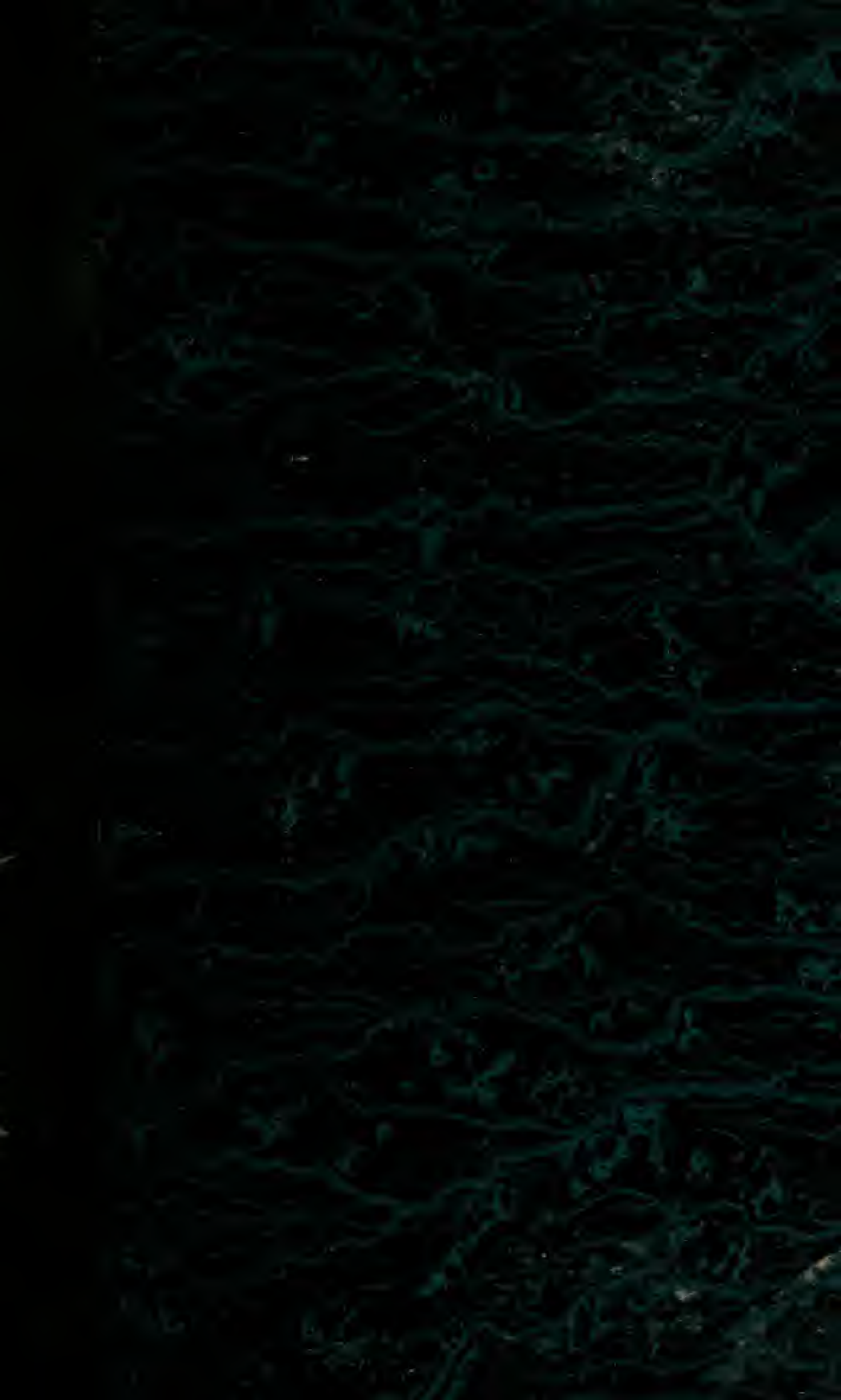










ANNALES CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

III

JUILLET-SEPTEMBRE

1887

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

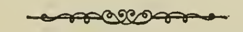
TOME TROISIÈME

JUILLET-SEPTEMBRE
1887

—

(TOME LXI DE LA COLLECTION)





PARIS
114, RUE BLOMET, 114.

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

ANNALES CATHOLIQUES

LES PAPES ET LA CIVILISATION

Un récent ouvrage fait voir combien les Papes ont mérité de la civilisation en empêchant l'Europe de tomber sous le joug des mahométans. Nous avons lu ces belles pages et nous les résumons ici par quelques traits rapides, heureux de consacrer ces lignes à la gloire de la Papauté.

Le mahométisme fut depuis sa naissance l'adversaire de l'Église. Après avoir asservi la Palestine et la Syrie, l'Égypte et la Perse, les provinces septentrionales de l'Afrique et le royaume chrétien des Visigoths en Espagne, il se précipita sur les Gaules et les soumit jusqu'à la Loire.

Le Pape saint Grégoire III appela au secours de l'Occident un fils dévoué du Saint-Siège, Charles, duc d'Aquitaine, et le conjura de se porter au devant d'Abdérame. Charles accourut avec ses Francs, arrêta dans les plaines de Poitiers les ennemis du nom chrétien et brisa leur puissance (732).

Cinq cents ans après, les Maures tentaient un grand effort pour conquérir l'Europe et envahissaient l'Espagne avec une armée de six cent mille hommes sous les ordres de Mohammed. Le Pape Innocent III comprit le danger. Il écrivit aussitôt aux rois de Castille (Alphonse IX), de Navarre (Sanche VII) et d'Aragon (Pierre II) et les exhorta à marcher ensemble au devant de l'ennemi. En même temps il s'adressa aux évêques d'Espagne et de France et leur ordonna d'appeler les chevaliers à la défense de la Péninsule ibérique et de la chrétienté. Sa puissante voix réveilla le patriotisme, fit cesser les divisions et les rivalités, stimula le zèle des guerriers pour la cause de la foi et groupa sous le commandement de Diego Lopez de Haro, de Pierre et d'Alphonse une armée de cent dix mille hommes. A ces forces militaires coalisées par son influence, le Père de la chrétienté ajouta le subside spirituel des prières publiques, qui eurent lieu principalement à Rome, en Espagne et en France. La croix triompha dans les plaines de Las Navas de Tolosa, sauvant avec le christianisme la liberté de l'Espagne et peut-être de toute l'Europe (16 juillet 1212).

Sept fois dans l'espace de deux siècles, les armées de l'Occident, obéissant à l'impulsion des Papes, ont attaqué au cœur de sa puissance l'ennemi envahisseur. Le royaume de Jérusalem fondé par Godefroid de Bouillon a subsisté plus de quatre-vingts ans. L'empire latin de Constantinople fondé par Baudoin de Flandre a duré un demi-siècle. Voilà deux fortes barrières contre les invasions musulmanes; les croisades les ont fait surgir. « Quand nous blâmons ces entreprises, c'est que nous « n'avons pas assez réfléchi sur l'état des affaires. Les Musul- « mans, après s'être emparés de la Syrie, s'étaient rendus « maîtres de l'Afrique, ensuite de l'Espagne et de toutes les îles « de la Méditerranée, d'où ils infestaient continuellement les « côtes d'Italie; par l'Espagne et par la Corse, ils entraient « dans nos provinces méridionales, qu'ils ravageaient; ils « pillaient tous nos vaisseaux. Constantinople était pour eux « une barrière puissante, et, s'ils avaient pu la franchir, « comme ils tentaient de le faire, toute l'Europe était menacée « et courait risque de tomber sous leur puissance. En les atta- « quant dans le centre de leur empire, on pouvait espérer de « les affaiblir considérablement; ce qui arriva en effet. » (de Guignes.)

*
* *

Un siècle s'était écoulé depuis la bataille de Las Navas de Tolosa, et la puissance maure, relevée de son échec, se jeta de nouveau sur l'Espagne avec six cent mille hommes conduits par Albohachem, sultan du Maroc. Benoît XII occupait alors le siège de saint Pierre. A la nouvelle de l'invasion, il prêcha dans tout l'Occident la croisade contre les infidèles. Par son influence, les petits royaumes qui divisaient alors l'Espagne unirent leurs forces contre l'ennemi commun; aux soldats de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Léon et de Portugal se joignirent des chevaliers venus de tous les pays de l'Europe; et l'armée de la foi, composée seulement de quarante mille hommes, remporta la victoire devant les murs de Tarifa (30 octobre 1340).

Arrêtés dans leur marche du côté de l'Espagne, les Musulmans gagnaient du terrain en Orient. Le 29 mai 1453, Constantinople tombait au pouvoir de Mahomet II, sultan des Turcs; l'empire d'Orient cessait d'être après une durée de onze cents ans, et son peuple allait subir le joug du mahométisme : juste

châtiment de sa résistance à l'appel des Papes, qui l'avaient tant de fois pressé de revenir à l'unité religieuse.

Les nations chrétiennes de l'Occident devaient échapper à ces désastres par l'action tutélaire de la Papauté. En Hongrie, le général Hunyade et le moine Jean de Capistran, armés sous les auspices du Pape Calixte III, leur donnaient pour rempart la ville de Belgrade (6 août 1456); en Espagne, Ferdinand V le Catholique et Isabelle, secondés dans une croisade de dix ans par les Papes Sixte IV et Innocent VIII, chassaient de Grenade le dernier des Abencérages (6 janvier 1492) et rendaient enfin leur royaume à sa complète indépendance.

*
* *

Cependant les nouveaux maîtres de Constantinople continuaient leurs invasions en Europe. Après avoir écrasé la Hongrie à la bataille de Mohacs en 1526, ils avaient conquis la Grèce et trouvaient le moment favorable pour déclarer la guerre à la République de Venise en se jetant sur l'île de Chypre. Le danger était suprême : la civilisation occidentale semblait à la veille de disparaître sous la barbarie musulmane.

Un grand Pape, saint Pie V, le comprit et veilla aux destinées de l'Italie et de l'Europe. Il écrivit à tous les princes chrétiens, leur signalant la grandeur du péril qui les menaçait et les exhortant à se liguer contre les Turcs, pour la défense commune. Il reçut une réponse favorable de Philippe II, roi d'Espagne, et des princes d'Italie. Lui-même envoya douze galères sous les ordres de Marc-Antoine Colonna (1570). Pendant les négociations et les préparatifs, on apprit la prise de Nicosie, capitale de Chypre, et le massacre de ses habitants. La situation de Venise paraissait plus que douteuse et le découragement s'empara des esprits. Seul Pie V ne trembla pas. Il pressa les temporisateurs, releva les espérances abattues, fit de nouvelles instances auprès du roi d'Espagne, l'entraîna dans sa ligue avec Venise (25 mai 1571) et remit à don Juan d'Autriche le commandement en chef de l'armée chrétienne. Celle-ci fut préparée à l'expédition selon les ordres du Souverain Pontife : les gens de mauvaise conduite en furent renvoyés ; tous les soldats confessèrent leurs fautes et se fortifièrent à la Table sainte; ils reçurent des chapelets et des *Agnus Dei;* leur généralissime fut muni d'un étendard sur lequel était brodée l'image du Sauveur en croix; les guerriers devaient persévérer dans la prière et invoquer jusqu'en face de l'ennemi la toute-puissante Mère

du Dieu des armées. En même temps, le Pape mit la chrétienté en prières et publia un jubilé universel pour obtenir de Dieu le triomphe de la Croix et le salut de l'Occident.

Le 15 septembre 1571, la flotte chrétienne leva l'ancre, emportant de la part de Pie V l'assurance de sa victoire. Il était temps. Les Turcs, maîtres de l'île de Chypre, y avaient pris Famagouste et n'attendaient plus qu'un ordre de Sélim II pour se jeter sur Venise, lorsqu'ils furent trouvés dans les eaux de Lépante par la ligue du Pape.

Leur défaite fut écrasante. Après un combat acharné, leur général, Ali, fut tué avec trente mille hommes; ils perdirent presque tous leurs vaisseaux et laissèrent aux mains des vainqueurs trois mille prisonniers et quinze mille chrétiens esclaves. Ils perdirent bien plus : la confiance dans leurs forces et la renommée de conquérants irrésistibles.

C'était le dimanche 7 octobre 1571, jour à jamais béni où la papauté préserva l'Italie et l'Europe d'une décadence inévitable.

*
* *

Cent ans après la bataille de Lépante, les Turcs menaçaient l'Europe d'une invasion plus formidable encore. Kara-Mustapha, grand-vizir du sultan Mahomet IV, avait passé le Danube avec trois cent mille hommes et se précipitait vers la capitale de l'Autriche, visant à se faire de Vienne le siège d'un second empire musulman.

Quel péril pour la chrétienté ! L'Europe conservera-t-elle son culte, ses libertés et ses grandeurs? Sa doctrine, sa morale, sa législation, tout son régime religieux et social va-t-il disparaître devant le mahométisme, et l'antique famille des nations fidèles va-t-elle subir la servitude qui pèse sur les chrétiens subjugués par les Musulmans? Deux hommes en décidèrent : un Pape et un héros chrétien, Innocent XI et Sobieski.

Aussitôt averti de l'arrivée des barbares, le Souverain Pontife ordonna des prières publiques et appela les puissances d'Occident au secours de la chrétienté.

Une profonde division séparait en ce moment les nations catholiques. Léopold I[er], empereur d'Autriche, et le roi de Pologne, qui devait être son allié contre les Turcs, durent même se mettre en défense contre les jalousies et les menaces de Louis XIV. Cependant le Pape avait insisté auprès du roi de France pour le faire sortir de l'égoïsme de sa politique étroite ;

il conjura l'empereur de ne pas se laisser aller au découragement et ne négligea rien pour organiser la croisade.

Le 7 juillet, les Turcs parurent dans les campagnes de Vienne : l'empereur prit la fuite, laissant la défense de sa capitale au comte de Stahrenberg.

Dans cette extrémité, le Pape poussa vivement l'expédition : il redoubla ses instances auprès des princes chrétiens, suscita en Allemagne, en Savoie, en Espagne, en Italie, des armements et des souscriptions en faveur de la ligue, cimenta l'alliance entre l'empereur d'Autriche et le roi de Pologne et leur fit parvenir des subsides considérables.

C'était le 7 août. Vienne, bombardé depuis trois semaines, voyait les Turcs au pied de ses murailles. Sobieski reçut du Pape une nouvelle impulsion et se mit en marche le 15 août.

Vienne allait tomber entre les mains des infidèles. L'univers catholique, à la voix du Pape, était prosterné en prières devant le Saint-Sacrement. Tout à coup l'armée chrétienne arrive : ce sont les hussards polonais, les impériaux conduits par Charles V, duc de Lorraine, et les soldats auxiliaires d'Allemagne. Sobieski les commande, fond sur les infidèles, les tue et les disperse. Vienne est délivré, et l'Occident échappe au grand péril de devenir la proie de la barbarie musulmane.

C'était le dimanche 12 septembre 1683. Jamais pareille victoire ne fut enregistrée dans les annales de l'Europe. Elle est due à l'action de la Papauté et le doigt de Dieu s'y montre à l'évidence.

A partir de cette glorieuse journée, les forces des Turcs en Europe ne cessèrent de s'affaiblir.

*
* *

Le 2 septembre 1686, Charles V, duc de Lorraine, appuyé par son empereur, Léopold I[er], et principalement par le Pape Innocent XI, reconquit par sa bravoure et sa constance la ville de Bude, capitale de la Hongrie, qui avait été depuis 1529 le boulevard de l'islamisme en Occident.

Le 12 août 1687, il défit le grand vizir à Mohacs.

Dix ans plus tard, le sultan Mustapha II entra en Hongrie avec une armée de cent trente mille hommes. Le prince Eugène de Savoie, généralissime de l'armée de l'empereur Léopold, l'arrêta à Zenta et lui infligea une défaite décisive (11 septembre 1697).

La puissance musulmane s'avouait vaincue (traité de Car-

lowitz, 26 janvier 1699). Sous le sultan Achmet III, elle tenta un suprême effort. Le Pape Clément XI prêcha la croisade et sacrifia des sommes immenses au succès de l'entreprise ; à sa voix, l'Espagne, le Portugal, Gênes, la Toscane, l'ordre de Malte, envoyèrent une flotte dans l'Archipel ; le pieux empereur d'Allemagne Charles VI fit implorer sur son armée l'assistance du Seigneur, et le héros de Zenta, fortifié par la bénédiction pontificale, battit les Turcs à Peterwardein (5 août 1716), leur fermant ainsi à jamais les portes de l'Occident. L'épée du même chevalier chrétien les fit capituler devant Corfou (22 août 1716), reconquit sur eux la ville de Temeswar (13 octobre 1716), qu'ils avaient occupée durant plus d'un siècle et demi, ainsi que Belgrade (17 août 1717) qu'ils n'avaient guère quittée depuis près de deux cents ans.

Les Turcs mirent fin à leurs invasions en Europe et signèrent le traité de Passarowitz (21 juillet 1718).

*
* *

C'est l'éternel honneur des Papes d'avoir sauvé la civilisation européenne de la servitude mahométane. Dans cette lutte dix fois séculaire, ils ont prêché la résistance et l'attaque, réveillé les courages, excité le patriotisme ; ils ont appelé les puissances catholiques au secours des nations en péril pour la défense commune de la chrétienté ; ils ont triomphé des rivalités, négocié les alliances et formé les ligues qui devaient défendre la cause du salut public. Bien plus, ils ont uni leurs forces aux armées fidèles et leur ont envoyé des subsides, des soldats, des navires ; ils leur ont donné ce qui fait les cœurs intrépides et les armes victorieuses : des héros animés du zèle de la foi et les bénédictions du Tout-Puissant. Sans le Pape, deux fois au moins, à Lépante et à Vienne, les Turcs n'auraient pas rencontré d'obstacles sérieux ; et si l'islamisme eût triomphé, Dieu sait ce que nous serions devenus.

F. V.

LES FORCES MORALES

C'est quelque chose que d'avoir des soldats en grand nombre, et dans cette fièvre des gros effectifs, à laquelle paraissent livrées, de nos jours, toutes les nations européennes, nous

venons, à coup sûr, en bon rang, puisque avec une population qui est inférieure d'environ un cinquième à celle de l'Allemagne, nous arrivons à mettre en ligne autant de bataillons qu'elle.

C'est parfait, mais ce n'est pas tout, et l'erreur capitale des novateurs de la loi nouvelle est de croire que l'instruction technique, c'est-à-dire l'art de manier un fusil ou un sabre, suffit pour faire un soldat. Cette instruction est nécessaire, sans doute, mais elle ne suffit plus le jour où, conformément à ses destinées, le soldat se trouve en face de la mort.

« L'effroi qu'elle inspire a pour effet ordinaire d'anéantir en l'homme toutes les facultés, sauf l'instinct de vivre, et celui qui sait le plus ne sait plus rien, sinon la fuir. Pour demeurer quand elle avance, l'oublier quand elle frappe, et, dans l'horreur du champ de bataille, ne songer qu'à l'exécution méthodique des ordres, il faut que l'homme ait dompté le sentiment le plus fort de la nature. Son intelligence même ne peut être sans trouble si son cœur est troublé; et il n'a vaincu l'ignorance que quand il a vaincu la peur. »

N'avez-vous pas vu hier encore dans ce terrible sinistre du théâtre de l'Opéra-Comique, des hommes affolés par la crainte, poussés par l'instinct de la conservation se frayer par la force, et, dit-on, le couteau à la main, un passage à travers la foule des femmes et des enfants? C'est atroce, n'est-ce pas? c'est lâche par-dessus tout. Mais voilà ce que devient l'homme sous l'empire de la terreur.

D'où peut donc venir au soldat le courage de résister à cet instinct de la nature?

Seules les vertus morales *acquises* peuvent le lui donner, le culte de l'honneur, la religion du drapeau, la fidélité à ses chefs, par-dessus tout l'idée du devoir à accomplir envers la patrie, avec cette pensée consolante, à laquelle je crois fermement, que Dieu dans la vie future récompensera les vaillants qui auront donné leur sang pour le salut de leur pays.

Tels sont les sentiments qui seuls peuvent donner au soldat, sur le champ de bataille, le courage nécessaire, et lui inspirer le mépris de la mort.

C'est là, en réalité, une seconde nature que l'éducation peut seule donner, quand elle inculque à l'enfance, dès les jeunes années, des idées de hiérarchie sociale qui se confondant avec les idées de hiérarchie militaire, font pour lui de ses chefs,

alors qu'il est devenu un homme, des êtres supérieurs, ses amis et ses guides à l'heure du danger, non des tyrans comme le lui répètent chaque jour les organes attitrés de la démocratie envieuse et jalouse.

Qu'on veuille bien ici me permettre un souvenir personnel.

Que de fois, pendant les longues journées des grandes hécatombes sous Metz, à ces moments d'angoisse profonde où, pendant de longues heures, le danger était intense, je me disais, voyant tomber autour de moi ces pauvres soldats, décimés par la mitraille allemande : Qui donc retient ces hommes autour du drapeau ? Si tous voulaient fuir et sauver leur vie, qui donc pourrait les arrêter? Et je me disais encore : Pour moi, c'est tout naturel, je ne pourrais pas fuir quand même je le voudrais; le nom que je porte, et que mes pères ont honoré, serait à jamais souillé. Ma bravoure, pour peu méritoire qu'elle soit d'ailleurs, aura peut-être demain une glorieuse récompense.

Mais tous ces pauvres gens obscurs et inconnus qui n'ont rien à gagner ici, quel est donc le mobile qui les retient autour de nous, sinon l'idée morale du devoir, l'idée de la patrie à défendre?

Et c'était bien cela, en effet, croyez-le, dites aux incrédules, s'il s'en trouve, d'aller y voir, et ils reviendront convertis.

Voilà ce qu'il faut savoir, voilà ce qu'il est bon de dire à un moment où il est tant question des forces *matérielles* de nos voisins, à un moment où le service de trois ans va passer comme une lettre à la poste, — malgré l'hostilité et l'attitude de quelques républicains sensés, comme M. Margaine, par exemple, — uniquement parce qu'il donne de bons résultats en Allemagne, et en vertu de cet aphorisme si cher à tant de nos législateurs profondément ignorants de ces choses : « Nous valons bien les allemands, et ce qui réussit chez eux doit réussir chez nous. »

Pourquoi donc, en effet, avec des éléments qui, pris isolément et à certains points de vue, intelligence, entrain, courage individuel, sont certainement supérieurs à ceux de nos voisins, pourquoi n'arriverions-nous pas à d'aussi bons résultats? La chose est malheureusement certaine, et en laissant même de côté la question des séminaristes, qui me paraît en train de sombrer sous le ridicule, nul ne peut de bonne foi en douter.

Pourquoi donc?

Cela tient à plusieurs causes, et l'une des plus importantes

est certes l'instruction ; j'entends l'enseignement moral donné à la jeunesse dans les écoles primaires, et non l'enseignement civique qui l'a remplacé depuis quelques années, et qui apprend surtout — avec des exemples à l'appui — qu'il est sage en temps de révolution de savoir se mettre du côté du manche.

On a dit sur tous les tons, à une autre époque, que nous avions été vaincus par l'instituteur allemand, et comme tant d'autres formules vagues qui, disséquées, ne veulent rien dire, celle-là a fait fureur.

Si on a voulu affirmer par là que nous avons été vaincus parce que les allemands avaient dans le rang une plus grande proportion d'hommes sachant lire, on a dit une ineptie, dont les vieux maréchaux du premier empire, qui ont promené le drapeau français dans toutes les capitales de l'Europe, riraient bien s'ils pouvaient l'entendre.

Mais si on a voulu dire que nous avons été vaincus parce que l'instituteur allemand comprend mieux et autrement que le nôtre ce que c'est que la grandeur de la patrie, les traditions d'honneur, de courage et de vertu qui ont fait sa force dans l'histoire, on avait raison.

Écoutez l'instituteur allemand : que dit-il chaque jour à ses élèves ?

« Tes pères étaient de braves gens qui ont lutté vaillamment et souffert courageusement pour l'honneur et la gloire de ta patrie, de ce Vaterland où ils reposent et où tu reposeras auprès d'eux. Ils ont eu souvent à se défendre contre un voisin de l'autre côté du Rhin, et ils ont été victorieux. Dans ces luttes de géants, leurs rois ont conduit tes pères à la bataille, et à leur tête ils ont vaillamment combattu pour la patrie. Ces ennemis, mon enfant, tu les retrouveras devant toi quand tu seras un homme, c'est l'ennemi héréditaire, mais tu seras comme tes pères, un courageux et vaillant soldat, « pour Dieu, pour le roi, pour la patrie. » Tu continueras l'œuvre de tes ancêtres et tu feras grande l'histoire de l'Allemagne. »

Et le nôtre, que dit-il ?

« Mon enfant, tes pères étaient, avant 1789, des îlotes et des esclaves. Deux catégories d'êtres méprisables les maltraitaient pour s'engraisser de leur sueur. Les prêtres et les nobles étaient des débauchés qui passaient leur temps à suborner les filles. Aussi tes pères leur ont-ils coupé le cou et c'est de ce

jour-là seulement que date la patrie. Elle aura cent ans l'année prochaine, et tu auras plusieurs jours de congé pour célébrer cet anniversaire. Seulement n'oublie pas que si tu ne fais pas toujours la guerre aux nobles et aux prêtres, ces gens-là reviendront, et que tu recevras d'eux, à ton tour, des coups comme tes pères. Quant au bon Dieu auquel ton grand-père croyait, et peut-être encore ton père malheureusement, ce sont là de vieilles bigoteries bonnes pour les femmes, mais indignes d'un citoyen libre. »

Et non seulement l'instituteur français dit ces choses à ses élèves, mais s'il veut se faire bien voir, s'il veut de l'avancement, il va faire autour de lui *des conférences* — j'en pourrais citer des exemples — où il répète ces mêmes théories patriotiques autant que véridiques.

Et alors, croyez-le bien, quand on aura ainsi travaillé deux peuples pendant plusieurs générations, par des procédés aussi dissemblables et des idées aussi différentes, quand le jour viendra où ces deux peuples seront lancés l'un contre l'autre dans l'aveugle fortune des batailles, il arrivera.... ce qui est arrivé.

L'instituteur qui sans cesse aura parlé à ses élèves de Dieu, de la patrie et du devoir, aura préparé la génération destinée à la victoire par la force morale.

Celui qui, au contraire, ne parle jamais à l'enfant, de Dieu, parce que c'est là du cléricalisme, ni des gloires passées de la patrie, parce que les rois et les nobles en ont pris leur part, et que ce sont d'infâmes réactionnaires, celui-là prépare des générations vouées d'avance à la défaite, et les canons de 95 millimètres, pas plus que les fusils à trajectoire rasante n'y changeront rien.

Les gens pour lesquels la matière est tout en ce monde savent bien cependant, par les exemples de l'histoire, qu'à ne considérer même les choses qu'au point de vue purement humain, l'idée religieuse, quelle qu'en soit la forme, a toujours eu pour corollaire, dans tous les temps et à toutes les époques, l'idée de dévouement au devoir et de sacrifice.

Le prétendant Cromwell le savait bien, lui qui n'était certes pas un dévot, lorsqu'il disait en parlant de ses soldats : « Mon opinion est que celui qui prie le mieux est presque toujours aussi celui qui se bat le mieux. »

Pourquoi donc a-t-on banni de nos écoles et de notre enseignement non seulement l'idée de Dieu, mais même le mot?

Pourquoi pousse-t-on, de parti-pris, la jeunesse au scepticisme et à l'indifférence, qui glacent le cœur et rendent sourd à la voix du patriotisme ?

Uniquement pour complaire à une infime minorité libre-penseuse.

Mauvaise besogne, qui portera probablement des fruits amers dans l'avenir.

Non ! la force physique et le matériel perfectionné ce n'est pas là toute la guerre, et le secret de la victoire est bien plus dans ces vertus essentiellement militaires qui s'appellent l'honneur, la discipline, le dévouement invincible à ses chefs, à sa patrie et à son drapeau.

Ces vertus-là ne s'apprennent pas en deux années, et la graine n'en germe surtout que dans les âmes bien préparées dès leur enfance.

Voilà ce que devrait être chez nous l'éducation véritablement nationale, — et je vois avec joie que certains républicains, même du côté du manche, commencent à la comprendre, — imprimant au cœur de l'enfant les croyances de leur père, entretenant de génération en génération ces traditions fécondes pour la grandeur du pays, et façonnant tous les citoyens au même culte, au même amour pour la patrie.

L'instituteur allemand, comme l'instituteur français, ne sont pas responsables de ce qu'ils enseignent. Ils répètent ce qu'on leur a appris à eux-mêmes. La responsabilité est plus haute, et c'est aux hommes qui sont au pouvoir, à ceux qui, en réalité, font l'esprit public, qu'elle incombe.

Cette responsabilité sera lourde pour leur mémoire.

Vte DE MONTFORT.

LE KANTISME ET LE POSITIVISME (1).

Voilà un livre qui répond avec le plus juste à-propos aux besoins trop réels de notre temps. Les fortes doctrines qui révèlent et assurent à l'homme les titres vrais de ses droits et de sa gran-

(1) *Le Kantisme et le Positivisme*, étude sur les fondements de la connaissance humaine, par P. Vallet, prêtre de Saint-Sulpice, professeur de philosophie au Séminaire d'Issy. Un vol. in-12, chez Roger et Chernoviz. Prix : 2 fr. 50.

deur deviennent aujourd'hui pour un grand nombre un objet d'injuste défiance, sinon de mépris. Les vérités fondamentales, elles-mêmes n'imposent plus de respect ni de soumission.

Puis, l'affaiblissement des caractères qui ne savent plus prendre une résolution virile, une froide indifférence qui paralyse tous les élans généreux vers un noble idéal, une tendance de plus en plus prononcée à se former un horizon étroit de la vie, pour jouir avec le plus de douceurs possibles des faveurs du présent, tous ces signes d'un état de langueur dans les esprits suivent naturellement la diminution des vérités chez les hommes de notre époque.

A quelle cause devons-nous attribuer cette décadence intellectuelle et morale? L'éminent professeur de Saint-Sulpice, avec sa puissante intelligence et sa dialectique si exercée, ne s'arrête point aux causes prochaines, ni aux opinions de convention; il perce les surfaces : Cet abaissement des esprits et des cœurs, il l'attribue à la propagation effrénée des mauvaises doctrines, c'est voir juste et loin; c'est vérifier la parole de l'Apôtre: *Sermo eorum ut cancer serpit.* II. Tim. ii. 17.

Qui ne sait, en effet, que dans notre siècle, à la faveur d'une liberté presque illimitée de tout enseigner et de tout écrire, on a vu se produire les erreurs les plus audacieuses, des négations aussi radicales qu'insensées? Et toutes les voix de la renommée, les journaux, les romans, les livres, parant ces funestes nouveautés des formes les plus séduisantes, les ont opposées aux croyances antiques. Aujourd'hui, ces erreurs retentissantes se résument, comme en leur dernière expression, dans deux principaux systèmes le *Kantisme et le Positivisme,* c'est-à-dire le *subjectivisme et le matérialisme.*

M. l'abbé Vallet, avec la pénétration habituelle de son jugement, nous découvre l'origine et la filiation de ces erreurs; il développe avec une grande force de logique et une clarté remarquable leurs nuances particulières, leurs points de contact et leurs dernières conséquences; et, après avoir exposé fidèlement par des citations complètes toutes les formes de l'erreur, il apporte des preuves pleines d'intérêt et de bon sens qui atteignent à la racine ces audacieux systèmes. Pas de lieux communs, pas de considérations qui ne tendent au but : chaque proposition a sa raison d'être, appelle la suivante et converge vers une conclusion de toute évidence.

Deux chapitres d'une importance capitale et de l'intérêt

le plus attrayant couronnent cette étude magistrale sur les *fondements de la connaissance humaine :* le premier sur le progrès, le second sur le surnaturel.

Le progrès ! quelle influence magique ce nom a exercé sur les esprits de notre siècle ! Que d'innovations au moins téméraires on a introduites ou essayées sous le nom de progrès ! C'est le lieu de répéter, avec une légère variante, les paroles célèbres de Bossuet : *Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât* du progrès, *elle suit en aveugle pourvu qu'elle en entende seulement le nom.* »

Or, les partisans les plus fameux du progrès en ont toujours fait entendre le nom, sans avoir jamais initié les esprits à sa véritable connaissance. En effet, pour ces novateurs, le progrès est tantôt un changement radical, un bouleversement ; tantôt une transformation fatale, une évolution inévitable et indéfinie vers l'inconnu.

L'éminent professeur de Saint-Sulpice, rappelle d'abord aux savants de notre siècle, qu'ils tomberaient dans une grande erreur, s'ils rangeaient l'idée du progrès au nombre des conquêtes de la science moderne. Cette noble aspiration à grandir et à se perfectionner a été apportée du ciel avec le christianisme. Les théories si lumineuses de saint Vincent de Lérins, de saint Thomas d'Aquin et des docteurs du moyen âge, sur cette question, nous attestent que la religion du Sauveur des hommes, recommande et encourage le progrès dans ce qu'il a de plus sublime.

Ensuite, le savant Sulpicien, rétablit la notion exacte du progrès ; il distingue ses différentes espèces et fait connaître les lois et les conditions de son développement. Dans cette analyse, où la profondeur des vues s'allie avec la clarté du bon sens, les systèmes erronés de Condorcet, de Cousin, de Littré, etc., les utopies de Saint-Simon et de Fourier, sont examinées et mises à leur place.

Ce chapitre plein d'enseignements, en rapport avec l'état actuel des esprits, mérite de fixer la plus sérieuse attention.

Mais tout progrès se développe et s'achemine vers une fin ; pour le philosophe chrétien, cette fin n'est pas l'inconnu. L'état surnaturel, la vie de la grâce, voilà, d'après le plan divin, le terme du progrès le plus élevé en ce monde. En invitant l'homme à tourner toutes ses aspirations et toute son activité

vers cette vie nouvelle, le Créateur veut le placer en l'état et au point où il peut trouver sa dignité et son bonheur.

Le savant professeur de Saint-Sulpice, nous conduit à cette conclusion par l'enchaînement le plus logique des faits et des idées. Car il nous décrit la grande utilité et la haute convenance des miracles, des mystères et de la révélation, l'accord de la raison avec la foi, la mission divine de l'Eglise. Or, dans toutes ces manifestations de sa puissance et de sa bonté parmi les hommes, le Créateur s'est proposé de développer et d'affermir le progrès par excellence, le progrès moral.

Que de considérations aussi instructives qu'attachantes, on voudrait présenter aux regards du lecteur, si l'ordre parfait des idées ne rendait indispensable la lecture de ce beau travail.

M. l'abbé Vallet, a pensé avec raison qu'un philosophe chrétien peut, comme l'Eglise, recueillir partout où il les trouve les parcelles de vérités et les assimiler à son œuvre ; aussi des citations nombreuses et variées ajoutent à ces questions un charme et une lumière nouvelle.

L'intérêt que l'on prend à la lecture de ce livre si attrayant, ferait désirer peut-être que l'éminent professeur donnât à quelques parties de plus amples développements, si la clarté, la couleur et la précision du style, qui rappellent la manière de Pascal, ne devaient, pour le plus grand nombre, effacer cette impression.

L'abbé B. Faure.

LE PAPE ET LE ROI D'ITALIE

Un grand sot, qui avait beaucoup d'esprit, Voltaire, se flattait de tuer l'Église au moyen de ses livres sales ou méchants. Il lui donnait encore cent ans à vivre ; après quoi, sur les ruines du catholicisme, on aurait fêté la victoire de l'athéisme et célébré la gloire des encyclopédistes.

On peut constater, avec le *Bien public*, que Voltaire a eu tort.

Aujourd'hui, quelques-uns de ses élèves ont cru pouvoir enterrer, sinon l'Église, du moins le pouvoir temporel du Pape, dont la chute devait dans leur plan préparer et faciliter l'enterrement de l'Église. Depuis dix-sept ans ces malheureux

crient que c'est fait et que voilà bien Rome enlevée définitivement aux Souverains-Pontifes. Le larron italien s'est jeté, en 1870, sur les quelques provinces que le Pape possédait encore; il les a « incamérées » au nom des droits de l'Italie une et indivisible. Depuis lors, dit-on, il n'y a plus de « question romaine », et Rome est devenue « intangible. »

Soulement la « question romaine » semble n'avoir jamais été aussi ouverte que depuis qu'elle est fermée. Il ne se passe pas de jour qu'on n'en parle et, en ce moment, c'est un remue-ménage dans le monde de la presse pour savoir comment on pourrait bien résoudre cette éternelle « question », dont on disait qu'il n'y avait plus à s'inquiéter. Le Parlement italien lui-même a été saisi de l'affaire et, malgré les airs de bravoure qu'y ont pris le bigame Crispi et le plus radical Zanardelli, il est visible que personne n'y est content et satisfait de la situation présente. Chacun veut chercher autre chose que ce qui existe, car chacun sent que la situation est « intolérable. »

C'est le Pape qui a prononcé le mot; mais le roi Humbert et la droite italienne le sentent davantage.

Après tout la Papauté sait qu'elle peut supporter, sans disparaître, ce qu'aucune institution ne saurait souffrir sans tomber. Elle a les promesses divines qui, après avoir éclairé tout son passé, lui gardent intact et « intangible » l'avenir.

Il n'en est pas ainsi de la royauté italienne. Aucune dynastie, et la savoyarde moins que toute autre, n'est assurée du lendemain. Les trônes ne durent que par la prudence de ceux qui les occupent et par la sagesse de leur politique. Si le peuple se gâte, s'éprend de doctrines anarchiques, se lance à la poursuite d'idées fausses et dangereuses, les trônes vacillent et s'effondrent. Or, dans quel pays la moralité politique souffre-t-elle davantage qu'en Italie! Fondé sur le vol, la trahison, réuni par des moyens qui vaudraient au premier malheureux qui s'en servirait pour s'approprier cinquante francs, la corde et le gibet, le prétendu royaume italien n'a consommé son œuvre que par la spoliation des biens sacrés du Pontificat romain. Sa constitution elle-même lui enlève sur le peuple toute force moralisatrice et le met à la merci des passions sectaires auxquelles il doit son existence. Aussi le flot de la démagogie y monte chaque jour; et les hommes de gouvernement s'effraient à la vue de ses progrès. Ils sentent que c'en est fait de l'ordre et du trône, si la situation présente continue encore

quelques années et ils jettent les yeux sur cette grande force morale, qui se nomme la Papauté, pour qu'elle les aide à préserver du naufrage l'œuvre même qu'ils ont édifiée contre elle. Ils voudraient que la Papauté les secoure ; mais comme l'orgueil les tient, ils voudraient que ce secours leur arrivât sans qu'ils eussent à renier leurs injustices et à refaire le bien. Ils négocient donc dans le seul but de voir les catholiques participer au scrutin et barrer, au seul profit des maîtres de Rome, la voie aux ennemis du trône.

C'est fort bien. Mais les catholiques n'ont pas à sauver un trône qui a usurpé la place du trône de Pierre. Ils n'ont pas à préserver de la ruine un parti soi-disant conservateur qui a passé tout son temps à faire le mal, sans lequel l'Italie ne serait pas au bord de l'abîme et qui, dans l'avenir, mènerait le pays encore plus avant dans les voies révolutionnaires. Ils peuvent, ce que ni la droite ni la dynastie savoyarde ne peuvent faire, ils peuvent *attendre*. Les évènements balaieront le trône, la droite, l'unité italienne et le reste. Ils n'atteindront pas la Papauté. Celle-ci n'est pas si pressée de reprendre possession de ses États, que le royaume d'Italie n'est intéressé à les lui rendre. Voilà la situation.

Quoi que fassent les habiles ou les rusés, entre la Papauté et le trône la position n'est pas égale. Le trône a besoin de la Papauté ; celle-ci n'a besoin de personne.

Aussi longtemps que la diplomatie italienne n'agira pas généreusement dans cette conviction, la « question romaine » restera posée sur l'Italie ; et si l'on ne se hâte, l'Italie en mourra.

Lorsque Napoléon, au faîte de la gloire, voulut opprimer à son tour le Pape et en faire un sujet français, Joseph de Maistre écrivait à son roi, Victor-Emmanuel Ier, les lignes suivantes :

Nous recevons dans ce moment la nouvelle de la convocation du concile de Paris, avec la lettre menaçante de Napoléon, qui a cassé la glace et menace ouvertement de déposer le Pape... Il me paraît impossible que, d'un côté ou d'un autre, il ne s'élève pas quelque opposition, quelque protestation sublime. Quoi qu'il en soit, Votre Majesté assiste avec nous à l'une des plus grandes expériences qui puissent avoir lieu sur ce sujet. Jamais aucun souverain n'a mis la main sur un Pape quelconque (avec ou sans raison, c'est ce que je n'examine point), et n'a pu se vanter ensuite d'un règne long et heureux. Henri IV a souffert tout ce que peut souffrir un homme

un prince. Son fils dénaturé mourut de la peste à quarante-quatre ans, après un règne fort agité. Frédéric Ier mourut à trente-huit ans dans le Cydnus. Frédéric II fut empoisonné par son fils, après s'être vu déposé. Philippe le Bel mourut d'une chute de cheval à quarante-sept ans. Ma plume se refuse aux exemples moins anciens. Cela ne prouve rien, dira-t-on : à la bonne heure! Tout ce que je demande, c'est qu'il en arrive autant à un autre, *quand même cela ne prouverait rien;* et c'est ce que nous verrons.

Ce dernier désir fut exaucé; ou plutôt cette dernière prophétie se réalisa. Et il semble que l'arrière petit-fils de Victor-Emmanuel Ier puisse déjà se dire à l'heure actuelle, qu'un nouvel évènement, *qui ne prouvera rien*, pourrait bien venir de nouveau vérifier, mais à son détriment, cette loi de l'histoire que le grand serviteur de son ancêtre proclamait en des termes si prime-sautiers et si solennels.

Mais le roi Humbert aura-t-il le courage de se sauver lui-même en revenant sur ce que la Révolution a fait? Il en faut douter. Tout ce que l'on peut dire c'est que ce ne sera pas la Papauté qui pâtira de ce manque de courage.

LA QUESTION ROMAINE

ET LES MINISTRES DU ROI HUMBERT

Il y a quinze jours, deux ministres du roi Humbert, MM. Zanardelli et Crispi, se sont expliqués devant le Parlement de Montecitorio sur les relations actuelles de leur gouvernement avec le Vatican. Leurs paroles renferment trop d'erreurs pour demeurer sans réponse.

S'il faut en croire M. Zanardelli, *le gouvernement d'Italie est ennemi de toute persécution religieuse et animé d'un grand esprit de tolérance.* — L'irrécusable témoignage des faits donne à cette déclaration un démenti formel. C'est bien la persécution religieuse qui a multiplié à Rome les temples de l'hérésie et les écoles de l'incrédulité. Ce n'est pas le respect pour l'auguste personne du Souverain-Pontife qui a poussé des hommes politiques, des ministres, à dénoncer le Pape comme « l'ennemi » et « le chancre « de la nation. Ce n'est pas le désir de voir le Souverain-Pontife libre d'accomplir les fonctions de son ministère spirituel qui a fait convertir en papier les biens

immeubles de la Propagande. La liberté des consciences chrétiennes demande que le Pape soit indépendant de tout pouvoir humain et qu'il le paraisse aux yeux de la catholicité. Aussi longtemps que le Saint-Siège est privé de la souveraineté territoriale, son autorité spirituelle ne peut s'exercer régulièrement, et la catholicité se voit frustrée de la garantie de sa liberté de conscience.

M. Zanardelli affirme que *le gouvernement a souci des prérogatives de l'Etat.* Souci très légitime jusqu'à un certain point. Mais, remarquons-le bien, le pouvoir de l'État a pour limite le droit des individus; il est obligé de respecter les libertés politiques des membres de la nation. L'État ne peut pas méconnaître les droits des citoyens; à plus forte raison ne peut-il pas méconnaître les droits des « citoyens des saints », droits inscrits dans la loi de Dieu et dans la Constitution de l'Église. Or, quant aux sujets italiens catholiques, dans l'ordre de la raison, pour l'accomplissement de leur destinée terrestre, ils croient devoir appartenir à l'État; mais, dans l'ordre de la foi et de la conscience, pour l'accomplissement de leur destinée surnaturelle, ils croient devoir appartenir à l'Eglise. Ils vivent dans la conviction que le Souverain-Pontife tient la place de Jésus-Christ pour leur interpréter la volonté de Dieu et guider l'humanité dans la voie de l'éternelle béatitude. Ils ont donc le droit d'avoir la certitude que leur chef spirituel jouit de sa liberté d'action souveraine dans le gouvernement des âmes.

L'Italie, poursuit le ministre, *est de tous les Etats celui qui a donné au clergé les lois les plus libérales.* Eh quoi! le gouvernement sectaire a exclu le prêtre de l'école publique pour stipendier un enseignement antichrétien; il a entravé le recrutement du clergé en astreignant au service des armes les aspirants au sacerdoce; il a fait la chasse aux religieux et privé le culte catholique d'auxiliaires utiles et parfois indispensables; il a prétendu former et rompre à son gré le contrat conjugal entre chrétiens que le Fils de Dieu a élevé à la dignité surnaturelle de sacrement et confié comme tel au ministère de l'Église; il s'est arrogé l'administration de toutes les œuvres ecclésiastiques et en a confisqué les biens; il n'a pas même exempté de la spoliation l'institution de la Propagande, cet organisme si nécessaire à la diffusion de la religion chrétienne; et ces actes si odieusement attentatoires à la foi et aux droits

sacrés de l'Église, M. Zanardelli ose les qualifier de « lois libérales ! »

Et il ose accuser le clergé italien *de ne pas comprendre ses devoirs envers l'Etat et de fomenter la discorde!* Le clergé italien reconnaît et fait reconnaître, respecte et fait respecter l'autorité légitime; mais il ne lui est pas permis de prêcher l'obéissance à des décrets qui résistent à Dieu et révoltent les consciences.

Après M. Zanardelli, M. Crispi a pris la parole. *Comme ministre de l'intérieur*, a-t-il dit, *j'ai le devoir de respecter et de faire respecter les lois.* — Cependant, on a déjà constaté que l'autorité chargée de faire exécuter la loi qui déclare « sacrée et inviolable » la personne du Souverain-Pontife a laissé impunies les offenses et les injures publiques commises contre celle-ci. Catholiques, nous avons pourtant le droit de voir respecter notre Chef suprême comme celui de deux cents millions d'hommes qui forment la grande majorité de toutes les nations civilisées. On a appris également que la secte a demandé la suppression de la loi des garanties, qui ne lui paraît pas assez préjudiciable au Saint-Siège, et l'abrogation de l'article de la Constitution qui proclame la religion catholique religion d'État. M. Crispi déclare que *la loi des garanties sera maintenue* (jusqu'à présent, elle ne le fut que sur le papier) *et que la Constitution demeurera intacte — Meno male.* Mais, puisque le Souverain-Pontife ne se contente pas de ces conditions, n'y a-t-il pas lieu pour le gouvernement d'aviser aux moyens de mieux garantir la dignité de la Papauté et la liberté de son ministère? Appartient-il au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer? L'Église est une vraie et parfaite société pleinement libre, jouissant de ses droits propres et constants que lui a conférés son divin Fondateur.

Si, comme l'affirme M. Crispi, *l'Etat ne craint pas le contact du catholicisme*, pourquoi craindrait-il de s'en remettre au jugement du Chef du monde catholique quant aux conditions de pacification requises par les intérêts universels et supérieurs engagés dans la question romaine? D'autant plus que, de l'aveu du ministre, *Léon XIII n'est pas un homme ordinaire, mais un esprit supérieur.* Son vif désir de la paix et de la prospérité des Etats, sa sagesse, sa modération, sa magnanimité font l'admiration de l'homme politique le plus puissant de notre

siècle, qui s'applaudit d'avoir conclu la paix avec Rome et de voir bénéficier son pays de la salutaire influence de la Papauté.

Nous, continue M. Crispi, *nous ne cherchons pas de conciliation, parce que l'État n'est en guerre avec personne.* — Permettez-nous de vous dire, monsieur le ministre, que l'on trouvera votre langage quelque peu audacieux. Le gouvernement d'Italie est en guerre d'abord avec tous ses sujets catholiques, c'est-à-dire avec le vrai peuple italien, qui désire ardemment l'harmonie entre les deux pouvoirs. Il est en guerre avec les droits des catholiques du monde entier, qui veulent le Pape souverain temporel ; et partant, en guerre avec tous les Etats qui comprennent leur devoir de revendiquer les droits les plus précieux de leurs meilleurs sujets. Il est en guerre avec les hommes d'Etat les plus illustres, qui admettent la nécessité de l'indépendance civile du Chef de l'Eglise et ne voient cette indépendance que dans la souveraineté même. Il est en guerre avec la tradition des siècles, où le pouvoir temporel du Pape, spécialement sur la ville de Rome, nous apparaît, depuis Constantin, comme un fait providentiel. Il est en guerre avec les intérêts de l'Eglise ou avec l'exercice libre et efficace de son pouvoir suprême. Il est en guerre avec l'Italie, qui trouverait dans la souveraineté territoriale du Pape une source de grandeur et prospérité. Ajoutons que le gouvernement subalpin est en guerre avec lui-même, puisqu'il a reconnu, malgré lui, la nécessité d'une réparation. Il sent très bien qu'en usurpant l'État pontifical fondé sur les titres les plus respectables et les plus respectés qui furent jamais, il est entré en guerre avec les principes sacrés de la propriété et avec les notions les plus élémentaires du droit des gens.

Si donc, selon le mot de M. Crispi, *le gouvernement d'Italie ne veut pas savoir ce qui se passe au Vatican*, il a grand tort. Il devrait prendre en sérieuse considération les protestations du Chef de l'Eglise : il devrait comprendre que Rome, le cœur de la foi, ne peut demeurer plus longtemps le réceptacle de l'erreur et le foyer des partis antireligieux; que Léon XIII, aux grandes qualités de qui le monde entier rend hommage, ne peut rester plus longtemps captif derrière les murs du Vatican ; que le roi d'Italie doit établir son trône ailleurs qu'à Rome, sans quoi le Souverain-Pontife y sera toujours le citoyen le moins libre, puisqu'il ne pourra pas même franchir le seuil, ni se montrer aux fenêtres de sa demeure.

M. Crispi oppose que si le gouvernement se rapprochait de l'Eglise, *il porterait atteinte au droit national sanctionné par le plébiscite*. Qu'il se rassure : la souveraineté de l'Etat n'a rien à craindre du Saint-Siége. Celui-ci peut jouir d'une véritable indépendance temporelle, sans envahir ni usurper les droits essentiels de la puissance civile.

Loin d'introduire dans la société un désordre funeste, l'Eglise concourt finalement au même but que l'Etat. Partout où chacune des deux puissances respecte l'autre dans l'exercice de ses droits et lui prête secours dans sa marche vers sa fin, l'union et l'harmonie qui résultent de ce respect et de ce secours mutuels produisent l'ordre public et le bien-être social. Que l'Italie en fasse l'expérience : elle verra combien sa prospérité et sa paix intérieure s'en trouveront bien.

Le plébiscite! Mais ces quelques milliers de votes, la plupart achetés ou extorqués par des menaces et ne représentant que l'infime minorité et la partie la moins saine de la population, que sont-ils en présence de ce plébiscite de deux cents millions de catholiques qui disent aux envahisseurs des biens du Saint-Siége : Restituez au Pape ce que vous lui avez ravi contre toute justice!

Il est vrai, sur le terrain purement temporel, *l'Italie n'appartient qu'à elle-même et n'a qu'un chef, le roi*, vraiment souverain dans sa sphère ; mais, dans l'ordre des intérêts religieux, elle dépend de l'Eglise et n'a qu'un chef, le Pape, véritable roi des âmes, que tous les siècles, depuis le IXe, ont reconnu et traité comme souverain temporel et qui, en droit, n'a point cessé d'être souverain de Rome et des Etats ecclésiastiques. En tant que, usurpateur des biens du Saint-Siége et violateur de la liberté pontificale, le gouvernement d'Italie a donc un compte à rendre non seulement au Chef de l'Eglise qui ne laissera jamais sacrifier aux violences d'un parti les intérêts vitaux du catholicisme, mais encore à tous les Etats qui ont des sujets catholiques, et qui ne peuvent pas permettre que ce patrimoine sacré, destiné à garantir la liberté de conscience des peuples, soit confisqué pour le soi-disant intérêt d'un Etat quelconque. Le roi Humbert a compris la nécessité d'une restauration du pouvoir temporel de la Papauté : qu'il fasse triompher la cause de la justice.

F. V.

LÉON XIII ET LES QUESTIONS SOCIALES

Nous reproduisons, à titre de renseignement, la correspondance suivante, adressée de Rome au *Français* :

Rome, 12 juin 1887.

Plusieurs journaux viennent de donner la nouvelle que prochainement le Souverain-Pontife allait publier une nouvelle encyclique dans laquelle il traiterait de la question sociale. Cette nouvelle est pour le moins prématurée, en ce sens que rien n'est décidé sur la forme que revêtira ce document. Il est très vrai que le Pape songe à faire entendre ses enseignements sur toutes les questions que soulèvent, au point de vue moral et chrétien, les problèmes économiques de notre temps. On dit que la première pensée de Léon XIII avait été de donner ce document sous la forme d'un bref adressé à quelque illustre économiste catholique. De là, le bruit, sans fondement du reste, d'après lequel on croyait, au mois de septembre dernier, que le Pape écrirait à M. Périn. Mais le Saint-Père, comme on le sait, cherche à éviter toute apparence de favoriser plutôt telle école économique que telle autre. Aussi, l'idée a-t-elle prévalu dans l'esprit du Saint-Père de s'adresser ou à quelque évêque en particulier, comme à l'archevêque de Paris ou aux cardinaux Gibbons ou Manning, soit à l'épiscopat catholique tout entier. Sur ce point, aucune décision n'est encore prise, pas plus que sur l'époque de la publication du document, bien qu'on puisse prévoir qu'elle aura lieu vers la fin de l'année.

Nos informations nous permettent d'ajouter que le Saint-Père, sans avoir arrêté la rédaction définitive du document, qui est appelé à avoir un grand retentissement, y consacre un travail considérable. Il a déjà réuni tous les éléments les plus divers qui servent à l'éclairer sur la question. Il a même, me dit-on, demandé à des publicistes et économistes catholiques des mémoires sur la question sociale et ses remèdes dans les différents pays. Notamment il s'est adressé à plusieurs éminents catholiques français qui ont traité les questions sociales.

On peut donc dire que ce document, si mûri par les études et par les patientes recherches du Souverain-Pontife, jettera une vive lumière sur une question si ardue et si délicate. Les aspirations et les difficultés de nos temps, les problèmes sociaux et

économiques seront certainement traités avec cette hauteur et cette pénétration de vue auxquelles l'auteur de l'encyclique *Immortale Dei* a habitué le monde catholique.

A propos des encycliques de Sa Sainteté, on a fait l'observation que dans la publication des documents pontificaux, Léon XIII poursuit une double idée. D'une part, il s'adresse successivement aux différents peuples, comme aux Espagnols, aux Irlandais, aux Portugais, aux Français, aux Hongrois, aux Allemands par sa lettre aux évêques de Prusse, aux Autrichiens par sa lettre à l'archevêque de Vienne à l'occasion du centenaire de la délivrance de Vienne, aux Belges et aux Anglais par ses lettres au cardinal Manning.

D'autre part, Léon XIII a ouvert une série dans laquelle il traite toutes les questions fondamentales du catholicisme en face des besoins et des aspirations de notre siècle.

Ainsi il a publié successivement ses Encycliques sur le mariage, la franc-maçonnerie, le socialisme, sur la philosophie chrétienne, sur la nature du pouvoir et de l'autorité chrétienne, sur la constitution des sociétés, sur les écoles, sur l'enseignement de l'histoire, etc.

L'encyclique sur la question sociale se place donc tout naturellement dans cette belle série de documents pontificaux. Léon XIII a depuis longtemps entrevu la nécessité de faire entendre au monde moderne les enseignements de l'Eglise sur cette question qui travaille si profondément notre société : la question sociale. Ce document aura une place d'honneur dans la collection des *Acta Leonis XIII* dont déjà le sixième volume va paraître.

JEANNE D'ARC

MESSAGE DE DIEU

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents).

Une des répliques de la Pucelle est demeurée justement célèbre. Le plus embarrassant et le plus redoutable de tous les cas de conscience lui avait été posé par un des assesseurs. « Jeanne, lui avait-il demandé, pensez-vous être en état de grâce ? »

Il paraissait impossible qu'elle pût sortir du cercle de fer où une logique implacable espérait l'avoir enfermée. En effet, ré-

pondre *non*, c'était s'enlever à elle-même toute créance et ruiner par la base le mandat dont elle se disait investie de la part de Dieu. Mais si elle répondait *oui*, elle était convaincue d'orgueil, de présomption, d'opposition flagrante aux principes les plus élémentaires de la foi et de l'humilité chrétienne.

On sait comment elle passa victorieusement entre les deux termes du fatal dilemme : « Si je suis en la grâce de Dieu, répondit-elle, qu'il daigne m'y garder, et si je n'y suis pas, qu'il daigne m'y mettre (1). »

Stupéfaits de ce triomphe inattendu de l'innocence, et comme éblouis par l'éclair d'une lumière vengeresse, les juges, ce jour-là, interrompirent la séance et renvoyèrent Jeanne dans sa prison (2).

Ainsi, le Fils de Dieu avait confondu la maligne sagesse des Pharisiens, en écrivant de ses doigts sur la terre la sentence fameuse qui faisait miséricorde à la pécheresse, sans justifier le péché (3).

Jeanne ne se montra pas moins visiblement assistée du secours d'en haut, en démêlant, à force de droiture et de simplicité, les distinctions dans lesquelles on prétendait l'embarrasser entre l'Église militante et l'Église triomphante, dans le but de la convaincre de rébellion contre l'autorité légitime. Elle alla droit au principe vivant de la hiérarchie et du pouvoir spirituel, en réclamant d'être conduite devant le Pape et de pouvoir lui exposer sa cause (4).

Enfin, et surtout, elle fit voir combien l'esprit de Dieu la dirigeait et lui dictait toutes ses résolutions, lorsque, sachant très bien qu'il y avait pour elle péril de mort à garder les vêtements qu'elle estimait lui être une sauvegarde contre les brutales convoitises de ses gardiens, elle fit généreusement le sacrifice de sa vie afin de pouvoir porter intacte, au Dieu de son cœur, la virginité qu'elle avait vouée, quand l'ange lui avait révélé sa mission.

Mais sainte Catherine et sainte Marguerite, ses sœurs du ciel, la visitaient dans sa prison et relevaient son courage.

(1) Quicherat, I, 65.

(2) *De quo responso interrogantes fuerunt multum stupefacti, et illa hora dimiserunt, nec amplius interrogaverunt pro illa vice.* (Témoignage de G. Colles, dit Boiguillaume, prêtre et notaire public. — Quicherat, III, 163.)

(3) *Év. de saint Jean*, VIII, 7, 8.

(4) Interrogatoires des 17 et 31 mars, 2 et 24 mai.

Elles lui disaient : « Réponds hardiment ; prends tout en gré et n'aie souci de ton martyre. » Puis, dans un langage mystérieux, elles lui faisaient entrevoir la délivrance prochaine de ses maux.

Un instant, il est vrai, ses ennemis purent se vanter d'avoir remporté sur elle un semblant de victoire. Ils avaient profité d'une heure de vertige et d'accablement, pour lui faire signer une cédule d'abjuration. Mais cet avantage fut de courte durée. Comme aux rencontres où elle recevait dans sa chair les flèches anglaises, la Pucelle revint promptement à elle et se prépara comme elle le devait au combat suprême.

Elle est enfin arrivée, cette journée lugubre du 30 mai, où, au mépris de toutes les lois divines, humaines, canoniques, Jeanne, qualifiée d'hérétique et de sorcière, outragée dans les sentiments les plus purs de sa foi et dans les plus généreux mobiles de son dévoûment, traitée en ennemie de l'Eglise et de suppôt de Satan, va se mesurer avec l'épouvantable épreuve du bûcher.

Par une inconséquence dont on serait tenté de leur savoir gré, si elle n'aggravait leur crime en démontrant leur mauvaise foi, ces mêmes hommes, qui venaient d'excommunier solennellement Jeanne, lui accordent la grâce de la communion. Elle mange avec une sainte avidité ce pain sacré de l'Eucharistie, dont elle était privée depuis plusieurs mois. Jésus est dans son cœur : *Dominus tecum*. Avec lui, elle est capable de porter jusqu'à l'héroïsme le pardon des injures et le courage de l'immolation. Elle n'a pas un mot d'amertume contre l'inconcevable ingratitude de ceux qui l'ont lâchement abandonnée. Si elle paie un tribut passager à l'infirmité de son sexe, en pleurant sur le genre de mort auquel elle est réservée, elle unit cette défaillance involontaire à la désolation, à la tristesse, à l'accablement de Celui qui, au jardin de Gethsemani, supplia jusqu'à trois fois son Père d'éloigner de ses lèvres un calice par trop amer (1).

Après cet attendrissement, Jeanne déploya une constance et une piété dignes des deux grandes causes pour lesquelles elle allait mourir : d'une part, la France qu'elle avait relevée dans son honneur et sauvée ; de l'autre, l'intégrité du mandat qui lui avait été confié et dont elle devait affirmer jusqu'au bout l'origine céleste et le sacré caractère.

(1) *S. Matth.*, XXVI, 37-44.

Certes, si Jeanne n'eût été qu'une aventurière, ayant abusé de la crédulité des hommes, ou une pauvre hallucinée, trompée par les chimères de son imagination, l'implacable réalité d'une mort exceptionnellement cruelle aurait dissipé les mensonges de l'imposture ou les rêves de la folie. Ce fut tout le contraire qui eut lieu. Déjà, elle était liée sur le bûcher auquel on venait de mettre le feu. Le charitable religieux qui l'exhortait durant cette heure suprême, attesta plus tard, sous la foi du serment, avoir entendu Jeanne déclarer que « ses voix étaient de Dieu : qu'elle n'avait pas été trompée par elles, et que, dans tout ce qu'elle avait fait, elle avait obéi à des ordres venus d'en haut (1). »

Tandis qu'elle scellait par ces paroles les constantes affirmations de toute sa vie, les flammes s'acquittaient de leur office ; elles s'élevaient en tourbillons stridents, et, attisées par la proie qu'elles commençaient à dévorer, elles montaient toujours. On ne voyait plus la victime, on pouvait encore l'entendre. Elle priait sans relâche. Enfin, renfermant dans un cri suprême sa foi, son espérance, sa tendre piété ; vers la terre qu'elle quittait, au ciel qui allait la recevoir, elle jeta d'une voix forte, le nom de Celui qui avait été toute la religion et tout l'amour de sa vie : JÉSUS (2) ! Puis le silence se fit : Jeanne était délivrée.

A peine du reste avait-elle rendu le dernier soupir, que le verdict de la conscience populaire cassait le jugement inique rendu contre elle. « Nous avons brûlé une sainte, » s'écrie le bourreau éperdu de douleur et de terreur (3). Un secrétaire du roi d'Angleterre répète la même parole. Ce sera bientôt la clameur universelle.

Pour nous, si notre profond respect pour les sages lois de l'Église nous interdit d'appliquer encore à Jeanne cette qualification qu'il appartient au seul Vicaire de Jésus-Christ de lui décerner, nous pouvons du moins, et nous devons, appuyés à l'autorité des documents les plus incontestés, des témoignages

(1) *Nec unquam voluit revocare suas revelationes, sed in eisdeim stetit usque in finem.* (G. Manchon. — Q., III, 150.) *Semper usque ad finem vitæ suæ manutenuit et asseruit quod voces quas habuerat erant a Deo et quod quidquam fecerat, ex præcepto Dei fecerat, et quod revelationes quas habuerat, ex Deo erant* (Fr. M. Ladvenu. — Quicherat, III, 170.) L'auditeur de rote, Théodore de Lelli, vise dans son mémoire cette persistance finale. (*Id.*, II, 26.)

(2) *Maxime in ultimo flatu clamavit magna voce : Jhesus, adeo quod ab omnibus adstantibus potuit audiri.* (Quicherat, III, 186.)

(3) Quicherat, II, 347.

les plus nombreux et les plus véridiques, la proclamer la « messagère de Dieu ». Puis, concluant ce discours comme nous l'avons commencé, nous affirmerons encore une fois qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans une surnaturelle intervention du ciel le secret de la vocation de Jeanne d'Arc, de sa destinée et de son incomparable grandeur : *Dominus tecum, et scito quod miserim te.*

Nous lisons, dans les récits de la Passion, que les soldats romains placés au pied de la croix ne voulurent pas couper en morceaux la tunique du divin supplicié, parce qu'elle était sans couture. « Ne la déchirons pas, se dirent-ils les uns aux autres ; mais que le sort décide à qui de nous elle appartiendra. *Non scindamus eam. Sed sortiamur de illa, cujus sit* (1).

J'applique ce souvenir évangélique à la vie de Jeanne d'Arc. Elle est le vêtement d'une seule pièce dont il faut respecter l'intégrité.

Ne mettons donc pas d'un côté l'héroïne dont les exploits militaires ont sauvé la patrie, et de l'autre l'envoyée de Dieu, miraculeusement suscitée pour notre salut, et fidèle jusqu'à un degré sublime à la grâce de sa prédestination. Ces deux personnages n'en font qu'un. Ne les séparons pas.

Ah ! que la fille au grand cœur, à qui nos pères furent redevables de n'avoir pas subi définitivement le joug de l'étranger soit exaltée par leurs arrière-petits-fils ;

Que, dans toutes nos écoles, en face de cette carte où tout près de son berceau s'étale tristement la trace d'un grand deuil, on redise à nos enfants ce qu'elle a fait et ce qu'elle a souffert pour restituer la France à elle-même ;

Que son histoire soit une vivante exhortation au courage, au dévoûment, au don de soi-même et le meilleur commentaire de nos manuels de morale civique, ce n'est pas nous qui voulons y contredire. Elle rendra, d'ailleurs, à nos contemporains, le service de leur rappeler que toute grandeur et toute gloire ne datent pas pour nous de la prise de la Bastille et de la Déclaration des droits de l'homme, et que le passé nous a légué des œuvres et des souvenirs dignes de notre respect, de notre admiration, de notre reconnaissance.

Mais, après avoir donné cette satisfaction aux légitimes exigences du patriotisme, respectons l'harmonie de cette

(1) *Joann.*, XIX, 24.

existence extraordinaire, et ne séparons pas ce que Dieu a si visiblement uni en elle. *Quod Deus conjunxit, homo non separet* (1).

Non, Messieurs, ne *laïcisons* pas Jeanne d'Arc : ce serait la détruire.

Mais ce que je réclame instamment pour elle, au nom de la probité historique, elle-même le demande pour ce pays qu'elle a tant aimé. Oui, du haut du ciel, elle nous supplie de respecter la constitution intime et traditionnelle de notre chère France, comparable, elle aussi, à une tunique sans couture où le divin et l'humain, étroitement entrelacés l'une dans l'autre, forment un tout indivisible. *Tunica inconsutilis, desuper contexta per totum* (2).

Qui brise un des fils de la trame court risque de la rompre tout entière. Voilà pourquoi, au nom de la Pucelle et de son immortel dévoûment à la cause sacrée de la patrie, nous conjurons nos concitoyens de ne pas toucher à l'âme baptisée de la France, de ne pas isoler les uns des autres, par une violence arbitraire, les éléments dont la Providence a, pour ainsi dire, fait de ses propres mains le glorieux tissu de nos annales nationales. *Non scindamus eam.*

Soyons fiers, Messieurs, il le faut, de nos épopées chevaleresques, de nos exploits militaires, de nos conquêtes scientifiques, de nos progrès industriels. Soyons-le plus encore de l'éclat incomparable jeté par notre littérature sur les fastes de l'esprit humain. Mais, encore un coup, ne séparons jamais ces grandes choses de leur principe supérieur et vital, je veux dire de cette foi de nos pères qui, depuis quinze siècles, a inspiré tant d'œuvres admirables dans lesquelles la France s'est toujours montrée, pour le bien du monde, une messagère de lumière et de paix, de civilisation chrétienne et d'amour fraternel, de vraie et féconde liberté.

Vingt-quatre ans après la mort de Jeanne d'Arc, les Parisiens pouvaient être témoins d'un spectacle émouvant.

Le 7 novembre 1455 à Notre-Dame, une femme, courbée sous le poids de la vieillesse, se présentait devant les membres d'un tribunal ecclésiastique formé par les ordres du pape Calixte III.

C'était Isabelle Romée, mère de Jeanne, accompagnée de son

(1) *Matth.*, XIX, 6.
(2) *Joann.* XIX, 23.

fils Pierre d'Arc. Vêtue de deuil et versant d'abondantes larmes, elle supplia l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris de réhabiliter judiciairement la mémoire de sa fille, indignement flétrie par les juges de Rouen.

Elle déclara qu'elle appelait de leur sentence au siège apostolique « comme à la source de la justice et au refuge de tous les opprimés (1). »

Il me semble à cette heure voir se renouveler, mais sur un plus vaste théâtre, cette scène pathétique.

La France, mère de Jeanne, se tourne vers l'Église de Rome, gardienne incorruptible de la vérité et du droit, souveraine dispensatrice des honneurs qui récompensent sur la terre les vertus des saints.

Elle se prosterne aux pieds du Pontife magnanime qui porte le nom de Léon et qui semble devenir de plus en plus, dans notre Europe troublée, un arbitre de justice et de paix.

« Très Saint-Père, lui dit-elle par notre bouche, voici les actes authentiques de la vie, de la mission, de la mort de Jeanne la Pucelle.

« Pesez dans votre sagesse ces témoignages qui ont déjà subi l'épreuve et reçu la sanction d'un premier procès apostolique dont les conclusions ont été solennellement confirmées par un de vos prédécesseurs. Puis, dans l'exercice de votre magistère infaillible, déclarez que les vertus, les prophéties, les miracles de cette « Messagère de Dieu » décident l'Eglise à l'inscrire sur le livre d'or des élus du ciel et à placer sur sa tête la couronne de la sainteté. »

Quant à nous, mes Frères, nous ne cesserons d'appeler de nos vœux les plus ardents le jour où il nous sera permis d'offrir à notre héroïque sœur l'hommage d'un culte public.

Puissent alors tous les enfants de cette France qu'elle a miraculeusement sauvée avoir mis un terme à leurs douloureux et funestes dissentiments ! Puissent-ils, réunis dans une même foi religieuse et dans un même dévoûment à la patrie, faire monter vers le ciel une prière d'action de grâces qui retentira de l'Océan à la Méditerranée, des Pyrénées aux Vosges... plus loin encore !

Fidèle écho de la gratitude et de la piété nationales, et s'inspirant des paroles par lesquelles Ozias exprimait à la chaste

(1) *Ad fontem justitiæ, Sanctam Sedem Apostolicam, quæ fidei mater est et magistra.* (Quicherat, II, 84.)

et vaillante Judith la reconnaissance des habitants de Béthulie et de toute la Judée, cette prière saluera en ces termes, dictés par l'esprit de Dieu lui-même, la vierge de Domrémy, la libératrice de la cité orléanaise, la martyre de Rouen :

« Fille de notre peuple ! béni soit le Seigneur qui a daigné armer votre bras ! Il a mis sur votre nom une gloire impérissable, et, jusqu'à la fin des siècles, vos concitoyens garderont le souvenir de votre vertu et du dévoûment avec lequel vous avez eu compassion de leurs angoisses et vous vous êtes sacrifiée pour arracher votre pays à une ruine certaine (1).

« Et maintenant, vous qui êtes sainte, priez pour nous : *Nunc ergo, ora pro nobis, quoniam mulier sancta es* (2) ! »

Amen ! Amen !

MGR PERRAUD.

Appendice

M. Michel Hardy, archiviste de la ville de Périgueux, a récemment trouvé un document très intéressant qu'il vient de publier : c'est le compte des dépenses faites, le 13 décembre 1429, par l'édilité de Périgueux, à l'occasion d'une messe chantée et d'un sermon fait par le P. Élie Boudant, dominicain, lequel était venu dans cette ville et prêchait à tout le peuple les grands miracles accomplis en France par l'intervention d'une Pucelle qui était venue trouver le roi, notre sire, de par Dieu. (Périgueux, 1887.)

M. Léopold Delisle, de l'Institut, a initié le public savant à la précieuse découverte faite par lui d'un manuscrit conservé aux Archives du Vatican. Il s'agit d'un écrit composé à Rome par un clerc français résidant dans cette ville et attaché depuis 1414 à la Cour pontificale. J'extrais de ce récit les lignes suivantes, évidemment écrites après la levée du siège d'Orléans et le sacre de Charles VII à Reims :

« Une Pucelle nommée Jeanne est entrée dans le royaume de France, quand ce royaume était à la veille d'une ruine complète, et à la veille de passer entre des mains étrangères. Cette jeune fille accomplit des actes plutôt divins qu'humains. (Suit l'histoire de la levée du siège d'Orléans.) A qui attribuer cet événement, sinon à vous, ô mon Dieu, à qui je rends grâces

(1) *Judith*, XIII, 23-25.
(2) *Ibid.*, VIII, 29.

d'avoir humilié le superbe et maîtrisé nos adversaires par la puissance de votre bras ?

« La Pucelle est âgée de dix-sept ans. Elle ne recherche aucun avantage temporel. Ses mœurs sont irréprochables. Elle se confesse tous les jours avant d'entendre la messe ; elle communie chaque semaine. Ses actions dépassent la force de son sexe. Elle combat pour une cause utile et juste, puisque c'est pour pacifier le royaume de France... Il faut nécessairement conclure que les succès de la Pucelle sont dus à la volonté divine. »

Ce témoignage rendu à Jeanne d'Arc existe depuis quatre siècles et demi dans la Bibliothèque des papes. Nous savons qu'il a été mis sous les yeux de S. S. le Pape Léon XIII par Mgr l'Évêque d'Orléans, en novembre 1885. Quel sujet d'espérer que ce document plaidera d'une façon victorieuse la cause de notre chère Jeanne !

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Séance du 25 juin 1887.

M. le Président. — Voici le texte de l'amendement-article proposé par M. de La Martinière et autres membres.

« Sont, à titre conditionnel, dispensés du service militaire :

« 1° Les jeunes gens qui, avant l'époque fixée pour l'ouverture des opérations du recrutement auront contracté devant le recteur de l'Académie l'engagement de se vouer pendant dix ans à la carrière de l'enseignement public et dont l'engagement aura été régulièrement accepté ;

« 2° Les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues comme établissements d'utilité publique, et les directeurs, maîtres-adjoints et élèves-maîtres des écoles fondées ou entretenues par les associations laïques remplissant les mêmes conditions, pourvu toutefois que les uns et les autres, avant le tirage au sort, aient pris, devant le recteur de l'Académie, l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement, et s'ils réalisent cet engagement dans un des établissements de l'association laïque ou religieuse, à condition que cet établissement existe depuis deux ans au moins et renferme trente élèves au moins ;

« 3° Les élèves ecclésiastiques désignés à cet effet par les archevêques et par les évêques et les jeunes gens autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les cultes salariés par

l'État, sous la condition qu'ils seront assujettis au service militaire s'ils cessent les études en vue desquelles ils auront été dispensés, ou si, à vingt-six ans les premiers ne sont pas entrés dans les ordres majeurs et les seconds n'ont pas reçu la consécration. »

La parole est à M. Freppel.

Mgr Freppel. — Dans l'exposé des motifs du projet de loi de 1881, M. le général Farre, alors ministre de la guerre, déclarait que « le gouvernement ne saurait avoir la pensée d'imposer le service armé à ceux chez qui ce genre de service serait incompatible avec leur caractère religieux. Les membres du clergé ne seront donc appelés, au moment de la mobilisation, que dans les services de l'aumônerie, des ambulances et des hôpitaux. »

Je m'empare de ce principe posé par M. le général Farre, qui, de son vivant, n'était pas suspect de cléricalisme, et je vais soutenir avec lui que le service armé est incompatible avec le service ecclésiastique.

Du reste, en s'exprimant ainsi, M. le général Farre ne faisait que suivre les traditions républicaines dans ce qu'elles ont de moins timide et de plus accentué. En effet, lorsque, en 1793, plusieurs partisans de l'égalité à outrance voulaient comprendre le clergé dans la loi de recrutement, la Convention qui, elle non plus, n'était pas une Association bien cléricale... (Rires et interruptions.)

Alors, en France, tout le monde est clérical, et cela me donne confiance dans le succès de ma thèse... (Nouveaux rires à droite.)

La Convention repoussa ce qu'elle regardait comme une énormité; ce fut sur le rapport de Barère, un républicain s'il en fut jamais, — on l'appelait l'Anacréon de la guillotine, — de Barère qui avait été rapporteur du Comité de Salut public et avait fait mettre la terreur à l'ordre du jour; ce fut sur le rapport de Barère que la Convention, à la date du 13 mars 1793, rendit un décret par lequel elle déclarait « qu'elle n'avait pas entendu comprendre dans la loi de recrutement les évêques, les curés et les vicaires », et décidait que ceux d'entre eux qui auraient été incorporés dans l'armée seraient libres de rester ou de revenir.

Ainsi la Convention elle-même, malgré les excitations des partis extrêmes, comme il s'en trouve toujours, refusait de comprendre le clergé dans la loi de recrutement, et cela au moment où elle avait à tenir tête à la moitié de l'Europe coalisée contre elle, et où elle venait de déclarer la patrie en danger et de décréter la levée immédiate de 300,000 hommes.

Je ne sache pas d'exemple plus frappant pour montrer que dans la conscience des peuples modernes, quelles que soient les passions politiques ou religieuses qui les dominent, et dans l'état actuel de la civilisation, il y a incompatibilité absolue entre le caractère sacerdotal et le service militaire.

Ce n'est pas là une thèse monarchique, on pourrait l'appeler aussi bien une thèse républicaine.

Et les membres républicains de cette Assemblée qui refuseront de comprendre le clergé dans la loi du recrutement ne feront que suivre l'exemple de Barère et de la Convention. (Mouvements divers.)

Aussi ne suis-je pas étonné que sur les 580 membres dont se compose cette Assemblée, 82 seulement se soient prononcés, dans leurs professions de foi électorales, contre l'exemption des membres du clergé, ainsi que l'établit l'intéressant travail que M. Michelin a fait distribuer.

Cela me donne encore plus de confiance dans le succès de ma thèse. (Interruptions.)

On me dit que cela était inutile à dire. Pardon, puisque, selon M. Laisant, c'est là la question politique essentielle, il fallait qu'elle se posât devant le corps électoral.

Il est vrai que, ces jours derniers, dans un discours très étudié que je n'ai pu entendre, retenu que j'étais hors d'ici par une circonstance douloureuse, mais que je me suis fait un devoir de lire avec soin, M. Hanotaux a montré moins de réserve que Barère et la Convention. Il s'est demandé si, oui ou non, le service des armes était absolument interdit aux ecclésiastiques par les canons de l'Eglise. (Rires sur quelques bancs à gauche.) Je sais que vous aimez à jouer sur ce mot de canons de l'Eglise ; il signifie les règles de l'Eglise ; je le dis pour ceux qui, en dehors de cette enceinte, pourraient ne pas le savoir. (Rires et applaudissements à droite.)

M. Hanotaux a prétendu que les théologiens eux-mêmes étaient divisés sur cette question de l'interdiction du service armé aux ecclésiastiques. Je lui en demande pardon, il a fait des confusions regrettables.

En effet, il est évident que devant un homme qui veut attenter à sa vie, tout prêtre a le droit de se servir d'une arme pour sa défense légitime : c'est de droit naturel. Mais il ne s'agit pas là d'un état, d'un métier, d'une profession, il s'agit seulement d'un cas accidentel.

Il en va tout autrement d'un service de guerre, ce n'est pas là un cas accidentel, car il s'agit de se servir de son arme pour attaquer, pour faire à l'ennemi le plus de mal possible.

Oui, M. Hanotaux a fait des confusions regrettables. Si, au lieu de citer un écrivain janséniste, dont l'autorité est nulle quand il s'agit d'appliquer les lois de l'Eglise, et une feuille d'hier qui périra peut-être demain faute de rédacteurs, il avait, fidèle à la méthode de l'Ecole des Chartes, été droit aux sources, c'est-à-dire au Recueil du droit canon, qui est le vrai recueil des lois de l'Eglise, qui est en matière ecclésiastique ce que le Code Napoléon est en matière civile, il aurait trouvé là l'interdiction absolue pour les ecclésiastiques de porter les armes. Il y aurait vu que le Pape Innocent Ier, déclarait

inhabile à recevoir les ordres quiconque aurait porté les armes; il aurait vu que le décret de Gratien, chapitre VI, faisait défense à tout clerc de porter les armes et de se montrer sous une armure quelconque.

Il aurait vu dans les Décrétales, chapitre II, la même interdiction, sous peine d'excommunication, prohibition absolue. Si l'on dit que tout cela est ancien, alors je citerai Pie IX... (Interruptions.)

Sans doute, comme je l'ai déjà fait observer à vos prédécesseurs dans cette enceinte, tout ce qui se dit ici depuis quelques jours, je l'avais déjà entendu deux ou trois fois; c'était inévitable, nous ne pouvons que nous répéter les uns et les autres. M. de Mahy, dira peut-être : voilà pourquoi il faut en finir; moi je dis : voilà pourquoi il n'aurait pas fallu commencer! (Mouvements divers.)

En parlant ainsi, je reste d'ailleurs fidèle à l'attitude que j'ai prise dès le début de cette discussion, car on se livre ici, malgré les meilleures intentions, à une vraie critique des institutions militaires actuelles, et si après cela il reste à l'armée quelque confiance... (Interruptions.)

Je n'insiste pas. On me parle de patriotisme.

Comment! quand on critique nos institutions actuelles dont nous pourrions avoir besoin d'un moment à l'autre, je n'aurais pas le droit de contester que ce soit là faire acte de patriotisme? Mais laissons cela. Je disais à vos prédécesseurs que, sous le régime féodal, il avait pu arriver que des évêques, des abbés, comme seigneurs temporels de grands fiefs, s'étaient trouvés dans l'obligation de lever des milices et de conduire leurs vassaux à l'armée.

Je ne crois pas cependant que vous ayez l'intention de nous ramener à ces temps, car tous vos écrivains, à commencer par Michelet, n'ont pas eu assez d'anathèmes contre ce mélange du sacré et du profane. Mais, même sous le régime féodal, toujours il a été défendu aux ecclésiastiques de combattre à main armée, de répandre le sang. Et Thomassin, dans son grand ouvrage sur la discipline ancienne et moderne de l'Eglise, chef-d'œuvre d'érudition que je vous engage à lire, — il est vrai qu'il y a six volumes in-folio (on rit.) — écrit qu'il a été indubitablement toujours défendu aux ecclésiastiques, tout en assistant le roi, ce qui était leur devoir, de prendre les armes, de se jeter dans la mêlée, de répandre le sang et de tuer. Ils ne doivent combattre que par la prière pour obtenir la victoire. Voilà donc un point acquis.

On a cité Jules II, et je crois, Richelieu, qui auraient commandé des armées, l'un comme souverain temporel, l'autre comme ministre de la guerre... (Interruptions.)

Jusqu'à ce que le président de la République ait appelé au ministère de la guerre un ecclésiastique... (on rit) le cas est oiseux.

M. Clémenceau. — Ça ne tardera pas!

Mgr Freppel. — Ni Jules II, ni Richelieu n'ont jamais combattu les armes à la main, ni versé le sang de personne. (Bruit à gauche.)

Voulez-vous confier aux ecclésiastiques et aux séminaristes le commandement des armées, à condition qu'ils ne combattront pas les armes à la main?

Si c'est là ce que vous voulez, il faut le mettre dans la loi, on pourrait finir par s'entendre! (On rit.)

Je dis donc, et je ne saurais trop le répéter, car il faut qu'on le sache bien au dehors, que jamais, à aucune époque, il n'a été permis aux ecclésiastiques de combattre les armes à la main. Que si, néanmoins, malgré des prescriptions si formelles, il y a eu dans le passé des ecclésiastiques qui ont combattu et versé le sang, c'est simplement un abus dont le bon sens et la logique ne permettent de tirer d'autre conclusion que celle-ci, à savoir que les meilleures lois, les plus justes, les plus morales ne sont pas toujours à l'abri des transgressions. (Très bien! très bien! à droite.)

J'ai dit : les lois les plus morales. Quoi de plus moral, en effet, que d'interdire aux ecclésiastiques de verser le sang? Comment! voilà un homme dont le ministère essentiel est de prêcher la paix, l'oubli des offenses, le pardon des injures, la charité (très bien! très bien! à droite, — bruit à gauche), dont la mission est de prier, de recommander la douceur, la mansuétude... (interruptions à gauche). Et, devant vos clameurs, il me semble que je ne pratique pas déjà si mal cette injonction... (Rires et applaudissements à droite.)

Voilà un homme que vous obligerez à aller, oublieux de sa vocation, de son caractère, de sa mission, détruire des chrétiens à coups de fusil ou à coups de canons!

Y aurait-il un spectacle plus révoltant, et vous-mêmes qui m'interrompez, vous-mêmes si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous étiez appelés sur un champ de bataille et que vous y vissiez à vos côtés un membre de la religion s'acharnant contre des chrétiens dans une mêlée meurtrière, ne seriez-vous pas blessés au plus vif de vous-mêmes dans votre délicatesse, dans vos sentiments, dans votre dignité morale? (Très bien? très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Laissez-moi vous faire l'honneur de penser qu'il en serait ainsi, je croirais vous faire injure en supposant que vous n'éprouveriez pas un sentiment qui est celui du monde civilisé! Oui, du monde civilisé, car, en France surtout, la civilisation chrétienne a si profondément gravé dans toutes les âmes l'idéal du prêtre que les esprits les moins cultivés et les intelligences les plus grossières retrouvent en face de lui une merveilleuse délicatesse quand il s'agit de savoir ce qui convient ou ne convient pas à son caractère. (Très bien! très bien! à droite.) *(A suivre.)*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

S. G. Mgr Matera, nommé délégué apostolique auprès des Etats-Unis de Colombie, a voulu, avant de partir pour cette destination, présenter au Souverain-Pontife un témoignage de respectueux attachement, en offrant, pour le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté, un magnifique autel complet, avec marches, retable, baldaquin, chandeliers, ciboire et autres ornements, le tout en bois précieux finement sculpté et provenant de la République Argentine, où Mgr Matera avait rempli d'abord les fonctions de délégué apostolique.

—

Le comité chargé de recevoir les offrandes qui, de toutes les parties du monde, sont envoyées au Saint-Père pour son jubilé sacerdotal, et qui doivent figurer d'abord à l'Exposition vaticane, est saisi déjà d'un si grand nombre d'avis d'expéditions, que le local aménagé à cet effet dans les jardins du Vatican, autour de la colonne du Concile, ne pourra suffire à ce que l'on prévoit. C'est pourquoi il a été décidé que toute la catégorie des objets précieux et de plus de valeur seront placés dans une des galeries du Musée *Clementino*, qui correspond avec cette partie des jardins du Vatican.

—

On travaille en ce moment à la frappe de la médaille commémorative de la dixième année du pontificat, laquelle va être distribuée, selon l'usage des années précédentes, à l'occasion de la prochaine fête de saint Pierre. D'un côté, cette médaille de la dixième année du pontificat de Léon XIII porte l'effigie de Sa Sainteté d'une exécution parfaite, avec cette inscription : *Leo XIII Pontifex Maximus. Anno X.* Sur le revers est représenté l'un des événements les plus saillants de cette dixième année, à savoir l'heureux résultat de la médiation pontificale dans la question des îles Carolines. L'Espagne et l'Allemagne y sont indiquées sous la figure de deux femmes avec casques et armures guerrières, tenant chacune à la main un écusson sur lequel sont gravées les armes nationales. Ces deux figures allégoriques, très bien modelées et fort expressives, s'inclinent respectueusement devant la Religion qui trône au milieu d'elles avec ses attributs distinctifs et qui, la main droite étendue

dans une attitude pacifique, marque son œuvre de réconciliation. Autour des figures est gravée cette inscription historique : *Controversia de insulis Karolinis ex equitate dirempta.* Sur l'exergue on lit cette autre inscription qui exprime l'admirable triomphe de la Religion : *Pacis arbitra et conciliatrix. MDCCCLXXXVII.*

France.

Mgr Rotelli, nonce du Pape, a présenté à M. Grévy ses lettres de créance. Il a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président,

En remettant à Votre Excellence les lettres par lesquelles S. S. le Pape Léon XIII, mon auguste maître, a daigné m'accréditer auprès du gouvernement de la République française en qualité de Nonce apostolique, je sens profondément tout l'honneur de la mission qui m'est confiée.

Si j'en comprends bien la délicatesse et la haute responsabilité, je serai, d'ailleurs, soutenu dans l'accomplissement de ma tâche par le sentiment de la confiance de mon Auguste Souverain et surtout par la conscience intime de sa prédilection pour la Fille aînée de l'Eglise. Le Souverain-Pontife a bien voulu m'ordonuer, en effet, de vous offrir aujourd'hui, monsieur le Président, le public et solennel témoignage de sa paternelle affection pour vous et pour cette très noble et très généreuse nation, ainsi que l'expression sincère des vœux qu'il forme pour votre prospérité et pour le bien-être et la gloire de votre patrie.

J'accomplis un bien agréable devoir en me faisant ainsi l'interprète des sentiments du Souverain-Pontife, et j'ai la ferme intention de m'inspirer toujours de ces mêmes sentiments dans tous mes rapports avec le gouvernement de la République française, heureux de pouvoir contribuer, selon la mesure de mes forces, à maintenir et à consolider de plus en plus le bon accord entre la France et le Saint-Siège, pour la véritable sauvegarde de leurs intérêts communs.

Je suis sûr, monsieur le Président, de pouvoir compter, ainsi que mon illustre prédécesseur, sur votre bienveillance et sur l'appui de votre gouvernement, pour mener à bien ma nouvelle mission.

Qu'il me soit aussi permis, monsieur le Président, de vous donner ici le témoignage de mon admiration pour le glorieux pays aux destinées duquel vous présidez et dont j'ai pu apprécier à Constantinople l'influence et les bienfaits.

Le président de la République a répondu dans les termes suivants :

Monsieur le Nonce apostolique,

Je suis profondément touché des sentiments et des vœux que vous exprimez de la part de Sa Sainteté pour moi et pour la prospérité de mon pays. Je vous prie de vouloir bien transmettre au Saint-Père l'expression de ma vive gratitude.

Quant à vous, Monsieur le Nonce Apostolique, soyez persuadé que vous trouverez chez moi et dans mon gouvernement la même cordialité que votre éminent prédécesseur. Je serai heureux, comme vous, de voir continuer les bons rapports qui existent entre le Saint-Siège et la France.

Aix. — A l'exemple de M. Mesureur, son heureux rival, le général Boulanger avait, on se le rappelle, débaptisé les casernes pour leur donner à toutes des noms de capitaines illustres.

Or sait-on quelle est l'inscription qui s'étale sur la caserne d'Arles. C'est celle de *Caserne Calvin.*

Le prêtre apostat, l'hérésiarque Calvin, était peu connu jusqu'ici par ses exploits militaires. En ordonnant cette inscription, le général Boulanger a sans doute voulu rappeler aux habitants d'Arles, qu'au temps des guerres de religion leur ville fut dévastée par les soudards calvinistes, qui pendant leur trop long séjour en Provence mirent tout à feu et à sang.

Auch. — MM. les vicaires capitulaires d'Auch viennent d'adresser au clergé et aux fidèles du diocèse une Lettre circulaire au sujet de la préconisation de Mgr Gouzot à l'archevêché d'Auch. Nous y lisons :

Après Mgr de Langalerie, de douce et bénie mémoire, vient un prélat qui continuera son œuvre. Successivement professeur, desservant, curé-doyen, curé-archiprêtre et enfin, évêque, le nouveau métropolitain a parcouru tous les degrés de la hiérarchie et acquis toutes les expériences. Les œuvres qu'il a fondées ou soutenues, à Périgueux et à Gap, disent éloquemment ce que nous devons attendre de son zèle et de sa charité.

Ce qui caractérisa Mgr de Langalerie, on a pu le dire avec raison, ce fut son admirable bonté. Cette qualité maîtresse se retrouve dans son vénéré successeur, chez lequel on ne se lasse pas de louer une bienveillance qui le rend accessible à tous. Si le premier triomphait du mal par l'attrait du bien et le charme de la bonté, selon sa belle devise : *Vince in bono malum*, le second porte sur son blason, une autre devise qui nous dit sa compatissance et sa charité : *Quis infirmatur et ego non infirmor?* L'un et l'autre ont eu à cœur de posséder la bénignité tant recommandée aux évêques par le grand Apôtre : *Oportet episcopum esse benignum.*

Le nouveau pontife, n'en doutons pas, perpétuera les traditions des archevêques que nous avons connus et aimés. Il fera revivre parmi nous, les de Salinis, les Delamarre, les de Langalerie, et nous rappellera Mgr de La Croix, l'un de ses plus dignes prédécesseurs sur le siège de Gap et le siège archiépiscopal d'Auch.

Réjouissons-nous donc, nos très chers Frères, de retrouver un premier pasteur qui nous affermira dans la vraie doctrine, nous soutiendra dans notre faiblesse, nous consolera dans nos peines !

BAYONNE. — Il y a huit jours, la *Semaine religieuse* avait inséré un article, certes inoffensif, que nous reproduisons à cause de l'importance que vient de lui donner la conduite d'un officier général :

Les Bayonnais et surtout les Bayonnaises ont fait dimanche dernier la plus éloquente des réponses au sot arrêté du maire Viard cherchant à réglementer et à réduire les processions de la Fête-Dieu ; les uns par leur empressement à élever de gracieux et riches reposoirs, à orner les rues et maisons de draperies, de guirlandes, de fleurs variées; les autres en assistant pieusement aux offices et aux processions; tous en rivalisant d'entrain, de bonne tenue, ont prouvé une fois de plus — et ce ne sera pas la dernière ! — que cette fête est vraiment populaire.

Suit une description des reposoirs, des arcs de triomphe et ensuite :

Et partout une foule vive, gaie, en claire toilette, foule qui se découvrait respectueusement devant la Croix et le Très Saint-Sacrement. C'est à peine si çà et là quelques têtes, qui n'étaient évidemment pas Bayonnaises, oubliaient de se décoiffer.

C'est à peine aussi si çà et là quelques tronçons de rue et de place manquaient de verdure. Et alors, en levant la tête, on apercevait l'hôtel de la division, ou la synagogue, ou une boutique de juifs. Seuls, le gouvernement de la République et le monde israélite ne s'associaient pas à cette fête populaire : signe des temps ! Seules aussi, les dames de la halle avaient obtenu la permission d'orner de draperies les pavillons.

Pas de musique militaire ou de fanfare, pas de sapeurs-pompiers ou de soldats, pas un habit brodé, pas un juge, pas un général à ces processions : à peine çà et là un ou deux sergents de ville qui saluaient fort respectueusement, et deux ou trois gendarmes qui oubliaient, par ordre sans doute ! de faire le salut militaire.

Rien que des catholiques, priant, chantant, s'agenouillant pour recevoir la bénédiction. D'aucuns, les anciens, regrettaient un peu les fanfares et les dorures officielles; mais la plupart trouvaient,

comme l'an dernier, que ces processions simples, dignes et calmes, ont vraiment plus de cachet et de vraie grandeur.

Cet article avait à peine paru que le général Munier, qui commande à Bayonne, envoyait par deux fois un de ses officiers d'ordonnance dans les bureaux du journal, avec la mission de demander au directeur une audience particulière qui lui fut accordée. Le directeur causait avec un ami, lorsqu'un officier d'ordonnance de M. le général de division se présenta et lui demanda un entretien particulier qui fut accordé. Cette personne était déjà venue sur le matin en l'absence du journaliste. Sur la demande de celui-ci, l'ami sortit de la pièce et de l'appartement, pour l'attendre dans une autre partie de la maison.

Il fut alors demandé à M. Lasserre s'il était responsable des articles de la *Semaine;* sur sa réponse affirmative et sans aucun autre propos de part ni d'autre, il fut frappé; il riposta et appela à son aide. On n'entendit pas tout d'abord. Quand on accourut, l'agresseur et le journaliste avaient tous deux la figure en sang.

Quelques mots s'échangèrent qui firent connaître alors le mobile de l'agression : il s'agit d'un article sur les processions, publié mercredi dernier; il paraît que parler en même temps de la division et de la synagogue c'est outrageant.

M. Lasserre défère le général et son bretteur à la justice. Il écrit au ministère.

Le général Munier, d'ailleurs, qui a des officiers pour battre les gens, en a aussi pour porter de singulières lettres.

M. Détroyat, banquier, qui n'était pour rien dans l'article, a reçu le pot de bile suivant versé par deux capitaines; M. Detroyat écrit à M. Lasserre.

Bayonne, le 20 juin 1887.

Mon cher ami,

Comme épilogue à l'agression inqualifiable dont vous avez été victime avant-hier, j'ai reçu hier soir, à six heures et demie, la visite de M. de Bédorède et de M. L. Passot, capitaines à l'état-major de la 36e division. Ces messieurs sont venus au nom de M. le général Munier me donner lecture de la lettre suivante, qu'ils ont laissée entre mes mains. Publiez-la, je vous prie, mon cher ami; vous m'obligerez. Ce sera ma seule réponse.

Croyez-moi, mon cher Louis, votre cordialement dévoué,

ARNAUD DÉTROYAT.

(Copie)

A Monsieur A. Détroyat, banquier, Bayonne.

19 juin 1887, Bayonne.

Monsieur,

Un journal qui s'intitule la *Semaine religieuse* s'est permis, à propos de la procession de la Fête-Dieu, d'insulter l'armée dans la personne de l'officier général qui la représente à Bayonne.

Le *misérable* qui prend le titre de *rédacteur en chef* de la *Semaine a payé cher son audace* et a reçu hier une correction qui lui servira de leçon.

Cette correction n'est pas suffisante; ce folliculaire n'est pas seul responsable de l'article reptilien qu'il a inséré dans son journal. Cette feuille est inspirée, dit-on, et subventionnée par un comité qui prend le titre pompeux de comité conservateur et a la prétention de soutenir le trône et l'autel.

L'opinion publique vous attribue, monsieur, une situation prépondérante dans ce comité : j'ai pu, du reste, m'assurer hier, par votre présence dans *l'officine du rédacteur souffleté,* par votre tentative d'intervention en sa faveur, que vous faites partie du comité dirigeant, et que vous êtes un des inspirateurs de l'article incriminé, article que vous auriez voulu reproduire dans une autre feuille du genre de la *Semaine religieuse.*

C'est donc vous que je viens prendre à partie ; je viens vous dire que votre conduite est indigne, que vous méritez le traitement infligé hier à votre porte-paroles, et *que, si je ne respectais pas ma haute situation,* je serais heureux de vous traiter comme votre collaborateur.

Je vous envoie cette lettre par deux personnes dont l'honorabilité (*sic*) ne peut être contestée; elles en connaissent les termes et ont pour mission de vous exprimer *mon indignation* et *mon mépris* dont j'accepte toutes les conséquences.

J'ai l'honneur de vous saluer, Général MUNIER.

BELLEY. — Nous lisons dans le *Journal de l'Ain*, du 20 juin :

Le *Journal de Trévoux* annonce que Mgr Soubiranne, évêque de Belley, venu à Trévoux pour donner la confirmation aux élèves du pensionnat des Ursulines, s'est trouvé jeudi subitement frappé d'une grave indisposition.

La grave indisposition signalée par le *Journal de Trévoux* est une paralysie, moins inquiétante pourtant qu'on ne l'avait craint d'abord. Le prélat est à Trévoux en attendant de pouvoir se rendre à Belley.

Etranger.

ALLEMAGNE. — N. T. S. P. le Pape vient de nommer archevêque de Breslau Mgr Kopp, évêque de Fulda. S. Ém. le car-

dinal Rampolla, secrétaire d'État de Sa Sainteté, l'a annoncé à Mgr Gleich, évêque auxiliaire de Breslau, par une lettre où il dit :

Le Pape a examiné, au point de vue des choses et au point de vue des personnes, la situation de votre diocèse. Prenant en considération les éminents services de l'évêque Kopp, de Fulda, et sa haute réputation de talent, de prudence et de piété, et se rendant, à la recommandation de plusieurs évêques allemands, le Saint-Père a trouvé bon d'écarter la liste de candidats présentée par le chapitre et de nommer au siège de Breslau, depuis si longtemps vacant, Mgr Kopp. Le Saint-Père n'a pris cette mesure que pour la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien des âmes. Je m'empresse de vous en faire part, afin que vous en avisiez le chapitre ; je suis persuadé que la décision du Saint-Père sera saluée partout avec joie et respect.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 23 *juin.* — Le Sénat reprend la délibération de la loi sur les associations syndicales.

Vendredi 24 *juin.* — L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de résolution présenté par la commission chargée de faire une enquête et de présenter, dans le plus bref délai possible, un rapport sur la consommation de l'alcool, tant au point de vue de la santé et de la moralité, qu'au point de vue du Trésor.

Toutes les résolutions proposées sont votées à l'unanimité, ainsi qu'une résolution aux termes de laquelle le Sénat recommande au gouvernement les conclusions de la commission d'enquête « comme bases d'une réforme fiscale que sa connexité avec les règles de la morale et de l'hygiène publique rend chaque jour plus urgente. »

Mardi 28 *juin.* — Adoption d'un projet de convention postale avec les Messageries maritimes.

Chambre des députés.

Jeudi 23 *juin.* — On reprend la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'étanchement et à l'alimentation du canal de Labourne.

Discussion de la loi militaire.

Les titres I et II comprennent 114 articles; la loi tout entière en comporte 285; à ce total effrayant, il faut ajouter au moins une centaine d'amendements, et nous en sommes seulement à l'article 17.

Sur l'article 16, deux amendements ont été déposés, tendant à employer dans les services auxiliaires les jeunes gens impropres au ser-

vice armé ; une nouvelle rédaction de la commission leur donnant satisfaction est adoptée à mains levées. L'article 16 est voté.

Passons à l'article 17.

Le RAPPORTEUR des titres I et II donne lecture d'un nouveau texte qui ajoute à l'examen de la commission des *cinq pères* l'avis du Conseil municipal, et qui permet de substituer au fils aîné un de ses frères, dans le cas où l'aîné ne remplirait pas ses devoirs de soutien de famille.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE voudrait que l'on ajoutât aux cas de dispenses éventuelles de l'article 17, l'aîné d'une famille dont le père est interdit.

M. JAVAL propose le rétablissement de la dispense de *droit* pour les aînés d'orphelins de père et de mère, dont le nombre annuel s'élève, paraît-il, à 2,000.

Mais, fait observer M. DE MAHY, la proposition de M. Javal est contraire au principe de la loi. M. René BRICE appuie la demande de renvoi de la motion de M. Javal. Ce sera, dit-il, pour la commission l'occasion d'apporter une rédaction de l'art. 17 qui ne donne pas carrière à l'arbitraire.

La commission se rebiffe.

Le renvoi demandé par M. René Brice, des passages non encore votés de l'article 17, est repoussé.

L'aîné d'une famille de sept enfants est, entre temps, ajouté aux exemptés compris dans l'énumération *indicative* de l'article 17.

M. BERNARD (Doubs) critique cette énumération qui a le tort de reproduire seulement quelques-unes des dispenses légales de l'article 17 de la loi de 1872 et laisse de côté notamment le fils dont le frère est mort en activité de service. La Chambre adopte un amendement de M. Bernard conçu dans ce sens.

Le texte de la commission est ensuite modifié par les mots suivants : *et généralement les jeunes gens qui remplissent effectivement les devoirs de soutiens de famille*, ajoutés à la fin de l'énnmération comprise dans cet article.

M. CANIVET critique l'institution de la commission des cinq pères, il voudrait que le conseil municipal seul jouât le rôle attribué aux pères de famille.

Une discussion assez animée s'engage entre M. THELLIER DE PONCHEVILLE et la commission, à l'occasion du paragraphe final qui applique le bénéfice de l'article 17 à l'enfant naturel reconnu par le père ou par la mère, alors même qu'une famille légitime aurait été créée postérieurement à la naissance de l'enfant naturel. M. de Poncheville voudrait que ce fût l'aîné des enfants légitimes qui bénéficiât de la loi, à moins qu'il ne soit démontré que c'est le fils naturel qui remplit effectivement les devoirs de soutien de famille.

Son amendement n'est pas même pris en considération.

L'article 17 est voté à mains levées, ainsi que les articles 18 et 19.

Au reste, tous les essais d'amélioration tentés par les adversaires du projet, ont été jusqu'ici inutiles; la commission ne cèdera pas un pouce d'arbitraire, ni une arrière-pensée.

Vendredi 24 juin. — La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi ayant pour objet d'admettre aux conditions de la législation en vigueur, au jour de leur embarquement, les grains étrangers embarqués directement pour un port français antérieurement au 30 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une interpellation de M. Gaillard sur l'internement de M. R. Seillière dans une maison de santé.

M. Fallières demande l'ordre du jour pur et simple, et dépose un projet tendant à la révision de la loi de 1838.

M. Gaillard réclame l'urgence en faveur du projet de M. Fallières.

L'ordre du jour pur et simple est voté à l'unanimité, et l'urgence déclarée.

Samedi 25 juin. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi organique militaire.

M. le président donne lecture d'un amendement de M. de La Martinière à l'article 29, qui tend à dispenser à titre conditionnel les jeunes gens qui prennent l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement, et les élèves ecclésiastiques qui se destinent au ministère dans les cultes reconnus par l'État.

Mgr Freppel monte à la tribune et prononce le discours dont nous commençons plus haut la publication *in extenso*.

M. Hanoteau dit que le clergé se recrutera aussi facilement dans l'avenir que sous le régime de la loi actuelle. Si l'on n'est pas d'accord sur le principe, il y a un droit que l'on ne saurait nier, c'est celui pour tous les citoyens de défendre la patrie.

Après une courte réplique de M. de La Martinière, M. Laisant, en réponse aux critiques dirigées contre la commission, se borne à citer le passage de son rapport où il est dit que le spectacle de jeunes gens, se dérobant au service militaire sous prétexte de religion, serait profondément démoralisateur.

L'orateur s'attache à démontrer que la caserne n'est pas une école de démoralisation.

M. Rouvier déclare que le gouvernement entend appliquer le droit commun aussi bien aux séminaristes qu'aux instituteurs, et cela sans une pensée de persécution. Notre seule préoccupation, dit-il, est la grandeur de la nation. Nous sommes convaincus que tous les citoyens sont égaux devant l'impôt du sang. (Vifs applaudissements.)

M. Hubbart exige une déclaration plus précise. Il craint qu'au

point de vue de l'application de la loi le gouvernement ne se laisse aller à quelque faiblesse.

(La Chambre proteste vivement contre les paroles de M. Hubbart, qui quitte la tribune au milieu d'une certaine agitation.)

L'amendement de M. de La Martinière est repoussé par 384 voix contre 172.

M. Laurençon développe un amendement tendant à l'incorporation des élèves ecclésiastiques de tous les cultes dans les sections des infirmiers. On leur donnerait ainsi une mission compatible avec leurs devoirs.

M. Laisant combat l'amendement au nom des principes républicains et démocratiques.

M. le général Ferron déclare que le gouvernement n'accepte pas l'amendement Laurençon, qui est repoussé par 358 voix contre 201.

Lundi 27 *juin.* — M. Labordère dépose une proposition de loi relative aux élections des sénateurs, et demande l'urgence.

L'orateur donne lecture de l'exposé des motifs, qui s'attache à établir que les sénateurs sont actuellement élus au suffrage indirect et restreint.

L'urgence est repoussée.

La Chambre reprend la suite de la discussion du projet militaire.

M. Laisant demande que l'amendement de M. La Ferrière soit réservé jusqu'à la discussion de l'article 21, parce que cet article s'applique aux écoles qui n'ont pas le caractère militaire.

M. La Ferrière accepte cette proposition.

M. Raymond développe un amendement tendant à assimiler les écoles : Normale supérieure, Centrale, des Mines, des Arts et Métiers et des Hautes-Études commerciales aux écoles Polytechnique, Saint-Cyr et Forestière.

M. Laisant défend cet amendement, dont M. le baron Reille demande le renvoi à la commission, qui est accepté.

M. Brialou combat l'article 20, qui contient trop de privilèges.

Le paragraphe 1er de l'article 20 est adopté.

On renvoie à la commission un amendement de M. Lorois n'admettant aucune condition de taille pour les élèves des écoles Polytechnique, Saint-Cyr et Forestière.

Les autres paragraphes de l'article 20 sont adoptés.

Mardi 28 *juin.* — Suite de la discussion de la loi militaire.

M. La Ferrière développe une proposition aux termes de laquelle une année de service seulement, plus deux mois par année pendant trois ans, serait exigée des élèves des Facultés, des élèves de l'École des langues orientales, de l'École des haras, du Conservatoire de musique, des Écoles vétérinaires, etc., etc.

La prise en considération est repoussée au scrutin par 337 voix contre 197.

La commission de l'armée n'a admis qu'une seule exception dans l'ordre des écoles civiles; cette exception est en faveur de l'École normale supérieure visée par l'article 21 du projet.

M. MILLERAND invoque le principe égalitaire dont la commission et la Chambre ont fait, jusqu'à présent, la constante application.

Le député de Paris combat avec énergie l'article 21 que M. MÉZIÈRES vient soutenir avec non moins d'énergie au nom des intérêts de l'enseignement secondaire.

L'amendement, par lequel M. Millerand demande la suppression de l'article 21, est repoussé à la faible majorité de 273 voix contre 240.

L'adjonction de l'École des chartes et de l'École des langues orientales, proposée par M. LEFÈBRE-PONTALIS, est repoussée à la majorité de 311 voix contre 139.

L'adjonction de l'École centrale des arts et manufactures, reclamée par M. GAILLARD (Puy-de-Dôme), est de nouveau repoussée par 289 voix contre 238.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement a expiré le 30 juin de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Election des Landes. — Les séminaristes à la caserne. — La ligue des patriotes. — Un nouveau procès à Leipzig. — L'instruction gratuite. — Étranger.

30 juin 1887.

Une élection sénatoriale avait lieu dimanche dans le département des Landes, en remplacement du général Farre, sénateur

inamovible, décédé, dont le siége avait été attribué à ce département. Au premier tour, M. Boulard, conservateur, a obtenu 269 voix ; M. de Cès-Caupenne, républicain, 171, M. Lourtier, républicain, 160, et M. Payat, également républicain, 102. D'après la décision prise par le Congrès, M. de Cès-Caupenne, resté seul candidat au second tour, a été élu par 423 voix contre le candidat conservateur, M. Boulard, 275 voix.

—

La Chambre, comme on l'a vu plus haut, a discuté samedi la question essentielle, on peut même dire de la seule question pour laquelle a été faite la nouvelle loi militaire. Nous voulons parler de l'incorporation des séminaristes. Tout a été conçu, tout a été préparé dans ce but. La passion antireligieuse a tout dominé. Quand, au début du nouveau cabinet, on a interpellé le gouvernement au sujet de l'organisation de l'armée, on ne lui a pas demandé ce qu'il pensait et ce qu'il comptait faire pour mieux assurer la sécurité et la défense de la patrie, mais s'il voulait ou non assujettir les séminaristes au service militaire. C'est devenu la manie des radicaux. Porter ce nouveau coup à l'Eglise ; empêcher, par ce moyen, le recrutement du clergé, tout est là ? Si deux ou trois mille séminaristes ne sont pas soldats, il semble que la république est perdue et que la France est en péril.

Heuseusement, cette Chambre, avec ses mauvaises passions, n'est pas un arbitre suprême, et sa décision n'est pas irrévocable. Il reste le Sénat, et quand la loi militaire viendra devant cette Assemblée, on veut croire encore qu'elle y sera jugée en elle-même et non dans une pensée de haine et de discordes civiles.

Les condamnés de Leipzig n'auront pas à se féliciter beaucoup de l'intérêt que leur porte la « Ligue des Patriotes ». S'il n'est pas fait grâce d'un jour de leur peine à M. Kœchlin-Claudon et à ses amis, ils le devront en grande partie aux déclamations du grand Meeting qui vient d'avoir lieu à Paris, et à la fâcheuse intervention de M. Déroulède. Mais c'est chose dont M. Déroulède se soucie peu. « M. Kœchlin, a-t-il dit, appartient à la France. » Traduisez : « appartient à M. Déroulède », car à la réunion de vendredi, M. Déroulède personnifiait la France, comme les patriotes de la Ligue y personnifiaient le patriotisme. M. Déroulède a fait encore une autre victime qui supportera

son malheur avec moins de patience peut-être et moins d'abnégation que les Alsaciens détenus dans les geôles allemandes, c'est M. le général Boulanger. Il semblait qu'il fût impossible de compromettre M. le général Boulanger plus qu'il ne s'était compromis lui-même par ses allures tapageuses et ses fréquentes incartades.

M. Déroulède a pourtant atteint ce résultat, en représentant M. le général Boulanger comme la terreur de l'Allemagne. Si, de propos délibéré, M. Déroulède avait voulu lui fermer à jamais les portes du ministère de la guerre, il n'aurait pas tenu un autre langage.

Emises dans un certain milieu, les idées développées par M. Déroulède seraient sans inconvénient. Lancées à la foule, elles ont eu immédiatement une conséquence que l'ex-président de la Ligue des Patriotes ne pouvait pas désirer : à savoir une manifestation qui s'est organisée sur l'heure et qui s'est portée sur l'Élysée avec des intentions peu respectueuses que la police a dû déjouer.

—

Un nouveau procès de haute trahison doit avoir lieu le 4 juillet à Leipzig. Les accusés : MM. Klein, Grebert et Erhart, de Strasbourg, sont prévenus d'avoir communiqué au gouvernement français des plans de fortifications et d'autres documents militaires. Il avait été question de donner à cette nouvelle affaire un certain retentissement; mais le gouvernement allemand a décidé, assure-t-on, qu'elle sera jugée à huis-clos, à cause de la nature confidentielle de certains documents dont il sera donné lecture, notamment des déclarations faites par M. Schnæbelé. Contrairement à ce qui avait été dit, le commissaire français ne peut être impliqué à aucun titre dans le procès; car il a été mis en liberté, et les procès criminels devant la cour suprême ne peuvent être jugés que contradictoirement.

Ce second procès de Leipzig ne terminera pas la série, qui promet d'être longue, si l'Allemagne continue son système de vexations et de provocations à l'égard des Alsaciens-Lorrains. Une troisième affaire est à l'instruction : celle de MM. Bruchner et Cabannes, employés de la présidence de Basse-Alsace. Ces deux jeunes gens sont accusés d'avoir livré aux autorités françaises des documents concernant l'armée et les forteresses.

Le huis-clos du procès du 4 juillet ne permettra sans doute pas à l'opinion européenne d'être éclairé sur cette nouvelle

affaire, comme elle l'a été sur la précédente. Mais cette précaution de la justice allemande arrive un peu tard. On pensera, non sans raison, que le gouvernement allemand fait aux Alsaciens-Lorrains un nouveau procès de tendances, et que, pour celui-ci comme pour l'autre, les motifs sérieux de poursuite font absolument défaut, ce qui justifie le secret.

—

On peut appliquer à nos gouvernants ce qu'un poëte a dit de la Fortune : elle vend cher ce qu'on croit qu'elle donne. Nous voulons parler de l'instruction publique, au sujet de laquelle M. Keller, député conservateur, vient de déposer un projet de loi demandant d'en supprimer la prétendue gratuité. Il est certain que les maîtres ne donnent pas plus aujourd'hui qu'autrefois leur temps pour rien; sous tous les régimes, il faut qu'ils soient rémunérés de leurs peines; ne l'étant plus par les familles des enfants qu'ils instruisent, ils le sont par tout le monde, puisque c'est sur le produit de l'impôt qu'on prélève aujourd'hui la totalité de leurs traitements : de là la nécessité de faire payer à chacun plus qu'il ne payait par le passé, sans en excepter ceux qui, jadis, étaient exemptés de la rétribution scolaire.

Ainsi, quand l'enseignement primaire n'était pas gratuit ceux-là seuls le payaient qui le pouvaient; avec le régime de la gratuité tout le monde paye sa part, même les indigents, qui échappent à l'impôt direct, mais non aux droits d'octroi ou aux surtaxes établis pour faire face aux nouvelles dépenses scolaires. De telle sorte que celui-là qui ne payait rien pour faire instruire ses enfants paye aujourd'hui sa quote-part dans les dépenses scolaires. C'est contre les moins favorisés de la fortune que se retourne la loi soi-disant démocratique de la gratuité universelle. Le pays commence à le comprendre et de toutes parts les gens qui avaient accueilli jadis avec le plus d'enthousiasme la gratuité de l'école primaire en sont venus aujourd'hui à protester contre elle. Ce mouvement d'opinion est si général, que beaucoup d'écoles libres en profitent pour demander aux parents de leurs élèves une rémunération, et, loin de leur rendre la concurrence contre les écoles publiques plus difficile, cette mesure la leur facilite, parce que la gratuité est condamnée par le bon sens des masses populaires et par leur esprit de justice.

—

Aussi longtemps qu'ils ont pu conserver l'illusion d'attirer à

l'Exposition du centenaire de 1789 les nations étrangères, les républicains se sont efforcés d'atténuer le caractère de cette manifestation. De la révolution, ils parlaient le moins possible. Nous nous souvenons même d'avoir lu, dans un des organes autorisés du parti, qu'il n'y avait entre l'Exposition de 1889 et l'anniversaire à fêter qu'un simple rapprochement de date. Mais après les refus de tous les gouvernements d'Europe, on s'est dit sans doute que l'on n'avait plus de ménagements à garder, et l'on parle d'un tout autre ton. Déjà M. Colfavru vient de saisir ses collègues de l'extrême gauche d'une proposition tendant à constituer partout en province, en vue de la célébration du centenaire, des « comités locaux » chargés de faire de la propagande « en faveur des *doctrines radicales* de la révolution. » La proposition a été favorablement accueillie. C'est le centenaire de 93 que fêteront M. Colfavru et ses amis.

—

Nous recueillons les fruits de l'extraordinaire mission confiée à M. Constans auprès de la Chine. M. Tschou, commissaire général chinois à l'Exposition, a été informé que ses fonctions étaient supprimées et que la Chine se refusait à participer officiellement à l'anniversaire de 89. Venant de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Espagne, le refus était regrettable ; venant de la Chine, il est dur et moins compréhensible. Aucun ancêtre de l'empereur actuel n'a eu cependant à se plaindre de la Révolution. Aussi peut-on croire que ce n'est pas de son propre chef que le Fils du Ciel a pris cette détermination. En même temps que ce refus, nous parvenait le texte du nouveau traité de commerce entre la France et la Chine. Nos diplomates se sont attachés à obtenir pour le Tonkin le droit d'importer de l'opium en Chine. Or, l'opium du Tonkin est de si mauvaise qualité qu'il ne peut supporter ni la concurrence ni les frais de transport. Par contre, le sel, qui se trouve en abondance et de bonne qualité, est traité en quantité négligeable, et M. Constans n'a pas pu en obtenir l'introduction en Chine. Et cependant, cette concession a été payée un prix extraordinaire. La France abandonne à la Chine le territoire de la presqu'île de Paklung, où se trouve, de Saïgon à Canton, le seul bon port de tout le golfe du Tonkin. Mieux vaudrait, s'il en est encore temps, ne pas signer le traité Constans, qui n'apporte au Tonkin aucun avantage nouveau, et attendre du temps et des rapports qui ne manqueront pas de

s'établir à la frontière, malgré les mandarins qui reçoivent le mot d'ordre de Canton, des conditions plus favorables et surtout la connaissance exacte, que personne ne possède encore, des besoins auxquels répond un pareil voisinage.

—

Les élections au premier degré pour le Landtag bavarois viennent d'avoir lieu. Elles ont donné un piètre résultat. La lassitude, en effet, s'empare de tout le monde, du moment que les électeurs savent qu'en dépit de leurs votes la situation restera la même, et que M. de Lutz continuera d'avoir la confiance du prince-régent, comme il a eu celle du roi fou.

Dans le premier quartier de Munich, les catholiques ont été complètement battus, ainsi que dans le second; les nationaux-libéraux décideront de la situation, car ils ont obtenu 5 voix; or, les catholiques en ayant 35 et les socialistes 33, les cinq libéraux feront pencher la balance par où il leur plaira.

Une défaite particulièrement triste est celle qu'ont subie les catholiques à Ratisbonne, où ils n'ont obtenu que 19 voix contre 44 données aux libéraux. On attribue cette victoire à un personnage qui, au profit des libéraux, use et abuse de l'influence qu'il doit au hasard d'un jour et dont la partie intéressée ne paraît même pas se douter.

Par contre, les nouvelles de Franconie sont très bonnes, le peuple est resté fidèle à son drapeau catholique. En somme, au premier degré, les catholiques n'ont plus la majorité; il reste maintenant à savoir quel sera le résultat au second degré.

—

Une dépêche de Vienne confirme la nouvelle que la Sobranié bulgare, dont la réunion est imminente, aura à s'occuper de la question de la modification ou de la confirmation des pouvoirs de la régence. Conformément à la sorte d'entente qui paraît avoir été conclue, ces derniers temps, entre la Turquie et la Russie, les représentants de diverses puissances ont conseillé au gouvernement de Sofia de faire nommer par l'Assemblée de Tirnova un régent unique qui puisse entrer en relations avec les ministres du czar. Cet avis, dont le succès, d'ailleurs, est problématique, ne semble avoir aucune chance d'être écouté, comme il est douteux que la Sobranié se hasarde à élire directement le nouveau prince sans être certaine de l'approbation de l'Europe.

———

PETITE CHRONIQUE

Sept élections de conseillers généraux ont eu lieu dimanche.

La plus remarquable est celle de La Guerche (Cher) où M. Baudin, déclaré déchu de son mandat à la suite d'une condamnation qui le rendait inéligible, a obtenu une majorité plus forte que la fois précédente; en août de 1886 cette majorité était de 69 voix, elle a été dimanche de 233 (1,257 contre 1,024 à M. Revenaz). Ce résultat s'explique par l'attrait exceptionnel qu'avait acquis la candidature Baudin depuis qu'elle était devenue fruit défendu. Violer la loi en élisant un socialiste est double plaisir pour les révolutionnaires. Le préfet du Cher a refusé de proclamer le résultat illégal du scrutin.

Dans la Dordogne, canton de Ribérac, les conservateurs gagnent un siège. M. Léonardon est élu par 1,656 voix contre 1,002 à M. Boule-Larigaudie, républicain, en remplacement de M. le docteur Simon, républicain, décédé.

Peu s'en est fallu qu'ils gagnassent un second siège dans le Calvados pour le canton de Falaise-nord. M. Le Comte, candidat républicain, ne l'emporte que de 22 voix (1,268 contre 1,246) sur M. le marquis d'Eyrargues. Il fallait remplacer M. Esnault, républicain démissionnaire.

Dans les quatre autres cantons : Campitello et Bastelica (Corse), Carhaix et Pont-l'Abbé (Finistère), MM. Luce de Casabianca, Ferrucci, Nédellec et Cosmao Dumenez, républicains, gardent les sièges appartenant déjà à la gauche. Les trois premiers de ces vainqueurs se remplacent eux-mêmes. Ils avaient été élus antérieurement, mais par des procédés tels que, quoique républicains, ils avaient été invalidés par le Conseil d'État. Nous ne savons si cette fois les mêmes protestations se reproduiront.

— Vient d'avoir lieu, dans la mairie du 4e arrondissement, la conférence donnée par M. de Mahy pour répondre à la conférence organisée naguère par un certain nombre de pasteurs protestants pour traiter de la question de Madagascar.

M. de Mahy a prononcé un réquisitoire écrasant contre les agissements des protestants français, qui ont empêché le gouvernement de pousser vigoureusement l'expédition de Madagascar, de peur de nuire à leurs frères et amis les « missionnaires » méthodistes anglais

Bien que la conférence eût été annoncée comme contradictoire, les ministres protestants français n'ont pas donné signe de vie, à part un seul révérend, M. Hirsch, qui a fait entendre de timides protestations.

Mais il n'a pu rien répondre de sérieux aux accusations de M. de Mahy.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

AFFAIRES DE ROME

Sous ce titre, M. Eug. Melchior de Voguë — qui n'est pas un écrivain catholique et se place lui-même parmi les indifférents ou les sceptiques — publie dans la *Revue des Deux Mondes* une étude où, à côté de choses très contestables, très peu fondées même, et qui motivent de formelles réserves, on trouve des pensées frappantes et fortes, des observations justes et des observations profondes. On en jugera par les extraits que nous citons :

Il y a aujourd'hui neuf ans, j'assistais dans la chapelle Sixtine à l'exaltation de Léon XIII. On avait longtemps balancé entre deux projets : un couronnement dans Saint-Pierre, avec toute la solennité et l'apparat des anciens jours, ou une modeste cérémonie dans l'étroite chapelle du Vatican. Au dernier moment, on s'était résigné à la seconde solution, comme à la plus convenable au malheur des temps. Et tout semblait donner raison aux conseillers timides. Quelques jours auparavant, l'Italie venait d'ensevelir au Panthéon le roi qui l'avait faite. C'était la prise de possession suprême de la capitale ; la douleur nationale respirait l'orgueil du triomphe. Rome était tout attentive au bruit de ces magnifiques obsèques ; on pouvait la croire indifférente à la fête domestique du Vatican, à l'avènement de ce vieillard d'une réputation discrète, que rien encore n'avait ébruitée. D'autres vieillards l'apportèrent sur la *sedia gestatoria* ; ils se serraient autour de lui dans l'enceinte exiguë de la chapelle Sixtine. C'était une pompe sourde et morne. Quelques fidèles, quelques curieux, des *reporters* anglais et américains, qui dessinaient sur leurs calepins.

Du haut de la voûte, d'autres spectateurs regardaient, sévères et presque irrités, ceux-là : Michel-Ange leur a donné toute la tristesse de sa pensée. Les Sybilles, les Prophètes semblaient jeter des prédictions mélancoliques au cortège qui troublait leur repos ; ombres pâlies que chaque jour décolore, leur témoignage avertissait ces ombres vivantes que le temps n'épargne aucune grandeur. Les cloches ne sonnaient pas; c'était mieux; si elles avaient parlé, on eût attendu d'elles un bruit de glas. Beaucoup d'entre nous se demandaient s'ils n'assistaient pas à une fin plutôt qu'à un commencement; plus d'un infidèle était venu là en se disant : « Ne manquons pas d'aller voir, c'est peut-être le dernier. »

Je reviens à Rome, après ces neuf années; et ce que j'aperçois tout d'abord sur l'horizon de la ville éternelle, c'est la figure démesurément grandie de ce vieux prêtre. Dans toutes les paroles qui tombent des bouches les plus graves, il n'est question que du Pape, de son pouvoir, de sa signification européenne. Il suffit d'ouvrir un journal ou de traverser un salon politique, pour comprendre que le Vatican est à cette heure l'un des principaux centres diplomatiques de l'Europe, celui auquel viennent aboutir le plus d'affaires et des plus considérables. Un envoyé du Pape arrive de Berlin, du lieu où la destinée a aujourd'hui ses grands ateliers; il en arrive comblé d'honneurs, fort de toutes les caresses que les forts lui ont prodiguées; tous les yeux sont fixés sur cet ambassadeur d'un trône anéanti. L'Italie subit en ce moment une crise gouvernementale des plus laborieuses; à peine si cette crise détourne l'attention des observateurs étrangers, celle même des hommes d'Etat du royaume; elle préoccupe surtout les esprits par ses rapports étroits avec la partie engagée d'une rive du Tibre à l'autre.

Duel silencieux, patient, duel ecclésiastique et italien. Aucun éclat brutal ne le trahit à une vue superficielle; mais pour peu qu'on en connaisse les péripéties, on le retrouve au fond de toutes les questions. Alors le regard qu'on promène sur Rome, des hauteurs du Pincio, s'attache invinciblement à ces deux palais, Quirinal et Vatican, affrontés sur leurs collines respectives. Charmes et souvenirs de la noble ville, tout s'efface devant l'intérêt du drame invisible. On croit entendre la sape souterraine, cheminant de l'une à l'autre de ces deux lourdes citadelles, les contre-mines et les retours offensifs de l'assiégé, acculé là-bas contre le fleuve et la montagne, à l'ombre de Saint-Pierre. On croit voir les deux adversaires échanger leur défi muet, durant leurs promenades solitaires sur ces terrasses d'où ils peuvent s'entre-regarder, de la loge du Belvédère aux jardins du Quirinal. Les pierres de ce palais ont une singulière éloquence, car elles personnifient deux forces, deux mondes opposés. L'une de ces forces est toute morale, faite du je ne sais quoi qui vaut le canon; c'est par cela surtout que le drame nous passionne, en dehors même de toute attache de foi. Nous autres gens de France, du moins, nous n'assistons jamais sans passion à la lutte d'une idée pure contre les faits matériels; alors même que le principe ne nous agrée pas, qu'il s'agisse de l'erreur d'un savant ou du rêve fou d'un révolutionnaire, nous reconnaissons dans cette façon de combattre quelque chose de fraternel.

C'est une raison de plus d'en parler à des lecteurs français. On ne saurait entretenir trop souvent notre pays de ces affaires catholiques ce qui veut dire universelles. Indifférente ou mal renseignée, l'opinion vulgaire n'y voit que des querelles de sacristie. C'est un grand tort. Ces affaires touchent à nos intérêts les plus immédiats, et, par delà

des intérêts nationaux, à l'avenir du monde civilisé. D'ailleurs, tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend aujourd'hui à Rome ramène la pensée à ces problèmes : les conditions présentes de la Papauté, les lendemains probables de l'institution. Entre tant de pages d'histoire qui se lèvent vivantes du sol romain, l'esprit revient sans cesse à cette page mystérieuse, il s'emplit des réflexions qu'elle suscite. Je me hasarde à proposer quelques-unes de ces réflexions. Je n'ignore pas ce que le sujet comporte de délicat. Il commande le respect dans la façon de dire, la prudence dans la façon de juger des personnes et des traditions très augustes. J'espère ne m'écarter ni de l'un ni de l'autre. Mais je n'eusse pas abordé cette étude, si je n'étais certain d'y apporter une indépendance absolue, une pensée dérobée à toute discipline de paroisse ou de parti.

Après ce préambule, M. Melchior de Voguë expose, à sa façon, les conditions du conflit entre la Papauté et l'Italie-Une. Il est d'avis, après un écrivain doctrinaire, M. A. Leroy-Beaulieu que « l'effondrement de la petite monarchie papale, que Pie IX et l'épiscopat dénonçaient aux politiques, aussi bien qu'aux croyants, comme un fait inouï et sans précédents, n'est qu'un cas particulier d'une loi générale, inflexiblement appliquée à toute l'Europe, à Cologne et à Liège, comme à Avignon et à Rome ». Pour M. Melchior de Voguë, « les voisins immédiats et les sujets du principat romain n'ont jamais considéré le domaine de l'Eglise comme ayant eu le caractère sacré, inviolable que la piété lui prête au nord des Alpes. »

Il est difficile d'être plus audacieux. C'est un démenti donné à toute l'histoire de l'Europe chrétienne et du patrimoine de Saint-Pierre. En Italie comme en Europe, le domaine du Saint-Siège a toujours été considéré comme un domaine sacré, inviolable. Nous ne disons pas qu'il a toujours été inviolé.

Les faits atttestent que dans le cours des siècles, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, l'indépendance spirituelle du Chef de l'Eglise, a souvent été l'objet d'attentats, mais ils attestent aussi que la violence, l'usurpation, le sacrilège, n'ont eu qu'un temps. Et comme l'Eglise a le temps pour elle, de même que Dieu a l'éternité, il est aussi certain qu'on verra la spoliation de la Papauté vengée et réparée dans l'avenir qu'on l'a vue vengée et réparée dans le passé.

L'histoire est une « grande recommenceuse !... »

Les sympathies *italianissimes* de M. Melchior de Voguë l'empêchent sans doute de voir clair, et quand il affirme par exemple que « l'Italie estime *de bonne foi* que son droit histo-

rique est absolu, supérieur au droit contingent des suzerains pontificaux » il nous paraît difficile de l'excuser.

La bonne foi et l'Italie-Une ne passeront jamais par la même porte — pas même par la brèche de la *Porta Pia!*...

Les Italiens libéraux, selon M. Melchior de Voguë, « sont antipapalins; ils ne sont pas antipapistes. » Et il ajoute assez naïvement :

« Ils ont accompli un acte politique qu'ils jugeaient nécessaire, mais ils ne le compliquent pas d'une croisade confessionnelle. A part quelques groupes avancés et la canaille de Rome, qui insulta les restes de Pie IX, les Italiens (libéraux) ne font guère ce qu'on appelle chez nous de l'anticléricalisme; en tout cas, le gouvernement n'en fait pas — sauf par manière de représailles contre le Vatican *et la majorité du pays ne l'y pousse jamais.* » Ces derniers mots sont seuls exacts. Le libéralisme italien comme le libéralisme partout en Europe n'a cessé de faire à l'Eglise, à la Papauté une guerre ouverte ou hypocrite. Il obéit aux sociétés secrètes, à la Franc-maçonnerie qui ont fait en réalité l'Italie-Une et qui l'ont fait uniquement afin d'atteindre l'Eglise et la Papauté dans son chef, dans son cœur. La spoliation du Saint-Siège suivie des lois contre les ordres religieux, de la confiscation de leurs biens, des lois contre le clergé, l'assservissement au service militaire, etc., sont autant d'actes d'anticléricalisme par excellence et s'il est vrai que jamais la majorité du peuple italien n'a poussé le gouvernement et le libéralisme italiens dans cette voie — aveu dont nous prenons acte — il n'en est pas moins vrai que toujours, depuis 1870, le gouvernement et le libéralisme italiens ont persévéré, sous l'impulsion fatale et inexorable des sectes secrètes dans l'œuvre de la persécution ou de « l'anticléricalisme. »

Les tempéraments hypocrites et les modalités qu'imposent les circonstances n'arrêtent pas cette guerre, et il faut une bonne dose d'optimisme — pour ne pas dire de cynisme — pour oser nier un fait qu'attestent et la protestation sans cesse retentissante du Saint-Siège, de Pie IX comme de Léon XIII, et les inquiétudes croissantes des catholiques du monde entier.

Ces assertions étranges donnent une idée de beaucoup d'autres du même genre qu'il serait trop long de relever et de réfuter ici. Elles justifient amplement nos réserves. Nous préférons citer des passages où la vérité l'emporte de beaucoup sur l'erreur et où les aveux sont assez éclatants pour nous per-

mettre de ne pas insister sur des réserves que le lecteur intelligent fera lui-même.

Voici, par exemple, comment M. Melchior de Vogüé apprécie la situation du Saint-Siège à l'égard de l'Italie-Une :

Cette situation singulière assure au Saint-Siège de grands avantages, dans une lutte en apparence si inégale. Il est dans la dépendance matérielle de son adversaire, mais ce dernier est dans sa dépendance morale. Le Pape embarrasse également cet adversaire par l'attaque ouverte, par l'inertie, par les avances paternelles. Léon XIII emploie tour à tour ces armes avec une habileté consommée, et chaque jour fortifie sa position défensive. Telle est du moins l'opinion des esprits réfléchis dans le camp italien ; c'est uniquement sur leurs aveux que j'ai voulu fonder mes dires, pour cette partie de mon exposé. Le Pape désagrège lentement les forces de l'ennemi sur le terrain électoral. Il se garde bien de lever officiellement l'interdiction du vote signifiée aux catholiques par son prédécesseur ; les votes catholiques ce sont des munitions douteuses, mais d'un grand effet moral, qu'il tient en réserve comme une menace ; dans la pratique quotidienne, ces munitions sont prêtées à tous les alliés dont on peut attendre quelque service. On sait quelle est l'influence du clergé sur les populations rurales dans la péninsule. Ce clergé n'est jamais encouragé à susciter des candidatures d'opposition déclarée ; mais presque partout les candidats de toutes nuances ont besoin de son appui ; et cet appui se paie par des accommodements, par une modération relative vis-à-vis du chef de l'Eglise...

Tandis qu'elle accroît ses forces pour l'offensive, la papauté demeure inexpugnable dans ses retranchements. Elle ignore volontairement la loi des garanties, tout en bénéficiant avec sécurité de cette loi, sauf pour les clauses pécuniaires ; des motifs d'amour-propre et de nécessité plus forts que tous les engagements réciproques imposent au gouvernement italien le respect de ce contrat unilatéral. La situation peut se résumer en deux mots : la papauté n'a jamais besoin de ce gouvernement ; il a besoin d'elle à toute heure et en tout lieu. A l'intérieur, le concours du clergé est indispensable à l'autorité civile dans toutes les grandes cérémonies, sous peine de blesser les habitudes dévotes des populations.

... Mais c'est surtout à l'extérieur, depuis que l'Italie ambitionne de devenir une grande puissance colonisatrice, qu'elle a un besoin constant de son avant-garde cléricale. Une attitude hostile du patriarcat et des couvents italiens eût rendu impossible le voyage récent du prince de Naples à Jérusalem. Il y avait cependant un intérêt majeur, pour le prestige de l'Italie en Orient, à ne pas laisser aux seuls princes autrichiens l'avantage des honneurs qui leur sont rendus en pareil cas par des sujets de la maison de Savoie. Encore une prière à adresser au Vatican, il s'exécuta de bonne

grâce, et ces honneurs furent accordés à l'héritier du royaume. En Afrique, l'Italie a essayé d'agir à Tunis, elle agit sur d'autres points, elle combat à Massaouah; le concours de ses prêtres et de ses moines, anciennement établis sur tout le littoral africain, lui est partout nécessaire; dans certaines régions, c'est là son principal, pour ne pas dire son seul instrument de règne. Le revers douloureux qui l'a si profondément émue, lui commande aujourd'hui de faire appel à toutes ses forces morales, à tous les ressorts du patriotisme; il eût été déplorable pour elle que son clergé catholique, au dedans et au dehors, ne s'associât pas à cette émotion. Evêques et prêtres ont noblement fait leur devoir de citoyens; les églises retentissent de prières et d'oraisons funèbres en l'honneur des braves soldats tombés à Dogali.

... Ainsi notre enquête nous amène d'abord à constater la solidité des positions défensives occupées par le Souverain-Pontife, l'habileté tactique avec laquelle il les étend. Ce qu'il est moins facile d'expliquer, mais ce qu'on sent très bien à Rome quand on y observe l'ensemble des affaires publiques, c'est l'intensité du malaise résultant pour le jeune Etat de cette situation fausse; c'est la subordination constante de ses autres intérêts politiques à la difficulté principale qui les domine tous.

* * *

M. Melchior de Voguë examine ensuite la question de savoir quel est l'objectif réel du Vatican, à quelles conditions on désarmera des deux parts, et il se lance à ce propos dans des conjectures purement hypothétiques qui nous paraissent trop dénuées de fondement pour que nous leur fassions l'honneur de les citer. L'auteur de l'étude sur les *Affaires de Rome* prête très gratuitement au Pape des projets et des pensées exprimés dans des brochures du genre de celle-ci : *La pensée intime de Léon XIII confiée à son successseur présumé* et qui constitue tout simplement un canard plein de cette « bonne foi » italienne et libérale dont M. Melchior de Voguë ne paraît pas se défier assez.

Mais il est plus intéressant quand il apprécie l'attitude réciproque de l'Allemagne et de la Papauté. Nous citons :

Un incident imprévu a soudain rouvert les anciens horizons, relevé les courages fléchissants, ranimé chez le pontife les longs espoirs et les vastes pensées. L'Allemagne est entrée en scène dans la question romaine.

C'est le plus grand fait de ces dernières années et le chef-d'œuvre d'un maître ouvrier. La stupéfaction qu'il a provoquée au premier instant, dans les organes les plus graves de notre presse, avait

quelque chose de bien triste ou de bien réjouissant, selon l'humeur qu'on apporte au spectacle des affaires humaines. Cette stupéfaction prouvait, d'une part, combien la préoccupation exclusive des intérêts matériels a diminué chez nous le sens des grandes forces morales, de leur rôle dans le monde; et, d'autre part, combien nous connaissons imparfaitement le génie de M. de Bismarck, malgré l'étude constante que nous en faisons. Cet homme est un maître dans son art, parce qu'il s'applique, comme tous les grands artistes, à l'imitation exacte de la nature. La nature ne laisse aucune force inutilisée pour le gouvernement de l'univers; elle les soumet toutes à ses fins, elle les dirige, elle les oppose, et l'univers se maintient par l'équilibre toujours changeant de ses énergies contraires. Notre admirable adversaire procède comme elle dans le gouvernement diplomatique du monde.

... Revenons à la papauté. Le chancelier s'est aperçu que la première force religieuse du monde était disponible, sans emploi temporel; elle pouvait le servir au dehors et au dedans; depuis longtemps, peut-être même au plus fort de la querelle, il a dû se dire : « Elle sera mienne (??) » Et il a saisi la première occasion favorable pour le transport de cette force dans son laboratoire. Une difficulté se présentait, qui eût arrêté une politique vulgaire : M. de Bismarck avait pour d'autres fins un besoin égal de l'Italie. L'opération simple eût été de choisir entre ces deux éléments, réfractaires l'un à l'autre. Le chancelier a préféré l'opération complexe et doublement avantageuse : réunir ces éléments dans sa main, les tenir d'autant mieux par une émulation de craintes ou d'espérances.

... Hâtons-nous d'ajouter que la poursuite de la grandeur temporelle ne suffit pas à expliquer l'empressement de la curie vis-à-vis des avances de l'Allemagne. Avant tout, et personne n'a le droit d'en douter, le Père des fidèles a vu dans cette bonne fortune le bien d'une partie de son troupeau. Qui oserait le blâmer de s'être montré pacifique et déférant? La question de ce qu'on appelle déjà « la politique allemande de l'Eglise » ne peut porter que sur une question de mesure.

... Le Saint-Siège aura-t-il du moins retiré des avantages durables de ces bonnes grâces d'un instant? Il en a d'abord espéré le rôle magnifique d'arbitre international. Plût au ciel que cet espoir se réalisât! ce serait le plus grand progrès accompli depuis longtemps dans le monde. Mais les temps ne semblent pas venus.

En second lieu, le Souverain-Pontife a compté sur l'appui de l'empire pour ses revendications contre l'Italie. Il s'est flatté que le nouveau Charlemagne allait venir le protéger contre un autre Didier. M. de Bismarck ne fait jamais de métier de protecteur, pas même d'arbitre; il est courtier de son état, c'est lui qui le dit. Ses courtages ne réussissent pas toujours, mais il les fait toujours payer

comptant. On a vu plus haut qu'elle est sa situation réelle vis-à-vis des deux clients qui plaident devant lui. Il tient la balance par le centre du fléau, il borne son action à des pressions alternatives sur les deux bras de ce fléau, pour maintenir l'équilibre ; il n'aura garde de charger brusquement l'un des plateaux. Cependant, le temps presse; si le chancelier ne donne une sanction effective à ses bonnes paroles, ce n'est point l'Allemagne qui se souciera de les ratifier après lui. Pense-t-on que d'ici à quelques années, sa politique générale lui permette de sacrifier l'Italie pour restaurer le trône pontifical ? Si ce miracle doit s'accomplir nos défiances sont bien injustes. Nous l'attendons. S'il ne s'accomplit pas, le plus clair bénéfice de l'intervention allemande aura été d'envenimer les rapports entre la papauté et le royaume, de retarder et de rendre plus difficile la réconciliation de famille, l'accord direct dont on envisageait la possibilité au début de cette étude.

Reste la considération déterminante pour le cœur du Saint-Père, la pacification de l'Église d'Allemagne. Ici, il faut se rendre, le résultat est obtenu.

Suivent les considérations sur le rôle joué par le Pape dans le conflit entre le centre allemand et le gouvernement prussien. Les événements se sont chargés de démontrer que cette intervention a été bienfaisante.

(*La fin au prochain numéro.*)

INSTRUIRE

EST-CE MORALISER ?

L'histoire nous apprend que, de tout temps, l'éducation a été l'objet de la sollicitude des Législateurs et des Philosophes.

En Grèce, puis à Rome, l'éducation publique est exclusive et tyrannique, comme la rêvent certains prétendus libéraux de notre temps :

Il n'y a plus d'individus, mais un peuple qui absorbe les personnalités; plus de foyers en quelque sorte, mais des places publiques.

L'État se substitue au père, dont il confisque l'enfant.

Bientôt une ère nouvelle s'ouvre pour l'humanité; une éducation inconnue jusque-là commence : celle de la famille chrétienne, celle de l'Église.

Elle a l'austérité de la discipline spartiate et la pureté d'un enseignement divin.

En réalité, c'est seulement à dater de ce moment que l'*éducation*

commence dans le monde : du haut de la chaire, le prêtre enseigne la Foi et la Science. Il est tout ensemble et le ministre de l'autel et le maître du néophyte.

Alors l'instruction était moins répandue qu'aujourd'hui, je le reconnais; mais était-il sans utilité, ce pauvre ignorant qui se contentait... de savoir mourir pour son pays et pour sa Foi?

*
* *

Par instruction LAIQUE (lisez *instruction sans éducation*); on veut enseigner au peuple uniquement ses *droits*, c'est-à-dire ce qu'il peut exiger des autres à son profit; sans jamais lui parler de ce corrélatif nécessaire, le *devoir*.

En sorte que, chacuu apprenant comme suprême morale à se faire rendre justice; on arrive fatalement à constituer une société où, l'ordre semble impossible en quelque sorte ; où l'on ne voit plus qu'antagonisme de droits, chocs d'opinions, rivalité d'intérêts; une espèce de concurrence vitale; un festin où chacun veut prendre part, et refuse de payer son écot.

Nous corrigera-t-on en disant que cette corrélation avouée, permettra d'apprendre ses devoirs en étudiant ses droits ?

Non certes, car la réciproque n'est nullement vraie.

La tendance naturelle à l'homme n'est-elle point égoïste?

Ne préfère-t-on pas commander à obéir; abaisser les autres à s'humilier soi-même?

Faut-il de grands mouvements oratoires et d'entraînantes périodes pour persuader au créancier de se faire payer; à l'insulté d'exiger réparation, à celui qui a été attaqué, d'opposer une légitime défense?

Quatre fois depuis 1789, on a placé en tête de nos Constitutions, le programme des *droits* de l'homme...

Je demande combien de fois, on lui a parlé de ses *devoirs?*

Ah ! n'hésitons pas à le reconnaître, *l'instruction sans l'éducation*, voilà bien ce qui fausse absolument à notre époque, l'idée du devoir.

Aussi, la France est-elle livrée à des révolutions périodiques. Aussi, les individus sont-ils en révolte permanente, l'inférieur contre son chef, le fils contre le père, le citoyen contre les gouvernants, la science contre Dieu.

*
* *

En présence de la décadence morale qui suit une progression croissante ; à la vue de l'affaissement des caractères, de l'énervement des volontés qui s'accentuent chaque jour davantage, on a recherché la cause de ces symptômes alarmants.

A la question posée, mille échos ont répondu : la cause originaire du mal, c'est l'*ignorance*.

D'accord ; mais *de quelle ignorance* veut-on parler?

Peut-on soutenir sérieusement que l'instruction suffit à moraliser ?

Pour m'en rendre compte, j'ouvre les livres d'instruction primaire, et je lis : « La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. »

Je prends un autre livre : « Une île est une portion de terre entourée d'eau de tous côtés. »

Un autre : « Le gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée...

Et vous voulez que l'enfant en conclue qu'il doit être respectueux, sincère, charitable, probe, moral, honnête homme en un mot!

Dès lors, SI L'INSTRUCTION N'APPREND PAS TOUT CELA, IL EST DE TOUTE ÉVIDENCE QU'ELLE NE MORALISE PAS.

Comment, s'écrie Robert Spencer, comment l'orthographe, l'analyse logique, l'addition, sauraient-elles *seules*, suggérer le respect de soi et celui des autres!

* * *

Mais j'entends l'objection.

Votre conclusion n'est pas légitime, me dira-t-on.

Sans doute la grammaire ne forme pas le cœur ; sans doute la table de Pythagore ne va point à l'âme de l'enfant; sans doute, les leçons de *choses* n'éveillent guère la délicatesse des sentiments.

Mais, est-ce que l'instruction ne comprend pas aussi l'étude des grands philosophes, des profonds penseurs : Descartes, Pascal, Bossuet?... Il serait plaisant de vous entendre plaider que les œuvres magistrales de ces illustres croyants sont impuissantes à moraliser...

Messieurs, l'objection vaudra quelque chose du jour où, les noms de Descartes, de Pascal, de Bossuet, figureront parmi les auteurs des écoles primaires; et surtout, du jour où l'on aura trouvé le moyen de faire comprendre ces génies incomparables à des enfants de six à treize ans. Car c'est bien de l'instruction primaire qu'il s'agit ici.

Assurément, quelques privilégiés pourront, en suivant des études supérieures, et grâce à un commerce quotidien avec les grands maîtres de la littérature, acquérir une moralité *relative;* mais c'est là l'exception.

Et d'ailleurs, si l'étude sérieuse de ces œuvres est salutaire, c'est que presque toutes sont pénétrées de foi religieuse.

Il faut donc que ce soit l'enseignement *populaire*, c'est-à-dire l'enseignement *primaire* qui forme le cœur du peuple : que lui importent, en effet, les hautes études et les curiosités de la science !

Eh bien! répliqueront nos adversaires, c'est précisément pour répondre à ce besoin, que l'*instruction civique* a désormais sa place dans l'école. Et vous n'êtes point encore satisfait ?

Je ne vous apprendrai rien en disant que les manuels en question, ne sont autre chose, en dépit d'une promesse menteuse de neutralité, qu'un catéchisme républicain à l'usage de la jeunesse : cela n'est plus à démontrer.

Là, on lui fera croire que dans la vieille France, les enfants en étaient réduits à se nourrir « de limaces et d'herbes crues. »

Tel autre « pressé par la faim, coupait avec ses dents le doigt de son frère et l'avalait. »

Je cite textuellement.

Encore dans ce même volume, il vous en souvient, M. P. Bert déclare qu'on peut affirmer « sans exagération, que le véritable « patriotisme ne date que de la Révolution ; Jeanne d'Arc, Bayard « et Vauban *n'ont fait qu'en entrevoir l'idée !* »

Un pareil langage dans la bouche d'un homme qui s'est montré aussi *prudent* que l'on sait en 1870, est pour le moins étonnant.

Quant à « la bonne vieille morale de nos pères » que M. Ferry estime suffisante ; nous nous en contenterions parfaitement ; car, on l'a fait remarquer, ce n'est autre chose précisément que la Morale chrétienne.

Le mot n'est donc pas heureux.

*
* *

Ceux qui soutiennent que *c'est aux parents seuls, qu'incombe le soin de l'éducation, distincte de l'instruction*, prouvent par là, qu'ils n'ont jamais vu de près les familles d'ouvriers.

Le père qui travaille a-t-il donc jamais le temps ? A-t-il la science, l'autorité voulues ?

Ce serait l'idéal.

Mais en réalité, par malheur, il y a impossibilité matérielle pour la plupart des ouvriers, à donner, au foyer, une éducation suffisante : car l'éducation est un *fait successif* qui suppose une action quotidienne, une surveillance incessante.

Qui donc est obligé de quitter le logis à une heure matinale, et de n'y rentrer qu'après la chute du jour ?

Qui manque souvent de cette éducation première, de cette autorité morale nécessaires pour élever l'enfant ?

L'*élever !* mot admirable : c'est-à-dire, selon la belle expression de M. Chesnelong, le faire monter des ténèbres de l'ignorance vers les régions d'En-Haut où rayonnent la lumière, la vérité, Dieu lui-même...

Ce père inhabile, ou absent, qui doit pouvoir se faire suppléer, c'est le journalier, c'est l'ouvrier, c'est l'homme que vous faites semblant de servir et dont vous vous servez : c'est le pauvre !

Mais nos politiciens sectaires, démocrates perfides, sacrifient sans pitié les malheureux pour n'écouter que leur haine religieuse.

Ils préfèrent, sans hésiter, renier leurs principes mêmes, plutôt que de permettre aux pauvres (ces cohéritiers du Christ), d'enseigner à leurs enfants la Foi du Père commun.

Tant pis ! si l'indigence ne permet pas aux parents de créer des écoles selon leurs croyances !

Cela est lâche ; et voilà pourquoi cela n'est pas Français.

Chaque fois que ces faux-frères parlent de leurs projets démocratiques, je me dis à part moi : pauvre peuple ! pauvres gens !... que va-t-il donc vous arriver encore !

∴

En second lieu, imposer aux écoles officielles un programme d'instruction indépendant de toute éducation ; ne révélant ni la raison des choses, ni la conséquence des faits, ni leur cause ; un programme prétendu *neutre* enfin ; c'est concevoir le projet le plus absurde qui se puisse imaginer : DONNER L'ENSEIGNEMENT, A CONDITION QU'IL N'APPRENNE RIEN.

Quoi ! le rapprochement de ces deux idées : *enseignement* et *neutralité*, n'étonne pas vos esprits ; n'offusque pas votre logique ?

Mais ces mots, selon l'énergique expression de Rousseau, hurlent de se trouver accouplés !

Car si, *enseignement* signifie suggestions des impressions, direction des pensées ; *neutralité* implique juste le contraire.

C'est le néant !

Disons mieux : la neutralité s'inscrit dans les programmes. En pratique, elle est impossible, matériellement impossible.

L'expérience l'a prouvé.

De grâce, révélez-nous comment on peut enseigner l'histoire du monde, sans parler de l'Eglise, de ses saints, de ses mystères ; de ses persécutions comme de ses triomphes ?

Avez-vous seulement le moyen d'expliquer à l'écolier le millésime de l'année présente, sans remonter à l'ère chrétienne ! sans même faire allusion à l'Enfant de la Creche ?

Je vous en défie.

Allez-vous encore supprimer l'Almanach comme œuvre entachée de cléricalisme ?

∴

Il est manifeste, qu'en dépit de la raison et de la grammaire, on persiste à attribuer à l'INSTRUCTION, les effets salutaires qui découlent de l'ÉDUCATION SEULE.

On veut persuader à la France, empressée d'accueillir cet expédient qui met une sourdine à sa conscience, qu'elle n'a rien à se reprocher, rien à corriger.

Si ON l'instruisait mieux, tout irait à merveille.... Si la chose publique périclite, c'est la faute de cet *impersonnel* qui méconnaît ses devoirs à son égard ; c'est toujours l'Être abstrait et irresponsable, *la société*, qui a tort et se compromet.... La France n'a pas lieu de se reformer, elle attend que *la société commence....*

Et, comme la société n'est pas une entité extérieure à nous tous, on se demande quelle peut être l'issue d'une semblable situation.

Ce qu'il faudrait, au contraire, ce serait chercher, par un cri de

conscience, à réveiller la France de cette léthargie morale où elle sommeille, pour l'aider à rentrer en possession de soi-même.

Elle n'ignore pas ses devoirs; c'est le courage qui lui fait défaut.

Ce qui lui convient avant tout, c'est de revenir à ses croyances qu'elle déserte; c'est de rappeler les notions de justice que Dieu nous donne avec la vie.

Ce qui lui manque enfin, c'est un enseignement qui ne parle pas seulement à l'esprit, à l'intelligence, mais au sentiment, à la volonté, au cœur; un enseignement qui relève, qui régénère, qui fortifie; celui qui ose, à visage découvert, sans périphrases ni réticences, parler d'un *Dieu* rémunérateur et d'une *âme* responsable : l'éducation, en un mot.

Vous conseillez d'apprendre.... Et nous, nous disons d'abord à cette France bien-aimée : ô France! *souviens-toi !*

*
* *

Alléguera-t-on que l'instruction moralise par là même qu'elle *développe les facultés?*

A cela, nous répondrons que développer la puissance intellectuelle d'un individu sans croyances, c'est multiplier le mal par lui-même.

Qu'importe, au point de vue social, qu'un homme sans valeur, sans ressort, ait de mauvais instincts : son action, son influence ne saurait s'étendre bien loin; elle ne dépassera pas le cercle de sa médiocrité.

Mais, cultivez une intelligence vaste et féconde en négligeant de la moraliser.

Peu à peu, elle s'éloignera des principes du sens commun; elle les croira indignes d'elle, précisément, parce qu'ils doivent être le partage de tous; elle laissera au vulgaire, Dieu et le sens commun, et ne recherchera que le brillant paradoxe, le fin du fin, comme dit Labruyère.

Le *raisonnement* bannira la *raison.*

C'est ainsi qu'on arrive à une barbarie perfectionnée par l'expérience des siècles, et raffinée par les subtilités d'une érudition captieuse : la barbarie civilisée, la pire de toutes : *Corruptio optimi pessima.*

Tels qui, peut-être, n'eussent été que de vulgaires escrocs, ont eu, grâce à des connaissances spéciales, l'idée de couper leurs victimes en morceaux, ou de les réduire en cendres.

Croit-on que cette facilité entrevue d'effacer jusqu'aux vestiges du crime, n'a été pour rien dans la résolution de l'attentat?

Ce jour-là, le meurtrier a pris utilement la science pour complice.

*
* *

Ecoutez, sous quelles autorités se placent mes convictions personnelles, en la matière.

C'est d'abord M. *Guerry* qui, dans un travail complet couronné par l'Académie en 1833, établit que les départements les plus instruits sont ceux qui comptent le plus de criminels.

Après lui MM. *Bigot de Morogues* et d'Angeville prouvent que malgré les apparences contraires, les documents les plus constants appuient la thèse de M. Guerry.

Puis M. *Quetelet*, académicien belge, consacre sa vie à démontrer « que l'instruction scolaire sans morale, n'est qu'une facilité de plus de mal faire. »

A son tour un spécialiste, M. *Fayet*, affirme qu'il n'y a aucune corrélation entre la criminalité et le défaut d'instruction.

C'est qu'en effet, selon l'expression de M. *Caro*, dans son mémoire à l'Académie : « l'instruction ne contient pas en soi la moralité : ce « n'est qu'un sens, qu'une faculté de plus, un instrument de *perte* « aussi bien que de salut. »

« La liberté et l'instruction, disait M. *Cousin*, multiplient les « chances du crime. Ce n'est pas l'instruction qui moralise, mais « l'éducation et surtout l'éducation religieuse.... L'instruction peut « être dangereuse. »

Pour moi, je pourrais citer les noms de criminels fameux, annotant de la manière suivante les comptes rendus judiciaires (leur lecture de prédilection) : *procédé à retenir — truc usé — innovation à combiner, à rajeunir....*

Lorsqu'en 1843 M. *Thiers*, alors ministre de l'Intérieur, voulut s'édifier sur la question qui nous occupe; il ne se contenta point d'affirmer comme nos ministres à la tribune : « que l'instruction diminuait *certainement* la criminalité. »

Mais estimant utile, lui, d'étudier les choses avant d'en parler, il ouvrit une enquête minutieuse, et recueillit l'avis compétent des directeurs de prison.

La grande majorité d'entre eux, émit une opinion conforme à notre thèse.

Le directeur du bagne de Toulon écrivit : « les incorrigibles, ce sont les lettrés. »

Ceux des prisons de Clermont, de Loos, d'Embrun, de Limoges, du Mont Saint-Michel et d'autres encore partagèrent ce sentiment.

Et d'après M. *Moreau Christophe* : « dans nos prisons, les plus « effrontés coquins, sont ceux qui ont aiguisé dans les écoles leur « intelligence.. Les directeurs de prison, ajoute-t-il, « sont à peu « près unanimes pour l'attester... : sans l'éducation religieuse, l'ins- « truction n'est qu'une cause de ruine. »

La vérité, comme l'explique fort bien *Portalis*, c'est que l'instruction est un instrument, utile ou déplorable, selon l'usage qu'on en fait; une machine bienfaisante ou malfaisante selon l'expression de M. *Cousin* à l'Académie.

Et, il en est ainsi de toutes choses :

Le même couteau qui sert à couper le pain des pauvres, peut devenir une arme homicide dans la main d'un meurtrier.

Le pompier intrépide au milieu de l'incendie, est admirable; mais il est détestable quand la nuit, à l'heure des tristes besognes, il enfonce à coups de hache, la porte des couvents.

Non, on aura beau développer un principe, on ne parviendra pas à en changer la nature : la plante vénéneuse, en grandissant ne se changera pas en un fruit savoureux; l'animal aux instincts farouches ne deviendra que plus dangereux en se fortifiant.

De même, C'EST EN VAIN QUE VOUS ADDITIONNEREZ TOUTES LES BRANCHES D'INSTRUCTION; JAMAIS, VOUS NE TROUVEREZ AU TOTAL, UN SEUL PRINCIPE D'ÉDUCATION.

*
* *

Qu'a-t-il fallu pour abuser ainsi le sens commun ?

Simplement, substituer au mot d'éducation, celui d'instruction.

Je n'ignore pas qu'on ne doit point préjuger le mal, même chez ses adversaires.

Cependant en y regardant de près, ne pourrait-on pas deviner la cause de cette substitution habile, que des malveillants appelleraient supercherie?

Aurait-on compris sans vouloir le dire, que l'éducation ne peut se concevoir qu'avec des principes; qu'il n'y a *pas d'éducation sans morale ; et pas de morale sans religion.*

Aurait-on compris, qu'affirmer la nécessité de l'éducation, serait par là même demander à la base de l'enseignement, une doctrine immuable et définie, susceptible d'apprendre à l'homme le gouvernement de soi-même, en lui fournissant les moyens d'y parvenir.

Et en présence de l'impossibilité évidente où l'on était de séculariser l'*éducation*, on a provoqué tout un mouvement national au nom d'une formule mensongère : « L'instruction seule relèvera la France ; il faut l'*instruction* obligatoire. »

Pour nous, nous persistons à croire que l'éducation est le seul moyen de régénération ; et, si quelque chose devait être obligatoire, ce serait assurément l'éducation ; car nul n'est tenu d'être savant, tandis que tous sont tenus d'être gens d'honneur.

*
* *

Je sais que plusieurs chercheront à travestir notre pensée.

Vous prêchez l'ignorance, dira-t-on ; vous faites l'apologie de l'obscurantisme...

Mais il ne faut jamais avoir peur d'une épithète.

Ce qu'il convient de craindre, c'est de la mériter.

A ceux qui dénatureraient à plaisir nos paroles, qui prétendraient que nous sommes ennemis de l'instruction, nous répondrons : PLUS

QUE PERSONNE, NOUS DÉSIRONS VOIR INSTRUIRE LE PEUPLE ; MAIS NOUS DÉMONTRONS QUE L'INSTRUCTION, EN L'ABSENCE DE TOUTE ÉDUCATION, loin de pouvoir relever notre pays, ne sauraient être qu'un moyen nouveau de corruption, et par suite, de décadence.

(*A suivre.*)

FERNAND NICOLAY.
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

LE PAPE ET L'ITALIE

Les correspondances de Rome nous apportent des nouvelles d'apparence contradictoire en ce qui touche la possibilité d'un accord entre le Pape et l'Italie. D'une part, le ministère, répondant à l'interpellation de M. Bovio, feint d'ignorer ce qui se passe au Vatican; il déclare s'en tenir à la loi des garanties comme si l'indépendance du Saint-Siége pouvait y trouver des sûretés suffisantes; il semble écarter toute proposition qui ne serait pas fondée sur la reconnaissance préalable de l'état de choses créé par cette loi; d'autre part, il laisse entendre que « les temps mûrissent les rapprochements » et au moment où il décline officiellement toute idée de négociation, les informations les plus diverses nous montrent que la recherche d'un *modus vivendi* entre de plus en plus dans les préoccupations publiques. La paix religieuse est l'objet des délibérations du cabinet, elle est le vœu de la cour. Le roi et la reine la désirent comme un gage d'avenir pour leur dynastie, et tout un travail se poursuit pour arriver à une formule qui réponde au magnanime appel de Léon XIII.

Cette contradiction apparente n'a rien dont on doive être surpris. Il y a en Italie deux intérêts opposés et l'allocution consistoriale du 23 mai les distinguait l'un et l'autre, lorsqu'elle imputait à « la conjuration des sectes » bien plus qu'à « l'injustice du peuple » l'injure faite au siége apostolique.

Les sectes repoussent la paix religieuse, le peuple la souhaite. Les sectes sont représentées par le parti qui domine à la Chambre et que le ministère, tout en sentant, plus qu'il ne l'avoue, la nécessité de ces rapprochements que « les temps mûrissent » se croit obligé de ménager; le peuple est représenté par la royauté. C'est à la fois l'intérêt du monarque et de la nation que le conflit prenne fin entre le Pape et le roi.

Tant qu'elle occupera Rome dans des conditions incompatibles avec la souveraineté du Saint-Siège, la royauté se trouvera dans une situation fausse et plus dangereuse encore pour elle-même que pour la Papauté. Elle restera vouée, contre sa nature, à l'état révolutionnaire. Elle aura contre elle les hommes dont le concours est indispensable à sa durée et sera réduite à s'appuyer sur ceux dont le dernier mot est le renversement de la dynastie. « *Rome capitale*, disait autrefois « M. d'Azeglio, est la formule de ceux qui aspirent à se débar« rasser du même coup et de la monarchie et de la Papauté. » Les plus ardents contre le Saint-Siège sont aussi les plus ardents pour la république; les plus dévoués partisans de la forme monarchique sont aussi les fils les plus dévoués de la Papauté. C'est par eux que la royauté peut vivre, et elle ne les ralliera qu'à la condition de faire sa paix avec le Vatican. Si elle veut demeurer en lutte avec l'Église, il faut qu'elle fasse cause commune avec la faction qui, après la chute du Pape, poursuit la chute du roi.

Il s'est produit dernièrement un incident qui témoigne du progrès de cette faction et qui est fait pour éclairer, non seulement la cour, mais les libéraux sur les dangers dont elle les menace. Une élection législative avait lieu à Rome le 22 mai. Sur vingt-cinq mille électeurs inscrits, sept mille seulement prirent part au scrutin, les catholiques, par obéissance aux instructions pontificales, s'étant abstenus. Un monarchiste libéral et un révolutionnaire se trouvaient en présence; au second tour, le révolutionnaire, qui n'était autre que Ricciotti Garibaldi, fut élu et voici en quels termes il remercia ses électeurs : « ... Votre victoire, leur dit-il, doit non seulement porter la terreur au Vatican, mais partout où il y a des gens qui vous exploitent. Cette victoire doit montrer au peuple qu'il sait s'imposer, quand on n'écoute pas sa voix, dût-il courir aux barricades... »

Tel est le langage, telle est la pensée de ceux qui ont arboré le programme de *Rome capitale*. Tel est le parti que pour la défense de ce programme, la monarchie et les libéraux sont tenus de couvrir. Ils le ménagent, ils se liguent avec lui pour rester à Rome, et cependant, ils ne peuvent se le dissimuler, les desseins de ce parti leur sont hostiles et ses progrès avancent d'autant leur ruine. Mais, dans cette élection du 22 mai, dix-huit mille électeurs se sont abstenus : pour la

plupart ce sont des catholiques. Que l'accord se fasse avec le Saint-Siège, ils rentrent dans l'arène ; ils y portent, avec leur foi religieuse, leur attachement aux garanties, aux droits, aux principes qu'en tout pays la monarchie représente et résume. La monarchie se raffermit par leur concours et c'est à elle-même qu'elle a donné des forces en reconnaissant les droits du Souverain-Pontife.

Ce qui est vrai du roi ne l'est pas moins du royaume.

La loi monarchique identifie le prince et le peuple. L'avenir de la race est associé à l'avenir de la nation, et ce qui fait la solidité du trône assure la durée de l'État. — Si la royauté venait à disparaître — et c'est là, ne l'oublions pas, le vœu de ceux qui repoussent le plus la conciliation religieuse — l'organisation présente de l'État italien ne lui survivrait pas. On verrait se réveiller les haines, les jalousies, les rivalités, les luttes des anciens temps. L'unité se dissoudrait dans une anarchie d'autant plus irrémédiable que ces petites républiques, opposées les unes aux autres, seraient déchirées chacune dans son intérieur par les factions.

L'Italie doit à la monarchie de faire aujourd'hui figure parmi les nations. Mais, même soutenue par la monarchie, elle n'a pas la liberté de son action ; elle garde dans ses rapports avec les grandes puissances des allures indécises, inquiètes, gênées, qu'elle doit à la situation où elle s'est mise vis-à-vis de la Papauté. « Il y a comme une impression de malaise, » écrivait encore M. d'Azeglio, en sortant de cette séance du Parlement de Turin où, pour rallier les démagogues à la maison de Savoie M. de Cavour avait fait voter, sans y croire, le projet de *Rome capitale*. Le malaise n'a pas cessé ; la même impression se trahit toujours. Les souverains évitent de se rendre à Rome, ils cherchent des combinaisons pour rencontrer dans quelque autre ville le roi d'Italie. Les diplomates font tantôt entrer dans leurs délibérations le cabinet du Quirinal et tantôt l'en écartent : ils paraissent tour à tour désirer son concours et s'en défier. On dirait vraiment que l'Europe ne sait sur quel pied vivre avec l'Italie. D'où viennent ces hésitations ? Ce n'est point assurément qu'on ne trouve d'assez bonne maison la famille royale. Après la maison de France, la maison de Savoie ne le cède à aucune autre. Mais c'est que la Révolution a marqué ce trône de son empreinte ; on veut aller vers lui, on voit les sectes qui le gardent, — en même temps qu'elles le

minent — et l'on refuse de se commettre avec elles, tandis qu'un mouvement contraire, tout de confiance, de respect et de déférence, incline vers le Vatican les souverains et les hommes d'État.

C'est là, en effet, le spectacle qui, au milieu des agitations et des inquiétudes auxquelles le monde est en proie, force la réflexion des esprits les plus prévenus ou les moins attentifs. Il semblait naguère que la Papauté, humainement parlant, ne comptait plus dans l'ordre politique. On n'eût pas songé à l'appeler au congrès des puissances, et déjà des voix, oublieuses du passé, prophétisaient sa chute. Aujourd'hui, de tous les pouvoirs de la terre, la Papauté est le plus sûr de l'avenir. Elle continue, comme si l'un et l'autre lui appartenaient, de disposer de l'univers et du temps; elle porte sur toutes choses et sur tous pays son regard vigilant et sa main protectrice. Les plus grands empires ambitionnent l'honneur de se rapprocher d'elle; ceux que leurs victoires ou leurs armées devraient le plus remplir de foi en eux-mêmes, semblent avoir besoin, pour assurer leur propre existence, de mettre leur main dans la main de cette puissance qu'on disait mourante. Sans doute, ces résultats sont dus à la grande âme du Pontife qui occupe en ce moment la chaire de saint Pierre; mais ce que l'on peut dire, c'est que jamais la sagesse humaine ne se trouva plus en harmonie avec une mission divine, et c'est de la part de l'Église comme une nouvelle preuve de son immortelle vitalité que d'avoir fait surgir de sa ruine apparente un tel défenseur.

L'Italie ne saurait échapper à cette influence. Dans la mêlée qui s'annonce, en face des luttes et des périls qui se préparent, cette conviction se démêle chaque jour que la société n'a pas trop de toutes ses forces réunies, et que les trônes, les mieux armés contre le torrent dévastateur, n'ont à négliger aucun appui.

Ce n'est pas le cas de mettre contre soi les consciences, quand on a déjà contre soi les passions.

Nous serions étonné qu'aux heures où passent les visions d'avenir, où le regard du père et du souverain cherche à pénétrer le secret des destinées de sa race et de son royaume, ces pensées ne se présentassent point au Quirinal. Nous souhaitons que l'Italie s'en inspire. Nous souhaitons que notre pays, lui aussi, les comprenne, et que, songeant à tout ce que l'Italie gagnerait à la paix religieuse, il ne se laisse pas devancer par

elle sur cette route où, depuis tant de siècles, la Fille aînée de l'Église, marchant toujours la première, pour l'honneur de son nom comme pour le bien du monde, a associé dans l'esprit des peuples, de l'Orient à l'Occident, la foi chrétienne et l'influence française. (*Français.*)

LE CARDINAL GUIBERT

Mgr Richard, archevêque de Paris, a adressé à MM. les curés de son diocèse une lettre circulaire pour annoncer le service anniversaire de S. Ém. le cardinal Guibert. Nous en extrayons les passages suivants :

Si les anniversaires des morts, dans une famille chrétienne, réveillent de saintes pensées et excitent à la prière, cela est encore plus vrai quand il s'agit d'un diocèse tout entier qui célèbre l'anniversaire de son pasteur et de son père. Aussi nous sommes assuré que le clergé et les fidèles se feront un pieux devoir de venir prier avec nous, le 8 juillet. Déjà, depuis plusieurs semaines, on nous interrogeait avec un empressement filial pour connaître le jour anniversaire de notre bon et vénéré cardinal.

Il nous semblera à tous, quand nous serons réunis sous les voûtes de Notre-Dame, entendre encore la parole de l'Apôtre : « *Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conversationis imitamini fidem* (1). Souvenez-vous de ceux qui, placés à votre tête, vous ont annoncé la parole de Dieu; regardez comment ils ont vécu et sont sortis de ce monde; imitez leur foi. »

Nous nous souviendrons comment le cardinal, amené par la Providence dans le diocèse de Paris au lendemain de nos malheurs, y a vécu de la vie sainte des évêques, pendant quinze années. Il a beaucoup aimé les pauvres : une de ses premières lettres pastorales eut pour objet de venir en aide à leurs souffrances et d'enseigner aux riches leurs devoirs envers les membres indigents de Jésus-Christ. Une de ses premières sollicitudes fut de recueillir les orphelins que les deux sièges de Paris avaient laissés sans famille. Ce double amour des petits et des

(1) Heb. XIII, 7.

pauvres n'a pas cessé de se manifester en lui durant tout son épiscopat.

Il a beaucoup aimé l'Église : il rétablit la liturgie romaine dans le diocèse; il publia les décrets du concile du Vatican avec la filiale soumission et la fermeté de doctrine qui lui avaient attiré, durant le concile, l'estime et la confiance du Souverain Pontife et des évêques.

Il avait compris que le salut de la France serait dû à la miséricorde du Cœur sacré de Jésus, et l'un des titres qui rendront son nom le plus cher à la postérité sera celui de fondateur de la Basilique du Vœu national.

Nous savons avec quel sens élevé, avec quel amour de l'Église et de la France il a, soutenu par ses vénérables collègues dans l'épiscopat, fondé l'Institut catholique et n'a pas cessé de défendre les droits de l'enseignement chrétien.

Durant ces quinze années de ministère pastoral, que d'œuvres utiles et fécondes entreprises par le cardinal, que d'enseignements précieux, que de consolations et d'encouragements répandus autour de lui ! Ces souvenirs revivront quand nous serons réunis à Notre-Dame et rendront nos prières plus ferventes pour le pasteur aimé et vénéré qui demeurera toujours notre modèle. Les œuvres qu'il a accomplies, et la droiture d'intention avec laquelle il a cherché uniquement la gloire de Dieu dans un complet désintéressement de toute considération personnelle nous donnent la confiance qu'il a déjà reçu la récompense promise au bon et fidèle serviteur. Mais nous prierons pour lui comme l'Église nous enseigne à le faire pour ceux mêmes dont la vie a été sainte et pure: car il est difficile, dit un saint Père, que les âmes les plus religieuses ne reçoivent pas quelques taches de la poussière du monde.

Nous n'oublierons pas, en particulier, ce que le vénéré cardinal a fait pour la sanctification de son clergé. Comme saint Charles, saint François de Sales, il aima et respecta les prêtres, ses collaborateurs dans l'œuvre du salut des âmes. Il les voulait dignes de plus en plus de leur grande mission. Dès le début de son épiscopat, il organisa plus complètement les retraites ecclésiastiques générales et particulières, et la consolation que lui procurait la fidélité des prêtres à suivre en ce point ses pieuses exhortations était un des sujets les plus habituels de ses entretiens. Il en parlait encore dans la lettre qu'il adressait à son clergé, le 19 mars 1886, à l'occasion des exercices du Jubilé.

Cette lettre fut la dernière qu'il publia comme si la Providence eût voulu que son dernier acte du ministère pastoral consacrât l'affection qu'il portait à son clergé!

Pour moi, monsieur le curé, je porterai devant Dieu le souvenir des relations filiales que j'ai eues avec le vénéré cardinal. Je pouvais bien le nommer mon père, puisque j'avais reçu de ses mains la consécration épiscopale, et qu'il m'avait appelé près de lui pour l'aider dans les labeurs de sa belle et vigoureuse vieillesse. Je ne trouve pas de meilleure parole pour rendre l'impression qu'il nous a laissée, à nous qui vivions dans son intimité, et à moi en particulier, que les mots dont se sert saint Augustin en racontant la mort de sa mère : *Reducebam in pristinum sensum conversationem ejus piam in te Deus) et sancte in nos blandam atque morigeram* (1). Sa vie pleine de piété envers Dieu, de douceur et de gravité sainte envers ceux qui l'approchaient, voilà ce que nous aurons toujours sous les yeux.

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

M. Jamais nous disait, l'autre jour, qu'en Italie et en Autriche, tout le monde était soldat, les séminaristes comme les autres.

Il s'est trompé gravement.

La loi autrichienne du 6 décembre 1880, non seulement n'impose aucun service militaire aux membres du clergé, mais encore elle accorde aux séminaristes de véritables dispenses sous forme de congés illimités.

En Italie, on avait fait une loi de vengeance contre le clergé. On a cessé de l'appliquer, parce qu'on a reconnu qu'elle était en pratique inapplicable.

En Allemagne, en Alsace-Lorraine spécialement, l'autorité militaire déclare les séminaristes impropres au service. La question ne se pose même pas en Espagne et en Portugal.

En Suisse, les membres du clergé sont dispensés du service et ce n'est qu'en cas de mobilisation qu'ils sont incorporés et seulement comme aumôniers.

En Amérique pendant la guerre de sécession il ne fut jamais question d'imposer au prêtre le service militaire. J'avais donc

(1) S. Aug., *Conf.*, lib. IX, 12.

le droit de dire qu'il n'y a à cet égard qu'un sentiment dans tout le monde civilisé, et ce sentiment fait honneur à la civilisation moderne. (Très bien! très bien! à droite.)

C'est qu'en effet, quoi qu'on puisse dire, il y a contradiction absolue entre le service des armes et la mission du prêtre.

Le prêtre personnifie une idée opposée à celle du soldat; si vous lui imposez un service contraire à son état, vous le contraignez au parjure, et cela n'a qu'un nom dans toutes les langues : cela s'appelle la persécution! (Très bien! très bien! à droite.)

Mais, me direz-vous, il n'est pas question des prêtres dans le projet, il ne s'agit que des séminaristes; je vous demande pardon. Dans l'article 56, il s'agit bien des prêtres eux-mêmes.

En vertu des tableaux A, B, C, annexés à cet article et qui ne sont plus ceux du général Boulanger, les évêques, les curés, les vicaires, sont astreints au service militaire jusqu'à l'âge de quarante ans.

Par conséquent, vous imposez aux prêtres un service qu'ils ne peuvent faire sans violer tous les devoirs de leur état; mais restreignons-nous pour le moment aux séminaristes, puisque c'est là le point qui paraît vous préoccuper davantage.

Si pour établir inébranlablement ma thèse, j'ai commencé par faire appel au sentiment du monde civilisé en ce qui concerne les prêtres; c'est que la question des séminaristes est résolue par là même.

En effet, de deux choses l'une : ou aux termes de l'amendement que je défends les ecclésiastiques cesseront les études en vue desquelles ils auront été dispensés ou ils y persévéreront.

Dans ce premier cas, la loi les ressaisira au point de vue militaire et vous n'auriez rien perdu. Si au contraire ils y persévèrent, ils deviendront plus tard des prêtres et alors pourquoi leur apprendre à manier des armes dont ils ne pourront jamais se servir sans transgresser les lois de l'Eglise? Ce ne serait là qu'une vexation, une anomalie, un non sens! (Très bien! très bien!)

Je dis que ce serait une pure vexation, car il ne peut s'agir ici de nécessités d'ordre militaire.

Du moment où il a été constaté à cette tribune que vous êtes obligés de retenir chaque année 50, 60, 70,000 hommes en dehors de l'armée, par suite des nécessités budgétaires, vous ne pouvez prétendre que vous avez besoin de nos 1,500 séminaristes pour compléter nos contingents. Ce serait donc une pure vexation. Vous ne feriez pas une loi sur l'armée, mais une loi contre le clergé! (Très bien! très bien! à droite.)

Je sais bien ce qu'on a coutume d'opposer à cet argument de bon sens.

M. Paul Bert me le disait déjà il y a six ans : il ne faut pas qu'on puisser soupçonner les séminaristes d'avoir embrassé l'état ecclésiastique pour échapper au service militaire.

Je suis absolument de cet avis. Mais à qui ferez-vous croire qu'un jeune homme va s'enfermer au séminaire jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six ans pour échapper à la caserne, alors que le régime du séminaire, avec ses études prolongées et ses privations, est bien autrement dur que le séjour de la caserne avec ses loisirs et ses libertés, pour ne pas dire ses licences! (Bruit à gauche.) Non! vous ne le ferez croire à personne, vous ne le croyez pas vous-mêmes et votre objection ne tient pas. (Très bien! très bien! à droite.)

Ah! je vous comprendrais — ici je suis obligé de parler au conditionnel pour ne pas vous blesser, et je ne veux blesser personne — je vous comprendrais si vous cherchiez par là, de propos délibéré, à empêcher le recrutement du clergé; si, sachant très bien que la caserne n'est pas un milieu propre à développer la vocation ecclésiastique, vous désiriez rendre impossible le fonctionnement du culte dans la moitié des paroisses de France.

Je vous comprendrais si c'était là votre but. En effet, la chambrée peut avoir tous les mérites, mais assurément elle n'est pas une école de vertu sacerdotale!

M. Laisant, rapporteur. — Mais si!

Mgr Freppel. — En ce cas, vous êtes dans l'illusion, et dans le reste du pays, où l'on n'est pas tenu comme nous aux ménagements du langage parlementaire, on dira que vous n'êtes pas de bonne foi! (Très bien! très bien! à droite.)

Je vous comprendrais si, sachant ce que c'est que la chambrée, vous vouliez y envoyer les séminaristes dans le seul but de leur faire perdre leur vocation.

M. Millerand. — Alors elle n'est guère solide.

Mgr Freppel. — Une vocation peut être forte, solide; mais il ne faut pas l'exposer témérairement.

Mon cher collègue, vous me paraissez être d'un très fort tempérament, et je vous en félicite. (On rit.) Il ne faut pourtant pas vous exposer à gagner des fluxions de poitrine, vous pourriez y perdre la vie.

Eh bien, il y a des précautions à prendre contre les maladies de l'âme aussi bien que contre les maladies du corps.

Je vous comprendrais si, en voulant imposer un service de trois ans au futur prêtre, dans cette caserne d'où vous avez banni la religion avec l'aumônier, vous vouliez provoquer des défections et des apostasies!

Je vous comprendrais si, sachant très bien, comme l'écrivait récemment M. Camille Pelletan dans la *Justice*, que cette loi est terrible, mortelle peut-être pour le clergé, vous en escomptiez d'avance les effets pour arriver plus vite à déchristianiser la France: si, comptant, spéculant sur les dangers et la corruption trop fréquente dans les grandes villes, vous vouliez y exposer ces jeunes

hommes, dont les antécédents doivent rester à l'abri de tout soupçon s'ils veulent, plus tard, mériter la confiance des populations dans l'exercice si grave et si délicat de leur sacerdoce; si tel était votre but, je vous comprendrais : vous l'auriez atteint.

Mais alors vous sortiriez de votre rôle, vous feriez acte non plus de législateurs, mais de sectaires, opprimant l'Eglise et la religion. En avez-vous le droit?

Pour démontrer le contraire, je pourrais m'appuyer sur le Concordat, en rappelant l'article Ier de la loi de messidor an IX, qui garantit le libre exercice du culte catholique. Vous êtes, en effet, tenus de ne pas rendre cet exercice du culte illusoire et impossible, et vous ne pouvez pas reprendre d'une main ce que vous avez donné de l'autre.

Quand tous les évêques de France vous disent comme ils l'ont fait dans les pétitions envoyées ici il y a quelques années, que l'assujettissement des séminaristes au service militaire tarirait le recrutement du clergé paroissial, — car il n'est pas question des missionnaires, étant donnée l'obligation d'être à la disposition du ministre de la guerre jusqu'à l'âge de quarante ans, — vous ne pouvez aller à l'encontre de ces pétitions sans violer le Concordat dans son esprit, sinon dans sa lettre. (Très bien! très bien! à droite.)

Je sais qu'on me dira que l'exemption des clercs n'est pas expressément libellée dans un des dix-sept articles du Concordat; je le reconnais et cela pour la sincérité absolue de ma discussion, mais elle en découle par voie de conséquence rigoureuse.

Quand le pape Pie VII crut voir dans la loi de conscription une atteinte au Concordat, Portalis calma ses appréhensions, et les décrets du 13 messidor an X et du 16 ventôse an XIII dispensèrent les élèves ecclésiastiques du service militaire. Et, sauf un acte passager de mauvaise humeur à l'égard des séminaristes de Gand, Napoléon Ier n'a jamais touché à ces dispenses, alors même qu'il avait besoin du plus fort recrutement possible pour résister à toute l'Europe.

Mais le Concordat n'existerait pas que vos obligations à cet égard resteraient les mêmes, car l'existence de fait de 35 millions de catholiques en France — je prends les tableaux de recensement comme seule base des calculs statistiques officiels — suffirait pour appuyer justement nos revendications. (Très bien! très bien! à droite.)

Il ne s'agit pas de savoir ce que tels et tels d'entre vous pensent de la religion; là n'est pas la question. Comme le disait à la tribune l'homme d'Etat malheureusement le plus considérable de ce temps, le législateur doit se placer à un autre point de vue, il a le devoir de tenir compte des besoins, des intérêts de ses concitoyens, quelle que soit son opinion personnelle. Et du moment que la grande majorité

des citoyens appartient au culte catholique, il ne doit apporter aucune entrave au recrutement du clergé, autrement il fait acte d'oppression et devient persécuteur (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est le persécuteur de la religion. (Bruit.)

MGR FREPPEL. — Ne mêlons pas les questions, celle-ci est assez grave pour être traitée seule. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais alors, me direz-vous, c'est donc un privilège que vous demandez pour les élèves ecclésiastiques ? Voilà l'épouvantail qu'on dresse devant nous, comme ces fantômes qu'on agite devant les yeux des enfants pour leur faire peur. (Bruit à gauche.)

Je vais laisser la parole à l'un des hommes d'Etat les plus signalés de ces temps par leur hostilité contre le clergé.

« A mes yeux, disait Cavour au Parlement italien, il n'est pas douteux que la dispense du service militaire est une condition indispensable pour assurer à la société la quantité de prêtres strictement nécessaire à ses besoins religieux. »

Et, répondant à ceux qui disaient que c'était là un privilège : « Cette disposition n'est pas accordée aux prêtres pour leur propre avantage mais dans l'intérêt de la société, pour avoir le nombre de prêtres dont elle a besoin. »

De concert avec le général de la Marmora et M. Buoncompagni, il disait : « Si cette exemption est indispensable pour assurer le nombre de prêtres dont la société a besoin, ne me parlez pas de privilèges ; il y a là une disposition qui profite à tout le pays. » C'est tout ce qu'il y a de plus rationnel. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Un privilège est chose odieuse quand il tourne à l'avantage exclusif de la personne privilégiée ; mais il peut devenir utile quand il est institué en vue d'un intérêt commun, en vue d'un bien public. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je sais que cette Chambre n'aime pas beaucoup les discussions de doctrine ; qu'elle me permette cependant quelques courtes observations. Il n'y a pas d'état social possible sans ces lois particulières, *leges privatæ*, qui régissent certaines corporations. Il faut saisir ces ombres corps à corps pour les faire évanouir au regard de la raison. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Nous, députés, ne sommes-nous pas inviolables dans le cours de nos sessions ! *Lex privata*, privilège ! Pas pour notre avantage, certainement, mais pour nous permettre simplement de remplir sans obstacle notre mandat. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

C'est encore ainsi que tous n'ont pas le droit de plaider devant les tribunaux ; quelles que puissent être leur science et leur érudition ; c'est le droit exclusif de la corporation des avocats : privilège, *privata lex !*

C'est encore ainsi que tous n'ont pas le droit de guérir les malades,

eussent-ils même la main la plus légère et le diagnostic le plus sûr ; c'est le droit exclusif de la corporation des médecins : *privata lex !* (Très bien ! très bien ! à droite.)

Le Président de la République est irresponsable, sauf les cas de haute trahison : privilège encore !

Je pourrais parcourir toute l'échelle sociale pour vous montrer que ce mot de privilège dont on abuse pour surexciter dans les masses la passion de l'égalité, peut avoir un sens très raisonnable.

Ce que je vous demande ne consiste pas à rompre la vraie, la saine égalité, et par conséquent il ne faut pas se laisser effrayer par un mot, lorsque je vous dis que le ministère sacerdotal est incompatible avec le service des armes. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je dis avec le service des armes, car il ne s'agit pas d'exempter le clergé et les séminaristes de toute participation à la défense nationale. Là n'est pas le sens de l'amendement, ce n'est pas moi qui soutiendrais jamais pareille thèse. Je crois avoir démontré le contraire par des actes en 1870. On s'en souvient peut-être. (Très bien ! très bien !)

Lorsqu'il s'agit de défendre la patrie contre l'étranger, clergé et séminaristes ont leur place marquée dans les rangs de l'armée nationale, mais la place qui est marquée par leur caractère. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Les prêtres serviront comme aumôniers et apporteront à nos braves soldats les secours de la foi. Les séminaristes seront attachés à l'armée comme ambulanciers, comme brancardiers, comme infirmiers, et veuillez remarquer que, lorsqu'il s'agira de mettre en mouvement une armée de 1 million 200.000 hommes, et peut-être de 2 millions d'hommes, vous aurez besoin, pour ce service, d'un effectif considérable.

Les séminaristes iront, sous les balles ennemies, ramasser les blessés, soigner les malades c'est là un ministère qui, pour n'avoir pas d'éclat, n'en est pas moins périlleux ; c'est le seul ministère qui convienne aux séminaristes, car il demande du dévouement et de la charité. (Applaudissements à droite.)

Qu'est-ce que vous voulez exiger de plus en temps de guerre, à moins que vous ne vouliez faire le vide dans les séminaires ?

En appliquant les séminaristes aux services hospitaliers, vous recouvrez autant de combattants.

Si vous adoptez notre proposition, vous conciliez les intérêts de l'armée avec les exigences du culte, vous faites au clergé sa part légitime dans la défense nationale, vous mettez la paix des esprits là où l'on vous demande de mettre la haine.

Dans le remarquable discours qu'il a prononcé l'autre jour devant vous, l'honorable M. Keller, avec lequel je suis en si étroite communauté de regrets et d'espérances, vous suppliait de donner à ce pays

la paix religieuse, ne serait-ce qu'en vue d'un avenir dont personne n'a le secret.

Nous ne formons tous qu'un seul parti lorsqu'il s'agit de défendre la France. Il faut que l'Europe entière en soit bien convaincue, et cette conviction sera la meilleure garantie de paix. (Très bien ! très bien !)

Eh bien, notre union sera d'autant plus forte, que toute idée de persécution contre le clergé aura disparu.

Vous n'arriverez jamais à décourager le patriotisme du clergé. Si des jours comme ceux que nous avons vus en 1870 devaient revenir, il serait le premier à vider les séminaires pour donner à nos soldats des aumôniers, des infirmiers, des gardes-malades. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais n'imposez pas au clergé un service incompatible avec son caractère et sa mission.

Le clergé paiera sa dette à la patrie. Cette dette, il la paiera volontairement, car pour le clergé, comme pour tous les ecclésiastiques de France, n'y a qu'une seule devise : « Dieu et Patrie ! » (Vifs applaudissements à droite.)

M. Rouvier, président du conseil.— Quand, il y a moins d'un mois, le gouvernement s'est présenté devant vous, il s'est présenté avec une déclaration, suivie d'explications, qui, à défaut d'autre mérite, avait celui d'une entière franchise et d'une entière clarté.

Il vous a dit qu'il demanderait à la Chambre de maintenir à l'ordre du jour la loi militaire, et qu'il se ralliait aux principes généraux de cette loi.

Puis une question précise ayant été posée sur le service des séminaristes, M. le ministre de la guerre y a répondu en disant que le gouvernement entendait que le service obligatoire devait être obligatoire pour tous, pour les séminaristes comme pour les instituteurs. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche et au centre.)

Il ne viendra certainement à la pensée de personne, d'aucun côté de cette Chambre, d'attendre du gouvernement une déclaration différente de celle du 31 mai.

Le gouvernement n'a pas besoin d'ajouter qu'il n'est animé d'aucun esprit de secte, d'aucune arrière-pensée de persécution ; il n'a pas l'idée d'entraver aucune vocation. Il remplit un devoir supérieur, il obéit à des vues plus élevées en acquiesçant à l'article en discussion.

D'aussi sérieux arguments que ceux de M. l'évêque d'Angers seront apportés et pourront être apportés ici pour étendre les dispenses qu'il réclamait pour les clercs voués aux hautes études.

Le gouvernement ne méconnaît ni les grands intérêts moraux dont la défense a été prise, ni l'intérêt supérieur de la haute culture intellectuelle de ce pays

Mais il considère que ces préoccupations sont dominées par l'intérêt supérieur de la défense de la patrie. (Applaudissements à gauche.)

Le gouvernement estime que, pour que les charges militaires nouvelles soient acceptées par tout le monde, il est indispensable de répandre en tous lieux ce sentiment que l'impôt du sang est dû par tous et que tous doivent être préparés, en temps de paix, aux devoirs qu'ils auront à accomplir en temps de guerre. (Applaudissements à gauche.)

A la majorité de 384 voix contre 172, sur 556 votants, l'amendement de M. de Lamartinière n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Laurençon a déposé, au cours de la discussion, un amendement ainsi conçu :

« Les élèves ecclésiastiques, autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les cultes reconnus par l'Etat, sont incorporés dans les services auxiliaires avec les jeunes gens de leur classe.

« En temps de guerre, ils seront assujettis au service des infirmeries et des ambulances.

« En temps de paix, ils recevront une instruction préparatoire à ce service suivant un règlement d'administration publique arrêté par le ministre de la guerre et devront justifier dans un délai de trois ans, d'un certificat d'aptitude à ce service.

« Ils seront assujettis au service militaire dans un corps de troupes s'ils cessent leurs études ou si, à vingt-six ans, ils ne sont pas engagés dans les ordres d'une manière irrévocable. »

M. LAURENÇON. — Je serai très bref dans la défense de mon amendement, mais je tiens d'abord à en définir le caractère général.

Je ne sollicite point une faveur pour les élèves ecclésiastiques de tel ou tel culte. Je ne me place pas au point de vue confessionnel.

Ce que je réclame, c'est la possibilité de faire fonctionner un service public, et je le réclame dans l'intérêt du pays et de la République.

Ce n'est pas la première fois que cette question se présente devant vous. En 1872, aux applaudissements de l'Assemblée nationale, M. Bethmont, dont vous ne suspectez pas le républicanisme, faisait repousser un amendement de MM. Langlois et de Pressensé dans lequel on demandait l'incorporation des élèves ecclésiastiques dans les services auxiliaires.

En 1882, M. Billot astreignait les séminaristes au service d'un an.

Mon amendement constitue un réel progrès sur les lois antérieures.

Il proclame la nécessité de l'incorporation des élèves ecclésiastiques.

Il adopte le principe de l'égalité que vous avez inscrit dans votre loi, peut-être en termes trop rigoureux, mais il admet des tempéraments.

En temps de paix, ces élèves seront incorporés dans les sections d'infirmiers; en temps de guerre, ils serviront dans les ambulances, dans les hôpitaux; ils serviront sur les champs de bataille où ils mettront en pratique les leçons qu'ils auront reçues.

Quel inconvénient y voyez-vous?

Avec les masses d'hommes qu'il faudra aujourd'hui opposer à l'ennemi, il sera nécessaire d'avoir pour les services sanitaires, beaucoup de monde. Nos services sanitaires doivent être réorganisés. Eh bien! je le répète, quel inconvénient voyez-vous à incorporer dans les services sanitaires ceux qui, par leur mission, sont particulièrement destinés à ce rôle?

En adoptant ce système, vous donnerez la liberté à autant d'hommes incorporés dans l'armée de combat; et si vous avez, par exemple, 2,000 hommes provenant du contingent ecclésiastique, vous rendez ainsi la liberté à un nombre égal d'hommes versés dans le rang.

Ma proposition ne modifie en rien le chiffre du contingent. Elle offre même, à ce point de vue, un avantage, en ce sens que chacun servira dans des conditions meilleures, et que vous ne froisserez pas les convictions religieuses de la majorité de la nation. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

Agir autrement, c'est violer le Concordat, c'est violer un pacte conclu entre la France et un autre contractant.

On vous a rappelé l'article de la loi de l'an IX qui garantit le libre exercice des cultes. Si vous arrivez à l'anéantissement du recrutement du clergé, vous arrivez par cela même à l'anéantissement du culte.

Au nom de quel péril national vous décidez-vous ainsi à des mesures extrêmes? Dans des circonstances terribles, la Convention ne crut pas devoir y recourir et elle rendit un décret qui dispensait les élèves des séminaires et les prêtres du service des armes. (Très bien! très bien! à droite.)

Plus tard, quand il s'est agi d'interpréter les dispositions du Concordat, les décisions consulaires de l'an X et le décret de l'an XII ont dispensé du service militaire tous les élèves ecclésiastiques. Aujourd'hui, je ne vois pas pour quelle nécessité de salut public vous prendriez, des mesures contraires. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

Est-ce que mon amendement viole le principe de l'égalité? Est-ce que l'égalité de charges est violée parce que vous répartirez ces charges d'une façon plus équitable? L'égalité ne peut que gagner en s'étayant sur le respect de la conscience d'autrui. (Nouvelle approbation.)

Partout on s'est efforcé de ne pas imposer aux élèves ecclésiastiques des obligations contraires à leur caractère. En Hongrie, où

existe le service militaire obligatoire, on dispense les élèves ecclésiastiques du service des armes.

En Prusse, les dispenses, qui n'existent pas en droit, existent en fait. En Italie, il s'est produit un mouvement encore plus avantageux en faveur des idées que je défends.

Les élèves ecclésiastiques obtiennent des sursis jusqu'à ce qu'ils deviennent ministres des cultes. Dès qu'ils sont devenus ministres des cultes, ils sont affectés au service sanitaire. (Rires à gauche.) Quant aux missionnaires, ils sont dispensés d'une façon absolue.

A l'exemple de l'Italie, l'Allemagne organise des noviciats catholiques pour créer des missionnaires. Vous voyez donc chez ces deux puissances cette marche des idées qui cherche dans le recrutement du clergé un moyen de propagande à l'extérieur.

Déjà, sur tous les points du globe, nos rivaux l'emportent sur nous par leur esprit d'initiative ; nous n'avons plus qu'une seule supériorité : celle de la propagande des idées par les missionnaires. Ces hommes sont animés de l'esprit de propagande le plus pur et du patriotisme le plus convaincu. (Très bien ! très bien ! à droite.)

En parlant au nom de la France, ils parlent au nom de la nation qui a toujours été au premier rang pour la propagation des idées de justice et de civilisation.

Voyez ce qui s'est produit en Syrie, alors qu'on désespérait encore de notre relèvement. Malgré tout, on y considérait notre nom comme le symbole et la garantie d'une protection efficace.

En Cochinchine, Paul Bert, qui a dévoué sa vie au développement de notre grandeur territoriale, a été obligé à son tour de rendre hommage à ces idées.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet un de nos diplomates établis en Chine : « La colonie française est infime en Chine ; la majeure partie de notre commerce est entre les mains des nations étrangères ; si nous n'avions pas les missionnaires, notre pays n'y tiendrait pas une plus grande place que les puissances de second ordre.

« Grâce à eux, le nom français est connu jusque dans les parties les plus reculées de l'immense empire. J'irai plus loin : leur action est plus puissante peut-être pour combattre l'esprit d'esclusivisme des Chinois que celle des commerçants lesquels, même s'ils ne sont pas marchands d'opium, sont mal placés pour dissiper les préjugés et la méfiance des indigènes par cela même qu'ils poursuivent un but intéressé. » Et retenez bien ceci : « Le gouvernement anglais l'a si bien compris, qu'il encourage les missions protestantes. »

Il vous appartient de ne pas laisser tomber notre dernier instrument de grandeur. Le moment serait étrangement choisi. Nous trouvons nos rivaux partout, et ils reconnaissent si bien l'excellence de nos armes qu'ils font tous leurs efforts pour se les approprier. J'es-

père donc que vous n'empêcherez pas le recrutement de nos missionnaires.

Vous avez pu remarquer qu'à côté de ce mouvement colonial si merveilleusement servi par les missions, il en est un autre qui pousse tous les hommes d'Etat à réaliser la concentration de toutes les forces nationales.

Partout ils cherchent l'apaisement des esprits dans l'apaisement des passions religieuses. En Angleterre, il semble qu'on ne puisse arriver à la pacification de l'Irlande que par la réconciliation des deux pouvoirs religieux jusqu'à présent hostiles.

A Rome, également, on ne désespère pas d'arriver à la réconciliation des deux pouvoirs entre lesquels, jusqu'à ce jour, on avait cru qu'il serait impossible de trouver une base d'entente.

Je ne connais rien d'instructif comme la dernière séance du Parlement italien. M. Zanardelli disait : « Conciliation ! certes je ne désire pas la dissension et la lutte entre la religion et la patrie. »

Les plus forts eux-mêmes ne se sentent raffermis dans leur œuvre de brutale conquête que lorsqu'ils sont arrivés par la paix religieuse à la paix des esprits, et *vice versâ*.

Et vous n'avez pas oublié les paroles prononcées à une tribune voisine : « Quand les dangers extérieurs se précipitent, il faut faire trêve à nos dissentiments intérieurs. » Tel est le but de mon amendement. (Bruit et interruptions à gauche.) Cela ne peut pas convenir à M. Laguerre...

M. Laguerre. — Je n'ai jamais été candidat officiel au 16 mai.

M. Laurençon. — J'ai fait alors une profession de foi que vous ne désavoueriez pas, et en 1870 j'ai accompli un devoir que beaucoup n'ont pas rempli. Ceci est d'ailleurs un fait personnel et je reviens à ma discussion.

Comme je le disais, loin de nuire à la défense nationale, mon amendement contribuera à la grandeur du pays, à l'affermissement de la République, en assurant l'apaisement des esprits et en faisant l'union des volontés, en face des redoutables éventualités de l'avenir.

C'est pour ces motifs que mon amendement se recommande à votre patriotisme. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Laisant, rapporteur. — La commission a examiné l'amendement de M. Laurençon et elle a le regret de repousser la prise en considération.

Vous connaissez cet amendement, et vous comprenez pourquoi la commission n'a pu l'accepter. C'est qu'en effet il est la négation de tout ce que nous avons soutenu à cette tribune, la négation des principes affirmés à une grande majorité par la Chambre à plusieurs reprises, la négation de ce qui a été toujours le programme démocratique et républicain. (Bruit à droite.)

M. de Clercq. — Démagogique.

M. LE RAPPORTEUR. — Démagogique, si vous voulez ; je vous ai déjà dit que nous ne parlions pas le même langage.

M. DE CLERCQ. — J'ai la prétention d'être un démocrate et non un démagogue.

M. LE RAPPORTEUR. — Vous avez ainsi une foule de prétentions mal justifiées à nos yeux (Très bien! très bien! à gauche), comme nous en avons aussi aux vôtres.

Je répète donc que l'amendement est la négation des principes républicains, car il demande des privilèges pour une certaine catégorie de citoyens, ce qui constitue une injustice. (Très bien! très bien! à gauche.)

Mais vous avez prononcé un mot qui trouvera toujours de l'écho dans les cœurs républicains, le mot de pacification. (Exclamations à droite.)

La pacification, nous la voulons et nous ne cessons, ainsi que nos pères, d'y travailler depuis un siècle. L'œuvre de la Révolution française a été une œuvre éminemment pacifique (Bruit à droite), parce qu'elle est une œuvre humaine dans le sens le plus élevé du mot.

Et cette œuvre de pacification, de cordialité (Bruit à droite), de main dans la main, n'a jamais cessé d'être entravée par l'esprit de cléricalisme, par l'esprit du passé.

Et, quand on vient au nom de ce même parti nous demander des privilèges, je dis que l'on nous propose un marché de dupes, car la concession que l'on réclame n'a pas sa contre-partie.

On nous demande de faire abandon de ce qui est la justice, cet abandon, la commission ne l'a pas fait, et elle vous demande de ne pas le faire. (Applaudissements à gauche.)

M. LE GÉNÉRAL FERRON, ministre de la guerre.— Le gouvernement repousse l'amendement. (Très bien! très bien! à gauche.)

A la majorité de 358 voix contre 201 sur 559 votants, l'amendement n'est pas pris en considération.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'*Agence Havas* publiait, il y a quelques jours, la dépêche suivante :

Bruxelles, 30 juin.

Il y a environ trois semaines, les Nonces ont reçu de la secrétairerie d'Etat une circulaire leur prescrivant de répondre avec la plus grande circonspection, s'ils sont interrogés sur les idées et les inten-

7

tions du Pape en ce qui concerne la conciliation entre l'Italie et la Papauté.

Cette circulaire déclare que Léon XIII s'en tiendra à son allocution consistoriale du 23 mai et ne fera jamais le premier pas vers l'Italie, parce que c'est à elle à formuler les bases d'une entente.

Il n'est pas question, dans ce document, d'une résolution prise par le Pape de ne jamais renoncer à son droit de souveraineté temporelle sur Rome.

Il y a lieu, pour être dans le vrai, de rectifier sur plusieurs points cette dépêche et voici les renseignements dont nous pouvons garantir l'absolue exactitude; nous les tenons de source sûre :

La circulaire existe; elle a été lue par tous les Nonces aux ministres des affaires étrangères des puissances auprès desquelles ils sont accrédités.

Cette circulaire a eu pour but d'éclairer les gouvernements sur l'interprétation fausse donnée à l'allocution consistoriale du Saint-Père par la presse libérale italienne; elle répond également à ce qui a été dit au Parlement italien par M. Toscanelli député, et M. Crispi, ministre.

Dans cette circulaire, est établie la nécessité du pouvoir temporel pour assurer la dignité du Saint-Siège et l'absolue indépendance de son ministère. On voit donc que, contrairement aux insinuations de l'*Agence Havas*, le Pape n'a pas renoncé à revendiquer ce qui est nécessaire pour le libre fonctionnement de son autorité.

D'ailleurs, tandis que l'*Agence Havas* recevait de Bruxelles cette dépêche insidieuse, elle en publiait une autre de Rome, annonçant que le *Moniteur de Rome* démentait l'existence de tout acte du Saint-Siège qui serait en contradiction avec la partie de l'allocution consistoriale du 23 mai.

Dans cette dernière dépêche est la vérité, mais on avouera qu'il est singulier qu'on puisse donner ainsi, comme également vrais, deux renseignements contradictoires.

Voici, au surplus, le texte du démenti infligé à ces faux bruits par le *Moniteur de Rome* du 30 juin-1er juillet.

On répand des bruits d'après lesquels le Saint-Siège aurait fait un acte qui contredirait la partie de l'allocution consistoriale relative à la question romaine.

Nous sommes à même d'affirmer que rien n'est venu modifier cette allocution. Le Saint-Siège désire toujours la pacification et la fin du

« funeste dissentiment » entre l'Italie et la Papauté, à condition que celle-ci soit placée dans « un état de choses où le Souverain Pontife ne relève d'aucun pouvoir et jouisse d'une liberté entière et vraiment digne de ce nom, ainsi que tous les droits l'exigent. »

—

Le Bulletin de l'Œuvre du Jubilé publie une intéressante correspondance romaine que voici :

Personne ne doute plus aujourd'hui de l'immense succès réservé aux diverses manifestations du jubilé sacerdotal, et notamment à l'exposition artistique. Les adversaires mêmes de l'Eglise se montrent généralement plutôt bienveillants qu'autre chose à l'égard de ces manifestations. Le gouvernement italien s'est également montré disposé à favoriser de diverses manières le jubilé. Cependant l'on peut s'attendre à ce qu'il ne tolère pas de cortège dans les rues de Rome, ni l'exhibition de signes extérieurs lors des pèlerinages. Il paraît que ces derniers jouiront de réductions de la part des compagnies de chemin de fer. On accordera aussi aux objets envoyés pour l'exposition artistique le rabais qui est d'usage pour les expositions de toutes sortes. Ce dernier point est certain dès aujourd'hui. — L'ébranlement universel qui s'empare du monde entier à l'approche du jubilé nécessite de la part du comité romain une immense correspondance et une activité très grande. Heureusement que son jeune et sympathique président, le commandeur Tolli, est à la hauteur de la tâche qui lui incombe et qu'il est dignement aidé par de vaillants jeunes gens appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie romaine. Les préparatifs de l'exposition nécessitent surtout beaucoup de soins et de travail. On espère que la plupart des objets seront réunis à Rome pendant la dernière quinzaine d'octobre. Ce ne sera certes pas trop de deux mois pour classer cette quantité immense d'objets de toute nature. Un grand travail sera donc nécessaire pour que l'exposition puisse être ouverte le 1er janvier 1888. Pour éviter toute complication avec la douane, il a été décidé que les envois destinés à l'exposition devront porter la suscription suivante; *A Sa Sainteté le Pape Léon XIII*, *Rome*, avec la mention : *exposition artistique du Vatican.*

On annonce la prochaine apparition du 1er numéro de l'*Exposition vaticane illustrée*, éditée en italien par la maison Vercellini. Ce numéro contiendra les portraits du Pape et du cardinal Schiaffino, des illustrations de la basilique de Saint-Pierre et du Vatican, le dessin de l'autel offert par la commission promotrice de Bologne, le plan de l'exposition, la reproduction de la médaille commémorative du jubilé, etc. En outre, on y trouvera un tableau de l'heure universelle au moyen duquel on pourra dans chaque pays préciser le moment exact où le Saint-Père dira sa messe jubilaire.

Les reliques envoyées par les évêques de divers diocèses d'Italie et du monde et qui sont destinées à l'autel de la messe jubilaire, se chiffrent déjà par centaines. Il en est parmi elles de fort précieuses.

Les sommes recueillies dans les séminaires et collèges pour la statue de saint Thomas d'Aquin s'élevaient au mois de mai, à francs 15,750,72.

L'Ordre des Chartreux, qui a déjà fait au Saint-Père le splendide don d'un terrain et d'un magnifique édifice à construire à ses frais pour les *artigianelli di S. Giuseppe*, vient de faire pour le denier de Saint-Pierre un versement de 15,000 francs.

—

S'il faut en juger par les si intéressants détails que publie le *Bulletin Italien du Jubilé Sacerdotal de Léon XIII*, c'est bien l'Italie qui jusqu'ici a le premier pas dans les préparatifs de l'Exposition.

Il serait bien difficile de trouver encore une ville, une bourgade quelconque qui n'ait organisé son comité et adressé un appel chaleureux aux catholiques de la contrée : au surplus, dans les centres de quelque importance, les divers groupes de citoyens appartenant à telle profession ou membres de telle société ou institut rivalisent d'ardeur et s'ingénient à trouver un objet digne de figurer à l'exposition Vaticane.

Citons à titre d'exemple, Naples où se préparent en ce moment un nombre considérable d'objets magnifiques : c'est ainsi qu'un institut charitable établi en cette ville se propose d'offrir, au nom des deux sections qui le composent, deux bronzes artistiques : l'un est la reproduction du monument élevé à Naples lors du 7me centenaire de saint François : c'est un groupe de quatre statues représentant quatre des plus pures gloires de l'Italie : saint François, le Dante, Giotto et Christophe Colomb ; l'autre est une table de bronze représentant en relief Notre-Seigneur au jardin des Oliviers.

A Turin, quelques membres de la Prélature romaine ont eu l'heureuse idée de faire un appel à tous leurs collègues du monde catholique afin d'avoir, eux aussi, leur manifestation spéciale. Comme le diocèse de Vintimille offre à l'auteur des encycliques « Humanum genus » et « Æterni Patris » une plume d'or, ils se préparent, eux, à offrir à Léon XIII un superbe encrier avec des incrustations destinées à rappeler la triple carrière si glorieusement parcourue par le Souverain Pontife avant son élévation à la tiare.

Dans le même ordre d'idées, on cite la proposition faite à tous les jeunes prêtres de cette année d'offrir collectivement un bougeoir d'or dont se servirait le Pape lors de sa messe jubilaire.

—

Le Souverain Pontife a fixé la date du 6 janvier 1888, fête de l'Epiphanie, pour les canonisations solennelles qui auront lieu à l'époque de son jubilé sacerdotal.

Les cérémonies s'accompliront dans la salle superposée au vestibule de la basilique vaticane.

Les saints qui vont recevoir le suprême honneur sont trois Bienheureux de la Compagnie de Jésus, Claver, Berchmans et Rodriguez, et les sept Bienheureux fondateurs de l'ordre des Servites de Marie.

Cette première et grande cérémonie sera suivie pendant plusieurs dimanches successifs, des cérémonies de béatification de plusieurs serviteurs de Dieu :

D'abord les cinq Vénérables dont la cause de béatification est complètement terminée. Ce sont : Louis-Marie Grignon de Montfort, fondateur, au diocèse de Luçon, de la congrégation du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse ; Egidius-Marie de Saint-Joseph, de l'Institut de Saint-Pierre d'Alcantara ; Clément-Marie Hofbauer, Rédemptoriste, de Vienne; Félix de Nicosie, Frère lai de l'ordre des Capucins; Inès de Bemiganim, religieuse augustine d'Espagne.

Ensuite le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, au sujet duquel le décret de *tuto procedi posse ad beatificationem* est annoncé comme devant paraître très prochainement.

Enfin quatre Vénérables dont la cause est assez avancée pour qu'elle puisse être menée à terme au commencement de 1888. Ce sont : Pompitius Pirrotti, des Ecoles Pies; Ancina, de l'Oratoire, et deux missionnaires martyrs : Perboyre et Chanel.

—

Mgr Persico a quitté Rome pour l'Irlande le 28 juin, en qualité de délégué du Saint-Siège.

Voici quelques renseignements biographiques sur lui.

Mgr Ignazio Persico, consulteur de la Propagande et Capucin, est né à Naples eu 1832 : il a passé la plus grande partie de sa vie aux Indes. Aumônier militaire pendant l'insurrection de 1851, fait prisonnier de guerre, il revint en Europe, où il recueillit d'abondauts secours. Il fut, en 1852, choisi par

les Missions apostoliques de l'Inde pour les représenter auprès du Saint-Siège et du gouvernement anglais à l'occasion du schisme indo-portugais.

L'Angleterre, reconnaissante, accorda des avantages considérables aux établissements catholiques dans ses possessions orientales.

Mgr Persico fut ensuite nommé évêque et coadjuteur de Bombay, et visiteur apostolique dans l'Hindoustan et au Thibet.

En 1859, il était encore à Londres pour sauvegarder les intérêts des Missions, et en 1863, dans la Caroline du Sud, où Pie IX l'avait envoyé pour calmer les esprits surexcités à la suite de la guerre de Sécession.

Il assista au concile de Baltimore en qualité d'évêque de Savannah. Au Canada, il remplissait, en 1873, une mission également pacificatrice, et en 1877, il retournait au Malabar où l'appelait le soin d'étouffer le schisme syro-chaldéen. Il obtint le titre d'évêque d'Aquivo et Pontenovo, et de visiteur apostolique du collège chinois de Malte.

Tel est le prélat que la sollicitude de Léon XIII envoie en Irlande pour accomplir une œuvre de conciliation. Il parle admirablement la langue anglaise.

Mgr Persico est accompagné de M. Gualdi, prêtre qui a été pendant quelque temps le diocésain de S. Em. le cardinal Manning.

Ce départ devait avoir lieu vendredi dernier ; des difficultés se sont élevées au dernier moment, et l'on pouvait croire que la mission de Mgr Persico allait être entravée et peut-être même indéfiniment ajournée.

Aujourd'hui le Pape a pris une décision définitive et Mgr Persico part.

Quelques feuilles anglaises ont insinué que les difficultés dont nous parlons avaient été soulevées par S. Em. le cardinal Manning et par Mgr Walsh, archevêque de Dublin, qui auraient, l'un et l'autre, demandé au Pape d'ajourner le départ de son délégué.

Mgr Walsh a pris la peine de démentir cette nouvelle et d'affirmer qu'il n'a point envoyé de « remontrances » au Saint-Père. Voici un passage intéressant de sa lettre aux journaux irlandais :

« Je n'ai point fait de telles remontrances. Sachant ce que « j'ai eu l'occasion de savoir sur la nature de la mission pro-

« jetée et du but auquel elle tend, but qu'elle ne manquerait « pas d'atteindre si elle pouvait être menée à bonne fin, rien ne « pouvait être plus éloigné de ma pensée que de présenter des « remontrances » sur la matière. »

C'est le même espoir qu'exprime la *Saturday Review* du 26 juin, qui contient sur Léon XIII et les fêtes de Londres un remarquable article.

La revue *protestante*, après avoir parlé des hommages *cordiaux et spontanés* rendus par le Pape à l'impératrice Victoria, parle ensuite de l'envoi de Mgr Persico en Irlande. Elle relève les avantages d'une Légation anglaise pour les deux parties.

Le Pape a fait le premier pas, qui a généralement une si haute importance. La glace est rompue.

La législation ne s'oppose pas au rétablissement de rapports officiels. Il n'y a que le sentiment public, les préjugés, l'opinion publique.

Mais, par son initiative, le Pape a gagné à demi la bataille. Il a posé les premières conditions. Dorénavant, les deux confessions vont reprendre une attitude normale dans leurs rapports.

La Revue conclut en insistant sur la grande politique modératrice du Pape et sur ses triomphes. Elle rappelle ce qui s'est passé en Prusse, et augure par là de ce qui se passera en Angleterre.

On peut donc, comme on le voit d'après cet organe protestant, s'attendre à ce que des conséquences importantes sortent de la mission confiée à Mgr Persico.

France.

Paris. — Les laïcisations des établissements hospitaliers continuent, les maisons de secours du XVIIIe arrondissement sont toutes laïcisées.

Un des jours de la semaine dernière, dans l'après-midi, un avis de la municipalité informa l'officier de paix que, le lendemain matin, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul auraient à quitter les maisons de secours situées rue Caulaincourt, n° 39, rue Ordener, n° 117, et rue Affre, n° 13.

Aussi, dès la première heure, un service d'ordre avait été organisé dans ces diverses rues.

Pendant toute la matinée, de nombreux curieux ont stationné auprès des maisons laïcisées, commentant en termes assez vifs cette nouvelle mesure ordonnée par le conseil municipal.

Le départ des Sœurs a eu lieu toutefois sans incident.

D'un autre côté, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul qui jusqu'à présent ont desservi, dans le IXe arrondissement, la maison de secours, n° 5, rue des Petites-Écuries, doivent également quitter cet établissement.

— Sous la Commune, le 19 mai, les bandes alcooliques du colonel de la 13e légion Serizier arrêtaient le R. P. Captier avec ses collaborateurs. Leur agonie dura sept jours. Le 26 mai ils furent massacrés. L'inauguration du monument élevé en 'honneur du R. P. Captier prouve que l'on sait encore parfois se souvenir en France des vrais héros et des martyrs.

La statue qui s'élève dans le parc du collège d'Arcueil est l'œuvre du sculpteur Bonassieux, membre de l'Institut. L'artiste a mis mieux que du talent dans ce marbre, qui représente le saint mourant frappé de balles : il y a mis son âme entière; car il fut un ami du héros. La cérémonie de dimanche avait attiré plus de mille spectateurs, anciens élèves ou parents d'élèves.

Mgr Thomas, archevêque de Rouen, présidait la cérémonie, ayant à sa droite M. Depeyre, ancien ministre, directeur du *Français*, et, à sa gauche le T. R. P. Ligonnet, vicaire général du Tiers-Ordre. Sur l'estrade, on remarquait encore MM. Chesnelong et Clément, sénateurs; M. Thureau-Dangin, M. Bernard, ancien aumônier de l'École normale supérieure; M. Fournier, supérieur du collège de Vaugirard; M. Fonssagrive, aumônier du Cercle catholique de Paris ; le P. Léonard, franciscain ; enfin les Pères du collège, ayant à leur tête le R. P. Bourgeois, supérieur.

En face du marbre se dressant sous les grands arbres du parc, à côté de la chapelle où dorment les martyrs frères du Père Captier, pendant le brillant discours de Mgr Thomas, archevêque de Rouen, il nous semblait, voir revivre cette douce figure de prêtre, dont la vie fut un long dévouement, une longue leçon à la jeunesse, terminée par un grand exemple de courage.

Le Père Captier, qui fonda le collège Albert-le-Grand, qui, pour accomplir cette œuvre, lutta contre les ministres et le gouvernement, n'était pas un « austère pour les autres. » Comme l'a dit avec justesse Mgr Thomas, il aimait assez la jeunesse pour n'être pas seulement un père, mais pour avoir sur les enfants une sorte d'influence maternelle. L'archevêque

de Rouen a longuement retracé les dernières heures de ce prêtre qui, arraché par la Commune à la maison qu'il avait fondée, s'occupa de sauver ses frères en captivité et ne songea pas un instant à lui-même. Le Père Captier mourut fusillé et, après la mort, subit pendant vingt-quatre heures toutes les hontes et tous les outrages. Transfiguré par la foi, il mit toute son âme dans ce cri héroïque qu'il jeta à ses frères au moment du supplice : « Allons, mes amis, pour le bon Dieu ! » Cette fin ne rappelle-t-elle pas celle de Pierre de Vérone, le premier martyr dominicain qui, ne pouvant plus parler, écrivit sur le sable avec son sang : *Credo!*

Le dernier mot du Père Captier fait le sujet du discours de Mgr Thomas; l'orateur nous montre ce prêtre, assoiffé de dévouement, se faisant formateur de vrais Français chrétiens et apprenant tout aux jeunes par son exemple... même comment on meurt! Le Père Captier fut un frère des Ozanam, des Montalembert, des Lacordaire, de ces catholiques sincères et vrais qui « savaient ne pas tout blâmer chez un adversaire, même le bien, ne pas tout approuver chez un ami, même le mal. » Il aimait et faisait aimer le progrès, sans tomber dans le libéralisme, cette fausse monnaie du sentiment de la liberté.

M. H. Odent, président du conseil d'administration de l'École, répond par quelques mots émus au discours de Mgr Thomas, et le T. R. P. Ligonnet termine la cérémonie en rappelant des souvenirs personnels sur le héros et le martyr.

La cérémonie terminée, le cortège se reforme et se dirige du côté opposé du parc où a été dressé un autel à la Vierge. Rien de plus pittoresque que cette longue théorie d'enfants et d'assistants se rendant, fanfare en tête, à cet autel dressé en plein air.

Mgr Thomas, revêtu de ses ornements archiépiscopaux, termine le salut par la bénédiction des assistants.

Le soir, un grand banquet d'une centaine de convives, présidé par l'archevêque de Rouen, a terminé cette fête d'inauguration.

LYON. — Les Facultés catholiques de Lyon viennent de faire une perte cruelle dans la personne de M. l'abbé Perret, professeur de droit canon, enlevé, samedi dernier, par une attaque d'apoplexie presque foudroyante, dans la force de l'âge, la plénitude du talent, alors qu'il pouvait rendre de longs services à la cause de l'enseignement supérieur.

SENS. — S. Ém. le cardinal Bernadou vient d'adresser à son

clergé une Lettre-circulaire au sujet du 25e anniversaire de sa consécration épiscopale.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 30 *juin*. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le régime des sucres.

Vendredi 1er *juillet*. — Le Sénat adopte un projet de loi portant approbation d'une convention entre la France et le Portugal pour la délimitation des possessions françaises et portugaises dans l'Afrique occidentale.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le régime des sucres.

L'ensemble de la loi est adopté.

Mardi 5 *juillet*. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté par la commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant règlement définitif de l'exercice 1875.

M. Paris combat le projet d'un vote de blâme contre M. Caillaux, ministre des travaux publics à cette époque, pour « négligence commise dans la préparation du projet de loi portant affectation du pavillon de Marsan à la Cour des Comptes », et demande l'ordre du jour pur et simple, qui est combattu par M. Marquis, rapporteur.

Le blâme est voté par 134 voix contre 100.

La dernière partie de la résolution, appelant l'attention du gouvernement sur la nécessité de règlements de responsabilité ministérielle, est également adoptée.

Le projet de loi concernant les droits d'entrée sur les alcools étrangers est déposé sur le bureau du Sénat.

M. Garrisson lit un rapport concluant à la validation de l'élection du Nord, malgré les protestations qui figurent au dossier.

Après les observations de M. de Ravignan, l'élection est validée.

M. Loubet lit un rapport concluant à l'adoption de la proposition élevant les droits d'entrée sur les alcools étrangers.

L'urgence est déclarée, et le projet est adopté sans débat.

Chambre des députés.

Jeudi 30 *juin*. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi organique militaire.

La discussion continue sur l'article 21.

M. Javal présente un amendement tendant à obtenir pour les

élèves de l'école des Mines, au nombre de 20 par an, un traitement analogue à celui des élèves de l'école Centrale.

M. Laisant, rapporteur, repousse l'amendement par les motifs qu'il a déjà exposés à d'autres amendements analogues.

A la majorité de 321 voix contre 202, sur 523 votants, l'amendement n'est pas pris en considération.

M. Georges Roche, sur l'article 21, demande si les élèves de l'Ecole Normale seront placés sous la juridiction des conseils de guerre. M. de Mahy répond affirmativement.

M. Dugué de la Fauconnerie soutient un amendement de M. d'Aillières tendant à assimiler aux élèves de l'Ecole Normale les élèves de l'Ecole des Haras du Pin.

L'amendement n'est pas adopté.

M. le baron Reille propose d'admettre les élèves brevetés de l'Ecole centrale à subir en sortant de l'école un examen d'officier de réserve.

L'amendement de M. le baron Reille, conformément à l'avis de la commission, est repoussé par 349 voix contre 176.

Un amendement de M. de La Batie, qui proposait de faire subir un examen d'officier de réserve aux élèves externes des écoles des ponts et chaussées de Nîmes et des écoles des mines de Saint-Etienne, est rejeté, ainsi qu'un autre du même auteur, tendant à réduire à un an le service militaire des bacheliers.

M. Durand demande qu'une exception soit faite en faveur des jeunes gens qui, lors de leur engagement ou de l'appel de leur classe, justifieront du diplôme de bachelier.

Cet amendement est rejeté par 339 voix contre 199.

L'ensemble est adopté par 253 voix contre 222.

L'article 22 est adopté. Aux termes de cet article les jeunes gens qui n'ont pas la taille règlementaire de 154 cent. ou qui sont reconnus de complexion trop faible peuvent être ajournés deux années de suite.

L'article 23, réglant la situation des jeunes gens liés au service dans les armées de terre et de mer en vertu d'un brevet ou d'une commission et les jeunes marins portés sur les registres de l'inscription maritime, est adopté sans discussion.

M. Delisse dépose une proposition de loi sur laquelle il demande la déclaration d'urgence.

La proposition demande que le droit d'entrée sur les alcools soit porté à 60 fr. l'hectolitre. Cette question est de celles sur lesquelles l'urgence s'impose, car il faut être en mesure de la voter quand le moment sera venu, afin de parer à l'écoulement du stock considérable qui existe en Allemagne et qui pourrait se produire instantanément dans notre pays. (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'orateur demande, en outre, le renvoi de la proposition à la commission des douanes.

Le renvoi est adopté.

M. ROUVIER dépose un projet de loi relatif aux contributions directes.

Le projet de loi relatif au câble des Antilles est mis à l'ordre du jour avant le projet relatif au Métropolitain.

Vendredi 1er juillet. — La Chambre aborde la deuxième délibération du projet portant modification aux articles 104 et 108 du code commercial.

Le projet est adopté.

On reprend ensuite la première délibération du projet relatif aux délégués mineurs.

Le projet est renvoyé à la commission.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au canal de la Bourne.

Le projet est critiqué par M. DES ROTOURS et défendu par M. PHILIPPE, commissaire du gouvernement.

Les divers articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Samedi 2 juillet. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi organique militaire.

La discussion reprend à l'article 25.

La Chambre adopte un amendement de M. Benazet aux termes duquel les jeunes gens dont il est question dans cet article seront incorporés comme soldats dans un corps de troupe et non comme auxiliaires, ainsi que l'indiquait le texte primitif.

M. RODAT propose la disposition additionnelle suivante : « Les ministres des cultes reconnus par l'État accomplissent leur service dans les hôpitaux, les ambulances, ou comme brancardiers. »

M. LAISANT repousse l'amendement de M. Rodat, qui est rejeté par 326 voix contre 231.

La Chambre repousse par 340 voix contre 213 l'ensemble de l'article 25.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de M. Legludic, qui forme le nouveau texte de l'article 25 et qui est accepté par M. Laisant.

M. BENAZET demande que le mot : « auxiliaires, » qui ne signifie rien, soit remplacé par un autre. Il propose donc la formule suivante : « Seront incorporés dans les corps de troupes comme soldats et seront chargés d'assister les majors. »

L'amendement de M. Benazet est repoussé par 333 voix contre 194.

M. BOURGEOIS demande la suppression des mots : « Le nombre des jeunes gens qui jouissent des dispositions portées à l'article 25 est fixé chaque année par le ministre de la guerre. »

L'amendement est adopté par 332 voix contre 182, ainsi que l'ensemble de l'article 25 avec la modification proposée par M. Bourgeois.

M. de Mahy demande le renvoi des articles 26 et 27 à la commission, afin de permettre à celle-ci de s'entendre avec le ministre de la guerre, qui a l'intention de modifier ces articles.

La Chambre adopte l'article 28, stipulant qu'en cas de guerre les dispensés marchent avec les hommes de leur classe.

M. Bernard (Doubs) critique l'article 29 établissant une taxe militaire. Le système de la commission est injuste et illogique ; c'est presqu'une exonération militaire à prix d'argent.

M. Laisant défend le principe de la taxe militaire, qui est combattue par M. Duchesne.

Le premier paragraphe de l'article 29, établissant une taxe militaire sur les exemptés pour infirmités, est adopté par 292 voix contre 257.

Le paragraphe relatif à celle sur les soutiens de famille est adopté par 269 voix contre 239.

Le paragraphe relatif aux ajournés est adopté sans scrutin, et celui relatif aux jeunes gens en sursis d'appel est supprimé.

L'ensemble de l'article 29 est supprimé.

Lundi 4 juillet. — Sur l'article 26, M. Treille propose un amendement tendant à considérer comme service militaire le temps passé par ces jeunes gens à l'école, à condition pour eux de passer avec succès les examens de sortie.

La commission ne se ralliant pas à cette proposition, elle est écartée par 328 voix contre 189.

Avant l'adoption du texte de la commission, M. Georges Roche demande la radiation d'une phrase qui étend les dispositions de l'article 26 aux élèves de l'École de médecine navale et du commissariat de la marine.

Il y a actuellement un projet à l'étude sur la réorganisation des cadres de l'armée de mer. M. Georges Roche estime qu'il ne faut rien préjuger de ce qui touche à cette réorganisation dans la loi de recrutement.

En conséquence, l'article 26 est voté dans son ensemble par 349 contre 177.

L'article 27 dispose que les dispensés et les jeunes gens en sursis d'appel seront assujettis à certains exercices périodiques pendant lesquels ils seront soumis aux lois militaires.

M. Ribot demande que la nature et la mise à exécution de ces exercices soient plus précisées. Il trouve, en outre, que c'est dangereux de soumettre à la discipline militaire et de mettre en armes une masse de jeunes gens qui ne sont pas sortis de la vie civile. Ne sera-ce pas une nouvelle façon de garde nationale ?

D'un autre côté, la commission fait valoir que cet article 27 n'est que la reproduction de l'article 25 de la loi de 1872, article qui n'a jamais été appliqué, mais qui n'a jamais non plus été considéré comme dangereux.

Mais M. le baron Reille insiste pour que la durée de ces exercices, telle que l'a fixée le ministre de la guerre, soit inscrite dans la loi, afin de ne pas être à l'arbitraire d'un ministre qui peut changer.

Sur ses instances, M. Rouvier prend lui-même l'initiative de la transaction : il prie la Chambre de hâter la conclusion de la loi militaire, et propose à la commission de donner satisfaction à M. Reille.

La commission y consent, et l'article 27 lui est envoyé.

L'article 30 réglemente la composition du conseil de révision d'une façon à peu près identique à la loi de 1872.

M. Laisant rapporte l'article 27 rédigé conformément à la demande du baron Reille.

On arrive à l'article 40, qui institue le service de trois ans. Il est ainsi conçu :

« Tout Français reconnu propre au service fait partie successivement de l'armée active pendant trois ans, de la réserve de l'armée active pendant six ans, de l'armée territoriale pendant six ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant cinq ans. »

Cet article, qui est, en réalité, après le service des séminaristes, le point capital de la nouvelle loi, fournit aux orateurs de la droite l'occasion de rouvrir la discussion générale.

M. de Martimprey, le premier, attaque le service de trois ans, au point de vue du recrutement des sous-officiers.

Mardi 5 *juillet*. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi organique militaire.

M. de Martimprey, reprenant la suite de son discours expose que non seulement avec le service de deux ans qui résultera effectivement de la nouvelle loi, mais même avec le service de trois ans, il sera impossible d'avoir un bon corps de sous-officiers.

Aussi l'orateur demande-t-il, par mesure de transition, le service de quatre ans, qui donnera des sous-officiers en nombre encore suffisant. Quand les cadres inférieurs seront assurés, l'on cherchera par tous les moyens possibles, à réaliser le service de trois ans.

L'amendement n'est pas pris en considération.

M. J. Delafosse développe sur l'article 40, un amendement portant que « tout Français reconnu propre au service fait partie pendant trois années effectives de l'armée active. »

L'amendement a pour but de donner le service de trois ans dans sa réalité. S'il est repoussé, c'est que le service sera réduit à vingt et quelques mois, et on devra expliquer comment on entend la défense nationale avec deux années de service.

On n'a pas l'intention de demander au budget les ressources pour incorporer les trois contingents, et alors que fera-t-on ? On allégera le budget aux dépens de l'armée.

On détruit le service de trois ans par la même loi qui l'organise. On renvoie les hommes qu'on suppose assez instruits au bout de deux ans; on en renvoie d'autres en congé de six mois. Il n'y a plus de service de trois ans.

Pour les premiers, le service sera de 22 mois, pour les autres de 27 mois, il ne restera au régiment que les mauvais sujets, ou les pauvres qui, n'ayant pas de ressources chez eux, se verront obligés de rester à l'armée d'où les riches pourront sortir. Est-ce là de la démocratie ?

De là découle la suppression de tout esprit militaire, de tout attachement au drapeau ; le service devient une peine et non un honneur; les régiments deviennent une compagnie de discipline, un peloton de punition ; qu'attendre d'une pareille armée ?

M. Laisant. — Qu'elle ne nous conduise pas à des Sedan !

M. Delafosse. — L'armée de Sedan fut héroïque, admirable; et nous demandons à la commission de nous donner une pareille armée. (Vifs applaudissements à droite).

Par 347 voix contre 165, l'amendement n'est pas pris en considération.

Les deux premiers paragraphes établissant le service de trois ans sont adoptés par 467 voix contre 41.

M. Keller désirerait savoir si le ministre de la guerre entend établir ou le service de trois ans, ou le service de deux ans.

M. le général Ferron répond qu'il a démontré dans la discussion générale que ce serait le service de trois ans.

Les trois derniers paragraphes fixant la durée de la réserve et de la territoriale sont adoptés sans opposition et sans scrutin.

Les articles 41, 42, 43, réglant par classe le service militaire et portant que la durée du service compte du 1er novembre, sont adoptés sans opposition.

On passe à l'article 49 portant que les jeunes gens qui, après deux ans de service, obtiendront des certificats constatant qu'ils ont une éducation et une instruction militaires suffisantes pourront être renvoyés en congé illimité dans leurs foyers.

C'est M. Martin-Feuillée, ancien garde des sceaux, qui s'est chargé de combattre cette disposition. Il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup d'éloquence. Comme M. de Mun, comme M. de Martimprey, comme M. Delafosse, il est d'avis que la loi crée le service de deux ans, que l'article 49 est contraire au principe d'égalité, et qu'il produira les plus détestables effets. A brève échéance, il entrevoit la désorganisation complète de nos forces militaires, et, entrant dans les détails, il ne laisse pas debout un seul des paragraphes de

l'article 49. Très fermement il déclare que si cette disposition est maintenue, il ne votera pas la loi, car l'orateur est partisan du principe démocratique bien compris.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La soirée du baron de Mackau. — Nouveau budget. — Le comte de Paris à Jersey. — Les Boulangistes. — L'abrogation du Concordat. — Etranger.

7 juillet 1887.

Mgr Rotelli a été à une soirée donnée par M. de Mackau, président des droites. Voilà le grand fait qui depuis quelques jours met en émoi les radicaux.

Jusqu'à présent nous n'avions qu'une foi médiocre dans l'existence du fameux complot ourdi entre la droite et le cabinet pour le renversement de la République. Mais devant les nouvelles révélations que nous apportent aujourd'hui les feuilles radicales, nous sommes obligés de nous incliner devant l'évidence. Les preuves abondent. Ainsi Mme la duchesse d'Uzès, avait loué une salle à Paris pour y organiser des conférences, mais quand elle eut la certitude que « l'entente entre la nonciature et le gouvernement au sujet de la rentrée éventuelle des congréganistes était consommée, » la location a été annulée. Le fait est patent, indiscutable : on cite le nom de la salle.

Comment mettre en doute la sincérité de gens si bien informés ? Cela suffisait pour dévoiler la conjuration. Mais les radicaux ne s'en tiennent pas à une preuve unique. Voici un fait autrement concluant. Il est démontré que M. de Mackau a donné une soirée et que, parmi les invités, figurait le nonce du Pape. Qu'ajouter après un pareil scandale? » M. Camille Pelletan en est comme suffoqué. Il s'étonne que cet acte de provocation soit resté impuni pendant vingt-quatre heures, et il somme le ministère d'expulser immédiatement Mgr Rotelli du territoire français. Quant à l'*Intransigeant*, c'est à peine s'il est revenu de son émotion et s'il lui reste assez de voix pour réclamer le châtiment du coupable.

Le fait est que l'attitude du nonce a été sinon provocante, au moins bien étrange. Comment! voilà un représentant du Souverain-Pontife qui, au lieu de faire visite à M. Vaillant, de se complaire dans la conversation de M. Cattiaux ou d'embellir

de sa présence les bureaux de la *Justice* ou de l'*Intransigeant*, préfère la société des catholiques et sacrifie les attractions qu'offrent les réunions publiques, où il serait reçu avec tous les égards dus à sa situation, pour respirer l'air corrompu d'un salon notoirement réactionnaire ! Jamais on n'a vu chose pareille. Décidément, cela est plus que suspect et nous finirons par croire que M. Pelletan a sauvé la République.

—

Le projet rectifié de budget pour 1888 a été déposé mardi sur le bureau de la Chambre par M. Rouvier.

Déjà le ministre des finances a déposé le projet de loi relatif aux contributions directes. Le budget ne pouvant être voté dans son ensemble avant la séparation des Chambres, on a dû, cette année comme précédemment, présenter séparément le projet des quatre contributions, qui doit être nécessairement voté par les Chambres avant les vacances, pour que les conseils généraux puissent, dans leur cession d'août, établir leurs budgets départementaux.

Ce projet diffère sensiblement de celui qu'avait présenté le cabinet précédent. M. Rouvier ayant retiré par décret le projet Dauphin sur la transformation de la contribution mobiliére qui a été unanimement rejeté par les bureaux de la Chambre, il y avait lieu de modifier l'évaluation de la contribution mobilière que ce prédécesseur de M. Rouvier avait majoré de 32 millions pour le cas où cette transformation eût été votée.

Parmi les innovations que comporte le projet des contributions directes, nous devons en signaler une qui est particulièrement intéressante. Voici de quoi il s'agit :

En l'état actuel de la législation, les contribuables qui se croient indûment imposés ou surtaxés, sont tenus de présenter des réclamations individuelles rédigées sur papier timbré quand les cotes sont de 30 fr. et au-dessus et d'y joindre la quittance des termes échus.

Le projet simplifie la procédure. Il dispose qu'un registre déposé dans chaque mairie recevra les dépositions des contribuables qui, pour une cause quelconque croiraient avoir été mal imposés. Ces déclarations ne donneront lieu à aucun frais de timbre et n'auront pas besoin d'être accompagnés de la quittance des termes échus. A l'un des premiers passages du contrôleur dans la commune, elles seront examinées et toutes celles qu'on reconnaîtra immédiatement fondées seront analysées sur

un état qui recevra, séance tenante, l'avis du maire ou des répartiteurs, suivant le cas, ainsi que du contrôleur des contributions directes.

Cet état sera soumis le plus tôt possible au directeur, lequel le soumettra avec son avis au conseil de préfecture.

Quant aux déclarations qui seront reconnues non fondées ou dont l'inexactitude n'aurait pu être constatée immédiatement, elles ne seront pas comprises sur l'état précité, mais leurs auteurs en seront avisés afin qu'ils puissent, s'ils le jugent à propos, présenter dans les formes ordinaires des réclamations individuelles.

En résumé, le budget ordinaire rectifié de 1888 se présente comme suit :

Recettes..................	3.002.069.981
Dépenses..................	3.001.758.098
Excédent de recettes......	311.883

Les recettes ont été calculées sans aucune majoration et sans tenir compte les plus-values à attendre de la répression de la fraude.

Dans les dépenses, les crédits pour amortissement divers dépassent 100 millions, dont 30 millions pour amortissement des obligations à court terme. D'autre part, les dépenses pour travaux publics extraordinaires, montant à 49 millions, ont été incorporées au budget ordinaire. La situation se présente sous le jour le plus favorable.

Non seulement le budget rectifié de 1888 n'est plus en augmentation sur le budget de 1887, mais on est revenu en arrière du chiffre voté pour ce dernier exercice.

—

Arrivé à Jersey vendredi, à 11 heures et quart du matin, par le bateau de Southampton, Monsieur le Comte de Paris en est reparti le 5 juillet. Ces quatre journées lui auront suffi pour voir plusieurs centaines de monarchistes des départements de l'Ouest, pour s'entretenir avec eux et, dans plusieurs cas, pour résoudre les difficultés d'ordre local qui lui étaient proposées.

Nous ne voulons citer aucun nom propre; nous ferons cependant exception pour le général Le Flô, qui semblait oublier, au milieu de ses amis, ses quatre-vingt-quatre ans et le général Charrette, entouré de ses vaillants compagnons d'armes; le prince les a remerciés en quelques paroles chaleureuses et,

avec cet à-propos qui ne lui fait jamais défaut, il leur a dit qu'il était heureux de saluer, comme il l'a déjà fait dans une autre occasion « la bannière qui avait été teinte de leur sang, sur le champ de bataille, à l'heure du péril national. »

Rien n'a été plus touchant que ces réceptions qui se succédaient d'heure en heure; depuis les rives de la Seine, jusqu'à celles de la Charente, des délégués sont venus et les sentiments de fidélité qui unissent les royalistes de l'Ouest au Prince, qui représente la « Monarchie traditionnelle par son principe et moderne par ses institutions » ont été resserrés de la plus indissoluble façon.

Parmi les visiteurs de Jersey plusieurs n'avaient jamais eu l'honneur d'être présentés au Prince; il a prouvé à tous que si la France a besoin de le mieux connaître, lui la connaît bien et qu'il ne reste étranger à aucun de ses intérêts. Dimanche soir, plus de huit cents personnes, de toutes conditions, ont eu l'honneur d'être reçues à Sommerville-hôtel; à un moment, sans la défense expresse du Prince, des cris de « Vive le Roi », auraient retenti; mais, pour se conformer à sa volonté, ceux-là mêmes, qui auraient souhaité pouvoir en donner le signal, l'ont refoulé dans leur cœur, se réservant pour le jour où ils pourront le faire entendre sur le sol français, comme signe de ralliement de tous les bons citoyens.

—

Les journaux boulangistes font grand tapage au sujet de la nomination de l'ancien ministre de la guerre au commandement du 13e corps d'armée. Ils reprochent au général Ferron d'avoir manqué à sa promesse de laisser son prédécesseur pendant plusieurs mois dans la position de disponibilité « à laquelle il avait certainement droit, après « dix-sept mois de travail acharné. » Ils blâment, en outre, le ministre de la guerre d'avoir donné un commandement au général Boulanger, sans en avoir, au préalable, conféré avec lui, ainsi qu'il est d'usage courtois en pareil cas; toutefois, ils déclarent que c'est surtout M. J. Grévy qui est responsable de ces mauvais procédés, attendu qu'il « a posé comme condition expresse de sa présence à la revue du « 14 juillet, que l'ancien ministre de la guerre ne serait pas, ce « jour-là, à Paris. »

Tel est le nouveau reproche adressé au président de la République et on le prévient que les représailles ne se feront pas attendre. Voici, en effet, comment elles sont généralement

formulées dans tous les organes boulangistes, depuis l'*Intransigeant* jusqu'à la *Lanterne :*

M. le président de la République et ses ministres croient sans doute que l'absence du général suffira pour faire oublier à la population parisienne qu'un ministre de la guerre a été exclu du gouvernement pour faire plaisir à l'Allemagne. M. Grévy et ses ministres se trompent, et, le 14 juillet, la population parisienne saura le leur prouver.

Nous voilà donc prévenus, le 14 juillet sera, à Paris, une *journée* dans toute la force du mot.

—

La Commission de l'abrogation du Concordat s'est réunie ces jours derniers.

Elle a été saisie du projet préparé par M. Boysset et adopté par la majorité dans des réunions officieuses que les membres de cette majorité ont tenues précédemment.

Voici le texte de ce projet.

Article premier. — La République respecte tous les cultes.

Elle n'accorde à aucun d'eux ni subventions pécuniaires, ni délégations, ni privilèges.

Art. 2. — La loi du 18 germinal an X, connue sous le nom de Concordat, est abrogée.

Cette abrogation sera notifiée au Pape suivant les formes et usages diplomatiques.

Art. 3. — Les articles organiques du 26 messidor an IX, promulgués en même temps que le Concordat en vue d'en assurer l'exécution, sont abrogés.

Art. 4. — Sont également abrogés : les décrets du 25 ventôse an XII sur les séminaires; le décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques; la loi du 2 janvier 1817 sur les établissements ecclésiastiques, et généralement toutes les lois, tous les décrets, règlements arrêtés et dispositions quelconques contraires à la présente loi.

Art. 5. — A partir de la promulgation de la présente loi, les départements et les communes rentreront en pleine possession et jouissance de leurs immeubles actuellement affectés au service d'un culte ou au logement de leurs ministres ou des congrégations religieuses.

Art. 6. — Les biens mobiliers et immobiliers des fabriques, des séminaires et des consistoires appartiennent aux communes sur le territoire desquelles se trouvent placés lesdits établissements et lesdits immeubles.

Art. 7. — Les communes, représentées par leurs conseils municipaux, pourront louer les édifices communaux aux associations reli-

gieuses ou syndicats religieux, tels que les définissent et les règlent les articles 9 et 10 ci-après, mais sous le contrôle et avec l'approbation de l'Etat, tant au point de vue du prix de la location qu'au point de vue de sa durée.

Art. 8. — Les ministres des cultes actuellement en fonctions et à ce titre salariés par la République recevront une pension personnelle et viagère de 1,000 fr. par an, s'ils sont âgés de plus de cinquante ans au jour de la promulgation de la loi.

Les autres pourront sur leur demande recevoir une allocation une fois payée dont le maximum sera de 800 francs.

Art. 9. — Les citoyens appartenant à un même culte religieux pourront se constituer librement en syndicats ou en associations religieuses, même au nombre de plus de vingt personnes, sans l'autorisation du gouvernement.

Ces associations devront se renfermer rigoureusement dans l'objet même pour lequel elles auront été constituées, à peine de dissolution également prononcée contre l'association et de perte de la qualité de Français pour chacun de ses membres.

Art. 10. — Les syndicats religieux seront régis par les dispositions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Ce texte ne comprend que le titre 1er, le seul sur lequel l'accord se soit fait entre les membres de la majorité.

Le projet devra être complété par un titre 2 fixant le régime des congrégations religieuses.

—

La situation européenne est loin d'être rassurante.

Il suffit de jeter un coup d'œil impartial sur l'état des questions européennes pour se rendre compte de la persistance du danger à venir. Jamais, l'écheveau de la politique extérieure n'a été plus emmêlé. De tous les côtés, les puissances s'agacent, se dressent des embûches, s'avancent et se retirent, cherchant çà et là des alliances en vue d'événements qu'on pressent fort graves.

Deux grandes causes de trouble existent en Europe : d'un côté, l'animosité qui grandit perpétuellement entre la France et l'Allemagne ; de l'autre, la lutte ardente d'intérêts qui divise la Russie et l'Angleterre. On en est encore au prologue de ces deux drames qui préoccupent l'attention depuis plusieurs années.

Toute la diplomatie des grands et des petits États gravite autour de ces deux pivots.

La France et la Russie cherchent des points d'alliance, s'en-

tr'aident dans leurs démêlés avec leurs deux ennemis respectifs, cherchant à entraîner dans leur orbite les pays qui attendent d'eux aide et protection ou des avantages territoriaux. Nous retrouvons unies ces deux grandes puissances dans la question bulgare, loin d'être résolue à la satisfaction du Tzar, et dans la question égyptienne, flattant et menaçant tour à tour le Sultan, selon qu'il se montre favorable aux arrangements que lui propose l'Angleterre à propos de son occupation en Égypte. C'est à qui taillera le plus d'embarras au gouvernement de Londres en haine de l'Allemagne et de l'Autriche qui semblent vouloir soutenir les intérêts anglais dans le différend égyptien.

A l'heure présente, les colères s'accumulent entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Paris et les cours de Berlin, de Vienne et de Londres. Il arrivera un moment où la situation sera tellement tendue qu'elle éclatera comme une bombe. Les petits pays sentent venir la tempête et se préparent à y résister de leur mieux. De là cet affolement de militarisme qui conduira fatalement ces pays à une ruine certaine.

Où le craquement se fera-t-il? On ne saurait encore le dire. Est-ce en Égypte? Est-ce en Bulgarie? Est-ce dans l'Alsace-Lorraine? Est-ce dans la Serbie tiraillée aujourd'hui par les influences russes et autrichiennes?

Ce qui retarde ce craquement, ce sont les immenses et terribles conséquences de cette lutte suprême entre grandes puissances ; ce sont aussi les questions de politique intérieure qui, dans tous les États, ébranlent les gouvernements et les font hésiter à se jeter dans de nouvelles complications. En Angleterre, l'Irlande est une cause de faiblesse pour la grande Albion: en France, le microbe du radicalisme, qui s'appuie sur l'étrange popularité du général Boulanger, s'apprête à profiter du moindre trouble extérieur pour renverser les républicains opportunistes et faire appel aux plus mauvaises passions ; en Allemagne, la question dynastique est aussi un facteur que cette grande puissance ne saurait négliger. Le vieil Empereur est aux dernières limites de la vie, son héritier est gravement malade, le grand-chancelier est lui-même atteint. En faut-il plus pour que l'Allemagne se recueille et ne précipite pas les événements? Partout, il y a des ferments de discorde à l'intérieur et à l'extérieur.

Il y a quelques mois, on appréhendait l'explosion d'une guerre continentale ; aujourd'hui, rien n'est apaisé et on semble en avoir pris son parti et se désintéresser des conflits possibles. On est

fatigué d'avoir peur, on s'est habitué à l'épée de Damoclès et on dort sur les deux oreilles, insouciant du danger, indifférent à des maux auxquels on ne saurait échapper. Voilà pourquoi tous les incidents politiques qui jetaient la panique dans les esprits au commencement de l'année paraissent moins effrayants, quoiqu'ils n'aient rien perdu de leur gravité.

—

Le *Times* a reçu du cardinal Manning une lettre où l'éminent prélat proteste avec indignation contre la nouvelle manœuvre anti-irlandaise de ce journal.

Le *Times* avait, en effet, annoncé, en même temps que d'autres journaux, que le projet relatif à la mission de Mgr Persico, en Irlande, avait été abandonné à Rome, à la suite de « remontrances » faites au Saint-Siège par le cardinal Manning et Mgr Walsh, archevêque de Dublin.

En même temps, le *Times* exprimait son regret de voir les « promoteurs des entreprises séparatistes » figurer d'une manière prépondérante dans les conseils de l'Église.

Le cardinal écrit :

Archevêché Westminster, 27 juin.

Monsieur,

Dans votre article de première page, ce matin, vous exprimez votre regret de ce que la mission de Mgr Persico ait été révoquée, « à la demande apparemment du cardinal Manning et de l'archevêque Walsh, et vous ajoutez : « Les promoteurs actifs des intrigues séparatistes ne sont guère les personnes qui devraient avoir une voix prépondérante dans les conseils de l'Église. »

Sur cela, j'ai deux remarques à présenter : 1° Le mot « apparemment » ne dégagera pas le *Times* de la grave responsabilité qu'il a encourue en répandant à travers le monde entier une nouvelle qui est fausse. Un démenti au nom de l'archevêque Walsh et en mon nom peut se lire dans la *Saint-James Gazette* et dans la *Pall Mall Gazette* de ce soir.

2° Mon autre remarque est de nature plus grave. Vous qualifiez l'archevêque Walsh et moi-même « de promoteurs actifs d'intrigues séparatistes. » Aucune glose, aucune explication ne peut atténuer cela : car vous précisez la signification de vos paroles en disant que « nous avons une voix prépondérante dans les conseils de l'Église. » Cela ne peut s'appliquer à aucun laïque, et l'archevêque de Dublin et moi nous sommes visés par vos commentaires.

Je suis heureux de me mettre dans la compagnie de l'archevêque de Dublin. Il n'est guère connu en Angleterre que par les écrits de ceux qui entretiennent les flammes de l'inimitié entre l'Angleterre et

l'Irlande. Je suis connu en Angleterre des ministres de la couronne et des chefs de l'opposition ; je leur laisse, à eux qui savent ce que je pense, le soin de répondre pour moi ; et moi qui sais ce que pense l'archevêque de Dublin, je réponds pour lui. Nous ne sommes ni des « intrigants, ni des séparatistes. »

Si j'ai écrit ainsi, monsieur, avec une chaleur inusitée, je vous confesserai que, selon moi, le « ressentiment » est parfois un devoir. C'est le cas, aujourd'hui que vos paroles touchent à nos plus hautes responsabilités et enflamment de plus en plus la querelle ardente de deux peuples que la justice et la vérité uniraient encore dans la paix et la concorde.

Je vous demande, monsieur, comme un acte de justice, de donner à cette lettre, dans le *Times*, une aussi bonne place que celle que vous avez donnée aux malheureuses imputations de ce matin.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur.

HENRY-EDWARD,
Cardinal-Archevêque.

Le *Times*, tout en reproduisant la lettre du cardinal, maintient ses accusations contre l'archevêque de Dublin. Il ajoute que, quant au cardinal Manning, il est, comme M. Gladstone, un séparatiste qui ne veut pas convenir de la chose.

PETITE CHRONIQUE

On mande de Londres la conversion au catholicisme d'un ministre du culte anglican, proche parent de M. Gladstone.

— Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient de conférer le titre héréditaire de Comte romain à M. Le Caron de Troussures.

— Mme la duchesse d'Alençon, qui souffrait depuis plusieurs jours d'une surexcitation nerveuse très prononcée, a été conduite hier dans l'établissement du professeur Krafft Ebing, à Gratz.

Son frère, le duc Théodore de Bavière, s'est empressé de se rendre auprès d'elle, ainsi que le duc d'Alençon.

Cette terrible maladie, qui était redoutée depuis longtemps, s'est aggravée à la suite d'une fièvre scarlatine dont la duchesse a souffert l'été passé. On espère néanmoins une prompte guérison.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

QUIRINAL ET VATICAN

Depuis que la question romaine passionne de nouveau l'opinion européenne, bien des solutions ont été proposées à ce problème toujours pendant, bien des combinaisons se sont fait jour. Il n'a pas manqué de journaux soi-disant bien informés qui ont été jusqu'à donner les bases de prétendues négociations entamées entre le Quirinal et le Vatican. Devant une question d'un intérêt si actuel et d'une si haute gravité, il ne s'agit pas de chercher des expédients subtils pour hâter une réconciliation dont tout le monde avoue le besoin ; il ne convient pas non plus d'adopter à la légère les vues de tel ou tel publiciste peut-être bien intentionné, quelque plausibles qu'elles puissent paraître à première vue ; mais il importe, pour les catholiques surtout, de se mettre en face des principes et de ne raisonner qu'à la lumière de l'immuable justice.

Il nous semble que nul, mieux que la *Civilta cattolica*, n'a élucidé la question, parce que nul n'a mieux saisi le véritable point de vue où il faut se mettre pour en juger. Personne, du reste, n'ignore l'autorité de la célèbre Revue : aussi nous faisons-nous un plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs le résumé d'un article récent qu'elle publiait sous ce titre: *De l'unique condition nécessaire pour la réconciliation.*

Le trente avril dernier, nous dit la *Civiltà*, le professeur Chierici, partait ainsi du haut du Janicule : « Dieu veuille que le Pontife actuellement régnant, arrive à accomplir la grande entreprise de la pacification générale; à faire cesser cette paix armée qui ruine nos finances !... Mais à condition, ajoutait l'orateur, que le Pape renonce au Pouvoir temporel. Ce serait là un acte sublime qui attirerait au Pontife l'admiration de l'Univers et en particulier de l'Italie ! » — Le jour suivant, le professeur Barrili disait, dans un discours prononcé à Bologne : « La conciliation entre le Pape et l'Italie est hautement désirable, tout le monde la réclame... mais malheureusement elle est loin de pouvoir se réaliser. . parce que les amis du Pape y mettent pour condition la restauration partielle ou totale du Pouvoir temporel. Nous autres, au contraire, nous ne lui céderons pas le plus petit coin de l'Italie, le plus insignifiant quartier de Rome. »

Est-ce clair ? Ces adeptes de la Franc-maçonnerie judaïque, recon-

naissent que l'avenir et le salut de l'Italie dépendent d'une réconciliation avec le Pape, mais en même temps ils y mettent une condition qui rend celle-ci impossible. Périsse l'Italie, mais qu'on satisfasse à la haine rabbinique contre le Vicaire de Celui que la Synagogue a crucifié !

La *Civiltà* fait remarquer en passant que, dans une discussion de cette importance, les publicistes catholiques devraient toujours se souvenir de cet adage : « *Dux pro victoriæ, miles pro duce pugnat.* » Ils sont les soldats du Pape, c'est à lui à diriger la bataille, c'est lui qui connaît les secrets de la victoire.

C'est pour avoir perdu de vue cette vérité qu'un homme, qui se dit catholique, a prétendu naguère, malgré la parole de Léon XIII, et de ses prédecesseurs, que le Pape pouvait se passer du pouvoir temporel, parce que celui-ci n'est pas essentiel à sa liberté. Voici comment ce brave homme procède dans son raisonnement.

Que le Pape, dit-il, doive toujours rester indépendant et libre, je le concède, mais qu'il doive nécessairement pour cela être Souverain, je le nie, parce que la souveraineté peut cesser sans que le Pape perde son indépendance et sa liberté.

Or, reprend la *Civiltà*, l'histoire et la nature des choses sont là pour réduire à néant ce sophisme. Depuis l'établissement de l'Église jusqu'à Constantin, l'indépendance et la liberté des Papes se réfugia dans les catacombes et se heurta aux supplices du martyre. De la paix constantinienne à l'établissement en fait et en droit du Principat pontifical, l'indépendance et la liberté des Papes furent continuellement soumises à l'arbitraire des Césars, des rois barbares et des despotes qui en entravèrent l'exercice de mille façons.

Depuis l'établissement du Pouvoir temporel jusqu'à nos jours, chaque fois que les Papes perdirent la souveraineté, ils furent toujours en butte à toutes sortes d'angoisses et de persécutions. Ni les Papes martyrs, ni les Papes sujets bysantins ne jouirent de l'indépendance et de la liberté. Mais les Papes-rois ont joui de l'une et de l'autre, excepté dans les cas exceptionnels où ils ont perdu temporairement la royauté. — La nature des choses prouve également la nécessité du Pouvoir temporel. Pour se faire une idée de ce que doit être la liberté du Souverain Pontife, il suffit de dire qu'elle doit être telle qu'il soit maître de lui-même, c'est-à-dire qu'il n'ait au-dessus de lui personne dont il dépende. Or, tel est le caractère essentiel de la souveraineté. La souveraineté existe ou elle n'existe pas. On est souverain ou on est sujet : il n'y a pas de milieu, quels que soient les titres, les honneurs et les privilèges dont on puisse agrémenter la qualité de sujet. Par conséquent si le

pouvoir civil à Rome est entre les mains du Pape, celui-ci est souverain et libre, s'il est en d'autres mains, le Pape est sujet ou prisonnier.

Le Souverain Pontife et l'Episcopat catholique n'ont pas manqué d'ailleurs d'affirmer et d'éclaircir cette vérité en maintes occasions. Qu'on se rappelle l'ensemble merveilleux avec lequel tous les évêques du monde, sans exception, donnèrent leurs suffrages en faveur du Pouvoir temporel. Tous ces suffrages sont recueillis dans quatorze gros volumes qu'on peut consulter dans les bibliothèques publiques.

En 1862, quatre cents évêques rassemblés à Rome, renouvelèrent sous forme collective une autre manifestation en faveur du Pouvoir temporel, à laquelle adhérèrent par écrit tous les évêques de la catholicité. Ce fut à la suite de l'allocution prononcée par Pie IX dans le consistoire du 9 juin et où le grand Pontife avait dit : «... Ce principat civil a été concédé au Pape « par un dessein particulier de la divine Providence. Il lui est « nécessaire afin de ne jamais être soumis à aucun prince, ni à « aucune autorité civile, et de pouvoir ainsi exercer en toute « liberté la suprême autorité qu'il a reçue du Christ lui-même... » Après cette allocution du Saint-Père, la vénérable assemblée des évêques s'exprima ainsi :

Nous reconnaissons que le Principat civil appartient nécessairement au Saint-Siège de par la Providence de Dieu qui en a voulu l'institution. Nous n'hésitons pas à déclarer que ce pouvoir temporel, dans la condition présente des choses humaines, est absolument indispensable au bon et régulier gouvernement de l'Eglise et des âmes. Il faut que le Pontife romain, chef de toute l'Eglise, ne soit sujet d'aucun prince, qu'il n'en soit pas même l'hôte, mais que siégeant dans son propre domaine, dans son propre royaume, il soit entièrement maître de lui-même et puisse défendre en toute liberté la foi catholique et gouverner tranquillement la république chrétienne. Qui pourrait nier d'ailleurs qu'en présence du conflit des choses humaines, du choc des opinions et des institutions, il ne soit nécessaire d'avoir en Europe, au milieu des trois continents de l'ancien monde, un lieu sacré d'où les peuples et les rois entendent chacun à leur tour, la grande et puissante voix de la justice et de la vérité, voix aussi impartiale qu'indépendante, que nul ne puisse étouffer par la crainte ni circonvenir par l'artifice ?

Vraiment, dans le cas présent, comment tant de pasteurs des âmes auraient-ils pu se réunir ici en toute sécurité, de toutes les contrées de l'univers, pour traiter avec Votre Sainteté de questions

très graves, s'ils avaient trouvé dominant dans ce pays un prince qui aurait eu en suspicion leurs propres souverains ou qui aurait été lui-même l'objet de leur défiance? Le chrétien et le citoyen ont des devoirs qui leur sont propres, non pas contraires entre eux, mais différents. Comment donc les évêques pourraient-ils remplir ces devoirs, s'il n'y avait à Rome un pouvoir civil qui fût, comme celui du Saint Pontife, affranchi de toute tutelle étrangère, centre de la concorde universelle, exempt de toute ambition humaine et n'aspirant à aucune domination terrestre?

La raison, continue la *Civiltà*, est d'accord avec le témoignage solennel du Pape et de l'épiscopat catholique. Quatre motifs principaux d'une évidence aussi claire que le jour nous montrent l'absolue nécessité du pouvoir temporel. 1°) L'indépendance du pouvoir spirituel qui ne subsisterait plus, si la personne qui en est investie ne jouissait en même temps d'une souveraineté réelle et effective ; 2°) la liberté du ministère apostolique qui ne serait pas suffisamment garantie, si le territoire où réside le Pape appartenait à une autre puissance capable d'en entraver l'exercice par la force ou par la fraude ; 3°) l'efficacité du magistère ecclésiastique qui ne serait pas assez assurée, si la voix qui instruit les peuples et les rois ne partait pas du haut d'une chaire placée sur un terrain neutre et soustraite à l'influence ou aux ordres d'un prince laïque ; 4°) la liberté de l'épiscopat catholique tout entier lequel devant être en communication avec le Pape et dépendre de lui, rencontrerait de grands obstacles à l'accomplissement de ses devoirs épiscopaux et civils, si le Saint Pontife ne résidait pas sur son territoire à lui, à l'abri de toute domination étrangère.

Mais, ajoute la Revue, l'écrivain que nous citons ne se laisse pas convaincre si facilement. Que le Pape, dit-il, doive être absolument indépendant de toute autorité, cela est hors de doute. Mais que cette indépendance soit connexe à la souveraineté c'est un fait contingent qui peut cesser. L'indépendance est la fin, le Pouvoir temporel est le moyen, mais ce n'est pas le moyen unique, parce qu'il ne repose sur aucune promesse infaillible. Est-ce que Dieu ne pourrait pas, en se servant des temps et des circonstances diverses, donner au Pape l'indépendance qui lui est nécessaire, par un autre moyen que lui seul connaît?

Nous ne nions pas, répond la *Civiltà*, que le Pouvoir temporel soit *un moyen* pour sauvegarder l'indépendance du Saint Pontife, mais nous nions que conclure de là qu'il puisse cesser sans dommage pour la fin à laquelle il conduit, soit raisonner juste. La nourriture est aussi un moyen pour conserver la vie du corps, mais oserait-on dire qu'on pût cesser de se nourrir sans détriment pour la vie du corps? Il n'y a pas de milieu entre le *oui* et le *non*. Voudrait-on que Dieu en créât un? Si donc, comme nous l'avons prouvé, l'indépendance et

la liberté du Pape ne peuvent venir que de sa souveraineté bien réelle, il est clair qu'en lui enlevant celle-ci, on lui enlève du même coup la liberté et l'indépendance.

Ainsi, chaque fois qu'un vrai catholique veut raisonner sur la réconciliation possible de l'Italie avec le Pape, il doit baser son raisonnement sur cette condition indispensable qui est la reddition au Pape de sa souveraineté. Hors de cette base, toute idée de conciliation est absurde et impossible. C'est le Pape lui-même qui l'a déclaré ; c'est à vous de le suivre. *Dux pro victoria, miles pro duce pugnat.* Nous savons ce que le Saint-Père réclame; il ne nous appartient pas de céder un brin de ses droits, ni de rendre les armes à l'ennemi par bassesse ou par lassitude.

La paix doit être au fond de nos désirs, comme chrétiens, de même qu'elle est ardemment désirée par le Saint-Père. Mais la manière, la forme et le temps de cette paix, c'est à lui de les définir. Pour le moment, nous savons qu'il n'acceptera aucune paix en dehors de cette condition fondamentale : *Restituatur ablatum.* Cela nous suffit.

Nous achèverons cette argumentation, en rappelant pour la confirmer les paroles que Léon XIII adressait au Sacré-Collège le 24 mars 1884 et qu'il a répétées maintes fois depuis lors, sous une autre forme.

Rome chrétienne a pour elle son histoire et, mieux que son histoire, elle a pour elle les grands desseins de la Providence divine, qui a voulu faire de cette ville le centre du catholicisme, le siège auguste du Vicaire de Jésus-Christ, la capitale du monde catholique. A beaucoup de titres glorieux, Rome appartient au Pape. Dieu la lui a destinée pour sauvegarder sa suprême « dignité » son indépendance et le libre exercice de son pouvoir spirituel. C'est pourquoi les droits qu'il a sur Rome sont si sacrés et si imprescriptibles qu'aucune force humaine, aucune raison politique, aucun cours des temps, ne peuvent les ébranler, ni les affaiblir. Et nous, à qui Dieu a confié le devoir de défendre et de sauvegarder ces droits, nous n'y faillirons pas, avec l'aide de Dieu, même au prix des plus grands sacrifices.

Paroles d'or, conclut la *Civiltà*, que la Franc-Maçonnerie et la Juiverie feraient bien de méditer au lieu de répéter bêtement que Rome est *intangible.* Elles y verraient, si elles voulaient y regarder, un gage infaillible de la victoire finale de la Papauté.

J. M.

INSTRUIRE

EST-CE MORALISER ?

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

A en croire les laïciseurs, ce que l'on craint, c'est de voir l'instruction en se diffusant, diminuer le nombre des vocations sacerdotales.

M. l'abbé Bougaud, s'est chargé de répondre à cette allégation.

Statistique en main, il prouve que les départements qui occupent le premier rang dans l'échelle de l'instrution, sont exactement ceux qui fournissent le plus grand nombre de vocations.

Ce sont les départements du Doubs, du Jura, des Vosges, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, de la Haute-Marne, de l'Aube, et de la Loire-Inférieure.

Dans ces départements les illettrés sont au maximum de 5 0/0.

Ajoutons que le résultat contraire pourra finir par se produire si l'on persiste à déchristianiser l'instruction.

***

D'ailleurs, nos adversaires auraient peut-être mauvaise grâce à parler d'obscurantisme au moment où, sous prétexte de diffuser l'instruction, ils suppriment nos meilleures écoles primaires.

Depuis 1877, en effet, 4,600 écoles congréganistes ont été fermées. Dans un merveilleux élan de générosité et de charité, déjà 4,400 ont été reconstituées, et comptent 2,200,000 enfants chrétiens.

« Le peuple n'en veut plus, » prétendez-vous?

C'est un mensonge.

Le peuple, bien au contraire, aimait trop les Frères ; c'est pour cela que vous les avez chassés brutalement.

Leur popularité vous inquiétait.

Le besoin de l'*uniformité* dans l'enseignement imposait cette mesure, assurent les laïciseurs.

Prenez garde! Que diriez-vous si l'on prétendait confier exclusivement les écoles aux congréganistes dont les élèves obtenaient presque tous les prix dans les concours?...

Il y aurait ainsi uniformité!!

« Mais nous n'en voulons pas »! s'écrient-ils.

Ma réponse est très simple : Si vous ne voulez pas céder, je ne sais pas pourquoi, nous nous inclinerions.

Vous voyez donc bien qu'il faut en revenir à une concurrence loyale et au régime de la liberté.

Confessez que vous opprimez le Droit parce que vous avez la Force : en cela, vous serez despotes ; mais du moins logiques.

Seulement, au nom du bon sens national, ne venez pas dire à nos

pauvres hameaux, trop pauvres pour subventionner l'école de leur foi : « *Il n'y a qu'une école... choisissez* et vous targuer ensuite de libéralisme !

En vérité, c'est se moquer.

***

Supposez que cet idéal que poursuivent certains esprits, vienne à se réaliser : voyez l'instruction laïque (au sens moderne), c'est-à-dire véritablement athée, développée à tous les degrés de l'échelle sociale; et imaginez le tableau que présentera la France.

Le fils du laboureur qui saura l'orthographe, voudra entrer dans les administrations, voire même dans les ministères.

Et comme les chefs du personnel, ne découragent jamais les candidats « recommandés » (alors même que la demande ne viendrait en rang utile que pour le siècle suivant), le pauvre jeune homme en attendant la réalisation de ses vœux, restera dans la ville où i comptait trouver un emploi.

J'entends bien qu'il est libre de retourner aux champs paternels; que l'instruction, loin d'être défavorable, ne saurait qu'aider à une exploitation intelligente.

Mais il s'en gardera bien : ce serait déchoir.

Et le plus souvent, le père même partagera les sentiments de son fils.

Assurément, d'un ingénieur, on peut faire un cantonnier; et d'un fonctionnaire, un garçon de bureau ; d'un bon commissaire de police, on fait même un jour au besoin un mauvais serrurier.

Mais ce sont là autant d'exceptions.

Oui, on *peut* descendre ; mais on ne le *veut* pas.

Notre jeune diplômé deviendra donc citadin ; prendra les habitudes de la ville ; se moralisera au théâtre, s'instruira au café ; deviendra lecteur assidu du journal le plus avancé, c'est-à-dire de celui qui prêche le désordre.

Et en effet ! si les choses suivent leur cours naturel, il lui faudrait avoir la longue vie des patriarches, pour entrer *candidat-aspirant-surnuméraire*, comme on l'a appelé spirituellement.

Il attendra donc.

Mais l'idée révolutionnaire, partagée par des milliers d'autres *déclassés* ou de *non-classés* comme lui, fera son chemin.

Nul doute, qu'avant même qu'il ait compris l'inanité de ses espérances ambitieuses, il ne s'élève quelque tempête sociale. Et alors, convaincu qu'il fait œuvre de bon citoyen, en contribuant à renverser un ordre de choses qui ne permet pas à un homme de sa valeur de se produire, il versera le pétrole sur la France pour éclairer l' « Obscurantisme ».

Et pendant ce temps, le pauvre père écrira à la frontière pour enrôler des moissonneurs mercenaires, parce que, faute de bras, ses

foins se fanent sur pied ; ou que le blé trop mûr s'égraine sur le sol !

Dans ce révolté cependant, dans ce fauteur de révolutions, il y avait un bon cultivateur, un fils respectueux, qui, à son heure, aurait pu donner sa vie à la France, en réservant son âme à Dieu.

Voilà bien, au point de vue social, les conséquences inévitables du principe : déclassement des individus, convoitises inassouvies ; audaces et désespoirs de l'homme déçu et découragé, amenant à courte échéance et d'une façon chronique des bouleversements, des ruines... et du sang.

Je ne présage pas ; je raconte ce que j'ai vu.

Et alors que les *âmes* se gâtent dans cette éducation meurtrière, les *corps* eux aussi, se déforment, à tel point (a dit M. Lagneau à l'Académie des sciences), que les conscrits incapables du service militaire sont très spécialement des diplômés. Tel est le double résultat du surmenage intellectuel : une déviation physique et morale ; un double rachitisme : *mens insana in corpore insano.*

Aux « brevetés » ajoutez les candidats évincés ; et vous aurez une armée de 60,000 affamés en quête d'un gagne-pain quelconque, comme l'a prouvé M. Dujardin-Baumetz à l'Académie, dans la séance du 21 juin dernier.

Le *cercle* des connaissances exigées est si vaste, qu'à peine l'élève a-t-il le temps d'en faire le tour, comme au pas de course, sans s'arrêter nulle part.

De nos jours le Monument de l'instruction publique est *tout en façade.* Point de profondeur nulle part.

Puis dans cette façade, on a percé tant d'ouvertures nouvelles pour multiplier les *vues*, que l'œuvre même n'a plus aucune solidité.

Au Temple de la science, recueilli et ordonné, on substitue une Halle tumultueuse et confuse.

* * *

S'il était vrai que le défaut d'instruction fût la cause de tous les maux, que nous attribuons, nous, à l'absence d'éducation ; on devrait rigoureusement arriver à ces deux conséquences : d'abord qu'il doit y avoir une moralité moindre *dans les campagnes* où l'instruction est incontestablement moins répandue que dans les villes.

Et en second lieu, que le sentiment du devoir doit être bien plus faible *chez la femme* que chez l'homme qui reçoit une instruction beaucoup plus complète.

Or, c'est précisément le contraire qui arrive.

En effet, la population urbaine, qui ne forme que les trois dixièmes de la masse totale, fournit cependant près de la moitié des accusés : soit 3 contre 1.

Et, en second lieu, la statistique établit que la femme commet environ *quatre fois moins de délits* que l'homme, et *six fois moins de crimes.*

En un quart de siècle, sur 4,900,000 délits, les hommes figurent pour 3,900,000.

Quant aux crimes commis par les hommes, la moyenne est de 84 0/0; par les femmes, 16 0/0 seulement.

La raison en est toute dans ces deux mots : on donne encore à la fille l'*éducation;* on se contente de *faire instruire* le fils; on donne à celle-ci, presque toujours, une direction morale et une instruction religieuse de beaucoup supérieures à celles de l'homme.

Et, alors même que la femme ne développerait pas cette éducation première, elle en conservera néanmoins une impression durable et profonde; car elle grandira sans connaître les sophismes du faux philosophe, les paradoxes du rhéteur, les témérités et les audaces de la demi-science : *quod multorum sermonis expertes, ea mulieres tenent semper, quæ prima didicerunt*, comme l'observait déjà l'auteur du *Traité des Lois.*

Rappelez-vous les Aspasie, les Élisabeth, les Marion de Lorme, la Grande Catherine, Sand,... et vous ne pourrez admettre, comme on le soutient, que c'est l'ignorance qui gâte le cœur de la femme.

J'apprécie tout au contraire cette réflexion d'un vieux philosophe : Une femme, qui est très instruite..., l'est souvent trop.

Dieu, sachant la mission de la femme au foyer, lui a donné spécialement l'intuition; c'est-à-dire la *vision* nette des choses sans les labeurs de la *prévision.*

Pour elle, le travail est tout fait.

Les amis de la libre-pensée ont bien compris quel parti ils pourraient tirer du scepticisme de la Science; aussi ont-ils voulu prendre la fille à la mère pour lui donner l'éducation que vous connaissez.

Et c'était habilement penser.

Parvenir à jeter le doute au cœur de la femme, l'institutrice du genre humain (*reipublicæ damnum aut salus*, selon l'expression de Sénèque), n'était-ce pas le moyen le plus assuré d'étouffer les croyances au berceau !

Pratiquement, à quoi a-t-on abouti?

A constituer une armée de 17,000 jeunes diplômées, qui sollicitent en vain l'emploi d'institutrice : pour une place disponible, il y a 100 demandes.

Beaucoup meurent de faim, qui eussent été des ménagères modèles, sans cette décevante tentation du brevet.

Que de temps laborieusement perdu, en effet! Quel intérêt, je vous le demande, peut-il y avoir pour des jeunes filles, à préciser « le rôle de la Macédoine au point de vue de la diffusion de l'hellénisme. »

Voilà, cependant, l'un des sujets que l'on vient de donner en composition !

Malheur au temps, où le sentiment aura fait place au cœur de la

mère et de l'épouse, à une science aride et desséchante; où, au lieu d'être pour l'homme, selon des vues providentielles, l'agent intime de son bonheur et de sa moralisation ; la femme ne sera pour son enfant qu'un pédagogue, pour son époux qu'un condisciple...

De ce jour, la famille n'existera plus que de nom.

*
* *

De toutes les démonstrations invoquées à l'appui de la thèse que nous combattons, il n'en est pas que l'on reproduise plus volontiers que celle-ci :

« La preuve que l'instruction moralise, c'est que, sur 100 criminels, 3 ou 4 seulement ont reçu une instruction supérieure. »

Les naïfs trouvent cette preuve décisive; et la satisfaction avec laquelle on la reproduit partout, à l'époque du rapport annuel sur la statistique criminelle, prouve la légèreté d'esprit de nos adversaires.

C'est comme si l'on disait : « Sur 100 délinquants, il n'y a qu'un bossu et 2 borgnes — sur 20 criminels, il n'y a que 8 récidivistes et 4 forçats libérés... Donc, les bossus, les borgnes, les récidivistes et les forçats sont plus moraux que les autres hommes.

Croit-on que les savants et les ignorants sont en nombre égal?

Autant vaudrait, estime Robert Spencer, soutenir que le linge souillé ou la malpropreté des mains sont la cause des crimes ; parce que ces circonstances correspondent presqu'invariablement à l'état habituel des délinquants !

L'argument pourrait aussi bien se retourner contre nos adversaires; car, d'après la dernière statistique, sur 100 délinquants, 74 savaient lire et écrire.

D'ailleurs, de hautes études impliquent une situation pécuniaire, qui exclut la plupart des tentations, auxquelles succombe souvent le pauvre.

Reportons-nous donc à l'instruction primaire.

Or, en 1826, il y avait, en France, 30,000 écoles.

En 1878, on en comptait 72,000; et il s'en est fondé un grand nombre depuis lors.

Cependant, qui oserait soutenir que la moralité de la jeunesse est en progrès?

Peut-on nier, au contraire, que jamais crimes épouvantables n'ont été plus fréquemment commis par de jeunes hommes, d'une instruction *au-dessus de la moyenne?*

Les faits sont là, indéniables, écrasants.

*
* *

Désormais, l'enseignement officiel est absolument *laïque.*

Ah ! si ce mot désignait des leçons données uniquement par des maîtres non congréganistes (et non pas un programme exclusif de

toute éducation religieuse), cette innovation, quoiqu'injustifiable, ne causerait pas le même émoi.

Je dis *injustifiable ;* car, sur 1,635 bourses, par exemple, mises au concours à Paris, les élèves des congréganistes, on s'en souvient, en avaient mérité 1,300 depuis 1848.

La concurrence était, en effet, redoutable... trop, peut-être.

Et, tandis qu'en Prusse, en Angleterre, en Hollande, en Portugal, la laïcité admet un programme religieux très suffisant ; en France, on le sait, le mot désigne toute autre chose que ce qu'il semble dire.

Certes, Frédéric le Grand était bon politique, quand il demandait aux maîtres de l'enfance une sainteté comparable à celle que l'on souhaite pour les ministres des autels !

* * *

Et, d'ailleurs, est-ce que tous les âges, tous les peuples, n'ont pas jugé, aussi folle que criminelle, cette entreprise audacieuse que les pouvoirs publics poursuivent avec acharnement : la négation religieuse, socialement affirmée?

Écoutez les païens eux-mêmes :

« L'ignorance du vrai Dieu est pour un état la pire des calamités, » disait *Platon*.

Et *Aristote :* « Il est plus difficile de créer une société sans croyances, qu'édifier une cité dans les airs. »

Puis *Cicéron :* « Il n'est pas de peuple assez barbare pour croire possible de se passer de l'idée de la Divinité. »

Sénèque, à son tour, voudra que l'enseignement suggère aux jeunes âmes la justice et la piété : *justitiam ac pietatem*.

Quintilien est plus explicite encore quand il demande pour les maîtres les hautes vertus et même la sainteté. Ce mot est remarquable : *sanctitatem docentis*.

Ce sont des païens qui parlent ainsi, messieurs...

C'est que, pour ce langage, le sens commun suffit.

Consultez aussi les philosophes modernes :

Diderot protestera contre les périls de l'athéisme populaire, « car, dit-il, il est mille fois plus fou de nier qu'il existe un Dieu, que de nier l'existence même de son semblable... La religion est l'unique base de la morale. »

Voltaire, parlant de la Divinité dans le monde, s'exprimera ainsi :

« C'est le sacré lien de la société.

« Le premier fondement de la sainte équité.

« Le frein du scélérat, l'espérance du Juste. »

Autre part, il écrira : « Un peuple athée serait une horde de brigands. »

« Sans religion, pas de vraie probité, » affirmera aussi *Rousseau*.

« L'homme sans Dieu, ah! je l'ai vu à l'œuvre en 93, s'exclamera

« *Bonaparte.* De cet homme-là, j'en ai assez! Pour former l'homme,
« il faut mettre Dieu avec soi... Nulle société ne peut exister sans
« morale, et il n'y a point de morale sans religion. »

« Sans religion, pas d'éducation morale possible, » répète, de son côté, *M. Jouffroy.*

« L'instruction populaire doit être religieuse, c'est-à-dire chré-
« tienne, déclare encore *M. Cousin*, sinon l'on n'a rien fait. »

Et il ajoute : « L'instruction répand l'erreur ou la vérité ; la
« vraie ou la fausse lumière... On peut être très instruit et très
« immoral. »

« Pour être socialement utile, l'instruction primaire doit être pro-
« fondément religieuse, » conclut aussi *M. Guizot.* « ... Si l'institu-
« teur n'est pas l'auxiliaire du prêtre, la morale de l'école est en
« danger. »

Ces hautes intelligences valent peut-être celles de nos gouvernants.....

Elles ne seraient pas déplacées, ce me semble, à côté des grands maîtres de l'Université actuelle, tous hommes qui, ordinairement, se croient extraordinaires... alors qu'ils ne sont qu'extraordinairement ordinaires.

« Qui donc, s'écriait *Robespierre* (interpellant ainsi l'athéisme
« social de son temps), qui donc t'a donné mission d'annoncer au
« peuple que la Divinité n'existe pas! Quel avantage trouves-tu à
« persuader aux hommes qu'une force aveugle préside à leur desti-
« née, et frappe au hasard le crime ou la vertu...; que son âme
« n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau ?
« L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs
« et plus élevés que celle de son immortalité? »

Ne croyez-vous pas que, de nos jours, Robespierre lui-même serait taxé de cléricalisme, et Diderot, vilipendé comme réactionnaire?

Voilà où nous en sommes!

∴

N'oubliez pas, je vous prie, que je ne combats pas ici des théories; mais que je signale des faits : l'instruction dégradante et empoisonnée qui, à l'heure présente, s'impose en France avec tyrannie.

Ainsi, au moment où les passions s'éveillent, où le besoin de l'indépendance se fait sentir, on ne prémunit pas l'enfant contre les attraits du mal qui l'entoure; ni contre les séductions d'une imagination ardente!

La provocation est certaine, la lutte inévitable... Qu'importe? On l'envoie combattre sans armes pour se défendre ; sans bouclier, pour se protéger!

Et, pendant plusieurs années, il n'y aura plus pour le jeune homme de vie morale.

On développera ses facultés sans lui indiquer la direction qu'elles

doivent prendre ; on fera le vide de croyances autour de lui ; on ne donnera rien à cette âme avide de vérité ; on laissera ce cœur se dessécher dans la stérilité et l'indifférence, et s'avilir quelquefois jusqu'à la dégradation.

Sa mère lui aura dit ces mots : Dieu, âme, religion, alors qu'il n'en pouvait pas encore bien comprendre la signification ; et, du jour où l'intelligence de l'écolier saura chercher la pensée dans la formule qui l'enveloppe, le maître taira ces choses comme si l'on redoutait d'en rappeler le souvenir !

En un mot, l'éducation indispensable à tout homme, dans toutes les carrières, l'éducation qui survit à la mémoire des formules et des réminiscences classiques, elle sera mise, en quelque sorte, au ban des programmes scolaires, durant cette évolution décisive qui substitue l'homme à l'enfant ; la liberté à la dépendance ; la curiosité à la confiance ; la passion ardente ou inquiète à l'ingénuité et à la candeur du jeune âge.

Voilà l'avenir qu'on prépare !

Ceux-là, qui poursuivent un pareil but, méritent bien qu'on leur applique le mot de Platon :

« Quiconque attaque la religion est un malfaiteur public, car l'athéisme est la ruine même de l'Etat. »

Ecoutez, en terminant, ces paroles dont l'importance s'accroîtra encore, quand vous saurez de quel nom elles sont signées.

Victor Hugo a écrit les lignes suivantes, qui doivent gêner quelque peu nos laïciseurs systématiques :

« Quand la France saura lire, ne laissez pas sans direction cette « intelligence que vous aurez développée : l'*ignorance vaut mieux* « *que la mauvaise science.* »

Et savez-vous quel livre il prône pour cette œuvre d'éducation?

L'Ecriture sainte !

Et il ajoute :

« Donc, ensemencez les villages d'évangiles. »

Et ailleurs il répète :

« Ce qui allège la souffrance, ce qui sanctifie le travail ; ce qui « fait l'homme bon, fort, sage, patient, bienveillant, juste ; à la fois « humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté : « c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur, « rayonnant à travers les ténèbres de cette vie. *Quant à moi, j'y* « *crois profondément à ce monde meilleur ;* et, je le déclare ici, « c'est la suprême certitude de mon âme. JE VEUX DONC SINCÈRE- « MENT ; JE DIS PLUS, JE VEUX ARDEMMENT L'ENSEIGNEMENT RELI- « GIEUX. »

*
* *

Vous, laïciseurs intolérants, vous avez chassé Dieu de l'âme de

l'enfant; vous, vous avez entravé l'influence salutaire de l'aumônier des prisons!

Eh bien! voyez votre œuvre!

En une seule année, il y a eu, de l'aveu du garde des sceaux, 398 suicides de mineurs, dont 67 d'enfants! Et, en une seule année aussi, on a enregistré 90,000 récidives, constatées judiciairement.

Vous devez être fiers de ces résultats!

En vérité, à voir ce qui se passe, il semblerait que les pouvoirs publics ont un intérêt secret à préparer une génération d'hommes *sans croyance*, *c'est-à-dire sans conscience*; une génération d'hommes *sans Foi*, pour arriver à constituer une société *sans Lois*.

Oui, sans lois; car les décrets suffisent au despotisme.

On le sait : on l'a vu.

C'est qu'en effet, pour certaines besognes, il faut certains hommes : des gens capables de rien... et capables de tout.

Je n'insiste pas... j'aurais peur d'être trop clair.

Je me tairai donc.

Toutefois, j'en ai peut-être dit assez pour formuler légitimement cette conclusion.

L'instruction ne suffit pas à moraliser.

L'éducation seule peut relever la France.

FERNAND NICOLAŸ,
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

PATRONAGE ET CLASSES DIRIGEANTES

« Le patronage est aujourd'hui la mission propre, la véritable « dignité, en même temps que la plus grande force des classes « supérieures. » (Charles Périn. Discours de Malines, 21 août 1883.)

Ce devoir, aujourd'hui plus pressant encore et plus impérieux qu'il y a vingt-cinq ans, est accepté et pratiqué par plusieurs parmi ceux que la naissance, la richesse ou le talent ont placés au-dessus du vulgaire et donnés en spectacle au reste des hommes. Il en est qui sentent leur responsabilité et comprennent que Dieu n'a pas voulu les montrer comme de vains jouets à la foule, mais comme les modèles et les bienfaiteurs des faibles et des malheureux.

Plût au ciel que tous ceux qui jouissent de quelque supériorité, et qui par conséquent sont nés pour exercer quelque influence sur les masses, comprissent cette vérité et voulussent s'astreindre au devoir propre à leur position! On ne verrait plus

l'art au service de la corruption, ni la fortune flatter les caprices d'un luxe démoralisateur, ni de grandes familles mettre leur devoir à organiser un « bal des bêtes! »

Nous l'avouons, les théâtres seraient alors plus déserts, les expositions étaleraient moins de nudités obscènes, les courses hippiques auraient moins de vogue, les villes d'eau compteraient moins de fêtes, les villes de jeux moins d'hôtes ruinés en une soirée; mais la pudeur serait plus respectée, les églises plus fréquentées, les malades et les infirmes plus visités; moins de pauvres seraient sans vêtements, et si les écuries étaient plus dépeuplées de chevaux de luxe, les dépôts de mendicité seraient aussi plus déserts et moins fréquentés.

Si tous ceux qui sont accablés du poids de leur loisir, dévorés par l'ennui, énervés faute de travail, voulaient chercher une noble et légitime occupation en devenant les patrons et les protecteurs de l'ouvrier, combien vite on verrait diminuer les grèves et se combler l'abîme d'inimitiés qui sépare le luxe sans foi de la misère sans espérance! Sous l'influence de la charité des grands, les petits tourneraient leurs regards vers le Ciel et cette vue les consolerait des inégalités d'ici-bas : l'espérance des biens réservés à tous les hommes de bonne volonté dans la patrie rendrait plus léger le poids de l'exil, et moins amères les larmes à verser dans la vallée des larmes.

Que les grands sachent un peu se pencher, s'abaisser vers les petits et les humbles, et ceux-ci se trouveront moins écrasés et moins humiliés.

Au reste, tel est le devoir des grands : « Si Dieu, dit « Massillon, en élève quelques-uns, c'est pour être l'appui et la « ressource des autres. Il se décharge sur eux du soin des « faibles et des petits; c'est par là qu'ils entrent dans l'ordre des « conseils de la sagesse éternelle. » En d'autres termes, leur mission c'est de devenir les modèles, les protecteurs et, pour tout dire en un mot, les patrons des pauvres, des ouvriers et des malheureux.

Et tout d'abord, ils leur doivent la bonté, le bon accueil, l'affabilité en un mot. Les classes dirigeantes doivent mettre leur gloire à mériter la confiance et l'affection des masses que la faim, la misère, les calamités et les nécessités domestiques ne portent que trop aisément à l'irritabilité et à l'insubordination. Les classes dirigeantes ne doivent pas se borner à se montrer affables et accessibles à tous : elles ont le devoir de se

rapprocher des petits et des faibles pour les protéger. « La protection des faibles, comme dit encore Massillon, est le seul usage légitime du crédit et de l'autorité. »

Mais les secours et les largesses doivent être un dernier caractère du patronage des classes dirigeantes envers la classe ouvrière. Dans les desseins de Dieu les biens des riches doivent être la ressource du pauvre ici-bas, comme ils sont le moyen pour les riches eux-mêmes d'atteindre à cette éternelle récompense : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; venez... »

Et ce n'est pas seulement le souci du pain matériel, mais l'instruction religieuse, mais le bon exemple et les bons conseils que les classes dirigeantes doivent au peuple : voilà le véritable patronage qui leur incombe comme une mission. Remplir cette mission c'est pour les classes supérieures, la véritable dignité et la vraie force.

Il n'est pas de dignité plus grande que celle qui consiste à *patronner* le peuple, c'est-à-dire à le diriger, à l'aider pour le rendre bon et heureux.

Faire du bien aux autres, leur être *bon* en les améliorant et en les rendant *bons* à leur tour, c'est en quelque sorte l'apanage du Créateur, que le peuple dans son langage si profond appelle le *bon Dieu*.

Et c'est par cette bonté qu'on acquiert la force et l'influence la plus grande : régner sur les cœurs par la bonté, sur les intelligences par les vraies doctrines, sur les mœurs publiques par l'exemple des vertus, quelle gloire et quelle force réservée aux classes dirigeantes ! Quel sublime patronage à entreprendre !

Se faire une place dans le cœur de l'ouvrier qu'on protège, qu'on secoure, qu'on édifie, qu'on encourage et qu'on dirige dans ses travaux, n'est-ce pas un plaisir plus doux que celui d'aller bailler au théâtre? une gloire plus suave que celle de remporter un premier prix aux courses de chevaux? une victoire plus glorieuse que de dévaliser un adversaire dans un jeu de hasard? un triomphe plus digne que celui de se transformer *en bête* pour satisfaire aux fantaisies d'un bal? un moyen d'influence plus grand que celui qu'on se promet en sacrifiant aux modes et à un luxe ruineux?

Les jouissances pures et véritables que procurent les labeurs d'un patronage bien conduit, bien dirigé, ne sont-elles pas cent fois préférables aux plaisirs dangereux, coupables parfois, d'une vie presque uniquement vouée au désœuvrement et aux futilités de la dernière mode ?

LES CORPORATIONS

Voici dans ses parties principales le discours que nous avons précédemment indiqué, prononcé par M. de Mun à l'assemblée des catholiques à Paris :

Je remercie l'illustre président de l'assemblée d'avoir bien voulu m'appeler ce soir à vous adresser quelques paroles, et je ressens d'autant plus la faveur qui m'est faite, que les circonstances y ajoutent pour moi l'honneur et la joie de saluer, dès les premiers mois, l'éminent prélat dont la présidence n'avait malheureusement plus pour moi, depuis trop longtemps, que le charme du souvenir.

Je remercie M. Chesnelong à un double titre, parce que son invitation est un témoignage de la concorde qui unit tous les catholiques contre l'ennemi commun, et parce qu'elle est la marque nouvelle d'une sympathie, déjà souvent éprouvée, pour l'œuvre que j'ai l'honneur de représenter ici. Appelé par d'autres devoirs, j'ai eu le regret de ne pouvoir attendre et applaudir le discours magistral qu'il a prononcé mardi à l'ouverture du Congrès, et j'ai encore celui de n'en avoir là que de très courts comptes rendus, puisque le texte complet n'en a pu, je crois, être publié que ce soir même.

Mais, quelque brefs que soient ces résumés, un fait considérable s'en dégage, qui a déjà frappé tous les esprits attentifs au mouvement.

..... Je sais, mon cher président, avec quelle bienveillance vous avez parlé, avant-hier, de l'Œuvre des Cercles et de ce qu'elle a pu faire pour la cause qui vous inspirait de si généreux accents ; je vous en remercie du fond du cœur, et je marque ce jour comme les soldats font d'une étape fortunée rencontrée dans leur route. Ne craignez pas, cependant, je veux le dire très haut, car il m'a toujours semblé que la franchise est la meilleure des habiletés, ne craignez pas que j'abuse de vos paroles et de la sympathie qui m'environne ici pour en étendre les conséquences plus loin qu'il ne convient, et pour prétendre couvrir d'un assentiment complet et sans réserve toutes les idées, toutes les propositions, toutes les méthodes qu'a préconisées l'Œuvre des Cercles et que j'ai eu moi-même l'occasion de soutenir. Je sais qu'il n'en peut être ainsi et je n'ai garde de

m'en prévaloir; mais le grand fait de notre accord général n'en subsiste pas moins, et il éclate en traits frappants et décisifs. C'est d'abord et avant tout la constatation du trouble social profond engendré par la Révolution et du devoir qui découle pour les catholiques, des principes mêmes de l'Église et des enseignements de Léon XIII en particulier, d'embrasser franchement, au nom de la justice et de la charité, la protection des faibles et des déshérités : c'est la répudiation de l'école économiste qui espère trouver la solution de la question sociale en laissant à la liberté seule le soin d'accomplir son œuvre : c'est la condamnation de l'école socialiste, qui nie les droits de la propriété individuelle, et qui demande l'appropriation générale à la collectivité des instruments et des produits du travail : c'est enfin la sanction donnée au système corporatif, à l'union des maîtres et des ouvriers au sein de corporations chrétiennes, reconstituées suivant les principes anciens et les conditions de notre temps.

Messieurs, voilà, ce me semble, un terrain d'action assez large et assez solide pour que nous parlions avec quelque satisfaction de notre accord et de nos résolutions communes : laissez-moi, en particulier, insister sur le dernier point, sur cette idée corporative, sur ce retour à l'association professionnelle des patrons et des ouvriers qui est la plus éclatante condamnation de l'individualisme proclamé par la Révolution et imposé par ses lois... je dis, messieurs, l'*idée* corporative et non pas, suivant une expression qui m'est chère cependant, et qui répond à tout un ensemble d'idées, le *régime* corporatif, parce que je veux demeurer parfaitement loyal et que je cherche ici l'occasion, sans l'entraîner au delà de sa pensée, de remercier... j'allais dire l'éminent rédacteur de la chronique économique du *Correspondant*, mais il a tant d'autres titres à la reconnaissance des catholiques que j'aurai plus tôt fait de l'appeler par son nom... de remercier M. Claudio Jannet des derniers articles où il a mis si vivement en lumière la force et l'étendue de ce mouvement corporatif, en y ajoutant pour l'Œuvre des Cercles un témoignage infiniment précieux.

C'est un irrésistible mouvement, en effet, messieurs, que cette universelle évolution qui se produit autour de nous, qui entraîne non seulement les catholiques, mais leurs adversaires eux-mêmes, inconscients peut-être, de sa portée : témoin cette abrogation de la loi de 1791 accomplie par leurs mains et qui

est la destruction de l'œuvre la plus considérable peut-être de la Révolution. En interdisant aux artisans de se réunir sous prétexte de prétendus intérêts communs, en affirmant ainsi l'isolement des intérêts particuliers en face de l'intérêt général, les constituants de la Révolution n'ont pas, en effet, seulement détruit l'antique organisation des corps de métier; ils ont, sous la funeste influence de Turgot, proclamé une doctrine et créé une situation sociale : ils ont sanctionné dans la loi l'égoïsme des intérêts et décrété dans la société le règne de l'individualisme.

En abrogeant, en effaçant leur œuvre, les législateurs d'aujourd'hui n'ont pas cru, sans doute, renier les doctrines de leurs pères; ils n'ont pas voulu davantage tirer de leur désaveu de saines conséquences sociales; mais sans le savoir et comme malgré eux, emportés par le courant des idées, pressés par l'évidence des situations économiques en même temps que par la clameur populaire, ils n'en ont pas moins de leurs propres mains anéanti une partie de l'œuvre et de la doctrine révolutionnaires.

Désormais, la porte est ouverte à la reconstitution des corporations, non pas seulement dans le sens où les entend la langue des journaux populaires par le groupement des ouvriers d'une même profession dans un syndicat spécial, mais dans le sens où nous les entendons nous-même, où les avaient entendues, dans les siècles de foi, les artisans chrétiens, par l'union, fondée sur la hiérarchie des devoirs, des apprentis, des compagnons et des maîtres.

Les catholiques se sont mis avec ardeur à la tâche : ce n'est pas à moi à vous faire entendre ici le récit de leurs œuvres : je crois qu'un rapport spécial vous a été présenté à ce sujet, et vous savez déjà ce qui s'est fait à Lille, à Lyon, à Nantes, à Toulouse, à Caen, à Angers, à Poitiers, et dans bien d'autres villes encore... Vous savez avec quelle impétueuse rapidité l'exemple donné par M. Harmel au Val-des-Bois s'est propagé dans le monde industriel, et comment, aujourd'hui, sur toute l'étendue du territoire, on voit les usines, au nombre déjà d'une cinquantaine, s'organiser chrétiennement, non pas seulement par le bienfait du patronage, mais par l'établissement d'associations religieuses et d'institutions économiques fondées, dirigées, administrées par les ouvriers eux-mêmes ; vous savez aussi avec quel succès les groupements professionnels se sont

propagés dans les campagnes, et le nombre toujours croissant de nos syndicats agricoles franchement, ouvertement chrétiens.

Mais le mouvement ne s'est pas borné là. Je l'ai dit, son caractère principal, c'est la ruine du régime individualiste et la défaite du système égoïste des intérêts particuliers.

Et ce n'est pas seulement dans nos rangs qu'on peut le constater : il y a quelques semaines, un journal qu'on n'est pas habitué à rencontrer parmi les adversaires du libéralisme économique, le *Temps*, qui appartient à cette école pour qui, naguère encore, l'ouvrier n'était qu'un instrument de production et le travail une marchandise, publiait un article étonnant où il parlait de la nécessité de rendre à l'ouvrier la stabilité du foyer domestique, la sécurité de l'avenir, la dignité du métier, de lui faciliter l'ascension professionnelle, enfin de lui constituer un patrimoine ! Un patrimoine ! la stabilité ! la sécurité ! Tout y est, jusqu'aux mots, et on croit entendre le tableau d'une de ces anciennes corporations où la protection des plus faibles par les plus forts, le soulagement des malades, des vieillards et des veuves, enfin la propriété du patrimoine commun étaient garantis par les statuts des métiers !

Ah ! nous voilà loin des doctrines de 1791 ! Je ne sais rien de plus frappant que ces aveux de leurs plus fidèles défenseurs : j'en ai choisi un exemple entre mille, et j'aurais pu y ajouter celui des professeurs eux-mêmes assis dans les chaires d'économie officielle, et qui fondent une revue tout exprès pour battre en brèche ces doctrines qu'on appelait autrefois les doctrines orthodoxes.

L'individualisme succombe sous les ruines qu'il a faites. La réforme sociale a commencé, elle ne s'arrêtera plus. De toutes parts, c'est un vent qui se lève et qui pousse les hommes et les gouvernements vers un avenir encore incertain, mais dont les lignes se dessinent comme une ligne d'espérance, ainsi que sur un navire en mer on voit dans le brouillard paraître peu à peu les contours lointains du rivage désiré.

Les drames économiques dont le monde est rempli réduisent à néant l'orgueilleuse présomption des docteurs ; les recherches patientes de l'érudition vengent l'histoire du passé des mensonges accumulés contre elle : des hommes sans parti pris comme MM. Siméon Luce, Léopold Delisle, Lecoy de la Marche bien d'autres encore ont complété pour la réhabilitation du moyen-âge l'œuvre si magnifique entreprise par notre Monta-

lembert et, on peut dire d'eux comme jadis de Montesquieu, mais avec bien plus de raison, qu'ils ont retrouvé les titres de l'humanité.

Turgot écrivait jadis, dans son Mémoire au roi : « Il ne s'agit pas de savoir ce qui est ou ce qui a été, mais ce qui doit être. » Parole funeste, où éclate tout l'orgueil de la révolution et qui livre le secret de toutes ces barbares destructions. Il se fait, grâce à Dieu, dans les esprits un mouvement opposé, et ceux qui pensent aujourd'hui que l'ordre social révolutionnaire a fait son temps, et qu'il y faut substituer un ordre social nouveau, ne croient plus qu'il puisse être fondé sur le mépris des traditions, des coutumes et des principes éternels qui règlent la condition et les rapports des hommes.

Messieurs, les catholiques sont à la tête de ce mouvement et par droit de conquête et par droit de naissance ; ils y sont non seulement parce que, depuis quinze ans, ils n'ont cessé de faire entendre, dans leurs congrès et dans leurs assemblées, leurs revendications toujours plus fermes et plus précises ; mais ils y sont encore et surtout parce que seuls ils portent devant eux, allumé par l'enseignement de l'Église, le flambeau de la vérité, qui s'ajoute, pour éclairer leur marche, à ceux de l'histoire et de l'expérience. Messieurs, c'est leur sécurité, mais c'est aussi le glorieux fardeau qu'ils ont à soutenir.

L'honneur est grand, mais il oblige. Il oblige à poursuivre sans relâche, sur tous les terrains, dans l'ordre social, politique, économique comme dans l'ordre religieux, le rétablissement du règne de Jésus-Christ ! Il oblige à lutter sans trêve contre la prétention de ce siècle, que le cardinal Pie appelait son crime capital, de soustraire la société publique à la loi divine ! Il oblige à demander, de la part de tous, des grands comme des petits, l'observation du devoir social ! il oblige à prendre le parti des faibles contre les forts ; car le catholicisme a représenté, dans tous les siècles, la lutte contre les oppresseurs de tous les genres, et c'est par là qu'il conduit aujourd'hui ceux qui se réclament de lui à prendre position dans la question sociale.

C'est par là qu'il intervient dans le régime du travail pour faire respecter la dignité de l'homme, de l'enfant et de la femme, pour empêcher l'abus qui peut être fait de leurs forces, pour leur garantir la sécurité du lendemain, la paix de la vieillesse, l'honneur du foyer domestique : c'est par là qu'il inter-

vient dans le régime de la propriété, de la propriété foncière en particulier, pour rappeler à ceux qui la possèdent qu'elle n'est pas un placement de capitaux, mais une charge sociale, et qu'elle doit être constituée en vue de la famille et de sa stabilité, sans lesquelles le sol de la patrie n'est plus qu'un mot vide de sens; c'est par là qu'il intervient dans le régime du crédit, non pas pour interdire au capital associé au travail de jouer un rôle fécond, mais pour empêcher que l'argent, livré sous le nom complaisant de théorie du crédit public, aux entreprises de la spéculation, ne soit détourné de son véritable objet et n'élève, en face du collectivisme d'en bas, un collectivisme d'en haut, qui ne serait ni moins dangereux ni moins antisocial.

Régime du travail, régime de la propriété, régime du crédit, voilà le triple sujet qui sollicite le dévouement des catholiques, et qui leur trace une mission pour laquelle ils ont besoin de toutes leurs forces et de tout leur courage. C'est l'œuvre des temps nouveaux dont je ne puis me lasser de saluer l'aurore dans l'effondrement des promesses révolutionnaires! Et c'est à notre pays, messieurs, qu'appartient la gloire de l'entreprendre : j'en ai, malgré tout, la ferme confiance. Ah! je sais ce qu'on peut dire, et par quelles tristesses on peut décourager ces nobles espérances. Et pourtant, je le répète dans la sincérité de mon cœur, oui, je crois que cette grande œuvre de la transformation sociale par le christianisme, cette œuvre nécessaire de notre temps, c'est à nous, c'est à la France, que Dieu demande encore de l'accomplir avec son âme ardente et généreuse, son imagination passionnée, et cette force d'expansion qui est en elle et qui se reflète jusque dans sa langue.

Il y a cent ans, on lui a dit qu'elle affranchissait les peuples, et c'est avec ce cri qu'entraînée par le fantôme de la liberté elle a jeté sur le monde, avec le meilleur de son sang, les idées dont elle était pleine. Son histoire n'est pas autre chose, depuis Clovis jusqu'aux croisades et jusqu'aux guerres elles-mêmes de la Révolution, que l'élan généreux d'une nation, passionnée pour une idée et se donnant, sans compter, à la vérité comme à l'erreur, suivant le nom de celui qui lui parle de grandeur et de justice.

Messieurs, voilà la destinée de votre patrie! parlez-lui, en lui montrant la croix, parlez-lui de grandeur et de justice, elle vous entendra. Car il y a en elle un vieux levain chrétien qui fermente dès qu'on y touche, et on peut dire de la France,

comme Mgr Dupanloup disait de Lamoricière, qu'elle est semblable à ce saint qui, portant un enfant sur ses épaules, le sentit tout à coup peser lourdement et l'entendit qui disait : « Tu portes Celui qui porte le monde ! »

La France est ainsi : au milieu du flot qui l'emporte, elle sent, à certaines heures, comme un poids sur son âme; elle s'arrête inquiète, étonnée, incertaine. Messieurs, nous sommes à l'une de ces heures : parlez! parlez à la France, et dites-lui : « Tu portes le Christ! le Christ qui t'a portée dans le monde, et qui attend que, le reconnaissant enfin, tu reviennes à sa loi. »

Cte A. de Mun.

LE P. CAPTIER

Un otage.

LA TYRANNIE COMMUNARDE EN 1871. — A LA ROQUETTE. — LES DOMINICAINS D'ARCUEIL

Le 3 juillet, comme nous l'avons dit, dans un des replis les plus ombragés et les plus délicieusement fleuris de la vallée de la Bièvre, aux pieds de cet aqueduc qui, à l'ouest de Paris, des Hautes-Bruyères à Châtillon, ferme l'horizon ; dans la vaste enceinte de l'École Albert-le-Grand; chez les Dominicains d'Arcueil, dirait-on encore, si, là comme ailleurs, la République n'avait balayé les Dominicains, et si la démocratie athée, aveugle imitatrice de la démocratie communarde, n'avait, comme elle et plus absolument qu'elle, expulsé de leurs cloîtres et de leurs classes les religieux qui y enseignaient; en présence d'une affluence considérable d'amis et de disciples, — dépouillée de tout voile et dans l'éblouissement d'un marbre que le ciseau entaillait hier encore, — est apparue la statue élevée au fondateur du collège, au T. R. P. Captier, à celui que la Commune militante de 1871, dans son agonie, a sacrifié sans hésitation à la triomphante Commune qu'elle entrevoyait déjà ! Le simple récit d'un fait ne constitue pas l'histoire : pour en apprécier les causes et les conséquences, il faut le rapprocher des événements contemporains et faire revivre l'époque où il s'est accompli.

Pour nous, l'évocation du massacre des Dominicains fait revivre de plus poignants souvenirs.

Il nous semble, comme alors, aspirant au succès de l'armée libératrice, la suivre dans ses travaux d'approche, dans ses luttes meurtrières, la voir pénétrer dans la capitale dévastée, et là, pendant la fatale semaine que les communards eux-mêmes ont appelée la *semaine rouge*, au milieu du nuage suffocant des incendies, assourdi par le crépitement de la fusillade, en esprit, nous assistons encore à l'assaut des barricades et des redoutes formidables de l'insurrection.

Mais il était dit, alors, que tout succès nous réservait un deuil, et c'est ainsi que notre œil se fixe tristement encore sur les dalles rougies de l'avenue d'Italie ou sur la boue ensanglantée de la rue Haxo.

La statue élevée du R. P. Captier est le premier hommage extérieur qui soit rendu aux innocentes victimes de Mai.

Cela nous porte à les réunir dans un même souvenir, comme le 7 juin 1871, agenouillé à Notre-Dame, et, envisageant leurs cercueils apportés de toutes les extrémités de Paris, nous les rapprochions, les unes des autres, dans une commune pensée.

Ah! si, du piédestal où l'on a dressé sa statue, le R. P. Captier pouvait faire entendre sa voix, quel enseignement ne donnerait-il pas à la génération présente!

Son arrestation, son supplice, sa mort font, hélas! tristement ressortir les conséquences néfastes de cet esprit d'abnégation illimitée, qui va jusqu'à s'illusionner sur les sentiments pervers d'une démocratie implacablement logique.

Et peut-on, sur ce point, élever le moindre doute quand, persévérant dans ses projets, la démocratie poursuit depuis un siècle l'anéantissement de tous les principes sociaux, moraux et religieux?

A cette heure même, opportunistes et intransigeants ne diffèrent entre eux que sur le mode de la date de l'exécution, et, tout en s'injuriant les uns les autres, ils marchent d'un commun accord, sans jamais reculer, à l'assaut final de la société monarchique et chrétienne.

A la Roquette.

« *Ta liberté n'est pas la nôtre,*
« *f...-nous la paix.* »

C'est par cette exclamation brutale que l'un des chefs du peloton d'exécution répondait à Mgr Darboy au moment où, des-

cendant du chemin de ronde, le vénéré archevêque exprimait cette belle pensée :

« J'ai toujours aimé le peuple !

« J'ai toujours aimé la liberté ! »

Sur le point d'être immolé, Mgr Darboy attachait encore quelque importance aux menteuses affirmations de la démocratie !

Plus que les attentats de la Révolution, ses sophismes nous perdent. C'est par le modérantisme qu'on nous subjugue, qu'on nous annihile et que, fatalement, on nous immole. Non, la liberté révolutionnaire, cette prostituée, n'a rien de commun avec la nôtre. Tandis que, par l'affirmation des principes les plus imprescriptibles, la liberté monarchique reconnaît et protège la liberté de chacun, les révolutionnaires, par la liberté qu'ils annoncent, ne tendent à autre chose qu'à l'établissement de la plus odieuse tyrannie.

Quel effrayant tableau que celui du supplice des otages de la Roquette !

Le 21 mai, alors que, cernée de toutes parts, l'insurrection ne tient plus qu'à l'est de Paris; que ses chefs, abandonnant l'Hôtel de Ville, se sont concentrés à la mairie du boulevard Voltaire, une bande d'assassins, commandée par les plus sanguinaires des révoltés, munie d'instructions précises, pénètre à la Roquette, et, se faisant livrer les hommes dont on avait fait des otages, les entraîne brutalement, lâchement, au milieu des sarcasmes et des injures, dans le chemin de ronde où elle les massacre impitoyablement.

Mais il faut lire, dans l'émouvant récit de M. Maxime Du Camp, les pages qu'il consacre à cette scène odieuse.

François, l'immonde directeur de la Roquette, appelle à lui, pour se faire livrer les victimes, son criminel complice, Ramain, et voici, d'après M. Maxime Du Camp, le dialogue qui s'échange :

Ramain accourut : « Allons, Beaucé, arrivez donc ! » Beaucé, tremblant, répondit : « Je ne peux pas, non, je ne pourrai jamais ! » Ramain s'élança vers lui, lui arracha des mains la liste et la clef qui ouvrait les cellules, et lui dit avec mépris : « Imbécile, tu n'entends rien aux révolutions. » Beaucé se sauva et courut s'enfermer dans le guichet central. Ramain remonta : tous les otages avaient mis l'œil au petit judas de leur porte et tâchaient de voir ce qui se passait dans le corridor. Ramain appela : « Darboy ! » et se dirigea vers la

cellule n° 1. A l'autre extrémité du couloir, il entendit une voix très calme qui répondait : « Présent! » On alla ouvrir le cabanon n° 23, et l'archevêque sortit ; on le conduisit au milieu de la section, à un endroit plus large qui forme une sorte de palier. On appela : « Bonjean! » Le président répondit ; « Me voilà, je prends mon paletot. » Ramain le saisit par le bras, le fit sortir en lui disant : « Ça n'est pas la peine, vous êtes bien « comme cela ! » On appela : « Deguerry. » Nulle voix ne se fit entendre ; on répéta le nom, et, après quelques instants, le curé de la Madeleine vint se placer à côté de M. Bonjean. Les Pères Clercq, Allard, Ducoudray répondirent immédiatement et furent réunis à leurs compagnons. Ramain dit : « Le compte y est ! » François compta les victimes et approuva d'un geste de la tête.

Le peloton, qui était resté devant la grille d'entrée, s'ébranla et s'avança vers les otages, à la tête desquels le brigadier Ramain s'était placé pour indiquer la route à suivre. Deux surveillants, appuyés contre le mur, plus pâles que des morts, baissaient la tête et détournaient les yeux. En passant près d'eux, le président Bonjean dit à très haute voix : « O ma femme bien-aimée ! ô mes enfants chéris ! » Etait-ce donc un de ces mouvements de faiblesse naturels aux cœurs les plus vaillants ? Non, cet homme incomparable fut absolument héroïque jusqu'au bout ; mais il espérait que ses paroles seraient répétées, parviendraient à ceux qu'il aimait et leur prouveraient que sa dernière pensée avait été pour eux.

Sous la conduite de Ramain, le lugubre cortège descendit l'escalier de secours, et, parvenu dans la galerie qui côtoie les cellules des condamnés à mort, trouva le premier détachement de fédérés. Là on s'arrêta pendant quelques instants. Mégy, montrant le petit jardin, disait : « Nous serons très bien ici. » Vérig insistait afin que l'on allât plus loin, et, comme pour trouver un auxiliaire à son opinion, cherchait François des yeux ; François n'avait pas suivi les otages, il était retourné au greffe. On agita devant ces malheureux la question de savoir si on les fusillerait là ou ailleurs. Ils avaient profité de cette discussion pour s'agenouiller les uns près des autres et pour faire une prière en commun. Cela fit rire quelques fédérés, qui les insultèrent grossièrement ! Un sous-officier intervint : « Laissez ces gens tranquilles, nous ne savons pas ce qui peut nous arriver demain. »

Pendant ce temps, Vérig, Genton et Mégy étaient enfin tombés d'accord : là on serait trop en vue. Ramain ouvrit la petite porte donnant sur le premier chemin de ronde; l'archevêque passa le premier, descendit rapidement les cinq marches et se retourna. Lorsque ses compagnons de martyre furent tous sur les degrés, il leva la main droite, les trois premiers doigts étendus, et il prononça la formule de l'absolution : *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et pec-*

catis ! Puis, s'approchant de M. Bonjean, qui marchait avec peine, il lui offrit son bras.

C'était l'endroit que François et Vérig étaient venus reconnaître ensemble dans la journée du 22. Il était très bien choisi et fermé à tous les regards ; c'était une sorte de basse-fosse en plein air, propre aux guet-apens et aux assassinats. Ramain s'en était allé. Les victimes et les bourreaux restaient seuls en présence, sans témoin qui plus tard pût parler à la justice. D'après la place où les corps ont été retrouvés, on sait que les otages furent disposés dans l'ordre hiérarchique qui avait présidé à leur classement en cellules. On les rangea contre le mur, à droite, faisant face au peloton d'exécution, Mgr Darboy le premier, puis le président Bonjean, l'abbé Deguerry, le Père Ducoudray, le Père Clerc, tous deux de la Compagnie de Jésus, et enfin l'abbé Allard, l'aumônier des ambulances, qui, pendant le siège et lors des premiers combats de la Commune, avait rendu tant de services aux blessés. Le peloton s'était arrêté à trente pas de ces six hommes restés debout et résignés. Ce fut Genton qui commanda le feu. On entendit deux feux de peloton successifs et quelques coups de fusil isolés, Il était alors huit heures moins un quart du soir.

Si nous passons sous silence l'indicible exécution de la rue Haxo, ce massacre commandé par des femmes et où des militaires braves, courageux, en nombre, se sont laissé fusiller, à bout portant, par quelques misérables et des filles saoules de vin et de vice, nous croyons, par contre, devoir faire ressortir ce que peut produire l'énergie, la décision, l'esprit de résistance, dans les circonstances les plus désespérées, et cette fois, nous donnons la parole à l'un des amis les plus chers du R. P. Captier, celui qui, avant de recevoir la mitre épiscopale, a passé pendant la Commune, *de la place Vendôme à la Roquette,* par tous les cercles de la persécution communarde. Nous avons nommé Mgr Lamazou.

Arrivé aux dernières heures de la journée du 24 mai, M. l'abbé Lamazou se préparait à la mort :

C'était, dit-il, la veille de la Pentecôte. N'ayant plus la force de me mettre à genoux, je m'assis sur mon lit, et tantôt le bréviaire, tantôt l'*Imitation de Jésus-Christ* à la main, je demandais à Dieu l'esprit de force et de sacrifice. En lisant le psaume trentième, je fus frappé de ces paroles : « Seigneur, je ne serai pas confondu parce que je vous ai invoqué !... Vous me protégerez contre la fureur des impies ! »

Entre l'armée libératrice et nous, se trouvaient encore ces hommes de sang et de boue dont les dernières convulsions étaient autant d'ar-

rêts de mort et d'incendie. On m'a rapporté que Ferré bondissait comme une panthère à qui l'on va enlever sa proie ; il criait d'une voix rauque : « Qu'on se dépêche ! qu'on les fusille, ces chouans ! qu'on les égorge, ces bandits ! qu'on n'en laisse pas un debout ! Citoyens et citoyennes des faubourgs venez venger vos fils, vos pères lâchement assassinés ! » Les misérables n'avaient pas de temps à perdre : d'un côté, les troupes de Versailles pénétraient dans le boulevard du Prince Eugène ; de l'autre, elles entouraient le Père-Lachaise ; mais, par une intolérable fatalité, le principe de notre salut devenait en même temps le principe de notre ruine.

A trois heures quelques minutes, les lourds verrous de nos cellules s'agitent avec une rapidité inaccoutumée. J'étais à genoux, récitant d'une voix éteinte l'office de la veille de la Pentecôte. Mon voisin ouvre vivement la porte de ma cellule : « Courage, me dit-il ; c'est maintenant notre tour ; on nous fait tous descendre pour nous fusiller ! — Courage, lui répondis-je à mon tour, et que la volonté de Dieu soit faite ! » Je m'étais déjà revêtu de mes habits ecclésiastiques, je m'avance au milieu du corridor où étaient mêlés, confondus, prêtres, soldats, gardes nationaux. Les prêtres et les gardes nationaux avaient une attitude calme et résignée ; les soldats ne pouvaient croire au sort qui les attendait : « Qu'est-ce que nous leur avons fait à ces malheureux ? Nous nous sommes battus contre les Prussiens ! Nous avons rempli notre devoir ! Pourquoi veulent-ils nous fusiller ? Non, cela n'est pas possible ! » Les uns poussaient des cris de colère, les autres restaient silencieux et immobiles comme s'ils avaient été le jouet d'un rêve. Les prêtres se mettent à genoux pour se fortifier par une dernière absolution ; l'un d'eux engage les soldats à nous imiter et leur adresse quelques paroles d'encouragement.

Une voix vibrante comme l'airain domine tout à coup ce bruit confus : « Mes amis, ces ignobles scélérats ont déjà tué trop de monde ; ne vous laissez pas assassiner, venez à moi, résistons, combattons ; plutôt que de vous livrer, je veux mourir avec vous ! » C'était la voix du gardien Pinet. Ce généreux enfant de la Lorraine, ahuri par tant de forfaits, ne pouvait plus étouffer son indignation : chargé d'ouvrir lentement nos cellules et de nous livrer deux par deux aux insurgés qui nous attendaient en bas, il avait fermé sur lui la porte du troisième étage, ouvert rapidement nos cellules pour nous conseiller et organiser promptement la résistance, prêt à sacrifier sa vie, qui ne courait aucun danger, pour nous aider à sauver la nôtre. Je ne pouvais d'abord croire à tant d'héroïsme. M. l'abbé Amodru avait pris à son tour la parole et joignait ses protestations à celles de Pinet : « Ne nous laissons pas fusiller, mes amis, défendons-nous ; ayons confiance en Dieu, il est pour nous et avec nous il nous sauvera ! »

Les esprits étaient hésitants et partagés. « Se défendre, objectait

l'un, est une folie ; nous n'y gagnerons qu'une mort cruelle : au lieu d'être simplement fusillés, nous allons être égorgés par la populace ou consumés par les flammes. — Faisons monter les gardes nationaux, s'écriait un naïf (je ne croyais pas une telle naïveté possible à la Roquette, nous leur prouverons que nous sommes d'honnêtes gens et non des voleurs et des assassins. — Ce n'est pas à notre vie qu'on en veut, s'écriait un soldat dont l'impartiale vérité me fait un devoir de reproduire les paroles et qui avait aussi peu de discernement que de sens moral; c'est aux curés seuls qu'on en veut; n'allons pas exposer notre vie en cherchant à défendre la leur ! »

Je n'avais pas encore dit une parole; je suivais avec une anxiété facile à comprendre les phases de cette étrange situation; quelques confrères me demandaient ce qu'il y avait à craindre ou à espérer. « Les sergents de ville qui sont au-dessous de vous, s'écriait le gardien Pinet, que les hésitations rendaient plus énergique et plus éloquent, sont disposés à se défendre ; ne vous laissez pas fusiller par ce tas de bandits. » J'étais convaincu que la résistance, dont je jugeais le succès humainemeot impossible, était néanmoins le parti le plus digne. Depuis le 18 mars, je ne cessais de protester contre le silence et l'abdication des honnêtes gens en face des malfaiteurs ; pour me montrer jusqu'au bout fidèle à mon programme, je sortis de mon inaction apparente. M. Walbert, ancien officier de paix, et M. l'abbé Carré, vicaire de Belleville, émettent l'idée qu'il faut percer le plancher pour se mettre en communication avec les sergents de ville enfermés au second étage, et aussitôt ils s'arment de planches et de tringles de fer que nous arrachons de nos lits pour enfoncer le sol. Je me joins à eux. Moi qui, le matin, n'avais plus la force de me tenir debout et qui n'avais pas reçu une bouchée de pain, je brisais les planches et tordais les tringles avec une irrésistible facilité ! En cinq minutes une large ouverture est pratiquée entre le troisième et le deuxième étage. Les sergents de ville sont prêts à vendre chèrement leur vie. Le sous-officier Teyssier se hisse à travers cette ouverture pour prendre, avec Pinet, le commandement de l'insurrection.

La cour intérieure de la prison est envahie par une multitude abjecte qui vient assister à notre dernier supplice. Il est plus facile de deviner que de traduire la physionomie et les menaces de cette cohue. Nous plaçons des matelas contre les fenêtres pour nous mettre à l'abri des coups de feu.

Du milieu de la foule, un jeune homme nous sommait de descendre et nous couchait en joue avec un cynisme qui frappa mon attention. « Voyez ce misérable, me dit le gardien Pinet; c'est un des deux condamnés à mort par la Cour d'assises de la Seine! »

« Le feu est à la barricade! s'écrient quelques soldats; nous sommes asphyxiés! Au secours ! »

Deux énormes barricades avaient été construites contre les deux

portes de l'étage avec nos lits et les dalles enlevées au plancher. Je cours à la barricade en feu et me sens enveloppé d'un nuage de fumée. « Rassurez-vous, me dit un soldat, dont j'admirai la rare habileté et la présence d'esprit, c'est moi qui ait construit la barricade, j'ai eu soin de ne placer en avant que des matelas; qu'on me porte de l'eau! » En un quart d'heure le feu était éteint. J'entendais les insurgés qui tantôt nous menaçaient de mettre le feu à notre bâtiment, de le faire sauter avec des matières explosibles ou de diriger sur lui la batterie du Père Lachaise, tantôt criaient d'une voix perfide : « Vive la ligne! rendez-vous, et l'on vous donnera la liberté! » Le massacre de ceux qui se fièrent à ces promesses atteste combien elles étaient sincères.

Il se produisait en ce moment dans la prison un fait aussi incroyable qu'heureux. Pendant que nous organisions une résistance désespérée et que des soldats, plus hardis que prudents, s'écriaient : « Descendons au greffe, allons faire un mauvais parti à la Commune! » la Commune effrayée de notre violente résistance et des rapides progrès de l'armée française dans le boulevard du Prince Eugène, quittait avec précipitation la Roquette et prenait la direction de Belleville. La populace, étonnée de ce rapide déménagement, crut à un grave danger et s'enfuit à la suite des bandits. Les détenus avaient été rendus à la liberté et criaient naturellement : « Vive la République! Vive la Commune! »

Profitant de ce désordre, les otages laïques du bâtiment de l'ouest qui devaient être fusillés avec nous, sortirent de la Roquette; presque tous, grâce à leur habileté, purent ou franchir les barricades ou se cacher jusqu'au lendemain dans le dernier repaire de l'insurrection.

Nous n'avons pas voulu retrancher un mot du palpitant récit de Mgr Lamazou.

Tout est pris sur le vif et il semble que l'on assiste à cette scène aux multiples incidents qui, grâce à l'héroïsme d'un gardien, au courage et au sang-froid de prêtres et de soldats se termina par la délivrance de tous.

Là encore, dans un moment aussi solennel, il avait fallu compter avec les craintes, les pusillanimités, les questions d'intérêt personnel ou de tactique.

Le salut est venu de la résistance et l'œuvre de Mgr Lamazou en témoigne de la façon la plus irréfutable.

Les Dominicains d'Arcueil.

« *Nous en finirons avec tous ces calotins.* »

SERIZIER.

Dans leur admirable maison d'Arcueil, sous la direction de

l'homme éminent qui l'avait fondée, les Pères dominicains s'étaient efforcés, pendant le siège de Paris, de concourir pour la plus large part aux besoins de la défense et, se sacrifiant, se mettant en avant sur tous les champs de bataille, ils ramenaient avec eux les blessés auxquels ile prodiguaient les soins les plus touchants.

Ce qu'ils avaient été pendant le siège de Paris, les Pères dominicains voulurent le rester pendant la Commune; deux mois durant, sur toute zône ouest, ils affrontèrent les balles des deux partis, et, pleins de compassion pour les souffrances des insurgés, ils se flattaient, se basant sur les services rendus, d'échapper à la persécution.

Mais, nous l'avons dit, la démocratie est impitoyable, et, devant ses intérêts supérieurs, tout doit s'incliner.

C'est ainsi que le R. P. Captior et ses religieux, ayant porté secours aux fédérés de Bicêtre, dans les circonstances que l'on va lire, furent saisis, enchaînés, jetés dans les cachots du fort de Bicêtre et, finalement, massacrés sur l'avenue d'Italie avec la plus farouche cruauté.

Ici encore, comme nous l'avons fait pour les otages de la Roquette, nous donnons la parole à M. Maxime Du Camp.

Le 17 mai, le feu prit dans la toiture du château de la place; les Dominicains retroussèrent vaillamment leur robe, et s'employèrent si bien qu'ils maîtrisèrent rapidement ce commencement d'incendie. Ils furent mandés auprès de Sérizier. S'attendant à être félicités pour leur belle conduite, ils prenaient déjà l'air modeste qui convient à des hommes revenus des vanités de ce bas monde, et ne furent pas peu surpris de s'entendre traiter de mouchards et de sergents de ville déguisés. Leur étonnement redoubla lorsque Sérizier prit la peine de leur expliquer et de leur démontrer qu'ils avaient eux-mêmes mis le feu aux toits de son quartier général, et que cet incendie était un signal donné aux Versaillais. Ils protestèrent, ce qui était parfaitement inutile, et se retirèrent assez troublés, car Sérizier leur avait dit : « Nous en finirons bientôt avec tous les calotins. »

Ce fut très probablement ce corroyeur qui provoqua l'ordre d'arrestation de tous les Dominicains, dont Léo Meillet, commandant du fort de Bicêtre, reçut communication le 19 mai. Pour accomplir cette périlleuse expédition, il ne faut pas moins de deux bataillons de fédérés, le 101e dirigé par Sérizier, le 120e marchant derrière Léo Meillet, accompagné d'un certain Lucipia, qu'il appelait « son juge d'instruction, » et du Prussien Thaler, sous-gouverneur du fort de

Bicêtre. Sérizier fit quelque stratégie ; il disposa sa troupe de façon à envelopper toutes les dépendances de l'école d'Albert-le-Grand. La place étant investie, Léo Meillet s'y précipita valeureusement à la tête du 120e bataillon, et s'empara sans lutte trop longue du P. Captier, prieur, qui se promenait, dans la cour, avec un de ses élèves.

On réunit tout le personnel dans la cour; la supérieure des sœurs de la Sainte-Famille, des jeunes filles, des femmes d'employés, en tout douze personnes, furent conduites directement à Saint-Lazare ; six Pères dominicains, trois enfants d'une quinzaine d'années, dix-huit employés, qui tous avaient fait le service à l'ambulance de l'école, furent entourés par les fédérés et emmenés.

A sept heures du soir, les prisonniers, auxquels nul outrage ne fut épargné pendant la route, arrivèrent au fort de Bicêtre. Ils restèrent là, dans le préau, tassés les uns contre les autres comme des moutons effarés, debout sous des averses intermittentes, examinés ainsi que des bêtes curieuses par des gardes nationaux qui venaient les regarder sous le nez. On les fouilla ; il faut croire que l'on mit quelque soin dans cette opération, car on enleva tout ce que l'on découvrit, même une balle élastique, trouvée dans la poche d'un des enfants. A une heure du matin, on les poussa dans une casemate, où ils purent s'étendre par terre et appuyer leur tête contre la muraille en pierres meulières.

Le 21 mai, enfin, on conduit dans le fort même de Bicêtre le P. Captier devant un tribunal composé du seul Lucipia. A toutes les questions qui lui sont adressées, celui-ci répond d'un ton goguenard : « Mais de quoi vous inquiétez-vous? Vous n'êtes pas accusé ; la justice a des formalités auxquelles nous sommes contraints de nous soumettre ; vous avez vu l'incendie, le prétendu incendie du château de la place, vous savez parfaitement que c'était un signal destiné aux Versaillais; nous vous gardons simplement comme témoin, afin que vous puissiez déposer lorsque nous instruirons l'affaire. »

Le lendemain, Léo Meillet et les officiers commençaient à ne plus se trouver en sûreté au fort de Bicêtre. L'armée approchait et la situation pouvait devenir périlleuse. Ils résolurent d'évacuer et de se replier sur Paris, où de nombreuses barricades, bien munies d'artillerie, permettaient de continuer la résistance, et où les rues enchevêtrées des quartiers excentriques promettaient une fuite presqu'assurée. On procéda donc au départ, qui se fit d'une façon un peu précipitée, mais on n'oublia pas le butin recueilli la veille sur l'ennemi dans la maison des Dominicains. Toutes les voitures disponibles furent employées à le charrier vers Paris. L'évacuation avait été tellement rapide que l'on abandonna les captifs dans leur casemate; ils eurent un moment d'espoir, et s'imaginèrent que « Versailles » arri-

verait à temps pour les délivrer. Ils avaient compté sans Sérizier qui pensait à eux et le leur prouva.

A travers les huées, les injures, les imprécations de la foule, on les amena place d'Italie, — que l'on appelait alors la place du général Duval.

On les mena, presqu'au pas de course, avenue d'Italie, nº 38, à la geôle disciplinaire du secteur. Lorsque, embarrassés dans les plis de leurs vêtements, ils ne marchaient pas assez vite, on leur donnait des coups de crosse, en disant, par allusion à leur costume blanc et noir : « Hue donc, la pie ! » Ils furent écroués dans la prison. Là, Sérizier en était le maître. Dès la veille, en prévision de l'événement qu'il avait préparé, voulant voir dans sa geôle un homme sur le dévouement duquel il pût compter, il avait nommé comme gardien-chef son ami Louis Boin, c'est-à-dire Bobèche.

Peut-être auraient-ils été sauvés, si Sérizier n'eût appris des nouvelles qui l'exaspérèrent.

Sérizier se démenait et criait : « Il faut tout brûler ! » Il entra chez un marchand de vins et but coup sur coup plusieurs verres d'eau-de-vie.

Il se jeta dans l'avenue : « Allons ! allons ! des hommes de bonne volonté pour casser la tête aux calotins ! » Quelques fédérés accoururent ; en avant de la bande deux femmes se présentèrent ; l'une d'elles dit à Sérizier : « Mets donc mon fusil au cran de repos, *j'ai* pas la force. »

Sérizier félicita les deux « héroïnes, » rassembla ses fédérés, les étagea le long de l'avenue d'Italie auprès de la prison disciplinaire, fit venir son ami Bobèche et causa quelque temps avec lui. Il était alors environ quatre heures ; tout l'horizon occidental de Paris disparaissait derrière la fumée des incendies ; la canonnade était si brutale que la terre tremblait. « Y êtes-vous ? » s'écria Sérizier. Une des femmes armées, placées à ses côtés, répondit : « Oui, pas un n'échappera ! » Le groupe de ces assassins faisait face à la porte de la maison disciplinaire Bobèche, qui tenait à la main son fils âgé de six ans, — il faut commencer l'éducation des enfants de bonne heure, — pénétra dans la geôle, et, ouvrant la porte de la chambrée, il cria avec un gros blasphème : « Allons ! les calotins, arrivez, et sauvez-vous ; il n'est que temps. » Les Dominicains se levèrent, suivis des employés de l'école d'Albert-le-Grand. Un d'eux, se tournant vers les autres détenus, dit : « Priez pour nous ! »

Ils se groupèrent près de l'issue donnant sur l'avenue d'Italie. Bobèche se posta sur le trottoir, ayant toujours son fils auprès de lui. Il s'adressa aux Pères de Saint-Dominique et leur cria : « Sortez l'un après l'autre ! » Le premier qui s'avança fut le P Cotrault. Il n'avait pas fait trois pas qu'il était frappé d'une balle. Il leva les bras vers le ciel, dit : « Est-il possible ? » Et tomba. Le P. Captier

se tourna vers ses compagnons, et, d'une voix très douce, mais très ferme : « Allons, mes enfants! pour le bon Dieu! » Tous, à sa suite, s'élancèrent en courant à travers la fusillade. Une des femmes, la plus jeune, une petite blonde assez jolie, s'était jetée au milieu de la chaussée, au risque de recevoir des coups de fusil; elle chargeait et déchargeait son chassepot, criant : « Ah ! les lâches, ils se sauvent! » Ce ne fut pas une boucherie, ce fut une chasse. Le pauvre gibier humain se hâtait, se cachait derrière les arbres, se glissait le long des maisons; aux fenêtres, des femmes applaudissaient; sur les trottoirs, des hommes montraient le poing à ces malheureux; tout le monde riait. Quelques-uns, plus alertes, plus favorisés du sort que les autres, purent se précipiter dans les rues latérales et échapper à la fusillade. Cinq Dominicains, sept employés de l'école furent abattus presque devant la chapelle Bréa; un d'eux, secoué par un mouvement spasmodique, agita la tête. Sérizier cria : « Tirez, mais tirez donc, ce gueux-là grouille encore! » On se hâta de lui obéir; le cadavre reçut trente et un coups de fusil.

Seize années se sont écoulées depuis ces funestes événements, et, aujourd'hui, il ne faut rien moins que l'inauguration de la statue du R. P. Captier pour en rappeler le souvenir.

Et pourtant, dit très bien la *Gazette de France*, quel enseignement et combien devraient le méditer les partisans de cette politique de conciliation qui sacrifient leurs devoirs et qui abdiquent leurs droits devant les modérés de la démocratie.

L'ALCOOL

La commission chargée par le Sénat de faire une enquête sur la consommation de l'alcool et le préjudice que son abus cause à la santé publique, a déposé son rapport. Il nous paraît utile d'en signaler les lignes principales. Le fait le plus important est l'augmentation constante de la consommation de l'alcool en France et l'impuissance des droits fiscaux à enrayer ce mouvement.

En 1830, la consommation moyenne par tête d'habitant était de 1 litre 12; en 1885, la consommation atteint presque 4 litres (3 litres 85). Mais c'est surtout depuis douze ans que la consommation a pris des proportions effrayantes; de 1874 à 1885, elle a presque doublé. Pendant l'année 1885, l'industrie a livré à la circulation 1,864,000 hectolitres. La loi en proclamant la liberté

du cabaret, a contribué surtout à ce résultat, ainsi que le constate la commission à plusieurs reprises.

On voit que les républicains depuis qu'ils sont au pouvoir ne se sont pas contentés de ruiner les finances de l'État, ils ont contribué aussi dans une proportion énorme à la ruine de la santé publique.

Il résulte des travaux auxquels la commission s'est livrée que, sauf l'eau-de-vie de vin qui est inoffensive, prise à des doses modérées, tous les autres alcools sont des poisons. Depuis l'invasion du phylloxera, l'eau-de-vie de vin a disparu ou du moins on n'en fabrique plus que des quantités infimes. Ainsi en 1876, dernière année de récolte vinicole normale, on distillait 545,994 hectolitres d'eau-de-vie de vin; en 1877, ce chiffre tombe à 157,570; il se relève en 1878 à 192,952 hectolitres, mais par suite de diminutions graduelles il n'est plus en 1885 que de 23,240 hectolitres. Ce n'est même pas le quatre-vingtième de la consommation alcoolique annuelle.

Par contre, les alcools toxiques ont pris une importance énorme. Ainsi la fabrication de l'alcool de grains a quintuplé depuis 1873. De 86,700 hectolitres, elle a passé à 564,000 hectolitres. On n'extrayait de la betterave que 500 hectolitres en 1850, aujourd'hui cette fabrication approche de 500,000 hectolitres. Les alcools de mélasse entrent pour les deux cinquièmes environ des 1,864,515 hectolitres de la production totale des alcools. La carotte, le panais, le navet contribuent aussi pour leur part à ce formidable total.

Cette question de la fabrication des alcools nuisibles à la santé, préoccupe presque toutes les nations de l'Europe. La Suisse vient de la résoudre en accordant à l'État le droit du monopole de la fabrication. Dans le projet soumis en ce moment au Reichstag, la Commission a eu à s'occuper de la fabrication des alcools ; elle vient précisément de se prononcer contre la fabrication des alcools de carottes et autres substances nuisibles lorsqu'elles sont distillées.

Les maladies engendrées par l'alcoolisme sont nombreuses et malheureusement très connues.

Les trois départements de la Seine-Inférieure, de la Somme et des Vosges figurent parmi les cinq ou six départements où la consommation de l'alcool a pris le plus d'extension. Or, dans la Seine-Inférieure, il y avait en 1873 6 0/0 de cas d'exemptions du service militaire pour infirmités diverses et faiblesse de

constitution. « En quatorze ans, dit le rapport, le chiffre des réformés a quadruplé. En 1882, cette proportion avait même atteint 26 0/0, proportion qui en 1885 s'est trouvée aussi celle de la Somme et celle des Vosges. »

La Commission propose la suppression du privilège des bouilleurs de cru et la suppression de la loi du 14 décembre 1885; l'interdiction de la circulation de tous les alcools, eaux-de-vie, liqueurs reconnus par l'analyse chimique nuisibles à la santé; la suppression de la fabrication des alcools toxiques dont la formule est plus élevée que celle de l'alcool éthylique. Les alcools seraient soumis à un contrôle hygiénique obligatoire. L'alcoolisation des vins ne pourrait être opérée qu'avec des alcools chimiquement purs. Enfin, la Commission propose de quadrupler le taux actuel des licences auxquelles les débitants sont assujettis.

Parmi ces mesures il y en a quelques-unes dont le résultat paraîtra singulièrement douteux.

Enfin, la commission, sans conclure formellement à accorder à l'État le monopole de la fabrication de l'alcool, n'est cependant pas hostile à cette solution. Elle invite le gouvernement à l'étudier et à présenter un projet dans ce sens, s'il le croit utile.

Malheureusement pour la santé publique, il y a beaucoup d'intérêts républicains engagés au maintien de la situation actuelle.

Tous les cabaretiers, grands électeurs du jour, veulent avoir le droit de continuer à empoisonner les consommateurs.

Les républicains, dirons-nous avec la *Gazette de France*, les électeurs qui savent que le gouvernement, basé sur le nombre, doit s'appuyer sur l'abrutissement du peuple souverain, ne voient pas du tout qu'il soit nécessaire de modifier la fabrication d'un poison qui donne des électeurs au parti et permet au peuple d'exercer gaiement sa souveraineté.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Nous lisons dans l'*Osservatore romano* :

Nonobstant le démenti formel qui a été déjà donné à cette invention, certaines feuilles libérales s'obstinent à affirmer que tout ce que

le P. Tosti a écrit dans son dernier opuscule est conforme aux idées du Saint-Père.

En même temps que nous confirmons le susdit démenti, nous sommes en mesure d'ajouter que le P. Tosti, qui a reçu connaissance de la désapprobation de l'autorité supérieure, a manifesté des sentiments de complète soumission, entendant réprouver tout ce que le Saint-Siège réprouve.

—

Mardi 12 courant, la Sacrée-Congrégation des Rite sa tenu au Vatican, en présence du Souverain-Pontife, la deuxième des trois séances définitives concernant la cause de canonisation du bienheureux Alphonse Rodriguez, Frère coadjuteur de la Compagnie de Jésus.

—

Aujourd'hui, jeudi 14, le Saint-Père préside dans la salle Clémentine du palais du Vatican, la séance académique solennelle que donnent les élèves de la nouvelle École des hautes études littéraires fondée par Sa Sainteté et annexée au séminaire Romain, pour former le clergé à la connaissance approfondie des littératures grecque, latine et italienne.

France.

NÎMES. — On écrit de Villeneuve-lès-Avignon au *Monde* :

La solennité du centenaire de sainte Cazarie, de saint Pons, abbé, du bienheureux Pierre de Luxembourg, a revêtu dimanche dernier, à Villeneuve, le caractère d'une imposante démonstration catholique. Plus de vingt mille fidèles y ont pris part. La ville, les tours, les clochers, les remparts étaient pavoisés. L'artillerie mêlait ses bruyantes salves au son des cloches et aux accords de la musique de Villeneuve.

NN. SS. l'archevêque d'Avignon, les évêques de Nîmes, de Monaco, d'Arindel (Canada) et le T. R. P. abbé mîtré de Frigolet relevaient par leur présence l'éclat de cette fête. A la grand'messe, la maîtrise de la cathédrale de Nîmes, sous l'habile direction de M. Bellivier, a ajouté à sa vieille réputation une nouvelle gloire par l'exécution parfaite de l'œuvre magistrale de Weber.

M. le chanoine Fuzet, curé-doyen de Villeneuve, officier d'Académie, a prononcé le panégyrique de sainte Cazarie. L'éloquent orateur, si apprécié dans notre Midi, a retracé dans un langage admirable une des plus émouvantes pages de l'histoire religieuse de la France. Le soir, aux vêpres, M. le chanoine Ferry, docteur ès-lettres, président de l'Académie du Gard, a exalté la mémoire de saint Pons. Son discours a produit sur l'immense auditoire une im-

pression profonde. Il appartenait à Mgr Besson de couronner ces fêtes de l'éloquence par une de ces allocutions d'un si haut vol et d'un si grand style où il est passé maître.

NN. SS. les évêques ont été partout l'objet d'ovations enthousiastes.

A neuf heures du soir, la vieille tour de la collégiale s'illuminait pendant que sur une des places de la ville, on tirait un magnifique feu d'artifice. Cette belle journée laissera au cœur de la population si fidèle de Villeneuve un impérissable souvenir.

Etranger.

ANGLETERRE. — Des 20.000 ministres de l'Église anglicane (hérétique), 10 ou 12.000 appartiennent au groupe ritualiste. Un très grand nombre ne restent pas à mi-chemin, mais passent complètement du ritualisme à l'Église romaine. La dernière liste des convertis, publiée en 1884, cite 7 catholiques membres du Conseil secret, 33 de la Chambre haute et 82 de la Chambre basse; 1.051 appartiennent à la noblesse et aux grandes familles, 145 à l'armée, parmi lesquels un feld-maréchal et six généraux, 29 à la flotte dont 7 amiraux. La liste énumère ensuite 48 médecins, 72 magistrats et avocats, 12 fonctionnaires du ministère de la guerre et 337 ministres du culte anglican.

ÉTATS-UNIS. — Le P. Mac Glynn a reçu communication de la lettre du Saint-Père à Mgr l'archevêque de New-York ; il doit maintenant savoir que le Saint-Siège approuve entièrement la conduite de Mgr Corrigan. De plus, on lui a transmis l'ordre formel de se rendre à Rome, dans quarante jours, sous peine d'excommunication majeure. Les journaux affirment qu'il ne fera pas ce voyage de Rome, et se mettra ainsi en révolte ouverte contre l'autorité ecclésiastique. Cependant il ne cesse d'assister aux meetings socialistes, et parle contre le droit de propriété individuelle. Les protestants et les ouvriers le proclament martyr. Lui, il se prétend toujours catholique et déclare que le pape est trompé. N'est-ce pas la marque de tous les apostats ?

Missions.

Le P. Maturino Piccarda, de la congrégation du Saint-Esprit, est nommé vicaire apostolique de Sénégambie et préfet apostolique du Sénégal.

Le R. P. Fassonille, de la Compagnie de Jésus, vient d'être nommé coadjuteur de Mgr Canoz, évêque de Trichinopoly (Madère).

Le nouveau prélat avait été proposé à S. S. le pape Léon XIII

par les évêques de la province de Pondichéry et présenté au Souverain Pontife par Mgr l'archevêque de Goa, patriarche des Indes orientales.

Tonkin. — Au Tonkin occidental règne une famine générale. Le rapatriement des chrétiens exilés s'opère difficilement. La délivrance d'un prêtre indigène captif des rebelles est annoncée par une lettre de Mgr Puginier aux *Missions catholiques* Les épreuves continuent à peser sur les populations du Tonkin. Mais on fait entrevoir aussi, dans un prochain avenir, une sérieuse amélioration dans la position des néophytes, dont les âmes chrétiennes suivent depuis plusieurs années les tribulations avec un si douloureux intérêt.

— Une lettre de Mgr Van Camelbeke, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, à M. Pernet, directeur au Séminaire des Missions étrangères de Paris, lui annonce une importante nouvelle :

Qui-nhon, 10 mai.

Sachant tout l'intérêt que vous voulez bien porter à mon infortunée mission, je ne veux pas laisser passer ce courrier sans vous annoncer une bonne nouvelle.

Le Phu Lôc, qui désormais a la qualité de *Tong-Doc*, vient d'opérer un très beau coup en s'emparant de la personne de Mai-Huan-Thuong, le chef de la rébellion. Ce lettré jouissait d'une grande réputation et d'un haut prestige dans toute cette contrée; c'était un descendant des fameux *Tây-sôn* en lutte si longtemps contre Gia-Long. En levant l'étendard de la révolte, Mai-Huan-Thuong voulut imiter ses ancêtres et rallier tout le pays à sa cause. Il ne réussit, hélas! que trop à soulever les lettrés et tous les villages sans exception, car il était encouragé et appuyé en haut lieu.. Aussi le massacre des 8,000 chrétiens qui ont succombé dans cette seule province du Binh-Dinh, se fit avec un ensemble, une rapidité et une rage vraiment étonnantes.

A l'exemple des anciens tay-son, il avait établi son principal camp retranché sur les hauteurs d'An-Khe, territoire situé à l'ouest de la province, sur la frontière qui sépare l'Annam des contrées sauvages. Cette position était, paraît-il, très bien fortifiée et présentait aux assaillants des difficultés de terrain très compliquées.

Le *Phu Lôc* résolut de tenter à son tour le coup que d'autres avant lui avaient essayé en vain, et se transporta vers la partie montagneuse avec ses volontaires. Ceux-ci parcoururent en tout sens ce pays escarpé et les forêts boisées où se cachait le grand chef toujours insaisissable. Au bout de quelques jours, ils parvinrent à le découvrir et à s'en emparer auprès de la colline de Hon-Nhen. De

là, le Phu Lôc, fier à bon droit de sa capture, conduisit triomphalement son ennemi vaincu jusqu'à la citadelle de Binh-Dinh, où il ne tardera pas à être exécuté.

Tous les officiers français ont offert au vainqueur leurs plus chaudes félicitations pour le beau et habile coup de maître qu'il venait d'accomplir. Il avait eu la délicate attention de m'écrire sans retard l'heureuse issue de sa campagne, et je me suis empressé à mon tour de lui envoyer une petite lettre élogieuse qu'il a, du reste, bien méritée.

Cet événement aura, je l'espère, les meilleures conséquences, car désormais, privée de son chef, la révolte devra se regarder comme définitivement terrassée.

Le *Phu Lôc* est un ancien élève des missionnaires. C'est un païen converti.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 7 juillet. — Après l'adoption de divers projets de loi d'intérêt local, le Sénat valide l'élection de M. Cès-Caupenne, dans les Landes.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi concernant le conseil général de la Seine.

Après un échange d'observations entre MM. Bozérian et Fallières, la discussion est ajournée.

M. Dautresme dépose le projet de loi relatif à l'assainissement de la ville de Marseille.

Le Sénat sera convoqué à domicile pour sa prochaine séance.

Chambre des députés.

Mercredi 6 juillet. — M. Deberly défend l'amendement suivant à l'article 49 :

« Remplacer l'article 49 par la disposition suivante :

« Le contingent de l'armée active est divisé en deux portions par voie de tirage au sort.

« Tout Français incorporé en vertu de l'article 40 fait partie de l'armée active pendant trois ans s'il fait partie de la première portion du contingent.

« Les jeunes soldats de la deuxième portion ne seront maintenus sous les drapeaux que pendant une année.

« Le chiffre des hommes de la deuxième portion est fixé par le ministre de la guerre.

« Ils sont pris par ordre de numéro sur la première partie de la

liste de recrutement de chaque canton et dans la proportion déterminée par la décision du ministre; cette décision est rendue aussitôt après que toutes les opérations du recrutement sont terminées. »

Cet amendement substitue au système anti-égalitaire de la commission le système du tirage au sort; de plus, il réalise pour un grand nombre le service réel de trois ans accompli par tous sans distinction et non plus parmi les moins favorisés de la fortune et de la nature; ce système ne compromet pas, comme le fait la commission, la valeur de l'armée active, et, de plus, il ne nuit pas à la composition de la réserve, puisque tous y passent à un moment donné.

Quant au principe de l'égalité, n'est-il pas respecté par le tirage au sort? Et devant le danger, ne réalise-t-il pas aussi l'égalité? La commission, au contraire, crée une série d'inégalités.

Enfin, s'il est vrai que les hommes de la deuxième portion ne seront pas aussi instruits que les autres, il est évident que cette division est encore préférable à un système qui a pour résultat que « personne ne sait rien. »

Le ministre de la guerre, au milieu d'un grand silence, annonce son intention de répondre au reproche qui lui a été fait d'assister à la discussion de la loi militaire plutôt en spectateur désintéressé qu'en ministre. « Tout d'abord, observe-t-il, il n'est pas l'auteur du projet. »

« Les paroles du chef de l'armée ont, en ce moment surtout, dit le ministre, une portée trop considérable, pour qu'il ne se renferme pas dans une certaine réserve; la Chambre comprendra ce sentiment.

« Je demande à la Chambre la permission de lui démontrer que le système en discussion permet d'appliquer le service réel de trois ans. »

La Chambre écoute attentivement.

Le général Ferron présente alors la décomposition des 198,000 hommes formant le contingent annuel; il l'expose détail par détail, et montre que la différence entre l'effectif *budgétaire* — 414,500 hommes — et l'effectif résultant du service réel de trois ans — 480.000 hommes — entraîne, toutes déductions faites, une dépense supplémentaire de 18 à 20 millions.

« Or, dit le ministre, j'ai fait et je réaliserai encore, si je reste ministre, 10 millions d'économies.

« Je demande donc à la Chambre 8 à 10 millions.

« Ce n'est pas au moment où, en Allemagne et en Italie, le budget de la guerre s'augmente chaque année de 10 à 12 millions, qu'une Chambre française resterait en arrière. »

Ces paroles provoquent une très vive émotion.

« J'ai donc démontré, reprend le ministre, que je puis appliquer le service réel de trois ans, moyennant un petit effort.

« Je déclare, d'ailleurs, que je ne ferai jamais usage de l'article 49. »

A ces mots, les applaudissements éclatent par trois fois sur les quatre cinquièmes des bancs de la Chambre. L'agitation est extrême.

M. de Mahy et M. Laisant paraissent stupéfaits. Le major Labordère est furieux.

M. DE MAHY, président de la commission, demande une suspension de séance.

La commission, on le conçoit, est désarçonnée par un coup aussi imprévu auquel personne ne s'attendait.

M. le général Ferron vient enfin de faire acte de ministre de la guerre.

A la reprise de la séance, le RAPPORTEUR de la commission fait connaître qu'après avoir conféré avec le ministre de la guerre, elle maintient la rédaction de l'article 49.

Il demande au ministre de venir de nouveau confirmer son intention de ne pas appliquer cet article.

La Chambre proteste vivement. Cependant, le ministre reprend la parole.

« Messieurs, dit-il, j'ai dit hier à la commission que je suis en complet désaccord avec elle sur l'article 49, et que je ne pouvais l'accepter.

« Je n'en ferai pas usage, tant que je serai ministre de la guerre, mais je repousse la division du contingent en deux portions. »

Ces paroles sont de nouveau bruyamment acclamées par la presque totalité de la Chambre. La commission est furieuse. M. Laisant quitte la salle.

Mis aux voix, le premier paragraphe, c'est-à-dire l'article même est repoussé par 319 voix contre 223 sur 542 votants.

Nous croyons utile de reproduire le texte que la Chambre vient de rejeter, grâce aux vigoureux efforts des adversaires de la loi et à l'attitude énergique du ministre. Le voici :

« Les jeunes gens qui, après deux ans de service sous les drapeaux, obtiendront un certificat constatant qu'ils ont une éducation et une instruction militaire, pourront être envoyés en congé illimité... »

Les articles suivants donnent lieu à un débat peu intéressant.

M. DE LA MARTINIÈRE demande la réduction de l'appel des réservistes à quatorze jours et de l'appel des territoriaux à sept jours.

La commission repousse formellement cette mesure.

M. GEORGES ROCHE fait valoir, à l'appui de ce dégrèvement mili-

taire, la situation nouvelle créée par le rejet de l'article 49, qui a pour conséquence le service réel de trois ans. D'ailleurs, la loi, en disant que la durée de ces périodes *pourra* être de vingt-huit et quatorze jours, a prévu l'abaissement éventuel de ces périodes.

Mais voilà le major LABORDÈRE, et il est furieux ; il demande d'un ton très agressif l'avis du ministre de la guerre, qui déclare n'avoir pas l'intention de diminuer les périodes d'appel des réserves.

L'amendement de M. de La Martinière est repoussé par 368 voix contre 175.

Jeudi 7 juillet. — Suite de la discussion de la loi militaire ; sans grands incidents. Les articles en discussion sont relatifs à des côtés techniques de l'organisation militaire et aux avantages pécuniaires et emplois civils à accorder aux réengagés.

Vendredi 8 *juillet.* — On reprend la discussion sur les délégués mineurs. La loi est adoptée.

Samedi 9 *juillet.* — Discussion de la loi militaire. L'ensemble du titre Ier est voté.

Lundi 11 *juillet.* — L'ordre du jour appelle l'interpellation sur les menées cléricales et monarchiques déposée par l'Extrême-Gauche.

M. TONY RÉVILLON a la parole.

Au moment où la Chambre va se séparer, il a paru utile de provoquer une explication entre le gouvernement et les républicains. Il faut faire cesser l'équivoque qui pèse sur le pays depuis un mois.

Cette équivoque n'existe pas à droite. Sauf M. de Mackau, qui a gardé une réserve diplomatique, d'autres, MM. de Cassagnac, de la Rochefoucauld, de Rainvilliers se sont expliqués clairement, nettement, catégoriquement.

L'orateur lit un article de M. Paul de Cassagnac.

M. PAUL DE CASSAGNAC entre dans la salle et s'écrie : « Tiens ! c'est de moi, cela. » (On rit.) Est-ce que c'est moi qui suis interpellé ? continue M. de Cassagnac.

M. TONY RÉVILLON. — Non. Je lisais seulement un de vos articles.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Alors, ajoutez, s'il vous plaît, que l'abonnement à l'*Autorité* est de 48 fr. (Nouveaux rires à droite.)

M. TONY RÉVILLON passe à la lettre de M. de la Rochefoucauld à la *Gazette de France*. Cette lecture est appuyée par des approbations à droite.

Il lit ensuite la lettre de M. de Rainvilliers à l'*Abbevillois*, se terminant par ces mots : « La droite est devenue l'arbitre de la situation. »

Le comte de Paris est intervenu à son tour et a dit tout haut : « J'approuve la conduite de la droite monarchiste. »

Le pape a dû faire dire la même chose par son ambassadeur.

C'est avec le roi et le pape que la droite veut, par un mouvement tournant, entrer dans la république.

Elle ne veut pas y entrer franchement, comme MM. Raoul Duval et Deberly, pour constituer une droite républicaine, mais sans mettre son drapeau dans sa poche et en criant toujours : « Vive le roi ! »

M. Jolibois. — Quand on renversera la république, ce n'est pas : « Vive le roi ! » qu'on criera.

M. Rouvier. — Indiquez, je vous prie, quel est le point du territoire français où l'on peut impunément crier : « Vive le roi ! » (Applaudissements au centre.)

M. Tony Révillon rappelle l'attitude du gouvernement sur l'urgence de la loi militaire et sur l'article 49. Il est vrai qu'il a révoqué quelques maires, mais ils voteront pour lui demain. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le pays s'étonne et s'inquiète. Il se demande si l'on n'est pas à la veille d'un nouveau 24 Mai.

Et puis, il y a les impatients, qui, si le gouvernement ne leur donnait pas ce qu'ils attendent, le demanderaient à un homme. (Mouvements divers.)

Pour qu'on ne puisse même prononcer le mot de dictature, il faut ne pas sortir de la démocratie.

M. Rouvier. — Nous n'en sommes jamais sortis ! (Applaudissements.)

M. Laisant. — Quelle impudence ! (Bruit.)

M. Tony Révillon. — Vous avez le devoir de rassurer la démocratie par des réformes que la droite ne puisse pas accepter. (Exclamations et applaudissements ironiques.)

Si vous ne pouvez pas, retirez-vous. Nous attendons vos explications ! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Rouvier, président du conseil, dit que le gouvernement n'exclut personne de la majorité républicaine.

Il a déclaré qu'il entendait gouverner avec cette majorité, et, malgré cette déclaration, ceux qui l'interpellent lui ont refusé leur confiance.

Le motif de ce refus de concours, de ces votes de blâme n'était pas dans une présence, mais dans une absence. (Applaudissements au centre.)

Le président du conseil ajoute que lui seul est responsable du fait d'avoir exclu telle ou telle personnalité de la composition du ministère.

Pourquoi l'ai-je fait ? ajoute M. Rouvier. Parce qu'il y avait à ce moment un officier général, un ministre de la guerre, qui, inéligible, avait eu le malheur de voir se faire sur son nom une manifestation illégale.

« Trente mille voix s'étaient portées aux dernières élections de Paris sur le nom du général Boulanger. » (Applaudissements répétés au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.)

VOIX A L'EXTRÊME GAUCHE. — Parlez de vos actes !

M. BROUSSE. — Vous faites bien d'en parler : il y a longtemps que vous auriez dû porter cette question à la tribune !

M. ROUVIER continue. Il n'incrimine pas le général Boulanger, puisque le gouvernement l'a appelé à un grand commandement militaire.

« Mais quand un officier général a eu le malheur d'être la victime plutôt, certes, que le complice d'une manifestation illégale... »

M. ROQUE DE FILLOL. — « Pas illégale ! » (Mouvement divers.)

M. RIVIÈRE. — « Oh ! voyons Roque ! »

M. ROUVIER déclare qu'il convenait de soustraire le militaire qui a été victime de cette manifestation au milieu dans lequel il se trouvait placé, et de le faire rentrer dans le rang.

En présence d'un tel acte, si le pouvoir civil avait reculé d'une semelle, c'en était fait de lui. (Mouvement.)

C'est parce que nous avons agi ainsi, conformément à nos devoirs, que vous nous avez refusé votre confiance. (Bruit à l'extrême gauche.)

Et la preuve, c'est que vous nous l'avez refusée avant même que nous eussions accompli aucun acte.

Il n'y avait pas eu encore d'articles de M. de Cassagnac, ni de réception du nonce, ni de paroles du comte de Paris.

Le gouvernement avait déclaré qu'il ne resterait au pouvoir qu'avec une majorité républicaine. Il l'a eue cette majorité.

M. PELLETAN. — Il l'a perdue depuis.

M. ROUVIER. — On ne doit compter que les votes politiques et non pas les votes sur tel ou tel article d'une loi.

Vous êtes 160 ou 180 excellents républicains, je le reconnais.

M. LAISANT — Nous n'avons pas besoin de votre suffrage !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui, vous êtes d'excellents républicains, mais vous avez une conception particulière de ce que doit être un gouvernement républicain.

Nous sommes, nous, une république ouverte ; nous ne sommes pas un gouvernement de combat ni contre vous, ni contre un autre côté de la Chambre. (Vifs applaudissements. — Bruit à gauche.)

Si vous entendez autrement les besoins du pays, formez une majorité, prenez le pouvoir, dites à ce pays, qui a tant besoin de calme, d'apaisement, qui n'a pu oublier ses malheurs, venez lui dire que le gouvernement républcain doit être un gouvernement de persécutions ! (Vifs applaudissements au centre et au centre droit. — Bruit à l'extrême gauche.)

M. ROUVIER s'étonne d'être interrompu violemment, quand il vient déclarer qu'il entend appliquer les lois avec modération.

Aussi bien, il sait qu'il y a des préventions irréductibles. (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. ACHARD. — Chacun porte le poids de son passé.

M. Rouvier. — Oui, chacun porte le poids de son passé. Notre passé à nous, nous en sommes fiers.

Nous étions de ce groupe d'hommes qui avaient pris pour guide pour inspirateur, le grand patriote que la France pleure encore et qui avait voué sa vie à la fondation des institutions républicaines dans le pays.

Vous pouvez incriminer nos intentions et nous refuser votre vote; il y a quelque chose en nous qu'il ne dépend pas de vous d'atteindre, c'est notre dévoûment profond à la république et à la liberté. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Pelletan s'étonne du spectacle que la Chambre présente en ce moment. Les républicains ne peuvent pas accepter les suffrages de leurs ennemis et le pays est anxieux de voir le gouvernement soutenu par la droite et par la moitié seulement des républicains.

M. de Baudry d'Asson. — Et la manifestation de la gare de Lyon?

M. Pelletan, parlant ensuite des relations secrètes, inavouées, du cabinet avec la cour romaine, l'orateur dit que toutes les conjectures sont permises. Il reproche aussi à M. Spuller les lenteurs apportées à la laïcisation de l'enseignement.

L'orateur demande au ministre s'il croit qu'un gouvernement qui s'appuie sur la droite ne soit pas de nature à compromettre les institutions démocratiques du pays. Il lui demande aussi s'il entend persévérer ou non dans cette politique.

M. Sigismond Lacroix parle dans ce sens.

M. Fallières dit que les paroles de M. Rouvier n'ont peut-être pas répondu à sa pensée. (Bruit divers.)

M. Rouvier. — J'ai dit que nous ne voulons pas être un gouvernement de combat, nous ne voulons persécuter personne.

M. Fallières, parlant uniquement sur la question relative aux mesures prises par le gouvernement au sujet de la manifestation de Jersey : Le gouvernement a révoqué certains maires, il les a frappés sans hésitation.

Le ministre termine en protestant des sentiments républicains du cabinet actuel dont l'honneur sera de faire prévaloir les réformes démocratiques.

M. Clémenceau dit que la première pensée du parti républicain, au lendemain des élections, fut l'union contre la droite.

M. Sans-Leroy. — C'est vous qui avez soulevé la question du Tonkin et voté contre le ministère.

M. Clémenceau critique le projet de réforme administrative de M. Fallières, qui n'aura pas plus de succès que M. Goblet.

Abordant la question militaire, il déclare que le projet voté par la Chambre et qui est destiné à rester dans les cartons, n'a pas donné davantage satisfaction aux radicaux. La répartition des charges militaires n'y est pas égale.

L'orateur offre de fournir au gouvernement le moyen de se débarrasser du concours de la droite qui lui pèse tant. Il faut s'attacher à limiter à deux seulement les partis dans la Chambre. Il parle ensuite de la question Boulanger.

« J'approuve le gouvernement qui éloigne le général, je blâme la manifestation de la gare de Lyon, mais nous devons croire aux sentiments louables du général, qui s'est trouvé dévoyé. La popularité est venue trop vite à celui qui voulait le bruit. »

Le peuple de Paris a fait ses preuves... (Longues interruptions.)

L'orateur demande la permission de plaider pour Paris contre les prstestations du centre.

Tous les efforts de M. Floquet réussissent difficilement à rétablir le silence.

M. Clémenceau déclare que la population parisienne ne s'est pas ruée vers un sauveur. Elle a rendu hommage à un homme sacrifié à la droite et à l'Allemagne. (Bruit à droite.)

La popularité du général Boulanger est celle que la Chambre aurait dû avoir, si elle était entrée résolument dans la voie des réformes. (Nombreuses protestations. Cris : Aux voix !)

MM. Dugue de la Fauconnerie et Lejeune sont rappelés à l'ordre.

M. de Maillé. — Vous avez parlé deux heures sans rien dire.

Il faut, conclut M. Clémenceau, que l'opinion dévoyée ait des chefs qui lui donnent pour mot d'ordre : « En avant, pour la république contre la monarchie ! »

M. Rouvier dit que le gouvernement n'exclut personne, mais on lui demande de marcher à l'ennemi. C'est-à-dire contre la droite, contre les représentants d'une partie de la nation : jamais il ne fera cela. (Applaudissements au centre...)

Le gouvernement estime que c'est dans les questions ministérielles seulement que la majorité républicaine lui paraît nécessaire : cette majorité, le gouvernement la demande encore aujourd'hui. Il y a 400 républicains dans cette Chambre : si 200 votent contre le ministère, il abandonnera le pouvoir. (Vifs applaudissements au centre. Cris : aux voix !)

MM. de Mahy et Laisant se précipitent à la tribune au milieu du vacarme.

M. Laisant prend la défense du général Boulanger et dit que le gouvernement actuel a été constitué sous la pression de l'extérieur.

M. Rouvier se lève ; il proteste vivement contre les paroles de M. Laisant et menace de quitter la salle si ce dernier n'est pas rappelé à l'ordre.

M. Laisant est rappelé à l'ordre.

M. Floquet lit un ordre du jour déclarant que « la Chambre, décidée à ne soutenir qu'une politique clairement républicaine, ne s'ap-

puyant à aucun degré sur le concours de la droite, passe à l'ordre du jour. »

M. Clémenceau dit que l'ordre du jour pur et simple n'aura aucune signification; on ne comprendrait pas que le gouvernement s'en contentât. Le général Boulanger est rentré dans le rang : il doit y rester.

M. Rouvier déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple auquel la déclaration de M. Clémenceau vient de donner un sens suffisamment précis.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 382 voix contre 120.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le départ du général Boulanger. — A la gare de Lyon. — La loi militaire. — Interpellation de l'Extrême-Gauche. — Etranger.

14 juillet 1887.

Il faut remonter au général marquis de Lafayette pour retrouver dans notre histoire un officier auquel la foule ait témoigné la tendresse dont elle entoure aujourd'hui M. Boulanger. C'est bien ainsi que Lafayette ravissait la multitude et faisait vibrer, du haut de son cheval blanc l'enthousiasme populaire. Mais si nos pères s'indignaient à bon droit d'un fétichisme qui pouvait, en somme, trouver son excuse dans l'éclatante renommée militaire du vainqueur d'York-Town et dans le caractère chevaleresque de l'ami de Washington, qu'auraient-ils dit du culte de la populace pour le soldat sans passé et pour l'officier sans... mémoire qui vient de partir pour Clermont? Cette différence seule fait voir de quelle déchéance morale le régime actuel a été l'artisan. Malgré ses égarements, le peuple de Paris s'éprenant en 1789 d'un général ambitieux, léger, vaniteux, sans doute, mais auquel on ne pouvait, après tout, rien reprocher contre l'honneur : on n'avait point vu Lafayette réclamer la proscription de ses supérieurs, après les avoir bassement adulés, et nier avec effronterie l'existence d'une lettre jusqu'à ce que le *fac-simile* lui en fût mis sous les yeux. La manifestation dont nous avons été témoins vendredi dernier, 8 juillet, montre quel chemin le peuple a parcouru depuis un siècle. Jamais spectacle plus répugnant ne nous avait été offert ; les populations fétichistes de l'Ogoué ne manifestent point pour leur manitou la sollicitude dont vingt mille Parisiens ont harcelé pendant deux heures le général Béni-soit-le-jour.

Le Juif allemand qui s'était donné la mission d'organiser la cérémonie avait bien fait les choses. M. Boulanger a obtenu le cortège dont il était digne. Parti de l'hôtel du Louvre à sept heures dans une voiture découverte, il est arrivé à la gare de Lyon avec quinze rôdeurs sur les marchepieds du véhicule, sur la capote et sur ses genoux. Derrière, une marée humaine battait de ses flots tumultueux et fangeux les façades des maisons. A peine est-il signalé, que ligueurs, souteneurs, députés de l'extrême-gauche, badauds, marmitons, l'œil allumé, la voix rauque, entonnent le refrain connu :

C'est Boulange, Boulange, Boulange
C'est Boulanger qu'il nous faut.
Oh! oh! oh! oh!

L'enthousiasme devient du délire; chacun veut approcher. Les officiers d'ordonnance et les hommes d'Etat qui escortent le général ont toutes les peines du monde à protéger le héros. Il faut que le général Yung, l'ex-sous-lieutenant Le Hérissé, les citoyens Laguerre, Michelin, Laisant, Déroulède et Mayer lui fassent un rempart de leur corps. Cependant, éperdu d'émotion, le cœur débordant de gratitude pour son peuple, M. Boulanger verse de douces larmes : il est si bon d'être acclamé par ces braves gens! Quand le général pénètre dans la salle des Pas-Perdus, il est littéralement porté par la foule. Ses pieds ne touchent plus le sol. Les agents veulent en vain repousser la multitude; les boulangistes les bousculent en un clin d'œil et piétinent l'un d'entre eux. Les barrières et les portes volent en éclats; des glaces sont brisées; le bureau de tabac est dévalisé; furieux des obstacles qu'ils ont rencontrés, les envahisseurs menacent les employés qui résistent encore et, toujours courant, sautant par dessus les bagages et foulant aux pieds les sacs de correspondances, se précipitent comme un torrent sur les quais à la poursuite de l'idole, qui se jette dans un wagon de troisième classe. Un aide-major territorial en tenue semble diriger la bande; de temps en temps cet officier, qui paraît avoir trop bien dîné, soulève son képi et donne le signal des vociférations. Enfin, le compartiment où se dissimule le général est découvert et assiégé par la foule. Citons seulement un trait : le général, haletant, épuisé, livide, demande à se rafraîchir. Un ligueur se détache aussitôt et va chercher un verre d'eau. Profond mouvement d'attention. A peine le général trempe-t-il

ses lèvres dans le liquide jaunâtre, que des applaudissements frénétiques éclatent. M. Boulanger boit comme tout le monde!! Cet exploit épique met la foule en extase : c'est la victoire de Marengo du stratège Boulanger. Désormais le lyrisme de la multitude ne connaît plus de bornes ; nous visitons la machine, et parmi les innombrables inscriptions qui la décorent, nous notons celle qui suit : *Vive la France!* De la République, pas un mot. D'autres exclamations non moins curieuses sont tracées à la craie sur la chaudière : *Mort aux ministres! Dissolution! A bas Grévy!*

Mais assez sur ce sujet. Pendant près de trois heures, la police a donné le scandale d'une sorte de honteuse complicité. Malgré les deux cents agents résolus dont il s'était fait escorter, M. l'officier de paix Honnorat, n'a pas cru devoir intervenir pour balayer les quais. Qui sait! Peut-être M. Honnorat se demandait-il si M. Boulanger n'allait pas obéir aux sommations de la canaille et se diriger vers l'Hôtel-de-Ville ou l'Élysée? M. Honnorat est un bon radical; avant d'utiliser le zèle de ses subordonnés, peut-être voulait-il savoir quelle tournure prendrait la manifestation. L'appuierait-il ou la combattrait-il? Cette neutralité a frappé tout le monde, l'attitude de M. Honnorat donne à la situation actuelle un caractère qui doit nous faire réfléchir. Rien n'atteste mieux l'irrémédiable faiblesse du gouvernement républicain. Pendant que les chefs du pouvoir dorment sur les deux oreilles et, pleins de confiance dans leur police, sourient des puérils complots d'un général vaniteux, les fonctionnaires qui sont chargés de réprimer le désordre se croisent les bras et se demandent si la faction qui s'insurge aujourd'hui ne sera pas demain la faction victorieuse. Quand un pareil doute se glisse dans les esprits, dirons-nous avec le *Monde*, la catastrophe est proche.

—

La presse étrangère s'est émue des incidents de la gare de Lyon et s'accorde à y voir l'indice d'un état particulier de l'esprit public. La *Presse* de Vienne déclare que ces manifestations sont le prélude des manifestations populaires préparées pour aujourd'hui, fête du 14 juillet, par les radicaux de la Ligue des Patriotes, tandis que les journaux de Berlin signalent dans l'ovation faite au général Boulanger, l'influence persistante de l'idée de revanche. Ce qui a le plus clairement apparu dans cette journée de vendredi, à côté de la faiblesse et

de l'imprévoyance du gouvernement, c'est que la démocratie parisienne, fidèle à ses traditions, est lasse de l'apparence de liberté dont nous jouissons, et selon l'expression du *Petit Journal*, tend la main vers un dictateur.

Si le général Boulanger l'avait voulu, la foule se ruait sur l'Elysée, les ministres couchaient à Mazas, et le lendemain matin la province, qui fait les frais des révolutions, se réveillait sous un nouveau régime... ou nous avions la guerre civile. L'histoire est là pour nous apprendre comment s'improvisent ces journées révolutionnaires, et la République ne peut pas espérer finir autrement qu'elle a commencé.

Le général Boulanger, soit qu'il n'eût pas les desseins qu'on lui prête, soit qu'il fût ahuri et énervé, comme l'était son ami Rochefort, aux funérailles de Victor Noir, n'a pas usé de son triomphe. M. Rouvier et ses collègues peuvent se dire qu'ils l'ont échappé belle, faire leur examen de conscience et se demander quelle part de responsabilité leur revient dans l'inaction du préfet de police. Le premier moment de stupeur passé, on s'est ressaisi pour ainsi dire, et M. Spuller a profité d'une cérémonie au Trocadéro pour tonner contre les hommes avilis qui se jettent sous les roues du char du triomphateur d'une heure. C'est bien parler, mais, dans l'espèce, des instructions sévères données au général Boulanger, et un bataillon de garde républicaine devant la gare de Lyon eussent épargné ces frais d'éloquence.

Dans les réceptions officielles de Clermont-Ferrand, le général Boulanger a protesté contre toute pensée de faire de la politique maintenant qu'il n'était plus ministre. Que cette sagesse lui ait été suggérée par les circonstances de son voyage ou qu'elle lui vienne de la lecture d'une dépêche officielle qui lui a été remise à son arrivée en gare à Clermont, le résultat n'en est pas moins louable quoique la résolution soit tardive. M. Boulanger va-t-il nous offrir le spectacle nouveau d'un général rentré dans le rang, pénétré de ses devoirs et renonçant aux bénéfices de sa popularité ? S'il agissait ainsi, ce serait aussi surprenant que de voir son émule féminin, Sarah Bernhardt, consentir à ne plus faire parler d'elle dans les journaux.

—

L'accident arrivé à la loi militaire par le rejet de l'art. 49 plonge nos bons radicaux dans une extrême désolation. La *Justice*

s'écrie que la droite a exigé du cabinet qu'avant même d'aller au Sénat la loi reçût le coup de grâce au Palais-Bourbon. Le cabinet a obéi et la loi est par terre.

Ce langage est empreint de beaucoup d'exagération. La loi n'est pas morte, puisqu'on continue à la discuter. Mais on comprend le désappointement des radicaux. Ils poursuivaient deux choses dans ce prétendu projet de réorganisation militaire. Tout d'abord, on envoyait les séminaristes à la caserne. Plus d'immunité ecclésiastique! En outre, il y avait dans la loi un article bien court, bien innocent, l'article 49, qui autorisait le ministre à renvoyer dans ses foyers une notable partie du contingent. Sous prétexte d'alléger le budget, on n'aurait gardé que deux contingents sous les drapeaux; de la sorte, on arrivait au *service de deux ans*, qui est le rêve proposé depuis longtemps aux électeurs par nos grands organisateurs militaires, et on gardait l'avantage de persécuter le clergé.

La réponse du général Ferron a détruit ce joli rêve. Du moment que « l'égalité » sera sérieusement appliquée — que le service sera de trois ans pour les bons électeurs comme pour les recrues réactionnaires — qu'il n'y aura plus à faire miroiter dans les réunions publiques le service de « deux ans », du moment enfin qu'il faudra, pour tenir les trois contingents sous les drapeaux, une forte augmentation du budget de l'armée, la loi devient mauvaise, inapplicable, et M. Laisant le malfaisant jette sa démission de rapporteur à la tête du général Ferron.

Plaise au ciel que les radicaux aient raison et que la loi soit jetée au panier! Si elle allait au Sénat; si, grâce à des amendements plus ou moins sérieux, elle passait avec ses principales dispositions, elle resterait ce qu'elle est dans son essence : une loi d'égalité démagogique et de persécution religieuse. Cela dit, il faut avouer que le désarroi et le dépit de la phalange clémenciste sont amusants à contempler.

—

Comme on l'a vu l'interpellation de l'extrême-gauche a tourné à sa confusion et n'a eu d'autre résultat que de consolider le gouvernement. Elle a de plus fourni à M. Rouvier l'occasion de donner, sur sa politique générale, des indications qui sont de nature à lui conserver les suffrages de la droite, qui ne peut méconnaître le libéralisme des paroles prononcées par le président du conseil.

Grâce à leur habileté, grâce à leur intelligent patriotisme, les

conservateurs ont acquis aujourd'hui une situation telle qu'ils n'en avaient pas eue depuis longtemps. Ils ont sur le gouvernement une action presque aussi forte que s'ils étaient au pouvoir, puisque le ministère se trouve forcé de compter avec eux et qu'il ne cherche plus à le contester. Ils ont réussi à épargner à la France les folies dangereuses du radicalisme et les conséquences, plus graves encore peut-être, des visées ambitieuses du général Boulanger.

La droite n'a pu arriver à un résultat aussi heureux qu'à force de patience, d'habileté et d'honnêteté politique, mais elle peut maintenant parler avec une légitime fierté de la conduite qu'elle a suivie. Elle a acquis des droits plus sérieux et plus incontestables que jamais à la reconnaissance du pays.

—

En Belgique on en est aussi aux questions militaires.

La discussion d'une proposition de M. le comte d'Oultremont, tendant à l'introduction du service militaire personnel en Belgique, s'est ouverte à la Chambre des représentants. Il résulte des déclarations de M. Beernaert que le gouvernement est partisan du principe du service personnel ; mais il estime qu'il ne faut l'appliquer qu'avec précaution, pour éviter d'affaiblir la solidité de l'armée.

Le président du Conseil a combattu le service universel en s'appuyant sur des considérations budgétaires et en faisant valoir l'intérêt des professions libérales, des services de l'instruction publique et des cultes, qui ne doivent point être sacrifiés à un système absolu.

Le chef du cabinet, tout en admettant que le contingent annuel ne pourra être appelé tout entier sous les armes, se prononce énergiquement contre le remplacement, qu'il appelle « un contrat immoral au premier chef. »

Sans entrer dans le détail du nombre et des conditions des dispenses à accorder, M. Beernaert a exprimé l'espoir qu'un mouvement d'opinion réunirait tous les partis sur cette question, mais il a déclaré que le ministre n'opposera pas la question de cabinet sur cette question.

M. d'Oultremont a développé les lignes principales de son projet, que M. Meyers, de la droite, a vivement critiqué, par ce motif que les libéraux, sitôt revenus au pouvoir, commenceraient par supprimer les dispenses ecclésiastiques concédées par le gouvernement actuel.

—

La Chambre des communes a, par 349 voix contre 262, voté en troisième lecture le bill de coercition contre l'Irlande.

Cette iniquité ne portera pas bonheur au ministère Salisbury.

—

La question bulgare entre à dater d'aujourd'hui dans une phase nouvelle. La Sobranié convoquée par la régence, en dépit de l'opposition de la Russie, a élu un prince au trône vacant depuis l'abdication du prince Alexandre de Battenberg, elle a désigné le prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

Ce vote, si attendu qu'il fût, n'est pas de nature à désarmer la Russie. C'est la candidature la plus favorisée par l'Autriche que la Sobranié vient d'adopter. Elle ne peut que déplaire souverainement à Saint-Pétersbourg et fortifier le czar dans sa résolution de ne pas reconnaître comme valides les actes de la régence ou de l'assemblée de Sofia.

L'élection du prince de Saxe-Cobourg, votée au milieu d'un bruyant enthousiasme, a été immédiatement notifiée par télégraphe au prince qui a accepté conditionnellement.

Le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, est âgé de 26 ans et lieutenant autrichien au 11e régiment de hussards.

—

Il paraît que le sultan n'a pas ratifié la convention anglo-turque. Ce fait, que le public envisage avec une trop grande indifférence peut avoir des conséquences importantes pour la neutralité de l'Égypte et du canal de Suez. Rappelons les faits : Il y a cinq ans, l'Angleterre est intervenue militairement sans raison plausible. Le sultan a protesté et les puissances ont laissé faire. Elles ont reconnu depuis que la France était la plus intéressée dans la question et elles ont attendu la fin des pourparlers engagés entre Paris et Londres. L'Angleterre a alors soumis au sultan une convention par laquelle il abandonnerait à cette puissance la moitié de sa souveraineté nationale et la totalité de sa souveraineté effective sur l'Egypte. Depuis, la France a fait tous ses efforts pour décider le sultan à ne pas accepter de compromettre ainsi l'intégralité de son empire et notre gouvernement a même été jusqu'à s'engager à le préserver et le garantir « contre les conséquences *quelles qu'elles soient*, qui pourraient résulter de la non-ratification. » L'Angleterre, qui avait consenti à attendre d'abord jusqu'au 27 juin,

puis jusqu'au 4 juillet, la réponse du sultan, a laissé le protocole ouvert jusqu'au départ de son plénipotentiaire. Si la convention avait été signée, l'Angleterre aurait reçu une sorte de blanc-seing de la Turquie. Elle est fort capable de s'en passer et cela diminue singulièrement l'importance du refus de la Porte. Le fond de la question, c'est que l'Angleterre ne veut pas s'en aller. Avec la convention, elle s'engageait à s'en aller dans trois ans, avec la faculté de retourner si elle le jugeait utile. Sans la convention, elle reste où elle est, et comme elle est.

PETITE CHRONIQUE

Le dimanche 3 juillet, ont eu lieu dans le Gers deux élections l'une pour le conseil général, l'autre pour le conseil d'arrondissement de Condom.

A Valence-du-Gers, a été élu conseiller général, M. Branet, républicain, qui recommande à tous ses administrés d'envoyer leurs filles chez l'institutrice laïque, mais qui a jugé plus utile et préférable pour sa famille de confier l'éducation de sa demoiselle aux Filles de Marie du couvent de Piétat, à Condom! Farceur comme tant d'autres!... M. Branet a eu 1390 voix. M. Charles Matet n'en a eu que 749.

A Eauze, a été élu conseiller d'arrondissement, M. Marcel de Sabbathier, conservateur, qui a eu 1243 voix. M. Dugarçon, républicain, n'en a eu que 706.

L'appel au peuple, journal de l'union conservatrice du Gers, dit à ce propos :

En somme, bonne journée pour les conservateurs. Si, dans le canton de Valence, — le plus mauvais du Gers, — M. Branet est élu, dans le canton d'Eauze, M. Marcel de Sabbathier triomphe. Les adversaires en présence conservent leurs positions; mais abstraction faite du peu d'entrain qui règne toujours pour les élections partielles, nous avons gagné des voix depuis le dernier scrutin. — En effet les conservateurs ont gagné 100 voix à Valence, et 250 à Eauze.

— M. le duc de Fezensac, chef du parti royaliste dans le Gers, est le candidat du parti conservateur aux élections sénatoriales du 14 août prochain. Les républicains n'ont pu encore trouver le leur. Ils en choisissent beaucoup; aucun n'accepte.

— Le ministère a cru devoir faire payer aux maires royalistes les embarras que lui a causés la venue du comte de Paris à Jersey. Il révoque des maires qui sont allés offrir leurs hommages au prince.

La peur est mauvaise conseillère et la docilité aux injonctions radicales n'est pas le commencement de la sagesse. La République périra dans sa lutte contre le mouvement national. Les maires révoqués par la République sont des élus du suffrage universel. C'est donc contre le suffrage universel que le cabinet a sévi. Le suffrage universel saura s'en souvenir.

— Le canton de Zuz (Suisse), vient d'être éprouvé par une terrible catastrophe que rien ne faisait prévoir.

Dix-sept maisons du faubourg de la petite ville de Zug se sont effondrées dans le lac, le 5 juillet.

On compte vingt personnes disparues. On a retrouvé seize cadavres.

L'accident a été occasionné par l'effondrement d'une partie des quais, entraînant les maisons qui s'y trouvaient construites. Les écroulements continuent. Le nombre des victimes n'est pas encore exactement connu ; il dépasse cependant trente personnes.

Trente maisons sont encore menacées. On a dû évacuer toutes les maisons du quai, y compris les bâtiments du gouvernement.

La catastrophe de Zug s'est produite en trois fois, à 4 heures, à 7 heures et à 11 heures.

— Afin de transformer les mandats des députés en mandats impératifs, la Chambre a décidé qu'on relèverait les engagements pris par les députés dans leurs professions de foi, afin de les sommer ainsi moralement de ne plus s'en écarter.

Le rapport préparé par M. Michelin donne les résultats suivants, qui montrent que sur les questions brûlantes, nos députés ne sont engagés qu'en très petit nombre ; ce n'est pas ce que croyaient les auteurs de cette statistique.

Sur 589 députés, voici ceux qui ont promis quelque chose :

184 la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

240 le service militaire de 3 ans.

159 l'impôt sur le revenu.

218 la réduction des frais de justice.

172 les économies en général.

146 l'extension de la compétence des juges de paix.

126 la suppression du volontariat.

104 la liberté d'association.

102 le crédit agricole.

Donc on ne peut imposer aucune de ces choses même au nom du suffrage universel.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES MAUVAIS LIVRES

C'est l'honneur et le devoir d'un publiciste chrétien de savoir, lorsque les circonstances l'exigent, dire à ses amis leurs vérités. Il sert souvent mieux la cause conservatrice et religieuse par d'austères conseils, adressés aux catholiques, que par les controverses le plus brillamment soutenues contre l'ennemi.

Pénétré de cette maxime, M. le comte de Pontmartin a publié, dans le *Correspondant*, quelques pages vraiment magistrales dont il serait à souhaiter que « les classes dirigeantes » de la société française voulussent faire leur profit.

L'article est intitulé : *Honnêtes gens et livres déshonnêtes.* C'est un éloquent et vigoureux réquisitoire contre le patronage accordé par les « salons conservateurs » à la littérature infecte et dépravée qui est l'opprobre de la France contemporaine.

Sur le terrain politique, les « honnêtes gens » peuvent invoquer des motifs d'excuse ou tout au moins des circonstances atténuantes pour expliquer leur abaissement et leurs défaites. On ne saurait au même titre, les déclarer étrangers à la scandaleuse faveur dont jouissent en France des livres et surtout des romans qui constituent une suite d'outrages, perpétuellement renouvelés, à la religion et à la pudeur.

Le vote des citoyens les plus intelligents et les plus à même de se prononcer sur le gouvernement de la chose publique est sans doute maintes fois annulé et submergé par l'aveugle et brutale victoire du nombre. Il en est de l'arène électorale comme de l'arène parlementaire où Mgr Freppel et M. le comte Albert de Mun sont d'autant plus battus devant le scrutin qu'ils ont plus raison devant la raison.

Mais il n'en est pas de même en littérature.

J'ose affirmer, écrit M. de Pontmartin, que pas un paysan radical, pas un ouvrier socialiste, ne dépense 3 fr. 50 pour acheter le dernier roman de M. Zola ou de M. de Goncourt. Il n'y a donc pas à se le dissimuler : les conservateurs ou du moins — ce qui n'est pas tout à fait la même chose, — ceux qui ont intérêt à conserver sont pour beaucoup dans le scandaleux succès de vente de ces ouvrages

immondes dont la France à venir rougira pour nous, si toutefois la France actuelle mérite d'avoir un avenir.

On ne saurait dire cependant que ce soit faute d'avertissements que les classes conservatrices descendent cette pente fatale. L'épiscopat, le sacerdoce catholique ont fait leur devoir. Que de fois nous avons reproduit des mandements d'évêques qui signalaient avec une énergie vraiment apostolique le péril et les ravages des mauvaises lectures!...

Aujourd'hui, c'est un laïque, un critique éminent, un homme du monde, fort peu suspect de rigorisme outré, qui jette un cri d'alarme. Son langage est plus sévère peut-être que celui des pasteurs de l'Eglise, toujours portés à l'indulgence, parce qu'ils se sentent toujours pères.

M. de Pontmartin entre droit au cœur de la question. — « Comment expliquer, dit-il, ce suicide moral des classes diri-« geantes, qui finiront par ne plus savoir se diriger elles-« mêmes? Si je faisais un sermon, je diviserais mes explica-« tions en quatre points, et je dirais : la curiosité, le vice, la « vanité, la lâcheté, ou, si le mot vous semble trop gros, la « camaraderie. »

*
* *

Les réflexions de l'éminent écrivain correspondent aux divisions de cet exorde. Ne pouvant le suivre dans tous les développements de son sujet, nous signalerons du moins à nos lecteurs quelques observations particulièrement pratiques et opportunes.

La curiosité — nous entendons cette curiosité maladive qui n'a rien de commun avec le véritable esprit scientifique — est une des maladies morales de notre siècle :

La curiosité est le désistement de l'intelligence, l'abdication de l'âme, la démission de la volonté. Elle suppose chez ceux qui subissent son joug, l'ennui de penser, d'imaginer, d'agir, je ne sais quel vide que l'on remplit à l'aide de bric-à-brac et de chinoiseries. Si, du moins, ces ravages intérieurs s'arrêtaient aux bibelots! Mais dans le monde des sentiments et des idées, c'est bien pire. Le beau, le vrai, le bien, ne sont pas curieux ; ils triomphent au grand jour, en pleine lumière. Le clandestin leur répugne comme une déchéance. Jamais on ne songera à traiter de curieux un chef-d'œuvre de Sophocle ou de Phidias, de Raphaël ou de Michel-Ange, de Racine ou de Molière, de Corneille ou de Bossuet. Cette épithète équivoque ressemblerait à une injure. Une génération blasée, en quête de sen-

sations nouvelles que le voisin n'ait pas encore éprouvées, que l'on recherche et que l'on accepte, fallût-il les acheter au prix de tous les scrupules de la conscience, de toutes les délicatesses du goût, de toutes les habitudes de la bonne compagnie, voilà le public de la curiosité ! Les hommes du XVII[e] siècle disaient de *Polyeucte* et de *Britannicus* : « que c'est beau ! » Les contemporains de Voltaire disaient de *Zadig* et du *Pauvre diable* : « Comme c'est spirituel ! » — Les concitoyens de M. Zola disent de *Nana* et de *Pot-Bouille* : « Comme c'est curieux ! »

Le mal est que les femmes se laissent tenter autant et plus que les hommes. Elles forment, dit M. le comte de Pontmartin, l'état-major de la curiosité :

Par une brusque transition, elles passent du couvent dans le monde, du Sacré-Cœur dans les salons, des salons à la chambre nuptiale. Surprise, éblouissements étourdissement, vertige. Lisez au hasard les fantaisies gauloises de la *Vie parisienne*. Elles vous apprendront que le programme des jeunes mariées, immédiatement après le *lunch* et le voyage de noces, est de faire avec leur mari le tour des petits théâtres. Vous comprenez que, lorsqu'une femme de vingt ans a été mise pendant quinze jours au régime des gaudrioles du Palais-Royal, des chansons à triple entente de Mmes Judic et Théo, et du répertoire ultra-décolleté des *Bouffes parisiens*, des *Nouveautés* ou des *Folies dramatiques*, son éducation est faite, refaite ou défaite. Si vous lui offriez, pour ses lectures, les romans dont se contentaient nos grand'mères, ces romans lui paraîtraient aussi fades qu'une tasse de camomille après un bol de punch à l'eau-de-vie. A présent les voies sont préparées; il faut faire une étape de plus *dans le train ;* il faut compléter cette instruction supplémentaire que le théâtre laisse inachevée. C'est le roman naturaliste qui se charge de ce soin.

Cette épidémie de curiosité malsaine n'est pas exclusivement parisienne. Elle a envahi la province, elle a pénétré partout.

Sans doute cet oubli des règles de la prudence n'aboutit pas toujours à des chutes immédiates et profondes, mais elle amène les plus graves inconséquences de conduite et elle est absolument incompatible avec le sérieux et avec la dignité de la vie chrétienne.

On m'a cité, dit l'éminent écrivain du *Correspondant*, une grande dame, pieuse, presque dévote, qui suit les retraites, fréquente les sacrements, donne son avis sur les prédicateurs du carême, et qui, non contente d'acheter *Germinal*, *l'Œuvre*, *la Faustine*, *Chérie*, *Sapho*, *Bel-Ami*, etc., les fait relier à ses armes. Si ces armes remontent aux croisades, il faut avouer qu'elles en descendent.

Comment s'étonner si de pareilles condescendances, si d'aussi coupables abandons viennent troubler l'atmosphère sereine et pure du foyer domestique ? Pourrait-il en être autrement?

Quand les lectrices fourvoyées du roman naturaliste ont promené leur imagination à travers les cloaques, les bouges, les égoûts, les foyers d'infection où se complaisent leurs romanciers favoris, que devient cette fraîcheur d'impression sans laquelle les tendresses conjugales, les joies maternelles, les affections de famille tombent en pourriture et en poussière? C'est dans l'eau pure et non dans l'eau croupie que l'on trempe les lis et les lilas pour qu'ils ne se fanent pas trop vite.

M. de Pontmartin trace ensuite un tableau magistral des abjections de la littérature naturaliste. « De tous les détritus de « la pudeur féminine et de la dignité humaine, elle a fait un gros « tas et elle nous met le nez dessus. » Obscénités et blasphèmes, voilà le résidu de cet art abaissé qui est devenu le pourvoyeur achalandé de la curiosité contemporaine !

Le mal d'ailleurs date de loin.

N'était-ce pas un symptôme précurseur, cette manie des honnêtes femmes de s'informer des faits et gestes de nos courtisanes célèbres, de recueillir à leur sujet toutes sortes de documents, de connaître par leurs noms leurs couturières et leurs amants, leurs modistes et leurs fournisseurs, parfois même de copier leur luxe criard, leurs élégances outrées, leurs toilettes tapageuses; si bien que les mauvais plaisants les accusaient d'avoir la nostalgie de la boue et de n'être pas fâchées si, dans certaines occasions, Pénélope était prise pour Phryné et traitée comme telle?...

Cette situation a été encore aggravée par le patronage, accordé par la société polie à certains journaux de frontière qui servent pour ainsi dire de trait d'union, de pont, entre le grand monde et le demi-monde. Rien n'est plus sensé que ce qu'écrit M. de Pontmartin des abus du *reportage*. Avec quelle généreuse indignation, il flétrit « ces courriéristes qui, ayant besoin « de tout le monde, ne médisent de personne, mais dont les « compliments sont pires que des calomnies, puisqu'ils placent « sur la même ligne l'épouse irréprochable et la pécheresse, « signalée aux rumeurs publiques par de scandaleuses aven- « tures! »

On nous saura gré de citer cette réflexion dont un numéro quelconque du *Figaro* suffirait à attester la justesse :

Bizarres servitudes de la curiosité ! Des femmes riches à millions,

portant les plus beaux noms de France, accueillent dans leurs salons des gens que leurs aïeules n'auraient pas reçus dans leurs antichambres; elles leur permettent de monter leurs chevaux, de tutoyer leurs enfants. Pourquoi? Pour le triste plaisir *de se voir* dans leur journal sur la liste des célébrités féminines qui ont contribué à l'éclat d'une fête, assisté à une grande *première* de Dumas ou de Sardou, patronné une bonne œuvre ou quêté pour les inondés.

Elles ne s'aperçoivent pas, ces affamées de publicité, que la publicité diminue celles qui n'en ont pas besoin pour grandir, que pour des femmes de leur rang, l'excès de notoriété est un commencement de déchéance et que le règne du papier fait tort à leurs parchemins. Elles refusent de remarquer que, si *leur* journaliste leur fait l'aumône d'une phrase, il prodigue une demi-colonne à la *cocotte* adoptée par le Jockey-Club ou à la comédienne aussi fameuse par ses équipées que par ses rôles.

Comment s'étonner que cet abaissement du sens moral et chrétien aboutisse à la perversion du goût littéraire, que le piment supplante le sel, que le gros vin bleu détrône le champagne?... Il est naturel qu'une société où règnent de telles modes et de telles idées préfère au beau livre qui fait du bien, le livre scandaleux qui fait du bruit.

*
* *

Il faut bien signaler aussi la domination grandissante et éhontée du vice, le rapport direct des mauvaises mœurs et des mauvaises lectures.

« Où cela s'arrêtera-t-il? » disait le R. P. de Ravignan, il y a un demi-siècle, et il flétrissait les livres passionnés de George Sand, de Balzac, de Frédéric Soulié.

Ces œuvres, si dangereuses, paraissent aujourd'hui relativement inoffensives. La littérature du jour glorifie le vice avec cynisme. Elle est la réédition incessante de la même thèse : « le mal, c'est le bien. »

Sa généalogie la rattache, non pas à J. J. Rousseau, non pas même à Voltaire, mais à Diderot, « jouant l'exaltation sans jamais être « exalté, singeant les attitudes du génie sans en posséder une « étincelle, battant monnaie de blasphèmes dans ses obscénités, « mécontent de lui-même s'il n'outrageait du même trait de « plume, la religion et la pudeur. »

M. de Pontmartin choisit trois noms pour marquer les phases descendantes de la littérature : Lamartine, Alfred de Musset, Zola. A ces trois noms, correspondent trois étapes : « l'Horeb; « — Paphos; — Sodome ou Lesbos, à votre choix. »

Et cette décadence continue trouve des encouragements et un appui jusque dans les classes supérieures ! Le courageux critique du *Correspondant* cite à ce propos un mot typique de la chanteuse Thérésa. Elle disait à ses admiratrices à couronne princière et ducale : « J'irai chez vous, madame la princesse, et « je vous chanterai toute la partie de mon répertoire que « *je n'ose pas* chanter en public. »

Et cependant les leçons n'ont pas manqué à la société française !

D'épouvantables catastrophes, écrit M. de Pontmartin, sont venues nous avertir ; elles nous conseillaient la sagesse ; avons-nous profité de leurs conseils ? Il n'y paraît guère si nous en croyons les bruits qui courent, les beaux noms que la chronique éclabousse, les mystérieuses et vilaines histoires qu'on se raconte sous l'éventail. De tout temps, il y a eu des scandales, mais ils étaient l'exception. Aujourd'hui, l'exception tend à devenir la règle ; cette règle est le dérèglement, et le divorce est là pour légaliser ce qu'il ne saurait ni légitimer, ni blanchir, pour jeter sur les épaules des pécheresses et de leurs complices un voile comparable aux maillots des danseuses, plus indécents que le nu.

* * *

La vanité a pu contribuer également au succès de la littérature naturaliste. Comment ? C'est que la vanité opère souvent à contre sens. Elle croit se parer de ce qui l'enlaidit. M. de Pontmartin va nous l'expliquer :

Dans une société quelconque, si *selected* qu'elle puisse être, il y a toujours, non pas une pêche à quinze sous, mais une pêche mûrie en plein vent ; elle n'en est probablement que plus savoureuse, plus parfumée ; seulement elle a perdu son duvet. Au lieu d'une pêche, supposez une femme, ou, pour plus de correction, un jeune ménage fort bien posé, mais tout à fait *dans le mouvement*. — « Oh ! mes « chères amies, Gontran a voulu me faire lire *Nana*, sous prétexte « que tout le monde en parle et que le livre en est à sa cinquan- « tième édition. Quelle horreur ! » — Vous pouvez être sûr que, s'il y a là douze femmes, *Nana*, le lendemain, aura douze lectrices de plus. — Affaire de crânerie et de bravade !

* * *

Reste enfin, dans les ignominies du roman contemporain, une large part à attribuer aux artifices de la réclame et aux lâchetés de la camaraderie. La popularité des livres à scandale est due pour beaucoup à d'inavouables complaisances. Chose déplorable à dire ! Les empoisonneurs de la morale publique re-

cueillent, jusque dans le camp de leurs adversaires nés, des admirations et des éloges. On fera, sans doute, quelques indulgentes réserves sur la tendance générale, la nouveauté naturaliste du jour; mais comme cette critique anodine et gazée est aussitôt submergée dans les épithètes louangeuses, décernées au génie de l'écrivain, à la puissance de ses conceptions dramatiques, à la richesse de son coloris, à la magie de son style! etc., etc.

La presse conservatrice et religieuse a, sous ce rapport, à s'adresser des reproches d'autant plus graves qu'elle n'est guère payée de retour. Qu'un écrivain catholique produise une œuvre de haute valeur, les journaux de la libre-pensée se garderont bien de la signaler à leurs abonnés, ou, s'ils en parlent, ce sera pour la décrier avec la dernière injustice. Nous ne prétendons point, à coup sûr, qu'il faille répondre à ces iniquités voulues par des représailles analogues; mais nous affirmons que la critique littéraire, vraiment digne de ce nom, a le droit de se montrer sévère envers les scélérats de lettres et de mettre les mauvais livres au pilori. Que disons-nous? Elle n'a pas seulement le droit, mais elle a le devoir de défendre et de venger la morale outragée, la religion blasphémée, toutes les choses saintes traînées dans la boue!... Or, nous le répétons, lorsqu'il s'agit des coryphées du naturalisme, beaucoup d'écrivains, voués, d'ailleurs, au service des meilleures causes, étalent d'étranges défaillances, pour ne pas dire d'écœurantes complicités. M. de Pontmartin en cite d'irrécusables exemples, tout en rejetant la cause initiale du mal « sur cette société incorrigible, qui, après « avoir appris à ses dépens ce qu'il lui en coûtait pour s'être « grisée des sophismes de Rousseau et des sarcasmes de Vol- « taire, n'a pas aujourd'hui le courage de réagir contre les pesti- « lences du roman naturaliste. » — « Un volume, ajoute l'émi- « nent écrivain, ne suffirait pas à énumérer les concessions et « les faiblesses des conservateurs en matière littéraire. Elles « nous remettent en mémoire ce que l'on a dit du Sénat con- « servateur, « ainsi nommé parce qu'il n'a rien conservé. »

*
* *

La conclusion de cette étude s'indique d'elle-même.

Voilà près de trois siècles, s'écrie M. de Pontmartin que, à travers bien des vicissitudes qui nous ont faits tour à tour conquérants ou vaincus, riches ou misérables, superbes ou humbles, sujets de Louis XIV ou de M. Goblet, la littérature comptait parmi nos plus belles

gloires. C'est à nous de voir s'il nous plaît qu'elle devienne notre opprobre.

En attendant que la France se prononce sur ce problème qui intéresse si vivement son honneur et son avenir, notre devoir à nous est de nous abriter contre le débordement des ordures et des fécalités du naturalisme.

On ne saurait assez le redire en présence du dévergondage actuel : la pleine liberté de l'esprit n'est pas plus plausible que la pleine indépendance des sens. Ce n'est pas seulement de la théologie, cela; c'est de la philosophie morale élémentaire. La question est d'une importance extrême, car c'est par la lecture surtout que les influences malsaines nous pénètrent et nous amènent insensiblement à accueillir des habitudes, des maximes, des opinions contraires à notre foi. Rappelons-nous le mot de Joseph de Maistre : « Ce n'est pas la santé, c'est la maladie qui est contagieuse. » Les plus fermes esprits ne résistent pas à cette *malaria*. Balmès, le grand philosophe espagnol, avait besoin de plusieurs heures d'oraison pour se désinfecter l'intelligence après la lecture des productions de la sophistique contemporaine. La corruption du cœur est plus rapide encore et, de l'avis de tous les maîtres de la vie chrétienne, on ne s'y peut soustraire qu'en s'isolant par une ferme résolution de tout contact suspect. Certaines études comportent l'analyse des poisons, il n'en est pas qui justifient des bains d'ordure.

Ne craignons pas d'ailleurs de nous réduire à la disette intellectuelle ! La littérature française n'est pas exclusivement représentée par l'école naturaliste et pornographique. Elle n'est pas seule non plus à cultiver le champ du beau et du bien. La littérature allemande, la littérature anglaise, la littérature espagnole, la littérature italienne abondent en productions originales et d'un niveau moral beaucoup plus élevé que celui de la plupart des œuvres françaises les plus vantées.

Catholiques, répondons au cri d'indignation de cet écrivain honnête homme et défendons nos foyers, défendons nos femmes, nos fils et nos filles, défendons-nous nous-mêmes contre la contagion du naturalisme contemporain, comme nous voudrions, le cas échéant, les préserver et nous préserver nous-mêmes des microbes de la peste et du choléra ! « C'est de l'intolérance », diront peut-être quelques moralistes par trop « indépendants. » Soit ! Mais c'est une intolérance rationnelle et cent fois justifiée; c'est l'intolérance qui proscrit les foyers d'infection;

c'est l'intolérance préventive et bienfaisante qui écarte le fléau que la médecine curative est trop souvent impuissante à combattre et à guérir !...

AFFAIRES DE ROME

(Suite et fin. — V. le numéro du 9 juillet.)

Passant au rôle de la France à l'égard de la Papauté, M. Melchior de Voguë constate non sans amertune que rien ne fait prévoir la conversion de la France ; il désavoue les erreurs de la politique libérale et républicaine à l'égard de l'Église. « Nous sommes malades, ajoute-t-il. Je n'ai garde d'y contredire, mais nous le sommes comme le sujet de clinique, dévoué par une destination mystérieuse au service de tous. Nous le sommes afin de fournir au vaccinateur le virus dont il a besoin pour ses inoculations sur tous ceux que notre maladie menace. De ce point seulement, nous pourrons enfin découvrir une théorie raisonnable de la révolution que nous avons déchaînée sur le monde et de ses conséquences dernières. »

Assurément cet aveu est sincère. Pourquoi faut-il que l'auteur le dépare en ajoutant :

« Maudire la Révolution est un plaisir stérile et usé : Voilà cent ans qu'on le fait à Rome, cela n'a pas avancé beaucoup. *Il serait temps de se demander si toutes les erreurs révolutionnaires furent autre chose que de l'Évangile aigri.* »

A ce trait, on reconnaît l'incurable ignorance du doctrinaire et l'impénitence de son fanatisme pour les principes « immortels. »

Ce qui a particulièrement frappé l'écrivain libéral de la *Revue des Deux-Mondes*, c'est l'attitude de l'Église, de la Papauté à l'égard de la démocratie moderne et spécialement de la démocratie américaine.

Ici, nous croyons pouvoir citer sans mêler aux extraits des réflexions ou des réserves que l'on fera aisément, étant connu l'esprit qui inspire l'auteur. La prétendue distinction qu'il établit, par exemple, entre la *catholicité* et le « romanisme » appelle tout naturellement ces réserves, bien qu'il s'efforce de s'expliquer à cet égard. Nous citons :

Ce mot de *révolution*, toujours sinistre pour nous, reprend sa valeur étymologique aussitôt qu'on l'applique à l'Eglise, il signifie

alors : « retour sur soi-même ». Et tandis que nous sommes embarrassés pour nommer cette force centrifurge qui menace de ruine nos patries terrestres, tandis que nous inventons des vocables fâcheux et barbares, cosmopolitisme, internationalisme, décentralisation, — l'Eglise a depuis le premier jour un mot qui dit les mêmes choses, qui les dit mieux, avec une confiance superbe : *Catholicisme*. Voilà des rencontres surprenantes, bien faites pour nous jeter dans une profonde considération.

L'Eglise est catholique, « selon tous »; sa patrie est dans tout lieu où deux de ses fils récitent son symbole; en étendant ses prises sur le globe, elle se fortifie, bien loin de s'affaiblir comme nous à l'image de son Dieu, elle est le fameux cercle dont le centre est partout, la circonférence nulle part. A ce seul point de vue, il semble que notre siècle travaille pour elle, quand il unifie le monde, comme la Rome impériale travailla jadis. Mais l'Eglise est aussi démocratique par essence; en épousant la cause des multitudes, en se faisant la tutrice et avocate des intérêts populaires elle remonte à ses époques héroïques, et par-delà, aux leçons et aux exemples de son Maître; elle applique son code, l'Evangile. Je ne veux pas insister sur une vérité évidente, banale à force d'avoir été démontrée.

L'Eglise sait tout cela mieux que nous ; des signes nombreux nous annoncent qu'elle est en travail, qu'elle commence sa double révolution, du romanisme vers une catholicité (1) plus large, de la diplomatie de cabinet vers l'apostolat démocratique. Dans le premier ordre d'idées, l'Eglise n'avait qu'à suivre sa pente; dès qu'une porte, fermée auparavant, s'entr'ouvre devant elle, elle y passe. On a vu, depuis quelque temps, ses nonces introduits chez les puissances infidèles ou séparées de Rome; partout elle noue des liens nouveaux, elle rattache les anciens qui s'étaient rompus. Pie IX avait restauré l'épiscopat catholique en Angleterre, aux Etats-Unis, en Bulgarie; son successeur a relevé la primatie d'Afrique, il s'efforce de susciter l'Eglise catholique slave dans le pays du Danube. Je cite quelques exemples entre cent de cette activité partout en éveil. Toutefois, l'impulsion partie de Rome ne justifierait qu'à demi mes pronostics ; elle garde une allure diplomatique et un esprit d'extrême centralisation qui paraissent peu conformes aux exigences de l'avenir. Les grands progrès du catholicisme seront signalés par la renaissance spontanée, avec une certaine indépendance, de ces illustres provinces ecclésiastiques qui eurent autrefois leur vie propre, les églises d'Afrique, d'Orient, d'Angleterre ; par la naissance d'églises sem-

(1) Pour éviter tout malentendu dans ces matières délicates, je prie le lecteur de prendre ces mots dans leur sens géographique, politique, et d'écarter les acceptions théologiques qu'ils comportent en d'autres cas. (*Note de l'auteur.*)

blables dans les nouveaux mondes, en Amérique, en Extrême-Orient. Or, ce ne sont point là des espérances platoniques ; ce sont des réalités que les yeux inattentifs peuvent seuls ignorer. Si l'on compare la situation du monde catholique à ce qu'elle était il y a cent ans, on est surtout frappé par la recrudescendance de l'énergie vitale et les confins éloignés de ce monde.

*
* *

La dernière partie de l'étude des *Deux-Mondes* est consacrée au rôle de l'Église vis-à-vis des questions sociales. En voici les principaux passages :

Quand cette question sociale s'est dressée devant elle, l'Eglise a pu balancer un instant ; protectrice des misérables, sa mission séculaire l'obligeait envers eux ; mais une partie de sa clientèle conservatrice lui demandait secours contre le monstre et le dénonçait à ses anathèmes. Les autorités religieuses se renfermèrent d'abord dans leur réserve habituelle ; elles se bornèrent à condamner en termes généraux les mauvaises doctrines, à recommander plus vivement l'assistance et la charité. Bientôt, quelques esprits prévoyants comprirent que ces déclarations vagues étaient insuffisantes et qu'il fallait serrer de plus près la question, pour se préparer au rôle d'arbître, naturellement dévolu à l'église. Mgr de Ketteler, l'illustre évêque de Mayence, attacha son nom à cette initiative. D'autres l'imitèrent ; ses disciples sont nombreux aujourd'hui dans les rangs du clergé et des laïques. Le mouvement d'études sociales a gagné le monde catholique en Allemagne, en Belgique, en France, avec une tendance chaque jour plus marquée à faire la part plus large aux vœux de la classe ouvrière. Au congrès de Breslau et de Liège, Mgr Korum reprenait les idées de l'évêque de Mayence ; M. l'abbé Winterer, le vaillant député de Mulhouse, disait dans un de ses discours : « La question sociale est intimement unie à la question religieuse. L'Eglise n'a jamais ignoré la question sociale. Elle ne l'a pas ignorée, quand la question sociale s'appelait la question de l'esclavage. Elle ne l'a pas ignorée, quand la question sociale s'appelait la question du servage. Elle ne peut pas l'ignorer maintenant que la question sociale s'appelle la question du salariat, la question des classes moyennes, la question agraire ; maintenant, dis-je, que la question sociale s'appelle la question du socialisme. Pour faire ignorer à l'Eglise la question sociale, il faudrait effacer de l'Evangile la parole ineffaçable : *Misereor super turbam.*

Après avoir rappelé l'incident des *Chevaliers du Travail* et analysé longuement la consultation du cardinal Gibbons, M. Melchior de Voguë conclut en ces termes :

...Mais je n'ai pas qualité pour discuter ces thèses économiques,

et ce n'est point ici le lieu. Je voulais seulement montrer l'étendue et la violence du courant qui emporte l'Eglise, à la suite de la société civile, dans une direction de plus en plus démocratique. Il vient battre les vieilles murailles du Vatican; il y trouve un Pontife qui n'est certes pas indifférent à ces questions. Son grand esprit les apercevait, alors qu'étant encore archevêque de Pérouse, il écrivait dans sa lettre pastorale de 1877 : « En présence de ces êtres épuisés avant l'heure par le fait d'une cupidité sans entrailles, on se demande si les adeptes de cette civilisation en dehors de l'Eglise et sans Dieu, au lieu de nous faire progresser, ne nous rejettent pas de plusieurs siècles en arrière, nous ramenant à ces époques de deuil où l'esclavage écrasait une si grande partie de l'humanité, et où le poète s'écriait tristement : le genre humain ne vit que pour quelques rares privilégiés ; *humanum paucis vivit genus.* » Depuis qu'il a ceint la tiare, le cardinal Pecci n'a pas cru devoir accélérer le mouvement, et d'autres soucis l'absorbent. Mais il est impossible de ne pas prévoir le jour où le courant portera sur le trône de saint Pierre un Pape animé des sentiments du cardinal Gibbons, du cardinal Manning. Ce jour-là, l'Eglise se dressera dans le monde comme la plus formidable puissance qu'il ait jamais connue. Nos fils sont peut-être appelés à voir renaître les grandes luttes du moyen âge entre la Papauté et les pouvoirs laïques; mais, cette fois, la Papauté s'appuierait sur un peuple innombrable et sur l'interprétation irréfutable de l'Evangile dont elle est gardienne. Je ne pense pas qu'il faille redouter cette évolution ; je pense qu'il faut la désirer. Tous ceux qui regardent devant eux sont persuadés que rien ne peut préserver le monde de la crue démocratique et du socialisme qui l'accompagne ; on chercherait vainement en dehors de l'Eglise une force capable de limiter cette crue et de la diriger. Mais l'Eglise ne pourra la diriger qu'en redevenant la chose du peuple, en se mettant à sa tête ; le peuple ne se réconciliera avec elle que le jour où il la sentira bien à lui, toute à lui.

Et dire que pour mot de la fin, l'écrivain libéral exprime la conviction que le relèvement du domaine temporel de la Papauté n'est pas indispensable au catholicisme et qu'il n'est plus qu'un grand souvenir.

Cette opinion heurte le bon sens. Elle est contraire à l'observation historique et aux arguments même de l'auteur.

Il reconnaît, en effet, que l'Église seule peut sauver la démocratie moderne en la rendant chrétienne. Oui, l'Église convertira cette barbarie comme elle en a converti tant d'autres ! Et la démocratie, devenue chrétienne, saura bien, à défaut des monarchies ou des empires minés par le libéralisme et com-

plices de la révolution, rendre, comme jadis les Francs, à la Papauté ce que la Révolution et les sectes secrètes lui ont enlevé, à savoir la souveraineté temporelle, garantie nécessaire de l'indépendance spirituelle de l'Église. La démocratie chrétienne comprendra que cette garantie est voulue par les siècles, par les traditions historiques, par la nécessité sociale des peuples, par l'intérêt de la liberté du monde. Elle comprendra que sans cette garantie le Droit est primé par la force et que sans elle la Papauté ne peut pas accomplir librement sa mission providentielle de salut, de paix, de charité et de civilisation !

LA FRANCE EN HAITI

On parle beaucoup en ce moment d'Haïti.

Il y a quèlques semaines, les Anglais ont fait une première tentative pour obtenir un pied-à-terre sur ses côtes et accaparer à leur profit la route qui mène au canal de Panama. — Mais la haute sagesse du Président Salomon a déjoué leurs plans : sans se laisser intimider par leur démonstration navale, il a maintenu ses droits, et, afin de se débarrasser au plus vite de ces voisins envahissants, il leur a compté sur sa propre cassette une somme considérable.

Pendant quelques jours, l'émoi fut grand en France. L'Angleterre, déjà maîtresse du canal de Suez avec Malte et l'Égypte, allait-elle nous fermer aussi la nouvelle route des Indes ? Perspective inquiétante, rendue plus douloureuse encore par nos bonnes relations avec la République Haïtienne ! — Notre patriotisme eût souffert de la voir tomber sous l'influence anglaise : sans doute la République Noire est indépendante depuis longtemps, mais nous avons toujours des sympathies pour ce petit peuple qui a pris nos institutions et qui parle notre langue.

Haïti, c'est la France Noire des Antilles! Et, si elle n'est plus colonie Française, du moins elle est toujours, — au point de vue spirituel, — une colonie Bretonne.

Tous ses évêques sont nos compatriotes et la plupart de ses prêtres sont partis de la Bretagne. Pie IX, en établissant la hiérarchie catholique dans cette île et en signant le Concordat, n'avait-il pas dit qu'il voulait faire de ce pays « une Mission Bretonne ! » L'appel du pape a été entendu, et il y a longtemps

que nos évêques ont coutume de fournir, chaque année, un contingent de missionnaires pour ce pays dont on a fait comme une succursale de leurs diocèses.

La présence de Mgr Kersuzan a de nouveau attiré l'attention sur Haïti ; et la sympathie qu'il a provoquée partout rejaillit sur la « chère Mission » dont il parle avec tant d'amour, et pour laquelle il est venu demander des prêtres. Il cherche des collaborateurs : car dans cette île où Christophe Colomb crut d'abord avoir trouvé le Paradis terrestre, si la population est bonne, le climat est meurtrier. Combien de nos compatriotes sont arrivés là-bas pleins de zèle, et qui sont morts en arrivant !

En ce moment, la mission est florissante ; de toutes parts, le peuple réclame des pasteurs et bâtit des églises.

Mais ce n'a pas été sans peine que les missionnaires ont conquis la haute place qu'ils occupent : quand ils abordèrent en Haïti, on ne les connaissait pas ; la calomnie fit son œuvre, et l'on se défiait de leur influence : le noir est très défiant, il a tant souffert autrefois ! La population des campagnes, abandonnée, sans instruction, se livrait à des pratiques condamnées : il fallut lutter contre les préjugés, contre l'ignorance, contre les superstitions. — Et puis, les révolutions se succédaient, nombreuses, sinon sanglantes ; et, en même temps qu'elles ruinaient les propriétés, elles troublaient profondément les esprits.

Mgr Guilloux lui-même eut la douleur de voir méconnaître quelquefois son zèle ; il fut calomnié et traité comme suspect... Mais le Président qui gouverne le pays depuis quelques années a bien su reconnaître les hautes vertus du prélat, et l'on se souvient encore des honneurs magnifiques qu'il fit rendre au grand archevêque usé par vingt et un ans de rudes travaux au service d'Haïti.

Tout récemment un Anglais a écrit sur « la République Noire » un livre à sensation — un réquisitoire — où il annonce pour ce pays une décadence rapide et un prochain retour à l'état sauvage. « Si dans cinquante ans, dit-il, nous revenions à Haïti, nous verrions les négresses faisant cuire leurs bananes sur l'emplacement des magasins de la capitale. »

En effet, c'est là qu'aboutit fatalement toute population qui vit sans religion et sans écoles. Aussi le Gouvernement a-t-il fait preuve d'un grand sens politique en traitant le clergé catholique avec bienveillance : les villages éloignés n'ont pas d'école, l'instruction publique n'est pas encore organisée ; et s'il n'y avait

pas dans les hameaux du centre un prêtre catholique pour enseigner, avec les vérités religieuses, les grandes vertus morales, qu'est-ce qui distinguerait bientôt ces pauvres gens de leurs frères d'Afrique!

Mais ce même Anglais — protestant — ajoute: « Depuis 1877 l'Église catholique a beaucoup gagné...; le nombre des communiants, à Pâques, s'est élevé à 64,000 en 1883. » Qu'aurait-il dit, s'il avait assisté aux splendides cérémonies qui viennent d'avoir lieu à Port-au-Prince!...

A certains exercices, les trois églises paroissiales étaient trop petites pour contenir les foules. Les cinq nefs de la cathédrale étaient littéralement envahies matin et soir.

Le Vendredi Saint, près de cinq cents hommes, précédés de Son Excellence le Président, quittent leur place à l'heure voulue, s'avancent deux à deux dans un ordre parfait au milieu du sanctuaire, et se prosternent la face contre terre pour faire l'adoration de la Croix qu'ils baisent avec amour. Honneur à eux et aux hommes, trop clair-semés dans beaucoup de paroisses, que le respect humain ne cloue pas aux portes ou derrière les piliers.

Nous arrivons au dimanche de Pâques. De bonne heure les fidèles se pressent dans l'enceinte sacrée. Les troupes sont sous les armes.

Comme les jours précédents, le président d'Haïti et Madame la Présidente veulent être de la fête. Son Excellence est escortée de son état-major et assistée de MM. les Secrétaires d'État de la Guerre, des Cultes et des Relations Extérieures. En face de lui, on remarque les trois officiers de la mission française, derrière l'autel et dans la foule nombre de députés et de sénateurs.

La grand'messe est célébrée avec toute la pompe des cérémonies pontificales. Après l'Evangile, Sa Grandeur célèbre dans un magnifique langage la victoire du Fils de Dieu sur la mort. Il appuie la résurrection, fondement des espérances du chrétien, sur des témoignages irrécusables qui laissent dans l'auditoire une impression profonde. La cérémonie se continue dans un grand recueillement. A l'élévation, le bruit de la fanfare se mêle au grondement du canon, pour saluer le Dieu des armées descendu sur l'autel. L'office se termine par la bénédiction papale. On évalue à 2,500 les communions distribuées aux différentes messes. (*Bulletin d'Haïti, avril* 1887.)

Les chefs de gouvernement qui donnent un tel exemple à leurs sujets ont bien mérité de leur pays.

Le Président Salomon a compris que le clergé catholique est son meilleur auxiliaire, et il ne craint pas de lui témoigner publiquement sa bienveillance. N'est-ce pas être vraiment soucieux des intérêts de l'État que de faire bon accueil, en dépit des calomnies et des jalousies mesquines, aux hommes qui se dévouent en même temps au salut de son peuple et à la prospérité d'Haïti!

Honneur aussi à la Femme vénérée du Président! Elle est de notre race et de notre pays: l'an dernier elle visita, en pèlerinage, les célèbres sanctuaires de la France, et nous avons entendu si souvent son éloge sur les lèvres de nos compatriotes, que je suis heureux de répéter ici leurs paroles et de dire après eux que Madame la Présidente est vraiment « la Providence d'Haïti. »

Aussi nous espérons que les liens de sympathie qui unissent cette île à la France et à la Bretagne se resserreront de plus en plus: l'accueil que reçoit Mgr Kersuzan dans tous les séminaires nous en donne une garantie.

Au XVIIIe siècle, ce fut un Breton, dont la famille est encore bien connue au pays de Vannes, M. Fournier de Bellevue, également sympathique aux blancs et aux noirs, qui contribua peut-être le plus à la prospérité de cette colonie.

Nous avons confiance que la Bretagne sera fidèle à garder cette Mission que Pie IX lui a confiée, et que chez nous, longtemps encore, on parlera d'Haïti.

AU MONT-CASSIN (1)

On a beaucoup visité le Mont-Cassin, on en a souvent et très bien parlé chez nous. Chacun connaît, au moins vaguement, la

(1) Nous empruntons la description qu'on va lire à une remarquable étude publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, par M. Eug. Melchior de Voguë. Malgré les réserves nécessaires, il y a plaisir à voir une publication de ce genre rendre hommage aux fils de saint Benoît.

beauté, l'ancienneté, la grande signification historique et littéraire de ce lieu illustre. Cela me dispense d'une description méthodique, et je ne prétends pas être neuf en transcrivant mes impressions. Je passe, je m'asseois à la table commune des pèlerins, je prends ce qu'elle me donne.

On se rappelle que cette abbaye fut la mère de tout le peuple monastique d'Occident. Ses armes le disent : elles portent le fleuve qui s'épanche de la tour cassinienne. Saint Benoît y vint instituer sa famille en ces jours troubles et tristes du VIe siècle. C'était un de ces moments de l'histoire où les âmes lasses regardent vers le ciel, tant il leur semble qu'il n'y a plus rien à faire sur la terre, que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue ; et la tentation leur vient d'anticiper ici-bas sur la vie éternelle. Le vieux monde n'était plus, le nouveau n'était pas encore. Il n'y avait pas une patrie à défendre, pas une vérité à servir. La patrie romaine s'en était allée à Bysance ; les barbares se disputaient ses lambeaux, saccageant les lieux et les souvenirs augustes ; ce qui en restait était gouverné par des eunuques et amusé par des rhéteurs. Ceux qui pouvaient encore jouir jouissaient éperdument et vite, dans l'insécurité du lendemain ; la masse des autres cherchait où fuir la grande misère de ce temps. L'espérance interrogeait en vain ces ruines, elle n'y apercevait qu'une seule étoile de primevère : la foi du Christ. Dans la sénilité, la mollesse et la menace universelles, c'était la seule chose jeune, sévère et sûre. Beaucoup s'y jetaient à cœur perdu et la poussaient du premier coup à l'ascétisme monacal, surtout parmi les fils des maisons patriciennes ; leur vieux sang romain demandait à s'employer encore à de fortes œuvres ; rien ne lui offrait cet emploi ; ils prenaient en dégoût la richesse, le plaisir, l'orgueil de la condition. C'est une erreur vulgaire de croire que les premiers moines furent des mendiants et des ignorants. Elle naquit dans le patriciat de race et d'esprit, cette étrange soif d'obéissance et de pauvreté.

Benedictus de Nursia fut un de ceux-là. Il se réfugia d'abord dans sa grotte de Subiaco. Rome était trop près. L'ermite chercha plus loin dans les montagnes, en descendant vers le sud, et il choisit ce lieu. On aurait peine à trouver un site qui traduisit plus clairement pour les yeux tout le sens et les exigences de l'état monastique : les joies terrestres laissées en bas, les rudes cimes où il faut se maintenir, les grands horizons qui doivent occuper l'âme, le ciel proche vers lequel elle tend.

Sommet solitaire, le Mont-Cassin se détache du massif des Apennins à l'entrée des plaines de la Campanie; elles se déroulent à ses pieds, de Ponte-Corvo à Capoue, tièdes et charmantes, arrosées par le Liri et ensuite par le Garigliano. De cet observatoire, on embrasse tout le vaste amphithéâtre de montagnes qui abaisse ses gradins autour de la vallée, depuis les crêtes neigeuses des Abruzzes jusqu'aux rameaux de la chaîne centrale mollement infléchis vers le golfe de Gaëte. Une échancrure de ces derniers laisse apparaître un petit coin de mer à l'extrême horizon par de là Gaëte ; on ne le voit que par les midis de grand soleil, brillant au bord du ciel comme un morceau de miroir brisé. Dans la plaine, le printemps de Naples sourit, avec ses premiers jours d'avril; l'air est chaud, la vie travaille, les pêchers fleuris mêlent partout un brouillard rose au brouillard gris des oliviers. A mesure qu'on s'élève vers le monastère, on sent fuir le printemps et revenir l'hiver ; sur le plateau que l'abbaye couronne, un air vif souffle des neiges voisines, le froid du cloître vous saisit sous les voûtes nues des hautes galeries. Peu de végétation sur ces pentes rocheuses, des arbres plus tristes, le chêne vert et des buissons épineux ; dans les jardins de la communauté seulement, quelques transfuges de la plaine se hasardent. De la terrasse où ils se promènent, les moines peuvent respirer encore, comme un faible rappel de la douce saison d'en bas, les fleurs pâles des amandiers.

De cette terrasse, ils voient sous leurs pieds toute la terre de Labour ; on dirait une carte en relief, avec les détails distincts et l'éloignement irréparable des choses qu'on regarde dans le passé. Sur la place du marché de San-Germano, à pic au-dessous de nous, un mouvement de fourmis, des points noirs qui sont des hommes. De temps en temps, un gros insecte annelé glisse sur le pays ; c'est le train du chemin de fer, qui emporte la vie, la pensée, les préoccupations du siècle. Il n'en arrive ici qu'un peu de fumée et l'écho affaibli d'un bruit qui passe.

Quand les yeux se relèvent à niveau, ils n'aperçoivent plus que les joies pures de la lumière sur les flancs nus des Apennins. Elle a des jeux magnifiques, variés pour toutes les heures. Vers le soir, les plans décroissants des montagnes sont marqués par les lignes bleues, très sombres au devant, de plus en plus claires à mesure qu'elles fuient dans l'étendue. La dernière est si blême qu'elle se confond presque avec l'outremer du ciel. Tel l'horizon de rêves et d'espérances où ces religieux attachent

leurs regards, les yeux trop faibles le tiennent pour un bleu chimérique, ce n'est pas qu'il n'existe point, c'est qu'il est plus lointain et plus haut.

Au temps de saint Benoît la Campanie était encore païenne. Ce pays ne fut jamais austère; on sait quelle réputation les gens de Rome avait faite à Capoue, et à tous ces jardins de la grande Grèce. Les dieux indulgents du vieux monde s'y défendaient dans leur dernier paradis. Cela enflamma le zèle de l'apôtre et décida son choix. Il y avait, dit-on, sur le Mont-Cassin une statue d'Apollon qu'il détruisit de sa main. En tout cas, des établissements religieux occupèrent ce sommet depuis la plus haute antiquité. Les assises du couvent portent par endroits sur des lits de blocs cyclopéens, attribués aux Pélasges. Saint Benoît édifia sur ces ruines conquises la première maison de sa famille. Puis il s'occupa de lui donner la maison morale, la règle.

Je viens de lire cette règle bénédictine, qui servit de modèle à toutes les autres. Notre époque fait grand état et grande montre de la psychologie ; ceux qui s'y plaisent devraient pratiquer ce petit livre, il en apprend long. L'homme qui l'a écrit avait une singulière expérience de l'âme humaine, des ressorts par lesquels on la meut et on la tient. Pour le politique, le chapitre consacré aux devoirs de l'abbé serait le meilleur des traités de gouvernement. L'esprit général de cette loi, c'est l'obéissance absolue de tous au pouvoir librement délégué par tous, obéissance tempérée par la charité dans les rapports communs, par la terrible responsabilité du supérieur devant Dieu.

La pensée constante du législateur est de rendre l'homme dur à lui-même, doux à autrui ; son objet final, d'assurer la paix extérieure de la communauté et la paix intérieure de chacun des membres par la remise de la volonté propre. A côté des dispositifs les plus sévères, on rencontre des prévisions d'une délicatesse maternelle ; ainsi il est recommandé aux plus diligents quand ils se lèvent à l'heure prescrite, de ne pas trop se presser vers le chœur, afin que les paresseux puissent les rejoindre et que ceux-ci n'aient pas de confusion. Les religieux ne devraient manger que d'un seul plat ; mais on doit toujours en servir deux sur la table, pour ne pas forcer les répugnances des infirmes à l'endroit de tel ou tel mets. J'ai dit comment il était ordonné d'accueillir les hôtes. On pourrait citer bien d'autres exemples qui découvrent cette fleur de

charité tendre sur l'arbre à la rude écorce. La partie pénitentiaire, si l'on en compare l'esprit à celui des institutions romaines et barbares au VIe siècle, marque un progrès incommensurable dans les idées de justice et de douceur; il y a autant de distance entre le législateur bénédictin et ses contemporains qu'entre Beccaria et les juristes du moyen âge. J'éprouve quelque honte à répéter, dans ces observations rapides, ce qui a été si bien développé par M. Guizot et par tant d'autres historiens; mais ce lieu commun surprendra encore beaucoup de monde, mieux que le paradoxe le plus nouveau...

* * *

Quand on approche de l'énorme carré de pierres, lourdement posé au sommet de ces pentes abruptes, on croit avoir devant soi un château féodal plutôt qu'une maison religieuse ; tout confirme cette impression, les assises pleines et sans jour pour l'attaque, le portail qui défend l'accès de la voûte, les petites fenêtres irrégulièrement percées dans les hauts étages. Vue du dehors, la forteresse raconte bien qu'elle est ancienne, qu'elle a défié le temps et les hommes. Dès qu'on pénètre dans l'intérieur, rien ne révèle plus sa vénérable antiquité. Les bâtiments actuels datent du XVIIe siècle. L'Église qui remplaça alors celle de l'abbé Didier est construite dans le goût pompeux des Italiens de ce temps, avec un grand luxe de marbres de couleur, sous des voûtes peintes à fresques par Luca Giordano ou par ses élèves. Elle n'a de particulier que les stalles du chœur, d'un travail charmant et peu édifiant ; les figures païennes qui se tordent sur les accoudoirs ne sont pas pour faire méditer les moines.

Rien de gothique non plus, mais un très grand air de magnificence dans les immenses corridors, larges comme des nefs d'église, qui règnent aux deux étages sur toute la longueur du monastère. Les uns desservent les cellules, les autres ont été transformés en dortoirs pour les élèves du collège. Les fenêtres ouvertes à leurs extrémités encadrent des vues plongeantes sur la vallée, de lointains horizons de montagnes; merveilleux diorama qui change à chaque tournant et vient éblouir le regard dans la profonde perspective de ces galeries. Un peu partout, des cloîtres ; les trois principaux sont juxtaposés devant l'église ; leurs arcades supportent une terrasse, promenoir habituel des religieux. Sur cette face méridionale du couvent une solution de

continuité dans les bâtiments d'enceinte permet d'apercevoir toute la plaine par-dessus le parapet de la terrasse.

Près du portail d'entrée, un escalier descend à de petites chambres, pratiquées dans l'épaisseur des soubassements cyclopéens; là se trouvaient, d'après la tradition, l'oratoire de saint Benoît et les cellules de ses premiers compagnons. On vient de restaurer ces chambres; des bénédictins allemands les ont décorées de fresques...

Quinze profès et quelques frères convers habitent ce monastère, qui pourrait loger une armée. Démesurée pour leur petit nombre, la demeure le serait encore plus pour leurs modiques ressources, si le Mont-Cassin n'était aujourd'hui un monument de l'état. La sécularisation des biens monastiques a dépouillé la communauté de sa maison en même temps que de ses derniers domaines; les moines sont tolérés à titre de gardiens dans ce qui fut leur église, leur bibliothèque, leurs archives. En plus des offices prescrits par la règle et des publications savantes qui sortent de leur imprimerie, ces quinze hommes ont sur les bras la direction d'un collège et d'un séminaire. Chacun de ces établissements compte quatre-vingts élèves environ. Le gouvernement a confié à leurs soins l'observatoire météorologique installé sur ce sommet.

Enfin, ils forment le chapitre de l'évêque-abbé et doivent vaquer aux affaires diocésaines. Par une anomalie peut-être unique aujourd'hui, les abbés du Mont-Cassin ont gardé tous les droits effectifs attachés à l'anneau; ils continuent d'administrer leur ancien diocèse, ils reçoivent de l'état la mense épiscopale, au même titre que leurs frères des sièges séculiers. Et la circonscription ecclésiastique du Mont-Cassin renferme 50,000 âmes, chiffre considérable pour l'Italie, où certains diocèses n'en comptent pas plus de 20,000; elle englobe des paroisses disséminées fort loin, jusqu'au fond des Calabres.

On s'imagine volontiers le moine, tristement occupé à attendre l'éternité, comme un homme d'allure oisive et de mine contemplative. Or, les moines que je vois ici sont gais et actifs. Nulle inquiétude, nulle concentration sur leurs visages ; ils ont la paix souriante. Il faut croire qu'on sait bien l'étouffer, dans ce lieu, le grain d'amertume qui germe toujours, qui pourrit le bonheur dans le cœur du plus heureux. Avec cela, sans cesse en mouvement, pressés de quelque besogne : un chef d'indus-

trie à son usine, un boursier à sa corbeille, ne sont pas plus affairés, plus ménagers du temps.

Dans le préambule de sa règle, saint Benoit passe en revue les diverses classes de moines. Il met au premier rang la forte milice des cénobites; il mentionne au dernier les *gyrovagues*, ces moines vagabonds qui errent d'un monastère à l'autre et ne peuvent se fixer, parce qu'ils sont indisciplinés de cœur et d'esprit. Le Cremonini, et moi qui viens de le lire, et nos pareils qui me liront, nous sommes tous des gyrovagues, dispersés sur les choses vaines. Pour sentir notre infériorité, il suffit de regarder vivre les cénobites, comme je l'ai fait ici durant quelques jours. Ceux-là ne formulent pas en beau langage la théorie du grand rien et de la grande fuite des apparences; ils la prouvent en renonçant au néant du monde. Et ils ne concluent pas au pessimisme. L'aphorisme du rhéteur de Padoue, cruel et mélancolique pour nous, est pour eux un motif de joie; il justifie leur sacrifice, il confirme leur espoir. Ce que nous professons tristement, ils le pratiquent avec allégresse, ayant établi leur demeure au-dessus de ce monde « qui n'est jamais, qui ne fait que naître et mourir à chaque instant. »

Eugène Melchior de Vogüé.

L'ACTION DE L'ÉPISCOPAT

Le 29 juin, une grande fête était célébrée à la cathédrale de Sens. C'était le vingt-cinquième anniversaire de la consécration épiscopale de S. Em. le cardinal Bernadou. Presque tout le clergé du diocèse, plusieurs évêques, les notabilités de la magistrature et de l'armée ont pris part à la cérémonie. On sait que Mgr Mermillod était appelé à prononcer le discours. Il a, dans un style des plus ornés et avec cette éloquence du cœur qui le caractérise, le rôle surnaturel et le rôle social de l'épiscopat.

Le discours de Mgr Mermillod a été recueilli à l'aide de notes; nous en reproduisons les passages suivants où il décrit l'action de l'épiscopat dans la société chrétienne :

L'action de l'épiscopat, dit l'éloquent orateur, est de montrer la voie, de garder la doctrine, de répandre la vie !

Lorsque, il y a vingt-cinq ans, on plaça sur vos épaules, Monseigneur, le livre des saints Evangiles, le pontife consécrateur vous dit : *Vade et prædica*, va et prêche. Ah ! c'est que l'évêque est le guide de la parole, *dux verbi;* il est responsable de toutes paroles qui se disent dans toutes les chaires de son diocèse ; il doit garder la doctrine sans l'amoindrir, sans l'atténuer, car ce n'est point sa doctrine, c'est la doctrine de celui qui l'a envoyé : *Doctrinam ejus qui misit me;* il doit l'affirmer en face de l'erreur et de la force, car elle n'est pas enchaînée, *verbum Dei non est alligatum ;* il doit la défendre jusqu'au martyre, en être le témoin, *testis.* Salut ! glorieux martyrs de l'Eglise de Sens, et vous saint Thomas Becket, dont je vois ici l'autel perpétuant le souvenir des tendresses épiscopales que vous vîntes apporter au peuple qui vous accueillait sur le vieux sol français.

Mais l'évêque a tout à la fois la fécondité paternelle et maternelle. Prenant ses fils à l'habitant des campagnes, à l'heure où les classes opulentes ne donnent plus d'enfants à l'Eglise, il dit à chacun d'eux : *Vade et prædica*, va et prêche. Et quand il les a envoyés, s'il s'élève du milieu d'eux des apologistes, de vaillants défenseurs, c'est à lui après Dieu qu'en revient la gloire, car il est toujours sur les remparts; c'est la sentinelle qui veille pendant les ténèbres : *custos quid de nocte ?*

C'est encore lui qui rend populaire la création du catéchisme. Aujourd'hui, on dédaigne le catéchisme pour ces lectures frivoles qui dessèchent le cœur et dévorent les idées. Eh bien ! le catéchisme, c'est la grande lumière populaire, la clarté du foyer indigent; le pâtre de la montagne le répète, le laboureur de la vallée le connaît, l'habitant de la cité le redit. Loin de vous, mes frères, un philosophe né dans une ville du Jura, ayaut perdu la foi au milieu de ses triomphes, était revenu un jour dans la vieille église de son village, et, entendant chanter le *Credo :* « Ah ! s'écriait-il, que nous sommes « malheureux, nous autres savants, car nous raisonnons; mais rai- « sonner, c'est douter; douter, c'est souffrir ! Que je voudrais retrou- « ver la science de mon catéchisme ! Nous ne connaissons ni notre « origine ni notre destinée; le tombeau nous effraie et nous ignorons « où est notre berceau. Qui me rendra la foi de ma mère ! »

Si l'évêque a la garde de la doctrine, il montre aussi la voie. Dans chaque paroisse, il a placé un prêtre pour combattre le mal, détruire le péché dans les consciences. Il a dit à un jeune séminariste de vingt-quatre ans : « Allez, asseyez-vous sur ce siège de bois, et les « péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. » Cette grande puissance, qui défie toutes les forces humaines, appartient à l'évêque : par un acte de juridiction, il peut suspendre dans tout son diocèse le cours du fleuve de la miséricorde et le sol devient aride et désolé : *Terra invia et inaquosa.* Et qui donc d'entre vous, mes

frères, est sans péché? N'avez-vous pas dans vos souvenirs une page que vous voudriez effacer? Ayez confiance : il y a ici la miséricorde, et elle existe par l'évêque. Puissance admirable de la vérité! Un ministre protestant a désiré entrer dans un confessionnal catholique pour entendre cette parole : Allez en paix. Le Dante exilé rencontra un moine sous un arceau du cloître de Florence : « Que cherchez-vous? lui dit le moine. — La paix », répondit le poète. Eh bien! cette paix que l'hérétique, demande en vain, que la mère ne peut donner à sa fille, le père à son fils, l'époux à son épouse, l'Eglise la donne, et la donne par l'évêque.

Enfin l'évêque répand la vie. Cette vie surnaturelle, c'est l'Eucharistie que l'évêque multiplie par la consécration de ses prêtres. Si l'Eucharistie n'existait pas, la terre serait bien triste, les ombres descendraient; comme au Calvaire, on verrait les rochers se fendre, le soleil s'éteindre, la vie disparaître. Et l'on voudrait se passer de l'Eucharistie, qui est le paratonnerre du monde! Ah! pour nous c'est la force et le courage. Quand nous sommes épuisés, quand nous prenons les âmes et qu'elles nous résistent, nous allons à l'Eucharistie, nous la mettons sur nos lèvres, dans notre cœur, et nous retournons au travail et à l'épreuve.

C'est donc l'évêque qui, au milieu des peuples, a entre les mains la doctrine, la miséricorde et perpétue la vie dans le monde. Que l'impie cherche dans l'histoire de l'épiscopat je ne sais quelles scories. Que sont-elles, sinon une toile d'araignée oubliée dans cette magnifique cathédrale? Le touriste, en l'apercevant, sortira-t-il indifférent et refusera-t-il de contempler les merveilles de l'architecture?

Qu'il est grand l'épiscopat catholique!

La société n'a que des avantages à retirer de cette bienfaisante action de l'épiscopat. Les chefs des nations ne doivent accepter le pouvoir que pour le faire servir au bien commun du peuple. On ne s'explique pas qu'ils redoutent, qu'ils combattent l'action de l'épiscopat, si bien faite pour les aider dans leur tâche loyalement acceptée. Le pouvoir civil et le pouvoir religieux ont chacun une sphère distincte; mais, loin d'être ennemis, leur mission appelle un mutuel concours; et, dans cet échange de bons rapports, c'est toujours l'Etat qui reçoit les plus gros avantages. Léon XIII l'a dit dans ses encycliques : L'Eglise de Jésus-Christ, qui est fondée pour le salut des âmes, contribue si puissamment au bien temporel des nations que, même si elle n'avait d'autre but que cela, elle n'aurait pas pu être mieux constituée qu'elle ne l'est pour l'atteindre.

LA MISSION DE SAINT-AUGUSTIN (1)

La lutte pour la vie n'est qu'un mot prétentieux sur les lèvres des incrédules contemporains en quête de fables qui puissent effacer de la création l'empreinte indestructible du Créateur; elle n'est qu'un vain fantôme dans les conceptions d'une science superficielle qui, sans approfondir les phénomènes, sans en rassembler la synthèse, sans en rechercher la cause première et la dernière fin, fait sortir des cellules microscopiques l'univers tout entier, avec la variété infinie des espèces et la multitude innombrable des individus, comme si les espèces n'étaient point séparées les unes des autres par des différences qu'aucune vertu innée de la nature ne saurait vaincre, comme si les individus n'offraient point dans leurs aptitudes et leurs énergies les contrastes les plus profonds. Mais la lutte pour la vie devient une réalité en Dieu quand, pour sauver l'œuvre de ses mains, il entreprend (et ici je me sers du faible langage des hommes, convenablement corrigé d'ailleurs par les Écritures) il entreprend de se mesurer avec notre libre arbitre sans le heurter néanmoins ni l'altérer en quoi que ce soit.

Des triomphes divins voilà le plus admirable et le plus glorieux. Ni le néant ni la matière aveugle n'ont le moyen soit de résister à l'action du Très-Haut, soit de contrarier les transformations que son intelligence a conçues et que sa volonté exécute. Seules les créatures raisonnables possèdent le privilège effrayant de s'opposer aux desseins du souverain Maître. Aussi quoi de plus beau pour Dieu que de surmonter leurs orgueilleuses répugnances, alors surtout que le combat est plus déclaré et l'obstacle plus opiniâtre?

Depuis trois jours nous ne nous occupons ici que de chanter l'une de ces victoires du Tout-Puissant : je veux dire la conversion de saint Augustin, vieille aujourd'hui de quinze siècles, et la seule qui, par l'importance du personnage et la fécondité des effets, mérite d'être comparée à celle de Saül renversé sur le chemin de Damas.

Les orateurs illustres (2) qui m'ont précédé dans cette chaire

(1) Traduction du discours prononcé à Saint-Augustin de Rome, par Son Eminence le cardinal Parocchi, vicaire général de Sa Sainteté, le 5 mai.

(2) S. G. Mgr Grasselli, archevêque de Colosses, et le R. Père Semenza, de l'Ordre des Augustins.

ont déjà répandu sur mon vaste sujet les couleurs de la plus brillante éloquence ; je me contenterai donc, au déclin de ces magnifiques fêtes, de redoubler vos sentiments de gratitude envers Dieu en vous expliquant l'importance de la grâce que nous célébrons.

Quand on considère la sublime intelligence et le grand cœur de saint Augustin, on doit être surpris, semble-t-il, que portant en lui-même au suprême degré *le témoignage d'une âme naturellement chrétienne* (1), élevé par la plus pieuse des mères, ayant sous les yeux les monuments de l'Église d'Afrique encore baignés du sang des martyrs, il se soit laissé séduire par le scepticisme de l'Académie et les absurdités manichéennes; que, nourri des classiques les plus épurés, accoutumé aux nobles idées de l'école platonicienne, avide de rencontrer dans les livres le nom adorable de Jésus, animé des mouvements les plus généreux, prodigue envers ses amis des trésors de son exhubérante jeunesse, et si éloigné de tout sentiment bas, il ait été entraîné aux dernières profondeurs du vice. Mais si l'on veut bien sonder les abîmes du cœur humain, l'on s'étonnera moins de cette déplorable chute. De même, en effet, que dans le domaine de la matière les remèdes les plus bienfaisants se tournent quelquefois en poisons terribles parce que les proportions en ont été altérées ou que des substances étrangères s'y sont introduites, ainsi dans l'humanité, tandis que la frayeur arrête les âmes médiocres, les esprits les plus élevés et les cœurs les plus magnanimes, s'ils s'éloignent de Dieu, roulent jusqu'au fond du gouffre.

La Providence disposa dans sa bonté que le futur docteur de la grâce connût par son expérience personnelle la vérité de cette maxime : *non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei* (2). Il lui suffira de se rappeler sa propre histoire pour se convaincre que la conversion vient premièrement de Dieu, que la créature raisonnable n'y tient que la seconde place, que son rôle se borne à recevoir librement l'impulsion originelle et continue de la cause efficiente de tous les êtres.

Mais après sa conversion, survenue dans la plénitude d'un âge conforme à celui du Christ : *in mensurâ ætatis plenitudinis Christi*, Augustin prend aussitôt son vol vers les sommets les plus élevés de la vie parfaite. Quelle considération serait

(1) Tertullien, *Apolog.*
(2) Rom., IX, 16.

capable d'arrêter son essor? La reconnaissance envers son père selon l'esprit, envers l'homme qui a été pour lui l'instrument de la grâce? Mais outre qu'il importe de ne point ternir par des complaisances humaines la beauté de l'œuvre divine, d'autres âmes auront besoin du cœur et de l'éloquence d'Ambroise ; quant à lui, il va s'ensevelir dans sa chère solitude de Cassiniacum, afin de méditer à l'aise dans les saints livres les vérités qu'un éclair subit lui avait fait entrevoir lors de l'appel mystérieux : *Tolle et lege! tolle et lege!* Les joies de l'amitié, les doux attraits d'entretiens intimes avec des âmes semblables à la sienne? Mais il n'y renoncera pas ; il se contentera de les purifier dans l'austérité de la vie cénobitique, jetant ainsi les fondements de ces familles religieuses qui ont hérité de son esprit et qui, après quinze siècles, fêtent encore l'heureux événement de sa conversion comme s'il datait d'hier. La tendresse envers une mère si digne de son amour? Mais durant l'extase, sur le rivage d'Ostie, en face de la terre natale, leurs âmes s'étaient élevées et absorbées en Dieu dans un mutuel embrassement; la mère et le fils avaient clairement compris, la première que sa tâche était terminée, l'autre, que sa mission commençait; la présence de Monique n'était plus nécessaire pour porter à la sainteté un cœur qui ne soupirait qu'après elle, et c'est pourquoi, quand le moment de la séparation fut venu, la résignation d'Augustin réprima de bonne heure le flot de ses larmes. L'espérance de gagner le monde à Jésus-Christ, en consacrant à expliquer la sagesse et la beauté de la religion des leçons dont les lettres profanes formaient autrefois l'objet? Mais Augustin a dit un irrévocable adieu à toutes les vanités de la terre, même revêtues de quelque apparence de bien. Cultiver la pénitence et la solitude, l'étude et la prière; se livrer avec un petit nombre d'amis, comme lui passionnés pour la sublime folie de la croix, à des entretiens aussi doctes qu'édifiants; composer des écrits que l'on croirait avoir été médités pendant un siècle, tant la doctrine y abonde, et qui néanmoins, malgré leur multiplicité, virent le jour en quelques mois; qui n'étaient pas destinés à rendre célèbre un auteur amoureux de son néant, et qui ne furent publiés que par la nécessité de réparer de longs scandales, que l'autorité du coupable avait rendus encore plus dangereux : telles sont les occupations auxquelles notre néophyte s'est voué et qu'il ne songe qu'à prolonger pendant tout le cours de sa vie.

Cependant le Ciel avait sur lui d'autres vues. Prédestiné

aux honneurs et aux travaux du second et du premier sacerdoce, Augustin devait montrer, par son exemple, que la perfection de la vie érémitique n'a rien qui répugne à l'exercice du divin ministère et surtout couvrir ses immortelles œuvres de docteur du sceau de l'autorité pastorale. Sans aucun doute, ses traités sur la grâce, ses écrits contre les manichéens et les donatistes, ses divines spéculations sur la Trinité, où sont scientifiquement développés les enseignements de saint Athanase et de saint Grégoire de Naziance, surtout son immense poème de la Cité de Dieu, la plus insigne production du génie humain, puisque la Bible a pour auteur Dieu lui-même, tous ces ouvrages dis-je, auraient été aussi admirés, alors même qu'ils fussent sortis de la main d'un simple laïque ou d'un humble prêtre. Mais la grâce de l'épiscopat contribuera à accroître leur autorité dans l'Eglise.

Elle les rendra si féconds pour l'Afrique, qu'après quatorze siècles il suffira à cette terre, pour secouer son long sommeil, d'entendre le nom de son maître illustre ; elle les garantira contre d'injustes attaques ; en un mot elle assurera à Augustin le double titre que lui a donné saint Adrien Ier : *patrum præcipuum et doctorum optimum* (1). Selon les expressions de saint Gélase, de saint Félix, de saint Martin, papes, de saint Bernard et de saint Thomas, l'évêque d'Hippone, à le considérer au dehors, c'est-à-dire dans ses rapports avec les fidèles — *Episcopus vobis sum* — nous apparaît comme l'aigle des docteurs, le flambeau des maîtres ecclésiastiques, la règle de la doctrine catholique, l'avocat de l'Eglise, l'oracle de l'Esprit-Saint, la langue du Christ, l'organe du paradis, l'écrivain de vie, la lumière éclatante de ceux qui enseignent, roi au milieu d'eux comme le soleil parmi les planètes. Il mérite de s'asseoir aux pieds de Paul et de Jean, parce qu'il a fidèlement interprété leur doctrine ; celle du premier, dans ses enseignements sur la nécessité et la vertu de la grâce de Jésus-Christ; celle du second dans ses explications des canons de Nicée. Et pour ce qui est en particulier du disciple bien-aimé, saint Bernard va jusqu'à dire qu'Augustin se rapproche de lui par la hauteur de ses contemplations. « *Contemplatione altivida Joannem ut aquila imitatur.* »

Que si maintenant nous considérons notre docteur au dedans, c'est-à-dire dans sa propre vie chrétienne et dans ses rapports

(1) Epist. ad. VII, Synodum.

avec Dieu — *christianus mihi sum*, — nous voyons par ses écrits et par sa conduite qu'il sut conserver l'esprit de sa conversion. Les polémiques les plus laborieuses ne parviennent jamais à lui ôter la modération prescrite par la charité, alors même que l'erreur allume en lui une indignation aussi vive que celle de saint Jérôme, il ne lui donne un libre cours qu'après s'être intérieurement humilié, de manière à faire comprendre que, suivant sa propre maxime, s'il élève la voix, c'est qu'il aime : *interficite errores, diligite homines.* Ses Rétractations ne se peuvent lire sans attendrissement tant il apporte de sévérité à rechercher et à condamner les erreurs, si légères soient-elles, qui ont échappé à sa plume à travers la multitude de ses ouvrages. Mais les Rétractations le cèdent encore à ce qu'on peut appeler le monument de son retour à Dieu : les Confessions livre inimitable, que n'a égalé aucun de ceux du même genre qui ont été écrits dans la suite : cri sincère et spontané du cœur, à qui la succession des années et des siècles ne cesse de communiquer comme une fraîcheur nouvelle, ineffaçable tableau de l'opération divine et de la libre coopération de l'homme.

Résumons les fruits de la conversion de saint Augustin. La sainteté personnelle du héros accrue pendant quarante-cinq ans sans interruption ni lassitude; l'Eglise d'Afrique édifiée et instruite par ses exemples non moins que par ses paroles ; une longue série d'ouvrages composés pour la défense des dogmes, de la morale et de la discipline catholiques : véritable trésor de profonde sagesse où tous les âges suivants iront puiser ; la fondation d'un ordre religieux qui, dans le cours de son histoire, compte par les années les illustrations dans la sainteté, la science et l'art : une pléiade d'instituts réguliers qui sont liés à saint Augustin, puisqu'ils se font gloire de suivre sa règle, si pleine de suavité et de discrétion ; enfin des retours à Dieu en nombre infini, dus à la connaissance de sa vie et à la lecture de ses Confessions.

Tel est le bienfait dont nous allons maintenant remercier le Ciel. D'après une pieuse tradition, le *Te Deum* aurait jailli des deux grandes âmes d'Ambroise et d'Augustin, le samedi-saint de l'an 387, à Milan. Sans me livrer hors de propos à une discussion critique, je ferai observer que sous la croyance populaire se cache une vérité profonde, à savoir que l'hymne est de tout point digne des deux saints docteurs, et qu'un baptême aussi illustre méritait de son côté d'inspirer ces beaux accents.

Ecrions-nous donc, dans l'allégresse de nos esprits : « O Dieu nous vous louons ! » Louons Dieu dans l'unité de son essence et la trinité de ses personnes : louons Dieu le Père, infiniment grand dans la création, Dieu le Fils admirable dans la rédemption : Dieu le Saint-Esprit, incessamment appliqué à l'œuvre sanctificatrice. Prions-le de sauver et de bénir le peuple qui est son héritage, qui le bénit à son tour, qui rivalise avec les anges et leurs éternels cantiques, qui essaie d'attirer sur soi les miséricordes d'en haut, et qui, sans crainte d'être confondu, atteste qu'il met en Dieu toutes ses espérances ; daigne le Seigneur nous conduire du sentier périlleux du temps jusqu'au seuil de l'éternité!

O mes frères, vous ne formez ici avec les dignes fils de saint Augustin qu'un seul cœur et qu'une seule voix, mais si dans les rangs pressés de cette foule se trouvait quelque âme infortunée qu'étreignent l'angoisse et le doute, je me permettrais de l'inviter à lever la tête, à contempler cette radieuse auréole, et à se persuader enfin qu'il n'appartient pas à l'erreur de vivre aussi longtemps ni d'enfanter une gloire à la fois aussi éclatante et aussi solide. Quelques autres, enchaînés dans les liens des passions, et désespérant d'être favorablement entendus, ne se sentent peut-être pas le courage de dire avec nous à Dieu : *Miserere nostri ,Domine, miserere nostri.* Qu'ils se tournent vers saint Augustin et qu'ils l'implorent au nom de la miséricorde qui lui fut octroyée au plus beau jour de sa vie. Ils sentiront se briser leurs chaînes ; la joie des enfants de Dieu les pénétrera, et en même temps que des lèvres du peuple fidèle sortira de leur cœur transformé la prière de la sainte confiance : *In te, Domine, speravi ; non confundar in æternum.*

SOUVENIRS MILITAIRES

EN CAPTIVITÉ

Après la journée meurtrière du 6 août, les prisonniers de Wœrth furent conduits à Vissembourg.

Ce pays si riant la veille, présentait l'aspect de la plus affreuse désolation. La ville était détruite ; le sol labouré par les projectiles, couvert de débris d'armes et d'uniformes ensanglantés, portait les traces d'une lutte acharnée. Les habitants, à peine

sortis de leurs retraites, examinaient avec terreur les ruines amoncelées autour d'eux. Çà et là, de vieilles femmes, des mères affolées se tordaient de douleur sur le seuil de leur demeure, repoussant avec dédain, l'aumône de l'étranger. Des cris d'angoisses s'élevaient de toute part; le désespoir était partout.

Notre arrivée rendit la vie à cette population anéantie. Nous fûmes aussitôt entourés, pressés et envahis. Chacun voulait parvenir jusqu'à nous, toucher nos vêtements, serrer nos mains encore noircies par la poudre. On nous interrogeait avec anxiété, sur le combat, le nombre des morts et des blessés, le mouvement des troupes et sur tout ce qui pouvait ranimer notre espérance. Des enfants nous présentaient à boire et à manger pendant que des mains maternelles remplissaient nos musettes de provisions de toute espèce. Puis des jeunes filles vinrent nous offrir des fleurs.

La brutalité du vainqueur tenue en respect au début, par l'incertitude du succès, ne s'était pas encore révélée et la troupe resta immobile devant cette ovation patriotique.

On nous arracha, pourtant, des bras de nos concitoyens et nous quittâmes lentement le sol français, à travers une soldatesque que cette victoire rendait, à chaque pas, plus grossière et plus orgueilleuse.

*
* *

En arrivant à Ingolstadt les soldats furent entassés dans les casemates de la forteresse. Les officiers laissés libres dans la ville se logèrent, chacun selon les moyens dont il pouvait disposer.

Notre existence fut dès lors un long martyre. Livrés, sans défense, aux cruelles railleries de la populace, nous devinions à son insolence toujours croissante les désastres successifs de notre pays.

Cependant ce peuple triomphant avait peur du lendemain et le moindre succès de nos armes suffisait pour l'abattre.

Un jour il nous salua!

La victoire obtenue sous les murs d'Orléans l'avait rendu subitement obséquieux et timide.

Mais l'arrogance succéda, bientôt, à la platitude de la veille et se manifesta par un redoublement de sévérité pour le soldat et par d'outrageantes provocations pour l'officier.

Dès lors, un travail pénible fut imposé aux captifs. Chaque jour, ces courageux enfants de la France, les vêtements en

lambeaux, les pieds nus dans la boue, défilaient devant une population moqueuse, comme des serfs attachés à la glèbe du vainqueur. Debout sur leur passage, nous aimions à les voir et à les saluer en souriant. L'ombrageuse cruauté de l'étranger vit dans ce sourire une menace et il nous fut interdit de voir passer nos amis et nos frères.

Hélas ! au travail comme sous les verrous, une discipline féroce les forçait au silence. Malheur à celui qui murmurait une plainte ou qui frôlait la capote grise du soudard de service!

La répression était subite et impitoyable.

*
* *

Un jour, le bruit courut que le conseil de guerre avait condamné à la peine capitale un jeune sergent d'un régiment de turcos.

Quel crime ce malheureux avait-il commis pour mériter le dernier des châtiments?

Puni de la prison disciplinaire pour une légère infraction au règlement, il avait profité du moment où l'on entr'ouvrait la porte de sa prison pour respirer sur le seuil un peu d'air pur qui venait du dehors. La sentinelle le repoussa brutalement; il répondit à l'outrage en retenant dans sa main l'arme dirigée contre lui. Tel était son crime!

Mais la ville avait peur et le conseil de guerre condamna l'innocent pour rassurer les vainqueurs tremblant devant les vaincus.

J'étais alors chargé de distribuer aux malades à l'hôpital et aux hommes punis l'obole que la France nous envoyait, à la suite de souscriptions nationales. Je considérais comme un grand bonheur la mission qui m'avait été confiée et qui me permettait de voir de près nos soldats et de les servir. Ce jour-là je me rendis, dans ce but, auprès d'eux.

Quelle ne fut pas mon émotion lorsque, en faisant l'appel, je prononçai le nom du condamné à mort?

La douleur que je ressentis fut si vive que j'hésitai à pénétrer jusqu'à lui. Cependant la conscience du devoir à remplir domina ma faiblesse et je fis ouvrir son cachot.

— En venant auprès de vous, lui dis-je.....

— Je suis prêt, interrompit le sergent, l'aumônier sort d'ici.

— Je fais mon devoir de patriote, repris-je vivement, en vous apportant la part qui vous revient sur les sommes envoyées aux prisonniers par le pays.

— Ah! donnez. Que je reçoive de ma patrie et peut-être de ma famille ce dernier témoignage de leur amour!

Il prit la pièce de monnaie, l'examina attentivement, la porta à ses lèvres et me la rendit :

— Pour les pauvres, en souvenir de moi, dit-il avec un triste sourire!

Puis, saisissant avec force la main que je lui présentais :

— Merci, mon lieutenant! votre visite m'a fait du bien, adieu!

Ma main tremblait seule dans les siennes et je sortis livide de sa prison sous son regard calme et serein.

Le lendemain, au point du jour, le pauvre jeune homme n'existait plus.

. . . .

— Prie pour lui, dis-je, au retour du polygone, à un jeune mendiant, en lui tendant l'aumône du supplicié!

— Pour qui, demanda-t-il?

— Pour le soldat français que ton pays vient de faire assassiner.

*
* *

Quelques jours après l'exécution, par suite d'une circonstance inattendue, je fus interné dans une grande ville, en dépit des ordres royaux contraires à cette mesure.

Je trouvai là, dans une maison de santé, un de mes camarades du régiment, horriblement blessé, confié aux soins des vaillantes sœurs de Viederbron. Heureux de le revoir, je passais mon temps à son chevet, l'encourageant par de bonnes paroles et par les souvenirs agréables du passé.

Un soir, on annonça la visite du prince C...

Ce personnage d'origine *russe* aimait passionnément la France. Recherchant avec soin les blessés dans les ambulances, il rencontra mon ami et ne le quitta plus. Dévoué jusqu'au sacrifice, il fut inépuisable dans sa bonté pendant les longs mois de sa cruelle souffrance.

Je lui fus présenté. Dès ce jour, étant son ami, je vis en lui le confident de mes peines et puisai dans l'immense charité de son âme l'espérance et la consolation. Inébranlable dans son dévouement, je le trouvais sur mes pas après chaque désastre et c'est lui qui me pressait sur son cœur lorsque je tombais épuisé dans ses bras, aux cris joyeux de la foule qui m'annonçaient l'écrasement de ma patrie.

Très instruit, polyglotte, le prince aimait à prendre ses repas dans un hôtel renommé, où se trouvaient réunis une foule d'étrangers cosmopolites de haute distinction.

Souvent admis à sa table, je me sentais à l'aise au milieu de cette société variée et choisie.

Hommes du monde, possédant ce sentiment élevé qui fait discerner des pleurs dans un sourire, ces nobles voyageurs m'entouraient de prévenances et de tendres amitiés.

Un seul tranchait parmi ces cœurs compatissants. Fils d'une nation sœur de la mienne, ayant oublié bien des services rendus, il témoignait à chacune de nos défaites une inconvenante satisfaction. Se moquant de tout, sa faconde stupide tombait au milieu de la réserve sympathique que ma présence inspirait, comme l'éclat de rire de l'idiotisme. Dans le désordre de son imagination, manquant de respect au malheur, il fredonna entre deux gorgées de vin :

Mon père est à Paris,
Ma mère est à Versailles
Et moi je suis ici
Couché sur la paille.

Les regards des convives s'arrêtèrent sur lui comme un fer rougi au feu. Mes yeux s'injectèrent.

— Ceci me regarde, murmura mon hôte en me serrant la main. Et il fit un signe.

On apporta du champagne.

— Messieurs, dit le prince, je porte un toast à tout homme d'honneur qui sait compatir aux plus cruelles angoisses, en respectant les larmes des captifs !

Tous, *sans exception*, tendirent leurs verres. L'un d'eux avait rougi en présentant le sien.

— Êtes-vous satisfait, reprit le noble seigneur en se tournant vers moi?

J'aurais eu mauvaise grâce à dire le contraire.

Le lendemain je rencontrai le quidam dans une rue très fréquentée de la ville. Il était vêtu en touriste et semblait se disposer à entreprendre un long voyage.

Il vint à moi avec les marques d'une respectueuse déférence :

— Monsieur, dit-il, une affaire importante m'oblige à partir pour la France. Je serais heureux de pouvoir vous être utile en cette occasion et vous prie de me considérer comme étant tout à votre service.

Je le chargeai, malicieusement, de saluer les couleurs françaises en les voyant flotter sur le sol de mon pays.

Le jeune homme s'inclina.

— Puissé-je aussi bien les servir, murmura-t-il en s'éloignant.

*
* *

L'hiver était des plus rigoureux ; la neige s'étendait épaisse et dure sous un brouillard intense. Nous tremblions de froid et de faim. Les souffrances du corps, unies à celles de l'âme, rendaient la vie atroce. Elle eût été insupportable si nous n'eussions aperçu, sous le voile sanglant qui la recouvrait, les regards de la France constamment fixés sur nous. Les jours se succédaient ainsi, apportant tour à tour leur part de cuisantes douleurs, infligeant aux captifs une double torture.

Le mois de mars parut, enfin, avec un traité de paix qui livrait deux jumelles à la férocité allemande. Nos fers tombèrent et les deux sœurs restèrent, seules, attachées au poteau. Elles y sont encore attendant l'heure de la délivrance.

Les prisonniers, rendus à la liberté, reprirent le chemin de leurs foyers où ils devaient subir les plus terribles épreuves.

En passant par Lyon, je trouvai la gare de Perrache encombrée de soldats se dirigeant sur les garnisons du midi. Un officier garibaldien, blessé, portant la médaille militaire, était à demi couché sur une banquette de la salle d'attente. Je le reconnus malgré la pâleur qui couvrait ses traits.

— Lieutenant, lui dis-je, en pressant ses mains dans les miennes, non seulement vous avez salué mon drapeau, maïs vous l'avez glorifié, merci !

— Je devais des remerciements à la France et des excuses aux captifs; j'ai fait l'un et l'autre, êtes-vous satisfait? répondit-il avec un gracieux sourire.

Je rougis d'une émotion facile à comprendre. Depuis je l'ai toujours aimé.

*
* *

Je vins à Marseille.

— Je vous attendais, dit le général en m'apercevant; asseyez-vous là. Je vous demande au ministre comme officier d'ordonnance.

— Je rentre à peine de captivité et...

— Je vous donne trois jours pour aller annoncer la bonne nouvelle à votre famille.

A l'heure dite j'étais à mon poste.

Quelques jours après, le général, surpris par l'émeute dans l'hôtel de la préfecture, était prisonnier à son tour.

« Des citoyens français, continuant l'œuvre du Prussien, ouvraient, au sein de la Patrie, de nouveaux cachots pour des soldats sortant des prisons de l'ennemi. »

Je dus quitter brusquement la subdivision pour ne pas tomber dans les fers préparés par les mains de mes compatriotes. Au moment où je franchissais le seuil, j'entendis une voix d'*étranger* s'écrier :

— L'officier n'est plus là; où est la caisse?

L'*honnête* homme pensait que le général était détenteur du prêt de ses soldats.

Il se trompait. Mais en cherchant, à défaut de la caisse, il trouva... la pendule.

BLANC,
Capitaine en retraite.

NÉCROLOGIE

M. Caro, de l'Académie française, qui souffrait depuis quelque temps d'une congestion pulmonaire, est mort le 13 juillet, à Paris. Voici quelques détails biographiques sur la carrière de l'éminent moraliste.

M. *Elme-Marie* CARO, était né le 4 mars 1826, à Poitiers, où son père était professeur de philosophie. Après de nombreux succès scolaires, il était entré à l'École normale. Agrégé de philosophie en 1848, il professa dans divers lycées. Il occupa ensuite la chaire de philosophie à la Faculté des lettres de Douai, et en 1858, il fut appelé à Paris, comme maître de conférences à l'École normale. En 1856, M. Fortoul le choisit pour aller exposer à Anvers, devant la Société littéraire de cette ville, les doctrines spiritualistes et religieuses de l'Université de France. A la suite de cette mission, M. Caro fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1861, il devint inspecteur de l'Académie de Paris et remplit par délégation les fonctions d'inspecteur général. Professeur de la Faculté des lettres de Paris, depuis le mois de juillet 1864, il fut élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques (section de morale) en fevrier 1869, en remplacement du vicomte Cormenin,

et membre de l'Académie française le 29 janvier 1874, en remplacement de Vitet. La réception eut lieu le 11 mars 1875. Il a été promu officier de la Légion d'honneur en 1877. M. Caro est mort en chrétien et muni de tous les sacrements.

M. Caro laisse un certain nombre d'ouvrages philosophiques remarquables : *Études morales sur le temps présent*, couronné par l'Académie ; *l'idée de Dieu et ses nouveaux critiques ; la philosophie de Gœthe ; le Matérialisme et la science ; les Jours d'épreuve* 1870-71 ; *Problèmes de morale sociale ; le Pessimisme au XIX*e *siècle.*

—

On annonce la mort, à Essen (Allemagne), de M. *Alfred* KRUPP, inventeur des fameux canons qui portent son nom.

M. Krupp était devenu, de simple ouvrier forgeron, le premier métallurgiste de l'Allemagne. Ses usines, avec leurs annexes, n'occupaient pas moins de 10 kilomètres carrés de superficie.

Dans ces derniers temps, les aciers et les canons Krupp avaient été détrônés par les aciers de Bange. On n'a pas oublié les expériences concluantes qui furent faites en 1885, en Serbie, et qui démontrèrent péremptoirement la supériorité de l'artillerie française.

M. Krupp était âgé de soixante-seize ans. Il avait été anobli en 1871 par l'Empereur Guillaume.

Ainsi disparaît l'un des collaborateurs les plus précieux de la politique unitaire de M. de Bismarck.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On lit dans l'*Osservatore romano* du 14 juillet :

Il y a quelques jours, nous mettions en garde nos lecteurs contre l'authenticité des extraits publiés par les Agences télégraphiques d'une circulaire de S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'État de Sa Sainteté, aux nonces apostoliques, relative à la réconciliation de l'Italie avec la Papauté.

Dernièrement, l'*Agence Reuter*, entre autres, prétendait en donner un résumé plus développé, qui a fourni l'occasion à divers journaux libéraux, et notamment au *Diritto*, d'échafauder des commentaires inspirés par la malveillance habituelle à l'égard de la Papauté.

Nous sommes en mesure de déclarer que le résumé transmis par ladite Agence est en partie inexact, en partie complètement faux.

Le même journal publie encore le démenti suivant, relatif à la mission de Mgr Jacobini en France :

Les informations que nous avons prises auprès des personnes autorisées nous mettent en mesure de démentir absolument la nouvelle donnée par quelques journaux que la présence en France de Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande, aurait un rapport quelconque avec le protectorat français dans la mission de la Chine.

Nous lisons, sur le même sujet, dans les *Missions catholiques :*

Mgr Jacobini, archevêque de Tyr et secrétaire général de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, est actuellement en France.

Son Excellence doit s'arrêter successivement quelques jours à Lyon et à Paris, avec l'unique et spéciale mission de bénir, au nom du Souverain Pontife Léon XIII, les deux conseils centraux de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, et de leur témoigner la haute satisfaction du Pasteur suprême et de S. Em. le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, pour le bien qu'ils ont aidé l'apostolat à accomplir depuis 1822. L'illustre prélat doit s'entretenir enfin avec MM. les directeurs de la Propagation de la Foi des moyens à prendre pour donner plus d'extension encore à une œuvre qui, avec la cause sacrée de la religion, soutient, dans les pays les plus reculés, les grands intérêts de la civilisation et du vrai progrès.

—

Le correspondant viennois du *Standard* donne comme textuel le passage suivant de la note circulaire adressée par le cardinal secrétaire d'Etat aux nonces du Saint-Siège à l'étranger et qui, d'après le correspondant, porterait la date du 16 juin :

L'allocution prononcée par le Saint-Père au consistoire secret du 23 et faisant allusion à un très grave sujet — à savoir la situation du Pape vis-à-vis de l'Italie — a donné lieu à des commentaires et à des interprétations qu'on ne peut laisser s'accréditer. Il est nécessaire que les intentions du Saint-Père, par ordre duquel je vous écris, soient connues dans leur intégrité, afin que Votre Excellence puisse à l'occasion les mettre en avant.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans les désirs exprimés par le Saint-Père pour la cessation du conflit engagé entre le Saint-Siège et l'Italie. Personne ne peut ignorer les maux dont les âmes et l'Eglise souffrent par suite de cet état violent des choses. Les mêmes maux peuvent se constater au regard de la société, menacée qu'elle est de toute manière. Aussi les désirs formulés par le Pape viennent de la

nature même de sa divine mission. Mais ceux qui croient ou laissent croire que le Pape par ses paroles de charité entend sanctionner les faits accomplis contre l'Eglise et la Papauté, sont dans l'erreur. La question romaine doit être réglée de telle sorte que le Pape puisse jouir de son indépendance et de sa liberté complète, et qu'il ne soit pas au pouvoir de l'Italie de changer ces conditions.

C'est dans ce sens que les explications de Votre Excellence doivent être présentées au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, tandis qu'en même temps vous chercherez à connaître son opinion et à obtenir son appui conformément aux vues du Saint-Siège.

Le correspondant ajoute qu'en conclusion la note fait ressortir les avantages que tous les Etats retireraient du règlement de la question romaine.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer, en consignant nos réserves sur l'authenticité de l'extrait ci-dessus, qu'il est traduit de l'anglais et constitue par conséquent une seconde traduction de l'original.

—

Le Souverain Pontife a fait savoir à Son Ém. le cardinal Bartolini, préfet des Rites, qu'il publiera prochainement les décrets relatifs à la canonisation du bienheureux Claver, jésuite, et des sept bienheureux fondateurs de l'ordre des Servites de Marie, et à la béatification du vénérable Jean-Baptiste de la Salle.

—

Dans la réunion académique qui a eu lieu au Vatican le 14 juillet, et que le Saint-Père lui-même a daigné présider, Sa Sainteté a clos la séance par une allocution en langue latine dont nous reproduisons le texte, afin de permettre à nos lecteurs d'en admirer la forme en même temps que le fond :

Dimittere vos illaudatos nolumus, optimi adolescentes, qui cum vosmetipsos penitioribus litteris tradideritis excolendos, has Nobis primitias ac veluti libamenta studiorum vestrorum hodie dedistis. — Et pulchre quidem : nam sapienti magistrorum industriæ satis videtur fuisse diligentia vestra consentiens, cum perspicere Nobis licuerit in maximis et oratoribus et poetis, quos vel antiqua vel recentior tulit ætas, virtutem ingenii vestri bene et naviter exercitatam. Ita quidem curarum Nostrarum aliqui incipiunt non injucundi apparere fructus : eosque confidimus majorem copiam eamdemque perennem consequuturam.

Id sane, ad Nos quod attinet, velle et curare studiose perseverabimus ; neque solum hac de caussa quod mentem litteræ perpoliunt,

quod ornant, quod oblectant, etsi hæc ipsa permagna sunt; sed præcipue et maxime quia amorem virtutis alere queunt, ipsaque veritas, faciliorem habet in animos aditum, si litterarum lumen accesserit.

Interest præterea, iis qui Ecclesiam vituperant, re ostendere, hanc ipsam litterarum laudem, quæ in clero vetus est, nequaquam diuturnitate temporis interiisse. — Quoniam vere sunt litteræ velut flos pulcherrimus totius humanitatis, perspiciant homines et quanta vel hoc nomine gratia Ecclesiæ romanisque Pontificibus debeatur.

—

On mande de Rome, le 17 juillet, qu'à la suite d'une décision qui fut prise au congrès catholique de Lucques relativement à la situation du Pape, le comité permanent de l'Œuvre des Congrès a résolu, avec l'autorisation du Vatican, de préparer un vaste mouvement de pétitions dans toute l'Italie, afin de réclamer qu'il soit mis fin à cette situation anormale. Ces pétitions, recueillies par tous les comités paroissiaux, diocésains et régionaux de l'Œuvre des Congrès catholiques d'Italie, seraient présentées au Parlement à la réouverture de la session, en novembre, pour le mettre en demeure ou d'y faire droit, ou de montrer de plus en plus toute la différence qu'il y a entre l'Italie réelle et l'Italie officielle.

—

L'abbé Margotti directeur, de l'*Unita Cattolica* et le plus ardent lutteur de la presse en Italie, a laissé un testament qu'on vient d'ouvrir et qui mérite qu'on le cite :

Je crois ce que croit la Sainte Eglise Catholique, Apostolique, Romaine; je me déclare fils très obéissant du Souverain-Pontife, Vicaire de Jésus-Christ : je mets mon âme dans les bras de la divine Miséricorde et j'invoque le patronage de Marie Très Sainte, de saint Joseph, de sainte Anne, de saint Jacques et de saint Louis de Gonzague, maintenant, dans les jours qui me restent à vivre, et spécialement au moment de ma mort, que tous les saints et en particulier l'apôtre dont je porte le nom, et mon ange gardien, m'assistent en ce moment terrible.

(Suivent les dispositions pour les services, prières et *mille messes* à faire célébrer dans l'année).

Mes héritiers universels dans le courant de l'année payeront sans intérêts : dix mille francs à la petite maison de la divine Providence de Turin, dite le *Cottolengo;* dix mille francs au collège de San Giuseppe, dit des *Artigianelli*, à Turin; cinq mille francs à la paroisse de Notre-Dame des Anges, à San Remo; cinq mille francs à la paroisse de San Secondo, à Turin, douze mille francs au Pape à

titre de denier de Saint-Pierre; cinq mille francs au Séminaire de Turin; cinq mille francs au Séminaire de Vintimille.

Je lègue à mon domestique la somme de 10,000 francs, et à ma domestique la somme de 6,000 francs.

Je déclare que la somme de 30,000 francs, qui se trouve maintenant déposée à la Caisse du Crédit mobilier de Turin, ou celle plus considérable ou plus petite qui s'y trouvera déposée au moment de ma mort, doit servir à la publication de l'*Unita Cattolica* ou au soutien de la *bonne* presse, comme le jugeront à propos mes héritiers universels, après avoir pris conseil de l'autorité ecclésiastique de Turin.

France.

Reims. — Nos lecteurs savent que, grâce au zèle de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, un monument est élevé au grand Pape Urbain II dans son pays natal. Ce monument, digne du pontife qu'il doit honorer, est inauguré solennellement aujourd'hui même, 21 juillet. Voici, d'après le *Bulletin* du diocèse de Reims, l'indication des fêtes qui sont célébrées à cette occasion :

La France entière s'occupe de ce qui se prépare à Châtillon, l'Eglise s'y intéresse et les fêtes d'inauguration auront, à ce double point de vue, un grand caractère.

On compte dès maintenant sur la présence de vingt-trois membres de l'épiscopat, dont voici les noms :

Mgr Rotelli, nonce apostolique; Mgr Richard, archevêque de Paris; Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste, coadjuteur de Rennes.

LL. GG. NN. SS. Doutreloux, évêque de Liège; Koppes, de Luxembourg; Mermillod, de Lausanne et Genève; Theuret, de Monaco; Bécel, de Vannes; Freppel, d'Angers; Turinaz, de Nancy; de Cabrières, de Montpellier; Thibaudier, de Soissons; Cortet, de Troyes; de Briey, de Saint-Dié; Couillé, d'Orléans; Goux, de Versailles; Boyer, de Clermont; Dennel, d'Arras; de Briey, de Meaux; Jacquenet. d'Amiens; Sourrieu, de Châlons; Péronne, de Beauvais; Larue, de Langres.

De Necker, chanoine de Latran; Mgr Hautcœur, recteur de l'Université de Lille; le R. P. abbé des Bénédictins de Solesmes; le R. P. Augustin, de l'abbaye d'Igny; le supérieur général des Pères du Saint-Esprit, de Paris; Mgr Stonor, chanoine de Latran.

Nous ne pouvons mentionner les nombreux personnages étrangers et autres qui se rendront à Châtillon en cette circonstance et se joindront au clergé et aux fidèles pour faire cortège à NN. SS. les évêques et honorer Urbain II.

Le dimanche 24, aura lieu à la cathédrale la fête du Bienheureux Urbain II ; on y exécutera la messe de Gounod dite de Jeanne d'Arc, et le soir, aux vêpres, M. le chanoine Lémann rapprochera dans un même panégyrique les deux noms d'Urbain II et de Jeanne d'Arc.

Le même *Bulletin* donne les détails suivants au sujet du monument :

L'œuvre, dans son ensemble, est grandiose et d'un effet saisissant.

Le monument qui s'élève sur la plate-forme de l'ancien château de Châtillon, à l'endroit même où fut la demeure des ancêtres et des neveux d'Urbain II, se compose d'un piédestal cylindrique avec soubassement quadrangulaire surmonté de la statue.

La partie inférieure est flanquée de quatre pilastres ornés des armoiries des principaux chefs de la croisade. Les faces du soubassement sont couronnées par un simulacre de créneaux rappelant l'ancien château de Châtillon.

Le piédestal est simple et sans aucun ornement que la croix ; l'architrave de sa corniche porte gravée cette inscription : « *Au Bienheureux Urbain II, pape, né en* 1042, *à Châtillon-sur-Marne, mort le* 29 *juillet* 1099. » La corniche repose sur trente-deux modillons.

Le pontife, en vêtements sacerdotaux et coiffé de la tiare, est représenté debout, au moment où il prononce ces paroles à jamais mémorables : *Dieu le veut !*

La statue d'Urbain II vient définitivement au troisième rang parmi les grandes statues religieuses du monde entier, après Notre-Dame du Puy et saint Charles Borromée, d'Arona. — Si on tient compte de la statue de la Liberté de New-York, et de la *Bravarià*, de Munich, le monument d'Urbain II est classé par ses dimensions au cinquième rang.

Il mesure en effet 21 mètres 23 cent., dont 12 mètres 93 cent. pour le piédestal et 8 mètres 30 pour la statue.

Le nom d'Urbain II évoque bien des souvenirs et rappelle bien des gloires ; c'est une des belles figures du moyen âge, une des grandes illustrations de la France et de l'Église ; c'est le premier et le véritable promoteur des croisades, et c'est à Clermont sur le sol français, qu'il poussa son premier cri de guerre : *Dieu le veut !* Urbain II fut encore un homme de Dieu, un saint Pontife que l'Église honore aujourd'hui du titre de Bienheureux.

L'artiste a su rendre tous ces sentiments et nous présenter Urbain II sous ces différents aspects ; l'attitude, le geste, la physionomie expriment à la fois le patriotisme, la religion, la vertu, et nous montrent en lui le croisé, le pape et le saint.

En érigeant cet incomparable monument, S. Em. le cardinal archevêque de Reims tire du tombeau, pour l'immortaliser, une

gloire nationale et religieuse, et il a droit à l'admiration et à la reconnaissance des catholiques et tout spécialement des catholiques français, car Urbain II, comme Jeanne d'Arc, appartient autant à la France qu'à l'Eglise...

Au pied de la statue s'élève un autre monument dont on a peu parlé, mais qui n'en est pas moins remarquable : c'est l'ancienne église du prieuré de Binson, nouvellement restaurée par Son Eminence. Cette église, l'une des plus anciennes de la région, ne manque point de cachet ; elle était propriété particulière d'Odon de Châtillon, et elle est mentionnée dans ses titres patrimoniaux. Elle était en ruines ; on l'a repris pierre par pierre pour lui conserver son caractère architectural ; on n'a rien négligé pour la rendre digne des grands souvenirs qu'elle rappelle, et à l'heure qu'il est, elle figure à bon droit parmi les plus intéressants monuments de la région. Hier encore, elle attirait l'attention des membres du congrès archéologique réunis à Soissons qui votaient à Son Eminence des remerciements pour cette restauration.

A côté de l'église se trouve l'ancien prieuré, relevé lui aussi de ses ruines. Il pourra devenir, selon les dispositions de la Providence, un centre d'œuvres pour cette contrée, et compléter ainsi, pour la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise, l'heureux ensemble des travaux du Cardinal à Châtillon.

Troyes. — Le *Journal officiel* publie la nomination au grade de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur d'une vénérable religieuse dont il rappelle en ces termes concis les admirables services :

« Mme Berthon (Madeleine), en religion Sœur Philomène de l'ordre des sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers ; attachée depuis 34 ans, au service des salles militaires de l'hospice de Troyes. »

Le *Journal officiel* n'ajoute pas la mention : « services exceptionnels, » et il a raison, car la charité poussée jusqu'au sacrifice est une règle et non point une exception pour les Sœurs, qu'aucune calomnie ne décourage et que ne lasse aucune ingratitude.

Etranger.

États-Unis. — Le *New-York World*, journal protestant très répandu, publiait, le 8 juin, la nouvelle suivante :

Wewsburg (Etat de New-York), 7 juin.

Le Synode de l'église presbytérienne réformée de l'Amérique, en ce moment en session dans cette ville, vient d'adopter des résolutions déclarant que les sociétés secrètes sont, à cause de leur secret,

immorales et injustes. Elles dégradent les croyances de leurs membres et les réduiront en servitude. De plus, outre le secret de ces sociétés, plusieurs n'ont aucune religion et nuisent grandement au culte de Dieu en mettant obstacle à l'œuvre de l'Eglise.

Pour cette raison, il a été résolu par ce Synode que, vu le maintien du secret, les membres de ces sociétés ne doivent pas être admis dans l'Eglise. Le Synode enjoint aux autorités de l'Eglise d'expulser tous les membres qui seraient affiliés à quelques-unes de ces sociétés secrètes, s'il en était d'assez téméraires pour y prendre part.

Pendant la discussion qui a précédé le vote de ces résolutions, la franc-maçonnerie a été violemment attaquée.

Le journal américain ne fait aucune observation, mais chacun peut se poser cette question : L'Église catholique n'est-elle pas fondée à condamner la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes, quand une secte protestante, telle que le presbytérianisme, les juge immorales, injustes, à cause de leur secret?

Missions.

On lit dans les *Missions catholiques :*

Au mois de décembre 1886, le Vicaire apostolique du Chen-si et le T. R. Père ministre général des Franciscains avaient exprimé à la Propagande le désir de voir confier à un autre Institut une partie de l'immense province chinoise du Chen-si, que leur Ordre ne pouvait pourvoir d'un nombre suffisant de missionnaires, et, dès l'année suivante, des prêtres du séminaire de Saint-Pierre et Saint-Paul commençaient à s'établir dans la partie méridionale du Chen-si. Sur la demande de Mgr Pagnucci, vicaire apostolique, les cardinaux de la Propagande ont, dans leur réunion du 28 juin, décrété l'érection de cette mission en vicariat apostolique et proposé pour vicaire apostolique avec caractère épiscopal M. Grégoire Antonucci, élève du séminaire de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Dans l'audience du 20 juin, Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande, a présenté au Saint-Père les décisions de la Sacrée-Congrégation, et Sa Sainteté a daigné les approuver. Le Chen-si septentrional reste confié aux Franciscains et garde Mgr Pagnucci pour vicaire apostolique; le Chen-si méridional est confié au séminaire romain de Saint-Pierre et Saint-Paul. Une chaîne de hautes montagnes, orientée de l'Est à l'Ouest et qui coupe la province, forme la limite naturelle des deux vicariats. Le Chen-Si méridional comprend les deux villes de premier ordre, Han-tchang-fou et Hi-ngan-fou, avec toutes les cités de moindre importance et les territoires qui en dépendent.

— Le même motif qui a décidé les Franciscains à solliciter la division de leur mission du Chen-si a déterminé les Capucins à prier la

Sacrée-Congrégation de la Propagande à confier à un autre Institut une de leurs vastes missions de l'Inde. Par décret de la Propagande en date du 6 juillet, le Saint-Père a érigé la nouvelle préfecture apostolique du Kafiristan et du Cachemire, et l'a confiée à la Société des missionnaires de Saint-Joseph de Mill-Hill. Cette préfecture embrassera les territoires du Kafiristan et du Cachemire et la partie du Penjab au nord des fleuves Jhelu, Chenab et Indiano, avec les quatre stations militaires de Peshawer, Nowshera, Ravulpindee et Murree.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 12 *juillet.* — M. Rouvier dépose le titre I du projet relatif à l'organisation de l'armée, titre relatif aux obligations militaires des citoyens et au recrutement.

Le Sénat adopte le projet de loi voté par la Chambre concernant le canal de la Bourne (Drôme).

Vendredi 15 *juillet.* — M. Fallières dépose, au nom de M. le ministre de la guerre, un projet de loi relatif au rengagement des sous-officiers, un projet de loi modifiant la loi du 13 mars 1875 sur l'infanterie, un projet de loi portant création d'un nouveau régiment de cavalerie et la suppression du 6e escadron dans chacun des régiments de chasseurs d'Afrique.

Le Sénat décide qu'immédiatement après la séance il se réunira dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner les deux derniers de ces projets de loi.

Samedi 16 *juillet.* — Le Sénat ajourne à la prochaine session l'examen d'un projet de loi portant annulation et ouverture de crédits sur divers exercices, et adopte, après en avoir voté l'urgence, le projet de loi tendant à accorder des récompenses extraordinaires dans l'ordre de la Légion-d'Honneur à l'occasion de l'exposition de Liverpool.

Lundi 18 *juillet.* — M. le général Grévy donne lecture du projet de loi d'organisation de l'infanterie.

M. le colonel Tézenas donne lecture du projet sur la cavalerie.

L'urgence est prononcée, et la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Rouvier dépose le projet de loi relatif aux quatre contributions.

Mardi 19 *juillet.* — M. Ferron, ministre de la guerre, dépose le projet relatif à un essai de mobilisation.

L'urgence est déclarée et le projet renvoyé à la commission mili-

taire chargée des projets sur la réorganisation de l'infanterie et l'augmentation de la cavalerie.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet modificatif de la loi du 13 mars 1875 relatif à la réorganisation de l'infanterie.

Les articles sont adoptés sans débat.

Sur l'ensemble de la loi, M. LE GÉNÉRAL BILLOT prend la parole.

Il appelle l'attention sur l'article 4, qui traite du recrutement régional. La Chambre a adopté le système régional dans la loi sur le recrutement.

Cette loi n'a pas été discutée par le Sénat ; l'orateur regretterait que le recrutement régional opposé au recrutement national fût introduit dans notre législation et accepté par le Sénat d'une manière pour ainsi dire subreptice ; il demande donc au ministre de la guerre de vouloir bien déclarer que l'adoption de l'article 4 n'engage pas le Sénat à consacrer le système national lorsque la loi de recrutement lui sera soumise.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE et M. LE GÉNÉRAL CAMPENON font des réponses qui donnent satisfaction à l'observation de M. le général Billot.

L'article 4 et les autres articles sont adoptés ainsi que l'ensemble du projet.

Le projet tendant à la création de nouveaux régiments de cavalerie et à la suppression du 6e escadron dans chacun des quatre régiments de chasseurs d'Afrique actuels est voté sans discussion.

M. LOUBET, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de son rapport sur le projet des quatre contributions directes.

Le Sénat passe à la discussion immediate du projet sur les contributions directes.

Tous les articles sont votés sans débat.

Chambre des députés.

Mardi 12 *juillet*. — M. A. DE LA FORGE, vice-président, donne lecture d'une lettre de M. Floquet, ainsi conçue :

« Monsieur le vice-président,

« Je vous prie de vouloir bien transmettre à la Chambre des Députés ma démission des fonctions de la présidence.

« Agréez, monsieur le vice-président et cher collègue, l'assurance de ma considération et de mon dévouement.

« Signé : Charles FLOQUET. »

Voix nombreuses : Il faut refuser la démission.

M. RICARD dépose une proposition ainsi conçue : « La Chambre refuse la démission du président et passe à l'ordre du jour. »

Le scrutin a lieu, et M. le VICE-PRÉSIDENT annonce que la proposition de M. Ricard, tendant à refuser la démission de M. le président Floquet, est adoptée par 486 sur 485 votants. (Rire général.)

M. le président rectifie les chiffres. L'unanimité est de 485 voix sur 485 votants.

M. STEENACKERS dépose une proposition de loi tendant à établir une taxe sur ceux qui emploient des étrangers et demande la déclaration d'urgence.

Le renvoi est ordonné.

M. JACQUEMART adresse une question au ministre de l'instruction publique et des cultes au sujet de la présence d'ecclésiastiques étrangers sur le territoire français. Il y a eu en effet des prêtres étrangers non autorisés qui exercent le ministère et l'enseignement.

M. DES ROTOURS dit que tous les instructeurs du Nord sont Français et de bons Français.

M. SPULLER répond que le patriotisme de l'administration ne saurait être mis en doute. La question est ancienne. Sous la monarchie les étrangers n'étaient pas admis dans le service paroissial : ce principe n'a pas cessé de prévaloir. Mais il y a quelques prêtres étrangers dans les départements frontières. On n'a eu qu'avec beaucoup de peine un état complet de ces prêtres, il y en a cinquante dans le département des Ardennes dont quelques-uns ont obtenu l'autorisation de domicile.

Le ministre continuera à suivre cette question en s'inspirant des principes de notre droit public et des exigences du service paroissial.

M. RENÉ LAFFON demande la parole.

M. SPULLER dit qu'il n'a rien à ajouter à la réponse qu'il a faite et qu'il s'en rapporte à la Chambre pour la fixation du jour de la discussion.

Voix diverses : A un mois.

La fixation à un mois est adoptée par 310 voix contre 178.

M. LE BARON REILLE dépose son rapport sur le projet de loi concernant la création de nouveaux régiments de cavalerie. L'urgence est déclarée. Le projet est mis à l'ordre du jour de demain.

M. MÉRILLON lit un rapport relatif à l'infanterie qui conclut à l'adoption du projet du général Ferron légèrement modifié. Le rapporteur demande l'urgence qui est déclarée. Le projet est mis à l'ordre du jour de demain.

La Chambre adopte divers projets d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du titre deux du projet organique militaire.

Mercredi 13 *juillet*. — M. FLOQUET est au fauteuil. Dès l'ouverture de la séance, les bancs, ordinairement vides, se garnissent. La Chambre se prépare à entendre le discours par lequel M. Floquet doit nécessairement inaugurer sa nouvelle présidence.

Cette allocution a été très correctement écoutée, discrètement applaudie, et a été suivie des applaudissements mesurés de toute la Chambre.

Les conclusions du rapport favorable de M. Reille sur le projet du gouvernement, portant création de nouveaux régiments de cavalerie sont votées.

Votées également les conclusions du rapport relatif à l'infanterie.

Vendredi 15 *juillet*. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet des quatre contributions directes de l'exercice 1888.

M. Jules Roche dit que dans la question de transformation des impôts ce qui doit influencer le législateur ce sont les questions de politique générale et les intérêts matériels mis en pratique. Le temps manque absolument d'ici le 1er janvier pour appliquer l'impôt de quotité : la solution de cette question comporte des travaux considérables.

M. Rouvier demande à la Chambre de voter le projet, prenant, au nom du gouvernement, l'engagement de présenter pour 1889 un projet de budget réalisant les réformes proposées. (Très bien ! sur divers bancs.)

Samedi 16 *juillet*. — Suite de la discussion du projet des quatre contributions directes.

Lundi 18 *juillet*. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet des quatre contributions.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 491 voix.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à l'expérience de mobilisation.

L'ensemble du projet est adopté par 329 voix contre 118.

La Chambre adopte à l'unanimité de 429 votants le projet de convocation de la section technique des ouvriers de chemin de fer.

Mardi 19 *juillet*. — M. Delisse dépose sur le bureau une proposition tendant à ce que, pendant l'absence des Chambres, le gouvernement soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts français contre l'envahissement de l'exportation étrangère.

Le projet est renvoyé à la commission des douanes.

M. Rivet demande comment il a pu tolérer que M. le curé de Châteauvillain ait obtenu un avancement immérité.

M. Spuller, ministre des cultes, répond que la nomination a eu lieu le 6 juillet et n'a pas été notifiée officiellement à la direction des cultes. Le titulaire a eu une attitude parfaitement correcte.

Son discours d'installation a eu pour texte cette maxime évangélique : « Que la paix soit avec vous ! » Cette succursale n'est pas un poste inamovible. L'évêque pouvait y nommer; toutefois il a pris une liberté excessive.

Mgr Freppel prend la parole :

La question, dit l'orateur, est double ; on peut l'envisager au point de vue du fait et au point de vue du droit. On vient de dire que Mgr Fava avait nommé M. le curé de Châteauvillain à une cure supérieure, avec avancement.

C'est faux. Un télégramme de Mgr Fava dément l'assertion de M. Rivet. La succursale est inférieure à celle que le titulaire occupait.

D'après l'art. 63 de la loi du 10 germinal an I, il est incontestable que l'évêque a seul le droit de nommer un curé à une paroisse, autre qu'un chef-lieu de canton.

Le ministre n'a rien à y voir.

M. Rivet répond qu'il ne se plaint pas du curé, mais de l'évêque. En donnant de l'avancement au curé de Châteauvillain, l'évêque de Grenoble sanctionne les agissements passés de cet ecclésiastique.

L'orateur demande que la question soit transformée en interpellation.

M. le comte de Lanjuinais demande le renvoi à un mois.

Le renvoi est repoussé par 317 voix contre 166.

M. Madier de Montjau s'élève contre ce qu'il appelle « les honteuses violences de Châteauvillain ». Il demande que l'évêque soit temporairement privé de son traitement.

M. Rivet soutient que la nouvelle cure a une réelle importance. Il propose un ordre du jour de blâme ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à user de toute son autorité pour imposer aux ministres des cultes le respect de la République et des lois. »

M. Spuller explique qu'à son point de vue l'évêque est surtout coupable de n'avoir pas pris dans des circonstances particulièrement délicates l'avis du ministre. C'est dans ce sens qu'il a écrit à Mgr Fava une lettre de rappel.

M. Spuller se rallie à l'ordre du jour de M. Rivet.

L'ordre du jour est voté par 338 voix contre 144.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fête du 14 juillet. — Toujours Boulanger ! — Les Permanents. — Election de la Loire-Inférieure. — M. Spuller à Lyon. — Affaire Pranzini. — Etranger.

21 juillet 1887.

C'était une curiosité et, pour quelques-uns, une angoisse de savoir comment se passerait, cette année, la fête du 14 juillet. Le récent « exil, » pour parler comme M. Rochefort, d'un général désormais fameux, aurait-il à ce point échauffé ses par-

tisans que, de loin, il dût servir à provoquer une sorte d'émeute? D'aucuns le disaient et, à tout événement, le nouveau ministère avait fait annoncer que, si l'on bougeait, la répression serait terrible.

L'avertissement a porté et les émeutiers se le sont tenu pour dit. Aussi n'y a-t-il eu, à proprement parler, aucun mouvement sérieux ni même aucune tentative de manifestation. Tout s'est réduit aux fredonnements d'une opposition gouailleuse, enchantée, selon le caractère frondeur du parisien sinon du français, de faire niche au pouvoir quel qu'il soit, en lui criant aux oreilles le nom d'un tribun quelconque, d'un général devenu le client des camelots et des mirlitons, ou même d'un Lambert inconnu à qui l'on fait, pour la circonstance, une popularité d'un jour.

S'il faut tout dire, et mis à part les quelques milliers de boulangistes plus ou moins convaincus qui, pour célébrer la fête, ont traîné son nom dans les rues comme un refrain de carnaval, la fête elle-même a pris un double caractère, qu'il n'est pas sans intérêt de noter. C'est d'abord le déploiement inusité de forces militaires que nos gouvernants, à raison ou à tort, ont jugé nécessaire pour assurer leur sécurité. La *Lanterne*, compare amèrement ce fait à ce qui se passait sous l'Empire, où même, dit la feuille radicale, on prenait moins de précautions. N'est-ce pas significatif que la République en soit ainsi réduite à se protéger contre les républicains? En d'autres temps Gambetta, sur des indications moins graves, prononçait déjà son fameux « Ça se décolle. » Que dirait-il donc aujourd'hui?

Un autre symptôme, c'est que cette fête du 14 juillet, dont la date a été spécialement choisie pour faire pièce aux « réactionnaires, » a perdu quelque peu, à cet égard, de son acuité. On sait avec quelle ardeur, dans les premiers temps, l'espionnage républicain s'exerçait contre tous ceux qui ne manifestaient pas suffisamment leur enthousiasme. Nous n'en sommes plus là. Les décorations sont devenues plus rares et les illuminations, autres que les officielles, ont à peu près disparu, sans que cela fasse entre voisins un sujet de querelle. Quant au gros du public qui, moitié par curiosité, moitié par goût d'amusement, se porte à voir les illuminations ou les revues, il est aisé, d'après son attitude, d'observer qu'il n'entend nullement faire œuvre de secte et qu'il fêterait aussi bien la Saint-Henri le 15 juillet que la prise de la Bastille à la date du 14.

Que cette indifférence pour la signification des fêtes soit bonne en soi, nous ne le disons pas, car il était jadis dans les traditions de la France chrétienne que ses fêtes nationales fussent à l'unisson des sentiments religieux qui présidaient à leur choix; mais en fait, cette indifférence aujourd'hui, à la date du 14 juillet, constitue un progrès sur les années précédentes en marquant l'affaiblissement, dans la foule, des haines révolutionnaires qu'une détestable engeance politique s'ingéniait à lui suggérer. Ajoutons que quiconque a vu, disséminés un peu partout, les manifestants pour rire qui, en riant aussi, allaient répétant le fameux : *Vive Boulanger !* a pu constater qu'ils le criaient sans grande colère contre les expulseurs de Boulanger et même sans grande conviction. Ils s'amusaient à leur façon et n'en demandaient pas plus.

Bref, comme dit très bien l'*Univers*, sans céder le moins du monde à l'optimisme, sans croire que nous soyons près du jour où la France éprouvera que Dieu a fait les nations guérissables, nous ne croyons pas que la journée du 14 juillet 1887 soit, dans son ensemble, un bon jour à inscrire dans les Annales républicaines. Car ce qu'elle a manifesté le plus nettement, c'est un sentiment de lassitude, un besoin de repos matériel, et même un instinct du repos moral, qui vient aux foules quand elles n'en ont pas encore l'intelligence, dont la conclusion pourrait bien être un jour l'unanimité d'un cri poussé avec une autre conviction que celui de : *Vive Boulanger!* Quelle joie quand, ce jour-là, dans un immense soupir de soulagement, s'élèvera formidable, par toute la France, ce cri : *A bas la République!* devenu pour tous le mot d'ordre de la délivrance!

—

De nouveau, le général Boulanger vient de se mettre dans un mauvais cas. Il a adressé à M. Laur, le député connu par son amour de la réclame, une lettre dans laquelle il proteste de sa résolution de remplir ses devoirs et parle avec une amertume peu dissimulée des amis qui l'ont abandonné au Parlement. M. Laur, enchanté d'avoir une occasion de faire parler de lui, a immédiatement communiqué la lettre à la *France* et, aussitôt ce journal circulait à la Chambre et soulevait les commentaires les plus passionnés. M. Clémenceau et les radicaux, qui ont blâmé la manifestation de la gare de Lyon, étaient furieux. « Cela dépasse toutes les bornes, » s'écriait le directeur de la *Justice*. Les boulangistes quand même soutenaient que la

lettre était une lettre confidentielle, que le général avait bien le droit de s'épancher avec des amis et que le seul coupable en cette affaire était M. Laur, qui n'aurait pas dû publier une pareille lettre sans l'autorisation du signataire. Un de ces fidèles champions du général, M. Le Hérissé, a télégraphié à Clermont-Ferrand, pour obtenir une autorisation de désavouer la publication de la lettre. Nous ne savons si M. Le Hérissé a reçu l'autorisation demandée. Le démenti qu'il a communiqué à la presse par l'intermédiaire de l'Agence Havas est bien anodin et bien faible.

Nous ne croyons pas d'ailleurs, que ce démenti, autorisé ou non, calme l'irritation de M. Clémenceau et de ses amis, car il existe aussi une dépêche adressée par le général Boulanger à M. Laisant, dépêche dans laquelle il remercie chaleureusement « son cher député » d'avoir été le seul dans la fameuse séance du Palais-Bourbon à ne pas « lui donner le coup de pied de l'âne. » Coup de pied de l'âne est dur, et M. Clémenceau est personnellement outré de cette appréciation soldatesque de son éloquence.

M. le général Boulanger, on le voit, s'épanche de tous côtés, en termes amers, contre les hommes et les choses. Cela n'est point habile ni supérieur. La politique a eu de tout temps de vilains retours, qu'un homme de large envergure et taillé pour les hautes situations considère avec cette philosophie adroite et dédaigneuse qui est faite d'esprit plus que de sentiment.

M. le général Boulanger aurait entrepris de justifier la réaction et le revirement d'opinion qui se sont produits à son endroit, qu'il ne devrait pas s'y prendre autrement.

Enfin, il est d'un mauvais exemple qu'un commandant de corps remplisse les journaux de sa correspondance personnelle et de ses doléances multipliées.

Ce n'est plus le moment ni le lieu de se poser en héros politique et militaire, et, puisque le général Boulanger se déclare prêt à faire son devoir, qu'il fasse donc le premier de tous pour un soldat, qui est de se soumettre et de se taire.

—

La presse s'égaie avec raison au sujet du comité de surveillance composé de treize membres que vient de créer l'extrême-gauche. Les treize *permanents*, comme on va les appeler, doivent à la fois suivre d'un œil soupçonneux les actes du minis-

tère et les menées monarchiques. On rencontre dans ce comité les vrais descendants de Robespierre, depuis Clémenceau jusqu'à Mesureur et Brialou. On ne saurait trop admirer l'abnégation de ces gardiens vigilants des traditions révolutionnaires, qui vont sacrifier leurs vacances au devoir, tel qu'ils le comprennent.

Mais si les ministres s'absentaient, s'il leur prenait fantaisie d'aller chacun de son côté, aux bains de mer, tandis que M. Grévy serait à Mont-sous-Vaudrey, que feraient les *treize*? Il leur faudrait se partager la besogne, et on aurait ce curieux spectacle de Brialou suivant Rouvier à la piste, tandis que Mesureur s'attacherait aux pas de Spuller, Planteau, à la basque de l'habit d'Hérédia, et ainsi de suite. Décidément le comité permanent s'est chargé de l'intermède comique qui doit séparer les deux sessions.

—

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu dimanche dans la Loire-Inférieure :

MM. Jules de Lareinty, conservateur........	56,741	élu
Fidèle Simon, républicain	3,278	
Général Boulanger.........................	1,934	
Divers	1,065	

On sait que M. Jules de Lareinty était seul candidat ; les républicains n'avaient pas osé lui opposer de concurrent. Dans ces conditions, les abstentions sont toujours fort nombreuses; on se dérange peu pour aller au scrutin lorsqu'il n'y a pas de lutte et que le résultat est connu à l'avance.

Le chiffre des voix obtenues par M. de Lareinty n'en est que plus significatif ; il dépasse de beaucoup le quart des inscrits exigé par la loi pour la majorité absolue, et il est encore supérieur de 10,000 voix au chiffre obtenu le 4 octobre 1885 par le plus favorisé des candidats républicains, M. Fidèle Simon. Aux élections générales, la lutte avait été très vive ; le parti républicain, soutenu par l'administration, avait fait les plus grands efforts, et, malgré tout, M. Fidèle Simon n'avait réuni que 47,098.

Les 1,934 voix du général Boulanger ont presque exclusivement été recueillies dans la ville de Nantes où les cafés chantants ont répandu la polka : *En revenant de la revue*. C'est un succès pour les doublures de M. Paulus.

—

Malgré les récits officiels, il paraît certain que l'accueil fait à Lyon à M. Spuller, qui allait présider la distribution des prix de l'école La Martinière, a été des plus réfrigérants. Des troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie étaient échelonnées depuis la place des Terreaux jusqu'à la gare de Perrache. Des mesures de police extraordinaires avaient été prises. Quand M. Spuller, escorté par des pelotons de gardes municipaux et de gendarmes, ainsi que par des escadrons de cuirassiers, est arrivé sur le cours du Midi, des cris : « A bas le ministère! A bas Spuller! » et des sifflets stridents ont retenti et se sont continués jusqu'à l'arrivée du cortège, près de la place Bellecour, où les manifestants étaient en masse compacte.

La partie essentielle du programme du voyage ministériel était le banquet auquel assistait le père de Gambetta. Répondant au toast porté par le maire à la mémoire du chef de l'école opportuniste, M. Spuller, un de ses plus fidèles lieutenants, a fait l'éloge de M. Grévy, et a rappelé les soixante ans d'une vie publique qui devait plus compter devant l'opinion que « certaine popularité née d'hier qui sera morte demain et dont « on ne parle déjà plus. » (Applaudissements). Il a remercié la municipalité lyonnaise d'avoir évoqué le souvenir « du grand « patriote que la France pleure toujours, » et a ensuite développé trop longuement le programme d'apaisement que se proposait de suivre le ministère, et qui répondait au sentiment de pacification manifesté dans tout le pays.

Afin de protester contre toute accusation de pacte avec la droite, M. Spuller s'est cru obligé de rhabiller quelques lieux communs sur les menaces des anciens partis, comme si les faits ne démontraient pas chaque jour, d'une façon évidente, que la république n'a pas de plus dangereux ennemis que les républicains eux-mêmes. A part cela, des tirades sur la bonne volonté, les réformes à accomplir, rien qui sorte des déclarations officielles prodiguées depuis longtemps avec la même confiance... et le même insuccès. Le gouverneur de Lyon, le général Davoust, en disant que l'armée, sans se préoccuper de la politique, a les yeux constamment fixés sur la frontière, et qu'on la trouvera vaillante le jour où l'on aurait besoin d'elle pour la défense du pays, a été plus éloquent que le ministre.

—

La cour d'assises de la Seine vient de condamner à mort le fameux assassin Pranzini, reconnu coupable du triple assassinat qui, il y a quelques mois, jetait l'épouvante dans Paris. On se rappelle qu'un matin, à la rue Montaigne, on trouva une femme du demi-monde égorgée avec sa servante et une jeune fille; les trois victimes avaient d'horribles blessures, et leur tête ne tenait presque plus que par un fil.

Dira-t-on qu'ainsi la justice est satisfaite? Hélas! le procès lui-même, a offert l'un des spectacles les plus répugnants qu'on ait vus depuis longtemps aux cours d'assises. La composition du public, sa curiosité malsaine et féroce, faite de sanie et de luxure, les batailles dont le prétoire a été le terrain jusqu'à la dernière heure, entre spectateurs et spectatrices, faisant assaut pour être plus près des témoins, empruntés presque tous au monde de la débauche, tout cela justifie le mot sévère du président, obligé par deux fois de rappeler hautement le public à la pudeur.

Mais les juges eux-mêmes, mais le parquet, sont-ils, de toute manière, à l'abri de tout reproche? Les notions de la morale sont à ce point bouleversées de nos jours, qu'on a entendu le procureur comme le président, décerner des éloges à une femme, principal témoin dans l'affaire, qui, après avoir essayé de tromper la justice pour sauver l'accusé en raison des liens honteux qui l'avaient longtemps attachée à lui, a fini par témoigner en faveur de la vérité. Cela, c'était son devoir strict, et ce témoignage *in extremis* ne lavait pas l'ignominie d'une existence qui, de cette femme et de son ancien associé de débauche, faisait un couple répugnant. Peu s'en faut, cependant, qu'on n'ait exalté aussi ses mœurs et sa fidélité à l'homme dont elle payait les complaisances.

Il nous en coûte de faire ces remarques; mais elles étaient nécessaires pour donner son vrai caractère à l'affaire monstrueuse qui vient de finir. Telle qu'elle apparaît, elle fait une triste lumière sur la décadence de la moralité publique, et ce n'est pas le coupable seul qu'il faut regarder pour s'en rendre compte, car c'est aussi bien la société qu'un tel spectacle condamne.

—

Un vote important vient d'être émis par la Chambre de Belgique. Par 69 voix contre 62, elle a rejeté le service personnel.

On sait que cette question passionne depuis assez longtemps l'opinion publique chez nos voisins du Nord, à tel point que le roi Léopold, a naguère, dans une allocution prononcée au cours d'une cérémonie militaire, fait connaître son opinion à ce sujet, opinion entièrement favorable aux réformes projetées. C'était la première fois que le roi manifestait ainsi publiqrement ses sentiments, et le discours royal eût, en partie sans doute pour ce motif, un retentissement immense. Le ministère catholique, présidé par M. Beernaert, était partisan du projet qui se trouvait néanmoins combattu par les soutiens habituels du gouvernement, les membres de la droite, et défendu par ses adversaires naturels les libéraux.

—

Il est de moins en moins vraisemblable que le prince de Saxe-Cobourg prenne bientôt possession du trône bulgare. S'il faut en croire une dépêche adressée de Londres au *Soleil*, la réponse des puissances à la notification de l'élection du prince n'est rien moins qu'encourageante. La Russie déclare que, tout en n'ayant aucune objection à faire contre la personne du prince Ferdinand, elle refuse de reconnaître les décisions de la Sobranié actuelle.

Les gouvernements allemand, autrichien et italien auraient exprimé leur empressement à approuver toute solution de la question bulgare basée sur les conditions du traité de Berlin, ce qui est très vague et subordonne la décision de ces trois puissances à l'attitude des autres. Quant à l'Angleterre et à la France, elles ne se sont pas encore prononcées. L'élection du prince Ferdinand, loin d'être une solution, laisse donc la question entière et ne l'a pas fait avancer d'un pas.

—

Le résultat des élections au second degré, pour le Landtag bavarois, a été peu favorable à la cause catholique. Le Centre a perdu en tout 11 sièges.

Voici le résultat : catholiques 77, libéraux 72, catholiques dissidents se disant conservateurs 5; protestants conservateurs 4 ; un siège est encore vacant. Comme les catholiques conservateurs ne marchent pas généralement avec les catholiques de la nuance du Centre, l'ancienne majorité n'existe plus.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA PAPAUTÉ

L'approche du jubilé pontifical appelle nos regards plus attentifs sur le Saint-Siége apostolique fixé à Rome par le grand apôtre à qui Jésus-Christ a dit : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Un fait aussi admirable que certain est, que dans la triste situation où la Révolution l'a réduite, la Papauté resplendit d'une gloire nouvelle, exerce une influence plus considérable, non seulement dans les questions religieuses, mais encore dans les questions sociales, dans le domaine de la science et de la politique.

Ce phénomène est si significatif qu'une revue protestante anglaise, la *Saturday Review*, allait jusqu'à dire, il y a quelques semaines. qu'il faut remonter au moyen-âge pour retrouver le Saint-Siége, environné d'un tel prestige et exerçant une action aussi efficace sur les peuples et sur les Rois.

Or, quel a été le rôle de la Papauté, au moyen-âge ?

Un historien protestant, M. Guizot, va nous le dire :

« C'est la Papauté, elle seule à cette époque, qui, au nom de la religion, de la morale, des droits naturels de l'humanité ou des intérêts généraux de la chrétienté, est intervenue entre les divers Etats, entre les princes et les peuples, entre les forts et les faibles, pour rappeler et recommander la justice, la paix, le respect des engagements mutuels, posant ainsi, contre les dérèglements de la force, les principes du droit international. » (*L'Eglise et la Société chrétienne*).

Telle est aussi la grande mission que le Pape reprend à l'heure actuelle, mais dans des conditions tout à fait extraordinaires, contrairement à toutes les prévisions de la politique.

L'histoire est pleine de ces merveilles.

C'est le propre de l'Eglise, écrivait déjà Saint-Hilaire de Poitiers, de vaincre quand elle est blessée, d'être mieux comprise quand elle est accusée, de tout gagner quand elle est abandonnée.

Et l'illustre cardinal Pie, commentant ces paroles de son prédécesseur, disait, il y a vingt-six ans :

« Nous osons vous le prédire : les blessures faites en ce moment à l'Eglise sont un gage de ses prochaines victoires : *ut tunc vincat cum lœditur;* l'insolence avec laquelle toutes ses doctrines religieuses et sociales sont incriminées, n'aboutira qu'à remettre mieux en lumière et qu'à faire mieux accepter de tous les bons esprits la vérité, la nécessité et la haute portée de ses doctrines : *tunc intelligatur cum arguitur;* enfin, la lâcheté avec laquelle elle est trahie et délaissée par les puissants du siècle, nous est un signe qu'une part considérable lui sera bientôt rendue dans la direction du monde : *tunc obtineat cum deseritur.* Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, et quelques efforts qu'on fasse pour procurer de nouvelles temporisations, la force désormais inévitable des choses ne tardera pas à poser, des pays de l'aurore à ceux du couchant, *une foule de questions que l'Europe, dans son organisation actuelle, est impuissante à résoudre.* »

Ne semble-t-il pas que nous soyons à la veille de voir se réaliser ces paroles qui datent de plus d'un quart de siècle ?

Une foule de grosses questions pèsent sur l'Europe : questions religieuses, questions politiques, questions sociales, et, jusque parmi les adversaires de l'Eglise, partout l'on commence à reconnaître que ces questions ne peuvent pas être résolues sans Elle et, qu'à vrai dire, Elle seule peut les résoudre.

De là le relèvement de la Papauté aux yeux du monde entier, de là son intervention quelquefois demandée, toujours accueillie comme un bienfait.

Nous ne sommes qu'au début de cette période victorieuse; mais nous en voyons assez pour raffermir notre foi, pour stimuler nos espérances.

Si le Vicaire de Jésus-Christ placé dans la situation la plus intolérable et la plus précaire, sait encore rendre aux nations, aux rois, à la société toute entière, les plus précieux services, son action serait bien plus bienfaisante encore si le Pape se trouvait libre et indépendant sur ce trône que lui avait dressé la gratitude des peuples au sommet de la chrétienté.

C'est cette persuasion, nous en avons la confiance, qui finira par sortir victorieuse des événements auxquels nous assistons et des événements plus grands encore qui se préparent. Le Pape occupe dans le mouvement actuel du monde, une place tellement éminente ; sa parole et son action sont si intimement mêlées aux conseils des souverains et aux intérêts les plus vitaux de

tous les pays, même protestants, que la nécessité s'impose de rendre un trône à Celui qui, même dans son dénûment et dans sa faiblesse, apparaît comme le plus auguste des Rois.

Laissons faire la Providence ! Elle travaille à une restauration plus féconde, plus solide, plus durable que celles qui surgissent des intrigues de la politique. Sans doute, l'armée de la Révolution est nombreuse et puissante; sans doute nous traversons une redoutable crise; mais c'est le cas de redire, toujours avec le cardinal Pie dans son admirable paraphrase des paroles de Saint-Hilaire : « Victoire, victoire à l'Eglise, puisque l'Eglise est momentanément en souffrance ! Elle va rallier les intelligences à sa cause et à son autorité, puisque la conspiration du dénigrement a été hautement fomentée et patronnée contre elle. Elle est à la veille de reprendre son influence dans les conseils des nations, puisque les nations l'ont abandonnée :

« *Hoc enim Ecclesiæ proprium est ut tunc vincat cum læditur; tunc intelligatur, cum arguitur; tunc obtineat cum deseritur.* »

LES CONCORDATS

L'éminent évêque de Nancy, en remerciant et félicitant M. l'abbé Vacant, professeur de théologie au Grand-Séminaire de cette ville, de son rapport général sur les Conférences de l'année 1886, lui a écrit la lettre sur *les Concordats* et l'obligation réciproque qu'ils imposent à l'Eglise et à l'Etat. Après quelques mots d'éloges, Mgr Turinaz écrit :

Je voudrais attirer l'attention du clergé de ce diocèse sur la question si importante des Concordats et sur l'obligation qu'ils imposent; je voudrais protester contre une des opinions qu'expose votre compte-rendu, d'après les travaux d'un certain nombre de conférences, et m'opposer, autant qu'il dépend de moi, à ce que cette opinion soit acceptée comme la vraie doctrine.

D'après cette opinion les Concordats ne sont que des *privilèges*, des *indults* accordés par les Souverains-Pontifes et révocables *ad nutum*. Les Papes sont tenus par certaines convenances, par l'honnêteté ou la fidélité à exécuter ces privilèges; mais s'ils les violent, même sans raison, ils ne doivent

compte de cette décision qu'à Dieu seul. En d'autres termes, les Concordats sont des lois ecclésiastiques particulières portées par les Papes pour un Etat sur les instances du chef de cet Etat, et lui imposant une obligation spéciale et rigoureuse. (*Tarquini, Juris Ecclesiastici Publici Institutiones*, lib. I, cap. I; Lettre du même auteur publiée par le *Bien Public* de Gand, le 30 juillet 1872; *Palmieri, Tractatus de Romano Pontifice part.* II, cap. I, art. 2).

Le très grand nombre des théologiens et des canonistes enseignent, au contraire, que les Concordats sont des contrats ayant des caractères spéciaux, mais imposant une obligation rigoureuse de justice aux deux parties contractantes, aux Papes et aux Gouvernements civils.

Ma pensée est de traiter dans cette étude des Concordats au point de vue de cette controverse et de l'obligation qu'ils imposent aux Souverains-Pontifes.

J'espère réfuter la première opinion et établir en faveur de la seconde une démonstration victorieuse.

Tout ce que je dirai dans cette étude fera ressortir, avec la plus grande clarté, la très haute importance et l'opportunité de ce débat.

I. — Indépendamment de toute autre preuve, celle qui ressort des textes mêmes des Concordats est absolument décisive.

Les Papes ont, en effet, exprimé l'opinion que je défends, et qui affirme l'obligation rigoureuse des deux parties contractantes, dans les termes les plus précis et les plus clairs; de telle sorte que je puis défier nos adversaires de l'exprimer avec plus de précision et de clarté. Voici quelques-uns de ces textes.

Jules III, parlant du Concordat conclu avec l'Allemagne en 1448, s'exprime ainsi : « *Nos, attendentes Concordata prædicta vim pacti inter partes habere, et quæ ex pacto constant absque partium consensu abrogari non consuevisse nec debere.* » Le Pape Nicolas V, auteur de ce Concordat, s'était exprimé dans les mêmes termes.

Le Concordat conclu entre Léon X et François Ier et promulgué en 1516 dans le 5e Concile de Latran, puis renouvelé en 1817 entre Pie VII et Louis XVIII, a pour conclusion ces paroles : « *Hac Concordata vim habent veri contractus utrinque obligantis.* » La bulle *Pastor æternus*, qui porte publication de ce Concordat, s'exprime ainsi : « *Illamque inviolabiliter observari desideramus ; illam veri contractus*

et obligationis inter nos et Sedem Apostolicam, ex una, et præfatum regem et regnum suum, ex altera parte, legitime initi vim et robur obtinere. »

Le Concordat conclu entre Pie VII et Ferdinand Ier, roi de Naples, en 1818, s'exprime avec la même clarté : « *Utraque contrahentium pars spondet se successoresque suos, omnia de quibus in his articulis utrinque conventum est sancte servaturos.* » Et l'article 30. « *Si qua vero supervenerit difficultas, Sanctitas Sua et Majestas Sua secum conferre sibi reservant.* »

Il y a plus. Les Papes défendant contre de fausses interprétations des Concordats, la vraie nature et la portée de ces conventions, affirment la double et égale obligation qu'ils imposent aux deux parties contractantes et repoussent ainsi manifestement l'opinion qui nous est opposée.

Le ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne ayant, dans une dépêche du 28 juin 1850, blâmé le Pro-Secrétaire d'état du Souverain-Pontife « d'avoir attribué aux Concordats conclus avec le Saint-Siège le caractère et l'essence même des traités par lesquels les Etats laïques s'engagent les uns envers les autres, » le cardinal Antonelli, par une dépêche du 28 juillet, maintint son appréciation et exposa la doctrine du Saint-Siège sur la nature des Concordats. Il affirme que « par « ces traités solennels sont établies, relativement à l'exercice « de certains droits, des règles à l'observance desquelles « s'obligent, chacune de son côté pour ce qui la regarde, les « deux puissances suprêmes du territoire de Sa Majesté le roi « de Sardaigne, la puissance ecclésiastique et la puissance « civile. Par les traités susdits, la nature de l'objet, qui est « toujours de discipline ecclésiastique, ne se trouve pas changée; « il y a seulement des modifications sur quelques points de « cette discipline; mais les dispositions qu'ils contiennent n'en « ont pas moins, en vertu de cette stipulation solennelle, une « force spéciale qui oblige les parties contractantes à une réci- « proque et plus étroite observance, de telle sorte que ces « traités, bien qu'ils aient pour objet des points de discipline « ecclésiastique, prennent cependant le caractère de ceux « qu'on appelle internationaux. »

Le même Cardinal, déclarant expressément écrire *par ordre du Souverain-Pontife*, invoquait, dans une lettre du 3 août 1861, au baron Von Hugel, ministre du roi de Wuttemberg, le Con-

cordat de 1857, « qui eut, dit-il, le véritable caractère d'un « *pacte obligeant les deux parties;* » et il poursuit en ces termes : « Cela se prouve tant par les noms des plénipoten- « tiaires respectifs, auxquels on avait donné les instructions « nécessaires pour traiter, que par la forme même de l'acte, « lequel a été souscrit par les plénipotentiaires des deux parties « et ensuite ratifié selon l'usage par les deux parties contrac- « tantes. Et pour que, même après la signature, il fût plus évi- « dent encore que l'acte avait la nature d'un contrat, le Saint- « Siège et le Gouvernement du roi, conformément à la conven- « tion, se mirent immédiatement à exécuter quelques points « dont on était convenu. Puis donc qu'il est démontré que la « convention a vraiment le caractère bien déterminé d'un con- « trat obligeant les deux parties, Votre Excellence devra bien « avouer que le contrat n'a point pu perdre sa force et sa valeur « par un décret émané d'un seul des deux corps politiques qui « étaient appelés à donner leur suffrage, comme si l'une des « deux parties contractantes pouvait, sans même consulter « l'autre, se croire en droit de déclarer la convention nulle et « non existante. »

Pie IX lui-même, dans l'allocution consistoriale du 1er novembre 1850, fit entendre ses protestations contre les actes du Gouvernement Sarde au sujet du Concordat, et, confirmant hautement la doctrine exposée en son nom par le cardinal Antonelli, il disait : « Vous comprenez la gravité de tels actes, « vous concevez ce que deviendraient les choses saintes, si les « droits de l'Eglise et les canons tombaient dans le mépris, si « l'on ne reconnaissait plus même la force des pactes régulière- « ment intervenus entre le Saint-Siège et la puissance civile : » *Si neque sua stet fides pactis inter Sanctam hanc Sedem et civilem potestatem rite conventis.* « Vous n'ignorez pas qu'il « importe grandement, non seulement à la religion, mais aussi « à l'ordre civil et aux intérêts publics et privés, que ces con- « ventions ecclésiastiques soient maintenues comme sacrées et « inviolables; car leur force et leur droit une fois méconnus, « l'obligation des autres pactes publics et privés s'évanouirait « aussi : »*Earum vi ac jure contempto et labefactato, aliorum quoque publicorum privatorumque pactorum ratio concideret.*

Si de pareils textes ne sont pas décisifs, aucune démonstration n'est possible par des textes, quels qu'ils soient. Aussi, les

partisans de l'opinion opposée ne sont pas seulement condamnés à affirmer avec le P. Tarquini (Lettre publiée par le *Bien Public* de Gand, 30 juillet 1872), que ces expressions sont *impropres*, ce qui constitue déjà, il faut le reconnaître, une injure adressée aux Souverains-Pontifes; mais ils doivent déclarer qu'elles sont absolument inexactes, absolument et manifestement opposées à la vraie doctrine.

II. — Cette vraie doctrine étant évidemment, d'après nos adversaires, la doctrine et la pensée des Papes, il faudrait conclure que les Papes, en employant de pareilles expressions dans les Concordats et dans les commentaires officiels qu'ils en ont donnés, ont trompé tous les gouvernements; il faut conclure qu'ils les trompent encore tous les jours, en invoquant les Concordats. Il est évident, en effet, que ces expressions n'ont été entendues, n'ont pu et ne peuvent être entendues par tous les gouvernements que dans le sens d'une obligation rigoureuse imposée aux deux parties par la force de ces conventions. Il est évident qu'aucun gouvernement n'aurait conclu et ne maintiendrait ces conventions s'il n'avait compris et s'il ne comprenait ces expressions dans leur sens naturel, dans le sens d'une rigoureuse obligation imposée aux deux parties.

III. — Ce n'est pas tout encore. Rien n'eût été plus facile aux Souverains-Pontifes que d'exprimer la doctrine que défendent nos adversaires : il ne fallait et il ne faudrait encore pour cela que quelques paroles. Et pourtant, d'une part, les Souverains-Pontifes n'ont jamais exprimé cette doctrine, ni dans les Concordats, ni dans les commentaires officiels qui avaient pour but d'en affirmer la nature et la portée, car nos adversaires n'ont jamais cité en leur faveur un seul de ces textes; d'autre part, les Papes ont exprimé, dans les textes que nous avons cités, l'opinion qui, d'après nos adversaires, « affirme *la perte de la liberté de l'Eglise; la perte légale de la primauté* du Souverain Pontife et par *laquelle on se place en dehors de la doctrine catholique.* » (Lettre du P. Tarquini, citée plus haut.)

Nous ne contestons pas les excellentes intentions de nos adversaires, mais nous demandons si de plus sanglantes injures ont jamais été adressées aux Vicaires de Jésus-Christ.

IV. — J'ai dit, en commençant, que la doctrine que je défends est enseignée par un très grand nombre de théologiens et de

canonistes ; j'aurais dû dire qu'elle est la doctrine commune et presque unanime. Je citerai Riganti : *In regul.* I *Cancell.*, § 1, n. 269 et *In regul.* II, § 1, n. 8. — Ferraris : *Prompta Bibliotheca Can.* Art Concordatum, n. 3. — Pignatelli : *Consultationes Canon.*, tom. X, Consult. 88. — Engel : *Collegium Univers. Jur. Can.* lib. III, tit. v, n. 54. — Laymann : *Theolog. moralis.*, *de legibus*, cap. xii, n. 25. — Suarez : *Defensio Fidei Cath.*, lib. IV, cap. xxxiv, n. 23, 24. — Leurenius : *Forum benef.*, part. II, sect. iii, cap. i, q. 592, n. 2. — Schmalzgrueber : *Jus eccles. univers.*, lib. III, part. i, tit. v, n. 270 et seq. — Schmier : *Jurisprud. can. civil.*, lib. III, tract. i, part. ii, cap. 3, n. 238. — Devoti : *Jus Canonic. Univers. Prol*, cap. xii, § 23. — Card. Soglia : *Instit. Juris eccles. privat. Pronot*, cap. iii, § 9. — Phillips : *Du Droit ecclésiast.*, § 160. n. 9. — Icart : *Prælectiones Juris Can.*, tom. I, p. 103, Paris, 1859. — Huguenin : *Expositio methodica juris can.*, tom. II, p. 340. — De Camellis : *Instit. Juris Can.*, tom. I, p. 65. Paris, 1869. — Ferrari : *Summ. Instit. Can.*, tom. I, § 17, n. 1 et 2. — De Angelis : *Prælectiones Juris Canon.*, tom. I, p. 99. — Moulart : *L'Église et l'État*, liv. IV, chap. 2, *des Concordats.*

On a prétendu que Suarez et Schmalzgrueber devaient être comptés parmi les partisans de l'opinion opposée. Rien n'est moins exact. Je viens de relire les textes de ces deux auteurs. Ils admettent simplement, avec tous les théologiens et tous les canonistes, comme je le dirai bientôt, que les Concordats n'obligent pas lorsque les circonstances sont changées et que leur but ne peut être atteint : *Semper includitur hæc conditio : nisi occurat causa gravis* extraordinaria *ob quam aliud postulat commune bonum Ecclesiæ in ordine ad quod Concordata sunt facta; medium enim desinit* esse *medium et negligi debet* quando obstat fini intento. (Schmalz., loc. cit.)

Ce qu'il y a de très remarquable, c'est que le P. Tarquini et le P. Palmieri, les deux principaux défenseurs de l'opinion opposée, n'invoquent en leur faveur dans leur dissertation, ni un seul théologien, ni un seul canoniste.

Le P. Tarquini, qui peut être considéré comme l'auteur et l'inventeur de l'opinion que nous combattons, accuse les théologiens et les canonistes que je viens de citer, et parmi lesquels il en est de si illustres, de se placer *en dehors de la doctrine catholique*, *d'affirmer la perte de la liberté de l'Eglise*, *la*

perte légale de la Primauté Pontificale. Nous avons vu et nous verrons encore avec quelle liberté, pour ne rien dire de plus, il traite les Papes et leurs paroles. On ne pourra donc pas se plaindre si je suis condamné à dire sur cet écrivain toute ma pensée. J'affirme que la réputation du P. Tarquini est absolument surfaite. Je l'ai connu et entendu lorsqu'il était professeur au Collège romain. Sa réputation repose sur un ouvrage qui a pour titre : *Juris ecclesiastici publici institutiones.* Or cet ouvrage tant vanté n'est qu'une brochure de 234 pages (petit in-8) dans laquelle sont exposés les principes généraux du droit public ecclésiastique, principes exposés dans tous les manuels de droit canon qui ont quelque valeur. La seule thèse de ce livre qui ne soit pas banale, si je puis me servir de cette expression, est celle que je combats ici, et elle est contenue en deux pages.

V. — Pour qu'un contrat et l'obligation qui en résulte puissent exister, il faut, disent nos adversaires, « que les contractants soient capables de s'obliger l'un envers l'autre et qu'ils soient entre eux sur le pied d'une parfaite égalité », et ils concluent que des contrats et que l'obligation qui en résulte ne peuvent exister entre le Pape et les gouvernements civils.

Or il est absolument certain que le supérieur peut s'obliger par un contrat à l'égard d'un inférieur, un père, par exemple, à l'égard de ses enfants. Il est certain que les constitutions chrétiennes du moyen âge étaient des contrats conclus entre les rois et les peuples, et que les grands théologiens catholiques et les Papes ont toujours affirmé l'obligation rigoureuse de justice imposée aux rois aussi bien qu'aux peuples par ces contrats solennels. Bien plus, nous ne prétendons pas que Dieu ait conclu un contrat avec les hommes dans le sens strict du mot; mais nous affirmons, et cela suffit à la réfutation de l'objection qui nous est opposée, nous affirmons que Dieu lui-même s'est imposé une obligation de justice envers les hommes. *Reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi justus Judex*, dit saint Paul (II, *ad Tim*,, IV, 8); et saint Thomas, dans la 2ᵉ leçon sur ce texte, s'exprime ainsi : *Corona justitiæ dicitur quia Deus ex justitiâ reddet.* Voyez encore saint Paul *ad Hæbr.*, VI, 10 : *Non est injustus Deus ut obliviscatur operis vestris;* saint Augustin : *De natura et gratia*, chap. II ; le Concile de Trente, session VI, chap. XVI.

VI. — Les Concordats, nous dit-on, ne peuvent être confon-

dus avec les contrats ordinaires, car ils en diffèrent manifestement sur des points et par des caractères de la plus haute importance. Nous le reconnaissons volontiers; mais on ne peut conclure de ces différences que les Concordats ne sont pas essentiellement des contrats et qu'ils n'imposent pas une obligation rigoureuse aux deux parties contractantes. Le mariage chrétien ne peut être confondu avec les contrats ordinaires; il a des caractères spéciaux bien supérieurs, nous pourrions dire infiniment supérieurs aux caractères des Concordats; et pourtant le mariage chrétien est essentiellement un contrat, il est le contrat naturel élevé à la dignité de sacrement.

Mgr Turinaz.

(*A suivre*).

LA QUESTION ROMAINE

Nous publions plus bas la circulaire de S. Emin. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, aux nonces apostoliques, telle que nous la recevons non de Rome, mais de Bruxelles, et qu'elle nous est communiquée par l'*Agence Havas*.

C'est dire que nous ne saurions nous porter garants de l'exactitude complète du document. Mais nous y trouvons exprimées des vues que nous savons être celles du Saint-Siège; et cela suffit, sans rechercher pour le moment si toutes les phrases sont textuelles, pour qu'il s'impose à notre plus sérieuse attention.

Nous espérons que cette circulaire fera taire enfin les rêveurs de conciliations à tout prix qui, dans leur désir d'amener un arrangement entre le Saint-Siège et l'Italie, se préoccuperaient fort peu que ce fût « au détriment de la justice et de la dignité du Siège Apostolique ».

Ces réserves faites, voici d'après l'*Agence Havas* le texte de la circulaire adressée, le mois dernier, par le cardinal secrétaire d'État aux nonces pontificaux :

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

Il vous a été remis en son temps le texte de la dernière allocution pontificale prononcée dans le consistoire du 23 mai dernier. Dans cette allocution, le Saint-Père, après avoir manifesté au Sacré-Collège sa haute satisfaction pour les négociations suivies depuis longtemps en vue de la pacification religieuse avec l'Allemagne, dans la paternelle charité de son cœur, qui

embrasse toutes les nations, adressait de préférence à l'Italie de très nobles paroles, dictées par sa sollicitude apostolique et par le sincère désir de paix, dans la confiance qu'elles réussiraient d'une façon quelconque à ébranler les esprits de ceux qui, refusant d'entrer dans les voies des justes et légitimes réparations, maintiennent encore l'Italie dans une lutte insensée avec la Papauté, de la salutaire influence de laquelle ils la privent.

La voix auguste du Chef de l'Église, en produisant, comme il fallait s'y attendre, sur les esprits des Italiens, une impression profonde, et en éveillant partout des sentiments de reconnaissance, et le désir très vif de mettre un terme à un état de choses intolérable, funeste à tous, et propre uniquement à satisfaire les vœux d'une faction d'hommes élevés dans la haine contre l'Église, était en même temps de nature à mettre de plus en plus en relief le caractère calomnieux de l'assertion, répétée à dessein par ceux-ci, que le Souverain-Pontife était l'ennemi perpétuel de l'Italie, de cette Italie qui dans la Papauté a trouvé toujours le facteur principal de sa grandeur séculaire et le garant le plus puissant et le plus sûr de sa sauvegarde.

Les ennemis de la paix, sont ceux qui, en reniant l'histoire et toute tradition paternelle, ont pensé, sur les ruines de la Papauté, élever l'édifice national. Ils n'ont pas songé que cet édifice, placé hors de son centre naturel de gravitation, viendrait à crouler tôt ou tard. Pour rendre stérile l'effet de l'allocution pontificale, ils se sont appliqués à en travestir la portée, comme si l'amicale invitation du Saint-Père, sollicitant l'Italie de réparer d'elle-même la violation de la justice et les offenses dirigées contre l'indépendance et la dignité du Saint-Siège apostolique, ne signifiait pas autre chose que l'abdication de la part du Souverain-Pontife des biens suprêmes que ni lui, ni aucun de ses successeurs ne pourrait jamais s'abstenir de revendiquer.

Au Parlement italien aussi, comme Votre Seigneurie l'aura appris par les journaux, a été posée dernièrement une question par le député Bovio, à l'effet d'exclure toute idée de rapprochement vers le Saint-Siège, et les ministres de la couronne, Zanardelli et Crispi, ont été, bien que dans un langage modéré et poli, d'accord pour affirmer que l'Italie n'éprouve pas le besoin de se réconcilier avec la Papauté, attendu qu'il lui suffit d'observer ses propres lois, et qu'elle ne serait pas disposée à admettre un rapprochement au préjudice des prétendus droits

de la nation et avec l'intervention des puissances étrangères.

Pour mettre en pleine lumière et opposer à des commentaires si absurdes et à des affirmations si futiles l'auguste parole pontificale, afin que l'opinion publique ne puisse être induite en erreur, notamment dans les pays étrangers, où il est difficile de connaître tous les artifices qu'ont coutume de mettre en œuvre les adversaires du Saint-Siège pour en travestir les intentions, j'ai cru opportun de rappeler à l'attention de Votre Seigneurie les observations suivantes, qu'elle soumettra à cet effet à M. le ministre des affaires étrangères.

En premier lieu, il est à peine possible de concevoir qu'il puisse se trouver des gens pour supposer sérieusement que le Saint-Père, en exprimant ses vœux pour que disparaisse le funeste différend avec le Pontificat romain, les intérêts de la justice ainsi que la dignité et l'indépendance du Siège apostolique étant sauvegardés, ait pu laisser entrevoir je ne sais quelle intention occulte d'abandonner la revendication du principat civil, dont il a été dépouillé par l'œuvre de la violence et des sectes, uniquement parce que, dans le passage très court de son allocution où il faisait allusion à l'Italie, il n'a pas mentionné explicitement cette revendication. Pour pouvoir attribuer aux paroles pontificales une interprétation aussi absurde, il faudrait non seulement cesser de tenir compte des actes antérieurs et même récents du même Pontife qui revendiquaient, de la façon la plus nette et la plus absolue, les droits, foulés aux pieds, du Saint-Siège sur Rome et sur les États de l'Église, mais encore oublier la déclaration solennelle de tout l'épiscopat, qui représente la voix unanime de toute l'Église catholique, à savoir que, dans l'ordre de choses actuel, le pouvoir temporel du Pontife romain est une condition indispensable pour le libre exercice du ministère apostolique.

En outre, il convient de faire attention que les conditions mises par le Saint-Père à la réconciliation désirée réclament expressément qu'on fasse réparation à la justice violée et qu'on pourvoie comme il est nécessaire à l'indépendance et à la dignité du Siège apostolique; par cette réserve, il revendiquait de la manière la plus efficace ses droits sur le domaine temporel.

Comment, en effet, la justice pourrait-elle jamais régner, si le Pape n'est pas réintégré dans ses droits incontestables de souverain temporel, droits fondés sur les titres les plus légi-

times et sacro-saints? Car aucun prince ne pourrait, comme le Pape, confirmer sa souveraineté territoriale par une possession de plus de douze siècles, fondée sur la cession spontanée de peuples abandonnés, sur les donations de princes pieux, sur de constantes revendications, toujours sanctionnées par les traités, comme étant un patrimoine sacré et insaisissable de l'Église, avec le consentement de tous les États et de toutes les nations, qui ont toujours considéré la puissance temporelle des Pontifes romains comme un boulevard nécessaire à l'indépendance de la Chaire apostolique pour la libre propagation de ses doctrines et l'exercice complet de son ministère, contre la domination et l'oppression de n'importe quelle nature; fondée enfin sur les services rendus non seulement à l'Italie, mais encore aux autres nations, qui doivent principalement à la Papauté le degré de civilisation où elles sont parvenues et leur affranchissement des nombreuses invasions de barbares.

Ces titres, et bien d'autres encore qu'on pourrait invoquer, pour établir la base de la justice à laquelle le Saint-Père a fait appel dans son allocution sont tellement évidents, qu'ils ne sauraient être entamés et encore moins détruits par l'argument habituel du prétendu droit national. Car ce soi-disant droit des nationalités, non seulement est absolument inconnu dans le code positif qui règle les relations réciproques des nations; mais, si l'on essayait de l'appliquer aux États constitués, ce serait une cause de troubles universels, et cela rouvrirait l'ère des conquêtes des barbares, accomplies sous l'empire exclusif de la force matérielle à l'aide de laquelle le Saint-Siége a été dépouillé, au moment où l'Europe était en proie aux bouleversements.

Il n'est pas vrai que l'indépendance pour le libre gouvernement de l'Eglise et la dignité du Souverain-Pontife seraient assurées, comme il est nécessaire, sans la garantie, la seule efficace, de la souveraineté territoriale.

Il n'est pas besoin d'une grande perspicacité pour comprendre que le Souverain Pontife, sur son siège, privé de sa vraie et propre souveraineté territoriale, sera toujours le sujet et l'hôte d'un autre pouvoir, uniquement et principalement souverain; par conséquent, quelle que soit l'ombre de liberté et d'indépendance qui lui serait accordée par ce pouvoir, sous n'importe quelle forme, outre qu'elle serait révocable en droit par

le pouvoir qui l'aurait accordée, elle serait toujours en fait violable et illusoire.

On n'atteindrait pourtant pas le but (en vue duquel l'indépendance du Pontife romain est reconnue nécessaire), qui est certainement de rendre libre et dégagée de tout lien, non seulement en soi, mais encore au regard du monde, sa puissance spirituelle, de manière à la mettre à l'abri de toute ingérence et pression matérielle et morale de la part de tout autre pouvoir.

Enfin, le Pontife romain, étant donnée la très haute dignité dont il est revêtu, ne pourrait exercer avantageusement et avec le prestige qui lui est nécessaire sa puissance spirituelle sur plus de 200 millions de sujets de toutes races et de toutes classes, et dont quelques-uns jouissent de prérogatives souveraines, sans être entouré de cette splendeur extérieure que la Providence lui a accordée alors que les différentes nations et les royaumes surgirent du sein de la chrétienté sur les ruines de l'Empire romain.

Le Pape, non souverain dans son siège, se trouverait continuellement exposé à des contacts humiliants et indignes à beaucoup d'égards de la sublimité de son rang.

Il serait, en outre, obligé d'avoir pour familiers, pour conseillers, pour auxiliaires et coopérateurs de toute sorte, indispensables à l'exercice du ministère apostolique, des personnes soumises à l'autorité étrangère d'un autre prince.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure que ni la justice, ni l'indépendance, ni la dignité même du Souverain-Pontife ne pourraient être sauvées si l'Italie persistait à garder les dépouilles du domaine temporel, au grand dommage du Saint-Siège apostolique.

Après cela, il est inutile de relever l'incohérence et la futilité dont lesdits ministres ont fait preuve dans leurs déclarations au Parlement italien. En prétendant que l'Italie ne sent nullement le besoin de se réconcilier avec le Pape, on se met en contradiction avec le fait manifeste du sentiment universel des Italiens, dont la presse de toutes les nuances et de tous les partis s'est fait l'écho, demandant avec raison qu'il soit mis fin à un état de choses qui se traduit par une lutte anormale et préjudiciable; nul n'ignore, en effet, que par l'oppression de l'Eglise et du Pape, l'Italie s'est privée de la force morale la plus élevée, toujours indispensable à n'importe quel gouvernement, mais principalement à celui-ci, dans la situation funeste

où il s'est placé, pour maintenir le peuple dans le devoir, pour garder intacts les principes d'autorité et d'ordre, aujourd'hui si affaiblis, pour sauver les institutions fondamentales de l'Etat d'une ruine irréparable, enfin pour ne pas tenir perpétuellement suspendu au-dessus de la tête de la nation une des plus grandes éventualités qui, touchant aux intérêts religieux et moraux du monde entier, donne à tous le droit d'y intervenir et d'en demander une solution convenable, les lois qu'on fait soi-même ne pouvant suffire au maintien des droits et tranquilliser les consciences des autres.

Si toutefois, et malgré toutes ces raisons, le gouvernement italien estimait qu'il n'est pas opportun d'accepter l'invitation paternelle du Saint-Père, la responsabilité du refus retomberait tout entière sur ce gouvernement, et il devrait cesser dorénavant de reprocher au Souverain-Pontife, par une sorte d'animosité, une attitude partiale, hostile à l'Italie et bienveillante à l'égard des autres puissances ; il conviendrait en outre que, pour agir franchement et loyalement, le gouvernement italien s'abstînt de signaler le Saint-Siège aux gouvernements étrangers comme la cause principale d'un différend fécond en maux extrêmement graves et qui est généralement déploré. Votre Seigneurie donnera lecture de cette mienne dépêche à M. le ministre des affaires étrangères, à qui elle en laissera aussi copie si la demande en est faite.

Avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, je suis

De Votre illustrissime et révérendissime Seigneurie le serviteur,

M. Cardinal Rampolla.

Rome, 22 juin 1887.

UN CINQUANTENAIRE

L'abbaye de Solesmes.

Il y a cinquante ans, en la fête de la translation de saint Benoît, l'illustre restaurateur des Bénédictins en France, dom Guéranger, inaugurait à Solesmes cette pieuse restauration.

Un tel cinquantenaire ne pouvait manquer, malgré la condition d'exil à l'intérieur où sont aujourd'hui les moines Bénédictins, d'être célébré avec tout l'éclat possible par les fils de saint Benoît et de dom Guéranger.

Ainsi en a-t-il été pendant un triduum solennel qu'a clôturé le 11 juillet un superbe discours de Mgr l'évêque d'Angers.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire goûter cette page éloquente de Mgr Freppel à l'honneur de la grande famille bénédictine et de ceux qui, sur un autre terrain, mais dans le même esprit de dévouement absolu au triomphe de la vraie doctrine, ont eu et ont comme unique souci de combattre pour l'Eglise et de servir la vérité :

Rememoramini pristinos dies in quibus illuminati magnum certamen sustinuistis.

Rappelez-vous ce premier temps où, après avoir reçu la lumière, vous avez soutenu de grandes luttes.
(*Ep. aux Hébreux*, x, 32.)

Monseigneur, mes Révérends Pères,

Lorsque le Pape Calixte II eut conclu à Worms le célèbre concordat qui mettait fin à tout un siècle de luttes, il se retourna vers les grands athlètes qui, par leurs combats et leurs souffrances avaient assuré la victoire et, réunissant dans son oratoire du Latran les figures de ses six prédécesseurs, Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Pascal II, Gélase II, il voulut que cette galerie de héros et de saints restât là pour toujours sous les yeux de ses successeurs comme le témoignage de son admiration et de sa reconnaissance. Il avait recueilli le fruit de leurs travaux; quoi de plus juste que de faire remonter jusqu'à eux l'honneur du triomphe !

Ce souvenir historique, d'un si haut intérêt, se présente à mon esprit au moment où, me reportant à cinquante années en arrière, je trouve, dans ce demi-siècle aujourd'hui écoulé, de grandes luttes suivies de grandes victoires. Oui, l'hérésie janséniste détruite jusque dans ses racines, le gallicanisme vaincu sans retour, l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife désormais hors de tout conteste, l'unité de la prière publique universellement rétablie comme le signe éclatant de l'unité de foi, la science et l'érudition ramenées aux vraies sources et affranchies de faux préjugés, la notion de l'ordre surnaturel mieux comprise en elle-même et dans son application à l'histoire comme à la direction de la vie humaine, l'ordre monastique relevé de ses ruines et reprenant sa place dans l'Eglise de France : voilà, certes, de magnifiques résultats, qui font de ce court espace de temps une époque mémorable entre toutes.

Mais de pareilles œuvres ne s'accomplissent jamais sans de

vaillants efforts et de rudes épreuves. Voilà pourquoi, nous aussi, nous nous tournons le cœur ému vers ceux qui, par leur constance et leur générosité, nous ont valu ces conquêtes de la justice et de la vérité. Or, quand je cherche dans ce mouvement de renaissance catholique en France les hommes et les institutions qui lui ont imprimé la direction la plus ferme et la plus sûre, je n'hésite pas à placer au premier rang dom Guéranger et l'abbaye de Solesmes.

Aussi saluons-nous avec joie cette fête jubilaire qui nous rappelle cinquante années d'études et de prière : *Quia jubilœus est et quinquagesimus annus* (1). Ah ! sans doute, cette joie est mélangée de tristesse.

Ce n'est pas auprès des restes du premier abbé de Solesmes, dans l'antique église relevée et embellie par les Philibert de la Croix, les Guillaume Cheminart, les Jean Bougler, qu'il nous est donné de célébrer aujourd'hui ce glorieux anniversaire. Exilés aux portes mêmes de votre monastère, vous avez dû demander un refuge aux vierges de Sainte-Cécile, comme des pères qui cherchent un abri sous le toit de leurs enfants. A voir l'acharnement de la Révolution contre vous, on dirait qu'elle veut faire porter à Solesmes tout le poids des victoires de l'Eglise, et que l'ennemi de tout bien s'en prend à vous des défaites qu'il a essuyées dans ce siècle. Mais ce privilège dans la persécution montre précisément, mieux que toute autre chose, combien grande est la place que tient la congrégation des bénédictins de France dans les conquêtes modernes de la foi et de la science catholiques.

C'est, mes révérends pères, cette place que je voudrais déterminer, en faisant le rapide inventaire de vos œuvres depuis un demi-siècle. A cet effet, il me suffira de poser une double question : Quelle a été l'idée dominante de la fondation de Solesmes ? Quels ont été les résultats de cette fondation ? Je ne saurais mieux entrer dans l'esprit qui dictait à saint Paul ces paroles : *Rememoramini pristinos dies in quibus illuminati magnum certamen sustinuistis :* « Rappelez-vous ce premier temps où, après avoir reçu la lumière, vous avez soutenu de grandes luttes. »

I.

C'est le propre de l'ordre monastique d'apparaître dans l'his-

(1) Levitique, XXV, 14.

toire de l'Eglise comme la préparation et le point de départ des grandes époques. Ainsi voyons-nous se former sous l'Ancien Testament, à côté du sacerdoce lévitique, les écoles de prophètes, foyers ardents de prière et de contemplation, d'où partent les puissantes initiatives et les réformes salutaires. Si le dépôt de la loi de Moïse est confié aux successeurs d'Aaron avec la direction spirituelle du peuple de Dieu, c'est aux Elie, aux Elisée et à leurs disciples qu'il appartiendra de secouer les âmes avec une vigueur extraordinaire, et de donner le branle à l'un de ces mouvements qui arrêtent la décadence et ouvrent à Israël une nouvelle ère de force et de prospérité.

L'ordre monastique a hérité de ce rôle dans l'économie du christianisme. Subordonné à la hiérarchie pontificale, mais né, lui aussi, de l'Evangile, où sont écrites pour toujours les grandes lignes de sa constitution, il prélude par la prière et par l'exemple à tous les triomphes de l'Eglise. Si le siècle de saint Grégoire-le-Grand s'ouvre, avec ses splendides horizons, entre un monde qui finit et un monde qui commence, c'est que l'œuvre du disciple de saint Benoît avait été préparée, dans la doctrine comme dans le gouvernement, par l'initiative à jamais féconde du maître. Deux siècles plus tard, Charlemagne organisera la république chrétienne ; mais c'est après que l'émule et le continuateur du patriarche du Mont Cassin, saint Benoît d'Aniane, aura formé pour cette œuvre de restauration sociale une légion de moines qui s'en iront défricher les terres incultes, sauver de l'oubli les chefs-d'œuvre de l'esprit humain et faire germer en tous lieux la semence de l'Evangile.

Avec saint Grégoire VII, la royauté du Christ brillera d'un éclat incomparable dans la souveraineté de son Pontife, par-dessus les violences et les souillures de ce monde; mais c'est à Cluny que, cent années durant, l'ordre monastique aura trempé aux sources de la vie religieuse les futurs instruments de cette vaste réforme. Avant Grégoire-le-Grand, Charlemagne et Grégoire VII, saint Benoît d'Aniane et saint Othon de Cluny. Les grands moines précèdent dans l'histoire les grands Papes et les grands souverains, ouvrant la voie aux entreprises de leur génie par les deux choses les moins fécondes en apparence, mais en réalité les plus puissantes qu'il y ait en ce monde : la pénitence et la prière.

Etaient-elles présentes à son esprit ces leçons de l'histoire, quand à pareil jour, le 11 juillet 1837, fête de la translation

des reliques de saint Benoît, un jeune prêtre, suivi de quelques rares compagnons, se dirigeait vers le vieux prieuré de Solesmes, pour relever de ses ruines l'ordre monastique détruit en France par la Révolution? Ah! ne cherchez dans cette entreprise, chimérique aux yeux des contemporains, ni rêves d'ambition, ni vues personnelles, ni désir d'appeler sur soi l'attention du monde. Tout autre eût été la voie à suivre, s'il s'était agi de répondre aux tendances et aux aspirations du siècle. A un ecclésiastique de si brillant avenir, on aurait pu dire comme autrefois à ce descendant des Anicius qui devait être saint Benoît : « Pourquoi s'enf ncer dans la solitude, alors que sur la scène du monde il y aurait tant de bien à opérer? » Il semblait, en effet, que la vie contemplative ne dût plus trouver de place dans une société appliquée toute entière à l'action extérieure. Prêcher l'Evangile, ouvrir des séminaires, créer des collèges, multiplier les œuvres de charité, n'est-ce pas là ce qui semblait devoir absorber désormais le zèle du clergé et des congrégations religieuses? Et ne valait-il pas mieux tourner vers de telles œuvres les ressources d'une haute intelligence et d'une volonté énergique, que de remonter le cours des âges pour chercher dans les traditions du cloître les souvenirs d'institutions qui paraissaient à plusieurs vieilles et surannées?

Avec le coup d'œil d'un esprit supérieur éclairé par le rayon d'En Haut, dom Guéranger ne jugea pas de la sorte. Si l'ordre monastique a joué un si grand rôle dans l'histoire de l'Eglise, pourquoi n'aurait-il plus sa place marquée au milieu d'un monde semblable par tant de côtés à celui où saint Benoît était apparu, entre un passé détruit à jamais et un avenir aussi plein de menaces que de promesses? La règle bénédictine, cet immortel chef-d'œuvre de discrétion et de sagesse, avait-elle rien perdu de son influence souveraine sur les âmes? Le moine, ce chrétien parfait, ne devait-il plus apparaître aux yeux du monde comme le type accompli des vertus évangéliques?

L'abbaye bénédictine, ce modèle si élevé de la famille chrétienne, allait-elle cesser pour toujours de donner l'exemple d'une autorité si paternelle et d'une obéissance si filiale? Et, d'autre part, quel apostolat plus populaire et plus universel que celui de la prière liturgique? N'est-ce pas dans l'office divin, avec ses formules si instructives et ses rites sacrés, que, depuis tant de siècles, les enfants de l'Eglise avaient puisé un enseignement accessible à tous, un aliment pour leur piété, une sève

intarissable de vie chrétienne ? Rouvrir ces écoles du passé où l'on venait apprendre avant tout à servir le Seigneur, *schola dominici servitii* (1), remettre en honneur l'œuvre de Dieu par excellence, *opus Dei* (2), n'était-ce pas précisément le plus grand service que l'on pût rendre à un siècle où, en dépit d'une activité dévorante, l'appauvrissement de la foi menaçait de devenir pour les meilleures œuvres une cause de faiblesse et de stérilité ?

Que vous semble, mes frères ? Dans ces réflexions d'un homme profondément pénétré de l'histoire et de l'esprit de l'Église, n'avez-vous pas reconnu l'idée dominante de la fondation de Solesmes ? Idée de retour vers un passé si plein de merveilles, idée de préparation d'un avenir auquel il s'agissait de frayer la voie. Sans s'arrêter à des considérations que les circonstances auraient pu rendre spécieuses, dom Guéranger alla droit au surnaturel et y planta son œuvre.

Écartant toute préoccupation étrangère à la pensée fondamentale de l'ordre monastique, il prit pour maxime ce mot de l'Évangile : *Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet* (3). « Si le grain de blé ne meurt pas après avoir été jeté en terre, il reste stérile ; » mais sitôt qu'il est mort, sa germination commence, ses éléments tressaillent et s'agitent, une force intime le pousse, le soulève, le développe, et ainsi se multipliant par lui-même, il s'épanouit dans la splendeur de sa fécondité : *Multum fructum affert.* Chercher l'unique nécessaire dans le service de Dieu, former au sein du cloître une phalange de chrétiens parfaits, constitués en société et capables de répandre autour d'eux cette vie surnaturelle qu'ils porteraient en eux-mêmes, une race puissante, *fortissimum genus*, comme saint Benoît le disait des siens, une race d'hommes sachant vivre d'oraison et d'étude, et s'élever avec humilité au-dessus du siècle pour le dompter en lui imposant la vérité par l'ascendant de la vertu ; une famille de cénobite voués à la louange divine et se servant de la prière publique de l'Église, comme d'un levier mystérieux, pour remuer le monde par l'action la moins apparente, mais la plus efficace de toutes : le plan de Solesmes est là tout entier, et ce

(1) *Regula S. Benedicti, prologus*
(2) *Ibid.*, c. XXII.
(3) Saint-Jean, XII, 24.

plan part du surnaturel, comme il y revient par l'ensemble de ses lignes à la fois si simples et si grandes.

Aussi, ne suis-je pas étonné que le Pape Grégoire XVI, lui-même fils de saint Benoît par saint Romuald, ait accueilli avec joie un projet que son pieux auteur définissait en ces termes : *Essentia hujus congregationis est omnino monastica in genere cœnobitico juxta mentem regulæ sancti patriarchiæ Benedicti quam habet fundamentum et magistram.* A partir de ce moment, l'élan était donné pour la restauration des ordres religieux en France. Quand, le 26 juillet 1837, l'abbé de Saint-Paul-hors-des-Murs recevait, au nom du Souverain-Pontife, la profession monastique de premier abbé de Solesmes, on pouvait voir, parmi les témoins les plus émus de cette touchante solennité, un jeune prêtre encore indécis sur la direction de sa vie et qui allait en recevoir une profonde impression.

Déjà, depuis deux ans, il avait inauguré, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, ce genre d'éloquence vive et originale où ses contemporains trouvaient, avec l'éclat d'une langue rajeunie, des armes de trempe nouvelle contre le doute et l'incrédulité. Resterait-il dans l'isolement d'une activité toute personnelle ? Alors c'était une puissante individualité qui traverserait le siècle sans laisser derrière elle ni héritage ni traditions. Chercherait-il, au contraire, à prolonger son œuvre par l'action conventuelle ? Une école de moines se formait à l'instant même, pour féconder les sillons qu'il venait d'ouvrir à l'apologétique chrétienne. Il était réservé à Dom Guéranger de frayer la voie au brillant orateur, et de le soutenir par le conseil comme par l'exemple. A Saint-Louis des Français et à la Minerve, il se fit entre ces deux grands esprits un échange de vues fraternelles et, quelques mois après, une retraite achevée à Solesmes décidait du rétablissement des frères prêcheurs en France par celui qui devait porter dans l'histoire le nom à jamais glorieux de P. Lacordaire.

Mais, me direz-vous, qu'importaient au dix-neuvième siècle ces quelques moines qui allaient s'ensevelir au fond d'un cloître pour y prier, jeûner en commun, et s'édifier mutuellement ? En quoi cela pouvait-il changer la face des choses ? Et quels résultats était-il permis d'attendre de déterminations si étranges aux yeux du grand nombre ? La société moderne n'allait-elle pas suivre son train, sans même s'occuper de ces pauvres volontaires qui, par leur séparation du monde, semblaient vouloir

s'interdire à eux-mêmes toute influence sur leurs contemporains? Ah! c'est ici, mes frères, que le surnaturel éclate avec son incomparable puissance, et je n'en suis pas surpris.

L'apôtre n'a-t-il pas dit que « la piété est utile à toutes choses, » *pietas ad omnia utilis est* (1); et la piété, dans ce qu'elle a de plus ardent, n'est-elle pas la caractéristique du moine lié au service de Dieu et, par suite, au service de l'Église par les vœux les plus intimes de la perfection évangélique? Plus la lumière et la vie se concentrent dans un foyer, plus elles acquièrent de force pour rayonner au loin. De même que, dans les siècles passés, la règle de saint Benoît, en ramenant les âmes au dedans d'elles-mêmes, avait exercé l'action sociale la plus vaste et la plus durable qui ait été dévolue à aucun ordre religieux, ainsi allait-elle devenir à Solesmes un point de départ et un point d'appui pour la renaissance catholique en France. C'est ce qu'il me reste à vous montrer, dans une deuxième partie, pour rester fidèle aux paroles de mon texte : *Rememoramini pristinos dies in quibus illuminati magnum certamen sustinuistis* : « Rappelez-vous ce premier temps, où après avoir reçu la lumière, vous avez soutenu de grandes luttes. »

(*A suivre.*)

Mgr NOUVEL

Le jeudi 7 juillet, a eu lieu dans la cathédrale de Quimper, au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles, le service solennel du trente jour pour le repos de l'âme de Mgr Nouvel.

Nous venons de recevoir le texte de l'oraison funèbre du regretté prélat, prononcée, en cette circonstance, par Mgr Bécel, évêque de Vannes.

« Il importe, a dit Mgr l'évêque de Vannes dans son exorde, que cet éloge suprême soit simple et sincère, comme la vie entière de celui qui en est l'objet. »

Cette simplicité et cette sincérité lui donnent un puissant intérêt. Il était impossible de mieux faire revivre l'austère et

(1) 1re épître à Timothée, v. 8.

sainte figure de Mgr Nouvel. Son enfance à Quimper, — sa jeunesse au barreau de Rennes, — son entrée à Saint-Sulpice, — son ministère à Saint-Germain de Rennes et à l'Hôtel-Dieu, — son enseignement au grand-séminaire, — les belles et fructueuses années passées dans la très importante cure de Toussaints, — son administration comme vicaire général du cardinal Saint-Marc, — ses années de solitude monacale à la Pierre-qui-Vire, — enfin, ses seize années d'épiscopat à Quimper, tout cela est retracé de main de maître, dit très justement la *Semaine religieuse*, de Rennes.

Nous aimerions à faire connaître ce beau discours par de longs extraits; l'espace dont nous disposons ne nous le permet pas.

Voici une page sur l'enfance et sur la famille du futur évêque de Quimper :

Le 26 décembre 1814, venait au monde, à l'ombre de cette vieille cathédrale, un enfant que Dieu destinait à y porter dignement les insignes de la plénitude du sacerdoce. Ce fut dans cette enceinte qu'il reçut au baptême les prénoms de Charles-Marie-Denys. Pendant le cours de son existence, il se glorifia toujours de son titre de bas Breton. Il aimait les hommes et les choses de son pays natal, *où le sol est dur, où le cœur est fort.* Si, comme le soldat de la légende, il ne s'oubliait pas à le proclamer *le plus beau de la terre*, il en admirait les paisibles campagnes, les montagnes agrestes, les fraîches vallées, les landes arides, mais non sans fleurs et sans parfums, les rochers et les falaises qui bordent l'Océan. Tout cela le faisait rêver à l'infini, et, voyant passer au large ces superbes navires qui sillonnent les mers, il regretta peut-être de ne pas s'embarquer pour propager la foi jusqu'au bout du monde. Il aimait surtout les monuments religieux, les églises gothiques avec leurs gracieux clochers à jour, les traditions, les croyances, les mœurs, et jusqu'aux costumes variés et pittoresques au milieu desquels son habit de moine ne fut pas déplacé plus tard. Cet ensemble lui rappelait les anciens âges, durant lesquels la religion et le patriotisme se prêtaient un mutuel appui et opéraient tant de prodiges.

Charles Nouvel pouvait se montrer fier de son nom et de sa famille vraiment patriarcale.

Il appartenait à la noblesse.

Son aïeul, Charles-Marie-Thomas Nouvel de la Flèche, était maître particulier des eaux et forêts et sénéchal de Lesneven. Il avait épousé une demoiselle Gilard de l'Archantel, sœur de trois religieuses et de deux prêtres, dont l'un, vicaire apostolique en vertu d'un bref pontifical daté du 27 juillet 1791, avait été chargé par Pie VI de procu-

rer au diocèse de Quimper les secours spirituels que ne pouvait lui donner l'évêque constitutionnel. Arrêté comme suspect, surtout parce que son château servait de refuge aux prêtres et aux religieuses sous la Terreur, il fut emprisonné à Landerneau, où il mourut du typhus.

Tout jeune encore, son fils Joseph-Charles, père du futur évêque de Quimper, faisait souvent le guet autour du château et avertissait de l'arrivée des *patriotes* les réfugiés, qui se hâtaient de s'ensevelir dans leurs cachettes pour échapper à ces bandes de traîtres et de délateurs dont la race maudite n'a pas disparu.

Béni de Dieu et des hommes, l'enfant grandit et joignit toujours à une bonté devenue proverbiale une rare modestie. Il signait : Joseph-Charles Nouvel, abandonnant son titre nobiliaire, que ses petits-neveux ont été autorisés à reprendre. Il eut l'honneur de faire partie de cette vieille magistrature française dont l'intégrité, le savoir, l'impartialité, la distinction inspiraient une absolue confiance et commandaient un respect basé sur la plus profonde estime. Debout ou assise, elle entendait n'obéir qu'à sa conscience et ne rendre compte de ses arrêts qu'à Dieu seul.

Décoré de bonne heure pour ses loyaux services, il remplit successivement les fonctions de procureur du roi à Quimper, de conseiller à la cour de Rennes, de président d'assises.

En 1830, il refusa de prêter serment au gouvernement nouveau et descendit spontanément de son siège, sans prendre en considération la modicité de sa fortune et le nombre de ses enfants. Ses concitoyens lui surent gré de cet acte de désintéressement. Il vécut et mourut respecté de tous.

Il s'était allié à une famille d'ancienne noblesse, qui a donné à la marine plusieurs officiers distingués.

Caroline-Agathe Huon de Kermadec (1), sa vertueuse compagne, a laissé dans la meilleure société de Rennes, où elle exerça longtemps une influence salutaire, le renom d'une femme instruite, pieuse, pleine de grâce et de bienfaisance. Son salon était le rendez-vous d'un monde choisi, à la fois élégant et sérieux ; ce qui ne l'empêchait pas de remplir avec dévouement ses devoirs d'épouse et de mère. En montrant ses enfants, elle eût pu dire comme une Romaine : « Voilà mes joyaux ! » On nous a raconté qu'un jour Mme Nouvel s'étant présentée à l'évêché de Quimper accompagnée de son petit Charles, Mgr de Poulpiquet lui demanda combien elle avait d'enfants. — « J'en ai eu huit, répondit-elle. » — « Tant mieux ! madame, répondit son éminent interlocuteur, le bon Dieu bénit les nombreuses familles ! » Et il aurait ajouté, en caressant son futur successeur : « Celui-ci sera évêque. »

(1) Le nom d'Huon de Kermadec est resté attaché à des îlots situés au nord de la Nouvelle-Calédonie, à une baie au sud-est de la Nouvelle-Guinée, et à un archipel de la Nouvelle-Zélande.

En attendant, le fils avait pour sa mère un culte mêlé de tendresse et d'admiration. Ses frères et ses sœurs rivalisaient avec lui de piété filiale. Ils se sont tous montrés dignes de leur père et de leur mère. Il en reste deux seulement, deux femmes de bien, affables, édifiantes et charitables, qui s'appliquent à copier les beaux modèles qu'elles ont eu sous les yeux. L'une d'elles est entrée par son mariage dans une autre famille noble et chrétienne. Elle tient de son époux un beau nom toujours bien porté, une haute et respectueuse considération, que justifient un mérite peu commun, une vertu qui ne s'est jamais démentie, ni dans la vie publique ni dans la vie privée, une parfaite loyauté de caractère, des services rendus avec intelligence et générosité à la France et à l'Eglise, notamment le sacrifice d'un fils unique, mort à la suite d'une campagne dirigée contre les ennemis du Saint-Siège. Au manoir de Saint-Uhel, M. le sénateur et Mme de Kerdrel ont porté beaucoup d'autres deuils douloureux, prrticulièrement celui de deux filles chéries, Dieu leur en a laissé une, qui fait, avec ses enfants, la consolation de leurs vieux jours. Elle continuera leurs bienfaits et imitera leurs vertus.

Celui que nous pleurons tous se réjouissait de se retrouver au milieu des siens, dans cette demeure hospitalière où règne la paix intérieure et dont la porte s'ouvre à l'infortune comme à l'amitié.

Dès son enfance, qui s'écoula douce, paisible et cultivée avec soin, dans la maison paternelle, puis, au départ de ses parents pour Rennes, chez sa grand'tante, mademoiselle Nouvel, il montra les plus heureuses dispositions. L'amour du devoir le préserva des écarts qui conduisent l'enfance et la jeunesse aux plus funestes habitudes. Cœur généreux, âme naturellement pieuse, d'une humeur égale, Charles Nouvel avait cet air enjoué, ouvert, attrayant, qui révèle une nature ouverte et sympathique. Cette franchise d'allure, qu'il portait même dans l'exercice de ses petites dévotions, ne fut pas comprise d'une vieille servante, plus rigoriste que sa maîtresse et qui, prise de scrupules pharisaïques, s'en alla recommander, un jour, à mademoiselle Nouvel de surveiller son neveu. « — Pourquoi ? répondit la bonne tante, qui ne pouvait comprendre cet excès de sollicitude, à coup sûr bien intentionnée ? » — « Ah ! mademoiselle, vous n'avez donc pas remarqué que M. Charles chante en allant à confesse, et qu'il danse en revenant ? »

Devenu évêque après avoir été moine, Mgr Nouvel pratiqua, dans le palais épiscopal, les austérités du cloître :

Il convient de parler discrètement de sa vie pénitente. *Fidèle* jusqu'au bout aux saintes observances de son Ordre, il manqua de *prudence* pour les soins que réclamait sa santé. Il couchait sur la dure, sans quitter sa robe de religieux ; il gardait strictement l'abstinence et ne buvait que de l'eau. Au nom de la sainte obéissance, on finit

par obtenir, mais trop tardivement, qu'il prît des aliments gras. Avec quelle joyeuseté il suivait son régime maigre, pendant qu'il offrait à ses convives des repas abondants, mais sans recherche! Autant il était rigide pour lui-même, autant il se montrait indulgent pour autrui. C'est, d'ailleurs, le propre de toutes les âmes d'élite.

Voici un trait qui donne une juste idée de l'attachement de Mgr Nouvel à la règle de son couvent et qui peint au naturel son esprit de mortification. Préoccupé de l'incommodité que lui occasionnait son habit de moine pendant sa première tournée pastorale, qui avait lieu en été, le T. R. P. abbé de la Pierre-qui-Vire lui en adressa un plus léger. Laissons parler le prêtre chargé de proposer le soulagement dont il s'agit : « Je m'empressai de m'acquitter de ma commission. Monseigneur me reçut très mal et m'ordonna de renvoyer à la Pierre-qui-Vire ce que j'en avais reçu. M'étant permis d'insister, il me fut répondu : « Ne savez-vous donc pas que la moitié de la pénitence du religieux consiste à porter son habit, en été comme en hiver? » — « Que dira de votre refus le R. P. Bernard ? » — « Mais c'est lui qui m'a appris à porter mon habit en tout temps; je veux le porter tel qu'il me l'a donné le jour de mon entrée en religion, comme le portent mes Frères de la Pierre-qui-Vire... » Je dus me retirer, vaincu et très édifié... « Monseigneur, ajoute mon correspondant, suait tellement sous son habit religieux pendant les grandes chaleurs, qu'il en était très incommodé. Lorsque quelqu'un s'apitoyait sur son sort, il répliquait avec sa gaîté habituelle : « Vous n'y entendez rien ; la laine qui me couvre absorbe ma sueur, et, en hiver, j'ai chaud alors que vous grelottez de froid. »

Chaque année, jusqu'au jour de deuil public où tant de religieux furent arrachés de leurs couvents comme des malfaiteurs, il allait se retremper à la Pierre-qui-Vire. Il eut la joie d'y faire une ordination et d'assister à la bénédiction du premier abbé de ce monastère, qui n'avait auparavant qu'un supérieur. Empruntons à une lettre d'un de ses frères en religion les détails édifiants que voici : « *Tenacissimus Britto*, écrivait notre cher P. Anselme au Souverain-Pontife... C'est bien le caractère qui le distingue dans la vertu... Il est d'une ténacité merveilleuse et qui nous confond. Lorsque notre cher évêque nous est arrivé pour la retraite du mois de juillet, il nous a bien prouvé cette ténacité, en se montrant plus religieux que jamais. Quelle humilité! quelle douceur! quelle ineffable charité! Le voyez-vous comme un simple moine dans sa cellule, ayant fait disparaître le gland de son chapeau, la croix pastorale, l'anneau qui désignait le prince de l'Église, pour paraître simple religieux. Quand il arrive chez nous, il veut se mettre à son rang de profession. Il faut que la sainte obéissance au P. Prieur l'oblige, comme évêque, à occuper la place d'honneur. La cloche du travail sonne, il est le premier à la cuisine, revêtu d'un pauvre tablier, muni d'un plus pauvre couteau,

épluchant les pommes de terre et les autres légumes avec l'amabilité que vous lui connaissez. Au Chapitre des coulpes, il veut se prosterner au milieu de toute la communauté, pour demander pénitence. Le Prieur et le Révérend Père ont peine à l'en empêcher. A l'église, il refuse de bénir le prédicateur. Il ne veut pas être évêque, mais moine chez nous. S'il a besoin de dire un mot aux supérieurs, il met, comme un simple moine, le doigt sur les lèvres pour en obtenir la permission; s'il arrive tard à l'office, il veut se mettre à genoux pour demander satisfaction. Lorsqu'il s'agit du départ, il sanglotte. Pourquoi se voit-il contraint de nous quitter? Sa charité est sublime pour tous. Comme il nous aime! comme il veut nous rester uni! comme il soupire après l'heureux moment qui lui permettra de revenir vers nous! Oh! nous aussi nous l'aimons bien, notre cher Frère... »

L'ABBÉ GUILLAUD

Mgr Fava, évêque de Grenoble, adresse à M. Spuller, ministre des cultes, la lettre suivante, nécessitée par l'interpellation faite, comme nous l'avons indiqué, par le député Rivet dans la séance de la Chambre du 19 juillet :

Grenoble, le 20 juillet 1887.

A Son Excellence Monsieur le Ministre des cultes.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que je viens de lire dans un journal de ce jour : le *Nouvelliste de Lyon*, la lettre que vous m'avez adressée, dit-on, au sujet de la nomination de M. l'abbé Guillaud, ancien curé de Châteauvillain, à la cure de Chapareillan. J'ai lieu de m'étonner que le public ait l'avantage de lire avant moi les lettres que m'adresse votre département.

Je pourrais, et même peut-être devrais-je garder le silence. Mais mon diocèse, ignorant que je n'ai pas reçu votre communication, pourrait en être étonné. J'aime à lui éviter cette peine.

J'ai donc su par une lettre de Mgr Freppel le projet qu'avait formé M. le député Rivet de vous interpeller au sujet de la nomination de M. l'abbé Guillaud à la cure de Chapareillan. La lettre de Mgr l'évêque d'Angers, datée du 16 de ce mois, m'est parvenue à Saint-Pierre de Chartreuse, où je me trouvais, le 18, à deux heures de l'après-midi. Sa Grandeur me disait que

Votre Excellence était étonnée de ne pas recevoir de ma part une réponse à sa lettre, et elle m'invitait, monsieur le ministre, à vous écrire. Je profitai aussitôt du télégraphe dont jouit Saint-Pierre de Chartreuse pour répondre à Mgr Freppel et lui annoncer que lettre suivrait. Cette lettre n'a pu arriver qu'hier 19, dans la soirée, à Paris.

Descendu à Grenoble, hier 19, dans la matinée, j'ai vainement demandé votre lettre, qui ne m'est pas même arrivée aujourd'hui par le courrier de Paris, que je reçois — onze heures sonnent.

Vu la communication à moi faite par Mgr Freppel, j'ai eu l'honneur, monsieur le ministre, de vous envoyer hier un long télégramme. Parti à 11 heures 5 minutes, il est parvenu à Paris à 11 heures 25 minutes. Votre Excellence a pu être ainsi renseignée pour la séance.

En ce qui concerne la lettre dont parlent les journaux, et que l'on publie en ce moment sous mes fenêtres, par la voix du crieur habituel du *Petit Dauphinois*, je me vois forcé d'y répondre, point par point.

M. le ministre « s'étonne de la nomination de M. Guilland, ancien desservant de Châteauvillain, à la succursale de Chapareillan, sans que son administration ait été préalablement avertie de mes intentions à cet égard. » Mais, monsieur le ministre, pour me conformer à une circulaire de votre département en date du 31 juillet 1882, j'ai informé, par un état de nominations, Votre Excellence et M. le préfet de l'Isère, de la nomination de M. Guilland à la succursale de Chapareillan, la veille de son installation.

« Prévenu en temps utile, dit Votre Excellence, je n'aurais pas manqué de vous rappeler la part prise dans la déplorable affaire de Châteauvillain par un ecclésiastique dont la conduite a été appréciée par la justice du pays assez sévèrement pour entraîner contre lui une condamnation correctionnelle. »

C'est vrai, l'abbé Guillaud, cité devant les assises, a été condamné, mais comme s'il s'était simplement trouvé devant un tribunal correctionnel. On a reconnu, en pleine cour, qu'il n'y avait pas lieu de le citer devant elle, et la seule peine que « la justice du pays, » ainsi que vous vous exprimez, monsieur le ministre, lui ait infligée, c'est une amende de quelques centaines de francs. Le public aussi a porté son jugement sur cette affaire, dont les cabarets de Grenoble ont retenti d'une façon

déplorable avant que fût rendu le verdict du jury, et si Votre Excellence interrogeait le peuple, son suffrage pourrait éclairer sa religion.

M. le ministre reconnaît que M. l'abbé Guillaud s'est tenu dans la réserve depuis ces événements. « Je ne m'attendais nullement, dites-vous, à ce que cette condamnation pesât sur lui, sur sa carrière, au point de lui rendre à jamais impossible la rentrée dans ses fonctions sacerdotales. » Votre Excellence reconnaît donc que ni le fait reproché à l'abbé Guillaud, ni la peine prononcée contre lui, ne lui ôtaient l'honneur sacerdotal, sinon la carrière du ministère ecclésiastique lui eût été irrévocablement fermée. Vous ne le pensez pas, monsieur le ministre, et je vous rends grâce de l'avoir dit et écrit : ce n'est que justice, après tout.

Je vous rends grâce d'avoir écrit ce qui suit : « En le plaçant à la succursale de Chapareillan, vous avez usé dans toute leur étendue des droits que nos lois ecclésiastiques vous reconnaissent. » Je constate donc avec Votre Excellence que je n'ai pas outrepassé mes droits.

Vous avez la bonté d'ajouter : « Si la pensée vous était venue de présenter M. Guillaud à l'agrément du gouvernement de la République pour une cure inamovible, je n'hésite pas à dire que cet agrément n'eût pas été obtenu, au moins aussi longtemps que les passions soulevées par l'affaire de Châteauvillain n'eussent pas été calmées. »

Ces passions, monsieur le ministre, étaient bien calmées. La préfecture et l'évêché traitent d'affaires comme si ladite question n'avait jamais existé ; le curé et le maire de Châteauvillain vivent en paix et la paroisse aussi ; le public, on le sait, oublie vite ce qui l'a passionné le plus ardemment. Il a fallu que le *Petit Dauphinois*, journal auquel n'est pas étranger M. Rivet, député, ni le parti radical, vînt troubler cette profonde quiétude.

Quoi qu'il en soit, je me souviendrai plus tard des bonnes paroles de M. le ministre à l'endroit de l'ancien curé de Châteauvillain.

Votre Excellence fait donc erreur quand elle ajoute : « Elles (ces passions) sont loin d'être calmées, si j'en juge par l'émotion qu'a soulevée la nomination de M. l'abbé Guillaud à la succursale de Chapareillan. »

M. le ministre se convaincra que cette émotion n'a jamais

existé, puisque ni M. le maire de Chapareillan, ni son conseil, ni les habitants de cette commune, n'ont soulevé la moindre opposition. Je sais, au contraire, que, s'il y a eu émotion, elle a été en faveur du nouveau curé. Jusqu'ici, je déclare n'avoir pas reçu à l'évêché la moindre plainte contre la nomination en question.

Reste donc à expliquer le motif de cette nomination.

« En usant de votre droit de nomination, me dit M. le ministre, peut-être auriez-vous agi plus conformément aux règles de conduite prudente et paternelle qu'il est d'usage de suivre dans l'Église, si vous aviez pris la peine de me faire savoir à l'avance que telle était votre résolution. »

Excellence, ces paroles m'expliquent mieux que celles que j'ai citées plus haut. Je comprends que l'on peut s'adresser à elle officieusement, avec la confiance d'être bien accueilli ; j'avoue que j'ignorais absolument ces bonnes et loyales dispositions, qui nous rappellent un autre régime. En tout cas, Votre Excellence ne saurait me faire un crime de les avoir ignorées.

La suite de la lettre ne laisse pas toutefois de me paraître répondre peu à cette ouverture bienveillante.

« Je me trouve aujourd'hui, dites-vous, en présence d'un fait accompli, et je me vois forcé de vous présenter les observations suivantes :

« M. l'abbé Guillaud, nommé le 6 juillet par décision épiscopale, s'est rendu à Chapareillan le 9 juillet pour prendre ses fonctions à l'église, le dimanche 10. Je sais qu'il a fait au maire la visite qu'il lui devait, et que son sermon d'installation avait pour texte : « Que la paix soit avec vous ! » Sa nomination n'en a pas moins excité une vive surprise, pour ne pas dire un mécontentement, dont il est impossible de ne pas tenir compte. »

Puisque Votre Excellence reconnaît que M. Guillaud avait le droit « de rentrer dans les fonctions sacerdotales », la surprise de Chapareillan n'est donc un motif de récriminer contre la nomination de cet ecclésiastique qu'en ce qui concerne ladite paroisse, et vu son importance.

Pour une moindre paroisse, cette surprise n'aurait pas dû être prise en considération. Ceci exige une observation.

D'abord, remarquons que Chapareillan n'a pas trois mille âmes, comme on l'a dit, mais mil huit cent soixante-quatorze. Puis, si l'on considère qu'outre sa cure de six cents âmes, le titulaire de Châteauvillain était aumônier d'une vaste usine, très chrétienne ;

qu'il y jouissait d'une grande influence et y trouvait les consolations qui soutiennent le prêtre dans son labeur; qu'il y rencontrait un neveu et sa famille, dignes de son affection; qu'en outre, un traitement relativement élevé lui était assuré en retour de son dévouement; vu ces avantages, il est certain que l'abbé Guillaud a aujourd'hui une position que l'on ne peut pas dire meilleure que celle de Châteauvillain; au contraire, il a fait un sacrifice sérieux en quittant ce poste, en soi fort agréable, et plein de charmes pour lui personnellement.

Ce qui m'a suggéré la pensée de nommer M. Guillaud à Chapareillan, c'est que je connais son zèle et que j'ai voulu y recourir pour arriver à restaurer, sinon à reconstruire, l'église et le presbytère de cette paroisse, qui en ont besoin.

Plusieurs prêtres, appelés à ce poste, avaient demandé à mon administration de n'être pas chargés de cette tâche difficile, que l'abbé Guillaud a acceptée généreusement.

« Cette nomination, dit M. le ministre, n'a pas un caractère inamovible. Aux termes de nos lois, les succursalistes peuvent être déplacés. Je vous prie, M. l'évêque, de vouloir bien étudier les moyens de pourvoir M. l'abbé Guillaud d'un autre poste, et cela dans le plus bref délai.

« Je verrai dans votre empressement à déférer au désir que je vous exprime une preuve manifeste de la volonté qui doit vous animer d'entretenir avec la puissance civile les relations pacifiques que, de mon côté, interprète de la volonté du gouvernement, je cherche à établir.

« La politique que je suis chargé d'appliquer comporte de part et d'autre une égale bonne volonté, une réciprocité parfaite et non douteuse.

« C'est dans cet intérêt si élevé que j'ai l'honneur de vous demander de revenir sur votre décision du 6 juillet, et ce serait pour sauvegarder cet intérêt, qui serait menacé par votre refus, que je m'arrêterais à telles déterminations que les lois concordataires, appliquées sans provocation comme sans faiblesse, m'autorisent à prendre dans les circonstances aussi graves et aussi délicates que celles qui nous occupent. »

Monsieur le ministre, ce langage est dur à entendre. Vous l'adressez à un évêque, qui a usé de son droit, vous le reconnaissez; et usé de son droit en en donnant avis à la préfecture et au ministère; vous frappez un prêtre, reconnu par vous digne de rentrer dans les fonctions sacerdotales, et même d'être un

jour élevé à une cure inamovible, quand l'affaire de Châteauvillain aura cessé d'émouvoir les passions populaires ; vous le sacrifiez, en résumé, *pour une surprise*, causée dans son auditoire par sa nomination, surprise changée bientôt en sympathie, quand cette victime d'une secte radicale eut dit à cette population chrétienne qu'il se consolerait, au milieu d'elle, de toutes les douleurs dont il a été accablé depuis une longue et cruelle année ; vous le relancez dans l'inconnu et la misère ; vous le rejetez au milieu d'une mer orageuse, quand il est parvenu à entrer en un port tranquille ; et cela, monsieur le ministre, permettez-moi de dire, ici, ce que tout le monde sait parmi nous, parce que les adeptes de la maçonnerie, qui ont pour porte-voix un journal ardent à semer la discorde partout, à discréditer le préfet de l'Isère autant que l'évêque de Grenoble, toute autorité, le veulent.

En agissant ainsi, monsieur le ministre, prenez-vous, je le demande à Votre Excellence, le moyen d'établir en votre administration et celle dont nous avons l'honneur d'être chargé, ce que vous nommez des *relations pacifiques* ? Non, vous ne sauriez l'affirmer. Après mes explications, vous laisserez en paix à Chapareillan M. l'abbé Guillaud ; ce sera justice.

Toutefois, je ne veux point être juge dans la question qui nous divise. Si Votre Excellence y consent, nous prendrons pour sauvegarder notre mutuel honneur, et comme juge, Mgr Freppel, évêque d'Angers et député. S'il le veut bien, il décidera et je suivrai son avis. Je m'y engage dès maintenant.

Daignez agréer, etc.

✝ AMAND-JOSEPH,
évêque de Grenoble.

P. S.—Au moment où cette lettre s'achève, celle de monsieur le ministre m'arrive, datée seulement *d'hier*, 19 *juillet*.

LE BILL DE COERCITION

Nous croyons utile de faire connaître, au moins en substance, le bill qui vient d'être adopté contre l'Irlande.

Le bill de coercition établit un régime spécial, qui n'existera point dans les autres parties de la monarchie, et qui dépasse même les rigueurs habituelles d'un état de siège.

Ainsi, le bill autorise les magistrats à procéder à des instructions et à provoquer des dépositions, même s'il n'y a pas de personnes accusées.

Le bill abolit entièrement la garantie des jurys pour certaines classes de délits punissables d'emprisonnement à temps, et il donne à un tribunal de deux magistrats une juridiction sommaire avec le pouvoir de condamner à six mois de prison avec travaux forcés, dans les cas de conspiration criminelle, de boycottage (mise à l'index), de rixes, d'offenses à la loi *White-boy*, d'attaques contre les fonctionnaires, etc.

Les débats d'un procès pourront avoir lieu devant une autre juridiction que celle du lieu où le crime aura été commis, soit que le procureur le requière, soit que le prévenu le demande.

Dans le projet présenté par le ministère Salisbury, une disposition autorisait les attorneys généraux d'Angleterre et d'Irlande à se concerter, s'ils croyaient qu'un procès *équitable* fût impossible en Irlande, pour que la cause pût être déférée à un tribunal anglais. Le groupe libéral de M. Chamberlain a déclaré que jamais il ne voterait une semblable disposition, et comme le ministère a besoin des voix de ce groupe pour conserver une majorité, force lui a été de capituler. L'article a été modifié en ce sens que, pour parer aux essais d'intimidation occasionnés par l'esprit de parti en Irlande, l'attorney pourra requérir la formation d'un tribunal spécial siégeant en Irlande.

Le bill traite ensuite des associations dangereuses. Le vice-roi pourra, sous certaines réserves, considérer comme une offense l'affiliation à une société formée dans le but de pousser les individus au crime ou de les exciter au mépris et à la violation de la loi.

Il pourra aussi déclarer l'illégalité de toute association qu'il croira en opposition avec la loi, mais cette déclaration serait nulle si la justice ne prononçait pas de condamnation.

En résumé, comme on l'a dit, la portée de la nouvelle loi consiste à faire aux Irlandais un crime d'être Irlandais. Tout individu suspect de faire partie du plan de campagne pourra être emprisonné pour six mois avec travaux forcés. Or, c'est le cas de la nation tout entière.

On comprend les protestations qui se sont élevées dans toute l'Irlande contre cet ensemble de mesures draconiennes. L'épiscopat s'est joint aux réclamations du peuple et a publié la décla-

ration suivante qui achèvera d'éclairer nos lecteurs sur les injustices du bill de coercition :

Après le règlement des affaires ecclésiastiques pour lesquelles nous sommes réunis, nous ne pouvons nous séparer sans protester, en union avec tous nos frères vénérés du clergé d'Irlande, contre le bill de coercition qui, lundi dernier, a passé en seconde lecture à la Chambre des communes.

En commun avec nos compatriotes, nous voyons avec une profonde indignation cette nouvelle tentative faite pour dépouiller notre pays de ses droits et libertés constitutionnels, et pour le mettre à la merci des fonctionnaires hostiles et irresponsables du gouvernement.

Parlant avec une connaissance intime de nos diocèses et de nos provinces respectifs, nous affirmons avec confiance que, sauf la déplorable exception de quelques rares districts et de très peu d'étendue, l'Irlande est singulièrement exempte, non seulement de crimes et d'outrages graves, mais même de violations ordinaires de la loi ; et pour soutenir cette affirmation nous pouvons invoquer le propre témoignage des juges de Sa Majesté, ainsi que la chose résulte de leurs discours de session aux assises dernières.

C'est pourquoi nous nous sentons obligés de caractériser comme dénuée de fondement l'accusation de violer les lois et de commettre des crimes qu'on jette constamment à notre peuple et qu'on propage systématiquement pour des intérêts de parti dans la presse antiirlandaise d'Angleterre et d'Irlande.

La législation coercitive demandée aujourd'hui pour l'Irlande par le gouvernement de Sa Majesté n'est donc nullement justifiée par les faits, et elle devra être conséquemment rejetée comme sans cause et sans justification.

D'après notre jugement réfléchi, l'emploi des dispositions coercitives en préparation ne manquera pas de refréner les crimes et les outrages dans la sphère limitée où ils existent maintenant ; mais elles provoqueront de l'opposition là où la paix et l'ordre ont jusqu'ici prévalu ; elles forceront le mécontentement à adopter des voies souterraines et remplaceront l'action ouverte et constitutionnelle par le désastreux travail des Sociétés secrètes.

La défiance et l'hostilité inspirées par la coercition s'étendront à toute législation qui viendra de la même source ; ces sentiments rendront encore plus amer le caractère des relations existant entre la classe des landlords coercitionnistes et leurs tenanciers, et rendront impraticables ces négociations calmes et amiables sans lesquelles il ne pourra jamais y avoir un règlement prompt ou satisfaisant de la question agraire sur le terrain du rachat.

Si ardemment que notre peuple désire ce règlement, il ne pourra

regarder sans méfiance et sans défaveur la réforme promise des lois agraires, réforme qui sera accompagnée ou précédée par une législation coercitive de pareille sévérité. Les mesures agraires du gouvernement inspirent encore d'autres doutes en raison de ce fait que les ministres ont montré de l'hésitation, sinon du mauvais vouloir, pour adopter les recommandations si fortement rédigées par la récente commission agraire, qui avait été pourtant choisie par eux-mêmes.

Ce n'est point par l'institution des cours de faillite dans les districts, mais par la réduction des loyers réglée selon les produits du sol — réduction que la commission royale agraire avait déclarée urgente — que les tenanciers pourront arriver à satisfaire aux justes demandes de leurs propriétaires, et qu'une base équitable sera établie pour la vente et l'acquisition des terres ; nous demandons avec instance, comme une partie essentielle de la législation réformatrice agraire, la prompte et générale adoption d'un honnête système de la réduction des loyers.

Nous réitérons les réclamations que nous avons inutilement, mais d'une façon pressante, fait entendre, lors de la loi agraire de 1881, en faveur des locataires et des occupants des parcs de ville et contre le système de comprendre les améliorations des tenanciers dans l'estimatiou de leurs loyers.

Sans parler du *home rule* et d'autres questions sur lesquelles nous avons récemment exprimé publiquement notre opinion, nous ne pouvons omettre de rappeler d'une façon instante au Parlement actuel des réclamations pour le redressement de nos griefs en matière d'éducation, griefs contre lesquels nous, corps épiscopal, nous avons si souvent protesté. Dans les trois départements de l'éducation publique, nous revendiquons l'égalité parfaite avec nos concitoyens non catholiques pour les bourses d'État et les allocations du Trésor. Nous ne serons jamais contents à moins. Et nous demandons comme condition essentielle de la liberté religieuse que nous puissions unir l'enseignement religieux à l'enseignement profane dans nos écoles.

Des copies de ces résolutions seront envoyées au premier ministre, à M. Gladstone et à M. Parnell.

(Suivent les signatures de 23 archevêques et évêques et les approbations de six évêques qui, empêchés d'assister à la réunion de Maynooth, ont néanmoins adressé à Mgr l'archevêque de Dublin leur approbation des résolutions ci-dessus.)

L'ABBÉ MARGOTTI

Dans un de leurs derniers numéros, les *Annales catholiques* ont rendu un hommage mérité au savant abbé Margotti, l'éminent fondateur de l'*Unità Cattolica* de Turin. Cependant, il ne sera peut-être point sans intérêt de consacrer ces quelques pages à cette belle et noble figure, d'autant plus que l'émotion causée par la perte du vaillant écrivain n'a pas fini au lendemain de ses funérailles. On a pu s'en rendre compte, le 7 juin dernier, au service solennel célébré dans l'église Saint-Secundus, à Turin, le 30e jour après ses obsèques. Certes, si le dévouement absolu d'une vie tout entière consacrée à une grande cause, si un profond savoir et un talent de publiciste hors ligne couronnés par une solide vertu méritent incontestablement nos hommages, on peut bien dire que l'abbé Margotti le méritait par excellence.

Il était de ceux dont la modestie redoute les honneurs et fuit l'éclat; toujours sur la brèche pour les bons combats du Christ, il ne connut que les dangers de la lutte, il refusa de recevoir les récompenses. Dans le testament qu'il a laissé et où l'on retrouve des preuves touchantes de son admirable désintéressement, il supplie qu'on lui accorde, après sa mort, des prières et non point de magnifiques funérailles. Honneur pourtant à ceux qui ont rendu à sa mémoire tous les témoignages de la reconnaissance et du respect ! La Sainte Écriture nous rappelle qu'il est toujours bon et honorable de louer un homme après sa mort, quand sa vie a été vertueuse et pure : pouvait-on ne pas louer un homme dont la vie ne fut qu'un long acte de dévouement et de vertu ?

Mais si l'assistance qui se pressait dans l'église Saint-Secundus était nombreuse, elle était surtout pieuse et émue; si le service célébré pour le repos de l'âme du directeur de l'*Unità* était magnifique, il était surtout remarquable par le recueillement et la gravité qui présidaient aux détails de la touchante cérémonie. Autour du catafalque, dressé avec un soin exquis au milieu de la vaste église, on répandait des larmes avec des prières, et c'est au milieu de la sincère émotion de la nombreuse assistance qu'a été prononcée l'oraison funèbre du savant et regretté défunt. Le nom seul de l'orateur faisait prévoir que

l'abbé Margotti serait loué d'une manière digne de lui. C'est, en effet, le P. Ballerini qui, cédant à de pressantes instances, s'est fait un pieux devoir de célébrer avec son magnifique talent et avec tout son cœur la mémoire de l'illustre publiciste.

Nul, mieux que le docte jésuite, n'aurait pu retracer avec exactitude la carrière si remarquable et si féconde de l'abbé Margotti. Sans parler de sa science, un double titre semblait désigner le P. Ballerini comme le panégyriste le plus apte à parler dignement du regretté défunt : son amitié pour l'abbé Margotti, et sa collaboration à la *Civiltà Cattolica* qui lui permettait d'apprécier les éminents services rendus par le défunt à la cause du journalisme chrétien.

Il faut savoir gré à la savante *Revue de Florence* de publier en entier, dans ses pages, l'oraison funèbre de dom Margotti : Il n'est pas si ordinaire, hélas! d'entendre louer des hommes tels que le directeur de l'*Unità Cattolica!* et nous avons pensé que cette vie si féconde, si bien retracée par le P. Ballerini contient des exemples qu'il est souverainement utile d'avoir sous les yeux. C'est le but de ces pages où nous nous proposons de reproduire, au moins dans sa substance, un discours qui retrace si bien la vie d'un homme doué d'un magnifique talent et d'un noble cœur.

Le P. Ballerini se demande d'abord à quoi doit être attribuée l'émotion qu'a soulevé dans le monde chrétien, et particulièrement en Italie, la mort de l'abbé Margotti. D'où pouvait provenir un si remarquable élan? Qu'est-ce qui a provoqué de si magnifiques hommages? L'abbé Margotti qui a vécu soixante-quatre ans, a passé près de quarante années de sa vie dans l'obscurité, il aimait la solitude, il fuyait le bruit et l'éclat...... Ce qui a donné au noble défunt la renommée qu'il cherchait à fuir, c'est qu'il fut un véritable apôtre, et que cet apostolat où il se sentit appelé par une vocation irrésistible il l'a exercé jusqu'à la fin de sa vie.

Né à San-Remo d'une honorable famille qui avait déjà donné à l'Église et à l'État des hommes éminents, l'abbé Margotti eut pour père un homme distingué à la fois par sa parfaite loyauté et la profondeur de ses sentiments religieux, et pour mère une femme qui semblait une vivante copie de la femme forte de la Bible, qui, avec son lait, donna à son jeune fils les sentiments d'une tendre piété, et fut l'ange protecteur de son enfance... Le P. Ballerini décrit ensuite le génie précoce de l'enfant, ses

remarquables qualités, la vivacité de son esprit qui se lisait dans le feu de ses regards, la richesse de son imagination, sa mémoire d'une ténacité si merveilleuse que tout ce qu'il avait appris s'y gravait comme sur le bronze. Mais surtout à ces riches qualités naturelles venaient s'ajouter les dons merveilleux de la grâce : un cœur innocent et pur qu'enflammait déjà l'amour de Jésus-Christ. Le jeune adolescent avait entendu de bonne heure l'appel de Dieu, et il reçut successivement les ordinations qui devaient le conduire jusqu'au sacerdoce : il est prêtre. Déjà il donne des preuves éclatantes de son dévouement : lorsque l'archevêque de Turin est exilé, le jeune prêtre veut le suivre; il s'arrache des bras de sa mère, il veut s'enfermer dans la citadelle où l'on retient le noble prélat, et, s'il est empêché de réaliser son pieux désir, du moins il viendra visiter le prisonnier, le consoler dans ces jours mauvais.

Les lecteurs des *Annales Catholiques* ont pu voir déjà dans les pages de la *Revue*, comment, après de brillantes études à l'Académie de la Soperga, le jeune prêtre fut appelé à Turin pour y défendre la cause du Catholicisme.

C'est là que commence son apostolat, apostolat par la plume, si fécond pour l'Eglise et pour sa patrie, si glorieux pour son nom.

« Je crains l'homme d'une seule idée, » disait un sage. L'abbé Margotti fut un de ces hommes : mais heureux fut-il d'avoir pris pour règle de sa vie une idée plus haute que les cieux, plus grande que l'univers. L'idéal qui domina son intelligence, qui ravit ses affections, ce fut le Christ, le Verbe de Dieu fait homme. — Il vit tout en lui, en lui, il aima tout : en dehors de Dieu, rien ne pouvait l'attirer. Mais, parce que le Christ vit dans son Église, et que l'Église ne subsiste que par la Papauté, c'est à ces trois objets, liés en une inséparable union que l'abbé Margotti consacra sa puissante intelligence et son grand cœur. Il ne se serait point cru, ce qu'il voulait être au sens le plus absolu, l'homme du Christ, s'il n'avait point été l'homme de l'Église, l'homme du Pape. Et son dévouement fut tel, qu'il est impossible à celui qui a lu ses écrits, de se souvenir du vaillant écrivain sans penser au Pape. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer si l'on veut se rendre compte de la puissante unité qui présida aux travaux de l'abbé Margotti, et des merveilleux services qu'il a rendus aux plus nobles causes.

Mais dans quelles circonstances devait s'exercer cet apostolat

de dom Margotti? Certes, si l'on fait attention à l'époque où Dieu suscita cet homme remarquable, on ne peut s'empêcher de reconnaître en lui un envoyé providentiel.

On commençait alors, en Italie, à ressentir les premiers coups d'une persécution qui, tout à la fois, pleine de violence et d'astuce, au nom d'une prétendue liberté, d'une soi-disant civilisation, sous le prétexte fallacieux du bien de la patrie, n'allait à rien moins qu'à séparer l'Eglise de la société civile et domestique, la Papauté étant représentée partout comme le plus puissant obstacle à la grandeur de l'Italie, et l'ennemi le plus irréconciliable de son bonheur....

Le génie si perspicace et si ferme de l'abbé Margotti eut bientôt reconnu le vrai but de ces prétentions mensongères, qui, en définitive, préparaient une véritable séparation d'avec le Christ, ouvraient la source aux plus grands maux. Sans doute, d'autres avaient, avant lui, commencé la lutte pour le bien, mais nul ne l'égala pour la vigueur et l'énergie de ses coups. Ce fut son grand et très long combat, qu'il soutint tant qu'un souffle de vie anima son grand cœur. Il n'eut qu'un signe de ralliement : le Pape, parce que le Pape c'est le représentant du Christ, et que le Christ c'est tout. Mais son drapeau ne portait pas que le nom du Pape; au-dessous on pouvait lire : Italie, car son cœur n'avait jamais pu séparer l'amour du Saint-Père de l'amour de l'Italie, sa fille de prédilection, dans sa clairvoyance, il ne put jamais se résigner à voir, sans frémir, une Italie rebelle au Pape.

Peut-être a-t-on souvent entendu répéter : L'apostolat de l'abbé Margotti en faveur du chef de l'Eglise, cet apostolat qu'on peut appeler unique qui ne le reconnaît? qui ne l'admire? Mais précisément parce qu'il fut tout au Pape et à l'Eglise, il n'a jamais pu être bon patriote. Critique absurde ! qu'il vaut mieux attribuer à l'ignorance qu'à une méchanceté coupable.

Avec son intelligence si lucide, dom Margotti était si loin de voir la moindre incompatibilité possible entre ces deux amours du Pape et de sa patrie, qu'il ne pouvait les concevoir l'un sans l'autre. « Eminence, disait-il au cardinal Alimonda, son archevêque accouru à son lit de mort pour le bénir, écrivez à Léon XIII que je meurs en bon fils du Pape, et, par conséquent, en vrai Italien. » — Non, rien ne pourra donner le change à personne, rien ne pourra parvenir à jeter un voile trompeur sur les véritables sentiments de l'abbé Margotti pour sa chère

patrie. — C'est que, comme les plus grands génies de l'ère chrétienne : les Augustin, les Thomas d'Aquin, les Dante, les Bossuet, cet apôtre de la Papauté comprenait bien les relations secrètes qui tient les destinées de l'Italie à celles du Pontificat Romain; et c'était pour lui une conviction profonde que Dieu, créateur du monde et fondateur de l'Église, voulant, pour le soutien de cette Église, que son représentant sur la terre eût une principauté temporelle, a choisi, dans sa providentielle sagesse cette terre d'Italie. Sa situation prédispose merveilleusement ce pays à un tel office, par terre et par mer, on peut y arriver facilement de tous côtés... Le ciel semble avoir répandu sur elle, comme à profusion, ses trésors : la fécondité de son sol, l'aménité de son séjour en font le paradis de l'Europe... Elle est la gardienne et la mère des arts, des belles-lettres, du savoir... Et tous ces dons réunis attirent vers elle les nations étrangères et les rapprochent ainsi de cette Chaire de Pierre, source de salut et de vraie civilisation.

Mais ce n'est pas dans le concours filial qu'elle doit à la Rome des Papes, que l'Italie trouve sa grandeur... Et l'on voudrait qu'un homme convaincu, comme l'était l'abbé Margotti, de cette vérité capitale, eût séparé ces deux amours du Pape et de sa patrie; l'on voudrait qu'il ne se fût point cru d'autant plus vrai patriote qu'il était plus profondément dévoué au Pape? Ne voit-on pas que c'est précisément par amour pour l'Italie qu'il cherchait, par tous les moyens possibles, à la tourner vers la Papauté, comme vers le port le plus assuré du salut? Un temps viendra, où l'on confessera enfin que ce vaillant champion du Pape était vraiment le meilleur patriote, et à un bien autre degré que beaucoup de ceux à qui on a élevé des statues.

(*A suivre.*)

JULES D.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La circulaire du cardinal-ministre de Léon XIII sur la question romaine, circulaire dont on a lu plus haut le texte d'après l'*Agence Havas*, et que nous donnerons dans son texte officiel dès que nous l'aurons reçu, cause une impression profonde. Une note de l'*Osservatore romano,* fait savoir, il est vrai, que cette circulaire n'était pas destinée à la publicité, mais le Saint-Siège ne souffrira pas de cette indiscrétion, car le document, par son élévation, sa netteté, sa fermeté, honore singulièrement la chancellerie pontificale, et, de plus, fait opportunément justice des brochures, articles, projets, propos, par lesquels trop de gens s'efforçaient de tromper l'opinion quant aux intentions du Pape. Sur cette affaire de la réconciliation, qui ne peut être qu'une réparation, tout le monde, espérons-le, s'en tiendra désormais au langage pontifical.

—

Le *Monde* se dit autorisé à publier le télégramme suivant :

Rome, 24 juillet.

Le Saint-Père a adressé le 15 juin dernier une lettre au nouveau secrétaire d'Etat, S. Em. le cardinal Rampolla.

Cette lettre est un très important document, dans lequel, après avoir rappelé brièvement les règles de la conduite de son Pontificat et après avoir indiqué les soins qu'exigent de Lui les intérêts religieux et sociaux du mode en général et de chaque nation en particulier, il en vient à parler d'une façon développée de l'Italie et de sa réconciliation avec le Saint-Siège.

Il confirme le désir qu'il en a exprimé dans sa dernière allocution, sous la condition que la vraie indépendance et la pleine liberté du Pontife romain soient assurées par une véritable et effective souveraineté.

L'autorité pontificale étant, de droit divin et pour le bien de l'Eglise entière, absolument indépendante de toute puissance humaine et libre dans son exercice, il fallait qu'elle fût, par la Providence, assurée et garantie de quelque façon. La Providence a institué à cet effet le pouvoir temporel des Pontifes, qui a servi à cette fin pendant près de douze siècles jusqu'à nos jours.

Les mêmes raisons prouvent encore à présent la nécessité et le caractère providentiel de ce pouvoir temporel : l'état de choses actuel

place le Pontife romain dans une situation de véritable dépendance et qui peut à tout moment devenir pire. C'est pourquoi il est nécessaire que la souveraineté pontificale soit maintenue. De plus, le monde catholique la réclame. Le Saint-Père ne consentira jamais à en être dépouillé.

Tous les autres expédients que l'on propose ne sauraient corriger le défaut d'indépendance ; le vice est intrinsèque, et le temps même ne pourrait pas l'effacer.

Jusqu'à présent la souveraineté a été le seul et unique moyen, dans la main de la Providence, pour assurer aux Pontifes la liberté. Quand cette souveraineté a cessé, les Pontifes et l'Eglise en ont toujours ressenti un grand dommage.

C'est l'intérêt de l'Italie de ne pas prolonger la situation actuelle, qui lui crée des difficultés considérables au dedans et au dehors. Sa cessation serait pour elle un avantage. Aucun juste motif n'existe qui peut la retenir. On ne peut invoquer la considération de son unité. Les craintes que l'on met en avant d'une sorte de retour au moyen-âge et d'une influence excessive que l'Eglise pourrait, par suite, acquérir, sont des craintes chimériques.

Seuls les sectaires, seuls les ennemis de la religion, qui sont aussi les ennemis de la patrie, peuvent avoir intérêt à maintenir l'état actuel des choses. Les vrais catholiques et les vrais amis de l'Italie doivent se séparer d'eux et revenir aux vraies traditions italiennes, en se réconciliant avec la Papauté.

—

Mgr Henri Dominicis, évêque de Marsi Italie), écrit au directeur du journal *Il divin Salvatore*, pour lui apprendre la consolante nouvelle de l'humble soumission de deux prêtres de son diocèse qui avaient participé aux erreurs et à la révolte du trop célèbre P. Passaglia. Ces deux prêtres, l'un curé de la ville de Célano et l'autre chanoine de la cathédrale de la même ville, ont réjoui le cœur du vénérable prélat.

France.

Paris. — S. Em. le cardinal Lavigerie a été reçu, à l'Elysée, par M. le président de la République. Nous croyons savoir que l'éminent archevêque de Carthage et d'Alger venait, avant son départ pour l'Afrique, entretenir M. Grévy, en son nom et au nom des évêques des missions françaises du monde entier, des préoccupations douloureuses que fait naître dans ces missions le récent projet de loi militaire.

Ce projet voue, en effet, à une ruine irrémédiable et complète toutes nos missions françaises, si les ecclésiastiques qui doivent

les desservir sont soumis en France à la loi du recrutement et ne peuvent plus se préparer dès lors, comme ils le font aujourd'hui, dans leurs séminaires spéciaux, à leur rude et périlleux apostolat.

C'est ce que désirent ardemment les puissances hostiles à notre influence. Elles espèrent voir tomber ainsi notre protectorat séculaire et nous supplanter dans les contrées de l'Extrême-Orient et sur les bords de la Méditerranée. Ces considérations, développées par S. Em. le cardinal Lavigerie au double point de vue religieux et national, doivent faire l'objet d'un mémoire au gouvernement et au Sénat.

— La réunion générale des membres de la Conférence de Saint-Vincent ne Paul a eu lieu le 20 juillet, à Paris, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sous la présidence de Son Exc. Mgr Rotelli, nonce apostolique.

Orléans. — Une des dernières séances du conseil municipal d'Orléans a été consacrée à discuter un projet de laïcisation de toutes les écoles communales de la ville. Un citoyen Landreloup avait lu un rapport concluant à laïciser neuf écoles, dont six tenues par des sœurs ; MM. Lafontaine et Charoy avaient vivement et éloquemment combattu la proposition, qui émanait d'un nommé Rabier. Au moment du vote un vif incident s'est produit, que le *Journal du Loiret* rapporte ainsi :

Il est procédé au vote par division et au scrutin secret.

28 membres sont présents ; les absents sont : MM. Halmagrand, Champenois, Leroux et Chabassière.

La laïcisation de l'école de Saint-Marceau est adoptée par 16 voix contre 12.

La laïcisation de l'école de filles et de l'école maternelle des Aydes réunit 14 voix pour et 14 voix contre. La voix du président ne pouvant être prépondérante dans un scrutin secret, la laïcisation est donc repoussée.

A ce moment se produit un incident scandaleux.

En voyant sa proposition de laïcisation générale et immédiate à vau l'eau, M. Fernand Rabier plie bagage et lève le siège, suivi de plusieurs de ses collègues de gauche. Les membres de la droite se récrient, interpellent vivement M. Rabier, lequel répond qu'il est bien libre de s'en aller.

M. Lafontaine dit à haute voix : Voilà comment vous respectez le suffrage universel ; vous l'opprimez et cherchez à en dénaturer l'expression lorsqu'il vous est contraire.

Rien n'y fait et la débandade s'accentue encore. Tous les purs ont

disparu ; M. Transon, 2e adjoint, leur emboîte docilement le pas, suivi même de M. Vichot, qui parlait tout à l'heure de liberté de conscience et de M. Landreloup, qui présentait la laïcisation comme une mesure d'apaisement.

A droite, MM. Charroy, Hue, de Champvallins, etc., protestent hautement contre le spectacle lamentable donné par la gauche. Ils en appellent à M. le maire et constatant que le conseil est encore en nombre, réclament la continuation du vote.

M. le maire compte les membres présents ; il s'en trouve encore dix-sept. La délibération peut donc continuer. Ce que voyant, M. Meunier, premier adjoint, assis au bureau à droite de M. le maire, se lève tranquillement et s'achemine vers la porte.

Le tumulte est alors à son comble, aussi bien parmi le public présent que dans la salle des séances.

Toute la minorité conservatrice déclare qu'elle va signer une protestation contre l'obstruction systématique qui vient de se produire.

M. le maire qui ne sait plus quelle contenance tenir, se tourne vers M. Julin, aussi embarrassé et plus pâle que lui. On reconnaît que l'absence du *quorum* nécessaire empêche même le dépôt d'une protestation ; mais il est convenu que le procès-verbal mentionnera le motif qui a empêché la continuation du vote.

Sur ce, la séance est levée à près de minuit et demi.

Reims. — L'inauguration de la statue monumentale du Pape français Urbain II, élevée sur le plateau de Châtillon, son lieu de naissance, a eu lieu le 21 juillet, par un temps superbe et au milieu d'un immense et enthousiaste concours de population.

Vingt mille personnes assistaient à cette magnifique cérémonie et trente évêques ou abbés mitrés entouraient le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, promoteur du monument, et Mgr Rotelli, nonce apostolique.

C'étaient notamment NN. SS. Larue, de Langres ; Péronne, de Beauvais ; Sourieu, de Châlons ; Jacquenet, d'Amiens ; Bellouino, d'Hiéropolis ; Dennel, d'Arras ; Boyer, de Clermont ; Goux, de Versailles ; de Briey, de Saint-Dié ; Cortet, de Troyes : Thibaudier, de Soissons ; Turinaz, de Nancy ; Freppel, d'Angers ; Becel, de Vannes ; Theuret, de Monaco ; Koppes, de Luxembourg ; Doutreloux, de Liège ; Gonindard, archevêque de Sébaste ; Richard, archevêque de Paris ; Rotelli, nonce apostolique ; puis, en *cappa magna*, Son Éminence Mgr Langénieux, cardinal-archevêque de Reims.

L'esplanade de Châtillon, sur laquelle a été érigée la statue, domine toute la vallée de la Marne ; elle a été décorée pour la

circonstance d'oriflammes et d'immenses drapeaux tricolores, alternant avec des drapeaux pontificaux. Près de la statue a été élevée une superbe tribune où sont disposés trente trônes pour les prélats.

La musique municipale de Châtillon et la musique de la fabrique Chandon, venue d'Épernay, prêtent leur concours à cette fête, ainsi que le corps des pompiers et les gendarmes.

A deux heures, les évêques partent en procession du prieuré de Binson, avec quatre cents prêtres, et arrivent sur le plateau suivi par une foule immense.

Derrière les trônes occupés par les prélats, on remarque dans la tribune Mme la duchesse d'Uzès et ses enfants, la comtesse de Verdonnet, le comte de Mareuil, le général de Charette, le comte de Champeaux-Verneuil, la comtesse de Rougé, le vicomte d'Hunolstein, le marquis de Galard, le comte Verlé, le comte et la comtesse Jean de Montebello, le comte et la comtesse Chandon de Briailles, etc., etc.

Le comité du monument fait la remise solennelle de la statue au cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Les musiques éclatent et exécutent un hymne sacré.

Puis un immense silence se fait au milieu des vingt mille assistants et Mgr Freppel, évêque d'Angers, monte dans une chaire adossée aux ruines du vieux château et prononce le panégyrique d'Urbain II, interrompu d'instant en instant, par de frénétiques applaudissements qu'il a parfois beaucoup de peine à maîtriser. Nous reproduirons ce magnifique discours.

Mgr Rotelli, nonce apostolique, se lève ensuite et bénit solennellement le colosse de granit.

Le pape Urbain II est revêtu de ses ornements pontificaux et porte la tiare. De la main gauche, le pontife présente un crucifix; sa main droite montre le ciel dans un fort beau mouvement.

Des acclamations retentissent dans les airs et ne s'interrompent que lorsque les orchestres commencent la *Prière pour la France* et le *Te Deum.*

Aucun désordre ne s'est produit au milieu de cette agglomération excessive pour un village comme celui de Châtillon.

La bénédiction simultanée des prélats présents a été très imposante.

Le soir, le plateau du monument était éclairé d'immenses flammes d'où jaillissaient des gerbes d'artifice.

Indes-Françaises. — Un décret abroge l'ordonnance du 11 mai 1828 sur le service du culte catholique dans les établissements français de l'Inde et décide qu'à l'avenir l'organisation de ce culte sera réglée par l'arrangement intervenu à Rome, le 1er septembre 1886, entre le gouvernement de la République et le Saint-Siège.

Voici le texte de cet arrangement :

Art. 1er. La préfecture apostolique de Pondichéry sera supprimée.

Art. 2. Le clergé des paroisses sera uni au vicariat.

Art. 3. Le Saint-Siège aura la faculté de convertir le vicariat en diocèses ou archidiocèses.

Art. 4. Le gouvernement français entretiendra les curés de Chandernagor, Mahé et Yanaon, tandis que l'évêque et les curés de Pondichéry et de Karikal seront entretenus aux frais de la mission.

Art. 5. Le vicaire apostolique ou l'évêque de Pondichéry sera choisi toujours parmi les membres français du séminaire des missions étrangères à Paris.

Fait au Vatican, le 1er septembre 1887.

Signé : Cardinal Jacobini.
Comte Lefebvre de Béhaine.

Tonkin. — Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. Il avait été fait chevalier de l'ordre national sur la proposition de l'amiral Courbet, bien digne d'apprécier et d'honorer la foi et le patriotisme du saint et vaillant évêque. Comme de S. Em. le cardinal Lavigerie en Tunisie, on peut dire de Mgr Puginier qu'il a valu une armée pour la France au Tonkin.

Etranger.

Belgique. — L'année dernière, nous avons signalé à l'attention de nos lecteurs les graves et fécondes délibérations du Congrès des Œuvres sociales tenu à Liège sous la présidence de l'évêque de ce diocèse. La deuxième session du Congrès se tiendra, aussi à Liège du 4 au 7 septembre prochain, et le programme des questions à traiter vient de paraître dans les journaux catholiques belges.

Dans sa première session, le Congrès s'est spécialement occupé des principes qui doivent présider à l'action des catholiques sur le terrain des œuvres sociales. Les divers systèmes se sont trouvés en présence, et le résultat des délibérations a été l'adoption d'une ligne de conduite qui se rapproche de très près de celle suivie en France par l'école économique dont

M. de Mun est le chef, et en Allemagne par le gros des catholiques militants.

Cette année, le Congrès de Liège n'aura plus à s'occuper de ces questions théoriques, déjà résolues ; aussi le programme est-il consacré essentiellement aux différentes œuvres qui peuvent rentrer dans le domaine de l'action catholique. La première section s'occupera spécialement des patronages et des œuvres religieuses destinées au rapprochement des classes sociales. La deuxième section étudiera tout ce qui se rapporte aux associations d'ouvriers et d'artisans. Cette étude comprend les questions qui ont trait à la coopération dite de consommation, et celles qui concernent les Unions professionnelles, les syndicats et les corporations professionnelles. Enfin, la troisième section aura pour tâche d'étudier tout ce que l'on peut demander à la législation dans les différentes sphères sociales.

Les patrons auront en outre des réunions spéciales pour se concerter sur les œuvres à introduire, les réformes à réaliser dans la marche de leurs établissements, pour les rendre exactement conformes au programme catholique.

États-Unis. — Voici la lettre que Sa Sainteté le Pape Léon XIII adressait le mois dernier à Mgr Corrigan, archevêque de New-York, au sujet de la triste affaire du P. Mac-Glynn :

A Notre Vénérable Frère Michel-Augustin Corrigan, archevêque de New-York,

LÉON XIII PAPE,

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu votre lettre, datée du 2 avril, par laquelle vous vous plaignez de la désobéissance dont un prêtre, votre diocésain, s'est rendu coupable non seulement envers vous, mais envers ce Siège Apostolique, en même temps que vous croyez devoir déférer au suprême tribunal de Notre autorité apostolique les fausses doctrines sur le droit de propriété que ce prêtre répand dans les journaux et dans les réunions publiques.

Ému par cette expression de la juste douleur de votre âme et du devoir de votre conscience, Nous avons étudié avec soin tout l'ordre des faits, depuis le commencement de cette affaire, et Nous avons vu qu'on devait rendre hommage à votre constance non moins qu'à votre grande charité. Aussi Nous sommes très vivement affligé de ce que, par l'œuvre de quelques-uns, une révolte s'est faite en cette ville, des machinations ont été perfidement ourdies, et enfin une conspiration ouverte de factieux s'est organisée contre votre autorité.

Notre âme est d'autant plus angoissée que, d'après les nouvelles venues récemment ici, Nous avons appris que quelques autres membres du clergé, imbus eux aussi des doctrines de ce prêtre, n'avaient pas craint de se rallier à lui, bien que l'universalité du clergé du diocèse et la partie la plus nombreuse comme la plus sage de votre peuple, demeurent joyeusement, sans rien changer à ses sentiments, dans la fidélité et l'obéissance envers son pasteur.

Or, Nous avons eu la preuve, et cela Nous a été fort agréable, qu'à peine avaient paru les germes pernicieux de certaines doctrines, vous vous êtes efforcé de les étouffer. Vous n'avez pas mérité moins d'éloge en vous attachant, bien qu'on n'ait épargné ni les avanies ni les outrages ni à vous ni au Siège apostolique lui-même, à user de longanimité et de patience pour apaiser, par une habile industrie, les esprits qui étaient inquiets et surexcités.

Il faut donc prendre courage et, en vous établissant dans la solidité de la constance, appliquez toutes vos forces au salut des âmes, par la sauvegarde de la foi et de la sainte discipline. Néanmoins, sous la direction de la charité chrétienne, faites en sorte, de toute manière, que, s'ils reviennent à de meilleurs avis, les hommes trompés par la nouveauté de la doctrine éprouvent les effets de votre paternelle bienveillance. Pour Nous, jamais Nous ne souffrirons que l'on amoindrisse en quoi que ce soit votre réputation et votre dignité, non plus que l'autorité de ce Siège apostolique, et Nous ne négligerons pas de vous faire connaître les mesures que prendra la Sacrée-Congrégation de la Propagande pour corriger les rebelles.

En attendant, Nous prions ardemment le Dieu de toutes les consolations, afin qu'il vous console, Vénérable Frère, au milieu des si grands soucis qui vous travaillent, et comme présage de sa divine protection, comme témoignage de Notre spéciale bienveillance, Nous vous adressons de tout cœur la bénédiction apostolique, à vous, au clergé et au peuple confié à votre sollicitude.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le IV mai de l'année MDCCCLXXXVII, le dixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mercredi 20 *juillet*. — Après la discussion de diverses questions locales, M. Tirard, au nom de la commission des finances, dépose un rapport favorable sur le projet de mobilisation, ne voulant pas contrecarrer les conclusions du rapport du général Campenon.

La discussion est fixée au lendemain.

Jeudi 21 *juillet.* — Par 175 voix contre 82, le sénat adopte le projet de mobilisation.

Vendredi 22 *juillet.* — Le Sénat ne se réunit que pour entendre lecture du décret de clôture de la session.

Chambre des députés.

Mercredi 20 *juillet.* — La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi portant approbation de la convention du 12 mars 1886, entre le gouvernement de la république française et le roi de Portugal, pour la délimitation des possessions françaises et portugaises dans l'Afrique occidentale.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'établissement du réseau métropolitain de Paris.

Jeudi 21 *juillet.* — Suite de la même discussion, par 258 voix contre 251 la Chambre refuse de passer à la discussion des articles du projet relatif au métropolitain.

Vendredi 22 *juillet.* — 1re Séance. — M. Dreyfus demande à M. le Président du Conseil si l'idée du Métropolitain est abandonnée.

M. Rouvier répond que le gouvernement mettra à profit les vacances pour étudier un nouveau projet.

M. Mesureur se plaint de la lenteur apportée à l'ouverture des chantiers pour l'exécution des travaux de voirie gagés par le dernier emprunt. Il se plaint également du retard apporté au fonctionnement de l'hôtel des postes.

M. Rouvier, en ce qui concerne les postes, refait l'histoire bien connue des divers mécanismes qui ne fonctionnent pas. Il faudra retarder l'ouverture jusqu'à l'année prochaine, en février ou mars.

Le projet de loi ayant pour objet d'approuver l'usage pour l'infanterie d'un nécessaire Bouthéon est adopté.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition ayant pour but d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de 1848.

Le renvoi à la commission est demandé.

M. Turrel, rapporteur, déclare que la commission n'accepte pas le renvoi.

Le scrutin sur l'article 1er est ouvert.

M. le Président annonce qu'il est nul, faute du *quorum* réglementaire.

La Chambre décide qu'elle aura une deuxième séance à quatre heures.

2e Séance. — L'ordre du jour appelle le second tour de scrutin sur le renvoi à la commission de l'article 1er de la proposition de loi relative aux survivants des blessés de 1848.

Il est procédé au scrutin à la tribune.

A la majorité de 198 voix contre 8 sur 206 votants, le renvoi n'est pas adopté.

M. le Président dit que le bureau constate que la Chambre n'est pas en nombre et que la délibération ne peut continuer.

M. le Président donne lecture d'un décret déclarant close la session ordinaire de 1887.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Correspondance de Clermont-Ferrand. — Le club des Jacobins. — Armand Carrel. — Un discours de M. Ferry. — Etranger.

28 juillet 1887.

La *France*, sous la signature XX. qui cachait le nom de M. F. Laur, député, déjà trop connu lors des dernières grèves, vient de publier deux grandes correspondances de Clermont-Ferrand, où elle révèle les soi-disant tentatives qui auraient été faites auprès du général Boulanger, pour l'amener à faire un coup d'Etat.

Le but de ces révélations, dit l'auteur de l'article, c'est de dissiper le malentendu qui existe entre le général et une fraction du parti républicain. Le principal grief qu'on relève contre le général, c'est d'avoir rêvé un coup d'Etat contre la République.

Eh bien! dit la *France*, s'il est démontré qu'au lieu d'avoir jamais eu la moindre idée de coup d'Etat, le général Boulanger s'est refusé avec une patriotique énergie à toutes les propositions de ce genre qui lui ont été faites, l'accord ne peut tarder à se rétablir entre lui et les républicains qui ont peur de lui aujourd'hui.

Deux tentatives d'embauchage ont eu lieu pendant les dix-huit mois du ministère. Au printemps de cette année, après l'incident Pagny, quatre-vingt-quatorze généraux sont allés individuellement au ministère de la guerre et ont dit au général Boulanger : « Si vous avez besoin de notre appui moral pour parler haut et ferme au nom de l'armée, il vous est acquis. Nous sommes prêts à tout. Commandez, et l'armée française fera son devoir. »

Le général ne se laissa pas griser par cette déclaration de dévouement de l'armée tout entière.

Mais l'affaire transpira et les monarchistes se dirent alors que le moment était venu d'agir sur l'esprit du général.

La droite lui fit des avances. La presse monarchiste se montra sympathique au général. La Chambre votait ce qu'il voulait.

Une délégation de la droite vint le trouver au ministère sous un prétexte quelconque. Pendant l'entrevue, et après bien des tergiversations, on se décida à aborder la question.

On proposa au général Boulanger de faire un coup d'Etat, en lui faisant espérer la présidence de la République, à condition qu'il orientât la politique dans le sens des opinions conservatrices.

Le général aurait opposé un refus catégorique à ces offres des membres de la droite, et il aurait ajouté :

« Il ne faut pas qu'aucune équivoque subsiste entre nous.
« Depuis quelque temps déjà je remarque dans vos votes une
« complaisance dont je ne saurais bénéficier plus longtemps.
« Retenez bien cette déclaration que je vais vous faire (et la
« *France* imprime ceci en caractères gras) :

« *Si jamais je participais à un coup d'Etat, ce serait contre*
« *vous et lorsque vous tenteriez de renverser la République.* »

Telles sont les prétendues révélations que la *France*, organe radical tout dévoué au général Boulanger, dit tenir de « l'exilé » de Clermont-Ferrand.

Ces révélations, il n'est pas besoin de l'ajouter, ne reposent sur aucun fondement. Aussi, l'auteur des correspondances, sommé de donner des noms, se retranche-t-il derrière de misérables prétextes, reconnaissant ainsi tout l'odieux de ses mensonges charlatanesques.

—

Si l'on n'y prend garde, nous serons depuis quelque temps en 93 lorsqu'on célébrera l'anniversaire de 89.

Nous y marchons à grands pas ; après le comité de sûreté générale, et en attendant le comité de salut public, nous voici menacés du club des Jacobins. Le personnel est déjà recruté ; on y trouve des sénateurs, des députés, des conseillers municipaux, des journalistes et un certain nombre d'individualités sans mandat qui se sont donné celui de faire revivre la Commune de Pétion et de Pache, en attendant la Commune de Raoul Rigault et de Delescluze. On commence à voir s'agiter, dans la menaçante pénombre chère aux blanquistes, ce bataillon sombre qui semble sortir de dessous terre le matin d'une

révolution et qui tient bientôt le haut du pavé lorsque l'émeute fait sa rentrée triomphale sur les épaules des Parisiens.

On a dit récemment, à propos du général Boulanger, que le plus inquiétant dans cette affaire ce n'était point le général lui-même, mais l'état d'esprit boulangiste; cela signifie apparemment que les républicains redoutent non le dictateur de M. Paulus, mais cet appétit de dictature qui sévit dans les faubourgs. L'état d'esprit jacobin est plus redoutable, et les républicains du centre feront bien de le tenir pour plus dangereux encore, car c'est surtout les girondins que l'on vise. On frappera bien les conservateurs, puisque c'est toujours par eux que l'on commence pour se faire la main, mais c'est par la Gironde que l'on finira, à la veille d'un Thermidor victorieux et vengeur. Roland précède Robespierre sur la sanglante machine; les balles qui frappent le président Bonjean et l'archevêque de Paris n'épargnent pas Chaudey.

—

Les statues se suivent et ne se ressemblent pas. Le 21 juillet, on inaugurait à Châtillon, au milieu d'un immense concours du peuple chrétien, la statue d'Urbain II, le grand pape des Croisades si cher à la France catholique, et Mgr Freppel prononçait à cette occasion un de ces discours si lumineux, si profonds, si savants dont il a le secret.

Le 24, la République officielle, représentée par M. Spuller, ministre des *cultes*, inaugure à Rouen la statue d'Armand Carrel, le journaliste révolutionnaire tué en duel par feu Émile de Girardin, et qui détestait tellement la France chrétienne et monarchique, qu'il se battit contre les Français dans les rangs de l'armée libérale espagnole. Et nos républicains se signent avec horreur (à leur manière) quand ils parlent des émigrés qui, eux du moins, croyaient avec quelque raison défendre leur roi, leur vie, leurs biens quand ils combattaient la France révolutionnaire.

—

Le 24 juillet également, l'Union fédérale des Sociétés de tir vosgiennes clôturait, à Épinal, son concours annuel. M. Jules Ferry, invité à cette fête, y a prononcé un long discours politique, dans lequel l'orateur a tout d'abord rendu hommage à l'armée.

Ce qui doit être conservé aussi avec le plus grand soin, s'est-il

écrié, c'est l'esprit de l'armée. Cet esprit est demeuré jusqu'à présent systématiquement éloigné de la politique.

Croyez-le bien, messieurs, malgré quelques fâcheux exemples, en bien petit nombre, quelques incartades qui ont pu déplaire au parti républicain, l'armée, dans son ensemble, est demeurée, résolûment, modestement, professionnellement, en dehors de tout parti, de toute préoccupation politique.

M. Ferry flétrit ensuite le patriotisme bruyant « qui semble avoir pris pour programme les divisions et l'excitation des citoyens les uns contre les autres. »

« Jusqu'à présent, dit-il, aucun parti n'avait la prétention d'avoir le monopole du patriotisme, et, en 1871, les soldats de Charette se rangeaient sous les ordres de Gambetta.

« Avec les patriotes d'un nouveau genre que nous voyons aujourd'hui, tous ceux qui ne veulent pas substituer, dans le règlement des plus grands intérêts du pays, l'impulsion des foules irresponsables à l'action libre et réfléchie des pouvoirs publics, tous ceux qui n'adorent pas leurs idoles ou qui ne se ruent pas avec eux derrière le char d'un Saint-Arnaud de café-concert, tous ceux-là sont rangés pêle-mêle dans le parti de l'étranger. »

Voici la péroraison de ce discours :

C'est pourquoi, messieurs, au lieu de fermer la République, il faut l'ouvrir à tous les hommes de bonne volonté.

Croyez-en un homme qui a manié pendant quelque temps les grandes affaires de son pays et sait un peu ce que c'est que l'Europe : ce qui nous fait le plus de mal dans le monde, ce qui nous empêche de peser dans les affaires européennes de tout notre poids, ce sont nos divisions intestines, le fractionnement des opinions et des partis, la faiblesse ou l'absence de gouvernement, je ne sais quelle apparence d'anarchie politique et gouvernementale.

Messieurs, je bois à la République ouverte, à l'union, sous le drapeau de la patrie, de tous les républicains et de tous les Français.

Si M. Jules Ferry, avant d'être ce qu'il est, n'avait pas été ce qu'il a été, le discours qu'il a prononcé dimanche serait de nature à lui concilier bien des suffrages. Le verre qu'il a levé pour boire « à la république ouverte, à l'union, sous le drapeau de la patrie, de tous les républicains et de *tous les Français* », contenait, dans une proportion nouvelle, de l'eau mélangée au vin jadis beaucoup plus foncé du ministre des décrets. Il a eu des paroles hardiment éloquentes pour louer tous les bons

Français, y compris Charette et sa légion de preux; il a, non moins hardiment, non moins vivement, flétri les anarchistes en tout genre et surtout les marchands de patriotisme, les anarchistes militaires, ceux qu'à la revue du 14 juillet le général Schmitz, saluant le président de la République, a appelés des « saltimbanques », ceux que M. Ferry appelle aujourd'hui des « Saint-Arnaud de café-concert ». Malheureusement pour M. Jules Ferry, les discours valent non seulement par eux-mêmes, mais par la bouche qui les prononce. Si beaux qu'ils soient ils ne sauraient faire oublier ni le Tonkin, ni la guerre aux consciences.

—

M. de Bismarck a évidemment résolu de tenir en haleine l'ennemi d'outre-Rhin, car nous avons aujourd'hui encore un nouvel incident de frontière.

Un ancien maire de Boulay, M. Caussin, plâtrier, avait eu le malheur, étant alors en Alsace-Lorraine, de s'exprimer dans l'intimité en termes un peu vifs sur le compte de l'empereur Guillaume. Cela se passait devant un portrait de l'empereur. Mais M. Caussin avait été entendu et dénoncé. Il était chez lui quand il fut jugé et condamné par défaut. Depuis lors, M. Caussin s'était gardé de remettre les pieds en Allemagne. Il se méfiait. Mais l'autre jour, appelé par un collègue d'outre-frontière pour des travaux à sa mairie, M. Caussin se mit en route sur l'assurance qu'il n'avait absolument rien à craindre. Il a été néanmoins appréhendé et incarcéré. Cela lui apprendra à montrer tant de légèreté après l'affaire de Schnæbelé.

Quant à l'autre affaire, elle offre plus de gravité encore. M. l'abbé Hartmann, prêtre du diocèse de Saint-Dié auquel il est attaché depuis l'option, avait obtenu l'autorisation du kreisdirector de visiter sa famille en Alsace. Malgré cette autorisation, il a été appréhendé et incorporé dans un régiment, quoique prêtre et quoique Français, sous prétexte que son option avait été irrégulière.

Voilà les deux faits dont le *Mémorial* des Vosges nous apporte le récit. Les choses évidemment s'arrangeront. Mais l'excitation est produite, et c'est sans doute ce qu'on voulait.

—

Une élection législative intéressante a eu lieu à Strasbourg. Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Kablé, député au Reichstag allemand, mort récemment. M. Kablé, on se le

rappelle, avait été élu au mois de février comme candidat de la protestation. Le parti protestataire n'avait pas de candidat, cette fois; deux noms seulement étaient en présence : celui de M. Piétri, l'ancien concurrent de M. Kablé, rallié à l'annexion, mais partisan de l'autonomie des pays de l'empire, et le maréchal de Moltke porté par les partisans du germanisme à outrance. Bien que le concours des électeurs ait été bien moins nombreux qu'au 21 février, ce dernier candidat a piteusement échoué. M. Pétri a été élu par 6,474 voix sur 10,000 votants. Au mois de février, M. Kablé a obtenu un peu plus de 8,000 voix et M. Petri, alors candidat officiel, 6, 200 environ. Un très petit nombre de voix des protestataires seulement s'est reporté sur lui. Le gros du parti s'est abstenu. Sous une forme négative, cette élection n'est donc pas moins éloquente que celle du 21 février.

—

Le résultat négatif de l'élection du prince Ferdinand par la Sobranié bulgare peut être considéré comme un fait acquis. D'une part, la Porte a fait savoir au prince, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Vienne, qu'elle ne pouvait ratifier son élection. D'autre part, le prince, dans une entrevue qu'a eue avec lui le correspondant du *Times* à Vienne, a déclaré qu'en lui prêtant le dessein d'accepter la couronne bulgare, alors même que la Russie refuserait d'approuver son élection, on lui avait attribué des intentions diamétralement opposées à celles qu'il a manifestées dès le premier jour et qui excluaient toute idée de se mettre en antagonisme avec le gouvernement russe.

Mais ce n'est même plus de l'opposition de ce gouvernement qu'il s'agit, c'est la cour suzeraine qui tranche la question, en refusant sa ratification, condition première de la validité de l'élection. La Porte motive son refus de ratifier celle-ci, par ce fait qu'elle n'a reçu des diverses puissances, dont elle avait officieusement pressenti les dispositions, que des réponses évasives. Celles-ci justifient, d'ailleurs, la confiance que l'on avait à Saint-Pétersbourg de voir chacune des puissances refuser de s'engager par une approbation qui ne pouvait qu'être stérile dès l'instant que tous les autres gouvernements ne pouvaient pas être unanimes à s'y associer.

—

Le ministère anglais se décide, transitoirement, à quelques mesures moins oppressives pour l'Irlande. Aujourd'hui com-

mence la discussion d'un projet par lequel on se propose de donner aux commissaires agraires le droit de fixer, sur la demande du propriétaire ou du fermier, le montant des baux d'après l'élévation du rendement des terres, basée sur un étalon spécial. Ce pouvoir serait attribué aux commissaires pour une durée de trois années ; mais l'estimation serait d'abord faite pour un an seulement et ne serait appliquée ultérieurement qu'après que l'étalon aurait été agréé par les deux parties. M. Parnell trouve ce projet meilleur, sans l'accepter comme propre à pacifier définitivement l'Irlande. Voici d'ailleurs qu'on annonce la mise en état de siège de quatre comtés d'Irlande : Cork, Kerry, Limerick et Clare.

PETITE CHRONIQUE

M. H. Giraud, député des Deux-Sèvres, vient de mourir à Versailles, à l'âge de 75 ans. Avocat, puis président au tribunal de Niort, M. Giraud s'était bruyamment rallié à la République radicale en 1875. Reniant son passé et les traditions de sa famille par une ambition démesurée, il avait été élu député de l'arrondissement de Melle.

— Une élection au conseil général a eu lieu dimanche dans la Marne pour le canton de Châtillon. Le candidat conservateur, M. Remy, l'a emporté sur le candidat républicain, M. Neveux, par 784 voix contre 708.

— La Cour de Paris a confirmé le jugement qui interdisait à M. Drumont d'appeler des témoins pour attester la véracité des accusations qu'il a portées contre M. Marcel Deprez, ingénieur dans son livre : *la France juive devant l'opinion.*

L'arrêt déclare que M. Deprez n'étant pas un financier faisant appel au public, les accusations portées contre lui ne rentrent pas dans la catégorie de celles que la loi autorise à établir par témoignage.

On peut tenir pour sûr que M. Edouard Drumont ne se tiendra pas pour battu, et qu'il s'adressera au public.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

AU CARDINAL MARIANO RAMPOLLA SON SECRÉTAIRE D'ÉTAT (1).

Monsieur le Cardinal,

Bien que les desseins qui Nous guident dans le gouvernement de l'Eglise universelle vous soient suffisamment connus, Nous croyons pourtant opportun de les résumer brièvement et de mieux les indiquer à vous qui, à raison de la nouvelle charge à laquelle Notre confiance vous a appelé, devez Nous prèter de plus près votre concours, et développer votre action conformément à Notre pensée.

Au milieu des préoccupations très graves que Nous a données et que Nous donne toujours le poids formidable du gouvernement de l'Eglise, la persuasion, profondément enracinée dans Notre esprit, de la grande vertu dont sont enrichis l'Eglise et le Pontificat, non seulement pour le salut éternel des âmes, qui en est le but vrai et propre, mais aussi pour le salut de toute la société humaine, n'a pas peu servi à Nous réconforter. Dès le début, Nous nous sommes proposé de travailler constamment à réparer les dommages faits à l'Eglise par la révolution et l'impiété, et, en même temps, à faire sentir à toute la famille humaine, qui en a extrêmement besoin, l'appui supérieur de cette vertu divine. Et comme les ennemis s'ingénient depuis longtemps à enlever, par tous les moyens, toute influence sociale à l'Eglise, et à en éloigner peuples et gouvernements, auxquels ils se sont efforcés, par tous les artifices, de la rendre suspecte et de la faire passer pour ennemie, Nous, de Notre part, Nous l'avons toujours fait voir, telle qu'elle est en réalité, comme la meilleure amie et bienfaitrice des princes et des peuples ; et Nous Nous sommes ingénié à les

(1) Nous empruntons la traduction du *Moniteur de Rome*.

réconcilier avec elle, en renouant et en resserrant plus étroitement les rapports amicaux entre le Saint-Siége et les diverses nations, et en rétablissant partout la paix religieuse.

Tout Nous conseille, monsieur le cardinal, de demeurer constamment dans cette voie; et il n'est pas nécessaire ici d'en signaler particulièrement les motifs. Nous indiquerons seulement le besoin extrême qu'a la société de revenir aux vrais principes d'ordre, si imprudemment abandonnés et négligés. Par cet abandon, l'harmonie pacifique dans laquelle résident la tranquillité et le bien-être public a été rompue entre les peuples et les souverains et entre les diverses classes sociales; le sentiment religieux et le frein du devoir se sont affaiblis; de là, l'esprit de licence et de révolte, qui va jusqu'à l'anarchie et à la destruction de la cohabitation sociale elle-même, est sorti vigoureux et s'est largement répandu. — Le mal grandit démesurément et préoccupe sérieusement beaucoup d'hommes de gouvernement, qui cherchent de toute manière à arrêter la société sur la pente fatale et à la faire revenir au salut. Et c'est bien; car il faut avec toutes les forces opposer des digues à un torrent qui a accumulé tant de ruines. Mais le salut ne viendra pas sans l'Eglise; sans son influence salutaire, qui sait diriger avec sécurité les esprits vers la vérité et former les âmes à la vertu et au sacrifice, ni la sévérité des lois, ni les rigueurs de la justice humaine, ni la force armée ne suffiront à conjurer le péril actuel, et beaucoup moins à replacer la société sur ses fondements naturels et inébranlables.

Persuadé de cette vérité, Nous croyons que Notre tâche consiste à continuer cette œuvre de salut, soit en propageant les saintes doctrines de l'Evangile, soit en réconciliant tous les esprits avec l'Eglise et la Papauté, soit en procurant à celle-ci et à celle-là une plus grande liberté, afin de les mettre en état de remplir avec des fruits abondants leur mission bienfaisante dans le monde.

Il nous a plu, monsieur le cardinal, de vous associer à cette œuvre, nous promettant beaucoup de votre expé-

rience des affaires, de votre activité et de votre dévouement éprouvé au Saint-Siège, et de votre attachement à Notre personne. Pour l'accomplissement de ce très noble but, vous voudrez, de concert avec Nous, disposer partout l'action du Saint-Siège, en l'appliquant néanmoins aux différentes nations selon les besoins et les conditions spéciales de chacune.

En Autriche-Hongrie, la piété insigne de l'auguste empereur et roi apostolique et son dévouement au Saint-Siège, dévouement où les autres membres de l'illustre et royale famille se retrouvent avec lui, font que les meilleures relations existent entre le Saint-Siège et cet empire. Grâce à elles et à l'intelligence des hommes qui possèdent la confiance de leur auguste souverain, il sera possible de favoriser en Autriche-Hongrie les intérêts religieux, d'en écarter les obstacles, et de régler d'un plein accord les difficultés qui pourraient se présenter.

De là, Notre pensée se tourne avec un intérêt spécial vers la France, nation noble et généreuse, féconde en œuvres et en institutions catholiques, toujours chère aux Pontifes, qui l'ont regardée comme la fille aînée de l'Église. Comme preuve, Nous savons le dévouement que professent pour le Siège Apostolique ses fils, dont Nous avons eu plus d'une fois des motifs de consolation la plus intime. Ce même sentiment d'affection spéciale que Nous avons pour elle Nous fait éprouver une amertume plus vive à la vue de tout ce qui y arrive au détriment de la religion et de l'Église. Nous faisons les vœux les plus ardents afin que le mal s'arrête, et que, les défiances ayant cessé, l'harmonie désirée puisse toujours régner entre le Saint-Siège et la France, dans l'observation selon la lettre et selon l'esprit de pactes solennellement stipulés.

Nous n'avons pas moins à cœur l'Espagne qui, par sa foi inébranlable, a mérité le titre glorieux de nation catholique, et qui retire de sa foi une si large part de sa grandeur. Vous en avez connu de près le prix, monsieur le cardinal, et vous en avez connu aussi les besoins particuliers, parmi lesquels le premier est celui de l'union entre catholiques

dans la défense généreuse et désintéressée de la religion, dans le dévouement sincère au Saint-Siège, dans la charité réciproque, afin qu'ils ne se laissent entraîner ni par des visées personnelles, ni par l'esprit de parti. Les rapports intimes que cette nation fidèle et généreuse entretient avec Nous, la piété de la veuve reine-régente et son obéissance filiale au Vicaire de Jésus-Christ, Nous donnent la certitude que Notre sollicitude paternelle pour les intérêts catholiques et la prospérité de ce royaume sera efficacement favorisée et secondée.

Les liens étroits d'origine, de langue et de religion, de même que la fermeté égale dans la foi des aïeux, qui unissent les populations de l'Amérique du Sud à la population espagnole, Nous engagnent à ne pas les séparer dans les soins particuliers que Nous aurons à vouer d'une manière égale à leur avantage commun.

Nous ne pouvons passer sous silence la nation portugaise, qui a tant contribué à la propagation de la foi catholique dans les pays lointains, et qui est si étroitement unie au Saint-Siège par des liens réciproques d'obéissance dévouée d'une part, et de réciprocité paternelle de l'autre. Nous avons pu récemment régler avec elle, d'un commun accord et à la satisfaction réciproque, le très grave démêlé relatif au patronage des Indes orientales : Nous Nous promettons de trouver aussi à l'avenir chez ceux qui en régissent les destinées les mêmes dispositions favorables, qui Nous mettent en mesure de donner un accroissement de plus en plus grand à la religion catholique et dans ce royaume et dans ses colonies.

A ces nations catholiques Nous associons aussi la Belgique, où le sentiment religieux est toujours si vif et si actif, et où, grâce à la sympathie très spéciale que Nous nourrissons pour elle, nous voudrions que l'action bienfaisante de l'Église se répandit toujours plus largement dans la vie publique et privée.

Il est nécessaire, en outre, de continuer en Prusse l'œuvre de la pacification religieuse, pour qu'elle soit conduite à sa fin. — Le bien considérable qui a été obtenu

jusqu'ici, l'esprit bien disposé de S. M. l'empereur et la bonne volonté dont Nous voyons toujours animés ceux qui y détiennent le gouvernement suprême des choses, Nous font espérer dans l'utilité de Nos soins pour améliorer encore plus les conditions de l'Église catholique dans ce royaume, et satisfaire ainsi les justes désirs de ces populations catholiques, si méritantes de la religion par leur fermeté et leur constance. Et Nous voulons étendre également les mêmes soins aux différents États de l'Allemagne, afin que les lois, qui ne laissent pas à l'Église la liberté nécessaire à l'exercice de son pouvoir spirituel, soient écartées ou modifiées. Veuille le ciel que tous se décident à se mettre sur cette voie! Mais Nous faisons un vœu particulier pour le royaume catholique de Bavière, avec lequel le Saint-Siège a des liens spéciaux, et où Nous désirons ardemment que la religion y jouisse d'une vie toujours plus prospère et plus féconde.

Nous serions heureux, si Nous pouvions de même faire pénétrer dans les autres Etats non catholiques les bonnes et salutaires influences de l'Eglise, et y apporter Notre concours à la cause de l'ordre, de la paix et du bien-être public : spécialement là où il y a, comme dans les vastes possessions de l'Angleterre, des sujets catholiques en grand nombre, auxquels nous devons d'office toute la sollicitude de l'apostolat suprême : là où, comme dans les contrées de la Russie, les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent l'Eglise et les sujets catholiques, rendraient Nos soins plus nécessaires et plus opportuns. — Et comme le pouvoir dont Nous sommes investi embrasse de sa nature tous les temps et tous les lieux, c'est Notre devoir de prendre soin de l'accroissement de la religion là où elle est déjà largement établie, comme dans les Etats de l'Amérique ; de favoriser les missions dans les pays encore barbares et infidèles. Il appartient également à Notre sollicitude de ramener à l'unité les peuples qui, malheureusement, s'en sont séparés. Parmi ceux-ci, Nous aimons à rappeler d'une manière spéciale ceux de l'Orient, si féconds pendant quelque temps en œuvres de foi et si glorieux ; et, avant tous, les

peuples de la Grèce que, à l'exemple de beaucoup de Nos prédécesseurs, Nous désirons ardemment voir rattachés au centre de l'unité catholique et ressusciter à l'antique splendeur.

Mais il est un autre point qui réclame constamment Notre attention, et qui est pour Nous et pour Notre autorité apostolique du plus haut intérêt : Nous voulons parler de Notre condition actuelle dans Rome, à cause du funeste dissentiment entre l'Italie, telle qu'elle est à présent officiellement constituée, et le Pontificat romain. — Dans une matière si grave, Nous voulons vous ouvrir plus pleinement Notre pensée.

Plus d'une fois, Nous avons exprimé le désir de voir la fin de ce dissentiment ; et récemment encore, dans l'Allocution consistoriale du 23 mai passé, Nous avons fait entendre que Nous étions disposé à étendre ainsi d'une manière spéciale, comme aux autres nations, l'œuvre de la pacification à l'Italie qui, à tant de titres, Nous est chère et étroitement unie. Mais ici, pour arriver à cette concorde, il ne suffit pas, comme ailleurs, de pourvoir à quelque intérêt religieux en particulier, de modifier ou d'abroger des lois hostiles, d'empêcher des dispositions contraires dont Nous sommes menacé ; mais il faut en outre et principalement régler, comme il convient, la condition du Chef suprême de l'Eglise, devenue indigne de Lui, depuis beaucoup d'années, par les violences et les injures, et incompatible avec la liberté du ministère apostolique. A cette fin, Nous avons eu soin, dans l'Allocution précitée, de mettre à la base de cette pacification la justice et la dignité du Siège Apostolique, et de réclamer pour Nous un état de choses dans lequel le Pontife romain ne doive être soumis à personne, et puisse jouir d'une liberté pleine et non illusoire. Il n'y avait pas lieu de mal comprendre Nos paroles et beaucoup moins de les dénaturer, en les pliant à un sens absolument contraire à Notre pensée. Il en ressortait clairement le sens voulu par Nous, à savoir que la condition indispensable de la pacification en Italie était la restitution d'une vraie souveraineté au Pontife romain. Car, dans

l'état actuel des choses, il est manifeste que, plus qu'en Notre pouvoir, Nous sommes dans le pouvoir d'autres, de la volonté desquels il dépend de modifier, quand et comme il leur plaît, selon les changements des hommes et des circonstances, les conditions mêmes de Notre existence. *Verius in aliena potestate sumus quam Nostra*, comme Nous l'avons répété plus d'une fois. C'est pourquoi Nous avons toujours, dans le cours de Notre Pontificat, conformément à Notre devoir, revendiqué une souveraineté effective pour le Pontife romain, non par ambition, ni dans le but d'une grandeur terrestre, mais comme une garantie vraie et efficace de son indépendance et de sa liberté.

En effet, l'autorité du Pontificat suprême instituée par Jésus-Christ et conférée à saint Pierre et par lui à ses successeurs légitimes, les pontifes romains, destinés à constituer dans le monde jusqu'à la consommation des siècles, la mission réparatrice du Fils de Dieu, enrichie des plus nobles prérogatives, dotée des pouvoirs les plus sublimes, propres et juridiques, tels que les exige le gouvernement d'une vraie et très parfaite société, ne peut, de sa nature même et par la volonté expresse de son divin Fondateur, être soumise à aucune puissance terrestre, mais elle doit jouir de la liberté la plus entière dans l'exercice de ses hautes fonctions. Et comme c'est de ce pouvoir suprême et de son libre exercice que dépend le bien de l'Eglise tout entière, il était de la plus haute importance que son indépendance et sa liberté natives fussent assurées, garanties, défendues à travers les siècles, dans la personne de celui qui en était investi, avec ces moyens que la providence divine aurait reconnus aptes et efficaces au but. Ainsi, lorsque l'Eglise fut sortie victorieuse des longues et dures persécutions des premiers siècles, qui ont été comme le sceau manifeste de sa divinité ; lorsque ce que l'on peut appeler l'ère d'enfance fut passé et qu'arriva pour elle le temps de se montrer dans le plein épanouissement de sa vie, une situation particulière qui, peu à peu par le concours de circonstances providentielles, finit avec l'établissement de leur Principat civil, commença pour les Pontifes de Rome. Celui-ci s'est conservé, sous

une forme et avec une extension diverse, à travers les vicissitudes infinies d'un long cours de siècles jusqu'à nos jours, rendant à l'Italie et à toute l'Europe, même dans l'ordre politique et civil, les avantages les plus signalés. — Les barbares repoussés ou civilisés; le despotisme combattu et dompté; les lettres, les arts, les sciences favorisés; les libertés des communes, les entreprises contre les musulmans, quand ils étaient, eux, les ennemis les plus redoutés non seulement de la religion, mais de la civilisation chrétienne et de la tranquillité de l'Europe : ce sont là des gloires des Papes et de leur Principat. Une institution née par des voies si légitimes et spontanées, qui a pour elle une possession pacifique et incontestée de douze siècles, qui a contribué puissamment à la propagation de la foi et de la civilisation, qui s'est acquis tant de titres à la reconnaissance des peuples, a plus que toute autre le droit d'être respectée et maintenue : ce n'est pas parce qu'une série de violence est d'injustices est parvenue à l'opprimer que les desseins de la Providence sur elle peuvent être regardés comme changés. — Même, si l'on considère que la guerre faite au Principat civil des Papes fut toujours l'œuvre des ennemis de l'Eglise et de la religion, et, dans cette dernière période, l'œuvre principale des sectes qui, en abattant le pouvoir temporel, ont voulu s'aplanir la voie pour prendre d'assaut et combattre le pouvoir spirituel des Pontifes lui-même, cela même confirme clairement qu'aujourd'hui encore, dans les desseins de la Providence, la souveraineté civile des Papes est ordonnée comme moyen vers l'exercice régulier de leur pouvoir apostolique, comme étant celle qui en sauvegarde efficacement la liberté et l'indépendance.

Ce qu'on dit en général du Principat civil des Papes vaut à plus forte raison et d'une manière spéciale pour Rome. Ses destinées se lisent clairement dans toute son histoire : à savoir que, comme, dans les conseils de la Providence, tous les évènements humains ont été ordonnés pour le Christ et son Église, ainsi la Rome antique et son empire ont été établis pour la Rome chrétienne; et que ce n'est pas sans une disposition spéciale que le Prince des Apôtres,

saint Pierre, a dirigé ses pas vers cette métropole du monde païen, pour en devenir le Pasteur et lui transmettre à perpétuité l'autorité de l'Apostolat suprême. C'est ainsi que le sort de Rome a été lié, d'une manière sacrée et indissoluble, à celui du Vicaire de Jésus-Christ : et quand, à l'aurore de temps meilleurs, Constantin le Grand résolut de transférer en Orient le siège de l'empire romain, on peut admettre avec un fondement de vérité que la main de la Providence l'a guidé, afin que les nouvelles destinées sur la Rome des Papes s'accomplissent mieux. Il est certain qu'après cette époque, grâce aux temps et aux circonstances, spontanément, sans offense et sans opposition de personne, par les voies les plus légitimes, les Pontifes en sont devenus les maîtres même politiquement; et, comme tels, ils l'ont gardée jusqu'à nos jours. — Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les immenses bienfaits et les gloires que les Pontifes ont procurés à leur ville de prédilection, gloires et bienfaits qui sont écrits, du reste, en lettres ineffaçables, sur les monuments et dans l'histoire de tous les siècles.

Il est superflu aussi d'indiquer que cette Rome porte la marque pontificale profondément gravée dans toutes ses parties; et qu'elle appartient aux Pontifes par des titres réels et si nombreux, qu'aucun prince n'en a jamais eu de pareils sur n'importe quelle ville de son royaume. Néanmoins, il importe grandement d'observer que la raison de l'indépendance, et de la liberté Pontificale dans l'exercice du ministère apostolique revêt une force plus grande et toute spéciale, quand elle s'applique à Rome, siége naturel des Souverains Pontifes, centre de la vie de l'Eglise, capitale du monde catholique. Ici, où le Pontife demeure habituellement, où il dirige, administre, commande, afin que les fidèles de tout l'univers puissent, en toute confiance et sécurité, lui prêter l'hommage, la fidélité, l'obéissance qu'ils Lui doivent en conscience; ici, de préférence, il est nécessaire qu'Il soit placé dans une telle condition d'indépendance, dans laquelle non seulement sa liberté ne soit en rien entravée par qui que ce soit, mais qu'il soit évident à tous qu'elle ne l'est pas; et cela non par une condition

transitoire et changeant à tout évènement, mais stable et durable de sa nature. Ici, plus qu'ailleurs, le déploiement de la vie catholique, la solennité du culte, le respect et l'observation publique des lois de l'Eglise, l'existence tranquille et légale de toutes les institutions catholiques, doivent être possibles et sans crainte d'entraves.

De tout cela il est facile de comprendre comme s'impose aux Pontifes romains et combien est sacré pour eux le devoir de défendre et de maintenir la souveraineté civile et sa légitimité ; devoir rendu encore plus sacré par la religion du serment. Ce serait folie de prétendre qu'ils consentiraient eux-mêmes à sacrifier avec la souveraineté civile ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux : Nous voulons parler de leur liberté elle-même dans le gouvernement de l'Eglise, pour laquelle leurs prédécesseurs ont, en toute occasion, si glorieusement combattu.

Nous, certes, avec l'aide de Dieu, Nous ne faillirons pas à Notre devoir, et sans le retour à une souveraineté véritable et effective, telle que la requièrent notre indépendance et la dignité du Siège apostolique, Nous ne voyons d'autre accès ouvert à des accords et à la paix. Toute la catholicité elle-même très jalouse de la liberté de son chef, ne se tranquillisera jamais jusqu'à ce qu'il soit fait droit à ses plus justes revendications.

Nous savons que des hommes politiques, contraints par l'évidence des choses de reconnaître que la condition présente n'est pas telle qu'elle convient au Pontificat romain, méditent d'autres projets et expédients pour l'améliorer. Mais ce sont là de vaines et inutiles tentatives ; et telles seront toutes celles de semblable nature, qui, sous de spécieuses apparences, laissent de fait le Pontife dans un état de vraie et réelle dépendance. Le vice gît dans la nature même des choses, telles qu'elles sont présentement établies, et aucun tempérament ou égard extérieur, dont on se servirait, ne peut jamais suffire à l'écarter. Il est naturel, au contraire, de prévoir des cas où la condition du Pontife devienne même pire, soit par la prépondérance d'éléments subversifs et d'hommes qui ne dissimulent pas leurs desseins

contre la personne et l'autorité du Vicaire du Christ; soit par des guerres et des complications multiples qui pourraient en naître à son détriment. — Jusqu'ici l'unique moyen dont la Providence s'est servie pour défendre, comme il convenait, la liberté des Papes, a été leur souveraineté temporelle; et quand ce moyen a manqué, les Pontifes ont toujours été ou persécutés, ou prisonniers, ou exilés, ou certes soumis au pouvoir d'un autre; et, par conséquent, dans la condition de se voir rejetés à chaque évènement sur l'une ou l'autre de ces voies. C'est l'histoire de toute l'Eglise qui l'atteste.

On espère néanmoins dans le temps et on s'en remet à lui, comme si, en se prolongeant, la condition présente pouvait devenir acceptable. Mais la cause de leur liberté est pour les Pontifes et pour la catholicité tout entière d'un intérêt primordial et vital; et, par conséquent, on peut être certain qu'ils la voudront toujours garantie et dans le mode le plus sûr. Ceux qui la comprennent différemment ne connaissent pas ou feignent de ne pas connaître la nature de l'Eglise, la nature et la force de sa puissance religieuse, morale et sociale, que ni les injures du temps, ni la prépotence des hommes ne parviendront jamais à abattre. S'ils s'en rendaient compte et s'ils avaient vraiment du sens politique, ils ne songeraient pas seulement au présent, ni ne se confieraient dans des espérances trompeuses pour l'avenir, mais en donnant eux-mêmes au Pontife romain ce qu'il réclame à bon droit, ils mettraient fin à une situation pleine d'incertitudes et de périls, en assurant de cette manière les grands intérêts et les destinées mêmes de l'Italie.

Il n'y a pas à espérer que Notre parole sera comprise par ces hommes qui ont grandi dans la haine de l'Église et du Pontificat : à dire vrai, de même que ceux-ci détestent la religion, de même ils ne veulent pas le véritable bien de leur terre natale. Mais ceux-là qui, non imbus de vieux préjugés, ni animés d'un esprit irréligieux, appréciant justement les enseignements de l'histoire et les traditions italiennes, et ne séparent pas l'amour de l'Église de l'amour de la patrie, voient avec Nous que dans l'union avec la Pa-

pauté réside précisément pour l'Italie le principe le plus fécond de sa prospérité et de sa grandeur.

L'état actuel des choses en est la confirmation. Déjà il est hors de doute, et les hommes politiques italiens eux-mêmes l'avouent, que le dissentiment avec le Saint-Siège n'est pas utile, mais nuit à l'Italie en lui créant ni peu ni de légères difficultés intérieures et extérieures. A l'intérieur, le dégoût des catholiques, en voyant que les revendications du Vicaire de Jésus-Christ ne sont prises en aucune considération et sont méprisées — le trouble des consciences — l'accroissement de l'irréligion et de l'immoralité, éléments grandement nuisibles au bien public. A l'extérieur, le mécontentement des catholiques, en voyant les intérêts les plus vitaux de la chrétienté compromis avec la liberté du Pontife : — difficultés et périls qui, même dans l'ordre politique, peuvent en découler pour l'Italie, et dont Nous désirons de toute Notre âme que Notre patrie soit préservée. Qu'on fasse cesser le conflit par celui qui le peut et le doit, en restituant au Pape la position qui lui convient, et toutes ces difficultés cesseront du coup. Bien plus, l'Italie en bénéficierait grandement en tout ce qui constitue la vraie gloire et le bonheur d'un peuple, ou qui mérite le nom de civilisation ; car, de même qu'elle a reçu en partage de la Providence d'être la nation la plus voisine de la Papauté, ainsi elle est destinée à en recevoir plus abondamment, si elle ne la combat ou ne s'y oppose, les influences bienfaisantes.

On objecte que, pour rétablir la souveraineté pontificale, il faudrait renoncer à de grands avantages déjà obtenus, ne tenir aucun compte des progrès modernes, revenir en arrière jusqu'au moyen âge. Mais ce ne sont pas là des motifs valables.

A quel bien vrai et réel s'opposerait, en effet, la souveraineté pontificale? Il est indubitable que les villes et les régions déjà soumises au Principat civil des Pontifes ont été, par cela même, préservées plus d'une fois de l'asservissement à la domination étrangère, et ont toujours gardé le caractère et les habitudes purement italiennes. Aujourd'hui encore, il ne pourrait en être autrement; car, si, par sa

haute mission, universelle et perpétuelle, le Pontificat appartient à toutes les nations, il est une gloire spécialement italienne à cause du Siège que la Providence lui a assigné. — Que si l'unité de l'État venait ainsi à faire défaut, sans entrer dans des considérations qui touchent au mérite intrinsèque de la chose, et Nous plaçant uniquement un instant sur le terrain même des adversaires, Nous demandons si cette condition d'unité constitue pour les nations un bien si absolu que, sans lui, il n'y a pour elle ni prospérité, ni grandeur; ou si supérieur qu'il doit prévaloir sur tout autre. Le fait de nations très florissantes, puissantes et glorieuses, qui n'ont pas eu et qui n'ont pas cette forme de l'unité que l'on désire, répond pour Nous; et cette réponse se trouve aussi dans la raison naturelle qui, dans un conflit, reconnaît que le bien de la justice, premier fondement du bonheur et de la stabilité des États, doit prévaloir; et cela spécialement quand il est lié, comme c'est le cas ici, à l'intérêt supérieur de la religion et de l'Église tout entière. Devant celui-ci, il n'y a pas à hésiter; que si de la part de la Providence ç'a été un effet de prédilection spéciale envers l'Italie d'avoir placé dans son sein la grande institution du Pontificat, dont chaque nation se sentirait hautement honorée, il est juste et nécessaire que les Italiens ne regardent pas à des difficultés pour la mettre dans une condition qui lui convienne. D'autant plus que, sans exclure de fait d'autres tempéraments utiles et opportuns, sans parler d'autres biens précieux, l'Italie, en vivant en paix avec le Pontificat, verrait l'unité religieuse, fondement de tout autre et source d'immenses avantages mêmes sociaux, puissamment cimentée.

Les ennemis de la souveraineté pontificale font appel aussi à la civilisation et au progrès. Mais pour bien s'entendre dès le principe, ceci seul qui conduit au perfectionnement intellectuel et moral, ou au moins qui ne s'y oppose pas, peut constituer pour l'homme le véritable progrès : et il n'y a pas de source plus féconde de ce genre de civilisation que l'Église, qui a la mission de conduire toujours l'homme à la vérité et à la rectitude de la vie. En dehors de

cette sphère, tout genre de progrès n'est en vérité que recul, et ne saurait que dégrader l'homme et le refouler vers la barbarie; et ni l'Église, ni les Pontifes, soit comme Papes, soit comme princes civils, ne pourraient, pour le bonheur de l'humanité, s'en faire jamais les fauteurs. Mais tout ce que les sciences, les arts et l'industrie humaine ont trouvé de nouveau pour l'utilité et les besoins de la vie; tout ce qui favorise le commerce honnête et la prospérité des fortunes publiques et privées; tout ce qui n'est pas licence, mais liberté vraie et digne de l'homme, tout cela est béni par l'Église et peut avoir une part très large dans le Principat civil des Papes. Et les Papes, quand ils en seraient de nouveau en possession, ne manqueraient pas de l'enrichir de tous les perfectionnements dont il est capable, en faisant droit aux exigences des temps et aux nouveaux besoins de la société. La même sollicitude paternelle, dont ils ont été toujours animés pour leurs sujets, leur conseillerait encore dans le présent de rendre douces les charges publiques; de favoriser avec la plus large générosité les œuvres de charité et les instituts de bienfaisance; de prendre un soin spécial des classes nécessiteuses et ouvrières en en améliorant le sort; de faire, en un mot, de leur Principat civil, aussi dans le présent, une des institutions les mieux aptes à former la prospérité des sujets.

Il serait inutile de produire contre lui l'accusation d'être né du moyen âge. — Car il aurait les formes et les améliorations utiles exigées par les temps modernes : et si, dans la substance, il était ce qu'il a été dans les temps du moyen âge, à savoir une souveraineté disposée pour sauvegarder la liberté et l'indépendance des Pontifes Romains dans l'exercice de leur autorité suprême, qu'est-ce à dire? Le but très important auquel il sert, les avantages multiples qui en découlent pour la tranquillité du monde catholique et la tranquillité des États; la manière douce avec laquelle il s'exerce; l'impulsion puissante qu'il a toujours donnée à tous les genres de sciences et de culture civile, sont des éléments qui conviennent admirablement à tous les temps, qu'ils soient civilisés et tranquilles, ou qu'ils soient barbares

et troublés. Ce serait démence de vouloir le supprimer pour cela seul qu'il florissait aux siècles du moyen âge. — Du reste, si ceux-ci, comme toutes les époques, ont eu des vices et des habitudes blâmables, ils ont eu pourtant des avantages si particuliers que ce serait une véritable injustice de les méconnaître. Et l'Italie, qui, précisément, dans le cours de ces siècles, dans les sciences, les lettres, les arts, dans les entreprises militaires et navales, dans le commerce, dans les organisations municipales, a atteint tant de grandeur et de célébrité qu'elles ne pourront jamais ni être détruites ni obscurcies, devrait plus que tout autre, savoir les apprécier.

Nous voudrions, Monsieur le Cardinal, que ces idées, découlant de considérations si hautes et qui tiennent compte de tous les intérêts légitimes, pénètrent toujours plus dans tous les esprits ; et que non seulement tous les vrais catholiques, mais aussi ceux qui aiment l'Italie d'un amour sincère, entrent ouvertement dans Nos vues et les secondent. — De toute manière, en favorisant la réconciliation avec le Pontificat, et en en indiquant les conditions fondamentales, Nous sentons que Nous avons satisfait à un de nos devoirs devant Dieu et les hommes, quels que soient les événements qui suivront.

Quant à vous, Nous sommes certain que vous voudrez toujours employer toute votre activité intelligente à l'exécution des desseins que Nous vous avons manifestés dans cette lettre. Et afin que votre œuvre tourne au grand avantage de l'Église et à l'honneur du Saint-Siége, Nous implorons sur vous en abondance les lumières et les secours du Ciel. Comme gage de ceux-ci, et en témoignage d'affection très spéciale, Nous vous donnons de cœur la bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 15 juin 1887.

LÉON XIII, PAPE.

LES CONCORDATS

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

VII. — Le pouvoir suprême des Papes vient immédiatement de Dieu, poursuivent nos adversaires ; il ne peut dépendre du consentement de ceux qui lui sont soumis, et les Papes eux-mêmes ne peuvent le restreindre, l'amoindrir et encore moins le détruire. Or ce pouvoir dépendrait du consentement des sujets, il serait restreint, amoindri, il pourrait même peu à peu être complètement détruit si les Concordats imposaient aux Papes qui les ont conclus et à leurs successeurs l'obligation rigoureuse qu'ils imposent à l'autorité civile.

Nous nions absolument la mineure de cet argument. Et nous en appelons d'abord aux Papes eux-mêmes qui, dans les Concordats, ont déclaré s'obliger, *en leur nom et au nom de leurs successeurs* (*tam nostro, quam nostrorum successorum nomine*), à observer *sincèrement*, *inviolablement* et *comme un lien sacré* (*sincere*, *inviolabiliter*, *sancte*), les obligations imposées aux deux parties par les Concordats.

Évidemment, il ne s'agit point ici de conventions qui dépendent absolument du consentement de l'autorité civile : les Pontifes Romains se sont imposé volontairement ces engagements. Il ne s'agit point ici d'une diminution et moins encore d'une destruction de l'autorité pontificale en elle-même, mais de l'exercice de cette autorité sur certains points, de la concession faite de certains droits, pour obtenir des avantages supérieurs, et l'exercice de cette autorité dépend de la volonté et de la sagesse des Pontifes. Aucun dépositaire d'une autorité, quelle qu'elle soit, n'admet et n'admettra que son autorité soit mutilée ou détruite par les concessions faites sur certains droits, s'il obtient ainsi des avantages supérieurs et le libre exercice de droits plus importants.

D'ailleurs, ici encore les conséquences inévitables de la doctrine de nos adversaires se retournent contre cette doctrine et contre l'autorité qu'ils ont la prétention de défendre. Ainsi, à l'heure présente, notre Saint-Père le Pape Léon XIII ne pourrait pas, en s'imposant et en imposant à ses successeurs la concession de certains droits et de certains privilèges, conclure un Concordat avec l'Empereur d'Allemagne. Il ne pourrait pas, à ce prix

et dans ces conditions, obtenir la liberté complète du ministère pastoral, de la direction des séminaires, l'exemption du service militaire pour le clergé, le retour des ordres religieux, la paix pour des millions de catholiques, et prévenir d'effroyables malheurs. Il ne pourrait pas, lui, le Vicaire de Jésus-Christ, assisté de l'Esprit-Saint, interpréter ainsi la volonté de ses successeurs. Il ne pourrait pas, pour l'intérêt même évident de l'Église catholique, ce que peuvent, pour des intérêts matériels, le dernier des gouvernements et le dernier des pères de famille !

Ainsi encore, le Pape ne peut pas s'engager en son nom et au nom de ses successeurs, à permettre qu'un employé de l'administration civile assiste officiellement au mariage religieux en Espagne ; il ne peut pas, au prix d'une concession sérieuse sur ce point, éviter à ce pays si catholique le mariage civil et ses déplorables conséquences !

Et si demain le gouvernement français, se rendant aux avances paternelles de Léon XIII, faisait avec l'Église une paix si précieuse pour tous, l'auguste Pontife ne pourrait pas, en s'imposant à lui-même et en imposant à ses successeurs un engagement rigoureux, ajouter au Concordat providentiel de 1801 un Concordat supplémentaire par lequel tous les points en litige seraient définitivement réglés, un Concordat qui serait pour notre pays une source de sécurité, de prospérité et de grandeur !

Mais c'est le bien des âmes, ce sont les intérêts suprêmes des peuples que compromet cette étrange doctrine ; c'est l'autorité des Pontifes Romains qui est ainsi enchaînée, mutilée, réduite à l'impuissance, sinon complètement détruite.

Et ce que nous défendons contre cette étrange doctrine, ce n'est pas la destruction ou l'amoindrissement du pouvoir suprême du Pape, c'est son exercice légitime, parfait, nécessaire pour le salut des âmes et des peuples, pour les intérêts sacrés de l'Église et la gloire de Dieu.

VIII. — Mais, nous dit-on encore, si une pareille obligation pèse sur les Souverains-Pontifes, ils sont complètement liés, même dans les cas où l'exécution des Concordats compromettrait les intérêts qui leur sont confiés.

« Je serais curieux de savoir, dit le P. Tarquini, la décision pratique qu'adopteraient les soutiens d'un pareil système lorsque, les circonstances ayant changé, un Concordat qui pouvait être tolérable dans un âge précédent serait devenu funeste à l'Église et au salut des âmes. »

La réponse est facile. Les contrats n'obligent plus quand les circonstances sont absolument changées et qu'ils ne peuvent pas atteindre leur but, et les Concordats sont soumis à ces conditions.

Il nous suffira de citer saint Alphonse de Liguori (*Theolog. moralis*, lib. III, tract. v, n° 720) qui d'ailleurs invoque l'autorité de saint Thomas d'Aquin et l'opinion commune des théologiens : *Notandum est ut certum*, dit le saint Docteur, *quod quævis promissio, etiam Acceptata, non obligat, si postea promissum reddatur impossibile, seu valde nocivum, vel illicitum vel inutile, et, generaliter loquendo, quoties supervenit notabilis mutatio rerum, quæ si prævisa fuisset, non fuisset facta promissio ; quia semper promissio facta præsumitur sub tali tacita conditione. Ita communiter.* Le serment ajouté au contrat ne peut alors en imposer l'obligation. (V. saint Alph. de Liguori, *Theolog. moralis,* lib. III, tract. I, n. 187 et seq.; de Lugo, *De Justitia et Jure*, disp. XXIII, sect. VIII, n° 113, etc., etc.).

Nous nous demandons comment cette doctrine certaine et commune des théologiens et des canonistes, cette doctrine qu'enseigne l'équité naturelle, a pu échapper aux écrivains qui formulent avec tant d'assurance l'objection à laquelle elle répond.

Voyez encore au n° IV les paroles que nous avons citées de Schmalzgrueber, qui exprime pour les Concordats la doctrine communément enseignée. C'est d'ailleurs ce qu'un canoniste romain, De Angelis, avait répondu au P. Tarquini : *Quod si hæc pacta successu temporis in detrimentum ejusdem Ecclesiæ cederent, profecto eorum obligatio deficeret cum res incideret in eum casum, ex quo incipere non poterat. Atque hoc non est singulare de istis pactis sed de omnibus ; et a juristis passim dicitur hæc obligatio cessare ex mutatione materiæ.* (*Prælectiones juris can.* lib. I, append. vol. I, p. 107.)

Et pourtant même alors les Papes n'oublient pas les intérêts généraux de l'Église, la nécessité de maintenir au-dessus de toute atteinte la loyauté parfaite de la Papauté et la confiance absolue que doivent inspirer ses engagements. Les Papes ne se résignent à la rupture d'un Concordat qu'après avoir épuisé tous les moyens et toutes les ressources pour écarter les difficultés et maintenir une entente parfaite. C'est d'ailleurs ce que déclare expressément le Concordat conclu en 1855 entre Pie IX et l'Empereur d'Autriche. « Mais si quelque difficulté survient

« à l'avenir, dit l'article 35, Sa Sainteté et Sa Majesté Impériale « s'entendront afin de résoudre amicalement cette difficulté. *Si « qua vero in posterum supervenerit difficultas, Sanctitas Sua « et Majestas Cæsarea invicem conferent ad rem amice com- « ponendam.* »

IX. — Toutes les questions traitées dans les Concordats, affirment nos adversaires, sont par leur nature soumises à l'autorité spirituelle des Souverains Pontifes, qui ne font, par ces conventions, que des concessions à l'autorité civile ; donc ces conventions dépendent absolument de la volonté des Souverains-Pontifes.

Nous répondons d'abord que, cette affirmation fût-elle parfaitement exacte, une obligation rigoureuse pourraït être imposée à la Papauté. Les donations, les libéralités, dans le sens le plus large de ce mot, peuvent être l'objet d'une obligation rigoureuse de justice, et celui qui se les impose librement, dans l'inspiration de sa générosité, peut accepter, à titre de compensation, de la part de l'autre partie, l'exécution de devoirs incontestables et que sanctionne la nouvelle convention.

Mais il n'est pas exact de dire que l'objet des Concordats ne relève que de l'autorité spirituelle, que toutes les questions qui peuvent être traitées dans les Concordats lui sont absolument réservées par leur nature même.

Nous nous bornerons à en appeler à la bulle *Immortale Dei* qui établit avec tant de clarté les limites des deux pouvoirs, les points sur lesquels ils se rencontrent et l'existence des matières *mixtes* qui relèvent de l'un et de l'autre. « Il y a, dit Léon XIII, « comme une sphère circonscrite dans laquelle chacune des deux « puissances exerce son action, *jure proprio*. Toutefois, leur « autorité s'exerçant sur le même sujet, il peut arriver qu'une « seule et même chose, bien qu'à un titre différent, mais pour- « tant une seule et même chose, ressortisse à la juridiction de « l'une et de l'autre puissance. » Plus loin, l'auguste Pontife indique quelques-unes de ces matières. « Dans les matières qui « sont mixtes, les chefs d'État portent d'eux-mêmes des décrets « arbitraires et, sur ces points, affichent un superbe mépris des « saintes lois de l'Église. Ainsi ils font ressortir à leur juridic- « tion les mariages des chrétiens, portent des lois sur le lien « conjugal, sa stabilité, mettent la main sur le bien des clercs « et dénient à l'Église le droit de posséder. » Et Léon XIII réclame, sur ces matières, l'entente parfaite des deux puissan-

ces, entente qui ne peut être que le fruit des Concordats. « Dans « les questions de droit mixte, il est pleinement conforme à la « nature ainsi qu'aux desseins de Dieu, non de séparer une puis- « sance de l'autre, moins encore de les mettre en lutte, mais « d'établir entre elles cette concorde qui est en harmonie avec « les attributs spéciaux que chaque société tient de sa nature. »

X. — Mais, objectent encore les mêmes écrivains, il s'agit, dans les Concordats, de choses spirituelles ou annexées aux choses spirituelles. Or un contrat proprement dit ne peut être conclu sur de pareils objets sans qu'il y ait crime de simonie

1° Nous pourrions ici encore en appeler à l'autorité et à la sagesse des Pontifes Romains qui savent sans doute mieux que nos adversaires ce qui constitue le crime de simonie et qui évidemment ne se seraient jamais servi, dans les Concordats et dans les commentaires officiels qu'ils en ont donnés, de termes affirmant l'obligation rigoureuse des contrats s'il y avait ici le moindre péril de simonie.

2° Nous pourrions demander si les bénéfices ecclésiastiques n'imposent pas à ceux qui les acceptent des obligations rigoureuses de justice au point de vue des fonctions spirituelles qui en dépendent. Nous pourrions demander si le prêtre qui accepte des rétributions de messes ne se soumet pas à un contrat l'obligeant en justice à célébrer le Saint-Sacrifice, dans les intentions, dans les circonstances de temps et de lieu qui ont été convenues, de telle sorte que, si les conditions ne sont pas remplies, la restitution est nécessaire. Voyez sur ces deux questions tous les théologiens et tous les canonistes ; et en particulier, sur la seconde, saint Alph. de Liguori, lib. VI, n. 322; Gury, Ballerini, De Eucharist., n. 369 et seq.; Lemkuhl, De Eucharist., n. 197 et seq.

Vraiment cette objection n'est pas sérieuse. Examinons-la cependant de plus près, puisqu'elle est une des preuves principales de la thèse qui nous est opposée.

3° Pour que le crime de simonie existe, il faut qu'il y ait un échange entre une chose spirituelle ou annexée au spirituel, et un prix ou une chose temporelle ; que par cet échange, une comparaison soit établie entre ces objets d'un ordre différent et qu'ainsi une injure soit faite à la chose spirituelle ou annexée au spirituel. La simonie est définie par les théologiens, d'après saint Thomas d'Aquin : la volonté délibérée d'acheter ou de vendre, pour un prix temporel, une chose spirituelle ou annexée

au spirituel. — *Studiosa voluntas emendi vel vendendi pretio temporali aliquid spirituale vel spirituali annexum.* (Summ. theolog. 2. 2, q. 100, art. 1.) Or peut-on découvrir dans les Concordats, en admettant qu'ils soient des contrats proprement dits, cet échange, cette comparaison, cet acte d'achat et de vente, cette injure enfin?

Du moins faudrait-il que dans les Concordats il y eût toujours, d'une part des droits et des privilèges de l'ordre spirituel et de l'autre un prix temporel. Mais, d'après nos adversaires, et c'est là une de leurs affirmations les plus importantes et les plus souvent répétées, d'après nos adversaires, les gouvernements civils ne s'obligent par les Concordats qu'à l'accomplissement *de devoirs* qui leur sont déjà imposés à d'autres titres; donc ils ne donnent pas un prix temporel. Les Papes ne le donnent pas sans doute. Donc il n'y a pas de simonie.

4° Si l'obligation rigoureuse produite par les contrats est la cause du crime de simonie, les objets des Concordats étant d'une part spirituels et de l'autre temporels, il suffit que l'obligation soit imposée à l'une des parties pour que ce crime soit commis; or une obligation rigoureuse et spéciale est, d'après nos adversaires, imposée par les Concordats aux gouvernements civils; donc les gouvernements civils commettent le crime de simonie en acceptant et en exécutant les Concordats. Mais les Papes engagent les gouvernements à conclure des Concordats et en exigent l'exécution. Donc les Papes sont responsables de ces actes de simonie.

5° Pour qu'il y ait crime de simonie il n'est pas nécessaire qu'un contrat en forme et même un accord aient précédé l'échange accompli entre une chose spirituelle et une chose temporelle. Le crime existe par le fait même de cet échange. Ainsi, celui qui, sans un contrat ou un accord préalables, donne ou reçoit de l'argent pour obtenir ou conférer les saints ordres, un bénéfice, un office, une dignité ecclésiastique, commet certainement le crime de simonie. De plus, le contrat qui aurait précédé n'est simoniaque que parce qu'il a pour objet de tels actes. Or, que les Concordats soient ou ne soient pas des contrats, qu'ils imposent aux Papes une obligation rigoureuse ou qu'ils ne l'imposent pas, la simonie, d'après la théorie de nos adversaires, est dans les actes, dans l'exécution des Concordats. Mais les Papes, une fois encore, exécutent eux-mêmes et exigent l'exécution des Concordats, donc les Papes sont simoniaques.

En d'autres termes, de deux choses l'une : ou les actes stipulés dans les Concordats ne sont pas des actes de simonie et alors les Concordats, imposant l'obligation rigoureuse des contrats proprement dits, ne peuvent être entachés de simonie, et l'objection est sans valeur ; ou bien ces actes stipulés dans les Concordats sont des crimes de simonie, et dans ce cas les Papes qui les accomplissent et qui les imposent aux gouvernements sont simoniaques.

MGR TURINAZ.

(*A suivre*).

UN CINQUANTENAIRE

L'abbaye de Solesmes.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Le dix-neuvième siècle s'était ouvert sur des ruines. Au sortir d'une tourmente sans pareille dans l'histoire, l'Église de France voyait renaître le calme après les orages de la Révolution. Avec une sûreté de coup d'œil que la passion n'avait pas encore troublée, l'homme extraordinaire qui présidait aux destinées du pays avait compris que, pour donner de la force et de la stabilité au nouvel ordre de choses, il était de toute nécessité de le rattacher par des liens étroits à l'Église, mère et maîtresse de toutes les autres. Le Concordat conclu directement avec le Saint-Siège portait un coup mortel au gallicanisme qui avait été pour le clergé français, au dix-huitième siècle surtout, une cause de division et d'affaiblissement. Pourquoi faut-il que, par une fatale inconséquence, un esprit si merveilleusement doué ait pu se flatter de relever le lendemain ce qu'il avait tant contribué à détruire la veille ? Toujours est-il que, devant les leçons de l'histoire et après une expérience si cruelle, le mouvement de retour vers Rome, centre de la doctrine et de la vie chrétienne, était imprimé pour toujours.

Un écrivain de génie devait l'accélérer dans un ouvrage resté le guide et l'inspirateur de toute une époque. Penseur aux conceptions vastes et hardies, moraliste sublime, presque prophète à force de clairvoyance et d'intuition, Joseph de Maistre traça, dans le livre *du Pape*, le programme de l'avenir. Après lui, un

autre écrivain, avec moins de profondeur et plus de passion, allait battre en brèche, pendant vingt ans, tous les vieux préjugés contre la souveraineté pontificale, en groupant autour de lui une pléiade d'esprits d'élite pour qui les enseignements de l'Église romaine étaient la règle infaillible des consciences et le salut des peuples : heureux si, évitant de pousser ses théories jusqu'à l'exagération, il n'avait pas mêlé à de si grandes vérités les erreurs d'une fausse philosophie et d'une fausse politique, pour tomber de chute en chute au fond de l'abîme où conduisent les révoltes de l'orgueil et les emportements de la haine.

Mais, dans le plan de la divine Providence, le bien se dégage du mal, et les œuvres des hommes, dans ce qu'elles ont de vraiment utile, survivent à leurs défections mêmes. De cette réaction vigoureuse contre les erreurs du passé, il devait sortir un courant d'idées désormais irrésistible. Que fallait-il pour généraliser le mouvement et en faire pénétrer les effets jusque dans la vie intime du peuple chrétien? C'est ici, mes frères, que nous touchons à l'un des faits les plus merveilleux de notre temps. Ce n'est pas sans surprise qu'au milieu des controverses les plus ardentes de l'école lamennaisienne, on avait vu un jeune prêtre, encore peu connu, glisser dans une Revue de l'époque (1) « quelques considérations sur la liturgie. » Quelle pouvait bien être la portée d'une pareille étude en regard des grands problèmes alors tant agités de la politique et de la philosophie? Des esprits superficiels pouvaient s'y tromper; mais l'événement allait montrer que c'était là tout simplement un trait de génie, s'il ne fallait pas y voir plutôt une inspiration du Ciel. La liturgie n'est-elle pas l'expression la plus vivante et la plus populaire de la doctrine? Ramener sur les lèvres de chaque prêtre, de chaque fidèle, lá prière traditionnelle de l'Église romaine, à l'exclusion de toute autre, n'était-ce pas un moyen aussi simple que puissant de fortifier l'attachement des catholiques au centre de l'unité?

N'était-ce pas consacrer dans la pratique et rendre manifeste aux yeux de tous la plénitude de pouvoir qui réside dans le Souverain-Pontife? Le gallicanisme, retranché dans ses liturgies particulières, pouvait-il recevoir une étreinte plus profonde? Aussi je comprends l'émotion du public lorsque, dix ans après, partirent de Solesmes les *Institutions liturgiques*, cet

(1) Articles dans le *Mémorial catholique*, 1830.

admirable mouvement de science et d'érudition. Je comprends l'ardeur avec laquelle des hommes vénérables, mais attardés dans les opinions d'un autre âge, s'élevèrent contre une réforme dont ils prévoyaient toutes les conséquences. Mais je comprends aussi qu'au terme de ces luttes, couronnées par une victoire si complète, le Chef suprême de l'Église ait élevé sa voix pour glorifier le grand athlète, en lui rapportant plus qu'à tout autre l'honneur du triomphe : *Qua quidem in re ita se gessit, ut ejus scriptis necnon constantiæ, atque industriæ singulari, præ cæteris acceptum referrit debeat, si antequam ipse ex hac vita migravit, cunctæ Galliæ dioceses Romanæ Ecclesiæ ritus amplexæ sunt* (1).

C'est, en effet, derrière l'immortel Pie IX que je devrais m'effacer en ce moment, pour lui laisser le soin de rappeler avec une autorité souveraine quelle a été la part de dom Guéranger et de la congrégation des bénédictins de France dans la renaissance catholique au dix-neuvième siècle. Quel éloge comparable à celui que renferment ces paroles du Vicaire de Jésus-Christ : « Les efforts de dom Guéranger ont eu un tel succès, que cet accord de sentiments entre les véritables catholiques, ce dévouement universel, cet amour vraiment filial par lequel la France Nous est unie, doivent être à bon droit attribués en grande partie à son activité laborieuse, à son ascendant et à sa science (2). » Et comment, après une œuvre aussi capitale que la restauration de la liturgie catholique en France, Solesmes ne serait-il pas devenu un centre d'attraction pour les serviteurs les plus dévoués de l'Église.

Non, ne craignez pas, mes révérends pères, qu'en cette fête jubilaire, je veuille exagérer un rôle qui n'a pas besoin d'être surfait pour conserver toute sa grandeur. Je ne saurais oublier qu'en dehors de vous, les Gousset, les Salinis, les Gerbet, les Bouix, les Rohrbacher, ont travaillé, à des titres divers, mais dans un seul et même esprit, à ramener leurs contemporains aux saines notions de la science morale, du droit canon et de l'histoire. Mais qui ne sait avec quel généreux oubli d'eux-mêmes, ces infatigables lutteurs aimaient à trouver un conseil et un point d'appui dans la congrégation des bénédictins de France et dans son illustre chef? Au dixième et onzième siècle

(1) Bref de Pie IX du 19 mars 1873.
(2) Bref du 29 mars 1875, adressé à l'évêque de Poitiers.

non plus, tout n'est pas parti de Cluny, et tout n'a pas été renfermé dans Cluny ; mais de Cluny est venue l'impulsion la plus vigoureuse, et c'est vers Cluny que se tournaient les regards pour y chercher secours et lumière.

Et pourquoi ne me permettrai-je pas ce rapprochement, au risque de blesser votre modestie, après les paroles de Pie IX que je viens de rappeler ? Est-il beaucoup d'écrivains catholiques de notre temps sur lesquels dom Guéranger n'ait laissé son empreinte ? C'est auprès de l'historien de sainte Cécile, et pour s'inspirer à son école des vrais principes de l'hagiographie, que Montalembert viendra composer l'*Introduction à la Vie de sainte Elisabeth* et commencer les études d'où sortiront les *Moines d'Occident*, cette grande et belle œuvre qui suffirait à elle seule pour lui mériter à jamais les applaudissements du monde catholique.

C'est également à Solesmes que le jeune et brillant historien de saint Pie V puisera des inspirations pour un livre dont on aurait pu dire alors qu'il y avait plus de courage que d'habileté à le faire. Comment oublier parmi les hôtes et les disciples de l'abbaye bénédictine ce pieux et savant Du Lac, resté fils de saint Benoît par le cœur, après avoir eu le regret de n'en pouvoir garder l'habit ; et cet incomparable polémiste, Louis Veuillot, qui, par la fondation de l'*Univers*, avait mis au service des doctrines romaines une tribune permanente, restée aujourd'hui encore parmi nous le porte-voix de la vérité à travers les mille bruits d'une presse incrédule et frivole ; et cet éminent cardinal Pie, si attentif à recueillir les échos de Solesmes pour ses propres luttes contre les erreurs modernes, tandis qu'à Ligugé il greffait une nouvelle branche sur le vieux tronc bénédictin, toujours si plein de sève et de vie ?

Il résumait donc d'avance un demi-siècle de travaux lorsque, voulant assigner à la nouvelle congrégation des bénédictins de France sa véritable fin, Grégoire XVI y voyait un foyer de restauration pour le droit pontifical et la sainte liturgie, en même temps qu'un centre de résistance contre les efforts des novateurs de toutes sortes : *Finis congregationis hujus est... sanas pontificii juris et sacræ liturgiæ traditiones labescentes confovere, Sedis apostolicæ jura et decreta inviolabili constantia adversus quoscumque novatores asserere* (1). Toute

(1) Constitutions de la Congrégation des Bénédictins de France, approuvées par Grégoire XVI, le 1er septembre 1837.

l'histoire de Solesmes est là depuis cinquante ans et quelle histoire! Les annales bénédictines ne nous offrent, à aucune époque, plus d'œuvres entreprises en si peu de temps. Depuis les *Origines de l'Eglise romaine* jusqu'à la *Monarchie pontificale*, les écrits de dom Guéranger se succèdent presque sans interruption, faisant face à l'erreur, sous quelque forme qu'elle se présente.

Soit qu'il s'agisse d'exposer les vrais principes sur l'élection des évêques, sur les immunités des ordres religieux, sur les décrets des congrégations romaines; soit qu'il faille mettre en lumière les droits de l'Église vis-à-vis des pouvoirs de ce monde, l'abbé de Solesmes ne se laisse détourner du droit chemin par aucune considération humaine, habitué qu'il est à prendre pour guide la pure tradition catholique. L'erreur la plus subtile de notre temps vient-elle à se glisser dans des livres où les meilleures intentions, jointes au mérite littéraire, ne rachète pas l'insuffisance de savoir théologique, l'adversaire résolu de toute fausse compromission n'hésitera pas à poursuivre le naturalisme sur le terrain de l'histoire et de la philosophie.

Le moment est-il venu de mettre à l'abri de toute indécision la pieuse croyance de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, un mémoire lumineux entre tous partira de Solesmes, et, suivant une heureuse expression, l'Église viendra cueillir sur les lèvres de son fils la forme même de sa définition dogmatique. Et enfin, quand le plus grand acte religieux de ce siècle devra mettre fin pour toujours à des controverses séculaires, on verra le vieil athlète se multiplier en quelque sorte, pour repousser toutes les attaques et ne laisser debout aucun sophisme, heureux de pouvoir remplir jusqu'au bout la mission que le Vicaire de Jésus-Christ avait confiée à la congrégation des bénédictins de France : *Sedis apostolicæ jura et decreta inviolabili constantia adversus quoscumque novatores asserere.*

Je dis, mes frères, à la congrégation des bénédictins de France; car, bien que la grande figure de dom Guéranger la domine dans toute sa hauteur, tout ne se résume pas pour Solesmes dans cette personnalité unique. N'est-ce pas précisément par l'action conventuelle que le restaurateur de l'ordre monastique avait cherché à servir plus utilement Dieu et l'Eglise? Comment, à l'école d'un tel maître, ses disciples

n'auraient-ils pas enrichi à leur tour le domaine de la science ecclésiastique, suivant la tradition bénédictine que Grégoire XVI leur avait rappelée : *Scientiæ antiquitatis profectum aliquatenus promovere?*

Ici, votre pensée a devancé ma parole en se portant tout aussitôt vers cet érudit de premier ordre, le Mabillon de notre temps et l'une des gloires du Sacré-Collège, après avoir illustré Solesmes par l'éclat et la fécondité de ses travaux. Vous, ses compagnons d'études, j'oserais presque dire ses frères d'armes, vous l'avez vu à l'œuvre pendant vingt ans, lorsqu'au retour de ses patientes explorations dans les bibliothèques de l'Europe, il recueillait le fruit de ses longues recherches, démêlant manuscrit et texte avec une étonnante sagacité, donnant la clef des problèmes historiques les moins ouverts jusque-là au regard de la science, et résumant ce vaste labeur dans le *Spicilège*, les *Analectes*, l'*Histoire du droit ecclésiastique des Grecs*, œuvres monumentales qui resteront l'honneur de l'érudition contemporaine. Rappellerais-je tant d'autres écrits semés de distance en distance, et dans lesquels la plupart des questions agitées à notre époque ont reçu de nouvelles clartés d'une étude approfondie de la tradition et des Pères? Ce n'est pas Solesmes seulement, mais l'Église de France tout entière, qui, devant le suffrage universel du monde savant, doit à dom Pitra le tribut de son admiration et de sa reconnaissance.

Et maintenant, pour achever ce rapide inventaire des services que Solesmes a rendus, depuis un demi-siècle, à la religion et aux lettres, il me resterait à signaler toute une autre série de travaux qui sont venus s'échelonner d'année en année sur la route parcourue jusqu'ici par la nouvelle congrégation des bénédictins de France. Mais, si j'ai pu donner libre cours à la louange en parlant des morts ou des absents, il n'en serait plus de même pour ce que j'aurais encore à vous dire. C'est à la postérité qu'il appartiendra d'ajouter aux appréciations du présent les jugements de l'avenir. La philosophie chrétienne étudiée dans ses sources et à la lumière des vrais principes de la raison et de la foi ; les annales ecclésiastiques de l'Anjou, du Mans, de la Bretagne, de Poitiers et jusqu'à celles de la Pologne et du Pérou, remuées dans tous les sens par une critique également soucieuse de grossir le trésor de la science et de préparer un aliment à la piété ; les véritables origines des églises de la Gaule défendues contre des novateurs oublieux du respect de la

tradition; la théologie mystique remise en honneur par de savantes études sur sainte Gertrude et sainte Mechtilde; des monographies empruntées à tous les âges de l'Eglise et venant compléter par l'analyse des détails ce que l'histoire générale a d'inachevé dans l'ensemble; voilà, certes, des titres aussi nombreux que variés à la gratitude du monde chrétien, et qui permettront un jour de joindre à dom Guéranger et à dom Pitra, dans un commun éloge, les dom Gardereau, les dom Guépin, les dom Chamard, les dom Piolin, pour ne citer que quelques noms et quelques œuvres. Et si j'ajoute que l'*Année liturgique*, ce livre dont on a pu dire que, mis à la portée de tous, il ferait une révolution dans le monde; si j'ajoute que cette incomparable épopée de la vie et de la piété chrétiennes a trouvé son couronnement dans le chant de l'Eglise ramené à la pureté primitive des mélodies grégoriennes, l'activité féconde de dom Pothier et de ses émules achèvera de montrer que, dans ses cinquante premières années, Solesmes a bien mérité du Christ et de l'Eglise.

Après avoir rappelé aux chrétiens de son temps leurs luttes passées, *Rememoramini pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis*, saint Paul ajoutait : « Ne perdez donc pas votre confiance », *Nolite itaque amittere confidentiam vestram.* » La patience vous est nécessaire afin que faisant la volonté de Dieu, vous obteniez l'effet de ses promesses », *Patientia vobis necessaria est ut, voluntatem Dei facientes reportetis promissionem* (1). Telle sera aussi la conclusion de mon discours. L'ordre monastique, plus que toute autre institution, est en butte aux attaques de l'impiété. Mais il y a dans la règle de saint Benoît, fidèlement observée, un principe de longévité qui défie la mort et qui triomphe de la persécution. Quand saint Mayeul, abbé de Cluny, était sur le point de rendre son âme à Dieu, ses religieux lui demandèrent sous la protection de qui il les laissait. Ce grand homme, la lumière et l'honneur de son siècle, leur répondit : « Si vous observez votre règle, Jésus-Christ, le Souverain Pasteur, sera lui-même votre protecteur. »

De grandes transformations se préparent dans les sociétés modernes. Les plus graves problèmes, restés sans solution définitive, menacent de devenir une source de troubles et de bou-

(1) Ep. aux Hébreux, x. 35, 36.

leversements. Bien téméraire celui qui oserait prédire ce que sera l'Europe dans cinquante ans d'ici ! Mais, en se plaçant au point de vue de la foi, comment ne pas voir la part qui reviendra dans les solutions de l'avenir aux forces spirituelles et morales : à la prière qui, par une action secrète, mais souverainement efficace, met en jeu le principal ressort des événements humains ; à l'exemple parlant plus haut que tous les discours, à l'étude et à la science sans lesquelles les erreurs les plus funestes peuvent envahir le monde ; au progrès des mœurs par le développement de la piété et de la vie chrétiennes ? Or tout cela n'est-ce pas l'objet propre et le but essentiel de l'ordre monastique ?

Comment ne pas m'en souvenir, quand je vois le grand Pape Léon XIII fonder de si belles espérances sur l'ordre de saint Benoît et lui préparer, par la fondation du collège Saint-Anselme un nouvel et magnifique avenir ? J'ignore, mes révérends pères, ce que pourra dire de vous et de ceux qui vous suivront un autre évêque d'Angers parlant à son tour au premier centenaire de Solesmes. Mais ce que je ne crains pas d'affirmer, l'histoire à la main, c'est que sa tâche ne sera pas moins consolante que la mienne ; c'est que, dans les travaux et les luttes du nouveau demi-siècle qui va s'ouvrir devant vous, une grande place est réservée aux fils de saint Benoît; et que Solesmes restera dans l'Eglise de France ce qu'il a été sous la houlette abbatiale de dom Guéranger et de son digne successeur, un foyer de science et de piété, de prières et d'édification, de sacrifice et de dévouement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ainsi soit-il !

MGR FREPPEL.

STATISTIQUE CRIMINELLE

M. Sarrien, ministre de la justice du dernier cabinet, a trop peu vécu pour qu'il y ait lieu de parler de lui bien longuement. Le *Journal officiel* a cependant publié récemment, sous sa signature, le rapport de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant la période quinquennale de 1881 à 1885. Ce travail considérable, accompagné de plus de cent tableaux statistiques, est précédé d'observations dont le

but est d'établir, sur certains points essentiels, une comparaison entre les résultats qu'il constate et ceux obtenus pendant la période précédente, il s'en faut que cette comparaison soit toujours satisfaisante, et le garde des sceaux n'ose pas dissimuler complètement sa véritable signification, tout en rendant hommage au zèle et au dévouement de la magistrature à tous les degrés de la hiérarchie judiciaire.

Les magistrats ont donc fait leur devoir, cela est entendu. Faut-il en dire autant des officiers de police judiciaire dans les départements et la préfecture de police à Paris? La poursuite a-t-elle été prompte, efficace, vigilante, impartiale, comme elle devrait l'être? Par-dessus tout l'action du gouvernement a-t-elle su maintenir ces principes d'ordre moral, si bafoués par une certaine école politique, si nécessaires cependant que, lorsqu'il sont mis en oubli, le flot de la criminalité monte d'une façon effrayante? Telles sont les questions auxquelles M. Sarrien n'a pas cru prudent de répondre directement, mais que les renseignements, fournis par son rapport, permettent de résoudre.

L'accroissement des assassinats et des meurtres est énorme de 1876 à 1880, on en comptait 341 imputables à 599 accusés : de 1880, à 1885, ces chiffres se sont élevés à 402 attentats et à 490 accusés. Nous ne parlons ici que des affaires soumises au jury et réglées par lui et nous sommes obligé de laisser de côté tous les crimes de même nature qui n'ont donné lieu à aucune procédure, faute d'avoir pu retrouver leurs auteurs pour rassembler les preuves nécessaires à leur condamnation.

La statistique ministérielle a négligé de nous donner ce chiffre : elle se contente de nous apprendre que, dans 64,112 affaires, les coupables n'ont pu être reconnus et que les charges ont été déclarées insuffisantes dans 7620 autres affaires. Si nous consultions nos souvenirs, si nous voulions parcourir les journaux spéciaux, si nous osions rappeler ces poursuites devenues légendaires, de la police à la recherche de malfaiteurs qui se moquent, et sans doute se moqueront longtemps encore de ses efforts, il nous semble que nous pourrions aider le ministre à détacher des chiffres que nous venons d'indiquer ceux qui représentent bien des meurtres mémorables, bien des assassinats épouvantables demeurés impunis.

Le nombre moyen annuel des affaires jugées par les tribunaux correctionnels, qui n'avait été que de 167,229, de 1876 à 1880, s'est élevé à 180,806 dans la période de 1881 à 1885;

c'est un accroissement de près du dixième et c'est un accroissement constamment progressif depuis 1876. Or, n'est-ce pas en 1876 que nous avons été dotés de ce que l'on a coutume d'appeler la *vraie République ?* Ce sont encore les faits de violence, les coups, les blessures qui tiennent le premier rang, obéissent à une règle incessamment vérifiée dans les pays où, l'autorité publique ne sachant plus protéger les citoyens, ceux-ci sont conduits à se faire justice eux-mêmes. Les actes de rébellion envers les agents n'étaient que de 2,884 reprochés à 3,458 prévenus en 1876-1880 ; ils ont atteint en 1880-1885, le chiffre de 3,153 infractions et de 3,721 inculpés.

En dépit de cette comparaison, l'optimisme ministériel croit pouvoir conclure ainsi qu'il suit : « Il résulte du rapprochement « de ces chiffres que le respect du principe d'autorité ne s'est pas « sérieusement affaibli, car l'augmentation en cette manière « est presque nulle. » Voici une autorité qui n'est pas bien exigeante !

Nous ne pouvons passer davantage sous silence la constatation suivante : « Il a été rendu bien moins de jugements en « matière de contraventions aux lois sur les douanes, les « contributions indirectes et les octrois. » Le fait est vrai, mais le gouvernement a-t-il bien le droit de s'en enorgueillir ? M. Rouvier, dans la déclaration initiale du ministère qu'il préside, a annoncé que désormais les efforts de l'administration tendraient à assurer la répression des fraudes dont l'impunité, voulue, scandaleuse, réclamée par les députés, offerte par eux à leurs électeurs comme le prix de leur suffrage, était la cause, ou l'une des causes de notre situation financière ! Le compte de M. Sarrien donne ainsi raison à M. Rouvier.

De 1876 à 1880, les tribunaux ont eu à juger 10,429 vagabonds et 7,152 mendiants ; de 1880 à 1885, ils ont vu passer devant eux 15,629 vagabonds et 9,421 mendiants. Pour ne parler que de la première de ces deux catégories de délinquants, l'augmentation est de près de 50 0/0. Le ministre dit vrai lorsqu'il présente ce résultat comme la conséquence d'un malaise industriel, commercial, général, qui pèse sur le pays tout entier et particulièrement sur les départements les plus laborieux et les plus riches. Il dirait plus vrai encore s'il accusait le gouvernement de n'avoir rien fait, rien tenté pour conjurer cette crise et d'en avoir au contraire aggravé le caractère et l'intensité par ses complaisances coupables ou ses provocations criminelles à

l'adresse des ouvriers en grève, par la mollesse de son intervention et souvent par sa complicité dans les luttes meurtrières du salaire contre le capital.

Le rapport déplore la progression non interrompue des récidivistes. En 1876, la proportion de ces malfaiteurs incorrigibles était de 38 0/0, soit de 68,490 prévenus ; en 1885 elle est de 43 0/0, soit de 89,634 prévenus. De 1856 à 1860, la moyenne n'avait été que de 42,255 prévenus ! « Ces indications, dit le « document officiel, sont des plus douloureuses en ce qu'elles « démontrent clairement l'inefficacité de la répression au point « de vue de la moralisation du coupable. » Puis il ajoute, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, que la loi du 27 mai 1885 sur la relégation sera le véritable remède à cette situation et la véritable compensation de cette inefficacité. Soit! Pourquoi faut-il que nous attendions encore l'exécution complète, suffisamment large et pratique de cette loi ! Pourquoi l'administration n'a-t-elle encore expédié au delà des mers que de rares échantillons de ces repris de justice qui peuplent ses prisons et ses maisons centrales? Pourquoi (car la question est bien celle-ci, pourquoi le gouvernement a-t-il proposé et défendu, pourquoi le Parlement a-t-il voté une loi matériellement et absolument inapplicable ?

La République est fière de son œuvre en matière d'instruction, et nous avons bien souvent entendu dire et répéter que l'ignorance était la mère de tous les crimes. Hélas! les comptes de la justice criminelle donnent un cruel démenti à cette assertion. Durant la dernière période quinquennale, le nombre des accusés pour crimes qui avaient reçu une instruction supérieure, ajouté à celui des accusés pourvus seulement d'une instruction moyenne, atteint presque le double du nombre de ceux qui ne savaient ni lire, ni écrire.

Le résultat est le même, et plus frappant encore, si nous considérons le nombre des individus prévenus de délits et cités devant les tribunaux correctionnels. Nous rencontrons 37 0/0 d'illettrés, 36 0/0 d'inculpés sachant lire et écrire et 37 0/0 d'inculpés en possession d'une instruction supérieure. Est-ce donc par ironie que le ministre nous dit que « ces résultats répondent peut-être aux prévisions des moralistes ? » Non pas certes! Les moralistes n'ont jamais dit que l'instruction dût nécessairement se développer chez l'homme aux dépens de sa conscience, mais ils ont dit que l'instruction ne pouvait être salutaire qu'à la

condition de respecter les droits de la conscience et d'être conforme aux règles de la morale chrétienne. Les lois d'instruction que nous subissons l'ont trop oublié.

Le ministre nous dit en terminant : « Cette statistique est « complète et sincère... C'est un tableau exact de l'état moral « du pays qui doit être apprécié sans illusion comme sans « découragement... » Pour nous, dirons-nous avec le *Français*, il ne nous est pas difficile d'échapper à toute espèce d'illusion; nous ne voulons pas davantage nous laisser entraîner au découragement.

JEANNE D'ARC

RÉCOMPENSE DES CROISADES (1).

Urbain II a été Pape de 1088 à 1099;

Jeanne d'Arc a rempli sa mission de 1429 à 1431;

Trois grands siècles les ont séparés.

Y a-t-il, cependant, un lien qui les unisse, de telle sorte que l'on puisse dire que le Pontife et l'héroïne ne sont pas étrangers l'un à l'autre?

Remarquez bien, messieurs, la pensée que j'émets; ce n'est plus simplement un parallèle que je viens vous offrir; explorateur de vos gloires, je viens constater et célébrer un lien.

Oui, vraiment, il y a un lien merveilleux et aussi doux qu'il est solide.

Avant de le nommer, permettez que j'ouvre d'abord le livre de Dieu, la Bible, pour y trouver une base à mon sujet.

Dès les premières pages, le Messie promis est accompagné de l'idée de récompense. Le Messie sera la récompense d'Abraham, puis la récompense de David. Des siècles séparent le Messie d'Abraham, vingt siècles; séparent le Messie de David, dix siècles. Mais les âges ont beau succéder aux âges, lorsqu'après l'écoulement de tous ces siècles le désiré des collines éternelles descend dans la race humaine, sur son berceau est rappelée, d'une façon éclatante, l'idée de récompense. En effet, la généalogie du Christ dans l'Evangile débute

(1) Discours prononcé dans la cathédrale de Reims, le 24 juillet 1887, par M. l'abbé Joseph Lémann.

ainsi : « Livre de la génération de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham. Et ainsi, messieurs, nonobstant l'interposition des siècles, le Christ a été la récompense d'Abraham, à cause de son sacrifice, et de David, à cause de sa miséricorde envers Saül.

Le temps, le délai, ne fait donc rien à la récompense, ni ne l'obscurcit, ni ne l'amoindrit. L'essentiel est qu'on aperçoive clairement le lien, le rapport entre ce qui est la récompense et celui qui a mérité ; car la récompense est l'expression du mérite.

Vous devez deviner à présent, messieurs, le lien qui existe entre Urbain II et Jeanne d'Arc, et le sujet que je vous apporte :

Jeanne d'Arc *a été la récompense des Croisades ;* l'héroïne de France a récompensé la France de son héroïsme autour du tombeau de Jésus-Christ.

Je présenterai trois preuves d'un si beau lien, trois rapports entre le mérite des croisades et Jeanne qui est la récompense :

I. L'élan de foi et d'amour de la France aux croisades est reproduit dans l'élan de foi et d'amour de la bergère de Vaucouleurs ;

II. La chevalerie des croisades est reproduite dans la manière de combattre de Jeanne d'Arc ;

III. La délivrance du Saint-Sépulcre est reproduite dans la délivrance de la France.

Et maintenant, réveillez-vous, échos des vieux siècles! siècles des Croisades, apparaissez comme mérite; siècle de Jeanne d'Arc, apparais comme récompense ; et vous, messieurs, écoutez comme des héritiers qui doivent profiter de la glorieuse leçon.

Eminence,

Le Ciel vous a donné en partage le don d'être un lien : vous savez unir !

A un chef-d'œuvre de sculpture et d'architecture inauguré hier sur la montagne de Châtillon (1), vous avez fait correspondre aujourd'hui, dans cette antique métropole, un chef-d'œuvre de grande composition musicale (2), et nos oreilles écoutent encore !

C'est à Votre Eminence, également, que revient la première pensée de faire constater le lien qui existe entre la mission du

(1) Le monument du Pape des croisades, le B. Urbain II.
(2) La messe de Gounod en mémoire de Jeanne d'Arc.

bienheureux Urbain et la mission de Jeanne d'Arc ; le Pape au grand cœur pour le Saint-Sépulcre, et la fille au grand cœur pour la France. Ah! puissent mes faibles efforts ne pas trahir votre confiance!

Mais là où votre puissance d'unir rencontre ses plus beaux triomphes, Eminence, c'est auprès des cœurs : vous les entraînez et captivez tous dans les liens de votre charité!

I

L'élan de foi et d'amour des croisades est reproduit dans l'élan de foi et d'amour de la bergère de Vaucouleurs.

Il y a, messieurs, au fond de la nature refaite et complétée par le christianisme, des énergies auxquelles rien ne résiste. Se trouve-t-on en face d'une situation très grave, on la domine. Est-on environné de dangers, on en rit. Si on a devant soi un ennemi supérieur en nombre, on n'en est nullement intimidé ; et quand vient ce moment qu'en langage militaire on appelle d'un mot sublime, le moment de donner — *donnez*, c'est-à-dire abdiquez-vous, — on n'est pas seulement entraîné, on est enlevé. Etre entraîné signifie une action où l'on frôle encore la terre ; être enlevé est une action où l'on a acquis des ailes ; on est enlevé, et s'il s'agissait d'une redoute à prendre, d'une place forte à conquérir, elle aussi est enlevée!

Quelle est la source de ces merveilleuses énergies ?

Est-ce simplement la force ? Ne le croyez pas, messieurs ; l'inspiratrice de ces énergies, c'est la foi, qui décuple la force, la centuple, et souvent même y supplée.

En effet, lorsque, dans une analyse attentive et révérentielle, on scrute la foi, voici ce qu'on y trouve :

En elle il y a, avant tout, le don de Dieu, qui est tout ensemble un idéal et une flamme; cet idéal se présente à l'esprit et le ravit; cette flamme entre dans le cœur et l'échauffe ; l'idéal, beauté voilée mais captivante; la flamme, ardeur chaste et bouillonnante :

Voilà le don de Dieu !

Mais en même temps il y a de la part de notre nature, une concentration de ses ressources vers un but qui s'est révélé ; notre esprit a fait signe à notre cœur, et le cœur a convoqué et ramassé toutes ses énergies, jusque dans les dédales de notre système nerveux ;

Et alors, au moment d'agir, un élan irrésistible emporte tout notre être ; on sent qu'un hôte divin, au cœur, dirige le feu ; sous ses ordres on est devenu un géant ; des obstacles, on se fait un jeu ; et d'un bond, on irait volontiers jusqu'à l'extrémité de la terre !

« Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous « diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici là, et elle s'y « transporterait, et rien ne vous serait impossible. »

C'est le défi adressé par le divin Maître aux énergies de la nature humaine : on n'y répond pas assez !

Cette courte analyse psychologique de la foi était nécessaire, messieurs, pour vous faire mieux comprendre les grandes choses qui se sont accomplies chez vous :

Au début de la nation française, et dans la crypte toute première de cette cathédrale, un de vos rois chevelus, en écoutant le récit de la passion au Golgotha, avait poussé cette exclamation ardente « Que n'étais-je là avec mes Francs? Il voulait dire : Mes Francs, mes braves Francs, ah ! comme ils auraient su, avec moi, empêcher la passion ! — Il y a des paroles que les anges inscrivent. Dormez en paix votre sommeil, vénéré fondateur de la nation française, votre parole de regret ne sera pas perdue !...

Un jour — c'était en l'an 1093 — une nouvelle sinistre se répand en Europe : la passion a recommencé !... « A Jérusalem, les chrétiens sont décapités et mis en croix, les vierges outragées, et le sépulcre du Christ, livré à d'horribles ignominies. » La France, aussitôt, est debout ; elle s'est hâtée d'accourir au rendez-vous de Clermont. Là, se déroulent de nombreux bataillons : il y avait la force ! C'est un Souverain Pontife, majestueux dans sa stature et la tiare en tête, qui préside l'immense réunion convoquée par lui. Il est enfant de Reims, le seul Pape sorti de la vieille cité rémoise, parce que l'heure est venue de donner suite et satisfaction au regret du fondateur de la nation française.

Le Pape se lève, le souffle de la crypte de Reims passe dans sa poitrine, il frémit, il parle, il est sublime; « *Dieu le veut!* » s'écrient avec lui les Francs de Clovis, et cent mille glaives se tirent : dans la force venait de s'infuser la foi !

Alors a commencé, messieurs, le courant des croisades, qui n'a eu d'égal, comme magnificences de la foi, que le courant des

exploits de l'ancien Israël de Dieu dans ses beaux jours ; saint Paul l'a célébré ainsi :

« C'est par la foi que l'armée d'Israël entra dans la mer « Rouge et passa à travers, comme sur la terre ferme ;

« C'est par la foi que les murailles de Jéricho s'écroulèrent « au bruit des trompettes, après qu'on en eût fait sept fois le « tour ; »

Et le reste de ce fameux chapitre que vous connaissez (1), mes frères dans le sacerdoce !

Il me sera permis de dire :

C'est par la foi que vos aïeux entreprirent les croisades, et que la France entra, la première en Asie ;

C'est par la foi que l'Europe vint guerroyer à côté de la France, Richard Cœur-de-Lion à côté de Philippe-Auguste ;

C'est par la foi que, dans ces expéditions lointaines, vos pères supportèrent d'incroyables fatigues ;

C'est par la foi que, dans les manoirs et les chaumières, au moment des adieux, quand les pleurs coulaient, on se quittait avec l'espérance de se revoir au ciel ;

C'est par la foi que saint Louis, recommençant la huitième croisade, laissa la France en garde à une femme ;

C'est par la foi que, tombé au pouvoir des Sarrazins, il les étonnait, les subjuguait et leur faisait dire : « Nous te regar- « dions comme notre captif et notre esclave ; et tu nous traites, « dans les chaînes, comme si nous étions nous-mêmes tes pri- « sonniers ; »

C'est par la foi qu'atteint de la peste il se fit porter sur un lit de cendres ; et c'est par la foi qu'il prononça, avant d'expirer, ces paroles : « O mon Dieu, ayez pitié de ce peuple qui m'a « suivi sur ces rivages ! Ramenez-le en son pays, afin qu'il ne « soit pas contraint de renier votre saint nom ! »

Cet élan de foi et d'amour de la part de la France dura deux siècles. Rien dans tout le reste de l'histoire ne peut lui être comparé. Il n'y a, messieurs, que la voûte du firmament, par une nuit sereine, qui présente un spectacle analogue dans ces grandes traînées de lumière blanche qui s'appellent la voie lactée. Vous savez, la voie lactée : cette espèce de ceinture lumineuse qui fait le tour du ciel, et que l'astronomie attribue à des amas d'étoiles tellement pressées qu'on peut à peine les

(1) *Epître aux Hébreux*, chap. XIII.

énumérer. On dirait, dans ces grandes traînées de lumière, les avenues du céleste séjour, ou encore des armées en marche pour entrer dans une capitale! Eh bien! les croisades ont été les voies lactées de la France vers le tombeau de Jésus-Christ, ses armées en marche vers Jérusalem : elles se déployaient en forme de ceinture brillante autour de la ville sainte! Deux siècles de cet incomparable spectacle! deux siècles d'efforts, de sacrifices, où tous les rangs se sont trouvés confondus et pressés comme des amas d'étoiles! Félicitations, félicitations, ô noble France, c'est le plus beau chapitre de ton histoire! Clovis, vous avez dû être satisfait de vos Francs : ils y étaient!... « Que n'étais-je là avec mes Francs? » Ils y étaient, lancés par Urbain II!

Transportons-nous maintenant, par la pensée, auprès d'une chaumière de Vaucouleurs. C'est l'an 1429. La France est méconnaissable, ô bien malheureuse; elle a même presque entièrement disparu; le léopard anglais est couché sur les lys de France!

Tout à coup, une radieuse apparition se lève de cette chaumière. Dans cette apparition il y avait, chose singulière, des couleurs de l'Orient : de l'Orient, où la France était allée.

« *Fille de Dieu, fille au grand cœur, va! Dieu te sera en aide.* » Qui apporte cet ordre? C'est saint Michel : il est le patron de la France guerrière, mais il l'était, avant, du peuple de Dieu en Judée.

Jeanne entend des voix, ce sont deux saintes qui l'encouragent, qui la conseillent : l'une est sainte Marguerite, célèbre en Occident; mais l'autre est sainte Catherine, vierge de l'Orient, d'Alexandrie, dont les anges ont porté le corps sur le Sinaï.

Voici une couleur orientale encore plus saisissante : la simple enfant des champs est choisie pour faire partie d'un cortège qui n'a paru que sur la terre d'Orient, le cortège des libératrices. Consultez l'histoire, messieurs, nulle part ailleurs vous ne trouverez cette phalange où le merveilleux, le gracieux, le pur, le viril, ont été combinés comme des nuances d'arc-en-ciel : pour former des libératrices. Débora, Judith, Esther, et celle qui en ferme la marche plus grande que ses devancières, la vierge Marie. C'est à ce cortège que la jeune, naïve et robuste enfant de Vaucouleurs est conviée par ses voix, sans se douter de cet honneur, elle est si humble! et alors, en elle sont déversés ces

dons de la grâce et de la nature que le cantique des cantiques, avec sa poésie orientale, décrit de la sorte :

« Elle est la fleur du champ, le lis de la vallée ; »

« Ses yeux sont ceux des colombes;

« Sa stature est comme la tour de David, qui est bâtie avec « des boulevards : mille boucliers y sont suspendus, et toutes « les armes des plus vaillants ;

« Elle est belle comme Jérusalem, et s'avance terrible comme « une armée rangée en bataille. »

Voilà les couleurs orientales : du fond de la Palestine, le Saint-Sépulcre reconnaissant dardait ces couleurs sur celle qu'il choisissait pour exprimer la récompense!

Mais ce n'était encore que l'encadrement de la récompense. Sa première marque vraie allait être la reproduction, dans Jeanne d'Arc, de l'élan de foi et d'amour manifesté aux croisades.

Sa décision, messieurs, s'est prise comme s'était prise celle de vos pères. Elle hésitait, la pauvrette, la pauvre petite bergère! « Dieu le veut, » lui dit saint Michel, et elle n'hésite plus. Dès lors, c'est la foi qui la caractérise : une foi inébranlable, invincible, étonnante ; Jeanne d'Arc a été un acte de foi sur les destinées de la France! Aussi, entonnons à nouveau l'hymne des magnificences de la foi :

C'est par la foi que Jeanne d'Arc persuade et convainc ceux qui résistent à sa mission : « Il faut que j'aille au roi, dit-elle « à Robert de Baudricourt, il faut que j'y sois avant la mi- « carême, et, dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux, « j'irai ! »

C'est par la foi qu'à Chinon elle écarte les groupes, va droit à Charles VII, qui se dissimule en vain, et, s'agenouillant, dit avec émotion : « C'est vous qui êtes le roi, noble prince, et non « point un autre. »

C'est par la foi que tout le peuple crie en la voyant : « C'est « une créature de Dieu ! »

C'est par la foi qu'elle signifie aux Anglais de s'en aller : « Je « suis envoyée ici, de par le Roi du ciel, pour vous jeter hors « de France. »

C'est par la foi qu'elle emporte Orléans ; la ville désassiégée crie : « Noël à la Pucelle, » et c'est par la foi qu'elle annonce : « qu'elle ira faire sacrer le roi à Reims. »

Messieurs, il en a été de ce parcours comme de celui des croi-

sades : c'était une traînée de feu, une voie lactée! Dieu s'est servi d'un grain de poussière sidérale pour dire à l'Angleterre : « Tu n'iras pas plus loin! » Jeanne d'Arc, qui a sauvé la France, a rendu aussi service à l'Angleterre. La blonde nation du Nord avait guerroyé à côté de la France aux croisades : un Dieu juste s'en est souvenu. A celle donc qui devait être la reine des mers, lorsqu'elle ambitionna de devenir également, au sein de l'Europe, puissance continentale, le Seigneur opposa un grain de sable de Vaucouleurs, qui obligea l'Angleterre à rentrer dans sa vocation et à se contenter d'être superbe sur les flots. Un grain de sable! que dis-je? c'était une perle, un nacre, un saphir, où les couleurs de l'Orient venaient se marier aux couleurs de France! O Anglais, quand vous l'avez eue en votre possession, vous ne l'avez point connue : non, vous ne la connaissiez pas; autrement, loin de la faire disparaître dans un bûcher, vous l'eussiez placée entre les diamants de la Couronne!

(*A suivre.*) Abbé LEMANN.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Taillandier, curé de la paroisse Saint-Augustin, est mort à Paris le 28 juillet. Il était dans sa soixante-sixième année.

Son agonie a duré douze heures, mais il a gardé la connaissance jusqu'à la fin. Il a été assisté par M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, son ami depuis sa première jeunesse.

Mgr l'archevêque de Paris est allé plusieurs fois le visiter. Avant de mourir, M. l'abbé Taillandier a reçu la bénédiction du Pape *in articulo mortis*. C'est en pleurant qu'il en a entendu la lecture, et, prenant la dépêche, il l'a approchée de ses lèvres à plusieurs reprises.

M. *Henri* TAILLANDIER était fils d'un avoué au tribunal de première instance de la Seine et le frère cadet de feu M. Saint-René Taillandier, membre de l'Académie française.

Il avait fait ses études à Charlemagne, où il s'était lié d'une grande amitié avec Mgr le duc d'Aumale. Il avait remporté le grand prix au concours entre tous les lycées de Paris.

Pendant son cours de droit, il faisait partie de la conférence de Saint-Vincent de Paul à Saint-Sulpice.

Appelé par sa vocation au sacerdoce, il entra au séminaire d'Issy, où il fut accueilli par M. Le Rebours qui, depuis lors, fut son ami de cœur.

A la fin de ses études à Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre et envoyé à Saint-Roch en qualité de vicaire. Le curé de Saint-Roch était l'abbé Petetot, et parmi les autres vicaires il y trouva son ami Le Rebours et l'abbé Langénieux.

Lorsque l'abbé Petetot quitta Saint-Roch pour fonder l'Oratoire, l'abbé Taillandier fut envoyé, avec M. Le Rebours à la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin. Les deux amis se signalèrent par leur zèle dans l'enseignement du catéchisme.

A l'âge de trente-sept ans, M. Taillandier fut nommé par Mgr Darbois, curé de Saint-Bernard La Chapelle.

Il y resta sept ou huit ans. Pendant ce temps, il y fonda une œuvre des plus importantes pour les ouvriers.

Il fut nommé, en 1869, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Chaillot. Il y passa les époques néfastes de la guerre et de la Commune, déployant toutes ses hautes qualités apostoliques.

Lorsque Mgr Guibert, nommé, en 1872, archevêque de Paris, appela auprès de lui l'abbé Langénieux, curé de Saint-Augustin, aujourd'hui l'éminent cardinal archevêque de Reims, en qualité de vicaire-général, il nomma M. l'abbé Taillandier à cette importante cure.

A Saint-Augustin, M. Taillandier se fit le continuateur des œuvres de son illustre prédécesseur.

Il fonda aussi de nouvelles œuvres ayant pour but le relèvement des classes pauvres. Il créa des écoles libres, qui sont toujours de plus florissantes.

—

M. Depretis, le chef du cabinet italien, vient de mourir à Stradella (Piémont).

Le caractère souple et insinuant de M. Depretis faisait son seul mérite. Il s'arrangeait de façon à diriger les affaires politiques en ne faisant ombrage à aucun de ses rivaux, qui tous, aussi bien Minghetti et Robilant, de la droite, que Crispi et Cairoli, de la gauche, étaient devenus l'un après l'autre ses amis personnels.

Sorti des rangs de la gauche, il sut, pendant presque toute la durée des différents ministères qu'il a présidés, conserver l'appui des membres de la droite italienne.

Né en 1812, il exerça d'abord la profession d'avocat d'affaires,

puis après les événements de 1848-1849, à l'abdication du roi Charles-Albert, il aborda la carrière politique sous les auspices de Ratazzi et de Cavour. Les libéraux de Stradella lui confièrent le mandat de député au Parlement, et le lui continuèrent pendant trente et quelques années.

Sur la prière expresse de Cavour, il résilia, en 1855, ses fonctions de vice-président de la Chambre, pour occuper la préfecture de Brescia.

L'année suivante, toujours à l'instigation de Cavour, dont il avait l'absolue confiance et qui désirait placer une sorte de Mentor auprès de Garibaldi, il suivit ce dernier dans son expédition de Sicile. On devine ce qu'il y fit.

Le chef des *mille* le nomma *provéditeur* ou *prodictateur* de l'île, aussitôt après que les troupes royales l'eurent évacuée, et Depretis, évidemment dirigé par Cavour, s'empressa de profiter du départ de Garibaldi pour proclamer l'annexion de la Sicile au Piémont. Toutefois, Garibaldi, qui subissait encore à cette époque l'influence mazzinienne, ayant blâmé les mesures prises par Depretis, celui-ci dut donner sa démission, et pendant plusieurs années leurs relations furent interrompues.

En 1862, Depretis avait repris son siège à la Chambre aux côtés de Ratazzi, avec lequel il forma ce qu'on appelait alors le tiers-parti, tout en conservant les meilleurs rapports personnels avec Cavour, qui, évidemment, le considérait déjà à cette époque comme un de ses successeurs indiqués.

A la chute du ministère Ricasoli, 1er mars 1862, M. Ratazzi, chef du Centre gauche et devenu président du conseil, lui confia le ministère des travaux publics, ce qui ne l'empêcha pas, quelques années plus tard, c'est-à-dire au moment de la guerre avec l'Autriche, d'entrer dans le cabinet de droite dont les deux principaux chefs dirigeants étaient Ricasoli et le général La Marmora.

C'est pendant son passage au département de la marine qu'il eut maille à partir avec l'amiral Persano auquel Depretis reprochait de trop tarder à prendre la mer.

Devenu, après la mort de Ratazzi, le chef du tiers-parti, il fut appelé par Victor-Emmanuel à prendre la présidence du cabinet aux lieu et place de M. Minghetti, dont le fameux impôt sur la mouture avait amené la chute.

Ce premier ministère Depretis était purement centre gauche. Mais, depuis cette époque, n'ayant guère quitté le pouvoir,

même pendant la présidence de son ami Cairoli, Depretis se rapprocha peu à peu de la Droite, opérant ce que l'on a appelé depuis le transformisme, au point que, jusqu'à la mort de M. Minghetti, c'est principalement sur celui-ci et sur ses amis, que le « vieux renard doctrinaire » prenait son point d'appui le plus solide.

M. Depretis n'a pas demandé de prêtre. Les parents ne lui ont pas proposé d'en demander un!

On assure que M. Depretis n'a pas laissé de testament; jusqu'ici on n'en a pas trouvé.

Cette mort a causé une vive émotion dans toute l'Italie.

—

Le célèbre journaliste russe, M. KATKOFF, en qui la France avait trouvé un partisan puissant, vient de mourir le 1er août, après une maladie dont l'Europe a suivi les phases. Il avait soixante-dix ans et il exerçait depuis longtemps une influence très considérable sur la politique russe, sans occuper d'emploi dans l'administration, par la force de son talent et de son patriotisme. Il était en quelque sorte ministre sans portefeuille et sans titre au service de la vieille Russie, dont Moscou est la citadelle et le symbole.

Son journal la *Gazette de Moscou* qu'il avait fondé en 1861, devint rapidement l'organe le plus influent de la presse russe. Seul dans ce pays où la presse n'est que tolérée et est soumise à une sévère réglementation, Katkoff jouissait d'une grande liberté de parole. Il devait cette situation privilégiée à la parfaite conformité de ses opinions et des sentiments du peuple russe, et à l'amitié qu'eurent successivement pour lui les tzars Alexandre II et Alexandre III.

Jusqu'à sa mort, Katkoff mena dans son journal une campagne acharnée contre les Allemands, qu'il considérait comme des ennemis de la Russie. L'intérêt de la Russie, avait fait de lui un partisan de l'alliance franco-russe : comme le général Skobeleff, il voyait dans l'entente avec la France le plus sûr gage de grandeur pour la Russie.

Né à Moscou, en 1818. Katkoff fit dans cette ville ses études qu'il alla compléter en Allemagne. De retour en Russie, il occupa une chaire à l'Université de Moscou. L'esprit libéral qu'il rapportait d'Allemagne, groupa autour de lui une jeunesse enthousiaste; et le futur champion des principes conservateurs dut même descendre de sa chaire, en 1848, comme suspect de

nourrir des idées trop avancées. Il eut pourtant la fortune d'échapper aux rigueurs qui frappèrent plusieurs de ses contemporains pour des délits analogues. On lui a même souvent reproché depuis d'avoir, après sa conversion, manqué d'indulgence pour plusieurs de ses compagnons de jeunesse qui avaient partagé ses illusions.

En 1856, M. Katkoff fonda une revue mensuelle, le *Messager russe*, dont Yvan Tourguenief fut un des principaux collaborateurs; il conserva jusqu'à sa mort la direction de ce recueil, un des plus importants de ce genre dans la presse russe. C'est en 1861 qu'il fonda la *Gazette de Moscou*, à laquelle il a principalement dû sa notoriété et son influence.

M. Katkoff ne se bornait pas à la diffusion de ses idées; il travaillait assidûment à faire appliquer ses principes dans toutes les branches des services publics, et, bien qu'il n'ait jamais exercé des fonctions publiques, il n'en était pas moins un véritable ministre occulte. Jamais il n'hésita à attaquer les personnes ou les choses, pour faire triompher ses idées, et dans ce rôle il déployait une âpreté de haut goût qui en a fait un modèle de pamphlétaire.

Comme littérateur, Katkoff laisse, entre autres ouvrages, une *Histoire de la Philosophie grecque* et une *Vie du poète Pouchkine*.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On écrit de Rome, 24 juillet :

Un journal de Rome a répandu la nouvelle que Léon XIII était très malade et qu'on était inquiet sur l'état de sa santé, au point de redouter que le Saint-Père ne vécût plus assez longtemps pour voir les fêtes qu'on prépare en ce moment, à l'occasion de son jubilé.

Rien de plus faux ! j'ai vu Léon XIII ces jours-ci, il n'y a pas encore de cela une semaine, et je peux *de visu* affirmer que jamais Sa Sainteté ne se porta mieux qu'à présent. Je le répète, toutes les nouvelles contraires mises en circulation par la presse locale sont d'une absolue fausseté.

Chose digne de remarque : quand Léon XIII fut appelé à recueillir la succession de Pie IX, sa santé était compromise, chancelante. « Le nouveau Pape n'en a que pour quelques mois ! » disait-on cou-

ramment. Lui-même était de cet avis, disant à ses intimes qu'il ne resterait pas longtemps sur la chaire de Saint-Pierre.

Le fait est que, à l'époque de son élection, le successeur de Pie IX paraissait très souffrant ; les préparatifs du Conclave, — dirigés par lui en sa qualité de cardinal camerlingue, — l'avaient beaucoup fatigué. Il avait alors une tendance à des embarras gastriques, qu'un régime sévère a fait entièrement disparaître. D'une façon générale, doué d'une constitution saine quoique peu robuste, le Pape a vu sa santé se raffermir tellement qu'il se porte aussi bien que possible, en dépit du mauvais air qu'on respire au Vatican, surtout en été.

— Il faut vraiment que Dieu s'en soit mêlé ! me disait l'autre jour, un prélat de l'intimité : mais tenez pour certain que Léon XIII peut encore très bien vivre plus de dix ans.

D'ailleurs, la longévité est héréditaire dans la famille Pecci. Le père du Pape actuel est mort plus que nonagénaire, son frère Charles a vécu jusqu'à 89 ans, et son frère Jean-Baptiste jusqu'à 85 ans. Quant à son autre frère, le cardinal, maintenant plus qu'octogénaire, je vous assure qu'il n'a nulle envie de mourir.

Malgré une attaque d'apoplexie qu'il a eu en février dernier, le frère du Pape étonne ses concitoyens de Carpineto par la vigueur avec laquelle il exécute ses longues promenades à travers les montagnes. Quand il s'arrête parfois, appuyé sur son bâton d'excursionniste, c'est pour demander des nouvelles de leurs terres ou de leurs bestiaux aux paysans ou aux bergers qu'il rencontre, et qui tous le connaissent, l'entourent de sympathie et de vénération.

Ce sont ces cultivateurs et ces conducteurs de troupeaux qui aident les neveux du cardinal à retrouver la piste de leur oncle, quand ils s'aperçoivent que l'intrépide vieillard s'est mis tout seul en route, à travers bois, sans prévenir personne.

Mais, pour en revenir au Pape, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que sa faible constitution résiste à un travail d'une telle opiniâtreté ! Il faut bien compter, chaque jour, de quatre à cinq heures d'audiences et tout autant pour dicter des lettres, préparer de la besogne, rédiger des encycliques, etc.

Léon XIII dicte quelquefois, pendant trois heures consécutives, sans désemparer ! Il relit ce qu'il vient de dicter, et il est rare qu'une correction soit nécessaire... »

—

Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Naples, ont donné aux catholiques un magnifique triomphe.

La *Tribuna*, citée par l'*Osservatore Romano*, en fait ressortir l'importance en montrant la situation respective des combattants.

Nous avions, dit-elle, à lutter contre un parti puissant dirigé par Sandonato, qui jouit à Naples d'une immense popularité, par Guisso,

député du premier collège électoral de la province et par Schellezi plusieurs fois millionnaire.

A ces forces réunies nous ne pouvons opposer qu'une organisation fort incomplète, peu d'influence et encore moins de millions, mais nous avions une force qui manquait à nos adversaires, la confiance dans une cause juste, favorisée par notre vénérable cardinal et encouragée par N. S. P. le Pape.

Aussi le succès a-t-il dépassé nos espérances. Sur nos 20 candidats un seul n'a pas réussi. Le marquis de Campodisola tient la tête de la liste avec 7.008 voix ; le prince de Macchia suit avec 6.069. Quant à Scillizi, pour lequel plusieurs des catholiques avaient eu la faiblesse de voter, il arrive le onzième sur la liste avec 5.024 voix ; Guisso occupe le vingt-cinquième rang. En somme, la liste catholique l'emporte de 2.000 voix sur la liste libérale.

C'est donc en Italie un véritable triomphe et comme un réveil de l'opinion contre les tyrans qui opprimaient l'Italie.

Pour faire réussir leurs candidats, les libéraux, comme partout, n'avaient reculé devant aucun moyen ; ils avaient été jusqu'à dire que, si les catholiques triomphaient aux élections, le ministre Crispi n'hésiterait pas à dissoudre un conseil municipal ainsi composé. Mais Crispi lui-même y regardera à deux fois, avant de heurter en face l'opinion des catholiques si clairement et si librement manifestée.

—

Les journaux italiens commentent depuis quelques jours un nouveau et significatif témoignage des dispositions dont le roi Humbert est animé par rapport à la question religieuse.

Au moment où venait d'être votée la loi antireligieuse qui porte abolition des dîmes en Italie, S. Em. le cardinal Agostini, patriarche de Venise, en son nom et au nom de tous les évêques de la province ecclésiastique, écrivit au roi, par télégramme, pour le supplier ardemment de ne pas apposer sa signature à une pareille loi. Il appuyait sa supplique en représentant au roi que cette loi était injuste et condamnable. En conséquence, l'éminent prince de l'Église suppliait le roi de ne pas assumer une aussi grave responsabilité devant sa conscience, devant le pays et devant notre sainte religion.

Le roi répondit :

A S. Em. le cardinal Agostini, patriarche de Venise

Votre télégramme m'est parvenu quand déjà j'avais contresigné la loi.

En accomplissant ce que, dans la circonstance, je sais avoir été mon devoir, j'affronte en toute sécurité le jugement de Dieu, de l'Église et de la société.

Je désire avoir une bonne occasion de vous manifester ma particulière et respectueuse affection.

HUMBERT.

Il est superflu de commenter longuement une pareille déclaration. Elle est fille, en effet, du fameux mot d'ordre que le roi se donnait publiquement lorsqu'il parlait naguère de la *Roma intangibile.* Attendons maintenant le jugement de Dieu.

—

Les libéraux prétendaient que la brochure du P. Tosti : la *Conciliation* avec l'Italie qui a fait du bruit, était publiée avec l'assentiment du Vatican.

La déclaration contraire du P. Tosti n'a point paru assez nette à ces libéraux et ils maintiennent leur dire. Or voici que l'*Osservatore romano* publie une lettre du P. Tosti au Saint-Père qui contient les déclarations les plus nettes et une soumission qui honore ce religieux.

Saint-Calixte, 1er juillet 1887.

Très Saint-Père,

La douleur que j'ai apportée à Votre Sainteté par la publication de mon opuscule *La Conciliation*, m'a poignardé le cœur, et ni le temps ni le lieu ne pourront guérir la plaie. Mes intentions étaient pures quand j'ai écrit ces paroles.

Le silence dédaigneux par lequel le gouvernement italien accueillait les paternelles propositions de paix que faisait Votre Sainteté, et l'ignorance du peuple me conseillaient d'écrire cet opuscule pour que tous vinssent à vos pieds entendre la parole de réconciliation et de pardon. En cela je ne me proposais que d'appuyer en y adhérant les généreux desseins de Votre Sainteté, comme c'est le devoir d'un fils envers son père. Mais la charité du fidèle a été étouffée par la fragilité de l'homme. *Erravi ! Et jam non sum dignus vocari filius tuus !* Ma faute est cent fois accrue par la rage des partis, par les indécentes plaisanteries des journaux.

D'une part, j'ai été l'objet d'outrages et de calomnies de carrefour : et j'ai reçu, d'autre part, des glorifications importunes qui me rendaient complice d'opinions qui ne sont pas les miennes. Au milieu de ces fureurs de partis, j'ai vu qu'on ne respectait pas Votre Sainteté. Combien j'en ai été affligé ! Mais que pouvais-je faire ! Comment contenir ce torrent des passions ! Comment faire entendre que la faute était mienne tout entière et ne touchait pas le Pontife qui m'a honoré de la dignité de prélat palatin par la charge de vice-archiviste du Saint-Siège ?

Que Votre Sainteté sache que le cœur me saigne encore rien qu'à cette pensée !

L'intempérance de la forme peut-être, sûrement les interprétations malignes de mes ennemis m'ont donné l'air d'être un ennemi du *pouvoir temporel* du Saint-Siège. Mais je puis confesser que jamais je n'ai adhéré *cogitatione*, *verbo et opere*, ni de pensée, ni de parole, ni par acte, aux usurpateurs de ce pouvoir.

De cette faute, mes ouvrages me proclament innocent, ces ouvrages qui ont été tous écrits pour l'exaltation et non pour l'abaissement du Saint-Siège.

Je ne voudrais pas que ma vie, sous le glorieux Pontificat de Léon XIII, fût déshonorée par l'ignominie des méchants.

C'est pourquoi je réprouve et je condamne tout ce qui aura pu déplaire à Votre Sainteté dans mon opuscule *la Conciliation*, comme opposé aux droits sacrés du Pontificat romain sur le pouvoir temporel, et j'implore un pardon qui, je l'espère, ne me sera pas refusé par l'âme généreuse de Votre Sainteté.

Soutenez cet espoir, Très Saint-Père, par la grâce d'une bénédiction que j'implore humblement, prosterné à vos pieds, avec tout le désir de mon âme.

De Votre Sainteté

Le très humble et très obéissant serviteur et fils en Jésus-Christ,

Louis Tosti,
Vice-archiviste du Saint-Siège.
Religieux du Mont-Cassin,

France.

Grenoble. — Nous avons le plaisir d'apprendre que l'incident de Grenoble est clos.

Après les explications échangées entre M. Spuller, ministre de l'instruction publique et des cultes, et Mgr Fava, évêque de Grenoble, celui-ci, désireux d'éviter tout conflit, a consenti à retirer la succursale de Chapareillan à l'ancien curé de Châteauvillain.

Le nonce apostolique, Mgr Rotelli, représentant direct du Pape à Paris, a pris part aux négociations et a fait tous ses efforts pour obtenir une solution satisfaisante du différend.

M. l'abbé Guillaud est pourvu d'un poste d'aumônier.

———

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La lettre du Pape au cardinal Rampolla. — Un menteur. — Ferry et Boulanger. — Elections du 31 juillet. — Meeting parisien. — Un trou de 19 millions. — Etranger.

4 août 1887.

La lettre de Léon XIII au cardinal Rampolla occupe naturellement la presse européenne tout entière ; et c'est à juste titre, car elle a une importance capitale.

Laissons de côté, sauf à y revenir dans la suite, les lignes que Sa Sainteté consacre à la situation des pays de la chrétienté. Malgré la grandeur de cette vue d'ensemble, ce n'est pas là ce qui frappe le plus. Tout l'intérêt se concentre, pour le moment, dans l'admirable exposé de la question romaine, qui est, d'ailleurs, le point culminant de la lettre au sous-secrétaire d'État. Il n'y a pas seulement là une déclaration de principe ; c'est l'histoire complète du Pouvoir temporel des Papes et la démonstration irréfutable de sa nécessité, que S. S. Léon XIII y retrace.

Jamais, peut-être, document pontifical n'a traité si clairement, ni affirmé si énergiquement, le droit de la Papauté à l'indépendance territoriale.

La légitimité de la possession des biens de l'Église, consacrée par les origines les plus pures et par près de quinze siècles de bienfaits, la disposition manifeste, dans cette œuvre, de la Providence mettant ainsi, à travers les vicissitudes des temps et des révolutions, le Pontificat romain en dehors des atteintes de la force et au-dessus des procédés de la ruse, tout donne au Pouvoir temporel un caractère de sainteté et d'inviolabilité qui en impose le respect aux peuples civilisés. Aucun pouvoir n'a de telles assises dans le droit public. Mais aucun autre aussi n'a de pareilles raisons à revendiquer en faveur de son existence.

Car, si le Pouvoir temporel a une origine dont la Providence a visiblement préparé les éléments, son but n'est pas moins saint, ni son existence moins nécessaire. Qu'importe en soi que la carte politique d'Europe soit telle qu'elle est en ce moment? Il fut un temps où elle n'avait guère l'aspect qu'elle présente aujourd'hui ; et la situation générale n'en paraissait pas plus déplorable. Les intérêts nationaux, en effet, sont contingents. Ils varient avec le temps et n'ont aucune stabilité. Ce qui seul

est nécessaire, pour la liberté des âmes, pour la diffusion du règne du Christ, ce qui seul revêt, au milieu de la civilisation européenne, un caractère d'immutabilité, c'est la situation du Pape à l'égard des puissances. Le Souverain Pontife ne peut être soumis à personne, sans que son indépendance, à laquelle tiennent de si graves intérêts, ne soit détruite ; il ne peut même sembler dépendre d'aucun autre pouvoir, sans que sa liberté ne soit compromise et l'efficacité de son ministère amoindrie.

Or, si le pouvoir temporel est nécessaire à l'Eglise, il n'est pas moins désirable pour tous les États de la chrétienté. Quelle nation pourrait, avec quelque sagesse, vouloir que le Pape soit à la merci d'une autre puissance ! Au milieu des rivalités inévitables des peuples, il est nécessaire que cette grande force morale, qui s'appelle la Papauté, soit au-dessus de toutes les nations, pour qu'elle puisse exercer impartialement pour toutes l'immense pouvoir qu'elle possède sur les âmes.

Sa Sainteté Léon XIII développe surtout les avantages qui découleraient pour l'Italie elle-même de la restitution des biens de l'Église. C'est là le point délicat de la question actuelle. Il est traité dans la lettre du cardinal Rampolla, avec une force de logique et une effusion de cœur particulières.

Le Pape y démontre dans quelle infériorité l'Italie se place volontairement à l'égard des autres nations, en retenant contre toute justice, des biens, que l'histoire, l'expérience des siècles passés et la conscience du monde catholique non moins que le sentiment des esprits les plus élevés du protestantisme, proclament nécessaires à la liberté de l'Eglise et à la paix intérieure des Etats.

Ce passage est l'explication des paroles que Sa Sainteté adressait, dans l'allocution du 23 mai dernier, à l'Italie, lorsqu'il exprimait à ce pays son vif désir de voir terminer un dissentiment qui n'est pas moins nuisible à la prospérité intérieure, et à l'action extérieure de cette puissance, qu'elle n'entrave le plein développement de la liberté catholique. D'imprudents « conciliateurs » à outrance, oubliant que la justice est le premier fondement de la paix, avaient exploité les nobles paroles de l'allocution dans le sens d'une renonciation au pouvoir temporel. Léon XIII leur montre que leur raison, non moins que leur cœur, s'est fourvoyée, à vouloir chercher, dans des expédients sans équité, une solution que la justice présente avec tant de clarté. Il n'y a de conciliation possible — et combien le

Pape la souhaite! — que dans le retour pour le Souverain Pontife à « une souveraineté véritable et effective, telle que la « requièrent l'indépendance et la dignité du Siège Aposto- « lique. »

Voilà, en quelques mots, la solution. Et l'on ne saurait échapper aux termes dans lesquels Sa Sainteté Léon XIII la pose.

La lettre, en un mot, définit le droit et ne laisse plus de place à tous ces projets de conciliation imaginaire, au moyen desquels, à certains moments, les libéraux modérés et des catholiques à courte vue, se sont efforcés d'obscurcir la clarté du sens chrétien. Elle nous montre en même temps notre devoir.

Moins que jamais nous n'avons le droit de laisser se perpétuer sans protestation, la situation qui est faite présentement au Souverain Pontife. Il est notre Père, nous sommes ses enfants. Nous savons qu'Il n'est pas libre et qu'Il doit l'être. Si, par quelque aberration d'intelligence, nous ne le savions pas, Il nous le dit et nous l'affirme. C'est assez pour que nous nous sentions le devoir d'agir. Réclamons la liberté du Saint-Père telle qu'Il la veut, telle qu'Il l'entend; et ne nous reposons que le jour où, dans cette vieille Rome, conquise par le sang des chrétiens et au prix de bienfaits longs de quinze siècles, l'Eglise pourra acclamer de nouveau, comme à travers le passé, le Vicaire du Christ, Pape et Roi.

—

Si le ridicule tuait encore en France, M. Laur, le fameux révélateur boulangiste, serait un homme mort. A toutes les sommations de M. de Cassagnac, à toutes les instances de la presse radicale, M. Laur, qui se disait prêt à nommer foule des compères de la droite dont le général Boulanger avait reçu des propositions de coup d'État, M. Laur, après tant d'hésitation, tant de menaces, ne trouve qu'un nom à citer, celui de M. Delafosse, le député normand. La révélation a causé dans le public une stupéfaction joyeuse. M. Delafosse est un député qui s'est donné la spécialité des affaires étrangères. Il est très peu mêlé aux groupes qui font de la politique militante. On le dit très froid, très correct, très modéré en tout dans ses opinions, dans ses goûts comme dans ses discours. Bref, c'était le dernier député auquel on aurait pensé pour le rôle d'organisateur de coup d'État, et c'est précisément lui que M. Laur a donné comme le principal auteur de cette sinistre conspiration. La

farce était évidemment très grosse et personne n'a été surpris de voir le député du Calvados, donner un formel démenti aux allégations du député ingénieur.

En attendant, voilà ce dernier, bel et bien convaincu de mensonge et de calomnie ! Il fait honneur à son parti.

—

A la suite du discours de M. Ferry, le général Boulanger, qui est chatouilleux et qui voit peut-être là un nouveau moyen de faire du bruit, a envoyé ses témoins au grand chef de l'opportunisme.

Mais les témoins de M. Ferry, MM. Raynal et Proust, n'ont pu accepter les conditions des témoins du général, MM. le général Faverot et le comte de Dillon, et le duel n'aura pas lieu. On se demande maintenant si le commandant du 13e corps, avait demandé l'autorisation nécessaire à son chef hiérarchique, le ministre de la guerre? S'il en est ainsi, on avouera que le général Ferron s'est montré de bonne composition à l'endroit des susceptibilités du général Boulanger, car enfin le mot de *Saint-Arnaud de Café-Concert* ne s'adresse pas, en réalité, à l'ancien ministre de la guerre, non plus qu'au commandant du 13e corps ; il vise un personnage légendaire relevant uniquement des chansons et des brochures de la rue. Mais, en admettant qu'il n'en soit pas ainsi et que le général ait pu se sentir visé, en quoi cette plaisanterie, car ce n'est qu'un mot plaisant, pouvait-elle l'atteindre, au point de motiver une rencontre.

Les hommes politiques (et le général Boulanger en a été un, s'il ne l'est plus) doivent être cuirassés contre de pareils traits.

M. Ferry est constamment criblé d'injures par les amis du général Boulanger. Hier encore dans l'*Intransigeant*, on l'appelait : *misérable*, *dernier des lâches*, *coquin*, *scorpion venimeux*, *reître*, *criminel*, *malfaiteur public ;* on disait à l'ancien président du conseil que « sa vie tout entière est une suite non interrompue de mensonges et de meurtres » et autres aménités du même genre. M. Ferry avait peut-être quelque raison de penser qu'il ne dépassait pas les limites de son droit en qualifiant le général Boulanger de « Saint-Arnaud de café-concert » quand les amis du général Boulanger écrivent qu'il est un « scorpion venimeux, » et que « l'écraser est le plus saint des devoirs. »

Après tout, si le général Boulanger n'a pas commandé, comme

Saint-Arnaud, une armée de 100,000 hommes, et n'a pas gagné comme lui la bataille de l'Alma, il est difficile de nier qu'il ait quelque goût pour les triomphes de café-concert; et l'on n'a jamais entendu dire qu'il en ait beaucoup voulu à Paulus, d'avoir chanté sa gloire sur les planches de l'Éden-Théâtre et des Folies-Bergères!

—

Tous les rouages de notre organisation politique ont passé dimanche par l'épreuve de l'urne électorale. Dans l'Eure, M. de Valon, candidat conservateur, a été élu conseiller général avec une forte majorité. Dans la Gironde, M. Lavertujon a été élu sénateur par 669 voix sur 1,268 votants. C'est une défaite pour les radicaux qui n'ont pu détourner de ce républicain modéré que 141 suffrages. Dans la Meuse, c'est un opportuniste, M. Poincarré, qui a été nommé député. Dans le canton de la Suze (Sarthe), un conservateur a été élu conseiller général par 1,452 voix contre 754 données à son concurrent républicain. Enfin, dans le quartier Bonne-Nouvelle, à Paris, un autonomiste a décroché la timbale du conseil municipal, en concurrence avec un socialiste et un radical. Le radical *simplex* n'a eu que 183 voix sur 2,288 votants. En résumé, cette journée électorale a fait quatre heureux, mais elle ne fera pas le bonheur de la France.

—

Samedi soir, a eu lieu, à Paris, un meeting pour protester contre le rejet du Métropolitain par la Chambre. M. Lockroy présidait, mais l'intervention des anarchistes a été si bruyante, qu'il a dù déguerpir et que les tapageurs sont demeurés maîtres du terrain. De part et d'autre, on a reçu force horions, tout à l'honneur de cette liberté de réunion, tant prônée naguère, et dont la démocratie se montre de plus en plus digne. Un anarchiste, nommé Soudey, est à toute extrêmité, par suite du piétinement dont l'ont gratifié les radicaux, au profit de qui la conférence était censée se faire.

—

Une désagréable aventure vient d'arriver à l'ex-ministre de la marine, l'amiral Aube. Il avait offert spontanément de réduire à 190 millions les dépenses de la marine pour 1887 : ci, une économie de 10 millions. Et tout le monde d'applaudir ce réformateur à poigne. En fait, il est parti laissant un déficit de 19 millions, dont 7 millions pour la construction d'un tas de

torpilleurs, de 35 mètres, qui passent six jours par semaine dans les cales de radoub : une autre moins rondelette pour le superbe bateau-canon, le seul manquant à tout coup une cible de cent pieds de large à cinq cents mètres de distance ; et le reste pour entretenir les suppléments d'équipage nécessaire aux évolutions desdits torpilleurs, du bateau-canon et des cuirassés que les précédents devaient torpiller ou canonner victorieusement, d'après le programme.

Dix-neuf millions de déficit en quatre mois et demi, c'est un joli denier. Cela permet d'espérer que, si l'amiral avait régné à la marine jusqu'à la fin de 1887, il y aurait creusé un trou d'une cinquantaine de millions. Panama ne possède pas un seul excavateur de cette puissance.

—

La mort de M. Depretis a naturellement provoqué la démission du cabinet dont il était le chef. Il est évident qu'il n'y aura pas, à proprement parler, de changement de ministère et que M. Crispi succédera à M. Depretis ; il faudra cependant pourvoir au portefeuille des affaires étrangères. M. Crispi peut compter sur l'appui de la Droite, mais cet appui ne sera qu'éphémère. Pour le moment, on ne doit s'attendre à aucune modification dans l'orientation de la politique italienne. C'est le roi qui, au fond, dirige le ministère des affaires étrangères : et il en sera encore longtemps ainsi.

—

Les électeurs catholiques de Rome ont remporté un triomphe éclatant et qui a dépassé les espérances les plus optimistes aux élections administratives accomplies pour le remplacement de dix-huit conseillers communaux et de six conseillers provinciaux sortants. Tous les vingt-quatre candidats proposés par le comité catholique de l'*Unione romana* l'ont emporté haut la main, et ce triomphe a été rendu plus important et plus significatif par l'attitude même des libéraux.

Ceux-ci, on le sait, avaient tenu à dénaturer à tout prix le caractère administratif de ces élections en proclamant qu'il s'agissait de montrer, cette fois, que le parti libéral l'emporte sur les « cléricaux » et qu'il veut *Rome intangible*, c'est-à-dire le maintien de la situation présente. C'était en quelque sorte comme un nouveau plébiscite par lequel on prétendait consacrer l'ordre actuel de choses. Tous les principaux groupes libéraux se sont coalisés sur ce programme, en adoptant une

liste de candidats où *modérés*, ministériels et radicaux figuraient ensemble. A la transaction que les libéraux modérés avaient acceptée les années précédentes avec l'*Unione romana* pour soutenir en commun un certain nombre de candidats, on a préféré, cette année, la coalition avec les radicaux pour écraser, coûte que coûte, le programme, les électeurs et les candidats catholiques.

L'*Unione romana* a su répondre à cette double provocation par une attitude des plus sages et par un esprit de discipline qui lui a valu le plus brillant succès qu'elle ait remporté jusqu'ici. Elle a tenu à maintenir aux élections municipales leur caractère administratif et à se montrer en cela moins intransigeante que ses adversaires.

A cet effet, et s'inspirant du principe qu'il convenait de choisir quelques conseillers municipaux parmi les libéraux intelligents, honnêtes, et qui offrent des garanties suffisantes pour la sauvegarder des intérêts essentiels de la religion, l'*Unione romana* a voulu, bien que sans compensation cette fois, porter sur sa liste cinq des candidats pour le conseil communal et quatre de ceux pour le conseil provincial qui avaient été adoptés par la liste des libéraux coalisés. En même temps, elle s'est réservé d'engager la lutte sur le nom des quinze autres conseillers, qu'elle a fait élire en effet avec ses seules forces. Elle a ainsi répondu triomphalement à la coalition des libéraux, grâce, nous le répétons, à l'excellente organisation et à l'esprit de discipline et d'ensemble avec lesquels les électeurs catholiques ont rempli leur devoir.

Au reste, de part et d'autre, la lutte a été vive et toutes les ressources possibles ont été mises en jeu. Ce qui donne surtout du relief au triomphe de l'*Unione romana*, c'est la situation même de Rome, où le gouvernement dispose d'un si grand nombre d'employés, de gardes et d'agents de toutes catégories, qu'il a enrégimentés en effet, mais en vain, pour soutenir la liste libérale. Le nombre même des électeurs qui ont pris part au vote dénote l'ardeur de la lutte, car ce nombre a été supérieur à celui des années précédentes. Sur 28,407 électeurs inscrits, il y en a eu 13,787 qui se sont présentés aux urnes, ce qui équivaut environ à 48 0/0.

—

L'application du bill de coercition a suivi de près l'adoption de cette mesure par les deux Chambres du Parlement. Un

conseil privé, qui vient d'être tenu à Dublin, sous la présidence du lord-lieutenant, lord Londonderry, arrivé le jour même de Londres, et auquel assistaient M. Balfour, chef secrétaire, lord Ashbourne, lord-chancelier pour l'Irlande, le prince de Saxe-Weimar, commandant des forces militaires de l'île, avec cinq magistrats, a fixé les portions du territoire où les diverses stipulations de la loi entrent en vigueur. Une édition spéciale de la *Gazette de Dublin* publie quarante proclamations issues de ces délibérations.

Dix-huit comtés sont soumis aux clauses de la première des quatre sections du bill, qui permettent à l'attorney général, sur la déclaration d'une offense commise, de charger un magistrat résidant dans le comté d'ouvrir une enquête sur la plainte et de citer en témoignage toutes les personnes qu'il juge aptes à fournir des renseignements sur le délit, et de leur déférer le serment; treize autres comtés sont soumis aux clauses de la troisième section de la loi, relatives aux poursuites contre les personnes qui auraient entravé l'action de la justice; ce dernier régime s'étend, en outre, à onze villes, parmi lesquelles Dublin et Cork, ainsi que Belfast, chef-lieu du comté d'Antrim, qui, sauf cette exception, est seul exempt, sur trente comtés, de l'application du bill.

Dans le principe, l'intention du gouvernement était de faire appliquer la loi partout dans toute sa rigueur, y compris les clauses qui permettent au vice-roi de supprimer des journaux ou de dissoudre des associations telles que la Ligue nationale. C'est, on le sait, le résultat des récentes élections partielles qui l'a déterminé à mesurer ses sévérités. S'il faut en croire, d'ailleurs, M. Parnell, le régime d'état de siège que l'on inaugure aujourd'hui restera à peu près à l'état de lettre morte, les paysans étant résolus de demeurer calmes et à observer l'ordre, maintenant que le gouvernement leur promet à contre-cœur, mais sans réserve, la réduction de fermages qu'ils demandaient depuis si longtemps. Il faut souhaiter que les choses se passent avec cette tranquillité, mais on ne peut répondre de rien.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION ROMAINE

I

Si la restauration du pouvoir temporel de la Papauté s'oppose à l'unité de l'Italie.

Depuis la publication de la lettre de S. S. le Pape Léon XIII au cardinal Rampolla, son secrétaire d'État, la question romaine est entrée dans une phase nouvelle.

Jusqu'à présent nous avons réclamé, avec Léon XIII, la restauration du pouvoir temporel de la Papauté, au nom de la dignité suprême du Vicaire de Jésus-Christ, au nom des droits de la conscience catholique, au nom des titres imprescriptibles sur lesquels repose la souveraineté territoriale du Saint-Siège. Nous pouvons aller plus loin et revendiquer, avec le Pape, le rétablissement de son principat civil au nom des intérêts mêmes que nous opposent les adversaires de la Papauté, à savoir l'unité de l'Italie et la civilisation moderne.

« On objecte, écrit le Pape, que, pour rétablir la souveraineté pontificale, il faudrait renoncer à de grands avantages déjà obtenus, ne tenir aucun compte des progrès modernes, revenir en arrière jusqu'au moyen âge. Mais ce ne sont pas des motifs valables.

« A quel bien vrai et réel s'opposerait, en effet, la souveraineté pontificale? Il est indubitable que les villes et les régions déjà soumises au principat civil des Pontifes ont été, par cela même, préservées plus d'une fois de l'asservissement à la domination étrangère et ont toujours gardé le caractère et les habitudes purement italiennes.

« Aujourd'hui encore, il ne pourrait en être autrement; car si, par sa haute mission, universelle et perpétuelle, le Pontificat appartient à toutes les nations, il est une gloire spécialement italienne, à cause du Siège que la Providence lui a assigné. »

L'histoire vient à l'appui de cette affirmation. Rappelons brièvement quelques faits.

En 452, saint Léon le Grand arrêta, à l'embouchure du Mincio, le « Fléau de Dieu », Attila, qui s'avançait vers Rome à la

tête d'une armée formidable. Trois ans après, il détourna de Rome le fer et le feu de Genséric, roi des Vandales. Il ne put empêcher le pillage; mais, grâce à sa pacifique intervention, la ville ne fut pas livrée aux flammes et ses habitants trouvèrent un asile assuré dans les basiliques des Saints-Apôtres.

Après les Huns, après les Vandales et les Goths, vinrent les Lombards. L'Italie, menacée par leurs armes ambitieuses, ne cessait d'implorer, mais en vain, la protection de ses maîtres, les empereurs de Constantinople. Pendant deux cents ans, les Papes furent les seuls génies tutélaires de leur pays. On les a vus administrer des provinces, pourvoir à la défense des villes, négocier avec l'ennemi, s'occuper de tous les soins que leur imposaient les malheurs des temps, la force des choses et leur zèle pour la défense de la nationalité italienne.

Saint Grégoire II préserva Rome d'une invasion des Lombards conduits par Luitprand jusqu'au mausolée d'Adrien : par le seul ascendant de son autorité pontificale, il leur fit lever le siége et reprendre la route de Pavie.

Saint Léon IV sauva Rome et l'Italie d'une irruption des Sarrasins. Il arma des milices, les encouragea par sa présence, repoussa l'ennemi, répara les murs de Rome que ses prédécesseurs avaient munis de remparts, bâtit la Cité Léonine et fit travailler aux fortifications de Rome les mêmes bras qui avaient tenté de la détruire.

Sans les Papes Rome n'existerait plus. Sans les Papes, les contrées jadis soumises à leur pouvoir temporel seraient devenues la proie de l'étranger.

En restituant au Pape, Rome et ce qui lui appartient, on assurerait la nationalité de l'Italie.

« Que si l'unité de l'État venait ainsi à faire défaut, sans entrer dans des considérations qui touchent au mérite intrinsèque de la chose, et Nous plaçant uniquement un instant sur le terrain même des adversaires, Nous demandons si cette condition d'unité constitue pour les nations un bien si absolu que sans lui il n'y a pour elles ni prospérité ni grandeur; ou si supérieur, qu'il doit prévaloir sur tout autre. Le fait de nations très florissantes, puissantes et glorieuses, qui n'ont pas eu et qui n'ont pas cette forme de l'unité que l'on désire, répond pour Nous; et cette réponse se trouve aussi dans la raison naturelle qui, dans un conflit, reconnaît que le bien de la justice, premier fondement du bonheur et de la stabilité des États, doit prévaloir;

et cela spécialement quand il est lié, comme c'est ici le cas, à l'intérêt supérieur de la religion et de l'Église tout entière. Devant celui-ci il n'y a pas à hésiter; que si de la part de la Providence ç'a été un effet de prédilection spéciale envers l'Italie d'avoir placé dans son sein la grande institution du Pontificat dont chaque nation se sentirait hautement honorée, il est juste et nécessaire que les Italiens ne regardent pas à des difficultés pour la mettre dans une condition qui lui convienne. D'autant plus que, sans exclure de fait d'autres tempéraments utiles et opportuns, sans parler d'autres biens précieux, l'Italie, en vivant en paix avec le Pontificat, verrait l'unité religieuse, fondement de toute autre et source d'immenses avantages même sociaux, puissamment cimentée. »

On ne saurait mieux dire.

Et d'abord, si l'Etat italien réclame ce qu'il appelle son unité nationale, la Papauté n'en demeure pas moins ce qu'elle est, une institution cosmopolite, le centre commun et la bienfaitrice de tous les peuples donnés en héritage au Christ; la plus haute personnification des pouvoirs que l'Eglise a reçus pour conduire l'humanité à ses destinées immortelles.

Or, les droits sont subordonnés entre eux comme les biens auxquels ils se rapportent. Les prétendus intérêts temporels d'une nation particulière ne prévaudront jamais sur les intérêts éternels des catholiques de toutes les nations et de tous les siècles; les intérêts des coteries, qui n'ont rien de commun avec l'unité de la nation, ne peuvent légitimer la rupture du lien qui, dans les conditions actuelles de la société, doit unir l'exercice du pouvoir suprême de l'Eglise au bien de tous les peuples chrétiens.

Au reste, si la grandeur de l'Italie était si absolument liée à l'unité de territoire, comment se fait-il qu'elle ne réclame pas le Trentin et l'Istrie, Malte, la Corse et la république de San Marino? Des nations très florissantes trouvent l'unité dans la forme fédérative, témoin la Suisse et les Etats-Unis.

L'unité nationale ne peut se maintenir si on lui donne pour base l'injustice.

N'est-il pas vrai que l'usurpation des Etats de l'Eglise a introduit en Italie un élément permanent de désunion? Depuis que les catholiques, fidèles à leur devoir, ne participent plus au scrutin, le flot de la démagogie a-t-il cessé de monter? Des coalitions de sectaires opposées les unes aux autres par la répu-

gnance de leurs convoitises égoïstes menacent l'ordre social d'un total bouleversement, et le fils de Victor-Emmanuel n'ose rien contre ces adversaires de la monarchie auxquels il doit son trône. Les sectes peuvent détruire, parce qu'elles ont pour point de ralliement la haine de l'Eglise catholique; elles ne sauraient édifier ni conserver, faute de ces principes qui fondent et maintiennent les sociétés.

Qu'on rende à l'Italie, avec le principat civil des Papes, l'unité religieuse, qui rapproche les esprits et fait disparaître les rivalités; qui fait tomber la barrière de méfiance et de haine élevée par le socialisme entre le riche et le pauvre et fait régner entre toutes les classes de la société un paisible échange de services et de rémunérations, de bienfaits et de reconnaissance.

Qu'on rende à l'Italie l'unité religieuse, qui affermit la société domestique si misérablement atteinte par la législation antichrétienne. Le divorce surtout compromet en Italie l'unité nationale. Il tend à la dissolution des familles et fait obstacle à l'éducation des enfants; il favorise l'esprit d'égoïsme et engendre la corruption des mœurs qui est le dissolvant le plus actif de la force des Etats; il sème dans les familles les dissentiments et les jalousies, les diffamations réciproques et les querelles, les injustices et les procès, le trouble et la confusion. Quel terrible élément de désunion pour l'Etat, réunion de familles rattachées par un lien politique !

Qu'on rende à l'Italie l'unité religieuse, qui rapproche les citoyens de leur patrie, les attache à leur terre natale et aux traditions de leurs ancêtres, à leur souverain et à leurs institutions publiques. Qu'on lui rende la foi religieuse, où l'on puise le respect des lois, l'énergie des vertus patriotiques et l'esprit de sacrifice de soi-même pour l'intérêt général.

Avec l'unité religieuse et le principat civil de la Papauté, l'Italie pourra concentrer ses forces contre les partis antireligieux qui sèment partout la discorde et la révolution; elle pourra dissoudre les compétitions intérieures et prévenir les interventions étrangères; elle verra enfin ses parties divergentes resserrées par une force de cohésion bien supérieure à l'unification factice du ciment maçonnique.

(*A suivre.*) *Courrier de Bruxelles.*

L'ABBÉ MARGOTTI

(Suite et fin. — V. le numéro du 30 juillet.)

Dans son zèle de chrétien, de prêtre, d'apôtre, l'abbé Margotti ne voulait point séparer l'amour qu'il portait à sa patrie de son amour pour l'Église. C'est dans ce zèle qu'il faut chercher la source du mouvement qui porta les catholiques italiens à offrir au Souverain Pontife outragé leur vénération, à secourir sa détresse par ces offrandes du denier de Saint-Pierre dont l'abbé Margotti fut, pour ainsi dire, le créateur; c'est son zèle qui sut recueillir ces dons considérables qu'il offrit lui-même, ou que, sur son initiative, d'autres personnes dévouées mirent aux pieds de Pie IX et de Léon XIII.

Et qui saurait dire ces pèlerinages au Vatican, ces adresses solennelles, ces fêtes, ces démonstrations de foi et de piété qu'il imagina, qu'il anima de son ardeur toujours nouvelle? Ah! si, depuis plus de trente ans que dura cette infernale guerre contre la Papauté, le dévouement au Vicaire du Christ s'est si universellement rallumé en Italie, à qui le doit-on, après Dieu, sinon en très grande partie, à l'irrésistible éloquence et à l'ardeur tout apostolique de Jacques Margotti?

Qui, plus que lui, a donné une impulsion puissante au journalisme catholique ; qui l'a soutenu par la parole et par l'exemple; qui, mieux que lui, a rallumé en Italie le feu d'un enthousiaste dévouement au Pape; qui, comme lui, a su, à l'encontre des ennemis du Pape et de l'Église, grands ou petits, puissants ou faibles, manier les armes de la science, de l'histoire, de la critique, de l'érudition, de l'ironie, d'une irréfutable logique?

A sa mort, les ennemis de l'Église n'ont-ils pas déclaré qu'il était le plus redoutable de leurs adversaires?

Pendant ces quarante années de victorieux combats, que de loups, recouverts d'une peau de brebis, qu'il a démasqués! que de vautours à qui il a arraché les plumes de colombe dont ils s'étaient, en vain, parés! que d'imposteurs dont les ruses ont été dévoilées!

Dieu seul a pu connaître la grandeur de l'apostolat de dom Margotti, à notre époque; Dieu seul connaît le nombre des âmes qu'il a rassurées dans leurs doutes, raffermies dans leurs

incertitudes, retirées de leurs illusions, de leur tiédeur, ou ramenées au bien. Toutes les œuvres que la Révolution, en haine du Christ, de l'Église et du Pape, poursuit de ses coups, n'eurent pas de plus bienveillant avocat, de plus utile défenseur.

Cette noble conduite de l'abbé Margotti ne pouvait manquer d'être pour lui une source de dangers. Le sachant invincible du côté de la raison, ses adversaires épuisèrent contre lui les traits de la raillerie, de la calomnie; ils en vinrent même aux menaces. Attaques, dont il sortit vivant par miracle, procès, injures de toutes sortes, rien ne fut épargné : mais rien ne put l'intimider. Il se jugeait indigne d'avoir ainsi part aux divines ignominies de la croix, il s'estimait trop honoré d'être en butte au blâme des méchants. Toujours intrépide, il soutint vaillamment et de face les coups de ses adversaires. Nouveau Bayard, il fut toujours sans peur et sans reproche. Il ne connut point les capitulations. Cédant volontiers dans les questions accessoires, il resta inflexible sur les principes.

Écrivain d'élite, il fut semblable à l'astre du jour, constamment égal à lui-même : son talent ne connut point d'éclipse. Tel il s'était révélé dès l'aurore de sa carrière, tel il brilla à son apogée, tel il parut à son déclin.

Soldat de la justice, de la vérité et de la foi, dom Margotti n'eut qu'une devise : Vaincre ou mourir.

Ferme contre les coups de la malveillance, il ne fut pas moins insensible à l'attrait des louanges. Il redouta les honneurs plus que la mort. La seule récompense qu'il demanda à l'Église et à la Papauté fut de n'en recevoir aucune. Son Dieu était sa récompense : il n'en ambitionna jamais d'autre. Voyez-vous les insignes sacerdotaux qui ornent ce catafalque? Ce sont les plus humbles que puisse porter un ministre du sanctuaire. « Il n'a jamais voulu me rien demander (disait Pie IX en parlant de lui), et il a eu raison : de quelque dignité que je l'eusse revêtu, elle eût été inférieure à son mérite. »

Les marques d'affection dont le comblèrent successivement Pie IX et Léon XIII lui furent toujours bien chères : c'est qu'il y voyait une preuve que le Pape était content de lui, et que les combats qu'il soutenait étaient vraiment les bons combats. Mais il n'accepta jamais de titre, jamais aucune dignité.

Champion sans rival, tu étais plus heureux de combattre dans le rang, en simple soldat, que d'autres ne le sont de com-

mander en chef; et, pourtant, comme tes coups étaient vaillamment portés!

Dom Margotti fut toujours un vigilant gardien des lois de la hiérarchie; personne, plus que lui, ne respecta l'épiscopat; il fut toujours un modèle d'obéissance. L'œil fixé sur le Vatican, dans les questions difficiles, il ne voulut être que le fidèle écho de la Papauté.

Ses collaborateurs trouvèrent toujours auprès de lui des encouragements et des éloges. Bien qu'il fût incontestablement le prince du journalisme catholique, il voulut, à l'exemple de saint Paul, ne se donner que le dernier rang. Il ne porta envie à aucun de ses frères; son grand cœur ne put jamais garder le moindre sentiment de rancune.

Beaucoup l'avaient offensé; à tous il pardonna, car il était de ceux qui savent fortement aimer.

Il est mort après quarante ans d'une polémique de tous les jours, franche et vigoureuse : pourtant, ses adversaires eux-mêmes ont respecté sa mémoire; les plus ardents ont été obligés de lui rendre ce magnifique hommage, que, s'il a poursuivi l'erreur, il a toujours su épargner les personnes.

Les vertus plus intérieures qui ornèrent ce noble cœur : sa foi, son espérance, son amour pour le Verbe de Dieu, sa fervente piété, sa filiale dévotion envers la divine Mère de Jésus, la pureté de ses sentiments, sa patience qui lui fit supporter avec douceur toutes ses peines, sa charité envers les pauvres dont il fut, pendant sa vie, et même après sa mort, le généreux bienfaiteur, son affection pour son frère et ses neveux, toutes les richesses de cette âme d'élite, je ne veux que les indiquer. J'ajouterai seulement qu'il fut encore plus saint qu'il ne parut. Car, en tout, il aima toujours mieux *être* que *paraître*. Peu soucieux du jugement des hommes, il avait surtout en vue le jugement de Dieu.

Mais, ce qui nous montre à quelle haute vertu il était arrivé, c'est sa mort si édifiante, sa sereine confiance à l'approche de ce Dieu pour lequel il avait consumé sa vie : les saints seuls savent mourir en saints.

Grande âme! qui jouis maintenant, c'est notre espoir, des douceurs célestes, reçois les derniers adieux et les prières de tous ceux qui, sur la terre, t'avaient appréciée et aimée. — Ton frère et tes neveux en deuil, tes amis et tes admirateurs, tes collègues qui continuent l'œuvre où tu as acquis une gloire

immortelle, tous, maintenant, te saluent pour la dernière fois et demandent tes prières.

JULES D.

LE PAPE ET L'ITALIE

OPINION D'UN ANCIEN MINISTRE

Un journal nous apporte l'opinion d'un ministre encore vivant de Napoléon III, M. Emile Ollivier, sur l'éventualité d'un rapprochement entre le Pape et l'Italie. C'est un morceau remarquable à plus d'un titre : il montre notamment combien le patriotisme français est intéressé à voir Rome rendue au Pape, le seul souverain qui y soit à sa place et qui là ne puisse porter ombrage à aucune puissance.

Voici donc ce témoignage, tel que le *Figaro* le rapporte en reproduisant, assure-t-il, les termes mêmes dont s'est servi M. Emile Ollivier :

Le Pape se réconciliera-t-il avec l'Italie?

On l'a beaucoup annoncé en ces derniers temps, nous dit M. Emile Ollivier : les uns avec espérance, les autres avec inquiétude. L'espérance s'est manifestée en Italie, l'inquiétude en France.

Nous n'en sommes plus à croire, Dieu merci ! que l'Italie soit notre alliée naturelle. Tous, grands et petits, ignorants et instruits, nous sentons qu'elle est notre ennemie, encore que nous ne sachions pas assez à quel degré d'acharnement elle pousse cette hostilité. Tandis que, dans les récents traités, l'Autriche s'est engagée à soutenir la Prusse, *si nous l'attaquions*, le fils de Victor-Emmanuel qui, sans notre sang versé en 1859 et notre appui diplomatique donné en 1866, ne serait qu'un roitelet dans un petit pays, le roi Humbert *a signé contre nous un traité d'alliance offensive et défensive, et le prix promis pour ce pacte odieux d'ingratitude, dont on ne citerait pas l'analogue dans toute l'histoire, est Tunis et Nice*, au moins en partie, sinon en totalité.

Dans les écoles italiennes, comme dans les écoles allemandes, on enseigne aux enfants que nous sommes l'ennemi héréditaire. Les événements de 1857 ne gênent pas ces professeurs de haine. A cette époque, disent-ils, nous n'avons pas aidé les Italiens, nous les avons gênés. Sans eux, nous eussions été écrasés ; sans

nous, ils auraient enlevé le quadrilatère et n'auraient pas eu à subir la halte de Villafranca. En 1866, s'ils n'ont pas battu l'Autriche, c'est parce que nous ne leur en avons pas laissé le temps, en imposant la paix par notre médiation.

Dans cette situation, comment la France souhaiterait-elle l'arrangement de la grosse difficulté intérieure qui paralyse la liberté de mouvement d'un ennemi? Il a une plaie au cœur; il faut y mettre la main et l'élargir, afin que par là il perde le plus possible de son sang.

Il est temps de renoncer aux niaiseries sentimentales, et, si nous ne voulons pas périr comme la Pologne, de rendre coup pour coup et combat pour combat. Puisque, malgré les avertissements prophétiques et les adjurations de Lamartine et de Thiers, nous avons constitué la domination piémontaise dont toutes les forces sont employées contre nous, n'ajoutons pas une folie à une faute, en procurant à cette puissance politique l'autorité et le prestige de la primauté religieuse.

N'est-ce pas assez que le Pape soit Italien, que les cardinaux soient en majorité Italiens, que les congrégations par lesquelles le monde est régi soient composées d'Italiens ; est-il encore désirable que le roi d'Italie devienne le maître temporel de l'Eglise? Et notre condition extérieure serait-elle améliorée, si nous, partout, nous rencontrions devant nous, unis et les mains dans les mains, l'empereur d'Allemagne, le roi d'Italie et le Pape?

Bien aveugles, en vérité, les Français qui, béatement, usent leurs veilles à chercher les possibilités d'un rapprochement dont leur pays serait la victime. Ne pas travailler à une conciliation de la Papauté avec l'Italie, s'y opposer, l'entraver résolûment est le devoir de notre patriotisme.

Du reste, ajoute M. Ollivier, nous obtiendrons facilement ce résultat. *Le Pape ne se réconciliera pas avec l'Italie.*

On aura beau subtiliser, combiner, équivoquer, déclamer, tergiverser, concéder, le Pape ne peut pas renoncer à la possession souveraine de Rome. La ville œcuménique que le monde a créée sur les collines éternelles, pour que le Pontife de la foi catholique pût librement gouverner et enseigner, du haut de la chaire de Pierre, ses frères répandus dans l'univers entier, ne peut pas être abaissée à n'être plus que le théâtre vulgaire, où paradent les Garibaldi et les Cocapilieri, à l'ombre du sabre du roi Humbert.

Les envahisseurs piémontais ont beau enlaidir de leur mieux la ville auguste, afin de ne pas s'y trouver trop dépaysés; elle a dans ses paysages, dans ses basiliques, dans son dôme rayonnant, dans les silences imposants de sa solennelle campagne, dans les bruits mystérieux qui s'entendent à travers ses ruines vibrantes; elle a dans ce qu'elle dit, aussi bien que dans ce qu'elle fait, dans ce qu'elle montre et dans ce qu'elle inspire, une indomptable vitalité de grandeur et de beauté, qui défie le vandalisme de tous les plans régulateurs. Les Piémontais auront beau tenter de faire Rome petite afin d'y paraître grands; Rome restera grande et les Piémontais ne cesseront d'y paraître petits.

Le roi d'Italie n'a qu'un moyen de se réconcilier avec le Pape : c'est de sortir de Rome comme il y est entré, avec armes et bagages, par la porte Pie.

S'il l'osait, il s'y déciderait, car sa femme et lui dorment mal au Quirinal; mais la secte qui le soutient en le terrorisant ne le lui permet pas. Elle lui impose pour mot d'ordre : *Roma intangibile.*

Or, la réponse à *Roma intangibile*, c'est le Pape irréconciliable.

Soyez assuré que le Pape ne cessera pas de l'être, irréconciliable avec l'Italie. S'il avait la défaillance d'âme de capituler, le monde catholique lui dirait, avec Bellarmin et Suarez : « Lorsqu'un Pape, en ordonnant des actes iniques, ou profa-« nant, ou détruisant les choses sacrées, menace l'existence de « l'Église, si les représentations respectueuses sont dédaignées, « si les corrections fraternelles sont impuissantes, si Dieu, « insensible aux prières, ne rappelle pas ce fléau à lui, on peut « empêcher, par la force, la perte de l'Église. Aucun fidèle, il « est vrai, n'a autorité sur un Pape non hérétique; mais oppo-« ser la force à l'oppression ou à la démence d'un gouvernement « prévaricateur, ce n'est pas exercer un acte d'autorité, c'est « user du droit naturel de légitime défense. »

En tout cas et certainement, une rupture violente entre l'Église et l'État serait la réponse que tout gouvernement français ferait à la nouvelle que le Pape, menaçant notre existence nationale, est devenu le *chapelain* du roi d'Italie, et qu'il se prépare, en cette qualité, à bénir des troupes fratricides, en attente du moment propice de s'élancer vers les Alpes et le Var.

Heureusement que cette supposition douloureuse est chimérique, reprit notre éminent interlocuteur. Personne n'a le droit de faire au magnanime Léon XIII l'outrage de le supposer capable d'une défaillance. Sa douceur n'est pas de la faiblesse, c'est la sérénité paisible d'une force maîtresse d'elle-même, et, comme les vaillants, il n'aime la paix que parce qu'il se sent toujours prêt au combat pour la justice. Si son esprit est souple, ce qui est le don du politique, son âme est indomptable, ce qui est la vertu d'un Pontife. Il s'adapte aux circonstances, il ne s'y asservit pas... et il les domine lorsqu'il paraît leur obéir.

Pas plus sous Léon XIII que sous Pie IX, que sous le Pape futur, la Papauté ne se réconciliera avec le gouvernement italien, tant que celui-ci occupera Rome. Elle restera prisonnière, attendant l'heure où les gardiens, épuisés par leurs propres vices, s'endormiront et lui permettront de sortir triomphante. »

LES CONCORDATS

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

XI. — Pour détruire la valeur des preuves que j'ai déduites des paroles des Souverains Pontifes, des textes des Concordats et de leurs commentaires officiels, les partisans de l'opinion opposée osent prétendre que ces paroles ne sont qu'une « forme accidentelle » des Concordats, « de pures objections ».

« En usant, dit le P. Tarquini dans la lettre déjà citée plus « haut, en usant d'un pareil argument (l'autorité des textes offi-« ciels des Concordats), on oublie les principes de la science. « On ne sait pas, on ne veut pas savoir discerner, parmi les « arguments, quels sont ceux qui ont la force et la dignité d'une « preuve et quels sont ceux qu'il faut mettre au nombre des « *pures objections*. La preuve ne peut venir que des principes « certains, immuables, admis communément. Une autorité qui « choque ces principes et qui est avec eux en contradiction « ouverte, est une objection qu'il faut expliquer en ramenant « les termes à leur signification propre, ainsi que le veulent les « règles d'interprétation chaque fois que c'est nécessaire ».

Nous répondons : 1° Chacune de ces paroles est une nouvelle injure adressée aux Souverains Pontifes. 2° Il n'y a ici qu'une

pétition de principes qui affirme comme certain, immuable et admis communément ce qui est précisément en question. 3° Les Papes, dans les textes que nous avons cités, expriment l'obligation principale, essentielle des Concordats, l'obligation que ces conventions imposent aux deux parties contractantes. Qu'y a-t-il de moins *accidentel* dans les Concordats que ces textes et que cette obligation ? 4° Les prétendus principes auxquels, d'après nos adversaires, il faut ramener tous les textes, n'étant en réalité que leur propre doctrine, leur opinion particulière et l'application qu'il leur plaît d'en faire à la question des Concordats, leur prétendue règle d'interprétation n'est en réalité que le principe du libre examen, de l'interprétation privée ou personnelle, le principe fondamental du protestantisme et du rationalisme, la négation absolue de l'autorité des décrets des Conciles et des Pontifes, des textes des lois humaines, de leur interprétation authentique, de tous les documents quels qu'ils soient. 5° En effet, ces principes certains, immuables, admis communément ne sont que les arguments de nos adversaires que nous avons exposés et réfutés plus haut, en particulier aux n°s VII, VIII, IX et X, et dont nous avons démontré les conséquences déplorables. Ajoutons que ces prétendus principes sont repoussés par l'immense majorité des canonistes et des théologiens, comme nous l'avons établi au n° IV.

Donnons des exemples pour mettre cette démonstration dans la lumière de l'évidence. Voici des catholiques révoltés qui rejettent la présence réelle de N.-S. J.-C. dans la sainte Eucharistie et l'infaillibilité pontificale. Vous leur opposez des textes, des définitions des Conciles. Ils ne sont pas troublés pour si peu et ils vous répondent : « Vous oubliez les principes de la vraie science. Vos textes doivent être interprétés selon la nature des choses. La preuve ne peut venir que de principes certains, immuables, admis communément. Une autorité qui choque ces principes, qui est avec eux en contradiction ouverte, est une objection qu'il faut expliquer en ramenant les termes à leur signification propre. Or, la nature, l'essence des corps s'oppose absolument à ce que le corps de N.-S. J.-C. puisse être présent sous les apparences d'une parcelle de pain ; la nature du sacrement, qui est essentiellement *un signe*, s'oppose à la présence réelle. La nature de la primauté pontificale et de l'autorité de l'épiscopat s'opposent à ce que le Pape soit infaillible et la nature repousse l'infaillibilité aussi bien que l'impeccabilité... Donc,

tous vos textes ne sont qu'une forme *purement accidentelle*, de *pures objections...* » — Voilà, d'après la théorie de nos adversaires, voilà la vraie science, voilà la vraie théologie, voilà le véritable esprit catholique!

XII. — On oppose enfin à la thèse que j'ai établie le bref adressé par Pie IX à M. Maurice de Bonald et les lettres de félicitations que cet écrivain a obtenues d'un certain nombre d'évêques, au sujet de sa brochure qui a pour titre : *Deux questions sur le Concordat de* 1801, et qui expose dans toute sa rigueur l'opinion que je combats.

Je réponds: 1° Nous avons, d'une part, les textes des Concordats et des commentaires authentiques, destinés à expliquer et à maintenir, contre de fausses interprétations, le sens, la portée et la nature des Concordats. Ces textes officiels sont nombreux, d'une clarté parfaite, unanimes à affirmer la doctrine que je défends, et on ne peut citer un seul de ces textes qui exprime l'opinion opposée. D'autre part, voici un simple bref, une lettre de Pie IX, non pas à un gouvernement mais à un écrivain, à l'occasion d'une brochure, et le texte de ce bref paraît en opposition avec tous les textes que nous avons cités, et en particulier avec les affirmations officielles et solennelles de Pie IX lui-même. Je pose, non pas à un théologien, non pas à un jurisconsulte, mais à tout homme capable de voir et de comprendre, et qui veut, sans préjugé et sans parti pris, suivre les lumières du simple bon sens, je pose cette question: Est-ce le texte de ce bref, de cette lettre qui doit prévaloir, ou bien les textes que j'ai invoqués? La réponse ne peut être douteuse, et elle nous suffit.

2° Les Papes, sauf dans quelques circonstances exceptionnelles qui donnent évidemment à leurs lettres de félicitations une portée spéciale et supérieure, les Papes, dans les lettres de ce genre, entendent-ils approuver, au sens rigourenx de ce mot, la doctrine exposée dans les ouvrages qui sont l'objet de ces félicitations? Qui oserait le prétendre?

3° Certainement le Pape Pie IX n'avait pas lu la brochure de M. de Bonald, et ses félicitations reposent absolument sur le rapport qui lui a été fait. L'auteur de ce rapport et qui très probablement est le rédacteur du bref partageait sans doute l'opinion de M. de Bonald. Il aura dit très sincèrement à Pie IX que cette brochure défendait les droits du Saint-Siège et la nature vraie des Concordats.

4° Les lettres de félicitations des évêques n'ont certainement pas toujours et par elles-mêmes la portée d'une approbation formelle de la doctrine exposée dans les ouvrages qui sont l'objet de ces félicitations. Prétendre le contraire serait, à notre avis, dépasser les intentions des évêques, la portée des lettres si nombreuses qu'ils adressent à tant d'écrivains, et faire peser sur leur autorité une responsabilité qui ne serait pas sans inconvénient. Ordinairement, leur but est d'encourager ces écrivains, de louer leurs travaux, leurs efforts, leurs généreux desseins.

Or, nos adversaires qui refusaient tout à l'heure de renoncer à leurs affirmations en présence des textes que nous avons cités, textes nombreux et précis de documents officiels, dans lesquels les Papes traitent avec les gouvernements civils des plus hauts intérêts de l'Église et des peuples, nos adversaires invoquent maintenant comme une preuve victorieuse le texte d'un bref ou de quelques lettres épiscopales adressées à un écrivain à l'occasion d'une simple brochure! Il y a là un exemple vraiment frappant des contradictions auxquelles conduisent fatalement les préoccupations du parti pris.

XIII. — Enfin la doctrine que je combats est extrêmement dangereuse; je l'ai dit, mais il est nécessaire que j'insiste sur ce point d'une suprême importance.

Dans le passé, aucun gouvernement, aucun prince n'aurait conclu un Concordat avec la Papauté s'il avait été convaincu, s'il avait même soupçonné que ce Concordat imposait à lui seul, et non aux Papes, une obligation rigoureuse de justice. Dans le présent et dans l'avenir, aucun gouvernement ne conclurait ou ne maintiendrait un Concordat à de pareilles conditions. Nous ne sommes point ici dans la région des utopies et des rêves; nous sommes sur le terrain de la réalité et de la pratique. En présence de cette doctrine, l'accord de deux pouvoirs qui, surtout après les divisions et les luttes, ne peut se faire sur tous les points que par des Concordats, sera impossible tant que nous attendrons un âge d'or qui n'a jamais existé et qui n'existera jamais, tant que la nature humaine ne sera pas absolument transformée et que l'Église catholique ne sera pas, dès ici-bas, l'Église triomphante.

Cette doctrine est dangereuse, parce que, si elle était acceptée, elle fournirait aux ennemis du catholicisme une arme terrible qu'ils retourneraient contre les Concordats et contre la part de droit et de liberté qui reste encore à l'Église. Il y a

quelques années cette doctrine a été portée dans ce but à la tribune du Sénat. L'éloquent orateur catholique qui l'a réfutée (1) avait demandé des renseignements à une source très haute et très sûre.

Cette doctrine est dangereuse parce que, contre les intentions de ses défenseurs sans doute, mais inévitablement, elle conduit à la séparation de l'Église et de l'État dans le monde entier, à cette séparation contre laquelle on pourrait dire qu'est dirigée toute l'encyclique *Immortale Dei*, et que Léon XIII repousse et condamne en empruntant ces paroles de Grégoire XVI dans l'encyclique *Mirari vos:* « Nous ne pouvons pas attendre pour l'Église et l'État des résultats meilleurs des tendances de ceux qui prétendent séparer l'Église de l'État et rompre la concorde mutuelle entre le sacerdoce et l'empire. C'est qu'en effet les fauteurs d'une liberté effrénée redoutent cette concorde qui a toujours été si favorable et salutaire aux intérêts religieux et civils. »

Cette doctrine est spécialement dangereuse à l'heure présente, parce que, affirmée et acceptée, elle rendrait impossible la mission de conciliation et de paix, la mission providentielle de Léon XIII; elle frapperait d'une irrémédiable stérilité tous les efforts généreux de l'auguste Pontife ; elle anéantirait tous les succès obtenus; elle arrêterait, pour jamais peut-être, le mouvement inespéré et vraiment prodigieux de presque tous les gouvernements, des gouvernements hérétiques et païens eux-mêmes vers la Papauté. Elle détruirait cette influence incomparable, cette souveraineté morale universelle du Vicaire de Jésus-Christ dues à la confiance absolue qu'inspirent la sagesse vraiment supérieure, la loyauté parfaite, la grande âme de Léon XIII. Nous pouvons invoquer ici le témoignage que M. de Bismarck lui-même rendait, il y a quelques jours, à l'auguste Pontife, l'explication qu'il donnait de son attitude nouvelle à l'égard des catholiques et de son désir de la paix religieuse.

Si cette doctrine était absolument certaine, affirmée par les Papes, j'en conviens, il faudrait la maintenir à tout prix, en laissant à Dieu le soin de ses intérêts et des intérêts de son Église. Mais qui donc, en présence de la démonstration que nous venons d'établir, oserait, la main sur la conscience, affirmer que cette doctrine est certaine et surtout qu'elle est la doctrine des

(1) M. Chesnelong.

Papes? Qui donc oserait prendre, en s'obstinant dans ses propres pensées, la responsabilité des lamentables et inévitables conséquences que j'ai signalées ?

Voilà pourquoi j'ai tenu à protester. Voilà pourquoi j'ai démontré que cette doctrine est opposée aux affirmations les plus claires, les plus précises des Papes, à l'autorité presque unanime des théologiens et des canonistes ; que les preuves sur lesquelles elle s'appuie sont sans valeur et qu'elles se retournent contre elles-mêmes et contre la Papauté ; que la règle d'interprétation des textes qu'on nous oppose conduit à la ruine de toute autorité dans l'Église ; enfin que cette doctrine serait la source des plus redoutables périls et des plus effroyables désastres. En combattant cette doctrine, en m'opposant à ce qu'elle pénètre partout, peu à peu et comme à la dérobée, en m'opposant à ce qu'elle soit acceptée par le clergé de mon diocèse, j'ai obéi à des convictions profondes, à la voix de ma conscience, à l'inspiration de mon dévouement à la Papauté, j'ai accompli un devoir de ma charge épiscopale.

JEANNE D'ARC

RÉCOMPENSE DES CROISADES.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

La chevalerie des croisades est reproduite dans la manière de combattre de Jeanne d'Arc.

Le recours aux armes, messieurs, est toujours une nécessité. Aussi quand la France dut s'armer de la lance et de l'épée pour délivrer le tombeau du Christ, la Providence arrangea les choses de façon à ce que ce recours aux armes fût tempéré par la chevalerie qui a eu, aux croisades, son essor complet, son apogée.

La chevalerie chrétienne, en effet, a été l'adoucissement de la guerre, une manière sainte de combattre. La France et l'Europe n'ont pas délivré le tombeau du Christ en brutales, messieurs, mais d'une manière chevaleresque !

Avant tout, au début, pour sanctifier cette dure nécessité de la guerre et pour protéger les foyers de ceux qui partaient, le Pape Urbain II promulguait solennellement dans l'assemblée de

Clermont la *Trêve de Dieu* : on évitera de compromettre l'entreprise par des querelles entre soi ou de la souiller par des excès; et puis, durant l'absence des croisés, quiconque aurait la lâcheté de toucher à leur maison, à leurs biens, ou de molester leur femme et leurs enfants, serait, par le seul fait de cette lâcheté, frappé d'excommunication. Le point de départ de la guerre était assuré : les croisés partaient le cœur saignant, mais l'esprit tranquille.

Voici ensuite, messieurs, le cortége des vertus chrétiennes qui chevauchaient avec les chevaliers.

La fidélité : les chevaliers étaient fidèles à Dieu et à leur dame; à côté de la croix sur l'épaule, ils portaient, dans leur panache ou à leur écharpe les couleurs d'un légitime amour.

La bravoure : les noms de Raymond, de Baudoin, de Tancrède sont devenus synonymes de bravoure chevaleresque ; et le nom seul de Richard Cœur-de-Lion inspirait à tous les Sarrasins une telle terreur que si un de leurs chevaux s'effarouchait, ils lui disaient : « As-tu donc vu l'ombre du roi Richard ? »

L'union fraternelle : c'est certainement en pensant à quelque chevalier fatigué sur les chemins poudreux de la Palestine et soutenu par un compagnon d'armes que l'auteur de l'*Imitation* a inscrit, à cette époque, dans son livre immortel, cet encouragement : « Allons, frère, marchons ensemble ; pour Jésus, nous « sommes chargés de la Croix ; continuons pour Jésus, de « porter la Croix. »

Il m'est impossible, messieurs, de décrire et d'énumérer toute la brillante chevauchée des vertus chevaleresques ; on y distinguait encore : la pitié et la protection des faibles, la clémence pour les vaincus, le respect de la parole donnée, la courtoisie et la délicatesse, la joie et la belle humeur ; et à l'arrière-garde de ce cortège des vertus, pour les protéger toutes, la fierté et l'honneur, la grande fierté française, l'honneur du nom chrétien. « Fais-moi chevalier », demandait le sultan vainqueur à saint Louis; et le roi vaincu répondait : « Fais-toi chrétien, et « je te ferai chevalier. » Aussi, lorsqu'à la fin des croisades, après deux siècles de luttes, la France rentra son glaive dans son fourreau, l'épée de Charlemagne pouvait s'appeler avec la même fierté l'épée de saint Louis : il n'y avait pas de tache sur son brillant acier, pas d'ombre dans son splendide éclair!

La France a guerroyé pour le tombeau du Christ avec une distinction chevaleresque.

La réciprocité de la part du Christ a été admirable quand il s'est agi de délivrer la France.

Jeanne d'Arc est à cheval !

Laissez-moi vous citer, messieurs, la description que fait la Bible du noble coursier qui a fourni son nom à la chevalerie.

Le Seigneur, exposant son pouvoir créateur à Job, qu'il voulait relever de son affaissement, lui dit :

« Est-ce vous qui donnerez au cheval sa force, qui lui ferez
« pousser ses hennissements, ou qui le ferez bondir comme les
« sauterelles ?

« Le souffle si fier de ses narines répand la terreur ;

« Il creuse du pied la terre ; il s'élance avec audace ; il court
« au-devant des hommes armés ;

« Il méprise la peur, le tranchant des épées ne l'arrête point ;

« Des flèches sifflent autour de lui ; il écume, il frémit, il
« absorbe la terre, il est intrépide au bruit des trompettes ;

« Lorsqu'on sonne la charge, il dit : Allons ! »

Sur ce fier animal, ainsi décrit par la Bible, représentez-vous maintenant l'héroïne de vingt ans qui vient sauver la France ; son coursier est noir, elle est vêtue de blanc, et son armure blanche comme elle ! Quelle surprise pour la France découragée ! Quelle apparition ! Dites, avez-vous compris, ô Français, pourquoi Jeanne d'Arc est venue à votre secours à cheval ; l'avez-vous compris ? Vous aviez délivré le tombeau du Christ avec vos chevaliers : Lui a voulu vous sauver, à son tour, d'une façon chevaleresque ! Le secours inopiné d'une femme était déjà chose connue en France ; les tendresses de Dieu à votre égard avaient déjà employé ce moyen. Clotilde, Geneviève, secours merveilleux, mais, si vous y prenez garde, secours discret, au second plan ; Clotilde avait persuadé Clovis en secret ; Geneviève avait rassuré Paris contre Attila, sans quitter ses brebis. Ce qui ne s'était pas encore vu, ce qui ne s'est jamais vu depuis, c'est une héroïne à cheval : récompense des croisades, Jeanne d'Arc arrivait dans la tenue de la chevalerie française !

Des chevaliers elle a la bravoure, mais rehaussée par un éclat des milices du Ciel. Il y a des milices au Ciel, messieurs. A l'heure de sa douloureuse passion, le Christ aurait pu être entouré par plus de douze légions d'anges ; il les a laissées au

repos, dans leurs bivacs célestes; mais lorsqu'il s'est agi de faire voler au secours de sa France, Jeanne a été un de ces anges, détaché du Ciel par son amour! Les Anglais fuient de toutes parts. Au nom seul de la Pucelle, les troupes se débandent. Fiers Anglais, oubliez-vous, devant une femme, le dicton des Sarrasins à leurs chevaux effarouchés : « As-tu donc vu l'ombre du roi Richard ? » Fuyez, fuyez, n'ayez pas honte de fuir : cette femme est l'ombre du Tout-Puissant!

Elle n'a pas seulement la bravoure, elle a toutes les autres vertus chevaleresques. Ce n'est pas assez dire, elle a retardé l'éclipse de la chevalerie, mortellement atteinte dans cette funeste guerre de Cent ans entre deux nations sœurs. On jurait dans les camps de France, on ne jure plus; on se mutinait dans les camps de France, on ne se mutine plus; on ne priait plus Dieu, on le prie ; on ne se trouvait plus sur le chemin de l'honneur, on s'y retrouve : Jeanne d'Arc a été le coucher de soleil de la chevalerie française! Ce visage de vierge surmontant une armure de lumière, venait bien exprimer la douceur et l'éclat d'un coucher de soleil, aussi, à cinquante ans de distance, le dernier rayon du crépuscule de la chevalerie chrétienne, reparue avec Jeanne, sera Bayard!

Mais dans cette merveilleuse créature calquée sur les croisades, ce qui m'a semblé, messieurs, le trait décisif, c'est sa manière de faire la guerre.

Au concile de Clermont, en même temps qu'il avait poussé son grand cri de combat, le Pape des croisades avait promulgué la Trêve de Dieu : Jeanne d'Arc a été la plus belle expression de la Trêve de Dieu! Dans les batailles, elle portait son étendard au lieu de lance, pour éviter de tuer ou de blesser personne. Si elle apprend qu'on a engagé un combat sans son ordre, frémissante elle pousse ce cri : « Le sang de France est répandu; » Ah! l'épargne du sang de France était la préoccupation de son cœur! Et quand c'est celui de l'ennemi qui coule, elle pleure : au pied d'un arbre, elle appuie la tête d'un Anglais contre sa poitrine pour lui faire baiser la croix et l'aider à bien mourir. Messieurs, n'allez-vous pas partager mon sentiment et prononcer la parenté : Jeanne d'Arc terrible comme le cri de « Dieu le veut! » compatissante et bénigne comme la Trêve de Dieu au milieu des batailles, Jeanne d'Arc est la fille d'Urbain II! O bienheureux Urbain, Jeanne est votre

fille, votre récompense. Le Pape au grand cœur et la fille au grand cœur !

III

La délivrance du Saint-Sépulcre est reproduite dans la délivrance de la France.

La connexion frappante que nous avons constatée entre l'élan de foi des croisades et l'élan de foi de la bergère de Vaucouleurs, entre la chevalerie des croisades et la manière de combattre de Jeanne d'Arc, existe-t-elle aussi frappante entre le fait de la délivrance du Saint-Sépulcre et le fait de la délivrance de la France ?

Oui vraiment, messieurs.

La délivrance du Saint-Sépulcre arriva le 15 juillet 1099 : cette journée fut une scène du Ciel.

Représentez-vous d'abord les préludes de cette journée :

Une armée qui, de 300,000 croisés, après les combats soutenus sur son parcours, les privations et les fatigues, n'était plus que de 50,000; mais c'était l'élite des guerriers chrétiens !

Ils ont gravi la dernière montagne : Jérusalem ! et ils sont tombés à genoux.

La ville est fortifiée d'une façon formidable. C'est le mois de juillet : une atmosphère embrasée ; plus d'eau dans le camp ; les horreurs de la soif ; le découragement s'est emparé des croisés ;

Les plus fervents ont baisé furtivement les pierres des murailles, et ont dit en pleurant : « O Jérusalem, reçois nos derniers soupirs ! Que tes remparts tombent sur nous, et que la sainte poussière qui t'environne, recouvre nos ossements ! (1) »

Mais l'assaut a été tenté, Dieu le veut !

Des tours roulantes ont approché des murailles : la France a sauté dans la place. Le feu a pris aux défenses des infidèles, et le vent favorable, comme il devait l'être plus tard à Lépante, a soufflé contre eux. Le carnage ! Les chevaux ont eu du sang jusqu'aux freins.

Voilà les préludes ;

Et voici la journée du Ciel :

Autour du Saint-Sépulcre, tous les croisés sans armes, sont pieds nus ; les larmes de la pénitence et de la reconnaissance baignent ces visages qui ont tant souffert !

(1) Darras, *Histoire de l'Eglise.*

Les vengeances et les fureurs se sont apaisées ; le silence plane au loin sur les remparts et sur les places publiques ;

La vraie croix, retrouvée, est exposée à tous les regards.

Ce cantique est entonné : « Réjouissez-vous avec Jérusalem, « tressaillez d'allégresse, vous qui l'aimez. Faites éclater vos « transports de joie, vous qui pleuriez sur son sort (1). »

Toutes les nations chrétiennes sont présentes dans les personnes de leurs chevaliers : à leur tête, Godefroy de Bouillon, avec le titre modeste de *baron du Saint-Sépulcre.*

Cet instant fut sublime !

Trois mille ans par avance, messieurs, le prophète Isaïe avait annoncé du Christ : *Son sépulcre sera glorieux* (2). Hormis le jour de Pâques, qui suivit le Vendredi-Saint, le sépulcre du Rédempteur ne fut jamais plus glorieux que dans cette journée. Le Christ n'accueillait-il pas la France aux lieux où il avait vécu et souffert?... Quand elle avait dû naître, il avait envoyé, pour porter bonheur à son berceau, ses disciples les plus aimés en Palestine, Madeleine, Marthe et Lazare, qui avaient abordé en Provence. Mais le 15 juillet 1099 était la première fois qu'il voyait la France en Orient, comme un père revoit une fille qui a été élevée au loin ! et il la voyait robuste, belle, ardente, désintéressée, ayant versé son sang pour lui ; ah! ce fut pour tous les deux une journée du ciel, *son sépulcre sera glorieux* ! Face à face il la contemplait, il en était fier, il la présentait à l'Orient : voilà ma fille aînée ! Et l'Orient qui s'y connaît, messieurs, n'est jamais revenu de cette vision de la France.

Scène du ciel a donc été la journée du 15 juillet 1099 ; scène du ciel sera également, par réciprocité, la journée du 17 juillet 1429, où eut lieu la délivrance de la France.

Cette deuxième journée a eu aussi ses préludes, ceux-ci, messieurs :

L'abaissement indescriptible de la maison de France, des sanglots sur le trône, un découragement à son dernier degré, la désespérance... et puis, tout à coup, cette jeune fille qui, semblable à une milice éclatante, s'est levée à Vaucouleurs, a délivré Orléans, rendu libre le cours de la Loire ;

« Misérable vachère ! » lui criait avec rage, l'ennemi refoulé par son étendard ;

(1) *Isaïe*, LXVI, 10.
(2) *Et erit sepulcrum ejus gloriosum* (Is. XI, 10).

Elle a rougi, relevé la tête : sur ses pas, les guerriers de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis se sont reformés, ils entrent avec elle dans la cathédrale de Reims :

Voilà les préludes.

Je vous cède maintenant la parole, saintes et vieilles murailles, c'est à vous de parler ;

Parlez, grande nef qui la vîtes s'avancer belle comme l'aurore, avec les larmes de la reconnaissance ;

Parlez, dalles du parvis : vous avez retenti du bruit de leurs éperons, elle commandait à une légion de Machabées !

Rappelle-toi ton émotion, sanctuaire : dans ton enceinte, elle se tenait modeste et charmante, à côté de son roi !

Parlez, parlez, voûtes sacrées, car vous avez été témoins d'une résurrection, la plus étonnante après celle du Saint-Sépulcre : la résurrection de la France dans son intégrité et dans son unité.

Mais le moment du sacre est venu, instant ineffable, Thabor de la France, où le ciel se penchait sur la personne du prince, pour la transfigurer. Au sacre de Clovis, on avait vu à l'entrée de la cathédrale, une colombe apporter du ciel l'huile sainte : dans la journée du 17 juillet 1429, ce fut le même prodige, car le sacre était dû à Jeanne d'Arc, et elle-même n'était-elle pas la colombe?

Les fanfares éclatent, et la couronne d'or que Godefroy de Bouillon avait refusée au Saint-Sépulcre, que saint Louis avait sanctifiée dans la cendre à Tunis, reparaît étincelante sur le front incliné de Charles VII.

Dites, dites, messieurs, Jeanne d'Arc n'est-elle pas la récompense des Croisades? La dette du Saint-Sépulcre s'est acquittée à Reims.

Un historien, jugeant les croisades, a comparé leur fin à celle de Roland dans la vallée de Roncevaux :

Le preux paladin sonnait, sonnait du cor, pour avoir de l'aide : la forêt de la vallée ébranlée, répondit seule, et ne vit rien venir ;

Les derniers chevaliers des Croisades, réunis à Saint-Jean d'Acre après la mort de saint Louis, firent entendre un suprême appel vers l'Europe ; nul ne répondit, ils succombèrent en héros, et depuis lors le Saint-Sépulcre est resté au pouvoir et sous la garde des infidèles.

En lisant ce dénouement attristé, je me disais :

Si, dans une heure de détresse, la France sonnait du cor, qui se présenterait à son secours ?...

Il y a une oreille, messieurs, inclinée vers tous les bruits et qui ne laisse tomber aucun appel : c'est l'oreille de Léon XIII ;

A ce grand Pape devenu le prince de la paix, j'oserai faire l'application d'une inspiration touchante de Jeanne d'Arc restée ignorée, et qu'un vieux manuscrit découvert à la bibliothèque du Vatican, il y a à peine deux ans, vient de mettre en vive lumière :

« Un jour, Jeanne demande à Charles VII de lui faire un « présent. Cette prière est à l'instant accordée. Jeanne ne « demande rien moins que le royaume de France. Le roi « étonné, réfléchit et confirme le présent. Jeanne l'accepte, et « s'en fait faire, par les quatre secrétaires du roi, une charte « dont il est donné une lecture solennelle. Presque en même « temps, par devant les mêmes notaires, elle livre au Dieu tout « puissant le royaume de France qu'elle vient de recevoir en « don. Puis, au bout d'un instant, obéissant à un ordre de « Dieu, elle en investit Charles VII ; et de tout cela elle fait « dresser un acte solennel (1). »

Messieurs, la nation française, aujourd'hui n'a plus le même aspect ; mais elle est toujours la France, chérie du Saint-Père ! Voici que la scène, exhumée des archives du Vatican, se reproduit : c'est le pape inspiré d'en haut, qui s'adressant à la France malheureuse, lui dit : Donnez-moi votre Jeanne d'Arc ; donnez-la moi, ô ma fille aînée !

Eh bien, donnez-la lui, messieurs, ô France, donne Jeanne d'Arc à Léon XIII !

Ne la donne pas aux descendants de Voltaire, à celui qui, en outrageant la Pucelle a outragé toute la nation !...

Aie confiance dans la parole du Pontife : il a le souverain respect de toutes les gloires et le tact suprême de toutes les situations. Donne-lui ta Jeanne d'Arc, ô France ! Et Lui te la rendra, comme elle-même rendit le royaume à Charles VII ; il te la rendra, après l'avoir présentée au Dieu tout puissant, ayant au front l'auréole des bienheureuses, la couronne immortelle de la sainteté.

Abbé Lemann.

(1) *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc*, communication faite à l'académie des inscriptions et belles-lettres, le 23 octobre 1885, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

LE BILAN DE LA LAICISATION

La presse a déjà appelé l'attention de l'opinion publique sur la statistique de l'enseignement primaire en 1885-1886, qui vient d'être publiée, et elle a mis en lumière les instructives conclusions résultant de ce document officiel : décroissance de la population des écoles publiques, comparativement aux données de la précédente statistique, et augmentation notable de la population des écoles libres.

Nous ne voulons point revenir ici sur ces constatations, mais présenter à nos lecteurs un travail d'une portée plus étendue. Rapprochant la statistique de 1885-1886 de la grande statistique quinquennale effectuée sous le ministère de M. Bardoux, qui fait connaître la situation de l'enseignement primaire en 1876-1877 (Imprimerie nationale, 1878, 1 vol. in-4°), nous avons recherché quels étaient finalement, après cet intervalle de dix années, les résultats de la laïcisation, qui a commencé son œuvre de ruine, on s'en souvient, dès 1878 et 1879.

De 1876 à 1886, on a laïcisé 1,219 écoles primaires de garçons, 3,404 écoles primaires de filles, 444 écoles primaires mixtes et 493 écoles maternelles, au total : 5,560 écoles.

Telle est la part de la destruction ; comme on le voit, elle est énorme. Mais voici la part de la réparation :

De 1876 à 1886, l'enseignement *congréganiste libre* s'est augmenté de 919 écoles de garçons, 3,085 écoles de filles, 63 écoles mixtes et 974 écoles maternelles ; au total : 5,041 écoles.

Ainsi la guerre acharnée poursuivie pendant ces dix années par les municipalités et par le gouvernement contre les Frères et contre les Sœurs n'a pu aboutir à faire disparaître que 519 écoles congréganistes. C'est une maigre victoire, assurément. Avant de déduire des chiffres qui précèdent tous les enseignements qu'ils comportent, il est important de savoir quels ont été, d'autre part, les progrès des écoles laïques pour lesquelles communes, départements, Etat ont prodigué tant de centaines de millions.

De 1876 à 1886, l'enseignement public laïque s'est augmenté de 2,866 écoles de garçons, 5,665 écoles de filles, 2,269 écoles mixtes et 1,274 écoles maternelles ; au total : 12,074 écoles.

Mais si l'on considère que, sur ce nombre, il y a 5,560 écoles laïcisées dans lesquelles les instituteurs laïques n'ont eu qu'à prendre la place des instituteurs congréganistes, on reconnaîtra que, pour évaluer le chiffre des écoles publiques effectivement créées de 1876 à 1886, il y a lieu de déduire ces 5,560 écoles du total ci-dessus de 12,074 : c'est-à-dire qu'en réalité l'enseignement officiel n'a ouvert, en dix ans, que 6,514 écoles nouvelles.

L'excellente note publiée récemment par le secrétariat général des Droites sur « la caisse des écoles et les constructions scolaires » a dit au public ce qu'ont coûté ces 6,514 écoles : elles reviennent chacune *à plus de cent mille francs!*

Pendant le même temps, nous l'avons vu, l'initiative privée a érigé 5,041 écoles; c'est-à-dire que les catholiques avec les modestes ressources que M. Chesnelong a si heureusement appelées le *budget du sacrifice volontaire*, ont fait presque autant que l'Etat avec les formidables budgets de l'impôt forcé. Ce sera leur éternel honneur et certainement Dieu les récompensera de l'admirable dévouement qu'ils ont apporté à cette grande œuvre des écoles chrétiennes.

Constatons en passant que *l'enseignement libre laïque* tend de plus en plus à disparaître; chaque statistique voit diminuer régulièrement le nombre de ses écoles, et le total de ses pertes, de 1876 à 1886, s'élève à 393 écoles de garçons, 1,337 écoles de filles, 138 écoles mixtes et 17 écoles maternelles; au total : 1,609 écoles, c'est-à-dire qu'en dix ans il a perdu 27 0/0 de son effectif !

L'énorme disproportion de l'effort qui a été fait pour développer l'enseignement laïque officiel n'est pas le seul côté scandaleux de la laïcisation. La comparaison de la statistique de 1885-1886 avec celle de l'année précédente a déjà révélé que le nombre des instituteurs publics s'accroissait dans une progression plus considérable que le nombre des écoles; le rapprochement des chiffres de 1876-1877 avec ceux de 1885-1886 montre tout ce que cette progression a d'exorbitant. Il y a dix ans, il y avait 115 maîtres et maîtresses pour 100 écoles publiques laïques; il y en a aujourd'hui 140, soit une augmentation de 25 0/0, alors que l'augmentation du nombre des écoles n'a été que de 19 0/0. Bien qu'il n'y ait que 10,800 écoles primaires de plus qu'en 1876-1877, on constate qu'en 1885-1886 le nombre des instituteurs et institutrices *titulaires* s'est augmenté de 13,143, c'est-à-dire qu'il y a 2,343 titulaires déchargés de

toute fonction d'enseignement et qui augmentent la foule grossissante des fonctionnaires dont le rôle consiste simplement à émarger au budget !

Examinons maintenant la situation de l'*enseignement congréganiste*. En 1885-1886, les Frères et les Sœurs dirigeaient encore 9,626 écoles primaires publiques, ce qui, avec leurs 9,264 écoles libres, représente près du quart du nombre total des établissements d'enseignement primaire de toute nature. De plus, les Sœurs dirigeaient 1,711 écoles maternelles publiques et 2,079 écoles maternelles libres, soit plus des trois cinquièmes des établissements de cette catégorie. 9,047 religieux, et 42,739 religieuses étaient employés en 1885-1886, comme titulaires ou comme adjoints dans ces différents établissements. En comparant ces chiffres avec ceux de 1876-1877, on constate que le nombre des Frères instituteurs a diminué de 421, tandis que le nombre des Sœurs institutrices s'est augmenté de 474. Ce dernier chiffre, notamment, montre l'inanité de la loi de 1881, qui, en supprimant la *lettre d'obédience*, se flattait d'amener la prompte extinction de l'enseignement congréganiste. Il est merveilleux, ou plutôt providentiel, que l'ardente persécution de ces dernières années n'ait pu atteindre la prospérité de nos congrégations enseignantes ; et il est du devoir des catholiques de témoigner à celles-ci la plus vive reconnaissance pour l'admirable dévouement avec lequel elles ont déjoué tous les desseins de leurs ennemis, et pour l'énergie qu'elles ont montrée, afin de conserver tout au moins les positions acquises par l'enseignement chrétien aux époques de paix et de vraie liberté.

La statistique de 1885-1886 établit encore que, si les écoles congréganistes ne représentent que le quart du nombre total des écoles primaires, elles instruisent cependant à peu près *le tiers* de la jeunesse française. La proportion est encore plus forte dans les écoles maternelles congréganistes, qui reçoivent les *trois cinquièmes* des enfants fréquentant cette catégorie d'établissements. Tandis que les écoles primaires publiques (laïques) ont une moyenne de 63 élèves (cette moyenne est très sensiblement inférieure à celle constatée en 1882-1883), les écoles primaires congréganistes reçoivent une moyenne de 92 élèves.

Il est donc vrai qu'en ouvrant 5,041 écoles libres, les catholiques ont répondu aux vœux des populations, puisque les écoles

congréganistes continuent à être beaucoup plus fréquentées que les écoles laïques officielles ; et il n'est pas douteux que, si nos écoles chrétiennes avaient pu être pourvues toutes des locaux nécessaires, la proportion que nous venons d'indiquer serait bien supérieure ; de même que si nos ressources et le personnel des congrégations enseignantes nous avaient permis d'ouvrir plus d'écoles, c'est vraisemblablement plus de la moitié de la jeunesse française qui serait confiée à l'enseignement chrétien.

Quoi qu'il en soit, la statistique vient à son tour démontrer tout ce qu'il y a d'injuste et d'antinational dans la guerre déclarée à des maîtres que la confiance des familles persiste à charger de l'éducation du tiers des enfants de la France, tout ce qu'il y a d'odieux dans l'oppression à laquelle on soumet la conscience et la foi de 3,600,000 enfants que leurs parents, faute d'avoir à leur disposition l'école qu'ils préféreraient, sont obligés d'envoyer aux écoles officielles !

L'étude que nous venons de faire appellerait, comme complément indispensable, le relevé des dépenses faites pour l'instruction primaire de 1876 à 1886. La note du secrétariat général des droites, que nous rappelions tout à l'heure, a établi d'une façon décisive le chiffre insensé des millions prodigués pour la création des écoles. Il n'y a plus à y revenir. Bornons-nous à relever l'effrayante progression des dépenses de l'instruction primaire de 1876 à 1886 :

	Dépenses ordinaires.
1876	68,150,620 fr.
1879	79,884,976
1881	87,123,782
1882	94,881,940
1883	99,124,014
1884	102,535,090
1885	145,116,878

Ainsi en dix ans *le budget ordinaire* a presque *doublé*. Nos lecteurs ont pu voir, par ce que nous avons dit, si en réalité l'effectif des écoles et du personnel de l'enseignement public a suivi la même progression. Ce n'est plus de la surprise qu'on éprouve, mais de l'effroi, quand on considère ce que deviennent les chiffres ci-dessus augmentés des dépenses *facultatives* et du budget prétendu *extraordinaire*. Dans son rapport sur la statistique quinquennale de 1881, M. Levasseur annonçait que le

budget total de 1881 s'élevait à 116,403,520 francs et celui de 1882 à 132,314,007 francs, *non compris les annuités payées par les communes !* Que seront les chiffres de 1885 et de 1886, quand il plaira aux rédacteurs des *résumés annuels des États de situation* de nous donner des renseignements qu'ils suppriment prudemment depuis plusieurs années ?

Signalons un dernier trait, qui complètera le bilan de la laïcisation. En 1879, le revenu des dons et legs fournissait aux communes 1,028,700 francs pour contribuer aux dépenses de l'instruction primaire. En 1885-1886, ce revenu est réduit à 509,215 francs, *moins de la moitié!* et l'on peut prévoir sa disparition prochaine par suite de l'application de la dernière loi scolaire?

(*Monde.*)

LA MÈRE PELLETIER

Les nombreux amis de la Maison du Bon-Pasteur se réjouiront d'apprendre que Mgr l'évêque d'Angers et la Maison-Mère de la Congrégation ont engagé des négociations préliminaires avec Rome, en vue de l'introduction du procès de Béatification de la sainte fondatrice, Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier. La cause trouve le meilleur accueil auprès des Éminentissimes cardinaux, appelés à s'en occuper, et auprès de Sa Sainteté. En fait de vénération pour la personne et de dévouement pour l'œuvre de la sainte Mère, Léon XIII ne veut pas rester au-dessous de ses glorieux prédécesseurs, Pie IX et Grégoire XVI, qui se plurent à lui prodiguer les témoignages les plus éclatants de leur haute protection.

Le postulateur nommé à Rome est le R. P. Marie-Edmond Obrecht, secrétaire du procureur général des Trappistes, et le sous-postulateur à Angers est M. l'abbé Litter, docteur en théologie et professeur à la Faculté catholique. L'un et l'autre déploient le plus grand zèle dans l'accomplissement de leur charge.

Concurremment avec ces négociations officielles, un autre travail, d'ordre privé, mais du plus vif intérêt, se poursuit : la composition de la *Vie* de la vénérée fondatrice. C'est à la plume exercée du doyen de la Faculté catholique des Lettres d'Angers, M. l'abbé Pasquier, qui dirige avec tant de succès l'École

des Hautes-Études, que ce travail difficile et délicat a été confié. Un pareil choix donne l'espoir assuré que l'Œuvre répondra dignement à la grandeur du sujet.

On sait tout ce que, d'habitude, l'existence d'un fondateur ou d'une fondatrice d'Ordre recèle non seulement de sainteté éminente, de souffrances et de travaux, de sagesse et de charité apostoliques, mais encore par surcroît, de fraîche poésie, d'agrément intime, de parfum de famille. Rien d'attrayant et d'édifiant à la fois, rien de dramatique et d'instructif comme les péripéties diverses, le mouvement des passions, la variété des physionomies, les scènes d'intérieur monastique qui encadrent, animent, traversent ou favorisent la destinée de ces saints personnages, y jettent tour à tour l'ombre ou la lumière, concourent par les moyens les plus disparates, souvent les plus opposés, à la faire brillamment ressortir et triompher. Une vie contemporaine, entre autres, offre dans ce genre un modèle achevé, celle de Mme Barat, fondatrice du Sacré-Cœur. Or, s'il est permis d'en juger par quelques traits de la vie de la mère Sainte-Euphrasie, échappés à l'obscurité dont son humilité de sainte et la discrétion de ses filles ont réussi jusqu'à présent à tenir sa mémoire voilée, son histoire ne le cédera à nulle autre en charme et en attrait, pas plus qu'en leçons d'héroïque vertu.

Mais dès à présent il y a mieux que ces rayons dérobés de lumière pour marquer le front de la fondatrice du Bon-Pasteur de l'auréole des saints : il y a ce que tout le monde voit dans le plein jour de la publicité, ce que la France, l'Europe et l'univers chrétien admirent, ce que l'Église bénit et encourage avec amour, la splendeur de son œuvre incomparable, de sa belle et florissante congrégation.

Pour apprécier une œuvre à sa juste valeur, il suffit de connaître sa vitalité et sa vitalité se mesure exactement sur sa force d'expansion. Impossible d'imaginer expansion plus rapide et plus puissante que celle de l'institut du Bon-Pasteur. La maison d'Angers date de 1832; le généralat, qui la détacha de l'Ordre de Notre-Dame de Charité du Refuge, était décrété en 1835; la sainte mère mourait le 24 avril 1868, et dans ce court intervalle de trente-trois ans, la nouvelle branche de Notre-Dame de Charité, devenue indépendante sous le vocable du Bon-Pasteur, ouvrait successivement cent dix monastères. L'ouverture de la maison de Poitiers remonte au 3 décembre 1833. Dès

1843, la congrégation s'établissait dans le nouveau monde. Cinq pauvres filles du Bon-Pasteur débarquaient au Kentucky, sans être bien sûres de leur pain du lendemain; en 1849, on les y trouvait déjà par centaines, et aujourd'hui les États-Unis d'Amérique ne comptent pas moins de vingt-cinq monastères. Après la France, qui en possède trente-quatre, c'est le pays du monde où le Bon-Pasteur s'est le plus propagé.

Depuis la mort de la mère Sainte-Euphrasie, quarante-six nouvelles maisons ont été fondées, ce qui porte actuellement les monastères de la congrégation au chiffre de *cent cinquante-six*. Les religieuses atteignent celui de *quatre mille*, et le nombre des âmes en faveur de qui s'exerce leur apostolat s'élève à *vingt mille*. Vingt mille âmes de femmes, de jeunes filles, d'enfants, égarées ou exposées, que le Bon-Pasteur a ramenées au bercail divin, qu'il y nourrit et instruit, qu'il y munit de force et de grâce, pour qu'en rentrant de nouveau dans le monde elles puissent affronter avec moins de danger les écueils où déjà elles ont sombré une fois! Vingt mille âmes d'Européennes, d'Africaines, d'Asiatiques, d'Américaines, d'Australiennes et même de Zélandaises, car la charité du Bon-Pasteur embrasse toute nation et toute race ; les océans ne l'arrêtent pas dans sa soif du salut des âmes ; la brebis perdue lui est également chère sous la peau blanche de l'Européen et sous la peau noire de l'Égyptien; elle n'est éprise que d'une ambition, celle de pousser ses conquêtes aussi loin que le soleil du bon Dieu.

Et tout ce large et pacifique fleuve de grâce régénératrice, qui arrose si libéralement la cité de Dieu des eaux de la joie, de l'honneur, de la pureté et de la lumière, d'où sort-il originairement? Quelle est la source première qui l'épancha sur le monde? Après le Cœur sacré de Jésus, le cœur de la mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier. Il est évident qu'une influence aussi féconde ne saurait passer inaperçue dans l'Église. La glorification de ses bienfaits ne peut davantage demeurer enfermée dans les seules limites d'une congrégation. Tout autres sont les voies de Dieu. Elles nous ont habitués à penser que, lorsqu'il lui plaît d'allumer dans son Église un flambeau aussi brillant, ce n'est pas pour le cacher sous le boisseau, mais pour le poser sur le chandelier, afin d'y recevoir l'honneur qu'il a mérité, et dont le bénéfice, d'ailleurs, revient tout entier à la main divine qui l'alluma, et, de plus, afin d'étendre plus loin encore son céleste rayonnement. Tel est aussi l'espoir qui, plus que jamais, après

ces premières négociations engagées avec Rome, anime les dignes filles de la mère Sainte-Euphrasie et les amis dévoués que leur sublime mission leur a gagnés dans tout l'univers.

(*Semaine religieuse de Poitiers.*)

LA RÉPUBLIQUE, C'EST LE VOL

La République en France, c'est là l'équivalent d'un axiome.

Quand Jean Hiroux dépouille à la brume un passant attardé, Jean ne dit pas : « Je vole ! » Il dit : « Je rétablis l'équilibre social. »

De même, quand une assemblée républicaine dépouille l'Eglise, elle ne dit pas : je fais œuvre de spoliateur.

Non. Elle emprunte à Robert Macaire les grands mots et les grandes phrases dont il se sert pour duper ses assemblées de gogos.

C'est précisément ce que vient de faire la commission chargée d'étudier la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Elle a essayé de masquer tout un plan de spoliation sous de belles promesses.

On compte déclarer que l'église pourra indirectement, par l'intermédiaire de syndicats, posséder. N'est-ce pas beau ?

Mais ces syndicats seront à la discrétion des Chambres et des ministres, à la merci de n'importe quelle loi fabriquée exprès. Et toutes les fois que l'Etat aura besoin d'argent, il dira à ces syndicats : Vous êtes trop riches ! »

Cela est indéniable. Nul n'oserait soutenir le contraire.

Ces promesses de pouvoir posséder ce sont les apparences, les beaux dehors. Maintenant voici le fond, la spoliation hideuse.

On enlèvera à l'église la jouissance des bâtiments dont elle use aujourd'hui. Il faudra que désormais, le curé paie à l'Etat, à la commune, pour célébrer le sacrifice de la messe dans son église. On donnera à bail les églises.

Mais qui les a bâties, ces églises ? Est-ce vous, révolutionnaires, impies, athées ? Non. Elles ont été construites avec l'argent des catholiques.

Ces églises ont été volées en 1789 au clergé de France. Volées, c'est le mot exact.

Et plus tard, le voleur embarrassé a dit au volé : « Je te rends la jouissance du peu qui reste de tes biens. »

Et l'église a répondu : « Soit! »

Et maintenant le fils des voleurs, achevant l'œuvre de ses pères, dit à l'église : « Je t'avais rendu la jouissance, je te la reprends. Mais en compensation de ce que je te prends, je te donne l'autorisation d'acquérir encore des biens que je te volerai plus tard. »

Voilà en somme toute la substance du projet.

Ah ! certes, si la Révolution reconnaît loyalement, franchement à l'église le droit d'acquérir, de posséder dans l'avenir, on pourrait sans trop crier laisser faire le voleur. L'église de France aurait dix ou vingt ans de misère à passer, après quoi elle pourrait vivre sans avoir, comme à présent, besoin d'aller demander chaque année, aux fils de ses spoliateurs, l'aumône d'un faible intérêt du capital qu'on lui a pris.

Mais, de bonne foi, qui donc, nous ne dirons pas parmi les catholiques, mais parmi les gens qui, n'ayant plus de religion, ont, du moins, conservé quelque loyauté, qui donc pense et oserait dire que la Révolution ne pillera pas ces syndicats que l'on veut autoriser, dès qu'ils auront rassemblé quelques capitaux?

Qui a bu boira, dit le proverbe. Et l'on peut dire aussi : Qui a pris prendra.

Enfin, comme complément de la spoliation, un dernier article supprimerait le traitement du clergé, constitué en 1789 comme une compensation très faible des biens qu'on lui avait pris et dont il vivait.

Cette indemnité dérisoire, on veut la supprimer aujourd'hui.

On compte agir comme certains négociants malhonnêtes, qui, après avoir promis à leurs créanciers 50 pour 100, afin d'obtenir un concordat, leur disent après le concordat signé : « Je ne paie pas. »

Le proverbe populaire dit : Bien mal acquis ne profite jamais. Si cela est vrai du bien pris aux créatures, combien cela doit être plus vrai du bien volé à Dieu !

Où sont passées les centaines de millions volés aux pauvres et à l'église en 1789? La France en est-elle devenue plus riche? Nul pays au monde n'a une dette comparable à la nôtre. Nulle part le paysan, l'ouvrier, ne supportent un aussi lourd fardeau d'impôts. Le poids de la dette écrase et tue l'agriculture,

l'industrie, le commerce de la France. C'est parmi toutes les nations l'Etat qui a pris à Dieu les plus grosses sommes qui aussi a la plus grosse dette.

En 1789, les spoliations eurent pour conséquence logique l'émission des assignats et comme résultat la banqueroute.

Dans quel abîme irons-nous tomber cette fois-ci ?

Et cette fois la banqueroute financière ne serait que le prélude de la ruine définitive de la France.

Mais pour donner un tour honnête à la spoliation, les membres de la Commission se sont vus contraints d'admettre, de reconnaître un principe très important.

Directement ou indirectement par l'intermédiaire de syndicats, l'église catholique aurait désormais le droit de posséder en vue de l'exercice du culte. C'est la première fois que la Révolution admet ce principe.

Nous en prenons note.

Mais alors, si l'église catholique a le droit de posséder, pourquoi veut-on commencer par lui prendre ce qu'elle a, ce dont elle jouit en vertu d'une reconnaissance expresse de l'État !

Hélas ! quand on agit mal et qu'on veut paraître honnête, il n'est pas commode d'être logique. (*Vraie France.*)

LA SITUATION DE L'AGRICULTURE EN FRANCE

En 1838, la superficie de la France était de 52,768,610 hectares; elle est aujourd'hui de 52,837,199, car l'annexion de la Savoie a compensé en kilomètres carrés, sinon en production, la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

Si l'on examine maintenant la population, on constate qu'elle a passé de 33,540,910 habitants à 37,518,790; c'est un accroissement en chiffres ronds, de 12 0/0.

Or, pendant le même laps de temps, la valeur de la production agricole, comprenant : céréales, racines, légumes, fourrages, bois, plantes industrielles, animaux domestiques, s'est élevée de 5 milliards 230 millions à 11 milliards 670,000 fr.

Et pourtant les blés ont eu à subir la concurrence des blés exotiques; le phylloxera a réduit de 30 millions d'hectolitres nos récoltes de vin; la culture de la garance a déserté le midi

de la France, de même que la sériculture; la culture du lin a notablement diminué dans le Nord, etc.

Malgré tout, la production s'est donc augmentée dans une proportion notable. Que disons-nous? Elle a doublé, tandis que la superficie productrice demeurait stationnaire.

∴

Aussi bien voici à ce propos des chiffres très instructifs :

En 1838 on comptait 5,578,768 hectares emblavés avec une production de 69,557,062 hectolitres de blé; en 1880, nous en trouvons 6,873,503 avec une production de 100,553,846 hectolitres. Accroissement de 25 0/0 sur les emblavures et de 44 0/0 sur le produit. Le rendement est, en effet, passé de 12 hectolitres 45 litres par hectare, dans les bonnes années, à 14 hectolitres 48 litres, dans les années médiocres comme celle de 1880. Les mercuriales donnent, d'autre part, comme prix moyen, 22 fr. 19 en 1880 et 15 fr. 85 en 1838, par hectolitre.

Quant à la consommation, elle est, par tête, de 3 hectolitres au lieu de 1 hectolitre 72 litres en 1838; c'est qu'en effet on mange du pain plus blanc et qu'il y a moins de gens ne mangeant pas à leur faim. Aussi les céréales des pays pauvres tendent à disparaître; l'épautre et le méteil ne fournissent que 5,917,555 hectolitres, au lieu de 11,945,575; le seigle demeure sensiblement stationnaire à 26,409,524 hectolitres au lieu de 27,811,700; le sarrasin reste à 9,750,000 hectolitres pour 8,469,788; les légumes secs sont à 3,675,441 hectolitres contre 2,460,877 en 1838.

∴

La superficie occupée par ces cultures a diminué de plus d'un million d'hectares et leur rendement par hectare a augmenté de 50 0/0 pour le seigle seulement. L'orge a passé de 16,661,462 hectolitres, avec rendement de 14 hectolitres par hectare, à 19,219,985 avec rendement de 18 hectolitres 55 litres par hectare; l'avoine occupe 3,472,951 hectares pour 3,632,019 en 1838; mais elle fournit 84,858,553 hectolitres, au lieu de 48 millions 999,785. En même temps la valeur de l'hectolitre montait de 6 fr. 20 à 9 fr. 76.

Si nous examinons les légumineuses, nous voyons que la production de la betterave s'élevait de 15,740,091 quintaux métriques à 146,604,937, et que le prix s'élevait en même temps de 1 fr. 85 à 2 fr. 66 le quintal, tandis que le prix du sucre s'abaissait de 2 fr. à 40 centimes le kilogramme, grâce à l'union

féconde du capital et de la science. En 1838, la pomme de terre valait 2 fr. 10 le quintal et on en récoltait 96,333,985 quintaux sur 920,970 hectares; en 1880, elle valait 5 fr. 40 le quintal et on en récoltait 137,755,113 quintaux sur 1,274,110 hectares.

*
* *

Si l'on procède à l'inventaire du bétail, on voit que malgré la révolution apportée dans le monde des transports par les chemins de fer, le nombre des chevaux n'a pas diminué. Seul, celui des ânes et des mulets a baissé dans une notable proportion — ce qui est une preuve du perfectionnement des voies de communication.

Dans l'espèce bovine, le nombre des bœufs est un peu inférieur à ce qu'il était il y quelques années, mais, par contre, celui des vaches a considérablement augmenté, à cause du développement de l'industrie laitière.

Quant à l'espèce ovine, elle a reculé comme partout en Europe, d'ailleurs devant la culture intensive. Elle ne compte plus, aujourd'hui, que 23 millions de têtes, au lieu de 31 millions. Il ne faut pas trop s'en plaindre. C'est le sort nécessaire de l'industrie pastorale dans tous les pays riches. Et la France, malgré la détresse de son agriculture, est un pays riche.

La production du porc a aussi notablement diminué. Ce qui tient à l'introduction en France, depuis quelques années, des salaisons américaines et allemandes.

Ajoutons que sous l'influence de meilleurs modes de culture, le bétail a beaucoup gagné en poids net, — circonstance dont il faut se louer au point de vue de l'hygiène: puisqu'elle a permis d'élever la consommation de la viande de 27 à 37 kilogrammes par personne.

*
* *

On le voit, la production du sol, le rendement proportionnel et la valeur vénale ont augmenté corrélativement sur les lieux de production.

Il n'y a donc pas lieu de désespérer de l'agriculture comme le veulent les pessimistes.

Mais comme en France la main-d'œuvre est plus chère qu'en aucun autre pays, et comme, par conséquent, les produits sont d'un prix de revient plus élevé, la production, si prospère qu'elle puisse être relativement, ne peut amener le bien-être chez le travailleur de la terre, que si elle est en état de soutenir la lutte contre la concurrence étrangère.

C'est pour cela que l'agriculture a demandé, par la voix de ses comices, ses sociétés, ses syndicats, etc., l'établissement de droits compensateurs sur les denrées étrangères.

On a commencé à lui donner satisfaction, c'est vrai, mais de façon insuffisante.

Gaston PERCHERON.

L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE

DANS LA FAMILLE.

Les journaux publient en ce moment de nombreux discours de distribution des prix. Le télégraphe se donne même la peine de nous résumer la prose des ministres et des autres personnages officiels; mais nous déclarons n'y avoir trouvé que fort peu de chose d'utile ou d'intéressant pour nos lecteurs.

En revanche, il est tel établissement libre où des voix éloquentes et autorisées se sont fait entendre sur les plus graves problèmes de notre époque et les ont élucidés aux lumières de la raison fortifiés par les splendides clartés de la révélation. Ainsi, par exemple, à la distribution des prix des Petits-Carmes, à Cahors, M. l'abbé Bluviel, vicaire-général du diocèse, a traité un sujet plein d'actualité, les devoirs des pères chrétiens dans notre temps. Voici comment il montre l'influence de la vie chrétienne des familles sur l'éducation morale de l'enfance :

Ne trouvons-nous pas en nous une loi qui nous incline vers le mal? Ne sommes-nous pas poussés vers ce qui est défendu? *Nitimur in vetitum*. Nous penchons en bas, et pourtant nous sommes faits pour nous porter en haut; c'est en haut que se trouve le bonheur, dont le besoin nous presse et partout et toujours.

Il faut donc que ces inclinations soient redressées; il faut que ces tendances soient remplacées par des tendances nouvelles. Nous sommes inclinés vers le bas, il faut que nous soyons tournés vers le haut, poussés, portés vers le haut.

Mais comment former, développer, fortifier ces nouvelles tendances? Comment les faire devenir ces habitudes qui reforment, refont, en quelque sorte, notre nature?

Non, non, la théorie ne suffit pas : les leçons les plus correctes, les plus multipliées seront toujours insuffisantes, les habitudes se forment par la pratique, par la répétition des actes; on peut

dire dans l'ordre moral comme dans l'ordre mécanique : *En forgeant on devient forgeron. Fit fabricando faber.* Il faut donc que l'enfant, que le jeune homme vivent dans un milieu où, sans être tous rigoureusement imposés, les actes destinés à former les habitudes de la noble vie du droit et du bien les sollicitent constamment, les entraînent en quelque sorte.

Or, ces actes, ne craignons pas de le dire car nous parlons ici du réel et non pas de l'imaginaire, du positif et non pas de l'abstrait; nous parlons de l'homme tel qu'il est et non pas purement possible; nous parlons de l'homme tel que Dieu l'a fait, tel que sa miséricorde l'a relevé, de cet homme aux destinées surnaturelles, de cet homme auquel il est imposé d'aspirer à la possession de Dieu, de cet homme qui ne peut trouver le repos, le bonheur que dans cette possession ; ces actes sont les actes de la vie chrétienne.

Non, non, ne craignons pas de le dire bien haut, malgré les sourires d'une science aussi orgueilleuse que vaine, malgré les dédains d'un savoir qui, méprisant les guides qui nous sont donnés, et fermant les yeux à la lumière qui éclaire tout homme de bonne volonté, se perd dans les plus étranges spéculations, et ne serait pas capable de donner les réponses qui tombent, sans effort, de la bouche des enfants de nos catéchismes.

Encore une fois, pourrions-nous craindre de dire ce qui est, de proclamer la vérité ? L'homme, s'il veut atteindre ses hautes destinées, doit remplacer les tendances de l'homme déchu par les tendances, les habitudes de la vie relevée, de la vie restaurée, de la vie chrétienne.

L'enfant, le jeune homme ont donc besoin — et je voudrais que tous les pères de famille pussent m'entendre et me comprendre, — l'enfant, le jeune homme ont donc besoin de vivre dans un milieu chrétien, dans un milieu où les *actes* de la vie chrétienne forment un courant qui l'entraîne, tout à la fois doucement et fortement ; or, plus ce courant sera puissant, et il le sera surtout par l'unanimité des maîtres et des disciples à marcher dans cette voie, et plus sûre et plus rapide sera la formation de ces précieuses habitudes, de ces habitudes nécessaires.

Qui ne voit, dès lors, le précieux avantage de ces maisons où la croix est le drapeau salué et respecté par tous, où retentit partout le nom sacré de Jésus, où toute la pratique de la vie est réglée sur le modèle de la vie du Christ Rédempteur ?

Heureux les parents qui savent comprendre ce précieux avantage! En remplissant leur devoir, le premier de leurs devoirs envers leurs enfants, ils garantissent de la meilleure manière leurs intérêts les plus chers et ceux de ces bien-aimés enfants! Heureux, à leur tour, les enfants, les jeunes gens qui, intelligents et courageux, ne négligent rien pour profiter de cette faveur, pour seconder cette culture. Sans doute, il en coûte pour se prêter à cette formation, pour remplacer, par ces nobles habitudes, des inclinations nées avec nous; mais, entraînés par ce courant, portés, soutenus par ce mouvement général, on sent à peine l'effort et on cueille les fruits, sans avoir, pour ainsi dire, senti la fatigue du travail. C'est l'homme dont le chantre sacré célèbre le bonheur : il n'est pas allé dans l'assemblée des impies, il ne s'est pas posé dans la voie des pécheurs, il ne s'est pas assis dans les chaires empestées : sa vie s'est passée dans l'étude et la pratique de la loi de salut et de vie; c'est l'arbre planté le long du courant des eaux vives, il donne son fruit en son temps, et son vigoureux feuillage brave la tempête et l'orage.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La rétractation du P. Tosti a été tellement parfaite que le gouvernement italien en a pris occasion pour destituer le P. Tosti de la charge de surintendant général des fouilles et des antiquités dont il était depuis longtemps investi.

—

La Sacrée-Congrégation des Rites est convoquée en séance plénière au Vatican, sous la présidence du Souverain Pontife, pour s'y prononcer définitivement sur la cause de canonisation du bienheureux Claver, jésuite, et sur la canonisation du bienheureux Rodriguez, également de la Compagnie de Jésus.

—

On sait avec quelle mauvaise foi la plupart des organes libéraux s'étaient empressés de commenter la mémorable allocution consistoriale du 23 mai dernier comme une renonciation de la part de Léon XIII à ses droits de souverain temporel des États de l'Église. Là-dessus, ils avaient entonné l'*hosannah* en

célébrant avec une admiration hypocrite les qualités éminentes du Pape, et en proclamant avec non moins d'hypocrisie les bienfaits d'une conciliation à leur manière, telle, en un mot, qu'elle eût sanctionné les faits accomplis. C'était évidemment pour mieux crier ensuite le *crucifige* et dénoncer le Pape comme l'ennemi du peuple et l'ennemi de César, et c'est ce qui arrive, en effet, depuis qu'un double document du Saint-Siége est venu faire pleine lumière sur ces indignes manœuvres. Il y a eu d'abord une note du nouveau secrétaire d'État de Léon XIII, Son Ém. le cardinal Rampolla, qui, adressée aux nonces apostoliques pour qu'ils en donnassent communication aux gouvernements étrangers, a exposé avec une grande force de persuasion les raisons d'ordre supérieur qui obligent le Saint-Père à réclamer le pouvoir temporel, notamment sur Rome, comme la seule garantie sérieuse et sûre de sa pleine indépendance.

A vrai dire, ce document n'était pas de sa nature destiné à la publicité; mais le gouvernement italien, qui a pu en avoir communication par des voies inavouables, s'est empressé de le livrer à ses organes, et ceux-ci, à leur tour, ont poussé les hauts cris et déblatéré leurs outrages contre l'éminent secrétaire d'Etat, avec une violence qui trahissait leur dépit. Les plus outrés parmi eux ont réclamé des « représailles », pour en finir, ont-ils dit, avec la « licence » qui est laissée au Vatican de « conspirer » contre l'unité et l'indépendance italienne. D'autres, plus perfides, ont mis en relief leur propre « tolérance », et, à les en croire, le Vatican devrait leur savoir gré de ce que la publication de la note du cardinal Rampolla ait été permise, de même que le monde catholique devait y voir une nouvelle preuve (*sic*) de la liberté dont jouit le Saint-Siége. Mais l'iniquité s'est mentie à elle-même, car, malgré toute leur astuce, les libérâtres italiens ont laissé échapper des expressions si outrageantes contre le Pape et contre son premier ministre, qu'ils ont prouvé, encore une fois, le caractère intolérable de la situation présente.

Ç'a été pis encore lorsque les journaux catholiques de Rome ont été autorisés à publier la lettre que le Souverain Pontife a adressée à son nouveau secrétaire d'État pour lui tracer la politique à suivre vis-à-vis des puissances en général, et, en particulier, relativement à l'Italie dans la question romaine. Les ennemis du Saint-Siége ont paru tout surpris d'entendre la grande voix du Pape réclamer, comme l'avait déjà fait si expli-

citement et si souvent Léon XIII, comme l'avait fait aussi Pie IX, la souveraineté civile ou temporelle comme garantie de la liberté et de l'indépendance pontificale. Dès lors, ils se sont livrés à tous les excès du langage sectaire, et un de leurs journaux, *la Capitale*, en est arrivé à publier impunément sur la lettre pontificale un article intitulé : *Les Sottises du sieur Pecci*. Le fait est que pas une seule feuille libérale n'a osé affronter la polémique sur les arguments si lumineux et si solides que la lettre de Léon XIII et ensuite la note de son secrétaire d'État ont exposés à l'appui des plus justes revendications. Toute la presse hostile s'est bornée à des diatribes, qui achèvent de montrer la justice de ces revendications.

Au reste, le double document dont nous venons de parler a produit auprès de plusieurs gouvernements étrangers une impression des plus favorables aux droits du Saint-Siège, comme il résulte des nouvelles parvenues à ce sujet au Vatican. A Vienne et à Berlin, aussi bien qu'à Bruxelles, à Madrid et à Lisbonne, on reconnaît en haut lieu que ce n'est point par vaine ambition que le Pape réclame sa souveraineté, mais bien par une nécessité inhérente à son suprême ministère. Or, cette persuasion, qui gagne chaque jour du terrain comme toutes les grandes idées soutenues par Léon XIII, rapprochée du désir qui s'accentue de plus en plus en Italie à l'endroit de la paix religieuse, malgré tous les efforts de la « conjuration sectaire », finira par forcer la main, bon gré mal gré, au gouvernement italien et par l'amener aux réparations voulues, à moins qu'il ne préfère au moment critique courir les risques de la plus funeste obstination.

France.

Auch. — Le gouvernement a rétabli il y a près d'un mois, le traitement de trois prêtres du diocèse d'Auch, qui en étaient privés depuis plusieurs années. Ce sont : MM. Daguzan, curé de Marsolan, Dubord, curé d'Aubiet, Gabent, curé de Pessan. C'est sur la demande de Mgr Gouzot, que ces traitements ont été rendus. Sa Grandeur notifia cette nouvelle aux intéressés par dépêche particulière.

— Mgr Gouzot a pris possession du siège archiépiscopal d'Auch par procureur, le dimanche 24 juillet dernier, à l'issue des vêpres. Le procureur était M. l'abbé Dauriac, vicaire-général.

Sa Grandeur n'a fait son entrée que le 4 août. Reçue à la gare par MM. les vicaires généraux et conduite au Grand-Séminaire. Sa Grandeur en est partie bientôt après processionnellement, se dirigeant vers la cathédrale au milieu d'un concours immense. Point de troupes sur pied, point de pompe officielle, pas de magistrats en corps, quoique les autorités civiles et militaires eussent dans le cortège plusieurs de leurs représentants, mais un clergé très nombreux accouru de tous les côtés du département pour déposer aux pieds du nouveau prélat l'hommage d'une obéissance filiale et d'un indéfectible amour.

Le Conseil général était représenté à cette imposante cérémonie par son président, M. Jules Delpech-Cantaloup et par plusieurs de ses membres.

M. le maire d'Auch a remis courtoisement les clés de l'archevêché à Mgr Gouzot; il n'est pas entré dans l'église. Quant à M. le préfet, il n'assistait pas à la cérémonie et n'y était représenté par personne.

Mgr Gouzot aura pour vicaires généraux, MM. Barbe, que Mgr Gouzot amène avec lui, Dauriac et Desbons, nommés déjà sous Mgr de Langalerie. — Mgr Villette, protonotaire apostolique, venu dans le diocèse avec Mgr Delamarre, a pris sa retraite et s'est retiré dans sa famille, à Coutances. Mgr de Langalerie l'avait conservé comme vicaire général.

GRENOBLE. — Le correspondant particulier de l'*Express* de Lyon, lui adresse la lettre suivante :

Grenoble, 31 juillet.

Le compte-rendu télégraphique de la dernière séance du conseil des ministres, tenue hier, a annoncé que M. Spuller a fait part à ses collègues de la décision prise par Mgr Fava de déplacer M. le curé Guillaud, récemment nommé curé de Chapareillan.

M. Spuller avait, en effet, reçu, par l'entremise de la nonciature, une dépêche de Mgr l'évêque de Grenoble, annonçant à Mgr Rotelli que l'abbé Guillaud *a été nommé aumônier*.

Cette nouvelle, vraie au moment où elle a été communiquée à la nonciature et aux ministres, a subi des phases diverses qui ont rétabli le *statu quo ante*, pour nous servir du langage diplomatique.

Empressons-nous d'ajouter que Mgr Fava n'est pas responsable de cet état de choses, et que si la nouvelle annoncée par M. Spuller à ses collègues n'est pas rigoureusement exacte, la faute en est uniquement à la commission des hospices de Vienne.

Voici les faits dans toute leur brève simplicité :

Je vous ai annoncé que Mgr Fava s'était rendu jeudi matin

à Vienne pour présider la distribution des prix aux élèves de l'école cléricale de Saint-Maurice. Mgr l'évêque de Grenoble avait reçu la veille, ainsi que je vous l'avais télégraphié, un télégramme de Mgr Rotelli, demandant à avoir avec lui une entrevue pour le vendredi suivant.

Je vous ai expliqué les motifs qui ont empêché cette entrevue d'avoir lieu et le retour de Mgr l'évêque à Grenoble.

Il est bon de vous dire que, dès le premier jour de l'interpellation Rivet, M. l'abbé Guillaud, ne voulant pas susciter des embarras au vénérable évêque de Grenoble et désirant lui éviter les tracasseries ministérielles dont il était menacé, s'était mis à sa disposition et avait déclaré qu'il se tenait prêt pour le poste nouveau que Mgr Fava voudrait bien lui confier.

La place d'aumônier des hospices de Vienne étant devenue vacante par suite de la nomination du titulaire actuel à un autre poste, Mgr Fava, à son arrivée à Vienne et après la distribution des prix de l'école Saint-Maurice, a annoncé au président de la commission des hospices la nomination de M. Guillaud au poste d'aumônier des hospices de Vienne.

Cette nomination a été immédiatement notifiée à Paris et transmise au ministère des cultes. C'est ce qui explique la nouvelle donnée par M. Spuller à ses collègues de la nomination de M. l'abbé Guillaud au poste d'aumônier.

Mais quatre heures plus tard, c'est-à-dire dans l'après-midi, le président de la commission des hospices de Vienne, faisait savoir à Mgr l'évêque de Grenoble que cette nomination n'avait pas été agréée par l'administration des hospices, qui, aux termes de ses statuts, se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'aumônier qui lui sera présenté.

Par suite de ce refus, M. l'abbé Guillaud reste donc momentanément curé de Chapareillan, où il a su se conquérir l'estime de la grande majorité de ses paroissiens.

Des pétitions se signent en ce moment dans cette commune pour demander à Mgr l'évêque et à M. le ministre des cultes le maintien de ce digne ecclésiastique à la tête de sa paroisse.

La pétition adressée à M. Spuller, est déjà couverte d'un grand nombre de signatures.

Si donc M. le ministre veut sérieusement poursuivre la politique de conciliation et d'apaisement qu'il a si longuement développée à la Chambre, il s'empressera de donner satisfaction aux vœux de la population de Chapareillan et laissera maintenir à son poste M. l'abbé Guillaud.

M. Spuller a reconnu lui-même à la tribune que ce prêtre n'avait donné lieu à aucun reproche depuis son arrivée dans sa nouvelle

paroisse et que sa conduite avait été des plus réservées et des plus correctes.

Tout le bruit fait autour de son nom n'a eu pour but que de relever le prestige négatif du député radical Rivet, dont l'influence électorale se perd chaque jour de plus en plus dans l'Isère, grâce à la nullité politique dont ce député brouillon et bruyant a fait preuve pendant cette dernière législature.

Les choses en sont là. M. Guillaud n'a été que quelques heures nommé aumônier à Vienne, et il reste provisoirement curé de Chapareillan, grâce au refus de la commission des hospices de Vienne.

Voilà donc comment une nouvelle, vraie pendant quelques heures, se trouve, par une suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'évêque de Grenoble, inexacte aujourd'hui.

Orléans. — A la suite de l'arrêté de la municipalité qui chasse brutalement des écoles publiques les Frères et les Sœurs, sous la direction desquels elles prospéraient depuis 150 ans, sauf l'interruption apportée par la Terreur, le Comité des Écoles libres a adressé à tous les hommes de bonne volonté un éloquent appel, et a ouvert une souscription.

Mgr l'évêque d'Orléans prend lui-même la parole en ces termes :

Evêque du diocèse d'Orléans et, à ce titre, père spirituel de la nombreuse génération d'enfants qui s'y élèvent, j'unis ma voix à celle des hommes dévoués qui luttent depuis trois années avec autant d'ardeur que d'intelligence pour la cause sacrée de l'instruction chrétienne dans l'école. Leur appel, j'en ai la confiance, sera entendu de tous les hommes de foi, de tous ceux qui savent comprendre, comme il doit l'être, l'honneur de notre chère ville d'Orléans et de ce beau diocèse.

L'heure des hésitations est passée.

L'expérience de la prétendue neutralité est faite. Nul ne l'ignore aujourd'hui. L'école neutre qu'on veut fonder, c'est l'école sans Dieu, l'école sans prières, sans instruction religieuse, l'école impitoyablement fermée à l'évêque et à ses prêtres. Assurément nous respectons les vertus privées, les sentiments chrétiens et délicats de nos instituteurs publics. Nous savons combien il en coûte au plus grand nombre de voir ainsi amoindrir leur noble fonction d'éducateurs des âmes. Aussi n'est-ce pas aux personnes, mais au système que s'adressent nos justes récriminations.

Or, les conséquences inévitables de ce système, s'il venait à prévaloir, seraient, quoi qu'on en dise, l'affaiblissement d'abord, et, à courte échéance, l'extinction de toute vie chrétienne dans l'âme de

l'enfance, le respect méconnu dans la vie intime et sociale, l'égoïsme substitué au dévouement, l'abaissement des caractères, et finalement la mort du patriotisme et la ruine de la nation.

Les hommes sages et de bonne foi savent bien qu'il n'y a dans ces paroles aucune exagération.

Que tous les chrétiens y réfléchissent, à la lumière de leur bon sens et de leurs convictions religieuses. Qu'ils méditent le sens de cette formule : *Vivre sans Dieu!* et ils se rendront compte qu'une telle vie est inférieure au paganisme lui-même, qu'elle est un état inconnu jusqu'ici dans l'histoire des peuples civilisés, et qui conduirait un pays à des abaissements pires que la barbarie.

Il appartient à l'Eglise de repousser encore une fois cette invasion menaçante, non pas les armes à la main, mais par la prière et le sacrifice. C'est l'heure de tout donner et de se donner soi-même. Pour nous, évêque et prêtres, nous sommes disposés à tout faire et à tout souffrir pour garder les âmes de nos enfants et pour sauver l'honneur de notre France bien-aimée.

Au nom de Jeanne d'Arc, la libératrice d'Orléans, j'aime à répéter le mot de l'orateur sacré : *Travaillons et Dieu travaillera pour nous !*

Ouvrons partout et à tout prix des écoles chrétiennes, où se formera une France religieuse et forte, capable de lutter contre une France impie que des insensés voudraient nous préparer.

Que toutes les familles, que les riches et les pauvres apportent donc leurs offrandes. La pièce d'or et l'obole rendront un égal témoignage au courage et à la bonne volonté de tous, et nous obtiendrons en échange les bénédictions du Dieu qui a aimé les enfants d'un si touchant amour.

Orléans, le 29 juillet 1887.

POITIERS. — Tous les ans la fête de sainte Radegonde est célébrée à Poitiers avec un certain éclat. Les catholiques arrivent en foule de tous les points du département et de la région. Une procession a lieu.

Cette année, à l'occasion du treize centième anniversaire de sa mort, on doit procéder au couronnement de la sainte. Le nonce du pape, l'archevêque de Bordeaux et un certain nombre d'évêques assisteront à cette cérémonie.

Les libre-penseurs se sont émus à la nouvelle d'une fête qui promet d'être grandiose et ils se sont aussitôt mis en campagne pour empêcher les catholiques de manifester leurs sentiments.

Ils n'ont pas eu beaucoup de peine à atteindre leur but.

Voici, en effet, le texte de l'arrêté pris par le maire, interdisant la procession :

Nous, maire de la ville de Poitiers, vu la loi du 5 avril 1884, art. 91 et 94;

Vu la loi du 18 germinal an X, art. 6.

Arrêtons :

Art. 1er. — A l'occasion des fêtes du centenaire de sainte Radegonde, il ne pourra être fait sur la voie publique aucun cortège ou procession.

La statue de sainte Radegonde pourra néanmoins être transportée de l'église Sainte-Radegonde à la cathédrale, accompagnée seulement du clergé de la paroisse Sainte-Radegonde, et après la cérémonie de la cathédrale, le retour devra s'effectuer dans les mêmes conditions.

Art. 2. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Poitiers, Hôtel-de-Ville, le 3 août 1887.

Le maire,
Léopold Thézard.

Vu et approuvé :
Poitiers, le 4 août 1887.
Le préfet,
G. Cleiftie.

Il faut avoir visité Sainte-Radegonde, la cathédrale, et s'être promené dans Poitiers pour saisir toute la stupidité d'un arrêté pareil.

M. Thézard passait pour libéral, mais... c'est un universitaire! De mauvais avocat il est devenu plus mauvais professeur et le voici tout à fait dans le mouvement.

Au lieu de faire des arrêtés ridicules, il emploierait mieux son temps à remettre sur pied son piètre petit Manuel de droit romain, le désespoir des étudiants.

Au sujet de l'interdiction de la procession de Sainte-Radegonde, on lit dans le *Français* :

On n'a pas oublié qu'en prenant possession, il y a quelques années, de son siège épiscopal, Mgr Bellot des Minières publia un mandement qui témoignait d'une évidente sympathie pour les institutions républicaines. On n'a pas oublié non plus le bruit que les journaux républicains modérés firent autour de cet incident, et quelles conséquences ils en tirèrent. Avec de pareils évêques, s'écriaient-ils à l'envi les uns des autres, rien de plus facile que l'apaisement, l'entente et la conciliation. Il n'est pas de plus sûre manière, pour les chefs de l'Eglise, d'obtenir le respect des intérêts religieux, que de faire preuve de pareils sentiments envers le régime. Quelle valeur il fallait attacher à ces déclarations, c'est ce que l'interdiction de la

procession de Sainte-Radegonde, à Poitiers, dont nous parlons plus loin, peut apprendre à ceux qui auraient eu la naïveté de les prendre au sérieux.

Ces réflexions peuvent aussi bien s'appliquer à l'attitude que prennent aujourd'hui un certain nombre de journaux républicains qui, de certains passages, d'ailleurs, mal interprétés du mandement de prise de possession du nouvel évêque du Puy, prétendent tirer les mêmes conclusions que tiraient jadis du mandement de Mgr Bellot des Minières, les journaux républicains signalés par le *Français*.

Etranger.

Canada. — Une touchante cérémonie a eu lieu récemment au Canada. Une jeune indienne de la tribu des Sioux faisait sa profession religieuse, et devenait membre de la communauté des Sœurs grises.

Recueillie dans la prairie par les missionnaires lorsqu'elle était toute jeune, elle fut confiée aux soins des Sœurs qui l'élevèrent dans leur orphelinat. Elle suivit les classes du pensionnat pendant plusieurs années, et comme elle était très intelligente, elle reçut une éducation assez complète, écrivant et parlant parfaitement l'anglais et le français. L'habileté qu'elle sut acquérir dans les différents travaux à l'aiguille, lui a permis depuis lors de rendre de très utiles services à la maison. Il y a deux ans, elle sollicita son admission au noviciat et l'obtint.

Sœur Nebraska a prononcé ses vœux solennels à la cathédrale, en présence d'une assistance nombreuse accourue pour être témoin de ce spectacle. Au moment de la communion, la nouvelle religieuse recevait la sainte hostie avec sa vieille mère qui ne se possédait plus de joie. Après la messe, cette dernière disait :

« — Moi maintenant grande dame ! »

Le chef des sauvages Maskégons s'était rendu en grande tenue, accompagné de son aide de camp, pour être témoin d'un spectacle inouï pour eux : « — Ce qui arrive aujourd'hui ici, disait-il, est une preuve que les pauvres sauvages ne sont pas méprisés, et que, devant la religion, tous les hommes sont égaux. Aujourd'hui, j'ai le cœur content, et je comprends ce que peut faire la religion quand on la pratique bien. »

Mgr La Flèche, à qui est adressé le récit de cette cérémonie,

faillit un jour dans la prairie devenir la victime de la cruauté des Sioux. Pas un d'eux alors n'avait accepté la Bonne-Nouvelle, et aujourd'hui, après trente-six ans, les petits-enfants de ceux qui ne vivaient que de pillage et de meurtre peuvent offrir à la religion des membres de leur tribu !

(*Missions catholiques.*)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'entrevue de Gastein. — M. Spuller en voyage. — Toujours la folie en commun. — Allemagne. — Etranger.

11 août 1887.

L'évènement le plus important de la semaine est l'entrevue que les empereurs d'Allemagne et d'Autriche viennent d'avoir à Gastein. Le roi de Prusse avait dû croire, dans le courant de l'année, qu'il ne lui serait pas possible de recevoir cette fois son « ami » François-Joseph. L'entrevue a été des plus cordiales. Les journaux de Berlin, qui continuent à nous insulter, à propos des obsèques de Katkoff, comme à propos de tout et de rien, voient dans cette double visite un gage de paix pour l'Europe. Autrefois, l'alliance était triple, mais l'empereur de Russie ayant préféré d'autres ombrages à ceux de Gastein, sa présence a été remplacée par l'annonce que le roi d'Italie avait pris sa place et l'avait remplacé à la cantonade.

Ce n'est peut-être pas la même chose, et nous croyons qu'on le pense ailleurs qu'à Saint-Pétersbourg même. Il est cependant évident que l'entente cordiale des souverains des trois Etats du centre est une garantie de paix, et, ce qui la rend encore plus sérieuse, c'est que notre pays, malgré tout ce que veulent bien en dire « les reptiles » de notre ennemi héréditaire, ne songe nullement à la troubler. La France suit l'exemple que lui a donné jadis la Russie : elle se recueille et se prépare, mais ne menace pas.

—

A l'intérieur, tout est au calme et on jouit avec bonheur de l'absence des Chambres. On serait presque tout à fait tranquille, n'était l'éloquence surabondante du ministre Spuller. L'ancien ami de Gambetta, voyage et parle beaucoup. On l'a vu ces

jours-ci à Rouen, on l'a vu à Saint-Quentin, on l'a vu à la distribution des prix du concours général de Paris, à un enterrement, on l'a vu à Dijon. Enfin, il a présidé la distribution des récompenses du Conservatoire, pendant laquelle il a remis le ruban rouge à Maubant, car si l'on n'a pas de croix disponible pour récompenser un ingénieur d'un travail remarquable à coup sûr, comme exécution si ce n'est comme avenir, on en trouve pour décorer un comédien. Mais pourquoi M. Spuller ne peut-il tenir en place? Est-ce, comme le disent les mauvaises langues, qu'il se dépêche de profiter de son passage au pouvoir pour se faire maigrir? C'est un papillon que ce gros homme, dit M. Millerand. Il voltige d'inauguration de statue en distribution de prix. A peine s'il se pose un instant. Le temps de prononcer un discours funèbre sur une tombe. A Dijon, il a encore parlé : « Ce qui doit appeler, dit le ministre à ses auditeurs, et retenir votre attention, c'est qu'un homme né dans les couches profondes du peuple (c'est lui-même, Spuller, ce fruit des couches profondes) peut, par la seule puissance du travail, *au service de convictions fermes*, s'élever au premier rang de notre société issue de la Révolution française où, malgré des difficultés de toute nature, *le mérite personnel* a remplacé la naissance et la fortune. » Monsieur Spuller, on ne se dit pas ces choses-là, à soi-même. Vous avez maintenant assez de gens autour de vous pour vous les crier aux oreilles, sans que vous ayez besoin de vous les faire entendre.

—

Au mois de janvier 1888, tous les départements compris par ordre alphabétique, entre la Haute-Garonne et l'Oise, inclusivement, plus Constantine et la Martinique, seront appelés à réélire leurs sénateurs. Anciennement, chacune des trois séries se composaient de 75 sénateurs, soit 225 au total, et 300 avec les inamovibles ; mais depuis la suppression de ceux-ci par voie d'extinction, et la répartition de leurs siège entre les départements, six de ces sièges ont été attribués par le sort aux départements compris dans la série qu'on renouvellera l'année prochaine. Il y aura donc 81 élections à faire, plus les vacances qui pourraient se produire d'ici le mois de janvier 1888. Sur les 81 sénateurs sortants, 64 appartiennent à la gauche et 17 à la droite.

Cette grande manifestation électorale serait surtout importante si les conseils municipaux qui y prendront part, élus déjà

depuis le 4 mai 1884, étaient renouvelés auparavant; mais on peut être certain que le gouvernement républicain se gardera bien de le faire. Le renouvellement des conseils municipaux lui ferait perdre au moins vingt ou vingt-cinq sièges. Il préférera consulter le pays suivant l'opinion qu'il avait au mois de mai 1884 et ne procéder qu'après aux élections municipales.

—

Au nombre des moyens auxquels le ministère a recours, pour réaliser le budget de 1888 les économies qu'il a promises, se trouve la suppression d'une partie des dépenses de l'instruction publique résultant des lois de laïcisation. Cette suppression, par malheur, n'allége les charges de l'État que pour augmenter celle des communes. C'est à celle-ci qu'incombera désormais l'obligation d'acquitter les dépenses dont on affranchit le budget. Certains journaux ministériels annoncent, non sans amertume, qu'il y a dissentiment sur ce point entre le ministère et la commission. Celle-ci aurait décidé avant de se séparer qu'elle n'accepterait pas que l'Etat s'allégeât des dépenses en question au détriment des communes. Ce transfert prête en effet à plus d'une critique. Il nous semble, avec le *Français*, qu'il y aurait beaucoup mieux à faire : ce serait de supprimer l'effet avec la cause en abrogeant ces funestes lois de laïcisation, qui ont, entre autres torts, celui d'imposer de si écrasantes charges au pays.

—

M. Jules Grévy vient de recevoir de l'empereur d'Annam une longue lettre très respectueuse, mais fort sévère, pour l'administration française. L'empereur se plaint de l'envahissement des provinces de Binh-Thuan, de Khanh-Hoa et de Phu-Yen par l'administration de Saïgon.

Dans les trois provinces envahies par les troupes de la Cochinchine, il est impossible à la couronne de placer des fonctionnaires; dans les autres, l'administration est, contrairement au traité, entre les mains d'officiers ou de résidents qui sont rarement d'accord, de sorte que les mandarins ne savent à qui obéir. D'après les articles 5 et 6 du traité, le résident général devait résider à Hué et assurer le service du protectorat, sans s'immiscer dans l'administration intérieure. M. Bihour habite Hanoï, et il semble se désintéresser des devoirs du protectorat. En résumé, l'anarchie régnerait dans l'Annam. M. Grévy comprendra-t-il que c'est compromettre une conquête que de ne pas exécuter la lettre des traités ?

—

Une nouvelle séance de folie en commun, nous a été offerte par le conseil municipal de Paris, le 29 juillet. De telles aberrations sont intéressantes à connaître. Écoutons :

Un conseiller, le citoyen Lavy, proteste contre les livres qui sont mis dans les mains des élèves des écoles. N'est-il pas abominable, s'est écrié le citoyen Lavy, d'y trouver des phrases comme celle-ci :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ait point d'autre crainte.

Est-ce que le nommé Racine, qui est un clérical, devrait avoir ses livres introduits dans nos écoles? N'est-il pas infâme qu'on fasse lire à des enfants des vers de Mme Tastu, où l'on se heurte à des choses comme celle-ci :

Page 4. — La maman. — Qui nous fait dire la prière
Au bon Dieu qui fit la lumière,
Et la terre, et le firmament?
C'est la maman.

Page 8. — L'oreiller d'un enfant, de Mme Desbordes-Valmore.

« Et quand j'ai prié Dieu pour tous ces petits anges... »

Lavy veut qu'on proscrive tous les livres où le nom du ci-devant Dieu se trouve imprimé. Il se moque de Racine, de Corneille et de toute la littérature du dix-septième siècle, c'est précisément celle-là qu'il faut proscrire.

Le Conseil municipal a applaudi Lavy, qui dépose l'ordre du jour suivant :

« Considérant que la loi du 28 mars 1882 a supprimé l'enseignement religieux dans nos écoles publiques ;

« Que l'école doit être, par excellence, le terrain de la concorde, de la tolérance et de la liberté ;

« Qu'on doit en proscrire tout ce qui n'est pas universellement admis, scientifiquement démontré, tout ce qui n'est pas marqué au coin de la vérité historique, mais inspiré par les passions et les haines sociales,

« Le Conseil,

« Blâme le directeur de l'enseignement d'avoir, cinq ans après le vote de la loi du 28 mars 1882, laissé dans les écoles primaires de Paris des Livres inspirés par l'esprit clérical ;

« Invite l'administration à retirer, pour la rentrée scolaire, des écoles primaires, secondaires et supérieures, tous les livres qui, à un titre quelconque, peuvent être considérés comme des œuvres de lutte et de parti-pris ; à ne laisser, dans toutes les branches d'enseignement, que des ouvrages conçus dans un esprit scientifique et acceptables par toutes les familles, quelles que soient leurs convictions ;

« Charge sa 4e commission de faire elle-même un travail d'ensemble sur les livres en usage dans les écoles de la ville et de lui présenter à

bref délai, un rapport qui mettra M. le directeur de l'enseignement en demeure d'agir en temps utile, sauf, pour le conseil, à prendre telle mesure qui marquera sa volonté formelle de ne point sacrifier l'argent de Paris pour faire donner à ses enfants une éducation cléricale et réactionnaire.

« Signé : Lavy, Brousse, Paulard, Vaillant,
Dumay, Faillet, Chabert, Simon,
Soëns, Réties, Joffrin, Levraud. »

M. Desprès. — Supprimez tout, excepté les mathématiques.

M. le directeur de l'enseignement. — Vous ne tenez aucun compte des lois et des arrêtés.

De toutes parts. — La clôture.

M. le président. — M. Cochin a la parole contre la clôture.

M. Cochin. — Messieurs, vous avez paru ne pas vouloir écouter M. Lavy plus longtemps, bien que vous partagiez son opinion. Ce n'est pas un motif pour refuser de m'entendre, bien que vous soyez sans doute décidés à me donner tort.

Je suis de l'avis de M. Deschamps, quand il disait tout à l'heure, s'adressant à M. Lavy : notre opinion est faite.

En effet, messieurs, cette question a été discutée ici bien des fois. Le passage clérical de Voltaire ne m'a pas surpris. M. Dreyfus nous l'avait déjà cité.

Nous connaissons également les efforts de l'administration pour plaire à M. Dreyfus. On a expurgé certains auteurs, M. le directeur de l'enseignement a fait corriger les œuvres de La Fontaine.

M. le directeur de l'enseignement. — L'administration n'est jamais intervenue auprès des éditeurs, pour obtenir que des ouvrages soient corrigés.

Je mets M. Cochin au défi de prouver son allégation. (Bruit prolongé.)

M. Cochin. — Vous connaissez cette fable de La Fontaine où se trouvent les vers suivants :

« Petit poisson deviendra grand
« Pourvu que Dieu lui prête vie. »

Eh bien ! M. Carriot dit dans une édition :

« Pourvu que l'on lui prête vie. »

(Rires sur certains bancs.)

M. le directeur de l'enseignement primaire. — Je vous somme de ne pas me faire intervenir et de me juger, non par ce qu'on m'attribue, mais par ce que je fais.

M. le préfet de la Seine. — C'est M. Lavy qui demande des éditions expurgées à l'usage du Dauphin, et c'est la direction de l'enseignement qui s'y refuse et qui proteste.

M. le directeur de l'enseignement primaire. — Je n'accepte pas l'injure que vous me faites, Monsieur Cochin.

M. Cochin. — Je vous la réitère. (Exclamations.)

M. le directeur de l'enseignement primaire. — Je vous défends de dire ce que vous savez n'être pas exact.

M. Cochin. — Vous n'avez rien à me défendre; je ne suis pas l'un de vos élèves.

Je répète que vous avez laissé passer une mutilation radicale dans des livres qui sont mis entre les mains des enfants des écoles communales.

M. le directeur de l'enseignement primaire. — Vous avez dit que j'en étais l'auteur. (Bruit.)

M. Cochin. — Je n'ai pas la prétention de tenir tête aux colères de l'administration, qui tolère tout au moins les corrections aux livres classiques, et aux invectives de M. Lavy qui demande que ces livres soient expurgés.

Mais je constate, puisqu'on parle de neutralité, que nous avions raison de dire que vous n'êtes pas tolérants. (Hilarité. — Exclamations.)

Ou alors, vous êtes tolérants comme cet ancien collègue qui disait, je me le rappellerai toujours : « J'aime tant la tolérance, que je voudrais l'imposer par la force. »

M. Hovelacque. — Il avait raison. Je n'admets pas les gens intolérants : il faut qu'ils disparaissent.

M. Cochin. — La phrase est de vous, M. Hovelacque. Je suis heureux de la restituer à son auteur. Je reprends.

Vous êtes si peu neutres que vous voulez fonder une religion, et surtout que nos écoles ne soient pas des capucinières. (Bruit prolongé.)

M. Ferdinand Duval. — Respectez la tolérance des autres !

M. Cochin. — Vous n'êtes ni impartiaux, ni libéraux. Je l'ai bien vu quand vous avez déclaré qu'il était conforme à vos principes de laisser le choix des instituteurs aux communes. Ceci est inscrit dans le programme de l'autonomie communale.

M. Hovelacque. — Parfaitement. Les communes doivent avoir la haute main sur l'enseignement, sous réserve d'observer les lois générales de laïcité et d'obligation.

M. Cochin. — Vous voulez vous mettre au-dessus de la loi. Vous poursuivez une œuvre de violence, et vous vous faites les apôtres de l'athéisme et de l'intolérance.

M. Levraud. — Et vous, vous êtes l'apôtre du déisme et du catholicisme !

M. Alphonse Humbert. — Apôtres de l'athéisme, oui, nous le sommes ! mais non pas apôtres de l'intolérance.

M. Cochin. — Quand un jour M. Herold a fait briser les crucifix qui étaient dans les écoles et les a fait jeter... (Exclamations.)

M. Alphonse Humbert. — Est-ce que vous n'avez jamais brûlé ou

brisé les emblèmes de la foi des autres ? Vous avez fait mieux que brûler des emblèmes, vous brûliez des hommes !

M. Levraud. — Vous en avez assez brûlé. (Le bruit redouble.)

M. Ferdinand Duval. — Je vous prie, monsieur le président, de réclamer le silence. Personne ne peut parler ici sans que M. Levraud interrompe. (Tumulte.)

M. Faillet. — Vous oubliez, monsieur Cochin, ce que je vous ai dit tout à l'heure, le concile de Nicée a voté la condamnation à mort de tous les païens. C'est de l'intolérance, cela ! (Exclamations. — Diverses interruptions se perdent dans le bruit.)

M. Desprès. — C'est une séance de folie en commun.

M. Ferdinand Duval. — Il n'y a pas de président ici.

M. le président. — Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous, monsieur Ferdinand Duval. (Tumulte.)

M. Cochin. — Je conclus, messieurs, en répétant une fois de plus que votre neutralité est un leurre. Vous avez voulu, non seulement décrocher les crucifix des écoles, mais encore les briser et les fouler aux pieds. Vous avez voulu combattre la religion par tous les moyens...

M. Levraud. — Parfaitement.

M. Cochin. — Vous imputez à crime des citations comme celles-ci : « Si tu respectes ton père et ta mère, Dieu te récompensera... »

M. Levraud. — Ce ne sont là que des niaiseries.

M. Cochin. — Pour vous, de telles phrases sont des blasphèmes. Et vous, M. Levraud, qui osez employer à leur égard le mot de niaiserie, vous et ceux qui pensent comme vous, qui vous croyez sceptiques et êtes tout simplement dogmatiques — mais dans une certaine façon — vous voulez substituer votre foi à la nôtre, faire triompher votre foi, bien plus intolérante, bien plus aveugle que toutes les autres. Vous voulez faire triompher le matérialisme et nous l'imposer.

Et quant à votre neutralité, à votre tolérance, à votre libéralisme, n'en parlons plus, nous savons ce qu'en vaut l'aune !

M. le président. — Je vais mettre aux voix l'ordre du jour de M. Lavy, dont le conseil a entendu la lecture.

Il y a une demande de scrutin.

Plusieurs membres. — C'est inutile ! Aux voix ! Aux voix !

M. le président. — En présence du désir du conseil, je mets l'ordre du jour aux voix !

On n'insiste pas !

Une voix. — La demande de scrutin est retirée.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté, bien entendu.

—

La propagande socialiste continue à être une source d'inquié-

tude en Allemagne. Il paraît que les lois exceptionnelles n'ont guère réussi jusqu'à présent à la réprimer; elle est toujours aussi active. Expulsés de leur pays où ils étaient sans cesse surveillés et pourchassés, les socialistes allemands se sont réfugiés dans des pays voisins, d'où ils continuent à inonder le territoire de l'Allemagne de leurs brochures et de leurs journaux, et cela avec beaucoup plus de succès qu'au temps où ils opéraient sous les yeux de la police. Celle-ci a beau exercer la plus grande vigilance sur les frontières, la littérature révolutionnaire s'introduit de tous côtés sur le territoire de l'empire. L'organe principal du socialisme allemand, le *Social démocrat*, publie à l'étranger une édition spéciale, plus corsée encore que l'édition-mère, et qui, franchissant la frontière à l'aide des stratagèmes connus de tous les proscrits luttant contre le gouvernement qui les a expulsés, se distribue clandestinement en Allemagne par milliers d'exemplaires.

Un récent procès socialiste, dont les débats ont eu lieu à Berlin, a prouvé que la seule classe ouvrière des pays rhénans achète chaque semaine plus de mille marcs d'écrits imprimés dans une ville étrangère d'où on les leur expédie régulièrement. En Saxe, la police réussit parfois à saisir quelques exemplaires de ces publications illicites, mais jamais, jusqu'à présent, elle n'est parvenue à découvrir par quelle voie se fait cette infiltration. En somme, les sévérités de la loi paraissent avoir complètement échoué contre l'agitation socialiste qui grandit au lieu de décroître.

—

Les dépêches d'outre-Rhin signalent divers articles comminatoires de la presse allemande sur la fermeture d'une fabrique allemande de jouets à Emberménil en Meurthe-et-Moselle. A en croire nos paisibles voisins, c'est une nouvelle et intolérable provocation. La vérité est que depuis longtemps le gouvernement français aurait dû répondre aux mesures vexatoires et persécutrices de l'autorité allemande par des mesures identiques. Il n'y a pas de jour qu'on ne signale d'Alsace ou de Berlin des expulsions de Français. En même temps que les dépêches nous signalaient la fermeture de cet établissement d'Emberménil, elles nous annonçaient que le gouvernement d'Alsace-Lorraine chassait de leur résidence, au-delà de la frontière, une vingtaine de Français employés de la gare d'Avricourt. Et ce n'est encore rien auprès des familles françaises que

l'administration allemande chasse du domaine patrimonial parce que, malgré la conquête, elles ont profité du traité pour rester françaises.

Si, depuis que l'autorité allemande a commencé ces persécutions, la France avait répondu à l'expulsion de chaque Français par celle de deux Prussiens, il lui en resterait encore beaucoup trop, et le zèle des « expulseurs d'outre-Rhin se serait sans doute apaisé. Mais il faut bien compter sur la crédulité de l'Europe pour croire que c'est la France qui trouble toujours le « breuvage » de l'innocente Germanie.

—

Le roi Humbert a refusé d'accepter la démission que les ministres lui avaient offerte, après la mort de M. Depretis, pour laisser à la couronne une entière liberté. Le roi a nommé M. Crispi président du conseil. Quant au choix du ministre des affaires étrangères, aucune décision n'a été prise. M. Crispi continuera d'expédier les affaires de ce ministère.

—

Les nouvelles sur les intentions du prince de Saxe-Cobourg sont des plus contradictoires. Samedi, il semblait certain qu'il était décidé à ajourner son voyage. Aujourd'hui, au contraire, on annonce son intention de partir, dès la semaine prochaine, pour Sofia. On affirme que le chef de la maison de Cobourg n'a pas accordé au prince l'autorisation d'accepter le trône de Bulgarie.

—

Les républiques de Venezuela, de l'Équateur, du Pérou, de la Colombie et de la Bolivie projettent l'érection, à Panama, d'un monument à la mémoire de leur libérateur, Bolivar. D'après ce projet, le monument aura une hauteur de dix-huit mètres; Bolivar sera représenté debout et tenant à la main un parchemin avec l'inscription : « Unité! unité! ou vous serez tous engloutis par l'anarchie! »

Nous signalons ce projet en cet endroit, parce que nous lui attribuons une réelle importance politique. Il ne peut être question, pour le moment du moins, d'une fédération des États énumérés ci-dessus sur le modèle de la grande Union de l'Amérique du Nord; mais ces mêmes États ont beaucoup à gagner à établir entre leurs populations des liens toujours plus étroits d'amitié et de bon voisinage. C'était une des idées les plus chères à l'illustre Garcia Moreno, président de l'Équateur.

L'ouverture du canal de Panama, qui aura lieu vers 1892, sera pour ces pays le commencement d'une ère toute nouvelle, dont il est temps de se préparer à recueillir les bienfaits. Il ne nous déplaît pas de voir ces nations sœurs se réunir aux pieds de la statue de Bolivar, le grand patriote, le « libérateur » dont on doit regretter les illusions libérales, tout en admirant ses exploits héroïques. Bolivar mourut en fidèle enfant de l'Église catholique, désolé par les excès commis par des gouvernements nouveaux, qui n'avaient secoué la domination de l'Espagne que pour tomber sous la tyrannie des sectes maçonniques. Mais un grand exemple a été donné : Moreno a vécu et est mort pour son peuple de l'Équateur. Trois des républiques voisines sont entrées dans le mouvement de régénération dont cet homme admirable avait pris l'initiative, et le Pérou lui-même, dont les Loges payèrent les assassins, qui mirent fin à sa précieuse vie, paraît revenir à de meilleurs sentiments, châtié et assagi par une série de désastres dans sa guerre contre le Chili.

Ces réflexions se pressent dans notre esprit à la veille du douzième anniversaire de l'assassinat de Moreno. Car il y a eu, le 6 août, douze ans que l'illustre homme d'État catholique fut assassiné par une bande de sicaires. Trois semaines auparavant, un journal « libéral » belge avait annoncé qu'avant peu il se passerait quelque chose d'important à l'Équateur. Mystère et franc-maçonnerie.

—

Comme on le prévoyait, une proposition de révision de M. Guillery, qui visait l'extension du droit de suffrage, a été repoussée par la Chambre belge ; la majorité a été de 53 voix contre 35. Les députés de la droite et les indépendants ont tous voté contre la prise en considération.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION ROMAINE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Si les adversaires du pouvoir temporel de la Papauté ont fait progresser l'Italie.

« Les ennemis de la souveraineté pontificale font appel aussi à la civilisation et au progrès. Mais pour bien s'entendre dès le principe, cela seul qui conduit au perfectionnement intellectuel et moral, ou au moins qui ne s'y oppose pas, peut constituer pour l'homme le véritable progrès; et il n'y a pas de source plus féconde de ce genre de civilisation que l'Église, qui a la mission de conduire toujours l'homme à la vérité et à la rectitude de la vie. En dehors de cette sphère, tout genre de progrès n'est en vérité que recul et ne saurait que dégrader l'homme et le refouler vers la barbarie; et ni l'Église, ni les Pontifes, soit comme Papes, soit comme Princes civils, ne pourraient, pour le bonheur de l'humanité, s'en faire jamais les fauteurs (1) ».

La civilisation! Mais ce sont les Papes qui l'ont faite. Ils ont appris aux barbares à devenir des hommes et en ont fait les prémices des nations chrétiennes.

Ils ont prévenu le retour du pouvoir absolu en prêchant la Vérité, libératrice des consciences;

Ils ont ennobli la société domestique par la doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du lien conjugal et sur les devoirs réciproques des membres de la famille;

Ils ont préservé de la destruction les sciences et les lettres de l'antiquité;

Ils ont changé la face de l'Europe par les travaux agricoles des moines;

Enfin, ils ont embrassé l'ensemble des grandes œuvres qui ont donné naissance à la société moderne.

Ce sont les Papes qui, par la seule force de la vérité, ont conquis l'Europe à la foi chrétienne.

Partout où le christianisme s'est établi, il a fait régner la religion et l'intégrité des mœurs, l'enseignement public et l'amour

(1) Lettre de S. S. Léon XIII au cardinal Rampolla.

des études, le travail et la fécondité, le commerce et l'industrie, disons tout en un mot, la civilisation.

L'Europe n'est civilisée que parce qu'elle est chrétienne ; la vraie civilisation ne s'étend pas au delà des limites des pays chrétiens. Or, l'Europe n'est chrétienne que grâce à la Papauté.

Qu'a-t-il fait pour la civilisation, le prétendu parti des lumières en Italie? Il s'est attiré le blâme de tous les pays civilisés en faisant main basse sur les biens immeubles d'une institution civilisatrice de premier ordre, la Propagande, avec son collège et sa bibliothèque, son musée et son imprimerie polyglotte ; la Propagande, qui a fait sortir tant de peuples des ténèbres de la barbarie et leur a donné des écoles, des orphelinats, des hôpitaux ; la Propagande, enfin, qui a valu de si précieuses conquêtes, non seulement à l'ethnographie, à la géographie et à la linguistique, mais à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à tout ce qui fait l'orgueil d'une nation.

Les ennemis de la souveraineté pontificale font appel au progrès. Comme si la restauration du pouvoir temporel des Papes pouvait faire rétrograder l'Italie! Mais, de bonne foi, quel chemin celle-ci a-t-elle parcouru depuis dix-sept ans? Quel abaissement de l'autorité! Quel mépris de la loi! Quel esprit d'insubordination!

On a soustrait l'école populaire à l'influence de la foi ; on a détruit dans les âmes les croyances et les espérances religieuses. De là, confusion dans les doctrines, trouble dans les esprits, progrès des idées révolutionnaires, relâchement de tous les liens sociaux. Les représentants de la demi-science, les déclassés encombrent toutes les carrières. Les générations nouvelles vivent sans Dieu ni religion et multiplient tous les jours le nombre des mauvais citoyens.

Le principe de la souveraineté du peuple, substitué dans l'esprit des masses au dogme de la souveraineté de Dieu, source de tout pouvoir légitime, c'est le libre examen appliqué à la politique, c'est le droit de la rébellion.

Y a-t-il progrès moral? Si l'homme est livré à une liberté sans frein religieux, s'il n'aperçoit pas par delà cette vie une destinée éternelle où il recevra selon ses œuvres, pourquoi résisterait-il aux penchants de sa nature et ne se lancerait-il pas à la poursuite des biens et des jouissances terrestres? Et comment la probité pourrait-elle régner dans un royaume fondé sur le vol des biens du Saint-Siège?

Les statistiques nous font voir que le nombre des crimes contre l'ordre public, contre la propriété, contre les personnes, contre les mœurs, augmente d'année en année, en dépit de la diffusion de l'instruction populaire.

Tous les États qui ont suivi les principes de 1789 en ont subi plus ou moins les désastreuses conséquences. C'est pourquoi le Père de la famille humaine, mû par la sollicitude de son grand cœur, a indiqué « le besoin extrême qu'a la société de revenir aux vrais principes d'ordre, si imprudemment abandonnés et négligés. Par cet abandon, dit-il, cette harmonie pacifique dans laquelle résident la tranquillité et le bien-être public a été rompue entre les peuples et les souverains et entre les diverses classes sociales : le sentiment religieux et le devoir se sont affaiblis ; de là, l'esprit de licence et de révolte, qui va jusqu'à l'anarchie et à la destruction de la vie sociale elle-même, est sorti vigoureux et s'est largement répandu. — Le mal grandit démesurément et préoccupe sérieusement beaucoup d'hommes de gouvernement, qui cherchent de toute manière à arrêter la société sur la pente fatale et à la faire revenir au salut. Et c'est bien ; car il faut, avec toutes les forces, opposer des digues à un torrent qui a accumulé tant de ruines. Mais le salut ne viendra pas sans l'Église : sans son influence salutaire, qui sait diriger avec sécurité les esprits vers la vérité et former les âmes à la vertu et au sacrifice, ni la sévérité des lois, ni les rigueurs de la justice humaine, ni la force armée ne suffiront à conjurer le péril actuel, et beaucoup moins à replacer la société sur ses fondements naturels et inébranlables.

Nous avons parlé de la condition sociale et morale de l'Italie. La situation n'est guère meilleure dans l'ordre industriel et économique.

Sans doute l'industrie progresse, mais la misère publique également. Le travail, livré aux machines, manque à l'ouvrier et ne profite guère qu'aux gros capitalistes, qui se croient de plus en plus indépendants du prolétaire. Le salaire diminue et le luxe augmente. Mécontentements et inquiétudes, chômages et égoïsme, tels sont les tristes résultats du progrès industriel tant vanté par les sectaires. On a l'air de vouloir remédier au mal ; le pays, dit-on, traverse un moment de crise ; et l'on continue de tromper le peuple, on demeure impuissant à guérir ses souffrances.

Les charges s'aggravent, les impôts se décuplent, l'Italie est

atteinte dans sa fortune publique: elle ne peut se relever que par la sagesse et l'économie d'un régime conservateur.

Mais où est donc le progrès? La littérature s'abaisse et l'art se matérialise. On a tracé quelques rues, élevé quelques bâtisses, profané, modernisé, enlaidi la ville de Rome. On surexcite les appétits du peuple sans lui donner les moyens de les satisfaire. Et l'on appelle avancement ce qui n'est qu'agitation; progrès, ce qui est une reculade et un retour vers la barbarie.

Avec ce genre de progrès, la Papauté n'aura jamais rien de commun. (Syllabus, LXXX.) Elle veut le progrès dans la vérité et dans le bien, c'est-à-dire dans tout ce qui peut conduire au bonheur de l'humanité.

LA TUNISIE

ET LES ŒUVRES CATHOLIQUES

Au mois de juin 1881, peu de jours après l'arrivée des troupes françaises commandées par Bréat, le général d'une autre armée, l'archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie, prenait possession du siège épiscopal de Tunis.

La situation était particulièrement grave; les populations maltaise et italienne qui dominent dans la ville, surexcitées contre les Français, voyaient en eux autant d'envahisseurs injustes, autant d'ennemis.

L'instruction était faible, le service religieux insuffisant; il n'y avait pas d'asile pour les infirmes, il n'y avait pas d'hôpitaux; et le cimetière même des chrétiens mal orienté, mal placé, entouré de constructions, encombré de tombes, devenait un danger de chaque jour pour la cité.

En moins de deux années, la situation avait changé entièrement; les haines étaient apaisées, le calme fait dans les esprits; il n'y avait plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. Les vieillards avaient un abri, les enfants une école, les catholiques un culte assuré, les malades un palais.

Le cardinal Lavigerie avait accompli ces prodiges. Il avait fait à lui seul pour la pacification de la Tunisie, plus qu'une armée de 100,000 hommes, suivant l'énergique expression de Gambetta.

Mgr Lavigerie est un lettré distingué. Il est docteur ès-lettres,

docteur en droit, docteur en théologie ; savant, il possède une vaste érudition qui l'avait fait nommer professeur à la Sorbonne, où il a enseigné, pendant sept années consécutives, l'histoire ecclésiastique. Grand orateur, plusieurs de ses discours : l'oraison funèbre du Pape Pie IX, le parallèle entre le maréchal Bugeaud et Lamoricière, sont dignes de Bossuet.

Le cardinal est profond politique, et possède toutes les qualités qui font l'homme d'État; mais il est avant tout missionnaire zélé, organisateur sûr et profond.

L'école qu'il a fait construire pour les fils des ouvriers siciliens dans leur quartier de Bab-Dzira, la chapelle qu'il a élevée pour eux, sous le vocable de Sainte-Lucie, la patronne de la Sicile, et qui est desservie par des prêtres de Palerme, ces diverses mesures intelligemment conçues, rapidement exécutées, ont amené les meilleurs résultats.

Les Arabes également, qui n'ont pas oublié les services personnels que Mgr Lavigerie a rendus à leurs frères d'Algérie, dans la cruelle famine de 1867, admirent et respectent cette noble figure ; ils viennent, de fort loin, des limites du désert, saluer celui qu'ils appellent « leur grand Marabout ». Suivant les prévisions des Imans, prêtres musulmans de Tunis, tous les chrétiens doivent aller, après la mort, « fiel koucba, dans le four en enfer ». Ils font une exception : elle est en faveur de Son Éminence.

Le cardinal Lavigerie a eu pour première pensée, en arrivant à Tunis, le *développement de l'instruction.*

Dans ce but, il a construit en plein quartier français, le beau Collège Saint-Charles, qui peut recevoir trois cents jeunes gens, et qui est ouvert indistinctement à toutes les bourses, à tous les cultes, à toutes les religions. Là, plus de cent cinquante élèves musulmans, juifs, protestants, schismatiques ou chrétiens, apprennent, sous la direction de professeurs éclairés, la littérature et les sciences, notre langue et les belles pages de l'histoire de France. Peu à peu, les préjugés s'affaiblissent, les préventions disparaissent et la haine des Français et du chrétien tombe pour faire place à la reconnaissance et au respect.

Une école du même genre, pour les jeunes filles, est sous la direction des Dames de Sion.

Des écoles gratuites, dirigées par les Frères de la doctrine chrétienne, ont été inaugurées dans la capitale et dans les villes de Sfax, Sausse, Mélédia, Byzerte et Béjà. Son œuvre de civili-

sation grandissant de proche en proche dans tous les principaux centres de la Régence, y produit les meilleurs effets.

Pensant aux nécessiteux et aux infirmes, le cardinal a fondé un asile pour les vieillards qui, autrefois, erraient dans la ville, pâles, exténués, grelottant en hiver, réduits à coucher sur la place publique et à mendier leur pain, et qui aujourd'hui trouvent un abri assuré, une nourriture saine et les soins dévoués des admirables Petites Sœurs des pauvres.

Les malades, anciennement accumulés dans quelques chambres basses, étroites, privées d'air, sont maintenant soignés par les Dames de Saint-Joseph, dans un vaste hôpital bien aéré, ancienne caserne du Bey, mise à la disposition de Son Eminence, grâce à l'intervention de M. Cambon.

Un terrain, situé en dehors de la ville, clos, a été converti en cimetière, et les sépultures des morts seront dorénavant entourées du calme et du recueillement nécessaires.

Enfin, pour assurer le recrutement du clergé tunisien, un séminaire a été élevé à Carthage.

Voulant aussi que de grands travaux d'architecture brillassent aux yeux des Africains, par leurs belles lignes et leurs beaux marbres, le cardinal a fait construire une cathédrale à Carthage, en style bizantin-mauresque, où sont déjà en place 150 colonnes de Carrare. Cette cathédrale a été édifiée en l'honneur de saint Louis, et aux frais de descendants de croisés qui accompagnaient le pieux monarque dans sa dernière guerre.

Pour toutes ces fondations et d'autres, que l'espace ne nous permet pas de décrire, telle que le musée archéologique, etc., pour toutes ces constructions, pour l'entretien du personnel nécessaire, il faut beaucoup d'argent. Les revenus dont dispose le cardinal étant très limités, il a recours à la charité pour plus des trois quarts de ses dépenses.

Mettant en pratique le principe de Fénelon, qu'un évêque doit être sans argent et sans dettes, il ne craint pas, malgré ses soixante-deux hivers, de quitter la crosse de l'évêque pour le bâton du quêteur à l'effet de ne rien laisser en souffrance, et de ne laisser péricliter aucune de ses institutions charitables patriotiques et religieuses.

En même temps que le cardinal fonde, construit, répare, organise, enseigne dans toute la Tunisie, il établit des missions dans l'Afrique équatoriale, dans le Sahara, pour ramener au catholicisme, sans violence et sans efforts, par l'*instruction* et

par la *charité*, les populations musulmanes des Mzabs et des Touaregs, pour la plupart mousgames, autrefois chrétiennes.

Ce vaste pays de l'Afrique équatoriale au sud du Soudan, qui a été découvert par Livingstone et Stanley, sain en général, grâce à la présence de grands lacs et de hautes montagnes, habité par des nègres, possède aujourd'hui quatre missions chrétiennes florissantes aux lacs Hyanka et Tanganika, aux sources du Congo et du Zambèze.

Les missionnaires d'Alger s'y rendent chaque année avec l'enthousiasme des héros chrétiens ; préférant l'eau au vin, la bure au drap fin, la souffrance à la joie, ils y perdent souvent la vie ou la santé ; mais ils trouvent toujours de généreux remplaçants prêts comme eux à signer à chaque instant le bon du martyre, pour remplir avec le même dévouement et le même zèle leur œuvre de foi.

Toutes ces missions organisées dans le Sahara, le Soudan, l'Afrique équatoriale, toutes ces œuvres charitables établies en Algérie et Tunisie, toutes ces écoles fondées dans l'Afrique musulmane et idolâtre, tous ces travaux exécutés en vue de la religion, de la civilisation, de la France, méritent bien déjà à Son Éminence le cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, archevêque d'Alger et de Tunis, le titre de « Grand Français d'Afrique » que lui décernera un jour l'histoire.

LUDOVIC DE CAMPON.

LES SŒURS MISSIONNAIRES D'AFRIQUE

EN KABYLIE.

Nous croyons répondre à l'intérêt de tous en publiant, sur le sujet si intéressant des Sœurs Missionnaires d'Afrique, la lettre qui suit, extraite du *Bulletin des Missions d'Alger*.

C'est une sorte de journal, adressé à sa mère, par une jeune fille appartenant à une noble famille et qui, avant d'entrer dans la Société des Sœurs, avait obtenu de ses parents l'autorisation d'aller voir de près leurs Œuvres et de faire ainsi, pendant quelques mois, avant de prendre une décision définitive, un premier essai de la vie apostolique. La décision est prise aujourd'hui. Après un séjour de plusieurs mois en Kabylie, la jeune postulante est entrée au Noviciat, et c'est le 25 mars, jour de l'Annonciation, qu'elle a reçu l'habit de Sœur de la Mission d'Afrique, des mains mêmes du cardinal Lavigerie.

Dans sa lettre-journal, Mlle de L... rend compte à sa mère, comme on le verra, de ce qu'elle voit en Kabylie et des Œuvres des Sœurs Missionnaires dans ce pays. Nous ne doutons pas que ces récits, ne soient de nature à plaire à nos lecteurs.

Ma chère Maman,

Du 6 octobre. Je tiens ma promesse et je viens vous rendre compte de mes premières impressions sur les Missions de l'Afrique.

Me voici arrivée en Kabylie, avec mon frère qui voulait bien me servir de guide (1). Une petite voiture légère nous a emportés rapidement jusqu'à Fort-National, à travers la plaine, les rivières, les montagnes; on passe les rivières à gué, on escalade les montagnes; dans ce pays, on marche toujours, au physique comme au moral, sans s'inquiéter des obstacles. A Fort-National, nous avons pris des mulets surmontés d'une espèce de plate-forme, appelée *barda*, c'est la selle des Kabyles; sur ce *barda*, chacun s'installe à sa guise, on peut y prendre toutes les positions, en sorte que l'équitation, si j'ose appeler de ce nom une aussi étrange manière, devient moins fatigante. Nous cheminions, l'un derrière l'autre, dans un petit chemin côtoyant le précipice, tantôt à droite, tantôt à gauche. Il n'existe pas une seule route dans ces montagnes de la Kabylie; mais on a suppléé à la qualité des chemins par la quantité de petits sentiers de chèvres qui sillonnent les collines en tous sens, le plus souvent à pic au-dessus de la vallée.

Le premier aspect, quand, au sortir de Fort-National, on jette les yeux sur le pays environnant, est étrange et surtout pittoresque; c'est un amas et un enchevêtrement de hautes collines, toutes séparées les unes des autres par des précipices, des ravins où coulent des rivières presque à sec en été, et qui deviennent rapidement torrents en hiver. Chacune des crêtes de ces montagnes est couronnée d'un village, et les pentes sont cultivées et plantées de figuiers ou d'oliviers.

A l'arrière-plan se dressent majestueusement les cimes rocheuses et escarpées de la chaîne du Djurjura, l'Atlas des anciens.

Fort-National et les Ouad'hias, où nous allons, paraissent fort près l'un de l'autre à vol d'oiseau; mais, dans toutes les

(1) Le frère de Mlle de L... est un des officiers les plus distingués de l'armée française.

excursions que l'on fait dans le pays, il faut descendre au fond de la vallée, traverser à gué une rivière et remonter ensuite, ce qui double la distance. En quatre heures, nous sommes arrivés à la maison des Sœurs, petite habitation isolée, située contre le village des Ouad'hias. A cinq minutes environ, de l'autre côté, se trouve la Mission des Pères. Ces deux petites maisons blanches, surmontées d'une croix et d'une cloche, sont exactement ce que représentent les gravures des Missions catholiques.

8 *octobre*. Me voici en mission! avec mes futures Sœurs, au cœur même de leurs œuvres, c'est-à-dire au milieu des Kabyles, de ces pauvres peuples autrefois chrétiens. Je me rappelais, non sans émotion, ce que l'histoire nous apprend de leur passé et des luttes héroïques qu'ils ont soutenues pour défendre pied à pied leur foi en même temps que leur pays, lors de l'invasion musulmane. Vous savez, en effet, que les Berbers ont eu jadis de nombreux évêques ; que, douze fois soumis au Coran par la force des armes et les massacres, douze fois ils revinrent à la foi chrétienne, et que cette lutte héroïque, commencée au VIIIe siècle, se prolongea jusqu'au XIIe, époque à laquelle les historiens signalent un dernier évêque de Kabylie. Pendant deux siècles encore, des chrétiens isolés continuèrent à garder leur culte, mais petit à petit toute trace de foi s'éteignit...

Le dernier boulevard du christianisme fut ces montagnes du Djurjura qui s'élèvent devant nous. Pendant que les Arabes débordaient sur cette terre et répandaient le sang partout sur leur passage, imposant l'Islamisme par la force avec leur devise : *Crois ou meurs,* ces pauvres populations, ne voulant se soumettre ni à l'un ni à l'autre, se réfugièrent dans ces hautes montagnes comme dans une forteresse imprenable, pour défendre, les armes à la main, leur vie, leur liberté et leur foi. C'est à ces épisodes que l'on attribue la densité des populations sur cette terre à demi sauvage.

Mais, ces luttes terminées, la religion musulmane pénétra parmi ces peuplades elles-mêmes; les prêtres catholiques ayant disparu, les marabouts arabes prêchant activement leurs croyances finirent par entraîner dans leurs voies un peuple que ne soutenait plus dans sa religion aucun signe extérieur. Ce sont là les malheureuses populations que nous devons faire revivre à la vraie vie. Est-ce que Dieu ne rappellera pas, un jour, à la foi catholique ceux dont les ancêtres ont si vaillam-

ment et si héroïquement combattu pour cette même foi? Oh! vous pensez bien que ma première prière dans cette petite chapelle perdue au milieu de ces infidèles fut pour m'offrir à Dieu afin de travailler de toutes mes forces à cette résurrection.

Naturellement, ma première visite en arrivant avait été pour la chapelle, petit sanctuaire bien étroit, mais très soigné dans sa pauvreté. Jésus est là toujours et c'est la grande consolation. Est-ce que des religieuses voudraient venir ici, dans ces pays perdus et infidèles, si elles n'y trouvaient leur divin Maître, qui les soutient et les garde, après les avoir appelées pour travailler à l'extension de son règne et au salut de ces âmes pour lesquelles il est mort?

Après cela, je visitai toute la maison des Sœurs, qui allait devenir la mienne; tout y est simple, pauvre, vraiment missionnaire. Elle se compose de six pièces : un dortoir avec des lits qui sont de simples planches portant une paillasse; une petite salle de communauté avec une table de bois blanc et quelques chaises de paille; deux petites classes pour les enfants kabyles qui viennent, leur nombre monte parfois à plus de quatre-vingts; le réfectoire, lequel est à peu près la répétition de la salle de communauté; enfin la pharmacie, où sont les remèdes. Les malades s'y asseoient comme chez eux, par terre, et, pour les panser, on s'agenouille à côté d'eux. Les murs sont simplement blanchis à la chaux, les meubles en bois de sapin, les couverts en fer battu, la vaisselle en terre... Ces six pièces forment un long rez-de-chaussée et entourent de trois côtés une petite terrasse où les Sœurs cultivent quelques fleurs.

Voilà ce que m'a présenté le premier coup d'œil; mais, loin de m'effrayer, cette pauvreté m'a rendu chère dès l'abord la petite maison que je viens habiter; et que suis-je venue chercher ici, sinon ce que j'y trouve? Cela me rappelle ce que Dom Bosco me disait devant vous à Turin, lorsque je le consultai sur ma vocation. — « Si vous voulez trouver à peu près ce que vous avez chez vous, dans un château, entrez dans une communauté de France; si vous voulez vraiment souffrir, allez dans une communauté de Mission! » D'ailleurs ces murs blancs n'engendrent pas la tristesse; au contraire, la gaieté habite cette chère Mission, toutes y sont joyeuses, vivant absolument pour le bon Dieu, jamais troublées par les échos du monde.

J'ai déjà goûté aux glands, on m'en a fait manger par surprise. Une Sœur m'a dit qu'il existait des châtaignes kabyles,

différant un peu de forme avec nos châtaignes de France, mais à peu près semblables quant au goût, un peu moins fines peut-être. Les fruits étaient superbes, bien gonflés par le feu; je les mangeai de confiance, avouant toutefois qu'ils avaient peu de rapport avec nos châtaignes. Après le repas, les Sœurs se mirent à sourire, en me disant : « Eh bien! maintenant vous pouvez écrire en France que vous avez mangé des glands! » Je ne m'en étais nullement doutée.

Voici un long récit, je vous laisse pour aujourd'hui; mais, avec la permission de mes Supérieures, je reviendrai vous faire part de mes impressions et des surprises de ma vie nouvelle; vous me suivrez ainsi par la pensée, et vous vivrez encore avec moi comme par le passé.

Du 18 *octobre*. Jusqu'à présent, j'ai déjà visité deux villages. Ces visites, qui ont pour but de secourir les malades et les pauvres, sont l'une des œuvres principales de notre Mission. Les Sœurs partent deux ou trois ensemble avec un panier contenant toute une petite pharmacie pour aller où on les a demandées; du plus loin que les Kabyles les aperçoivent, il les appellent avec un accent inimitable : *a themrabath!* (ô maraboutes!) et tous veulent les avoir chez eux.

Dès le lendemain de mon arrivée comme postulante dans la maison des Ouad'hias, au centre de la Kabylie, on m'a permis, sur ma demande, d'accompagner les Sœurs. La chère Mère Supérieure était curieuse de savoir comment les Kabyles me recevraient. Avec mon costume du monde, j'excite beaucoup l'étonnement des femmes qui viennent me contempler longuement, quelques-unes même *montent sur les toits!!* pour mieux me voir; d'autres nous font escorte dans les rues, elles touchent et retournent tous mes vêtements, s'extasient devant tous les détails et accablent les Sœurs de questions à mon sujet : Qu'est-ce que la *roumi* (la dame chrétienne) peut bien venir faire ici? Est-ce qu'elle n'a pas une mère, des sœurs ou des frères? Comment sa mère l'a-t-elle laissée venir? Qu'est-ce qu'elle a dit quand sa fille l'a quittée!

Les questions ne tarissent pas, car ces pauvres femmes n'ont idée de rien, et il faut leur expliquer toute chose.

J'ai trouvé les maisons kabyles moins sales que je m'y attendais; il y en a même de proprement tenues; mais, riches ou pauvres, leur misère fait une immense pitié. Les maisons ne sont jamais composées que d'une seule pièce, absolument vide,

sans fenêtres, avec des portes tellement basses que, le plus souvent, il faut se courber en deux pour y entrer.

Les pauvres femmes malades gisent par terre, à peine enveloppées dans les quelques haillons qui les couvrent; pas une ne possède une couverture, pas une n'a l'idée de mettre des feuilles sèches ou un peu de paille pour adoucir le froid et la dureté du sol. Elles sont généralement plutôt accroupies que couchées, grelottant de froid ; car, sur nos hautes montagnes de la Kabylie, malgré le climat de l'Afrique, la neige tombe durant tout l'hiver, et alors le froid est intense. Ils allument, il est vrai, du feu au milieu de la chambre; mais, comme il n'existe même pas de trou au toit pour laisser passer la fumée, il en résulte une atmosphère que vous imaginez sans peine lorsque la porte est fermée, et une température glaciale quand elle est ouverte. Aussi, presque tous, et les enfants surtout, ont-ils mal aux yeux. Souvent même, ils s'étendent sans précaution auprès de ce feu, et, plus d'une fois, leurs haillons s'enflamment. Il ne se passe pas d'hiver où l'on n'amène aux Sœurs, pour les soigner, des femmes ou des enfants qui ont été brûlés ainsi.

C'est dans ces espèces de gourbis que les Sœurs pénètrent, s'efforçant par la charité de gagner le cœur de ces malheureux et de faire aimer notre sainte religion ; elles se font toutes à tous et ne reculent devant aucun service à rendre à ces pauvres infidèles. Aussi elles sont très aimées et vénérées, on peut le dire ; j'en suis tous les jours le témoin. Les femmes Kabyles ne comprennent pas d'où peut venir un pareil dévouement. Elles pensent d'abord que les Sœurs sont tombées du ciel telles qu'elles sont; mais, peu à peu, elles comprennent que ces femmes qui leur paraissent si étranges ne sont guidées que par l'amour du Bon Dieu et par le désir de les secourir, de les instruire. Vous ne pouvez vous figurer combien elles sont touchées quand on leur dit que les Sœurs ont tout laissé chez elles, pour leur faire du bien, parce qu'elles aiment les Kabyles. Elles les comblent alors de toutes leurs bénédictions et leur souhaitent toujours le ciel en récompense : « Il ne vous manque qu'une chose pour être de vraies saintes, leur a dit, un jour, un vieux musulman, c'est de prier Mahomet. » D'autres, moins fanatiques, reconnaissent que notre religion est meilleure que la leur, et ainsi commence l'apostolat des Sœurs, en faisant déclarer, par le spectacle même de leur charité, qu'elles sont les disciples du vrai Dieu. Le jour où elles prêcheront, les

conversions seront toutes préparées et les préjugés depuis longtemps évanouis.

La situation a déjà bien changé depuis l'époque où a commencé cette mission de charité. Alors, les Pères qui sont venus les premiers en Kabylie, ne pouvaient entrer la nuit dans un village, et l'on balayait la place où ils s'étaient assis durant le jour, et aucun Kabyle n'eût consenti à rendre le moindre service aux Missionnaires.

Les premières Sœurs qui sont venues ensuite pour fonder leur mission à elles, n'avaient guère été mieux reçues. Les Kabyles avaient peur et s'enfuyaient à leur approche. Ne connaissant pas la langue du pays, elles allaient dans les villages avec un interprète, donnant des bonbons aux enfants, distribuant des remèdes à ceux qui osaient les accepter. On comprend jusqu'à un certain point la défiance de ces pauvres gens, en voyant cette charité inexplicable pour eux; ils pouvaient se demander quel but poursuivait ces étrangères, eux qui ne comprennent guère d'autre mobile que l'intérêt. Ils les prenaient pour des espionnes. Bientôt, passant à un autre extrême, ils s'imaginèrent que des anges étaient descendus du ciel pour les soulager, et maintenant encore il en est qui ont peine à les croire de simples femmes. « Est-ce que tu as un père et une mère comme nous ? » demandait-on à une Sœur. Combien on est près d'accepter la lumière lorsqu'on en est là !

Ah ! c'est bien une vie d'apôtre que les Sœurs mènent ici, pauvre, dévouée, *surabondante de joie;* et, pour qui se sent appelé à la vocation de missionnaire, il est impossible d'en trouver une plus complète réalisation; aussi suis-je immensément heureuse d'avoir rencontré enfin tout ce que j'avais désiré, espéré, malgré ceux qui me disaient en France, comme vous le savez, que ce que je rêvais ne pouvait exister pour une femme. Puissé-je seulement être digne d'une pareille vocation ! Je sens déjà que, pour m'y faire renoncer, *il faudrait me chasser !*

Du 22 *octobre.* La curiosité des indigènes à mon égard commence à se calmer. Cependant, hier encore, une vieille femme voulait me faire *chanter*, pour savoir ce qu'était ma voix. Ce qui les émerveille le plus c'est que je sois aussi blanche. « Ton père est riche, me disait une femme, car tes mains n'ont pas beaucoup travaillé. » Vous allez rire, ma bonne mère, du prix auquel on me tarife. A ma première visite au village de Taourith, les Kabyles ont estimé entre eux à combien je pourrais

être vendue sur leur marché. Les uns disaient deux cents francs; d'autres, cinq cents; une femme ajoutait qu'on trouverait bien de moi un plein *garroui* d'argent. Cette sorte d'encan leur semblait tout naturel, car vous savez qu'ici toutes les femmes se vendent. On les achète quelquefois dès leur naissance, parce qu'alors elles se paient moins cher.

Les femmes Kabyles sont cependant moins malheureuses que les femmes Arabes, et une raison de cette supériorité, c'est que les Kabyles n'ont généralement qu'une seule femme à la fois. Si elles sont battues, ce n'est donc que par un seul. Mais ils divorcent souvent, et c'est là pour ces pauvres abandonnées, chassées souvent avec leurs enfants, une source d'affreuses misères. Je vous en parlerai plus tard.

Je commence à entrer en apprentissage formel; j'ai soigné déjà quelques-uns des malades qui viennent à la pharmacie; ce n'est pas l'occasion qui manque, car, toute la journée, notre porte est l'objet d'un véritable siège. Ces personnes sont pleines de confiance dans notre science. En vérité, je crois que le Bon Dieu vient très particulièrement en aide aux Sœurs missionnaires dans le bien qu'opèrent leurs remèdes, car ceux qu'on emploie sont de toute simplicité. Avec du sel de magnésie on guérit toutes les maladies; l'important est de ne jamais refuser, afin de ne pas les mécontenter; si les Sœurs n'ont rien d'approprié à leur état, un peu d'eau salée suffit à les satisfaire, car elle les purge encore.

Ce qui me frappe chez les Kabyles, c'est la gaieté qui semble être le caractère naturel de ce peuple.

Les femmes, malgré leur vie pénible, aiment avant tout à rire et à s'amuser; pour leur plaire, il faut être gai et se mettre à leur portée en jouant avec elles. Leur sensibilité est extrême; si on semble tant soit peu se dégoûter, elles se retirent. Aussi prend-on bien garde de ne jamais les froisser sous ce rapport, quoi qu'il puisse en coûter.

L'autre jour, une vieille femme présente à l'une de nous un gland (car elles s'en nourrissent) qu'elle venait d'éplucher avec ses dents, et comme la Sœur refusait : « Tu ne veux pas le manger, parce que tu es dégoûtée de moi, » lui dit-elle. Alors la Sœur, ne voulant pas lui faire de peine, accepta le gland.

Du 27 octobre. Nous n'avons fait que peu d'excursions dans ces derniers temps, mais ce que je vois tous les jours est si nouveau pour moi que j'ai toujours à vous raconter. Le costume des

femmes de ce pays est à la fois simple et pittoresque ; pour tout vêtement, elles portent une *gandoura*, espèce de robe serrée à la taille par une ceinture rouge, ouverte sur les côtés et rattachée sur les épaules par de longues épingles ou des chevilles en bois ; les jambes, le cou, les bras sont nus, et cela hiver comme été, malgré la neige ; aussi elles gèlent lorsqu'il fait froid, c'est-à-dire tout l'hiver, sur ces montagnes, et beaucoup meurent de la poitrine. Ce sont les femmes qui sont chargées de tous les rudes travaux ; dès leur enfance, on les habitue à porter des fardeaux beaucoup trop pesants pour elles ; elles vont chercher l'eau souvent à de grandes distances, dans de lourdes *sagounes*, espèce d'amphores d'une forme d'ailleurs élégante. Elles travaillent dans les champs, pendant que leurs maris, couchés au coin des rues dans les villages, devisent entre eux ou cousent leurs habits. On rencontre parfois, dans les sentiers de la montagne, une femme pliant sous le poids d'un lourd fagot de bois, son enfant perché par dessus, et son mari la suivant tranquillement à cheval. Un jour, une Sœur, rencontrant une caravane de ce genre, demanda au Kabyle pourquoi il traitait ainsi sa femme : « Eh ! répondit-il, elle me coûte trois cents francs, il faut bien qu'elle travaille ; *c'est mon bourricot à moi.* »

Combien notre vocation est belle, nous avons à relever ces malheureuses de leur état d'abaissement et de dégradation ! Pour cela, il faut beaucoup s'oublier ; nous ne pouvons leur faire quelque bien qu'à condition de nous abaisser et de nous humilier avec celles que nous voulons relever. Mais la grâce de la vocation est une grâce forte et douce ; elle rend facile tout ce qui, sans elle, serait insurmontable ; elle fait trouver le bonheur le plus pur au milieu des privations et des souffrances. Je sens déjà que j'aime les pauvres Kabyles d'une affection très forte et toute différente de ce que j'avais ressenti jusqu'ici. Dans les premiers temps, j'évitais bien un peu de me laisser toucher par eux, car, si je vous ai dit que la saleté n'était pas toujours grande dans leurs maisons, il n'en est pas de même de leur personne ; maintenant, je passe volontiers par là-dessus, et je fais sauter les enfants dans mes bras et sur mes genoux : cela rend toutes les petites filles jalouses les unes des autres, — car la jalousie est encore un des traits accentués du caractère kabyle. Mais cela gagne le cœur des parents, aussi les Kabyles commencent à me dire qu'ils m'aiment beaucoup. Quel bonheur de penser que cette confiance me permettra de

sauver les âmes de leurs petits enfants, en commençant par ceux qui sont en danger de mort !

(*A continuer.*)

LA DÉNONCIATION DU CONCORDAT

Nous avons, depuis longtemps, prévu et répété que la majorité républicaine tenterait de dénoncer le Concordat; sa commission s'efforce d'y parvenir. Elle échouera; mais les tendances hostiles à l'Eglise s'accusent avec une gravité croissante, à mesure que le pouvoir tombe plus à gauche. Exposons donc, encore une fois, avec l'*Univers*, quelles seraient les conséquences de la dénonciation, pour la France et pour la République.

I. — Les partisans de cette rupture espèrent y gagner les 45 millions du budget des cultes, et ensuite la valeur des biens de l'Eglise et des établissements religieux qu'ils confisqueraient; cela en vertu de leurs principes, la séparation de l'Église et de l'État et la liberté des cultes.

Pour un gouvernement économe, 45 millions sont une grosse somme; mais nos républicains n'en feraient qu'une bouchée. Qu'est-ce que 45 millions pour ces prodigues, maintenant besoigneux, qui infligent au pays trois milliards et demi d'impôts, et dévorent chaque année, au delà de ces ressources. cinq à six cents millions? Ils ne s'en trouveraient pas plus à l'aise. Les propriétés des fabriques et des congrégations disparaîtraient aussi dans le gouffre sans le combler. Pour rétablir nos finances, il n'y a qu'un seul moyen, revenir à l'ordre et à l'économie.

L'État n'aurait pas le droit de supprimer le budget des cultes, insuffisante indemnité attribuée par la Révolution à l'Église, qu'elle avait spoliée; encore moins serait-il fondé à confisquer des propriétés données par des particuliers à l'Église ou aux congrégations. Mais nos républicains se soucient peu de la justice.

Au point de vue financier, ils ne gagneraient rien à ce brigandage; ils y perdraient même; les croyants, obligés de payer le culte, restreindraient leurs autres dépenses, ce qui diminuerait le rendement des impôts indirects; les maisons

religieuses n'assisteraient plus les pauvres, qui tomberaient à la charge de l'assistance publique ; et le trouble de la paix sociale amoindrirait à la fois le crédit et les principales ressources de l'État.

Par cette rupture, l'État manquerait à un devoir capital, le respect et la protection de la religion catholique.

Dans les pays protestants, l'État protège la liberté des divers cultes chrétiens. Ce devoir est inscrit dans la constitution des États-Unis. Les Anglais le pratiquent également ; ils ne maintiennent plus à l'Église anglicane qu'une partie de ses anciens privilèges; ses propriétés d'Irlande ont été sécularisées ; mais elle a reçu en échange une dotation de 125 millions. Cette Eglise, en minorité en Écosse, conserve à peine la majorité en Angleterre ; si elle y est ultérieurement *désétablie*, elle obtiendra sans doute une large indemnité. Dans ces pays il n'y a que des cultes divers ; il n'existe aucune Église anglicane assez nombreuse, assez dominante pour qu'il importe à l'État de contracter avec elle une intime union.

En France, au contraire, il n'y a réellement qu'une Église ; les cultes dissidents ne sont pratiqués que par quelques centaines de mille âmes ; aussi tous les gouvernements sages et réguliers ont-ils voulu s'unir à l'Église, et traiter avec elle, en délimitant le patronage de l'État protecteur et les libertés de la religion protégée. En considération des immenses services publics que le clergé rend à la nation, l'État le paie et y est obligé, d'abord par les conventions contractées, et en outre parce que le clergé ne possède plus les biens qui le faisaient vivre.

M. Goblet lui-même a reconnu, en partie, les droits du clergé et les devoirs de l'État, puisqu'il a déclaré que, avant de décréter la séparation de l'Église et de supprimer son budget, il faut lui assurer des moyens d'existence.

Mais les moyens d'existence, chaque année diminués, que la majorité républicaine ne lui laisse qu'avec regret, sont déjà misérablement parcimonieux. Les sentiments des républicains étant connus, la dotation rêvée par M. Goblet et des groupes relativement modérés, ne pourrait être que dérisoire. La législation actuelle, en outre, attribue à l'Etat le droit d'autoriser ou d'annuler les dons et legs faits à l'Église et aux établissements religieux. La générosité des fidèles ne pourrait donc pas constituer un patrimoine au culte ; il serait interrompu, et les églises se fermeraient dans les localités très pauvres ou incroyantes.

C'est bien là le but poursuivi par la majorité de la commission du Concordat ; moins il y aura de prêtres, pense-t-elle, et mieux cela vaudra pour la République.

II. — Réfléchissez, citoyens commissaires et républicains persécuteurs, aux considérations suivantes, qui, à votre point de vue ne sont pas sans valeur.

Dans les conditions actuelles le clergé est calme et patient, sous votre dépendance, en ce qui concerne ses intérêts matériels; cependant vous vous faites déjà un épouvantail de la pression cléricale qui n'existe pas. Dénoncez le Concordat, supprimez la rétribution des cultes : vous verrez se lever contre vous un clergé, dépendant seulement des conservateurs qui le paieront, actif et ardent comme le clergé irlandais; pour l'apaiser, pour le contenir, vous ne pourrez recourir au Saint-Siège, le plus conciliant de tous les pouvoirs, le plus bienveillant de tous pour les gouvernements catholiques; et toutes les femmes chrétiennes de France participeront à la lutte.

Refuserez-vous alors aux prêtres et aux catholiques la liberté de parler et d'agir que vous accordez à tous leurs adversaires? Cela vous sera impossible, puisque les catholiques forment la majorité de la nation; les croyants, défenseurs de la liberté religieuse, résistèrent aux jacobins et à Napoléon ; ils ne se laisseront pas vaincre par les petits bourgeois qui gouvernent la République.

Ne voyez-vous pas que notre religion est plus solide et plus puissante actuellement qu'elle ne l'était il y a cent ans? L'Église était alors riche et privilégiée ; mais l'aristocratie et les savants dédaignaient ses dogmes et méconnaissaient sa mission ; aujourd'hui, malgré les attaques, elle s'élève, conquérante et triomphante, parmi les illustrations de la naissance, de la fortune et du savoir. L'Angleterre, qui la méprisait, la respecte et lui rend hommage. La formidable Allemagne protestante s'incline devant elle, après avoir commis la faute de la combattre. Elle s'accrédite et grandit rapidement dans les jeunes États de l'Amérique et de l'Australie; elle conquiert, chaque année, des milliers d'âmes parmi les peuplades païennes. Et vous attaquez cette force croissante, qui vous servirait si vous la secondiez; cette force qui, seule, préserve la France de la décomposition et de l'anarchie!

La communauté de notre croyance nationale ne cons-

titue-t-elle pas le meilleur lien patriotique vis-à-vis de l'Allemagne protestante et menaçante?

Avec notre foi, tout s'élève et s'unit, dans les âmes et les cœurs; tout s'abaisse et se divise avec votre scepticisme; ne voyez-vous pas baisser le niveau de vos fonctionnaires et de vos ministres? Ne souffrez-vous pas vous-mêmes de vos incurables divisions?

Qu'est-ce que l'unité de votre éducation athée et laïcisée? la dissolution de la patrie et de la société; l'intérêt personnel devenu seul mobile; la destruction de toute autorité stable, bienfaisante et respectée.

Laissez du moins subsister cette défense patriotique et sociale, le libre enseignement religieux; le prêtre, le religieux, la sœur sont les plus nécessaires défenseurs de vos biens et de vos familles.

Et jetez les yeux à l'extérieur; là aussi l'Église catholique est la meilleure alliée de la France.

En Algérie et en Tunisie le cardinal Lavigerie nous vaut un corps d'armée, et il s'efforce d'étendre dans l'Afrique centrale notre influence par notre foi; vous lui avez, cependant, brutalement retiré la subvention de 578,000 francs, accordée par Gambetta lui-même, à ses aides et à ses œuvres; vous l'avez réduit à la mendicité.

Vous attaquez nos missions dans leur recrutement, que vous rendez de plus en plus difficile; en face du monde entier vous vous posez en athées, persécuteurs de la foi.

Si vous persistez dans cette attitude, si vous l'accentuez en rompant avec l'Église et avec le Pape, vous perdrez partout le droit au protectorat des catholiques et des chrétiens.

Déjà l'Autriche et l'Italie vous disputent dans le Levant ce précieux privilège, que la France y possédait depuis plusieurs siècles.

Vous avez laissé massacrer, dans les pays annamites, 45,000 indigènes catholiques; la Chine en a conclu que vous n'êtes ni dignes ni capables de protéger ailleurs notre religion; et vous risquez de perdre toute influence dans son immense empire. La Russie, l'Angleterre, l'Allemagne seraient heureuses d'acquérir la protection des chrétiens dans l'extrême Orient. Le droit de patronage sur ces populations croissantes n'était pas contesté, avant votre gouvernement, à la France unie au Pape; elle l'exerçait depuis l'Égypte et l'Asie Mineure jusqu'aux con-

fins les plus reculés de la Chine; si vous rompez avec le Saint-Siége, vous dépouillez la France de sa dernière suprématie.

III. — On pourrait ajouter d'autres arguments à ces considérations; l'hostilité des républicains contre l'Église attente évidemment aux plus grands intérêts de la France, et la dénonciation du Concordat serait une faute inouïe.

La majorité républicaine, cependant, avancera dans cette voie, où elle s'est profondément engagée et s'efforcera de « mûrir » les questions connexes qu'elle a posées : la dénonciation du Concordat, la suppression du budget des cultes, la séparation de l'Église et de l'État.

G. de la Tour.

LE PAPE URBAIN II

Voici le remarquable discours prononcé par Mgr l'évêque d'Angers à l'inauguration du monument d'Urbain II, à Châtillon-sur-Marne, le 21 juillet dernier, dont nous avions promis la publication :

> *Eligite lapides et elevate signum ad populos.*
>
> Prenez des pierres de choix et élevez un monument sous le regard des peuples.
>
> (*Isaïe*, LXII, 10.)

Éminence, Messeigneurs,

Il y a des solennités qui confondent l'esprit et déconcertent la parole. Devant leur imposante majesté, l'éloquence humaine se sent à bout de forces, et il semble qu'en parlant d'elles-mêmes plus haut que toute autre voix, elles ne devraient laisser de place que pour le silence et pour l'admiration.

Nous assistons, mes frères, à l'une de ces scènes qui pénètrent et remuent jusqu'au plus profond de l'âme. Lieux et souvenirs, présent et passé, tout se réunit pour donner au spectacle dont nous sommes témoins un caractère d'incomparable grandeur.

Cette foule immense qui couvre les lieux où nous sommes, et, au milieu d'un concours de fidèles accourus de toutes parts, cette couronne de prêtres, ces princes de l'Église avec tout l'éclat et la dignité de leur sacerdoce, encore rehaussés par la présence du représentant du Saint-Siège; cette terre de Champagne devenue le rempart de la France; cette vallée de la

Marne, où, depuis les jours d'Attila jusqu'à notre temps, se sont jouées tant de fois les destinées du pays ; et, à l'horizon de cet antique manoir de Châtillon, berceau d'une gloire éclatante parmi toutes, Reims, les fonts baptismaux de Clovis, le sacre de vingt rois, le triomphe de Jeanne d'Arc ; puis, dans le lointain de l'histoire, deux siècles de croisades, la Papauté, l'ordre monastique, la trêve de Dieu, Rome et Cluny, Jérusalem et l'Orient ; et enfin, dans ce cadre merveilleux, la grande et patriotique figure d'Urbain II, toute rayonnante des splendeurs de la sainteté et du génie : ah ! dites-moi s'il est possible de réunir dans une harmonie plus complète la nature et l'histoire, la religion et la patrie ?

Vous avez voulu, Monseigneur, perpétuer le souvenir de ces grandes choses dans un monument digne d'elles. Il y a cinq ans, vous célébriez, dans votre église cathédrale, la mémoire du saint Pape qui a répandu tant de lustre sur la métropole de Reims. Alors, c'était l'Église qui, en restaurant le culte du bienheureux Urbain II, rendait hommage à des vertus pratiquées jusqu'au degré de l'héroïsme. Aujourd'hui, c'est la France qui honore, dans Odon de Châtillon, l'une de ses gloires nationales. Après l'avoir replacé sur ses autels, la religion laissait à la patrie le soin de lui ériger une statue aux lieux mêmes qui l'ont vu naître. Vous avez rempli cette tâche au nom de la France chrétienne, avec le concours de tous, et ce sera l'immortel honneur de votre épiscopat. Vous avez montré que, à huit siècles de distance, notre pays sait encore se souvenir du nom et des travaux de l'élite de ses fils. Et, pour que ce tribut de l'admiration et de la reconnaissance publiques fût pour toujours à l'épreuve du temps, vous avez pris des pierres de choix, selon l'expression du prophète, *eligite lapides et elevate signum ad populos.* Vous vous êtes adressé à cette noble Bretagne qui, je le sais, porte dans ses convictions l'invincible fermeté du granit de ses côtes. Et, certes, un tel piédestal convenait à l'image de ce grand homme dont rien n'avait pu ni ébranler la constance, ni décourager la vertu.

Et maintenant, mes frères, que signifie ce monument? *Quid sibi volunt isti lapides* (1)*?* Qu'est-ce qu'il nous rappelle dans le passé? Qu'est-ce qu'il nous enseigne dans le présent et pour l'avenir ? Non, ne me le demandez pas. Regardez plutôt. Il est

(1) *Josué*, IV, 6.

là, debout dans l'attitude où l'histoire nous le montre au moment le plus solennel peut-être de son pontificat; il est là, le Pape des croisades, le Pape de la trêve de Dieu, le Pape de la revendication calme et ferme des droits de l'Église; il est là, la croix sur sa poitrine, le doigt levé vers le ciel, comme s'il allait répéter le cri qu'il jetait, il y a huit siècles, à travers la chrétienté, du haut des plateaux de l'Auvergne : Dieu le veut! Dieu veut le règne de son Christ, Dieu veut la liberté de son Église, Dieu veut le triomphe de son Évangile. Car l'Évangile, l'Église, le Christ, c'est tout le plan divin, c'est l'histoire de l'humanité tout entière. Voilà les trois grandes causes qu'Urbain II a servies et défendues, en associant à leur succès la France, sa patrie : *Gesta Dei per Francos ;* et c'est pour nous encourager à les servir et à les défendre à notre tour, que son image vient se dresser au milieu de nous dans l'éclat d'une grande mémoire et avec l'autorité d'un haut enseignement.

Excellence,

Votre place était à notre tête, dans un moment où nous célébrons l'une des gloires de la Papauté. A l'exemple d'Urbain II, tous les Souverains Pontifes se sont plu à reconnaître et à proclamer bien haut les services que la France n'a cessé de rendre à l'Église et au Saint-Siège. L'illustre Léon XIII, dont vous êtes parmi nous le digne représentant, n'a négligé aucune occasion pour joindre son témoignage à celui de ses augustes prédécesseurs. Et vous-même, Monseigneur, à Paris comme à Constantinople, vous avez manifesté à maintes reprises vos vives sympathies pour la nation française. Laissez-nous vous en exprimer toute notre reconnaissance.

I

Quid sibi volunt isti lapides ? Que signifie ce monument? Il signifie d'abord la lutte pour le règne de Jésus-Christ sur la terre : lutte de tous les temps et de tous les lieux, puisqu'elle fait le fond de l'histoire, mais qui, à l'époque d'Urbain II, avait pris l'une de ses formes les plus redoutables. Après l'empire romain qui avait cherché pendant trois siècles à étouffer la royauté de Jésus-Christ dans le sang, après les barbares qui menaçaient de la noyer dans le déluge des invasions, voici un nouvel adversaire qui s'avance pour en faire la contrefaçon dans une œuvre où le fanatisme et la volupté, excités par la

soif des conquêtes et les promesses sensuelles d'outre-tombe, associent leur empire pour exercer sur les peuples la plus dangereuse des fascinations.

Profitant des divisions de la chrétienté, il en fait le siège, l'enveloppant de toutes parts, le long des côtes de l'Afrique, à travers l'Espagne, par le midi de la France et de l'Italie, refoulé sans cesse, mais revenant à la charge avec un nouvel acharnement, l'œil fixé sur les grandes étapes de l'histoire, Jérusalem, Constantinople, Rome, avec l'Asie pour point d'appui de sa domination et l'Europe pour terme de ses convoitises, sans trêve ni merci pour les nations chrétiennes qu'il cherche à réduire par le fer et par le feu, le blasphème à la bouche et le glaive dans la main, marchant, marchant encore, marchant toujours, et ne s'arrêtant jamais dans son œuvre de sang et de ruines, tant qu'il peut se flatter de remplacer l'Évangile par le Coran et d'arborer l'étendard du prophète sur les débris de la croix abattue et foulée aux pieds.

Non, jamais pareil ennemi ne s'était levé contre le règne de Jésus-Christ sur la terre. Oh ! n'en jugez pas par ce qu'il en reste aujourd'hui : sans doute, à l'heure présente, il est frappé de décrépitude, et, s'il est encore debout, c'est uniquement parce que l'on se dispute à qui l'achèvera ; mais il n'en était pas de même au siècle d'Urbain II, quand il entrait en scène avec la vitalité exubérante d'une jeunesse enflée par le succès. Et maintenant, mes frères, qui l'arrêtera dans sa marche ? Où trouver un pouvoir assez fort, assez obéi de tous pour réunir dans un commun effort vingt peuples divers, pour soulever l'Europe chrétienne et la jeter sur l'Asie musulmane, toute frémissante d'un saint enthousiasme? Ah ! il n'y avait qu'une voix capable d'opérer cette merveille d'unité sociale, en dominant toutes les rivalités de race, d'intérêt, d'ambition : la voix de celui vers lequel toutes les nations se tournaient à l'heure des grands périls, parce qu'elles saluaient dans sa personne le père et le chef de la chrétienté, le médiateur entre les rois et les peuples, l'arbitre suprême de la paix et de la guerre, le plus haut représentant du droit et de la justice, l'organe infaillible de la vérité, l'interprète auguste des volontés divines, le Pontife souverain que le Christ a revêtu de sa puissance pour l'établir son vicaire ici-bas jusqu'à la consommation des siècles.

La Papauté ne manquera pas à l'Europe chrétienne dans ce

suprême danger. Au fond d'un manoir de la Champagne, la Providence préparait de longue main l'homme qui, assis un jour sur la chaire de saint Pierre, devait pousser le cri d'alarme contre l'islamisme envahisseur. Mais, lorsque, recueillant la pensée de son maître, de ce géant de la Papauté qui s'était appelé Grégoire VII, lorsque, dis-je, Odon de Châtillon prendra la tête d'un mouvement unique dans l'histoire, où trouvera-t-il le bras armé pour une telle entreprise? Ah! c'est ici que j'admire les desseins de Dieu qui, en faisant naître Urbain II sur le sol français, indiquait par là même au Pape des croisades l'instrument principal de ce grand œuvre. Au moment de faire appel aux plus vaillants pour la défense de la foi, comment le descendant des Châtillon aurait-il pu oublier que le premier roi des Francs avait abattu l'arianisme dans les champs de Vouillé, que l'épée de Charlemagne avait refoulé le paganisme au fond de la Germanie et que les Sarrasins d'Abdérame étaient tombés à Poitiers sous les coups de Charles Martel? Un Pape français ne pouvait attacher qu'au nom de la France l'initiative et l'honneur suprême des croisades. Urbain II connaissait trop bien sa patrie pour ne pas se rappeler que toute idée généreuse a besoin de passer par elle pour faire le tour du monde et que, dans les sacrifices accomplis pour de grandes et nobles causes, elle a toujours eu le droit de revendiquer la première place.

Vous savez le reste. Un jour, — c'était le 18 novembre de 1095, — à Clermont, sur les lieux mêmes où, dix siècles auparavant, l'indépendance de la patrie gauloise avait trouvé son dernier boulevard, on vit se réunir autour du Pape une assemblée telle qu'il s'en est tenu rarement de pareille dans le monde. Évêques, princes, chevaliers, peuple, une foule immense est là, attendant la parole qui doit mettre en branle tout le monde chrétien.

Devant cette multitude déjà électrisée par la voix éloquente de Pierre l'Ermite, Urbain se lève, et, à son tour, il montre l'Orient aux mains des infidèles, Jérusalem sous le joug de Mahomet, le tombeau du Christ profané, les chrétiens de Palestine dans les fers, les hordes musulmanes couvrant l'Asie et prêtes à déborder sur l'Europe. Pour conjurer ces maux, il n'y a qu'un parti à prendre, c'est d'aller frapper au cœur l'ennemi du nom chrétien, en replantant la croix au sommet de la Ville sainte. Dieu le veut, car Dieu veut le règne de son Christ. A ces mots, un même cri s'échappe de toutes les poitrines, l'assemblée

entière répond au Pontife dans un magnifique élan de foi et d'enthousiasme, et l'ère des croisades commence, cette sublime épopée du moyen âge, origine et point de départ de tout ce qui s'est fait depuis lors en Occident de large, de fécond, de généreux; ce mouvement héroïque de l'Europe chrétienne, qui, s'il a retardé de plusieurs siècles l'invasion musulmane, a été pour la France un principe de grandeur et une révélation de son génie.

Car c'est là, mes frères, la seule chose que je veuille retenir de cette mémorable scène pour expliquer le monument que la France reconnaissante vient d'élever à l'un de ses fils les plus illustres. Odon de Châtillon a rendu à sa patrie le plus signalé des services. S'il ne lui a pas donné la conscience de sa vocation providentielle, il l'a du moins fortifiée pour toujours dans le sentiment de sa véritable mission. En l'appelant à prendre la tête du mouvement européen contre l'islamisme, il lui a assigné le premier rang dans le concert des nations catholiques. Oui, j'aime à le dire, au concile de Clermont, Urbain II a sacré la France soldat de Dieu et apôtre de la civilisation chrétienne. Ce privilége, cette consécration, cette investiture solennelle, il s'est plu à les renouveler en vingt endroits divers, à Limoges, à Poitiers, à Angers, à Tours, à Nîmes, partout où l'entraînait son zèle pour la délivrance des Saints Lieux. Et si, depuis Godefroy de Bouillon jusqu'à saint Louis, la France est restée au poste d'honneur que lui avait confié le Pape des croisades; si, depuis lors, le prestige de son nom a survécu en Orient à ses revers comme à ses fautes; si, à l'heure présente encore, le nom de Franc est synonyme de catholique dans ces contrées lointaines, c'est à Urbain II que nous sommes redevables pour une large part de ce qui est demeuré pour nous une force et un titre de gloire.

Voilà pourquoi nous saluons aujourd'hui sous les traits d'un grand Pape la mémoire d'un grand Français. Urbain II a tracé un sillon lumineux dans l'histoire de notre pays; il y a laissé une empreinte ineffaçable; et c'est l'honneur de la France d'avoir suivi la voie qu'il lui avait marquée. Ah! je sais bien que cet esprit d'initiative, cette force d'expansion, cette puissance de rayonnement, ce don de l'apostolat, elle n'en a pas toujours usé pour le bien des peuples. Je le sais, et je le déplore. Mais je sais aussi que la cause de la foi et de la civilisation chrétienne n'a jamais cessé de trouver en elle son champion le

plus dévoué; je ne puis pas oublier que partout où elle a planté son drapeau, la croix a suivi ses braves dans leur marche à travers le monde, au Canada comme aux Antilles, à la Louisiane et aux Indes, en Afrique, au Tonkin, à Madagascar; non je ne saurais oublier que chacune de ses prises d'armes a contribué à étendre le règne de Jésus-Christ sur la terre; et me rappelant ces choses, j'ai le droit de dire, au pied de ce monument, que la France a écouté la voix d'Urbain II, en restant jusqu'à nos jours, malgré ses défaillances passagères, le soldat de la Providence et le missionnaire du Christ.

(*A suivre.*)

LE 20 SEPTEMBRE

Il y aura le 20 septembre prochain dix-sept ans que les armées italiennes firent irruption dans Rome et qu'une usurpation sacrilège enleva au Pape, avec sa capitale, le dernier lambeau de son pouvoir temporel.

Que de choses ont changé depuis cette date et que d'hommes disparus! Pie IX n'est plus; Victor-Emmanuel l'avait précédé d'un mois dans la tombe ; Napoléon III est mort en exil : la victime, l'auteur et le protecteur des agressions subalpines, sans compter Cavour, ce ministre franc-maçon qui les avait machinées de longue main, ont quitté la scène du monde.

Mais il y a quelque chose qui n'a pas changé : c'est l'attitude de la Papauté vis-à-vis des triomphes de la force; il y a quelque chose qui a survécu aux hommes : c'est la cause même pour laquelle Pie IX a lutté et souffert, la cause de la souveraineté pontificale.

Ceux qui ont cru bénéficier des faits accomplis n'avaient rien négligé cependant pour s'assurer à eux et à leurs successeurs la tranquille possession des dépouilles de l'Eglise. Ils n'y sont pas parvenus : le royaume italien est agité, inquiet, animé d'un vague désir de se rapprocher du Vatican et de faire légitimer une situation irrégulière dont il a conscience.

Et voici que devant ces velléités de réconciliation un Pape se lève, le successeur de Pie IX, Léon XIII, et dans un langage admirable de fermeté et de mesure, il définit à quelle condition l'Italie retrouvera sa place d'honneur, sa place privilégiée dans la grande famille chrétienne : cette condition, c'est de rendre

à Dieu ce qui est à Dieu en rendant Rome au Pape, vicaire de Dieu.

Nos lecteurs ont eu sous les yeux la traduction française de cette revendication. Il semble que pour lui donner un caractère plus personnel, lui imprimer en quelque sorte le cachet de son initiative propre et de sa volonté délibérée, Léon XIII s'est plu à l'écrire dans sa langue maternelle et a tenu à la produire sous la forme d'instructions données par lui-même au cardinal secrétaire d'Etat.

Nos lecteurs auront admiré comme nous cet accent d'une grande âme, sûre de son droit et forte de la justice de sa cause. En lisant les déclarations de Léon XIII, ils se seront rappelé Pie IX, qui semble parler encore dans la personne de son successeur. C'est bien, en effet, la même protestation qui, depuis les premiers attentats de la révolution italienne contre le trône pontifical, est venue à diverses reprises dénoncer à l'univers chrétien la suppression violente d'une institution nécessaire à la liberté religieuse de deux cents millions d'hommes. Mais ici la protestation se déduit d'un exposé des motifs complets et qui, dans sa lumineuse et puissante contexture, porte bien l'empreinte du génie de Léon XIII. Rien n'est omis dans cet exposé magistral des origines, de la raison d'être et des services du pouvoir temporel des Papes ; aucun aspect de la question n'est laissé dans l'ombre.

Et non seulement le Pape démontre, mais il réfute. Il prévoit les objections, il les a pesées dans sa sagesse, il montre qu'elles sont sans valeur en présence des raisons de justice et d'utilité sociale qui réclament le rétablissement du chef de l'Eglise dans son indépendance et dans ses droits de Souverain. Bref, il ne laisse au contradicteur aucune échappatoire et la politique des unitaires italiens est poussée et forcée dans ses derniers retranchements.

Après cette justification victorieuse du principat civil des Papes, garantie indispensable de la liberté de leur ministère apostolique, il ne reste plus rien à dire : le débat est épuisé, la lumière est faite pour tous ceux qui veulent voir. *Causa finita est.* Les systèmes de prétendue conciliation qui demandaient au Pape le sacrifice de ses droits, sont sapés par la base : désormais l'Italie sait et l'Europe sait — si tant est qu'elles en aient pu douter — que pour se réconcilier avec le Pape, l'Italie doit lui remettre les clefs de la maison volée.

Et remarquons-le : plus Léon XIII s'est montré patient et longanime, plus il a donné aux gouvernements et aux peuples de gages de sa modération, plus la revendication de ses droits acquiert de poids dans sa bouche. Il semble dire : « Vous savez que tout en défendant la vérité intégrale, j'ai toujours fait la part aussi large que possible aux difficultés du temps et aux aspirations légitimes des peuples. Mais il est une concession qu'il ne m'est pas permis de faire : je ne puis pas sacrifier cette souveraineté qui m'a été confiée et que j'ai juré de défendre; je ne puis pas livrer le patrimoine de l'Eglise. »

C'est le *non possumus* appliqué à la défense des droits souverains du Saint-Siège, et en même temps c'est un appel pressant à la conscience des nations chrétiennes et de l'Italie elle-même.

Nous ignorons jusqu'ici l'accueil que lui réservent les chancelleries; nous avons lieu de croire toutefois qu'il y sera pris en sérieuse considération. Ce que nous savons, c'est qu'il rencontrera parmi les catholiques du monde entier la plus vive et la plus enthousiaste adhésion.

Car enfin c'est notre cause à nous, catholiques que Léon XIII a prise en mains et qu'il fait valoir avec cette calme intrépidité qui fait l'admiration de nos adversaires eux-mêmes ; c'est notre propriété commune qu'il défend, puisque Rome appartient aux catholiques du monde entier ; c'est notre liberté religieuse qu'il veut sauvegarder, en restant indépendant de toutes les puissances.

Remercions donc Léon XIII ; adressons-lui nos plus vives actions de grâces pour cet acte de fermeté apostolique. Remercions-le aussi de l'intérêt tout particulier qu'il porte à notre pays. Léon XIII constate que le sentiment religieux est toujours vivant et actif en Belgique ; il souhaite que l'action bienfaisante de l'Eglise se répande toujours plus largement chez nous dans la vie publique et privée.

Qu'est-ce à dire? Que nous devons traduire notre foi en œuvres.

Quel magnifique programme résumé en deux mots ! Et quel encouragement pour ceux d'entre nous qui, avec les initiateurs du Congrès de Liège, se proposent précisément de travailler à tout renouveler, à tout restaurer dans le Christ, et à appliquer la religion à la solution des graves problèmes de l'ordre social en péril !

Méditons ce programme, tirons-en des applications toujours plus fécondes pour le bonheur de notre chère patrie. Et en même temps comme catholiques, intéressons-nous plus vivement que jamais à cette question romaine, qui nous touche si directement.

ARCHÉOLOGIE

LES ORIGINES DU PONT

Tous les auteurs de Dictionnaire géographique placent l'ancienne station romaine de *Labisco* à Pont-de-Beauvoisin. Depuis une trentaine d'années, la découverte d'une charte du cartulaire de Saint-Hugues, désignant sous le nom de *Lavasero* la ville des Échelles, sert de prétexte aux amateurs de nouveauté pour faire de *Lavasero* et de *Labisco* un seul et même nom et de mettre *Labisco* aux Échelles. La date du 9 août 1887 marquera désormais dans les Annales du Pont-de-Beauvoisin. On a produit les titres authentiques de cette ville à se donner comme l'héritière de *Labisco*.

Auguste relia l'Italie aux Gaules par deux grandes voies dont l'une fut ouverte à travers les Alpes Graies ou le Petit-Saint-Bernard. Sur cette voie, entre Lemine et Aoste, la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin placent Labisco. Il s'agit de savoir où passait la voie au sortir de Lemine et où se trouvait Labisco. Des tronçons de voie romaine ont été signalés à Vimines, à La Bridoire et à Romagnieu. Des inscriptions, publiées par M. Allmer, ont révélé à Lépin un temple de la Victoire Auguste; à Domessin, des tombeaux de la famille Vireins; à Pont-de-Beauvoisin, un laraire public, un autel du dieu Mars et la résidence d'un sévir augustal; à Saint-Jean d'Avelanne et à Romagnieu, des tombeaux de familles illustres. Ces documents épigraphiques prouvent clairement que la voie du Petit-Saint-Bernard passait à Vimines, Lépin, Pont-de-Beauvoisin, Romagnieu et Aoste. Cette vérité historique est confirmée par un nouveau genre de preuves mis à jour par M. Guignes, archiviste de Lyon; il s'agit des maisons hospitalières échelonnées le long des antiques voies romaines dès la période mérovingienne. Or, l'auteur des Gloires de la Novalaise, MM. Timoléon Chapperon et Victor de Saint-Genis ont déjà parlé de l'hôpital de Saint-Michel d'Aiguebelette, cédé par les sires de Chambéry à l'abbaye de la Novalaise; res-

tait à signaler l'hôpital du Pont-de-Beauvoisin, restauré en 1336 par Louis de Rivoyre, seigneur de Domessin. De plus, une tradition constante fait passer la route directe de France à Turin à Pont-de-Beauvoisin et Lépin. Cette tradition est consignée dans le registre secret du sénat de Chambéry, dans des lettres des ducs de Savoie Amédée VIII et Louis II, dans la correspondance de Lesdiguières (1601) et dans une lettre du général de Barral, 29 janvier 1814.

L'auteur anonyme de Ravenne cite Labisco parmi les cités burgondiennes jouissant encore, au VIe siècle de l'ère chrétienne, des avantages de l'administration romaine, possédant leur petit sénat, leur capitale, leurs milices armées. Depuis le VIe siècle jusqu'au XIe une nuit profonde se fait sur notre cité. C'est la période pendant laquelle les Hongres et les Sarrasins traversent la Bourgogne, y renversent les temples et les palais, mettent le désert là où les Romains avaient placé leurs splendides villes.

Une charte de 1060 déchire le voile qui nous cachait *Labisco* depuis tant de siècles. Mais alors quel changement de décor et de mise en scène ! En effet, qu'apercevons-nous ? Sur la rive droite du Guiers, le seigneur Willelme a dressé son manoir. Tandis que les barons de la Tour-du-Pin et les Clermont-Tonnerre se déclarent les vassaux des comtes de Savoie, la famille du Pont a recueilli pour son propre compte un tronçon du sceptre royal de Rodolphe III et règne dans la plus complète indépendance sur les deux rives du Guiers. En 1288, le comte Amédée de Savoie achète la seigneurie du Pont. Dès lors, l'État indépendant du Pont-de-Beauvoisin perd son autonomie et se trouve enclavé dans le comté de Savoie. C'est une trace de l'œuvre lente, durable et glorieuse entreprise par la famille qui s'agrégea successivement les diverses parties de la Savoie.

En 1377, les Dauphins échangèrent le Faucigny contre les châteaux et mandements possédés par les comtes de Savoie en Dauphiné et en Viennois. Le Pont-de-Beauvoisin fut alors divisé en deux communautés, avec des châtelains et des officiers distincts. L'année 1577, vit la mort de Charles IX, appela au trône de France Henri III, qui quitta furtivement la Pologne pour venir à Pont-de-Beauvoisin rejoindre le jeune Dauphin et la reine-mère. Montbrun ne tarda pas de l'y suivre. Peu s'en fallut qu'il ne les fit prisonniers : Un manuscrit contemporain, conservé aux archives du château de Vaulsevre, raconte les cruautés commises dans la ville par les soldats Huguenots. Les

murs d'enceinte furent abattus, les maisons renversées, le prieuré des Bénédictins pillé et saccagé, l'église de Saint-Laurent incendiée. Les Carmes déchaussés, fondés en 1482 par Jacques de Clermont, époux de Jeanne de Poitiers, Jean de Verel-Montbel-Entremont, Guillaume Oysellet, curé de Saint-Béron, furent pendus aux fenêtres de leurs cellules et de leur chapelle. Victor Amédée pour réparer ces désastres, renouvela les anciens privilèges des bourgeois du Pont, à la condition qu'ils relèveraient les murs de la cité et reconstruiraient leurs maisons.

Toutefois, il fut impossible aux Bénédictins de Vienne, appelés à Pont-de-Beauvoisin, en 1060, par le seigneur Willelme pour défricher les forêts et repeupler l'antique *Labisco*, de pourvoir aux frais du culte des paroisses du Pont, de Domessin, de Pressins, de Saint-Jean d'Avelanne, de Saint-Martin de Vaulsevre et d'Aveaux. Ils abandonnèrent leurs biens et leurs revenus qui furent employés au culte religieux et aux besoins des pauvres. En 1640, les chanoinesses de Saint-Augustin furent établies là où se trouvent les écoles publiques de garçons.

En 1802 fut créée la paroisse du Pont-de-Beauvoisin (Savoie). M. Blain, ancien vicaire du Pont-de-Beauvoisin (Isère), en fut le premier curé. Avec l'aide de *la famille Crétet*, il fonda le collège royal qui vient de prouver que la science sait ennoblir le cœur de manière à l'ouvrir tout large pour recevoir les savants venus de la Savoie, de la France, de Genève et de la Suisse romande.

M. l'abbé Ducis a évoqué bien intempestivement le souvenir de sa thèse sur le Concile d'Epaône, placé par lui à Yenne, ville de l'ancien diocèse et comté de Belley. En consultant les actes des Conciles, il aurait trouvé les noms de tous les évêques présents au Concile d'Epaône, en l'année 517. Or il aurait remarqué que l'évêque de Belley n'assistait point audit Concile. Il n'y avait envoyé aucun délégué. Ce qui serait au moins surprenant, si Epaône se trouvait alors être la ville d'Yenne?

C.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

L'Église et la science. — Le R. P. Secchi. — L'éclipse de soleil du 19 août prochain. — Historique des éclipses et phénomènes observés pendant leurs manifestations.

L'un des astronomes dont le nom s'impose à la science contemporaine, est le R. P. Secchi.

Soutenu, encouragé, aidé dans la plus large mesure par le Souverain-Pontife Pie IX, avant comme après 1870, l'illustre Jésuite a pu faire de l'observatoire du Vatican l'un des plus importants du monde; les disciples qu'il y a formés comme le P. Denza, le P. Ferrari, et tant d'autres, ont en Italie la direction des postes les plus considérables; leur opinion fait autorité.

Jusqu'à sa mort, le R. P. Secchi est sans cesse resté sur la brèche. C'est à lui que l'on doit les appareils enregistreurs qui, dans l'espace, permettent de suivre les phénomènes météorologiques comme, sous le sol, ils donnent le moyen de se rendre compte du magnétisme terrestre en mettant en garde contre les tremblements de terre et les éruptions.

En dehors de cela, le P. Secchi a publié une série d'ouvrages qui relatent et ses travaux et ses expériences.

L'un d'eux, intitulé le *Soleil*, nous fournit les plus intéressantes descriptions des phénomènes qui préparent et qui accompagnent les éclipses, car quelques jours à peine, au moment où nous écrivons, 13 août, nous séparent de la grande éclipse solaire du 19 août, qui sera totale et fixe l'attention du monde.

Mais avant tout, en annonçant que S. S. Léon XIII vient de décider l'envoi d'une expédition scientifique en Russie afin d'y observer cette éclipse visible à Moscou et qui aura une importance particulière pour l'étude du soleil; en faisant connaître, de plus, que la direction de la caravane scientifique a été confiée au R. P. Ferrari de la Compagnie de Jésus, l'un des plus savants astronomes formés par le P. Secchi, nous donnerons le moyen de constater, encore une fois, ce grand fait que partout et toujours, l'Église catholique s'est placée à la tête du mouvement de la science.

Et cela est conforme au génie chrétien comme à la mission du catholicisme dans le monde.

L'Église est la souveraine éducatrice des âmes, et c'est en développant les facultés de l'esprit, en augmentant la dose des

connaissances humaines qu'elle met sans cesse d'accord la science et la foi.

— Le 19 août prochain, notre hémisphère sera donc, dans une certaine partie, au moins, plongé pour quelques instants dans les ténèbres résultant de l'éclipse totale du soleil.

Comme le Souverain Pontife, un grand nombre de puissances ont envoyé des astronomes en Russie pour étudier le voisinage du soleil pendant son occultation.

A Paris, malheureusement, il faut le dire, l'éclipse ne sera que partielle et à peine visible, puisqu'elle finit à 5 heures 12 minutes, et que le soleil se lève à 4 heures 59 minutes. Pour toute la France, l'éclipse finit aux environs du lever du soleil et, par conséquent, reste sans intérêt pour les observateurs. Le milieu de l'éclipse arrive au lever du soleil pour la Prusse et en particulier pour Berlin, et si l'horizon oriental est pur ce jour-là, on pourra voir de Berlin le soleil se lever presque entièrement éclipsé. Mais la phase totale sera terminée avant que le soleil ait atteint seulement trois degrés de hauteur.

La ligne de centralité s'élève ensuite vers le Nord, traversant la Prusse, la Pologne, la Russie, la Mantchourie et le Japon, retardant de plus en plus à mesure qu'on s'avance vers l'Est. L'éclipse centrale arrive à 5 heures 52 minutes, au lever du soleil pour Nordhausen, à 7 heures pour Moscou, à midi pour Irkoutsk, et au coucher du soleil pour sa limite dans l'Océan Pacifique (par 171 et 24 degrés Nord).

La durée de la totalité sera de 2 minutes 5 secondes pour Bromberg, Culm et Graudenz, de 2 minutes 15 secondes pour Wilna, de 2 minutes 30 secondes pour les environs de Moscou, de presque 3 minutes pour Perm, de 3 minutes 50 secondes (maximum) pour Bain-Gal, en Chine. La largeur de la zone de totalité est de 160 kilomètres environ à Graudenz, et elle va en s'élargissant à mesure qu'on avance vers l'Est; elle est de 220 kilomètres en Russie. L'éclipse totale se produira là à 5 heures 23 minutes du matin (heure locale) au moment du lever du soleil.

M. Flammarion, qui, par avance, a consacré une fort intéressante étude à la description de l'éclipse du 19 août, fait remarquer que l'on se trouvera, généralement, dans de fort mauvaises conditions au point de vue esthétique du spectacle de ce grandiose phénomène comme au point de vue de l'observation scientifique.

Voici comment il s'exprime sur ce point :

Les personnes, dit-il, qui voudraient entreprendre un voyage dans ce but, plus intéressant que beaucoup d'autres, devront aller assez loin pour que le soleil se lève non éclipsé et que l'éclipse commence quelque temps après son lever, c'est-à-dire se rendre au moins jusqu'à Wilna, ou même encore jusqu'à Twer et Storeztza sur la ligne de Moscou à Saint-Pétersbourg; Moscou se trouve juste au bord de la trace de l'ombre lunaire.

M. Flammarion ajoute encore :

L'éclipse du 19 août prochain est remarquable par son tracé continental, et elle se distingue ainsi des dernières éclipses dont le tracé sillonnait surtout les grands océans. De plus, un grand nombre de villes importantes se trouvent précisément échelonnées le long du parcours de l'éclipse depuis Kœnigsberg, Kowno, Wilna et Vitebsk jusqu'à Moscou, Twer, Jaroslaw, Petrowsk, Kineshma et Perm, etc.

Aux environs de Moscou, à Twer, le soleil ne sera toutefois élevé que de 16 degrés; la durée de la totalité sera de 124 secondes. A Petrowsk, la hauteur du soleil sera de 18 degrés et la durée sera de 152 secondes. A Kineshma, la hauteur du soleil sera de 156 secondes.

Les observateurs qui pourront s'éloigner plus encore à l'est et se rendre jusqu'à Perm, seront mieux favorisés encore, car ils auront une éclipse de 173 secondes à une hauteur de 28 degrés.

D'après M. Voeikof, qui a étudié les conditions météorologiques des différentes stations à Moscou et à Twer, la probabilité des nuages à craindre est de 57 0/0 pour la journée et de 50 0/0 pour le matin.

Un certain nombre d'expéditions sont déjà organisées, principalement par les astronomes anglais. »

Voilà les conditions dans lesquelles se présentera l'éclipse prochaine.

— Qu'est-ce donc, scientifiquement, qu'une éclipse? Sur ce point, nous laissons la parole au R. P. Secchi :

Les éclipses totales de soleil étaient jadis un sujet de terreur pour les populations ignorantes et superstitieuses; elles sont devenues pour la science une source de renseignements précieux relativement à la constitution de l'atmosphère solaire.

« L'astre du jour, dit-il, cessant d'illuminer notre atmosphère, nous permet d'étudier certains phénomènes curieux et instructifs. »

Ainsi que l'établit ensuite le P. Secchi, c'est seulement depuis un quart de siècle qu'on s'est livré à l'étude des éclipses d'une manière rationnelle.

Grâce aux observations des éclipses totales de 1842, en

France; de 1851, en Suède; de 1853, 1858, 1865 et 1867 en Amérique; de 1860, en Espagne et enfin par celles de 1868, de 1869, de 1879 et de 1882, la perfection des tables solaires et lunaires, l'exactitude des données géographiques ont permis aux astronomes de calculer d'avance, d'une manière rigoureuse, la ligne que doit tracer sur notre globe le centre de l'ombre lunaire, la largeur exacte et la durée précise du phénomène.

Alors seulement, dit encore le P. Secchi, les astronomes ont pu se déplacer en toute sûreté pour aller observer les éclipses, sans s'exposer, comme autrefois, à perdre le fruit d'expéditions laborieuses.

M. Flammarion, en terminant son étude, rappelle fort justement, en ce qui concerne Paris, que la dernière éclipse, dont la ligne de totalité ait traversé la France, est celle du 8 juillet 1842 : elle a été totale pour Montpellier et Perpignan (durée 2 minutes 10 secondes), partielle pour Paris. La dernière dont la ligne de totalité soit passée sur Paris est celle du 22 mai 1724 : elle a duré à Paris même 2 minutes 16 secondes, mais il y avait des nuages, qui ont empêché de voir autant d'étoiles qu'on aurait dû en reconnaître, l'obscurité fut complète, nocturne; on remarqua Vénus et Mercure brillant de part et d'autre du soleil. La dernière éclipse annulaire dont la trace soit passée sur Paris, est celle du 9 octobre 1847.

La première éclipse que l'on pourra observer, en France, comme totale, sera celle du 28 mai 1900 : elle passera sur les Pyrénées; mais aucune ligne de centralité ne passera sur Paris avant le 11 août 1999.

Les astronomes auront pour cette dernière le temps de la réflexion!

Quant aux phénomènes généraux qu'il est possible d'observer, dans une éclipse totale, le R. P. Secchi les définit ainsi :

Une éclipse, dit-il, ne commence à présenter un intérêt vraiment sérieux qu'à partir du moment où le centre du soleil est couvert par la lune.

La lumière commence alors à diminuer d'une manière très sensible, et lorsque approche le moment de la totalité, cette diminution est tellement rapide, qu'elle a quelque chose d'effrayant.

Ce qui frappe alors, ce n'est pas l'affaiblissement de la lumière, c'est surtout le changement de couleur que présentent les objets. Tout devient triste, sombre et comme menaçant. Le paysage le plus vert se recouvre d'une teinte grise; dans les régions les plus élevées

et les plus voisines du soleil, le ciel prend une couleur de plomb; auprès de l'horizon il devient d'un jaune verdâtre.

Le visage de l'homme présente une teinte cadavérique analogue à celle que produit la flamme de l'alcool saturé de chlorure de sodium. Cette teinte jaunâtre et surtout l'abaissement de la température semblent accuser une diminution dans la puissance vitale de la nature.

En même temps, un silence général s'établit dans l'atmosphère : les petits oiseaux disparaissent, les insectes se cachent; tout semble présager un éminent et terrible désastre.

Quelle admirable description, dit très bien la *Gazette de France,* que celle du savant Jésuite, et comme la précision des détails fait ressortir le côté poétique d'une observation qui, du soleil, s'étend à la nature toute entière!

Mais en cela, le R. P. Secchi n'a raisonné qu'en thèse absolument générale. Il faut l'entendre raconter l'intéressant spectacle qu'il a eu devant les yeux au deserto de las Palmas, en Espagne.

Des circonstances secondaires, dit le P. Secchi, qui n'ont d'ordinaire aucune importance, contribuent quelquefois singulièrement à donner de saisissantes impressions.

Ainsi, en 1842, un nuage qui s'épanouissait à une petite distance du soleil, paraissait aux yeux de M. Airy comme une masse énorme se précipitant sur la terre avec une rapidité effrayante.

Tous les observateurs s'accordent pour décrire ces émotions.

Nous-même, dit encore le P. Secchi, quoique mieux préparé que personne, nous fûmes saisi par un sentiment d'oppression et, disons-le, de frayeur involontaire, il fallut toute la puissance de notre volonté pour nous rendre maître de toutes nos facultés à la vue de ce phénomène imposant.

Lorsque l'observateur est favorablement placé, il lui est facile de suivre la marche de l'ombre totale qui s'avance comme un orage sombre et menaçant.

De la hauteur de Saint-Michel nous vîmes cette colonne noire envahir la plaine bien plus rapidement que ne peut le faire un orage, et avec une vitesse analogue à celle d'une locomotive lancée à toute vapeur.

C'est alors que nous fûmes surtout frappé par le silence solennel qui s'empare de la nature pendant cette nuit momentanée. Nous étions entourés d'une foule curieuse et bavarde, dont les conversations incessantes nous avaient bien contrarié pendant tout le jour; mais lorsque approcha le moment solennel, tout devint tranquille et nous pouvions compter les battements de notre chronomètre aussi

facilement que nous l'aurions pu faire à minuit dans la solitude d'un observatoire. Tous les yeux étaient fixés sur le mince croissant du soleil qui allait disparaître.

Dans ces derniers instants, le croissant diminua avec une rapidité surprenante; bientôt il est réduit à un mince filet terminé par des pointes très aiguës; les proéminences du contour lunaire le divisent souvent en plusieurs parties; enfin, il disparaît.

Aussitôt la scène change d'une manière subite et complète. Au milieu d'un ciel couleur de plomb, se détache un disque parfaitement lumineux, noir, entouré d'une gloire magnifique de rayons argentés, parmi lesquels scintillent des jets de flammes roses. »

Le R. P. Secchi termine cette émouvante description par une phrase dont la conclusion est saisissante :

« Ce spectacle, dit-il, est à la fois terrible et sublime. »

Heureux les astronomes qui pourront le contempler et le décrire!

Tous sont en route en ce moment; sous peu, ils auront pris possession des postes qui leur ont été assignés.

En présence d'un fait astronomique aussi important que celui qui va se produire, nous avons cru intéressant d'en faire la description.

De plus, cela nous a donné l'occasion de parler du P. Secchi, de citer quelques-unes des plus belles pages de son œuvre et de faire ressortir ce grand fait, toujours nié par les sectaires, mais toujours victorieusement prouvé, que l'Église est l'initiatrice de toutes les œuvres utiles et de tous les progrès comme elle est l'inspiratrice de tous les sentiments grands et généreux.

M. L'ABBÉ TAILLANDIER

La perte subie par le diocèse de Paris, en la personne de M. l'abbé Taillandier, curé de Saint-Augustin, n'est pas une perte ordinaire. Toute une population le pleure, son clergé garde sa mémoire comme celle d'un père et d'un ami. Prêtres et fidèles, supérieurs ecclésiastiques et simples collègues, riches et pauvres, fonctionnaires publics, hommes du monde ou hommes d'Église : on n'entend qu'une voix ; il n'y a sur toutes les lèvres qu'un même hommage d'affection, de respect ou de douleur.

Ses obsèques, malgré la tristesse générale, avaient comme

un air de triomphe. C'était le triomphe de la *Bonté*, agrandie et vivifiée par la foi.

Aussi, croyons-nous bien faire, en revenant quelques instants avec la *Semaine religieuse* de Paris, sur cette vie si constamment et si généreusement remplie.

Henri Taillandier naquit le 16 mars 1821, dans une maison de la rue Saint-Benoît, qui n'a pas cessé d'appartenir à sa famille. Celle-ci, originaire de l'Anjou, se rattachait au monde de la magistrature ; les traditions chrétiennes s'y étaient conservées, avec la politesse des vieilles mœurs, et le jeune Taillandier puisa de bonne heure à son propre foyer, en même temps que les principes de la foi, ces habitudes de simplicité, de délicatesse et de courtoisie, qui donnaient à ses relations leur charme discret et leur entière sécurité.

Il avait reçu de Dieu un esprit juste, où on admirait beaucoup de netteté, de mesure et de goût, assaisonnés d'une légère pointe de douce gaieté. L'étude le développa, et le futur curé de Saint-Augustin, à la suite et à l'exemple de son frère, membre futur de l'Académie française, fut d'abord un élève distingué du collège Charlemagne, un lauréat plusieurs fois couronné du grand concours. Son style et sa manière portèrent toujours l'empreinte de cette bonne culture classique. Le relief, la couleur, la flamme lui manquaient, mais sa langue était pure, sobre, correcte, vraiment française, par le choix de l'expression et par la clarté. On sentait qu'il avait pratiqué les maîtres.

Cependant, si belles que lui parussent les palmes littéraires, il ne devait les cueillir qu'en passant, et une ambition plus haute allait s'emparer de lui. La vocation sacerdotale avait germé dans le cœur de l'étudiant en droit, membre des conférences de Saint-Vincent de Paul, et visiteur assidu des pauvres ; elle se fortifia au contact d'une âme d'apôtre, celle du vénérable M. Le Prévost; elle se décida enfin, à la suite d'un voyage à Rome qu'il entreprit vers 1843, en compagnie de ses parents, et dont il parlait souvent, avec une singulière fraîcheur d'impressions et une complaisance émue. L'idée chrétienne et catholique lui apparut à Rome, dans son impérissable jeunesse et dans sa surnaturelle grandeur. Il parcourut en artiste et plus encore en pèlerin, toutes les parties de ce vaste sanctuaire, consacré au souvenir des saints et bâti sur le tombeau des apôtres et sur la cendre des martyrs; le R. P. de Villefort, d'illustre mémoire, devint son guide spirituel, et fixa définitive-

ment sa destinée. Il sera prêtre. Sa vocation a jailli de sa compassion pour les pauvres et de son amour filial pour l'Église; elle ne mentira pas à sa double origine. Toute sa vie, il sera le serviteur et l'ami des pauvres ; toute sa vie, il aimera passionnément l'Église, et il écoutera ses moindres enseignements avec une docilité d'enfant (1).

Nous sommes en 1844. Henri Taillandier, inscrit au tableau des avocats un an auparavant, vient de rentrer en France et d'assister au mariage de M. Saint-René Taillandier, son frère; il est libre maintenant d'exécuter ses résolutions. Le séminaire Saint-Sulpice le reçoit et le confie, dès son entrée, aux bons offices d'un séminariste plus ancien. — C'était l'abbé Le Rebours, désigné pour lui servir d'*ange*, car telle est, au séminaire, la qualification adoptée. Ainsi se posaient les fondements d'une amitié que le cours des années et des événements devait rendre plus intime et plus profonde jusqu'à ce que la mort lui apportât une dernière et solennelle consécration. Au seuil de l'éternité, comme au seuil du séminaire, le même ange s'est retrouvé ; le curé de Saint-Augustin a pu rendre le dernier soupir sous le regard et presque entre les bras de son plus ancien ami, pour leur mutuelle consolation et pour l'édification publique.

Les pieuses directions du séminaire, le genre de vie qu'on y mène : simple, austère, caché, appliqué tour à tour à la prière et au travail ; paisible sous l'œil de Dieu, dans l'union fraternelle et la féconde préparation de l'avenir, tout cela plaisait à l'âme de M. Taillandier, déjà sensible à la voix du Maître intérieur, mais naturellement défiante de ses forces et inclinée à suivre le conseil d'autrui. Les quatre années de son initiation lui semblèrent trop courtes. Volontiers le jour du départ il serait resté. Du moins il s'accorda la satisfaction de revenir souvent dans la sainte maison où il avait reçu tant de grâces, Admirablement fidèle à l'esprit de Saint-Sulpice, il fut heureux plus tard de voir s'établir les exercices de la retraite du mois, et il les recommanda de son exemple, de son nom et de son autorité morale.

Cependant l'heure désirée du sacerdoce avait sonné. L'abbé Taillandier, ordonné prêtre à la fin de 1849, fut adjoint presque

(1) M. Taillandier retourna souvent à Rome. Cette année même, il y accompagnait le cardinal Langénieux à l'occasion de la remise du chapeau, et il avait rapporté de son voyage grande consolation et grande joie.

aussitôt au clergé de la paroisse Saint-Roch. M. Le Rebours l'y avait devancé et l'y attendait, M. Langénieux y remplissait déjà les fonctions vicariales, M. de Borie y représentait encore dans les catéchismes renouvelés, l'influence maîtresse de M. Dupanloup, Enfin, le curé, M. Pététot, dont l'action pastorale devait se briser trop tôt, offrait à tous le modèle de la vie sacerdotale et des vertus apostoliques. Ce milieu choisi, cette société agréable, où le bien s'accomplissait d'un élan commun, par une sorte d'excitation réciproque et de continuelle émulation, convenaient merveilleusement aux dispositions et aux besoins de M. Taillandier. Il eut le bonheur d'y demeurer uni pendant près de douze ans. Après le départ de M. Pététot pour l'Oratoire, vers 1851, la petite communauté dispersée se reconstitua sur la paroisse Saint-Thomas d'Aquin, et sous les gouvernements successifs de M. Sibour et de M. Debeauvais, travailla sans relâche à l'évangélisation de la jeunesse. M. Le Rebours, M. Taillandier, M. de Girardin, M. Des Courtils de Montbertouin et quelques autres habitaient ensemble cette maison de la rue du Bac, qu'un long séjour de Louis Veuillot a rendu célèbre. L'abbé Perdrau, vicaire à la paroisse, leur condisciple et leur ami, collaborait avec eux. Le zèle était grand, le succès incontestable ; il n'était bruit à Paris et même en province que des catéchismes de Saint-Thomas d'Aquin. La considération universelle les plaçait sur le même rang que ceux de Saint-Sulpice; on en recueillait les méthodes et on cherchait à en imiter l'organisation.

M. Taillandier reçut à Saint-Thomas des impressions et des idées qu'il ne modifia plus. Pour lui, comme pour Mgr Dupanloup, l'instruction religieuse des enfants, leur formation morale dans les catéchismes, fut l'*Œuvre par excellence.*

Devenu curé, il continua d'y attacher une importance capitale et de s'en occuper en personne. Malgré la fatigue de l'âge et de la maladie, malgré le souci de tant d'autres devoirs, il a voulu jusqu'à la fin présider ses catéchismes de semaine. Les enfants qui se disposaient à recevoir leur Dieu pour la première fois, étaient l'objet de ses meilleures prières et de sa touchante prédilection. A l'heure exacte, ils le voyaient entrer, doux et grave, portant sous le bras la serviette en cuir traditionnelle. Un trésor y était enfermé : le cahier, contenant l'ordre des séances, résumant en un précis lumineux l'expérience des anciens, réveillant le souvenir des beaux jours de Saint-

Thomas. — Même au catéchisme, M. Taillandier ne se montrait pas orateur, mais il se montrait respectueux des plus excellentes traditions et surtout il se montrait prêtre. Sa parole un peu hésitante, froide quant à l'écorce, trahissait un cœur ému. Elle avait de l'accent; elle respirait l'amour de Jésus-Christ et l'amour des âmes.

Lorsqu'en 1861, l'autorité diocésaine proposa à l'abbé Taillandier la cure de Saint-Bernard de la Chapelle, nul ne fut surpris, peut-être, excepté lui. La charge l'effrayait et il s'efforça de s'y soustraire, non par défaut de courage, mais par sincère conviction de son incapacité. Il écrivit à l'archevêque une longue lettre où il lui exposait humblement ses doutes et ses craintes. Devant la volonté persistante des supérieurs, il courba la tête. L'abbé Véron, vicaire général, l'installa à Saint-Bernard, et tous les paroissiens de Saint-Thomas voulurent lui faire cortège. Ces éclatants témoignages de sympathie n'étaient que l'expression encore trop faible de l'unanimité et de la vivacité des regrets qu'il laissait au faubourg Saint-Germain.

Nous n'entreprendrons point de raconter en détail les travaux et les mérites du nouveau pasteur, ni de suivre pas à pas l'abbé Taillandier dans chacune des trois étapes qui ont divisé la seconde moitié de sa carrière. Les limites de cet article nous interdisent absolument une telle pensée. Curé de Saint-Bernard de la Chapelle pendant sept ans, curé de Saint-Pierre de Chaillot pendant quatre ans, curé de Saint-Augustin pendant seize ans, M. Taillandier sut se tenir à la hauteur de tous les devoirs, résoudre les situations difficiles, par un mélange de tact, de prudence et de douceur, et, en somme, parmi les hasards de nos temps troublés, ne risquer aucune fausse démarche et ne commettre dans son administration aucune véritable faute de conduite. Ce n'est point là un médiocre éloge.

Mais son zèle, pour être prudent, n'en était pas moins actif et ne reculait pas quand il le fallait devant les responsabilités ni devant les saintes audaces. Malgré les dépenses énormes qu'entraînaient à Saint-Augustin le maintien et la prospérité des écoles chrétiennes, il n'hésita pas à en assumer le fardeau, puisque le salut de ses chers enfants le lui imposait. Il fut d'ailleurs bien récompensé de sa confiance en Dieu et en ses paroissiens : sa piété même et son entier désintéressement lui attirèrent les plus généreux concours et multiplièrent les dévouements. *Abyssus abyssum invocat*, comme dit l'Ecriture :

l'esprit de sacrifice porte en lui une vertu qui le propage et l'épanouit.

Combien d'autres œuvres furent conçues et réalisées par le bon curé en faveur de son peuple! Citons entre autres les œuvres de la Sainte-Famille et de la Doctrine chrétienne, qui étaient nées sous ses yeux, à Saint-Sulpice, et qu'il s'empressa d'établir, soit à la Chapelle, soit à Saint-Augustin. Cette dernière paroisse, quand il l'accepta en tremblant des mains de M. Langénieux, était déjà pleine de vie; toutes sortes d'œuvres y fleurissaient : l'œuvre des Mères chrétiennes, des Ames du Purgatoire, des Dames de charité, etc., etc. L'héritage était beau, mais lourd, et M. Taillandier ne pouvait songer à lutter de promptitude d'esprit, de prestige extérieur ou d'éloquence avec son prédécesseur. Il en était le premier si persuadé, qu'il le déclarait à tout le monde, et qu'il ne s'avança guère, durant assez longtemps, que sur les prestiges et pour ainsi dire à l'ombre de son illustre ami. Cette humilité sincère produisit, à son profit, l'effet, d'une habileté consommée. On lui sut gré d'une admiration pour le passé, qui répondait au sentiment de chacun, d'une amitié si fidèle, d'une gratitude si rare, de tant de modestie, de tant de candeur; on commença à s'apercevoir que sous des dehors timides et un peu effacés, se cachait une âme d'élite, douée d'une piété solide et affectueuse, d'une exquise délicatesse, d'une immense compassion.

Les pauvres, les affligés, les misérables de toute catégorie et de tout costume ne s'y étaient pas mépris. Depuis Saint-Bernard de la Chapelle où la prodigalité de ses aumônes avait pris son cours, ils suivaient, à la lettre, le pasteur, à la trace de ses bienfaits. Importunités, ingratitudes, hardiesses déplacées, supplications fatiguantes, répétées, presque suspectes, rien ne rebutait sa patience, rien ne déconcertait sa libérale bonté. La munificence avec laquelle il soulageait les pauvres honteux avait quelque chose d'extraordinaire et de vraiment royal. Plus d'un riche, sans doute, lui confiait une part de ses trésors, et il les répandait, moins encore de sa main que de son cœur. Une sagesse purement humaine pouvait se croire autorisée quelquefois à le taxer de faiblesse. Mais cette faiblesse glorieuse était de celles que les saints n'ont pas repoussée et qui descendent, à leur manière, de la divine folie de la croix.

A côté des besoins du pauvre, il y a les besoins des œuvres et des institutions catholiques, si variées, si nombreuses à notre

époque. M. Taillandier ne les négligeait pas ; il les inscrivait minutieusement à son budget charitable. On les y compterait par centaines. D'un bout du monde à l'autre, son âme sympathique embrassait les intérêts de la religion catholique et ce que le P. Faber a nommé les *intérêts de Jésus*. La mission catholique de Suède, qu'il a contribué à fonder et constamment secourue, reste une preuve touchante de sa religieuse et universelle sollicitude.

Les chrétiens, selon saint Paul, ne doivent blesser personne. *Nemini dantes ultam offensionem.* — Le curé de Saint-Augustin tenait à n'offenser, à ne chagriner personne. Toute réprimande, toute mesure de rigueur lui coûtaient. Il ne s'y résignait qu'à la dernière extrémité, préférant supporter et se taire. Mais il obtenait beaucoup par amour, et la crainte qu'on avait de l'affliger, le désir de lui complaire prévenaient bien des écarts et stimulaient toutes les bonnes volontés.

Quand la maladie, contre laquelle le bon et cher curé luttait depuis près de six ans, après avoir lentement épuisé ses forces, l'eut enfin, il y a quelques semaines, couché sur un lit d'agonie, les qualités surnaturelles de sa belle âme semblèrent, aux approches de la mort, surmonter les impuissances de la chair et s'environner d'un calme rayonnement. Les paroles étaient entrecoupées, bien courtes, sur des lèvres devenues presque incapables de les articuler. Mais c'étaient des paroles de foi, de patience, de conformité à la volonté de Dieu, d'austère humilité. — C'étaient aussi des paroles de condescendance, de reconnaissance et de bonté : un mot du cœur pour tous ; l'oubli de ses propres souffrances et le souci des moindres peines d'autrui ; le désir marqué jusqu'à la fin de n'être à charge à personne, de n'offenser personne, d'être bon pour tous !

Dans un de ces rêves agités, où les pensées du moribond paraissaient comme suspendues et indécises entre les ombres fugitives et les éternelles réalités, on l'entendit murmurer, par trois fois, cette étrange prière, cette prière qui nous émeut et où nous est révélée toute son âme : *O mon Dieu, rassasiez les pauvres de pain !...*

Après quoi, il s'est endormi jusqu'au grand réveil. — Puisse Dieu le rassasier à son tour de sa céleste gloire, selon le vœu du psalmiste ! — *O mon Dieu, rassasiez les pauvres de pain !...* Nous qui l'avons connu, nous qui ne cesserons de l'aimer et de prier pour lui, pauvres des biens du corps ou des biens de

l'âme, nous chercherons dans les souvenirs de sa vie et de sa mort et nous implorerons, en son nom, du Père commun, quelques miettes de ce pain spirituel qu'il distribuait si libéralement et qui enrichit toutes les indigences : *l'humilité, la douceur, la patience, la miséricordieuse bonté!* — ***.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Il est bien avéré désormais que feu le président du conseil, M. Depretis, est mort sans recevoir d'assistance religieuse et que, même, il l'a explicitement refusée. Une dépêche adressée de Stradella au *Secolo*, de Milan, a donné, entre autres, pour certain le fait que M. Depretis, à son lit de mort, a répondu un non formel à sa femme lui demandant s'il voulait l'assistance d'un prêtre. Cette nouvelle a été malheureusement confirmée par le fait que plusieurs prêtres se sont rendus à la maison de M. Depretis sans pouvoir y pénétrer. C'est que l'infortuné ministre était gardé à vue par un prêtre apostat, le député Ercole, qui, en digne agent de la tyrannie sectaire, a empêché que rien ne rappelât la foi du baptême dans cette triste mort.

—

Dans une nouvelle lettre qu'il vient de publier au sujet de sa démission comme député, M. Fazzari constate que les hommes du gouvernement ont fait l'opposition la plus acharnée et la plus déloyale aux tendances conciliatrices des populations, et l'ex-garibaldien, désormais éclairé sur les funestes égarements de l'Italie officielle, a le noble courage d'ajouter dans sa lettre que le salut ne peut venir que du Pape, et que la conciliation sera possible le jour seulement où l'on écoutera la voix du véritable ami de l'Italie.

Or, dit à ce propos le *Moniteur de Rome*, « M. Fazzari n'est pas une unité. Il a derrière lui des hommes politiques et le sentiment universel des populations. On a vu, lors de ses premiers manifestes, toute l'Italie saluer son programme comme une planche de salut et une garantie de grandeurs. Les journaux qui représentent le *statu quo* ont eux-mêmes adhéré à l'opportunité et à la justesse de son programme. De là, l'importance exceptionnelle de sa dernière lettre. S'il a rompu le silence, s'il a flétri l'attitude des ministres, s'il a approuvé la lettre du

Pape au cardinal-secrétaire d'État, c'est qu'il croit à la possibilité et à la nécessité de se placer sur le terrain que le Pape délimite avec tant de netteté. »

—

Il y a aussi à l'appui des revendications du Saint-Père, l'adhésion de plusieurs puissances catholiques à la Lettre pontificale. On annonce, à ce propos, de source certaine que l'Autriche, l'Espagne et le Portugal ont fait parvenir au Saint-Siége l'expression de leur gratitude pour les passages de la Lettre qui concernent ces nations respectives, comme aussi de l'importance qu'elles attachent aux raisons impérieuses et irréfutables exposées par le Pape à l'appui de ses droits et des intérêts sacrés de son autorité suprême. Il paraît même que le gouvernement de Berlin n'est pas éloigné, à en juger par le langage réservé de ses organes officieux, de prendre en sérieuse considération les plaintes si justes et les revendications si fondées de Léon XIII.

Il est enfin une circonstance providentielle qui va faire de plus en plus l'isolement autour des ennemis du Saint-Siége, je veux dire les fêtes qui vont solenniser le Jubilé sacerdotal de Notre Trés Saint-Père le Pape et les manifestations admirables que les catholiques du monde entier se disposent à accomplir pour témoigner, en cette heureuse occasion, de leur amour filial envers le Vicaire de Jésus-Christ.

—

Les fêtes du Jubilé sacerdotal de Léon XIII seront rehaussées par l'affluence des pèlerins de tous les pays. La France catholique ouvrira la marche par son grand pèlerinage des Cercles ouvriers qui arrivera à Rome au commencement d'octobre, sous la conduite du cardinal archevêque de Rennes.

Enfin, les fêtes jubilaires resplendiront de tout leur éclat dans les cérémonies solennelles de canonisation et de béatification qui auront lieu dans la vaste salle superposée au vestibule de la Basilique vaticane.

—

Le Saint-Père, qui continue à jouir d'une santé excellente, vient de reprendre les audiences suspendues pendant le mois dernier pour lui donner un peu de repos.

Le 2 août, fête de la Portiuncule, un grand nombre de fidèles ont assisté à la visite que Léon XIII a faite à la chapelle Pauline pour gagner l'indulgence du grand pardon franciscain.

A son passage dans les loges, le Pape s'est arrêté devant les personnes, les a bénies et leur a donné à baiser l'anneau.

Léon XIII fait chaque année cette visite de l'indulgence de la Portiuncule. En étant encore archevêque de Pérouse, il se rendait ce jour-là à Notre-Dame des Anges, où il se mêlait à la foule pour entrer dans le petit sanctuaire de la Portiuncule. L'an dernier, le Pape racontait que souvent il était bousculé par ceux qui s'empressaient de se rendre au petit sanctuaire; alors il appelait à son aide deux bons franciscains, et se plaçait entre les deux pour pouvoir avancer et accomplir ainsi son pieux pèlerinage.

Le 4 août, Léon XIII a accordé une audience très longue au comité des fêtes du jubilé sacerdotal, présidé par M. le commandant Acquaderni. Le Saint-Père a vivement loué le dévouement et le zèle du comité dans l'organisation des manifestations d'amour et d'attachement envers la Chaire de Saint-Pierre et le successeur du prince des apôtres. Le Pape a fait voir aux personnes du comité quelques cadeaux princiers qui lui sont déjà arrivés et entre autres la mitre précieuse récemment envoyée par l'empereur d'Allemagne.

France.

ANGOULÊME. — Le diocèse est dans une profonde émotion, causée par la nouvelle de la translation éventuelle de son saint évêque au siège de Quimper. On lit à ce sujet dans la *Semaine religieuse :*

La *Semaine* a gardé le silence jusqu'à présent sur la grave question de la translation de Mgr l'évêque d'Angoulême au siège vacant de Quimper; en cela, elle n'a fait que respecter un sentiment exprimé par Monseigneur lui-même.

Le clergé savait, du reste, qu'il était fait, tant en son nom qu'au nom des fidèles, des démarches auprès de prélats amis de Sa Grandeur, auprès du nonce apostolique et même auprès de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat, pour qu'il ne fût pas donné suite au projet qui préoccupe le diocèse tout entier.

Aujourd'hui que les manifestations se traduisent autour de Sa Grandeur, soit par des adresses émanées du clergé, soit par des lettres des communautés religieuses et des fidèles, comme pour conjurer le malheur qui nous menace, il nous est impossible de nous taire et de ne pas demander à tous de prier le Seigneur pour qu'il laisse à son troupeau le pasteur dévoué qu'il lui donna dans un jour de miséricorde et de bonté.

Ce n'est pas la première fois que les talents et les vertus de notre évêque nous ont été enviés ; et sans une volonté bien arrêtée et fortement exprimée de ne pas abandonner son diocèse, Mgr Sebaux depuis longtemps nous aurait été ravi.

Malgré cet attachement dont il a donné tant de preuves à ses diocésains, Monseigneur se voit encore contraint de se défendre contre ceux qui le nomment à un nouvel évêché. Nous apprenons avec quelle énergie il a plaidé sa cause, ou plutôt la nôtre et à quel tribunal suprême il en a appelé pour qu'il lui soit accordé de nous consacrer entièrement ses travaux et sa vie. Aussi avons-nous la confiance que les motifs allégués par Sa Grandeur pour rester au milieu de nous seront agréés par le Souverain Pontife, dont la sagesse est un refuge assuré pour tous ceux qui l'invoquent.

Prêtres et fidèles sauront gré à Monseigneur des lettres et des démarches qu'il a daigné faire pour ne point quitter cette chère église d'Angoulême où son nom, quoi qu'il arrive, reste à jamais profondément vénéré et de tout le monde respecté. — L. Labrousse.

La *Semaine religieuse* publie en outre une adresse lue à Mgr Sebaux, le jour de la distribution des prix du Petit-Séminaire, au nom de soixante prêtres, et qui exprime vivement l'angoisse qui les étreint à la pensée de perdre un pareil pasteur.

Rien n'est plus à l'honneur des enfants et du père que ces émouvantes manifestations. Elles sont faites d'ailleurs dans un esprit de parfaite obéissance à ce que décidera finalement le Saint-Siège pour le plus grand bien de l'Église ; mais si Mgr Sebaux devait s'éloigner du diocèse où il a fait et fait tous les jours tant de bien, tout indique avec quel soin sera choisi le successeur chargé d'apporter à son peuple une consolation égale à la douleur dont il sera justement affligé.

Nancy. — Le *Soleil* annonce la mort de Mme Turinaz, mère de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, décédée à l'âge de quatre-vingt-huit ans, dans les bras du vénérable prélat. Ses obsèques ont eu lieu en présence d'une foule considérable.

Poitiers. — Peu satisfait de l'irritation provoquée en cette ville par son arrêté interdisant la procession de sainte Radegonde, le maire de Poitiers a cru devoir prendre un nouvel arrêté qui aggrave le premier et qui est ainsi conçu :

Nous, maire de la ville de Poitiers,
Vu la loi du 5 avril 1884, articles 91 et 94,
Vu la loi du 18 germinal an X, article 45,

Arrêtons :

Article premier. — Notre arrêté du 3 août est maintenu dans toutes ses dispositions.

Art. 2. — La translation de la statue de sainte Radegonde à la cathédrale devra s'opérer par la rue de la Psallette Sainte-Radegonde, et en contournant ensuite la cathédrale du côté du presbytère, et l'entrée aura lieu par la porte principale.

Le retour s'opérera par la même voie.

Art. 3. — Tous cortèges ou processions sont interdits sur la voie publique pendant le mois d'août, et notamment aux dates des 15 et 19 dudit mois, pour les fêtes dites du Vœu de Louis XIII et pèlerinage national, sauf la liberté laissée aux pèlerins, qui se rendront isolément ou par groupes aux diverses églises de la ville, sans pompes ou cérémonies religieuses sur la voie publique.

Art. 4. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Poitiers, le 10 août 1887.

Le maire,
Signé : Léopold Thézard.

Vu pour exécution immédiate :
Pour le préfet,
Signé : Bougoin.

En annonçant cette nouvelle mesure, le *Courrier de la Vienne* l'accompagne des commentaires ci-après :

M. Thézard, rappelé par dépêche, est rentré hier à Poitiers tout exprès pour apposer sa signature au bas de cette nouvelle iniquité.

Quand une fois les radicaux ont attaché un fil à la patte d'un pantin politique, il faut, bon gré mal gré, que celui-ci saute. M. Thézard l'apprend à ses dépens.

Il fallait quelqu'un pour assumer tout l'odieux de ces mesures, qui blessent toute une population dans ses sentiments les plus respectables : M. Thézard a accepté d'être ce quelqu'un. Il est de l'école de ce personnage de Dumas fils qui estime que « quand on veut arriver quelque part, il ne faut pas regarder sur quoi l'on marche; il faut marcher; on en est quitte pour ôter ses bottines en arrivant. »

Quand on professe cette théorie, il faut renverser à son usage les termes de la vieille devise française : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

Comme il était facile de le prévoir, les Poitevins ont fait, en dépit de M. Thézard, un triomphe splendide à leur reine et patronne, sainte Radegonde. Il est même permis de dire que les odieux arrêtés de M. le maire de Poitiers ont contribué à la magnifique manifestation du 14 août. Dès le matin, sergents de ville et gendarmes à pied ou à cheval occupaient les rues qui

conduisent de l'église Sainte-Radegonde, à la cathédrale, où devait se faire le couronnement. Le commissaire central, ceint de son écharpe, se démenait fiévreusement pour assurer l'exécution de ses ordres.

A 8 heures 1/2, la force armée arrêtait toute circulation, et quelques minutes après s'avançait la statue portée par quatre prêtres, et accompagnée par le clergé paroissial. Deux gendarmes à cheval précédaient le cortège, deux autres suivaient, rendant ainsi les honneurs militaires à la reine qu'on allait couronner. La foule, contenue par un cordon de police, ne devait suivre qu'à une grande distance. Une femme (elles sont toujours les premières lorsqu'il s'agit de faire preuve du courage), une femme force la consigne et s'élance à la suite de la sainte bien-aimée ; un gendarme l'aperçoit et se croit obligé de charger au galop de son cheval cette unique manifestante, à laquelle deux agents de police ont déjà mis la main au collet. Mais notre vaillante faubourienne ne se laisse pas intimider Elle s'arrache aux mains qui l'ont brutalement saisie : « Ou vous me tuerez, ou je passerai. » Et elle passa ! Ses vêtements étaient déchirés, mais peu lui importait.

A son arrivée sur la place de la cathédrale, la statue est acclamée par la foule qui s'y est amassée depuis plus d'une heure.

Pendant toute la cérémonie, qui a été fort longue, le commissaire central et un officier de gendarmerie à cheval n'ont cessé de parcourir les alentours de la cathédrale, renouvelant à leurs subordonnés les instructions les plus sévères. Dès que trois femmes s'arrêtent à un coin de rue, elles sont chargées avec un courage digne d'un meilleur emploi.

Lorsque la statue couronnée reparaît sur le seuil de la cathédrale, un cri formidable retentit : « Vive sainte Radegonde ! » Et une foule de plusieurs milliers de personnes s'élancent à la suite des porteurs. Rien ne peut plus résister à ce torrent humain. Agents de police, gendarmes, chevaux, tout est entraîné au milieu d'acclamations telles que je ne me souviens pas d'en avoir jamais entendu de pareilles. C'est ainsi que sainte Radegonde est triomphalement rentrée dans son église et que M. Thézard a, sans le vouloir, travaillé à la gloire de notre grande sainte. Ce n'est pas la première fois qu'il en est ainsi des efforts des ennemis de Dieu, et ce ne sera pas la dernière. De telles journées font grand bien au cœur et remontent les

courages, car elles prouvent combien est vivante dans l'âme du peuple cette foi qu'on voudrait en arracher.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Toujours Boulanger. — Un article du *Nord*. — Beaux effets de la laïcisation. — La mobilisation.

18 août 1887.

Le général Boulanger aurait manqué à toutes ses bonnes habitudes s'il n'avait pas profité de la mort de Katkoff pour se rappeler au public. Tous les journaux ont publié une dépêche que le commandant du 13e corps d'armée a adressée à la veuve du célèbre journaliste russe pour l'assurer de sa sympathie et de sa douleur.

Notons que le général Boulanger n'a jamais rencontré ou connu Katkoff; qu'il ne connaît pas davantage Mme Katkoff. Mais la mort du journaliste russe étant — à ce que disent les journaux — une grande perte pour la France, le général Boulanger ne croit pas pouvoir faire moins que de s'associer aux manifestations de son ami Déroulède. Mais M. Déroulède est un simple citoyen, et il n'y a pas grand mal qu'il prenne à tout propos le genre, d'ailleurs fort agaçant, de parler au nom du patriotisme français. M. le général Boulanger, lui, est à la tête d'un corps d'armée, et la discipline autant que la modestie lui fait un devoir de ne pas se mettre en avant dans les questions internationales. Si demain tous les commandants de corps d'armée se mettaient à témoigner publiquement de leurs sympathies pour tels ou tels personnages importants de l'étranger, ce serait au point de vue de la dignité du pays et de la discipline de l'armée un véritable gâchis.

Mais il est évident que pour le général Boulanger la discipline n'est qu'un mot depuis qu'on lui a repris son portefeuille. On lui a tant redit qu'il personnifiait en lui l'armée et le patriotisme, qu'il se prend tout à fait au sérieux. Et il doit être persuadé que pour Mme Katkoff et tous les Russes, c'est lui qui représente l'épée et l'avenir de la France.

—

Toujours à propos de la mort de Katkoff, le journal le *Nord*, qui passe pour être l'organe de la chancellerie russe, a publié un article ainsi conçu :

Dans les démonstrations de sympathie pour la Russie qui se sont

produites en France à l'occasion de la mort de Katkoff, il est impossible de ne pas remarquer ce fait que les promoteurs de ces manifestations appartiennent au parti républicain avancé, au parti de l'opposion radicale. De là une sorte d'équivoque, un malentendu, si l'on veut, que nous tenons à dissiper.

Nous voudrions le faire sans froisser personne ; quelle qu'en soit la provenance, les témoignages sympathiques, en tant que sincères et sans arrière-pensée, méritent l'accueil de celui qui en est l'objet.

Mais, sous le bénéfice de cette observation, nous estimons qu'il y aurait inconvénient à ne pas tirer au clair une situation qui, au premier abord, a quelque chose de paradoxal.

Il résulte du fait que nous avons signalé plus haut et d'autres du même ordre cette impression que les partis anti-ministériels, celui de la « revanche, » entre autres, auraient une tendance à monopoliser à leur profit et, par suite, au détriment du gouvernement, l'élan de sympathies russes qui existe incontestablement chez le peuple français. Prenons, par exemple, la personnalité qui s'est le plus mise en avant lors du décès de Katkoff ; M. Déroulède a été récemment le héros d'une manifestation anti-gouvernementale de nature à créer de sérieux dangers au point de vue de la politique intérieure comme de la politique extérieure de son pays.

S'il apparaissait le moins du monde que c'est à titre d'homme de parti qu'il a saisi l'occasion de la mort de l'illustre patriote moscovite pour se hâter vers la Russie, il résulterait de cette démarche une compromission que le gouvernement russe ne saurait accepter.

La Russie s'est toujours défendue expressément de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France comme de tout autre Etat. Autant que jamais elle a à cœur d'observer cette réserve. Si toutefois, par l'effet de sympathies que lui accorde la nation française, son opinion bienveillante et désintéressée était de quelque poids auprès de celle-ci et qu'on pût à ce propos parler d'appui moral, cet appui — nous le déclarons franchement — est acquis au gouvernement français, tel qu'il est actuellement constitué, c'est-à-dire composé de partisans de la République ouverte et modérée, qui travaillent dignement et pacifiquement à maintenir la France au rang qu'elle doit occuper dans l'équilibre européen.

C'est avec ce gouvernement qu'à tous ces titres ont pu s'établir, de la part de la Russie, les relations amicales et l'entente parfaite qui règnent aujourd'hui. Il est évident que la Russie ne saurait étendre ces sentiments à ceux qui, dans la lutte des partis, sont les ennemis acharnés du ministère Rouvier-Flourens et cherchent à le renverser.

D'ailleurs, la Russie, pays d'ordre et de discipline, peut seulement pactiser avec ce qui ne porte pas atteinte à ces principes nécessaires de toute société régulière et de tout développement normal.

A bon entendeur salut.

—

Depuis quelques jours, tous les journaux de Paris sont pleins de détails et de commentaires indignés sur la triste histoire que voici, arrivée à l'hôpital des varioleux d'Aubervilliers :

Mme veuve Duhamel est concierge, tout près du bois de Boulogne. Successivement, la mort lui a enlevé son mari et quatre de ses enfants.

Elle restait donc dans sa loge avec ses trois derniers enfants, résignée et laborieuse, oubliant son chagrin dans le travail, quand son petit garçon — Georges, âgé de quatre ans et demi — fut atteint de la variole.

Un médecin fut appelé. Il déclara immédiatement que pour préserver de la contagion les deux autres enfants, il fallait envoyer au plus vite le petit Georges dans un hôpital spécial *laïcisé*.

Grâce à une lettre du docteur, le petit malade fut admis à cet hôpital.

Une prescription des plus justes — quoique en apparence bien rigoureuse — interdit toute visite aux petits malades par crainte de contamination. Les parents ne les revoient que radicalement guéris ou morts.

Donc, le 28 mai, le petit Georges Duhamel entrait à l'hôpital en question. Au bout de quelques jours, sa mère alla prendre de ses nouvelles. Un employé répondit qu'il allait bien. A deux ou trois reprises, Mme Duhamel et une de ses amies, remplissant la même mission, reçurent des réponses identiques.

Cependant le temps s'écoulait et le petit Georges ne sortait pas. Enfin, le jeudi 28 juillet, une lettre arrive, invitant Mme Duhamel à se rendre à l'hôpital pour y prendre son fils tout à fait guéri.

On acheta des vêtements neufs, et comme, à son grand regret, la mère, qui n'avait que son travail pour vivre et nourrir sa famille, ne pouvait quitter la loge, ce fut l'amie fidèle qui partit pour Aubervilliers chercher le pauvre chéri.

Le temps se passait et personne ne revenait. Impatiente de revoir son fils, dont elle était séparée depuis deux mois, la pauvre mère ne pouvait tenir en place. Enfin Mlle C... reparaît... seule.

A l'hôpital, on lui avait présenté un enfant de trois ans environ en lequel elle n'avait nullement reconnu celui qu'elle venait chercher. Comme elle en faisait l'observation :

— Oh! la petite vérole change tellement les malades! dit tranquillement une infirmière.

— Mais Georges a quatre ans et demi, celui-ci est beaucoup plus jeune.

— C'est la maladie qui l'a fait dépérir.

— Au contraire, il est gras et fort. Tandis que Georges était mince et pâle.

— C'est qu'il a été bien soigné.

— Georges avait les yeux bleus, celui-ci les a noirs.

— Enfin, voulez-vous l'emmener, oui ou non?

— C'est impossible.

— Eh bien! que la mère vienne, elle le reconnaîtra, elle.

Mme Duhamel écrivit immédiatement. Elle ne reçut pas de réponse. En revanche, le lundi suivant une infirmière arrivait tenant à la main le bébé qu'on avait déjà présenté à Mlle C... Il était revêtu des habits neufs que celle-ci avait laissés à l'hôpital.

— Je vous amène votre enfant, dit-elle, puisque vous ne voulez pas venir le chercher.

— Mais ce n'est pas lui! s'écria Mme Duhamel en regardant le pauvre petit qui, d'un air effaré, considérait cet endroit tout nouveau pour lui, ne sachant pas ce qui allait lui arriver.

— C'est incroyable, dit l'infirmière, cet entêtement. Tenez, demandez-lui comment il s'appelle. N'est-ce pas que tu t'appelles Georges?

— Oui, oui, balbutia l'enfant.

— Vous voyez bien.

— Mais je vous dis que non, s'écria Mme Duhamel. Il n'y a pas de maladie qui puisse changer un enfant au point de tromper sa mère. Rendez-moi mon fils, c'est lui que je veux et non un autre.

— Alors, fit l'infirmière, signez-moi une lettre de refus. On le mettra aux Enfants-Assistés.

Et elle partit en disant à la veuve qu'on lui écrirait s'il y avait du nouveau.

Mais cette phrase ambiguë ne faisait pas son compte. Il lui tardait d'embrasser l'être rendu à sa tendresse après neuf semaines d'inquiétudes. Après une nuit agitée et anxieuse, elle bâcla sa besogne, confia sa loge à une bonne des environs et courut à l'hôpital d'Aubervilliers. On lui dit que le directeur était absent et on la fit attendre une heure dans une pièce où elle était seule...

— Ce que cette heure me parut longue! a-t-elle raconté depuis, je ne puis le dire. Au moindre bruit, je tressaillais. Le craquement des meubles, le bruit des portes qu'on fermait me faisait trembler et palpiter. Pensez! j'attendais Georges. J'avais les yeux fixés sur la porte afin de le voir et de l'emporter plus vite.

Enfin, cette porte s'ouvrit... C'était un employé qui me conduisit dans un cabinet où je me trouvai en présence de deux messieurs graves qui détournaient leurs yeux des miens et paraissaient très embarrassés. Tout à coup, l'un d'eux rompit le silence.

— Madame, me dit-il, j'ai une bien mauvaise nouvelle à vous apprendre... Il y a eu des bouleversements inexplicables dans nos salles de malades — des changements de pancartes, sans doute... Enfin, votre enfant est mort le 7 juin... très peu de jours après son entrée ici.

Et comme j'éclatais en sanglots, me tordant les bras, criant à l'impossible :

— Soyez forte, Madame, poursuivit-il, ayez du courage... Votre enfant a été inhumé convenablement par les parents de celui que nous vous avons envoyé et que nous allons aviser de notre méprise!... Il nous faut quarante-huit heures pour remettre les choses en état et vous faire parvenir un acte de décès en règle. Tâchez de surmonter votre légitime douleur et n'ébruitez pas ce malheureux incident, cela ne changerait rien!

Ces messieurs avaient tort, si la divulgation du fait ne peut rien modifier à ce qui est accompli, elle peut, au moins servir à empêcher le retour d'une erreur aussi cruelle.

Il est une chose qui vient d'abord à l'idée, *c'est que jamais du temps que les Sœurs étaient chargées des hôpitaux, pareille histoire ne s'est produite. Les médecins, mieux à même que quiconque de se rendre compte de ce qui se passe, ont déjà constaté que le service des infirmières laïques était fait avec une déplorable légèreté*. Nous en avons eu déjà plusieurs exemples, celui-là est le plus probant de tous. C'est naturel. On ne peut jamais avoir pour un salaire — d'ailleurs insuffisant — le dévouement que donne la foi et la vocation.

Je comprends bien l'indignation des journaux conservateurs. Ils avaient prédit que la population parisienne regretterait avant longtemps l'œuvre de laïcisation qu'elle permet au conseil municipal de poursuivre dans nos hôpitaux. On ne peut pas

attendre des infirmières laïques recrutées selon le bon plaisir de la franc-maçonnerie et incapables souvent de présenter des garanties sérieuses, le dévouement que par vocation et par charité les religieuses prodiguent aux malades pour l'amour de Dieu. Les dames laïques exercent un « métier », mais elles ont d'autres soucis en tête. Les malades sont souvent pour elle des « colis » désagréables, et alors elles sont sujettes à l'égard de ces « colis » à de regrettables distractions ou à des négligences odieuses. Que le choléra vienne un jour nous visiter, et l'on verra les vides que la peur du fléau fera dans les bataillons laïques de la charité municipale et franc-maçonne.

Quant aux journaux républicains qui jettent feu et flamme contre l'administration de l'hôpital d'Aubervilliers, contre l'Assistance publique et contre l'État, ils manquent de logique et de sincérité. Les malades des hôpitaux de Paris ne leur tiennent point à cœur; sans cela ils ne les condamneraient pas aux soins de l'infirmerie laïque. Et ils sont mal fondés à se plaindre des « infirmiers laïques » alors qu'ils ont demandé cette belle réforme, non pour que les malades soient bien soignés, mais pour qu'ils soient privés des soins des religieux et des secours de la religion.

—

Il est entendu que l'on procédera à l'essai de mobilisation, non pas parce qu'il a été reconnu nécessaire ou utile, mais simplement parce que « l'affaire était commencée »; parce que le général Ferron n'a pas voulu, en repoussant cet héritage du général Boulanger, mécontenter les quelques centaines d'énergumènes de qui dépend la popularité d'un ministre de la guerre. Une nouvelle objection, faite par l'*Avenir militaire*, est de nature à faire réfléchir nos gouvernants : Qu'arriverait-il si, pendant l'exécution de cet essai, alors que tout un corps d'armée va se trouver dans des conditions absolument différentes de celles qui sont prévues pour le cas d'une mobilisation réelle, des craintes de guerre venaient à se produire? Et, si l'on considère encore que c'est le même moment que l'on choisit pour disloquer notre infanterie et la réorganiser sur de nouvelles bases; qu'au point de vue de l'armement, nous sommes également dans une période de transformation, il est bien permis de se demander s'il est réellement sage et prudent de venir, sans nécessité absolue, accroître encore les dangers d'une situation si critique et exposer notre armée à être surprise en flagrant

délit de réorganisation ou de désorganisation. Il est un proverbe qui dit qu'il ne faut tenter personne, et le diable moins que tout autre.

PETITE CHRONIQUE

M. Albert Duruy, fils de M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique, membre de l'Académie française, vient de mourir à Villeneuve-Saint-Georges, chez son père.

M. Albert Duruy était un publiciste distingué et un littérateur de talent. Né à Paris en 1844, il était entré à l'Ecole normale à dix-neuf ans; mais il n'y acheva pas ses études et vint occuper dans le cabinet de son père les fonctions de secrétaire.

Sa conduite, pendant la guerre, fut très belle; il s'engagea dans le 3e régiment de tirailleurs algériens, prit part aux batailles de Reichshoffen et de Gravelotte, reçut la médaille militaire et fut blessé à Sedan. Fait prisonnier par les Allemands, il fut interné à Mayence.

Avant la guerre, M. Albert Duruy s'était lancé dans le journalisme. Il avait collaboré en 1869 au *Peuple français*, sous le pseudonyme d'Albert Villeneuve, puis à la *Liberté* sous son véritable nom. Après avoir publié en 1875 une brochure qui fit quelque bruit, il avait fondé, sous les auspices d'un comité d'anciens fonctionnaires de l'Empire, le journal *la Nation*, qui fusionna quelque temps après avec le *Petit Caporal*.

En dehors d'ouvrages historiques très estimés, M. Albert Duruy a donné à la *Revue des Deux-Mondes* une série d'articles remarquables sur les programmes de l'Université.

— Une élection sénatoriale a eu lieu le 14 août dans le Gers. En voici le résultat :

MM. de Fezensac, monarchiste... 413 voix. Élu.
le docteur Lannelongue, rép. 369

Il s'agissait de remplacer M. Batbie, monarchiste, décédé.

M. Batbie avait été élu pour la première fois au 30 janvier 1876 par 285 voix sur 545 inscrits; le candidat républicain le plus favorisé avait eu 255 voix. Au renouvellement triennal de 1879, M. Batbie fut réélu par 303 voix; le candidat républicain le plus favorisé obtint 242 voix.

Depuis est intervenue la loi du 9 décembre 1884, qui a notablement augmenté le nombre des électeurs sénatoriaux. Mais cette loi n'avait reçu jusqu'aujourd'hui aucune application dans le département du Gers.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION ROMAINE

(Voir les numéros précédents.)

III

Le Pape, prince temporel, favoriserait les établissements d'instruction, les œuvres de charité et les institutions de bienfaisance; il améliorerait le sort des classes laborieuses.

Tout ce que les sciences, les arts et l'industrie humaine ont trouvé de nouveau pour l'utilité et les besoins de la vie; tout ce qui favorise le commerce honnête et la prospérité des fortunes publiques et privées; tout ce qui n'est pas licence, mais liberté vraie et digne de l'homme, tout cela est béni par l'Église et peut avoir une part très large dans le Principat civil des Papes. Et les Papes, quand ils auraient été remis en possession de leur gouvernement, ne manqueraient pas de l'enrichir de tous les perfectionnements dont il est susceptible, en faisant droit aux exigences des temps et aux nouveaux besoins de la société (1).

Nobles paroles, ferme revendication d'une des plus pures gloires de la Papauté.

Et, d'abord, les Papes ont toujours favorisé le progrès de l'intelligence humaine; ils ont protégé, encouragé, honoré l'étude.

L'histoire atteste la constante sollicitude des Papes pour l'instruction publique. Signalons quelques faits à l'appui de cette vérité.

Le pape Eugène II remit en vigueur la loi qui ordonnait aux évêques de faire enseigner dans leurs diocèses les lettres et les arts.

Saint Grégoire VII renouvela le même avertissement.

Le III[e] concile de Latran, onzième œcuménique, statua qu'il y aurait dans chaque église cathédrale un maître chargé d'instruire gratuitement les ecclésiastiques et les écoliers pauvres.

Cette ordonnance fut renouvelée par le IV[e] concile de Latran,

(1) Lettre de S. S. Léon XIII au cardinal Rampolla.

douzième général, et, trois siècles plus tard, par le concile de Trente.

Sous le règne de Pie IX, Rome comptait quatre cents écoles primaires, et, l'État pontifical, sept universités. Léon XIII a multiplié les écoles pour les enfants du peuple.

Les Papes ne se sont pas moins activement occupés de l'enseignement supérieur que de l'école populaire et gratuite. Parmi ces foyers de lumières qui, sous le nom d'Universités, embrassent tout l'ensemble des connaissances humaines et furent, depuis le moyen âge, des pépinières de savants de tout genre, on en trouverait peu que les Papes n'aient ou fondés soit par eux-mêmes, soit par leur influence, ou enrichis de privilèges, ou pris sous leur protection.

Léon XIII déclare que « la même sollicitude paternelle dont les Papes ont toujours été animés envers leurs sujets les porterait encore dans le présent à rendre douces les charges publiques ; à favoriser avec la plus large générosité les œuvres de charité et les instituts de bienfaisance ; à prendre un soin spécial des classes nécessiteuses et ouvrières en améliorant leur sort ; à faire, en un mot, de leur Principat civil, même dans le présent, une des institutions les mieux aptes à assurer la prospérité de leurs élèves. »

Ces engagements, il saurait les tenir, lui et ses successeurs.

Il n'y a pas sous le ciel de gouvernement plus modéré, plus paternel et plus bienfaisant que le gouvernement politique des Papes. Pie IX, en ne demandant pour l'État qu'un impôt d'une vingtaine de francs par sujet, améliora les finances ; il éteignit la dette de quarante-trois millions que lui avait laissée la république de 1848, et en 1858 il équilibra son budget. Il y a loin de là au régime de la secte, qui ne cesse d'aggraver la situation financière de l'Italie.

Dans la cité pontificale, il y a des asiles pour tous les nécessiteux : pour les orphelins, pour les étrangers, pour les pauvres, pour les malades, pour les vieillards.

Qui ne connaît la royale munificence des Papes envers les institutions de charité ?

Qui ne connaît les immenses bienfaits que les Papes ont répandus sur la société en protégeant les institutions monastiques ? Ces ordres religieux auxquels le gouvernement d'Italie fait la guerre, de quoi s'occupent-ils ? Ils instruisent gratuite-

ment les enfants des classes indigentes, les aveugles, les sourds-muets.

Ils recueillent les enfants abandonnés ou vagabonds et leur donnent l'entretien et l'éducation ; ils prennent sous leur tutelle les enfants du prolétaire, les forment au travail, à la vertu, et les préservent des influences dangereuses.

Ils relèvent le travail et améliorent la terre. Ils s'intéressent aux victimes de la séduction, aux coupables frappés par la justice humaine, et s'attachent à réveiller en eux le sentiment de la dignité. Ils portent aux pauvres des secours et des consolations ; ils visitent et assistent les malades ; ils aident la vieillesse à supporter avec résignation le poids des ans et des infirmités. En temps de guerre et d'épidémie, leur dévouement va jusqu'à l'héroïsme. Les couvents enfin, servent à soulager toutes les misères sociales et à faire régner dans le monde la démocratie véritable. La Papauté, en les favorisant, assure à la société de puissants auxiliaires pour subvenir aux besoins de l'humanité souffrante.

Du temps de Pie IX, on a pu écrire avec vérité : « Il n'y a pas à Rome un pauvre sur quinze habitants, et la ville de Londres en renferme à elle seule huit fois plus que tous les États de l'Église ensemble. Rome possède des ressources de charité qu'aucun autre pays n'égale. Elle a quatre mille cinq cents lits affectés aux malades, pour une population de cent quatre-vingt mille âmes, tandis que Paris n'en offre pas huit mille pour une population huit fois plus forte. Londres, avec ses deux millions d'âmes, n'en a que six mille. » (Sauzet, *Rome devant l'Europe.*)

Léon XIII, enfermé dans le dernier asile de sa souveraineté temporelle et ne vivant que d'aumônes, subvient généreusement à tous les besoins publics. Il a fondé un hôpital, où sont appliqués tous les progrès de la science. Il fait construire des asiles pour les jeunes artisans. Sa munificence ne connaît pas de bornes.

Les classes laborieuses trouveraient dans la souveraineté temporelle des Papes l'amélioration de leur sort.

Est-il besoin de dire ce que deviendrait un peuple sur lequel la Papauté reprendrait son empire ? si la paresse et l'imprévoyance étaient vaincues par l'esprit de travail et d'économie ; si la presse impie et immorale était remplacée par une lecture quotidienne en harmonie avec la foi et les mœurs du peuple

chrétien; si le dimanche, au lieu d'être employé à des excès, était un jour de repos, sanctifié comme il devrait l'être; si les jeux de hasard et l'ivrognerie étaient bannis du cabaret, où tant d'ouvriers tombent dans l'inconduite et dans la misère; si les unions ne se faisaient plus entre personnes légères et déréglées, dépourvues de tout moyen d'existence; si le support mutuel et le respect de l'autorité entretenaient parents et enfants dans l'esprit de famille?

C'est à quoi travailleraient les Papes, remis en possession de leur Principat civil. Ils auraient leurs caisses d'épargnes, leurs journaux et leurs bibliothèques, leurs locaux ouverts aux divertissements honnêtes; ils auraient leurs hommes de plume, de parole et d'action. Dans une société pénétrée de la divine vertu de leurs principes et de leurs œuvres, régnerait une heureuse aisance : il y aurait des pauvres, mais pas de paupérisme; il y aurait des misères inséparables de la condition humaine, mais il n'y aurait pas ces multitudes de misérables « unis entre eux par la communauté des desseins et par la similitude des moyens d'action, qui constituent une menace permanente pour la sécurité publique. » (Léon XIII, *Encycl. aux Évêq. de Hongrie.*)

IV

Le Pape, prince temporel, ferait fleurir les lettres, les sciences et les arts; il favoriserait le progrès matériel. Du moyen âge inauguré par Léon XIII.

La Papauté est à la tête de tous les progrès véritables.

De tout temps, les lettres, les sciences et les arts ont fleuri à Rome mieux que partout ailleurs.

Les Papes y ont conservé les monuments antiques, fondé des musées, des bibliothèques, des écoles; ils y ont attiré les savants et les artistes, et les ont protégés par leur munificence.

C'est Sylvestre II, le plus grand savant de son siècle; c'est Clément V, ordonnant d'enseigner les langues étrangères dans les Universités de Paris, d'Oxford, de Bologne, de Salamanque; c'est Nicolas V, fondant la bibliothèque du Vatican et faisant recueillir partout des manuscrits; c'est Sixte V, développant cette merveille du monde et dotant la ville de Rome des plus beaux édifices; c'est Léon X, réunissant autour de lui Raphaël et Michel-Ange, Jules Romain et Léonard de Vinci; c'est

Paul III, encourageant Copernic dans ses savantes recherches ; c'est Grégoire XIII, fondant le collège romain, le collège germanique et tant d'autres, et dépensant deux millions d'écus pour subventionner la jeunesse pauvre avide d'instruction ; c'est Urbain VIII, poète latin et méritant par ses connaissances en grec le surnom d'*Abeille attique;* c'est Benoît XIV, le premier savant du XVIII[e] siècle ; c'est Léon XIII, enfin, dont le nom brille comme une étoile dans le firmament classique.

Qui l'ignore ? Ce grand Pape tient en haute estime tout ce qui peut favoriser la culture intellectuelle. Il a établi dans le séminaire romain une chaire spéciale de haute littérature italienne, latine et grecque ; il y a ouvert un cours de langues et de littératures orientales ; il a fondé des séminaires ecclésiastiques pour les nations étrangères ; il a ouvert au monde les trésors des archives vaticanes, et donné accès aux sources authentiques de l'histoire ; il a fondé, restauré ou pris sous sa tutelle des académies ayant pour objet l'étude des sciences sacrées, des sciences naturelles, de l'assyriologie, de l'écriture cunéiforme ; il encourage par son auguste présence les joûtes intellectuelles et préside les séances littéraires. Sous son impulsion, les bonnes études ont pris un essor qui contribue puissamment à la défense de la religion et à l'honneur de la Papauté.

Grâce aux Papes, Rome est la reine des lettres et des beaux-arts. C'est de là que partait le mouvement intellectuel qui a illustré le règne de Charlemagne ; c'est là que tous les jours les artistes viennent chercher des inspirations, et la plus haute distinction décernée à leurs succès s'appelle partout le *prix de Rome.*

Dans l'ordre physique et industriel, toutes les découvertes, toutes les améliorations qui ont pour objet le développement du commerce, le perfectionnement de l'agriculture, l'utilité et les besoins de la vie sociale, tout ce qui rend l'homme capable de mieux exercer sa royauté sur la création et de faire un meilleur usage des dons du Créateur, tous ces progrès sont bénis par l'Église, et le gouvernement pontifical ne manquerait pas de les introduire dans les États romains, selon les conditions des époques et les aspirations légitimes de la société.

Le pouvoir temporel du Chef de l'Église procurerait à l'Italie des avantages politiques si grands que nulle souveraineté sur la terre ne pourrait favoriser autant la prospérité de ses sujets.

« Il serait inutile de produire contre lui l'accusation d'être né du moyen âge. — Car il aurait les formes et les améliorations utiles exigées par les modernes : et si, dans sa substance, il était ce qu'il a été dans les temps du moyen âge, à savoir une souveraineté ménagée pour sauvegarder la liberté et l'indépendance des Pontifes romains dans l'exercice de leur autorité suprême, qu'est-ce à dire? Le but très important auquel il sert, les avantages multiples qui en découlent pour la tranquillité des États; la manière douce avec laquelle il s'exerce; l'impulsion puissante qu'il a toujours donnée à tous les genres de sciences et de culture civile, sont des éléments qui conviennent admirablement à tous les temps, qu'ils soient civilisés et tranquilles, ou qu'ils soient barbares et troublés. Ce serait démence de vouloir le supprimer pour cela seul qu'il florissait aux siècles du moyen âge. »

Le pouvoir temporel des Papes au moyen âge a été plus utile que nuisible à la société. Il a contenu les princes dans les bornes de la justice et parfois délivré les peuples d'oppressions insupportables.

« Dans le moyen âge, où il n'y avait point d'ordre social, a dit un historien protestant, la Papauté seule sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie; elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées ; elle fut un centre commun, un point de ralliement pour les États isolés. Elle prévint et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça le défaut d'équilibre et diminua les inconvénients du régime féodal. » (Ancillon, *Tabl. des Révol. du syst. polit. de l'Europe.*)

Un autre historien protestant, M. Guizot, définit en ces termes le rôle des Papes, au moyen âge : « C'est la Papauté, elle seule à cette époque, qui, au nom de la religion, de la morale, des droits naturels de l'humanité ou des intérêts généraux de la chrétienté, est intervenue entre les divers États, entre les princes et les peuples, entre les forts et les faibles, pour rappeler et recommander la justice, la paix, le respect des engagements, les devoirs et les ménagements mutuels, posant ainsi, contre les prétentions et les dérèglements de la orce, les principes du droit international. » *(L'Église et la société chrétienne.)*

« Du reste, ajoute Léon XIII, si les siècles du moyen âge, comme toutes les époques, ont eu des vices et des habitudes blâmables, ils ont eu pourtant des avantages si particuliers

que ce serait une véritable injustice de les méconnaître. Et l'Italie, qui, précisément dans le cours de ces siècles, dans les sciences, les lettres, les arts, dans les entreprises militaires et navales, dans le commerce, dans les organisations municipales, a atteint tant de grandeur et de célébrité, qu'elles ne pourront jamais ni être détruites ni obscurcies, devrait plus que tout autre, savoir les apprécier. »

Ne craignons pas le moyen âge dont Léon XIII a tracé le programme dans son encyclique sur la constitution chrétienne des États.

La société a besoin d'une réforme profonde. Elle redeviendra chrétienne, ou elle périra.

Or, voici que le chef de l'Église, avec la conscience d'avoir satisfait à l'un de ses devoirs devant Dieu et devant les hommes, s'adresse aux peuples et aux gouvernements, s'ingéniant à les réconcilier avec l'Église et le Saint-Siège, pour conjurer les périls communs. Aucun pays n'est exclu de sa sollicitude. L'Autriche-Hongrie, la France, l'Espagne et l'Amérique du Sud ; le Portugal et ses colonies ; la Belgique, l'Allemagne et la Bavière ; l'Angleterre, la Russie, les États-Unis, l'Orient, l'Italie, tous les peuples, catholiques ou non catholiques, reçoivent tour à tour ses grandes et paternelles leçons. Avec cette inébranlable énergie de doctrine et tout à la fois avec cette clémente condescendance qu'il puise dans son amour pour l'Église et pour les nations, il proclame la bienfaisante influence de la Papauté sur la société humaine, et convie les États à demander leur salut aux principes dont il est le gardien.

O gouvernement d'Italie! Si vous ne voulez pas que le règne du Christ arrive sur votre peuple, si vous ne consentez pas à entrer dans la voie de la pacification religieuse, et à y suivre les puissances, hier encore les ennemies de la Papauté, reconnaissez du moins que le Chef de la famille des peuples chrétiens est trop grand pour être à la merci d'un autre pouvoir. Rendez-lui ce prestige civil que réclame sa mission d'enseigner les principes tutélaires du salut public, de concilier les intérêts opposés, et de maintenir par sa puissance morale l'équilibre européen. Laissez princes et nations recourir au Pape, comme à un souverain temporellement indépendant de ses sujets spirituels, et lui demander l'accord dans les esprits, l'arbitrage de leurs différends, la clef des problèmes sociaux qu'ils demandent en vain aux doctrines révolutionnaires. N'oubliez pas que les

alliés de l'auguste prisonnier du Vatican sont des peuples intéressés à voir le Chef du catholicisme placé au-dessus de toute politique rivale, à nouer avec le Saint-Siège des alliances fécondes et durables, à hâter enfin le retour à la restauration de l'ordre chrétien que la postérité reconnaissante saluera en acclamant Léon XIII, Pape et Roi!

F. V.

LES SŒURS MISSIONNAIRES D'AFRIQUE

EN KABYLIE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Du 11 *novembre.* — Vous avez vu, dans le *Tour du Monde*, des gravures représentant des négresses portant leur enfant attaché sur le dos par quelques haillons; c'est le même système: presque tous les enfants qui viennent à la classe des Sœurs apportent de la sorte, chaque matin, un petit frère ou une petite sœur âgés de quelques mois, parfois même de trois ou quatre ans; souvent, l'enfant qui porte sa sœur n'est pas plus grande que son fardeau. A la classe, elles couchent le baby par terre après l'avoir endormi; au dehors, elles le portent toute la journée; elles jouent, courent, se battent sans le déposer; c'est le petit qui reçoit les coups, mais n'importe: si le baby crie, elles le tapent et l'enfant sait qu'il faut se taire. L'été, le nombre de nos enfants dépasse déjà quatre-vingts; elles viennent, on peut dire, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de quinze ans environ; parmi ces dernières, un certain nombre sont mariées. C'est un spectacle curieux que l'arrivée de tout ce petit monde, lorsque la cloche sonne: on apporte dehors un bassin d'eau et tous les enfants se précipitent pour se laver le visage, les bras, les pieds, tout à la fois; les plus grandes font la toilette des plus petites. La plupart de ces pauvres enfants meurent presque de faim; à l'heure de la récréation, on les voit se jeter sur l'herbe qui pousse dans le jardin ou dans les champs et la dévorer. Ces enfants sont généralement intelligentes; elles questionnent souvent sur la religion, et plusieurs arrivent à cette conclusion que leur propre religion ne vaut rien et que celle des Sœurs est bien meilleure. Ah! si nous étions plus nombreuses pour cultiver le grain de sénevé! La semence est jetée, un jour la moisson sera abondante; priez avec nous pour que beaucoup d'ouvriers viennent y tra-

vailler et que cette moisson qui blanchit déjà ne soit pas perdue, faute de quelqu'un pour la recueillir.

Du 13 *novembre.* — Notre grande expédition, si longtemps attendue, est enfin accomplie. Nous sommes allées à Gondalh. C'est le point extrême de *notre diocèse* que Gondalh, et nous ne faisons jamais de longues excursions. Hier, la messe a été dite à cinq heures, dans la chapelle des Bordjs, et, à six, nous sommes parties par le mauvais chemin d'Irill; il faisait à peine clair. Une heure après, nous étions au bord de la rivière. L'eau étant froide à cette époque-ci, les Sœurs ne voulurent pas me laisser me déchausser comme elles, et se mirent en devoir de construire un pont avec des pierres; elles étaient bien aux trois quarts de la rivière, quand j'eus la malencontreuse idée d'aller les aider. Mon pied manque et je tombe à l'eau. Je n'ai pas mis longtemps à regagner la rive que je venais de quitter; cette fois, je me suis déchaussée et j'ai repassé tranquillement la rivière. Nous sommes reparties, faisant sécher nos habits au vent et au soleil levant, et riant de bon cœur de l'aventure. D'ailleurs, le vent était fort et le soleil était chaud, de sorte que j'ai été bien vite réchauffée et séchée, car nous avons mis près de quatre heures, toutes bonnes marcheuses que nous étions, pour arriver à Gondalh.

Avant d'entrer dans le village, nous avons pris la précaution de déjeuner par terre, dans un champ d'oliviers, sans nous préoccuper de quelques femmes kabyles qui ne nous quittaient pas et nous plaignaient fort de manger si mal et de venir de si loin. Nous avions pourtant l'air plus gaies qu'elles et nous ne songions pas à nous plaindre. A onze heures, nous avons commencé les pansements des malades. C'est là le plus touchant, mais aussi le plus fatigant de l'excursion; les huit heures de marche ne sont rien à côté. On nous faisait refaire dix fois le même chemin que nous avions déjà fait pour voir un malade que nous avions oublié. Ces pauvres gens, peu habitués aux soins que nous leur prodiguions, voulaient nous payer : l'un nous offrait « six sous pour aller prendre le café! » l'autre nous présentait un quarroui d'orge, mais nous répondions que nous faisions cela pour l'amour du Bon Dieu!

En revenant, nous suivions la montagne, et les rochers descendant à pic et bouleversés en chaos sur une grande étendue sont aussi pittoresques qu'en Suisse; parfois le chemin n'était qu'à peu près praticable, mais préférable cependant à celui du matin; enfin nous rentrions au clair de lune, après avoir marché

plus de douze heures, enchantées de notre expédition apostolique et nous promettant de recommencer à la prochaine occasion. Nous sommes réputées dignes d'aller à l'Équateur.

Du 18 *novembre.* — J'allais vous écrire quand on est venu nous chercher pour voir une enfant que nos Sœurs soignent à Ab del Aiunn et qu'elles visitaient matin et soir. Comme nous avions fait la lessive toute la journée, elles n'y avaient pas été ce matin et on est venu nous dire que l'enfant était plus mal; nous sommes parties, courant malgré la pluie qui tombait à verse. En revenant, nous avons passé par Taourith où était une petite fille fort malade à qui nous avons donné le *grand remède*, en sorte que nous nous sommes trouvées dédommagées de notre excursion diluvienne. C'est ainsi dans la vie de Missionnaire, il faut toujours être prêt à partir; mais, c'est justement dans ces occasions que je sens que ma vocation est bien là. Je ne suis jamais si ravie que quand on vient nous déranger par tous les temps, ou quand nous manquons de pain, ce qui arrive quelquefois l'hiver, lorsque les rivières grossies par les pluies ne peuvent plus être traversées. Alors nous faisons comme les Kabyles, nous mangeons de la galette de froment ou d'orge et du couscous... et des glands.

Quel bonheur d'avoir à offrir quelque chose, ces jours-là, à Notre-Seigneur pour le salut des âmes!

80 *novembre.* — Salem, Kabyle devenu chrétien après son éducation en France, vient d'avoir une petite fille et m'a priée d'en être la marraine. Ma filleule est fraîche et rose, et, pour l'embellir, on lui a peint en noir le bord des paupières et tracé d'énormes sourcils de même couleur, ce qui fait le plus singulier effet sur cette petite figure.

Aujourd'hui donc on a baptisé l'enfant. La cérémonie a été suivie d'une petite scène qui nous a beaucoup touchées. Tessadith, une petite fille de quatorze ans, qui depuis longtemps demande à être chrétienne, s'est précipitée dans la chapelle au moment où j'emportais l'enfant et s'est jetée aux pieds du Père qui l'avait baptisée, en disant: « A moi, maintenant, mon Père, s'il vous plaît. » Naturellement, le Père n'a pas compris, il s'est contenté de lui donner sa bénédiction. Tessadith est restée inconsolable toute la journée: « Je n'ai pas besoin de bénédiction, répétait-elle en pleurant, je demandais à être baptisée. » Alors, pour la calmer, le Père lui a fait dire d'apprendre bien à écrire et qu'ensuite, quand ses moyens le lui permettraient, elle demanderait

elle-même à Son Éminence de recevoir le baptême. Le lendemain, sans rien dire à personne, Tessadith écrivit au vénéré cardinal une lettre naïve et touchante dont je n'ai malheureusement plus le texte sous les yeux, mais j'essaie d'en retrouver quelques phrases. « Monseigneur, c'est un enfant kabyle qui vous connaît, mais que vous ne connaissez pas, qui vous écrit. Je voudrais bien être baptisée par le P. Lechaptois, et je viens vous prier de me dire oui ou non ; et puis quand je serai grande, je deviendrai religieuse, mais pour cela il faut que je sois baptisée auparavant. »

Cette enfant est vraiment gentille et très pieuse ; sa mère est morte, son père l'a abandonnée. Un jour, étant encore tout enfant, elle avait entendu parler de la Sainte Vierge ; elle alla se jeter aux pieds de sa statue en s'écriant : « Eh bien ! moi, je n'ai plus de mère, je vous prends pour ma mère, c'est vous qui me garderez et je serai chrétienne. » Elle nous parle sans cesse de son désir d'être religieuse un jour.

10 *décembre*. Nous avons repris nos sorties. J'étais ravie de retrouver ces pauvres Kabyles. Je commence à comprendre un peu mieux leur langue et les visites m'intéressent ainsi de plus en plus ; je sens qu'ils m'aiment et je les aime ; avec cela, rien ne coûte auprès d'eux.

Nous projetions hier une lointaine expédition, il faisait beau le matin, mais nous avons craint la pluie pour le retour. Aussi, pour nous consoler, nous avons fait, dans la matinée, le tour de cinq villages. Nous avons été chez un marabout ; sa femme a quinze ans ; en qualité de femme de marabout, elle ne doit jamais sortir et jamais un homme ne doit entrer chez elle ; aussi elle est plus curieuse que personne et passe une grande partie de son temps à regarder par les fentes de la porte ce qu'elle peut apercevoir au dehors. Dans une autre maison, nous avons trouvé une pauvre femme, comme on n'en voit que trop souvent ici ; elle avait été tellement battue et maltraitée par son mari, qu'elle semblait à moitié hébétée ; le misérable avait chassé sa mère de la maison, et elle, blottie dans un coin, nous regardait avec des yeux hagards, c'était triste à voir. On nous demandait des remèdes pour elle, mais que faire à cela ? Quelle triste vie ! et si ces pauvres femmes étaient chrétiennes, que d'occasions de mérites elles auraient ! Malgré les mauvais traitements qu'elle endurent, jrmais ces malheureuses ne se

plaignent, car elles savent que les coups redoubleraient si elles osaient parler.

On dit que les Arabes sont tristes, mais il n'en est pas ainsi des femmes kabyles ; elles surmontent tout courageusement, et, si l'une d'elles semble un peu morose, les autres disent : Celle-là n'est pas bonne, il faut savoir supporter les misères de la vie.

Mais que de fois nous trouvons des femmes, des enfants devenus à peu près idiots par suite des coups ! Nous avons à la mission une petite fille qui nous a été confiée pour la soustraire aux mauvais traitements. Elle ne comprenait rien et il semblait impossible de rien lui apprendre. En deux ans, cette enfant a été transformée, l'intelligence et la mémoire sont revenues, maintenant elle suit la classe avec ses compagnes. Parfois les instincts de sa nature sauvage semblent se réveiller d'une façon sauvage. Quand on nous l'a amenée, la pauvre petite mourait de faim, et dans les premiers temps, par habitude plutôt que par besoin, elle cherchait à dérober tout ce qu'elle pouvait trouver à manger. Maintenant encore, il lui arrive de prendre de la soupe dans la gamelle du chien, tandis qu'elle laisse perdre le pain qu'on lui donne.

14 *décembre*. Nous avons fait hier une expérience des marais de l'Afrique Equatoriale dans la saison de la *masika* ; néanmoins, nous avons fait une excellente tournée.

Nous sommes parties dès le matin, comme la dernière fois, et la descente de la montagne, par un beau chemin, n'avait rien de désagréable ; mais, après la montagne, il fallait traverser la plaine et nous la redoutions à cause des pluies précédentes. Cette terre est gluante et collante comme de la terre glaise, et, comme elle était détrempée par l'eau, nous avons enfoncé plus d'une fois jusqu'à la cheville. Après deux heures de marche, nous sommes arrivées au bord de la rivière. Notre Mère supérieure avait voulu nous faire emmener un petit âne, mais nous craignions qu'il ne nous gênât et retardât dans la plaine ; aussi avions-nous assuré que nous trouverions moyen de passer, et bien nous en a pris de ne pas nous embarrasser de la pauvre bête. De l'autre côté de la rivière il y avait deux bourricots avec leurs *bardas* ; le maître arriva à notre secours tout en nous déclarant que jamais ses ânes ne pourraient nous porter parce que la rivière était trop forte, et en effet celle-ci coulait à gros bouillons et avec fracas. Nous avons fait entrer

notre homme dans l'eau afin de voir combien elle était profonde il en eut presque jusqu'à la ceinture. Nous redescendîmes avec lui un peu plus bas, dans un endroit où la rivière était plus large, et une seconde fois nous fîmes passer le pauvre Kabyle, qui se prêtait volontiers à toutes nos exigences. Cette fois il en eut jusqu'aux genoux. Après délibération, nous nous sommes décidées à nous déchausser, et la caravane passa ainsi.

Après cela, la route était agréable ; nous montions en pente douce sur l'herbe, à travers les oliviers et d'énormes quartiers de rochers provenant évidemment d'un éboulement de la montagne. Sur le chemin, un marabout nous détourna un peu de notre route pour nous emmener chez lui ; sa femme se croyait ravissante, fardée rose et blanc, avec des sourcils et des yeux peints ; elle vint nous regarder avec curiosité. Puis le marabout empressé de nous montrer son érudition, nous apporta une liasse de parchemins arabes et quelques vieux livres français parmi lesquels il nous fit remarquer surtout avec admiration, des catalogues illustrés des magasins du Louvre et du Bon Marché. Il semblait bien fier de posséder un tel trésor. Bientôt après, nous arrivions au Beni-Bou Chenacha. Nous fîmes tout le tour du village, il y avait beaucoup de malades, mais tous les gens valides étaient à travailler dans les champs. De là, nous avions formé le projet d'aller dans un hameau que l'on nomme le village des Marabouts parce que ceux-ci y sont nombreux, et il y en a un de plus élevé que les autres en dignité, qui est quelque chose comme un chef. On nous avait dit que c'était inutile d'y aller parce qu'on ne pouvait pénétrer chez ces fanatiques.

Par esprit de contradiction, je voulais absolument tenter la chose, et, quoique nous voulions être rentrées au jour, nous poussâmes jusque-là. Nous côtoyions une vallée profonde où grondait un torrent sautant dans les rochers, des deux côtés s'élevaient de hautes parois de rochers ; et les sommets de Djurjura étaient couverts de neiges. Mais cette vallée est malsaine car elle ne voit guère le soleil. Le village des Marabouts est petit ; ses maisons paraissent bien alignées sur deux rangs, bâties régulièrement, et collées sur la pente d'un roc. Nous ne devions pas y être reçues, disait-on, mais jamais, au contraire, on ne nous fit un tel accueil. A vrai dire, nous n'entrâmes pas dans le village. Pendant que nous soignions quelques enfants, dans une maison située un peu au-dessous, un homme cria que nous

étions là ; aussitôt ce fut une procession de gens descendant en courant. Nous nous installâmes sur une grande place, et pendant une heure et demie nous ne savions à qui entendre, soignant les plaies et distribuant des remèdes toutes trois en même temps. Chacun nous tirait de son côté. On ne nous laissa libres de partir qu'à quatre heures, quand notre panier de remèdes fut vide. C'était tard, aussi avons-nous marché d'un bon pas au retour.

La rivière fut traversée en un clin d'œil, nous fîmes la chaîne toutes les trois. La nuit nous prit dans la plaine et nous gravîmes la montagne dans une obscurité complète. J'étais en avant et par moments je m'arrêtais : Où est le chemin? à droite le précipice ; à gauche et devant moi? le rocher; mais, il y avait un sentier pour escalader le rocher. Une autre fois je passai une haie et allai buter dans un tas de fumier ; enfin, c'était plein d'agréments et nous riions de bon cœur de nos petites mésaventures. A sept heures nous étions de retour toujours prêtes à recommencer.

(*A continuer.*)

LE PAPE URBAIN II

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

II

Quid sibi volunt isti lapides? Que signifie ce monument? Il signifie la lutte pour la liberté et l'indépendance de l'Église. Sans doute, mes frères, c'est la gloire d'Urbain II d'avoir rangé les peuples sous la bannière de la croix pour arrêter l'invasion musulmane ; mais de quoi eût-il servi de conjurer les périls du dehors si, à l'intérieur de la société chrétienne un despotisme sans pudeur et sans frein était parvenu à courber les âmes sous le joug de la violence et de la force brutale? D'après le plan de son divin fondateur, l'Église est une société parfaite, pourvue de tous les organes nécessaires pour entretenir la vie spirituelle dans chacun de ses membres et ne dépendant des pouvoirs de la terre, ni dans sa doctrine, ni dans sa hiérarchie, ni dans ses institutions. Que voulait au contraire le césarisme allemand, tel qu'il était apparu au onzième siècle! Faire de

l'Église un instrument de règne, l'asservir au gré de ses caprices, et, pour arriver à ses fins, avilir le sacerdoce, corrompre le sanctuaire, trafiquer des choses saintes, mettre la main sur toutes les charges, depuis la Papauté jusqu'à l'épiscopat et à l'ordre monastique lui-même, pour y introduire le vice, la trahison et les lâchetés. Si de pareils desseins avaient pu prévaloir, l'humanité chrétienne rétrogradait vers le paganisme; c'en était fait de la distinction des deux pouvoirs; les césars redevenaient pontifes; l'état absorbait l'Église, et les âmes affranchies par le Christ perdaient les droits et la liberté que trois siècles de martyre semblaient avoir conquis pour toute la suite des temps.

Honneur donc à ces Pontifes qui, à l'un des moments les plus critiques de l'histoire, ont défendu contre le césarisme allemand, avec l'indépendance de l'Eglise, la liberté des âmes! Honneur à Urbain II qui, marchant sur les traces de Grégoire VII, a su déployer, dans ce duel de la force morale avec la puissance matérielle, une énergie et une constance à toute épreuve! Vous l'admirez, mes frères, quand vous le voyez en esprit parcourir nos villes de France pendant toute une année, prêchant la croisade contre les infidèles; mais je ne sais s'il ne mérite pas encore plus d'admiration dans cette autre croisade contre les oppresseurs de l'Église, au milieu de ces combats pour la justice où, réduit à ses seules forces, sans autre arme que sa parole, il lutte dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, aujourd'hui captif dans une île du Tibre et vivant d'aumônes, demain reprenant sa marche à travers l'Italie, le bâton de l'apôtre à la main, pour réunir et présider des conciles, de Melfi à Plaisance, de Bénévent à Bari, toujours occupé à revendiquer un droit ou à opérer une réforme, et ne se laissant arrêter par aucune menace ni par aucune promesse, tant qu'il reste quelque part une usurpation à vaincre ou un empiètement à réprimer. Non, il n'est pas dans l'histoire du moyen âge d'épisode plus sublime ni plus saintement héroïque que cette lutte de la faiblesse appuyée sur le droit contre la force aidée du vice, et triomphant de la violence par la douceur. Aussi je comprends qu'après avoir recueilli le fruit de tant de combats dans une paix glorieuse, Callixte II en ait fait remonter tout l'honneur à ses six prédécesseurs qui, par leurs travaux et leurs souffrances, avaient préparé la victoire, et qu'en plaçant l'image d'Urbain II parmi ces grandes figures d'athlètes, dans la cha-

pelle pontificale du Latran, lui ait rendu l'hommage solennel de sa reconnaissance.

Cette reconnaissance, mes frères, est aussi la nôtre, celle de la France catholique; et de là ce monument destiné à la perpétuer d'âge en âge. Car le triomphe du césarisme allemand eût été aussi funeste à l'indépendance des peuples qu'à la liberté de l'Église. La Papauté dans la main de l'Allemagne, c'eût été la France amoindrie et à la veille de se voir absorbée dans la puissance désormais sans limites de l'empire germanique. Partout la force aurait primé le droit à une époque où le pouvoir du Souverain Pontife était l'unique modérateur de l'absolutisme des princes. En luttant contre l'asservissement de l'Église, Urbain II et les autres Papes du moyen âge, ont rendu impossible à jamais le retour à la théorie païenne de l'omnipotence de l'État.

Sans doute, même après cette éclatante défaite, le despotisme ne se tiendra pas pour vaincu. On verra plus d'une fois se reproduire dans le cours des siècles ces appels à la violence contre un pouvoir qui n'a pour se défendre que l'autorité morale. On verra, comme au temps d'Henri d'Allemagne, des empereurs, des rois et même des républiques essayer de forger des chaînes à l'Église par leurs lois et par leurs décrets. Mais le souvenir des luttes héroïques du onzième siècle ne s'effacera plus de la mémoire des peuples. Canossa apparaîtra dans l'histoire comme une étape fatale pour tous les pouvoirs oppresseurs de l'Église; et chaque fois qu'après des épreuves passagères la conscience chrétienne recouvrera ses droits et sa liberté, on se retournera vers ceux qui ont donné l'exemple de ces invincibles résistances, pour saluer dans le lointain des âges le nom et la figure de Grégoire VII et d'Urbain II.

III

Quid sibi volunt isti lapides? Que signifie ce monument? Il signifie la lutte pour le triomphe de l'Évangile. Car c'est précisément pour soumettre l'orgueil et les passions humaines à la loi divine que l'Église a besoin de toute sa liberté et de son indépendance. Asservie aux puissances de la terre, elle serait sans voix et sans force contre le désordre des mœurs. Or, quand est-ce que le vice exerce le plus de ravages dans une société? C'est quand il emprunte au prestige d'un grand pouvoir la plus dangereuse des influences, et que le scandale, par-

tant de haut, va troubler les consciences jusque dans les derniers rangs du peuple. Vous savez s'il en était ainsi au siècle d'Urbain II, siècle de fer, où les puissants de ce monde supportaient impatiemment le joug de l'Évangile. Mais, rassurez-vous, mes frères, la Papauté se mettra résolûment à la tête de cette nouvelle croisade non moins formidable que la lutte contre Mahomet et le césarisme allemand. Ce n'est pas en vain que Odon de Châtillon aura retrempé son âme à l'école de saint Bruno et dans la solitude de Cluny : une fois assis sur la Chaire de saint Pierre, le disciple de saint Benoît saura tenir en face de tous le langage qui sied au gardien suprême de la morale évangélique. Ses réprimandes, et, au besoin, ses anathèmes, iront frapper le vice jusque sur les sommets où les flatteries des uns et les lâches complaisances des autres lui promettaient l'impunité. Pas plus que Philippe de France ou que Henri d'Allemagne, les Raynaud de Capoue et les Hugues du Mans n'obtiendront grâce pour un libertinage qu'ils croyaient tout-puissant. Les saintes lois du mariage, fondement de tout l'ordre social chrétien, trouveront dans Urbain II un inflexible vengeur; et le monde apprendra, une fois de plus, que l'Evangile n'oblige pas moins les grands que les petits, les riches que les pauvres, et qu'il y a au-dessus de tous, s'imposant au plus fier des monarques comme au plus humble de ses sujets, la souveraineté de la loi de Dieu.

Est-ce là tout, mes frères? Et comment l'Evangile triompherait-il dans le monde, si la faiblesse et la pauvreté n'y rencontraient une protection efficace? L'Evangile n'est-il pas avant tout une charte d'immunités pour les petits et pour les humbles? Et où trouver, pour eux, une sauvegarde dans ce siècle d'Urbain II, où la guerre était en permanence, où les chefs de la féodalité, toujours armés les uns contre les autres, enveloppaient dans leurs violences les biens et les personnes, sans épargner ni âge, ni sexe, ni condition? C'est encore la Papauté qui jettera une parole de paix à travers ces cris de guerre, en couvrant d'une protection souveraine l'artisan derrière son métier, le laboureur dans son champ, le religieux sous les cloîtres de son monastère. Si la dureté des mœurs ne permet pas davantage, il y aura du moins des jours dans la semaine, des époques dans l'année où la cessation de toute hostilité devra s'imposer à tous sous le titre de trêve de Dieu.

Admirable institution à laquelle le nom d'Urbain II est

attaché pour toujours et que nous saluons dans le passé comme une victoire éclatante de la civilisation chrétienne sur la barbarie! Je ne sais si l'avenir ne réserve pas au monde chrétien quelque chose de plus sublime encore; s'il ne sera pas donné à l'un ou à l'autre successeur d'Urbain II d'inaugurer, pour un temps du moins, une ère de paix universelle; si les peuples fatigués des guerres stériles où s'épuisent en pure perte leurs forces les meilleures et les plus vives, ne se tourneront pas tôt ou tard vers la Papauté pour lui demander un arbitrage suprême au milieu de leurs sanglantes rivalités; mais ce que je ne crains pas de prédire, c'est que, si jamais un tel jour se lève sur l'humanité chrétienne, on viendra, au pied de ce monument, bénir la mémoire du Pontife qui, bien des siècles auparavant, aura eu l'honneur de préluder, par la trêve de Dieu. à ce grand œuvre de pacification.

Enfin, mes frères, pour que l'Évangile triomphe des passions humaines, ne faut-il pas, dans ses ministres, une pureté de mœurs qui les préserve des souillures de ce monde? Quand le sel de la terre lui-même vient à s'affadir, quel moyen d'empêcher la corruption d'envahir tout le corps social? Élevez donc la voix, saint Pontife, pour bannir du sanctuaire les désordres que le malheur des temps a pu y amasser; écartez les indignes, frappez de l'anathème les courtisans qui rabaissent par leurs viles complaisances la majesté du sacerdoce. Rappelez aux apôtres de la foi que leur foyer domestique, c'est le monde, et leur famille, l'humanité toute entière. Votre zèle infatigable pour la discipline ecclésiastique portera des fruits dans toute la suite des temps. Ils auront beau revenir à la charge, aux plus mauvais jours de l'histoire, les contempteurs de la sainteté sacerdotale; ils auront beau fatiguer le monde de leurs déclamations intéressées, les Luther, les Calvin et tant d'autres après eux, pour dépouiller le prêtre de l'auréole dont la plus juste et la plus nécessaire des lois a couronné son front, pour l'arracher à son crucifix et à ses livres, à cette divine poésie de la solitude qui s'appelle le célibat, pour en faire un homme vulgaire et au niveau de tous : vos luttes pour lui conserver le privilège dans le sacrifice arrêteront à jamais les défaillances de l'apostasie, en faisant pénétrer au cœur des peuples cette vérité fondamentale que, dans l'exercice du plus saint, du plus auguste et du plus redoutable des ministères, le prêtre n'aura jamais ni assez de dévouement pour les âmes, ni assez de détachement de lui-même.

Je vous ai dit, mes frères, ce que signifie ce monument élevé par la France catholique à la mémoire d'Urbain II. Il signifie les trois grandes luttes pour le règne de Jésus-Christ, pour la liberté de l'Église, pour le triomphe de l'Évangile. Mais est-ce que ces trois luttes, dans lesquelles se résume l'histoire du monde, ne se prolongent pas au milieu de nous avec la même ardeur, bien que sous d'autres formes? Les nations chrétiennes n'ont-elles pas à se défendre contre une invasion pire que celle du mahométisme: l'invasion d'erreurs subversives de tout ordre religieux et social? Déchristianiser la France, n'est-ce pas le mot d'ordre de la franc-maçonnerie et des ligues qu'elle a formées à son image? L'Église n'est-elle pas en butte aux entreprises de tous ceux qui s'attaquent à ses droits, à sa liberté et à son existence même? Ne voyons-nous pas se dresser en face de l'Évangile un nouveau code se résumant en ces deux mots : ni Dieu ni maître ! Est-ce que tout cela ne constitue pas pour les sociétés modernes un immense danger! Et ce danger, comment le conjurer si ce n'est par une nouvelle croisade allant réveiller au fond des âmes la foi et l'enthousiasme chrétien? Cette croisade, toute de prières et de bonnes œuvres, Urbain II est revenu nous la prêcher à l'heure qu'il fallait, du haut de ce monument; il est revenu auprès des siens pour nous inviter, nous aussi, à prendre la croix, à la serrer sur notre poitrine, à la porter autour de nous et à la faire triompher en tous lieux, dans la vie publique comme dans la vie privée, au foyer domestique, à l'atelier, à l'usine, à l'école, dans nos lois et au sommet de nos institutions comme le signe éclatant de la justice et de la vérité, de l'abnégation et du sacrifice, de la grandeur morale et de la vraie civilisation. Dieu le veut ! Dieu le veut ! Dieu le veut !

Oui, j'espère que ce grand acte de foi et de patriotisme, accompli au milieu de vous, sera une source de bénédictions pour tous, et d'abord pour la contrée qui a vu naître Urbain II. Je sais, mes frères, que c'est le vœu le plus ardent de votre archevêque préoccupé avant tout du salut de vos âmes. C'est pour ramener parmi vous la pratique générale et fidèle de la loi divine qu'il a élevé sous vos yeux ce mémorial de la sainteté; et son attente ne sera pas trompée : j'en ai pour garant l'édifiant spectacle dont nous sommes témoins. Ce calme imposant de la foi, ce silence des âmes recueillies en elles-mêmes, cette vaste communion d'esprits qui se nourrissent d'une même doctrine, ce

frémissement de la prière qui court sur vos lèvres et qui arrive jusqu'à moi, ce sentiment de la Divinité qui vous tient immobiles dans le saisissement du respect, cette force invisible et souveraine, qui planant sur vos têtes, les courbe devant la majesté du Très-Haut : tout cela me dit bien que la religion n'a pas perdu son empire sur vos âmes, que les compatriotes d'Urbain II sauront se montrer dignes d'un si haut patronage, et qu'aux qualités morales par où se distinguent les braves populations de la vallée de la Marne, viendront s'ajouter de plus en plus les vertus surnaturelles qui élèvent l'homme au-dessus des choses passagères de ce monde, pour ouvrir devant lui les horizons immenses de l'éternité. Dieu le veut! Dieu le veut! Dieu le veut!

Mais ce n'est pas à vous seulement, mes frères, que devront s'arrêter les bénédictions de cette mémorable journée. La statue d'Urbain II est venue se dresser sur le sol français, à une heure critique de notre histoire, comme un gage de protection pour le pays tout entier. Ah ! puisse-t-elle être un palladium pour cette terre de Champagne exposée plus que toute autre aux premiers coups de l'ennemi, en écartant à jamais l'invasion étrangère avec ses deuils et ses humiliations! Puisse-t-elle devenir un point de ralliement pour tous les Français unis dans un même sentiment de fraternité chrétienne! Puisse la voix de ce noble fils de la France, recueillie à travers les siècles, dominer nos discordes civiles pour rappeler à sa patrie la haute mission que Dieu lui a confiée! Puisse, enfin, ce monument rester au milieu de nous comme le signe d'une alliance perpétuelle entre la Papauté et la fille aînée de l'Église! *in signum fœderis sempiterni!* Dieu le veut! Dieu le veut! Dieu le veut!

Mgr Freppel.

JEANNE D'ARC ET L'ACADÉMIE

Sous ce titre : « *Jeanne d'Arc et les quarante académiciens* », nous trouvons aujourd'hui dans le supplément littéraire du *Figaro* un curieux article de M. Ivan de Wœstyne, qui, ayant successivement demandé aux quarante académiciens ce qu'ils pensaient de Jeanne d'Arc, en a reçu des réponses qu'il publie en les accompagnant, pour chaque académicien, de

réflexions biographiques, humoristiques ou littéraires. Ces réflexions n'étant pas ce qui importe, nous les négligeons pour reproduire le texte des jugements académiques recueillis par M. Ivan de Wœstyne.

Nous les prenons dans l'ordre où ils sont publiés par le *Figaro*.

I

On s'est figuré longtemps Jeanne d'Arc blonde. Or, on a d'elle une lettre à Dunois, munie de son cachet de cire, et scellée suivant l'usage du temps avec un de ses cheveux, et ce cheveu est noir.

Vict. SARDOU.

II-III

Pourquoi demander sa canonisation, qu'on n'obtiendra jamais? Quoiqu'elle causât avec les saints, Jeanne n'était pas une sainte : elle était Jeanne la bonne Française.

V. CHERBULIEZ.

J'en demande bien pardon à mon confrère, je la tiens pour sainte et très sainte, justement parce qu'elle a été bonne Française.

Camille ROUSSET.

IV

Pour un vieux Français, né entre les dates d'Austerlitz et d'Iéna, au son des cloches des *Te Deum*, ce n'est pas un médiocre adoucissement des tristesses de la vieillesse que de voir refleurir dans la France d'aujourd'hui le culte de la grande libératrice de la France de nos pères, et d'avoir à écrire son nom parmi les noms de fidèles dans un recueil consacré à la gloire de Jeanne d'Arc.

D. NISARD.

V

Pauvre Jeanne ! ceux dont l'admiration voudrait te voir renaître, y ont-ils bien pensé? On ne te brûlerait pas, mais on t'interviewerait, on te raillerait et on ne te suivrait pas.

J. BERTRAND.

VI

Tu règnes sur les cœurs par une royauté
Que pourrait t'envier la trop fameuse Hélène,
Bergère ! sous l'armure et le sarrau de laine
Plus forte par l'honneur qu'elle par la beauté;
Et nulle vierge aux cœurs n'a su, depuis Marie
Inspirer un amour ancré dans plus de foi,
Plus tendre et plus pieux que le nôtre pour toi,
O Jeanne, car t'aimer c'est aimer la patrie.

SULLY-PRUDHOMME.

VII

A la grande Française,
Un de ses plus fervents admirateurs.

V. Duruy.

VIII

C'est aux œuvres de sculpture inspirées à la princesse Marie d'Orléans, seconde fille du roi Louis-Philippe et duchesse de Wurtemberg, que se rattache pour moi le souvenir de Jeanne d'Arc, l'héroïne française. Je lui reste fidèle.

Cuvillier-Fleury.

IX

« Mes bons amis, je suis trahie. Priez Dieu pour moi, car je ne pourrai plus servir le noble royaume de France. »

Dernières paroles adressées par Jeanne au peuple de Compiègne le 23 mai 1430, au moment où elle sortait pour dégager la place.

H. d'Orléans.

X

Ce qui me frappe chez Jeanne d'Arc, c'est de voir à quel point, dans ses propos comme dans sa conduite, elle unit le bon sens à l'inspiration, la raison et la finesse à l'enthousiasme. Nous la reconnaissons; elle est bien de notre race et de notre sang, Française par les qualités de son esprit autant que par son amour pour la France.

G. Boissier.

XI

Si tu ressuscitais, ô ma bonne Lorraine,
Tu conduirais au feu par les monts, dans la plaine,
Nos jeunes bataillons vengeurs de leurs aînés,
Et, bravant les périls contre toi déchaînés,
Tu te rappellerais que Metz était Pucelle
Et qu'elle attend de toi sa liberté nouvelle.
Délivre-la d'un joug sous lequel on languit,
Rends-lui son passé pur et change en jour sa nuit.

A. Mezières.

XII

Sainte Geneviève est la patronne de Paris : Jeanne d'Arc, si elle était canonisée, devrait être la patronne de la France. En elle se sont incarnées la foi religieuse, la foi monarchique, la foi nationale.

E. Hervé.

XIII

La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître. La vie de Jeanne d'Arc en est la preuve sublime.

L. Pasteur.

XIV

Vitalité antique, profonde, inépuisable de l'esprit national français : voilà notre dogme patriotique. Qui le prouve mieux que la bonne Lorraine Jeanne d'Arc ?

E. RENAN.

XV

MOISSON D'ÉPÉES

Dans un bourg, sur la Loire, on conte que naguère
La Pucelle passa sur sa jument de guerre
Et dit aux habitants :
« Armez-vous et venez. »
Un échevin suivi de vieillards consternés
Lui répondit :
« Hélas ! pauvres gens que nous sommes,
Les Anglais ont tué les meilleurs de nos hommes.
Hier ils étaient ici. Le cheval de Talbot
Dans le sang de nos fils a rougi son sabot.
Seuls nous leur survivons, vieux, orphelins et veuves,
Et notre cimetière est rempli de croix neuves. »
Mais la brave Lorraine, aux regards triomphants,
S'écria :
« Venez donc, les vieux et les enfants ! »
L'homme reprit, les yeux aveuglés par les larmes :
« Hélas ! les ennemis ont pris toutes nos armes,
La dague avec l'estoc, les flèches avec l'arc,
Nous voudrions vous suivre, ô bonne Jeanne d'Arc,
Mais nous n'avons plus même un couteau. »
La Pucelle
Joignit alors les mains, tout en restant en selle,
Et quand elle eut prié :
« Tu m'as bien dit, je crois,
Que votre cimetière était rempli de croix ?
— Je l'ai dit.
— Eh bien ! donc, allons au cimetière. »
Et la vierge, entraînant la foule tout entière,
Où déjà plus d'un front rougissait de remords,
Piqua sa jument blanche et vint au champ des morts.
Or, Monsieur saint Michel exauça la prière
Que murmurait tout bas la naïve guerrière,
Et quand elle arriva dans le lieu du repos,
Les croix que l'on avait, pour les nombreux tombeaux,
Faites hâtivement de deux branches coupées,
Par miracle soudain devinrent des épées,
Et le soleil brillait sur leurs gardes de fer,
Si bien qu'en ce moment chaque tombe avait l'air,
Avec l'ordre du Ciel étant d'intelligence,
De présenter une arme et d'implorer vengeance.
Alors Jeanne aux chrétiens à ses pieds prosternés
Répéta simplement :
« Armez-vous et venez !
Car Dieu fera cesser par moi votre souffrance,
Et la grande pitié du royaume de France. »

François COPPÉE.

XVI

L'esprit est ce qu'il y a de plus bête au monde, Voltaire l'a prouvé en écrivant la *Pucelle*.

Maxime du Camp.

XVII

On a brûlé Jeanne d'Arc et on l'a expliquée. Les Anglais en ont fait une martyre et les savants une hystérique.

J'aime mieux les Anglais.

Edouard Pailleron.

XVIII

J'admire le courage et la foi de Jeanne d'Arc; ses larmes me touchent. L'héroïsme sans défaillance serait-il une vertu?

Gréard.

XIX

La Pucelle ! C'est Voltaire qui est l'auteur de cette lamentable et lugubre facétie de dix mille vers ! Et *Candide* est de la même main ! Comment le même homme peut-il avoir tant et si peu d'esprit? Allons, décidément, par certains côtés, nous valons mieux que nos pères. Nous aimons la France d'un cœur plus droit et plus sûr. S'il y avait un Voltaire aujourd'hui, jamais l'idée ne lui viendrait d'écrire la *Pucelle !*

Ludovic Halévy.

XX

Jeanne d'Arc outragée par Voltaire a été glorifiée par un grand poète allemand et un grand poète anglais : Schiller et Southey.

Triple honte pour Voltaire.

Xavier Marmier.

XXI

Si Jeanne, au dernier des jours, était appelée à prononcer entre Cauchon qui l'a envoyée au bûcher et Voltaire qui l'a chantée, ce serait à Cauchon qu'elle pardonnerait.

Octave Feuillet.

XXII

Si Voltaire avait eu de l'esprit, il aurait fait de la *Pucelle* un poème épique, et de la *Henriade* un poème comique. Pour parler d'Henri IV, il fallait la plume de l'Arioste; pour parler de Jeanne d'Arc, la plume du Tasse.

E. Legouvé.

XXIII

Jeanne d'Arc et Napoléon !
A quatre siècles de distance,
Ont, tous les deux, sauvé la France,
Qui ne s'en souvient pas, dit-on.

— Reste, César, sur ta colonne;
La haine en vain l'ébranlera.
— Et toi, que Dieu même inspira,
Douce vierge au cœur de lionne,
Parmi les saintes qu'il couronne,
Demain le Ciel te recevra !

Camille DOUCET.

XXIV

Le corps de Jeanne réduit en cendres a été jeté à la Seine. Dans leur rage aveugle, ses ennemis lui ont fait une sépulture qu'envierait les conquérents les plus illustres. Les flots de l'Océan vont partout, et Jeanne a un tombeau grand comme le monde.

Adolphe-Louis-Albert PERRAUD,
évêque d'Autun.

XXV

Bientôt, à quelques pas de la statuette pensive et chétive de Jeanne d'Arc, va s'élever la statue colossale de Gambetta. Les contemporains ont une mesure; la postérité en a une autre.

Edmond ROUSSE.

XXVI

Jeanne d'Arc, que l'Eglise n'a pas canonisée, reste la sainte de la patrie.

C'est assez.

E. AUGIER.

XXVII. — XXVIII

Dieu nous enverra-t-il jamais une Jeanne d'Arc alsacienne?

Eugène LABICHE.

Cette Jeanne sera la France pacifique.

Ferd. DE LESSEPS.
(Retour de Berlin, 14 mars 1887.)

XXIX

... Elle est à la fois histoire et légende; elle est le peuple dans sa faiblesse et dans sa force, dans sa foi et dans sa clairvoyance; elle part des derniers rangs, elle triomphe au nom de Dieu et de la France, et elle disparaît sur un bûcher entre le ciel et la terre, éternel objet d'admiration, de pitié et d'amour.

Jules SIMON.

XXX

La jeune fille inspirée qui, pour délivrer la patrie, court au champ de bataille, c'est la vision même de la France : elle doit être un soldat, le soldat de Dieu, comme a dit Shakspeare; si elle préférait les fuseaux pacifiques dédaignés par Jeanne, la générosité, la civilisation, la justice et la liberté disparaîtraient du monde.

Emile OLLIVIER.

XXXI

Quand la patrie est malheureuse, il reste aux Français une consolation. Ils se souviennent qu'il est né une Jeanne d'Arc et que l'histoire se recommence.

Léon Say.

XXXII

Jeanne d'Arc est une figure unique dans notre histoire. Sainte Clotilde meurt dans un douloureux mais glorieux veuvage, auprès du tombeau de saint Martin. Sainte Geneviève achève sa longue carrière au milieu des bénédictions du peuple, près de Saint-Denis; Jeanne, obéissant à la voix de ses saintes, quitte son village, relève les cœurs abattus, console la grande pitié qui était au royaume de France, chasse l'étranger; acclamée par une armée, par tout un peuple, elle arrive au sommet des gloires humaines; sa mort vient y ajouter la grandeur que donnent la souffrance et le malheur; trahie, abandonnée, elle périt sur un bûcher, au milieu des cris de haine de ceux qu'elle avait vaincus; ses cendres sont jetées au vent; il ne devait plus rien rester d'elle ici-bas, qu'un peuple sauvé et une impérissable mémoire.

D. d'Audiffret-Pasquier.

XXXIII

A l'image de la Pucelle, l'épée nue au poing.

Peux-tu bien accorder, vierge du Ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité?
— La douceur de mes yeux caresse ma patrie
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

Ces vers sont de Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, qui a publié ses *Essais*. Le souvenir de la vierge d'Orléans n'en a pas, je crois, inspiré de plus touchants. Ce n'était pourtant pas le doute de Montaigne qui pouvait apprendre à apprécier la foi de Jeanne d'Arc.

Duc de Broglie.

XXXIV

Douce France, dit Roland en mourant : par ce substantif féminin, on aperçoit la France comme une mère tendre et triste. Même sentiment, à plusieurs reprises, dans Jeanne d'Arc. Les érudits ont remarqué que ce mot nous est propre; il exprime la nuance originale de notre patriotisme.

H. Taine.

XXXV

Paris, 8 avril 1887.

Monsieur,

Mon oncle me charge de vous dire qu'à cause de son état de santé

il ne peut faire ce que vous lui avez demandé. Il met sa signature au bas des regrets que je vous exprime en son nom.

L. DE VIEL-CASTEL.

XXXVI

Jeanne d'Arc est la sainte de la France, sainte par la foi et par l'héroïsme, par le dévouement et la pureté. Elle fut un jour l'âme de la patrie, elle reste la poésie de l'histoire.

Ch. DE MAZADE.

XXXVII

Je crois qu'en France tout le monde pense de Jeanne d'Arc, ce que j'en pense moi-même. Je l'admire, je la regrette et je l'espère.

A. DUMAS.

XXXVIII

Jeanne d'Arc, *la bonne Lorraine* au cœur héroïque, a été lâchement trahie par la royauté, et brûlée vive, comme sorcière, hérétique et relapse, par l'Eglise orthodoxe aux gages de l'ennemi national.

Leconte DE LISLE.

XXXIX

Une école moderne attribue à une date récente l'idée de la patrie. Peut-on soutenir qu'elle n'existait pas déjà depuis plusieurs années, avant le 30 mai 1431, qui est le jour où Jeanne d'Arc mourut pour cette idée? Qu'étaient-ce que *ses voix* qu'elle entendait encore sur son bûcher, sinon l'expression même, la plus touchante et la plus authentique, de la conscience de la France ?

E. CARO.

Tout bien compté, cela ne fait que trente-neuf. M. Ivan de Wœstyne explique pourquoi manque le quarantième.

M. John Lemoinne, qui doit tout à la presse et qui doit à la seule presse son fauteuil parmi les académiciens, est le seul d'entre eux qui ait refusé à un membre de la presse trois lignes sur un sujet éminemment français.

Seul parmi les Quarante, — est-ce parce qu'il tient par son prénom et son lieu de naissance aux Anglais qui ont brûlé Jeanne d'Arc? — M. John Lemoinne s'est obstinément refusé à participer à cet unanime hommage rendu par les académiciens à l'héroïne française. Les démarches faites successivement par moi à deux reprises et par ses collègues en immortalité sont demeurées stériles.

Quoi d'étonnant en y songeant bien? Les articles de chaque jour de M. John Lemoinne disent assez que ce Français, né à Londres quatre mois après Waterloo, préfère à la glorieuse guerrière, — devant qui les mères s'agenouillent et qui jadis aplatit les ancêtres

de ses compatriotes d'occasion — les nudités de la plantureuse Marianne autour de qui s'agitent, en des 14 juillet, les bandes laïques d'hommes avinés et de femmes saoules.

Donc foin de Jeanne d'Arc et vive Marianne ! Vive sa république chère aux agitateurs cosmopolites qui, par elle, nous dépouillent; chère à son chef exclusivement émargeur et beau-père, chère à l'écrivain né dans cette Angleterre qui profite de nos deuils pour tout nous ravir partout, même à l'Académie française où par lui elle tient un fauteuil.

Grand bien lui fasse, à ce petit gâté du sort qui, même à son vieil âge, a l'exceptionnelle chance de ressembler encore à un maître à danser ! — Il est le seul dans ce cas joyeux parmi les Quarante.

Cela dit, M. Ivan de Wœstyne écrit sous forme d'épilogue :

Et maintenant, lecteurs, faut-il conclure?

Le Plébiscite — le mot est de Périvier — a réuni l'unanimité des suffrages exprimés.

Que dire de plus, et n'ont-ils pas raison ceux qui désirent — comme l'a écrit Hervé — que tous les Français choisissent Jeanne d'Arc pour la patronne de la France?

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

La *Civiltà Cattolica* à laquelle n'échappe aucune branche des sciences divines et humaines, publie, depuis quelque temps, une suite d'articles très intéressants sur les tremblements de terre et sur les causes probables qui les produisent.

Voici, en résumé, quelques considérations sur ce sujet, puisées dans un des derniers fascicules de la célèbre Revue.

Étant donné, comme l'étude en question l'a démontré antérieurement, que les anciennes théories sont insuffisantes pour expliquer les phénomènes qui accompagnent les tremblements de terre ; étant donné, en second lieu, que les causes des tremblements de terre, dans les lieux non-volcaniques, ne résident pas au sein de la terre, puisque la terre est solide dans la majeure partie de sa masse et que les phénomènes accusent une cause extérieure, la *Civiltà* recherche si l'électricité ne serait peut-être pas cette cause externe, puisqu'on ne voit aucune force de la nature à laquelle on puisse attribuer les commotions terrestres.

Un des phénomènes les plus curieux que l'on ait observés

dans les tremblements de terre, sans pouvoir encore l'expliquer, c'est l'agitation extraordinaire manifestée par les animaux, quelque temps avant le bouleversement du sol. Pline y fait allusion, comme à une chose connue de son temps. « Les oiseaux, dit-il, quand va se produire un tremblement de terre se perchent sur les arbres avec tous les signes de la peur et voltigent çà et là comme sujets à une vive impatience. » (Pline. *Hist. nat.*, tom. I lib. II.)

Nous voudrions citer quelques faits de ce genre, propres à démontrer qu'ils ne sont pas dus directement au mouvement du sol.

Cuenot, à propos du tremblement de terre survenu dans la plaine du Metid-ja, en Algérie, le 2 janvier 1867, raconte ce qui suit : « Le ciel avait perdu son azur ordinaire et l'atmos-« phère était pesante comme aux jours où se prépare un orage. « J'entendis plusieurs personnes se plaindre d'une grande ten-« sion dans les nerfs. Quelques instants avant le tremblement, « une troupe de 300 dindons qui étaient renfermés firent « entendre des cris d'épouvante. Le gardien croyant que l'en-« nemi s'était introduit dans l'étable, y courut et vit tous ces « animaux, comme pris de vertige, faire des sauts bizarres en « poussant des criaillements sauvages. En vain ouvrit-il toutes « les portes pour les mettre en liberté, le désordre et le tapage « continuèrent jusqu'au moment où la maison fut ébranlée par « une forte secousse. Alors ce fut le silence et le calme de la « stupéfaction. » (Cuenot, *Lettres*.)

Lors du tremblement de terre du 23 février dernier, des cas analogues se présentèrent en beaucoup d'endroits. Avant l'agitation du sol, les chiens aboyaient fortement ou cherchaient à se cacher; les chevaux s'agitaient et ruaient comme pour se défendre; les canaris voltigeaient éperdus dans leurs cages; les poules gloussaient étrangement comme en présence du renard. Dans un poulailler du comte Eugène de Maistre de Villastellone, on crut devoir prendre un fusil pour chasser un renard prétendu; mais, quelques instants après, le tremblement de terre fit tout comprendre.

Nous ne pensons pas qu'on puisse attribuer raisonnablement ce phénomène à une agitation intérieure de la terre que les animaux sentiraient avant l'homme; d'abord parce qu'il n'est pas probable que la croûte terrestre soit agitée aussi longtemps que durent les cris des animaux; ensuite on ne comprend pas

comment les oiseaux en cage et ceux qui sont libres dans les airs puissent ressentir une trépidation quelconque de la terre. Nous pensons que ce phénomène est dû à une tension électrique extraordinaire de l'atmosphère et nous avons beaucoup de raisons de le croire. Mais quelquefois il peut provenir d'une tension électrique de la terre.

Nous ne voulons pas prouver l'existence de tensions électriques de l'atmosphère, elles sont suffisamment connues du vulgaire comme des savants. Quant à la tension du sol, le Père Beccaria, Peltier, Fournet, de Saussure en ont donné de nombreux exemples. Le premier raconte que le marquis de Pavarolo, se trouvant en garnison à Fenestrelle, vit, une nuit, tandis que le ciel était couvert d'un nuage uniforme, le toit de l'église tout couvert de flammes; les poutres du pont-levis de la forteresse, les arbres de la campagne avaient des flocons de lumière tellement vive que les soldats en furent consternés. La sentinelle voyant qu'une flamme semblable sortait du canon de son fusil, déchargea son arme, mais la lueur y resta encore quelque temps. (Beccaria, lettre à Mgr Casati, évêque de Mondovi.)

Peltier parle de chevaux lumineux et de cavaliers au chapeau flamboyant. Il raconte un autre fait de ce genre observé par plusieurs voyageurs après une tempête de pluie et de neige. La tête de ces voyageurs, leurs gants, leurs oreilles, la queue de leurs chevaux, les buissons du chemin, les troncs d'arbres, tout était éclairé de flammes vives, vacillantes, de différentes formes, et qui produisaient des crépitations semblables à celles de l'eau quand elle est près d'entrer en ébullition. (Peltier, *Recherches sur les trombes*, 2e partie, chap. II.)

Fournet raconte ce qui suit : « En 1844, quelques voyageurs « qui se trouvaient sur les Grands-Mulets, virent leurs habits « littéralement couverts d'étincelles et, quand ils levaient les « bras, leurs doigts devenaient phosphorescents. » (Fournet, dans l'*Univers* du 29 oct. 1867, p. 4, col. 1.) — On observa un phénomène analogue sur le Mont-Blanc, en 1841. Toutes les pierres qui environnaient les touristes lançaient des éclairs et pourtant au sommet de la montagne, le ciel était d'une sérénité parfaite. Mais il y avait de l'orage au-dessous d'eux, ce qui mérite d'attirer l'attention des météorologistes, car cela montre que l'électricité abandonnée par l'orage ne se perdait pas dans le sol, mais se rangeait sur la montagne, comme sur des con-

ducteurs isolés de forme irrégulière, dans lesquels la tension est plus forte sur les parties saillantes. (*Ibid.*)

D'autres touristes, le 10 juillet 1863, descendaient la Jungfrau, quand, soudain, ils entendirent un coup de tonnerre formidable et, à l'instant, leurs bâtons et leurs piques commencèrent à siffler fortement, même quand on les plongeait dans la neige. Celle-ci également faisait entendre un crépitement semblable à celui de la grêle. Un des guides ôta son chapeau, en criant que la tête lui brûlait et de fait, ses cheveux étaient hérissés. Tous sentirent des picotements à la tête et une sensation de chaleur au visage, accompagnée de secousses plus ou moins fortes. Et pourtant le ciel était serein : il n'y avait ni tempête ni nuages.

De Saussure rapporte un fait semblable, arrivé le 22 juillet 1765, pendant qu'il faisait l'ascension de la montagne granitique de Suzley. En voici un qui, plus que tout autre, mérite d'attirer l'attention des savants. Aux environs de Porrentruy, au pied du Jura, se dresse à cent mètres au-dessus d'une vallée, l'antique château de Marimont. Le 25 août 1865, il y avait eu un orage entre neuf heures du matin et midi. A trois heures en survint un autre, amenant des nuages extrêmement bas. Alors l'électricité se manifesta d'une manière effrayante sur toute l'étendue des prés voisins. Les étincelles se succédaient l'une à l'autre presque sans interruption et avaient l'aspect de rubans courant sur l'herbe, au lieu d'être dans les airs. Le bruit qu'elles produisaient était continuel, de sorte que, en aucune façon, on ne pouvait distinguer les crépitements particuliers. Il ne pleuvait plus, mais l'herbe était tout humide de la pluie tombée auparavant. (Fournet, *ibid.*)

De tous ces faits, il résulte que la terre comme l'atmosphère, peut avoir à la superficie, particulièrement sur les montagnes, des tensions électriques plus ou moins fortes. L'agitation des animaux peut en être la suite, ainsi que les sensations de piqûres, de chaleur, d'oppressions semblables à celles que nous avons racontées. Si l'on n'accepte pas cette explication, nous ne voyons pas qu'on puisse en donner une plus raisonnable.

Dans bien des cas de tremblement de terre, les hommes ont ressenti des impressions pareilles d'inquiétude et d'oppression, lesquelles ont disparu subitement après les secousses terrestres. Pilla, le 14 août 1846, quelque temps avant le tremblement de Toscane dont nous avons parlé, se trouvait dans une salle du

musée de minéralogie de Pise. Il affirme que, ce matin-là, il éprouvait une chaleur suffocante accompagnée d'une sensation fort désagréable qu'il ne savait définir et il lui échappa plusieurs fois de s'écrier: « Ce matin, l'air est enflammé. » (Pilla, lettre à Arago, *Annales de physique et de chimie*, 3ᵉ série, tom. XVIII, 1146.) Cette sensation devait venir de l'électricité de l'atmosphère, car elle cessa après le tremblement de terre. Une personne d'un certain rang, résidant à Turin et souffrant souvent d'une maladie nerveuse, mit sa famille sens dessus dessous pendant une partie de la nuit du 22 février, se plaignant d'un malaise insolite et de torsions à la tête et aux bras.

Aucun remède ne put la calmer. Après la secousse, tout cela disparut comme par enchantement. Mais, peu de temps après, les mêmes douleurs et les mêmes sensations, quoique moins intenses, recommencèrent, et la malade annonça à sa famille qu'il y aurait certainement une nouvelle trépidation. Il en fut ainsi. A neuf heures et quelques minutes du matin, il y eut encore une secousse et les douleurs disparurent de nouveau instantanément. Enfin, avant le troisième tremblement de ce jour, les mêmes phénomènes se renouvelèrent et disparurent aussitôt après.

Du reste, qui n'a éprouvé en soi quelque chose de pareil, aux jours où se prépare une tempête dans l'atmosphère?

Nous savons que la terre est entourée à l'équateur d'un anneau de nuages qui la défendent des rayons perpendiculaires du soleil. Ils oscillent et marchent avec elle et l'empêchent ainsi d'être desséchée. Or, sous cet anneau de nuages, on éprouve les mêmes sensations, soit sur terre, soit en mer. Les annales de la science sont remplies de faits de cette nature racontés particulièrement dans les journaux de bord. On ne peut nier que ces impressions désagréables dans toute la personne, cette lourdeur de tête, cette espèce de somnolence et de torpeur, ressenties généralement par les navigateurs, ne soient un effet des tensions électriques de l'atmosphère.

De fait, cette chaleur excessive que l'on éprouve dans ces régions et dans les nôtres, quand il se prépare un grand orage, surtout si l'atmosphère est tranquille à la surface de la terre, cette chaleur, disons-nous, n'est pas thermométrique, c'est-à-dire que la sensation qu'elle produit dans le corps humain est supérieure à celle que produirait, en d'autres temps, la même température indiquée par le thermomètre.

Qu'on nous permette ici une petite digression. Tous les objets qui sont à la surface de la terre, les hommes mêmes et les animaux, se trouvent continuellement exposés à l'action contraire de l'électricité atmosphérique et de l'électricité terrestre. Quand l'atmosphère est chargée d'électricité plus que de coutume, elle agit sur le corps humain de façon à en affaiblir la partie supérieure, surtout la tête. De là, des sensations de stupeur et l'impossibilité de s'appliquer à des travaux intellectuels. Dans ces circonstances, toutes les personnes qui souffrent d'un mal physique dans une partie quelconque du corps : comme de la faiblesse dans un membre, d'une plaie ou de certaines affections nerveuses s'en ressentent plus ou moins. On sait que les personnes auxquelles on a amputé un membre, quand le temps se brouille, éprouvent une sensation douloureuse à la partie amputée, douleur qu'elles attribuent, non à l'endroit où fut faite l'incision, mais à l'extrémité amputée, comme si elles l'avaient encore.

On sait aussi qu'il y a des pays où les plaies sont incurables. Dans toutes les villes situées à des altitudes libres, qui n'ont pas de montagnes au-dessus d'elles, les plaies à la tête, même fort peu graves, sont presque toujours incurables. On doit abandonner le pays et descendre dans des contrées plus basses, si l'on veut guérir. Nous pouvons nous tromper, mais nous croyons en donner une explication suffisamment raisonnable en disant que toutes les contrées élevées, et surtout les montagnes, possédant généralement une tension électrique plus forte que le reste de la superficie terrestre, maintiennent la tête dans un excès d'électricité qui, pour les personnes saines, non seulement est salutaire, mais rend plus apte aux travaux de l'esprit et favorise chez les jeunes gens le développement des facultés mentales. Au contraire, si l'on a une plaie à la tête, l'électricité favorise continuellement la suppuration, et la plaie, qui guérirait ailleurs en peu de jours, y devient incurable.

Nous avons connu des personnes qui, après avoir en vain tenté tous les remèdes, guérirent de plaies à la tête, peu après avoir abandonné le pays. Par contre, les villes adossées à des montagnes ou peu éloignées d'elles sont favorables à la guérison de ces plaies. Nous avons vu à Nice une fille qui, tombée dans un précipice de 30 mètres de haut, fut guérie en très peu de temps d'une large ouverture qu'elle s'était faite au crâne. Elle avait donné de la tête, en tombant, contre un rocher nu qui était resté couvert de son sang. Il est connu que les plaies de la tête gué-

rissent généralement bien à Nice, tandis que les plaies des jambes, au contraire, sont d'une guérison difficile ou presque impossible. Nous pourrions citer de nombreux faits de ce genre ; nous n'en raconterons qu'un, pour ne pas nous éloigner trop longtemps de notre sujet.

Un de nos amis, en descendant précipitamment d'une voiture, trébucha et se fit une légère égratignure à la jambe. En d'autres pays, c'eût été chose insignifiante, mais à Nice, il s'ensuivit une plaie qui s'élargit toujours et conduisit en peu de mois le malade au tombeau. La cause de cet accident paraît venir de ce que les villes dominées par des montagnes sont sous l'influence électrique de celles-ci et que les habitants doivent en éprouver les effets. Il survient un appauvrissement d'électricité dans les membres supérieurs tandis que les membres inférieurs en reçoivent la surabondance et, de là, la suppuration excessive des plaies qui s'y trouveraient.

On a observé dans les maisons de santé que les fous, qui sont généralement exaltés, deviennent calmes et tranquilles quand il y a de l'orage, ce qui correspond à ce que nous venons de dire. Nous avons connu un homme qui, sans être totalement fou, avait cependant un bon grain de démence. On ne pouvait lui parler de certains sujets sans le jeter dans une agitation extrême. Il prévoyait les orages au calme de son cerveau : nous le lui avons souvent entendu répéter.

Un orage qui se prépare produit chez les personnes âgées un autre effet : elles marchent plus vite que d'ordinaire. Leur électricité naturelle, refoulée en bas vers les jambes par l'électricité atmosphérique, leur donne une vigueur passagère et les rend plus lestes à la marche.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici démontre la lutte continuelle des forces électriques de la terre contre celles de l'atmosphère. On n'a pas assez observé les phénomènes électriques qui accompagnent les tremblements de terre. On les regardait trop facilement comme des accidents purement concomitants, surtout si les secousses se produisaient dans le voisinage des volcans. Mais ces phénomènes apparaissent également quand les bouleversements du sol se manifestent loin des volcans. Qui n'a entendu parler des bourdonnements aériens qui précèdent souvent les tremblements de terre ? Or, d'où pourraient venir ces bruits étranges, ces frémissements instantanés, qui cessent aussi brusquement qu'ils commencent, sinon d'une action électrique ? Nous

sommes d'autant plus portés à le conclure que souvent, avec ces bruits, on a vu apparaître des éclairs.

La *Civiltà* cite ici un grand nombre de faits pour confirmer sa thèse et finit par la conclusion que nous avons annoncée au commencement de cet article, à savoir : que l'électricité, dont les manifestations sont si fréquentes lors des tremblements de terre, pourrait fort bien être, non pas un simple fait concomitant, mais une des causes des bouleversements terrestres. J. M.

NÉCROLOGIE

Le général de Sonis.

Le général de Sonis est mort le 15 août dans l'après-midi.

Le général DE SONIS, qui commanda pendant quinze jours le 17e corps, à l'armée de la Loire, dirigea la charge des zouaves pontificaux à Patay.

Il fut grièvement blessé à Loigny et dut subir l'amputation de la cuisse. Il n'en continua pas moins son service actif.

Un crochet fixé au côté montoir de la selle emboîtait la cuisse; une botte en cuir dans laquelle reposait l'extrémité de sa jambe de bois lui permettait de monter à cheval et de prendre toutes les allures. Il était, il y a quelques années, inspecteur général permanent du 3e arrondissement de cavalerie.

Les obsèques de M. le général de Sonis ont été célébrées en l'église de Saint-Honoré-d'Eylau. Selon la volonté formelle du défunt, la cérémonie a été très simple; les honneurs militaires ne lui ont pas été rendus. De nombreuses couronnes étaient déposées sur le cercueil, les assistants en ont surtout remarqué une portant l'inscription : « Au général de Sonis, les volontaires de 1870-1871. »

Une autre portait l'inscription : « Au général de Sonis, les anciens élèves de Juilly. »

Le deuil était conduit par le frère, général de brigade, et les trois fils du défunt, l'un capitaine au 48e d'infanterie, l'autre maréchal des logis au 18e régiment des dragons, et le dernier élève à l'école de Saint-Cyr. La messe a été dite par Mgr Sisson, curé de la paroisse.

Dans l'assistance, on a remarqué : le général L'Hotte, président du comité d'artillerie, représentant le ministre de la

guerre; le commandant Brun, représentant le général Saussier; l'officier d'ordonnance du commandant de la place de Paris, le général Brugère, le colonel Lichtenstein, une députation de zouaves pontificaux, des œuvres catholiques, des membres des congrégations dissoutes, etc.

Après le service, le corps a été descendu dans les caveaux de l'église, en attendant l'inhumation définitive, qui aura lieu à Loigny (Eure-et-Loir), près du champ de bataille de Patay. Le discours suivant a été prononcé par le général L'Hotte, au nom de l'armée :

Appelé par M. le ministre de la guerre à l'honneur de le représenter en cette douloureuse cérémonie, je veux dire un dernier adieu à celui dont la dépouille mortelle est près de nous. La vie du général de Sonis est bien connue de tous, et je n'essaierai pas de la retracer ici. Le devoir, tel est le mot qui est inscrit à la première page du livre de sa vie, et que l'on voit encore au dernier feuillet de ce livre aujourd'hui fermé.

Le général de Sonis a été le modèle de toutes les vertus militaires et de toutes les vertus privées; il reste comme un exemple qui doit nous inspirer, sans que nous puissions espérer d'y jamais atteindre. Une dernière fois, général, adieu, ou plutôt, avec l'espérance que donne la foi chrétienne, au revoir !

Le général de Charette, dont on regrettait l'absence, avait envoyé à ses zouaves le télégramme suivant :

Châteauneuf, en Bretagne, le 17, à 8 h. du soir.

Mes chers camarades,

Le général de Sonis est mort. Il a reçu la récompense de son long martyre. Il m'écrivait quelques jours avant Patay : « Tout doit être commun entre nous : joies, douleurs, sacrifices. »

A lui revient l'honneur d'avoir déployé la bannière du Sacré-Cœur sur ce même champ de bataille où quatre siècles auparavant flottait la bannière de Jeanne d'Arc. C'est au milieu de nous qu'il est tombé soldat de la France, soldat de Dieu. Toute sa vie peut se résumer en deux mots : Honneur et sacrifice.

CHARETTE.

—

Le ministre de la guerre a adressé hier, à Mme de Sonis, la lettre suivante :

Madame,

L'armée et le pays viennent de faire une perte irréparable, et je m'associe à votre douleur en rendant hommage à une grande mémoire. Personne n'oubliera la conduite héroïque du général de Sonis

qui, tombé sanglant sur le champ de bataille de Patay, n'avait qu'une préoccupation : le sort des troupes qu'il conduisait au combat.

Les blessures profondes reçues en défendant la France, ont amené sa mort prématurée, en enlevant à l'armée un de ses chefs les plus estimés et au ministre de la guerre un de ses plus vaillants lieutenants.

Veuillez agréer, madame, avec l'expression de tous mes regrets, l'hommage de mon profond respect.

Signé : FERRON.

Le *Figaro* publie ce souvenir inédit à propos du général de Sonis :

Il était en 1859, au moment de la guerre d'Italie, capitaine de chasseurs d'Afrique. Peu communicatif, très froid, il vivait à l'écart, et remplissait très exactement ses devoirs religieux. A la messe, tous les dimanches, on le voyait communier.

Ces habitudes de piété avaient tout d'abord provoqué quelques railleries autour de lui dans son régiment. Mais on comprit que ses convictions religieuses s'alliaient fort bien au courage militaire le jour où il commanda la charge contre les Autrichiens.

Lorsque la trompette annonça le combat, on le vit faire le signe de la croix, puis, mettant son sabre au fourreau, s'élancer bien en avant de ses hommes sur l'ennemi formé en bataillon carré. Electrisés, les chasseurs d'Afrique culbutèrent tout devant eux, et la charge du capitaine de Sonis lui valut une brillante citation à l'ordre du jour et un avancement immédiat.

—

C'est, comme nous venons de le dire, le général de Sonis qui dirigea la charge des zouaves pontificaux à Patay, un des plus célèbres épisodes de la guerre franco-allemande. Les détails en sont oubliés de beaucoup, et d'autres, appartenant à la jeune génération, ne les ont jamais connus. Le *Gaulois* fait le récit de cette action héroïque à propos de la mort de celui qui la commanda; reproduisons-le. Il s'agissait de reprendre aux Allemands le village de Loigny :

Le temps pressait, car la nuit arrivait. Le général n'avait sous la main qu'un régiment de marche, qu'il chercha vainement à entraîner. Ces malheureux soldats étaient couchés depuis plus d'une heure, accablés par les projectiles. La démoralisation de ce corps était complète. Après quelques pas, ils s'arrêtaient. Désespéré, le général de Sonis pensa que l'exemple de quelques braves gens pourrait les entraîner. Il accourut vers les zouaves pontificaux et leur dit avec feu :

— Ces hommes refusent de me suivre ! Venez, colonel, montrons-leur ce que peuvent des chrétiens et des hommes de cœur...

Puis, se tournant vers les zouaves :

— Vive la France ! Vive Pie IX ! En avant !

Derrière la première ligne de tirailleurs marchaient, à cheval, le général de Sonis et son aide de camp, le colonel de Charette et son officier d'ordonnance, le lieutenant Harscouët, les commandants de Moncuit et de Troussures, ainsi que le capitaine de Ferron. Verthamon portait le fanion. C'était en tout 800 hommes qui allaient attaquer une division entière et son artillerie.

L'ennemi, à l'approche de cette ligne de tirailleurs, la prit d'abord pour une avant-garde. Une pluie d'obus commença à éclater autour des zouaves, qui avançaient toujours au pas, alignés et calmes comme de vieux soldats. Ils marchèrent longtemps ainsi, sous le feu de l'artillerie, lorsqu'à l'approche d'un bois situé à l'extrémité de la plaine, une terrible fusillade les décima, eux et leurs compagnons. Verthamon tomba le premier et couvrit de son sang la précieuse bannière.

Le général de Sonis eut le genou brisé, les commandants de Troussures et de Moncuit, le capitaine de Ferron, furent renversés en même temps. Le comte de Bouillé avait relevé le drapeau. Les zouaves avançaient encore sans répondre. Sur l'ordre donné, ils ouvrirent le feu ; puis, tout à coup, aux cris de : *Vive Pie IX! Vive la France!* ils s'élancèrent dans le bois, la baïonnette en avant. L'attaque fut irrésistible. Des Allemands épouvantés, les uns se jetaient par terre, rendant leurs armes, d'autres se défendaient énergiquement. On se battait corps à corps. Il y eut un affreux carnage, ce que Chateaubriand appelait la cohue de la mort. Les mobiles s'emparèrent de la ferme de Villours, et tout céda au torrent.

L'ennemi fuyait dans le village, poursuivi par les zouaves. Combien de nos braves soldats, qui n'étaient pas soutenus, allèrent se heurter aux murs des maisons remplies de Prussiens ! Combien n'arrivèrent pas jusque-là ! Les deux Bouillé, Cazenove, Traversay, relevèrent l'un après l'autre la bannière. Des lieutenants, des capitaines tombèrent glorieusement : Boischevalier, Vetch, Du Réau, Castebois...

Le colonel de Charette, dont le cheval avait été percé de coups, conduisit à pied la charge jusqu'au village, où il fut blessé lui-même. Les premières maisons furent enlevées ; quelques zouaves s'y retranchèrent ; mais l'ennemi, qui, à la vue de cet ouragan, avait appelé ses réserves, prit l'offensive. Des masses prussiennes arrivèrent, débordant les zouaves de tous côtés.

Le colonel de Charette ordonna la retraite. Elle se fit pas à pas, sous un feu terrible et à bout portant. Du village jusqu'au bois, le sol fut jonché de cadavres. Le reste ne put se retirer qu'à la faveur de la nuit.

Les débris se retirèrent lentement vers Patay, emmenant ce qu'on pouvait de blessés. Le sergent Le Parmentier rapportait la glorieuse

bannière teinte du sang de quatre victimes. Des quelques zouaves qui étaient entrés dans Loigny, les uns s'échappèrent pendant la nuit, les autres se firent tuer, et l'on vit l'un d'eux, après avoir brûlé toutes ses cartouches, se jeter à genoux pour recevoir la mort.

Le colonel de Charette et le capitaine Ferron avaient été emportés par les Allemands dans une ferme voisine de Villours. Moins heureux, le général de Sonis demeura sur le terrain, couvert de sang. Sa blessure était horrible à voir; mais ni la souffrance, ni l'abandon ne purent abattre son courage. En entrant en campagne, il avait écrit à un ami : « Je me suis condamné à mort. » Quand il eut fait, à Loigny, tout ce que pouvait un bon capitaine et un vaillant soldat, quand il vit toute son artillerie et la retraite de l'armée assurée, il attendit la mort avec la sérénité d'une âme chrétienne. Mais Dieu n'accepta qu'à moitié le sacrifice de cet homme de bien et ne voulut pas enlever à la France un si grand serviteur.

Le général subit une douloureuse opération, l'amputation de la cuisse. Comme Daumesnil, il n'en continua pas moins son service actif. Un crochet fixé au côté montoir de la selle emboîtait la cuisse; une botte en cuir dans laquelle reposait l'extrémité de sa jambe de bois lui permettait de monter à cheval et de prendre toutes les allures. Il était, il y a quelques années, inspecteur général permanent du 3e arrondissement de cavalerie, et faisait l'admiration de ses hommes lorsque, menant une charge, il passait les obstacles en tête de sa division, ou bien lorsqu'au manège, relevant une faute de quelque soldat, il lui montrait, non sans coquetterie, les ressources qu'un cavalier peut tirer du cheval.

Pendant longtemps, le général habita Passy, dans un petit hôtel de la rue David.

Chaque jour on le voyait à la messe avec sa plus jeune fille, qui ne le quittait jamais et avait pour lui les soins les plus tendres e les plus touchants.

—

Dans une lettre écrite à Mme de Sonis, en 1859, le vaillant soldat qui vient de mourir s'est peint lui-même, sans y prendre garde, et de la façon la plus saisissante. Voici cette page admirable, écrite du champ de bataille, après une journée terrible où s'était montrée dans toute sa vigueur l'âme chrétienne de notre héros (1).

Au bivouac, sur le champ de bataille du 24 juin, en avant de Castiglione, 26 juin 1859.

Je vous ai écrit après la bataille pour vous annoncer que j'étais sain

(1) Cette lettre, dont le *Figaro* a pu avoir communication, vient de paraître dans son supplément hebdomadaire.

et sauf. Aujourd'hui, je vais vous donner quelques détails sur cette grande journée, qui sera peut-être la plus terrible de ma vie.

Dans la nuit du 23 au 24, j'ai été prévenu que le réveil serait sonné à deux heures du matin, et que l'on monterait à cheval à trois heures. Nous avons quitté notre bivouac à l'heure dite, et nous nous sommes dirigés droit devant nous, par un chemin entouré d'arbres qui ne laissaient rien deviner de la grande plaine de six lieues d'étendue sur laquelle a été livré un des plus grands combats des époques modernes. Au bout d'une heure de marche, nous avons dû nous arrêter et rester trois quarts d'heure la bride au bras pour laisser défiler un corps d'armée qui avait l'avance sur nous. A quatre heures, nous avons entendu le canon sur notre gauche, puis une fusillade très vive. Enfin le feu a été engagé sur une ligne d'environ quatre lieues. Le bruit était effrayant. Tous les villages qui couronnent les hauteurs étaient attaqués à la fois par notre infanterie et notre artillerie. Jusqu'au moment où le feu a été commencé, personne ne croyait à un engagement sérieux. Le secret était parfaitement gardé, et l'on disait que l'ennemi n'était pas de ce côté. Enfin, nous sommes montés à cheval; nous sommes arrivés au trot dans cette magnifique plaine où a été consommé le sacrifice sanglant que je n'oublierai jamais.

Notre division de cavalerie d'Afrique, commandée par le général Desvaux, a été massée à l'entrée de la plaine, et la division Partouneaux, comprenant les lanciers, les 2e et 7e hussards, a été se former à notre droite. L'artillerie de ces deux divisions s'est déployée en avant d'elles et a ouvert son feu. Ce feu, ouvert à quatre heures du matin, a été ainsi nourri sur toute la ligne, c'est-à-dire sur une étendue de plusieurs lieues, jusqu'à la nuit. Nous avons assisté de pied ferme et sans bouger à ce grand drame, nous bornant à faire quelques mouvements de manœuvre pour essayer d'attirer à nous la cavalerie autrichienne, cachée dans un bois en face. Enfin, vers les quatre heures de l'après-midi, notre division s'est déployée et s'est approchée du bois où était caché l'ennemi. Nous avons été prévenus que la charge allait sonner. Nos deux escadrons étaient superbes. Nous étions en bataille, occupant une grande partie de la plaine. L'infanterie qui était sur les hauteurs nous voyait et attendait avec impatience notre charge, destinée à soutenir le corps Niel qui succombait sous le nombre. Le quatrième escadron, commandé par Guyot, était formé en colonne derrière l'aile gauche. Le général donna l'ordre à cet escadron d'arriver pour entamer le mouvement, mais le bruit était tel que personne n'entendait.

Enfin, il était si urgent de charger que mon escadron fut désigné. J'arrivai au trot sur le général et j'arrêtai ma troupe pour prendre ses ordres. Sa voix était pleine d'émotion. Il sentait qu'il m'envoyait au sacrifice. Il me donna l'ordre d'engager un feu de tirailleurs avec

l'ennemi et de charger à fond au centre, quand le reste de la ligne chargerait sur les deux ailes. Nous étions si près de ceux que nous allions combattre que je pus voir que c'étaient des chasseurs tyroliens. Je fis remarquer au général que mes hommes seraient tués un à un, mais je lui demandai la permission de charger. Il réfléchit quelques secondes, et me dit : « Oui, chargez ! chargez de suite. »

Je me retournai vers mon escadron, et je commandai la charge. Puis je partis à fond de train, sans la moindre émotion, le cœur aussi calme que dans les moments de grande paix intérieure. J'étais plein de foi. Je me trouvais au moins à quatre pas en avant de Jalabert, qui commandait mon premier peloton. J'étais donc une cible superbe. Nous arrivâmes au galop de charge à l'entrée du bois. L'infanterie ennemie se recula à notre approche. Je la serrai de près. Enfin, arrivé au milieu des taillis, j'aperçus de magnifiques carrés de Tyroliens, auxquels les fantassins se joignirent, et qui nous écrasèrent sous un feu roulant, nous entourant de tous côtés.

Je vis tomber autour de moi mes braves chasseurs. Je me précipitai de rage sur ces carrés, et je me trouvai en face de figures que je n'oublierai jamais, de baïonnettes qui scintillaient à mes yeux comme des lames de rasoirs, et de milliers de balles qui me sifflaient aux oreilles. J'étais seul. Une partie de mon escadron était couchée à terre; l'autre était attaquée de flanc par un escadron de hulans. Mon pauvre cheval gris était sous moi, blessé à mort. Je lui mis l'éperon au ventre; il me sortit de tous ces carrés et tomba. Je dus alors courir à pied, le sabre en main, poursuivi par des milliers de balles, après avoir paré avec mon sabre un coup de baïonnette qui devait me tuer.

J'arrivai ainsi sur le 3e chasseurs d'Afrique, qui venait de se déployer et qui arrivait avec mon régiment pour soutenir notre mouvement. Un de mes chasseurs m'amena un cheval de troupe. Je sautai dessus et ralliai mon monde. J'étais parti avec un escadron magnifique; je n'avais plus qu'un peloton. Un de mes officiers, M. de Bailleul était tombé frappé d'un coup de feu; nous n'avons pu retrouver son corps. M. G. avait eu, comme moi, son cheval tué sous lui. Après moi, le régiment a chargé. C'est là que sont tombés R. G. L. F. S. et A. Tout cela a coûté cher à la division de chasseurs d'Afrique, mais nous avons sauvé le corps Niel, et soutenu dignement notre vieille réputation. Je n'ai pas eu la plus légère égratignure. Avant la charge, un boulet est venu ricocher entre les jambes de mon cheval, m'a couvert de terre, et a été tuer le cheval qui était derrière moi.

Quelques personnes trouveront peut-être que j'ai tort de vous parler des dangers que j'ai courus, parce qu'ils peuvent se présenter encore, et que vous dire tout cela est fournir un aliment à vos

inquiétudes et à vos chagrins. Mais, je vois les choses de plus haut, et je désire que vous les voyiez comme moi.

Remerciez Dieu de tout votre cœur de m'avoir préservé de la mort par un miracle de sa toute-puissance. Votre foi s'animera par la pensée que toutes les chances de la mort se sont en quelque sorte rassemblées autour de moi, afin que la protection de Dieu soit plus éclatante. Je m'étais recommandé de toute mon âme à Dieu et à Marie auxquels je vous avais confiée, vous, ma bien-aimée, et nos enfants.

De Sonis.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On lit dans le *Moniteur de Rome :*

Cette année surtout, le monde catholique saluera le retour de cet anniversaire avec un redoublement d'affection et de pieuse allégresse.

Léon XIII continue la série des victoires pacifiques inaugurées par son règne réparateur.

L'année 1887 a vu la tiare resplendir partout d'un nouvel éclat et s'imposer plus que jamais au respect et à l'admiration des gouvernements et des peuples.

En Prusse, les longs et persistants efforts de notre Pontife pour le rétablissement de la paix religieuse ont en grande partie abouti; le *Kulturkampf* a pris fin et ce sera une des gloires les plus pures de Léon XIII d'avoir su, par son tact, sa fermeté et sa sagesse, préparer et amener ce grand et heureux événement.

Le Pape peut aussi goûter l'intime satisfaction de voir la réalisation lente et graduelle d'une autre partie non moins ardue de son programme de paix et de réparation.

La question romaine est entrée dans une nouvelle et double phase : à l'étranger, les catholiques de tous les pays, émus de la situation douloureuse de leur Chef et de leur Pasteur, manifestent une sollicitude et une préoccupation de plus en plus marquée pour l'indépendance, la liberté et la dignité du Saint-Siège; en Italie, nous avons vu se produire un vaste mouvement d'opinion qui réclame instamment, au nom de l'intérêt même du pays, la fin d'un conflit meurtrier et la réconciliation avec le Saint-Siège.

La paix avec le Pape, aujourd'hui tous les bons Italiens l'acclament comme le principe fécond d'un avenir de gloire et de prospérité pour la péninsule; elle est devenue le mot d'ordre et le programme de

tous ceux qui désirent arracher leur pays aux humiliations du présent et aux périls de l'avenir.

C'est ainsi que Léon XIII voit aboutir partout sa politique de tact, de patience et de revendication. Partout on l'acclame et on le bénit comme le Pacificateur.

—

Le Souverain-Pontife a daigné adresser la lettre suivante à M. l'abbé Tinetti, le nouveau directeur de l'*Unità cattolica*, en réponse à une adresse où, après la mort de l'illustre Margotti, les rédacteurs de l'*Unità cattolica* avaient mis aux pieds du Saint-Père l'expression de leur dévouement :

LÉON XIII, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

L'adresse que vous Nous avez envoyée au nom de la direction et de la rédaction de l'*Unità cattolica* est inspirée des sentiments qui ont toujours animé l'illustre et regretté fondateur de votre journal, si bien méritant. C'est pour Nous un sujet de grande joie, en même temps que d'espérance bien fondée que ce valeureux écrivain trouvera en vous des continuateurs habiles et fidèles.

Nous ne doutons pas que, dans cette tâche difficile, le directeur et les rédacteurs de l'*Unità cattolica* n'aient sans cesse présentes à leurs yeux les traditions du journal, ainsi que les principes et les règles que Nous avons plusieurs fois indiqués à la presse catholique. Dans cette assurance, Nous vous excitons à mettre votre courage à la hauteur du noble but que vous vous proposez, de continuer à défendre la religion et la société des embûches innombrables qui les menacent aujourd'hui. Cette œuvre est certainement ardue, mais confiez-vous dans l'aide du Seigneur, dont Nous invoquons pour vous l'abondance des grâces célestes.

Nous ne voulons pas laisser passer cette occasion sans dire aussi un mot d'encouragement à l'honoré commandeur Étienne Margotti, frère du défunt abbé, pour qu'il continue à s'employer, quant à ce qui le regarde, à la bonne marche du journal. Enfin, du fond du cœur, Nous donnons au directeur et aux rédacteurs du journal, audit commandeur et à tous les collaborateurs et lecteurs Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 30 juin MDCCCLXXXVII, dixième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Une des nièces du Pape va épouser le comte Moroni, garde noble de Sa Sainteté et petit-fils de l'auteur du célèbre dictionnaire d'érudition ecclésiastique.

—

Mgr Tizzani, patriarche latin d'Antioche et doyen du collège des prélats assistants au trône pontifical, a invité tous les archevêques et évêques assistants au trône, à s'unir à lui pour offrir un don particulier au Souverain-Pontife, à l'occasion du jubilé sacerdotal.

Ce don consiste en un splendide triptyque de style gothique avec des ornements copiés du Latran. Sur le tympan on a reproduit l'antique image du Christ de la mosaïque de Nicolas IV. Les volets sont ornés des armes du Saint-Père et des évêques donateurs.

En ouvrant les volets, on se voit transporté dans la nouvelle abside du Latran, exécutée avec un grand art de perspective. Le Pape, dont le portrait est très réussi, est assis sur le trône de marbre, orné de draperies de damas rouge. Autour de lui, sur les marches du trône, sont les évêques donateurs.

—

L'*Osservatore Romano* publie en français le texte ci-après de deux adresses envoyées à Sa Sainteté :

Très Saint-Père,

Les prêtres de la congrégation de la Mission et les filles de la Charité, attachés à la mission apostolique de Perse, s'unissent à moi pour offrir à Votre Sainteté, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son sacerdoce, l'hommage de leurs humbles félicitations et de leur filiale obéissance. Nous nous réjouissons dans le Seigneur, à la pensée de tous les témoignages de respectueuse affection et de vrai dévouement que l'univers entier va déposer à ses pieds, et de ce concours immense de fidèles, de toute langue et de toute nation, qui auront le bonheur de voir Votre Auguste personne et de lui exprimer eux-mêmes leurs sentiments. Que cette touchante manifestation console Votre Sainteté des épreuves douloureuses du temps présent, qu'elle ouvre les yeux à tant d'enfants égarés qui contristent Votre cœur, qu'elle rende plus fidèles encore et plus saintement zélés ceux qui se font gloire d'appartenir sans réserve au Vicaire de Jésus-Christ, par la profession ouverte de leur foi, leur entière soumission, et par toutes les puissances de leur âme.

Pour nous, Très Saint-Père, retenus au loin par le devoir, nous nous transporterons en esprit à la Ville Eternelle pour acclamer Votre Sainteté avec le monde catholique : nous demanderons à Dieu de la conserver longtemps au gouvernement de la sainte Eglise, à l'admiration de tous, et à l'amour si bien mérité de ses enfants.

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous La prions de nous

bénir, nous et toute la mission, et d'agréer les sentiments de vénération avec lesquels nous nous disons

De Votre Haute Paternité les très humbles enfants.

Téhéran, 1er mai 1887.

† J. H. TOMAS, c. m.
Archevêque d'Andrin, déleg. ap.
(Suivent les signatures)

Très Saint-Père,

Les habitants de la ville de Téhéran, qui reconnaissent dans Votre Auguste Personne le successeur de saint Pierre et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, s'empressent d'offrir à Votre Sainteté l'hommage de leurs humbles félicitations, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son sacerdoce.

Nous savons que l'univers entier va se lever pour fêter le grand Pontife qui s'est déjà fait un nom pour sa sagesse, sa prudence et son esprit de conciliation ; aussi sommes-nous jaloux d'avoir notre part dans les témoignages de reconnaissance et d'admiration que mille voix porteront à la Ville éternelle.

Très Saint-Père, que le Seigneur protège Votre Sainteté, et qu'il la conserve longtemps au gouvernement glorieux de la sainte Eglise, à la vénération de tous, à l'amour de ses enfants.

Daignez agréer, Très Saint-Père, les sentiments de profond respect avec lesquels nous sommes, de Votre Sainteté les très humbles serviteurs.

Téhéran (Perse), le 10 avril 1887.

(Suivent les signatures.)

—

Léon XIII vient d'après l'*Observateur français*, d'envoyer à tous les évêques d'Italie de nombreux exemplaires de sa lettre au cardinal Rampolla pour les répandre à profusion dans toute la péninsule. Il attache une grande importance à la diffusion des idées contenues dans ce document.

Ces jours-ci Léon XIII a donné audience au comité de l'exposition vaticane. A cette occasion, il a exprimé l'espoir que les opinions émises dans la circulaire pénétreraient dans le peuple d'autant plus facilement « que l'opinion générale se montre favorable en ce moment au Souverain Pontife. »

—

M. Crispi tient à associer ouvertement le ministère qu'il préside à la manifestation impie et souverainement inconvenante que les francs-maçons se proposent d'accomplir à Rome, en cette année même du jubilé sacerdotal de Léon XIII, par l'érection d'un monument au fameux apostat Giordano Bruno.

Interpellé par son V.·. F.·. Adriano Lemmi, grand-maître de la Franc-Maçonnerie et membre du comité pour le monument à Giordano Bruno, sur les intentions de l'autorité politique au sujet de l'emplacement choisi à *Campo dei Fiori*, au centre de Rome, pour y élever ce monument, M. Crispi s'est empressé de répondre par la lettre suivante :

Rome, le 10 août 1887.

Illustrissime monsieur,

La pensée que vous m'exprimez au nom du comité pour le monument à Giordano Bruno a déjà été prévenue par moi. Dans un entretien que j'ai eu avec le syndic de Rome, je lui ai fait connaître les intentions du gouvernement, c'est-à-dire qu'aucun obstacle ne serait soulevé de notre part contre l'érection du monument à « Campo dei Fiori », dans le cas où la municipalité accorderait, comme elle paraissait disposée à l'accorder, l'emplacement nécessaire.

Agréez, etc.

F. Crispi.

Et dire que Giordano Bruno, soi-disant brûlé par l'inquisition, est probablement mort, repentant et ignoré dans un cloître de son ordre !

—

France.

Mgr Fava, évêque de Grenoble, vient d'avoir une entrevue avec M. Spuller, ministre de l'instruction publique et des cultes.

Cette visite qui a duré plus d'une demi-heure, a été fort courtoise de part et d'autre, et paraît avoir mis fin au conflit qui s'était élevé un instant entre Mgr de Grenoble et le gouvernement, à la suite de la nomination de M. l'abbé Guillaud, comme desservant de la cure de Chapareillan.

On sait, du reste, que l'ancien curé de Châteauvillain a spontanément résigné les nouvelles fonctions auxquelles il avait été appelé.

Paris. — On sait que depuis longtemps le conseil municipal poursuit — d'après son jargon barbare — la « désaffectation » de l'église de l'Assomption, chapelle de secours de la paroisse de Sainte-Madeleine et qui sert pour les catéchismes, les mariages, etc., etc. Mais le curé de la Madeleine était en règle, et devant les tribunaux le conseil municipal a été débouté de ses prétentions. La chose devait régulièrement se finir en appel, et l'on pensait que la haute cour ne manquerait pas de confirmer

le jugement de la paroisse. Mais le conseil municipal n'en est pas à une illégalité près. Il parvint à obtenir de M. Grévy la signature d'un décret de désaffectation. A la vérité, pour sauver les apparences, on ne désaffectait pas l'église proprement dite, mais les dépendances de l'église, où était établie une école de Frères aux frais de la paroisse. Cette désaffectation partielle a eu lieu hier. Les agents du conseil municipal ont *annexé* le local de l'école. Il reste le logement où le curé de la Madeleine avait installé les Pères résurrectionnistes polonais et les Frères des écoles ainsi que l'église proprement dite. On prétend que le bâtiment de l'église proprement dite sera respecté. Mais les religieux polonais et les chers Frères devront, dans un délai de quelques mois, vider les lieux pour que l'école laïque et ses maîtres puissent se loger à l'aise.

L'école des Frères sera transférée rue de la Ville-l'Évêque où le curé, le digne M. Le Rebours, a entrepris des constructions qui malheureusement ne seront pas terminées pour la rentrée. On dit que le conseil municipal doit verser à la fabrique de la paroisse une certaine somme qui n'est pas encore payée. Mais il faudra bien qu'il s'exécute, car les constructions dont il vient de s'emparer appartiennent à la fabrique, et là aucun décret de M. Grévy ne pourra empêcher l'action des tribunaux.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le discours de M. Rouvier. — Session d'août des Conseils généraux. — Bulgarie. — Brésil. — Espagne.

25 août 1887.

M. Rouvier vient de prononcer le discours qu'attendaient, ou plutôt qu'exigeaient depuis longtemps les radicaux. Le banquet annuel des fabricants de jouets, du comptoir de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie dont la présidence lui avait été offerte, a servi d'occasion au ministre.

Trois cents convives environ ont pris part au banquet qui a eu lieu le 18 août à l'Hôtel Continental. On remarquait dans la salle toutes les notabilités du haut commerce parisien.

M. Rouvier, président du conseil, ministre des finances, des postes et télégraphes, présidait. Etaient assis à ses côtés,

MM. Béan, président de la Chambre syndicale des jouets, et Labie, président du comptoir de la bijouterie. A la table d'honneur, on remarquait MM. Fallières, Spuller, de Hérédia, Barbe, ministres ; M. Etienne, sous-secrétaire d'État. On y voyait en outre, MM. Hébrard et Journault, sénateurs : Thomson, Arène, Sans-Leroy, Julien, députés ; MM. Vignon, beau-fils de M. Rouvier, Laroze, chef de cabinet, etc., etc.

MM. Le Royer, président du Sénat ; Floquet, président de la Chambre ; Dautresme, ministre du commerce, atteint d'un mal de gorge, et M. Lockroy, actuellement hors de France, s'étaient fait excuser.

Après les discours de MM. Labie, Béan et Muzet, président du syndicat de l'Union, M. Rouvier a pris la parole.

Les honorables présidents de l'Union des fabricants de jouets, du comptoir des bijouteries, joailleries et orfèvreries ont bien voulu rappeler que je ne suis pas nouveau parmi vous. Etant député puis ministre du commerce, j'ai toujours tenu à suivre les progrès de votre entreprise. Chaque année j'ai été convié et je me suis assis à cette table, sûr d'avoir à applaudir à quelque nouveau succès.

Il est salutaire pour un homme politique, et surtout pour un homme politique assumant la responsabilité de conduire les affaires politiques, d'éviter les milieux exclusivement politiques pour se retremper au milieu des représentants de l'industrie, du travail et du commerce. Aussi n'ai-je refusé aucune des invitations que vous m'avez adressées.

Vous avez encore rappelé que moi-même aussi, autrefois, j'ai travaillé comme vous. Je puis ajouter que j'ai passé par tous les degrés de la vie commerciale. Vous avez rappelé que Gambetta, le grand patriote, le grand citoyen, avait été fils d'épicier, et bien ! moi aussi, je suis fils d'épicier (vifs applaudissements), et pas plus que mon collègue Spuller, qui dernièrement se glorifiait au Lycée où il avait fait ses études, d'être fils d'artisan, pas plus que lui, je n'en rougis. Nous le proclamons hautement et nous nous en réjouissons. (Vifs applaudissements.)

On peut certes se glorifier dans un pays comme le nôtre d'être de ces enfants du peuple que les suffrages de leurs concitoyens ont cherchés dans l'obscurité pour les amener au gouvernement.

N'est-ce pas la vraie démocratie que celle qui va chercher les laborieux et les porter à la direction des affaires de l'Etat ?

De tels hommes, quand ils tiennent les destinées du peuple, ne peuvent pas trahir la démocratie. Vous me demandez mon programme et mes réformes, regardez qui nous sommes et dites si les destinées du peuple qui souffre, qui lutte, qui travaille, peuvent être

dans de meilleures mains. Dans des mains plus capables, oui ! mais dans des mains plus dévouées, jamais !

Revenant au langage des affaires, lequel, dit M. Rouvier, est surtout de mise devant les chefs de l'industrie et du travail, lesquels apparaissent comme les cadres de l'armée du travail, de cette armée qui est l'organe primordial de la puissance nationale, qui apporte aux caisses nationales les sommes nécessaires à l'organisation de notre autre armée, le président du conseil reprend une à une les réclamations que viennent de formuler les représentants du commerce parisien, et promet d'examiner s'il est possible d'y donner entièrement ou même partiellement satisfaction.

M. Rouvier énumère ensuite les diverses phases du programme d'affaires du gouvernement : réformes de l'impôt sur les alcools, dégrèvement des boissons hygiéniques, simplification des frais d'administration, diminution du personnel de l'administration centrale, réduction du nombre de conseils de préfecture, réorganisation des législations financière et commerciale. « Nous pensons, dit-il, que ce programme est de nature à donner satisfaction au pays. »

C'est surtout aux réformes d'ordre pratique qu'on peut sacrifier la politique, car celles-ci peuvent se réaliser sans amener de divisions. Et dans cet ordre d'idées — je prends un exemple pour indiquer ma pensée — je pense que la suppression des octrois serait plus profitable à la majorité du pays que la séparation de l'Eglise et de l'Etat. (Applaudissements prolongés). Mais pour remplir ce programme si modeste qu'il soit, il faut qu'un gouvernement ait de la durée et il faut que les crises ministérielles s'effacent de plus en plus.

Je suis plus mal placé que tout autre pour m'expliquer sur ce sujet, mais parce que nous sommes au pouvoir, nous ne devons pas hésiter à dire que la stabilité ministérielle est nécessaire au pays. Nous n'existons que depuis deux mois et demi et nous avons subi deux interpellations.

En nous présentant devant la Chambre, nous avions déclaré que nous allions chercher à faire un cabinet de concentration républicaine; nous avons ajouté que nous entendions gouverner avec une majorité républicaine. Nous sommes même allés plus loin.

Nous avons déclaré que si nous ne trouvions pas une majorité dans le parti républicain, nous nous retirerions sur l'heure. (Applaudissements prolongés.)

Cette majorité, nous l'avons trouvée; sur 410 républicains dont se compose la Chambre, 160 seulement se sont prononcés contre nous le premier jour.

Avant de partir en vacances, nous avons été interpellés de nouveau sur les menées monarchiques et cléricales.

A-t-on apporté des faits précis?

On n'a produit que des articles de journaux. Nous nous sommes expliqués une seconde fois et nous avons même ajouté que si deux cents voix républicaines seulement se prononçaient contre nous, nous abandonnerions aussitôt le pouvoir. (Très bien! très bien!) Il est vrai que nous avons dit ce jour-là, que nous n'étions pas un gouvernement de combat, et cette phrase, isolée, dénaturée, colportée, apprêtée à toutes sortes d'interprétations, a fait tous les frais de la polémique dirigée contre le cabinet.]

On avait tronqué ma pensée : J'avais dit que nous n'étions pas un gouvernement de combat contre une partie de la représentation nationale, de la nation. Mais si on nous demande de faire cette guerre-là, nous ne marcherons pas, et je dis que vous-mêmes, vous ne le feriez pas.

Aucun gouvernement ne pourrait le faire. Les hommes qui sont au pouvoir ne doivent pas chercher à asservir la partie de la nation qui ne pense pas comme eux.

Ils sont là pour expédier les affaires et assurer à tous la protection impartiale et efficace des lois.

On nous demande de parler pour dissiper ce que l'on appelle l'équivoque. Quelle équivoque.

Nos déclarations ont toujours été claires. Je le dis encore pour les vrais républicains de bonne foi que certaines allégations peuvent égarer : on a parlé de l'intrusion des monarchistes dans l'action gouvernementale. Sur quels faits repose cette accusation? Nous sommes des républicains dont le passé et la vie tout entière sont ouverts à toutes les investigations. Et on nous accuserait de trahir la République! (Très bien, très bien.)

On nous demande encore : Etes-vous libres? Nous n'avons jamais eu d'engagement avec personne. Nous ajouterons que nous sommes nous-mêmes. Nous ne recevons d'inspirations de personne. (Triple salve d'applaudissements.) Est-ce que nous avons emprunté à quelqu'un notre programme? Est-ce que nous avons déclaré la guerre à une portion quelconque du parti républicain? Notre majorité a ouvert ses rangs, d'une part, aux vieux républicains auxquels nous ne demandons aucune obligation, auxquels nous n'imposons aucun *credo*, et, d'autre part, à ceux qui, acceptant la République, veulent y entrer sans aucune arrière-pensée. (Applaudissements répétés.)

La République existe depuis dix-sept ans, nous croyons à sa vitalité assez forte pour n'avoir rien à redouter de personne. La République est au-dessus des partis comme au-dessus des personnalités. Le péril serait dans une politique qui creuserait des divisions si pro-

fondes qu'il ne serait plus possible de rétablir l'union française au jour où il deviendrait nécessaire d'appeler toutes les forces du pays.

Mais si le gouvernement doit être ouvert, nous croyons qu'il ne faut pas laisser la direction des affaires à ceux qui s'avouent les ennemis de la République. Non, mille fois non, nous sommes bien résolus — et nous l'avons prouvé — à faire respecter la légalité républicaine et à n'incliner devant personne le drapeau de la République.

Le gouvernement républicain arrivé à la maturité doit-il être un gouvernement de combat?

Nous avons eu des gouvernements de combat: les 16 et 24 mai, et à nous qui avons lutté contre ce 24 mai, on voudrait nous reprocher de ne pas faire un gouvernement de combat!

Sans discuter la moralité de ce système, ne voit-on pas par des exemples que le fonds du caractère français est de repousser ceux qui veulent lui faire violence? Mais aujourd'hui nous avons le devoir de reconquérir les électeurs qui, en 1885, se sont détachés, je ne dirai pas de la République, mais de la majorité républicaine. Ce sont des électeurs que nous devons ramener par une politique sage et libérale. (Applaudissements.)

Nous nous apprêtons, messieurs, à fêter le centenaire de 1789; ne sentez-vous pas tous, à quelque nuance du parti républicain que vous apparteniez, combien sera grand et beau le spectacle que donnerait notre pays si on pouvait voir à ce glorieux centenaire, les représentants de la nation tout entière, tous les Français réunis sur le terrain des institutions républicaines? (Vifs applaudissements).

Quant à nous, nous n'avons d'autre préoccupation que de travailler à ce rapprochement de tous pour la République et pour la Patrie.

En somme, le discours de M. Rouvier ne nous apprend rien que nous ne sachions.

Son gouvernement n'est pas un gouvernement de combat contre les états-majors, il n'a ni le souci ni l'espoir de les ramener par violence ou séduction.

Ce sont les soldats qu'il vise, c'est l'électeur qu'il poursuit.

A ceux qui résistent, il ne ménage pas les menaces et il n'épargnera pas contre eux les actes.

A ceux qui se sentent troublés, inquiets, hésitants, il prodiguera les promesses, fera valoir des raisons d'intérêt. Il s'efforcera de les prendre par le sentiment, en invoquant des motifs d'ordre patriotique, économique, social.

Les radicaux, M. Rouvier n'en doute pas, finiront par com-

prendre les avantages de son système; les conservateurs en connaissent les périls et se tiennent sur leurs gardes.

La partie est sérieusement engagée. Elle est menée contre nous, non par un furieux comme Gambetta, non par un intempérant comme Ferry, non par un retors comme Freycinet, mais par des calculateurs qui traitent l'affaire comme une opération commerciale.

Le discours de M. Rouvier ne change rien à la situation mais il l'éclaire.

C'est un exposé d'inventaire dressé par un fort habile homme; on fera bien de l'étudier, tout le monde y trouvera sinon son plaisir, du moins son profit.

—

Lundi s'est ouverte, dans toute la France, la session d'août des conseils généraux, qui ont dû, avant de commencer leurs travaux, procéder au renouvellement de leur bureau.

De Belfort on télégraphie que le conseil général du Territoire vient de réélire président M. Japy. Sont élus en outre : vice-président, M. Warnod; secrétaire, M. Keller, député.

Dans la Nièvre, l'ancien bureau républicain est remplacé par un bureau conservateur. Dans l'Orne, M. Bresdin, conservateur, a été élu président par bénéfice d'âge, par suite de l'égalité des voix. Aucun incident, d'ailleurs, à signaler. A Epinal, M. Jules Ferry a fait un pompeux éloge du discours de M. Rouvier. Il a dit aussi :

Messieurs, la meilleure réponse à faire aux violences des partis, c'est de bien administrer les affaires du pays. Dans la balance du suffrage universel, la moindre réforme pratique pèsera plus désormais que tous les programmes.

M. Jules Ferry n'a pas eu besoin d'un grand effort d'imagination pour trouver cette idée, qui d'ailleurs n'a rien de flatteur pour la République et les républicains.

—

Le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha s'est décidé, après des hésitations parfaitement compréhensibles, à aller rejoindre ce qu'il appelle déjà son peuple. A cette heure, il doit être arrivé à Tirnova, capitale historique de la principauté, et il a déjà adressé aux Bulgares une proclamation qui est conçue en termes trop généraux pour nous rassurer. Dire, ou à peu près, qu'avec l'aide de Dieu on fera le bonheur du peuple bulgare, ce n'est pas nous éclairer sur la façon dont le prince

entend sortir des difficultés dans lesquelles son acceptation le met vis-à-vis de l'Europe. Ce n'est pas cela qui apaisera la Russie, et apaiser la Russie, c'est mécontenter le reste de l'Europe, hors la France; c'est surtout mécontenter les politiciens qui ont appelé le prince au trône.

Nous croyons qu'il eût mieux valu pour la Bulgarie et pour le jeune prince qu'il n'entreprît pas ce voyage au bout duquel on ne peut voir pour lui ni profit certain ni gloire durable, mais qui peut abonder en péripéties désagréables ou tragiques.

—

Une dépêche de Rio-Janeiro annonçait hier qu'un meeting antiesclavagiste, tenu dans cette capitale, avait été « dissous violemment. » Cette dépêche était adressée à M. Schoelcher, le faux bonhomme athée qui posa toujours en père des noirs dans les colonies françaises et qui, à la Chambre des députés, est un des membres les plus enragés du parti qui traite en parias la majorité des Français.

Il est certes fort à désirer que l'esclavage disparaisse complètement du Brésil, comme il a disparu de tous les autres États américains. Le gouvernement brésilien, depuis de longues années, a fait de louables efforts dans ce sens. Seulement il a toujours reculé devant une mesure législative universelle qui, s'inspirant d'une philanthropie toute théorique, aurait inévitablement créé une véritable crise économique et sociale dont les soi-disant libérés eussent été les premières victimes. Il ne faut pas oublier que depuis longtemps une série de lois spéciales a tellement transformé la condition des esclaves au Brésil, qu'elle ne rappelle plus que de fort loin ce qu'elle était il y a seulement cinquante ans. L'esclave est protégé dans sa réelle dignité d'homme et de chrétien, il a le vivre et le couvert assurés; arrivé à un certain âge, il est émancipé par le fait même, mais son maître doit pourvoir à sa subsistance. Depuis longtemps déjà de par la loi, tout fils d'esclave naît libre, mais il a un protecteur naturel dans le maître que sa famille a longtemps servi. De longue date il n'est plus question de ventes d'esclaves au Brésil. On peut assurer que, sous plus d'un rapport, ces gens-là ne voudraient pas échanger leur condition contre celle de millions de prolétaires européens.

D'ailleurs le gouvernement conservateur que le Brésil s'est donné l'année passée tient fermement la main à l'application des lois visant à l'extinction graduelle d'une « institution » qui

fut longtemps un outrage à la civilisation chrétienne et qui, maintenant encore, témoigne d'un état social imparfait.

—

Une crise ministérielle partielle a éclaté, il y a quelques jours, en Espagne, à la suite de la démission du ministre des colonies. Le motif de cette démission est le langage, par trop désobligeant pour le ministre et son administration, tenu par le général Salamanca, nommé gouverneur de l'île de Cuba. Le général, dans une conversation avec le rédacteur du journal réformiste *El Resumen*, aurait exprimé son intention de mettre fin aux nombreux abus des fonctionnaires de l'île, de renvoyer immédiatement les coupables, quels que pussent être leurs protecteurs, et, de plus, le général Salamanca aurait tenu des propos offensants pour le ministre des colonies. Le ministre, M. Balaguer, a aussitôt envoyé sa démission, en déclarant qu'il ne la retirerait même pas si le gouverneur de Cuba venait à se rétracter ou s'il était relevé de ses fonctions. Aussitôt, le conseil des ministres a fait télégraphier aux autorités militaires des provinces de prévenir le général Salamanca de se présenter immédiatement à Madrid pour recevoir les ordres du gouvernement.

Le général proteste contre le récit du journal en question ; il a envoyé une dépêche à M. Sagasta pour déclarer absolument inexacts les propos que lui attribue *El Resumen*, et il affirme n'avoir prononcé aucune parole offensante pour le ministre. Le journal, de son côté, maintient l'exactitude de son récit et prétend que, si le gouverneur de Cuba nie ses paroles, c'est pour garder son poste, et menace de lui apprendre à ne pas nier la vérité. Le conseil des ministres est décidé à élucider l'affaire, et, quoiqu'une dépêche de Madrid annonce que les explications du général ont été trouvées satisfaisantes, le conflit n'est pas terminé. Le général a dû se présenter devant les ministres, à la Granja, puis se démettre de son gouvernement ; mais la démission de M. Balaguer n'en sera pas moins maintenue ; tout l'embarras est pour M. Sagasta, qui comptait éviter pendant les vacances tout changement ministériel, et qui redoute de voir quelques-uns de ses collègues suivre l'exemple du ministre des colonies.

—

La mort du roi de Hollande, qui ne peut plus tarder bien longtemps, va ouvrir une double question de succession au trône qui

est grosse de complications diplomatiques et peut-être de dangers pour la paix de l'Europe occidentale. Le roi actuel ne laisse d'autre successeur que sa fille Wilhelmine qui est encore une enfant.

Les autres successibles étaient des princes allemands, ce qui ouvrait la porte aux appétits germaniques. Les Hollandais y ont pourvu en modifiant les articles de leur Constitution qui règlent la succession au trône et en assurant ainsi la couronne à la jeune princesse Wilhelmine. Mais si même ils évitent ainsi la question de la succession, — ce qui n'est pas encore certain, — il surgira quelque jour une question d'un mariage hollandais et M. de Bismarck, profitant de ce que la reine de Hollande est Allemande, ne manquera sans doute pas de favoriser un mariage allemand, qui mettrait sur le trône de Hollande le fils de quelque prince vassal de l'empereur Guillaume.

—

L'état de l'empereur d'Allemagne, inquiétant depuis quelques jours, s'est amélioré; il peut de nouveau recevoir les fonctionnaires qui lui soumettent leurs rapports.

D'autre part, la santé du prince impérial inspire toujours de sérieuses inquiétudes. Il est certain, désormais, qu'il n'assistera pas aux grandes manœuvres, et, s'il revient à Berlin, ce qui n'est pas sûr, il ne s'y arrêtera que quelques jours et ira ensuite passer l'hiver dans le nord de l'Italie.

PETITE CHRONIQUE

Le choléra sévit de nouveau en Italie; mais à côté des admirables exemples données par l'épiscopat et le clergé, il y a dans le monde civil et médical de tristes défaillances. Exemples :

Le choléra a éclaté à Ricalbuto. Quelques médecins désignés pour porter des secours dans cette localité ont refusé de s'y rendre.

A Maletto, bien que le choléra soit bénin, la municipalité et les médecins ont pris la fuite. Le maire a été destitué.

La *Gazette officielle* publie la liste des médecins et pharmaciens des provinces de Catane et de Syracuse qui ont déserté devant le choléra.

Ils seront poursuivis devant la justice.

Selon la *Tribuna*, à Biancavilla, le maire et 27 conseillers municipaux se sont enfuis.

— Un horrible accident de chemin de fer, tel qu'il ne s'en était pas produit de mémoire d'homme en Amérique, a eu lieu le 10 août à

Chatsworth, dans l'Etat d'Illinois, sur la ligne de chemin de fer connue sous le nom de Toledo, Peoria and Western Railroad.

Un train de plaisir, qui avait été organisé à grand renfort de réclames pour une excursion aux cataractes du Niagara, traversait le pont de Chatsworth sur le fleuve Vermilion, près de Peoria, lorsque ce pont incendié par les étincelles d'un autre train qui venait de passer, s'écroula. Les douze voitures et les deux locomotives dont se composait le train ont été précipitées dans un fossé profond, voisin du fleuve.

Le conducteur du train avait remarqué que le pont était en feu, mais il n'avait pas eu le temps de renverser la vapeur pour arrêter le convoi.

La plupart des wagons ont été mis en pièces, et on dit que sur les 960 voyageurs qui se trouvaient dans le train, de 60 à cent ont été tués, et 300 à 400 blessés.

L'hôtel de ville, les locaux de l'école primaire et de la gare de Chatsworth sont encombrés de morts et de mourants. La nouvelle du désastre a provoqué dans toute la région une consternation profonde. De tous côtés des télégrammes arrivent demandant avec anxiété des nouvelles de parents ou amis qui voyageaient dans le train de Peoria.

— Après le chapeau Boulanger, la pipe Boulanger, l'amer Boulanger, voici le savon Boulanger. Il nous est annoncé par la *Gazette d'Auvergne* en ces termes :

« Les parfumeurs de notre ville, dit l'excellent journal de Clermont-Ferrand, ont reçu, cette semaine, une boîte contenant trois savons entourés d'un ruban de papier sur lequel se trouve un portrait qui a la prétention de représenter le général Boulanger.

Ces envois ont été faits *gratuitement* aux coiffeurs de notre ville par une maison de Bagnolet. »

— Il arrive constamment aux touristes de se perdre quand ils n'ont pas de boussole. Voici un moyen de s'orienter, qui est le plus simple de tous. Vous prenez votre montre horizontalement, et supposant le cadran divisé, à partir de midi, en vingt-quatre heures au lieu de douze, vous tournez vers le soleil l'heure présente, ainsi comptée. La ligne douze heures — six heures de la montre — indique alors le *sud-nord*.

Il va de soi que pour les heures du matin, il suffit d'ajouter douze. Dix heures du matin par exemple, est la vingt-deuxième heure et correspond au XI de la montre. Ce procédé peu connu, joint à sa grande simplicité une rigoureuse exactitude si la visée est bien faite, car la différence entre l'heure moyenne et l'heure réelle est, dans l'espèce, absolument négligeable.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION ROMAINE

(Voir les numéros précédents.)

V

Le Pape n'admettra jamais le fait accompli.

Rome et l'État pontifical ne sont pas une propriété privée. La Providence les a établis dans l'intérêt de l'Église universelle, pour garantir l'indépendance de celui qui est pour nous Jésus-Christ sur la terre, et abriter ainsi l'indépendance de la vérité catholique et la liberté des nations. Les Souverains-Pontifes, qui administrent, au nom de l'Église, cet héritage sacré, ont le devoir impérieux d'en garder les droits inaliénables et de ne point permettre que ce patrimoine commun du monde catholique, destiné à l'avantage de l'humanité, soit confisqué pour l'intérêt privé d'un État quelconque. Convient-il de demander s'ils rempliront ce devoir ?

« Il est facile de comprendre, répond Léon XIII (Lettre au card. Rampolla) combien s'impose aux Pontifes romains et combien est sacré pour eux le devoir de défendre et de maintenir la souveraineté civile et sa légitimité ; devoir rendu encore plus sacré par la religion du serment. Ce serait folie de prétendre qu'ils consentiraient eux-mêmes à sacrifier, avec la souveraineté civile, ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux ; Nous voulons parler de leur liberté elle-même dans le gouvernement de l'Église, pour laquelle leurs prédécesseurs ont, en toute occasion, si glorieusement combattu.

« Nous, certes, avec l'aide de Dieu, Nous ne faillirons pas à Notre devoir, et sans le retour à une souveraineté véritable et effective, telle que la requièrent Notre indépendance et la dignité du Siège apostolique, Nous ne voyons d'autre accès ouvert à des accords et à la paix. Toute la catholicité elle-même, très jalouse de la liberté de son Chef, ne se tranquillisera jamais tant qu'il ne sera pas fait droit à ses plus justes revendications. »

Le gouvernement d'Italie comprend-il ces dernières paroles? Perd-il de vue que la condition indispensable de la pacifica-

tion de la politique internationale, c'est la restauration d'une vraie souveraineté au Pontife romain ?

L'atteinte portée à l'indépendance de notre chef spirituel est une atteinte portée à la liberté de conscience de tous les catholiques du monde et à la liberté de l'Église. Or, l'Église est trop importante, ne fût-ce que numériquement, elle constitue une puissance trop conservatrice en faveur de toutes les nations, pour qu'il ne soit pas de l'intérêt de tous les gouvernements de revendiquer les droits de leurs sujets catholiques à la restauration sérieuse de l'indépendance temporelle du Saint-Siège.

Nous disons restauration sérieuse; car « il faut régler, comme il convient, la condition du Chef suprême de l'Église »; les puissances, comme le Pape, et avec lui tous les vrais catholiques, doivent mettre à la base de la cessation de leur conflit avec l'Italie « la justice et la dignité du Siège apostolique » et réclamer pour celui-ci « un état de choses dans lequel le Pontife romain ne doive être soumis à personne et puisse jouir d'une liberté pleine et non illusoire. »

« On espère néanmoins dans le temps, continue Léon XIII, et on s'en remet à lui comme si, en se prolongeant, la condition présente pouvait devenir acceptable. Mais la cause de leur liberté est pour les Pontifes et pour la catholicité tout entière d'un intérêt primordial et vital; et, par conséquent, on peut être certain qu'ils la voudront toujours garantie, et dans le mode le plus sûr. »

La question romaine est une question universelle et d'intérêt général, qui prime tous les intérêts locaux. C'est une question de premier ordre, parce que le droit de la conscience est supérieur à tout autre droit.

Avant de prétendre que le Pape doive cesser de réclamer ses droits temporels, on devrait faire en sorte que la jouissance de ces droits ne fût plus pour lui la seule condition efficace pour exercer dûment son ministère apostolique; on devrait faire en sorte que deux cents millions d'hommes cessassent de le reconnaître comme le roi de leurs âmes ou de trouver la garantie de leur liberté dans son indépendance civile.

Ceux qui ne comprennent pas cela « ne connaissent pas, dit le Pape, ou feignent de ne pas connaître la nature de l'Église, la nature et la force de sa puissance religieuse, morale et sociale, que ni les injures du temps, ni la prépotence des hommes ne parviendront jamais à abattre. »

L'Église est immuable dans sa doctrine. Jamais elle n'admettra que le droit consiste dans le fait matériel ; jamais elle ne s'inclinera sous l'injustice des attentats accomplis contre son patrimoine. On peut la frapper dans la personne de son Chef — la persécution est la condition de son existence et ne finira qu'avec le dernier jour du monde — mais les coups qu'on lui porte ne servent qu'à la faire apparaître « pleine de gloire et sans ride », selon l'expression de l'apôtre, dans la vigueur renouvelée d'une éternelle jeunesse.

Les gouvernements tombent, les dynasties s'éteignent, les Etats s'écroulent ; la Papauté demeure debout, au milieu des ruines de l'ordre social.

On chante sa décadence sur les ruines du pouvoir temporel, et, d'un œil jaloux, on la voit entourée d'un prestige incomparable, tous les jours grandissant.

Soixante et onze Papes, dans le cours des siècles, ont été chassés de Rome ; le deux cent soixante-deuxième successeur de saint Pierre y revendique aujourd'hui le principat civil, par une protestation unique dans les annales de l'Église.

Occidis ! — inclamant, solio dejectus, in ipso
Carcere in ærumnis occidit ecce Leo.
Spes insana : Leo alter adest, qui sacra volentes
Jura dat in populos, imperiumque tenet (1).

Voilà la réponse au « fait accompli » ! Si les politiciens à courte vue s'en rendaient compte et s'ils avaient vraiment du sens politique, conclurons-nous avec Léon XIII, « ils ne songeraient pas seulement au présent, ils ne concevraient pas des espérances trompeuses pour l'avenir ; mais en donnant eux-mêmes au Pontife romain ce qu'il réclame à bon droit, ils mettraient fin à une situation pleine d'incertitudes et de périls, en assurant de cette manière les grands intérêts et les destinées mêmes de l'Italie. »

La Papauté peut attendre, puisqu'elle dispose des siècles. Elle ne craint pas l'avenir, sachant que « les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Mais le gouvernement d'Italie a-t-il des promesses d'immortalité ? Se croit-il plus fort que le pouvoir suprême de l'Église ?

A quoi préfère-t-il se soumettre ? A la protestation du Souverain-Pontife, ou à l'humiliation de passer aux yeux du

(1) Poésie de S. S. Léon XIII.

monde comme l'injuste détenteur des biens que la conscience catholique proclame nécessaires à la liberté de l'Église?

Ne s'abaissera-t-il que sous l'intervention étrangère?

Mais détournons les yeux des difficultés et des périls qui, même dans l'ordre politique, peuvent découler pour l'Italie de son dissentiment avec le Saint-Siège et dont le Saint-Père désire de tout son cœur que sa patrie soit préservée.

« Qu'on fasse cesser le conflit par celui qui le peut et le doit, en restituant au Pape la position qui lui convient, et toutes ces difficultés cesseront du coup. » (Lettre au cardinal Rampolla.)

VI

Le Pape doit rentrer en possession de la ville de Rome.

« Ce qu'on dit en général du principat civil des Papes vaut à plus forte raison et d'une manière spéciale pour Rome. Ses destinées se lisent clairement dans toute son histoire. Comme, dans les conseils de la Providence, tous les événements humains ont été disposés en vue du Christ et de son Église, ainsi la Rome antique et son empire ont été établis pour la Rome chrétienne. Et ce n'est pas sans une disposition spéciale que le Prince des Apôtres, saint Pierre, a dirigé ses pas vers cette métropole du monde païen, pour en devenir le Pasteur et lui transmettre à perpétuité l'autorité de l'Apostolat suprême. »

(Lettre au card. Rampolla.)

Pierre a été pendant cinq ans évêque d'Antioche. L'an 42, il est venu en Occident fonder l'Église romaine. Il a fixé à Rome le siège de sa suprématie sur toute l'Église; il l'a occupé pendant vingt-cinq ans; il y est mort. Par là même, la Chaire de Rome a été divinement destinée à n'être occupée que par les représentants de l'autorité du Prince des Apôtres, et « de là vient que quiconque dans cette Chaire succède à Pierre est, en vertu de l'institution de Jésus-Christ lui-même, l'héritier de la primauté de Pierre sur l'Église universelle. » (Conc. Vat., Constit. *Pastor ætern.* ch. II.)

« C'est ainsi que le sort de Rome a été lié, d'une manière sacrée et indissoluble, à celui du Vicaire de Jésus-Christ : et quand, à l'aurore des temps meilleurs, Constantin-le-Grand résolut de transférer en Orient le siège de l'empire romain, on peut admettre avec un fondement de vérité que la main de la

Providence l'a guidé, afin que les nouvelles destinées de la Rome des Papes s'accomplissent mieux. Il est certain qu'après cette époque, grâce aux temps et aux circonstances, spontanément, sans offense et sans opposition de personne, par les voies les plus légitimes, les Pontifes en sont devenus les Maîtres même politiquement; et, comme cela, ils l'ont gardée jusqu'à nos jours. »

(Lettre au card. Rampolla.)

Que le Pape rentre donc en possession de la ville de Rome!

Le Pape devant être roi pour pouvoir mieux être Pape, comme il n'est Pape que parce qu'il est évêque de Rome, c'est de Rome qu'il doit être roi.

Rome n'est pas faite pour être la capitale de l'Italie. Elle ne le fut ni sous la République, ni à l'époque de Sylla, ni sous l'empire; elle ne le fut ni sous Odoacre, ni sous les Goths, ni sous les Lombards, ni sous Charlemagne et ses successeurs. Elle ne le fut pas même sous Napoléon 1er.

Rome, capitale de l'Italie, a dit un publiciste bien connu « n'exprime qu'une agitation factice. Sous ce nom se cachent des intérêts et des passions qui n'ont rien de commun avec la grandeur et la tradition nationales. » Ce que voulait le parti révolutionnaire, « ce n'était pas tant la création d'une capitale politique du nouveau royaume que la suppression de la capitale religieuse du monde; ce n'était pas l'intronisation du roi d'Italie, c'était la dépossession du chef de l'Église catholique. » (M. Eug. Rendu, *Revue Bleue* du 26 mars 1887).

Ajoutons que Rome, capitale de l'Italie depuis 1870, n'est pas reconnue comme telle par les puissances de l'Europe.

Elle est la capitale de l'univers chrétien; elle est la cité des Papes, que tous les princes depuis le premier César chrétien ont été forcés de reconnaître prédestinée à une majesté plus auguste que la leur.

Ainsi, « le monde ne connaît que deux Romes : la Rome des Césars et la Rome des Papes » (Eug. Rendu) : la Rome des Césars, dont les ruines gigantesques ont traversé les siècles, comme pour rappeler le caractère d'universalité d'un empire préparatoire à celui du Christ vainqueur (1); la Rome des

(1) *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Inscription de l'Obélisque qui s'élève devant le Vatican, sur l'emplacement des antiques jardins de Néron.

Papes, avec ses sept basiliques et ses quatre cents églises ; avec son immense place publique, où le Père commun de la grande famille chrétienne donne sa bénédiction à la catholicité et à sa capitale, *Urbi et Orbi;* Rome, avec son temple de Saint-Pierre, œuvre de trois siècles et de quarante Papes, où on lit dans la coupole de Michel-Ange cette inscription en caractères de sept pieds de hauteur : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. »

Rome a perdu à jamais le règne du Capitole sur le monde; son trône est au Vatican.

La Rome des Italiens, disons mieux, la Rome de quelques milliers de francs-maçons, est une capitale vulgaire et basse, indigne de son passé, indigne de son présent, indigne de son avenir.

« Savez-vous, poursuit M. Eugène Rendu, dans une apostrophe piquante, savez-vous pourquoi Rome a été fondée? pourquoi tous les peuples ont abdiqué aux pieds de la Ville et se sont donné rendez-vous à ce « foyer universel », à ce « forum commun » à cette « ville métropolitaine » de toutes les nations? Pourquoi le monde s'est tu devant César? Pourquoi Auguste a fondé l'unité de l'empire? Pourquoi l'ensemble des institutions, des lois, des mœurs créées par la cité maîtresse, a été résumé dans ce mot dominateur : *Romanitas*? Savez-vous pourquoi le Christ a voulu naître dans la citoyenneté de Rome,

Di quella Roma onde Cristo è romano ?

« Pourquoi Pierre et Paul ont créé l'empire spirituel sur les ruines de l'empire matériel? Pourquoi Constantin s'est éloigné de Rome, transportant sur le Bosphore le centre politique du vieux monde? Pourquoi Léon et Grégoire ont arrêté les Huns et dompté les chefs lombards? Pourquoi Léon III, retrouvant sous les ruines les titres de la Ville et replaçant sur la tête de Charlemagne la couronne des empereurs, a refait de Rome chrétienne la capitale de la terre et doté la ville éternelle d'une seconde immortalité?

« C'est pour que le signor Crispi ou le signor Cairoli, puisse, à Montecitorio, escamoter le portefeuille de M. Depretis ; pour que Coccapieller, la tête ceinte du laurier, ait à prendre possession de sa chaise curule, et pour que le professeur Sbarbaro vienne, à son tour, sur le nouveau Forum, pousser des fonc-

tionnaires véreux sur le poteau restauré des Fourches caudines ! » (Revue citée plus haut.)

« Il n'est pas nécessaire, écrit Léon XIII, de rappeler ici les immenses bienfaits et les gloires que les Pontifes ont procurés à leur ville de prédilection, gloires et bienfaits qui sont écrits, du reste, en lettres ineffaçables sur les monuments et dans l'histoire de tous les siècles » et dont nous eûmes l'occasion de parler ces derniers jours.

« Il est superflu aussi d'indiquer que cette Rome porte la marque pontificale profondément gravée dans toutes ses parties, et qu'elle appartient aux Pontifes par des titres tels et si nombreux, qu'aucun prince n'en a jamais eu de pareils sur n'importe quelle ville de son royaume. » (Lettre au card. Rampolla.)

Qu'il nous soit permis de demander à la secte ce qu'elle entend faire de Rome, étant donné qu'elle amoindrit cette ville œcuménique en établissant dans les murs le siège d'une politique égoïste. Un grand centre commercial, industriel ou manufacturier ? Ce serait ridicule.

Le roi d'Italie n'a qu'un moyen de rendre Rome à sa grandeur providentielle : c'est de la restituer au Souverain-Pontife ; c'est de la laisser ce qu'elle est, la métropole de la catholicité et la capitale d'une puissance spirituelle, reine des nations et dominatrice des siècles.

C'est le seul moyen de faire la paix avec le monde. En effet, il importe grandement d'observer avec le Pape « que la raison de l'indépendance et de la liberté pontificale, dans l'exercice du ministère apostolique, revêt une force plus grande et toute spéciale quand elle s'applique à Rome, siége naturel des Souverains-Pontifes, centre de la vie de l'Église, capitale du monde catholique. Ici, où le Pontife demeure habituellement, où il dirige, administre, commande, afin que les fidèles de tout l'univers puissent, en toute confiance et sécurité, lui prêter l'hommage, la fidélité, l'obéissance qu'ils Lui doivent en conscience ; ici, de préférence, il est nécessaire qu'il soit placé dans une telle condition d'indépendance, que non seulement sa liberté ne soit en rien entravée par qui que ce soit, mais qu'il soit évident pour tous qu'elle ne l'est pas ; et cela non par une condition transitoire et changeante à tout événement, mais stable et durable de sa nature. Ici plus qu'ailleurs, le déploiement de la vie catholique, la solennité du culte, le respect et l'observation publique des lois de l'Église, l'existence tranquille et légale de

toutes les institutions catholiques doivent être possibles et à l'abri de toute entrave. » (Lettre au cardinal Rampolla.)

Sans le pouvoir temporel sur la ville de Rome, nous l'avons montré, le Pape ne pourra jamais se dire ni libre ni indépendant. S'il le réclame, ce n'est donc point par ambition, mais en acquit de son devoir.

F. V.

LE GÉNÉRAL G. DE SONIS

M. Victor Canet, professeur à l'Université catholique de Lille qui fut l'ami personnel du général de Sonis, adresse à l'*Univers* un hommage à la mémoire du brave général, une étude qui, même après ce qui a été publié sur ce grand chrétien, offre un intérêt tout particulier.

Voici cette page d'émouvants souvenirs :

C'était un véritable héros chrétien. Son siècle n'avait eu aucune prise sur lui, et il s'en va, laissant à sa famille un héritage dont elle est digne ; à ceux qui l'ont connu et aimé, les plus précieux souvenirs ; à ceux qui savent que la France a besoin plus que jamais de généreux serviteurs, d'immenses regrets.

Il est peu de vies qui puissent offrir une aussi constante et une aussi admirable unité. Il est resté jusqu'à la fin tel qu'on l'avait vu d'abord, et dans le sous-lieutenant de 1848 on pouvait pressentir le général de 1870, le pieux croyant de tous les temps.

Dans son régiment, il n'eut jamais que des amis. Il travaillait avec la calme assiduité du soldat qui a donné sans retour son existence à son pays. Il était fidèle à tous ses devoirs de chrétien, avec une simplicité qui pouvait étonner, mais qui commandait le respect. Dès le premier jour, il avait fait le sacrifice de sa vie, et le devoir ne le trouva jamais indifférent. Il avait une grande idée de l'autorité et il s'y montra toujours soumis. La vie de garnison lui pesait, parce qu'elle ne lui semblait pas assez utile. Il la rendait féconde par cette obéissance du cœur que le chrétien seul peut comprendre, et que seul il sait pratiquer. Il a passé de longues années en Afrique, et il sut servir son pays non seulement par une bravoure qui ne

reculait devant rien, mais par des travaux qu'il jugeait propres à régulariser et à consolider notre conquête.

Il avait appris la langue arabe, et il en parlait les divers dialectes avec une merveilleuse facilité. Il s'était familiarisé avec les habitudes des tribus, et ses avis permirent, en bien des circonstances, d'éviter des dangers auxquels aurait exposé l'ignorance ou le dédain de certaines formalités auxquelles ces populations, esclaves de la tradition, tiennent avec une farouche fidélité.

On le vit, dans cette expédition de 1866 que M. Bernard d'Harcourt a racontée avec tant de charme dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1869. Il était alors lieutenant-colonel, et il fut chargé de s'avancer dans le désert avec une colonne de 2,660 hommes, afin de frapper un de ces coups qui, par leur force et par leur soudaineté, inspirent une terreur profonde à des ennemis irréconciliables. Les résultats dépassèrent les espérances. C'est que sa parole convaincue et passionnée avait rempli de confiance les officiers et les soldats, et que non seulement il leur donna l'exemple du courage et de la patience, qui est moins habituelle aux Français, mais qu'encore il sut profiter de tous les avantages que lui donnaient ses observations sur le pays et sa connaissance des mœurs des Arabes.

Lorsque l'empereur visita l'Algérie, M. de Sonis lui fut désigné comme pouvant lui rendre d'importants services. Le jeune officier déclina cet honneur. Il n'avait pas jusqu'alors franchi la grille des Tuileries, et il ne la franchit pas plus tard. Il déclara qu'il obéirait à un ordre, mais qu'il devait à ses convictions de ne pas accepter une invitation.

On sut respecter cette loyale délicatesse.

Il se trouva toujours aux postes avancés, et il est peu d'expéditions auxquelles il n'ait pris part. Il eut plusieurs fois à regarder en face d'autres ennemis que les Arabes, et il ne recula pas devant eux. On sait combien les épidémies ont été fréquentes et cruelles sous le ciel brûlant de l'Algérie. Le choléra y a fait, à plusieurs reprises, plus de ravages que la guerre, et ceux qui affrontaient bravement la mort sur le champ de bataille, tremblaient devant cet ennemi invisible. Dans une démonstration militaire sur les frontières du Maroc, le fléau se déchaîna avec une rapidité et une fureur qui étonnèrent les plus fiers courages. M. de Sonis se multiplia, encourageant les uns, relevant les autres, inspirant la confiance par

des paroles de foi, et provoquant, au milieu de l'admiration émue de ses camarades, des retours à Dieu, qui furent la suprême consolation des mourants et la force de ceux qui leur survivaient.

La campagne de 1859, en Italie, lui fournit plusieurs occasions de montrer la sûreté de son coup d'œil et un rare sang-froid au milieu de l'entraînement d'une attaque furieuse. Lancé contre un carré autrichien, il y pénétra seul, s'ouvrit un passage et revint sans blessure parmi les siens, ébranlés par des décharges meurtrières et entraînés par cet exemple.

Lorsque la guerre fut déclarée, le 19 juillet 1870, il demanda à quitter l'Algérie, où il commandait un cercle, et où il jugeait sa présence inutile. Sa demande fut repoussée ; il insista : on lui répondit qu'on avait besoin de lui à son poste. Il réitéra ses instances, sollicitant la faveur de faire comme volontaire la guerre à laquelle on ne voulait pas lui permettre de prendre part avec son grade.

On céda enfin et il arriva à Tours, où on lui donna à commander deux régiments, dont on lui dit le numéro, sans pouvoir lui indiquer ni l'endroit où ils se trouvaient, ni le nombre d'hommes qui les composaient. Il se mit à l'œuvre avec l'activité qui lui était naturelle et qu'entretenait l'impatience de rencontrer l'ennemi, et, en quelques jours, il avait organisé la brigade éparse dont on lui avait confié le commandement. Bientôt il fut mis à la tête d'une division, et, à la fin de novembre, il commandait le 17e corps d'armée, qui reçut l'ordre, à peine formé, de soutenir dans ses opérations le général Chanzy.

Arrivé le 2 décembre devant les Bavarois qui occupaient les hauteurs de Loigny, il n'hésita pas à attaquer. Si son infanterie, brisée par une marche de deux jours et d'une nuit et par de cruelles privations, ne répondit pas à son attente et ne fut pas entraînée par son exemple, un bataillon breton, trois cents zouaves de Charette, quelques cavaliers et de faibles détachements marchèrent résolument à l'ennemi. Cette charge héroïque et disproportionnée aurait été suffisante à conquérir la position. Le général l'espérait, car il savait ce que peuvent d'héroïques sacrifices. Il était au premier rang. L'étendard du Sacré-Cœur flottait auprès de lui. On courait à l'ennemi au cri de : « Vive Pie IX ! Vive la France ! » Les Bavarois se troublent, et l'on peut croire un instant au succès ; mais du bois que longeait cette poignée de héros retentit tout à coup une fusillade épouvantable.

Des rangs entiers sont renversés sans que la marche soit ralentie. Cent quatre-vingt-dix-sept zouaves pontificaux sont couchés sur ce sol témoin de leur ferme intrépidité. L'étendard sacré passe des mains d'un mourant entre des mains vaillantes, qui ne le gardent pas longtemps, et le général tombe la cuisse fracassée.

Il ordonne aussitôt la retraite, commande qu'on l'abandonne et qu'on sauve son artillerie. La retraite put se faire en ordre, grâce à l'étonnement provoqué par cette attaque audacieuse. Il était quatre heures et demie. Le jour était tombé, la neige couvrait la terre, et une lune splendide éclairait le champ de bataille. Le corps bavarois le traversa, malgré d'énormes pertes, dans un ordre parfait. Le général, couché sur la selle de son cheval mort, fut témoin de ce défilé et put voir, à quelques pas de lui, un sous-officier achever d'un coup de crosse de fusil le commandant des Troussures, des zouaves pontificaux, pendant qu'un autre, se penchant avec sympathie, versa sur ses lèvres quelques gouttes d'un cordial, en prononçant ce seul mot : Camarade ! Je n'oublierai jamais, disait-il, ni cet accent, ni cet acte de charité.

Il resta sur le champ de bataille depuis quatre heures et demie du soir jusqu'à onze heures du matin, entendant les appels réitérés faits par ceux qui recherchaient les blessés, reconnaissant la voix aimée d'un aumônier dont il avait autrefois favorisé la vocation sacerdotale, et ne pouvant, à cause de sa faiblesse et de la direction du vent, attirer leur attention de son côté.

« Quand on porte Jésus-Christ dans son cœur, disait-il le matin même de cette journée à ceux qui s'étaient, comme lui, par la communion préparés à mourir, que pourrait-on craindre ? »

Celui qui l'avait soutenu pendant le combat ne l'abandonna pas pendant cette veille douloureuse où, malgré tout, d'ineffables consolations inondèrent son âme. Transporté au presbytère de Loigny, il y subit l'amputation de la cuisse et resta plusieurs mois, sinon en danger, du moins dans une situation qui lui fit craindre de n'être plus, comme il le disait, bon à rien.

Aux élections de février 1871, il obtint, dans le département du Tarn, 11,290 suffrages. Il n'était pas candidat, et ce fut un témoignage spontané de l'admiration de ceux dont il était devenu le compatriote. Le 2 juillet, il accepta la candidature,

à condition qu'il ne ferait aucune démarche, convaincu qu'une déclaration de principes devait suffire. Il ne connaissait pas le suffrage universel, ou plutôt il voulait tenter de l'élever. Cette déclaration fut celle d'un chrétien et d'un monarchiste. « On peut ne pas partager mes convictions, disait-il en finissant, mais j'ai le droit de dire que j'appartiens au parti qui, en France, s'appelle le parti de l'honneur. »

Il réunit 22,324 suffrages, et ne fut pas élu. Le gouvernement de M. Thiers faisait sa première campagne républicaine, et il déploya au plus haut degré, dans ces élections, « l'activité dévorante » dont il avait fait un crime à l'empire.

Au mois d'août 1871, après un voyage qui fut une joie pour sa foi monarchique, et dans lequel il reçut des témoignages d'une royale affection qu'il ne rappelait que les larmes aux yeux, il fut appelé à Versailles pour déposer dans l'enquête parlementaire. Prévenue de son arrivée au pied du grand escalier, la commission qui devait l'entendre alla tout entière au-devant de lui, son président M. Daru en tête, et les égards dont elle l'entoura purent paraître l'hommage de la France tout entière pour une bravoure héroïque et un noble caractère.

Au mois d'octobre, il fut placé à la tête de la division de Rennes, et il exerça depuis à Saint-Malo, à Angoulême et à Châteauroux divers commandements. En 1880, lorsque l'armée dut concourir à l'exécution des décrets de proscription contre les citoyens qui honorent le plus la France et qui la servent le mieux, on lui fit l'honneur de ne pas lui transmettre les ordres. Ils furent donnés directement à un de ses généraux de brigade. Il se rendit immédiatement chez le chef du corps d'armée de Tours et demanda à être relevé de son commandement. Ni les instances du général, qui avait servi sous ses ordres en Afrique et qui savait ce qu'il valait, ni la bonne volonté du ministre de la guerre, qui comprenait ces exigences de l'honneur et de la foi, ne purent vaincre sa résolution. Il lui fallait ce sacrifice, et il ne fut tranquille qu'après son entier accomplissement. C'était une protestation que sa conscience lui imposait.

Ses dernières années ont été éprouvées par de vives et continuelles souffrances. Il a vu venir la mort avec calme; il s'est armé contre elle, comme lorsqu'il l'affrontait sur les champs de bataille, et ceux qui l'ont vu de près peuvent répéter avec une entière confiance, en les lui appliquant, ces consolantes paroles des livres saints : *Beati mortui qui in Domino moriuntur.*

Il avait une foi simple, ferme et éclairée. Fidèle aux moindres prescriptions de l'Église, il se montrait jaloux de son honneur. Il la défendait de sa parole, comme il l'aurait défendue de son épée, voire au prix de sa vie. Il ne comprenait pas les concessions, et elles lui paraissaient une lâcheté, en même temps qu'une maladresse. Le *Syllabus* était sa règle et son guide. Avec quel amour il parlait du Souverain-Pontife, et comme il proclamait la nécessité de l'obéissance! Sa piété était tendre, et ce qu'il disait dans les épanchements de l'amitié avait une puissance communicative. Il savait beaucoup, et les choses de la religion avaient toutes ses préférences. Il aimait les écrivains mystiques et il savait les faire aimer par ce qu'il en disait, et par ce qu'il assurait leur devoir de joies intimes et d'avancement spirituel.

Il y avait en lui une véritable ardeur apostolique. Il aurait voulu voir Notre-Seigneur adoré, aimé, servi partout et par tous. Il ne négligeait aucune occasion de dire quelque chose qui pût édifier et faire du bien. Cette nature impétueuse devenait alors douce, pénétrante, pleine de tendre émotion, et il était bien difficile de résister au charme. Plusieurs de ses camarades de l'armée le savent bien.

Ce sont les doux qui sont véritablement forts. Au-dessous de cette bienveillance, de cette bonne grâce, de cette attention à ne rien dire qui pût blesser, on n'aurait jamais pu soupçonner tout ce qu'il y avait d'élan, de résolution et d'indomptable intrépidité. L'homme que rien n'eût pu faire fléchir courbait docilement la tête sous l'autorité, et il ne commandait si bien que parce qu'il savait obéir. Il n'était si indulgent pour les hommes que parce qu'il était intraitable sur les principes.

Il aimait son pays et il n'a jamais mesuré ce qu'il lui devait d'affection et de dévouement. « Il meurt, écrivait il y a quelques mois un ami commun, du deuil de la France. » Ceux qui l'ont connu savent ce que cette âme grande, aimante et si éminemment chrétienne et française, a dû éprouver de souffrances pour les outrages faits à l'Église, et les abaissements infligés par la politique à notre malheureux pays.

Il laisse, du moins, de grands exemples. Tout ce que l'on a pu dire de ces preux qui furent la fleur de la France, et qui en firent l'honneur, était vrai de lui. Comme les croisés, dont il était, il se fût précipité dans les rangs des infidèles, frappant ces coups qui semblent retentir jusqu'à nous, et puis, le genou

sur le sol, le front dans la poussière, il aurait vénéré, avec des larmes, les lieux consacrés par la vie et par la mort de son Sauveur, offrant son sang à celui qui a donné tout le sien pour nous.

« O Dieu ! s'écriait un homme apostolique de notre temps, donnez-nous des saints. » Et quel temps en a eu un plus grand besoin que le nôtre ? Quand a-t-il fallu à la justice divine plus de compensations pour les crimes sociaux et les prévarications individuelles ? Le général de Sonis fut de ceux dont les vertus ont un caractère héroïque, et on peut dire de lui ce qu'un grand orateur a dit d'un général de l'empire, qu'il était le saint de l'armée, — nul de ses camarades n'y contredira.

Cette armée qu'il portait si haut dans son cœur, il l'a honorée par sa vaillance chevaleresque. Son nom y restera comme le type de l'honneur. Elle le placera parmi les meilleurs et les plus purs. Elle n'oubliera ni sa fidélité au devoir, ni sa sollicitude pour les destinées du pays, ni ce désintéressement que notre temps désapprend tous les jours, ni cette droiture qui contraste si fort avec les mœurs que nous fait la politique, ni ce dévouement tendre et généreux pour l'Église qu'il aimait et qu'il servait comme une mère.

V. Canet.

SAINTE RADEGONDE (1)

Veni, et coronaberis.
Venez, et vous serez couronnée.
(Cantique des Cantiques, IV, 8.)

Messeigneurs,

C'est le propre de l'Église catholique d'exprimer sa doctrine par sa liturgie et d'avoir égard aux conditions de la nature humaine, à la fois spirituelle et sensible, en traduisant les vérités de la foi dans le langage frappant d'un acte symbolique. Or, qu'est-ce qu'une couronne dans la pensée des peuples, sinon un emblème de la souveraineté ? C'est à ce signe éclatant que se rattache l'idée du pouvoir dans sa plus haute expression. Lors-

(1) Discours prononcé par Mgr l'évêque d'Angers, dans la cathédrale de Poitiers, à l'occasion du centenaire de sainte Radegonde et du couronnement de sa statue au nom du pape, le 14 août 1887.

qu'un homme apparaît au milieu de ses semblables, le front ceint du diadème, cette marque de distinction unique rappelle à tous l'autorité dont il est revêtu ; et ce n'est pas une vaine pompe que le couronnement des princes de la terre : de telles solennités fortifient le sentiment du droit et le respect grandit à la vue d'un honneur réservé aux plus hauts dépositaires de la puissance publique.

Mais quoi ? mes frères. Parler d'éclat, de souveraineté, de couronne, à propos d'une reine de France qui renonce à toutes ces choses pour aller s'ensevelir au fond d'un cloître, morte au monde, à ses gloires et à ses grandeurs, n'est-ce pas un langage étrange et une sorte de contradiction ? Non, ne le pensez pas : car la sainteté, elle aussi, a ses couronnes, et celles-là sont d'un ordre infiniment supérieur. Radegonde a rejeté loin d'elle le faste d'une domination temporelle ; mais elle entrera en possession de cette royauté spirituelle qui élève le chrétien parfait au-dessus de lui-même et du monde. Radegonde a quitté une cour où elle recevait les hommages des grands de la terre ; mais les pauvres, les malades et les vierges du Seigneur lui formeront une autre cour où servir c'est régner. Radegonde a déposé son diadème sur l'autel de Noyon, mais l'humilité, la charité et la pénitence attacheront à son front un autre diadème d'une beauté incomparable : *diadèma speciei* (1). Radegonde est descendue du trône où l'avaient fait monter sa naissance et ses rares qualités ; mais l'héroïsme de ses vertus lui élèvera un autre trône dans le cœur de tous ceux qui désormais imploreront sa protection. Reine, elle l'est encore par la majesté du sacrifice ; elle le sera toujours, sous la robe de bure comme sous le manteau de pourpre ; elle le restera plus que jamais dans les souvenirs de l'histoire, après avoir été couronnée au ciel par la main de Dieu, et, sur la terre, par le respect, l'admiration et la confiance des peuples.

Cette royauté spirituelle, privilège d'une éminente sainteté, l'Église va le symboliser par l'acte solennel qui terminera les fêtes du treizième centenaire de sainte Radegonde. Et ce n'est pas là non plus une vaine pompe, une cérémonie faite pour frapper les yeux sans parler au cœur. La glorification d'un saint est la plus haute leçon morale que l'Église puisse donner au monde. C'est le triomphe de la vertu, l'exaltation du bien en face du mal qui le combat ou qui voudrait le nier : c'est la loi divine ren-

(1) Sagesse, V, 17.

due sensible et palpable dans l'une de ses incarnations vivantes. Si je cherche, en effet, le sens et le motif de l'acte liturgique dont vous allez être témoins, je trouve que l'Église couronne, dans sainte Radegonde, la perfection chrétienne sous son double aspect, dans la vie du monde et dans la vie du cloître. Ce sera tout le sujet et le partage de mon discours.

Monseigneur de Poitiers,

Il appartenait au chef suprême de l'Église de placer cette couronne de gloire et d'honneur sur la tête de sainte Radegonde. Insigne faveur dans laquelle nous trouvons une nouvelle preuve de l'affection paternelle de Léon XIII pour la France ! En remplissant cette tâche au nom du Souverain Pontife, par le ministère de votre vénérable métropolitain, la solennité de ce jour est une consolation, car elle marquera, dans votre épiscopat, comme un nouveau titre au respect, à la reconnaissance et à l'attachement de vos diocésains.

I

Le cinquième siècle avait vu s'accomplir les deux grands événements qui devaient fixer à jamais les destinées des Gaules. A cette antique race que Caton définissait par deux traits : l'éloquence et la bravoure, *res militaris et argute loqui*, était venue se mêler une autre race dont Tacite décrivait la vigueur et l'esprit d'indépendance ; et de l'alliance providentielle des deux peuples était sorti ce qui allait devenir la nation française. En même temps que les hommes faisaient leur œuvre, la Providence préparait la sienne. La France chrétienne venait de naître sur un champ de bataille, des prières d'une sainte et de la victoire d'un héros. Reims avait suivi Tolbiac ; et, devançant l'avenir d'un regard prophétique, saint Rémi et Clovis avaient conclu, pour les siècles futurs, ce pacte sublime où la France engageait son dévouement et l'Église ses bénédictions.

Mais ce n'était pas tout d'introduire les Francs dans le sein de l'Église ; il fallait achever leur éducation chrétienne et quel travail celui-là ! Le sixième siècle allait se passer dans une lutte incessante de l'Evangile avec la barbarie. Dompter ces natures à demi sauvages, qui avaient emporté avec elles des forêts de la Germanie leurs instincts grossiers, leur mépris de la vie humaine, leurs habitudes de cruauté ; plier aux lois de l'esprit ces hommes qui n'admettaient aucun frein pour les

passions des sens, allant tour à tour de l'obéissance à la révolte et de la piété au libertinage, aujourd'hui sous le charme de la morale chrétienne et demain en proie aux vices du paganisme, aussi capables de grandes fautes que d'éclatantes réparations, et toujours prêts à se faire de la guerre un passe-temps et de l'homicide un jeu; féconder ce limon, que le déluge des invasions avait laissé derrière lui, et où germaient avec une égale force la mort et la vie; tirer de ce chaos où Francs, Gaulois et Romains s'agitaient pêle-mêle, l'unité religieuse, politique et sociale : quelle œuvre, mes frères, et quelles difficultés!

L'Église y employa tout ce que son sacerdoce a de zèle et d'énergie. En face de ces guerriers, chez qui trop souvent le barbare étouffait le chrétien, on vit surgir, au sixième siècle, toute une pléiade d'évêques portant au front l'auréole de la sainteté : les Césaire d'Arles, les Avit de Vienne, les Médard de Noyon, les Nicet de Trèves, les Grégoire de Tours, les Germain de Paris, et tant d'autres : hommes supérieurs par une science sans rivale autour d'eux, grands par le cœur, grands par le caractère, grands par la foi et par les œuvres; et certes, pour la conscience humaine, il n'est pas de plus beau spectacle que de les voir aux prises avec la force brutale, enseignant aux successeurs de Clovis le pardon des injures et l'oubli des offenses, les rappelant au respect de la foi jurée, plaidant auprès d'eux la cause des petits et des faibles, protégeant le patrimoine de l'Eglise et le bien des pauvres contre la rapine et le pillage, s'armant, au besoin, de toute leur autorité spirituelle pour réprimer le scandale, et se montrant jusqu'au bout, avec dignité et sans faiblesse, les gardiens de la morale et les défenseurs des cités.

Et cependant je ne crains pas de dire que cela même n'eût pas suffi pour l'éducation chrétienne des Francs, si Dieu n'avait ajouté une autre force à celle que je viens d'indiquer. Voyez-vous, mes frères, dans le palais des rois mérovingiens, à côté d'eux, et formant avec leur dureté le plus étonnant des contrastes, ces douces et saintes figures de jeune fille, de sœur, d'épouse, de mère, en qui la nature et la grâce ont réuni tout ce qu'il y a de plus pur, de plus délicat, de plus achevé? On dirait des apparitions du ciel sur cette terre sombre et désolé. Pour donner à ces angéliques créatures de l'empire sur des caractères de bronze et de fer, Dieu leur a mis au cœur des trésors de bonté, de tendresse, d'indulgence, de miséricorde.

L'exemple de leurs vertus prépare la voie aux instructions du prêtre ; elles réussissent par la persuasion là où ont échoué la réprimande et l'anathème ; elles conseillent, elles prient, elles intercèdent; elles apparaissent au milieu de luttes fratricides comme l'image vivante de la paix et de la charité ; elles s'épuisent dans ce ministère trop souvent stérile, puis enfin, quand leur mission est terminée dans le monde, et qu'il ne leur reste plus rien à espérer d'un ascendant désormais perdu, elles s'en vont dans la solitude racheter par les larmes de la pénitence les crimes qu'elles n'ont pu empêcher, elles se transforment en victimes d'expiation, heureuses de pouvoir au moins appeler sur les derniers moments de ceux qu'elles laissent sur des trônes ensanglantés, la grâce du repentir et le pardon de Dieu.

J'ai résumé d'avance la vie de sainte Radegonde. Ah ! elle aussi, mieux encore et plus tôt que les Clotilde de France, les Ingonde d'Espagne, les Berthe d'Angleterre, elle avait connu ces farouches natures sur lesquelles le christianisme glissait sans les pénétrer jusqu'au fond. Le meurtre de son père, l'incendie de ses palais, la ruine de sa patrie, l'exil et la dispersion de tous ceux qu'elle aimait, voilà les souvenirs d'enfance qu'emportait avec elle, dans sa propre captivité, la jeune fille des rois de Thuringe; et, pour comble d'infortune, elle se voyait destinée à devenir l'épouse du plus cruel des fils de Clovis, de celui-là même qui avait fait le malheur de sa famille et de son pays. Il faut bien que ces terribles scènes aient produit sur la royale orpheline une impression profonde pour que, cinquante années plus tard, la noble recluse de Poitiers trouve encore des larmes pour les deuils de sa première enfance. Mais Dieu, qui voulait conduire cette âme par degrés jusqu'au détachement le plus parfait, avait permis tant de deuils pour qu'elle pût faire de bonne heure l'apprentissage de la souffrance. L'épreuve est, en effet, l'initiation des grandes vies, quand elle n'en devient pas le couronnement. C'est à l'école de la douleur que se forment les âmes les plus capables de dévouement et de sacrifices. Dieu les fait passer par le creuset des tribulations pour les préparer à devenir les meilleurs instruments de ses desseins. Voilà pourquoi, dans le plan de la divine Providence, l'adversité est souvent une grâce, et ce qui paraît un malheur peut être un bienfait.

Ce fut, en effet, pour Radegonde, un bienfait d'avoir été ame-

née de la Thuringe, où régnait encore l'idolâtrie, à la cour des rois Francs où elle allait trouver, avec la grâce du baptême, tous les soins que mettait l'Eglise à cultiver l'intelligence et le cœur de ses enfants. Touchant épisode dans l'histoire du sixième siècle que ces dix années d'éducation chrétienne et royale, pendant lesquelles Clotaire, en ne croyant former qu'une reine, préparait une sainte à l'Eglise et à la France !

Laissons décrire à Fortunat, avec le charme dont il a le secret, une instruction qui n'aurait à souffrir d'aucune comparaison avec celle de notre temps, et dans laquelle entrait, à côté des lettres profanes, l'étude de l'Ecriture sainte, des Pères de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque. Pour moi, ce que j'admire à la villa royale d'Athies, c'est l'épanouissement continu de cette fleur de sainteté aux rayons de la grâce ; ce que j'aime de préférence, c'est d'y voir la douce enfant s'essayer à ce qui fera le bonheur de sa vie, au rôle d'infirmière et de servante des pauvres, s'entourer d'une couronne d'enfants de son âge pour les instruire et remplir auprès d'eux les offices les plus humbles, ceux-là surtout que leurs mères négligeaient davantage. Ce qui me ravit, c'est de la voir, dans l'ardeur et la vivacité de sa foi, balayer elle-même l'oratoire d'Athies, et porter le respect de tout ce qui touche aux choses saintes jusqu'à ne permettre à d'autres mains qu'aux siennes de recueillir la poussière de l'autel, trop heureuse de se faire la servante du Christ eucharistique après l'avoir servi dans les petits, dans les ignorants et dans les pauvres. Ah ! dites-moi : une telle piété et une telle charité ne vous semblent-elles pas déjà mûres pour la vie religieuse, et les portes du cloître ne vont-elles pas s'ouvrir dès maintenant devant cette âme qu'un siècle de violence et de brutalité n'est pas digne de mêler à ses vices et à ses agitations?

Non, mes frères : car c'est d'abord la sainteté au milieu du monde que Dieu veut couronner dans celle qui devra être plus tard un modèle de perfection monastique. Mais quelle nouvelle épreuve pour la pieuse jeune fille qui n'aspirait qu'à devenir l'épouse de Jésus-Christ? Le dur Mérovingien aux destinées duquel Radegonde doit unir les siennes, est celui-là même qui vient de plonger le poignard au cœur des enfants de son frère Clodomir, et qui, en un jour d'implacable vengeance, n'hésitera pas davantage devant le meurtre de son propre fils : Clotaire, l'homme de tous les parjures et de toutes les dépravations. Oh!

je comprends ce qu'il devait y avoir d'amertume dans un tel sacrifice ; je comprends cette fuite de Missy-sur-Aisne restée jusqu'à nos jours dans les traditions populaires comme l'épouvante de la vertu qui cherche à se soustraire au contact du vice. Mais autant la répulsion est vive, autant l'obéissance sera prompte le jour où l'Église aura parlé par la bouche de saint Médard. Alors la vierge timide fera place à la femme forte, et l'épouse chrétienne entrera dans le palais des rois francs avec la conscience et le courage de sa mission. Elle y apparaîtra comme une providence pour les malheureux et pour les pauvres. Ses largesses se multiplieront avec les ressources que lui assurent sa dignité, et le seul avantage qu'elle voudra tirer de son rang, ce sera de consoler plus d'infortunes et de soulager plus de misères.

Quel bonheur pour la jeune reine, chaque fois qu'il lui est donné de fléchir le cœur de son époux, soit pour sauver un condamné de la mort, soit pour faire tomber les chaînes d'un prisonnier ; ou bien, lorsque, loin de la cour de Braine, de son faste et de ses plaisirs, elle peut reprendre, à Athies, dans l'hôpital qu'elle vient d'y fonder pour les femmes indigentes, le rôle de sœur de charité ! Non pas que Radegonde oublie jamais les devoirs de son rang : elle y apporte autant d'abnégation que de condescendance ; mais comme le dit Fortunat dans son gracieux langage, pour avoir épousé un roi de la terre, elle ne s'est pas séparée du roi du ciel. Plus le monde lui offre de jouissances, plus elle redouble d'austérités; les festins où se plaît une cour sensuelle sont pour elle autant d'occasions de se livrer à une pénitence discrète mais sévère ; un rude cilice la console des riches vêtements que sa position l'oblige de porter ; au langage des flatteurs, si pernicieux pour les princes, elle préfère les entretiens des serviteurs de Dieu dont les visites font sa joie ; et quand le jour ne suffit pas à ses exercices de piété, on la trouve aux heures de la nuit prosternée sur les dalles de son oratoire et priant avec larmes pour tant d'âmes restées sourdes à la voix du devoir et de la vertu. Précautions superflues, dira-t-on, ascétisme outré !... Mais n'oublions pas ce que le pouvoir suprême a de fascination pour ceux qui ne savent pas se défendre contre les entraînements ; rappelons-nous que le siècle de sainte Radegonde est aussi le siècle des Frédégonde et des Brunehaut, et qu'à cette époque d'indiscipline et de mœurs désordonnées, les grandes vertus ne se sont

séparées des grands crimes que par la pénitence et la mortification.

Aussi, mes Frères, ne suis-je pas surpris que cette image vivante de la perfection chrétienne n'ait apparu à la cour de Clotaire que pour y susciter l'envie et la contradiction. Que dis-je? Ni l'éclat d'une vertu restée sans tache, ni la douceur d'un caractère inaccessible à l'injure, ni les chastes attraits d'une beauté où se reflétait la candeur d'une âme plus belle encore, rien ne fera reculer l'ombrageux despote devant un nouveau forfait; et c'est le frère de Radegonde, innocente victime, échappée comme elle aux désastres de la Thuringe, qui va tomber à son tour sous les coups du barbare. Ah! reparaissez maintenant, saint pontife, qui, il y a six ans, aviez béni la jeune épouse du roi de Neustrie, laissez descendre sur elle de vos mains vénérables une autre bénédiction ; et puisque le meurtrier de Sigebert s'est jugé lui-même indigne d'elle en consentant à son entrée en religion, ne prolongez pas davantage un sacrifice dont le crime vient de marquer le terme; rendez à la liberté cette reine exilée sur le trône; permettez-lui de déposer sur l'autel de Noyon son diadème et ses parures, pour recevoir en échange le voile de l'humilité et de la pauvreté religieuses. Ce voile sera une autre couronne, une couronne mille fois préférable, la couronne de pierres précieuses dont le Christ ceint le front de ses royales épouses : *corona de lapide pretioso* (1).

Clotilde avait conduit les Francs aux sources de la vie chrétienne, Radegonde est appelée à leur montrer le chemin de la perfection religieuse; voilà pourquoi ces deux saintes femmes mériteront d'être nommées les « mères de la patrie ». Mais, bien que déjà toute détachée du monde, la servante de Dieu ne juge pas le moment venu d'embrasser la règle monastique. Elle veut s'y préparer par une sorte de noviciat où la mortification et les œuvres de charité tiendront la première place. Consacrée diaconesse par saint Médard, ne faut-il pas que, pour répondre à ce beau titre, elle prolonge quelques années encore, sous les yeux du monde, l'exemple des vertus qu'elle a pratiquées sur le trône? Ne vient-elle pas de puiser auprès du tombeau de saint Martin, où elle est allée retremper son âme au sortir de Noyon, une énergie nouvelle pour se mettre au service des pauvres? Alors, la voilà qui, réalisant l'idéal de la sœur hospi-

(1) Psaume xx, 4.

talière, fait de la villa royale de Saix un rendez-vous de toutes les infirmités humaines.

Chaque jour la table y est dressée pour les indigents de la contrée, et c'est Radegonde elle-même qui se fait un honneur de les servir. Ceux que la maladie empêche de s'y rendre, elle va les trouver dans leurs humbles réduits pour leur porter, avec les aliments nécessaires, des paroles de paix et de consolation. Plus vives sont leurs souffrances, plus grande est leur part dans ses tendresses; et, lorsque arrivent au château de Saix quelques-uns de ces infortunés devant lesquels se ferme toute autre demeure, comme devant un spectacle dont la seule pensée fait frémir, ah! c'est alors que la royale infirmière laisse déborder son cœur d'amour pour aller au-devant des pauvres lépreux, les serrer dans ses bras, coller ses lèvres sur leurs plaies, heureuse d'exercer ce privilège, le seul qu'elle entende retenir de ses grandeurs passées. Pour elle, il n'est pas de pénitence qui lui semble trop sévère : des légumes et des herbages, voilà sa nourriture; sa boisson, c'est de l'eau tempérée par du miel; et, pendant la sainte quarantaine, elle borne aux dimanches l'usage du pain. C'est que, dit admirablement son biographe, « le Christ était sa vraie réfection, comme il était toute sa faim ».

Quand la nature humaine, élevée par la grâce, atteint ces sommets de la grandeur morale, est-il étonnant, mes frères, que Dieu fasse éclater les signes de sa toute-puissance pour glorifier tant d'héroïsme? Non, la légende, consacrée par la tradition des peuples, ne s'est pas trompée : plutôt que d'arrêter dans son cours cette perfection croissante, plutôt que de livrer la colombe aux serres du vautour qui veut ressaisir sa proie, plutôt que de laisser s'accomplir les coupables desseins du roi des Francs devenu infidèle à la parole donnée, Dieu fera germer le miracle sous les pas de Radegonde, pour la couvrir d'une protection qui lui échappe du côté des hommes. Quoi qu'il en soit, la tentative de Clotaire venait de prouver que les saintes lois de la clôture, respectées de ceux-là mêmes qui alors ne respectaient rien, étaient le seul rempart qui pût la défendre contre l'inconstance et le caprice. Notre-Seigneur l'avait laissé entendre à sa douce servante dans ces mystérieuses paroles : « Jusqu'ici, tu as été à mes genoux; l'heure approche où tu seras sur mon cœur. » Radegonde comprit l'appel divin : elle avait été aux genoux du Sauveur en le servant dans la personne des malades et des pauvres; elle sera sur le cœur de Jésus en brisant le der-

nier lien qui l'attachait à la terre. Après avoir franchi tous les degrés de la perfection chrétienne dans la vie de famille et au milieu du monde, elle était destinée à donner l'exemple de la perfection monastique ; et de même que, à Athies, à Braine, à Saix, la France du VI[e] siècle avait eu sous les yeux le modèle accompli de la vierge, de l'épouse, de la reine chrétienne, ainsi pourra-t-elle admirer et bénir dans Radegonde la sainte recluse de Poitiers.

(*A suivre.*)

L'ALCOOL

AU POINT DE VUE MORAL ET BUDGÉTAIRE

Au sujet d'une proposition de M. Claude (des Vosges) et des études publiées par M. Alglave concernant l'impôt sur les alcools, M. Jules Simon examine dans le *Matin* cette question sous un double aspect. Voici d'abord le côté de la statistique morale :

Dans la période de 1840 à 1850, la moyenne annuelle de la production de l'alcool en France, était de 891,500 hectolitres. La production de 1885 a été de 1,864,814 hectolitres. La consommation n'a pas fait moins de progrès. Le nombre des débits de boissons s'élevait, en 1835, à 383,000. Il était, en 1885, de 390,000 sans compter les 30,000 débits de Paris. On calcule que cela fait un débit de boissons pour 94 habitants, et, si l'on défalque les femmes, les enfants, les malades, un débit pour 35 habitants. Dans certaines ville manufacturières, et dans les nombreux villages de nos côtes, il ne faut défalquer ni tous les enfants ni toutes les femmes. Les femmes de fabriques et les femmes de pêcheurs consomment leur part d'alcool, et malgré la loi de 1873 contre l'ivresse, on voit des enfants de 13 à 14 ans fréquenter les cabarets. Au reste, le chiffre de 1 débit pour 94 habitants n'est qu'une moyenne. Il est dépassé de beaucoup dans le Nord-Ouest. Il y a un débit pour 22 individus dans la Seine-Inférieure ; et je ne crois pas que M. Claude (des Vosges) comprenne dans sa statistique les fruitiers de Rouen, où les ménagères boivent un verre d'eau-de-vie de cidre ou d'eau-de-vie de pomme de terre, comme appoint de leur marché, en achetant du beurre, des fruits et des légumes.

Nos pères allaient au cabaret pour causer, chanter et boire.

On va maintenant dans les débits pour boire et se quereller. Le cabaret était joyeux, le débit est sombre. Le vin versait la gaîté; l'alcool ne donne que l'hébêtement ou la maladie. Le peuple qui se tue a remplacé le peuple qui s'amusait.

En 1830, nous consommions 1 litre 12 d'alcool par tête. C'était beaucoup, car cela faisait à peu près 4 litres par homme. La consommation a été, en 1885, de 3 litres 85 ; plus de 12 litres par chaque homme adulte. Dans sept départements, elle va de 7 litres à 13 litres ! Cela suppose qu'un homme adulte consomme dans son année de 40 à 50 litres d'alcool. Il faut donc qu'il passe tout son temps à boire, si M. Claude n'exagère pas. Il faut même qu'il se dépêche. Notez qu'il ne s'agit que de l'alcool déclaré. Que serait-ce si nous y ajoutions l'alcool frauduleusement produit ?

La dépense de l'ouvrier en alcools de natures diverses est énorme. M. Claude parle d'un milliard pour salaires perdus et de 1,600,000,000 payés aux débitants pour prix de deux millions et demi d'eau-de-vie ordinaire à 4 fr. le litre. Deux milliards 600 millions prélevés sur le budget de la main-d'œuvre ! La perte est encore plus intense chez nos voisins. On parle en Angleterre d'une dépense de 4 milliards. Les Chinois se font tuer par l'opium, les Anglais par le whiskey et le gin, et malheureusement, beaucoup de Français par l'eau-de-vie.

Dans la période de 1840 à 1850, quand nous produisions en tout 891,500 hect. d'alcool, les alcools de vin, qui sont les plus inoffensifs, entraient dans la production pour 815,000 hect. Il n'y en avait plus que 102,601 en 1870. A partir de 1880, la moyenne annuelle s'est abaissée brusquement à 27,000, pour aboutir en 1885 au chiffre de 23,240 sur une production totale de 1,864,514 hect. C'est-à-dire que l'alcool de vin n'est plus que la 80e partie de notre production.

Or, l'alcool de vin est le seul dont on puisse dire qu'il n'est pas par lui-même un poison, et qu'il ne devient nuisible que quand on le consomme avec excès. A mesure que les maladies de la vigne ont rendu le vin moins abondant, on a cessé de porter du vin à la chaudière, et on a tiré du marc de raisin, du cidre, de la poire, divers fruits, de racines saccarifères, de grains, de légumes, de pommes de terre, des mélasses, un alcool détestable au point de vue hygiénique. Non seulement ces alcools contiennent en eux-mêmes des substances toxiques ; mais les débitants, soit pour dissimuler les mauvais goûts soit

pour répondre aux désirs de leurs clients, qui ne trouvent jamais la liqueur assez forte, les mélangent de divers ingrédients délétères, et il en résulte que les débits d'eau-de-vin, de vin, de calvados et de whiskey, devraient en réalité s'appeler les débits de poison patentés par le gouvernement.

L'ouvrier trouve un débit devant la fabrique. Il n'a que la rue à traverser. Les portes sont ouvertes. Le feu flambe. Les fenêtres brillent. L'hôte est sur le seuil, la face épanouie. Il les appelle par leurs noms. Le jour de paie, on a la poche garnie. On trouve crédit les autres jours. On devient, par le crédit, esclave de la maison. On boit peu en commençant. Puis on s'aguerrit avec les années. On se fait la bouche et la gorge, et en peu de temps s'allume la terrible, l'inextinguible soif. Qui a bu boira. Il n'y a, dans le monde entier, pour l'alcoolique, que deux choses : l'atelier et le comptoir ; l'atelier, parce qu'il le faut ; le comptoir, parce que l'ivrogne ne comprend et ne sent plus rien au delà. Ni femme, ni enfant, ni patrie ; tout à l'alcool! Il sait l'argent qu'il donne ; il ne sait pas celui qu'il perd : le temps passé là, les lendemains de l'ivresse, les infirmités qui arrivent l'une sur l'autre en un lugubre et formidable cortège, l'œil qui voit trouble, la main qui tremblote, le bras qui ne peut plus lever le marteau, la raison qui s'égare, le cœur qui s'endurcit. L'alcool, en peu d'années, a transformé en vieillard infirme et en idiot un homme dans la force de l'âge. En route pour l'hôpital, camarade, ou pour la prison ! — Et les enfants? — Qu'ils mendient !

Au surplus, le nombre des enfants diminue dans la commune maudite. Ceux qui naissent apportent dans leur sang le virus paternel. A population d'ivrognes, génération d'éclopés, de rachitiques et de scrofuleux. M. le préfet n'a pas besoin de se déranger pour venir faire la révision. On n'a plus la taille !

Venons maintenant à la statistique budgétaire :

Il y avait en France, en 1886, 540,000 bouilleurs de crû. Il y en a davantage à présent. Si l'on s'en tient à leurs déclarations, ils produisent ensemble 69,000 hectolitres. Cela fait, pour chacun, une moyenne de 29 litres. Ce ne serait pas la peine d'acheter un alambic. Ils déclaraient plus de 300,000 hectolitres avant la loi de 1875, qui a établi leur privilège. Dès qu'ils peuvent fabriquer pour rien, ils tombent à 137,000. Les voilà à 69,000 à présent. La fausseté de leurs déclarations est prise sur

le fait. Quand ils ne produiraient qu'un hectolitre chacun, la perte du trésor serait de 120 millions. M. Claude la cote beaucoup plus haut. « J'ai la conviction absolue, dit-il, et je déclare ici devant l'administration française, représentée par son directeur général et par le ministre, que la fraude enlève au trésor une somme égale à celle qu'il perçoit. » C'est-à-dire, entendez-le bien, la bagatelle de 238 millions.

Une autre réforme serait d'augmenter le prix des licences ou patentes de débitants. M. Claude propose de les quadrupler. Ce ne sera pas tout bénéfice pour l'État, parce que beaucoup de débits pourront disparaître, surtout si cette augmentation coïncide avec une surtaxe de l'alcool. Qu'ils disparaissent! Ce sera autant de gagné pour la morale publique. Le reste payant quatre fois plus, il y aura toujours augmentation de recettes.

On ne peut empêcher la fabrication des alcools toxiques, parce qu'ils ont, en dehors de la consommation, des usages industriels. On les trouvera chez les fabricants de produits chimiques et les marchands de couleurs. Il faut prohiber chez les marchands de boissons la vente des eaux-de-vie nocives, des eaux-de-vie falsifiées, et même la vente de tout alcool non rectifié, fût-ce de l'alcool de vin. M. Carnot proposait d'élever la taxe de l'alcool à 200 francs. C'est une excellente idée, il faut la reprendre. Il n'y a pas à invoquer contre ces mesures la liberté commerciale : l'État règlemente la production et la vente des substances nocives; ni les intérêts d'une branche importante de notre industrie agricole : les eaux-de-vie de grande marque supporteront sans inconvénient une augmentation de taxe qui sera supportée par l'acquéreur. Tout ce qui est de grand luxe brave le renchérissement.

Enfin, ce qui, je l'espère, paraîtra incroyable dans quelques années, c'est que les droits ne sont pas régulièrement perçus et que les amendes ne sont pas acquittées. Ce n'est pas que nous manquions d'agents, ni que nos agents manquent d'habileté ou d'activité; mais ils manquent d'autorité. Ils reçoivent d'en haut l'ordre de manquer à leurs devoirs. Il suffit d'être électeur influent et d'avoir pour député quelque puissant seigneur, pour se moquer des commandements de l'administration. Le receveur qui aurait recours à des moyens coercitifs serait désavoué, tancé et peut-être déplacé. Cela est connu du haut en bas de la hiérarchie.

Quand on est envoyé dans une recette, on commence par

s'informer si elle compte beaucoup de bons électeurs qui soient de mauvais payeurs. M. Claude parle de ces prévarications à la tribune sans que personne ait la pensée de le contredire. Le ministre promet de soutenir ses agents; il promet aux sénateurs et aux députés de ne pas les écouter; il dit qu'il a quelque espoir d'y parvenir. Dieu le veuille! Le ministre a besoin de la voix des grands députés; les députés, même les plus grands, ont besoin de la voix des grands électeurs. C'est ce qui rend les lois impuissantes, l'administration partiale et le trésor vide.

On fait remise de ce qu'ils doivent à des contribuables ou à des délinquants privilégiés. L'État y perd cent millions, dont il ne peut pas se passer et il les rattrape sur le pain des petits fonctionnaires. Est-ce de la justice cela? Est-ce de l'égalité? Est-ce de l'administration? Il est clair qu'une partie de l'argumentation de M. Claude tourne contre l'autre; car d'un côté il veut augmenter le rendement des alcools, et de l'autre il veut en diminuer la production, la circulation et la consommation. Il réussira plutôt, je le crains, à augmenter le rendement qu'à diminuer la consommation; mais les deux buts qu'il poursuit sont excellents. S'il réussit, il aura sauvé d'un grand péril notre industrie, notre honneur et notre budget. Pour ma part, je ne saurais trop le féliciter de l'initiative courageuse qu'il a prise, du solide et savant rapport qu'il a écrit, et de l'admirable discours qu'il a prononcé. Des actes comme celui-là honorent toute une carrière. M. Rouvier, qui est monté après lui à la tribune pour l'approuver et le féliciter, ne laissera pas tomber l'occasion de se montrer bon citoyen et habile ministre.

Gagner un demi-milliard en faisant une bonne action, c'est une chance qui ne se rencontre pas tous les jours. Quand ils n'en gagneraient que la moitié (faisons la part du feu), je ne les en regarderais pas moins comme des bienfaiteurs et des sauveurs.

Il est certain, quoi qu'on pense d'ailleurs des propositions de MM. Claude et Alglave, dit l'*Univers*, que l'impôt sur l'alcool est un de ceux dont l'augmentation ne saurait soulever de protestations sérieuses, si, d'autre part, l'on prend des mesures efficaces pour que la fabrication n'en soit pas fraudée ou livrée sans garanties à une concurrence de l'étranger, ce qui serait une autre source de dangers pour la santé publique comme pour le trésor.

LES FÊTES D'URBAIN II

Ces mémorables fêtes viennent d'avoir une conclusion que nous avons hâte de faire connaître, en publiant avec l'adresse à Sa Sainteté de Son Ém. le cardinal Langénieux, de NN. SS. les archevêques et évêques, prélats et chefs d'ordres religieux réunis à Châtillon-sur-Marne, le 21 juillet 1887, la réponse qu'a daigné y faire le Souverain-Pontife.

Voici le texte de l'adresse envoyée à Léon XIII :

Beatissime Pater,

Qui tamdiù bonorum omnium fuerat in votis, ac tantopere Galliæ et Romanæ Sedis decori profuturus sperabatur, is demum dies, nobis divinitus datus, illuxit.

Hodie scilicet, XII° Kalendas Augusti, Castellione supra Matronam, non procul ab inclyta Rhemorum civitate, quo loco natus traditur, Beato Urbano II, Pontifici Maximo, præstantissimum arte simul et mole monumentum, summo apparatu, inter densissimam cleri populique multitudinem, repetitis undique omnium plausibus, rite dedicatum est atque consecratum.

Cui nos tanto civium concursui, Beatissime Pater, eo alacriori animo ex dissitis Galliæ partibus et finitimis etiam nationibus Episcopi accessimus, quod ipsa Sanctitas Vestra Pii IX, Ven. Memor. vestigiis insistens, post redintegratum Beati Urbani immemorabilem cultum, monumentum hoc erigi optaverat et de proprio ærario pecuniam conferri jusserat.

Quid enim dulcius Nobis esse possit quàm ut paternæ voluntati obsequi festinemus? Quid vero antiquius, quàm ut Pastorum Principi, coram commissis Nobis gregibus, solemne præstemus obsequium? Quid demum ætate hac nostrâ opportunius, quàm ut Romanæ Sedi, celebrata Sanctorum Pontificum memoriâ, Christifidelium amorem conciliemus, ejusdemque decus magis ac magis adaugeamus?

Hodiernum vero diem quod attinet, Pater Beatissime, res, ut vera loquamur, præ festorum pompâ ac solemnitate, supra omnium vota fatemur successisse; et Beato Urbano II, Sanctitatis Vestræ antecessori tam inclyto, suis meritis non adeo indignos honores persolutos fuisse gloriamur.

Quem enim Pontificem olim Sancta Mater Ecclesia invictissimum suæ libertatis propugnatorem, publicæ pacis custodem, vindicem morum, flagellum simoniacæ luis, Christi sepulcri liberatorem, et devotissimum Virginis Mariæ servum cognovit ac mirata est, hunc hodie Cœlitum nimbo caput redimitum, grandi sculpturæ arte

expressum, eloquentiæ vi præcipua celebratum, ac pene innumeræ multitudinis plausibus et piis consentibus ad cœlum usque elatum, Nos propriis oculis, cum summo animorum gaudio, conspeximus.

Dum vero recogitabamus qua patientia, qua longanimitate fortis ille Christi athleta, nec virtute Gregorio VII impar, nec temporum iniquitate fractus, olivæ ramum adversariis primus obtulerit, et perturbatas Ecclesiæ res sapienter cunctando restituerit, Nobis suaviter in mentem succurrebat magna Pontificis illius imago, qui in præsenti totius orbis procella, navis Ecclesiæ clavum, auspice maris Stella, impavidus regit, disceptantium regum arbiter jura dicit, præpotentes inimicos ad deditionem ingenii vi ac prudentia subigit, universis pacem prædicat, et populis ac viris principibus quasi splendens lumen in cœlo, viam qua salvi fiant ostendit.

Sit ergo Beatus Urbanus nostris totiusque populi votis bonus ac præsens! Ad omnipotentem Deum, pro sua potentia intercessor adstet! Procul tandem a patria nostra dilectissima, procul ab Ecclesia catholica tot mala pellantur! Et Sanctitas Vestra, Beatissime Pater, sospes semper et incolumis, totius orbis negotia, ad gloriam Dei et Ecclesiæ incrementum, sustinere quam diutissime ac regere valeat!

Omnes Nos intereà congregati Episcopi, ad pedes Sanctitatis Vestræ provoluti, eosque devotissime deosculantes, ut Nobis nostrisque gregibus Apostolicam suam benedictionem largiri dignetur supplici prece exposcimus.

Actum Castellione supra Matronam in Galliâ, die XII° Kalendas Augusti, ann. MDCCCLXXXVII.

Voici la réponse du Souverain-Pontife, dont, à la suite du texte latin, nous donnons la traduction :

Dilecto Filio Nostro Benedicto M. S. R. E. Presbytero card. Langenieux arch. Remensi et VV. FF. Archiepis. et Epis, ac Dilectis Filiis Moderatoribus Religg. Ordd. qui Castellionem S. M. in Gallia B. Urbano II honorem habituri convenerunt.

LEO PP. XIII

Dilecte Fili Noster, Venerabiles Fratres ac Dilecti Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Litterarum vestrarum officio valde delectati sumus, quo novimus Beati Urbani II. Predecessoris Nostri simulacrum arte simul et mole spectabile, Castellione supra Matronam, qui locus natalis ejus traditur, in magna vestra et omnium ordinum lætitia et frequentia XII. Kalendas Augusti fuisse dedicatum. Dignum sane erat ut hujusmodi honor haberetur Pontifici virtutum et rerum gestarum gloria insigni cujus Nos cultum promovendum censuimus, ejusque illustrium meritorum in ista regione publicum monumentum extaret hoc præsertim

sæculo, quo multi sine vera virtutis laude, insignia tamen virtutis publice assecuti sunt. Commune autem studium quod Vos ad augendum Beati Urbani honorem, et memoriam celebrandam contulistis, pietas et religio fidelis populi quæ hac occasione splendide enituit, uti Nuntius Noster diserte ad Nos retulit, plene effecerunt ut solemnia a Vobis acta eum splendorem habuerint, quem rei ipsius dignitas omnino postulabat.

Gratulamur itaque intimo animi sensu, quod vestris et bonorum omnium fuerat in votis feliciter tandem peractum fuisse atque ita peractum, ut unum idemque monumentum, non modo sit publicum honoris munus Pontifici meritissimo redditum, sed etiam studii et obsequii vestri itemque Cleri et populi Galliæ erga hanc Apostolicam Sedem quam Ille tenuit et illustravit mirifice, apud posteros testificatio sempiterna, egregios autem sensus quos erga Nos in litteris vestris declarastis, effuso dilectionis studio prosequimur, ac votis vestris Nostra adjicimus Deum enixe adprecantes, ut Beati Urbani meritis Ecclesiam in magnis fluctibus laborantem propitius respiciat, Vobis et Clero vestro ad bonum certamen certandum vires addat, ac in dilecta ista Patria vestra eum spiritum fidei et religionis foveat ac provehat, per quem ipsa olim florentissima et invicta extitit. Horum autem cœlestium munerum auspicem, et pignus præcipuæ benevolentiæ Nostræ esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam Tibi Dilecte Fili Noster, et Vobis Venerabiles Fratres ac Dilecti Filii, cunctisque vigilantiæ vestræ concreditis, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die II. Augusti Anno MDCCCLXXXVII. Pontificatus nostri Decimo.

LEO P. P. XIII.

A Notre cher Fils Benoît-Marie Langénieux, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, archevêque de Reims ; à Nos vénérables Frères les archevêques et évêques et à Nos chers Fils les chefs d'ordres religieux, qui se sont réunis à Châtillon-sur-Marne, en France, pour honorer le bienheureux Urbain II.

LÉON XIII, PAPE

Les lettres que vous avez pris soin de Nous adresser Nous ont causé une vive satisfaction en Nous apprenant que le XII des calendes d'août (21 juillet) une statue, aussi remarquable par ses dimensions que par ses beautés artistiques, avait été inaugurée aux applaudissements de nombreux évêques réunis et d'une multitude formée de toutes les conditions sociales, en l'honneur du bienheureux Urbain II, Notre prédécesseur, à Châtillon-sur-Marne, où la tradition a placé son berceau.

Illustre par l'éclat de ses vertus et de ses œuvres, ce Pontife, dont Nous avons cru devoir reconnaître le culte, méritait assurément un

tel hommage; il méritait qu'un monument public s'élevât, dans ce pays, pour rappeler les services insignes qu'il a rendus, aujourd'hui surtout que tant d'autres, sans aucun titre réel, ont cependant reçu publiquement des honneurs qui ne sont dus qu'à la véritable vertu.

Votre commune ardeur à glorifier de plus en plus le bienheureux Urbain, et à célébrer sa mémoire, la piété et la religion du peuple fidèle qui éclatèrent si magnifiquement à cette occasion, comme Nous l'a très bien rapporté Notre Nonce, ont donné à votre fête une splendeur digne en tout de son objet. Nous vous félicitons donc du fond de Notre cœur de ce que vos désirs, les désirs de tous les gens de bien ont été enfin heureusement réalisés, et réalisés de telle sorte que, par un seul et même monument, vous avez non seulement acquitté le tribut d'honneur que méritait ce grand Pontife, mais encore élevé pour la postérité un éternel témoin du dévouement et de l'amour que vous, votre clergé, le peuple de France, portez à Notre Siège apostolique qu'occupa jadis Urbain II et sur lequel il a jeté un si merveilleux éclat.

Quant à vos excellents sentiments pour Notre personne, exprimés dans votre lettre, Nous les accueillons avec la confiance d'une tendre et ardente affection, et unissant nos vœux à ceux que vous formez, Nous demandons à Dieu avec instance, par les mérites du bienheureux Urbain, qu'Il daigne jeter un regard secourable sur l'Eglise naviguant péniblement au milieu des tempêtes, qu'Il augmente en vous et en votre clergé la force de combattre le bon combat, qu'Il ranime et fasse grandir dans votre patrie, qui vous est si chère, l'esprit de foi et de religion grâce auquel elle fut autrefois très prospère et toujours victorieuse.

Et maintenant Nous souhaitons ardemment que la bénédiction apostolique que Nous vous donnons avec un grand amour dans le Seigneur, à vous, cher Fils, à vous vénérables frères et chers fils et à tous les fidèles confiés à votre vigilance, soit le gage de tous ces bienfaits célestes et le témoignage de Notre particulière bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 août 1887, la dixième année de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

LES SŒURS MISSIONNAIRES D'AFRIQUE

EN KABYLIE.

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents).

18 *décembre*. Encore une nouvelle excursion à vous raconter ! je ne vous fais grâce d'aucun détail, il me semble que ces

expéditions se ressemblent assez peu pour que le récit de chacune soit nouveau.

Hier donc, nous nous remettions en route avec deux Sœurs. Nous voyions souvent au loin une colline dont la pente est couverte de maisons et nous nous proposions d'aller explorer ce coin de la Kabylie; il y avait d'autres villages plus haut et plus loin et nous partîmes un peu à l'aventure. Après deux heures et demie de marche, tantôt dans la plaine bourbeuse, tantôt dans le lit d'un joli ruisseau, tantôt en grimpant dans les rochers, laissant de côté les villages de la pente, nous arrivâmes aux dernières habitations des Charfas qui couronnent la colline. C'est un village de marabouts. L'un d'eux nous emmena chez lui et nous fit asseoir sur une natte pendant qu'il envoyait chercher des malades. Puis, ayant compassion de nous, il nous offrit de coucher chez lui. « Vous mangerez du couscous, nous dit-il, du pain de blé et de la viande, et puis demain vous repartirez. » Mais nous étions un peu désespérées; les villages qui, des Ouad'hias nous semblaient être au-dessus des Charfas étaient sur une autre montagne, séparée de nous par une vallée. Nous n'avions pas grand'chose à faire où nous étions, et, si nous voulions aller plus loin, nous perdions bien notre temps chez ce marabout. Enfin, toute réflexion faite, nous nous dérobâmes à l'empressement des Charfas pour continuer notre route. Jamais les Sœurs n'avaient visité cette contrée, et, si les hommes savaient qui nous étions parce qu'ils nous avaient vues ailleurs, nous causions de grands étonnements aux femmes; nous avons pu voir là ce qu'est le commencement d'une mission vis-à-vis des indigènes, et comment nous pouvons être reçues en pays inconnu. Comme nous passions : « Qu'est-ce que c'est que celles-là ? » demandèrent quelques femmes. — Ce sont les femmes du bon Dieu, répondit un kabyle.

Nous n'eûmes pas besoin de redescendre jusqu'au fond de la vallée, et en moins d'une heure nous atteignons le premier village : Aitab-del-Moumen. Ici, les portes des maisons ne sont pas sur la rue, mais quatre ou cinq maisons donnent sur une cour, et la porte de cette cour est soigneusement fermée; aussi, au premier aspect, le village semblait vide, et nous ne savions à qui nous adresser. « Si nous ne faisons rien pour les malades, disions-nous, au moins nous nous ferons connaître, ce sera toujours cela. » Quelques femmes revenant de la fontaine avec leurs sagounes nous rencontrèrent et nous regardèrent avec curiosité : « Achou

thaou? — Qu'est-ce que cela? » se demandaient-elles. Plus loin, nous rencontrâmes cinq ou six petits garçons qui jouaient assis par terre. Nous leur demandâmes ce qu'ils faisaient là, s'il y avait des malades chez eux, — ils ne savaient pas; — nous leur donnâmes des bonbons, — ils ne connaissaient pas cela et n'osaient y goûter. Nous continuâmes notre chemin, les enfants nous suivirent de loin; mais, si l'une de nous se retournait, aussitôt toute la bande prenait la fuite. Elle revenait après. Nous passâmes devant la Djemmâa; quatre ou cinq hommes fumaient, ils nous laissèrent passer d'abord, mais à peine avions-nous fait quelques pas que deux d'entre eux, parlant un peu le français nous rejoignirent, nous demandant si nous venions apporter des remèdes. Alors l'un deux nous conduisit dans une maison; on nous fit attendre dans une cour sans nous laisser entrer, et toutes les femmes vinrent nous regarder; puis arriva le malade, un pauvre vieillard qui n'en pouvait plus; le Kabyle nous servit d'interprète, proposa tous les remèdes, mais le vieillard secoua la tête et s'en alla sans vouloir rien accepter. Le Kabyle nous emmena ailleurs; d'abord, on nous demandait des remèdes, puis, quand nous voulions les donner, on n'osait plus les accepter; après que le premier en eut pris, tout le monde en voulut avoir et ce fut un enthousiasme indescriptible. « Vous êtes des hommes? » nous demandaient les femmes avec stupeur. « Mais non, nous sommes des femmes comme vous; nous sommes Françaises, mais les femmes kabyles et les femmes françaises c'est *kif kif*; nous aimons beaucoup les Kabyles, » et nous cherchions ainsi à les apprivoiser. « Oh non! dit l'homme qui nous accompagnait, vous *bono*, mais les femmes kabyles *macache bono;* vous *blanco*, les femmes kabyles *negro.* » Son parler était un mélange singulier de kabyle, d'arabe, d'espagnol et de français, c'est le *sabir*. Il nous conduisit chez lui; son enfant était un beau petit garçon bien blanc : « Tu vois bien, lui dit une Sœur, il est *blanco*, celui-là. — Tous les *muschachos* sont *blanco* mais grands, tous *negro*, *macache bono.* » Alors on commença à n'avoir plus peur de nous, et jamais les Sœurs ne furent accueillies avec plus de joie. Les gamins savaient déjà ce que c'étaient que les bonbons et ne nous laissaient plus de repos. Les maisons et les cours étaient envahies par une foule toujours croissante; une femme voulut fermer la porte de sa cour déjà à moitié pleine, la porte fut enfoncée par la bande. Dès qu'on avait donné un remède à l'un, tous en vou-

laient avoir. Je mettais du nitrate d'argent aux yeux malades, il fallut presque en mettre un peu à tout le monde, même à ceux qui se portaient bien. Nous nous laissions faire pour ne pas les effrayer. Comme les remèdes disparaissaient ainsi, nous en fabriquâmes quand il n'y en eut plus.

Un moment, nous fûmes séparées. J'avais le panier de médicaments, une femme me prit par le bras et m'entraîna dans sa maison ; Sœur Suzanne était absolument portée dans une autre direction. Entre les deux, Sœur Marie de Jésus pensa qu'il valait mieux venir à mon secours et me suivit. Je ne sais comment nous serions sorties de là, si un homme n'était venu nous chercher pour nous ramener auprès de notre Sœur qui se trouvait chez lui, et comme elle n'avait pas de remèdes, il tenait à nous avoir ; aussi les femmes durent céder devant lui.

Je ne sais pour qui on nous prenait, ou plutôt, l'ignorance de ces pauvres gens est inouïe. Une femme nous demande de venir soigner son fils. « Qu'est-ce qu'il a ton fils? — Il est mort. » Nous lui dîmes que le bon Dieu seul pourrait le ressusciter. Une femme joignait les mains d'admiration devant Sœur Suzanne, en disant : « Oh ! comme elle est bonne, celle-là ! » Je ne tarirais pas si je vous racontais tous les détails de cette expédition ; il fallut partir enfin en nous arrachant de vive force, car notre Mère Supérieure nous avait menacée de ne plus nous laisser retourner à ce village, si nous revenions la nuit. Nous revînmes en quatre heures et demie de marche, pas du tout fatiguées par la course, mais la tête un peu abasourdie du tapage qu'on avait fait autour de nous. Rien de pareil ne peut s'imaginer.

26 *décembre*. Hier, la fête de Noël. La messe de minuit a quelque chose de plus émotionnant, célébrée dans un pays infidèle. Il y avait à cette messe, outre nos deux pensionnaires, deux petites Kabyles dont l'une voulait être chrétienne, mais la pauvre enfant est affreusement maltraitée par sa mère qui la fait travailler comme un nègre et la laisse mourir de faim. On cite bien des traits touchants de cette enfant, qui est fort intelligente. La première fois qu'elle entendit réciter l'*Ave Maria*, elle pleura d'admiration. « Que vos prières sont belles ! nous disait-elle ; certainement votre religion est bien meilleure que la nôtre, mais si j'en parlais devant ma mère, elle me tuerait. » Un jour qu'elle était malade, une Sœur lui dit : « Tu vas mourir, ma pauvre Fathma ! — Oh non ! repondit-elle, sois tranquille, je ne mourrai pas ici; j'irai mourir chez toi, parce que je veux mourir comme toi, »

(c'est-à-dire chrétienne). Hier, elle fut particulièrement charmante, et ces deux enfants musulmanes assistant à nos cérémonies chrétiennes m'émurent plus que je ne saurais le dire; il me semblait que c'était comme les prémisses de la conversion de ces pauvres peuples d'Afrique. Après la messe, nous demandâmes à Fathma à quoi elle avait pensé pendant tout le temps qu'elle était demeurée à l'église : *J'ai prié pour le bon Dieu*, répondit-elle. Quant à Dabia, moins avancée que sa compagne, elle nous avoua ingénument qu'elle n'avait pas su à quoi penser; mais elle se montra fort empressée à apprendre à faire le signe de la croix : « J'avais honte, disait-elle, quand vous faisiez cela, parce que moi je ne savais pas. Apprends-moi pour que je fasse comme vous autres. » Et toutes deux de dire : « Les fêtes chez les chrétiens sont bien plus belles que chez les Kabyles. »

Après la messe de minuit, on avait donné du café et du pain aux enfants. Dabia cacha tout cela et ne prit rien, et, le lendemain de bonne heure elle s'échappa pour porter son déjeuner à sa mère. Ces Kabyles ont un cœur d'or ; des traits semblables se citeraient en France comme une rareté ; ici, tous en feraient autant.

29 *décembre*. — On vient de nous apporter une pauvre petite créature qui fait pitié. C'est une petite fille de trois ans, informe à force d'être enflée; ses paupières, qui empêchent ses yeux de s'ouvrir, sa figure, tout son corps, sont gonflés et blancs, et elle est toute couverte de plaques rouges et de plaies.

Je ne sais si ailleurs on trouve autant d'enfants ayant d'aussi affreuses maladies; mais il semble que le bon Dieu fasse souffrir ces petits êtres pour la conversion de leurs parents.

La mère de cette pauvre petite, reconnaissante des soins qu'on donnait à sa fille, nous disait : « Ah! vous, vous irez au ciel! — Et toi aussi tu iras, lui avons-nous répondu. — Oh! les Kabyles ne vont pas au ciel! » Ils ont presque tous cette idée-là. La petite Fathma, dont je vous parlais l'autre jour, nous disait aussi : « Je ne voudrais pas mourir maintenant, je n'irais pas au ciel, les Kabyles n'y vont pas! — Et pourquoi cela? — Parce qu'ils volent et qu'ils mentent. — Mais, toi, tu n'as pas volé. — Il faut être Français pour aller au ciel; quand je serai grande, je ferai la charité comme les Français, je donnerai tout ce que j'aurai, et alors, quand je mourrai, j'irai au ciel. »

Une de nos jeunes filles de l'école venait d'être vendue par son père ; son mari l'emmenait, il y a trois ans, dans une tribu

voisine. La pauvre enfant était désolée : « Non, je ne veux pas me marier ! criait-elle, je veux être chrétienne ! On me dit que Dieu est bon, et j'aime la sainte Vierge, est-ce qu'elle n'enverra pas quelqu'un à mon secours? Je ne veux pas me marier ! » On l'emmena de force. L'année suivante, elle tomba gravement malade. Une de nos Sœurs, qui allait la visiter, la trouva qui sanglotait. « Qu'as-tu, Melkhet ? — Je vais mourir, et je n'irai pas au ciel. — Et pourquoi ? tu aimes le bon Dieu, il te prendra avec lui. — Oh non ! les Kabyles ne vont pas au ciel ; je veux être chrétienne comme les Français ! Oh ! je t'en prie, ma Sœur, dis-moi ce qu'il faut faire pour être chrétienne ; si je n'allais pas au ciel, ce serait ta faute : promets-moi que tu ne me laisseras pas mourir comme cela ! »

1er *janvier*. Fathma vient d'être achetée par un Kabyle qui nous l'a confiée ensuite pour la faire instruire. Un instant, on avait pensé célébrer la cérémonie des fiançailles ; mais la chose a été jugée inutile. Cette cérémonie consiste dans le cadeau d'un gandoura et d'une ceinture à la fiancée; les parents de la jeune fille doivent donner un dîner et envoyer chez le fiancé un plat de couscous et de viande, que le jeune homme renvoie plein de blé. Après quoi, on conduit solennellement la jeune fille chez son fiancé ; sa future belle-mère lui pose une certaine coiffure sur la tête, et ensuite, l'enfant, ramenée chez elle, attend que son mari veuille bien la prendre avec lui. Pendant quelques jours, la fiancée doit porter de vieux souliers de cuir. C'est la seule fois de sa vie qu'elle se chausse. Les hommes ont des espèces de souliers de peau pendant l'hiver, mais les femmes sont toujours pieds nus, et à cette époque, où la neige tombe souvent dans nos montagnes, les pauvres enfants qui viennent à la classe font pitié. C'est toujours l'histoire des hommes mangeant du couscous et laissant le pain de son à leurs femmes. Nous disions un jour à un Kabyle qui nous précédait, qu'en France un homme cédait toujours le pas à une femme ; il nous répondit simplement que ce n'était pas possible. Quel singulier mélange chez ces peuples ! Leur misère morale est comme une nuit profonde; mais, dès qu'une lueur paraît, ils semblent immédiatement tendre à s'élever. Je vous ai cité bien des traits d'enfants qui prouvent quelles ressources la grâce pourrait tirer de ces natures.

3 *janvier* 1887. J'apprends à l'instant que je pars dans trois jours pour entrer enfin dans le noviciat. Vous vous souvenez

qu'en m'envoyant ici dès les premiers jours de notre arrivée en Afrique, son Eminence m'avait dit : « Au bout de quinze jours vous saurez à quoi vous en tenir sur votre vocation et, si vous n'êtes pas appelée, vous aurez assez de votre nouvelle vie. » J'ai passé ici trois mois entiers et, loin d'éprouver un seul moment d'ennui, je me trouve de plus en plus heureuse. Je regretterais vivement de quitter mes chers Kabyles, si je n'espérais revenir un jour parmi eux en *vraie* missionnaire. Mais, je vois trop aussi la nécessité d'une sérieuse formation religieuse comme préparation à un si sublime ministère pour ne pas désirer le noviciat. Une nouvelle vie va commencer pour moi et, en présence d'une chose aussi grave, je m'arrête, non pas effrayée, car j'ai confiance dans Celui qui m'a donné ma vocation, mais frappée par de sérieuses réflexions.

Chère Mère, je suis appelée à une grande œuvre, car notre but n'est rien moins que la conversion de l'Afrique. Or, si Dieu me demande de concourir à une aussi grande chose, quelle indignité ne serait-ce pas que de *faire semblant* de répondre à l'appel en ne me donnant qu'à moitié? Souvenez-vous qu'au jour où l'on m'a dit : « Partez » celui qui prononçait ce mot vous écrivait à vous-même : « Votre fille est une âme appelée à un dévouement *absolu*.

Eh bien ! le moment de *se dévouer absolument* est venu ; c'est dès le premier jour qu'il convient de consommer totalement le sacrifice au fond de notre cœur, pour n'avoir plus à revenir sur cette donation de soi-même. Oh ! priez avec moi pour que je ne regarde pas ici ma faiblesse et que je ne sois pas trop indigne de ma sublime vocation, unissez-vous à moi pour m'offrir à Dieu et détournez les yeux de l'holocauste pour les porter plus haut, ne voyez que Dieu seul qui vous fait une grande grâce et un grand honneur en vous prenant votre fille ; et pensez d'ailleurs qu'il ne vous la prend qu'afin de vous la rendre au jour où il vous comblera de joie et de gloire pour la lui avoir sacrifiée.

Votre fille,

MARIE-LOUISE.

LE PÈLERINAGE DE LOURDES

La semaine qui vient de finir a vu se reproduire à la Grotte une merveille dont il faut avoir été témoin, pour s'en faire l'idée : le pèlerinage de Notre-Dame de Salut, avec ses dix ou douze mille membres, accourus de toutes parts; avec ses mille malades dont la vue seule excite la pitié; avec sa légion de chrétiens, de chrétiennes du meilleur monde, heureux de se constituer les serviteurs et les servantes des pauvres; enfin, avec sa prière permanente qui obtient les guérisons et les conversions les plus prodigieuses.

On ne peut assister à cette grande manifestation de la France pénitente, sans avoir le cœur profondément remué, et sans être obligé de dire, les larmes aux yeux : « C'est admirable! »

Le 20 août au matin, sont venus à flots pressés les pèlerins de Paris, auxquels s'étaient joints les groupes de Cambrai, d'Arras, de Reims, de Bourges, de Tours, de Poitiers, de Bordeaux, etc.

Grâce au dévouement des Hospitaliers, les nombreux infirmes ont, en un clin d'œil, reconnu leur gîte, et les exercices du pèlerinage ont commencé.

De minuit à midi, les messes se succédaient à quarante autels; on y distribuait des milliers de communions.

Les brancardiers, bretelles croisées sur la poitrine, allaient et venaient, des hospices à la Grotte, de la Grotte aux Piscines, charriant les grabats, ou traînant les voitures sur lesquelles les malades étaient portés d'un lieu à l'autre.

De charitables dames, de leur côté, parées de leur tablier de service, se penchaient sur ces malheureux, pour leur prodiguer les soins les plus tendres, soit auprès du saint Rocher, soit dans les hôpitaux.

Aux piscines, hospitaliers et hospitalières plongeaient les malades, avec précaution, dans les eaux mystérieuses de la Fontaine.

Et, pendant ce temps, plusieurs milliers de personnes étaient en prière. La supplication épuisait toutes ses formes possibles et imaginables les plus touchantes. Elle jaillissait de deux groupes distincts, présidés par plusieurs prêtres qui la dirigeaient, la modifiaient sans cesse, et sans cesse l'excitaient.

On priait sur tous les tons, avec chants, avec invocations pressantes ; on priait debout, à genoux, les bras en croix, avec baisements de la terre ; on s'enflammait par l'exemple, les uns, les autres. C'était un enthousiasme qui tenait du délire.

Un homme, qui paraissait mort à tout attendrissement de cœur, pleurait un jour comme un enfant devant un tel spectacle. « Qu'avez-vous, lui dit-on, à pleurer de la sorte? — Voyez, répondit-il, comme c'est touchant? Je pleure de voir prier ! »

Les pèlerins du 20 août avaient quelque mérite à persévérer dans leur prière immense, incessante, enflammée.

Notre bonne Mère a-t-elle voulu leur envoyer une image des grâces extraordinaires qui allaient pleuvoir sur leurs têtes? Des ondées abondantes sont tombées presque sans interruption toute la journée. Malgré le mauvais temps, personne n'a quitté la Grotte ou les piscines. On restait les bras en croix et à genoux, sans prendre garde à la pluie.

Comment la Vierge clémente ne se serait-elle pas laissée toucher par cette générosité dans le sacrifice?

Déjà, ce premier jour, le *Magnificat* a retenti plusieurs fois.

*
* *

Le lendemain, le soleil se leva radieux. C'était la fête du Pape Léon XIII, que les pèlerins avaient acclamé le soir et à qui ils avaient adressé par dépêche l'assurance de leurs souhaits, de leurs prières et de leur dévouement sans bornes.

Cette journée a été extraordinairement bénie. Les piscines étaient encore plus assiégées ; les malades faisaient queue, en attendant leur tour.

A un moment donné, un prêtre, renonçant à toute autre prière, a récité tout haut des actes de contrition. C'est alors, assurent des témoins, que les guérisons ou améliorations ont été les plus nombreuses. Plusieurs paralytiques ont traversé la foule portant sous leurs bras leurs béquilles devenues inutiles.

Un enfant de dix ans, Georges Tilliard, dont on parlera plus loin, a surtout excité un enthousiasme indescriptible. Chacun voulait l'embrasser ; sa mère ne se possédait pas de bonheur. Il a fallu qu'un missionnaire le prît sur ses épaules pour le soustraire aux ovations de la multitude.

N'insistons pas davantage sur ces faveurs de l'ordre corporel. On trouvera du reste ailleurs le récit de celles qui paraissent les plus remarquables.

Les faveurs de l'ordre spirituel ont dû bien autrement réjouir les anges et faire tressaillir le ciel entier.

Ce qu'il est permis d'en savoir montre que la grâce a opéré dans les âmes avec une merveilleuse efficacité. Que de pécheurs après avoir gémi pendant de longues années dans l'esclavage du péché, ont enfin chanté, cette année, leur délivrance et ont dit à leur confesseur : « Oh ! que Dieu est bon ! Comment faire assez pénitence pour lui rendre amour pour amour? »

Un vieillard a tenu, devant sa fille, ce langage à un religieux : « Mon père, il y a 55 ans que je ne me suis pas confessé ; ayez pitié d'un vieux pécheur. Ma femme est au ciel ; elle était protestante, et ma fille l'a convertie. Moi j'étais un impie, un misérable et elle m'a converti aussi. Me voilà! » Un quart d'heure après, cette âme était transfigurée.

La cérémonie principale du dimanche devait être la bénédiction de deux grandes et splendides grottes situées sur le flanc de la montagne des Espélugues. L'une est destinée au culte de Notre-Dame-des-Douleurs, l'autre à celui de sainte Madeleine. Ce sont deux vraies merveilles de la création. A la différence des grottes ordinaires, où l'on n'entre qu'en rampant et où l'on ne trouve que ténèbres, elles ont des entrées comme de vrais portiques de cathédrale, la lumière s'y répand à torrents, et à l'intérieur, elles renferment des beautés incomparables : voûtes élancées, piliers gigantesques, grande variété de formes, de tons, de couleurs, en un mot tout ce qui ravit l'âme dans ses profondeurs et l'élève vers l'infini. On dirait deux vastes églises juxtaposées.

Ces grottes restaient ignorées jusqu'ici des foules qui passaient indifférentes devant elles. Quelques savants seuls y faisaient des fouilles et y cherchaient des fossiles.

Des lacets qui serpentent le long des rochers, permettent d'y aboutir sans peine. On y pénètre aussi en gravissant 33 marches d'escalier. C'est juste le nombre des années que sainte Madeleine a passées à la Sainte-Baume.

Celle que Notre-Seigneur appelait la perle de son cœur a déjà pris possession de l'une des grottes. Sa statue en pierre blanche, œuvre d'art du sculpteur Moulins, a été érigée sur un socle formé par la nature. La figure traduit avec un rare bonheur l'extase et la pénitence ; l'encadrement des rochers donne au groupe une expression incomparable.

L'inauguration de ce nouveau sanctuaire avait donc lieu dimanche.

A trois heures de l'après-midi, les groupes, venus de toute la France, ont déployé leurs bannières, et dans un ordre parfait, au chant de : *Vive Jésus, vive sa Croix!* se sont dirigés vers les Espélugues.

Malgré leur étendue, les grottes ont été bientôt littéralement remplies, de sorte que des milliers de personnes stationnaient au-dehors. L'honneur de bénir la statue ne pouvait être dévolu qu'à un enfant de Marseille. M. le chanoine Payan d'Augery a fait son entrée dans la grotte, précédé de la relique de sainte Madeleine, que deux prêtres portaient sur un gracieux brancard. En même temps, des voix innombrables chantaient : Sainte Madeleine, priez pour nous!

L'orateur a été celui que les masses écoutent de préférence dans les circonstances extraordinaires : le R. P. Marie-Antoine, capucin.

Le soir arrivé, après une journée de prière incessante et de dévouement admirable aux malades, cette multitude heureuse a pris comme un délassement et une récompense, le repos et les joies d'une immense procession aux flambeaux.

Rien de plus beau que ce défilé de deux heures, que cet ordre maintenu d'un bout à l'autre par les brancardiers de service, que ces chants nourris, que cette piété enthousiaste. Ces flambeaux, se déroulant toujours, inondaient de lumières la Grotte, la Basilique, les lacets, la prairie. Le temps était si beau, qu'on aurait volontiers passé la nuit à glorifier ainsi Notre-Dame de Lourdes.

Les Marseillais avaient le cœur gros au moment des adieux. Ainsi que le constatait leur sympathique président, M. le chanoine Payan d'Augery, sur 18 de leurs malades, deux avaient été l'objet des bontés de Marie. Une femme avait laissé ses deux crosses à la Grotte, pour attester la puissance de Notre-Dame ; une seconde avait suspendu l'une et conservé l'autre par prudence, espérant la renvoyer bientôt.

Une coutume touchante a réuni vers huit heures les membres de l'Hospitalité sous le regard de la blanche Madone. C'est là qu'ils avaient promis de servir les malades pauvres. Il était juste que ce fût là qu'on prononçât le nom de ceux qui étaient tombés depuis la dernière réunion, en combattant le bon combat.

Cette journée du pèlerinage devait être marquée par une cérémonie non moins imposante que celle de la veille.

Les malades, parmi lesquels les guérisons succédaient fréquemment aux guérisons, eurent, dans cette soirée une douce consolation. Mgr l'évêque de Tarbes leur porta sa bénédiction à la Grotte et dans les divers hôpitaux. Le vénéré prélat se fit tout à tous, adressant des paroles de résignation aux infirmes qui n'avaient rien obtenu, et remerciant les hospitaliers, les hospitalières, toujours à la hauteur de leur œuvre de charité héroïque. Il était accompagné de M. l'abbé Ritouret, curé de Saint-Lambert-de-Vaugirard, et de M. l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde, tous deux originaires des Pyrénées.

Encore une fois, le soir, la procession aux flambeaux entoura la Basilique, les piscines et les chemins de la prairie, d'une ceinture de lumières, de chants de reconnaissance et d'amour. Puis, les bannières se rangèrent autour de la Vierge du Couronnement, et le symbole de la foi, le *Credo* fut chanté par la masse des pèlerins. Ne fallait-il pas que le monde entier sût que la *France est encore croyante*, et que du couchant au midi, de l'ouest à l'occident, le monde écoutât la France acclamant son Dieu, et Marie, Mère de son Dieu?

Le P. Edmond, a dit en substance : « O Vierge Immaculée, voici votre bouquet de fête. Ce sont vos enfants de prédilection. Vous avez répandu sur leur corps votre eau miraculeuse ; votre main secourable a guéri leurs infirmités et renouvelé dans tout leur être les sources de la vie. Ah ! ne permettez pas que ces grâces extérieures, symbole des grâces du dedans, soient séparées de leur type divin. Que leurs âmes restent pures ! Que les ressuscités à la vie du temps ne meurent pas à l'éternelle vie !

« Il faut se séparer. Lourdes est le grand trait d'union de nos âmes. Il faudrait y tenir les congrès européens et les réunions diplomatiques, et tous les peuples s'aimeraient en frères. On ne se quitte pas ici sans avoir le cœur déchiré ! »

Jamais les acclamations : Vive Notre-Dame de Lourdes ! vive Léon XIII ! vive le bon Dieu ! n'avaient été répétées avec plus d'ensemble et de puissance.

Ce compte rendu a excédé toute limite, et cependant, que de particularités nous avons passées sous silence ! Les Lorrains-Alsaciens de M. l'abbé Noël ont eu des prédicateurs de mérite, soit en allemand, soit en français ; la place nous fait défaut,

pour citer même leurs noms. L'humilité du P. Saudrau, dominicain, nous pardonnera de signaler seulement pour mémoire son beau discours sur sainte Madeleine. Le salut éloquent, adressé par M. de Montbron, curé de Saint-Porchaire de Poitiers, aux saints de chaque pays représenté à Lourdes, en particulier à sainte Radegonde, mériterait mieux qu'une simple mention. Nous avons été heureux de rencontrer à la tête du pèlerinage de Poitiers, un des sympathiques vicaires généraux du diocèse, M. de Vareilles-Sommières.

Le Pèlerinage national de 1887 est reparti le 22 août, après avoir imploré le triomphe de l'Église et de la France.

Dans l'ordre des grâces corporelles, le Pèlerinage national est plus favorisé que les autres.

Le nom qu'il porte en fait le représentant de la France à Lourdes, et la France est le royaume de Marie. Voilà, peut-on croire, une cause des prodigieuses largesses dont nous le voyons comblé.

Mais il vaut mieux dire que la prière offre, dans ce pèlerinage, un caractère exceptionnel de ferveur et de continuité, de foi et de confiance, qui suffit pour tout expliquer. L'invocation de l'Immaculée y est incessante, et, en retour de cette persévérance, l'Immaculée y manifeste incessamment sa douce et puissante action.

Bien des malades amenés à la Grotte par le pèlerinage de 1887 n'en sont repartis qu'après avoir laissé au pied des saintes Roches toutes les infirmités, ou du moins une partie des souffrances qui désolaient leur vie.

Ils sont venus au bureau des constatations, où ils ont été l'objet d'un examen sérieux.

On se préoccupe à Lourdes, en effet, de suivre fidèlement la direction approuvée par le Souverain Pontife: rien de douteux n'y est accepté, et tout s'y pèse au poids de la science. Ajoutons que la Providence rend cette conduite facile.

Les médecins, qu'on accueille avec joie dans la salle des procès-verbaux, se trouvent heureux de constater les faits qui y sont soumis à leur appréciation. Neuf ou dix entouraient, cette année, le Docteur de la Grotte, et pas un, sans doute, n'a accusé ce dernier d'incliner trop aisément vers le surnaturel.

Les guérisons ou améliorations notables, inscrites sur le registre des procès-verbaux du pèlerinage national, atteignent le nombre de quarante-neuf. Dans cette belle collection de faveurs

célestes, il y a beaucoup de grâces très remarquables. Y trouve-t-on des miracles? Nous l'ignorons. Le temps doit dire son mot avant que nous puissions, nous, émettre une opinion.

(Journal de Lourdes.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les libéraux italiens, ne voulant pas manquer une occasion de faire une sottise, font annoncer, pour le 20 septembre prochain, date de l'occupation de Rome par les sacrilèges envahisseurs piémontais, une grande manifestation, destinée à protester « contre toute idée de transaction avec le Saint-Siège ». Un comité démocratique a été formé, et il sollicite des adhésions de toutes les parties de l'Italie. Mais il est douteux que ce grand fracas aboutisse à quelque chose de sérieux. Aussi bien, les futurs manifestants peuvent se rassurer sur l'objet de leur sollicitude. Pour transiger dans le sens où ils supposent que la transaction peut se faire, il faut être deux : or, le Saint-Siège ne transigera jamais avec les droits essentiels de l'Eglise.

—

Pendant que Rome est désertée, à cette époque de l'année, par les personnages officiels, qui en redoutent le *climat fatal*, Notre Saint-Père le Pape continue, dans sa captivité même, de remplir le rôle de véritable souverain. Grâce à lui, le Vatican reste l'asile de toutes les grandes choses, et l'on y voit, entre autres, fleurir les beaux-arts, qui ailleurs sont voués à la décadence ou servent d'instruments à l'impiété, comme l'atteste le projet de monument à Giordano Bruno. C'est au Vatican que le Saint-Père a fondé récemment une importante école de tapisseries, sous la direction du chevalier Gentili. Là aussi il fait exécuter de grands travaux pour l'Exposition vaticane et pour les cérémonies prochaines de béatification et de canonisation. C'est là pareillement que le célèbre peintre Ludovic Seitz vient de mener à terme les travaux de décoration de la galerie dite des candélabres, digne continuation des Loges de Raphaël. Les peintures à fresque qu'y a exécutées M. Seitz ont été hautement louées même par la presse libérale. Elles représentent l'apothéose de saint Thomas d'Aquin et le triomphe de la vérité catholique sur l'erreur multiforme que combattent et terrassent l'ange de l'École et ses disciples.

Le Saint-Père s'intéresse tout particulièrement aux préparatifs de la grande Exposition qui doit avoir lieu au Vatican pour son jubilé sacerdotal. Il y a quelques jours, Sa Sainteté a reçu en longue audience une députation du comité romain chargé de ces préparatifs. Léon XIII s'est enquis avec une satisfaction toute paternelle des offrandes déjà arrivées ou annoncées et que le Pape, habitué à recevoir d'une main et à donner de l'autre, destine en grande partie aux églises pauvres et aux pays de missions.

Il a écouté l'intéressant rapport que lui a soumis à ce sujet le secrétaire du comité romain, M. le chevalier Alliata, l'un des plus intelligents et des plus infatigables organisateurs de l'Exposition vaticane; puis il a voulu encore interroger plus longuement sur tous les détails et les préparatifs qui s'y rapportent M. le prince Lancelloti, l'un des membres les plus zélés du comité romain. Le Saint-Père a manifesté la plus vive satisfaction pour les magnifiques témoignages de piété filiale qui s'accomplissent à l'occasion de son jubilé sacerdotal et dont la gloire, a-t-il dit, rejaillit sur toute l'Église, comme une preuve éclatante de sa vitalité et du fécond dévouement des fidèles.

—

Le Souverain-Pontife a convoqué en séance plénière au Vatican la S. Congrégation des Rites, pour le 6 septembre, afin d'y procéder à l'examen en dernier appel des miracles relatifs à la cause de canonisation du Bienheureux Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, canonisation qui, on l'espère, aura lieu à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté.

France.

Cambrai. — Le dimanche 14 août, Mgr l'évêque de Lydda a béni la première pierre de la nouvelle église de Caudry, qui va être édifiée dans cette paroisse. La commune a voté 600,000 francs.

Le conseil municipal, le conseil de fabrique, les deux musiques, la compagnie des sapeurs-pompiers, une longue file de statues et de bannières suivie de la célèbre châsse de sainte Maxellende, patronne de la paroisse, des milliers de personnes, tel fut le nombreux cortège qui accompagna Monseigneur depuis l'ancienne église jusqu'à l'emplacement de la nouvelle, par un chemin orné d'arcs de triomphe et de superbes décorations.

Après avoir procédé aux cérémonies liturgiques de la bénédiction, Mgr de Lydda fit entendre sa parole si sympathique à l'immense foule qui l'entourait et qui l'écouta avec une religieuse attention.

Rouen. — Dimanche, on a érigé au Tréport un magnifique Christ en fonte, sur le haut de la falaise.

Cinquante patrons de bateaux portaient le Christ, suivi d'un cortège composé de plus de huit cents marins. Arrivé au sommet de la falaise, le R. P. Chapotin a prononcé un discours qui a profondément ému les assistants.

Étranger.

Bade. — Il y a quelque temps, les feuilles catholiques annonçaient que des pourparlers existaient entre le gouvernement du grand-duc de Bade et la Curie romaine, à l'effet d'amener une entente sur le terrain politico-religieux. Les journaux du parti libéral-national donnèrent à cette nouvelle un démenti formel. Aujourd'hui le *Bad Wolksblatt*, l'organe du parti libéral-national, nous annonce lui-même la vérité de la première assertion.

Nous ignorons encore, dit cet organe, quelles seront les modifications apportées à notre législation politico-religieuse. Il est plus que probable qu'on ne saura rien de certain à ce sujet aussi longtemps que les négociations ne sont pas terminées. Il serait donc prématuré de vouloir énoncer dès à présent un jugement quelconque. Nous laisserons donc élaborer tranquillement le projet de loi. Quand tout sera fait, *nous saurons bien donner notre avis*. Nous n'arriverions pas à notre but si nous menacions le gouvernement de l'opposition du parti libéral national. Si le gouvernement a pris la ferme résolution de rendre moins durs quelques articles de la législation politico religieuse, alors il se laissera à peine émouvoir par la presse.

Belgique. — A la veille de l'ouverture du Congrès catholique de Liège, Sa Sainteté Léon XIII a envoyé à Mgr Doutreloux la lettre suivante :

LÉON XIII PAPE

Vénérable Frère,

salut et bénédiction apostolique,

La lettre que vous avez eu l'obligeance de Nous adresser, dans les derniers jours du mois de mai, Nous a fourni une nouvelle preuve du zèle si remarquable qui vous anime pour le bien général. Elle Nous a appris en effet, le dessein que vous avez arrêté, de concert avec d'éminents catholiques de Belgique et de l'étranger, de réunir

à Liège, au mois de septembre prochain, un second Congrès semblable à celui de l'an dernier, pour étudier les questions qui se rattachent à la condition et aux besoins de la société.

Comme les résultats obtenus dans ce premier congrès ont mérité les éloges des hommes clairvoyants et qu'il reste encore en grand nombre de graves sujets à traiter sur cet objet, Nous approuvons hautement votre résolution, Nous l'assurons de Notre bienveillance et Nous accompagnons vos travaux de tous nos vœux.

Nous comprenons parfaitement d'ailleurs que les questions qui sont à l'ordre du jour de ces réunions sont non seulement dignes d'exercer les talents des hommes sérieux et sages, mais quelles doivent attirer l'attention et la sollicitude toute particulière des catholiques, que la charité du Christ presse de contribuer dans la mesure de leurs forces au salut commun et principalement de porter secours et soulagement à cette classe d'hommes qui sont astreints à une vie pauvre dans les fatigues du travail journalier.

Tel est en effet le but qu'il s'agit d'atteindre; découvrir d'abord quels sont les moyens les plus propres, eu égard aux circonstances locales, à alléger les maux qui pèsent sur les ouvriers et à écarter les dangers que leur nombre et la misère de leur condition créent aux gouvernements et à la charité des citoyens ; ensuite — afin que ces recherches ne demeurent pas sans résultats — appliquer résolûment et activement les remèdes que l'on aura reconnus les plus aptes à parer à ce double mal.

Or ces remèdes ne peuvent être parfaitement connus, ils ne peuvent être appliqués avec amour en même temps qu'avec zèle que par ceux qui apprécient l'importance souveraine des secours qui fournit la religion chrétienne, qui s'éclairent de sa céleste lumière et s'arment de sa force divine.

Ne doutant pas que vous ne soyez pénétrés de ces sentiments, Nous avons le ferme espoir que vos délibérations et vos travaux produiront des fruits salutaires et abondants.

Poursuivez donc avec courage et confiance l'œuvre que vous avez entreprise : que l'esprit du Seigneur préside à vos assemblées : qu'Il illumine vos intelligences des rayons de sa sagesse et unisse vos volontés dans un saint accord ! Comme gage de ces divines faveurs, recevez la bénédiction Apostolique que Nous vous accordons de toute l'affection de Notre cœur, à Vous, vénérable Frère, ainsi qu'à tous Nos chers fils qui prendront part aux travaux du prochain Congrès.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 juillet 1887, la dixième année de Notre Pontificat. LÉON XIII PAPE.

Grèce. — C'était chose connue que la Franc-Maçonnerie est très répandue et très puissante en Grèce; mais on n'aurait jamais cru qu'elle exerçât son influence sur le clergé soi-

disant orthodoxe, si un fait récent n'était venu dévoiler tout l'empire de cette funeste influence. Voici le fait :

L'évêque dissident Lata vient à savoir sûrement qu'un de ses prêtres de Zante était agrégé à la Franc-Maçonnerie. Cet évêque, qui est l'un des plus instruits et des plus estimés de son Église, crut de son devoir d'obliger le prêtre en question à abjurer publiquement ses erreurs et à s'éloigner de Zante. En même temps, l'évêque publia une instruction adressée au peuple et dans laquelle il démontrait que la Franc-Maçonnerie, par son caractère et son but est essentiellement perverse et absolument contraire à l'esprit du christianisme ; il en concluait qu'il n'était pas permis de s'y agréger et que ceux qui en faisaient partie avaient le strict devoir de s'en retirer.

Ce fut aussitôt dans la presse sectaire le signal de violentes attaques contre l'évêque de Zante. Ne pouvant contester l'instruction de ce prélat dans les affaires ecclésiastiques, les auteurs de ces attaques lui ont reproché d'ignorer la nature et l'histoire de la Franc-Maçonnerie et d'avoir puisé ses renseignements aux sources de l'Église latine et du Pape de Rome. Il y a là, d'ailleurs, un fonds de vérité, en ce sens que l'Encyclique de Léon XIII, traduite en grec par les soins du journal catholique l'*Anatoli* (l'*Orient*), produisit une profonde impression sur l'épiscopat et le clergé grec dissidents, qui trouvèrent dans ce remarquable document l'explication des progrès que l'irréligion faisait en Grèce, notamment dans les villes les plus populeuses du royaume.

Quant à l'incident de l'évêque de Zante, le gouvernement plus ou moins maçonnique d'Athènes y a trouvé prétexte à intervention, car on sait que l'épiscopat grec, séparé, d'une part, du Saint-Siège, et, de l'autre, ne voulant pas relever des patriarches de Constantinople, en tant que ceux-ci sont sujets turcs, doit dépendre du ministère des cultes. L'évêque Lata, en particulier, doit sa nomination à M. Lombardos, de Zante, aujourd'hui ministre de l'intérieur, et voici qu'il a été mandé à Athènes *ad audiendum verbum*. Nous trouvons à ce sujet dans l'*Æôn (le Siècle)* une note contresignée de deux astérisques et conçue en ces termes : « L'archevêque de Zante se trouve actuellement à Athènes. Nos deux ministres Francs-Maçons, M. Lombardos, son protecteur, ministre de l'intérieur, et M. Théotokis, ministre de la marine, qui a été, nous assure-t-on, Vénérable de la Loge *Le Phénix*, l'amèneront à s'inspirer

de plus sages conseils, en lui expliquant au moins le but et l'action de la Société des Francs-Maçons (!) car il y a grand besoin de dissiper en cela les préjugés que professe l'évêque halluciné et qui sont très préjudiciables à la population de Zante. »

Comme on le voit, la Franc-Maçonnerie est toujours la même partout. Elle s'efforce de tenir secrètes ses intentions contre le christianisme, et lorsqu'elle se trouve avoir en mains le pouvoir, elle sévit implacablement contre quiconque met obstacle à sa propagation, démasquant ainsi la perversité de son caractère et de ses desseins.

Pays-Bas. — L'*Osservatore Romano* annonce officiellement la nomination de Mgr Rinaldini comme internonce à La Haye. Il y remplace Mgr Spolverini, envoyé comme internonce au Brésil.

Mgr Rinaldini était depuis quinze ans attaché à la nonciature de Belgique. Il était arrivé à Bruxelles au mois de mai 1872 et il y fut secrétaire et auditeur de deux nonces successifs, Mgr Cattani et Mgr Vannutelli.

A la rupture des relations officielles entre la Belgique et le Vatican, le sympathique prélat resta en Belgique comme agent privé du Saint-Siège.

Au rétablissement des relations officielles, Mgr Rinaldini fut nommé chargé d'affaires et il occupa ce poste du mois de février au mois de mai 1885 inclusivement.

Etant resté ensuite avec le nouveau nonce Mgr Ferrati, il avait continué depuis à remplir les fonctions d'auditeur, et c'est de cette position qu'il vient d'être élevé par la confiance de S. S. Léon XIII au poste d'internonce à La Haye.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La mobilisation. — Conseils généraux. — Un scandale. — Etranger.

1er septembre 1887.

C'est la mobilisation qui fait aujourd'hui l'objet des commentaires de tous les journaux. Il n'en est guère qui ne signalent comme un fait regrettable et même inquiétant l'indiscrétion qui a permis au *Figaro* de publier le plan de la mobilisation avant même que le commandant du corps désigné fût averti.

C'est le général Bréart qui commande le 17e corps d'armée; c'est lui, par conséquent, qui dirigera l'essai de mobilisation.

Le général Bréart est né à Grenoble le 4 février 1826.

Élève de La Flèche et de Saint-Cyr, il a été nommé sous-lieutenant au 70e régiment d'infanterie le 1er octobre 1845, lieutenant le 1er mars 1849 et capitaine le 5 mai 1853.

Passé au 18e bataillon de chasseurs à pied le 25 décembre 1853, il fit les deux expéditions de Kabylie de 1856 et 1857, et rentra en France le 5 novembre 1857. Le 29 avril 1859, il partit pour la guerre d'Italie et reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 13 août 1859; il ne rentra en France qu'en 1860.

En récompense de sa brillante conduite durant la guerre du Mexique, il fut nommé chef de bataillon du 95e régiment d'infanterie le 24 juin 1863.

Nommé lieutenant-colonel du 51e régiment d'infanterie le 3 août 1867, il prit part, avec ce régiment, aux batailles et aux combats livrés par l'armée de Metz et fut appelé, le 12 septembre 1870, comme colonel, au commandement du 19e de ligne.

Il partit en captivité après la capitulation.

Il rentra en France le 7 avril 1871; le 24 mai il s'emparait du Château de la Muette. Général de brigade le 3 mai 1876, le général Bréart reçut le grade de général de division le 18 juin 1881, et, le 28 juin 1887, il fut placé à la tête du 17e corps et nommé grand officier, le 5 juillet.

On remarque, non sans un certain contentement, que la presse allemande qui, il y a six semaines, jeta feu et flammes à propos du projet de mobilisation et qui espérait peut-être ainsi empêcher la Chambre de voter les crédits nécessaires à cette expérience, est aujourd'hui plus calme. C'est à peine, en effet, si les journaux d'au-delà des Vosges s'occupent de l'affaire, ce qui est infiniment plus sage. Les relations internationales voisines deviendraient impossibles et s'aigriraient bien vite, si l'on devait de la sorte prendre ombrage des mesures militaires et des moindres manœuvres que tout gouvernement a le droit d'ordonner chez lui. Ce serait la négation de l'indépendance des peuples et des gouvernements.

Il est, du reste, à remarquer que la presse allemande n'a fait tant de tapage contre la mobilisation qu'aussi longtemps que le général Boulanger était au ministère de la guerre. Depuis « l'exil » du héros de l'*Intransigeant* à Clermont-Ferrand, elle a retrouvé un peu de bon sens. Aussi n'est-il plus question

aujourd'hui d'observations diplomatiques de l'Allemagne au cabinet de Paris, à propos de la mobilisation. Il y a deux mois, on ne parlait de rien moins que d'en faire un *casus belli*. C'est tout gratuitement, bien entendu, qu'on a attribué cette intention au gouvernement allemand. Il n'en est pas moins utile de constater le calme absolu avec lequel l'Europe se prépare à assister aux grandes manœuvres du 17e corps.

Mais si, sous ce rapport, les dispositions des différentes puissances sont rassurantes, en est-il de même de celles de nos populations du Midi, au milieu desquelles va s'accomplir l'expérience à l'ordre du jour? Il paraît que non ! Si l'on s'en rapporte aux dépêches de l'*Agence Havas*, les paysans, notamment dans le Lot-et-Garonne, ne se rendent nullement compte de l'opération et de ses conséquences pratiques, aussi croient-ils à l'imminence d'une guerre. Cette ignorance de ce que vaut en réalité l'essai de mobilisation et les appréhensions qui en sont la conséquence, font peu d'honneur, il faut en convenir, non seulement à la presse locale qui aurait dû expliquer à ses lecteurs, ce qu'était l'expérience aujourd'hui tentée, mais encore et surtout aux autorités départementales, qui auraient dû renseigner leurs administrés. Aussi une proclamation des préfets, mais ce qui vaudrait encore mieux, des généraux qui commandent dans la région, est-elle absolument indispensable pour expliquer aux populations la portée de l'opération.

Il serait bien, d'autre part, que les députés et les membres des conseils généraux, qui sont en ce moment dans les départements de la région, fissent des efforts dans le même but.

—

La session des conseils généraux est close dans presque tous les départements. Il ressort, en résumé, de cette session : que les manifestations politiques y ont été à l'état d'exception, les questions économiques et d'intérêt départemental ayant eu le pas sur les autres.

L'un des vœux les plus curieux est certainement celui du conseil général de la Creuse qui, malgré l'opposition du préfet qui prétendait que la question était politique, s'est prononcé pour la suppression de la moitié des députés, de façon à favoriser les projets d'économie préconisés par le gouvernement et à diminuer le nombre des quémandeurs qui assaillent les ministres et les députés.

A Angers, le conseil a mis sur la sellette le préfet de Maine-

et-Loire. Apostrophé par MM. de la Bourdonnaye, de Castries, Guibourd et le général d'Andigné, interprètes des sentiments du conseil général et du département, M. le préfet a dû entendre, au sujet de la question scolaire, les protestations de ses administrés qui devenaient ses juges.

Convaincu d'avoir favorisé la violation de la neutralité scolaire, d'avoir méconnu la liberté des pères de famille et la dignité des conseillers généraux, le préfet, trouvé sans excuse, a subi plusieurs votes qui équivalent à autant de blâmes bien caractérisés. On en jugera par cet extrait du *Journal de Maine-et-Loire*, que nous abrégeons encore :

M. de la Bourdonnaye, dans un rapport très modéré mais très ferme, dit que la neutralité promise dans les écoles n'est pas observée. Des instituteurs attaquent violemment la religion. Dans certaines communes, comme au Louroux-Béconnais, on laïcise non pour le progrès de l'instruction, mais dans le seul but d'exclure les congréganistes.

Par ailleurs, on a exclu des commissions scolaires les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissements pour y introduire des gens absolument opposés aux sentiments des populations de Maine-et-Loire. C'est un mépris absolu pour le suffrage universel. L'administration enlève aux maires conservateurs la présidence de la distribution des prix; elle agit contre la décision de conseils municipaux, ce qui ne l'empêche pas de venir réclamer aux communes des prix pour les écoles laïcisées malgré le vœu des habitants.

M. le préfet répond que l'administration a fait son devoir.

M. de Castries demande la parole. Une circulaire ministérielle, dit-il, engage les préfets à ménager les sentiments des populations dans la laïcisation des écoles. C'est ainsi que pour l'école des filles du Louroux-Béconnais, le préfet avait promis à M. de Castries, au mois d'avril dernier, de laisser une autre religieuse prendre la place de la supérieure qui venait de mourir.

M. Bardon n'a pas tenu sa parole, il a laïcisé l'école. Cependant la laïcisation des écoles des filles en Maine-et-Loire ne sera obligatoire qu'en 1890.

A quelle nécessité a donc obéi le préfet pour aller contre le vœu du conseil municipal du Louroux ?

M. le préfet répond... qu'il ne peut répondre à cette interpellation.

M. de Castries. — Devant le refus formel de s'expliquer que m'oppose M. le préfet, il est impossible de continuer la discussion. Je demande donc au conseil d'exprimer le regret que, contrairement à la loi, M. le préfet ait laïcisé l'école des filles du Louroux-Béconnais.

Adopté à l'unanimité moins 3 voix.

M. Guibourd. — De plus, je prie le président du conseil d'appeler l'attention du ministre sur les circonstances dans lesquelles la laïcisation du Louroux a été faite par le préfet.

Adopté à l'unanimité moins une voix.

A propos d'un vote de 300 francs pour achat de prix aux élèves des écoles primaires, *M. de Castries* s'exprime ainsi : Je ne demande pas la suppression de ce crédit, loin de là, puisque chaque année j'envoie des prix aux instituteurs et aux institutrices de mon canton, mais j'ai encore une question à poser à M. le préfet.

M. le préfet actuel a enjoint aux instituteurs et institutrices du canton du Louroux de refuser les livres que j'avais offerts. Il y a là une atteinte portée à la dignité d'un conseiller général. Comment qualifier un pareil acte ?

M. le préfet répond qu'il ne peut pas répondre. Le conseil ne devrait pas s'occuper de ces faits particuliers.

M. le comte de Maillé et *M. Guibourd* demandent au contraire que le conseil adopte cette proposition : Le conseil désire être tenu au courant de ce qui se passera dans les cantons, afin qu'il constate si le préfet applique la loi sans provocation. — Adopté à la presque unanimité des membres présents.

M. le préfet proteste.

M. Guibourd. — Monsieur le préfet, vous avez agi en dehors des instructions ministérielles, nous avons droit de surveiller votre conduite à l'égard des écoles.

M. le préfet dit que dans ces cas particuliers il a suivi les avis du ministère.

M. Guibourd. — Nous avons une circulaire ministérielle contre laquelle vous agissez. Peu nous importe ce qui se passe secrètement entre le ministère et vous ; nous nous en tenons à la lettre du ministre, et nous constatons que vous allez contre.

M. le préfet. — Le conseil général oublie ses devoirs en s'occupant de ces faits particuliers. (Protestation générale.)

M. le général d'Andigné. — Comment, le conseil général oublie ses devoirs, malheureux jeune homme ! Est-ce que les élus du suffrage universel ne sont pas les représentants des pères de famille dont vous froissez à plaisir les principes religieux ? Et vous prétendez nous imposer silence sur une question capitale ? Mais c'est vous qui voulez nous forcer à faillir au plus sacré de nos devoirs, à la protection de l'enfance. Avec l'éducation que vous voulez imposer à nos fils, vous n'en ferez que de mauvais soldats. (Très bien ! très bien !)

Pour toute réplique, le préfet rit jaune.

Le rapport sur l'instruction primaire est adopté à l'unanimité moins une voix.

Ensuite le conseil supprime une indemnité de 1,400 francs à l'ins-

pecteur d'académie et aux inspecteurs primaires, et reporte cette somme aux écoles libres.

Plusieurs membres font remarquer que le conseil accorde encore un crédit facultatif de 26,000 fr. à l'Académie.

Avis pour l'année prochaine.

Nous avons constaté avec le plus vif regret, conclut le journal de *Maine-et-Loire,* qu'à toutes les observations si nettes, si fermes, si convenablement exprimées par l'honorable rapporteur du budget de l'instruction primaire, M. de la Bourdonnaye, M. le préfet n'a pas répondu un seul mot qui puisse atténuer les mesures violentes qui avaient été prises par l'administration.

—

On a souvenir de la résolution du conseil municipal de Paris tendant à l'organisation d'un congrès des représentants des conseils municipaux de France. Un décret, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, annule aujourd'hui cette délibération, par ce motif que les conseils municipaux ne peuvent, hors les cas prévus par la loi, se mettre en communication les uns avec les autres, et qu'en provoquant la réunion d'un congrès appelé à traiter de questions politiques, le conseil municipal de Paris a manifestement violé l'article 14 de la loi du 14 avril 1871, qui lui interdit de s'occuper d'autre chose que des matières d'administration communale.

—

Il faut que le scandale soit bien grand pour que la *Petite République* elle-même proteste contre ce que vient de faire le conseil municipal de Saint-Ouen, et qui est vraiment monstrueux. Le conseil municipal de Saint-Ouen (Seine) n'est pas un conseil municipal ordinaire. Naguère il félicitait le conseil municipal de Marseille d'avoir félicité le conseil municipal de Paris d'avoir célébré comme une date glorieuse le 18 mars et le triomphe de la Commune ; aujourd'hui il fait distribuer pour prix aux enfants des écoles les livres les plus notoirement immoraux.

« La police, dit la *Petite République*, poursuit avec beaucoup de raison, sur les boulevards et dans les rues, les marchands de cartes transparentes et autres industriels de même acabit ; le ministre de l'instruction publique est-il donc désarmé contre les misérables qui, publiquement, cyniquement, empoi-

sonnent l'esprit des enfants imprudemment confiés à leur détestable et honteuse direction ? »

Des misérables ! oui, le mot n'est vraiment pas trop fort. Mais la *Petite République*, qui a raison de s'indigner, a tort de s'étonner. Du moment qu'on supprimait l'enseignement religieux dans les écoles, c'est à cela que, logiquement, l'on devait en venir.

—

De graves nouvelles arrivent de Bulgarie ou plutôt au sujet de la Bulgarie. Le règne du prince Ferdinand à peine commencé, peut être, dès aujourd'hui, considéré comme touchant à fin. Les puissances ont, en effet, unanimement déclaré que c'était illégalement que le prince occupait le trône bulgare et la Porte a été chargée de le lui signifier. Cette nouvelle est donnée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, c'est-à-dire qu'elle est officielle

Reste à savoir si les puissances sont en mesure de donner une sanction à cette condamnation. Le sultan, en faisant connaître au prince la décision des puissances, lui aurait signifié l'ordre de quitter le pays. Mais, jusqu'ici, le prince ne paraît pas décidé du tout à obtempérer à cette injonction, et, s'il faut en croire les dépêches de Sofia, les officiers de son entourage l'encourageaient à la résistance, en l'assurant que l'armée est prête à le suivre jusqu'au bout.

Bien que la télégraphie bulgare soit suspecte, il ne serait pas impossible du tout que l'intervention de la Porte produisît, en faveur du prince, un vif mouvement de sympathie dans ce pays où il n'a été jusqu'ici qu'une créature des régents et l'homme d'un groupe politique. Aussi, à Vienne, a-t-on accueilli ces nouvelles assez défavorablement.

—

Il y a quelques jours, la presse républicaine française regorgeait de dithyrambes sur l'alliance naturelle entre la Russie et la France, et sur l'amitié qu'avait professée pour la France le grand publiciste moscovite Katkoff. Or, dans un article de la *République française* consacré à Katkoff, M. Colani cite une lettre que le directeur de la *Gazette de Moscou* aurait adressée le 27 mai dernier à un de ses amis d'Italie, qui lui avait demandé son opinion sur l'alliance franco-russe. Cette lettre fut communiquée au *Secolo* de Milan par son correspondant de Lugano. En voici le texte :

Je hais à mort la France parce qu'elle fut toujours et qu'elle est encore un foyer de propagande libérale et révolutionnaire, *et un jour je ne désespère pas de la voir occupée une seconde fois par les armées de l'ordre*. Mais aujourd'hui que l'Allemagne et l'Autriche menacent la Russie, son alliance s'impose *comme une fatale et désagréable nécessité*.

M. Colani ajoute qu'afin de prévenir tous les doutes sur l'authenticité de cette lettre, un Français écrivit sur-le-champ à M. Katkoff pour lui signaler la publication du *Secolo* et que M. Katkoff ne protesta pas.

Il n'est pas besoin de dire que la posture des républicains, et surtout des partisans du général Boulanger et de M. Déroulède, sous une tuile de cette dimension, est extrêmement piteuse.

PETITE CHRONIQUE

Mlle Antoinette de Charette, fille du vaillant général, épouse M. François d'Hannoncelles, officier d'ordonnance du général commandant la brigade de cavalerie à Sedan.

— On annonce la mort de M. le marquis de Plœuc, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien député, décédé au château de Guergueland (Finistère).

M. de Plœuc était né à Quimper, en 1816. Il entra de bonne heure dans les finances, et, en 1857, il fut nommé commissaire pour le règlement de la situation financière de la Grèce à l'égard des trois puissances protectrices. Le succès de cette mission le fit appeler, en 1859, au grand Conseil du Trésor ottoman, et il fit un long séjour à Constantinople, où il fonda la Banque ottomane, dont il fut ensuite administrateur.

Revenu en France, le gouvernement impérial lui confia les fonctions de sous-gouverneur de la Banque de France. Tout le monde connaît le rôle héroïque que M. de Plœuc a joué à la Banque de France pendant la Commune, et à la suite duquel il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Le marquis de Plœuc était allié à beaucoup de grandes familles de Bretagne. La France perd en lui un homme qui l'a servie avec autant de modestie et d'intelligence que de courage et d'honneur ; l'Église perd en lui un enfant dévoué, et, les œuvres catholiques, un auxiliaire dont le zèle était toujours prêt à répondre à tous les appels.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION ROMAINE

(Voir les numéros précédents.)

VII

Le Pape doit être libre et indépendant.

Le Souverain Pontife ne peut être sujet d'aucun prince.

Les autorités qui gouvernent les sociétés sont subordonnées entre elles comme les biens auxquels elles se rapportent. Or, le bien temporel de la société publique, qui est la fin propre et immédiate du pouvoir séculier, est subordonné à la fin que le Sauveur du monde a assignée à l'autorité suprême de son Vicaire ici-bas et qui est la sanctification des âmes en ce monde et leur salut éternel dans l'autre.

Donc, pouvons-nous conclure avec Léon XIII (lettre au cardinal Rampolla) « l'autorité du Pontificat suprême, instituée « par Jésus-Christ et conférée à saint Pierre et par lui à ses « successeurs légitimes les Pontifes romains, destinés à conti- « nuer dans le monde, jusqu'à la consommation des siècles, la « mission réparatrice du Fils de Dieu, enrichie des plus nobles « prérogatives, dotée des pouvoirs les plus sublimes, propres et « juridiques, tels que les exige le gouvernement d'une vraie et « très parfaite société, ne peut, de sa nature même et par la « volonté expresse de son divin Fondateur, être soumise à « aucune puissance terrestre, mais elle doit jouir de la liberté « la plus entière dans l'exercice de ses hautes fonctions. »

A cet argument, le Pape en ajoute un autre :

« Et, comme c'est de ce pouvoir suprême et de son libre « exercice que dépend le bien de l'Église tout entière, il était « de la plus haute importance que son indépendance et sa liberté « natives fussent assurées, garanties, défendues à travers les « siècles, dans la personne de celui qui en était investi, avec « ces moyens que la Providence divine aurait reconnus efficaces « et adaptés au but. »

Ce point mérite une attention particulière.

Pour que les fidèles puissent obéir à leur Chef suprême et se laisser guider par son autorité avec une parfaite sécurité de

conscience, il faut qu'ils aient la certitude de sa liberté d'action souveraine dans le gouvernement de l'Église. Or, cette assurance suppose nécessairement que le Pape soit indépendant de tout pouvoir séculier. La liberté des âmes tient à ce seul homme, et deviendrait la plus odieuse des servitudes par l'asservissement de celui-ci. Lorsque le Souverain Pontife est politiquement sujet, les fidèles craignent de l'être avec lui, parce qu'ils se demandent si l'exercice de son autorité spirituelle n'a pas subi l'influence ou la pression du pouvoir humain.

Mais, avant d'aller plus loin, écartons une objection qui pourrait surgir dans l'esprit du lecteur.

Si le Pape doit être en possession d'un territoire propre pour exercer librement son ministère et tranquilliser les consciences des catholiques, les chefs des églises dissidentes ne devront-ils pas être aussi princes indépendants, au grand détriment de la souveraineté de l'État?

La réponse est facile.

Les dissidents n'oseraient revendiquer l'indépendance temporelle comme une condition nécessaire à la libre propagation de leurs doctrines, puisque c'est précisément à la faveur de leur dépendance envers le pouvoir civil que leurs cultes se maintiennent. Moins encore réclameront-ils le pouvoir temporel au nom de la liberté de conscience de leurs adhérents. Ces derniers, en matière morale, ne reconnaissent de juge suprême que la conscience individuelle, qui varie naturellement selon les personnes; ils ont pour arbitres souverains dans l'ordre religieux les chefs d'État. Au reste, l'intégrité du droit national semble incompatible avec l'indépendance temporelle des cultes dissidents, qui tous sont issus de la raison humaine révoltée contre la révélation divine et dont les chefs ne peuvent avoir que des opinions religieuses personnelles et variables.

Il en est tout autrement de l'Église catholique. La doctrine qui règle nos consciences n'est pas l'opinion de nos chefs spirituels : c'est la vérité nécessaire, immuable, universelle, dont le Pape, par lui-même, indépendamment des évêques, et ceux-ci, en tant qu'unis de foi au Pape leur chef, sont les apôtres et les gardiens infaillibles. L'Homme-Dieu a fondé sa société religieuse sur la plénitude d'autorité renfermée dans la personne d'un seul. Non content d'établir son Église sur l'autorité des évêques, il a mis à la base de l'édifice une pierre vivante pour en consolider les différentes parties, et les évêques eux-mêmes

ne trouvent la stabilité dans la foi qu'en s'appuyant sur l'autorité fondamentale de Pierre : *Confirma fratres tuos.*

Nous, catholiques, nous nous croyons sur la terre non pas pour passer notre vie à chercher notre chemin, mais pour le suivre. Nous estimons nécessaire d'avoir la certitude en matière religieuse; nous n'admettons pas qu'un autre que Dieu puisse nous instruire sur les choses de la vie future, ni que Dieu puisse abandonner sa parole au libre examen de la raison individuelle; nous avons la profonde conviction qu'il a confié cette parole à une autorité vivante qui, devant tous les peuples et jusqu'à la consommation des siècles, en soit la gardienne et l'interprète. Nous voyons les consciences les plus éclairées chercher une telle autorité pour guide. Nous ne croyons que Dieu en matière religieuse; mais nous voyons et nous sommes certains que c'est par l'Église que Dieu nous instruit et nous manifeste sa volonté : nous croyons tout ce que l'Église nous propose à croire. La foi nous vient de l'ouïe ; l'ouïe, de la parole ; la parole, d'une autorité enseignante qui se démontre, par ses divins caractères, l'organe infaillible de la suprême Vérité : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.*

Or, l'unité doctrinale, qui est pour nous un motif de crédibilité nécessaire, repose sur le Pape. Point d'unité de foi sans son autorité suprême, et point de conscience catholique sans unité de foi.

Ainsi, c'est au nom de la liberté de conscience de deux cents millions de catholiques que nous voulons le Pape libre.

Dans l'ordre de la foi, pour l'accomplissement de leur destinée surnaturelle, il leur est indispensable de jouir de la liberté de leurs consciences et de posséder pacifiquement les garanties de cette liberté. Or, cette liberté est impossible sans la liberté et l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ dans le gouvernement des âmes. Donc, les catholiques ont le droit incontestable d'exiger que leur Chef spirituel gouverne sans entraves et sans dépendance.

Ils en ont même le devoir, puisque les membres d'une société ne peuvent pas demeurer indifférents à l'obtention de la fin de leur société, mais sont obligés d'y aider directement.

Aussi, les fidèles, d'accord avec l'Épiscopat, ne cessent-ils de réclamer l'indépendance temporelle du Chef de l'Église comme une condition moralement et providentiellement nécessaire au

libre exercice du ministère apostolique et à l'apaisement de leurs consciences.

Mais, comme les catholiques sont répandus dans tous les États du monde, et que tous les États doivent sauvegarder et défendre les droits de leurs sujets, il s'ensuit nécessairement que tous les États ont le droit et même le devoir de sauvegarder et de défendre l'indépendance temporelle du Souverain Pontife.

Prétendre que dans ce cas il faille proclamer et observer le principe de non-intervention, c'est nier le droit des citoyens et demander que les intérêts les plus vitaux de l'Église universelle soient sacrifiés aux violences d'un parti.

Qu'a-t-on fait en dépouillant le Pape de son domaine temporel? Pour un vain système d'unité territoriale, qui n'a rien de commun avec l'unité nationale et la prospérité de l'Italie, on a lésé dans leurs droits les plus sacrés les catholiques de toutes les nations, qui veulent le Pape libre. Or, aucun État ne peut méconnaître la conscience et les droits de ses propres citoyens. Il n'y a pas de droit contre le droit de la conscience.

L'homme est un être sociable, dans l'ordre naturel. Mais, s'il est persuadé que son but final est de parvenir à la société des « citoyens des saints », si, par conséquent, il croit devoir être membre du royaume de Dieu sur la terre et citoyen de Rome, tout en croyant ne devoir l'être de l'État que dans l'ordre voulu de Dieu, c'est-à-dire autant que cela lui est utile ou nécessaire pour devenir citoyen de la cité éternelle, l'État a-t-il le droit de ne pas tenir compte de ce besoin de sociabilité qui est dans l'homme et de lui créer des entraves?

Poser la question, c'est la résoudre.

VIII

Le Pape doit être investi d'une souveraineté effective.

Que le Souverain-Pontife soit affranchi d'une sujétion « devenue indigne de lui, depuis plusieurs années, par les violences « et les injures, et incompatibles avec la liberté du ministère « apostolique ! » (Lettre au cardinal Rampolla.)

Il ne convient pas que le Père commun de la famille chrétienne soit subordonné à un maître dans l'ordre temporel. Docteur des nations, interprète de la volonté de Dieu, législateur des princes et des sujets, dans l'ordre moral et religieux; centre d'union pour les peuples régis par des lois et des insti-

tutions diverses, médiateur entre les puissances, il doit être libre et indépendant au dedans comme au dehors. Le semblant de liberté et d'indépendance accordé au Saint-Père par le gouvernement d'Italie est une souveraineté purement nominale, révocable au gré de celui-ci, violable en fait et violée tous les jours.

« Nous savons, écrit le Pape, que des hommes politiques, « contraints par l'évidence des choses de reconnaître que la « condition présente n'est pas telle qu'elle puisse convenir au « Pontificat romain, méditent d'autres projets et expédients « pour l'améliorer. Mais ce sont là de vaines et inutiles tenta- « tives, comme le seront toutes celles de semblable nature qui, « sous de spécieuses apparences, laissent de fait le Pontife « dans un état de vraie et réelle dépendance. »

Tel serait, entre autres, le projet d'assigner au Pape la partie de Rome qu'on appelle la Cité Léonine avec une zone de territoire s'étendant du Vatican jusqu'à la mer, par Ostie et Civita-Vecchia.

La belle indépendance, qui enfermerait le Souverain-Pontife dans la colonnade de Saint-Pierre et dans la place Rusticucci et lui refuserait jusqu'à la liberté de se rendre à sa cathédrale, Saint-Jean de Latran, par un chemin qui serait le sien !

Au cas où résiderait à Rome un gouvernement hostile et sectaire, que deviendrait dans la capitale de l'Eglise le respect dû à la religion et au Vicaire de Jésus-Christ? La Papauté séjournant définitivement à Avignon a vu sa bienfaisante autorité sur les peuples entravée par la politique de Philippe-le-Bel et de ses successeurs ; serait-elle libre dans un coin de Rome, au pied du trône de la Franc-Maçonnerie italienne ?

En temps de paix, aucune puissance de l'Europe ne traiterait sans arrière-pensée avec une souveraineté subordonnée à une autre ? que serait-ce au cas d'une guerre où l'Italie serait impliquée? Que deviendrait alors l'indépendance du chef de l'Eglise dans ses rapports avec le monde catholique ?

En vain prétend-on améliorer la condition du Souverain-Pontife si on le laisse à Rome au pouvoir d'autrui, sur un territoire relevant d'une souveraineté autre que la sienne.

« Le vice gît dans la nature même des choses, telles qu'elles « sont présentement établies, et aucun tempérament ou « égard extérieur dont on se servirait ne peut jamais suffire à « l'écarter. Il est naturel, au contraire, de prévoir des cas où

« la condition du Pontife devienne même pire, soit par la pré-
« pondérance d'éléments subversifs et d'hommes qui ne dissi-
« mulent pas leurs desseins contre la personne et l'autorité du
« Vicaire du Christ, soit par des guerres et des complications
« multiples qui pourraient en naître à son détriment. »
(Lettre au cardinal Rampolla.)

Faut-il rappeler comment, depuis 1870, le Pape est traité dans Rome?

Les envahisseurs n'ont pas plus de respect pour le chef de l'Église que pour le dernier des citoyens.

On ne le sait que trop, le gouvernement antireligieux patronne ouvertement à Rome la violation du jour du Seigneur. Il est allé jusqu'à interdire aux fidèles d'accompagner dans les rues l'auguste Sacrement de l'autel porté aux malades.

Gardien de la révélation, chargé de veiller au dépôt sacré de la vérité et à l'intégrité de la morale chrétienne, le Pape voit sa ville de Rome, le siége de son magistère infaillible et bienfaisant devenir, sous la protection des lois, le réceptacle de l'erreur et du mal; il voit dans ses murs l'hérésie multipliant ses temples, et l'incrédulité ses écoles et ses pamphlets où les dogmes les plus saints de notre divine religion sont calomniés tous les jours et voués au mépris, sans qu'il soit en son pouvoir d'arrêter cette propagande impie et perverse!

Le Pape a eu la douleur de voir les adversaires jurés du catholicisme se réunir, aux portes du Vatican, en assemblée générale et y concerter leurs plans de guerre contre l'Église.

Le gouvernement enlaidit la ville de Rome; il y commet des actes de vandalisme qui provoquent les protestations des savants et des artistes les moins favorables à l'Eglise.

Qu'a-t-il fait de la Propagande, cet établissement si utile à l'agrandissement du royaume de Dieu et au gouvernement spirituel de l'Église? Il en a confisqué les biens immeubles et, en échange de solides propriétés, il lui a remis quelques feuilles de papier pauvres et précaires comme l'Etat qui les donne.

Les ennemis de la Papauté ont enlevé à Léon XIII tous les avantages de la vie sociale.

Le moindre citoyen est libre de sortir de sa maison et de circuler dans les rues. Le Pape ne l'est pas.

Les scènes de barbarie qui se sont passées dans la nuit du 12 au 13 juillet 1881 et que le gouvernement a eu l'audace de qualifier de généreuses et de patriotiques, ont montré suffi-

samment que si un Pape mort ne peut être transporté, pendant le repos de la nuit, qu'à travers les huées et les coups de pierre et de bâton d'une horde sauvage, à plus forte raison, dans les circonstances actuelles, le Pape vivant ne pourrait traverser la ville en plein jour, sans exposer sa dignité pontificale aux insultes des sectaires, ou sans encourir l'accusation de soulever les passions antigouvernementales par les acclamations de joie qu'il recueillerait sur son passage.

Aussi depuis bientôt dix ans, Léon XIII n'a pas mis le pied hors du Vatican. Son prédécesseur ne l'avait pas fait depuis 1870.

Aussi longtemps que le Pape ne sera pas en possession de Rome, il ne pourra pas user de la liberté civile la plus élémentaire. Force lui sera de rester captif derrière les murs du Vatican.

Ce point n'a pas été suffisamment remarqué : il y a déjà là une raison suffisante pour que le roi d'Italie laisse Rome au Pape.

Le Saint-Père est-il tranquille chez lui? Bien s'en faut.

Des hommes qui n'ont pas craint de détruire l'œuvre de la Providence appuyée sur une si haute autorité et entourée du respect des siècles, quelle garantie offrent-ils qu'après avoir successivement envahi les Romagnes, les Marches et l'Ombrie, le patrimoine de Saint-Pierre, Rome et la Cité Léonine, ils ne pénètreront pas dans le dernier coin du territoire qui a échappé à l'invasion?

Il est vrai que la loi dite « des garanties » a reconnu le palais apostolique territoire inviolable d'un souverain légitimement régnant. Mais la secte a juré de poursuivre le cours de ses attentats sacrilèges, jusqu'à ce qu'elle ait brisé dans la main du Pape le sceptre de roseau de sa royauté dérisoire et fait cesser de fait sa souveraineté par l'envahissement du Vatican. Déjà elle a demandé la suppression de la loi des garanties, qui ne lui paraît pas encore assez préjudiciable au Saint-Siège, et l'abrogation de l'article du statut qui proclame la religion catholique religion d'État.

L'auguste personne même du Souverain-Pontife n'est pas sous la protection de la loi qui la déclare « sacrée et inviolable. » (loi des garanties, art. 19.)

Une presse impie et licencieuse lance tous les jours au Pape ses blasphèmes et ses insultes; de grossières caricatures le tournent en dérision; des tribuns violents, des hommes poli-

tiques, des ministres l'ont désigné aux colères de la multitude. Le ministre Grimaldi, dans un banquet officiel donné à Viterbe, le 15 août 1886, a dénoncé le Pape comme « l'ennemi de l'Italie ». Le député ex-ministre Bonghi, dans un discours prononcé à Treviso, le 3 octobre 1886, a osé l'appeler « le chancre » de la nation! A Padoue, le 20 septembre 1886, le Pape a été brûlé en effigie la tête en bas. A Mentana, on l'a menacé de la dynamite. Chaque jour lui apporte un outrage nouveau.

Qu'a fait l'autorité chargée de faire exécuter la loi? Elle a affecté de ne pas voir ces attaques; elle n'a garanti que l'audace toujours croissante des sectaires. Elle est de connivence avec eux. Ses procédés sont moins radicaux et plus hypocrites, mais son but est le même.

Vienne le jour où, à cause de la versatilité des opinions et par un caprice du vote populaire, le pouvoir qui tient le Souverain-Pontife sous son arbitre tombera entre les mains d'hommes qui jugeront le moment opportun pour déchaîner les passions et livrer un suprême assaut à la Papauté en cherchant à décapiter l'Eglise : et la personne du Souverain-Pontife sera en butte aux dernières violences.

Aussi longtemps que le Pape sera vassal du roi d'Italie, il sera dans un état de vraie dépendance. Enfermé dans un palais ou enfermé dans un quartier de la ville, il ne sera tout au plus que le premier chapelain du Quirinal, décoré peut-être du nom de souverain, mais en réalité le jouet éventuel du parti dominant.

Que le chef de l'Église soit investi d'une souveraineté véritable!

Il ne suffit pas qu'il soit exempt de toute sujétion : il faut qu'aux yeux de la catholicité il paraisse indépendant de tout pouvoir humain. Or, il importe pour cela qu'il soit souverain.

Il n'est que sujet s'il n'est pas souverain; dès lors, il ne peut avoir pour conseillers de la Tiare que des hommes soumis avec lui à une autorité étrangère, et ne peut confier qu'à des sujets d'un autre prince le soin de traiter les affaires les plus graves de l'Église universelle.

Ajoutons que pour pouvoir exercer honorablement sa puissance spirituelle, le chef de l'Église doit être placé dans une condition temporelle non inférieure en prestige à celle de ses sujets. Or, il a pour sujets spirituels des souverains munis des

prérogatives et entourés de la splendeur qui conviennent à leur auguste caractère. Si le Pape n'est pas souverain, il se trouvera évidemment dans l'occasion de subir bien des contacts humiliants, indignes de sa personne sacrée et de la haute position qu'il occupe dans le monde.

« Jusqu'ici, ajoutons-nous avec Léon XIII, l'unique moyen « dont la Providence s'est servie pour défendre, comme il con- « venait, la liberté des Papes a été leur souveraineté tempo- « relle ; et quand ce moyen a manqué, les Pontifes ont toujours « été ou persécutés, ou prisonniers, ou exilés, ou tout au moins « soumis au pouvoir d'un autre ; et, par conséquent, dans la « condition de se voir rejetés à chaque événement sur l'une ou « l'autre de ces voies. C'est l'histoire de toute l'Église qui « l'atteste. »

F. V.

SAINTE RADEGONDE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

II

C'était le 25 octobre de l'année 552. Ce jour-là, Poitiers, la ville de saint Hilaire, était en fête. Une vive émotion régnait dans la religieuse cité : on se pressait de toutes parts dans les rues et sur les places publiques, devenues trop étroites pour contenir la foule, de telle sorte que, suivant le témoignage d'un contemporain, elle refluait jusque sur les toits des maisons : *ut quos plateæ non caperent ascendentes tecta complerent* (1). Et d'où venait ce concours extraordinaire ? Qu'est-ce qui attirait cette multitude avide de voir et d'entendre ? L'un des rois francs, suivi des seigneurs de sa cour, faisait-il dans l'antique capitale de l'Aquitaine quelqu'une de ces entrées triomphales où se plaisait l'humeur guerrière des conquérants de la Gaule ? Non, c'est un spectacle d'un tout autre genre que ce peuple vient contempler avec un saint respect. Sans doute, cette jeune femme qui s'avance modestement, elle était reine autrefois ; et parmi ces compagnes, il s'en trouve de noble race et même de sang royal ; mais le cortège qui passe, c'est

(1) Fortunatus, *Vita S. Radeg.*

le cortège de l'humilité et de la pauvreté. Toutes ensemble, ces privilégiées du monde, elles vont lui dire adieu pour toujours, et fermer derrière elles les portes du cloître, pour ne plus connaître d'autres douceurs que les austérités de la pénitence, ni d'autres gloires que les humiliations de la Croix.

Mais comme alors au milieu du peuple poitevin, il pourra se trouver quelqu'un dans cet auditoire pour me dire : Radegonde à Athies et à Saix, Radegonde aux pieds des pauvres et au chevet des malades, rien de plus admirable ; mais pourquoi ne pas rester sur la scène du monde, dans les saintes pratiques de la charité ? Pourquoi quitter l'action pour la contemplation, et l'hospice pour le monastère ? Ainsi raisonne le siècle oublieux des bienfaits que lui assurent ces sublimes créations de la foi et de la piété chrétiennes. Et, en effet, mes frères, ces asiles de la prière n'auraient-ils d'autre résultat que d'étouffer le cri du blasphème dans la voix de la louange divine, n'y aurait-il dans la vie religieuse, sous sa forme monastique, que cette leçon vivante de l'abnégation s'imposant à tous avec l'autorité d'un sacrifice perpétuel ; cette force morale de l'exemple particulière à la sainteté parvenue à un si haut degré ; ce parfum de piété qui s'échappe des solitudes du cloître pour embaumer l'Église entière ; cette protestation permanente du conseil évangélique contre les désordres et les scandales si nombreux de l'humanité ; ce profit spirituel acquis au corps entier par la surabondance de vie divine qui éclate dans quelques-uns de ses membres ; ces victoires complètes de l'esprit sur la matière, d'où résulte pour la nature humaine un si grand honneur ; ces trésors de grâces accumulés en faveur de ceux qui vivent au milieu du monde par les mérites d'une mortification continuelle ; ce contre-poids aux crimes de la terre et cette compensation du mal arrivé à ses dernières limites ; ces mains étendues nuit et jour pour fléchir l'éternelle justice irritée par tant d'outrages et appeler sur la terre les bénédictions du ciel ; n'y aurait-il d'autres effets que ceux-là, la raison et la foi appuyées sur les deux grandes lois de la solidarité dans les œuvres et la réversibilité des mérites, obligeraient encore à voir, de nos jours comme au sixième siècle, dans les monastères voués à la prière et à la pénitence, un service public, un immense bienfait social.

Radegonde le comprenait de la sorte. A partir du jour où elle fait son entrée dans la retraite qu'elle a choisie, trente

années durant, sa vie apparaît un holocauste et un sacrifice d'expiation ; et certes le crime demandait à être racheté par la pénitence à une époque où Hérode et Néron semblaient revivre dans Chilpéric, où Messaline et Agrippine reparaissaient sous les traits de Frédégonde, comme pour effacer dans le sang et dans la boue le sceau du Christ sur le front de la femme. Ah ! oui, à la vue de tels forfaits, si menaçants pour l'avenir du jeune royaume des Francs, je comprends ces jeûnes, ces privations, ces effrayantes austérités que Fortunat compare au martyre ; je comprends ces cilices, ces bracelets de fer, ces chaînes hérissées de pointes, cette croix de métal rougi, tourments volontaires d'une chair délicate ; je comprends qu'à l'exemple de l'héroïque moniale, ses compagnes, naguère ses suivantes à la cour, aient associé leurs pénitences aux siennes. Radegonde, Agnès, Disciole, Baudonivie, voilà autant de saintes victimes, d'anges de la terre qui, du fond de leurs cellules bénies, appelleront sur les rois et les peuples le pardon et la miséricorde.

Et comment expliquer cette divine passion de la souffrance ? Où chercher le secret de ces sacrifices, si fort au-dessus de la nature humaine ? Là où tous les saints ont trouvé leur force, dans l'amour de Jésus-Christ crucifié. La croix, voilà pour la sainte recluse de Poitiers l'école du dévouement et de l'abnégation. En dehors de la ressemblance et de l'union avec l'adorable Victime du Calvaire, elle ne conçoit ni charme, ni attrait, ni jouissances : là est son bonheur, là sont ses délices. Combien ne se sentirait-elle pas heureuse de pouvoir transformer le monastère de Sainte-Marie en un autre Golgotha, où il lui serait donné non plus seulement de contempler l'image de la croix, mais de coller ses lèvres sur le bois même qui a été l'instrument sacré de la rédemption ! Aussi, lorsque, par suite de ses instantes prières, arrivera de l'Orient, sous la garde de saint Euphrone de Tours, l'incomparable trésor que toutes les églises de France pourront envier désormais à celle de Poitiers, ce sera pour cette amante passionnée de la croix un motif d'indicible allégresse. Aucune pompe ne lui paraîtra trop solennelle pour célébrer ce gage précieux des bénédictions divines ; et, comme si, enthousiasme et piété, tout devait se réunir afin de perpétuer à jamais le souvenir d'un tel jour, on entendra pour la première fois les sublimes strophes du *Vexilla Regis* et du *Pange lingua*, de ces hymnes magnifiques que l'Église allait cueillir sur les lèvres de Fortunat pour toute la suite des siècles,

mais dont l'idée, supérieure à toute poésie humaine, avait jailli du cœur et de l'âme de sainte Radegonde.

Fortunat! Comment ne pas m'arrêter un instant devant ce nom inséparable du nom de Radegonde? Fortunat! le témoin et l'historien ému de ces grandes choses, le messager fidèle et l'auxiliaire dévoué de celle qu'une affection respectueuse lui faisait appeler « sa mère » : noble et sympathique figure sur laquelle une littérature en déclin semble avoir voulu jeter son dernier reflet; poëte pèlerin arrivé de l'Italie dans les Gaules, pour devenir, en Austrasie comme en Neustrie, le chantre inspiré des fêtes chrétiennes, après avoir été le panégyriste recherché, mais trop indulgent, des princes de son époque; homme de cœur plus encore que d'esprit, et dont la piété aimable a su associer tant de grâce aux sévérités qu'il admire; biographe enthousiaste des saints et saint lui-même, jusqu'à mériter par sa doctrine et ses vertus d'être élevé plus tard sur le siège de Poitiers, et d'y prendre à côté de saint Hilaire une place d'honneur que les jugements de l'histoire et la vénération des peuples lui conserveront à jamais.

Et ne vous étonnez pas, mes frères, que Radegonde ait exercé un tel ascendant sur les hommes de son siècle les plus éminents par leur science et par leur sainteté. Ah ! sans doute, elle a soif d'abaissements et, dans son ardeur à éloigner d'elle jusqu'au moindre vestige de sa condition première, elle n'a même pas consenti à diriger le monastère qui est son œuvre, aimant mieux mettre sa volonté dans les mains d'autrui et se réserver de préférence les emplois les plus vils, ceux qui pourront la placer au-dessous de la dernière des religieuses. Mais plus elle aspire à descendre, plus Dieu se plaît à l'élever dans la confiance et dans l'admiration publiques. Tout ce qu'il y a d'âmes d'élite dans le royaume des Francs a les yeux tournés vers le monastère de Sainte-Croix. C'est là qu'arrivent pour en partir dans un échange incessant d'édification mutuelle, les correspondances entre la sainte recluse et les Léonce de Bordeaux, les Félix de Nantes, les Yriex de Limoges, les Junien de Mairé, les Grégoire de Tours, les Germain de Paris. Radegonde a des prières pour tous, comme elle reçoit de chacun les conseils inspirés par le zèle des âmes. A la veille de monter sur des trônes où tant d'épreuves les attendent, les filles des rois iront à Sainte-Croix, comme cette douce et infortunée Galeswinthe, chercher de la force et des lumières auprès de celle qui

a compris si tôt le néant des grandeurs humaines ; et, chaque fois que les fils de Clotaire seront sur le point de reprendre leurs sanglantes rivalités, un message de paix préparé dans le jeûne et la pénitence partira de Poitiers pour jeter à travers leurs haines fratricides les larmes et les supplications d'une sainte. Oui, vraiment, au fond de sa cellule, malgré tout le soin qu'elle met à s'envelopper de silence et d'obscurité, Radegonde est restée reine par le prestige et l'autorité de la vertu.

Et cependant, quelque vive que soit sa sollicitude pour de si grands intérêts, son cœur est avant tout à cette famille spirituelle qu'elle a retirée du monde pour l'appeler au pied de la Croix. Quelle onction et quel accent de bonté dans les exhortations qu'elle adressait à ses chères filles avec cette connaissance des Ecritures et cet esprit cultivé qui faisaient d'elle la femme la plus instruite de son temps ! « Vous êtes, leur disait-elle dans l'effusion de sa tendresse, la lumière de mes yeux, ma vie, mon repos et toute ma félicité : *vos mea lumina, vos mea vita, vos mea requies totaque felicitas* (1). Une fois seulement dans l'espace de trente années, elle pourra se résoudre à quitter ses compagnes pour aller recueillir en Provence la règle de saint Césaire, du grand évêque d'Arles, qui, le premier en France, avait su réunir, dans une harmonie parfaite, la prière, l'étude et le travail manuel, ces trois éléments principaux de la vie monastique. Sachant bien que rien ne peut se faire dans l'Eglise en dehors de l'épiscopat, c'est aux évêques réunis en concile à Tours qu'elle s'adressera pour obtenir la consécration de son œuvre, et, dans une lettre mémorable à jamais, les évêques sanctionneront sur sa demande la perpétuité de la clôture, cette puissante institution dont l'initiative comme l'honneur reviennent à sainte Radegonde. Et lorsqu'enfin, avertie de sa fin prochaine, elle laisse s'échapper de son cœur un dernier vœu, c'est encore sur le monastère de Sainte-Croix qu'elle concentre ses affections de mère, pour le placer sous la protection des évêques, des rois et du peuple chrétien, dans un testament suprême : œuvre touchante, que l'histoire nous a conservée comme une relique impérissable, et dans laquelle on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, de l'humilité qui ne se prévaut de rien dans le présent ou de la sagesse qui sait tout prévoir pour l'avenir. Ce testament de sainte Radegonde, l'Eglise de France l'a

(1) *Vita S. Radeg.* auctore Baudonivia, apud *Acta Sanctorum.*

recueilli comme l'héritage d'un grand devoir, d'un devoir de défense et de protection envers l'ordre monastique tout entier, resté jusqu'à nos jours, malgré tant d'épreuves, l'une de nos forces les plus vives et de nos gloires les plus pures.

Et maintenant que la servante de Dieu a vu arriver l'heure de son triomphe dans le Ciel, va commencer pour elle, sur la terre, cette exaltation qui est le privilège incommunicable de la sainteté. Déjà, il est vrai, de son vivant même, le don des miracles était devenu la récompense de ses vertus. Déjà « le pas de Dieu » avait laissé une empreinte ineffaçable sur la pierre de son étroite cellule. Mais cette glorification de l'humilité et de la pénitence se prolongera désormais dans toute la suite des temps. Devant ce tombeau, devenu le palladium de la France entière, rois et peuples, petits et grands, savants et ignorants, riches et pauvres, tous viendront s'incliner le front dans la poussière, pour implorer les suffrages de celle qu'ils appelleront la « mère de la patrie. » Poitiers, toujours si fidèle à des souvenirs qui font sa gloire, lui rapportera sa délivrance en un jour de détresse extrême. Chaque année, en reconnaissance de ce bienfait, les magistrats de la cité tiendront à honneur de faire cortège à sa statue dans une procession solennelle qui ne sera même pas interrompue aux plus mauvais jours de la Révolution. Non moins respectueuse de cette gloire nationale, l'université de Poitiers ira déposer les hommages de la science auprès de la sainte reine, à chaque anniversaire du jour de son trépas. Ces marques d'une confiance justifiée par tant de merveilles se multiplient dans le peuple, comme elles descendent du trône, de Charles VII à Louis XIV, de Marie d'Anjou à Anne d'Autriche.

L'hérésie calviniste aura beau, dans un accès de fureur sacrilège, profaner ce tombeau et réduire à quelques rares débris un trésor inestimable : le culte de sainte Radegonde triomphera de toutes ces attaques comme il survivra à toutes les révolutions; et sa mémoire, universellement bénie, traversera les âges, unissant dans un même sentiment de gratitude et d'admiration l'Église et la France.

Il manquait un dernier hommage à la mémoire de votre illustre patronne; et, cet hommage suprême, l'Église le lui rend en ce jour. En attachant au front de sainte Radegonde ce diadème d'honneur, l'Église va couronner en elle la perfection de la vie chrétienne dans le monde et dans le cloître. L'Église

va couronner dans sainte Radegonde la vierge chrétienne, l'épouse chrétienne, la reine chrétienne, la servante des pauvres et la servante de Dieu. L'Église va couronner dans sainte Radegonde la pureté du cœur, le détachement des biens de ce monde, le mépris des jouissances, la fidélité au devoir, les abaissements de l'humilité, les œuvres du dévouement, les austérités de la pénitence, les mérites du sacrifice, les élévations de la prière, le zèle des âmes et l'amour de Dieu, toutes ces vertus, toutes ces grandeurs morales qui sont autant de rayons de l'éternelle justice, de l'éternelle beauté, de l'éternelle sainteté.

Sainte reine, en retour des honneurs que nous vous rendons sur la terre, soyez pour nous une protectrice dans le ciel. Vous êtes apparue au seuil de notre histoire comme un ange tutélaire. Bien que venue d'une terre étrangère, ah ! vous avez aimé la France comme savent aimer les saints. Vous l'avez édifiée jadis par l'héroïsme de vos vertus, et le souvenir en est resté dans les annales du pays pour l'instruction de tous les âges futurs. A une époque de divisions intestines, votre voix si suppliante et si douce cherchait à rapprocher les cœurs ; c'est encore la paix et l'union des esprits que nous demandons à vos suffrages dans les nécessités de l'heure présente. Protégez ce monastère de Sainte-Croix où la louange divine, recueillie de vos lèvres, n'a cessé de retentir pendant treize siècles. Protégez cette ville et ce diocèse de Poitiers qui ont été votre terre de choix et de prédilection. Etendez les effets de votre puissante intercession à la France entière, pour lui obtenir la conservation de cette foi catholique qui, depuis les jours de votre vie mortelle, a fait sa force et sa grandeur. Conjurez par vos prières les malheurs qui peuvent menacer la patrie, les périls que lui suscitent l'indifférence des uns et l'hostilité des autres, afin que, toujours digne du Christ qui aime les Francs, toujours dévouée à l'Eglise qui bénit en elle sa fille aînée, elle accomplisse ses destinées glorieuses, jusqu'au jour où elle fera place à cette patrie céleste dans laquelle nous attend près de vous la couronne de l'immortalité bienheureuse. Ainsi soit-il !

Mgr Freppel.

L'ÉTUDE DU LATIN (1)

Il y a environ deux ans, Léon XIII projeta la fondation d'une *École de hautes études littéraires.* Dans une lettre adressée au cardinal Parocchi, il traça le programme de cette nouvelle institution, qui devait être comme le couronnement de son œuvre scientifique et le centre d'une rénovation intellectuelle parmi le clergé romain. L'idée du Pape trouva un écho sympathique non seulement à Rome, mais dans toute l'Europe. Grâce à l'activité intelligente du cardinal vicaire, l'école put être inaugurée dès le 15 janvier 1886, et les cours de littérature *grecque*, *latine* et *italienne* s'ouvrirent au Séminaire romain sous les auspices les plus favorables.

On confia cet enseignement à des maîtres distingués appelés de tous les points de l'Italie. Il suffit de citer le R. P. Ricci, littérateur de grand renom ; le P. Tongiorgi, savant épigraphiste et archéologue ; le chanoine Brozzi, habile helléniste ; l'abbé Poletto, l'auteur du dictionnaire dantesque qui fait autorité; enfin l'abbé Tarozzi, un latiniste de premier ordre, dont les fins connaisseurs louent le style d'une élégance toute cicéronienne.

L'abbé Tarozzi, occupe brillamment l'une des chaires de littérature latine. Au début de cette année, il a prononcé devant de nombreux élèves un discours, où il expose la portée, le but et la méthode de son enseignement. Ce discours fut très apprécié au Vatican, et comme les vues qu'il renferme sont d'un intérêt général, on a jugé à propos de le livrer à la publicité. Nous venons de lire cette *oratiuncula* qui traite de *l'étude du latin*, et nous nous empressons d'en donner, avec le *Français* une rapide analyse à nos lecteurs.

*
* *

Depuis quelques années, la *question du latin* a le privilège de passionner vivement le public lettré. Des esprits audacieux ont proposé les solutions les plus radicales, et on se rappelle le paradoxe qu'a soutenu M. R. Frary dans un livre qui a eu son heure de célébrité. — Faut-il maintenir dans les écoles la langue de Virgile? Quelle place doit-elle tenir dans les pro-

(1) De litteris latinis. — Oratiuncula Vincentii, Tarozzi Sac. ad auditores *Instituti leoniani.*

grammes scolaires? Comment concilier cet enseignement, suranné d'après les uns, indispensable selon les autres, avec les exigences encyclopédiques de l'éducation contemporaine? — Problèmes ardus qui feront longtemps encore le tourment des pédagogues, et *adhuc sub judice lis est!*

L'abbé Tarozzi ne s'arrête point à ces antinomies fatales créées par la vaste expansion du savoir humain. Se plaçant sur le terrain de la lettre *Plane quidem*, il déclare que sans une étude sérieuse de latin, il n'y a point de fortes humanités possibles. C'est pour imprimer une impulsion nouvelle à cette étude, que Léon XIII a fondé l'école de haute littérature. Non seulement le grec et le latin seront à la base de l'enseignement secondaire, mais il faudra en outre, qu'après leurs études théologiques, les jeunes prêtres s'occupent, trois années durant, des chefs-d'œuvre des deux langues anciennes. Ainsi l'ordonna Léon XIII, et l'abbé Tarozzi ne fait que développer le programme si fécond du Souverain Pontife.

Comme on le voit, ce point de vue diffère essentiellement de celui de M. Frary, pour qui la géographie suffit à tout. Mais il a l'avantage d'être conforme à la tradition de nos grands siècles littéraires et je crois que les intelligences d'élite seront plutôt du côté de Léon XIII. — Est-ce à dire que les objections soulevées à propos des langues anciennes soient sans fondement aucun? Évidemment non! La difficulté existe, et elle grandit même chaque jour. A notre époque, un jeune homme doit posséder à la fin de ses classes vingt fois plus de connaissances qu'un écolier du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Aux humanités proprement dites sont venues s'ajouter les sciences, les langues étrangères, l'histoire, la géographie qu'on effleurait à peine autrefois. Quoi qu'on fasse donc, les programmes seront écrasants ou incomplets. On aura beau perfectionner les méthodes, changer les livres, ces améliorations ne diminueront guère le fardeau à porter. Et comme, d'autre part, les facultés de l'enfant ne se sont pas développées en proportion (car la nature humaine est restée la même) on aboutit logiquement au surmenage scolaire qui atrophie l'intelligence, ou à la décadence progressive des humanités. Mais, je le répète, l'abbé Tarozzi n'avait pas à entrer dans ces considérations pédagogiques. Il admet que les jeunes gens ont fait d'excellentes études au collège et il leur indique les moyens de compléter cette éducation par l'étude plus approfondie de la langue latine. En d'autres

termes, son opuscule est une espèce de *Ratio studiorum* de l'enseignement classique supérieur.

On peut étudier les anciens au triple point de vue historique, critique et littéraire. Dans les universités allemandes, la philologie règne en maîtresse jalouse et incontestée. En France, les facultés des lettres ont conservé jusqu'à ces derniers temps un cachet exclusivement littéraire à leur enseignement. Là-bas, les professeurs forment des érudits ; chez nous, ils songent davantage à développer le goût littéraire de la jeunesse. L'abbé Tarozzi a adopté ce dernier système, et son but, dit-il, est de former non pas des philologues, mais des littérateurs. Il se conforme ainsi aux prescriptions de Léon XIII, qui recommande au clergé d'acquérir « le talent et la perfection dans l'art d'écrire. » Aux yeux de nos réformateurs qui copient trop scrupuleusement l'Allemagne, l'abbé Tarozzi serait un arriéré, un rhéteur dont l'horloge retarde d'un demi siècle. Mais après tout, est-il bien certain que l'envahissement de la philologie soit un progrès pour la civilisation ? Nos intelligences sont-elles mieux cultivées parce que le docteur Studemund nous a appris à scander Plaute, et le docteur Ribbeck à bouleverser les églogues de Virgile ?

Pour moi, je me contenterais de savoir le latin comme Erasme, Bembo, Sadolet, qui étaient, certes, moins ferrés sur les étymologies que les bons rhétoriciens du dernier lycée allemand. C'est aussi, le sentiment de l'abbé Tarozzi, à qui il répugne d'admirer ses auteurs à travers la loupe philologique de la science d'outre-Rhin. — Étudions les latins, dit-il, pour leur emprunter le charme divin de leur style, pour aiguiser notre goût littéraire, pour développer harmonieusement toutes les facultés de notre âme.

On ne saurait mieux dire.

La méthode de l'éminent professeur est du reste très simple et très ancienne : il faut *pratiquer* les grands écrivains *Nocturna versate manu, versate diurna*, disait déjà Horace, qui s'y entendait à merveille. La lecture continuelle des chefs-d'œuvre des anciens peut seule nous mettre à même de nous assimiler les trésors qu'ils nous ont légués. Point trop d'épluchage grammatical, ajoute malicieusement l'abbé Tarozzi. Il trouve que de nos jours, les grammairiens font trop de bruit. — *genus illud obstrepere solet acrius.*

Quand on assiste à la floraison de grammaires latines qui

poussent chaque année, on ne peut s'empêcher d'être un peu de l'avis de l'abbé Tarozzi. Jamais on n'a possédé plus de rudiments et jamais on n'a su moins de latin. La coïncidence est curieuse, mais on aurait sans doute tort d'en conclure quoi que ce soit.

Lire les écrivains de l'âge d'or, Cicéron, César, Salluste, Tite-Live, Cornélius Nepos, analyser les beautés de leurs œuvres, s'en pénétrer, les faire passer dans la langue maternelle : l'abbé Tarozzi se cantonne dans cette méthode, qui a suffi aux grands humanistes du seizième et du dix-septième siècle. La philologie et la critique sont reléguées au second plan. Vous voyez que l'abbé Tarozzi n'apporte aucune innovation à l'enseignement classique ; toutefois, son travail n'est pas inutile, car il est bon qu'on nous rappelle de temps à autre, les sages conseils de nos pères.

A côté de l'étude sérieuse des auteurs, le professeur romain recommande les exercices littéraires et spécialement les compositions latines. Il insiste beaucoup sur ce point, et attache une haute importance à ce genre de travaux. De fait, on ne sait bien une langue qu'à la condition de l'écrire avec aisance et correction. Sous ce rapport, l'abbé Tarozzi est encore dans la bonne tradition, et il nous offre, sous une forme attrayante, les préceptes de tous les humanistes de tous les siècles. Je sais bien que la composition latine n'est pas en faveur à l'heure actuelle. Bien des esprits sérieux pensent que cet exercice est devenu inutile et futile, et qu'il vaut mieux le remplacer par des devoirs d'un intérêt plus immédiat. L'abbé Tarozzi ne fait pas les mêmes concessions à l'école utilitaire et il veut que les élèves de l'Institut manient la langue latine avec dextérité. Qui oserait affirmer, ou qui pourrait démontrer que sa manière de voir n'est pas légitime ?

D'abord, il est certain que si vous voulez sauver le latin, il faut maintenir les compositions en cette langue. Ensuite l'expérience a prouvé que la connaissance approfondie de l'idiome latin aide puissamment à l'étude des langues modernes. Nos illustres écrivains du XVIIe siècle, Bossuet, Racine, Fénelon, étaient d'admirables latinistes. Rollin qui, jusqu'à un âge avancé, ne s'était servi que du latin, se mit un jour à écrire en français, et il se trouva que ses volumes étaient des chefs-d'œuvre de simplicité et de goût. Je m'en rapporte à ce sujet au témoignage de Villemain, juge délicat en ces matières. J'ai

hâte d'ajouter, néanmoins, que nous avons d'excellents écrivains français qui ne semblent rien devoir à la culture classique.

Quoi qu'il en soit de ces exemples isolés, et quelque spécieux que paraissent les arguments des détracteurs du latin, il est incontestable que les langues anciennes sont un instrument d'éducation qui a fait ses preuves. Rome non moins qu'Athènes est, suivant l'expression du Dante, un foyer d'où rayonne toute science : *onde ogni scienza disfavilla.*

Combien il serait fâcheux de priver la jeunesse studieuse de cette lumière resplendissante qu'a allumée le génie de tant de poètes et de tant d'orateurs ! On ne doit pas oublier que sur la tige de la civilisation grecque et romaine se sont épanouies toutes les littératures des siècles chrétiens.

*
* *

Ces glorieux souvenirs ont de quoi encourager les partisans du latin, et on comprend l'enthousiasme avec lequel l'abbé Tarozzi parle de Cicéron, de Tacite, de César et d'Horace. La géographie est certainement une belle chose, mais lorsque le Dante a entrepris son immortel voyage à la *Cité des douleurs,* Virgile était un guide que n'eût point remplacé la meilleure carte d'état-major. Les anciens seront toujours nos maîtres quand il s'agira de former l'intelligence : Il ne faut pas les abandonner. C'est ce qu'a admirablement compris Léon XIII. De là ses efforts pour fortifier les études classiques dans les collèges de Rome; de là cette école des hautes études littéraires qui est l'une des plus belles créations de son Pontificat.

L'abbé Tarozzi a été l'interprète fidèle de la pensée de Léon XIII, et son opuscule est un commentaire éloquent de la lettre apostolique *Plane quidem.* Tous ceux qui s'intéressent aux études classiques voudront prendre connaissance de ce discours. Ils verront que l'abbé Tarozzi joint l'exemple au précepte, car l'*oratiuncula* est écrite dans une langue superbe qui trahit un commerce assidu avec les écrivains de Rome. Le savant professeur (et nous l'en félicitons) a longuement bu à la source *latine* dont parle le poète florentin :

. . . . quella fonte
Che spande di parlar si largo fiume !

LES DEVOIRS DE L'OUVRIER

On parle très souvent de nos jours à l'ouvrier de ses droits ; beaucoup plus rarement on lui fait entendre qu'il a aussi des devoirs.

Voici, sur ce sujet, un excellent discours, prononcé à la 7me assemblée des Cercles ouvriers allemands, à Dortmund :

En face du riche capitaliste, qui possède trop d'argent et trop peu de vertu, se lève l'ouvrier pauvre manquant, à la fois et de travail et de pain. C'est ainsi qu'on peut aujourd'hui définir la question sociale. Nous assistons à une période de lutte. C'est l'ouvrier qui combat pour le pain quotidien, pour la conservation de la vie. Aussi longtemps qu'on ne recourt pas, pour triompher, à des moyens injustes, à des expédients capables de troubler la paix, cette lutte n'a rien que de légitime. Mais si nous jetons les regards autour de nous, si nous sondons les dispositions d'une foule d'ouvriers, nous ne sommes pas sans inquiétudes. L'avenir s'annonce menaçant ; cette lutte, pacifique encore à l'heure qu'il est, se changera bientôt en une guerre sanglante, meurtrière, dévastatrice, en une guerre telle que les annales de l'histoire n'en ont point encore enregistrée. Voilà ce qu'on peut prédire dés aujourd'hui avec une certitude morale.

Mais ne perdons pas confiance en l'avenir. Il appartient à chaque ouvrier chrétien de contribuer à rendre cette guerre moins terrible et moins sanglante. Et comment pourrait-il y contribuer? Vous serez peut-être étonnés en apprenant ce que je vais vous dire : Il y contribuera en donnant au monde l'exemple de la pratique des vertus chrétiennes? Il n'y aura de salut à espérer pour la société malade qu'à partir du moment où l'application au travail, la tempérance et la sobriété auront reconquis leur place d'honneur au sein des générations. L'amour du travail, une application continuelle, un courage plein de dignité et une noblesse de caractère pleine de sincérité qui nous font rougir de mendier sans nécessité et nous ordonnent de ne devoir qu'au travail de nos mains et le pain qui se trouve sur notre table, et le feu qui brûle dans l'âtre ; l'esprit de mortification qui nous porte à renoncer aux plaisirs malsains, qui arrête la fougue de nos passions, qui évite toute dépense inutile afin que les malheurs inévitables de la vie ne nous trouvent pas

dépourvus de ressources; l'humilité nécessaire pour bénir à l'heure de la catastrophe la main de la charité chrétienne; cet esprit chrétien de bon aloi qui nous fait voir dans toutes les phases de la vie l'intervention de la Providence, qui nous empêche de nous élever avec trop de violence contre les faiblesses humaines sous lesquelles nous souffrons, qui nous défend de poursuivre de notre haine et de notre envie le bonheur des autres : voilà les vertus qui doivent faire l'ornement de l'ouvrier chrétien.

Là où elles ont trouvé un asile, habite le bonheur, quand même les temps seraient malheureux, se trouve la consolation dans les douleurs de la vie, se rencontre la paix au milieu d'un monde agité par les luttes. A ceux qui douteraient de la récompense donnée par ces vertus, je dirais : « Regardez l'ouvrier chrétien : son front est-il assombri par le désespoir? Son regard porte-t-il l'empreinte de la convoitise et de la méchanceté? Sa demeure si modeste, sur le seuil de laquelle des enfants bien aimés se pressent pour épier le retour du père, pour sourire à son arrivée, où le crucifix a encore sa place marquée à la muraille et où il étend sa main chargée de bénédictions, cette demeure, dis-je, ne vous dit-elle pas que ceux qui l'habitent sont heureux? La vertu donne le bonheur au travailleur. Cela est tellement vrai que l'absence de la vertu rend la situation de l'ouvrier insupportable.

Que l'ouvrier chrétien ne se contente pas de pratiquer des vertus, même héroïques, dans le silence de sa demeure; qu'il ne lui suffise pas d'orner son âme des merveilles de la grâce divine! Sans doute le retour du cœur de l'homme vers les principes chrétiens doit être la base sur laquelle viendra reposer la transformation de la société. Mais il n'en sera pas moins vrai que l'ouvrier, dès qu'il sera fortifié et trempé par la vertu, devra se mêler à la lutte pour améliorer sa position. Dans ce combat, il devra se placer sous la bannière de l'Église, s'unir étroitement avec ses compagnons, et jeter un regard confiant dans l'avenir. Pas n'est besoin que je vous mette en garde contre le faux libéralisme. La politique libérale a, en effet, tellement baissé dans l'estime de l'ouvrier réfléchi, qu'alors même qu'elle fait miroiter à ses yeux des réformes sociales, il lui répond : « Je crains les Grecs, même lorsqu'ils se présentent les mains chargées de présents. » Mais croyez-moi : le fils ne vaut guère mieux que le père!

Le libéralisme d'aujourd'hui s'appelait hier la démocratie, et la démocratie d'hier s'intitulera demain le libéralisme. Les libéraux d'aujourd'hui ont pris pour devise : « Liberté, Egalité, Fraternité; » leurs fils, les démocrates de l'heure présente, parcourent le monde arborant la même devise. Vous éprouvez chaque jour très amèrement ce que valent les pompeuses proclamations du libéralisme : ils ont donné au monde la liberté de l'oppression, l'égalité de l'exploitation, la fraternité de l'esclavage. Si nos sinistres révolutionnaires d'aujourd'hui pouvaient parvenir à étouffer dans le sang de milliers de leurs compagnons l'ordre établi, il n'y a pas de doute, ils mettraient demain leur pied sur la poitrine de leurs aides, et cela avec un raffinement inouï de barbarie, afin de les exploiter jusqu'au dernier reste de leurs fortunes. C'est pourquoi, soyez pleins de défiance à l'égard de ceux qui flattent vos passions, alors même qu'ils viendraient à vous couverts de l'habit des ouvriers.

De quel côté faut-il donc nous ranger dans la lutte sociale? Nous devons nous presser sous la bannière de notre Mère la sainte Église. Ce fut l'Église qui brisa pour l'ouvrier les chaînes de l'esclavage, pendant les temps du paganisme; ce fut l'Église encore qui s'éleva avec vigueur chaque fois qu'il en fut besoin, lorsqu'un paganisme nouveau voulut forger de nouveaux fers pour l'ouvrier. L'ouvrier allemand surtout doit beaucoup à l'Église. Elle l'a élevé au-dessus des ouvriers des autres pays, et par là, elle a fait de l'Allemagne le centre de la civilisation européenne, comme nous le démontrent les annales du moyen-âge. L'Église est faite pour tous les temps, pour tous les hommes, pour toutes les sociétés, pour toutes les conditions dans lesquelles le genre humain peut se trouver. Ce qu'elle a pu jadis, elle le peut encore maintenant; ce qu'elle a fait autrefois, elle le fera aussi à l'heure actuelle. Elle arrachera l'ouvrier des mains du paganisme moderne! Non pas que l'Église se présente dès aujourd'hui devant la société avec un programme achevé dans toutes ses lignes, un programme qui indique comment l'état actuel des choses doit être changé jusque dans ses moindres détails. La machine au service du capitaliste a créé une situation toute particulière; elle a poussé la société dans un labyrinthe d'anomalies dont celle-ci ne peut sortir que lentement et pour ainsi dire pas à pas. Mais les principes chrétiens seront le fil conducteur qui nous aidera à revenir

à une existence qui ne sera dure pour personne, pas même pour le moindre d'entre les ouvriers. L'Église ne cessera de travailler jusqu'à ce que ses principes, ses idées en fait d'économie sociale aient trouvé grâce devant l'humanité. Sans doute, l'Église ne pourra pas donner honneurs et richesses à tous. La chose n'est pas possible. Jésus-Christ n'a-t-il donc pas dit : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous? » Il se rencontrera toujours des hommes pour lesquels, d'après les desseins de la Providence, la vie ne sera qu'une suite d'épreuves; de même aussi il se rencontrera toujours des paresseux et des dissipateurs.

Mais l'Église s'imposera la tâche d'essayer de changer l'organisation industrielle de telle façon que chacun rencontre au moins ce qu'il lui faut pour vivre. « La situation faite à la classe inférieure, disait, il y a quelque temps, le cardinal Manning, ne peut et ne doit pas continuer. » Le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, écrivant au Saint-Père, s'exprimait comme il suit : « La perte du cœur du peuple ne peut être compensée par l'amitié des riches et des puissants. » C'est pourquoi nous devons nous attacher à l'Église comme des enfants se serrent contre le cœur de leur mère, assurés qu'elle ne nous trompera pas. Soyons des catholiques dans toute la force du terme et non pas à moitié catholiques et à moitié socialistes, non pas extérieurement catholiques et intérieurement socialistes; mais prenons partout et en tout la défense des intérêts de l'Église, et, elle, elle prendra la défense de nos intérêts.

L'ouvrier lutte pour l'existence. Pour que ce combat lui donne la victoire, il faut qu'il s'unisse avec ses compagnons.

Que tous les ouvriers catholiques se constituent en association et leur union sera démontrée. Un morceau de charbon, quelque ardent qu'il soit, s'éteint bientôt, lorsqu'il est séparé du foyer; mais qu'on réunisse quantité de ces morceaux, ce feu se ravivera et bientôt la flamme s'élèvera au-dessus du foyer. L'union doit aussi être maintenue dans les associations mêmes, autrement leur existence sera éphémère, entre les diverses associations, autrement elles ne produiront pas de résultats. Il n'existe pas encore d'union des cercles ouvriers catholiques; cependant il est un lien qui les attache tous l'un à l'autre : à savoir, les immortels principes du christianisme.

Ce lien intime, il ne peut être rompu à aucun prix et sous aucun prétexte. N'allez cependant pas croire qu'il faille devenir

intolérants. Non ! Au contraire, l'union entre les ouvriers chrétiens doit se manifester aussi par le maintien de la paix avec ceux qui n'ont pas les mêmes croyances que nous. Certes, il vaut mieux que les protestants aient leurs cercles et nous, catholiques, les nôtres ; mais dans les deux fractions il faut avoir en vue le but final et travailler courageusement en ce sens, et nul des deux partis ne peut injurier, ni mépriser l'autre. Cette union doit encore se manifester en ne repoussant pas carrément loin de nous les malheureux qui se sont laissé prendre aux promesses trompeuses des révolutionnaires. Ceux-là, nous devons essayer de les ramener petit à petit à notre cause en leur montrant une grande bienveillance et beaucoup d'affection.

Il me reste à vous dire un mot de l'avenir. Lorsque nous examinons la situation sociale et que nous voyons comment tout semble devoir aller à la dérive, nous sommes tentés de laisser tomber les bras et de nous dire avec l'accent du désespoir : « Tout est perdu ; il n'y a pas moyen de venir en aide à l'ouvrier. » Mais non : tout n'est pas perdu ; l'Église est encore là et elle veille. L'Église, qui n'agit qu'au nom et d'après l'ordre de son divin fondateur, a rendu forte et puissante la classe ouvrière d'Allemagne pendant l'âge d'or des siècles passés. Le christianisme a creusé de profonds sillons sur la terre allemande et il a laissé de nombreuses traces dans le cœur de nos ouvriers. Ceux-ci redemandent avec instance le retour de ces corporations, par lesquelles l'Église a donné le bonheur à l'ouvrier et conduit à la célébrité l'art et le travail allemands.

Et dernièrement encore, le chef de l'Église, le Pape Léon XIII, a, dans son Encyclique *Humanum genus*, excité au rétablissement des corporations du moyen-âge, d'après un plan adapté aux nécessités des temps actuels. En présence de ces faits, ne devons-nous pas regarder l'avenir avec confiance ? Les perturbateurs sont impuissants à créer l'ordre : ils sont aptes à démolir et ne savent pas édifier. Seuls, les hommes dont les pensées sont conformes aux principes chrétiens, dont le cœur est ennobli par la pratique des vertus, peuvent faire naître des temps meilleurs pour la société.

Qui conduira la guerre sociale à bonne fin ? Ce sera, n'en doutez pas, le parti ouvrier dont la droite sera armée du bouclier de la justice, et dont les membres seront enflammés de l'amour du prochain !

Mais pourquoi désespérer? Notre gouvernement ne déploie-t-il donc pas aussi une grande activité dans la question qui nous occupe? S. M. l'Empereur lui-même est-il donc sans porter intérêt à la chose? Il fut un temps, temps de lutte acharnée, où l'on était porté à regarder avec défiance tout ce que le gouvernement entreprenait. Les temps sont changés... Après la guerre, nous avons eu la paix, sinon pleine et entière, au moins partielle. Voilà pourquoi nous pouvons envisager avec confiance les actes du gouvernement.

N'avons-nous pas d'autre part reçu, depuis l'époque où l'on jugea nécessaire de faire rentrer les principes chrétiens dans le monde, cette législation politico-sociale, dont la signification est si grande, une législation comme nul pays du monde ne la possède. Si le gouvernement n'avance pas avec plus de diligence dans la création de ces lois qui doivent être la sauvegarde des humbles et des faibles, n'en accusons que les difficultés que présente la matière. N'oublions pas que c'est dans de pareilles questions qu'il faut appliquer le principe si connu : Hâte-toi lentement (Tonnerre d'applaudissements).

H. J. K.

L'ACTION SOCIALE DE L'EGLISE EN AMÉRIQUE

M. Claudio Jannet, l'éminent économiste dont les études sont si appréciées dans les congrès des jurisconsultes catholiques, publie l'article suivant dans le *Correspondant* :

L'action sociale de l'Eglise dans le Nouveau-Monde devient de plus en plus importante, et c'est là qu'on peut voir s'esquisser la phase nouvelle que son alliance avec la démocratie ouvre dans l'histoire. Le P. Hecker, l'illustre fondateur des Paulistes, a publié, dans le *Catholic World* de juin, un article sur les *Institutions des Etats-Unis*, aussi remarquable par le bonheur de l'expression que par la nouveauté des vues. C'est un commentaire de l'allocution du cardinal Gibbons en prenant possession de son titre de cardinalice à Rome, et de la parole déjà fameuse du cardinal Manning : « Jusqu'ici le monde a été gouverné par des dynasties, désormais le Saint-Père a à traiter avec le peuple et avec des évêques en rapports étroits, quotidiens et personnels avec le peuple. » Cet article donne bien la *domi-*

nante de l'état d'esprit des catholiques américains. Très opposés au gouvernement des politiciens, ils sont sympathiques au développement dans le sens démocratique des institutions de leur pays. Ils ne partagent nullement la sourde antipathie qu'éprouvent pour le gouvernement populaire les descendants des anciennes familles de l'époque coloniale, dont les fils reçoivent à Harvard College ou à Yale une haute culture intellectuelle, qui continuent à s'appeler eux-mêmes les *better classes* et qui ont comme financiers et capitalistes une influence sociale très supérieure à leur importance politique. Aussi la presse de toutes les opinions suit avec un intérêt extraordinaire l'attitude de la hiérarchie catholique dans la question ouvrière.

L'affaire des *Chevaliers du Travail* a été envisagée aux Etats-Unis sous un jour autre que celui sous lequel plusieurs journaux européens l'ont présentée. Le *Catholic Review*, organe officiel de l'archevêque de New-York, a fait remarquer que le Saint-Siège ne s'était prononcé ni pour ni contre l'organisation des *chevaliers*, et avait encore moins approuvé son programme économique : l'affaire est à l'instruction ; provisoirement seulement les catholiques peuvent en faire partie. L'évêque de Saint-Paul, Mgr Ireland, l'a dit de son côté en rentrant dans sa cathédrale : la solution définitive dépendra de la bonne ou de la mauvaise attitude des membres de l'ordre, et il leur a adressé des avertissements très nets sur la nécessité de respecter la *liberté du travail*, les droits de ceux qui ne veulent pas faire partie de leur association. Les tendances diverses que nous signalons parmi eux se sont accentuées. Un grand nombre, à New-York, arborent ouvertement le drapeau du socialisme avec Henri George. Le malheureux docteur Mac-Glynn, entraîné peu à peu dans des manifestations scandaleuses contre Rome, a été jusqu'à adresser des paroles de sympathie aux anarchistes et aux nihilistes ! Le grand-maître Powderley, qui représente la fraction modérée, observe une grande réserve. Il cherche à préparer à l'ordre un rôle dans la campagne présidentielle de 1888. Se servira-t-il des politiciens, ou bien les politiciens se serviront-ils de lui ? Voilà la question. Il ne serait pas impossible que cette grande association se rompît dans peu d'années, sous l'action de la politique de métier et sous l'opposition des *Trades-Unions*, qui, ne veulent pas se laisser absorber par elle. Comme cela justifierait encore la sage attitude du Saint-Siège.

Ce qui restera de tous ces incidents, c'est la sympathie de l'Eglise pour toutes les associations ouvrières qui, par des moyens honnêtes, défendent les droits des travailleurs là où ils sont méconnus. C'est trop souvent le cas aux Etats-Unis. Au mois de mai, les patrons de l'industrie du bâtiment à Chicago voulaient forcer leurs cinquante mille ouvriers à cesser de faire partie des *Trades-Unions*. En juin, le syndicat national des fabricants de coke avait refusé la demande d'une augmentation de 12 1/2 pour 0/0 sur les salaires, fondée sur la hausse du coke dont la tonne avait monté de 90 c. à 2 dollars. Un arbitrage avait donné raison aux patrons. Les ouvriers, au lieu de s'y soumettre, se sont mis en grève, ce qui prouve en passant que les décisions des arbitres ne sont guère acceptées par les ouvriers que lorsqu'elles sont en leur faveur. Bien leur en a pris, cette fois, car les patrons, par suite de la défection de l'un d'eux, ont été obligés de capituler.

Dans ces deux circonstances, la presse religieuse a pris vivement le parti des ouvriers. Les catholiques américains ne s'effraient nullement des débats, parfois même des conflits qui se produisent entre les intérêts économiques divers. Ils voient sans défiance la formation des organisations destinées à leur servir de point d'appui. Pour les atténuer, ils font appel aux principes de justice naturelle et à la charité chrétienne, mais ils n'entrevoient même pas la possibilité d'une organisation générale obligatoire sanctionnée par l'Etat, qui restreindrait le droit de tout individu de profiter, pour se nourrir lui et les siens, des opportunités qui se présentent. C'est une différence profonde dans la direction du mouvement social entre l'Allemagne et le Nouveau Monde (1).

(1) Récemment la *Société des ouvriers du port*, à Québec, a eu des prétentions si tyranniques, que la législature du bas Canada a dû passer une loi spéciale pour punir les violences et les menaces attentatoires à la liberté du travail. La *Vérité*, de Québec, dans son numéro du 2 juillet, fait à cette occasion de fort judicieuses réflexions : « La loi n'est nullement dirigée contre le *travail organisé*, mais contre la *violence* et l'*intimidation* organisées. Ce n'est pas du tout la même chose. Les ouvriers sont parfaitement libres de se former en société, de se donner des règlements, de déclarer qu'ils ne travailleront qu'à tels prix et à telles conditions ; personne ne leur conteste ce droit. Par un exercice peu judicieux de ce droit, ils peuvent nuire à leurs propres affaires et aux affaires commerciales de la ville, ils peuvent chasser tous les navires de notre port ; mais ils ont le droit strict, cela est incontestable, d'exiger pour leur travail les prix qu'ils veulent, quelque exorbitants que soient ces

En même temps que le Saint-Siége se montrait plein d'indulgence pour les ouvriers engagés dans une association qui leur est chère, il a maintenu les principes du droit naturel avec la plus grande fermeté. Le Saint-Père a adressé, le 4 mai, à l'archevêque de New-York, Mgr Corrigan, un bref où il approuve complètement ses mandements contre les erreurs d'Henri George et de Mac Glynn. La légitimité du droit de propriété individuel et héréditaire sur le sol est désormais au-dessus de toute discussion pour les catholiques. C'était la tradition constante de l'Eglise et du genre humain : mais nous ne croyons pas que les papes aient jamais eu à se prononcer avec autant de précision sur cette application particulière du principe de la propriété. Nous sommes encore bien éloignés, on le voit, de l'avènement du *pape socialiste* qu'un article à sensation publié par une grave revue a cru pouvoir prédire. »

LE KULTURKAMPF

Dans la dixième et dernière livraison de l'*Histoire du Kulturkampf*, du docteur Majunke, excellent ouvrage indispensable à qui veut connaître dans tous ses détails la longue lutte du gouvernement prussien avec l'Église catholique, l'auteur donne une *conclusion* que nous croyons devoir reproduire à peu près en son entier, convaincu qu'on la lira avec intérêt :

« Quand nous aurons raison du catholicisme, les races latines ne tarderont pas à disparaître », disait M. de Bismarck, le 13 septembre 1870, à M. Wehrlé, maire de Reims.

Tel était le programme avec lequel le chancelier allemand avait entrepris la guerre contre la France, et peut-être la guerre contre l'Autriche: il s'agissait de se rendre maître du catholicisme et de subordonner le *romanisme* au *germanisme*.

De même que Napoléon Ier poursuivait le rêve d'une monar-

prix. Mais, s'ils possèdent ce droit, ils ne doivent pas oublier que les armateurs ont, de leur côté, le droit de refuser les conditions de la Société et de faire charger leurs navires par des ouvriers pris en dehors de l'association. Et la Société n'a pas le droit d'employer la force ou l'intimidation pour empêcher la liberté du travail. C'est là une vérité fort simple, que paraissent cependant ignorer entièrement les sociétés ouvrières modernes. »

chie universelle sous la prépondérance des races latines, ainsi le prince de Bismarck se proposait de placer le centre de gravité de la politique européenne dans un puissant germanisme par l'abaissement des races latines. Si Napoléon visait à mettre à son service le catholicisme, en tant que celui-ci est un « élément de force » des races romanes, par le relèvement partiel des ruines qu'avait accumulées la Révolution, — à la condition de dominer entièrement l'Église, — le prince de Bismarck devait, pour arriver à ses fins, neutraliser, annihiler cet élément même, d'abord en Allemagne, ensuite au dehors par la voie diplomatique. En effet, depuis trois siècles et demi le germanisme s'identifiait avec le protestantisme, et, en sa qualité de *chrétien évangélique*, le chancelier ne pouvait qu'être secondé par ses convictions religieuses dans l'exécution de ses plans.

Grâce à la Providence, cette tentative, comme celle de Napoléon, devait échouer, la puissance humaine étant condamnée à se briser contre la puissance divine.

Malgré les ressources considérables dont disposait aussi le « grand homme » de la seconde moitié du XIXe siècle; malgré la prodigieuse fortune qui le favorisait comme elle avait favorisé son prédécesseur, il dut, à l'encontre de ce dernier, en pleine possession du pouvoir, reconnaître l'impossibilité de mener son entreprise à bonne fin, et, dans l'intérêt du germanisme compromis par cette politique, se résoudre à battre en retraite.

... Tout le *kulturkampf* partait de ce principe que l'État seul a le droit de tracer arbitrairement ses lignes de démarcation vis-à-vis de l'Église, partant de faire des lois ecclésiastiques « pour avoir raison du catholicisme » ; même après s'être rendu compte du vice irrémédiable de ce système, on avait évité avec le plus grand soin l'apparence d'une entente avec Rome, comme avec une puissance égale ; aucun des projets de loi ne devait faire naître la supposition d'un concordat — d'où il résultait que le texte en était toujours moins favorable que la loi finalement adoptée avec l'assentiment du gouvernement — et, comme conclusion : la résolution nettement exprimée d'en finir par la seule voie d'une entente commune !

La « majesté de la loi », la « toute-puissance du législateur » ne sont plus que des mots vides de sens; aucun parlement ne doit plus se mêler de rien ; c'est entre la cour de Rome et le cabinet de Berlin que l'accord définitif se conclura !

L'histoire constatera qu'à ces funérailles de la moderne omni

potence de l'État, le chancelier de l'Empire allemand n'aura pas été seul à porter le deuil. Il est même permis de se demander si le premier rang n'appartient pas à ceux qui, lorsque déjà le bras du chancelier cédait à la lassitude, ne se lassaient pas, eux, d'exhorter à grands cris le gouvernement à demeurer ferme et se montraient fiers d'avoir pensé au kulturkampf avant M. de Bismarck lui-même.

Il est juste de reconnaître que le chancelier, au plus fort de la lutte, n'a jamais perdu de vue la paix à venir. Il y pensait le 14 mai 1872, quand il assurait les « libéraux » que, le moment venu de traiter, il « n'irait pas à Canossa ».

Et dans le discours où il exprimait le regret de ne plus voir, comme au temps d'Henri IV, « les évêques suivre l'empereur contre le pape » (16 avril 1875), il faisait cette remarque : « Aussitôt que la législation de mai sera entrée en vigueur, je n'aurai rien tant à cœur que de chercher à faire la paix tant avec le Centre qu'avec la cour de Rome, animée d'un bien plus grand esprit de conciliation que le Centre. »

Sans doute le « bien plus conciliant » pape Pie IX ne pouvait guère s'employer en faveur des lois de mai, tout comme le Centre que le chancelier s'efforça, dès 1879, de gagner, du moins en vue d'un accord sur les questions économiques.

Il importe fort peu aux catholiques que M. de Bismarck fasse la paix avec ou sans le Centre, pourvu que la paix soit faite. Le Centre n'a jamais été le but, il n'a été que le moyen d'y arriver. Le Centre est né, a grandi, s'est affaibli, a disparu, est revenu selon les indications du baromètre politico-ecclésiastique.

De même, les catholiques s'inquiètent médiocrement de ce que les derniers restes du Kulturkampf ne disparaissent point par des lois formelles. Les lois, les articles constitutionnels même ne leur ont jamais donné une entière sécurité, et, en 1887, on a vu remanier de fond en comble une loi qui ne datait que de l'année précédente.

Désormais le sort de l'Église catholique, en Prusse, est entre les mains du Saint-Siége et du gouvernement de Berlin.

Le Pape, conformément à ses déclarations plusieurs fois renouvelées, ne cessera de travailler à l'établissement d'une paix solide et durable. Dans ce but, selon ses déclarations, l'existence de la fraction du Centre est nécessaire; il est bon qu'au Parlement le Centre appuie de ses votes et de son concours les revendications du Souverain Pontife.

Ces revendications auront pour objet, outre l'application juste du droit de *veto* concédé à l'État, le rappel progressif des ordres religieux, la restitution à l'Eglise du droit d'intervention dans les questions scolaires et la suppression des multiples entraves qui continuent de gêner l'action de l'Eglise. Les lois encore nécessaires seront proposées par le Pape, d'accord avec le Centre.

A l'heure présente, il convient d'attendre et de voir comment le nouveau *modus vivendi* se traduira dans la pratique de ne se montrer ni pessimiste ni optimiste. Le Saint-Siège désire que les catholiques vivent en paix avec le pouvoir civil, et la Providence ne permettra pas que l'Eglise ait à souffrir de leur soumission à la volonté du représentant du Christ. En agissant différemment, ils aboutiraient à ce qui était le but avoué des auteurs du kulturkampf, c'est-à-dire à la scission d'avec Rome.

Que si l'espoir du Souverain-Pontife est déçu, il suffit d'un mot de lui pour que le peuple catholique et ses représentants au Parlement repoussent avec leur énergie éprouvée toutes les attaques dirigées contre leur foi. En 1852, un rescrit ; en 1870, un rapport de la commission pour les pétitions ont fait sortir de terre tout le groupe du Centre.

C'est donc une question oiseuse que celle de savoir si le kulturkampf est, ou non, terminé.

De fait, le kulturkampf ne finira jamais ; comme, au fond, il n'a point eu de véritable commencement, l'Eglise ayant toujours été et devant toujours être militante, les circonstances seules de la lutte peuvent changer.

Mais nous disons : le kulturkampf entrepris par Bismarck avec le concours des « libéraux » et des conservateurs, avec les Loges maçonniques et la ligue protestante, avec les canonistes hostiles à l'Eglise, les démolisseurs de couvents et les prédicateurs de cour, ce kulturkampf est fini ; le plan de ces pourfendeurs de l'Eglise s'est trouvé inexécutable en tous points. Et cela est dû à la fidélité et à la fermeté des catholiques allemands, à leur attachement étroit au centre de l'unité catholique, au roc de Pierre.

LES MISSIONNAIRES DOMINICAINS ESPAGNOLS AU TONKIN

Sous ce titre, nous lisons dans les *Missions catholiques :*

Nous n'avons pas parlé depuis longtemps des trois belles missions tonkinoises confiées aux frères Prêcheurs espagnols. Les lettres suivantes offrent un aperçu complet de la situation actuelle. Nos lecteurs seront émus en voyant quels ravages la persécution a exercés dans ces florissants vicariats peuplés de plus de 210,000 néophytes. Les missionnaires espagnols ont payé chèrement l'honneur d'être confondus avec les Français et les précieux témoignages de sympathie qu'ils ont maintes fois donnés à notre cause. Les éminents services rendus par eux à nos armes viennent, d'ailleurs, d'être solennellement reconnus et récompensés. Au moment où nous parvenait la lettre de Mgr Colomer, le gouvernement français nommait le vénérable évêque chevalier de la Légion d'honneur.

Je ne pense pas qu'il existe dans tout l'univers catholique des missions plus éprouvées que les nôtres, ayant des besoins plus urgents et un nombre de missionnaires plus restreint.

Les journaux français sont, depuis plusieurs années, remplis de la peinture des maux dont nous sommes accablés. Le vicariat dont je suis l'évêque, renferme dans ses limites la nouvelle mission de Bac-Ninh. Nous sommes donc sous la protection immédiate des autorités françaises; de toutes les parties du Tonkin, celle que nous habitons est peut-être la plus tranquille. Cependant nous sommes véritablement sur un volcan et, malgré les périodes de paix relative dont nous jouissons parfois, tout le monde se rend parfaitement compte que le feu couve sous la cendre et que, d'un jour à l'autre, nous pouvons être exposés aux plus grands périls. Tant de démarches, tant de sacrifices en hommes et en argent, accumulés pour asseoir ici la domination française, seront nécessairement perdus si les haines toujours vivaces qui existent contre la France, ne sont point définitivement réduites à l'impuissance.

Sans entrer ici dans aucun détail sur l'état général de cette contrée, je vous citerai seulement quelques faits.

Le mois dernier, à Yen-Diem et à Nui-Thien, nos deux chrétientés ont été dévastées par les pirates, les églises brûlées et les maisons saccagées. Dans la nuit du 26 au 27 janvier, nous avons eu une alerte des plus vives. Tout d'un coup, notre demeure est

envahie et on nous annonce que les pirates sont à nos portes. Le commandant des troupes françaises qui résident dans le château fort voisin nous a alors envoyé quelques soldats pour nous protéger, et les pirates ayant vu leurs projets découverts, se sont enfuis. Nous avons là, dans la maison que j'habite actuellement, quinze fusils que m'a donnés le gouvernement français; c'est une mesure de sûreté indispensable dans ce pays. Au besoin, j'en armerai mes chrétiens et nous ferons comme les évêques du moyen âge, qui défendaient contre les Barbares églises et monastères. Remarquez que nous sommes ici à deux pas du séjour habituel des autorités françaises.

Comment les choses en sont-elles arrivées à ce point après plusieurs années d'occupation? Il y aurait bien à dire sur ce sujet; ce ne serait pas une lettre qu'il faudrait écrire, mais un volume. Depuis longtemps je suis au Tonkin; j'en connais les mœurs, et je le déclare très haut : il y a deux causes principales à cet état de choses. D'abord on ne s'est pas fait craindre suffisamment, dans les commencements, d'un peuple qui obéit avant tout à la crainte. Puisse-t-on enfin ne pas nous apporter ici, au lieu d'une civilisation chrétienne, une civilisation matérielle et des exemples qui sont bien souvent de nature à paralyser l'évangélisation!

Voici ce que j'écrivais à M. Paul Bert, un peu avant sa mort, dans une lettre signée par les deux autres vicaires apostoliques espagnols.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une communication officielle sur les grands événements qui viennent de se passer ici, et dont je l'ai si longuement entretenue lors de ma dernière visite à Bac-Ninh. Il s'agit de ces pauvres Tonkinois, de ces malheureuses femmes et filles, emmenées captives par les pirates et vendues sur les marchés de la Chine. Il y a eu, en cette circonstance, des faits si douloureux et si graves qu'ils méritent bien d'occuper un instant l'attention des trois représentants de la France au Tonkin, et principalement de Votre Excellence. Les familles de nos chrétiens ont été éprouvées par des séparations horribles. Que de maris qui ont perdu leurs femmes! Que de pères et de mères qui ont dû faire le sacrifice de leurs filles! Je ne parle pas des dommages matériels considérables occasionnés par le départ de tant de personnes. N'est-ce pas une chose profondément déplorable que d'être obligé d'assister à des spectacles si honteux, si contraires à toutes les lois de la nature? Des troupeaux humains, composés surtout de femmes et d'enfants, emmenés comme un vil bétail! Voilà ce dont nous avons été témoins.

J'évalue à environ quinze mille le nombre de ces infortunés. Et, bien que la plupart soient encore païens, je pense que vous ne trouverez pas mauvais qu'un évêque vienne entretenir Votre Excellence d'un fait si horrible. D'ailleurs les provinces comprises dans mon vicariat apostolique et qui touchent à la frontière de Chine ont été les plus éprouvées sous ce rapport.

Dans ma visite pastorale aux mois de décembre et janvier derniers, j'ai parcouru les pays qui ont été le théâtre de ces affreux événements. J'ai entendu le récit de ces actes barbares de la bouche même des parents des victimes, laissés dans un abandon quelquefois plus terrible que le sort de ces victimes elles-mêmes. J'ai conféré de cette situation avec mes deux collègues, les évêques dominicains, Mgr Ferrès et Mgr Onate, vicaires du Tonkin oriental et du Tonkin central. Nous avons cherché les moyens à prendre pour délivrer des mains des pirates ces innocentes victimes. Nous avons écrit dans ce but au général Warnet, représentant de la France, et au grand mandarin Kinh-Lude. Le général m'a répondu qu'il avait fait au sujet de cette affaire un rapport au ministre de France en Chine. Espérons que ces démarches amèneront quelques résultats. Sur ces entrefaites, je fis un voyage à Hong-Kong, et de là j'écrivis aux trois évêques des missions de Canton, de Kouang-si et du Yun-nan. Les trois prélats me répondirent qu'ils avaient averti leurs missionnaires et qu'ils avaient obtenu pour le rachat des captifs le concours des consuls français et des mandarins chinois. Toutes les autorités de ces contrées sont donc occupées au rachat de ces pauvres esclaves. De toutes parts on m'assure qu'on ne s'arrêtera pas aux sacrifices d'argent. Mais on compte en cette occasion sur la générosité du gouvernement français. C'est là pour lui une excellente occasion de s'attirer les sympathies du pays. Les familles n'oublieront jamais le service qui leur sera rendu en cette circonstance par la noble nation qui assume le protectorat de ce pays.

Je ne sais quel compte le successeur de M. Paul Bert tiendra de mon appel ; mais j'espère que la Providence nous viendra en aide.

Je clos cette lettre par une statistique abrégée qui intéressera je l'espère, vos lecteurs à nos missions.

Outre l'évêque, qui appartient à l'ordre de Saint-Dominique, il y a dans mon vicariat six autres frères Prêcheurs, dont quatre espagnols et deux tonkinois, onze séminaristes engagés dans les ordres, et une trentaine d'autres qui étudient le latin et la théologie. Nous avons une cinquantaine de catéchistes et plus de cent jeunes gens qui se préparent de longue main à entrer dans nos séminaires. Catéchistes, séminaristes et prêtres séculiers

sont pour la plupart du tiers-ordre, et, par conséquent, membres de la famille dominicaine.

Nous avons déjà dans notre vicariat deux monastères de sœurs dominicaines dans lesquels vivent une cinquantaine de religieuses. Si nous avions un peu d'argent, ce serait bien le cas de construire un troisième monastère. Les vocations abondent, et c'est pour mon cœur d'évêque un sujet de grande tristesse, que de laisser au milieu d'un pays où l'anarchie est en permanence, tant de vierges chrétiennes qui ne demandent qu'à entrer dans la maison du Seigneur, et que je ne puis y admettre faute d'un local suffisant.

Mon seul vicariat compte une population de plus de 3 millions d'habitants, dont 25,000 chrétiens environ. Ces 25,000 chrétiens se répartissent en cent trente-sept chrétientés, dont soixante-quatorze possèdent une église ou chapelle. Cette année, nous avons baptisé cent soixante-quinze adultes convertis à la foi, et plus de douze cents enfants, nés pour la plupart de parents chrétiens.

Enfin nos catéchistes ont baptisé, dans la seule année 1886, 10,000 (dix mille) enfants en danger de mort, et dont une cinquantaine seulement ont survécu.

Je pense que ces quelques renseignements suffiront pour vous donner un résumé de nos besoins. Je termine en vous remerciant de nouveau pour tout ce que avez fait et pour tout ce que vous ferez encore en notre faveur. Soyez sûr que les prières de nos chrétiens ne vous feront pas défaut, et que nous nous souviendrons devant Dieu de vous et de toutes les personnes qui, par votre intermédiaire, voudront bien s'intéresser à nos œuvres.

PROFILS ET SOUVENIRS

Une feuille indifférente ou plutôt hostile en matière religieuse, la *France*, publie l'article suivant :

On vient de *désaffecter* une partie de l'Assomption, en attendant que les athées du conseil municipal de Paris achèvent de s'emparer du reste, et je n'ai pu me défendre d'aller hier, avec tristesse, jeter un dernier regard à ces murs, amis de mon enfance, avant que la laïcisation en ait pollué le caractère.

Je ne suis plus jeune : j'ai suivi jadis les catéchismes de l'abbé

Dupanloup à la chapelle Saint-Hyacinthe, ces catéchismes fameux où des fils de rois et de petites princesses étaient mêlés aux enfants de la bourgeoisie et du peuple, et j'en ai gardé un tel souvenir qu'au moment où les tyranneaux de l'Hôtel de Ville mettent la main, je devrais dire la patte, sur cette chapelle bénie, je voudrais rappeler les attachantes figures que j'y ai vues et les scènes pénétrantes dont j'y ai été le témoin.

C'était sous la Restauration ; le quartier qu'on appelle aujourd'hui celui de la Madeleine était très mondain, et l'archevêque de Paris songeait aux moyens de raviver la foi religieuse dans cette partie riche et brillante de la société parisienne. Le jeune abbé Dupanloup, bien qu'à peine ordonné prêtre, lui parut l'ouvrier de la tâche à entreprendre, et il la lui imposa malgré ses hésitations.

Je l'ai connu alors, il avait vingt-quatre ans, et je le revois, par la pensée, avec sa physionomie pleine de charme, son âme tendre et ardente à la fois, son éloquence émue qui partait du cœur et allait au cœur, avec je ne sais quoi d'angélique et d'irrésistible. C'était en 1826 ; l'église de la Madeleine, édifiée sur le modèle du Parthénon pour être un temple de la Gloire, n'était pas encore ouverte au culte, et c'était l'Assomption qui servait de paroisse. Elle n'était pas grande pour l'importance du quartier ; les offices religieux la réclamaient toute entière : où établir les catéchismes ?

On obtint du gouvernement que le mur de la caserne des Cent-Suisses, voisine de l'Assomption, fût un peu reculé, et, sur l'emplacement ainsi agrandi, on fit bâtir, au prix de 80,000 fr., une chapelle des catéchismes, dédiée à saint Hyacinthe, patron de Mgr de Quélen. C'est cette chapelle, rendue célèbre par l'abbé Dupanloup, que les athées du conseil municipal viennent d'usurper, en faisant servir les 80,000 fr. des catholiques d'autrefois à l'enseignement matérialiste d'aujourd'hui. Quelle transformation, ou plutôt quelle perversion des choses ! Et, si le grand évêque pouvait élever la voix, de quelle flétrissure brûlante il marquerait les profanateurs de sa bien-aimée chapelle !

Quand il prit le catéchisme, c'est à peine si une soixantaine d'enfants le suivaient. Quelques années après, on en comptait quatorze cents. Il fallut appeler des auxiliaires ; mais l'abbé Dupanloup resta l'âme de tout, communiquant à tout la flamme de la vie.

Je me suis rencontré là avec des compagnons de tout rang et de toute contrée, car les révolutions avaient amené à Paris, particulièrement en 1830, 1831, 1832, des enfants d'Italie, de Pologne, d'Allemagne, de Portugal, des pauvres, des riches, et même des enfants royaux. L'abbé put compter un jour dans son auditoire jusqu'à trois reines, et la plus attentive était peut-être la fille de don Pedro, plus tard impératrice du Brésil.

Le succès devint immense; en dehors même du monde religieux, ce fut une sorte d'événement parisien, et l'abbé Dupanloup arriva d'un bond à la renommée. Il est vrai qu'il se donnait à l'œuvre tout entier, avec des dons particuliers qu'on pourrait appeler le génie de l'éducation. Et ce génie lui venait du cœur, parce qu'il aimait l'enfance d'une si vive tendresse que personne peut-être en ce siècle n'a su lui parler et parler d'elle avec de pareils accents.

« L'enfant, a-t-il écrit, c'est l'homme lui-même; c'est, si je puis dire, l'humanité dans sa fleur. Toute la vie est dans l'enfance, comme le fruit est dans la fleur. L'enfance, c'est tout l'espoir de la grande famille humaine; en un mot qui dit tout, les enfants sont les hommes de l'avenir. »

Aussi préparait-il ses catéchismes... Dix gros volumes écrits de sa main attestent ce prodigieux travail, et, en les feuilletant aujourd'hui, on peut se rendre compte des procédés ingénieux de sa méthode. Il ne négligeait rien de ce qui pouvait nous toucher, nous saisir, et, toutes les fois que nous le quittions, nous étions invinciblement sous le charme.

Ainsi que l'a dit avec justesse son excellent historien, M. l'abbé Lagrange, il avait su donner à son catéchisme une ordonnance, une marche, une suite admirables; en faire, le mot est de lui et il n'est pas exagéré, « comme un drame, comme un poème, » où tout s'avance, d'époque en époque, et, comme d'acte en acte, avec un intérêt croissant vers le dénouement.

Aussi était-il le maître de son vaste auditoire et exerçait-il sur lui une autorité qui s'imposait à tous! Je m'en rappelle un trait frappant. Des instructions précises avaient été données par lui sur les toilettes de première communion, qu'il voulait, pour les filles, uniformes dans la simplicité et la modestie : robes montantes, voiles de mousseline unie, point de dentelles ni de bijoux, souliers blancs unis, gants blancs de fil ou de coton. Une jeune Anglaise, fille d'un lord, se présente en robe élégante, en voile de tulle et en souliers de satin. L'abbé n'hésite pas. « Mon

enfant, lui dit-il, retournez dans votre famille, et ne revenez que lorsque vous aurez mis le même costume que vos compagnes. »

Je n'insiste pas sur la profondeur de l'action exercée par l'incomparable catéchiste de Saint-Hyacinthe ; je répète seulement que le monde retentit bientôt de ses succès, dont M. de Salvandy lui rappelait le souvenir vingt-cinq ans plus tard en le recevant à l'Académie française.

Le cardinal duc de Rohan, archevêque de Besançon, qu'une amitié vive unissait au jeune vicaire de la Madeleine, voulut l'attirer dans son diocèse en lui confiant un poste considérable. L'abbé Dupanloup refusa. Une offre semblable faite par l'évêque de Versailles n'eut pas plus de succès. Enfin, Mgr Frayssinous le tenta à son tour en lui proposant la haute position de secrétaire-général du ministère des cultes. A vingt-sept ans, c'était magnifique, avec les plus séduisantes perspectives pour l'avenir ! Mais notre cher catéchiste était trop apôtre pour planter là les jeunes âmes dont il s'était épris ; il refusa, tout en écrivant avec gaieté à un ami : « Je vais être obligé de quitter momentanément Paris ; car, infailliblement, si j'y restais, je deviendrais ministre ou garçon de bureau... »

Mais les honneurs qu'il fuyait le saisirent malgré lui ; Madame la Dauphine, fille de Louis XVI, voulut se l'attacher comme aumônier, en le laissant à la chapelle Saint-Hyacinthe, ce qui le désarma. En même temps, Madame la duchesse de Berry jeta les yeux sur lui pour être catéchiste et confesseur du jeune duc de Bordeaux, et enfin, Madame la duchesse d'Orléans, qui allait devenir la reine Marie-Amélie, préoccupée de l'éducation religieuse de ses fils, le chargea de préparer le duc de Nemours à la confirmation, et la princesse Clémentine, aujourd'hui duchesse de Saxe-Cobourg, à la première communion. Mme la duchesse d'Orléans venait souvent assister aux instructions, en appréciant le zèle et l'art consommé du jeune catéchiste. La princesse Clémentine fit sa première communion au mois de juin 1830. Quelques semaines plus tard, la Révolution de juillet éclatait.

L'abbé Dupanloup, qui avait refusé toutes les dignités pour demeurer à sa chère chapelle, eut alors la pensée d'un sacrifice héroïque : celui d'abandonner Paris et la France pour se consacrer, dans l'exil, au royal enfant qui s'en allait entre un vieillard et une martyre. Il partit ; malheureusement ses ouver-

tures arrivèrent trop tard; la place venait d'être donnée à l'abbé de Moligny, et le fidèle vicaire de la Madeleine n'eut qu'à regagner son poste avec résignation.

Dès qu'elle connut son retour, la reine Marie-Amélie le fit solliciter de reprendre auprès des princes ses fils les leçons interrompues. Bien que devenu roi, Louis-Philippe habitait encore le Palais Royal. On introduisait l'abbé Dupanloup par un petit escalier dérobé, et c'est au bruit des manifestations populaires et des émeutes que M. le prince de Joinville fut préparé à sa première communion, au printemps de 1831. Peu après, le jeune prince, destiné à la marine, quitta Paris, dont ses études et ses voyages le tinrent longtemps éloigné, et son catéchiste ne le revit plus qu'au milieu des terribles événements de 1870.

On sait comment le prince errant cherchait alors à servir en inconnu dans l'armée de la Loire. Refusé par les généraux, il se présente sous un déguisement à l'évêché d'Orléans, et regardant le prélat, vieilli et blanchi comme lui-même : « Me reconnaissez-vous ? » lui demande-t-il. — L'évêque hésite un instant, puis, d'une voix attendrie : « Monseigneur, s'écrie-t-il, vous ici!... » Et il lui tendit les mains avec émotion.

Ils ne s'étaient pas vus depuis quarante ans! Quelque temps après, Mgr Dupanloup me racontant lui-même cette scène historique, ajoutait : « Je l'ai reconnu à ses yeux bleus... »

Mais bientôt les émeutiers de Juillet, précurseurs des sectaires de nos jours, s'attaquèrent à la chapelle St-Hyacinthe dont le rayonnement catholique leur portait ombrage, et des bandes allèrent manifester devant le pacifique sanctuaire. Au-dessus de la porte se lisait l'inscription : *Sancto Hyacintho.* Une femme du peuple s'étant écriée que cela voulait dire : *Consacré à ce coquin d'archevêque*, la foule, bête et lâche, se rua sur le monument et fit sauter l'inscription à coups de marteau.

L'abbé Dupanloup en fut malade d'indignation et de douleur. Néanmoins, il ne se laissa pas abattre, et poursuivant l'œuvre malgré tout, il la rehaussa par la création de cette Académie de Saint-Hyacinthe, devenue promptement célèbre, où accourait toute la jeunesse intelligente d'alors, et où se pressaient, à côté du jeune comte Montalembert, illustre déjà par son procès de l'école libre, Falloux, les deux Riancey, les Gontaut, les Beauveau, les Rességuier, les Grammont, les Clermont-Tonnerre, Nadaillac, Breteuil, Carayon-Latour, vingt autres qui se

faisaient souvent applaudir dans les conférences et les discussions historiques, littéraires, philosophiques ou religieuses de l'Académie.

Qui sait si la plupart de ces hommes, devenus députés, pairs de France, ministres, ambassadeurs, grands fonctionnaires, n'ont pas reçu là, dans cette petite chapelle Saint-Hyacinthe, la première étincelle de la flamme sacrée et patriotique qu'ils ont mise plus tard au service de l'Église et de la France ?

Eh ! bien, c'est tout cela qui va achever de disparaître sous la haine idiote de nos conseillers municipaux ! Déjà la chapelle avait dû, pour satisfaire l'imbécillité qui nous opprime, être convertie en simple école, et, depuis quelques années, elle était tolérée sous cette forme. Mais l'école était tenue par des Frères, et c'est là le scandale que ne pouvait plus longtemps supporter le crétinisme envieux de l'hôtel de ville. Une délibération a donc été prise, approuvée par M. Grévy qui signe tout, et les pauvres Frères ont dû enlever en hâte leurs pupitres, bancs et tableaux pour faire place aux livres révisés dont on nous a donné l'autre jour de si jolis échantillons !

C'est une vraie reprise du monument par la Commune, car il ne faut pas oublier que c'est là, dans le petit logement attenant à la chapelle Saint-Hyacinthe, qu'au mois de mai 1871, les fédérés sont venus saisir l'abbé Deguerry pour le coller au mur des ôtages.

C'est bien le retour des mêmes scènes qui se prépare, et avant d'en revoir le deuil, j'ai voulu du moins que la voix indignée d'un ancien disciple de l'abbé Dupanloup rappelât les gloires de la chapelle profanée et protestât contre la faiblesse gouvernementale qui laisse détruire une à une toutes les institutions et toutes les forces de la France chrétienne.

UN SEPTUAGÉNAIRE.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

M. Léon Harmel, au nom des Cercles catholiques d'ouvriers, adresse à tous les adhérents de l'œuvre la circulaire suivante :

Monsieur et cher confrère,

Notre œuvre, toujours désireuse de témoigner au Vicaire de Jésus-Christ, son inaltérable attachement, a désiré inaugurer les fêtes du

jubilé pontifical par un pèlerinage spécial, où elle convie les patrons, les ouvriers et les membres des comités.

L'Eme cardinal archevêque de Reims, toujours rempli de bienveillance pour notre œuvre, veut bien nous conduire lui-même aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ.

Son Eminence s'en est entendue avec le Souverain-Pontife, qui a accueilli cette ouverture avec une bienveillance toute particulière. Sa Sainteté a voulu promettre une audience solennelle, avec discours français, comme elle a fait il y a deux ans.

Comme l'indique le titre du pèlerinage, nous désirons associer les œuvres ouvrières de notre ville à ce grand mouvement. Vous savez quels efforts nous n'avons cessé de faire pour établir l'union et la fraternité chrétiennes entre nos fondations et les associations ouvrières fondées en dehors de nous. Nous travaillons tous pour le même chef, et tout en conservant chacun notre autonomie, nous devons nous rendre tous les services possibles.

Un train spécial partira de Paris mercredi 12 octobre et nous conduira directement à Rome par le Mont-Cenis.

Nous serons six jours à Rome, que nous quitterons le jeudi 20 octobre pour rentrer directement à Paris.

Le train sera composé de voitures de seconde classe. On acceptera les bagages à la main. Les bagages enregistrés devront payer la taxe complète sans franchise.

Une commission s'est formée à Rome, sous la présidence de S. G. Mgr Jacobini, archevêque de Tyr et secrétaire de la Propagande ; elle est composée de l'élite des catholiques romains. Ces messieurs font imprimer un *Guide* exprès pour les pèlerins, auxquels il sera offert gratuitement ; ce *Guide* organise la visite de Rome en six jours. Un certain nombre de jeunes gens dévoués feront office de cicérone.

La Commission prépare des logements en dortoirs et la nourriture au meilleur marché possible. Des voitures conduiront les pèlerins pour les visites éloignées. Ceux qui préféreront loger dans les hôtels n'auront qu'à l'indiquer dans leur demande.

Il nous est impossible aujourd'hui de fixer exactement les prix, mais nous ne pensons pas dépasser 170 francs pour ceux qui seront logés par la commission, et 215 francs pour ceux qui seront logés dans les hôtels, tout compris : chemin de fer aller et retour, hôtel, nourriture et voitures à Rome.

Le premier train sera composé des trois cents premiers inscrits ; un second train ne sera établi que s'il y a des demandes suffisantes.

Nous vous engageons donc, monsieur et cher confrère, à nous fixer le plus tôt possible sur le nombre approximatif des hommes que vous pourrez conduire ou envoyer de votre cercle ou des œuvres ouvrières de votre ville.

Veuillez agréer, monsieur et cher confrère, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Léon HARMEL.

ANGERS. — Au sujet de la congrégation des Servantes des pauvres dont la maison-mère est à Angers, on lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse :

Les Servantes des pauvres viennent de recevoir de Rome un *Bref laudatif*. C'est un décret du Souverain-Pontife pour reconnaître la nouvelle congrégation, en louer le but et en reconnaître les avantages.

Dans ce *Bref* sont exposés, avec autant de précision que de bienveillance, les principaux caractères de l'œuvre : assistance gratuite et à domicile des malades pauvres ; soins assidus et dévoués de jour et de nuit ; secours et médicaments fournis aux malades ; apostolat de la charité au milieu des indigents et des ouvriers ; préparation des mourants à recevoir les derniers sacrements ; prières et catéchisme enseignés aux petits enfants : retour de familles entières aux pratiques de la religion ; mission continuelle de dévouement exercée par les sœurs, sous la direction du clergé paroissial : tels sont les avantages de l'œuvre louée et recommandée par Léon XIII.

De plus, les sœurs sont reconnues par le Pape comme formant une congrégation religieuse soumise à une supérieure générale résidant à la maison Saint-Sauveur d'Angers. Elles suivent des constitutions conformes à la règle de saint Benoit, appropriée à leur genre de vie, et sont placées sous le patronage de sainte Françoise Romaine. Leurs maisons sont au nombre de six, y compris la maison-mère et le noviciat. Deux de ces maisons, avec leurs succursales, se trouvent dans le diocèse d'Angers et les deux autres dans le diocèse de Paris.

Fondée à Angers le 10 février 1874, érigée en congrégation par ordonnance épiscopale de Mgr Freppel le 8 mai 1874, l'œuvre, après quinze ans d'existence, vient de recevoir du Pape une première approbation, dans l'audience du 8 juillet 1887.

C'est après mûr examen, et sur des lettres favorables de NN. SS. l'archevêque de Paris et l'évêque d'Angers, que le Saint-Père a daigné louer et recommander hautement le but ou la fin du pieux institut, en attendant l'approbation définitive des constitutions, comme en fait foi le décret rendu par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers le 16 juillet 1887. Ce *Bref laudatif* doit être regardé comme une sanction du passé et un gage pour l'avenir. Les bienfaiteurs de l'œuvre y trouveront une récompense et un encouragement. Puisse la parole de Léon XIII devenir pour les Servantes des pauvres une source de grâce, de vocations et de prospérité !

ANGOULÊME. — La *Semaine religieuse* d'Angoulême se fait

une joie, et nous le comprenons, d'annoncer à ses lecteurs que le diocèse ne perdra pas son saint évêque.

Voici la note qu'elle publie à ce sujet :

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que notre saint évêque ne sera pas transféré à Quimper.

Le Souverain Pontife a daigné agréer les raisons alléguées par Monseigneur pour demeurer dans son cher diocèse d'Angoulême, où le bien entrepris et continué par lui ne peut que s'accroître encore par l'influence salutaire de sa présence et le zèle et le dévouement dont il est animé.

Sans doute, le Souverain Pontife a le droit, pour le bien général de la sainte Eglise, de transférer les évêques d'un siège à un autre ; et, dans les sollicitudes que réclame le monde catholique, il est tout naturel que ses yeux se portent sur ceux de ses fils et de ses frères dans l'épiscopat qui lui paraissent les plus dignes et les plus capables de travailler avec succès à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et au triomphe de la sainte Eglise Que pour de tels motifs on ait conçu, dans les conseils de Léon XIII, un déplacement pour notre cher pontife, nous n'en sommes pas surpris : il y a longtemps que ses talents, ses vertus, ses travaux, ont appelé sur lui l'attention ; mais en raison des intérêts du diocèse, sans parler de l'affection du clergé et des fidèles, nous sommes grandement reconnaissants à Sa Sainteté d'avoir bien voulu nous laisser notre évêque, notre père, le saint époux de cette Eglise d'Angoulême qui, il y a quatorze ans, répétait avec bonheur les souhaits d'un épiscopat de longue durée, et qui maintenant redit avec non moins de bonheur et de joie : Pour longtemps encore ! *Ad multos annos!* — L. Labrousse.

Le Puy. — Mgr Petit, le nouvel évêque du Puy, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse un mandement dont la lecture a jeté le *Temps* dans un étonnement sans bornes. Il y est dit que les évêques ne doivent se faire les tenants d'aucune opinion ; qu'ils ne doivent pas se mêler aux partis qui agitent le pays ; que l'on doit respecter l'autorité humaine parce qu'elle descend d'en haut ; que toute autorité vient de Dieu, qu'elle s'appelle république ou monarchie ; que c'est une calomnie vaine et sans fondement que d'accuser l'Église de voir de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques et de repousser en bloc les découvertes du génie contemporain, etc. Là-dessus, le journal opportuniste s'émeut, s'enflamme, s'extasie. Il engage sérieusement les évêques de France à se rallier à la doctrine de leur nouveau collègue.

Nous en sommes fâchés pour le *Temps*, qui se pique d'être un journal grave ; mais il vient de découvrir l'Amérique ! Il n'est

pas besoin d'être évêque pour savoir que cette doctrine n'est pas nouvelle. Le catholique le moins éclairé sait parfaitement que, de tout temps, elle a été celle de l'Église. Pour ne parler que de notre temps, il n'est pas un seul des nombreux mandements de nos évêques, vivants ou morts, dans lesquels le *Temps* pût découvrir une doctrine contraire. Rien n'est plus facile pour lui que de s'en convaincre..., si tant est qu'il faille prendre au sérieux la stupéfaction qu'il manifeste.

Périgueux. — La *Semaine religieuse* rend un éloquent hommage à la mémoire du vénérable doyen du chapitre, M. l'abbé du Pavillon, mort à l'âge de 77 ans :

Durant cette longue carrière sacerdotale, qui comprend plus d'un demi-siècle, M. l'abbé du Pavillon resta toujours un modèle de dignité et de vertus ecclésiastiques. Aussi, sa mémoire restera-t-elle en vénération parmi tous ceux qui l'ont connu. D'une bienveillance extrême, d'un esprit conciliant, il ne comptait guère que des amis. Sa charité était inépuisable. A qui n'a-t-il pas rendu service, discrètement et de bon cœur? Maintenant qu'il n'est plus, les preuves de sa générosité se manifestent de toutes parts. Nul n'ignore aujourd'hui que, parmi les insignes bienfaiteurs de l'école des Frères, son nom brille au premier rang.

Directeur diocésain de la Propagation de la Foi, il ne négligeait rien pour faire connaître cette œuvre et lui conquérir des adhésions. Quand il prêchait, ce qu'il faisait volontiers, sa parole était élégante, toujours soigneusement préparée et nourrie de traits intéressants empruntés aux saintes Écritures. Il maniait aussi la plume avec distinction, et la publication en volume de ses divers travaux lui valut, de la part de membres éminents de l'épiscopat, les éloges les plus flatteurs et les plus mérités.

Ceux qui l'approchaient étaient unanimes à louer le charme de ses relations, sa courtoisie inaltérable, la finesse de son langage, son indulgente bonté. Il y avait dans sa façon de voir et de penser une grande noblesse de vue et de sentiments. Il rappelait, par plus d'un côté, ces prêtres d'un autre âge formés à l'école des grandes manières : c'était, par excellence, le prêtre gentilhomme.

M. l'abbé du Pavillon avait été baptisé par son grand-oncle, M. l'abbé du Cheynon du Pavillon, confesseur de la foi pendant la Révolution et ancien vicaire général de l'évêque de Saintes.

Rodez. — Mgr l'Évêque vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre pour lui annoncer l'ouverture de la retraite ecclésiastique, la tenue du congrès de l'union des œuvres, à Rodez, et lui rappeler quelques points de discipline générale ou particulière.

Étranger.

Allemagne. — Le dimanche, 4 septembre, on a lu dans les églises, en Prusse, la lettre pastorale collective rédigée à Fulda, le 12 août dernier, par les évêques, réunis autour du tombeau de saint Boniface.

La lettre se rapporte aux Noces d'or sacerdotales de Léon XIII et donne un tableau fidèle du glorieux pontificat de Sa Sainteté. Les diverses encycliques pontificales y sont rappelées à grands traits et leur contenu et leur signification y sont exposés. La lettre collective relève les mérites particuliers de Léon XIII sur le terrain des études historiques de la propagation du culte de la Sainte Vierge et du Tiers-Ordre de saint François.

Puis la lettre continue :

Dans sa sollicitude apostolique il a renoué les nœuds qui rattachent les Églises d'Orient à la sainte Église romaine dont elles ont été détachées pendant des siècles. Il a excité les Églises orientales, dont la vie était presque éteinte, à puiser une vie nouvelle au cœur de la mère Église. Il a donné aux peuples slaves un nouveau gage de son amour paternel et de sa sollicitude pastorale en entourant d'une plus grande vénération leurs saints apôtres, Cyrille et Méthode. Dans les pays qui jadis ont gémi sous la souveraineté turque, il a rétabli l'ordre ecclésiastique. En Écosse, il a relevé la hiérarchie catholique, disparue depuis l'époque du schisme. L'Église de saint Cyprien et de saint Augustin, autrefois si florissante, refleurit dans une beauté toute juvénile. Les Églises de l'Amérique du Nord et de l'Australie voient surgir de nouveaux diocèses, forts et florissants, et l'œuvre des Missions fleurit magnifiquement dans les pays idolâtres.

Puis parlant de Léon XIII dans l'Église catholique d'Allemagne, la lettre pastorale dit :

Quel beau monument de son infatigable sollicitude pastorale s'est érigé Sa Sainteté, notamment dans notre patrie ! Combien de fois a-t-il dit dans ses lettres apostoliques et dans ses allocutions que nous étions l'objet de son affection et de sa sollicitude paternelles toutes spéciales, et qu'il n'aurait ni trêve ni repos tant que la paix religieuse ne nous serait pas rendue. Si nous jetons, chers diocésains, un regard en arrière, ce n'est pas pour faire saigner de nouveau nos plaies anciennes : mais pour donner libre cours à nos sentiments de joie en voyant des temps meilleurs. Combien de choses ont pris une tournure meilleure !

Tournez vos regards vers l'époque où Léon XIII est monté sur le siège de saint Pierre ; combien de sièges étaient alors privés de leurs

pasteurs, combien de cures étaient vacantes, combien de prêtres erraient à l'étranger, combien de congrégations religieuses étaient bannies !

Aujourd'hui les sièges épiscopaux sont occupés, des centaines de prêtres sont rentrés dans la patrie et occupés dans les paroisses, nos séminaires ont été réouverts et nos congrégations, au moins en partie, ont pu rentrer et reprendre possession de leurs maisons, pour y exercer leur action prospère et salutaire. Certainement c'est un fruit de la brillante fidélité du peuple catholique, un fruit de la noble persévérance de ses représentants, mais aussi c'est essentiellement un fruit des efforts incessants du Saint-Père, de ses veillées et prières, de ses peines et sacrifices. Et confessons-le, d'un cœur joyeusement ému et reconnaissant, c'est aussi un fruit de la bienveillance prévenante de notre très gracieux empereur et roi. Il est vrai qu'avec douleur nous constatons encore l'absence de tant de choses nécessaires au libre essor de l'action salutaire de l'Église, nous nous sentons encore entravés sur divers terrains, mais nous pouvons espérer que ces entraves et ces obstacles seront enlevés eux aussi ; nous pouvons espérer que, grâce à la sagesse de Léon XIII et à la bienveillance de notre souverain vénéré, l'œuvre commencée de la pacification sera conduite à bonne fin. »

Puis, parlant de la situation de la Papauté vis-à-vis du royaume d'Italie, la lettre dit :

Depuis de longues années, nous autres catholiques, nous nous sommes plaints avec le Pape du vol du patrimoine de Pierre (*patrimonium Petri*), et de l'amère captivité dans laquelle le représentant de Jésus-Christ est tenu ; hélas ! cette situation dure toujours, et le Saint-Père continue à être privé de son pouvoir temporel et à subir des entraves dans sa liberté.

Finalement, la lettre collective invite les fidèles à la prière pour le Pape, et à l'offrande pour le Denier de Saint-Pierre.

La lettre pastorale collective est signée par NN. SS. les archevêques de Cologne, de Posen-Gnesen, de Fribourg en Brisgau, pour la partie prussienne de son diocèse par les évêques de Fulda, — Mgr Kopp signe en même temps comme prince-évêque désigné de Breslau, de Munster, Hildesheim, Tréves, Paderborn, Osnabruck, Varmie, Limbourg, Culm, et par Mgr l'évêque auxiliaire de Breslau.

Équateur. — Les députés de la République de l'Équateur, réunis à Quito, viennent de voter à l'unanimité un crédit important destiné à offrir un don à Léon XIII, au nom du gouvernement et de la nation, à l'occasion de son jubilé.

Honneur au peuple de l'immortel Garcia Moréno !

Rappelons que la Chambre des députés d'une république voisine de l'Équateur, la Colombie, avait déjà pris la même détermination.

États-Unis. — M. Powderly, le chef des Chevaliers du travail est arrivé à Boston le mois dernier pour assister à un *meeting* tenu en faveur des cordonniers de Worcester (Massachusetts). Reçu avec un enthousiasme indescriptible, M. Powderly a prononcé un discours éloquent dans lequel il a dit ce qui suit sur ces rapports et sur les rapports de l'association ouvrière qu'il dirige avec l'Église catholique, d'après un résumé de son discours publié par le *Northwestern Chronicle* de Saint-Paul Minnesota :

Vous avez entendu dire que j'exploite notre organisation dans l'intérêt de l'Eglise catholique. Je parle franchement, mes amis ; c'est mon devoir envers vous comme envers moi-même. J'en ai été accusé et je viens vous déclarer qu'il n'y a pas l'ombre de vérité dans cette imputation. Je n'exploite notre organisation dans l'intérêt d'aucune autre organisation sur la surface de la terre de Dieu.

J'ai expliqué nos plans, notre but et nos desseins, comme l'avait fait notre prédécesseur, franchement devant les dignitaires de l'Eglise. Je suis allé leur expliquer nos travaux et nos espérances. et parmi ceux qui m'entendent, s'il y a un homme qui croie que j'ai aidé ou servi à apporter les nouvelles de Rome, il doit avo r des paroles de bienveillance au lieu de cris de malédiction pour l'influence qui a obtenu ce résultat.

J'ai fait dans mon église ce que j'ai fait dans les autres. Je me suis présenté aux prêtres des autres communions et j'ai fait exactement la même chose que devant ceux de la mienne.

Je ne reconnais point de distinctions entre les hommes relativement à l'autel devant lequel ils s'agenouillent. Mais si je puis faire connaître notre organisation sous son véritable jour, il est de mon devoir de le faire.

Des hommes déshonnêtes sont allés dire au prêtre, à l'évêque, au cardinal, que notre organisation était illicite, et j'ai dû aller derrière eux effacer l'infamie qu'ils avaient commise. On a dit que l'Eglise prête une oreille favorable au capitaliste et se montre indifférente à l'égard du travail; mon expérience m'a appris qu'il n'en est pas ainsi.

— La *Tribune* de Chicago, rendant compte d'une lecture faite dans cette ville par le docteur Mac Glynn et commentant sa révolte contre l'Eglise, appelle ce malheureux prêtre un *nouveau Luther, le Luther du dix-neuvième siècle*. Ce n'est

pas un éloge que ce journal prétend faire de l'ex-pasteur de Saint-Stephen, car le temps des grands réformateurs est passé; de plus, une guerre religieuse n'est plus possible. Mais la *Tribune* veut ridiculiser les tentatives du docteur Mac Glynn. Les théories socialistes ou communistes n'ont rien de commun avec la religion, et le peuple des Etats-Unis est trop pratique, trop attaché à la propriété privée, pour que l'on puisse espérer, même dans un temps éloigné, la réalisation de ces théories. L'agitation actuelle est toute factice. Les rêveurs allemands ont pu séduire quelques ouvriers et les ambitieux ou les déclassés; la masse de la population reste indifférente. Les grandes cités ont seules le triste privilège de ces manifestations malsaines.

La *Tribune* de New-York traite fort durement ce révolté. « La carrière du docteur est brisée, dit ce journal; il n'a rien perdu de ses droits civils, il est toujours libre citoyen américain mais il est hors de l'Eglise qui l'a nourri dans son sein et l'avait fait ce qu'il était. Voulût-il se présenter aux offices publics, il devra platement échouer, ear tous les électeurs catholiques seront contre lui, ainsi que bon nombre de protestants; il ne peut compter que sur les socialistes et les infidèles. » — « Qu'il n'accuse pas Rome, lui seul est coupable. » Ainsi parle un grand journal, l'organe du parti républicain, et qui n'est pas favorable aux catholiques.

Le journal le *Brooklyn Eagle* va plus loin : il dit que le docteur Mac Glynn a le cerveau dérangé, son cas est du domaine de la médecine, il n'a plus rien à voir avec la logique et le bon sens; en suivant M. Henry George dans la guerre contre la propriété privée, il s'est aliéné tous ceux qui ont encore un peu de jugement. On peut ne pas le mettre dans une maison d'aliénés, il n'en est pas moins fatalement privé de sens et d'intelligence, et son mal paraît incurable.

Indes Orientales. — On lit dans les *Missions catholiques* du 17 juin :

Après la convention du 23 juin 1886 entre le Saint-Siège et le gouvernement portugais au sujet du droit de patronage de la couronne de Portugal aux Indes Orientales, Mgr Agliardi, délégat apostolique, retourna aux Indes pour traiter avec les évêques de la détermination des diverses provinces ecclésiastiques et de leurs délimitations.

Mgr le Délégat tint trois réunions avec les prélats : la première à Colombo, le 6 janvier 1887; la seconde à Bangalore, le 25 du même

mois, et la troisième à Allahabad, le 24 février. Les actes de ces diverses séances furent transmis à la Sacrée-Congrégation de la Propagande.

Dans l'audience du 8 mai 1887, un rapport sur ces actes fut présenté à Sa Sainteté par Mgr Jacobini, archevêque de Tyr et secrétaire de la Sacrée-Congrégation, et le Souverain-Pontife a décrété ce qui suit :

1° Dans l'île de Ceylan, est établie la province ecclésiastique de Colombo, dans laquelle les diocèses de Jaffna et de Kandy seront suffragants de Colombo, érigé en siège métropolitain ;

2° Dans l'Inde continentale sont établies, sous les sièges archiépiscopaux ou metropolitains, dont elles prendront les noms, les provinces suivantes : Vérapoly, avec Quilon pour suffragant; Madras, avec les sièges suffragants d'Hyderabad et de Vizagapatam ; Pondichéry, avec les suffragants de Mangalore, de Trichinopoly ou du Maduré, de Coïmbatour et de Mysore, avec Bangalore pour résidence principale ; Bombay, avec Poona pour suffragant ; Agra, avec Allahabad (ancien Patna) et Lahore (ancien Penjab) pour suffragants ; Calcutta, avec Kishnagore (ancien Bengale central) et Dacca (ancien Bengale oriental) pour suffragants.

Quant aux limites, les diocèses dépendant de la province de Goa sont bornés par les frontières énumérées dans la convention intervenue entre le Saint-Siège et le Portugal.

Les limites des autres diocèses sont les limites décrites dans la lettre apostolique *Humanæ salutis auctor*, sauf les modifications suivantes :

A l'archidiocèse de Goa seront unis le territoire dit Varado-Saint-Warry, et dans la ville de Poona la seule église de l'Immaculée-Conception ; au diocèse de Méliapour seront unies, outre les églises énumérées dans le Concordat, cinq églises de Madras : Notre-Dame du Refuge, Notre-Dame de l'Assomption, Saint-Jean de Rayapouram, Saint-Antoine et le Sacré-Cœur de Jésus de Budapesth ; sera séparée de l'archidiocèse de Madras et réunie au diocèse d'Hyderabad la région qui, à l'Ouest, est enclavée entre les fleuves Kistna et Tanga-Bondra et qui appartient au territoire civil d'Hyderabad ; sera séparée du diocèse d'Allahabad et réunie à l'archidiocèse de Calcutta la partie du territoire d'Allahabad située à l'extrémité orientale de ce diocèse et qui se dirige au Nord, comprenant le Sikhim indépendant, la partie du district de Darjeeling jusqu'alors appartenant à Patna, le district du Purnea et l'extrémité septentrionale du pays des Sontals Pergunnahs, qui comprend huit cents milles carrés de territoire et deux cent cinquante mille habitants. Appartiendront à l'archidiocèse de Pondichéry tous les territoires qui faisaient partie de l'ancienne préfecture apostolique de ce nom, érigée en 1828 pour les colonies françaises de l'Inde.

Enfin Sa Sainteté s'est réservé de déterminer ultérieurement la juridiction territoriale des diocèses de Cochin, entre Vérapoly et Quilon, et de Méliapour.

Turquie. — Les relations entre le Saint-Siège et le gouvernement ottoman ont pris dans ces derniers temps un caractère de plus en plus marqué de cordialité. Le nouveau délégué apostolique, Mgr Bonetti, ancien évêque de Salonique a été reçu la semaine dernière en audience solennelle par le Sultan. A cette occasion Mgr Bonetti a prononcé un discours dont voici le principal passage :

Sire,

Envoyé par le Souverain-Pontife Léon XIII en qualité de délégué apostolique, dans la capitale de l'Empire ottoman, je suis chargé d'exprimer les sentiments de sincère amitié dont le chef de l'Eglise catholique est animé à l'égard de Votre Majesté. Le Saint-Père m'a également confié le soin de donner à Votre Majesté l'assurance des vœux ardents qu'il forme pour le bonheur de votre auguste personne et pour la prospérité de votre empire. Je suis heureux de saisir cette occasion pour déposer au pied du trône impérial l'hommage de mon profond dévouement.

Le Sultan a fait à ce discours une réponse des plus gracieuses et, au cours de l'audience, il a clairement manifesté sa bienveillance pour le délégué apostolique.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Des anniversaires. — Voltaire à Saint-Claude. — La trêve. — La mobilisation. — Conseil municipal de Saint-Ouen. — La laïcisation des hôpitaux.

8 septembre 1887.

Nous venons de traverser trois anniversaires : deux septembre, Sedan ; trois septembre, mort de M. Thiers ; quatre septembre, chute de l'empire, proclamation de la république. L'anniversaire de la mort de M. Thiers et l'inauguration tout intime d'un monument en son honneur au Père-Lachaise ont amené quelque controverse sur le rôle politique du président de la troisième république. Le quatre septembre a été célébré sans illumination et sans feu d'artifice, et il semble que les républicains eux-mêmes aient conscience du triste résultat des dix-sept années de république. Quant au deux septembre, la presse n'eût pas songé à en évoquer les cruels souvenirs, si les Allemands n'avaient eu l'étrange pensée de célébrer une sorte de Saint-

Sedan. Pour la première fois, depuis 1870, cet anniversaire a été célébré officiellement à Strasbourg, comme un jour de fête légale, par les employés de l'administration militaire. Il y a eu du Rhin à l'Oder, de la mer du Nord aux Alpes, une explosion de haine contre la France. Les journaux allemands, après avoir montré l'Allemagne « entravée dans sa mission de paix, » ont été provocants et ont conclu à la nécessité de toujours accorder, comme au printemps dernier, au gouvernement tous les sacrifices qu'il jugera nécessaires pour la sécurité de la patrie. Il semble que toute cette presse disciplinée ait reçu l'ordre, à propos de cette fatale journée où 220,000 hommes ont été tenus en échec pendant douze heures par 70,000 combattants, de rendre bien évident devant l'Europe que nous sommes dans l'état d'insécurité perpétuelle avec l'inexorable fardeau du militarisme. Quel rapport peut-il y avoir entre cette démonstration menaçante et le travail souterrain de la politique de M. de Bismarck auprès de la Russie ? Nous l'ignorons : peut-être se propose-t-on de réveiller le chauvinisme allemand en présence d'un essai de mobilisation dont les premiers résultats sont satisfaisants pour nous.

—

Nous sommes plus que jamais porté à croire que depuis longtemps M. Spuller composait des discours pour toutes les circonstances. Il met une telle hâte à les placer, qu'il semble craindre de perdre son portefeuille avant que le stock ne soit épuisé. Dimanche, il était à Saint-Claude, où l'on élevait une statue à l'infâme Voltaire. M. Spuller lui a consacré une conférence littéraire qui, selon l'expression d'un journal, a paru « kilométrique » à l'auditoire, déjà mal disposé par une pluie battante, M. Chassaing, vice-président du conseil municipal de Paris, a placé là sa revendication des libertés communales, et un franc-maçon est venu rappeler que Voltaire a fait partie de cette société mélangée de politique, d'athéisme et de fumisterie. A ce débordement d'éloquence, la foule a répondu par les cris de : « C'est Boulanger qu'il nous faut, » car cette belle invocation a pénétré dans le Jura : il paraît que les manifestants avaient pour chef l'homme-canon des Folies-Bergère. M. Spuller a dû céder la place à cette bruyante personnalité et le cortège est revenu en piétinant dans la boue :

Ah ! c'est un métier difficile

Mais M. Spuller avait placé son neuvième discours, et il doit aller à Alger pour la statue du général Cavaignac. Quel mécompte quand il ne sera plus ministre !

—

La trêve intervenue entre la droite du Parlement et le ministère Rouvier continue à donner lieu à d'assez vives polémiques. A l'extrême gauche, on feint de croire que le gouvernement s'est livré à la droite et, de cela, on lui fait un crime. A droite, on commence à penser que cette trêve constitue une duperie.

L'opinion qu'on exprime à l'extrême gauche n'est pas fondée. Les conservateurs, en consentant à ne pas voter systématiquement contre le ministère, en se prêtant à le laisser vivre, n'ont fait que suivre après tout une ligne de conduite dont ils ne s'étaient départis que lorsqu'ils se trouvaient en présence de ministres se déclarant systématiquement ennemis. Ils n'ont stipulé d'autre condition que celle d'une attitude modérée à l'égard des partis de droite ; ils n'ont rien exigé, ni rien imposé, et c'est ce qui peut d'ailleurs justifier l'opinion qui commence à se manifester parmi eux, à savoir qu'ils ont joué un jeu de dupes.

Mais elle se fortifie surtout, cette opinion, de ce qui se passe en dehors de Paris et de ce que ne peuvent plus ignorer les députés que les vacances ont ramenés auprès de leurs électeurs. Ce qui se passe, on l'a très clairement indiqué, c'est que si, à Paris, le gouvernement, conformément à la parole de M. Rouvier, a cessé d'être un gouvernement de combat, dans les départements, les administrations préfectorales n'ont, sauf exception, rien changé à leurs coutumes; elles continuent à être des administrations de combat.

Non seulement, elles persistent à traiter en parias les protégés des sénateurs et des députés de la droite ; non seulement, il n'y a pour eux ni secours, ni faveurs, pas même possibilité d'obtenir qu'il soit fait droit aux plus justes de leurs requêtes ; mais même quand sénateurs et députés se plaignent aux préfets ou rappellent ce qui leur a été dit par les ministres, les préfets arguent d'instructions de ces derniers, absolument contraires aux assurances données.

C'est là ce qui rend si précaire la situation présente et ce qui fait craindre qu'elle ne puisse se prolonger.

On reproche aux conservateurs de n'avoir pas désarmé dans les départements et de poursuivre leur campagne d'opposition.

Mais, peuvent-ils désarmer alors qu'on redouble envers eux de rigueur et d'iniquité, et pourront-ils faire longtemps crédit à la parole ministérielle, quand cette parole n'a pas encore été tenue un seul jour par ceux qu'on doit considérer comme en étant les dépositaires et les exécuteurs ?

Les discours de M. Rouvier sont certes d'un esprit modéré et d'un orateur éloquent. Mais, nous touchons au moment où les discours ne suffiront plus. Il faudra des actes.

—

Le conseil municipal de Saint-Ouen continue ses plaisanteries. Le préfet de la Seine a notifié au premier adjoint de Saint-Ouen, nommé Niquet, d'avoir à remplacer provisoirement le maire suspendu par un arrêté en date du 30 août. Ce Niquet est tout à fait à la hauteur des circonstances. Il est l'auteur d'une proposition tendant à habiller en blouse tous les employés de la mairie, depuis le concierge jusqu'au secrétaire, afin de donner un exemple d'égalité sociale. Au début de la dernière séance, il a annoncé qu'il avait reçu un *factotum* — il a sans doute voulu dire un factum — du préfet de la Seine ; c'est ainsi qu'il appelle la notification dont nous avons parlé plus haut. Il a profité de la circonstance pour injurier le préfet de la Seine et le gouvernement, émaillant son discours des mots de « canaille » et de « mouchards, » et enfin il a mis le gouvernement au défi de dissoudre le conseil municipal de Saint-Ouen. Nous sommes curieux de savoir si le gouvernement se sentira assez fort pour relever le défi du citoyen Niquet et si on osera le révoquer. Décidément, le conseil municipal de Paris fait école, et cette école pourra causer de sérieux embarras au gouvernement.

—

La mobilisation se poursuit, grâce à Dieu ! d'une façon satisfaisante. C'était là un point d'une importance extrême, car il vaut infiniment mieux qu'on nous sache prêts à la défensive que si l'on constatait l'infériorité de notre organisation militaire.

Les troupes sont mathématiquement au complet. Il y a tout au plus cinq pour cent de manquants par maladie, négligence, ignorance, absence ou mauvaise volonté. Mais ces vides ne paraissent pas, parce que le tiercement attribue tous les manquants au dépôt, laissant tout l'effectif disponible aux compagnies qui marchent, jusqu'à concurrence intégrale du nombre réglementaire.

Notons qu'il y a des régiments qui ont reçu des hommes en trop, quelques hommes, en effet, n'ayant pas compris ce qu'était la mobilisation, se sont présentés ne devant pas être appelés.

Le chiffre des manquants s'explique facilement : Si la mobilisation générale avait eu lieu, des affiches auraient été placées dans tout le territoire et on n'eût pas été obligé d'établir des ordres individuels pour les domiciliés hors du corps d'armée qui peuvent n'avoir pas reçu à temps leur convocation.

Ensuite, on ne peut pas prendre pour base l'effectif des réservistes domiciliés dans le 17e corps et comparer avec ceux actuellement mobilisés pour établir ce qui manque, car il faut observer que les hommes ne faisant pas partie du corps mobilisé sont renvoyés dans leurs foyers après s'être présentés.

—

La laïcisation des hôpitaux commence à porter ses fruits. L'*Intransigeant* lui-même est contraint de le reconnaître. Ce journal qui n'est pas suspect de parti-pris en faveur des congrégations, affirme, d'après des témoignages dignes de sa confiance, que les infirmiers et les infirmières sont « féroces » sur la question du pourboire. Quand les malades ne sont pas indigents, *quand on leur sent quelque chose*, on ne leur accorde rien pour rien... Une dame V... racontait à ce journal la mort de sa mère sous cet effrayant régime du pourboire : « Ma pauvre mère a souffert le martyre : les gardes-malades ne la trouvaient pas assez riche. Quand je me plaignais, on me répondait : Mettez une garde de plus (trois francs de plus par jour !) Ma mère avait besoin d'être soulevée et retournée ; elle était enflée de tout le corps... Une femme certainement ne pouvait pas la soulever toute seule ! mais les infirmiers étaient là. Eh bien ! pour qu'un garçon consentît à se déranger, il fallait donner 25 centimes. Pour n'importe quel service, ma pauvre mère devait donner la même somme. »

Ainsi le malade étouffe et demande un verre d'eau ? 25 centimes ! Il a besoin d'air ? 25 centimes ! Il souffre d'être couché sur le côté droit et ne peut se retourner tout seul sur le côté gauche ? 25 centimes ! Recommençons à citer la feuille radicale : « Les infirmiers entendent bien gémir le malheureux, les infirmières voient bien sa face se couvrir de sueur, ses yeux se dilater, ses lèvres pâlir, mais les premiers, comme les secondes, ne cessent d'être sourds et ne commencent à ne plus être aveugles qu'au bruit des cinq sous sur la table de nuit ou à

quelque signe équivalent. Et on fait ainsi chanter le moribond. » C'est beau, la laïcisation !

—

La loi que le ministère tory a fait voter par le Parlement ne tardera pas sans doute à être rigoureusement exécutée en Irlande ; la presse et les associations nationalistes seront traquées avec la dernière rigueur.

Déjà le lord-lieutenant et le conseil privé d'Irlande viennent de publier une proclamation qui place en quelque sorte hors la loi la Ligue nationale irlandaise, qui crée de nombreux groupes de « suspects » et qui transforme l'agitation légale en faveur de l'autonomie en une vaste et redoutable conspiration permanente.

Considérant, dit la « proclamation spéciale », qu'il existe en Irlande une association connue sous le nom de Ligue nationale irlandaise; que ladite association provoque, dans certaines parties de l'Irlande, des actes de violence et d'intimidation, et qu'elle intervient dans l'application des lois existantes;

Nous, lord-lieutenant et gouverneur général de l'Irlande, conformément à l'avis du conseil privé et en vertu de l'article 6 de la loi de 1887 sur la législation et la procédure criminelles en Irlande, ainsi que des droits et pouvoirs qui en résultent, déclarons, par cette proclamation spéciale, qu'à partir de la date ci-bas indiquée l'association connue sous le nom de Ligue nationale irlandaise est proclamée dangereuse.

C'est là une première mesure d'intimidation. On redoute peut-être de s'en prendre dès maintenant à la formidable puissance de la *Landleague*, et on se flatte de la diviser avant que, par des persécutions, on se soit fait d'irréconciliables ennemis de tous ses membres.

Cette proclamation ressemble fort aux sommations que doivent faire les troupes avant de faire feu ; c'est la déclaration de guerre à tout le mouvement autonomiste irlandais.

Les Irlandais ne s'y trompent pas, au reste ; ils sentent la grandeur et les périls de la lutte qui va s'ouvrir ; mais ils s'apprêtent à résister avec toute leur énergie, dévoués jusqu'à la mort à leur cause et confiants dans un retour prochain de l'Angleterre à une politique plus humaine, plus juste et plus favorable aux intérêts de tous.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA PENSÉE DE LA MORT (1)

C'est une méditation salutaire, au jugement des saintes Ecritures, que celle de nos fins dernières, et il n'est pas de moyen d'avancement spirituel plus fort que la mise de soi-même en présence de ces grandes vérités qui sont proposées à l'homme aussi bien par sa foi que par sa raison.

Jamais du reste il n'a été plus nécessaire de mettre les âmes en face de ces redoutables problèmes de la vie, que dans un temps où le matérialisme s'efforce de tout envahir, et où l'impiété essaie d'étouffer toute réclamation de la conscience par le bruit de ses vices et les appas de ses corruptions.

Morieris enim tu, et non vives. (IV REG. XX, 1.) Tu mourras, et ta vie ne sera pas longue, venons-nous dire à notre tour à cette génération emportée par ses passions et la fièvre de ses plaisirs. Fils de la terre et de son limon, tu ne vivras pas. Souviens-toi, ô homme orgueilleux et pécheur, que tu retourneras dans le sein de cette froide mère qui t'a porté, et que tu redeviendras dans une heure cette poussière d'où tu fus tiré. *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris.* (Liturg.)

Oui, voilà le cri que nous venons faire retentir à vos oreilles, au nom de Dieu et des devoirs de notre saint ministère. Vous mourrez, vous paraîtrez devant celui que vous avez offensé, vous serez examinés par sa justice ; vous serez admis dans sa gloire ou repoussés pour toujours au fond de l'abîme. Recueillez-vous, et écoutez les considérations qui vont suivre avec une sainte terreur sans doute, mais aussi avec le dessein de réformer votre vie, si elle en avait besoin, et la résolution bien arrêtée de mieux remplir vos devoirs de chrétiens que vous ne l'avez fait jusqu'ici, afin d'affronter avec confiance le redoutable passage du temps à l'éternité.

I

Le premier sentiment que fait naître en nous la pensée de la mort c'est celui du détachement du monde par la considération de sa fragilité et la certitude de notre disparition prochaine.

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Rodez à l'occasion du carême 1887.

Les savants ont discuté sur presque toutes les vérités. Les politiques parlent sans fin sur les meilleures formes de gouvernement, qu'ils ne semblent point, hélas ! avoir encore trouvées. Les moralistes cherchent partout les lois de la sagesse et du véritable progrès. On s'est divisé sur presque toutes les questions qui forment le domaine de l'esprit de l'homme et les aspirations de son cœur. L'accord n'a pu se faire nulle part, et nous continuerons de marcher probablement jusqu'à la fin des choses, au milieu des explications contradictoires que chacun donne sur l'objet de ses études et de ses méditations.

Toutefois, il est une vérité sur laquelle aucune négation n'a pu jusqu'ici se produire, c'est la certitude de la mort. Un grand philosophe de notre pays cherchait dans l'ordre des idées un axiome primordial qui lui permît d'asseoir le premier fondement de l'évidence et de la vérité. Dans l'ordre des faits, ce point fondamental est trouvé. Il apparaît aux yeux de tous d'une façon encore plus incontestable que le phénomène de la pensée n'avait paru à ce profond penseur être le point de départ de la vie et de l'existence dans l'homme doué de raison. Ce point de fait que nul ne peut contester, c'est la mort.

Nous mourons tous, *Omnes morimur* (Eccl. viii, 8); et nous ne prolongeons pas notre séjour bien longtemps sur la terre. Je voudrais bien savoir quel est celui qui oserait contredire cette vérité et s'inscrire en faux contre cette assertion. Le monde entier se lèverait avec son drap mortuaire sur sa face blêmie; les ossements arides de tout ce qui eut vie s'agiteraient dans leurs sépulcres, et la voix rauque de la mort convaincrait aussitôt de mensonge ou de folie son audacieux négateur.

Que nous le voulions, ou que nous ne le voulions pas, nous descendrons au tombeau. Couronnés de la gloire ou flétris de l'ignominie, favoris de la fortune ou meurtris de la pauvreté, hommes de joie ou stigmatisés de la douleur, nous nous donnons tous rendez-vous au champ funèbre. Nous nous coucherons tous où se couchèrent ceux qui partirent avant nous; nous dormirons tous sous le même linceul et sous la même terre marquée pour recueillir la cendre des morts.

C'est incontestable. Nous savons bien que cette pensée importune et que cette certitude désole les âmes qui ne sont pas chrétiennes. Il est douloureux, en effet, de voir le spectre de la mort se dresser tout à coup au milieu des fêtes où l'on essayait de l'oublier et de s'étourdir. Il est dur de voir son doigt amai-

gri toucher le clavecin qui guidait nos amusements. Il est cruel de recevoir son froid baiser sur ce visage que l'on avait préparé pour d'autres amours. *Durum est ;* cela est triste, cela est pénible, nous n'en disconvenons pas; mais il faut passer sous sa faulx, comme l'herbe des champs passe, selon l'expression du prophète, sous la faulx de celui qui la coupe pour la mettre dans son grenier ou l'étendre sur son séchoir.

Nous n'ignorons pas que pour éloigner cette lugubre pensée et se dissimuler à soi-même cette cruelle destinée, il en est un grand nombre qui essaient de noyer dans l'indifférence ou l'agitation des sens ce terrible demain. Soyez tranquilles, l'échéance viendra à son heure; l'appel ne tardera pas à se faire; tenez-vous prêts, car vous entendrez bientôt le signal du départ.

Demeurer indifférents à la pensée de la mort, essayer de l'oublier au milieu des enivrements des sens et de l'emportement des passions! Vous ne vous y connaissez pas. La mort ne sait pas prescrire; c'est une reine qu'on n'a pu encore détrôner, et jamais on n'a vu que son commandement ne fût pas obéi.

On dit qu'un de nos plus grands rois ne pouvait tourner les yeux du côté de cette basilique de Saint-Denis, où dormaient ses aïeux et où l'attendait son sépulcre, sans un frisson dans l'âme. Il en est ainsi de tous. Une fois ou l'autre, la vue de notre couche funèbre se présente à nos yeux; une fois ou l'autre, nous poussons le soupir de ce tyran scripturaire qui allait être égorgé : *Siccine separat amara mors ?* Est-ce donc ainsi que sépare la mort? (I Reg. xv, 32).

Oui, pécheur, oui, contempteur de Dieu et de ses saintes lois, c'est ainsi que la mort sépare. C'est ainsi qu'elle rompt tout ce à quoi tu tenais des profondeurs de ton âme. Oui c'est ainsi qu'elle sépare de la fortune, des honneurs, des ambitions, des passions, des séductions. Oui, c'est avec cette promptitude qu'elle brise ces liens que tu croyais avoir si étroitement formés, liens du plaisir, liens de l'avarice, liens de la volupté! Un jour viendra où, malgré la solidité que tu pensais avoir mise dans tes amarres, le câble sera coupé, et tu seras jeté sans boussole et sans gouvernail dans la haute mer qui te portera pour ton malheur au port de l'Eternité. Oui c'est ainsi que la mort met fin à tout, ou plutôt qu'elle commence tout, car tu ne saurais te flatter que tout finisse avec elle.

Mais qu'osons-nous parler de mort à vous qui êtes en pleine possession de la vie, qui jouissez de tous ses épanouissements

et de tout son éclat ! Vous êtes jeune, vous êtes beau, vous avez une santé florissante, une constitution qui défie la maladie ; à vous les longs horizons et les vastes perspectives ; à vous le temps ; peu s'en faut que vous n'ajoutiez, et l'éternité. Vous me parlez de couchant et je suis à peine à l'aurore ; vous faites tomber devant moi les feuilles d'automne, avant que je n'aie vu éclore les fleurs de mon printemps. Retirez-vous, et laissez-moi avec vos images sépulcrales et vos chants de tristesse ; je veux jouir et jouir longtemps des bienfaits de l'existence, je veux vivre et ne veux pas mourir.

Et pourtant il le faudra bien. L'arrêt en est porté *Statutum est hominibus semel mori*. (Hebr. ix, 27). Il est décrété que tous les hommes doivent mourir, et celui qui a porté cet arrêt n'a jamais vu ses décisions cassées ni ses sentences ne point sortir leur effet. Arrangez-vous comme il vous plaira, vous n'échapperez pas à cette loi fatale, et tous les bosquets de l'Eden que vous vous serez efforcé de planter sur la terre ne vous déroberont pas au regard de Dieu, ni ne vous empêcheront point d'entendre le son de sa voix vous sommant de comparaître devant lui.

Les avantages dont vous vous vantez sont d'ailleurs bien éphémères. Votre jeunesse sera bientôt écoulée et votre beauté ne tardera pas à être flétrie. Votre forte constitution s'affaiblira, et la vieillesse aux doigts crispés viendra bientôt marquer votre front de ses rides et de ses froideurs. N'avez-vous pas lu dans l'Ecriture que mille ans étaient comme un jour devant le Seigneur, que la vie ressemble à une tente qu'on étend le soir au désert et qu'on replie le matin. N'avez-vous pas éprouvé par votre propre expérience que l'éclair qui sillonne la nue, la vapeur qui s'élève dans la vallée, l'eau qui s'écoule vers le sein de la mer, ne sont pas plus rapides que le temps qui vous fuit, que les heures qui vous échappent, et que rien n'est précipité comme la course de la mort qui s'avance vers vous à pas pressés et aux étreintes menaçantes.

Ah ! ne vous fondez pas sur un présent qui est déjà loin de vous. Il ne faudrait pas un bien grand nombre de chiffres pour mesurer ce qui vous reste de l'existence ; il ne faudrait pas un bien long calcul pour connaître la distance qui vous sépare du jour de votre trépas !

Et pour ceux qui n'ont pas même la possibilité de ces illusions du temps et de la jeunesse, qu'est-ce à dire et qu'est-ce

à penser? Ils ont déjà un pied dans la tombe, ces vieillards légers et frivoles qui vivent dans le désordre et ils n'y pensent pas. Ils sont arrivés au bout, alors qu'ils croient n'être pas encore partis; ils font de longs projets d'avenir, quand tout va se dérober sous leurs pieds. Aveugles qui ne voient pas le précipice dans lequel ils vont s'engloutir; insensés qui vont franchir une redoutable frontière, et qui ne se demandent pas ce qu'il peut y avoir par delà!

Devant cette fuite du temps et la certitude de notre fin prochaine, qui pourrait songer à établir ici-bas une demeure permanente, et qui ne se détacherait facilement d'un monde qui se détache de nous tous les jours? Est-ce donc tant la peine de prendre racine sur une terre qui nous manquera au premier moment? Faut-il si vivement se préoccuper de plaisirs et de jouissances qui ont une si courte durée? Convient-il de courir avec tant d'avidité après des biens qui seront aussitôt ravis que touchés? Pourquoi tant s'acharner à conquérir ce qu'on ne peut garder, à retenir ce qu'on ne peut prolonger, à consolider ce qui croule, à vouloir éterniser ce qui n'est que passage et vaine fumée?

O déception cruelle, ô illusion de l'imagination et des sens abusés! Nous bâtissons, et les pierres de notre édifice tombent à mesure que nous les plaçons. Nous plantons, et les racines de nos plantations se dessèchent dans le sillon même où nous les avons déposées. Nous parlons d'immortalité, et l'instant où nous proférons notre parole n'est déjà plus à nous! Non, non, ce n'est pas la peine de nous donner tant de soucis, de nous créer tant de sollicitudes pour ce qui se passe et ne dure pas. O homme, qui avez quelque amour de vous-même, ne vous méprenez pas sur la nature du souverain bien que vous poursuivez avec tant de persévérance et d'acharnement. Il n'est pas en bas mais en haut. *Levate capita vestra.* Levez vos yeux vers les sphères célestes. Là seulement vous trouverez ce que vous cherchez, là seul gît l'immuable, l'éternel et le véritable.

(A suivre) Mgr BOURRET.

LE CARDINAL PECCI

Le 27 août, on célébrait à Rome le jubilé de cinquante ans de prêtrise de Son Eminence le cardinal Joseph Pecci, frère de S. S. le Pape Léon XIII. L'auguste vieillard, né à Carpineto, le 13 décembre 1807, est le cinquième enfant issu du mariage de Louis Pecci et d'Anna Prosperi.

Le jeune comte Joseph Pecci n'avait pas encore atteint l'âge de deux ans, lorsque les soldats français emmenèrent de Rome le pape Pie VII (6 juillet 1809). Napoléon Ier, trouvant que le Vicaire de Jésus-Christ ne pliait pas au gré de ses désirs et n'approuvait pas toutes ses mesures politiques, incarcéra le représentant de Dieu sur la terre et déclara les États du successeur de saint Pierre partie de l'empire français. Il en fut ainsi jusqu'en 1814. A cette époque, les États pontificaux furent rétablis.

La domination française avait fait un mal incroyable dans les domaines de l'Église. A l'ombre du drapeau de l'empire, les mœurs étaient corrompues, et les brigands, organisés en bandes, couraient sans trop de craintes, même en plein jour, les montagnes et les campagnes, rançonnant les voyageurs et les habitants du pays sans la moindre inquiétude. Pour remédier à cette triste situation, Pie VII rétablit, le 7 août 1814, la Compagnie de Jésus et chargea les membres de cette société illustre de parcourir le pays en qualité de missionnaires. Plusieurs de ces zélés religieux arrivèrent aussi à Carpineto, entre autres le célèbre P. Capelloni. La famille des comtes Pecci, fidèles aux glorieuses traditions du passé, offrit aux Pères Jésuites l'hospitalité dans son palais pour tout le temps que la mission devait durer. Le jeune Joseph, âgé alors de dix ans, aimait à se trouver avec les Pères, et l'impression qui lui resta fut ineffaçable. Dans son ardeur, il demandait à les suivre et à rester toujours avec eux. Aussi, grande fut sa joie lorsqu'il apprit que son père, s'étant entretenu avec les religieux par rapport à l'éducation de ses enfants, était décidé à les envoyer, lui et son frère Joachim, dès l'automne prochain, au collège des Jésuites, à Viterbe.

Le 12 novembre 1818, Joseph Pecci, entrait avec son frère à Viterbe. Joachim n'avait alors que 8 ans. Dès cet âge, les deux

enfants donnèrent des preuves irrécusables de la vivacité de leur intelligence. A une mémoire prodigieuse, à une imagination ardente, Joseph joignait une rare profondeur de jugement. Cependant ce fut plus tard seulement que le jugement acquit chez lui cette sûreté et cette logique qui rendit le comte Pecci aussi apte à s'asseoir dans la chaire de mathématiques et de physique qu'à traiter les questions les plus abstraites de la philosophie.

C'est ainsi que le professeur de philosophie de Viterbe, un père de la Compagnie de Jésus déjà avancé en âge, doutait de l'intelligence de Joseph Pecci, tout en rendant hommage à sa mémoire et à son imagination, et le futur cardinal parlant un jour de son ancien professeur de philosophie, dit ces paroles : « C'était un homme charmant, mais pendant tout le temps que j'ai suivi ses cours, il m'a été impossible de comprendre les théories qu'il nous exposait. »

* * *

Ses études philosophiques étaient terminées, et Joseph Pecci songeait sérieusement à entrer au grand séminaire. Malheureusement sa mère le rappela, lui et son frère, à Rome. Malade depuis longtemps, la comtesse Pecci avait quitté en 1824 Carpineto et s'était dirigée vers Rome. Elle avait confiance dans la science des médecins romains et espérait trouver la guérison sur les bords du Tibre. Mais ce fut en vain. Frappée d'une maladie contre laquelle la science ne pouvait rien, elle s'éteignit doucement entre les bras de ses enfants et le 5 août, ils l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Là, sur la tombe de sa mère, Joseph Pecci crut entendre l'appel de Dieu. Il alla trouver son père et lui demanda l'autorisation d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Quelque rude que cette séparation fût pour le cœur du comte Pecci, il donna cependant son consentement et, le 6 décembre 1824, Joseph Pecci, âgé de 17 ans, entra au noviciat du mont Quirinal.

Peu de semaines se sont écoulées depuis que Joseph porte l'habit des enfants de Loyola et déjà ses supérieurs l'envoient au collège d'Urbino enseigner la littérature et la rhétorique. L'année suivante, nous le trouvons à Forli, puis à Reggio d'Emilio, et enfin en 1829 et 1830, à Modène. Partout le jeune professeur sut s'attacher les élèves et se faire estimer d'eux. A une grande facilité pour le travail, il joignait une persévérance rare dans les études, un enthousiasme qu'il savait communi-

quer à ses auditeurs, une bonté qui lui gagnait tous les cœurs.

Mais bientôt il dut quitter la chaire pour redevenir simple élève. En 1831, ses supérieurs l'appelèrent à Rome pour commencer ses études de philosophie qui, dans les maisons de la Compagnie, durent trois années. Cette fois, il n'en fut plus de Joseph Pecci comme à Viterbe. Ses maîtres admirèrent la facilité qu'il avait de saisir le point difficile de la question discutée et son jugement solide. Aussi, au sortir du cours de philosophie, fut-il envoyé comme professeur de mathématiques, de physique et de chimie au collège de Spolète.

Ici nous trouvons à côté de Joseph Pecci un jeune homme, novice comme lui, intelligent comme lui, mais n'ayant pas, comme le futur cardinal, l'humilité nécessaire pour obéir en tout; car l'amour de la règle seul peut empêcher un novice de dévier. Brillant professeur, choyé en secret par le gouvernement, acclamé par la jeunesse, cet homme devait finir par une chute lamentable, sortir de l'ordre, abreuver Pie IX de douleurs et ne nous laisser que la consolation d'un repentir tardif, et d'une rétractation à son heure dernière. C'était Passaglia. Jamais Joseph Pecci ne put sympathiser avec lui; aussi le fuyait-il pour s'attacher à Oreglia, à de Vico, le célèbre astronome, et à Ballerini, le moraliste dont la réputation est devenue européenne.

En 1834, Joseph Pecci revint à Rome pour commencer ses quatre années de théologie, et en 1837, il fut ordonné prêtre dans la chapelle domestique de l'archevêque de Trapézonte. C'était le 27 août.

Dès le mois de novembre, nous le retrouvons au collège de Reggio d'Emilio en qualité de professeur de physique et de mathématiques et plus tard de métaphysique et d'éthique. En 1845, il va professer ces deux branches à Faenza.

Jusqu'ici le P. Pecci n'avait vécu que pour Dieu et les études. Le monde et les tempêtes qui l'agitaient venaient se briser aux murs du couvent et restaient ignorés à l'humble religieux. Il ne devait plus en être ainsi.

*
* *

A la fin de l'année 1847, Joseph Pecci est nommé à une chaire de philosophie au collège des Jésuites à Rome. A travers l'Europe tout entière régnait une agitation peu commune; on prononçait publiquement le mot de Révolution. A Rome, on ne se sentait pas plus en sûreté qu'autre part. Les révolutionnaires

faisaient chaque jour plus de chemin, et Pie IX, malgré ses efforts, ne put opposer une digue assez forte au flot qui montait sans cesse. De jour en jour, les révolutionnaires devenaient plus audacieux. Dès le mois de mars, le Saint-Père fit connaître aux Jésuites son désir de leur voir cesser leur enseignement et quitter la Ville Eternelle. Bientôt la vie de Pie IX ne fut plus en sûreté, et, le 24 novembre 1848, le Vicaire de Jésus-Christ partit pour Gaëte. La Révolution était maîtresse de Rome. Le 9 février 1849, la République romaine fut proclamée au sommet du Capitole. La franc-maçonnerie triomphait.

Le gouvernement français intervint alors dans les affaires romaines et le 11 avril 1851, Pie IX revint dans la Ville Eternelle, acclamé par les Romains heureux de voir le chef de la chrétienté revenir au milieu d'eux. Ce fut à ce moment que le P. Pecci résolut de quitter la Compagnie de Jésus et de se retirer auprès de son frère l'archevêque de Pérouse. Jamais, peut-être, l'on ne saura les motifs qui décidèrent le P. Pecci à cet acte. L'on a parlé de froissements, de mécontentement qui en aurait été la suite chez le P. Pecci; nous n'en croyons rien, car si tels ont été les motifs, qu'on nous explique alors pourquoi et comment Joseph Pecci a toujours eu et conservé les relations les plus amicales avec les Pères de la Compagnie.

Dès qu'il fut sorti de l'Ordre, J. Pecci entra comme professeur de philosophie au séminaire de Pérouse. Il travailla avec une rare énergie à la formation d'un clergé d'élite et il y réussit pleinement. Ce fut sur ses conseils que l'évêque fonda, en 1859, l'académie de philosophie thomistique de Pérouse, académie qui servit de modèle à celle que, vingt ans plus tard, Mgr Joachim Pecci, devenu Léon XIII, fonda dans la Ville Eternelle.

Dix jours après la bataille de Magenta (4 juillet 1859), une révolution éclata à Pérouse. Quoique le général Schmid l'eût bientôt domptée, on ne put cependant empêcher que l'année suivante la ville n'ouvrît ses portes aux Piémontais. Pérouse était détachée des Etats pontificaux. Le professeur, qui avait manqué de perdre la vie lors de la prise de la ville, se dirigea vers Rome le cœur plein de tristesse. Pie IX qui avait appris à connaître le savant lors de son voyage à Pérouse en 1857, l'accueillit avec une bonté touchante et le nomma professeur de philosophie à la Sapience.

Il resta dix ans attaché à cette célèbre université, uniquement

adonné à ses études. Il fuyait les dignités et les honneurs et aimait à s'entendre appeler : *Don Guiseppe*. Non pas qu'à cette époque il ne fût déjà universellement estimé. Bien loin de là : on aimait à recourir à ses lumières, à lui demander conseil, et plus d'une fois Pie IX fit siéger Don Guiseppe dans ses conseils lorsqu'il s'agissait de prendre une décision importante.

La ville de Rome était tombée au pouvoir des Piémontais (20 septembre 1870). Le gouvernement italien fit proposer aux professeurs de la Sapience une formule de serment inacceptable. Pecci refusa de la prêter et dut quitter sa chaire. Il rentra dans la vie privée, aimant à réunir autour de lui quelques jeunes gens d'élite et à leur faire part de sa science et du fruit de ses études.

En 1877, le 17 septembre, le cardinal de Pérouse, Joachim Pecci, fut nommé par Pie IX camerlingue de la sainte Eglise romaine. Par suite de cette nomination, il dut quitter Pérouse. Il vint s'établir à Rome au palais Falconieri. Son premier soin fut d'appeler son frère Joseph auprès de lui. La réunion fut de courte durée, car, dès le 20 février 1878, Joachim Pecci monta sur le siège de Saint-Pierre.

* * *

Don Guiseppe, quoique frère du Pape, ne changea cependant rien à sa vie simple et studieuse. Au contraire, il se retira davantage encore, essayant de se faire oublier complètement. Que de fois n'a-t-on pas voulu faire comprendre à cette époque au modeste savant qu'il ne convenait pas que lui, le plus proche parent de Sa Sainteté, fit ses courses à pied en ville. Le vieillard ne répondait que par un sourire à toutes les remontrances.

Lorsque Mgr de Wael, le prélat allemand bien connu, rassembla les documents pour son histoire de Léon XIII, il se présenta un jour, au matin, chez Joseph Pecci. Il sonna trois fois et un prêtre avancé en âge vint lui ouvrir et lui demanda ce qu'il désirait.

« — Je voudrais parler à don Guiseppe.

« — C'est moi... Que désirez-vous ?

Mgr de Wael lui passa la lettre de recommandation qu'on lui avait remise. Don Guiseppe le conduisit dans son cabinet de travail, aux murs entièrement couverts de livres. Des in-folios couvraient la table et les chaises. Dans cette salle se trouvait aussi le comte Jean Pecci, autre frère du Pape. Pendant l'entre-

tien, ce dernier promit au prélat allemand une photographie du cardinal de Pérouse sur laquelle se trouvait toute la famille Pecci. « Don Guiseppe seul manque », dit-il.

Mgr de Wael pria l'abbé Pecci de lui passer une photographie particulière pour son ouvrage.

« Non, non, interrompit don Guiseppe, je n'ai encore jamais posé et je ne le ferai jamais. Est-ce que le monde entier a besoin de savoir quelle figure j'ai ? »

Mgr de Wael voulut cependant à tout prix avoir le portrait de don Guiseppe. Il dut recourir à une ruse. Un matin, il se rend chez lui avec un peintre. Il s'agissait d'obtenir pour cet homme, l'un des grands maîtres de Rome, une lettre de recommandation afin qu'il pût, sans être inquiété, dessiner le château de Carpineto, le siège de la famille Pecci. Pendant l'entretien de don Guiseppe et de Mgr de Wael, le peintre fut assez adroit pour prendre avec une perfection frappante les traits du savant.

Léon XIII nomma son frère vice-bibliothécaire de la *Vaticana*, poste que don Guiseppe accepta avec plaisir. Il transporta son domicile au Vatican, et occupa les appartements qui servirent autrefois de prison très douce à Galilée.

*
* *

Le Pape, désirant récompenser le savant, voulut faire entrer son frère dans la prélature. Don Guiseppe s'opposa formellement à toute nomination. Léon XIII voulut avoir raison. Il fit déposer le décret de nomination sur la table de don Guiseppe, où ce dernier le trouva au sortir de la sacristie. Force lui fut d'accepter.

Une nouvelle dignité attendait Mgr Joseph Pecci. En mai 1879, le collège des cardinaux demanda pour don Guiseppe la pourpre cardinalice. Le vénérable vieillard apprit sa création au sortir du Consistoire tenu le 12 mai. Il en fut profondément affligé.

« J'ai créé don Guiseppe cardinal, dit Léon XIII, quelques jours plus tard à Mgr de Wael. Le pauvre Guiseppe m'a supplié en versant des larmes de lui épargner cette douleur. Mais que pouvais-je contre les instances des cardinaux? Nicolas V s'est trouvé dans la même situation. Lorsqu'il nomma le nom des cardinaux qu'il avait créés, il ajouta à la fin celui de son frère et dit : « Que je n'ai pas créé, moi, mais qui a été créé par le collège des cardinaux. »

Le lendemain du Consistoire solennel, Mgr de Wael se pré-

senta chez Son Em. le cardinal don Guiseppe pour le féliciter de sa nomination. Le prélat allemand voulut baiser la main du cardinal. Mais don Guiseppe la retira vivement. « Nous restons amis comme par le passé, dit-il en souriant. » Puis, redevenant sérieux : « Jusqu'ici, dit-il, j'étais un homme libre et pouvais aller où je voulais. Cela devra cesser maintenant ; je n'oserai plus même aller à pied chez le Saint-Père. »

Son Ém. le cardinal Joseph Pecci continue à mener la vie simple d'autrefois. L'étude, et surtout l'étude de la Somme théologique, reste sa passion. Théologien profond, il est une des lumières du Sacré-Collège, et il profite de sa haute dignité pour exciter la jeunesse du collège romain, dirigé par les Jésuites, à travailler avec une ardeur qui ne peut se lasser jamais.

L'hiver dernier, le cardinal fut atteint d'une attaque d'aploplexie. On craignit sérieusement pour sa vie. Il s'est lentement rétabli, et, quand Mgr de Wael alla le voir : « J'ai quatre-vingts ans, dit-il, et les quelques jours que Dieu me laisse encore je dois les consacrer à me préparer à la mort. »

H. J. K.

LES LEÇONS DE LA STATISTIQUE

Les honnêtes gens se posent aujourd'hui entre eux une question à laquelle ils n'étaient assurément guère préparés par leurs traditions : « Faut-il respecter la loi ? »

C'est le caractère particulier du présent régime, et ce en quoi il se distinguera de tous ceux que nous avions auparavant connus, d'avoir usé de l'autorité des lois pour semer le doute sur leur légitimité. C'est un phénomène hautement significatif, qui s'est accompli si aisément, si naturellement qu'on ne s'en est pas aperçu, mais qui est aujourd'hui général, et dont on ne peut plus douter.

Autrefois les révolutionnaires, les égarés et le plus souvent les grands coupables, insurgés contre tout ordre régulier, criaient que les lois étaient mal faites. Nous voyons maintenant l'inverse, les rôles sont renversés. Les révolutionnaires font les lois qu'ils veulent et contraignent les amis de l'ordre, leurs anciens juges, à leur emprunter la protestation naguère séditieuse ! Si ce n'était qu'une revanche, il resterait à subir

avec dignité la loi du vaincu, et la dignité ferait taire souvent la protestation. Mais ce n'est pas cela, ce n'est pas, au moins ce n'est pas principalement affaire de rancune : c'est le développement logique d'un principe révolutionnaire. Ce ne sont jamais des questions de personnes que la résistance met en jeu. Interrogeons, au hasard, un homme intelligent, informé, réfléchi. Demandons-lui sans préambule :

— Respectez-vous la loi?

— Quelle loi?

— Mais la loi, tout simplement. Ce qu'on nomme la loi. Etes-vous disposé à obéir à la loi?

— C'est selon. C'est possible; peut-être que oui, et peut-être que non. Il y a fagot et fagot. Tout dépend des cas.

Et c'est vrai, tout dépend des cas. S'il s'agit de la loi sur la conservation des hypothèques, pas un citoyen ne songe à s'insurger. Si c'est une loi fiscale, on sent déjà diminuer le respect. Mais si on vient aux lois persécutrices, à l'obligation de l'enseignement athée, tous les honnêtes gens mis en demeure violent la loi autant qu'ils peuvent. Ainsi chacun en sa conscience est aujourd'hui juge de la loi et ne peut pas éviter de l'être dans toutes les occasions importantes.

Bien entendu, on peut se plaindre, dire que c'est un grand désordre, que la première nécessité que suppose l'état de société est justement ce devoir général d'obéissance aux lois sur lequel nous avons tous aujourd'hui des réserves à faire. Les catholiques sont en droit de répondre que la faute n'en est pas à eux, que vingt fois ils ont prévu cette anarchie morale et donné l'alarme. Mille fois ils ont crié : « Prenez garde! Votre « prétendue loi des majorités est un mensonge! Les majorités « n'atteignent pas les consciences de ceux qu'elles oppriment! »

On a vu depuis que les majorités laissent dans la conscience même de ceux qui en abusent le sentiment de leur injustice. Les premiers, ils méprisent secrètement leurs propres lois. Et comme ils n'en connaissent pas d'autres, ils s'accoutument vite, et vite aussi le peuple qui les voit s'accoutume avec eux à ne croire qu'à la force, à n'estimer que les ruses qui la donnent, qui l'ont donnée à ceux-là aujourd'hui, qui la donneront après eux à ceux qui seront habiles. Quand on a la majorité on nomme les juges et les gendarmes, on met ses ennemis en prison, on leur fait payer des impôts, si on peut on les fusille et tant qu'on peut on s'amuse. Et tout cela, c'est la gloire et la

politique. Il est impossible d'extraire autre chose des maximes et des mœurs politiques en honneur aujourd'hui.

Il était trop aisé de prédire quelle influence néfaste une semblable morale exercerait sur les mœurs publiques à mesure qu'elle descendrait des régions officielles dans la masse de la nation. Un certain nombre de républicains avisés n'en disconvenaient pas, mais, disaient-ils, nous instruirons les masses! Le vice et le crime sont fils de l'ignorance, les hommes ne deviendraient jamais coupables s'ils étaient assez éclairés : ils comprendraient que leur intérêt est de vivre innocents. Nous dissiperons l'ignorance; nous donnerons la lumière à tout le monde. Alors on verra fleurir la vertu. L'expérience a démenti cette illusion. On le sait; mais ce n'est pas assez de le savoir, d'en être persuadé, de le prouver. Il faut encore le prouver avec des chiffres authentiques, si positifs, si énormes, d'une démonstration si prompte qu'elle ne laisse place à aucun faux-fuyant. Alors, à cette notion vague d'un péril révolutionnaire succède la vision du péril même à sa mesure exacte et la connaissance de l'unique moyen de salut qui nous reste. M. de Tayac a fait cette démonstration pour la première fois (1). Son livre est un chef-d'œuvre de statistique lumineuse et complète.

En faisant pour chaque département la recherche du nombre des députés républicains et conservateurs, du nombre des journaux, de celui des loges maçonniques et des sociétés libres-penseuses et même des victimes du coup d'État, M. de Tayac arrive à faire une classification exacte des départements conservateurs. Et de suite on voit que la France conservatrice comprend 38 départements qui forment à peu près toute la région de l'ouest de la France. La France républicaine, à l'est, compte 48 départements.

Si on reprend ensuite pour chaque département les chiffres relevés par les statistiques judiciaires, administratives, par celles de l'instruction publique, par les annuaires et toutes les ressources d'informations constatées, on établit, d'une part pour la France conservatrice, de l'autre pour la France républicaine, tous les éléments possibles de moralité, tels que : la population, le nombre des naissances légitimes, celui des enfants naturels, des aliénés, des suicides, celui des cabarets, la proportion des séparations de corps par 1,000 ménages, et celle

(1) *France et France*, par M. de Tayac. (Un volume in-12, Letouzey et Ané, éditeur, Paris).

des arrestations pour crime ou délit; enfin le chiffre du tirage de la presse républicaine. Il y a bien d'autres renseignements; soit un exemple : veut-on connaître l'influence exacte des mauvais journaux? Leur tirage était, en 1880, dans la France conservatrice, de 220,400 numéros, et il y avait 97 sociétés libres-penseuses. Or, les 38 départements comptent ensemble :

21,000 enfants naturels,
1,600 suicides,
6,600 aliénés.

La même année, le tirage des mauvais journaux, dans les 48 départements républicains, dépasse *deux millions* (2,096,500).

Résultat :

48,000 enfants naturels,
3,900 suicides,
11,300 aliénés.

Quant aux cabarets et aux habitants des maisons centrales, et autres recommandations honorables, les départements républicains l'emportent, bien entendu, avec la supériorité la plus victorieuse.

Nous voici maintenant devant la seconde question, le grand et solennel problème de savoir si le budget de l'instruction publique va remédier à cette misère. La résistance au mal va-t-elle prendre force au fur et à mesure de la diffusion de l'instruction primaire, secondaire, etc.? Est-il vrai que les hommes seront plus moraux quand ils seront plus éclairés? Illusion cruelle! Il n'y a pas de dissertation qui tienne : l'impitoyable et d'ailleurs officielle statistique prouve à la fois que les départements les plus criminels sont les plus lettrés, et que les classes de la société les plus lettrées sont également les plus criminelles. Rien de plus inattendu tout d'abord et de plus choquant peut-être qu'un pareil résultat. Qu'on lise donc! Les classes de la société ont été à cet effet réparties en quatre groupes : agriculture, industrie, etc..., en commençant par le plus nombreux et le moins lettré, et voici le résultat pour 1878 :

	PERSONNES	CRIMES
Agriculture....................	18.513.325	1.548
Industrie......................	8.451.000	837
Professions libérales............	1.815.460	206
Fonctionnaires publics..........	117.060	60

Il est d'abord évident que la criminalité est plus lourde à

raison de 60 crimes pour 117,000 personnes qu'à raison de 1,548 pour dix-huit millions et demi; mais le calcul vaut la peine d'être fait exactement. Le résultat est saisissant, si on suppose tous les groupes égaux en nombre, en conservant pour terme de comparaison les chiffres du premier groupe. Le tableau prend alors la forme suivante :

	PERSONNES	CRIMES
Agriculture....................	18.513.325	1.548
Industrie......................	18.513.325	1.870
Professions libérales............	18.513.325	2.000
Fonctionnaires publics..........	18.513.325	6.000

On voit que la criminalité augmente, d'abord assez régulièrement, si on passe d'une classe inférieure en instruction à une classe plus éclairée; mais la proportion devient brusquement énorme pour le dernier groupe. La criminalité dans la classe des fonctionnaires publics serait trois fois plus grande que dans l'ensemble des professions libérales dont les fonctionnaires sont sortis et quatre fois plus grande que dans l'agriculture, la classe la moins éclairée. Ce phénomène s'explique si on se rappelle que les fonctionnaires ont été choisis non plus, hélas, pour les garanties de préparation spéciale et de capacité, mais bien et principalement pour les doctrines révolutionnaires dont ils étaient imbus, pour l'expérience qu'ils avaient des maximes dont nous avons signalé la propagation comme une calamité nationale. Mais combien plus démonstrative encore devient cette statistique si on entre dans le détail, si on fait des catégories dans le groupe des professions libérales! Ce calcul a été fait pour l'année 1876. On a compté :

Dans le clergé, comptant 66,000 membres, des accusés de crime au nombre de 2.

Les médecins et pharmaciens, au nombre de 28,758, comptaient 23 accusés.

Les magistrats et fonctionnaires, pour un total de 120,385 personnes, avaient 143 accusés.

Enfin les avocats, officiers ministériels, banquiers et gens d'affaires ont fourni 65 accusés pour un contingent évalué à 28,854 personnes, évaluation un peu hasardeuse toutefois, à raison de la difficulté de classer exactement toutes les industries exercées sous les titres de banques ou de professions d'affaires.

Ces nombres ramenés, comme il est juste, à un chiffre commun de membres, par exemple cent mille pour chaque catégorie, donnent le tableau suivant :

			ACCUSÉS
Clergé	p. 100,000 personnes		3
Médecins et pharmaciens	—	—	80
Magistrature et administration	—	—	110
Professions d'affaires	—	—	240

La comparaison est écrasante. Les gens d'affaires sont précisément ceux qui font profession de ce scepticisme pratique qui a mené si loin et en si belle fortune tant de républicains. Nous les négligerons cependant. Leur foule est trop mêlée pour qu'une comparaison soit possible entre leur moralité moyenne et les lumières qu'ils possèdent. Leur spécialité est aussi trop dangereuse. On peut admettre que c'est une exception dont nous aurions tort de triompher. Choisissons, comme moyenne de la criminalité dans les classes éclairées, les médecins et pharmaciens, sur qui les doctrines philosophiques ou politiques ont le moins d'influence. Supposons un moment, quoique ce soit beaucoup leur concéder, cette influence absolument nulle. Nous voyons que le taux de la criminalité chez eux est inférieur à 1 pour 1,000 : il faut 1,250 d'entre eux pour donner un accusé aux cours d'assises.

Nous pouvons maintenant leur comparer victorieusement les deux classes de la société éclairée, toutes deux supérieures par l'éducation et l'étude, et qui éprouvent toutes deux les influences que nous étudions, mais en sens directement inverse. Les magistrats et les administrateurs, sous l'influence du libéralisme républicain, sont très au-dessus de cette moyenne : il ne faut pas 1,250 d'entre eux, mais 900 seulement (exactement 909), pour fournir un accusé au jury. Le clergé, qui défend au contraire la doctrine de conservation sociale appuyée sur la religion, arrive à un taux de criminalité presque nul : il faut *trente-trois mille* prêtres (33,333) pour donner prise à une accusation criminelle.

Il est donc démontré que les différences de condition sociale, de fortune et d'instruction n'ont aucune influence sur la moralité des individus, que même les conditions les plus favorables engendrent ordinairement une perversité, une démoralisation plus grandes chez les indifférents et les sceptiques. Mais cette

perversité est à son comble quand elle se flatte de philosophie, quand elle prétend se justifier par le doute, la nécessité, ou la politique. C'est l'effet habituel de l'éclectisme universitaire dans l'éducation, et des raisons d'Etat dans les carrières libérales.

En second lieu, il est prouvé que l'enseignement catholique est la seule force de conservation sociale qui reste debout en France.

Ces raisons, dit très bien l'*Univers*, à qui nous empruntons cet article, qui étaient graves en 1876, sont aujourd'hui pressantes : il y a péril de mort. Le mal a grandi démesurément : ses causes, qui sont toujours les mêmes, agissent avec une énergie redoublée sous des influences d'une ruse et d'une passion diaboliques. L'Université, devenue abominable, développant les dernières conséquences de son principe de révolte, a déclaré la guerre à Dieu. Elle est la servante de la maçonnerie, menée elle-même par des juifs presque tous allemands, mais qui tous, haïssent également la France, ont résolu d'en faire leur proie. Nous n'y voulons pas croire, notre orgueil proteste, c'est chose impossible, et s'il fallait exalter pour cela notre chauvinisme, nous verrions jusqu'à des juifs allemands se dire chez nous plus patriotes que nous. Et cependant la scélérate conjuration existe, elle touchera son but si la France ne s'éveille enfin et ne s'affranchit par une réaction vigoureuse de la juiverie, de la maçonnerie et de l'Université.

G. Bois.

LA FÈTE DU ROSAIRE

Le 7 octobre de l'an 1571, vers cinq heures de l'après-midi, deux faits s'accomplissaient simultanément. Les confréries du Rosaire faisaient à Rome et dans le monde entier la procession fixée par leurs statuts au premier dimanche de chaque mois; et, près des îles Echinades, dans le golfe de Lépante, la flotte catholique commandée par don Juan d'Autriche remportait une victoire décisive sur l'escadre musulmane et délivrait ainsi la chrétienté du plus grand péril qui l'ait jamais menacée. Cette coïncidence ne parut pas fortuite au Souverain-Pontife alors régnant, saint Pie V; et sa foi lui révéla qu'entre la prière et

la victoire, il y avait la relation et la conséquence de la cause et de l'effet. A ses yeux, c'était Notre-Dame du Rosaire qui avait combattu, anéanti l'ennemi et sauvé l'Eglise; et en action de grâces de cette victoire, il institua une fête annuelle annoncée en ces termes dans le Martyrologe à la date du 7 octobre : *En ce même jour, Commémoraison de sainte Marie de la Victoire* (1) *que Pie V, Souverain-Pontife, a ordonné de célébrer tous les ans, en souvenir de l'insigne victoire remportée en ce jour par les chrétiens sur la flotte des Turcs par le secours de la sainte Mère de Dieu.*

Deux ans après la promulgation du décret de saint Pie V, son successeur, Grégoire XIII, afin d'affirmer de nouveau et avec plus d'éclat l'origine miraculeuse de la victoire et la part qui devait en être attribuée au Rosaire, ordonna que la fête du 7 octobre se célébrerait désormais sous le titre de NOTRE-DAME DU ROSAIRE, et il la fixa pour toujours au premier dimanche d'octobre, afin de la rendre ainsi plus accessible au peuple chrétien et de la faire en même temps coïncider avec le jour où la confrérie se réunit pour les prières et la procession prescrites par ses statuts.

Voici en quels termes il s'exprime dans sa Bulle *Monet Apostolus* du 1er avril 1573 :

Nous avons remarqué que ce même jour (le 7 octobre) qui coïncidait avec le premier dimanche d'octobre, toutes les confréries de l'univers catholique rangées sous l'invocation du Rosaire faisaient la procession accoutumée qui leur est prescrite par leurs louables statuts et offraient à Dieu des prières ferventes qui ont beaucoup contribué, comme il est pieux de le croire, à obtenir cette victoire par l'intercession de la Bienheureuse Vierge. En conséquence, nous avons jugé qu'il serait bon, afin de conserver la mémoire d'une si grande victoire obtenue sans contredit par une intervention céleste et afin d'en rendre grâces à Dieu et à la Bienheureuse Vierge, d'instituer une fête solennelle sous le titre du Rosaire pour être célébrée tous les ans, au premier dimanche d'octobre. Donc, de notre propre mouvement et en vertu de la plénitude de notre pouvoir apostolique, à la gloire de Dieu, de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la glorieuse Vierge, sa Mère, nous décrétons par les présentes que, désormais et dans tous les temps qui suivront et dans toutes les églises du monde où se trouvera un autel ou une chapelle du Rosaire, une fête solennelle soit célébrée sous le vocable du Rosaire, avec le rite double

(1) Une magnifique église fut bâtie sous ce vocable, à Rome, non loin du Quirinal.

majeur, à l'instar des autres fêtes solennelles, et que l'on y récite, selon les règles de la liturgie, l'office de neuf leçons de la Bienheureuse Vierge...

Voilà donc la fête primitive de Notre-Dame de la Victoire qui reçoit définitivement le nom de *fête du Rosaire;* la voilà fixée, non plus au 7 octobre, mais au premier dimanche du mois, afin de la faire coïncider plus sûrement, et chaque année, avec les réunions et les processions réglementaires de la confrérie; mais elle n'est pas encore universelle, et Grégoire XIII l'a restreinte aux seules églises qui possèdent un autel ou une chapelle du Rosaire.

L'Espagne, qui a donné le jour à saint Dominique, le fondateur de la confrérie, et à don Juan, le vainqueur de Lépante, est la première des nations catholiques qui demande à célébrer dans toutes les paroisses, affiliées ou non à la confrérie, une fête qui est si chère à sa piété. Le Pape Clément X, en lui accordant cette faveur, l'étend de plus à tous les pays soumis à la domination espagnole et, par le Bref *Ex injunctis* (26 sept. 1671), il permet à tous ceux qui sont tenus aux heures canoniales de réciter l'office et de célébrer la messe du Rosaire, même dans les lieux qui n'auraient ni oratoire, ni chapelle, ni autel sous l'invocation de Notre-Dame du Rosaire. Faveur que, dans les années suivantes, la Sacrée Congrégation des Rites étendit encore à plusieurs contrées, en Italie et hors de l'Italie.

Trente ans après les instances de l'Espagne, c'est l'Autriche qui, dans la personne de son pieux empereur Léopold et de concert avec le Maître-Général des Frères-Prêcheurs, demande à la Sacrée Congrégation d'étendre non seulement à toutes les provinces de son Empire, mais à toute l'Eglise, le privilège de l'office et de la Messe du Rosaire. La Sacrée Congrégation émet un avis favorable; le rescrit faisant droit aux pieuses sollicitations de l'empereur fut même rédigé, mais ne put être mis à exécution, parce que le Pape Innocent XII mourut avant d'en prendre connaissance et de l'approuver.

Son successeur, Clément XI, saisi de la question dès les premiers jours de son pontificat, ne crut pas devoir lui donner suite et déclara qu'il en réservait la solution à un autre temps (27 août 1701).

Quinze années se passèrent encore. Enfin, en 1716, deux nouvelles victoires remportées à quelques jours d'intervalle, par l'intercession de Notre-Dame du Rosaire, l'une près de Témes-

war le 5 août, et l'autre près de Corfou le 22 du même mois, firent cesser les hésitations du Pontife et le déterminèrent à rendre universelle et à étendre à toute l'Église la solennité du Rosaire. La S. Congrégation rendit, à cet effet, le 3 octobre, un décret *Urbis et Orbis*, où, après avoir rappelé tout ce que les Papes précédents avaient déjà fait pour la solennisation de la fête, depuis Grégoire XIII jusqu'à Clément XI, elle rapporte, en ces termes, les faits merveilleux qui ont amené ce dernier Pontife à se rendre enfin aux instances qui lui avaient été adressées :

Le Souverain et très saint Pontife, Clément XI, qui avait différé jusqu'ici de prendre une décision quelconque sur ce sujet, frappé de la récente victoire remportée en Hongrie par Charles VI, auguste empereur et roi des Romains, sur l'innombrable armée des Turcs, le cinquième jour d'août où l'Église célèbre la Dédicace de Sainte-Marie-aux-Neiges, et presque au moment où les confrères du Rosaire, faisant dans cette ville de Rome une procession publique au milieu d'un grand concours du peuple et avec une dévotion singulière, offraient à Dieu d'ardentes prières pour la défaite des Turcs et imploraient à cet effet, au secours des chrétiens, le tout-puissant patronage de la Vierge, Mère de Dieu ; ayant encore remarqué que la ville et la citadelle de Corfou, assiégées par une autre armée musulmane, avaient aussi été miraculeusement délivrées quelques jours après, c'est-à-dire au jour de l'octave de l'Assomption ; persuadé, non seulement que ces illustres bienfaits avaient été obtenus de Dieu, comme il est pieux et permis de le croire, par l'intercession de la Mère de Dieu, mais encore qu'avec son secours on peut espérer pour les armées chrétiennes des succès plus heureux, surtout si les fidèles, dociles aux exhortations qui leur ont été faites par l'ordre de Sa Sainteté, continuent à réciter le Rosaire quotidiennement et dévotement; afin d'animer de plus en plus leur confiance envers cette très glorieuse Vierge et pour assurer la mémoire perpétuelle des bienfaits obtenus du Ciel par son intercession, le Pape Clément XI approuve le décret susdit de la S. Congrégation des Rites et ordonne que l'Office propre et la Messe du Rosaire seront récités et respectivement célébrés au jour de la fête, c'est-à-dire le premier dimanche d'octobre, par tous les fidèles tenus aux heures canoniales et insérés dans le bréviaire et le missel Romain... (1).

Telle est la série des faits historiques et la gradation des Actes pontificaux qui ont élevé peu à peu la fête du Rosaire au

(1) Ce Bref a été inséré dans le Bullaire de Clément XI et dans celui de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Tome VI, page 508.

rang des solennités catholiques. Il en résulte évidemment que jamais aucune dévotion ne se recommanda par plus de titres à l'attention et aux faveurs de l'Église. C'est pour ainsi dire à la pointe de l'épée que le Rosaire a gagné ses grades et ses honneurs liturgiques; chaque degré a été conquis par une victoire; et les Souverains-Pontifes, loin de devancer l'opinion en ajoutant peu à peu à l'éclat d'une dévotion qui leur était chère, n'ont fait qu'en suivre l'irrésistible courant. Ce sont les peuples, les rois et les empereurs, c'est toute la chrétienté, qui, par l'unanimité de ses instances et de ses acclamations, a obtenu au Rosaire la gloire d'être définitivement classé, et au rang qu'il occupe, parmi les fêtes universellement célébrées dans l'Église (1).

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

EN ANGLETERRE (2)

Au moment où le comte Charles de Franqueville vient de publier son grand travail sur les institutions anglaises et met en pleine lumière, dans son mécanisme compliqué et ingénieux, dans ses origines, ses développements et ses conditions présentes, ce monument unique, composé de matériaux si divers, qui, sans être une constitution proprement dite, soutient depuis des siècles la puissance britannique, — à cette même heure, M. Albert du Boys fait paraître un volume savant et vivant, bien composé, bien écrit, plein d'intérêt, sur l'Église et l'État en Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours.

Cette coïncidence, certainement fortuite, nous a frappé; la cause en est, à notre avis, dans les graves événements qui se préparent depuis plusieurs années en Angleterre et qui apporteront prochainement, sans doute, des changements considérables dans l'état politique et social de cette grande nation. M. de Franqueville a voulu, si nous ne nous trompons, exposer

(1) Extrait de l'*Almanach du Rosaire*, in-32 raisin de 128 pages. Prix : 30 cent. En vente à la librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, Paris.

(2) *L'Église et l'État en Angleterre*, par Albert du Boys. 1 vol. in-8°. — Paris et Lyon, Delhomme et Briguet.

le tableau complet, et qui n'existait pas encore, des institutions britanniques, comme un peintre fait le portrait d'un vieillard illustre pour les générations futures qui ne le verront pas. Il a en quelque sorte photographié l'état présent de la Grande-Bretagne, sa royauté, son Parlement, son aristocratie, les rapports de fait et de droit de l'Angleterre avec l'Irlande et l'Écosse, toutes choses traditionnelles, encore vivantes, mais qu'un avenir prochain doit profondément modifier ou détruire, et son beau livre restera comme la reproduction intelligente, complète et fidèle du plus grand et du plus ancien édifice politique de l'histoire moderne.

De son côté, M. du Boys a voulu faire non pas le tableau de l'Église catholique en Angleterre au temps présent, mais l'histoire des luttes qu'elle a eu à subir pour passer de la persécution des princes catholiques et des souverains protestants à l'état de liberté dont elle jouit actuellement, sous le sceptre de la reine Victoria. L'avenir, sans enlever à l'Église catholique sa liberté présente, si péniblement conquise, semble devoir enlever à l'*Église établie*, c'est-à-dire à l'organisation politique du protestantisme en Angleterre, ses privilèges, injustifiables dans leur origine et devenus insoutenables dans l'état actuel des sectes protestantes et des progrès du catholicisme parmi les classes dirigeantes, et spécialement dans le clergé anglican. Le moment est donc bien choisi pour rappeler par quelle succession de violences, de persécutions, d'usurpations sur les droits de la conscience, l'Angleterre a passé du catholicisme à la Réforme, et de la persécution sanglante d'Henri VIII et d'Élisabeth à une liberté religieuse qui serait complète sans le maintien intégral de l'Église établie et de ses privilèges accablants pour les populations catholiques.

L'ouvrage de M. du Boys n'est pas une histoire suivie et didactique des rapports de l'Église et de l'État en Angleterre, pendant huit cents ans, de règne en règne depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à la reine Victoria. Il a pensé avec raison que, pour rendre cette histoire plus claire, plus brève et plus vivante, il fallait la ramener à quelques époques et à quelques figures caractéristiques, et son livre est une suite de récits qui font revivre et passer successivement sous les yeux du lecteur les personnages historiques et souvent dramatiques de Lanfranc et de Guillaume le Conquérant, de saint Anselme et de Guillaume le Roux, de saint Thomas Becket en face d'Henri II, du

cardinal Fischer et de ses innombrables compagnons de martyre en face d'Henri VIII et d'Élisabeth. Quant à l'histoire contemporaine de l'Église en Angleterre, aux phases diverses qui ont amené la puissance civile de la persécution la plus odieuse à la tolérance et à la liberté des cultes dissidents, sans porter atteinte au principe tutélaire et vrai en lui-même d'une religion d'État, l'auteur se contente de les indiquer, comprenant que ce serait étendre outre mesure son sujet que de le développer dans cette dernière partie. L'histoire de l'émancipation des catholiques exigerait un nouveau volume, que M. Albert du Boys nous donnera peut-être quelque jour.

Ce qui frappe au premier coup d'œil, dans ces récits des luttes du sacerdoce et de la royauté anglaise, c'est la similitude, à travers les siècles, des caractères et des revendications, revendications légitimes d'indépendance du côté de l'Église, prétentions brutales ou astucieuses de domination absolue du côté des souverains. Entre Lanfranc, saint Anselme, saint Thomas Becket et le cardinal Fischer, il n'y a que des degrés dans les vertus épiscopales et l'esprit de sacrifice. Entre Guillaume le Roux, Henri Ier, son successeur, Henri II et Henri VIII, il n'y a également que des nuances dans l'orgueil du despotisme, dans la dissolution des mœurs et dans l'impatience de tout frein. Chez les défenseurs de l'Église, c'est tantôt la sainteté chrétienne, tantôt la soif de la justice, le dévouement aux droits du Saint-Siège et de l'épiscopat, poussés jusqu'à l'immolation et au martyre, qui dominent. Chez les défenseurs de l'État, c'est-à-dire du pouvoir personnel, car tous pouvaient dire alors : « l'État, c'est moi! » les uns, comme Henri Ier, dit Beauclerc, et Henri II, sont plus astucieux et plus exclusivement préoccupés de la toute-puissance; les autres, comme Guillaume-le-Roux et Henri VIII, mêlent à plus haute dose les révoltes de la chair à l'orgueil du souverain. Mais à toutes ces époques diverses, la note générale est à peu près la même : c'est la justice et la vertu du côté de la chaire, la brutalité des passions et de l'orgueil du côté du trône.

Lanfranc fut encore le mieux partagé parmi les primats d'Angleterre qui eurent à combattre et à souffrir pour les droits du Saint-Siège et de l'Eglise. Arraché presque de force de son fameux monastère du Bec, où sa science et son éloquence attiraient des étudiants et des disciples de toutes les régions, il fut obligé d'accepter le siège de Cantorbéry, où

l'appelaient la volonté de Guillaume-le-Conquérant, celle du haut clergé et de la noblesse anglo-saxonne et les ordres du Souverain-Pontife.

« Lanfranc, dit une chronique du temps, abbé du diocèse de Caen, sur les instances du roi et sur l'ordre du pape Alexandre, vint en Angleterre et reçut dans la cour du roi la primatie du royaume, après avoir été élu par les anciens de son Église, ainsi que par les évêques et les princes d'Angleterre. »

Si l'on pèse bien toutes les expressions de cette espèce d'annonce officielle, écrit M. du Boys, on y verra comment tous les pouvoirs spirituels et temporels ont concouru à l'élection de ce grand pontife de l'Église d'Angleterre. Quelle leçon pour nos âges modernes que ce magnifique accord de toutes les forces sociales dans la solution d'une question capitale de discipline religieuse et de constitution ecclésiastique !

Cette question est fondamentale, en effet, et elle résume toutes les luttes que l'Eglise eut à soutenir pendant la durée du moyen-âge contre les prétentions des souverains, en Angleterre comme en Allemagne. Avec le choix des évêques en dehors de la participation du Saint-Siège, les empereurs et les rois étaient sûrs d'arriver en peu de temps à la domination absolue de l'Etat. Aussi est-ce sur ce terrain que nous retrouvons les combats sans cesse renaissants entre les archevêques de Cantorbéry, représentant l'Église d'Angleterre et les orgueilleux successeurs de Guillaume-le-Conquérant.

Lanfranc eut peu à souffrir de ce dernier. A part quelques violences passagères, qui se bornèrent le plus souvent à des menaces non suivies d'effet, Guillaume-le-Conquérant avait le sentiment de l'autorité morale de l'Église, comme de sa mission divine. Les remontrances de l'archevêque de Cantorbéry, bien ou mal reçues, l'arrêtaient à temps dans ses abus de pouvoir, et le chrétien vivant dans le souverain finissait toujours par avoir le dessus. Quand il mourut, à la suite de ses fureurs vengeresses contre la ville de Mantes, qu'il mit à feu et à sang pour la punir d'avoir ri du fameux sarcasme du roi de France Philippe contre son embonpoint, il donna les marques du plus profond repentir. Il pleura amèrement sur les victimes de ses violences et de son ambition en Angleterre, et on l'entendit s'écrier : « O honte ! ô douleur ! j'ai été assez cruel pour faire massacrer des milliers d'hommes de la plus belle race du monde, sans épargner ni la vieillesse, ni l'enfance ! »

Sa fin fut donc chrétienne, comme une grande partie de sa vie, et ce qui suivit ne justifia que trop la parole de Lanfranc répondant au pape Grégoire VII quand le Pontife se plaignait à lui du Conquérant : « Priez Dieu qu'il vive, car, lui vivant, nous jouissons d'une certaine paix. Après sa mort, nous ne devons plus espérer aucune paix, aucun bien! »

Guillaume-le-Roux, fils et successeur du grand homme, se chargea, dès son avènement, de réaliser cette prédiction. C'est un tyran plus païen que chrétien et qui eût été digne de figurer parmi les sectaires qui travaillent de nos jours à démolir l'Église de la France. « Il se livrait, sans cesse, écrit M. du Boys, à des railleries cyniques et grossières, au milieu des débauches où il passait une portion de sa vie. Dans ses fréquents accès de colère, rien ne pouvait le retenir : il jetait d'exécrables défis au ciel et à la terre : « Dieu, disait-il quelquefois, c'est mon ennemi personnel. » Il ne connaissait d'autre loi que sa volonté propre, et à l'égard de l'Église en particulier il oublia bien vite les engagements qu'il avait pris à son sacre. Lanfranc osa le lui reprocher : « Bah! dit le Roux en ricanant, qui donc tient toutes ses promesses! » Cet indigne prince s'empara par la force de l'administration de l'Église ; il distribua à ses créatures la plus grande partie des abbayes et plusieurs évêchés.

Lanfranc lutta jusqu'à la fin, mais sans succès, contre cette odieuse tyrannie, et il mourut deux ans après Guillaume-le-Conquérant, à bout de force, d'années, de combats, laissant l'Église d'Angleterre désolée et ravagée par celui qui la devait protéger.

Ce ne fut que quatre ans plus tard que cessa la vacance du siège de Cantorbéry. Les barons anglais appuyant les réclamations unanimes du clergé et du peuple, « se plaignirent de ce veuvage sans terme où on semblait laisser l'Église-mère d'Angleterre; ils prirent le parti de désigner Anselme, l'abbé du Bec, pour ce poste primatial. » Guillaume-le-Roux résistait seul aux vœux de tous, quand il tomba gravement malade. La crainte de la mort, réveillant dans son cœur un reste de foi, le décida à appeler Anselme, qui se trouvait alors en Angleterre pour inspecter des monastères de son ordre. Le saint religieux lui fit abjurer ses erreurs, lui arracha la promesse de réparer ses crimes, de restituer à l'Église les biens usurpés, et il allait s'éloigner, quand les évêques du royaume présents à Londres l'entourèrent, le supplièrent d'accepter le siège de Cantorbéry

et, sur son refus, le ramenèrent de force près du lit du roi presque moribond, qui joignit ses instances aux leurs. Il fallut que les évêques lui ouvrissent les doigts pour le contraindre à prendre la crosse primatiale que Guillaume-le-Roux lui présentait. Puis on cria : « Vive l'archevêque ! » on entonna le *Te Deum*, tandis qu'Anselme fondait en larmes et protestait contre la violence qui lui était faite.

Il fallut bien cependant qu'il se résignât au fardeau que lui imposait la Providence, et le roi, revenu à la santé, parut d'abord disposé à tenir ses promesses. Mais son naturel reprit bientôt le dessus, et, trouvant en Anselme un véritable évêque, il lui voua une haine qu'il lui garda jusqu'à sa mort.

La première lutte que le saint archevêque eut à soutenir fut amenée par sa volonté inébranlable d'aller à Rome recevoir des mains du Pape le *pallium*, marque de sa dignité et de sa communion avec le Saint-Siège. Guillaume-le-Roux s'y refusa, sous prétexte qu'il ne reconnaissait pas Urbain II pour le pontife légitime de l'Église universelle. La réunion d'un concile national, où la noblesse siégeait à côté de l'épiscopat pour trancher le différend, mit en plein jour le courage de l'archevêque de Cantorbéry, inébranlable dans sa fidélité au Saint-Siège, la lâcheté de la plupart de ces mêmes évêques qui l'avaient forcé d'accepter le trône primatial, et la foi des barons du royaume, qui tinrent tête au roi, soutinrent les droits de l'archevêque et obligèrent Guillaume à une transaction. Le *pallium* fut apporté par un légat du Pape et remis à Anselme en passant par les mains du roi. Mais la haine et la convoitise de Guillaume amenèrent de nouveaux attentats contre les lois et les propriétés de l'Église, la confiscation et l'aliénation d'une partie des biens de l'évêché de Cantorbéry, et saint Anselme déclara qu'il allait porter à Rome ses protestations et le jugement de ses droits violés.

Il faut lire, dans l'ouvrage de M. du Boys, le récit émouvant du voyage d'Anselme, de son arrivée à Rome, de l'accueil du Pape, qui, indigné contre le roi d'Angleterre, voulait fulminer la sentence d'excommunication contre la violation des lois de l'Église et qui ne l'ajourna qu'à la prière d'Anselme lui-même. Le Souverain-Pontife se borna, un an plus tard, à excommunier, sans nommer personne, les ennemis de l'Église, aussi bien les princes temporels qui donneraient l'investiture par la crosse et l'anneau que les ecclésiastiques qui les accepteraient.

Il défendit aux clercs de prêter serment d'homme-lige entre les mains d'un suzerain laïque : « Il ne fallait pas, disait-il, qu'un prêtre du Seigneur plaçât ses mains chastes et pures entre les mains souillées d'un suzerain temporel. » Enfin, il accorda à Guillaume-le-Roux un délai de six mois pour se soumettre aux décisions pontificales, sous peine d'excommunication nominative et personnelle.

Urbain II mourut avant l'expiration de ce délai, et Guillaume manifesta une joie indécente de cet événement, qui ajournait sa condamnation. Mais il suivit de près le Souverain-Pontife au Tribunal de Dieu, et, le 8 août 1100, dans une partie de chasse, il fut frappé au cœur d'une flèche lancée par une main mystérieuse. Il expira sur-le-coup, sans confession et sans repentir.

Les scandales de sa vie et les circonstances tragiques de sa mort lui firent décerner par la nation tout entière ce qu'un écrivain appelle la flétrissure d'une excommunication populaire. Aucune cloche n'annonça la mort du souverain, qu'on croyait voué à la damnation éternelle ; aucune prière ne fut dite sur son corps, aucune cérémonie religieuse ne consacra ses obsèques. On chargea sur une charrette son cadavre impur ; on le transporta à Westminster sans autre escorte que quelques soldats mercenaires et quelques femmes de mauvaise vie. On l'enterra presque clandestinement, dans le vieux cloître, près de la chaire, et on ne mit sur sa tombe qu'une simple pierre où ne se lisait aucune inscription funéraire. En ce temps-là, comme de nos jours, les peuples valaient souvent mieux que leurs gouvernements.

Anselme eut des démêlés moins violents avec Henri Ier, frère de Guillaume-le-Roux, qui tendait à l'assujettissement de l'épiscopat par des voies plus savantes et plus juridiques. Mais le saint archevêque maintint avec autant de force que de douceur les droits de l'Église d'Angleterre et ceux du Saint-Siège, et, quand il mourut, plein de jours et de mérites, le 21 août 1109, la grave question des investitures était réglée conformément aux lois canoniques et aux traditions romaines. Henri Ier avait promis solennellement, par deux actes royaux en date de 1106 et de 1107, la suppression des taxes illégitimes dont il avait frappé les églises et bénéfices ecclésiastiques et le clergé tout entier. Il avait renoncé à s'approprier les revenus des bénéfices vacants. Enfin, il avait reconnu que l'anneau et la crosse, étant les signes d'une juridiction toute spirituelle, ne devaient être

conférés que par les représentants de l'Église. Ce fut une espèce de Concordat conclu entre le Pape et le roi d'Angleterre et préparé par l'archevèque de Cantorbéry. Saint Anselme fut canonisé, comme Guillaume-le-Roux avait été excommunié par la voix du peuple, qui, dans ce temps-là, et pour la canonisation des saints, était encore, en certaines circonstances, regardée comme la voix de Dieu. Son culte fut définitivement autorisé et consacré par le Saint-Siége vers l'an 1500, sur la demande du roi Henri VII.

La place nous manque pour rappeler les luttes de saint Thomas Becket avec Henri II et du cardinal Fischer avec Henri VIII, comme nous venons de le faire pour leurs prédécesseurs. Tout le monde sait que Becket, d'une pureté de vie toujours exemplaire, mais d'habitudes trop magnifiques pendant qu'il était chancelier d'Angleterre, se montra, comme archevêque de Cantorbéry, prêtre et évêque irréprochable, champion intrépide des droits de l'Église, qu'il tint tète à Henri II jusqu'à s'exposer à une déposition inique et violente, maintint au péril de sa vie son droit d'appel à Rome, et qu'enfin il obtint gain de cause sur le souverain qui l'avait tendrement aimé et dont l'affection s'était changée en une haine mortelle. Mais il paya cette victoire de sa vie, ou plutôt il la scella de son sang. Il mourut en héros et en martyr, dans sa cathédrale, au pied de l'autel, en proclamant jusqu'à son dernier soupir les droits inaliénables de la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Rome le canonisa. Henri II vint pleurer, prier, se flageller sur son tombeau, et, comme Henri Ier avait reconnu au Pape le droit d'investiture, son successeur lui reconnut plus solennellement encore le droit de juger en appel et en dernier ressort dans toutes les causes ecclésiastiques.

Quant au cardinal Fischer et à tous les martyrs qui furent égorgés, pendus, éventrés sous les règnes de Henri VIII et de sa digne fille Élisabeth, ce fut pour l'Église catholique même qu'ils moururent. La Renaissance avait amené un relâchement déplorable dans les mœurs et comme un nouveau souffle de paganisme. Digne héritier des mœurs et de la tyrannie des Césars romains, aussi bien que des sultans, Henri VIII divorça avec Rome pour divorcer avec Catherine d'Aragon, sa seule femme légitime; il ne rompit pas seulement avec le Pape, il se proclama lui-même le pape de l'Église anglicane, et, s'il trouva un cardinal Fischer, comme Henri II avait trouvé un Thomas

Becket, il trouva aussi un épiscopat faible jusqu'à la lâcheté, qui entraîna à sa suite le peuple, fait pour être enseigné par des faux docteurs quand on lui enlève les véritables. Mais des milliers de prêtres, de fidèles, donnèrent leur sang pour leur foi et jetèrent dans le sol britannique les semences d'une moisson catholique qui commence à grandir de nos jours.

Leçon frappante pour qui veut méditer et comprendre! Ce fut sous le règne d'une femme, Élisabeth, par sa volonté souveraine, malgré la protestation de la *convention* ou concile national du nouveau culte, malgré la protestation conforme des deux Universités, qu'un vote du Parlement imposa au clergé et au peuple d'Angleterre les trente-neuf articles ou *credo* de l'anglicanisme, les nouveaux canons, la nouvelle liturgie et le livre de prières *Prayer Book*. Cette fière nation, qui avait abandonné l'Église catholique au nom du libre examen, accepta des mains d'une reine coquette et d'un Parlement sans mission un culte de toutes pièces, voté comme une loi de commerce ou de finance et soutenu par des pénalités effroyables. Il fallut plus de deux siècles de persécutions sanglantes, d'oppression inouïe de la population catholique pour que la liberté religieuse refleurît dans la protestante Angleterre. C'est ici que *l'iniquité se ment à elle-même* et qu'elle tyrannise au nom de la liberté!

Remercions M. Albert du Boys de sa belle étude sur le passé de l'Église catholique dans la Grande-Bretagne, et demandons-lui de la compléter par une histoire détaillée de l'émancipation des catholiques et du retour de l'Angleterre à la liberté de conscience.

(*Monde.*) Marquis DE SÉGUR.

LE CURÉ DE BAZEILLES

SOUVENIRS DU 1er SEPTEMBRE 1870.

Un journal parisien raconte l'épisode suivant qui montre ce que c'est qu'un curé :

... Un grand nombre de familles s'étaient réfugiées au presbytère, où elles se croyaient, bien à tort, plus en sûreté que chez elles, mais les obus semblant s'acharner sur cette direction, le curé prit le parti d'emmener tous ses réfugiés dans le parc de Montvillers dont le château, situé à l'entrée de Ba-

zeilles, du côté de Sedan, avait été converti en ambulance. Il y emmenait aussi son père et sa mère, presque octogénaires l'un et l'autre, dans l'espoir que le drapeau de la convention de Genève serait respecté et suffirait à les protéger.

A ce moment même, quatre heures, un éclat d'obus jetait bas le drapeau de la Croix-Rouge. Le curé le fait immédiatement relever et hisser sur la plus haute cheminée du château, et profite de l'arrivée d'une ambulance française pour attacher un brassard à la manche de sa soutane. Dès lors, son rôle d'aumônier-ambulancier commence. Son premier soin est de faire transporter, par ses paroissiens, hors de l'enceinte de l'ambulance, toutes les armes qui s'y trouvaient et qui auraient pu la compromettre.

« Il y avait, raconte-t-il, dans une lettre écrite à un de ses amis, quelques jours plus tard, des opérations terribles. Nos soldats les subissaient en vrais martyrs. Pas de cris, pas de plaintes même. Chaque fois qu'un blessé mourait, je le faisais transporter dans une salle spéciale pour ne pas impressionner ses voisins. Cela a duré toute la nuit. Le 1er septembre, à quatre heures du matin, je fais le tour de mes blessés dispersés et veux me rendre chez moi pour prendre mon bréviaire, que je n'avais pas pu dire encore. Arrivé vers cinq heures un quart; — un premier coup de canon, puis, partout, le feu des canons; le parc noir de Bavarois, impossible de sortir. Je retourne à mes blessés; ils sont contents parce qu'ils croient entendre le canon français. On l'entendait, c'est vrai, mais on entendait encore mieux l'autre ! »

Les persiennes et les volets du château avaient été fermés, ce qui n'empêchaient pas les balles et les obus de pénétrer à l'intérieur. Les grands arbres du parc ne permettaient pas de voir, du champ de bataille, les drapeaux de l'ambulance.

De 10 heures à 11 heures du matin, le vacarme redouble, épouvantable, infernal. Les balles et les obus tombent dru, c'est une véritable grêle de fer et de plomb. Déjà le feu est mis à plusieurs maisons, et les flammes de l'incendie donnent à cette scène de carnage un aspect plus sinistre et plus lugubre encore.

Au moment où le curé sortait d'une salle d'ambulance, deux personnes se précipitent vers lui, et, au nom de ses paroissiens, le supplient de donner l'absolution générale, *in extremis*, à tous ceux qui se trouvaient là réunis, attendant la mort.

« Je suis heureux, leur répond l'abbé Baudelot, que cette

pensée vienne de vous. Je vous voyais si effrayés que je ne vous en parlais pas, dans la crainte de vous enlever le courage dont vous avez tant besoin. J'ai là-bas deux ou trois soldats qui vont mourir; ce sont les plus pressés. Préparez-vous et priez. Si j'en reviens, dans un instant je serai tout à vous. »

« Le bon Dieu, écrivait-il à son ami, m'a permis de revenir. J'ai fait réciter les actes, surtout l'acte d'abandon à la Providence et l'acte de Contrition, puis, j'ai prononcé, à haute voix, la formule d'absolution sur toutes ces consciences inclinées devant moi, et j'ai béni tout le monde. Jamais je n'oublierai cette heure-là, c'était au plus fort de la bataille. A peine avais-je prononcé les dernières paroles que je vois tous les fronts se relever, calmes et sereins. On voulait faire un vœu ; vous n'êtes pas assez libres d'esprit et de cœur pour prendre un engagement qui vous lie tous solidairement, leur dis-je. Que chacun voie ce qu'il croit pouvoir promettre, et qu'il le fasse en sa conscience; quant à moi, j'offre de grand cœur, au bon Dieu, tout ce que je possède, le priant de vous sauver la vie à tous. J'ai été exaucé. »

« Je retournai ensuite à mes blessés. Il n'arrivait plus à l'ambulance que des Allemands. Vers une heure on amène un grand jeune homme blessé à la tête : « Ah ! monsieur l'aumônier, me « dit-il, quels beaux soldats que les vôtres ! Ils se battent comme « des lions ! » Je l'aurais embrassé. — Je me suis contenté d'aider à le panser, entre deux fenêtres, à cause des balles. »

Le nombre des blessés augmentait sans cesse.

« Je ne savais pas un mot d'allemand, continue l'abbé Baudelot; ils m'appelaient, je les disposais par signes et leur donnais l'absolution, les confiant — et moi avec eux — à la divine miséricorde. J'espère que le bon Dieu ne me retiendra pas pour ces absolutions-là. Nous nous entendions par les yeux, par les gestes... puis ils mouraient. »

A chaque minute aussi arrivaient de nouveaux habitants chassés de leurs maisons en flammes. Le désespoir de ces malheureux faisait pitié. Il ne leur restait rien, rien au monde, ni de quoi se vêtir, ni de quoi travailler.

Les Bavarois continuaient leur rôle d'incendiaires avec un raffinement de barbarie inouï. — Un très brave homme, digne de foi, M. Lenoir, marchand épicier, père d'un missionnaire en Chine, nous racontait qu'on l'avait obligé, sous peine de mort, à répandre dans les différentes pièces de sa maison tout ce que

sa boutique contenait de matières inflammables et à y mettre lui-même le feu.

La nuit fut horrible.

Dans toutes les maisons, le pillage avait précédé l'incendie et avait commencé par les caves. Les soldats, ivres de boissons, de succès, de sang et de fumée, étaient devenus de véritables sauvages. Les habitants réfugiés dans le parc se trouvaient très exposés, les femmes surtout. — Le curé quitta le moins qu'il put ses paroissiens, leur recommandant la plus grande patience et les empêchant de s'éloigner.

Le vendredi 2 septembre, la journée ne fut pas moins terrible.

Le parc avait été envahi par une masse de soldats valides, de plus en plus grisés par leur victoire, par la nouvelle de la capitulation, par l'espoir de la paix et d'un prochain retour au pays enivrés surtout par leurs musiques, dont plusieurs jouaient la *Marseillaise*, et par leurs orgies qui duraient depuis la veille.

Cette joie bruyante des incendiaires, au milieu des ruines qu'ils avaient amoncelées et en face des malheureux qu'ils venaient de ruiner, était un spectacle odieux, intolérable.

Au moment même où le curé et ses paroissiens, parlant bas pour ne pas être entendus d'un espion qui ne les quittait guère, se concertaient sur les moyens de fuir, on apporta, étendu sur un matelas, un malheureux aubergiste, nommé Remi, poitrinaire au dernier degré, qui, depuis huit mois, n'avait pas quitté son lit. Il était couvert de blessures, au bras droit, au côté, à la figure : coups de sabre, coups de feu, etc., on l'avait à moitié assassiné dans son lit.

Un officier allemand refusait de le laisser admettre à l'ambulance. Le curé intervint. — Il a résisté à nos troupes, disait l'officier. — Regardez-le. Informez-vous, répondait le prêtre ; il y a huit mois que ce malheureux n'est pas sorti de son lit, c'est dans son lit qu'il a été assassiné ! Vous ne pouvez pas laisser un mourant sans secours !

— Qu'on le reporte chez lui.

— Chez lui ! C'est une dérision ! Vous savez bien qu'il n'a plus de chez lui ; que vos hommes ont incendié toutes les demeures. Si vous l'ignorez, retournez-vous et regardez. Autant vaudrait faire allumer ici un bûcher pour l'y jeter.

Grâce à son énergie, l'abbé Baudelot parvint à faire caser son pauvre paroissien dans une salle.

Ceci fait, il revint aux autres et les trouva de plus en plus décidés à fuir. Il s'adressa alors au même capitaine avec lequel il venait d'avoir une discussion, et lui demanda si tous ces gens inoffensifs ne pourraient pas s'en aller, sans risquer d'être maltraités.

Le capitaine répondit que cela ne dépendait pas de lui, qu'il fallait s'adresser au conseiller de justice. Alors, protégé par son brassard, l'abbé Baudelot partit à la recherche de cet important personnage, et, renvoyé de celui-ci à celui-là, du conseiller au général de brigade, du général de brigade au général de division, il se livra, pendant près de trois heures, à une course inutile à travers les campements ennemis. Lorsqu'il regagna Montvillers, navré de n'avoir rien de bon à annoncer à ses paroissiens qui devaient attendre son retour avec tant d'anxiété, il ne les retrouva plus. Il les chercha partout, dans le parc, dans le village, et finit par apprendre qu'on les avait chassés et qu'ils avaient dû s'enfuir dans la direction de La Moncelle.

Au cours de l'exploration qu'il fit à travers le village, jonché de cadavres, il avait eu la douleur de voir l'église et le presbytère en flammes. Il rentra une dernière fois dans le parc, visita les blessés, puis il se dit (ici je le cite encore) : « Je n'ai plus d'église, plus de presbytère, plus de paroissiens, plus de paroisse, j'ai rempli, je le crois, mon devoir de curé ; — il me semble que j'ai le droit de remplir mon devoir de fils, et je me mis à la recherche de mes parents que je n'ai retrouvés que le troisième jour. »

Partout, sur sa route — *via dolorosa !* — à Daigny, à Douzy, les presbytères avaient été pillés, portes et fenêtres brisées, armoires éventrées, etc. En arrivant à la Chapelle, le dernier village français sur le chemin de Bouillon, où il retrouva sa mère, il apprit qu'on le pleurait, depuis plusieurs jours, comme mort. En effet, il avait été condamné par les Prussiens.

Il se décida donc à passer en Belgique et, le 13 septembre, il quitta Bouillon, pour se rendre à Roubaix, puis de là en Angleterre, où il alla quêter pour sa paroisse, avec une lettre de Mgr Landriot, archevêque de Reims.

Lorsqu'il voulut rentrer dans le diocèse, le gouvernement prussien, résidant à Reims, s'y opposa formellement, à cause de sa condamnation à mort. Toutes les démarches de Mgr Landriot, pour faire revenir sur cette injustice, furent vaines.

Dénoncé par un espion allemand, il avait été condamné à mort comme ayant assisté, quelques jours avant la bataille, à une distribution de fusils faite aux gardes nationaux de Bazeilles.

Il s'y trouvait — c'est vrai — mais bien par hasard, étant venu là à la recherche d'un enfant de chœur pour dire sa messe.

L'abbé Baudelot mourut en 1877, à Rethel, sa ville natale, comme curé des *Minimes*...

Elie de Mont.

MADEMOISELLE DE FAUVEAU (1)

La mort vient de trancher, à Florence, après de longues et cruelles souffrances, une vie qui a eu l'éclat d'une double célébrité, mais que le cours des années a singulièrement effacée de la mémoire des hommes. Félicie de Fauveau fut cependant une véritable artiste doublée d'un grand cœur; mais notre siècle, dans le mouvement fiévreux qui l'emporte, n'a pas le loisir de garder des souvenirs de cinquante ans : les témoins de ses dévouements royalistes et de ses succès artistiques deviennent chaque jour plus rares et Mlle de Fauveau n'était pas femme à rappeler l'attention sur elle par les moyens bruyants et tapageurs de la presse moderne. Depuis longtemps, elle ne vivait plus que pour ses amis, fidèle à ses souvenirs, à sa foi politique, à son culte du moyen âge; travaillant aussi longtemps que ses mains eurent la vie matérielle, — et quand la paralysie les eut rendues impuissantes, se reposant dans son passé et attendant sans défaillance et dans sa foi chrétienne, l'heure du dernier sommeil. Ceux qui l'ont connue et aimée ont dû respecter le silence qu'elle imposait autour d'elle; mais la mort leur rend la liberté de la parole, et il ne leur est plus défendu de rappeler à une génération plus jeune ce qu'il y a eu de noble, de digne et d'élevé dans cette nature de femme si largement douée. Malgré le tourbillon qui nous entraîne, il y a encore, Dieu merci, nombre d'esprits qui retournent volontiers vers le passé et ne refusent pas de rendre hommage aux dévouements désintéressés. D'ailleurs, cette figure disparue mérite doublement de

(1) *Gazette des Beaux-Arts.*

fixer l'attention, tant par le rôle politique qu'elle a joué que par les œuvres nombreuses qu'elle a laissées.

Félicie de Fauveau a reçu de la nature toutes les qualités qui ont fait son individualité ; l'éducation n'a joué en elle qu'un rôle secondaire et nous verrons plus tard que sa sculpture la reflète dans les deux types saillants de son caractère : *indépendance et fidélité.* Elle avouait même, avec un peu d'amour-propre, qu'elle avait eu une éducation des plus difficiles ; qu'il avait fallu essayer pour elle toutes sortes de pensions et qu'elle n'avait réussi dans aucune, son caractère de fière indépendance ne lui permettant pas de se soumettre pacifiquement à la règle. La dernière maison où elle fut mise était tenue par une demoiselle protégée de la famille Fould et qui avait réuni huit ou dix élèves. Félicie y resta trois ans avec les sœurs du futur ministre ; elle avait même gardé un souvenir particulier de Mme Furtado. Achille Fould venait jouer toutes les semaines avec ses sœurs, et cette époque était si bien restée dans sa mémoire que, après 1848, quand il fut ministre, il envoya un bon de 10,000 francs à Mlle de Fauveau, lui demandant tel ouvrage de ses mains qu'il lui plairait d'exécuter. Notre artiste remercia poliment, mais renvoya l'argent.

C'est au foyer paternel qu'elle puisa de bonne heure les principes d'une exaltation politique poussée à ses extrêmes limites. *Quand on n'est pas dévoué jusqu'à la folie,* disait-elle plus tard, *il ne faut pas s'en mêler.* Son père la prenait, petite enfant, sur ses genoux et lui inculquait dans cette éducation de tous les instants la haine de l'usurpation et le culte de la légitimité ; il mourut en 1822 d'*une colère politique*, suivant son expression. Sa mère n'était pas moins exaltée. Celle qui fondait son argenterie pour envoyer à sa fille en Vendée, des balles et de la poudre, a dû influer beaucoup sur l'étrange originalité de sa vie. Le reste de la famille, bien que légitimiste, était loin d'égaler l'ardeur des sentiments de M. et de Mme de Fauveau.

La grand'mère maternelle, Mme de La Pierre, qui vivait en Normandie dans sa terre de Hautot près de Sahur, sur le bord de la Seine, paraît même avoir fortement blâmé les tendances indépendantes et artistiques de sa petite-fille. Elle aurait voulu la marier, en faire une bonne mère de famille ; mais la jeune fille bondissait à cette idée, protestant qu'elle n'était pas *née* pour cet état et qu'elle était trop honnête pour accepter de l'affection d'un homme ce qu'elle n'était pas capable de lui rendre.

Son éloignement pour l'état religieux étant tout aussi vif, Mme de Fauveau vit dans les dispositions de sa fille pour les arts un moyen d'occuper son imagination, de lui créer une vie suivant ses goûts, et elle l'encouragea dans cette voie, d'autant plus que, douée d'un sens artistique éminent, elle commençait à peindre le pastel et à modeler quelques cires qui avaient attiré l'attention. Après la mort de M. de Fauveau, qui avait mangé ou perdu une partie de sa fortune, on était venu à Paris se loger rue de la Rochefoucault. Félicie y avait un atelier qui donnait sur un jardin où venaient souvent le soir, réunis en causeries artistiques, Paul Delaroche, un de ses plus intimes alors, Ary Scheffer, Ingres, Amédée Thierry, etc. Son talent original, son instruction, son esprit investigateur, tout intéressait dans la jeune fille qui venait d'avoir un succès très réel en exécutant la *Françoise de Rimini* que M. de Pourtalès acheta et qui resta dans sa galerie jusqu'à ces derniers temps. Ce fut là un grand acte de fière indépendance. Quoique n'ayant pas à cette époque besoin de cet argent, Félicie avait compris qu'elle ne serait prise au sérieux que le jour où ses œuvres auraient une valeur de vente. Ce pas hardi parut monstrueux autour d'elle. Son grand-oncle, M. Fauveau de Frenilly, alors pair de France et dont la fille fut la mère de M. de Pimodan, la victime de Castel Fidardo, fut épouvanté de cette excentricité et traita sa nièce de *folle*; mais ce qu'elle voulait, elle le voulait bien et rien ne la fit fléchir. Elle s'empressa même d'accepter la commande d'une lampe moyen âge que lui demandait encore M. de Pourtalès. Ne semblait-il pas, comme elle disait plus tard, que Dieu, qui lui réservait de rudes épreuves, lui mettait dans les mains le moyen d'en triompher? Ce temps fut pour elle une époque de grand développement.

Elle lisait, copiait à la bibliothèque, calquait de vieux missels, fouillait de plus en plus dans ce moyen âge vers lequel elle se sentait attirée... rendant même à Paul Delaroche, son maître et son ami, le grand service de l'initier à ses découvertes et de lui faire apprécier une époque alors fort inconnue et peu à la mode. Aussi Delaroche refusait-il de lui donner des leçons, à peine des conseils, lui disant toujours : « Allez, faites, on ne peut vous faire aucun bien si vous ne restez pas dans votre nature. » Et Ingres ayant voulu qu'elle copiât et recopiât la frise de Phidias, au bout de deux jours elle y renonça et revint à son moyen-âge. A cette époque tout lui souriait; parente de Mme Du Cayla, elle

avait à la cour une protection bienveillante et avec cette largesse de cœur qu'elle a toujours gardée, elle mettait tout son crédit au service de ceux qu'elle aimait. C'est ainsi qu'elle sollicita et obtint pour Delaroche la commande d'un plafond au Louvre que la révolution l'empêcha d'exécuter. A cette époque il peignait son tableau des *Enfants d'Edouard* et ce fut la jeune sœur de Félicie qui posa pour une des figures.

La révolution de 1830 la trouva dans cette vie d'études et de travaux. Elle venait d'obtenir une médaille au Salon pour un bénitier représentant *saint Denis ressuscitant pour bénir l'eau baptismale de la France*. Mais la révolte contre les Bourbons la fit bondir d'indignation et avec cette ardeur masculine et cette volonté de femme qu'elle apportait à ses résolutions, elle ne rêva plus que de se dévouer à ses bienfaiteurs. L'art pour le moment ne fut plus que sa seconde passion. Les idées de lutte et de guerre prirent le dessus. Aller en Vendée devint son idée fixe. Aussitôt que la résistance s'organisa, elle fut des premières à rejoindre Mme de la Rochejacquelein dont elle se fit l'aide de camp. On reconstruisait les anciens commandements vendéens, la prise d'armes se décidait dans l'ombre ; Félicie prenait une part active à ces préparatifs. Avec le courage d'un homme, elle s'en allait seule par les bois, la nuit, dans toutes les maisons de paysans, pour prendre le calibre de leurs fusils et préparer les balles qu'il fallait à chacun.

Quoique à peine âgée de trente ans, elle agissait sans aucune crainte pour elle-même. Le jour, elle remplissait l'office de secrétaire, elle expédiait les courriers et faisait la correspondance, se complaisant avec une jouissance infinie à toutes les ruses et intrigues de la conspiration. Ses déguisements étaient variés avec intelligence ; elle allait nu-pieds, un paquet sur la tête, quelquefois en homme, à cheval, en carriole ; tout lui était bon et rien ne l'embarrassait. — Cela se passait en 1832. — Une maladresse des conjurés mit alors le gouvernement sur la trace des principaux chefs, et pour faire échapper Mme de la Rochejacquelein, plus importante qu'elle au parti, elle se laissa prendre à sa place. Elle fut menée en prison, les fers aux mains, et y resta huit mois. — Sa mère vint l'y rejoindre et s'y enfermer avec elle.

Mise au secret, il lui fallut passer vingt-quatre heures enfermée avec des filles publiques avant d'occuper la cellule qui lui était destinée. On instruisit longuement son procès ; Berryer

s'était offert à la défendre, mais elle refusa et se présenta seule à ses juges. Son talent, sa jeunesse, la bonté de sa cause la firent réussir et elle fut acquittée; mais les persécutions mesquines furent nombreuses. — Son frère Hippolyte, qui n'avait pas été compromis, travaillait aux douanes où il avait en perspective une très belle place; on voulut lui faire trahir ou désavouer sa sœur; pour toute réponse, il envoya sa démission.

Ils revinrent donc à Paris et elle rentra dans son atelier désert, mais sous la surveillance de la police. Elle revit Paul Delaroche, contre lequel elle était irritée, parce qu'elle l'avait vu, aux journées de juillet, la cocarde tricolore au chapeau. Un jour même étant à sa fenêtre, elle l'aperçut avec Ary Scheffer suivi de quelques hommes en blouses avec l'écharpe tricolore au côté. Elle les apostropha avec véhémence les appelant, « lâches et traîtres », et après une tirade « d'une chaude éloquence, » disait-elle, qui les stupéfia, elle referma tranquillement sa fenêtre pendant que la foule ameutée lui criait : « La voilà, la vieille Royaliste ! » Paul Delaroche revint plusieurs fois pendant qu'elle finissait la lampe Pourtalès et lui représenta qu'elle avait assez fait pour sa cause, qu'elle devait reprendre ses travaux et laisser là ses rêves guerroyants. Elle l'écouta en silence puis, lui reprochant « *sa lâcheté*, » elle le mit à peu près à la porte. Ary Scheffer fit auprès d'elle les mêmes tentatives inutiles. Brûlant du désir de retourner en Vendée, rien ne pouvait la détourner de son projet. Tout en grattant ses bronzes, elle préparait ses armes et ayant reçu le mot d'ordre, elle s'esquiva un beau jour pour rejoindre dans l'ouest la grande levée de 1834, dont tout le monde connaît les efforts infructueux et qui trouva une fin misérable par la trahison de Deutz et la prise de la duchesse de Berry. S'étant fait remarquer comme un chef actif et dangereux, ordre de l'arrêter fut expédié partout; de la saisir morte ou vive et sa tête *mise à prix;* mais Mlle de Fauveau était si habile dans ses déguisements, qu'un jour, dans un mauvais cabriolet de campagne, elle s'endormit sur l'épaule du gendarme qui était à sa poursuite. On ne parlait que d'elle; elle devenait légende! Giraud, qui avait autrefois fait un pastel d'après elle, ne put résister au charme de l'actualité et l'envoya au Salon. Mme de Fauveau fit demander au ministre s'il était loyal, quand la tête de sa fille était mise à prix, d'exposer son portrait à tous les regards, et le pastel fut retiré; ce qui prouve du moins que le gouvernement avait plus envie de

la faire partir de France que de la prendre. Une autre fois, Mme de Fauveau, voyageant dans une voiture publique, où tout le monde parlait de la jeune guerrière, un monsieur, tira de sa poche une lithographie représentant l'*héroïne de la Vendée*, avec une tête impossible, des yeux flamboyants, une épée à la main et une vraie tournure de mélodrame! Cette gravure courait les rues.

Cette guerre terminée et la Vendée pacifiée, Félicie de Fauveau traversa la France, tantôt à pied, tantôt en carriole, poussant l'aplomb jusqu'à aller au spectacle dans les villes où elle passait; son frère, qui avait pris part à la dernière levée dans une autre partie de la Vendée, l'avait rejointe, ils arrivèrent à Florence où Madame leur avait dit de se rendre. Leur mère vint les y retrouver en 1835; mais privés de tout secours d'une famille irritée et d'une grand'mère qui avait pris mal cette célébrité dont Félicie était si fière, ils connurent assez la gêne pour que le travail devînt à peu près la seule ressource de la famille. Ayant fait une tête d'albâtre qui avait eu du succès, Félicie la recommença soixante fois, elle la vendait une piastre. Petit à petit quelques travaux arrivèrent; quelques secours aussi sans doute; mais la vie continua exiguë et douloureuse jusqu'au jour où la grand'mère étant morte, Mme de Fauveau recueillit dans sa succession la part qu'on ne pouvait pas lui ravir. Une seule fois Félicie avait remis en secret, le pied en France, pour aller demander pardon à sa grand'mère *de ce qu'elle était bien contente d'avoir fait*. Cette démarche lui coûtait, car elle avait fait vœu de ne rentrer qu'avec les Bourbons; mais elle ne voulait pas laisser se prolonger ce mécontentement de son aïeule sans chercher à l'adoucir par un acte de respect filial.

Baron de COUBERTIN.

(A suivre).

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Souverain-Pontife a fixé la date du 6 janvier 1888, fête de l'Epiphanie, pour les canonisations solennelles qui auront lieu à l'époque de son jubilé sacerdotal.

Les cérémonies s'accompliront dans la salle superposée au vestibule de le basilique vaticane. Les travaux de décoration sont faits, sur l'ordre de Sa Sainteté, de façon que, désormais, cette immense salle puisse remplacer la chapelle Sixtine pour les cérémonies papales.

Les saints qui vont recevoir le suprême honneur sont les trois bienheureux de la Compagnie de Jésus : Claver, Berchmans et Rodriguez, et les sept nobles Florentins, qui s'unirent le jour de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, en l'année 1233, pour instituer l'ordre des Servites de Marie.

Cette première et grande cérémonie sera suivie, pendant plusieurs dimanches successifs, des cérémonies de béatification de plusieurs serviteurs de Dieu.

D'abord, les cinq vénérables dont la cause de béatification est complètement terminée. Ce sont : Louis-Marie Grignon de Montfort, fondateur, au diocèse de Luçon, de la congrégation du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse;

Egidius-Marie de Saint-Joseph, de l'institut de Saint-Pierre d'Alcantara ;

Clément-Marie Hofbauer, rédemptoriste, de Vienne ;

Félix de Nicosie, frère lai de l'ordre des capucins;

Inès de Beninganim, religieuse augustine d'Espagne.

La France ne cesse de donner des saints à l'Eglise. Outre les saints personnages dont nous venons de parler, on pourrait dresser une longue liste des Français et des Françaises dont les procès de canonisation ou de béatification sont actuellement en cours d'instruction. Voici ceux que notre mémoire nous signale en ce moment :

La bienheureuse Marguerite-Marie.

La vénérable sœur Thérèse de Saint-Augustin, dans le monde Mme Louise de France, fille de Louis XV, qui se fit carmélite au monastère de Saint-Denis, près Paris.

Le vénérable André Hubert Fournet, prêtre du diocèse de

Poitiers, fondateur de la congrégation de Filles de la Croix de Saint-André.

Le vénérable P. Claude de la Colombière, de la Compagnie de Jésus.

La vénérable Madeleine-Sophie Barat, fondatrice de la société des dames du Sacré-Cœur.

La vénérable mère Rivier, fondatrice de la congrégation de la Présentation.

Le vénérable Louis-Marie Baudoin, fondateur de deux congrégations à Chavagnes, diocèse de Luçon.

La vénérable Jeanne de Lestonac, fondatrice des Filles de Notre-Dame, à Bordeaux.

Le vénérable Jean Eudes, fondateur des religieux eudistes et des sœurs de Notre-Dame de Charité et du Refuge.

Le vénérable Bénigne Joly, chanoine de Dijon et fondateur d'une congrégation de Sœurs hospitalières.

Le vénérable J.-B. Vianney, curé d'Ars.

Le vénérable Julien Mamer, prêtre de la Congrégation de Jésus.

La vénérable Marie-Emilie de Rodat, fondatrice des Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche, diocèse de Rodez.

La vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite à Beaune, diocèse de Dijon.

La vénérable Benoîte Rencurel, du diocèse de Gap.

Le P. Antoine Sylvestre Receveur, fondateur de la congrégation de la Retraite, à Autun.

Mgr François de Montmorency-Laval, devenu évêque de Québec après avoir été archidiacre d'Evreux.

La mère Alix Le Clerc, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame.

La mère Marie de Sainte-Euphrasie (Pelletier), fondatrice de la congrégation du Bon-Pasteur.

La mère Pauline de Pincson, fondatrice de l'institut de Saint-Thomas de Villeneuve, dit Notre-Dame de Grâce.

Mgr J.-B. Gault, évêque de Marseille.

Anne-Madeleine de Rémusat, également de Marseille et religieuse de la Visitation, appelée la seconde Marguerite-Marie.

France.

AUTUN. — La *Semaine religieuse* d'Autun dénonce à l'indi-

gnation publique un nouvel attentat républicain qui vient d'être perpétré en cette ville. Nous reproduisons son récit et ses réflexions :

Nous sommes habitués aux douloureuses surprises. Mais nous n'aurions pas cru que, même après la loi du 30 octobre 1886, la dépossession d'immeubles régulièrement occupés pût se faire sans autre formalité que la présentation d'un « ordre de service de M. le maire » à son commissaire de police.

Pour faire ressortir toute la gravité de la démarche de M. le maire, il est bon de rappeler ici l'origine et les titres de propriété des écoles de la rue Chaffaud.

Comme la plupart de nos écoles, celles de la rue Chaffaud ont été fondées par le clergé, ce clergé que, récemment encore, devant le buste de Voltaire à Saint-Claude, une sommité politique accusait d'avoir étouffé la science et la liberté.

La maison de la rue Chaffaud se compose de deux corps de bâtiment, le premier comprenant le logement des frères et plusieurs classes, le second la chapelle et d'autres classes.

Elle eut pour donateurs M. Saulnier, supérieur du grand séminaire; Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun, et S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.

La teneur de la première donation est ainsi libellée :

« M. Jacques-Claude Saulnier, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, supérieur de celui d'Autun... voulant faciliter à la ville d'Autun l'établissement d'une école gratuite pour l'instruction morale et religieuse des jeunes garçons de la classe indigente, *lequel établissement il entend vouloir être confié aux frères de la congrégation des Ecoles chrétiennes* ou à des instituteurs soit ecclésiastiques, soit laïques, *à la nomination de Mgr l'évêque d'Autun* et de ses successeurs dans le même siège ;

« A, par cette, déclaré qu'il fait don et donation entre vifs, pure, parfaite et irrévocable, *pour être employée aux fins ci-dessus*, à la ville d'Autun,

« D'une maison, etc.

« Ladite donation est faite aux charges et conditions qui suivent :

« 1° Afin que cet établissement désiré depuis longtemps ne soit pas différé.

« Le sieur donateur veut et entend que, *dans le cas où la maison*, cette part donnée, n'aurait pas reçu son établissement et ne serait pas en activité d'ici au 1er janvier 1820, ou que si, après avoir été en activité il était interrompu en quelque temps que ce fût pendant deux années de suite, qu'alors, *tous les objets donnés cesseraient d'avoir leur effet au profit de la ville d'Autun* et resteraient en toute propriété à la maison du séminaire dont il est supérieur ;

« 2° Les instituteurs qui seront nommés seront payés par la ville et il leur sera donné annuellement une somme de deux mille francs, tant pour émoluments que pour menues réparations.

Cette donation, après autorisation suivant ordonnance royale en date du 1er avril 1818, fut acceptée par M. le maire d'Autun au nom de la ville, le 23 avril 1818, *auv clauses et conditions exprimées sur acte de donation.*

Le second corps de bâtiment construit par Mgr d'Héricourt fut donné par S. Em. le cardinal Mathieu, son légataire, *aux mêmes conditions que le premier immeuble.* La ville d'Autun fut autorisée à accepter cette donation avec les clauses et charges y afférentes par un décret impérial du 14 avril 1858.

Voilà le droit : un immeuble est régulièrement donné à la ville d'Autun, *sous la condition expresse* que des frères de la Doctrine chrétienne ou autres maîtres nommés par Mgr l'évêque d'Autun y dirigeront des écoles pour les enfants pauvres.

Or, voici le fait que nous avons à signaler à la conscience publique et à la justice :

Le 31 août dernier, M. le maire de la ville d'Autun s'est emparé *manu militari* de cet immeuble, sans autre titre qu'un arrêté préfectoral de laïcisation.

Les choses doivent être exposées en détail parce que le rapport de M. le commissaire que nous avons sous les yeux ne dit pas tout. Nous citons le *procès-verbal de constat* dressé par maître Bidaut, huissier à Autun :

« *Procès-verbal de constat.* — L'an mil huit cent quatre vingt-sept, le trente-un août, à la requête de M. le supérieur de la communauté des Frères de la Doctrine chrétienne, pour le compte de son Institut dont le siège est à Paris, rue Oudinot, n° 27, lequel élit domicile à Autun en l'étude de Me Cognet, avoué, je, Claude Bidaut, huissier près le tribunal civil de première instance, séant à Autun, y demeurant, soussigné, ai dressé procès-verbal dont la teneur suit :

« Appelé le trente-un août (aujourd'hui), à onze heures du matin, dans la maison sise à Autun, rue Chaffaud, occupée par les Frères, j'ai trouvé, en arrivant dans la cour de cet immeuble, M. le commissaire de police d'Autun, accompagné d'un de ses agents, d'une part, et le Frère directeur de l'école de la rue Chaffaud, accompagné de deux autres Frères et assisté de MM. Louis André, avocat, et Cognet, avoué, demeurant tous les deux à Autun, d'autre part.

« M. le commissaire de police expliquait qu'un ordre de service du maire d'Autun lui intimait l'ordre de procéder à la prise de possession de l'immeuble de la rue Chaffaud, en exécution d'un arrêté de M. le préfet de Saône-et-Loire, et au besoin à l'expulsion des Frères : ceux-ci prétendaient que l'arrêté de M. le préfet ne s'appli-

quait qu'à la laïcisation de l'école, et non à l'immeuble occupé par les Frères et dont ceux-ci étaient en possession et jouissance soit en vertu notamment d'une donation reçue Jarriot, notaire à Autun, le onze novembre mil huit cent dix-sept, soit en vertu d'une transaction reçue Rérolle, notaire à Autun, le seize septembre mil huit cent quarante-un; qu'ils ne pouvaient donc volontairement délaisser la propriété d'un immeuble dont la ville n'avait pas le droit de le déposséder.

« M. le commissaire de police, auquel le directeur de l'école demandait la justification de ses pouvoirs, a exhibé un ordre de service émanant de M. le maire d'Autun et dont il a laissé prendre copie, puis il a procédé à l'expulsion des Frères, en leur donnant acte de leurs protestations et de leurs réserves de se pourvoir devant les tribunaux compétents, annonçant qu'il leur remettrait le lendemain le procès-verbal constatant cette expulsion.

« En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de droit. Le coût est de dix francs quarante-cinq centimes.

« Signé : Bidaut. »

Ajoutons à ce rapport officiel un petit incident qui fait connaître par quel procédé on a essayé de surprendre la bonne foi du Frère directeur : sur son refus de livrer les clefs de l'immeuble, un agent envoyé à la mairie est revenu nanti d'un certificat, aux termes duquel le Frère directeur protestait « contre l'arrêté de laïcisation porté par M. le préfet de Saône-et-Loire ». Le Frère Numat a refusé de signer une déclaration d'où l'on aurait pu induire qu'il se mettait en révolte contre la loi. Il a très nettement dit : « Je ne proteste nullement contre la laïcisation, mais je proteste contre la prise de possession de l'immeuble par M. le maire. » Cette protestation, rédigée par MM. André et Cognet, ses conseils, et remise à M. le commissaire, réserve tous les droits :

« Une donation de 1817 et une transaction de 1830 ont donné aux Frères, du consentement de tous les intéressés, le droit d'occuper la maison qu'ils habitent pour y donner l'instruction aux enfants pauvres de la ville d'Autun; dans ces circonstances, nous ne pouvons volontairement déférer à votre demande et vous remettre les clefs d'un immeuble dont la ville veut changer la destination, sans avoir laissé aux occupants le temps moral suffisant pour se pourvoir d'un nouveau local et sans permettre aux intéressés de faire au préalable juger, par les tribunaux compétents, les diverses questions qui peuvent naître de l'exécution des contrats précités; l'Institut des Frères proteste par l'organe de son directeur contre la prise de possession de la maison dont s'agit et fait toutes réserves utiles de ses droits contre la ville d'Autun. »

Les Frères ont procédé au déménagement de leur mobilier, et des

amis dévoués leur ont prêté un concours empressé pour cette opération, qui s'est faite avec soin, ordre et diligence. Il n'était que temps, car on leur a refusé le délai de quelques heures que le Frère directeur avait sollicité.

Ces procédés administratifs seront déférés aux tribunaux, qui auront à se prononcer sur cette affaire.

Qu'il nous suffise en ce moment de rassurer les familles et de leur dire qu'une belle école avec des locaux spacieux et bien situés dans la ville (rue des Marbres), sera prête dès le commencement d'octobre, pour recevoir tous les élèves qui fréquentent les classes des Frères, Monseigneur, secondé par un vaillant comité et la générosité des habitants de sa ville épiscopale, continuera l'œuvre de ses prédécesseurs et procurera à ses chers enfants l'enseignement moral et religieux avec l'étude des sciences humaines.

Gap. — M. l'abbé Guillot, l'ancien curé de Châteauvillain, est nommé économe du Petit-Séminaire de la Côte-Saint-André. Dans ce nouveau poste, dont le zèle et l'abnégation de M. l'abbé Guillot lui ont rendu l'acceptation facile, les sympathies et l'admiration des catholiques qui savent se souvenir accompagneront le prêtre aussi ferme que pieux, dont le nom, cher à son vaillant évêque, est désormais associé pour toujours à la glorieuse revendication des droits de Dieu contre les entreprises sataniques de la Révolution.

Quimper. — A la suite de la laïcisation de l'école des frères d'Ouessant, le conseil municipal de la commune, réuni pour donner son avis sur le fait accompli, n'a pas hésité à désapprouver hautement le préfet du Finistère.

A l'unanimité, le conseil a signé une délibération où, considérant que l'instruction donnée aux garçons était excellente, il a protesté énergiquement contre la laïcisation de l'école et contre ces faits que, ni le conseil municipal ni les parents n'aient été consultés.

Le conseil a en outre prié le maire « de vouloir bien exprimer sa reconnaissance aux frères des Écoles chrétiennes pour l'intelligence, le dévouement et la bonne volonté dont ils ont fait preuve en instruisant les enfants depuis plus de 24 ans, et expriment les vœux les plus sincères pour qu'ils reviennent diriger l'école communale des garçons à Ouessant, le jour où les habitants de la commune pourront avoir la liberté de choisir leurs instituteurs. »

Les protestations des Bretons ne restent pas sans effet. Ce n'est pas à vrai dire qu'elles aient jamais fait revenir le gouver-

nement sur ses déterminations, l'accent de la vérité désarmée n'ayant pas le don d'émouvoir nos sectaires ; mais après ces déclarations énergiques qui restent comme un témoignage de la violence qui leur est faite, les Bretons passent des paroles aux actes : on s'imposera des sacrifices, on perdra les faveurs de l'administration, mais on aura une école libre, où les enfants apprendront le catéchisme et recevront les traditions chrétiennes qui ont fait la France glorieuse d'autrefois. C'est ainsi que l'*Océan*, après avoir enregistré la protestation de la commune d'Ouessant, raconte un peu plus loin l'inauguration en grande cérémonie d'une école libre de frères à Plouguerneau :

Toute la population de Plouguerneau et les riverains étaient en fête : l'inauguration de la belle maison d'école, érigée comme par enchantement, grâce au zèle de l'éminent curé de cette paroisse et à la générosité des fidèles, coïncidait avec la fête de la Nativité de la très sainte Vierge.

Le temps était splendide et plus de quatre-vingts prêtres étaient venus donner à cette fête d'inauguration, présidée par le vénérable vicaire capitulaire du siège de Quimper, M. de Marallac'h, un éclat incomparable ! Quelle magnifique procession se déroulant de l'église paroissiale, placée sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, à la nouvelle école édifiée sur une plaine, nous pouvons dire sur une plage admirable, car à quelque distance on embrasse la vaste étendue de l'Océan.

C'était une grande source d'édification pour notre peuple chrétien de voir marcher en tête du cortège, M. le sénateur Le Guen, MM. les députés Boucher et Chevillotte, des conseillers généraux et la municipalité de Plouguerneau, MM. le général de Montarby et le colonel de Foulpiquet, et de nombreuses notabilités de la région.

La nouvelle école comptait dès hier 208 élèves inscrits. Le chiffre est éloquent.

Honneur au curé, honneur aux fidèles, honneur aux chers frères

M. l'archiprêtre de Saint-Louis a fait une allocution remarquable en langue bretonne.

On voit que si la résistance a ses peines, elle fait aussi naître des joies.

Étranger.

NORWÈGE. — La *Semaine religieuse de Gand*, publie une lettre fort intéressante d'un missionnaire flamand, le Rév. M. Blacke, de Wonterghem, fixé depuis dix-huit ans dans les missions du Nord et curé à Fredericksimid (Norwège). Cette

lettre donne d'intéressants détails sur les progrès du catholicisme dans les pays scandinaves.

A Stockholm, lors de la dernière fête de Pentecôte, trente-cinq convertis, parmi lesquels des personnes distinguées, ont fait leur abjuration.

La luthéranisme perd chaque jour du terrain dans le respect de la population, ce qu'il faut attribuer en partie aux ravages de l'immoralité : on a enregistré, l'an dernier, 816 divorces en Suède, et récemment on chassait de l'athénée de Stockholm près de cent élèves pour faits d'immoralité... La situation des campagnes est meilleure.

Le catholicisme, mieux connu, inspire de croissantes sympathies. Une *fancy fair*, organisée, il y a peu de temps, en faveur du nouvel hospice catholique de Stockholm, a produit 38,000 francs, recueillis en grande partie parmi les luthériens.

Le nouveau prélat apostolique du Nord, Mgr Falize, faisait, ces jours derniers une visite officielle à Christiania; il y fut reçu par les autorités de la manière la plus distinguée, bien qu'il portât le costume ecclésiastique et la croix épiscopale. Les journaux protestants eux-mêmes vantent ses talents et sa science.

Depuis 1848, les missionnaires catholiques jouissent dans le Danemark d'une liberté complète. On y trouve 12 églises de notre culte, 30 prêtres et plus de 4.000 catholiques. Une trentaine de sœurs hospitalières desservant 3 hôpitaux et 12 écoles. Les Pères jésuites ont à Copenhague un collège qui compte 40 étudiants.

En Norwège, où le séjour des prêtres catholiques était interdit, jusqu'en 1815, sous peine de mort, on ne comptait, il y a 20 ans, que 150 catholiques : aujourd'hui la mission en compte près de 800, presque tous convertis ; il y a vingt prêtres et huit églises. Des sœurs de charité desservent deux hôpitaux et dirigent huit écoles libres.

Bien que l'existence des missions catholiques dans le pays du Nord soit très laborieuse et très pénible, à cause des grandes distances qui séparent les diverses résidences, ils sont pleins de confiance dans le succès de leurs travaux apostoliques.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La mobilisation. — L'incident de Lunéville. — Congrès des Conseils municipaux. — L'hypnotisme. — Un acquittement scandaleux. — Etranger.

15 septembre 1887.

L'essai de mobilisation du dix-septième corps s'est poursuivi et terminé au milieu des témoignages de la satisfaction générale. C'est un véritable débordement de chauvinisme et il ne faudrait pas s'étonner s'il se trouvait demain, de braves gens, plantant résolument leur chapeau sur l'oreille, pour crier victorieusement : « Eh bien! ça y est, cette fois! Nous sommes prêts. » Peut-être même ajouteraient-ils : « A Berlin! » tant est entraînante, en France, la griserie patriotique.

Certes, la confiance est une bien belle chose; c'est même un important élément de succès, et ce n'est pas nous qui blâmerons cet état d'esprit, absolument nécessaire quand il s'agit de la guerre. Mais il y a une notable différence entre la confiance en soi et la présomption. Autant la première est salutaire, autant la seconde est dangereuse, et, dans le cas actuel, nous courons le risque de nous emballer sur une fausse piste et de tomber dans un optimisme exagéré.

Aussi bien, pour dire tout notre sentiment, nous trouvons que l'expérience a *trop bien réussi*. Qu'on lise en effet, soit les dépêches de l'*Agence Havas*, soit les télégrammes particuliers, soit les correspondances des journaux, tout le monde constate le succès complet de l'opération. Tous les rouages de la formidable machine ont régulièrement fonctionné; pas le moindre accroc dans les services; pas le moindre retard dans les convocations; les hommes ont même devancé l'appel; les chevaux réquisitionnés se sont conduits comme s'ils sortaient tout frais émoulus de l'école de dressage; les transports des troupes se sont succédé avec une régularité étonnante; les multiples services des ambulances et du train des équipages n'ont été entravés par rien, l'intendance, l'intendance elle-même, n'a pas bronché d'une semelle dans l'organisation des ravitaillements; en un mot, selon une expression vulgaire, tout a marché comme sur des roulettes.

Eh bien! il serait préférable que tout n'ait pas marché comme sur des roulettes. Une expérience n'est qu'une expérience; elle

doit être susceptible de perfectibilité; elle ne peut pas donner des résultats certains, définitifs; elle doit laisser place à des améliorations.

Est-il question de cela dans la presse? Non. L'affaire est réglée comme une pendule, et garantie pour l'avenir.

Nous croyons, nous, que l'administration militaire ne partage pas ce sentiment unanime de satisfaction, qui se fait jour dans tous les journaux. C'est pourquoi il serait désirable, sans faire connaître *urbi et orbi* les erreurs ou les lacunes qu'elle a certainement relevées, qu'elle ne laisse pas l'opinion publique sous l'impression d'un optimisme trompeur et d'un enthousiasme exagéré. Le mot fameux : « il ne manque pas un bouton de guêtres, » est aussi dangereux, propagé dans les masses que prononcé à la tribune publique. Et puis, quand bien même il serait vrai, doit-on le dire?

—

M. le général Ferron vient de mettre en retrait d'emploi M. le colonel Bouchy, commandant du 7e dragons.

Qu'avait donc fait le colonel?

Nous ne chercherons pas à atténuer ses torts; nous les énumérerons d'après ses accusateurs.

Un jour, deux individus appartenant à la basse populace de Lunéville l'avaient publiquement insulté en présence d'une partie de son régiment. « Le colonel Bouchy est encore ivre, s'étaient-ils écriés; c'est, du reste, son état habituel, et le régiment a de lui par-dessus la tête. » Arrêtés immédiatement par ordre du général de division présent lors de l'insulte, les deux individus dont il s'agit furent traduits en police correctionnelle et... acquittés. Alors, en apprenant l'impunité assurée aux deux hommes qui, près de la frontière, devant son régiment, avaient ainsi traité un colonel français, M. Bouchy, perdant son sang-froid, s'était oublié jusqu'à dire en présence de plusieurs sous-officiers : « Ceux qui flanqueraient à ces drôles la correction qu'ils méritent feraient un acte de justice et nous rendraient un fier service. » Ainsi fut-il fait. Les soldats du 7e dragons, prouvant ainsi qu'on les avait calomniés en les accusant de sentiments hostiles à l'égard de leur colonel, infligèrent aux insulteurs la correction que les juges républicains avaient cru devoir leur épargner.

Voilà le crime. Sans l'excuser, on peut trouver qu'il était suffisamment puni par trente jours d'arrêts de rigueur qui lui

avaient été tout d'abord infligés et par l'humiliation éprouvée le jour où, publiquement, en présence de la populace prévenue et ameutée, on vint, avec la musique, retirer de chez le colonel puni le drapeau du régiment. Le ministre de la guerre actuel ne s'est pas toujours montré aussi sévère pour tous les officiers supérieurs ou généraux coupables d'intempérance de langage.

Mais il paraît que M. le colonel Bouchy est mal noté dans le camp radical. Pourquoi? Nous n'en savons rien. C'est un brave soldat, fils de ses œuvres. A dix-huit ans, il s'était engagé dans les spahis. Il prépara son examen de Saint-Cyr dans les rangs, comme simple soldat, prouvant ainsi un courage plus rare que celui des champs de bataille. A sa sortie de l'École militaire, il retourna en Afrique. Toujours il mérita les meilleures notes de ses chefs. Il est Lorrain d'origine, enfant des provinces annexées, animé par conséquent de sentiments doublement patriotiques. En le désignant pour commander un régiment placé sur la frontière, dont le chef doit être toujours prêt à faire instantanément son devoir, l'un des prédécesseurs du général Ferron au ministère de la guerre a témoigné de ses qualités militaires, de la fausseté de l'accusation portée contre lui par les deux individus, auxquels la mise en disponibilité du colonel semblera en quelque sorte donner raison.

M. le général Ferron a-t-il pensé à cette conséquence odieuse de la mesure prise par lui?

On en peut heureusement douter; mais, ce qui paraît trop certain, c'est que la politique n'a pas été étrangère à sa décision. Les radicaux faisaient tapage; ils se servaient de l'incident Bouchy dans la campagne entreprise contre le nouveau ministère; ils prétendaient qu'on y devait voir une preuve des dispositions réactionnaires, hostiles au peuple, favorables à la tyrannie, du cabinet Rouvier-Ferron. Et c'est dans l'espoir de désarmer ces irréconciliables adversaires que le général Ferron, poussé peut-être par ses collègues du cabinet, a sacrifié le colonel du 7e dragons. Ne faut-il pas faire quelque chose pour ceux qui qualifient de « grotesque » le ministre de la guerre et de « comédie » les expériences militaires auxquelles il préside!

Ils se ressembleront donc tous? Pour plaire aux radicaux, le général Thibaudin, ministre de la guerre, met en retrait d'emploi le colonel du 12e chasseurs à cheval, proposé, à l'unanimité, pour l'avancement par la commission militaire de classement, mais qui a le tort de descendre d'une famille à laquelle

la France doit son existence. Pour plaire aux radicaux, le général Boulanger, ministre de la guerre, raye des cadres de l'armée le général duc d'Aumale, sous les ordres duquel il a servi, qu'il a vu à l'œuvre, et dont il a reconnu dans ses lettres les rares vertus militaires. Et voilà qu'à son tour, pour plaire aux radicaux, qui pourtant ne le ménagent pas, M. le général Ferron, ministre de la guerre, frappe de la plus cruelle des peines disciplinaires à sa portée, dans les conditions que nous venons d'exposer, le colonel du 7e dragons.

Parfois on fait en France des comparaisons avec l'armée prussienne, et elles ne tournent pas toujours à notre avantage. Il est un point surtout où nous aurions beaucoup à apprendre : c'est celui de la considération due au commandement militaire. Jamais en Prusse on n'aurait fait un succès à de mauvais livres comme celui du *colonel Ramollot;* jamais il ne se serait trouvé des magistrats pour acquitter des drôles qui auraient insulté un officier supérieur; jamais, non plus, il ne se serait trouvé un ministre de la guerre sacrifiant un officier supérieur aux criailleries de quelques radicaux de bas étage.

—

Le conseil municipal de Paris recule, mais en dissimulant le plus qu'il peut sa retraite. Il renonce donc à la date du 22 septembre, anniversaire de la proclamation de la république en 1792, et ajourne *sine die* la réunion du congrès des représentants des conseils municipaux. Une déclaration dans ce sens a été rédigée par le bureau du conseil, qui, pour la forme, affirme encore son droit de convoquer des délégués des conseils municipaux et l'utilité d'une réunion de ce genre pour la cause républicaine.

En fait, le ministère, si faible qu'il soit, est victorieux, et cela augmente sa culpabilité lorsque, comme il le fait trop souvent il cède aux criailleries radicales.

—

Les phénomènes d'hypnotisme continuent à faire grand bruit. L'académie de médecine entreprend de s'en occuper et promet de le faire avec attention. Souhaitons qu'elle tienne parole. L'attention publique est ramenée de ce côté par une tragique aventure qui vient d'arriver à l'hospice de la Salpêtrière, le temple de la science nouvelle, dont l'amphithéâtre est devenu un théâtre où les médecins opèrent, sous la direction du doc-

teur Charcot, des expériences qui semblent autant de défis à la raison.

Une infirmière de l'hôpital et un employé se sont suicidés le même jour. L'infirmière était mariée à un autre employé de la Salpêtrière. La découverte de son infidélité conjugale avait été suivie d'une scène tragique, à laquelle a succédé le double suicide. Ainsi le dieu de l'hypnotisme a tristement inspiré les serviteurs mêmes de son autel. Il serait temps d'aviser à tout cela, de peur que cette folie contagieuse ne gagne le public et n'entraîne, on le craint déjà, des désordres de la plus haute gravité.

—

Le jury de la Seine est distancé par celui de la Loire. Nos jurés parisiens se vantent d'être fameux dans le monde entier par l'incohérence capricieuse, par l'inattendu pittoresque de leurs verdicts. Les avocats leur font accroire que c'est de l'indépendance : « Mon client, messieurs, n'est pas seulement l'épouvantable gredin que l'accusation s'imagine connaître : il est pis que cela! Vous ne savez pas de quoi il est capable, et je voudrais, pour faire justice, lui trancher la tête de mes propres mains, là, tout de suite, dans la cour du Palais ! Mais quoi ! messieurs, il ne s'agit pas de la misérable vie d'un homme ! la question est bien autre... C'est une leçon, messieurs, que l'acquittement doit donner à la justice, au pays, à l'Europe!!... »

Et ces douze innocents croient, sur la foi d'un blagueur, qu'ils vont donner une leçon à l'Europe. Or, que le jury use avec passion, dans des cas après tout exceptionnels, du droit de pardonner et d'absoudre, on peut l'admettre. Mais il n'y a point de passion, point d'adresse d'avocat qui disculpent de certains crimes parfois énormes, tels que le parricide. Les jurés de la Loire ont acquitté purement et simplement une jeune fille qui avait tué, qui avouait avoir tué d'un coup de marteau sa grand'mère. Comment et pourquoi ? La jeune fille avait volé de l'argent à sa grand'mère et celle-ci l'avait sévèrement traitée et menacée de la déshériter. Le jury parut trouver que le meurtre, en pareille occurrence, était une précaution de famille bien naturelle, et il acquitta sans le plus petit scrupule.

—

Nos instituteurs, réunis à Paris en congrès, sont partis au milieu d'un universel éclat de rire. Ils avaient imaginé une proposition tellement inattendue et cocasse que leurs amis les

plus déterminés eux-mêmes s'en tenaient les côtes. C'était d'abord l'augmentation de traitement, bien entendu, et l'augmentation consécutive de la retraite toujours proportionnée au traitement, et ensuite la fixation de l'époque de la retraite. Ces messieurs pensaient que *quinze* années de service étaient fort suffisantes pour donner droit à la retraite. Dans ces quinze années sont comptées les années d'école normale. Si bien que vers l'âge de trente-cinq ans un instituteur n'aurait plus rien à faire qu'à toucher les trimestres de sa pension de retraite, et à vivre doucement comme un bon vieux, à moins qu'il ne préfère utiliser le reste de chaleur vitale qu'à cet âge on possède encore, dans quelque bon emploi pas fatigant dont le revenu s'ajoute à la retraite. Alors, avec des soins, des ménagements, du bon vin et quelques vacances au bord de la mer, ces excellents retraités arriveraient peu à peu à la quarantaine, qui est le minimum d'âge fixé par la Constitution pour l'éligibilité au Sénat. Ils seraient tous sénateurs. Après nous avoir, dans notre enfance, fait réciter les bons auteurs, ils nous donneraient, dans l'âge mûr, des lois dignes de Sparte et de Salente.

C'est absolument fou ; mais, franchement, les ministres tels que Goblet et les autres, qui ont poussé ces malheureux sur la pente de la folie orgueilleuse, méritaient de recevoir d'eux cette leçon.

Des désordres graves viennent de se produire derechef en Irlande. Il fallait s'y attendre, après les sévères mesures prises par le gouvernement pour annuler le droit de réunion et paralyser la Ligue nationale. L'Irlande a été à un cheveu, il y a dix-huit mois, d'obtenir l'indépendance législative. Quelques défections de moins et le projet de *home rule*, de M. Gladstone l'emportait. Un pays qui a touché de si près à la réalisation de son idéal et qui non seulement voit ses espérances s'évanouir, mais encore ses adversaires triompher et un régime de fer rétabli, ne se résigne pas facilement à un aussi brusque changement de situation. Le prétexte des troubles a été le procès intenté au populaire député William O'Brien, en raison de discours séditieux prononcés par lui, il y a quelques semaines, à Mitchelstown.

Pour se rendre nettement compte des faits, il faut se rappeler la portée de ces discours. Le projet de réforme agraire octroyant aux fermiers irlandais de nouvelles réductions de loyer était sur le point de recevoir la sanction du Parlement. M. William

O'Brien engagea énergiquement certains fermiers qui refusaient de payer leurs loyers et qu'on allait en conséquence expulser, à persister dans leur attitude de résistance, puisque, dans quelques jours, une nouvelle loi devait leur donner raison et leur assurer les réductions de fermage demandées.

Il semble que le gouvernement eût pu fermer les yeux, ou plutôt les oreilles et accepter cette conséquence d'une loi votée sur sa propre initiative. Mais lord Salisbury et ses collègues ont fait de la politique de répression et de combat, le premier acte de leur évangile, et ils se voient obligés maintenant d'aller jusqu'au bout en dépit des déplorables conséquences que doit avoir leur attitude. M. O'Brien ayant refusé de comparaître devant ses juges, il va falloir maintenant le faire arrêter et fournir ainsi un nouvel aliment à la colère des Irlandais, et à l'agitation menée par ceux qui exploitent cette effervescence. En attendant, le seul fait des poursuites exercées contre M. O'Brien a amené un conflit grave entre la force armée et la population, à l'occasion d'un meeting tenu à Mitchelstown, à deux pas du tribunal, pour protester contre ce procès d'Etat. Le sang a coulé ; il y a eu mort d'hommes ; et entre la police et la population des haines irrémédiables sont déchaînées.

—

Il y a en ce moment, entre la France et l'Angleterre, deux différends : relatifs, l'un à la question des Nouvelles-Hébrides, l'autre à la neutralisation du canal de Suez. Il paraîtrait qu'une double solution est sur le point d'intervenir. Les deux puissances se sont mutuellement promis de ne pas s'annexer les Nouvelles-Hébrides, et les difficultés proviennent des mesures protectrices que nous y avons prises vis-à-vis de nos nationaux. L'Angleterre veut que nous retirions les troupes que nous y avons envoyées : le gouvernement français serait dans l'intention de lui donner satisfaction. Il reste à savoir si ce départ n'aurait pas les conséquences les plus graves, et s'il est possible de prendre les précautions nécessaires pour qu'il ne soit pas le signal d'un massacre. Quant au canal de Suez, le principe de la neutralité n'a jamais été contesté.

C'est l'organisation du contrôle qui a, presque seule, suscité des contestations. D'après une dépêche de Londres, l'Angleterre aurait accepté les conditions posées par la France et la plupart des délégués des puissances européennes, qui consistent à placer la surveillance de la neutralité entre les mains d'une

commission composée des divers représentants des États intéressés, sous la présidence du doyen. Mais il ne faut pas oublier que la neutralité du canal ne sera qu'une satisfaction apparente tant que durera l'occupation anglaise en Égypte.

—

John Bull, du reste, ne perd aucune occasion de s'établir sur un nouveau point du globe. Voici qu'il vient de se faire céder par la Perse l'île de Kischm, dans le détroit d'Ormuz, à l'entrée du golfe Persique. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la première carte de l'Asie venue, pour se rendre compte de l'importance du nouvel établissement britannique. L'île de Kischm commande, en effet, de la façon la plus absolue, le détroit d'Ormuz, le golfe Persique et le golfe d'Oman, tout comme l'îlot de Périm commande la mer Rouge, Bal-el-Mandeb, le golfe d'Aden. Elle commande, par conséquent, d'une façon non moins absolue, l'embouchure du Chat-el-Arab, commune à ces deux grands fleuves, l'Euphrate et le Tigre, qui sont appelés tôt ou tard à drainer le commerce et le transit des régions encore à peu près inexploitées de la Mésopotamie, de la haute Arménie, du Kurdistan et de l'orient de l'Asie-Mineure. Elle donne, enfin, à ses possesseurs, barre sur les domaines de l'iman de Mascate. La Russie, qui a sa pente naturelle vers le sud-est, vers la route des Indes et de l'Asie centrale, finira, un jour ou l'autre par absorber la Perse sur laquelle elle exerce déjà un protectorat officieux et discret, mais pas assez sévère, à ce qu'il semble. On peut donc croire que cette annexion ne sera pas apprise avec joie par le cabinet de Saint-Pétersbourg.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picqnoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

INSTRUCTIONS DE MGR LE COMTE DE PARIS

Aux représentants du parti monarchiste en France.

A de graves périls a succédé un calme apparent. L'honneur en revient principalement aux monarchistes de la Chambre. Ils ont, en effet, compris que leur rôle était déterminé par leur nombre même. S'ils n'étaient qu'une faible minorité, ils devraient se borner à d'énergiques et incessantes protestations. S'ils étaient la majorité, ils auraient à prendre la responsabilité du pouvoir. Mais assez nombreux pour peser d'un juste poids sur les décisions de l'Assemblée, la direction des affaires n'est cependant pas entre leurs mains. Ils ne doivent donc s'occuper, aujourd'hui, que de défendre les intérêts conservateurs et la fortune publique, sans aggraver les crises parlementaires dont la république donne le trop fréquent spectacle. C'est ce qu'ils ont fait avec un rare patriotisme, dans une récente et mémorable circonstance. Ils ont ainsi bien mérité de la France conservatrice.

Mais ce calme apparent dissimule mal les périls de l'avenir. Les considérations électorales qui dominent une Chambre, elle-même toute-puissante, stérilisent tous les efforts tentés pour rétablir l'ordre dans les finances. L'instabilité du pouvoir exécutif isole la France en Europe. La tranquillité matérielle est à peine assurée. Partout la faction triomphante opprime le reste des citoyens. Personne enfin n'a confiance dans le lendemain.

Cette situation impose d'autres devoirs aux monarchistes dans le pays. N'étant pas liés devant la nation, comme ils le sont dans le Parlement, par un mandat limité, ils ont une tâche plus large à remplir. Ils doivent montrer à la France combien la monarchie lui est nécessaire et combien le réta-

blissement en serait facile. Ils doivent la rassurer sur les dangers imaginaires de la transition, lui prouver que cette transition peut s'effectuer légalement. En vain le Congrès a-t-il proclamé l'éternité de la république. Ce qu'un Congrès a fait, un autre peut le défaire, et le jour où la France aura clairement manifesté sa volonté, aucun obstacle de procédure n'empêchera la monarchie de renaître.

Toutefois, instruit par une triste expérience, le pays croit peu aux transformations légales et régulières de son état politique. Son histoire, malheureusement, lui fournit trop de raisons de prévoir une de ces crises violentes qui semblent avoir pris, dans notre vie nationale, un caractère périodique. Si une telle crise se produit, la monarchie peut et doit en sortir : mais elle ne l'aura pas provoquée. La crise sera l'œuvre de certains républicains, soit que les passions et les souffrances populaires, exploitées par des ambitions criminelles, amènent des troubles civils, soit qu'une faction politique ait recours à la force pour s'emparer du pouvoir suprême. Le jour où la légalité aura été violée, la monarchie apparaîtra comme l'instrument nécessaire du rétablissement de l'ordre et le gage de la concorde.

Mais il est bon que la France sache d'avance ce que sera cette monarchie. Le moment est favorable pour le lui dire, pour l'avertir qu'elle ne marquera pas un retour en arrière. Il faut lui montrer que le principe de la tradition historique, avec sa merveilleuse souplesse, peut s'adapter aux institutions modernes; qu'il apportera au gouvernement de notre société démocratique l'élément pondérateur qui manque sous le régime républicain, et qu'il jouera dans cette société un rôle non moins efficace que dans les vieilles monarchies européennes qui se sont pacifiquement transformées.

Si la monarchie capétienne a constitué l'unité et développé la puissance de la France à travers toutes les vicissitudes de notre longue histoire, c'est qu'elle a eu pour origine de sa grande mission un véritable pacte national, pacte conclu aux premières heures de cette histoire, entre ceux qui représentaient alors la France naissante et la famille dont le sort devait rester uni au sien dans la mau-

vaise comme dans la bonne fortune. Pour fonder, après tant de révolutions, un gouvernement dont la base soit plus ferme et plus large qu'une simple prise de possession du pouvoir ou une délégation de la souveraineté du nombre, il faut faire revivre la tradition historique par un accord librement consenti entre la nation et la famille dépositaire de cette tradition. Cet engagement réciproque, consacrant le droit historique et liant, comme tous les contrats, les générations futures, peut seul garantir à la fois la stabilité dont la France a besoin pour reprendre son rang en Europe et la vraie liberté, qui est surtout la protection des faibles.

Ce pacte ancien sera remis en vigueur, au nom de la France, soit par une assemblée constituante, soit par le vote populaire. Par cela même qu'elle est inusitée sous la monarchie, cette dernière forme est plus solennelle et peut mieux convenir à un acte qui ne doit pas se renouveler. Elle permet de donner, sans retards, une assise solide à la constitution. Un gouvernement porté par l'opinion publique, comme le sera la monarchie le jour de son avènement, n'a rien à craindre de cette consultation directe de la nation.

C'est au suffrage universel direct que doit appartenir le choix des députés. Grâce à son origine antique et à son établissement nouveau, la monarchie sera assez forte pour concilier la pratique du suffrage universel avec les garanties d'ordre que lui demandera le pays, dégoûté du parlementarisme républicain. Le pays voudra un gouvernement fort, parce qu'il comprend très bien que même le véritable régime parlementaire, celui qui, sous la monarchie, a jeté tant d'éclat de 1815 à 1848, n'est pas compatible avec une assemblée élue par le suffrage universel. Il faut modifier le mécanisme pour l'adapter à ce nouveau et puissant moteur. Sous la république, la Chambre gouverne sans contrôle. Sous la monarchie, le roi gouvernera avec le concours des Chambres.

A côté de la Chambre des députés, une autorité égale appartiendra au Sénat, en majeure partie électif, et qui réunira dans son sein les représentants des grandes forces et des grands intérêts sociaux. Entre ces deux assemblées,

la royauté, ayant ses ministres pour interprètes, pouvant s'appuyer sur l'une ou sur l'autre, sera éclairée, guidée, mais non asservie. Il suffira d'une modification de nos pratiques parlementaires pour maintenir cet équilibre et prévenir toute domination exclusive de l'une ou l'autre Chambre. Le budget, au lieu d'être voté annuellement, sera désormais une loi ordinaire et ne pourra, par conséquent, être amendé que par l'accord des trois pouvoirs.

Chaque année, la loi de finances ne comprendra que les modifications proposées par le gouvernement au budget antérieur. Si ces propositions sont rejetées, tous les services publics ne seront pas suspendus et les intérêts privés compromis comme par le refus du budget. Et cependant les vrais principes constitutionnels seront scrupuleusement respectés, car aucun nouvel impôt ne pourra être établi, aucune dépense nouvelle ne sera décidée sans le consentement des élus de la nation.

A ces élus reviendra également la tâche de discuter librement toutes les questions qui intéressent le pays, d'écouter toutes les protestations que pourra soulever l'action gouvernementale. Si ces protestations sont légitimes, ils en seront les premiers interprètes, et l'adhésion de l'autre Assemblée ne leur fera pas défaut. Mais un caprice de la Chambre des députés ne pourra plus, à l'improviste, paralyser la vie publique et la politique nationale.

La monarchie devra rétablir l'économie dans les finances, l'ordre dans l'administration, l'indépendance dans l'exercice de la justice. Elle devra relever pacifiquement notre situation en Europe, nous faire respecter et rechercher par nos voisins. Les ministres qui la serviront dans cette grande entreprise ne sauraient en poursuivre la réalisation avec persévérance s'ils ont la crainte de voir leurs efforts interrompus par un simple accident parlementaire. Ils se sentiront affranchis de cette crainte le jour où ils seront responsables non plus devant une seule Chambre omnipotente, mais devant les trois pouvoirs investis de la puissance législative. Ainsi les députés, ne pouvant plus élever ou renverser à leur gré les ministères, n'exerceront plus

cette influence abusive qui est aussi funeste pour l'Assemblée que pour l'administration.

Les constitutions ne valent que par l'esprit dans lequel elles sont appliquées. La France le sait bien. Il importe donc, avant tout, de la convaincre que la monarchie nouvelle saura satisfaire à la fois ses besoins conservateurs et sa passion de l'égalité.

Sous la protection du gouvernement monarchique, la France pourra recouvrer dans la paix et le travail sa prospérité d'autrefois. Grâce à la confiance inspirée par la solidité de ses institutions, elle aura l'autorité nécessaire pour traiter avec les puissances et poursuivre l'allègement simultané des charges militaires qui ruinent la vieille Europe au profit des autres parties du monde.

La monarchie accordera à tous les cultes la protection qu'un gouvernement éclairé doit aux croyances qui consolent l'âme humaine des misères terrestres, élèvent les cœurs et fortifient les courages. Elle garantira au clergé le respect qui lui est dû pour l'accomplissement de sa mission. En restituant aux communes, dans le domaine des choses scolaires, l'indépendance qu'une législation tyrannique leur a ravie, elle rendra à la France la liberté de l'éducation chrétienne. Elle assurera aux associations religieuses, comme aux autres, la liberté qui deviendra, sous certaines conditions d'ordre public, le droit commun de tous les Français, au lieu d'être, comme aujourd'hui, le privilège d'un parti. Ainsi sera rétablie la paix religieuse, qu'une politique intolérante a si profondément troublée.

La monarchie mettra les traditions militaires à l'abri des fluctuations de la politique, en donnant à l'armée un chef incontesté et immuable. La permanence du commandement au sommet aura pour conséquence la solidité de la discipline à tous les degrés de la hiérarchie.

La stabilité de son gouvernement lui permettra de s'appliquer avec suite à l'étude des problèmes que soulève la condition de nos populations laborieuses des villes et des campagnes, de poursuivre l'amélioration de leur sort et d'adoucir leurs souffrances ; loin d'exciter les unes contre les autres

les différentes classes qui concourent à produire la richesse nationale, elle s'efforcera de les réconcilier et d'amener ainsi la pacification sociale.

Dans notre société en transformation, une courte période de seize années a vu surgir, depuis le hameau jusqu'à la capitale, ce que les républicains ont appelé « les nouvelles couches. » Des hommes nouveaux sont arrivés en grand nombre à conquérir une part d'influence qu'ils ne possédaient pas encore. Ils l'auraient acquise sous tout autre gouvernement, car ce progrès légitime de leur condition est le fruit des bienfaits de l'instruction et de la lente ascension qui, à travers les siècles de notre histoire, a rapproché les différentes classes de la société; mais ils croient le devoir à la République. Ils continueront à en jouir, il faut qu'ils le sachent, sous l'égide de la monarchie. Le maintien du suffrage universel pour toutes les fonctions actuellement électives et de la nomination des maires par les conseils municipaux dans les communes rurales sera leur principale garantie.

De même, les modestes serviteurs de l'Etat qui ont gagné leur situation par leur travail ne seront pas menacés parce qu'ils la tiennent de la République. Si, d'une part, toutes les victimes de la persécution républicaine sont assurées de recevoir l'ample réparation qui leur est due, d'autre part, les exploiteurs et les indignes qui avilissent leurs fonctions auront seuls à redouter l'avénement d'un pouvoir honnête et juste.

La monarchie ne sera pas la revanche d'un parti vainqueur sur un parti vaincu, le triomphe d'une classe sur une autre classe. En élevant au-dessus de toute compétition le dépositaire du pouvoir exécutif, elle fait de lui le gardien suprême de la loi, devant laquelle tous seront égaux.

Que dès aujourd'hui tous les bons citoyens, tous les patriotes dont le régime actuel a déçu les espérances, compromis les intérêts, blessé la conscience, se joignent aux ouvriers de la première heure pour préparer le salut commun! qu'ils secondent les efforts de celui qui sera le roi de tous et le premier serviteur de la France!

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

LES « INSTRUCTIONS » ROYALES

Devant les « instructions » adressées par Monseigneur le Comte de Paris aux représentants du parti monarchiste en France, on peut et on doit se demander ce qu'est le devoir de tout Français catholique.

A cette question, la presse conservatrice, si nous en exceptons une ou deux voix discordantes d'irréconciliables, a fait une réponse unanime : Le prince a parlé, il faut se conformer aux instructions du représentant légitime de la monarchie; il faut travailler à sa restauration prochaine, et, en attendant, dissiper, comme il le fait lui-même, les préjugés, les défiances que quelques esprits prévenus pourraient encore garder contre lui.

Dans le remarquable document qu'on vient de lire, dans ces « instructions » où se révèle un profond politique, un homme admirablement droit et honnête, le devoir de chacun est clairement tracé : le prince indique la ligne de conduite qu'il entend suivre, et son programme, qu'on sent étudié mûrement, et qu'il expose avec une tranquille énergie et une rare sagesse, fait connaître et apprécier sans qu'il soit besoin de commentaires, celui dont la Providence, nous en avons la consolante certitude, veut faire le sauveur de la France. On retrouve bien là le prince loyal et généreux saluant dans l'exil le comte de Chambord, reniant l'usurpation de son aïeul par amour de la France et du devoir ; celui qui, aux obsèques de l'exilé de Froshdorf sut maintenir si haut l'honneur de la maison de France ; celui qui, chassé du sol français, à son départ pour l'exil, fit à son pays des adieux si touchants et si forts. — Nous avons là un homme, et la France n'osait plus en espérer.

Comme le Comte de Chambord, le Comte de Paris ne veut revenir que rappelé par son peuple. Il désire revenir sans secousse, par le renouvellement du pacte national conclu au berceau de sa dynastie et maintenu à travers les siècles entre les représentants de la France et ses nobles aïeux. Ce renouvellement solennel, rendu nécessaire par l'interruption de tant de révolutions et de gouvernements usurpateurs ou éphémères qui ont tenté de briser la chaîne séculaire de nos traditions historiques, n'est pas, comme quelques-uns veulent le croire, un plébiscite révolutionnaire, en ce sens que le Roi devienne le

délégué du peuple souverain : c'est l'accord fait il y a neuf siècles, le 1[er] juin 987, renouvelé, confirmé entre le Roi et son peuple; c'est le droit royal, tel que l'entendent, non les partisans exagérés de tel ou tel régime absolu, que rêvait Louis XIV, aussi dangereux pour l'Eglise que pour l'Etat, mais tel que l'entendent et la théologie et la saine philosophie, lorsqu'elles parlent de l'origine du pouvoir social et enseignent en quel sens on peut dire que le droit royal est de droit divin. La célèbre encyclique de Léon XIII sur la constitution chrétienne des Etats ne parle pas autrement. Ce droit, le Comte de Paris ne le considère pas comme ayant cessé, mais comme devant être de nouveau proclamé solennellement et avec éclat, à cause de circonstances exceptionnelles où la monarchie sera restaurée.

Nous n'apprécions pas ici comment le prince expose la manière dont il veut gouverner. Tous ces points sont traités avec une sagesse supérieure, et il suffira au lecteur de relire les « instructions » pour voir la merveilleuse science politique du Roi, sa connaissance des besoins de notre société moderne, si passionnée pour l'égalité. La conciliation de l'ordre et de la vraie liberté, de l'ordre et de la vraie égalité, tel est le but à atteindre et il nous montre qu'il saura l'atteindre.

Catholiques nous devons surtout nous intéresser à l'avenir réservé à la religion sous le gouvernement monarchique. Le Comte de Paris promet à la religion non plus seulement la tolérance, ou la liberté, mais la protection, ce qu'aucun pouvoir n'a promis depuis longtemps. Cette protection, il l'accordera à tous les cultes (nous entendons à ce propos un journal le proclamer hérétique pour cette phrase et l'accuser de faire profession d'un libéralisme condamné). Certes, nous ne voulons pas faire ici un article de théologie ni nous arrêter à cette naïveté : Monseigneur le Comte de Paris explique assez clairement sa pensée, il protégera la religion, surtout la religion catholique évidemment, l'Eglise dont il est l'enfant fidèle et très pratiquant, sans aucunement s'en cacher. S'il dit ici qu'il protégera tous les cultes, il est clair, par tout l'alinéa, qu'il l'entend dans le sens d'une tolérance pour les cultes dissidents, tolérance parfaitement admise par l'Eglise elle-même, et rendue nécessaire dans les États où plusieurs sociétés religieuses comptent un certain nombre d'adhérents, et où le remède consistant à supprimer l'erreur serait pire que le mal, l'Eglise convertissant non par force mais par persuasion. Ce libéralisme là n'est pas

condamné, il n'est condamné ni par le Syllabus, ni par l'Encyclique de la Constitution chrétienne des états de Léon XIII. Les membres les plus catholiques de nos Assemblées le pratiquent avec l'approbation de l'Eglise, quand ils votent les exemptions militaires ou autres privilèges pour tous les cultes reconnus par l'Etat. C'est cependant bien là les protéger. Ce que l'Eglise demande c'est la liberté pour tous, sans qu'on l'excepte de cette liberté. Si ce n'est pas l'idéal *de la thèse*, c'est le mieux en ce moment, *dans l'hypothèse*, c'est ce que nous donnera le Prince.

Ce sont ces deux points qu'un ou deux journaux catholiques ont voulu, à tort selon nous, opposer au manifeste, et nous voulions éclairer nos lecteurs sur ces dangereuses insinuations. Ce n'est pourtant pas le moment de nous diviser, mais de nous unir dans un effort commun contre l'ennemi de tous, la République athée.

Oui, unissons-nous autour du chef de la maison de France : suivons la ligne de conduite tracée par sa parole nette et précise. Ne pas faire partie de l'immense majorité des conservateurs aujourd'hui rangés autour de lui, c'est exposer notre chère patrie à des souffrances et à des épreuves qui n'ont que trop duré, c'est reculer et peut-être rendre impossible à jamais le salut social de la France, et le règne de la religion. Les âmes de nos enfants se perdent dans les écoles sans Dieu ; le sanctuaire devient désert ; le prêtre ne montera bientôt plus à l'autel ; la persécution et l'oppression des consciences sont à leur comble, et nous ne travaillerions pas au retour d'une restauration monarchique, la seule possible, la seule pouvant amener la paix sociale et religieuse ! Ce serait manquer au devoir du citoyen et du chrétien. Aucun de nous n'y manquera. Nous le devons à Dieu, à l'Eglise, à la France.

C. Chantrel.

LE « PACTE NATIONAL »

« Si la monarchie capétienne a constitué l'unité et développé la puissance de la France à travers toutes les vicissitudes de notre longue histoire, c'est qu'elle a eu pour origine de sa grande mission un véritable pacte national, pacte conclu aux premières heures de cette histoire entre ceux qui représentaient alors la France naissante et la famille dont le sort devait rester uni au sien dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. »

Ainsi M. le comte de Paris, en ses *Instructions*, définit-il le pacte dans lequel son droit politique prend sa source, et qu'il aspire à « faire revivre » par un « nouvel accord ».

Il nous a paru intéressant avec le *Pas-de-Calais* de rechercher les détails de cet événement historique, en vue de mettre en lumière les origines de la monarchie française au moment où le représentant de cette monarchie fait entendre une aussi pressante revendication.

C'est au grand ouvrage de Rohrbacher que nous avons demandé le récit que nous cherchions.

La dynastie carlovingienne, on le sait, s'était éteinte avec Lothaire et son fils Louis, qui mourut en 987, et il ne restait que Charles, frère de Lothaire. Or, Charles avait accepté de l'empereur Othon II la Basse-Lorraine et était devenu ainsi le vassal d'un prince germain. Par contre, Hugues Capet, duc de France et *comte de Paris*, avait eu, sous les deux précédents règnes, plus de puissance que Lothaire et Louis. Il fallait donc faire un choix entre le titre de Charles, rendu indigne par sa félonie, et l'influence de Hugues, qu'appuyaient de glorieux et loyaux services. C'est à Compiègne, alors qu'on venait d'enterrer Louis, que fut posée la question. Ici nous citons Rohrbacher (1) :

Après les funérailles, les princes s'assemblèrent pour délibérer sur les intérêts du royaume... Le duc de France rappela... qu'il était... convenable d'honorer l'archevêque (Adalbéron, archevêque de Reims) et de s'en rapporter à lui, principalement pour la succession du royaume, attendu qu'il avait une connaissance profonde des choses divines et humaines et qu'il était distingué par son éloquence. Les

(1) *Histoire universelle de l'Église catholique*, Gaume, 1868 ; tome VII, p. 157-158.

autres princes furent du même avis. L'archevêque fit observer qu'il n'y avait point dans l'assemblée tous les princes dont la prudence et le dévouement pouvaient servir à l'administration du royaume ; il lui semblait donc à propos de différer quelque temps la recherche d'un roi, afin que tous les princes pussent se réunir ensemble et que les raisons de chacun fussent pesées plus mûrement. En attendant, et l'archevêque et les autres membres de l'assemblée feraient serment entre les mains du grand-duc de France de ne rien faire pour l'établissement d'un roi qu'ils ne fussent de nouveau tous réunis. Le conseil de l'archevêque fut approuvé de tous, le serment prêté et le jour fixé.

Dans l'intervalle arrive à Reims le prince Charles. Il dit à l'archevêque : *Tout le monde sait que je dois succéder par droit héréditaire à mon frère et à mon neveu...* Adalbéron répondit : « Comme vous avez toujours été livré à des parjures et à des sacrilèges, ainsi qu'à des hommes criminels, comment pourriez-vous espérer de parvenir à la principauté avec eux et par eux ? » Charles répondit qu'il ne pouvait abandonner ses amis... L'archevêque pensa en lui-même :

« Si, maintenant qu'il est privé de toute dignité, il est tellement attaché aux méchants qu'il ne veut s'en séparer d'aucune manière, quel malheur ne serait-ce pas pour les bons s'il était élu à la souveraineté ? » Enfin, après avoir répondu qu'il ne pouvait rien faire à cet égard sans le consentement des princes, il le congédia, et Charles s'en retourna en Belgique.

Au temps marqué, les princes jurés des Gaules s'assemblèrent à Senlis. L'archevêque leur dit : « Louis, d'excellente mémoire, étant mort sans enfants, il fallut chercher avec soin qui le remplacerait dans le royaume, de peur que la chose publique, abandonnée sans pilote, ne fût ébranlée. Nous avons donc cru naguère qu'il était utile de différer cette affaire, afin que chacun pût exposer ici devant nous tout ce que Dieu lui aurait inspiré de particulier, et que des sentiments comparés de chacun la multitude formât la décision générale du conseil. Nous trouvant donc ensemble, il faut considérer la chose avec beaucoup de prudence et beaucoup de fidélité, de peur que la haine ne dissipe la raison ou que l'amour n'énerve la vérité... Considérez attentivement la chose, et voyez que Charles a été précipité par sa faute plus que par celle d'autrui. Souhaitez le bonheur de la chose publique plus que sa calamité. Si vous voulez qu'elle devienne malheureuse, promouvez Charles ; si vous la voulez fortunée, couronnez roi l'excellent duc Hugues. Que l'amour de Charles ne séduise personne, que la haine du duc n'écarte personne de l'utilité commune... En conséquence, promouvez le duc, que ses actes, sa noblesse, ses troupes rendent très célèbre, que vous trouverez le tuteur non seulement de la chose publique, mais même des choses privées. Par l'effet de la bienveillance vous l'aurez pour père. Car qui est-ce

qui a eu recours à lui sans éprouver son patronage? Qui est-ce qui, destitué du secours des siens, n'a pas été restitué aux siens par lui? »

Cette sentence ayant été promulguée et approuvée de tous, le duc fut promu à la royauté par le consentement unanime, et, couronné à Noyon par le métropolitain et les autres évêques, il est proposé roi aux Gaulois, aux Bretons, aux Danois (ou Normands), aux Aquitains, aux Goths, aux Espagnols, aux Gascons ou Basques, le 1er juin 987. Entouré des princes du royaume, il fait des décrets et crée des lois suivant la coutume royale, réglant et distribuant tout avec un heureux succès. Pour répondre à tant de prospérité, il s'appliqua beaucoup à la piété.

Ce récit, auquel Rohrbacher a laissé la touchante naïveté des anciennes chroniques, caractérise nettement le pacte national dont se réclame Monsieur le Comte de Paris.

C'est là une page d'histoire éloquente par elle-même, mais il nous sera permis d'insister sur la part qu'a eue l'Eglise catholique à ce premier établissement de notre Maison royale, car cette part a été telle qu'on peut dire que la « Monarchie capétienne » est un don que l'Eglise a fait à la France. Hugues Capet le comprit ainsi, et, par les conséquences qu'il en tira pour sa conduite publique et privée, il sut se rendre digne d'avoir dans sa descendance le saint roi Louis IX.

De même, la protection des faibles figure parmi les titres qui ont surtout valu à Hugues Capet les préférences des princes jurés des Gaules. « Qui est-ce qui, demande l'archevêque de Reims, a eu recours à lui sans éprouver son patronage? » Aujourd'hui, Monsieur le Comte de Paris, définissant la « vraie liberté », y voit surtout la « protection des faibles », ouvrant ainsi les plus consolantes perspectives à ceux qui, en France, travaillent à la solution de la question sociale.

Il y a exactement neuf siècles entre l'intronisation du premier comte de Paris et la revendication solennelle que tout le pays commence à l'heure présente. Les analogies, on le voit, ne manquent pas entre la situation d'alors et la situation d'aujourd'hui. Il y en a, pourtant, de plus précises encore, et celle que la *Vraie France* signalait ce matin est particulièrement significative :

Le matin de la bataille de Bouvines, dit l'excellent journal de Lille, Philippe-Auguste dit à son armée :

« Vous êtes tous mes hommes et je suis votre roi; je vous ai moult aimés et porté grand honneur, et donné du mien large-

ment, et oncques ne vous fis tort ni déraison, mais toujours vous ai fait justice. Pour ce, je prie vous tous que gardiez mon corps, mon honneur et le vôtre. Et si vous voyez que la couronne soit mieux placée en l'un de vous qu'en moi, je m'y octroie volontiers et je le veux de bon cœur et de bonne volonté. »

Et l'armée répondit :

« Non, Dieu merci ! nous ne voulons d'autre roi que vous, et nous sommes tous prêts à mourir pour vous. »

La *Vraie France* ajoute :

Est-ce que Philippe-Auguste et « ses hommes » — pour employer le langage du héros de Bouvines — ont prétendu, dans cette journée mémorable, biffer la convention conclue par les ancêtres ? Bien au contraire : à un moment solennel entre tous, puisqu'il y allait de l'existence même, le Roi d'une part, et de l'autre la Nation, représentée par l'armée entre les mains de laquelle reposaient ses destinées, crurent nécessaire de resserrer les liens qui les unissaient et qui faisaient leur force et leur espoir.

Depuis un siècle, à part les quinze années qui ont précédé 1830, *le pacte ancien* est rompu, ou tout au moins interrompu de fait, et nous demandons comment il pourrait être renoué, sinon par une de ces Chambres à mandat spécifié qu'on a coutume d'appeler Constituantes, ou par cette consultation directe du pays que dans la langue courante on nomme Plébiscite ?

C'est absolument de la même manière que nous avons interprété hier le document royal. Il nous a d'ailleurs suffi de le lire pour nous convaincre qu'il ne demandait pas à la « souveraineté du nombre » une « délégation » qu'elle ne peut légitimement donner, mais qu'il se bornait à solliciter, vue la longue interruption, une affirmation nouvelle du « pacte ancien ».

Par là, Monsieur le Comte de Paris nous semble avoir très nettement formulé la notion vraie du droit monarchique, et c'est à tort, pensons-nous, qu'on écrit çà et là le contraire.

Donc, en sa teneur générale, le manifeste du 14 septembre est tel, que les Français peuvent dire que Monsieur le Comte de Paris, comme autrefois Philippe-Auguste, les a « moult aimés », et leur a « porté grand honneur ». Avec l'aide de Dieu, et quand la France le voudra, nous serons « tous ses hommes », et il sera « notre Roi ».

Paul TAILLIEZ.

LES « INSTRUCTIONS »

ET LA PRESSE PARISIENNE.

L'*Univers* écrit :

Dès la mort du comte de Chambord, nous avons dit que son héritier ne pouvait ni, probablement, ne voulait relever la vieille monarchie. Ce qui se produit ne nous cause donc aucune déception. Et même, comme nous redoutions surtout un retour au parlementarisme, nous sommes relativement satisfaits. Oui, si l'appel au peuple nous déplaît parce qu'il est révolutionnaire et césarien, l'ensemble de la constitution que le vote populaire devra sanctionner nous va en raison du temps où nous sommes. Ce serait un grand progrès sur le régime actuel. La part de l'autorité y est faite assez largement, et l'on peut en attendre de sérieux avantages pour les intérêts religieux. Malheureusement la base sur laquelle Monsieur le comte de Paris veut élever son édifice ne lui garantira pas grande solidité.

C'est beau au début d'enlever un plébiscite répondant à une question habilement posée, par huit ou neuf millions de oui ! Mais le ciment qui doit donner la force et la durée à cette masse de suffrages est encore à trouver. Nous souhaitons que Monsieur le comte de Paris soit plus heureux dans ses recherches que ne l'a été Louis-Napoléon. En attendant, il peut être sûr qu'aux prochaines élections les candidats qui adopteront son programme gouvernemental, sans nous inspirer tous grande confiance, ne nous auront pas pour ennemis.

EUGÈNE VEUILLOT.

La *Gazette de France* dit :

C'est l'affirmation du droit, c'est l'exposé du programme, c'est un appel adressé à tous ceux qui cherchent et réclament une solution aux crises dont souffre notre pays.

Il ne peut plus y avoir d'équivoque en face de ce langage d'une clarté si saisissante ; il ne peut plus y avoir d'hésitation, quand le devoir est tracé avec tant de précision et de vigueur.

Le but à atteindre, le Prince le désigne à l'attention de tous les bons citoyens. Il s'adresse à tous les bons Français, vieux défenseurs du Droit monarchique, républicains déçus dans leurs espérances, conservateurs indécis ou indifférents.

Le Chef est prêt, le programme est défini, c'est maintenant à nous tous à travailler à l'œuvre de relèvement que le Roi de tous nous convie à accomplir avec lui pour le salut commun.

Plus on étudiera et l'on discutera ce document, plus l'on trouvera

dans ses instructions une ligne de conduite conforme aux aspirations et aux besoins du pays; aucun commentaire ne pourra en dénaturer le caractère et égarer l'opinion publique sur les sentiments du Représentant de la Monarchie nationale.

Tous les royalistes ont, comme nous, été frappés de la hauteur de vues, de la largeur d'idées de ces « Instructions » non moins que des moyens pratiques que le Prince indique pour rallier à son principe et grouper autour de sa personne tous les Français. Il faut songer à restaurer enfin dans notre pays la stabilité gouvernementale, la paix des consciences, les libertés religieuses et civiles, une autorité forte et tutélaire qui sauvegardera l'ordre public et donnera aux bons Français, aux bons citoyens, toutes les garanties d'un régime seul capable d'assurer l'ordre public et la grandeur nationale.

Le *Monde* parle ainsi, sous la signature de M. A. de Claye :

Les cœurs droits et sincères seront éclairés par ce langage, empreint d'un si ferme bon sens, d'un patriotisme si élevé, d'une connaissance si approfondie de la situation présente et des solutions qu'elle comporte ; les indécis seront entraînés; les craintifs seront rassurés.

Nous savions que Monsieur le Comte de Paris était disposé à entreprendre la grande et lourde tâche qui lui incombe. Il prouve qu'il est capable de la mener à bien.

Il établit, il proclame les principes nécessaires de l'ordre social et politique ; il démontre qu'il se rend compte de toutes les conditions actuelles.

Le régime dont il trace les grandes lignes puisera dans la tradition cette force nécessaire que la tradition peut seule conférer ; mais il donnera satisfaction à toutes les aspirations modernes, dans ce qu'elles ont de juste.

La Monarchie ne sera pas plus un retour vers un passé qui n'existe plus, vers un passé qui ne peut ni ne doit revivre, qu'elle ne sera un expédient d'aventure, un abri provisoire qui serait sans solidité parce qu'il serait sans fondement.

Le *Français*, par la plume de M. Octave Depeyre, écrit :

M. le Comte de Paris vient de parler à la France.

Après avoir montré la République toujours impuissante à donner au pays le repos, la sécurité, la confiance en lui-même, tout ce qui lui manque pour reprendre le cours de ses nobles destinées, Monsieur le Comte de Paris, représentant de cette Monarchie traditionnelle dont il invoque avec une si légitime fierté les origines et les bienfaits, rappelle une fois encore à la France qu'il n'y aura pour elle de relèvement et de salut que dans un retour librement voulu, au principe qui fit autrefois sa prospérité et sa grandeur.

Ce n'est pas le premier appel que Monsieur le Comte de Paris

adresse à son pays, mais il a voulu cette fois faire plus qu'il n'avait fait jusqu'ici, et d'une main ferme et sûre il trace tout un programme de gouvernement, dont la netteté et la précision frapperont tous les esprits.

Il y a une prétendue habileté qui consiste à toujours se taire de façon à laisser à chacun le droit de supposer ce qui lui plaît le mieux; il y en a une autre qui consiste à parler pour ne rien dire.

Ces habiletés, Monsieur le Comte de Paris les dédaigne, il dit hautement ce qu'il croit et ce qu'il veut, il se montre tel qu'il est, il se livre tout entier.

Quelle éclatante réponse à ceux qui s'en allaient disant que Monsieur le Comte de Paris avait compris qu'il n'y avait pas de conciliation possible entre la Monarchie et notre société, telle que l'ont faite quatre-vingts ans de révolutions, qu'il acceptait comme irrémédiable la chute de la royauté, qu'il avait renoncé à jamais régner.

Dans le *Soleil*, M. Edouard Hervé s'exprime en ces termes :

... Dans la Monarchie ainsi rétablie, le roi n'est pas un roi fainéant. Nous avons dit souvent ce que nous pensons de la maxime : Le roi règne et ne gouverne pas. Ce n'est pas là une formule monarchique ; c'est au contraire une formule employée, sinon contre la monarchie, du moins contre le monarque par M. Thiers, alors chef de l'opposition. La vraie formule de la Monarchie constitutionnelle est celle-ci : Le gouvernement se compose du roi et des deux Chambres...

Nous ne pouvons pas terminer ces courtes réflexions sans dire un mot du souffle généreux qui anime d'un bout à l'autre le document. Chaque ligne est inspirée par les plus nobles sentiments : l'amour de la patrie, le respect de la justice et de la dignité humaine, la sympathie pour les faibles, pour les humbles, pour tous ceux qui ont besoin d'être défendus.

Le parti monarchique sera orgueilleux de son chef. Les républicains eux-mêmes pourraient lui dire ce que l'opposition disait à un homme d'Etat anglais : nous vous combattons, mais nous sommes fiers d'un adversaire comme vous.

Le Comte de Paris a toujours eu des titres au respect de ses compatriotes; il a maintenant des droits à leur confiance.

M. H. de Pène dit dans le *Gaulois* :

Les instructions qu'on vient de lire ont l'éloquence d'un acte. Hormis monter sur le trône, Monseigneur le Comte de Paris ne pouvait en accomplir un plus décisif. Jamais la royauté n'a parlé un langage plus formel. Celui en qui s'incarne le principe de la tradition historique qui a fait la France vient déchirer les voiles, dissiper les doutes et les équivoques; il dit à ses amis, pour que ceux-ci le

redisent sans relâche au pays tout entier : la Monarchie est la condition forcée du salut; voici ce que sera la Monarchie, et voici comment elle peut et doit être rétablie aisément et sans secousse...

Monseigneur! vous avez magnifiquement fait votre devoir et tracé le leur aux royalistes de France.

A ceux-ci maintenant de servir de leur mieux le « premier serviteur de la France » et d'en faire bientôt

« Le Roi de tous ».

Le *Moniteur Universel* :

Ce que le manifeste ne dit pas, et ce que nous pouvons ajouter sans crainte d'être démenti par personne, c'est que le Prince appelé par la volonté nationale à rétablir la monarchie sur notre vieille terre de France, y apporterait les plus hautes, les plus fortes, les plus nobles qualités que puisse posséder un chef de gouvernement.

Nous sommes habitués depuis dix ans à voir ceux qui dirigent nos destinées, faire à nos dépens l'apprentissage du gouvernement. Monsieur le Comte de Paris n'aurait rien à apprendre de ce que doit savoir un chef d'Etat.

M. Paul de Cassagnac écrit dans l'*Autorité* :

Ceci est plus qu'une parole, c'est un acte, et un des actes les plus considérables de l'histoire de France...

Désormais, la question des principes est réglée.

Reste la question de personnes.

Elle n'existe pas; on ira sans hésiter à celui qui sera le plus tôt prêt, car la France se meurt et n'a plus le temps d'attendre.

Le gouvernement des républicains proscripteurs doit être content.

Grâce à l'exil, l'union des conservateurs est faite dans les idées. Ce qu'on croyait impossible est réalisé.

Le reste n'est rien.

C'est le coup le plus terrible que la République ait jamais reçu.

Elle ne s'en relèvera pas.

Le *Figaro* écrit :

On commentera vivement ces instructions du Comte de Paris, d'autant qu'il ne parle pas tant au parti monarchiste qu'à tous les partis. Et il est en cela très habile.

On disait souvent de lui qu'il n'avait jamais déclaré comment il comprenait la monarchie et qu'il n'avait jamais tenté de se faire connaître lui-même ; aujourd'hui nous sommes en présence d'un document pensé et écrit par un prince qui assurément prouve une idée bien nette et bien réfléchie. En homme de son temps, il veut la monarchie sanctionnée par le vote populaire, ouvert à tous, qu'il s'agisse des « nouvelles couches » ou des « anciens partis »; un

gouvernement d'apaisement et de conciliation, s'appuyant sur l'autorité « sans qu'un caprice de la Chambre des députés puisse à l'improviste paralyser la vie publique et la politique nationale ».

Qu'on l'approuve ou qu'on le blâme, il y a là un document de haute portée et un acte très courageux.

La *Liberté* dit :

La monarchie dont il trace le programme, en décrétant la Charte future, est un mélange habile et curieux, des principes de l'empire combinés avec ceux de l'ancien régime et adaptés aux exigences inéluctables de la démocratie moderne. Il a été conçu de façon à pouvoir plaire à tous les monarchistes ainsi qu'à tous les libéraux. Aux doctrinaires de l'appel au peuple, il promet le plébiscite ; aux partisans de la monarchie traditionnelle, il déclare que le roi règnera et gouvernera; aux démocrates il laisse le suffrage universel ; aux libéraux la garantie des deux Chambres.

On comprendra que nous ne citions pas les journaux républicains, qui font la grimace, ou qui injurient ou qui dénaturent. Il y aurait d'ailleurs trop à réfuter dans les divers propos. Bornons-nous à citer le *Matin*, qui dit, à sa manière :

Pour ceux qui, comme nous, ont suivi cette polémique, les théories du chef de la Maison de France, toutes nouvelles qu'elles soient sous sa plume, n'ont pas absolument le charme de l'imprévu ; le *Soleil* et le *Gaulois*, — ce dernier surtout, — nous en avait donné comme un avant-goût. M. le Comte de Paris leur a seulement donné la consécration et l'autorité qui s'attachent, pour son parti, à tout ce qui vient de lui.

Pour tous, l'évolution du prince est intéressante ; car M. le Comte de Paris nous annonce que s'il monte jamais sur le trône de France, ce sera pour refaire l'empire. En effet, non seulement il se déclare prêt à accepter un plébiscite, mais il ajoute que la monarchie rétablie ne conserverait pas le régime parlementaire qui a fait appeler la monarchie de Juillet la meilleure des républiques. Il indique, en termes d'une clarté indiscutable, la base de la constitution qu'il adopterait en France ; or, cette constitution, c'est une constitution impériale, une moyenne entre l'empire de 1852 et l'empire libéral.

Quant aux républicains, qui n'y sont pas directement visés, ils ne s'en émotionneront probablement pas beaucoup ; mais les bonapartistes purs verront probablement de mauvaise grâce cet empiètement d'un rival sur le domaine de leurs princes.

LES « INSTRUCTIONS »

ET LA PRESSE DE PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER.

L'*Anjou*, d'Angers :

Voilà des paroles vraiment royales.

Les déclarations si nettes de M. le comte de Paris produiront dans le pays une impression profonde et rallieront à la cause de la Monarchie les rares honnêtes gens qui, égarés par des préventions d'un autre âge ou trompés par les sophismes révolutionnaires, hésitaient encore à rompre avec la République.

Hier, nous avions un chef;

Aujourd'hui, nous avons un programme.

A nous maintenant de hâter la réalisation du programme en préparant la restauration de la Monarchie.

Alphonse Poirier.

L'*Emancipateur*, de Cambrai, se félicite que Monsieur le Comte de Paris ait pris la parole, estime qu'il « montre suffisamment d'énergie, » et ajoute que son langage n'a rien d'effrayant pour les peureux et les craintifs.

La *Vraie France*, de Lille :

Si le suffrage universel était honnêtement pratiqué et restreint aux attributions qui sont de sa compétence; si le régime parlementaire, même tel qu'il a fonctionné sous la Restauration où il avait cependant certains contre-poids, était proscrit comme radicalement incapable d'assurer une bonne gestion des intérêts publics ; si le budget conservait cette permanence qui garantit la sécurité des services essentiels ; si les ministres devenaient les conseillers du Roi et les serviteurs du pays au lieu d'être le jouet d'une majorité sans cesse flottante; si une large et libérale décentralisation venait restituer aux communes le droit de prendre pour règle de leur administration la volonté des habitants au lieu du caprice d'un préfet, instrument lui-même de rancunes ou d'ambitions inavouables; si l'armée, à l'abri des empiriques et des sectaires, pouvait compléter progressivement et sûrement sa réorganisation ; si le travail national bénéficiait d'une paix qui favoriserait également la solution des problèmes relatifs à l'amélioration des classes déshéritées de la fortune; si, au moment où les puissances européennes semblent chercher à se grouper en vue d'une collision prochaine, la France était pourvue d'un gouvernement suffisamment stable pour inspirer confiance aux monarchies étrangères ; si cette stabilité était appuyée sur la seule base vraiment solide, à savoir — non pas la conclusion

d'un pacte nouveau — mais l'affirmation nouvelle (nécessitée par une interruption de fait) du pacte ancien intervenu entre la nation et la famille chargée de diriger ses destinées..., un pas immense ne serait-il pas fait dans la voie des réformes que souhaite depuis longtemps tout patriote sincère et éclairé? Toutes ces réformes, Monsieur le comte de Paris, exprime publiquement l'intention de les réaliser, et c'est là tout son manifeste...

Albert Maron.

Le *Nouvelliste* de Lille, par la plume de M. Henri Langlais, résume ainsi l'impression générale que provoque le document royal :

Cette impression générale, c'est celle de l'ardent patriotisme, de la grande modération et de l'élévation des idées du prince exilé, qui voit dans le rétablissement de la Monarchie moins des droits à faire valoir que des devoirs à remplir, et pour qui l'idéal d'un gouvernement est de faire appel à toutes les bonnes volontés et à toutes les forces vives de la nation, sans exclusion de personne et sans distinction d'origine. « Je veux être le roi de tous, » dit-il. A une époque où le gouvernement semble avoir comme principe d'être uniquement la chose d'une coterie ; ce langage est fait pour plaire aux honnêtes gens et, à défaut d'autre résultat, le manifeste de M. le comte de Paris n'aurait-il comme mérite que de rappeler cette vérité qu'il serait venu heureusement à son heure.

Le chef de la Maison de France — et cela est significatif sous la plume du petit-fils de Louis-Philippe — s'élève avec énergie contre ce parlementarisme débilitant qui, par les caprices d'une assemblée toute-puissante mais sans responsabilité, nous a conduits au triste état où nous sommes aujourd'hui, contre ce parlementarisme aussi faussement compris que mal pratiqué que tous subissent mais que chacun exècre. Le chef de l'Etat doit gouverner d'accord avec le peuple ; c'est le renversement de cette maxime que l'on considérait comme un axiome sous la Monarchie de juillet et qui, tout en mettant théoriquement la personne du roi au-dessus des luttes des partis, n'a jamais empêché aucune responsabilité de monter jusqu'à lui.

Le correspondant du *Times* à Berlin lui envoie une dépêche dans laquelle il lui dit notamment que, « si un mouvement se produisait ayant pour but de remplacer la république par une forme de gouvernement capable de contracter des alliances, ce que la république ne peut faire, il serait certainement surveillé non sans appréhension par le prince de Bismarck. »

Voici l'appréciation du *Nord*, dont on connaît les attaches avec la chancellerie russe :

Le manifeste du comte de Paris, qui vient d'être publié sous forme d'instructions aux partisans de la royauté, est habile et ingénieusement agencé. Il a en outre l'avantage d'être clair et aussi sobre que possible de sous-entendus. On peut le diviser en deux parties : indications sur la conduite à tenir présentement par les monarchistes, explications sur la monarchie que se propose d'appliquer le prétendant, le cas venant à échoir. La future royauté ne doit pas en effet, suivant le comte de Paris, être rétablie par une révolution. Elle doit être restaurée légalement par un Congrès défaisant l'œuvre du dernier Congrès républicain, à la suite soit d'un mouvement d'opinion donnant la majorité aux monarchistes, soit de tentatives factieuses contre le régime actuel qui remettraient tout en question. Jusque là le parti monarchiste est invité, pour le plus grand bien de la France, à se contenter de défendre les intérêts conservateurs à la Chambre, sans chercher à provoquer des crises ministérielles, mais en réservant sa faculté de propagande dans le pays électoral.

La seconde partie constitue une révélation surprenante. Le comte de Paris répudie les errements de ses ancêtres politiques : le comte de Chambord et le roi Louis-Philippe. Au droit divin est substitué le droit historique, rafraîchi et renouvelé par un pacte nouveau, par l'appel au peuple ; le régime constitutionnel, à la mode britannique, est remplacé par un mécanisme emprunté presque de toutes pièces aux institutions du second Empire. Plébiscite, bases largement démocratiques, gouvernement personnel à l'aide de ministres à peu près permanents, d'un Sénat conservateur et d'une Chambre des députés élue par le suffrage universel : tout y est. La nouvelle monarchie orléaniste se loge sans crier gare dans la coquille napoléonienne. C'est le procédé du Bernard l'ermite appliqué à la politique. Singulière position pour les bonapartistes ainsi expropriés de leur domicile et de leur mobilier ; singulière et inattendue fortune pour les idées impérialistes, encore qu'elles se montrent si amendées visiblement par les souvenirs de voyage aux États-Unis du prétendant royal. Il ne manquerait plus pour leur gloire que les républicains — *mutatis mutandis* — finissent par les revendiquer également. Cela ne serait pas absolument impossible, puisqu'il y a parmi ceux-ci plusieurs bons esprits qui, dégoûtés du parlementarisme actuel, inclinent vers les institutions quasi-américaines.

Tel qu'il est, ce document a de la portée. On n'en aura pas raison avec quelques railleries. Il vaut d'être étudié, non seulement par les monarchistes dont il devient le *vade mecum*, mais aussi par les républicains, qui y rencontreront des enseignements utiles. Jusqu'ici la riposte la plus topique qui soit partie, à l'adresse du manifeste royaliste, du camp adverse, c'est celle que nous avons trouvée à la première heure dans la *République française*. « En résumé, dit ce journal, la monarchie n'escompte pour revenir que les fautes pos-

sibles de la république : elle ne compte pas sur la seule propagande. C'est fort bien, nous ne commettrons pas de fautes, nous en commettrons le moins possible. L'avenir, disait M. Thiers, est au plus sage. Libre à la monarchie *réservée* d'être la plus prête. La république, elle, sera la plus sage. »

C'est la meilleure chose à répondre; c'est surtout la meilleure chose à faire.

LA PENSÉE DE LA MORT

(Suite. — V. le numéro précédent.)

II

Cette vue de la brièveté de la vie humaine et la certitude d'une mort prochaine n'ont pas seulement pour effet de nous détacher du monde et de ses biens périssables, elles élèvent encore nos âmes et les portent à la recherche des biens supérieurs que la foi nous montre et que notre cœur désire. Devant l'insuffisance du présent, il faut bien se tourner vers des cieux nouveaux et des terres nouvelles; devant ce qui périt, il faut bien s'adresser à ce qui demeure; il faut bien abandonner ce qui ne peut sauver pour se réfugier vers ce qui nous promet le salut.

Et que vous servira en vérité de gagner l'univers, comme dit la Sainte-Ecriture, si vous venez à perdre votre âme? Que vous serviront les richesses, les honneurs, les adulations, les regards des hommes, si vous n'avez pas le regard de Dieu? Tout cela n'est que néant, vain bruit, un son sans écho, qui ne dépassera pas la limite de votre tombeau. *Periit memoria eorum cum sonitu.* (Psal. IX, 7.)

D'abord vous n'êtes pas sûr d'acquérir ces biens futiles et périssables. Beaucoup les ont poursuivis qui ne les ont pas obtenus; beaucoup ont voulu les posséder qui n'ont pu, malgré leurs peines et leurs travaux, arriver au but désiré. Le monde est un mauvais maître, il demande beaucoup et donne peu, il paie tard et il paie mal; on se tue à son service et l'on n'en obtient le plus souvent aucune récompense.

Et les eussiez-vous tous à la fois les biens de ce monde, que la pensée de la mort est là pour vous avertir de ne point vous y attacher. Entendez le mot de nos saints Livres. « Homme de peu

de sens, tu remplis tes greniers et demain on te redemandera ton âme, qui sera vide de fruits et de vertus. Mauvais économe, qui cherche à thésauriser la misère et le passager, et qui ne songe pas à enfermer dans les tabernacles éternels les biens véritables qui ne craignent ni les dépréciations de la rouille, ni les déprédations des voleurs. »

Et non, ce n'est pas être sage que de fixer son âme, là où elle ne peut rester. Et non, ce n'est pas assurer son propre bonheur que de vouloir le faire consister là où il ne peut se trouver. Ce n'est pas être judicieux que de vouloir asseoir sa demeure là où l'on ne peut poser aucun fondement solide, et de chercher à l'établir là où il n'existe rien de stable en quoi que ce soit.

Ah! venez les entendre ces hommes qui n'ont pas d'autres consolations à donner à leurs tristesses et à leurs angoisses que les chimères dont ils se repaissent. Ah! venez les contempler ces fronts d'en bas qui ne savent plus regarder en haut; venez les considérer ces captifs de la chair qui ne peuvent plus secouer leurs chaînes et vivre de la vie de l'esprit.

C'est vraiment grand pitié que de les voir s'attacher avec frénésie à ces brins de paille qui leur échappent, que de les voir courir après des vanités sans corps qui fuient toujours devant eux, que de les ouïr se payer de mots qui sonnent creux et n'offrent aucune réalité. Ils ont inventé une vie éternelle à eux, un ciel où ils mettent leurs espérances, un paradis où ils ont placé leurs amours. Ecoutez-les, c'est l'absorption de leur être dans l'universalité, la prolongation de leur vie dans l'histoire et le développement de l'humanité, la transformation successive de leur personne dans les formes de la création que revêtiront les temps à venir. Que sais-je, mille autres rêveries aussi peu assises, aussi peu saisissables et aussi peu prouvées.

Hélas! mon Dieu, la vie historique pour remplacer celle que vous avez promise à vos serviteurs? Quelle sottise et quelle duperie! D'abord qui arrivera à cette vie historique et à ce temple de mémoire qu'on nous promet pour suprême félicité?

Bien peu d'élus en tout cas et bien peu de privilégiés peuvent se flatter d'y entrer. La renommée se fatigue bientôt à sonner de la trompette, et le grand nombre disparaît sans laisser la moindre trace de son passage, le moindre écho de son nom.

Vous ne savez pas même comment s'appelait votre arrière-grand'père et vous voulez que l'humanité tout entière s'occupe de vous? Vous ignorez le nom des rois et des princes qui ont

gouverné votre pays et vous voulez que toutes les générations retiennent le vôtre, qui ne sortira point de son obscurité. Vous ne nommeriez pas dix Papes qui ont dirigé la sainte Eglise à laquelle vous appartenez; il faut être un érudit pour retenir la liste des principaux personnages de votre province ou de votre cité, et vous demandez une place à cette vie de l'histoire que les plus illustres ne peuvent obtenir ni conserver. Vous rêvez une immortalité que les héros les plus retentissants ne peuvent se flatter de garder.

Allez, retirez-vous dans votre néant et votre vulgarité. Vous ne marquerez pas dans l'avenir. L'histoire est encombrée de gloires qui dépassent de beaucoup la vôtre. Il n'y a plus de place dans ses livres pour vous y inscrire et plus de lauriers dans ses jardins pour vous tresser une couronne. Votre berceau fut inconnu et votre tombeau ne sera pas plus glorieux que ne le fut votre origine.

Et d'ailleurs quand toutes les trompettes de la renommée proclameraient vos mérites et publieraient votre célébrité, que vous en reviendrait-il, si Dieu n'a pas recueilli votre âme et inscrit votre nom dans les tablettes éternelles? *Laudantur ubi non sunt; cruciantur ubi sunt*, a justement dit un saint Père. Ils sont loués où ils ne sont plus, et ils souffrent où ils se trouvent.

Les hosanna de l'avenir! Et après! — voilà un mot qui met à court bien du monde et détruit bien des illusions. Oui, et après! — Que restera-t-il de ce vain bruit qui se sera fait pendant quelque temps autour de votre personne et de votre nom? Que garderez-vous de toutes vos ambitions, de toutes vos places, de tous vos succès? Rien, absolument rien. Je me trompe, vous retiendrez le remords des mauvaises actions que vous aurez faites pour parvenir à ces honneurs et à ces distinctions; vous serez poursuivi par le souvenir de l'ami que vous aurez trahi, de l'innocence que vous aurez jouée, de la vertu que vous aurez pervertie. Voilà ce qui restera pour votre honte et pour votre tourment. Tels seront les tristes échos qui résonneront au fond de votre cœur, s'il vous vient un jour de calme, et si Dieu vous fait la grâce de conserver encore assez de sensibilité dans votre oreille pour les entendre.

La vie d'outre-tombe! La célébrité des hommes! Hélas! pour la plupart de ceux qui l'ambitionnent elle ne sera qu'une aggravation pour leur mémoire. A la malédiction de Dieu, elle

ajoutera la malédiction des hommes. L'histoire a ses gémonies comme elle a son capitole, et plus d'un croyait monter au triomphe qui est précipité en bas du roc justicier. L'immortalité humaine ! Elle n'existe au fond que pour les justes et pour les chrétiens. Les saints, on l'a dit bien des fois, sont les vrais grands hommes et les seuls qui laissent des mémoires bénies. La véritable histoire flétrit toujours le vice et ne sacre définitivement que la vertu.

Je ne sais si tout le monde est affecté de la même manière ; mais pour notre part lorsque nous entendons lire l'histoire et énumérer les quelques noms qu'elle a soustraits à l'oubli, nous nous adressons involontairement cette question : Où sont ceux qui les portèrent, où est leur âme, comment ont-ils réglé leurs affaires avec Dieu ? Et si dans ce moment on pouvait les apercevoir au fond de l'enfer, expiant cette renommée dont une partie est due peut-être à leurs crimes et à leurs injustices, quelle ne serait pas la terreur dont on serait saisi, la pitié qu'on éprouverait pour ces grands hommes de la terre et ces réprouvés de la colère de Dieu.

Vous est-il arrivé de vous arrêter quelquefois dans un cimetière, et de vous demander ce que faisaient et où étaient ces générations entières qui dormaient sous vos pieds dans le champ des morts. Oui, arrêtez-vous sur ces tombes. Où sont ceux qui y furent déposés, qui est-ce qui les connaît, qui est-ce qui les aime, qui se rappelle même leur nom ? Dieu seul les connaît, Dieu seul sait où ils sont. Il les a jugés et classés pour toujours. Ils jouissent avec lui de la gloire, ou ils sont rejetés pour jamais aussi avec les démons.

Un jour nous visitions avec un compagnon de voyage une de ces villes antiques de l'Italie où la vieille civilisation païenne avait brillé de tout son éclat. Il y avait là devant nous des débris de temples, de palais, les restes des monuments du plaisir et de l'orgueil de ces générations oubliées. Quelques squelettes étaient conservés dans un musée et on nous les montrait comme l'une des curiosités de ce lieu. Nous les regardâmes, et me tournant vers mon compagnon de voyage : Il y avait une âme là-dedans, lui dis-je, où est-elle et quel est son sort ? Pour un chrétien, il n'y avait pas d'autre question à faire, et quand on vous parle d'un de ces héros de la terre qui n'est peut-être pas, hélas ! un héros du Ciel, il n'y a que cette interrogation à poser : Il y avait une âme dans cet homme illustre, dans cette

femme célèbre, qu'est-elle devenue, et Dieu a-t-il ratifié pour elle le jugement des hommes et maintenu sur son front l'auréole qu'ils ont essayé d'y faire briller?

En tous cas, dites-vous, si vous ne pouvez prétendre à la vie historique, vous avez pu vous donner au moins les jouissances des sens. Si vous n'avez pu gravir les marches du temple de la gloire, vous avez pu entrer toutes portes ouvertes dans celui de la volupté.

Et d'abord êtes-vous bien sûr d'avoir joui autant que vous voulez nous le persuader. Les attraits du plaisir ont-ils été si enivrants, et avez-vous goûté cette plénitude de bonheur que vous nous racontez? J'ai bien cru entendre quelques gémissements au milieu de toutes vos joies. Il m'a bien semblé discerner quelque plainte au milieu de toutes vos allégresses. Vous-même nous avez avoué qu'il y avait eu quelque mécompte au sein de toutes vos félicités.

Mais taisons-nous sur ces infidélités de la jouissance. Vous l'avez eue parfaite; vous l'avez savourée complète, épuisée sous toutes les formes, bu tous ses voluptueux calices. Et après! et après!! — Après, c'est l'évanouissement d'un rêve momentané, la disparition d'un nuage qui a traversé l'horizon. Après, c'est la mort, c'est le tombeau et l'inconnu qui est par delà. Après, ce sont les jugements de Dieu, les visions de sa justice et les éternelles sanctions qui la suivent. Voilà ce qui reste, voilà ce qui demeure, voilà ce qu'il faudra voir et avec quoi il faudra compter. *Liber scriptus proferetur.* (Liturg.) Le livre de vos actes sera ouvert, et quelles pages, Seigneur, y seront-elles écrites. On peut bien oublier tout cela dans l'ivresse du plaisir, mais est-on aussi certain d'y échapper?

O mort, s'écrie la sainte Ecriture, que la lumière que tu projettes sur les choses humaines est claire et vivifiante. *O mors, bonum est judicium tuum.* (Gal. xli, 3). A ta sombre torche, tout s'éclaire d'un jour terrible et consolant à la fois. O mort, oui, ta pensée est pleine de leçons. Elle remet tout à sa vraie place et nous fait toucher du doigt et le néant du monde et la grandeur de Dieu. *Bonum est judicium tuum.*

Combien as-tu vécu d'années sur la terre, demandait le roi d'Egypte au vieux patriarche Jacob, venu dans ce pays pour voir son fils Joseph et mourir? — Les années de mon pèlerinage ont été courtes, répondit le vieillard, à qui Dieu cependant les avait départies dans une bonne mesure. Elles ont été courtes et

remplies de beaucoup de maux. *Dies parvi et mali.* (Gen. xlvii, 9) C'est la réponse de l'humanité tout entière, si elle veut être sincère. Les biens de ce monde ne sont rien en face de la mort qui va les ravir. Seuls au contraire, ceux qui n'y ont pas attaché leur cœur comme à leur fin dernière, et qui espèrent les échanger pour des biens supérieurs, peuvent en jouir avec quelque avantage, car ils ne sont pas tourmentés par la crainte de les perdre et de se perdre avec eux. Ils ont porté leurs vues plus haut, il les ont portées vers Dieu, et qui regarde de ce côté est sûr de bien voir et de bien s'orienter.

(A suivre). Mgr Bourret.

MADEMOISELLE DE FAUVEAU

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

II

Cette installation définitive à Florence clôt la période active de la vie de Mlle de Fauveau. Désormais vouée à son art, dans cette ville dont les chefs d'œuvre répondaient si bien à son genre de talent, elle se plongea avec la même ardeur qu'elle avait déployée « à la guerre, » dans l'étude de l'art italien. Nul n'a fouillé comme elle cette ville de Florence ; elle connaissait toutes les variétés des écoles primitives ; elle avait étudié leurs procédés, s'était assimilé leurs caractères et leur facture et vivait en quelque sorte dans la société des vieux maîtres, ne se lassant jamais de les admirer et de les faire apprécier aux nombreux visiteurs qu'attirait chez elle la célébrité de sa vie et de son talent. A un peintre de ses amis, dont elle attendait la visite, elle écrivait avec ce style un peu cherché qui lui était familier : « Vous apporterez une vie, aujourd'hui effacée, dans la solitaire maison; vous nous rendrez des intérêts perdus dans les longues fatigues et des raisons d'aimer encore pour un peu de temps nos exemples et nos occupations. Leur fertilité n'est plus pour nous ; mais que nous serons contents et intéressés à voir les belles œuvres des siècles, nous consoler et nous animer dans la grande lutte... Nous ferons en sorte de ne nous entretenir qu'avec les morts de la morte Italie, laissant là les misères impudentes des expositions modernes aux pauvres vivants qui s'en agitent... Espérons que la saison sera encore propice pour

nos chasses aux environs et nos découvertes de beautés étrangères aux parcoureurs de galeries. »

Les fatigues d'une vie d'émotions et d'aventures avaient, malgré une constitution robuste, altéré la santé de la vaillante artiste, et l'ardeur qu'elle apportait à ses travaux contribua sans doute aussi à amener l'éclosion d'une longue et dangereuse maladie. On avait parlé à Mme de Fauveau d'un couvent de religieuses, où des cures nombreuses avaient été obtenues par les soins éclairés et dévoués de ces saintes gardes-malades. Félicie y fut portée; et après un séjour assez long, en sortit tout à fait remise. La reconnaissance qu'elle avait gardée pour cette maison vaste et adossée à un grand jardin, lui faisait souvent tourner des yeux d'envie vers cette demeure. Les religieuses, qui possédaient un établissement plus considérable dans une autre partie de la ville, voulurent bien se défaire de cette maison ; mais on n'avait pas d'argent alors pour une si grosse dépense. Un orthopédiste français en devint propriétaire, y fit de mauvaises affaires ; et le jour où un peu de fortune et d'aisance revint à la famille, on trouva le spéculateur malheureux disposé à céder sa propriété, qui fut définitivement acquise en 1852.

Félicie de Fauveau, ivre de joie, fit disposer de grands ateliers au rez-de-chaussée ; meubla son salon de triptyques et de bas-reliefs qu'elle avait ramassés à la longue dans des bric-à-bracs ignorés et dont, avec le tact d'une Florentine consommée, elle avait deviné la valeur sous la poussière du temps, — composa des arabesques finement exécutées sur les murs et les plafonds, — avec le goût original inné chez elle, compléta une demeure bien individuelle et qui était le vrai cadre de son talent. Alors, pour la première fois on goûta le repos. Mme de Fauveau oublia l'amertume de sa vie passée le jour où, sérieusement établie à Florence, auprès des Bourbons, qui la comblaient de soins et de prévenances, elle put jouir, à l'abri de la gêne, des travaux et des succès de sa fille. Mais comme si cette mère éprouvée n'était pas *née* pour le bonheur, qui, n'avait jamais été son élément, elle s'éteignit vers 1857, n'ayant vécu que quelques années dans cette installation charmante dont le bien-être dora ses derniers jours.

C'est donc dans cette maison de la *Via deï Serragli* que, pendant plus de vingt-cinq ans, notre artiste, exilée volontaire, vit passer les célébrités de tous genres qui rendaient une visite

à la ville des grands-ducs ; car le *Studio Fauveau* figurait dans les guides parmi les choses à voir. — Sans doute, il y avait souvent des importuns qu'il fallait éconduire ; il y avait souvent du temps perdu avec les nullités et les badauds ; — mais aussi Mlle de Fauveau restait par cette large hospitalité en relation perpétuelle avec ce qu'il y avait de vivant dans le monde littéraire et artistique. Elle quittait son travail sans se plaindre ; avec joie si c'était un Français qui la venait voir, et faisait les honneurs de son atelier avec la simplicité et la modestie d'un débutant. Certes, aucun de ceux qu'elle recevait ainsi n'a pu oublier cette figure fine et intelligente, qui unissait dans un charme étrange l'énergie virile à la grâce d'une femme. Toujours vêtue d'une robe de drap sombre, les cheveux coupés courts aux enfants d'Édouard (coiffure des chouans qu'elle avait adoptée dans sa campagne vendéenne et qu'elle avait fait vœu de garder) ; sur la tête, une double calotte noire à la Louis XI ; elle venait à son hôte avec ce bienveillant sourire qui le mettait de suite à l'aise. Elle avait le regard caressant, la voix douce et sympathique, ce qui corrigeait d'une manière originale ce qu'il y avait de heurté et de viril dans sa démarche. Sa conversation était pleine de charme; ayant beaucoup vu et étudié, elle savait beaucoup, et comme sa mémoire était fidèle et qu'elle racontait bien, on l'écoutait avec profit et plaisir. Elle se donnait de la peine pour plaire, mais surtout avec ceux qui comprenaient le langage de l'art et appréciaient ses chers maîtres florentins ; pour ceux-là, elle ouvrait avec largesse les trésors de son érudition et ne ménageait ni sa peine ni son temps pour leur faire partager son enthousiasme.

L'œuvre de Félicie de Fauveau est considérable. Ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'en faire l'énumération, et d'ailleurs la France est à peu près vide de ses ouvrages. L'Italie, la Russie et surtout l'Angleterre sont les pays pour lesquels elle a le plus travaillé, et la variété de ses créations est un des côtés curieux de son talent. Tombeaux, bustes, médaillons, bijoux, nielles, armes, elle a fait de tout et en toutes matières : le marbre, le bois, le bronze, le fer, l'acier, tout dans ses doigts habiles s'assouplissait à sa volonté. Elle avait une entente parfaite, parfois un peu excentrique, de la décoration, et dessinait avec une fermeté et une précision merveilleuses les plus minces détails de ses compositions. — Les circonstances qui l'ont amenée à Florence, sa véritable patrie, ont influé sur la direc-

tion de son talent. Les idées et les formes florentines étant tout à fait sympathiques à sa nature, elle s'est imbue lentement, goutte à goutte, et avec une ardeur d'investigation extrême, des œuvres des maîtres de l'école. Elle en a exagéré les défauts, mais elle a réussi à s'approprier quelques-unes de leurs qualités. Il manque à son talent une base solide ; on sent que l'étude première a été incomplète et que la science est chez elle insuffisante ; mais aussi l'originalité est vivace et elle réussit le plus souvent à sauver la faiblesse de la forme par la grâce de l'idée et l'esprit de l'invention. On aura une conception complète de son talent en étudiant le tombeau qu'elle a sculpté pour une jeune fille morte à Florence et qui a été placé dans le corridor de la sacristie à l'église de Santa-Croce. C'est sa plus grande œuvre. La figure principale est un peu maniérée, contournée, d'un modelé trop maigre ; mais l'idée est charmante, l'exécution des détails d'une grâce juvénile, l'architecture parfaite, et en masse l'œuvre dans son ensemble plaît et séduit. — On voit bien les défauts, mais on les accepte pour jouir de cette originalité qui est un vrai don d'artiste. Jamais elle n'a rien fait de vulgaire et jamais marbre, bronze ou bois n'est sorti de ses mains sans porter le cachet plus ou moins réussi de son individualité.

Cette grande qualité, la première chez un artiste, se retrouvait également dans son style ; elle n'écrivait pas comme tout le monde. Sa phrase souvent chargée d'épithètes inutiles manquait de clarté ; mais l'idée vive, touchante ou originale y était toujours, et souvent même de cette surabondance de mots jaillissaient des éclats d'une véritable éloquence.

Telle fut cette femme si distinguée par son cœur, son talent, par la noblesse de sa vie et l'élévation de son esprit. Ses dernières années ont été douloureuses. « Je viens de perdre, » écrivait-elle il y a six ans, « mon ami, mon protecteur et souvent mon aide par la rapide mort de lord Crawford ! Bien d'autres morts sont autour de moi ; celle-ci m'est profondément triste. Je compare et étudie ces caprices de la mort qui m'oublie vieille, infirme, à charge aux autres et va trancher des existences aimées et heureuses. »

Mais jusqu'au dernier moment elle aimait l'art auquel elle avait donné le meilleur de sa vie. « Sans doute notre temps de vivre est mauvais, » disait-elle dans une lettre à un de ses amis. « Nos goûts, nos études sont autant de supplices dans le

présent et nos appels à l'avenir seront enfouis sous des ruines irréparables. Pour moi c'est peu de chose ! mais c'est pour vous que je me plains. Il est impossible que le goût ne subisse pas les déchéances générales d'élévation et de vérité dans les arts. Ils n'ont jamais été indépendants de leurs siècles et en sont le langage. La France ressemble, à effrayer, aux décrépitudes des nations qui finissent. Mêmes plaisirs, même corruption et mêmes rapides essais de gouvernements. La bravoure seule reste ; et les légions romaines étaient encore valeureuses quand l'empire passait aux hasards d'élections avilissantes. »

Avant que les souffrances des dernières années n'eussent paralysé cette belle intelligence ; alors qu'elle sentait déjà le poids de la vieillesse s'appesantir sur elle, elle écrivait : « Votre conclusion de ne s'attacher qu'aux amis et au travail est la seule solide ! Je la suivrai autant que je le pourrai pour le travail, et pour les amis autant que j'aurai à vivre. » C'est bien là la philosophie de cette âme fidèle et dévouée qui résumait ainsi l'expérience de sa vie : « Décidément, pour faire une belle carrière (du moins féminine), il faudrait que le cœur y eût toujours la plus grande part. » Ses mains défaillantes avaient encore pu tracer dans ses derniers jours la gravure de la pierre tombale sous laquelle elle voulait reposer. Au sommet est écrit : « Vendée ; » puis ses armoiries, et dessous : *Labeur*, *Honneur*, *Douleur*.

Ces trois mots disent parfaitement le caractère de sa vie ; ceux qui l'ont connue et aimée la retrouveront tout entière dans cette brève épitaphe.

Baron DE COUBERTIN.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 30 *juin de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.*

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 *cent. en timbres-poste.*

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Georges Roulleaux-Dugage, député de l'Orne, décédé le 18 septembre, en son château de Lyvonnière, près Domfront (Orne) après une très courte maladie.

M. Roulleaux-Dugage était fils de l'ancien député de l'Hérault sous l'Empire, arrière-petit-fils de Beaumarchais. Capitaine des mobiles de l'Orne, pendant la guerre de 1870-71, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en récompense de sa belle conduite.

Il s'était présenté pour la première fois aux dernières élections et avait été élu au deuxième tour de scrutin, avec la liste conservatrice, par 46,856 voix sur 89,414 votants.

Grand agriculteur dans l'Orne et gros manufacturier à Suresnes, où il possédait d'importants établissements de blanchisserie et de teinturerie, sa situation industrielle et sa compétence des affaires lui avaient valu d'être attaché au secrétariat général des expositions de Vienne et de Londres et délégué à l'exposition de Philadelphie.

Entré à la Chambre des députés, il fut nommé membre de la commission du travail où son avis était souvent écouté.

M. Roulleaux-Dugage était un des plus jeunes députés de droite; il avait trente-huit ans. Il s'était rapidement créé une situation politique; ce fut lui qui, dans la séance du 17 mai dernier, qui se termina par la chute du ministère Goblet, monta à la tribune pour porter la déclaration des droites.

Sa mort très chrétienne, sera très vivement regrettée.

—

On annonce la mort du citoyen Gambon, l'homme à la vache. *Ferdinand* Gambon, ancien représentant du peuple, ancien membre de la Commune et ancien député, était né à Bourges, en 1829. A la suite des journées de juin il fut condamné à la déportation et exilé après le coup d'État. Rentré en France, Gambon s'adonna aux travaux agricoles et tout le monde se rappelle son refus retentissant de payer l'impôt.

L'histoire de la vache à Gambon, rachetée par souscription publique est restée fameuse.

Il prit part à la Commune.

Après la rentrée des troupes de Versailles, il se réfugia en Suisse.

En 1882, il fut élu député de la Nièvre. C'est dans ce département qu'il vient de mourir.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'Episcopat sicilien a envoyé au Saint-Père l'adresse suivante.

Très Saint-Père,

En lisant votre si importante lettre du 15 juin au cardinal Rampolla que vous avez bien voulu honorer de votre confiance en lui conférant la direction de la secrétairerie d'Etat, nous n'avons pas pu nous empêcher de nous écrier qu'une étoile de plus était apparue au ciel de l'Eglise, *lumen in cœlo,* comme il l'a été prédit de vous. Il y a peu d'années que vous êtes monté au Souverain-Pontificat (nous faisons des vœux pour que Dieu vous multiplie ces années), et déjà vous avez répandu par le monde catholique la lumière de la vérité et des sciences; aussi tous ceux qui ont du bon sens et ne se laissent pas aveugler par les préjugés, tous, même les non-catholiques, sont remplis d'admiration et d'enthousiasme pour votre personne.

Et cela vient non seulement de ce que vous avez établi les droits de la religion et de la foi pour le salut éternel des âmes qui en est le but, mais encore à cause de vos soins pour tout ce qui touche de près au bien-être de la société et à la vraie civilisation du monde.

Si, d'un côté, vous avez par vos actes admirables défendu et justifié l'Eglise des accusations et mensonges dont les sectes se sont efforcées d'en ternir l'éclat et d'en rejeter les bienfaits, d'un autre côté, vous vous êtes constitué le père et le tuteur de toute la famille chrétienne, et vous avez démontré aux peuples et aux princes que l'Eglise, dépositaire de la vraie lumière, est le foyer de la civilisation. Et quand peuples et princes, Etats et nations, pour des intérêts purement humains, se sont livrés aux discordes civiles et ont violé en même temps que la paix avec l'Eglise l'harmonie et la charité entre frères, vous êtes intervenu avec votre souveraine autorité de Vicaire de Celui dont il fut dit qu'il était le *rex pacificus*, pour concilier les droits de l'Eglise et des nations civilisées, en mettant d'accord la foi et la raison, et en vous efforçant d'assurer aux divers Etats la paix du ciel et le repos terrestre.

Nous vous avons suivi, ô Saint-Père, dans vos négociations avec l'Autriche pour établir des relations meilleures avec le centre du

catholicisme, ayant confiance que, grâce à la piété de l'auguste empereur les intérêts religieux seraient gardés et que l'on écarterait les difficultés qui pourraient surgir.

En France, pays noble et généreux, vous n'avez pas hésité à intervenir lorsque des actes ont été commis au détriment de la religion et de l'Eglise et vous vous êtes efforcé d'arrêter le mal, de dissiper les défiances et de rétablir la concorde désirée entre le Saint-Siège et la fille aînée de l'Eglise et l'observation selon la lettre et selon l'esprit, de pactes solennellement conclus.

Nous vous avons suivi en Prusse, lorsque vous y avez traité, non sans un heureux succès, l'œuvre de la pacification religieuse et de l'amélioration des conditions de l'Eglise catholique dans ce royaume de même que dans les autres parties de l'Allemagne. Nous avons été heureux de vous voir, entouré d'une respectueuse déférence des parties intéressées, choisi comme arbitre d'un sérieux différend entre l'Espagne et l'Allemagne, alors que vous avez, par votre jugement solennel, conjuré le danger d'une guerre désastreuse.

Mais ce qui a surtout rempli de joie notre âme et nous a fait espérer un meilleur avenir pour le catholicisme dans ce pays, c'est d'un côté votre zèle paternel, et d'un autre côté les bonnes dispositions du gouvernement à satisfaire les justes demandes de ces populations si éprouvées au milieu du protestantisme et, par conséquent, si méritantes de la religion.

Nous vous trouvons aussi vigilant en Espagne, où la foi catholique a des racines si fortes, faisant disparaître l'esprit de contestation et la division des partis en obtenant de cette nation, appelée la *nation catholique* à cause de sa foi solide, que toutes les âmes se réunissent dans une sincère dévotion envers l'Église de Jésus-Christ et son Souverain Pasteur.

Votre sollicitude s'est également étendue au Portugal, qui a tant contribué à la propagation de la foi dans les pays lointains.

L'adresse parle ensuite longuement de la patrie italienne et dit notamment :

Oui, l'Italie, disions-nous toujours, est chère à Notre Saint-Père ; elle lui est doublement unie, et par sa naissance qui en fait un Italien et par son haut ministère de pasteur et de primat de l'Italie. Pouviez-vous l'oublier ?

En donnant aux étrangers les biens de la paix, comme le demandait votre charge de Père commun de tous les fidèles, pouviez-vous oublier les fils qui sont si près de vous et qui sentent plus que les autres le besoin de votre secours au milieu des tempêtes suscitées par les conditions de temps ?

Ah ! on ne pouvait pas craindre un pareil oubli ; vous l'avez prouvé par votre allocution consistoriale du 23 mai, quand vous

avez démontré que votre âme était disposée à étendre aussi à l'Italie l'œuvre de la paix.

Ce désir de couper court aux dissentiments qui, depuis quatre lustres, ont séparé du père une partie de ses fils, a provoqué dans notre Italie un cri de joie pour ainsi dire général. On comprit alors davantage l'affection qui vous dictait cet appel à la pacification, quoique vous fussiez indignement traité, et que par des violences et des injures on vous eût constitué une situation indigne de vous et incompatible avec la liberté du souverain Pontificat, situation qui fait la douleur du monde chrétien tout entier.

La justice et la paix sont des vertus sœurs, parce qu'elles émanent de la même source divine; aussi la vraie paix ne saurait être là où ne se trouve pas la justice. La paix et la justice, partout où elles se rencontrent, s'unissent et s'embrassent.

Si le besoin de paix se fait généralement sentir en Italie, où les esprits sont fatigués de se débattre dans l'instabilité des principes qui doivent régler leur vie sociale, pourquoi donc ne se rendent-ils pas à l'appel plein d'affection du père commun? Comment peuvent-ils ne pas être convaincus de la justice et de la nécessité de donner satisfaction à la dignité du Siège apostolique, auxquelles est liée la condition de la paix entre la Papauté et l'Italie! Cette justice et cette dignité se résument dans la souveraineté du chef de l'Eglise, non pas par vaine gloire terrestre, mais comme sauvegarde de l'indépendance et de la liberté du Souverain-Pontife.

Comme vous l'avez clairement démontré dans votre admirable lettre, cette souveraineté fut un moyen tout providentiel que la sagesse divine a constitué par un travail de onze siècles. Les raisons qui ont formé la principauté civile du Pontife romain sont les mêmes qui, pendant tant de siècles, l'ont conservé et l'ont transmise.

L'adresse dit ensuite que l'épiscopat sicilien adhère pleinement aux doctrines exposées par le Souverain-Pontife.

Finalement l'adresse invoque le souvenir des paroles de M. Thiers, que *pour le pontificat il n'y a d'autre indépendance que la souveraineté, et que celle-ci constitue un intérêt de premier ordre.*

Puis elle conclut comme il suit :

Puissiez-vous, ô Saint-Père, ajouter à vos gloires des temps passés celle d'avoir été l'auteur de cette conciliation, afin que les fils qui s'étaient détournés reviennent auprès du Père commun!

Agréez, ô Saint-Père, l'assurance, etc.

De Votre Sainteté les très humbles serviteurs et fils obéissants en Jésus-Christ :

† Michel-Ange, cardinal-archevêque de Palerme. — † Joseph, archevêque de Messine. — † Joseph-

Benoît, archevêque de Catane. — † Dominique-Gaspard, archevêque de Montréal. — † Jean, archevêque titulaire d'Ancyre, vicaire général de Palerme. — † Roger, évêque de Céfalu. — † Jean, évêque de Caltanisetta. — † Xavier, évêque de Caltagiron. — † Roland, évêque d'Aci-le-Royal. — † Jean-Baptiste, évêque titulaire de Flaviopolis. — † Joseph-Marie, évêque de Patti. — † Jean, évêque de Nolo. — † François, évêque de Trapani. — † Gaétan, évêque de Girgenti. — † Joseph, évêque de Tempe, du rite grec. — † Marie, évêque de Piazza. — † Bernard, évêque de Nicosie. — † Antoine, évêque de Mazara. — † Joseph, évêque titulaire de Diocésarée. — † Gaétan, évêque titulaire d'Alaubanda. — † Jacques, évêque titulaire de Ginopolis, auxiliaire de Palerme.

Palerme, 6 septembre 1887.

—

Un journal catholique italien le *Cittadino di Brescia*, vient de publier, sous le titre : « La diplomatie pontificale et la paix des Etats et de l'Europe », les renseignements suivants, qui lui ont été communiqués, dit-il, par un éminent personnage, et qui ont été reproduits aussitôt par d'autres journaux de la Péninsule : « La diplomatie pontificale traverse une période d'activité extraordinaire, sous l'impulsion de l'admirable génie de Léon XIII.

Pendant qu'à Rome on poursuit les préparatifs du jubilé sacerdotal du Saint-Père et que l'on étudie les moyens d'écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu la venue des princes catholiques pour les fêtes jubilaires, on travaille dans toutes les nonciatures apostoliques à appliquer les grandes lignes du programme de Léon XIII et de son digne secrétaire d'Etat. A Vienne, Mgr Galimberti consacre son talent et son zèle à éliminer les nombreux inconvénients qui ont surgi dans les rapports religieux entre les diverses nationalités composant l'empire austro-hongrois.

En même temps, Mgr Galimberti correspond et traite avec le prince de Bismarck pour donner la dernière main à la pacification religieuse en Allemagne, et l'on assure que l'habile prélat et le grand chancelier ont eu naguère une entrevue secrète pour la solution de quelques points controversés. — Sans vouloir risquer d'affirmations prématurées, il me semble

résulter de plusieurs indices que, outre la pacification religieuse en Allemagne, le prince de Bismarck et Mgr Galimberti ont abordé un autre sujet d'un caractère très délicat et concernant l'indépendance du Saint-Siège. On n'a pas oublié à ce propos l'allusion faite à cette question dans les fameuses dépêches de feu le cardinal Jacobini au nonce de Bavière sur la votation du septennat, et l'on sait que ces dépêches furent rédigées par Mgr Galimberti.

En Bavière aussi, le nouveau nonce, Mgr Ruffo-Scilla, a beaucoup à faire, surtout en faveur du parti catholique qui siège au Parlement, où les compétitions personnelles plutôt que les luttes de principe permettent au cabinet libéral de M. de Lutz de rester encore maître de la situation. Mgr Ruffo-Scilla devra faire cesser bien des équivoques qui sont une source de discordes et de désordres moraux dans le pays et qui frustrent les catholiques de cette influence dont leur nombre et leurs qualités requièrent le développement.

En Espagne, le silence que garde la nonciature apostolique voile une activité sagace et prudente. Des évolutions bien graves s'accomplissent, en effet, dans ce pays. Les catholiques, jusqu'ici divisés en deux camps, pourront, bientôt peut-être, saluer la cessation d'un conflit si lamentablement fécond pour l'Espagne en ruines et en maux de toutes sortes. Si cela se réalise, ce noble pays au caractère si vaillant, à la foi si ardente, pourra reconquérir une haute importance.

D'autres questions non moins graves sont traitées par les nonciatures de Paris, de Bruxelles, de Lisbonne.

Il n'est pas jusque dans les Balkans et en Orient où l'action du Saint-Siège n'exerce son influence salutaire pour préparer des solutions pacifiques d'une portée incommensurable.

France.

Paris. — L'hôpital Lariboisière, situé rue Ambroise Paré, n° 2, derrière la gare du Nord, a été laïcisé le 15 septembre.

A cinq heures, les Sœurs de Saint-Augustin qui, depuis 1854, époque à laquelle cet hôpital fut inauguré, y avaient soigné les pauvres avec le dévouement que l'on sait, ont quitté en pleurant la maison, après avoir remis le service entre les mains de M. Gallet, directeur de l'hôpital, et de M. Yvart, inspecteur de l'Assistance publique, qui s'était rendu à cet effet à Lariboisière.

C'est Mme la supérieure générale de l'Ordre qui avait fixé

elle-même cette heure matinale. Elle avait voulu que ses Sœurs quittassent simplement et sans bruit la maison ; aussi bien peu de personnes ont assisté à leur départ et ont pu leur dire adieu, lorsqu'elles sont montées en voiture pour se rendre à l'Hôtel-Dieu, où elles se sont retirées.

Les marques de sympathie ne leur ont point, du reste, manqué ; pendant toute la journée d'hier, de nombreux visiteurs s'étaient rendus à Lariboisière et avaient voulu exprimer à la communauté tous leurs regrets de la voir quitter l'hôpital. Plusieurs personnes même, sachant que les Sœurs devaient se rendre à l'Hôtel-Dieu, avaient mis leurs voitures à leur disposition, mais cette offre n'avait pas été acceptée par Mme la supérieure générale, qui désirait éviter toute manifestation extérieure. Au moment du départ, beaucoup de malades et d'employées s'étaient mises aux fenêtres pour dire un dernier adieu aux Sœurs.

Depuis environ deux mois, Mme la supérieure générale, avait été prévenue par une lettre de M. Peyron, directeur général de l'Assistance publique, que l'administration entendait laïciser, à la date du 15 septembre, les hôpitaux Lariboisière et Beaujon. Elle avait alors répondu qu'elle priait l'administration de mettre un certain délai entre la laïcisation des deux maisons ; que ses Sœurs n'avaient d'autre refuge que l'Hôtel-Dieu ou la maison-mère, et que la place était si exiguë dans celle-ci, qu'elle ne pourrait y recevoir à la fois les Sœurs provenant de Lariboisière et de Beaujon.

M. Peyron a fait droit à cette demande et a remis au 1er octobre la laïcisation de Beaujon. Accorder quinze jours de répit, c'est beaucoup pour tous ces furieux laïcisateurs !

Rodez. — Le Souverain-Pontife vient d'adresser à l'évêque de Rodez une importante lettre sur la question sociale, pour recommander le congrès qui se tient en ce moment dans cette ville. Voici la traduction de ce document :

A Notre vénérable frère Ernest, évêque de Rodez, à Rodez.

LÉON XIII, P. P.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Il Nous a été très agréable d'apprendre, par votre lettre pleine de la plus respectueuse déférence, le prochain congrès de l'Union des cercles catholiques ouvriers de France. Nous vous félicitons, vénérable Frère, du choix qui a été fait de votre ville épiscopale pour cette réunion et de l'occasion qui vous est ainsi offerte de montrer

une fois de plus votre sagesse et votre zèle. Certes, vous ne vous trompez pas en supposant que Nous seconderons avec la plus vive sympathie ce congrès dans lequel, sous votre présidence et avec l'assistance de Notre vénérable Frère l'évêque d'Anthédon, tant d'hommes éminents, ecclésiastiques et laïques, s'efforceront de trouver les moyens les plus efficaces pour que, comme vous Nous l'écrivez, le peuple chrétien et surtout la classe ouvrière s'attache fermement aux saines doctrines de la foi, prenne à cœur sa sanctification, défende l'Église et observe fidèlement ses préceptes. Il Nous est aisé de le voir, aucune question ne doit être étudiée aujourd'hui avec plus d'application et de soin que celle qu'on appelle la question sociale. Aussi sommes-Nous disposé à ne reculer devant aucun labeur pour écarter du peuple fidèle, avec la grâce de Dieu, les périls dont il est menacé si cette question est mal résolue. C'est donc bien volontiers que Nous applaudissons au congrès de Rodez, et Nous supplions ardemment le Tout-Puissant de diriger lui-même vos discussions et vos délibérations et d'y répandre avec faveur sa céleste lumière; Nous avons la ferme conviction dans le Seigneur qu'elles seront ainsi très utiles aux ouvriers et qu'elles mériteront l'attention publique.

En attendant, comme gage des bienfaits divins et comme témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique à vous, vénérables frères, et à tous ceux qui assisteront au congrès.

Donné à Rome, à St-Pierre, le 4 septembre de l'an MDCCCLXXXVII, la dixième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Étranger.

BOHÊME. — Les catholiques de Bohême viennent de tenir pour la première fois un congrès où ont été prises les résolutions suivantes :

I. Jubilé Pontifical.

1° Le premier congrès des catholiques de la Bohême du nord croit que son premier devoir est d'exprimer solennellement son attachement et son amour envers le Siège apostolique et le Souverain-Pontife Léon XIII. Elle remercie aussi le Saint-Père d'avoir recommandé les assemblées et congrès catholiques.

2° L'assemblée présente au Saint-Père ses félicitations et ses vœux les plus sincères à l'occasion du jubilé sacerdotal, et elle autorise le président à les déposer aux pieds de Léon XIII sous la forme d'une adresse.

3° L'assemblée exhorte les catholiques de la Bohême à prendre une part active aux témoignages d'amour et d'attachement que le monde entier va offrir au Souverain-Pontife à l'occasion de ses noces d'or,

et elle recommande de célébrer partout par des fêtes extraordinaires ce joyeux événement.

II. Instruction et éducation.

1° L'assemblée reconnaît comme base essentielle d'une restauration chrétienne de la société, que l'instruction supérieure soit de nouveau imbue de l'esprit chrétien. Elle salue donc avec joie la création du comité bohême de Salzbourg, pour la fondation d'une université catholique. Elle recommande vivement ce comité aux catholiques.

2° L'assemblée reçoit avec intérêt le compte-rendu sur l'association catholique des étudiants de Prague, elle en reconnaît la nécessité et sa haute signification, aussi elle la recommande aux familles des étudiants.

3° L'assemblée insiste très sérieusement sur les devoirs qu'ont les parents et les instituteurs catholiques de s'occuper de l'éducation et de l'instruction religieuse des enfants, tant à la maison qu'à l'école. Ce devoir est d'autant plus grand qu'il est, au grand dommage des institutions sociales et chrétiennes, négligé par la plupart, et que les enfants croissent au milieu des périls moraux de notre temps.

III. Question sociale.

1° L'assemblée reconnaît que la situation économique et sociale a besoin d'être ordonnée et réglée. Mais le problème ne peut être résolu que sur le terrain du christianisme et grâce au concours de l'Eglise et de l'Etat ainsi que par le véritable esprit de justice et de charité entre les peuples.

2° L'assemblée déclare qu'il est nécessaire que les hommes catholiques de la Bohême et le clergé s'unissent pour résoudre la question sociale au point de vue chrétien, et qu'ils prennent en cela exemple sur les catholiques d'Allemagne. Elle recommande la création de cercles, d'associations de secours et de caisses d'épargne pour les ouvriers, les malades, les paysans, etc.

3° L'assemblée recommande la mise en pratique des conseils donnés par S. S. Léon XIII en s'associant aux conférences de Saint-Vincent de Paul et en créant des associations de dames avec le but de donner les soins charitables aux pauvres. Elle recommande d'autant plus ces institutions, que leur création et leur direction est moins difficile et que cette œuvre est un grand bienfait absolument conforme à notre siècle.

IV. Mouvement catholique.

1° L'assemblée considère la tenue du congrès des catholiques de la Bohême comme un moyen efficace pour lutter contre les préjugés soulevés contre l'Eglise et la vie catholique, pour étendre l'organisation catholique et donner une direction à l'action des catholiques

en Bohême. Elle déclare donc qu'il est hautement désirable qu'à l'exemple des catholiques d'Allemagne, ceux de Bohême tiennent chaque année un congrès national.

2° L'assemblée nomme un commissaire qui a pour tâche d'organiser le congrès; ce commissaire pourra élire des conseillers qui l'aideront dans son œuvre.

3° L'assemblée remercie tous les catholiques qui se sont occupés, malgré toutes les difficultés, à organiser les associations catholiques en Bohême. En union avec les paroles de S. S. Léon XIII et des évêques, elle croit que c'est un devoir pour tout catholique de prendre une part active à ces associations; elle recommande donc la création de cercles ouvriers, bourgeois, cercles populaires et autres.

4° L'assemblée croit que les cercles actuellement existants devront s'organiser en confédération, car cette union des cercles leur donnera une plus grande force et vigueur. Le commissaire de l'assemblée est chargé de cette organisation.

V. *Presse.*

1° L'assemblée reconnaît que la presse catholique est d'une nécessité très urgente et que c'est une affaire d'honneur que de la soutenir. Elle regrette que quelques catholiques osent soutenir une presse antireligieuse et immorale et exhorte chaleureusement tous à soutenir par les abonnements la presse catholique.

2° L'assemblée recommande la création de bonnes bibliothèques populaires comme un des meilleurs moyens de conserver le sentiment religieux et d'éclairer le peuple.

3° L'assemblée croit qu'il serait très opportun de fonder une association de la presse pour la diffusion des publications catholiques et prie le commissaire délégué de s'en occuper.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le Manifeste du Comte de Paris. — Un malentendu. — L'Allemagne et le Manifeste. — Colère républicaine. — Les élections de 1889. — Mobilisation de.... scolaires. — L'entrevue de Friedrichsruhe.

22 septembre 1887.

Le manifeste que, sous forme d'instructions aux représentants du parti monarchiste, M. le comte de Paris vient d'adresser à la France prime tous les événements de la semaine et absorbe l'attention générale.

C'est un programme de gouvernement, le programme du gouvernement dont serait dotée la France, si M. le comte de Paris était appelé à ceindre la couronne que lui destine sa naissance.

Ses adversaires lui reprochaient souvent de n'avoir rien dit de ses idées et de ses projets. Ils demandaient si son règne marquerait un retour vers l'ancien régime ou si ce ne serait que la reconstitution du régime de juillet. De ce doute, ils se faisaient une arme contre la monarchie.

Aujourd'hui, cet argument leur échappe; l'arme est brisée; ils ne pourront plus s'en servir On sait désormais ce que serait la monarchie traditionnelle restaurée.

Éclairé par l'expérience et sans oublier les glorieux services que le régime parlementaire a rendus à la France, M. le comte de Paris reconnaît la quasi impossibilité de faire vivre ce régime d'accord avec le suffrage universel. Il estime donc qu'à la vieille devise : « Le roi règne et ne gouverne pas, » il faut substituer celle-ci : Le roi règne et gouverne avec le concours des Chambres.

D'autre part, il ne comprend qu'une monarchie sortant du vote d'une assemblée constituante et sanctionnée par un vote plébiscitaire. L'exercice effectif de l'autorité royale, et sa consécration par la volonté nationale directement consultée, constituent, on le voit, les assises du gouvernement tel que le comprend M. le comte de Paris. Dans son manifeste, il en expose la nécessité avec une puissante logique.

Il ressort donc, de ces « Instructions, » si précises, si prévoyantes, si politiques, que la monarchie serait à la fois autoritaire et libérale, démocratique et conservatrice.

Le prince s'est, d'ailleurs, attaché à ne laisser dans l'ombre aucune des objections formulées contre une restauration.

La nomination des maires par les conseils municipaux, l'indépendance des communes dans le domaine des choses scolaires, la suppression des trop fréquentes crises ministérielles, les traditions militaires mises à l'abri de la politique, le budget devenant une loi ordinaire et ne pouvant plus être amendé que par l'accord des trois pouvoirs, l'économie introduite dans les finances, la continuation des pensions accordées aux serviteurs de l'État, à quelque époque et sous quelque régime qu'elles leur aient été octroyées, telles sont les conditions complémentaires du gouvernement que M. le comte de Paris offre à la France, pour le jour où, lasse du régime qui pèse sur elle, elle voudra un pouvoir stable, réparateur et fort.

La France entendra et comprendra ce langage. Lorsqu'au calme apparent dont elle jouit, succèderont, si comme nous le

craignons, ils sont destinés à renaître, les graves périls qui l'ont déjà menacée, elle se souviendra de ce salutaire programme de gouvernement et du prince qui vient de le formuler, en plaçant ses projets, ses vues, ses espérances sous le patronage de cette volonté nationale dont il ne veut être que le premier serviteur.

—

A propos de ce grave document, nous lisons dans l'*Anjou*, que nous avons déjà cité plus haut et dont on connaît les attaches avec un membre éminent de la Chambre :

En lisant les appréciations de la presse sur les *Instructions* de Monsieur le Comte de Paris, il nous a semblé voir que quelques-uns de nos amis attribuaient à certaines paroles un sens qu'elles n'ont pas et qu'elles ne sauraient avoir.

Les *Instructions* disent « que le pacte ancien sera remis en vigueur, au nom de la France, soit par une assemblée constituante, soit par le vote populaire. » On conclut de là que Monsieur le Comte de Paris a abdiqué ; qu'il a renoncé au droit héréditaire, abandonné le principe de la légitimité et qu'il n'est plus dès lors qu'un candidat à la royauté.

La conclusion ne nous paraît, en aucune façon, découler des prémisses. Ce n'est pas renoncer à un droit que de demander à la nation de le reconnaître par un acte public. Or, il ne s'agit absolument que de cela dans le document princier. Nous comprendrions l'objection, s'il y était dit que cette reconnaissance va créer et constituer le droit, comme s'il n'avait pas existé auparavant. Mais c'est tout juste le contraire qui apparaît dans les *Instructions*, où il n'est question que de « faire revivre » et de « remettre en vigueur » un pacte et une tradition historiques qui, par le fait, qu'on le veuille ou non, ont cessé d'avoir leur application pratique depuis de longues années.

En s'exprimant de la sorte, l'héritier de Monsieur le Comte de Chambord n'a fait que développer la propre pensée de son glorieux prédécesseur. On se rappelle la célèbre phrase : « La parole est à la France, et l'heure est à Dieu. » Si la parole est à la France, c'est apparemment parce que la France a le droit et le devoir de parler. Or, de quelle manière veut-on que la France puisse parler, si ce n'est directement par le vote populaire, ou indirectement par l'organe d'une assemblée constituante ? Nous ne voyons pas d'autre explication à la phrase de Monsieur le Comte de Chambord, qui a toujours écarté l'idée d'une prise d'armes, et n'a jamais voulu remonter sur le trône qu'avec le vœu de la nation légitimement exprimé.

Monsieur le Comte de Chambord écrivait encore en 1873 : « La

Monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, *et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait la nécessité.* »

On ne dira certes pas que Monsieur le Comte de Chambord entendait renoncer à son droit, en demandant à la France « de reconnaître et d'accepter la nécessité de la Monarchie. »

Or, Monsieur le Comte de Paris à son tour, ne demande pas autre chose. Trouverait-on matière à critique dans l'indication des deux voies que le Prince estime les meilleures pour faire reconnaître son droit historique? Mais en dehors d'une assemblée constituante ou d'un vote populaire, nous ne voyons pas pour la France une troisième manière de « reconnaître et d'accepter la nécessité de la Monarchie. » Car nous excluons tout appel à la force qui ne serait propre qu'à nous plonger dans les horreurs de la guerre civile.

En résumé, nous croyons qu'on se tromperait absolument en voyant dans les *Instructions* le moindre abandon d'un droit quelconque. Plus que jamais il y a le Roi, et le Roi vient de s'affirmer de nouveau dans un langage aussi sage que ferme. Qu'on en juge par le désarroi où il a mis la presse républicaine; elle ne raisonne plus; tout se borne à de plates injures et à de vaines menaces.

—

Nous attendions avec quelque curiosité les appréciations de la presse berlinoise sur le manifeste du comte de Paris, surtout après une vive attaque récente de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre les d'Orléans, dénonçant l'aventure du prince de Saxe-Cobourg en Bulgarie comme une intrigue ourdie à Twickenham dans l'espoir que des troubles, d'où pourrait naître une guerre en Orient, favoriseraient le retour de la monarchie en France. Les journaux allemands ne se sont pas pressés de se prononcer; ils sont on ne peut plus hostiles au comte de Paris, ce qui prouve combien une restauration monarchique fait peur à nos plus acharnés ennemis.

Dédaigneusement, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'organe du chancelier, renvoie en deux mots ses lecteurs à ce qu'elle avait dit des d'Orléans à propos de l'intrigue bulgare. Elle laisse à la *Gazette nationale* le soin de développer la pensée des « cercles dirigeants », comme on dit à Berlin. Cette pensée, c'est que les d'Orléans revenant sur le trône de France seraient un danger immédiat pour l'Allemagne. Les alliances que le comte de Paris croit pouvoir promettre à la France, dit la *Gazette nationale*, il ne peut les promettre qu'avec l'arrière-pensée de déchirer le traité de Francfort et probablement de le déchirer pour s'en faire un titre à la popularité. Aussi la feuille

libérale allemande n'hésite-t-elle pas à caractériser le manifeste princier comme une œuvre hypocrite et fallacieuse destinée à tromper la France à la fois et l'Europe.

Dans le camp politique opposé, la *Gazette de la Croix*, parlant du manifeste du comte de Paris, se livre aux réflexions suivantes : « Le *Temps* peut avoir raison, lorsqu'il dit que les princes d'Orléans n'auraient probablement des chances de succès qu'après une victoire de l'anarchie. Lorsque les Français sont plongés dans le malheur, ils deviennent humbles et se courbent volontiers sous un maître énergique ; à l'heure actuelle, où le résultat soi-disant brillant de l'essai de mobilisation et où l'espoir de l'alliance russe a rendu de nouveau les Français très vains, sûrs d'eux-mêmes et infatués, cette nation doit être en général peu disposée à se soumettre à un monarque.

« Cependant on fera bien de ne jamais se faire une idée trop arrêtée de ce qui peut se passer en France, car, malgré tout, une restauration orléaniste n'est pas chose absolument impossible. Le manifeste du comte de Paris est évidemment destiné à plaire au plus grand nombre de gens possible, et il est certain que beaucoup de Français se laisseront prendre à cet hameçon. »

—

Il faut une proie à la colère des républicains; ils tiennent à se venger du retentissement qu'a eu le manifeste de M. le comte de Paris. Ils ne peuvent plus proscrire l'auteur du programme. Ils ne peuvent même plus proscrire son fils. C'est fait. Le comte de Paris est exilé. Le jeune duc d'Orléans l'est aussi. Le duc d'Aumale également. Quelle que soit la fureur des républicains, cette fureur ne peut pas les atteindre. En les exilant, ils les ont mis à l'abri de leurs coups. Mais il y a encore en France des membres de la famille. C'est eux qu'ils veulent frapper maintenant. On va sommer le ministère de bannir du territoire français le frère, les oncles et les neveux du comte de Paris pour punir le comte de Paris d'avoir expliqué au peuple français quel est le système de gouvernement qu'il donnerait à la France, si la France l'appelait au pouvoir. A quoi cela servira-t-il? Est-ce que l'exil a affaibli en quoi que ce soit l'action et l'influence du prince sur son parti? Loin de là, il a été bien plus libre qu'auparavant dans ses allures et dans ses paroles. Il a pu, sans obstacle, parler à ses partisans, réunir ses amis à Jersey et lancer enfin le manifeste qui expose nettement le programme de la monarchie.

Si le gouvernement de la république répond au manifeste du 15 septembre par la proscription de tous les princes qui ne sont pas encore exilés, que fera-t-il le jour où le comte de Paris lancera un nouveau manifeste? Quand il ne restera plus de parents du comte de Paris à exiler, exilera-t-on ses partisans? Ou bien la majorité républicaine va-t-elle être invitée à voter une loi des suspects? Mais il est visible que l'interpellation qui se prépare est une machine de guerre bien moins dirigée en réalité contre les princes qu'elle semble viser, que contre le gouvernement qu'elle vise bien plus directement encore.

—

Après le manifeste, il semble qu'il soit plus nécessaire que jamais, aujourd'hui, de rappeler à tous les conservateurs la nécessité de ne pas s'endormir et de se préparer dès à présent aux élections de 1889.

Les élections de 1889! Tel doit être, à notre avis, l'objectif de tous ceux qui ont à cœur le relèvement progressif de notre pays, la fin de la persécution religieuse, le recul du radicalisme et le retour à l'ordre.

Jamais élections n'auront été plus importantes ! Jamais elles n'auront été plus solennelles ! Les élections du centenaire de 1789 seront la grande épreuve du pays, et il faudrait, dès maintenant, préparer un grand mouvement national pour les faire tourner au bien de l'ordre et de la conservation sociale.

Nous ne savons si la Monarchie sortirait de ces élections, ou s'il faudrait attendre encore quelques années, mais il est en tous cas un grand bienfait qu'on serait en droit d'en espérer : *la paix !*

Et quand nous disons la paix, nous entendons les trois grands bienfaits qui seraient : 1° la pacification religieuse assurée ; 2° la paix internationale garantie ; 3° le radicalisme définitivement vaincu et l'ordre établi pour longtemps à l'intérieur.

Une nation ne vit point sans ces trois biens essentiels, dont l'obtention prime tout.

Or, supposons que les élections de 1889 amènent à la Chambre 225 ou 250 députés conservateurs, appartenant sans doute à plusieurs nuances, comme il y a plusieurs nuances de républicains, mais tous résolus à donner la paix à l'Eglise, la paix à l'Europe, la paix à la nation, le but serait atteint, car nul ministère ne vivrait sans le concours de ces 225 ou 250 députés.

On voit que notre prétention est modeste, mais il faut être

modeste, par le temps qui court, et ne pas demander trop, sous peine de n'avoir rien. Si les élections de 1889 nous donnent 225 députés conservateurs, nous nous estimerons fort heureux. Si elles donnent plus, ce sera tant mieux. Si elles donnent tout, et que la Monarchie en sorte, nous nous réjouirons pour le pays, parce qu'en République, beaucoup d'âmes se perdent qui se sauveraient sous la Monarchie.

Mais que l'on ne croie pas qu'en ne faisant rien, en se laissant vivre, en allant au jour le jour, en ne parlant jamais au pays, on arrive au résultat cherché. Les républicains travaillent, les républicains s'organisent, les républicains font une ligue électorale, les ministres républicains parcourent la France en parlant au peuple. Si nous n'en faisons pas autant, nous serons battus.

Des journaux, nous en avons, des comités, il n'en manque pas. Mais il faut que les journaux et surtout les comités agissent. Il faut aussi que les principaux chefs du parti conservateur parlent au pays, se fassent entendre du peuple, exposent les trois biens nationaux qu'ils poursuivent, et établissent peu à peu la plate-forme électorale.

Si on ne fait pas cela, vous verrez que nous serons encore surpris et battus et que les fruits de la victoire de 1885 seront perdus.

Nous adjurons donc, au nom du pays, ceux qui ont autorité pour le faire, de tout préparer pour le succès, au moins relatif, des élections du centenaire de 1789.

—

Après ces grandes manœuvres qu'on peut appeler la « répétition générale » de la guerre quoiqu'elle n'en soit que la fiction conventionnelle, voici qu'on nous en donne la caricature. Après le vrai théâtre, où les artistes sont des grandes personnes qui prennent leur rôle au sérieux, on nous montre Guignol. Le bataillon scolaire d'Amiens vient de se mobiliser, tout comme le 17e corps, et les bambins ont été dirigés sur Paris où une ovation leur a été faite. Les mamans apprendront sans doute avec joie que les soldats lilliputiens n'ont pas été inquiétés par l'ennemi. On a fait trois ou quatre lieues à la journée, et l'on a encore trouvé le moyen de jouer quelques parties de barres et de cache-cache. Aux différentes haltes, des médailles ont été décernées aux plus méritants. Elles étaient en sucre d'orge

rouge et n'en ont été que plus goûtées. Par exemple, un fantassin de la deuxième du trois qui avait *chipé* une toupie à un camarade, a passé devant la cour martiale et a été puni de deux cents lignes.

Très sérieusement, on a poussé la comédie jusqu'à leur distribuer des billets de logement à Montmorency (que ne les a-t-on fait venir pendant la saison des cerises!) Les journaux parisiens racontent, avec des airs attendris, que des femmes du peuple portaient le tambour de celui-ci et le fusil de celui-là. Des soins maternels leur ont été prodigués, on les débarbouillait, on les mouchait. C'était touchant.

Quelle singulière idée on va donner à ces moutards de leur personnalité! L'orgueil n'est pas un des moindres défauts de notre race. Ce n'est pas de cette façon qu'on le restreindra. A la dernière heure, on annonce que l'Allemagne, émue, a demandé des explications au quai d'Orsay sur ce mouvement de troupes inattendu.

—

Nous payons en ce moment les folies de l'amiral Aube. Par suite de son affection inconsidérée pour les torpilleurs et les bateaux-canons, un gros déficit a été creusé dans le budget de la marine, et l'on en est réduit aujourd'hui à désarmer, pour cause d'économie, deux des cuirassés de l'escadre d'évolution de la Méditerranée. La seule force navale que nous entretenons dans les eaux européennes sera réduite à quatre bâtiments de haut bord. Il est vrai, dit le *Temps*, que le ministre établit son budget de 1888 de façon à armer, dès les premiers mois de l'année prochaine, six cuirassés dans la Méditerranée, et à constituer une division cuirassée dans le Nord; mais le mal aura été fait. D'excellents équipages auront été disloqués, et tout le travail effectué à grand'peine pour les instruire sera irrévocablement perdu. Par contre, les torpilleurs de l'amiral Aube sont hors d'état de tenir la mer, et le bateau-canon n'est qu'un jouet inutile et coûteux.

—

Ce n'est pas lorsqu'on fait le plus de bruit qu'on fait le plus de besogne. L'entrevue de Gastein, au mois d'août dernier, a été absolument inefficace. Il pourrait bien n'en être pas tout à fait de même des conférences de Friedrichsruhe, pendant le séjour qu'y fait en ce moment même le ministre des affaires étrangères

d'Autriche, le comte de Kalnoky, auprès du prince de Bismarck. Tout porte à croire que ces deux hommes d'État ne se sont pas réunis pour le seul plaisir de se voir; tout indique que des discussions graves ont rempli leurs entretiens.

A vrai dire, il n'y a qu'une question aujourd'hui, la question bulgare. Pour dénouer les complications dont la principauté est le théâtre, le gouvernement russe a proposé l'envoi simultané à Sofia d'un commissaire ottoman et d'un haut fonctionnaire russe, avec la qualité de lieutenant princier. Le prince de Cobourg devrait quitter la principauté ; les deux commissaires y prendraient le pouvoir, convoqueraient les électeurs, et l'Assemblée constituante nommée dans ces conditions élirait le successeur légal du prince de Battenberg, dont l'abdication remonte à une année environ.

Ce plan, nous l'avons dit, soulève nombre de difficultés. La première, c'est qu'il est loin de réunir, jusqu'à présent, l'unanimité des puissances européennes. La Russie, qui l'a proposé, s'y tient; la France l'appuie; l'Allemagne est prête à le recommander et la Turquie s'y résigne. Mais l'Angleterre n'y est pas favorable ; l'Italie le combat et enfin l'Autriche y oppose les plus vives objections. Toutefois, comme les intérêts de l'Autriche dans cette affaire sont plus directs et plus considérables que ceux des cabinets de Rome et de Londres, et comme, d'autre part, l'Autriche est l'alliée la plus intime de l'Allemagne, c'est le consentement de l'Autriche qu'il est le plus urgent d'obtenir, et c'est à cette besogne ingrate que le prince de Bismarck est attelé pour le moment.

TABLE DES MATIÈRES (1)

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

B

C

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.





